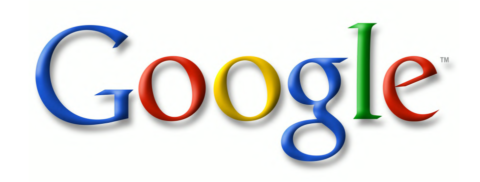
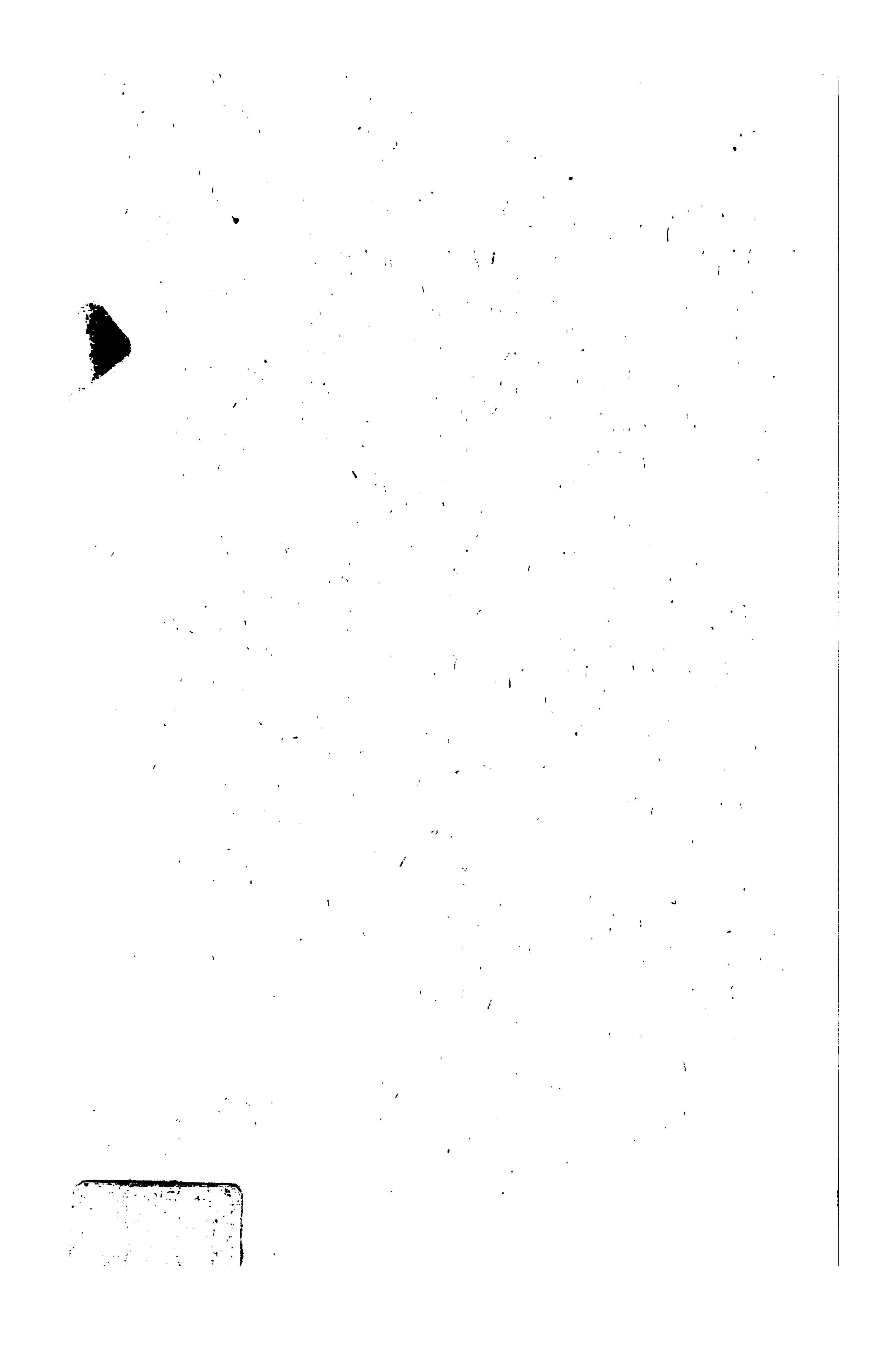



NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06661170 2



104173

Musée

[illegible]

MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

9

NEUVIÈME ANNÉE

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1872

NOTICE HISTORIQUE

SUR LES PROMENADES PUBLIQUES

ET LES

PLANTATIONS D'ARBRES D'AGRÉMENT

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

SUITE ET FIN. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON

VI

Les autres localités du pays imitèrent bientôt l'exemple de la capitale. Ce fut au commencement de ce siècle que l'on créa au Landeron ces allées d'arbres qui font l'ornement de la place publique de cette antique petite ville. Le beau peuplier noir qui s'élève au milieu de la plaine de Marin, porte sur son tronc le millésime de 1804, date qui coïncide avec celle de la fondation de la Société du Jeudi [1], et celle de ce réveil du sentiment de la nature et de la création des promenades publiques. Le commencement du siècle actuel et l'époque Berthier en particulier, se signalent par la plantation d'arbres sur les bords des routes publiques. Les communes du Landeron et de Cressier firent planter en 1807 des centaines d'arbres fruitiers au bord de la chaussée qui relie ces deux localités [2]. Ces plantations qui offrent un notable

[1] Voir notice sur M. Louis Coulon père, par M. Félix Bovet, dans les Actes de la Société helvétique des sciences naturelles, année 1855, page 232.

[2] Voir le *Messager boiteux* de 1807.

revenu à ces corporations, ne furent pas suffisamment entretenues, car on ne compte plus actuellement que 130 arbres fruitiers. Saint-Blaise imita l'exemple et fit placer des arbres le long de la route de Souaillon [1]. L'état de son côté, contribua à embellir les routes de cette partie du pays. Plus de 1200 arbres d'ornements ombragent celles qui conduisent du chef-lieu à la frontière bernoise. Les beaux massifs d'arbres que l'on rencontre au bord du lac entre Neuchâtel et St-Blaise, attirent l'attention des artistes.[2]

Dans les localités situées à l'Ouest de Neuchâtel, on vit également se produire une noble émulation pour l'embellissement des jardins. Corcelles et Cormondrèche se contentèrent pendant longtemps de leurs deux vénérables tilleuls [3], Auvernier et Colombier possédaient les magnifiques allées qui relient ces villages[4]. Les hameaux et les villas situés sur le delta de l'Areuse, s'entourèrent à partir du commencement du siècle de beaux jardins qui faisaient l'admiration des amateurs. « L'établissement de la fabrique neuve, dit Matthey-Doret dans sa *Description de la mairie de Cortaillod* publiée en 1818, est embelli par une terrasse et des jardins gagnés à grands frais sur le lac. Ils sont, en été, ornés d'arbres, de fleurs, de plantes exotiques. Le laurier, le citronnier, le grenadier, l'oranger, l'olivier, etc., etc., décorent les allées de ces beaux jardins et les embaument de leurs parfums. On les garantit des rigueurs de l'hiver en les transportant dans des serres chaudes [5] ».

Plus loin, le même auteur raconte que dans la mairie de Cortaillod on cultive comme arbre d'agrément le marronnier d'Inde, le peuplier d'Italie, l'orme, le tilleul, le lilas et le charme.

On vit aussi à cette époque (vers 1811), apparaître dans plusieurs localités du district de Boudry, le mûrier blanc, innovation qui paraît avoir été provoquée par le mémoire de J.-F. Imer, sur la culture de cette arbre, publié en 1809 par les soins de la Société d'émulation patriotique. C'est à cette époque

[1] De cette plantation il existe encore une centaine d'arbres, cerisiers, pommiers, poiriers et noyers.

[2] Nous trouvons dans ce district plusieurs propriétés particulières, dont les jardins méritent une mention spéciale. Ce sont entr'autres : le chalet Pernod à Monruz, la « Chaumière de Pierre » à Marin, les jardins de la maison de santé de Préfargier, la campagne de Perrot à Wavre, habitée au commencement du siècle actuel par le baron de Sandoz-Rollin, la campagne Wimmer à Thielle, celle de M. Alex. de Dardel à Vigner, celle de Madame Terrisse à St-Blaise, etc.

[3] L'un d'eux qui se trouve entre ces deux villages a été foudroyé il y a environ douze ans, mais il ne s'en porte pas plus mal.

[4] Les jardins et le monticule artificiel de Vaudijon sont connus de tous les Neuchâtelois.

[5] Matthey-Doret, *Mairie de Cortaillod*, 1818. p. 7.

que furent plantés les peupliers qui bordent la route entre Boudry et Bevaix et qui furent les témoins de nos guerres civiles en 1831.

A Saint-Aubin, nous trouvons au commencement du siècle un jardin botanique chez M. le docteur Petitpierre, père de Gonzalve, connu plus tard sous le nom de commandant Petitpierre. Nous avons eu sous les yeux une lettre adressée à M. le baron de Buren, dans laquelle il lui disait : « Je vous envoie » des graines, semez-les dans vos vastes propriétés, un jour le voyageur les » verra et les admirera. »

Le docteur-guerrier prédisait vrai. A mesure qu'on s'approche de Vaumarcus, on est frappé de rencontrer sur les murs qui bordent les routes, sur les rochers et ailleurs, des plantes qui n'appartiennent pas à la flore de notre Jura, des arbres étrangers magnifiques bordant des chemins, ornant le sommet d'une colline ou le fond d'un ravin.

Ce spectacle réjouissant n'étonne pas celui qui connaît l'infatigable introducteur et propagateur de plantes utiles et d'agrément dans notre pays. M. le baron de Buren a lui-même défriché et ensuite planté sur la frontière neuchâteloise, le long d'une forêt, une allée d'arbres qui renferme une collection des plus variées de conifères d'Europe, d'Asie et d'Amérique. Beaucoup de ces arbres provenaient de graines qu'il avait semées dans ses pépinières. Mais ce qui excite l'admiration des botanistes, c'est la riche collection de plantes cultivées dans ses jardins. On y trouve des représentants de la flore des Alpes, des Pyrénées, des Appennins, des montagnes de la Grèce, de l'Asie mineure, de l'Hymalaya, du Japon, des montagnes Rocheuses, etc., etc. Toutes les grandes chaînes de montagnes du globe semblent y avoir envoyé un bouquet de leurs fleurs.

Le jardin botanique du château de Vaumarcus est une des curiosités du pays, et les visiteurs ne seront pas moins enchantés de ses richesses que de l'amabilité, de la science et des vastes connaissances du vétéran, toujours jeune, des botanistes neuchâtelois.

Dans le Val-de-Travers, ce fut Couvet qui, au commencement de l'époque de Berthier, suivit le premier l'impulsion donnée par le chef-lieu. La musique des bourgeois planta alors (1800 à 1810) les tilleuls sur le Rossier. Cette promenade a été en partie enlevée par les travaux de construction de la route qui conduit à la gare. Les peupliers d'Italie que l'on voit près du pont, sur le crêt de l'eau, aux îles, vers l'ancien moulin et sur la route de Môtiers, datent également de cette époque ; ils furent plantés par la commune et par le lieutenant Henriod. Quelques années plus tard, le colonel Berthoud qui s'était chargé des fonctions de voyer de la commune de Couvet, développa une grande activité dans le but d'améliorer les conditions hygiéniques de la localité, et c'est

lui qui commença par rendre le village propre et salubre en faisant enlever les fumiers qui encombraient la route. C'est aussi à lui qu'on doit les plantations d'arbres sur les routes de Boveresse et de Travers. Ces améliorations ne furent pas obtenues sans provoquer une vive opposition de la part des communiers aimant la statu quo et qui accusaient le colonel Berthoud d'avoir pris à tâche de ruiner leur commune. Aussi fallut-il que les partisans d'embellissements organisassent une souscription publique pour aider à couvrir les frais [1].

De nos jours, Couvet est un des villages les plus élégants du Vallon. Plusieurs de ses habitants se distinguent par leurs goûts pour les fleurs et les jardins. La campagne Dubied est surtout remarquable, ainsi que la serre de M. Ed. Pernod, qui contient une collection des plus variées de plantes exotiques. Nous devons mentionner également les tentatives faites à Plancemont par M. Guyenet pour cultiver des plantes rares et exotiques. On trouve dans ce hameau très bien exposé une vigne, dont le vin tiré de son produit a servi une fois à la Communion des paroissiens de Couvet.

Des amis d'embellissements publics plantèrent à Travers (1838-1840) dix-huit tilleuls à l'entrée du village sur la route qui conduit à Noiraigue. L'Etat a augmenté dans la suite le nombre de ces arbres [2].

A Môtiers, les garçons de l'endroit continuèrent à planter des arbres sur le cimetière (1800-1810), près du Stand (1818) et ailleurs. La commune leur donna une subvention pour la plantation des peupliers d'Italie qui bordent la route conduisant à Fleurier (1830-31), et fit planter les arbres que l'on voit sur les bords du Bied, sur le chemin du côté de Boveresse (1841) et ceux qui se trouvent entre le domaine du Moulin et l'Areuse (1868).

La famille de Chambrier fit faire la belle plantation d'arbres sur l'avenue de la route qui passe par le Pré Monsieur.

La commune de Boveresse fit planter vers 1840, des tilleuls, des frênes, des ormes et des peupliers à l'entrée du village sur la route qui conduit à Môtiers.

A Buttes on planta à la même époque les sorbiers qui se trouvent près du Stand, et le petit massif de peupliers d'Italie que l'on remarque au bas de la route de la Côte-aux-Fées. Cette dernière plantation est due à M. Auguste Leuba, ancien conseiller d'Etat.

[1] *Messager boiteux* 1807.

[2] Ces arbres, ainsi que bien d'autres dans le Val-de-Travers, à Colombier, à Neuchâtel ont souffert, au commencement de février 1871, sous la dent des chevaux affamés de l'armée de Bourbaky.

Depping, qui visita le pays en 1812 [1], parle avec admiration des jardins et des vergers de St-Sulpice. Il faut supposer que le site pittoresque de ce village l'avait enchanté et que tout lui paraissait admirable.

La commune de Fleurier fit border de peupliers noirs la route qui conduit à Môtiers (1812-1813). Les peupliers d'Italie et les marronniers que l'on voit sur la route du côté de Buttes datent de 1865. Cette plantation est due à la commune et à la municipalité.

L'Etat, comme nous le verrons plus tard, compléta ces plantations le long des routes cantonales et du nouveau canal de l'Areuse. Quelques jardins particuliers de Fleurier sont très remarquables; nous devons mentionner le jardin anglais de M. Vaucher, l'alparium de M. Andreæ et celui de M. Ch. Clément, dans la propriété de M. Fritz Berthoud. M. Clément acclimate avec succès des conifères étrangers dans une forêt du voisinage, et la Société du Musée, avec le concours du club jurassien de la localité, a fondé un jardin public sur le flanc de la montagne [2].

Dans le Val-de-Ruz, nous voyons dès le commencement de ce siècle, l'Etat montrer le bon exemple en bordant d'arbres la route du Bugnenet et celle des montagnes (1813). Les tilleuls que l'on remarque à Valangin, près de la fontaine du bourg (1812), près du temple (1838), et les peupliers et les acacias faux-acacias sur le cimetière de cette localité (1840), ont été plantés par les soins de la commune et par MM. Charles-Fréd. Quinche et Georges Quinche, notaire. Ce dernier surtout a contribué à l'embellissement de l'ancien bourg par les plantations d'arbres d'agréments faites dans ses propriétés. Les peupliers et les autres arbres qui bordent la route près de Savagnier, datent de 1819 et 1820. Les marronniers près la porte du cimetière ont été plantés vers 1826 par M. Gaberel, ancien justicier et président du tribunal du Val-de-Ruz en 1848 et 1849.

Le cimetière de Dombresson est entouré d'un certain nombre de beaux tilleuls que la paroisse fit planter en 1842. On voit également devant la maison dite le Château et devant celle de M. Vautier, des marronniers qui datent de 1834, époque où M. Diacon, du Pâquier, plantait les sorbiers qui bordent le chemin de la Croix au Côty.

A Chézard on remarque trois beaux tilleuls, près de la Croix d'or, devant la maison d'éducation, et que M. David-Pierre Tripet planta en 1842. La commune de cette localité, trois ans plus tard, borda de peupliers la route du

[1] G.-B. Depping. *Voyage de Paris à Neufchatel en Suisse.* Paris 1813, p. 138.

[2] Je dois les nombreux renseignements concernant le Val-de-Travers à MM. D. Favre préfet, Fritz Berthoud, Edouard Pernod père, et V. Andreæ, pharmacien.

Grand au Petit Chézard et à St-Martin et de ce dernier village à Dombresson et au moulin des Sauges[1]. En 1845, la commune de Coffrane autorisa le gouverneur à faire entourer d'arbres le mur du cimetière, mais comme dans d'autres localités, ces arbres une fois plantés ne furent pas soignés et protégés.

Avant 1843, il n'y avait que peu d'arbres sur le bord des routes du Val-de-Ruz et c'est le major Girard-Bille, alors grand-voyer, qui donna l'impulsion en faisant planter ceux qui bordent la route entre Boudevilliers et Malvilliers[2].

Dans la vallée des Ponts nous voyons la bourgeoisie de Neuchâtel chercher à acclimater le mélèze sur son domaine de la Joux. Les jeunes plantations furent dans le début l'objet de la malveillance et plusieurs arbres furent détruits. Ces actes de vandalisme n'étaient pas isolés. En 1809, on en coupa sur la grand'route de Valangin, en 1810 à Couvet; partout nous voyons ces innovations rencontrer dès le principe une grossière hostilité qui finit par se lasser[3].

Les routes dans la vallée des Ponts et de la Sagne, n'étaient pas encore bordées d'arbres à cette époque. Le pasteur Peter disait en 1806[4] :

« Il serait à souhaiter pour la commodité des voyageurs, que l'on plantât de chaque côté du chemin des arbres pour procurer quelque ombrage pendant les chaleurs de l'été et pour le faire reconnaître lorsqu'il est entièrement couvert de neige en hiver. Je sais que l'on éprouverait quelques difficultés dans l'exécution de ce projet; il est des malveillants ennemis de tout ce qui est beau, qui se feraient peut-être un plaisir cruel de détruire cet ouvrage, ainsi qu'ils l'ont fait sur la Joux; mais comme je suis convaincu qu'il se trouverait une multitude de particuliers, qui, sentant la nécessité de se tracer la route, surtout pour l'hiver, prendraient soin de planter chacun un ou deux arbres et de les maintenir pendant les premières années, les effets de la malveillance seraient bientôt réparés, peut-être les laisserait-on.

» La paroisse pourrait contribuer efficacement à cet ouvrage en exigeant des catéchumènes qu'ils plantassent chacun un arbre et qu'ils l'entretinssent pendant quelque temps. Je suis persuadé qu'aucun d'eux ne refuserait de se prêter à un bien aussi réel; et il serait à désirer que cette méthode s'étendit

[1] M. Tripet, instituteur, a créé un jardin devant l'école de Chézard.

[2] La plupart des détails concernant le Val-de-Ruz m'ont été communiqués par MM. George Quinche, notaire, et Numa Bourquin, conseiller d'Etat.

[3] Le conseil d'état offrait six louis d'or (140 fr.) au dénonciateur.

[4] *Description de la paroisse et du vallon des Ponts*, par Peter, pasteur. 1806.

à toutes les parties du pays, où les neiges, longtemps accumulées, rendent quelquefois surtout après les vents violents, les routes difficiles, principalement pendant la nuit ; en effet, il arrive souvent que les piquets que les particuliers sont obligés de planter pour marquer les chemins, tombent à la première fonte des neiges, et qu'ils ne les relèvent pas, lorsqu'il en tombe de nouveau, comme cela a lieu toutes les années ; par là les chemins deviennent méconnaissables, les voyageurs peuvent s'égarer, tomber dans des fossés et y périr misérablement. »

Il devait s'écouler encore bien des années avant que les vœux du pasteur Peter se réalisassent. Ce n'est en effet qu'à partir de 1834 à 1847 que l'Etat fit border les routes de cette haute vallée de sorbiers, de saules-lauriers, de frênes, d'alisiers, de tilleuls et de bouleaux. Les saules-lauriers se développent lentement et souffrent des rigueurs de l'hiver. A partir de 1867, nous voyons les particuliers s'intéresser à ces plantations. A la suite de nombreuses demandes, le conseil municipal des Ponts avait formé le projet de faire mettre deux rangées d'arbres le long du chemin qui conduit au cimetière, mais comme cette avenue eût coupé la ligne de tir de la Société des carabiniers, ce projet ne fut pas mis à exécution [1].

A la Sagne on remarque peu de plantations récentes à l'exception de celles exécutées par les soins de l'Etat. Dans trois ou quatre jardins on voit quelques rares sorbiers, mélèzes, ormes, pommiers, etc., etc., tous les autres sont dépourvus d'arbres.

Le goût de l'arboriculture ne s'est pas encore répandu dans cette haute région, où cependant plusieurs essences forestières conviendraient à la fois au climat et à l'ornementation des jardins et des places publiques.

Au commencement de ce siècle on ne voyait à la Chaux-de-Fonds que deux sapins (*Abies excelsa* D. C.), quelques sorbiers, un bouleau, un tremble et un jeune marronnier. L'un des sapins, celui de la Grognerie, a été coupé vers 1840.

Les premiers essais d'arboriculture dans ce siècle, sont marqués à la Chaux-de-Fonds par quatre sorbiers plantés vers 1809 sur un tumulus qui entombait le cheval blanc de M. Perrot-Lapierre, fondateur de la chambre d'éducation. Ce tumulus était situé en dehors du village dans le pré Jaquet-Droz, au bord de la route des Eplatures et à l'angle ouest de la propriété Savoie ; ces arbres ne prospérèrent pas longtemps faute de soins et ce fut sur ce sol que l'on construisit en 1837 le Casino.

Si les rues et les places publiques de la cité montagnarde tardèrent à s'em-

[1] Notes communiquées par M. Chapuis, pharmacien.

bellir, les jardins des particuliers reçurent peu à peu une ornementation arborescente.

En 1810, M. Nestor Ducommun plantait dans sa campagne aux Endroits [1] (Crêt Rossel), des érables sycomores, auxquels vinrent s'ajouter en 1853 une plantation d'ormes. De l'année 1815, date la rangée d'érables sycomores et de tilleuls *(T. grandiflora)* de la campagne du conseiller Leschot aux Endroits, et les ormes et tilleuls du jardin Nicolet à la Combe.

A la même époque, M. Robert, de Lyon, cultivait au Stand les plantes exotiques vivaces et avait plusieurs couches. C'est lui qui introduisit la culture du buis à la Chaux-de-Fonds (1815). Les allées de tilleuls, frênes, marronniers autour du *Petit-Château*, maison paternelle de deux artistes neuchâtelois, M. Jules Jacot-Guillarmod et Madame Marie Favre-Guillarmod, furent plantées de 1812 à 1816.

Dans le jardin Nicolet, à la Combe, on vit apparaître successivement: le peuplier baumier (1831), le saule faux daphné (*salix daphnoïdes*) inconnu jusqu'alors dans nos montagnes, et des érables sycomores (1836).

Le capitaine Jean-Jacques Sandoz cultivait depuis 1818 dans son jardin, l'érable plane, le cornouiller, les lilas et nombre de plantes exotiques. M. Sam. Junod avait dans ce jardin une collection de plantes du Chasseral, de Tête-de-Rang, de Chasseron et des côtes du Doubs. Il introduisit dans les murs le linaire cymbalaire.

Vers 1830, nous voyons M. Ch. Mairet, cultiver les plantes exotiques vivaces Il avait une serre chaude, riche en cactus et en plantes originaires du Mexique. Il parvenait à cultiver des melons sur couche.

Depuis 1857, on trouve à la Chaux-de-Fonds plusieurs serres chaudes, entr'autres celle de M. Edouard Sandoz, qui possède un magnifique jardin anglais; celle de M. Lucien Landry, remarquable par ses collections de plantes exotiques, ses cactus, ses camelias, fougères, lycopodes, etc. M. Baur, horticulteur, s'est fait une réputation avec le lys du Japon *(L. auratum)* et avec la culture du muguet en serre chaude pendant l'hiver.

Nous devons citer ici deux dames de la Chaux-de-Fonds, qui cultivent les plantes d'ornements avec une rare persévérance. L'une est Mme Roskopf, qui force tous les promeneurs à s'arrêter devant la balustrade de son jardin pour y admirer le perpétuel épanouissement des fleurs. L'autre est Mme Grandjean-Wiblet, qui malgré son grand âge, cultive les plantes exotiques vivaces et an-

[1] Actuellement propriété de M. E.-Ul. Ducommun qui y cultive entr'autres la vigne, qui porte assez souvent, grâce aux soins intelligents dont elle est l'objet, des raisins parfaitement mûrs.

nuelles et dont les chambres offrent une exposition superbe de cactus, de pelargoniums et d'autres plantes de serres chaudes.

Les anciens habitants de nos montagnes ne connaissaient pas les charmes de la villégiature; ils avaient abandonné, vers le milieu du siècle passé, les fermes et la culture pour se livrer exclusivement à l'industrie; mais depuis une trentaine d'années environ, le séjour d'été dans ces antiques demeures a été préconisé pour pouvoir donner à l'éducation des enfants tout le développement possible.

Les fermes Bellevue [1], Chemin-blanc [2], Robert près des Moulins, Endroits-Ducommun, Rond Gabus, Sombaille, Couvent [3] et d'autres aux Crosettes, aux Bulles et au Valanvron, sont devenues de charmants chalets et l'on aime, en se promenant dans les bosquets et les jardins de ces belles demeures, à contempler les beaux spécimens de la flore exotique qui les décorent et à se rappeler les noms des botanistes neuchâteloises, entr'autres les frères Gentil (Daniel-Henri et Henri-Louis), qui les premiers cultivèrent à la Chaux-de-Fonds (1794 à 1825), les plantes alpestres et exotiques.

Avant d'indiquer les plantations récentes faites sur les places publiques de la Chaux-de-Fonds, nous devons mentionner les essais de culture du mélèze et de l'érable dans cette localité.

La culture du mélèze ne réussit pas bien dans cette haute vallée [4], parce que le sol glaciaire ou erratique y fait complètement défaut et surtout parce que la couche végétale des plateaux et des versants dans le haut Jura neuchâtelois est en général peu épaisse et le sous-sol toujours calcaire.

Les mélèzes du Foulet ont été introduits probablement vers le milieu du siècle passé; ils paraissent très vieux, cependant ils n'ont pas pris un grand développement et sont tous plus ou moins petits et comme rabougris. Ceux qui ont été plantés aux Eplatures dans ce siècle, par M. le justicier H.-Louis Jacot, n'ont pas répondu à l'attente de cet agronome distingué.

M. Oscar Nicolet a essayé la culture de l'arole en 1855. Un de ceux qu'il a plantés dans la vallée de la Chaux-de-Fonds a produit des cônes pour la première fois en 1869.

[1] Les arbres de la campagne Bellevue sont anciens. La plupart datent du commencement de ce siècle; ils ont été plantés, hormis quelques troënes qui n'appartiennent pas à la flore des Montagnes, par M. F. Girard. M. Constant Girard a introduit récemment dans ce domaine plusieurs arbres et arbustes exotiques, entr'autres des conifères.

[2] On doit à M. Louis-Edouard Robert les arbres qui bordent la route dite du Chemin Blanc. Ils ont été plantés en 1868.

[3] Les allées du Couvent ont été plantées en 1846 et 1865 par M. Aug. Robert-Stauffer.

[4] Le mélèze paraît ne pas pouvoir se reproduire dans notre canton.

On a également tenté dernièrement, dans quelques propriétés, l'introduction du sequoia gigantea et d'autres conifères de l'Amérique du Nord [1].

La culture du platane a été tentée avec succès par M. F. Jeanneret. Le tilleul à petites feuilles a été introduit récemment [2].

Les plantations publiques à la Chaux-de-Fonds sont les suivantes :

Les sorbiers de la rue de la Promenade, plantés en 1835 par M. le justicier H.-L. Jacot, aux frais des propriétaires d'immeubles de cette rue et auxquels ces arbres appartiennent encore.

Les érables sycomores et les ormes de la terrasse de l'église et les mélèzes, érables, etc., etc., des jardins de l'hôpital, dont les frais de plantation ont été couverts au moyen d'une souscription (1847).

Les érables sycomores et les ormes du cimetière plantés par les soins de la commune (1852).

Les ormes du nouveau collége (1866), ceux du vieux (1868), les marronniers blancs à l'extérieur du cimetière et une allée d'ormes et d'érables dans l'intérieur, plantés par les soins de la municipalité [3].

Comme nous l'avons indiqué dans un article précédent, il n'existait pas d'arbres dans l'intérieur du Locle, au siècle dernier. Les quelques frênes, ormes ou tilleuls que l'on rencontrait dans le voisinage de cette localité, ornaient les fermes situées sur les monts et sur les côtes.

Nous voyons ici, comme à la Chaux-de-Fonds, se développer peu à peu à partir du commencement de ce siècle, le goût de l'embellissement des jardins particuliers. Le Locle possède de ces derniers un nombre relativement considérable que le cadre restreint du *Musée* ne permet pas d'examiner.

Ce n'est qu'en 1846, lors de l'inauguration de la route du Col-des-Roches, que l'on commença à planter des arbres le long des routes qui aboutissent à cette localité. Les cinq cents lauriers-saules qui bordent la route du Col-des-Roches, sont dus à la générosité de M. Olivier Quartier-la-Tente, qui fit également placer des bancs en pierre de distance en distance sur cette route. M. Ulysse Matthey-Henry, à l'obligeance duquel nous devons de nombreux renseignements, nous écrit que ces arbres eurent à souffrir non seulement de la violence des vents, mais surtout de la méchanceté de l'homme. Beaucoup furent coupés ou mutilés et les bancs en grande partie brisés. Les arbres ont été remplacés.

[1] M. le major Jacot-Guillarmod cultivait avec succès les conifères indigènes ou exotiques et plusieurs arbres et arbustes rares.

[2] Deux exemplaires se trouvent dans un jardin de la rue de l'Endroit et un dans la campagne du Rond Gabus.

[3] Notes fournies par M. Soguel, membre de la cour d'appel.

M. Henri Grandjean, dont le nom est associé à toutes les œuvres d'utilité publique, fit planter en 1849, les arbres qui se trouvent près du collége et au Quartier neuf. Le comité administratif de la commune a fait orner d'ormes et de platanes, l'esplanade de l'hospice des vieillards. Autour du temple français se trouvent également quelques arbres, mais comme à la Chaux-de-Fonds et ailleurs, ces plantations ne sont pas suffisamment soignées et cultivées, et on ne remplace pas assez promptement les sujets qui périssent et qui sont brisés ou renversés.

Si nos deux grandes cités des montagnes sont si dépourvues d'arbres et de verdure, le riant village des Brenets est par contre, grâce sans doute à sa situation heureuse, entouré de vergers et de jardins qui l'encadrent d'une manière pittoresque et lui donnent le cachet de l'aisance et du bonheur.

M. Auguste Droz, qui avait habité l'Amérique, contribua beaucoup à propager le goût de l'arboriculture et de l'horticulture. Cet homme remarquable, qui devançait son époque, avait fait des sacrifices considérables pour acclimater des plantes exotiques. Il cultivait dans ses serres, non seulement la vigne, mais des bananiers, des ananas, etc., et en 1842, il put offrir au roi de Prusse de ces derniers fruits mûris dans son jardin.

Il reste aux Brenets quelque chose de M. Droz. Son souffle n'est pas éteint; les jolis jardins que l'on voit dans cette localité ont pour aïeul le jardin d'horticulture du solitaire qui ne vivait que pour conserver et agrandir ses belles collections. Ses goûts élevés lui ont survécu, ainsi que la science éclairée de cet admirateur de la nature.

Des magnifiques plantations faites par M. Auguste Droz, il ne reste que des tronçons. Peu d'arbres ont échappé à la hache du bûcheron. Les bouleaux abattus au bord du Doubs, il y a quelques années, ont heureusement ensemencé la rive, en sorte que l'espèce sera conservée. Deux acacias, à l'Arvoux, résistent encore et portent annuellement quelques fleurs, mais leur état annonce que le climat et le sol ne leur conviennent pas. Une très belle allée de tilleuls bordant l'ancienne route près du cimetière a été abattue; on ignore pour quelle raison. En revanche, M. Lucien Haldimann a fait planter de 1865 à 1867 des marronniers de nuances variées sur la terrasse du temple. Il en avait déjà, quelques années auparavant, fait border de chaque côté la route cantonale depuis le village jusqu'à l'entrée du tunnel du Châtelard. La commune de son côté fit planter sur le cimetière une bordure de tilleuls.

Outre ces plantations publiques, nous devons mentionner l'allée de tilleuls aux Champs Ethévenots, dans la propriété L'Hardy-Quartier, et qui fut créée en 1830 par M. Olivier Quartier. Enfin indiquons comme curiosité, la vigne printanière en espalier dans la campagne de M. Ali Jeannot, qui date de 1854

et qui chaque année donne une récolte de deux à trois cents grappes de beaux raisins rouges.[1]

Nous devons terminer cette revue, déjà beaucoup trop longue, pour nos lecteurs, et cependant incomplète, si nous voulions indiquer tous les efforts de ceux qui, dans notre canton, ont cherché et cherchent encore à développer le goût de l'horticulture. Nous aurions eu à mentionner les plantations faites le long des lignes ferrées plutôt dans un but utilitaire que dans celui d'orner les abords des gares et le parcours de la voie.

Il résulte de cette notice que c'est à l'initiative des citoyens dévoués et amis des œuvres d'utilité publique que l'on doit en grande partie la création et le développement des jardins et des promenades publiques.

Mais ces jardins et ces promenades laissent à quelques exceptions près, beaucoup à désirer. Le plus grand nombre des localités montrent peu de sollicitude pour des créations de ce genre et pour l'entretien des plantations. Les abords de beaucoup de maisons de nos villages offrent l'aspect du désordre; des objets divers son jetés au hasard ou arrangés d'une manière disgracieuse. Les rues sont encore trop encombrées par les courtines de fumiers mal amenagées et de la plupart desquelles s'échappe, surtout en temps de pluie, un liquide impur, qui exhalera plus tard des odeurs désagréables, insalubres, ou qui ira s'infiltrer dans les puits et les sources du voisinage.

Comme au commencement de ce siècle et comme toujours, c'est aux hommes d'initiative qu'appartient la tâche d'introduire de salutaires réformes, et au besoin, d'intéresser la jeunesse aux plantations d'arbres et à la formation de petits jardins botaniques dans les préaux de l'école, ou dans son voisinage. A eux d'attirer l'attention des édiles sur l'utilité de ces plantations. Ces innovations développeront le goût du beau, de l'ordre et le respect des choses confiées à la sécurité publique.

A ces jardins s'attachent non-seulement des considérations d'hygiène et de plaisir, mais aussi de morale et d'instruction. Les abords négligés des maisons se convertiront en riants vergers; les rues, ces corridors communs, deviendront propres, et sous les arbres des places publiques s'ébattront de joyeux enfants dont le visage portera l'empreinte de la santé.

On ne peut assez le répéter, ces plantations d'arbres ne sont pas un luxe, elles peuvent dans certains cas limiter l'incendie et de toutes manières elles amélioreront, en purifiant l'air et le sol, les conditions hygiéniques des localités.

[1] Notes fournies par M. Etienne, des Brenets.

F. LANDRY

NEUCHATEL en 1796.-(L'EVOLE)

d'après Mlle SOPHIE PETITPIERRE.

Puissent les pages qui précèdent avoir pour effet de stimuler et propager dans chaque localité de notre beau et heureux pays le goût des embellissements et des jardins publics. Dr GUILLAUME.

Les pages qui précèdent seront complétées dans un prochain numéro par le *Tableau des plantations d'arbres* faites dans notre canton sur les routes cantonales, travail dû à l'obligeance de M. Ch. Knab, ingénieur cantonal

L'ÉVOLE EN 1796

Le quartier de l'Evole à Neuchâtel subira prochainement une nouvelle transformation, à mesure qu'une longue ligne de bâtiments s'élèvera sur la partie du lac qui a été remblayée à grands frais.

La vue que nous donnons aujourd'hui a donc une certaine actualité, bien qu'elle représente l'Evole en 1796, alors que la route conduisant à Serrières n'existait pas.

Le premier arbre à droite formait l'angle sud-ouest de la Promenade noire sur l'emplacement de laquelle a été construit l'hôtel du Mont-Blanc. Les arbres du second massif ne sont plus représentés aujourd'hui que par quelques sujets épars. Au pied de la maison de Bellevaux et de l'ancien château des comtes de Neuchâtel se trouvent quelques maisons qui renfermaient des bains et des buanderies et qui disparurent, les unes lors de la construction de la route en 1822, les autres vers 1846 lors de l'établissement de la promenade de la Petite Provence.

Le nouveau bâtiment des prisons élevé sur l'emplacement de l'ancien château, n'existe pas dans notre dessin, non plus que les nombreuses maisons d'habitation qui se voient aujourd'hui sur la colline.

J.-H. B.

LA CHAUX-DE-FONDS IL Y A 140 ANS

EXTRAITS DU JOURNAL D'ABRAM-LOUIS SANDOL, JUSTICIER ET LIEUTENANT CIVIL, NÉ EN 1712

1738

Mars 2. Je suis été à l'église. On a arrêté tous les bourgeois de Valangin à l'occasion des piétistes et on a nommé trois députés pour aller en conseil de bourgeoisie avec les deux conseillers. Temps doux; la neige s'en va; il est tout terrain par les Crettets.

11. Nous sommes allés Pierroton Robert et moi voir des bœufs; deux de Jaquelet Bosset, deux chez Daniel Matthey; j'en donnais 1515 batz; ils en veulent 1550. Deux autres qui ont 15 tours et assez bonne façon. Deux des fils chez Jonathan au Bas-Monsieur; je leur en donnais $12^{1}/_{2}$ louis d'or neufs, ils en voulaient 13; ils ont 15 tours 3 doigts, bien bâtis et bernois. Beau temps.

23. Nous sommes sortis de la Chaux à 7 heures, pour aller à l'enterrement de Pierre Quartier-la-Tante, nous étions quatre tous à cheval, savoir: l'oncle Abraham, Pierrelet, Sandoz, et la fille de l'oncle Josué Robert. Arrivés à 10 heures; on a enterré à 2 heures, nous sommes été au catéchisme; j'ai donné 3 piécettes et demi-batz au valet de nos chevaux. Dépensé au Locle 6 creutz. Temps doux.

Juin 6. Ferré mon cheval de devant. Allé sur le Doubs commander du poisson à [illegible] creutz la livre. Puis au Locle quérir de laviande $18^{1}/_{2}$ lb. Dépensé

4 batz pour moi et mon cheval. J'ai acheté chez Dl Topinard de la poudre et des gants blancs pour 10½ batz; j'ai vendu le veau à Jacob Perret-Gentil pour 42 batz, avec la tête et la pressure.

13. Nous avons tiré au prix. J'ai eu la 5e de la 1re passe, et la 3e de la 2de; j'ai aussi eu la 8e sur les piécettes qui valait 9 creutz. Le soir nous sommes allés voir une comédie qui se jouait chez P. H. Droz. La comédie était un vieux Marchand qui partait pour un voyage en recommandant sa boutique à sa fille. Dépensé 2 francs 7½ batz.

14. Je suis tout le jour en patrouille. Je suis venu prendre ma mère et ma femme pour aller à la comédie. Polichinelle a été marié trois fois.

15. A l'église. Le soir à la comédie, j'y ai mené Adam et mes deux filles. Polichinelle a pendu deux voleurs qui avaient volé leurs maîtres. Beau temps.

18. Au marché j'ai payé 32 batz à Mme Sandoz pour du sel. On est allé sous les armes et on a établi Olivier Jean Petit-Matile major, M. Perrelet capitaine-lieutenant, Josué Robert sous-lieutenant, et Moïse Huguenin enseigne. Beau temps.

22. La greffière a passé par ici le matin et a mené ma belle-mère au banc des justiciers, elle est venue dîner avec nous. Je suis allé à Pouillerel et joué aux boules.

25. Jour de la Bourgeoisie de Vallengin. On a fait rassembler à part toutes les Communautés pour leur demander si elles n'étaient pas d'avis de soutenir leurs franchises tant à l'égard des bois qu'à l'égard des Piétistes et si l'on voulait s'en remettre à la prudence de MM. les Maîtres-Bourgeois et de quelques députés pour agir dans cette affaire comme il convient. On a répondu à la pluralité des voix qu'oui. On a aussi rayé du Corps de la Bourgeoisie ceux qui avaient signé une remontrance que l'on envoya à Sa Majesté qui autorisait les Piétistes.

Août 3. A l'église. On y a publié que ceux qui auraient chevaux et équipages pour aller à la rencontre de Monseigneur le Gouverneur Philippe de Brueys de Bezuc devraient se rencontrer sur la vêprée avec leurs chevaux pour les éprouver proche du bataillon. J'y suis allé et on a fait des quarts de conversion assez plaisamment.

4. A six heures du matin nous sommes décampés tous les cavaliers deux à deux pour aller au devant de Monseigneur; nous l'avons rencontré sur le Crêt du Locle. Les officiers ont mis pied à terre; et nous la cavalerie nous sommes restés bordant la haie d'un côté et le sabre à la main. Quand tout a été passé nous avons repris nos rangs et MM. du Locle qui étoient devant ont bordé la haie à leur tour, nous ont laissés passer et se sont mis les derniers.

Nous les cavaliers après que ces Messieurs ont eu descendu sommes allés sur le camp former un petit corps de cavalerie qui est resté là pendant qu'on a fait l'exercice du bataillon. Après nous sommes venus descendre au Chapeau Rouge; après dîner on nous a fait remonter à cheval et retourner proche le camp qu'on avait rangé pour tirer par peloton; nous avons fait plusieurs quarts de conversion et avons tiré des décharges par rangs de 15 à la fois, ce qui faisait un feu presque continuel.

5. Nous sommes allés à la suite de Mr le Gouverneur jusqu'à la Sagne; nous avons laissé une partie de nos chevaux chez le Justicier Wuille. Nous sommes allés à pied sur le Crêt, puis sommes revenus dîner. Les officiers et cavaliers qui y étaient allés tout avant nous sont venus nous reprendre et nous sommes retournés de compagnie jusqu'à la Chaux-de-Fonds. Dans ce voyage dépensé 25 batz.

25. Raissé du bois et abattu. Le cheval chez l'oncle est tombé dans la cuve. On a attaché David qui est descendu en bas une échelle pour l'attacher par deux endroits; on a mené le cheval d'un côté, et de l'autre on a mis des planches, et nous l'avons tiré dehors; nous étions neuf hommes et plusieurs femmes. Assez beau temps.

Décembre 5. Je suis sorti à 5 heures pour aller au Val-de-Ruz acheter du grain; j'en ai trouvé chez Jacques Bourquin des Genevais sur Coffrane 3 muids à 6 $^{1}/_{2}$ batz l'émine d'orgée rendue ici, je lui ai donné $^{1}/_{2}$ écu d'arrhes et suis venu coucher chez Jacob Amiet; j'ai aussi acheté 5 $^{1}/_{4}$ lb. de laine à 7 batz la livre. Dépensé 2 francs 5 batz. Beau temps.

1739

Janvier 1. Nous sommes allés nous deux ma femme en traîneau au Locle. M. Perrot a pris pour texte : *La figure de ce monde passe.* Nous avons mis nos chevaux chez P. Sandoz où nous avons dîné. Revenus fort agréablement; il n'y a environ qu'une paume de neige. Dépensé 2 f. 4 batz.

7. Au marché acheté une demi aune élamine bleue pour 9 batz avec cordonnets pour six boutonnières. J'ai donné tout cela à Dl Robert tailleur pour m'en faire une cape ou boquenquin (Buckingham). Acheté une quarte de brandvin pour 8 $^{1}/_{2}$ creutz; veillé chez Topinard. Beau temps.

10. Commencé d'écoure l'orge[1]. Je suis allé le soir veiller l'oncle P. Robert, j'y ai veillé toute la nuit, il est très faible, je suis revenu le matin et retourné le soir jusqu'au souper.

[1] Battre l'orge en grange.

12. 13. Achevé d'écoure. Je suis encore allé veiller l'oncle, il est mort à 5 heures du matin très doucement, les douleurs l'ayant quitté trois ou quatre heures avant, c'est une pleurésie qui l'a tenu 8 jours. Je suis venu à la Chaux acheter pour eux quelques marchandises. Après mon retour on a fait les billets que j'ai écrits et ensuite je suis allé au Locle par un fort temps de pluie, les chemins couverts d'eau et de glace. J'ai acheté un tonneau de vin rouge d'Arbois à 3 batz et un creutz le pot; il doit contenir 5 setiers et 10 pots. Je suis arrivé environ huit heures à la maison, il neige bien fort. Dépensé 3 ½ batz.

14. Nous avons travaillé nous deux l'ancien Droz a faire la bière et dresser les tables. Les fossoyeurs sont venus souper. Ce sont: Jacob feu Jacob Robert, Abram Roulet, D fils de l'ancien Droz et Dd fils de Dd Robert. Je suis revenu coucher à la maison. Le temps est clair.

15. Mon père et moi sommes allés à l'enterrement. J'ai servi sur table; il y avait environ 53 personnes assises. M. Perrot a fait un beau discours. J'ai payé 13 écus petits en accompte à Isaac Vuagneux. Je suis revenu au dernier repas et arrivé à la maison à 10 heures. Temps humide, vent très fort.

Février 4. Le matin je suis allé acheter du son. A Serrière j'en ai acheté deux émines du Meunier des Pointes à 10 cr. l'émine à condition qu'il m'amène ce que j'acheterai d'autres meuniers; j'en ai eu 16 émines au moulin du bas à 8 ½ cr. et l'autre les a amenées jusqu'à l'Aile; j'en ai eu aussi 6 émines à la ville à 9 cr. Je suis allé à la foire, l'ancien Amiet m'a dit qu'il avait vendu les bœufs qu'il me voulait prêter et qu'ainsi il ne pouvait ramener le reprin, et comme je ne pouvais trouver de charretier j'en ai acheté deux de D. Soulavy pour 1525 batz. L'ancien Amiet a mis ses bœufs devant son charriot qui ont amené le reprin jusque aux Hauts-Genevais et là il m'a prêté son traineau et un joux; nous avons chargé et sommes venus jusque chez Jacob Amiet, j'ai fait souper l'ancien avec moi et après nous avons passé la montagne, en descendant j'ai mené le traîneau à bras à cause des mauvais chemins, nous sommes arrivés à 3 heures après minuit. Dépensé 27 batz.

5. Environ dix heures du soir, je suis tombé malade d'un froid et d'un mal qui me serrait bien fort à l'estomac et au ventre, j'ai pris du baume souffré pour me faire suer pendant le reste de la nuit, j'ai eu un peu de repos au matin.

28. J'ai fait deux charriots de pierres avec les chevaux et les bœufs. Je suis allé au Plaid où on a installé l'oncle Josué Robert comme Justicier. Il a fait un beau compliment qui a commencé par des réflexions sur la charge dont il venait d'être revêtu et le serment qu'il venait de prêter, en balançant tout cela avec ses faibles lumières. Ensuite il a demandé la bienveillance de Mr le Maire et de MM. de la Justice pour vouloir l'aider de leurs sages con-

seils; que de son côté il s'efforcerait de suivre leurs traces. Puis il a fait des vœux et des prières pour Sa Majesté et la famille royale, pour Mgr le gouverneur et pour tout le reste qu'il convient. J'ai été chez le capitaine Droz qui m'a donné la Cense et j'ai rapporté de chez la veuve Droz des livres intitulés *L'Ecole du monde* ou entretien d'un père avec son fils sur la manière de vivre dans le monde, *Nouvelles* de Mme de Gomès, *l'Eloge* de la chasse, *La Bibliothèque* de campagne.

Mars 6. Abattu deux pièces de bois que nous avons écarrées pour le rucher. Donné à manger aux abeilles. M. le Ministre a envoyé sa servante quérir deux émines de moisson.

18. Au marché; j'ai prêté 20 écus blancs à Adam Droz, horloger, pour aller à la foire d'Yverdon jusqu'à la St-George. J'ai acheté pour Adam qui est valet chez nous six aunes serge de Valence à 20 batz l'aune, 2 aunes refoulée à 11 $^1/_2$ batz, une aune Bougra 3 $^1/_2$ batz; des jarretières 2 $^1/_2$ batz; neuf douzaines boutons de poil 9 batz et une once de cordonnet.

Avril 23. Nous sommes allés achever l'auge aux Eplatures, assez beau mais un peu froid. Les tailleurs s'en sont allés. Ils ont fait 3 robes de milaine bleue pour les servantes, un casaquin, cotte et tablier de coteline à ma belle-mère, deux casaquins, un en serge impériale et un autre avec manteau grisette pour ma femme; un habit tout au long à Adam et une veste milaine pour moi.

Mai 16. Le matin on a tenu justice et condamné un certain Antoine du Plessy au carcan pour avoir mal parlé contre Sa Majesté. A l'église.

17. Communié à vêpres aux Planchettes. Pluie. La Pometa a fait le veau.

18. Foire de Dombresson; j'ai acheté deux bœufs aux frères Guiot un moté et l'autre fauve et blanc pour 1830 batz.

20. Abram Sandoz des Crosettes est venu ce matin me dire que je devais aller avec lui au Locle pour être présent et auditeur des comptes du fonds de la famille des Sandoz. J'y suis allé, il se monte environ à la somme de 4250 Livres; j'ai eu dix batz pour ma journée et on a fait un beau repas. Il y avait MM. de Perrot pasteur, le Maire du Locle, M. de Noiraigue, Directeur du dit fonds, le Maire des Brenets, le fils du Directeur, le Lieutenant du Locle et quelques autres des Notables de la famille.

Juillet 19. A l'église. Abram Bosset et la tante Elisabeth sont venus dîner. Nous sommes allés voir les paons chez Ab. Veron, nous y étions beaucoup de gens. Beau temps.

Septembre 3. A la levure de la maison à Abram Sandoz, maréchal, j'y ai envoyé deux pots de vin, on l'a lattée en partie; soupé tous ensemble environ une 40e de personnes, il n'y est pas arrivé le moindre petit malheur. Beau temps.

10. Jour de Jeûne. M. Sandoz a pris son texte au Ps. 119. « Mes yeux se sont fondus en ruisseaux d'eau parce qu'on n'observe pas la loi. » Celui des Planchettes l'a pris à l'Apocalypse, chap. 3 v. 20. « Je me tiens à la porte et j'y frappe, si quelqu'un entend ma voix et m'ouvre j'entrerai chez lui. » Il a fait voir que notre Seigneur frappe en cinq manières, savoir : par sa parole, par la prédication, par les mouvements de la conscience, par la prospérité et par les afflictions, sur quoi il a fait de très belles applications.

24. Barré le closel, mis la vache noire et les veaux au regain. D[d] Robert, médecin, est venu voir la Basseta et lui a donné un breuvage qu'il faut lui faire prendre à 9 heures du matin avec de son lait, payé 4 batz.

Novembre 4. Jour de la foire de Neuchâtel; elle était assez grosse; les bêtes grasses ne s'y vendaient pas trop bien, les bœufs maigres y étaient encore assez chers; j'y ai acheté des oignons pour 3 ½ batz, j'ai aussi acheté des bas blancs d'un allemand à 10 batz la paire. Beau temps doux aux Montagnes, brouillard et froid dans le bas.

7. Bouchoyé la vache achetée le 20 août, elle a donné 373 lb., le cuir 54 lb. et le suif 31. Vent et couvert.

9. J'ai découpé la viande et tué 6 grives. Un peu froid.

Décembre 11. Aux comptes de la Chambre de charité. On a commencé à 10 heures du matin et fini à minuit. Il y a de franc 35494 L. 10 c.

17. Allé au Val-de-Ruz avec mon beau-frère pour acheter de l'orge pour la tante Elisabeth. A Cernier, David Veuve en avait un muid à 7 batz chez lui; à Fontaine chez M. Boyve qu'on enterra hier, ses enfants la veulent vendre 7 ½ batz prise chez eux; à la Jonchère point, chez les Bille point; aux Genevais sur Coffrane il y en avait à 8 ½ rendue ici; je repasse chez Jacob Amiet. Dépensé en tout 15 cr.

29. On a pendu à Valengin un certain Ab. Huguenin, dit chez Elliet du Locle. La Seigneurie auparavant avait assigné 10 écus blancs pour quiconque le découvrirait ou le prendrait. Il se rencontra un jour au moulin chez Grebi où Othenin Girard étoit qui le reconnut, et observa où il allait; il alla se rendre chez les Barbe ou Bisache et Girard envoya un exprès pour en donner avis à l'officier qui envoya les sautiers pour l'emmener incessamment. On le mit en prison bien gardé le 19 Novembre. Cependant il a manqué s'évader plusieurs fois et surtout il y a quelques jours que le froid étant un peu rigoureux il pria qu'on le mît au chaud. On le plaça dans une des plus hautes chambres du château où on lui fit du feu avec des débris où il se trouva un vieux clou. Il s'en servit pendant qu'une des gardes alla souper et que l'autre sommeillait près du feu, pour crocheter les cadenas de ses chaînes et lorsqu'il fut déchaîné il prit une tuile avec laquelle il frappa la garde à la tête et le

coucha par terre. Puis il sauta par les fenêtres et se rompit une jambe, les deux bras et l'échine, ce qui a hâté son supplice qui aurait été différé si on n'avait appréhendé qu'il en mourût. Ainsi pour les larcins et faux serment, il fut condamné à avoir la langue percée et être pendu. Au pied de l'échelle il a encore confessé qu'il avait tué une femme des Ponts; une autre femme lui fit encore confesser qu'il avait fait un faux serment contre elle par lequel il avait tiré 7 écus petits. Après on lui fit monter l'échelle où il fut étranglé.

1740

Le mois de Février a été terriblement froid et sec, les fontaines ont manqué en plusieurs endroits surtout celle du village; on distribuait l'eau par ordre et au sort dans les sources mêmes parce qu'il n'en venait plus par les tuyaux. Il a gelé dans la maison pendant tout le mois; il y avait bien des années qu'on n'en avait pas vu autant car le lait gelait tous les jours dans la cave.

Mars 1. Je suis allé à Colombier visiter M. le Maire, nous sommes allés au château tâter le vin qu'ils vendent 6 cr. en gros. M. le Maire a retenu mon cheval à l'épreuve; nous avons diné et je suis sorti de Colombier à midi. Dépensé chez Jacob Amiet aux Genevais 3 batz; arrivé à la maison entre nuit et jour. Beau temps.

6. A l'église. M. Sandoz a pris son texte Epitre St-Pierre chap. 4 v. 11. Il a fait le même sermon qu'il fit Dimanche passé à Neuchâtel ayant été élu avec deux autres pour remplacer M. Chopard qui est mort ministre en ville. C'était son sermon d'épreuve, il fit voir à quoi les véritables ministres de J. C. sont obligés. Toujours bize très froide.

25. Je suis sorti pour aller à Colombier pour porter la machine à guimper que M. le Maire m'avait demandé de lui faire. J'ai passé par Cormondrèche chez Henri de Brot, arrivé sur le soir

26. Nous sommes allés nous deux Mr le Maire au château pour choisir un tonneau de vin; après en avoir tâté j'ai pris le No 4 au prix de 6 cr. Quand nous avons été de retour nous avons brûlé des galons et fondu de la parfilure, il y en a 5 onces en lingot. Neige et froid.

27. Je suis sorti de bon matin de Colombier, venu à l'église à Coffrane, diné chez J. Jacques Léplatenier; venu ensuite jusque chez Jacob Amiet aux Genevais, bu là un quarteret et monté la montagne par un temps de vent, de neige et de pousse épouvantable. Je me suis arrêté chez J. Jaques Sandoz cabaretier aux Loges où j'ai trouvé le major Matile qui s'y était venu coucher

après avoir erré toute la nuit sur la montagne; nous sommes venus ensemble jusques chez Sagne à Boinod, où nous avons couché.

Juin 14. J'ai fait marché avec la mère à Adam mon valet, pour ce qu'elle a été chez nous et pour y rester jusqu'à la fin d'Octobre et pour salaire je lui donne une paire de souliers, deux chemises et 40 batz d'argent.

Juillet 4. Sorti à deux heures pour aller à la foire de Moudon. Embarqué à Neuchâtel à 6 heures et arrivé à Chevroux à 10. le vent était très fort sur le lac. Chaud.

5. Arrivé à Moudon à 5 heures, acheté un cheval pour 5 Louis et $^1/_2$ écu.

6. Jour de la foire qui était grosse, acheté une vache pour 16 $^1/_2$ écus argent de Berne; nous sommes venus loger à Estavayer.

7. Passé le lac avec risques à cause du vent, arrivé à la maison environ les 10 heures du soir. La dépense du voyage se monte à près de 80 batz. Pluie par intervalles

8. Allé quérir la vache de Moudon que j'avais laissée chez Abram Louis Huguenin, je l'ai menée aux Eplatures. Commandé une partie de notre escouade pour demain à la chasse des gueux, fait ferrer le cheval des 4 pieds, payé 3 $^1/_2$ batz et 10 $^1/_2$ creutz le vin. Beau.

9. Allé à la chasse des rôdeurs.

18. A la chasse des gueux, mené mes chevaux aux Eplatures et ramené les 3 bêtes qui y étaient à la Chaux, acheté une paire de peaux jaunes pour 16 batz, une aune de ratine 20 batz et l'assortiment chez Topinard 5 batz.

19. Avec Pierroton Robert voir la pature de la capitaine Droz et allé au Montperreux marquer un fromage à 6 $^1/_2$ creutz la livre, donné 3 $^1/_2$ batz d'arrhes ; repassé chez la capitaine je lui donne de sa pature 1600 batz par an ou 1800 à condition qu'elle fournisse le berger qui y est.

Septembre 5. Chez M^r le Lieutenant refait les rôles des compagnies. Allé chez Daniel Sandoz Gendre voir un bocha de bois dont je lui donnais 20 écus me réservant 4 ans pour le distraire. C'est la veille de la foire, il y a beaucoup de gens du pays mais point d'étrangers. Beau temps.

6. Foire de la Chaux de Fonds, nous y avions mené sept bœufs dont trois de Pouillerel mais rien vendu ; il n'y avait que Schneegnang le Strasbourgeois et Felix qui s'étaient associés pour acheter; ils ont ravaudé la marchandise autant qu'on peut le faire et à midi et demi la foire s'est défaite tout dans un moment et ils sont restés tous seuls sans avoir rien acheté. Felix m'a payé 19 Louis et demi pr ce qu'il me devait d'avant, j'ai bu avec lui et le Strasbourgeois, ils ont encore marchandé mais inutilement.

24. A l'église. Fiva est venu diner. La veuve de l'Ancien Debelly a apporté des prunes. Allé voir les champs des Eplatures qui sont mûrs. Beau.

Octobre 2. A l'église. Un allemand suisse est venu dîner, il veut venir me servir une année moyennant une paire de souliers.

9. A l'église. On a publié de la part de Mr le Lieutenant et de l'avis de Mr le Ministre que ceux qui souhaiteront de moissonner pourront le faire après midi. Abram et Frédéric, les deux filles Ducommun et Frédéric Dubois sont venus dîner, nous avons chargé 4 charriots d'avoine et un peu d'orgée. J'ai fait compte avec mes ouvriers; j'ai donné aux Ducommun 36 L. et à Frederic Dubois 8 L. pour les fenaisons et les moissons. Tout le monde a chargé du grain et on en a autant caché qu'en aucun jour ouvrier de cette année. Beau temps.

10. Pluie tout le jour; nous avons démonté les charriots.

11. Nous avons écou nous trois un demi aitriat d'orge pour retranner aux Eplatures. Les bœufs ont été tout le jour à l'écurie à cause de la neige dont il y a au moins une paume, elle est tombée de bize tout le jour.

12. Mon valet est malade. Le médecin Robert a ordonné de faire bouillir deux cuillerées de miel et une de sel jusqu'à ce, quand on en laisse tomber une goutte sur quelque chose de froid, cela devienne dûr comme du bois; alors on en fait des chevilles de la grosseur du doigt pointues par un bout et on s'en sert au lieu de lavement; d'abord après, cela lui a donné essor. Brouillard.

13. Je suis allé quérir de l'eau à la bonne fontaine pour mon père qui est malade, il m'a demandé des petits oiseaux, je suis allé lui en tuer deux que je lui ai portés. Neige et froid comme au cœur de l'hiver, les glaçons pendent au chenaux; j'ai pris mal de froid.

14. Je suis été tout le jour au lit; j'ai fait venir Mr le médecin Robert qui m'a saigné. J'ai envoyé Adam à la Chaux pour différents articles, il a rapporté deux médecines une pour moi et une pour lui de Mr le médecin Robert. Clair et assez chaud, mais la neige n'a pas beaucoup décru et on ne peut pas mettre les bêtes dehors.

16. J'ai pris la médecine qui a bien travaillé et Adam aussi. Pluie.

17. Mon père qui est toujours malade désirait savoir de quelle manière la femme de Joseph Sandoz Gendre était malade pour se conduire en conséquence croyant qu'il avait le même mal. J'y suis allé, mais il y a de la différence.

18. Joseph est venu abattre les dents de loups aux cochons. Les Zurickois sont venus voir mes bœufs, ils en donnent 16 Louis d'or.

21. J'ai échaplé les faux pour aller à Pouillerel, nous avons caché trois petits charriots d'orgée mal sèche, c'est le reste. Nous avons cueilli les choux qui étaient tout gelés. Beau, mais bize froide

Novembre 12. Allé aux Eplatures les deux garçons et moi faire de la paille, le tas d'avoine avait tout germé par en haut et dedans il était plein de givre, ce que je n'ai jamais vu que cette fois.

16. Je suis resté chez mon père qui est toujours bien mal ; on l'a recommandé aux prières de l'église.

17. Environ les deux heures du matin Dieu a retiré de ce monde mon père après une maladie de cinq ou six semaines. J'ai mandé les oncles Pierre et Joseph comme aussi Salomon Guiot, on a fait les billets. J'ai envoyé faire dire à Ab. Sagne de faire le repas de l'enterrement sans rien marchander. Seulement faire pour la Justice rôti, pâté et tartes, et pour la généralité seulement rôti et pâté. Beau temps.

18. Anne-Marie est venue aider et a apprêté le souper, nous étions 16 à table.

19. Jour de l'enterrement il y avait 84 personnes assises à table. Nous nous sommes fait servir de chez Abram Sagne. Nous deux ma femme, ma belle-mère et sa fille y étions. La mère de Jacob Jacot, et la femme de David Dubois muet et Anne-Marie chez l'oncle Pierre nous servaient. Beau temps.

20. L'oncle Pierre, l'oncle Joseph et sa femme et les deux enfants de ma belle-mère comme aussi ma femme et les deux servantes Marie Anne et Marie Madelaine sont arrivées pour aller à l'église tous ensemble. Diné tous ensemble à la maison et retournés à la prière

21. Je suis été assez occupé à donner aux pauvres tant en argent qu'en habits. Payé à Topinard ce qu'on lui doit sur le Livre pour l'enterrement environ 60 batz, à Mr Robert pour avoir traité mon père 12 batz et pour moi saignée et médecine 8 batz. Payé Sagne pour le repas 894 batz et sur le livre 132 batz. Veillé chez ma belle-mère et y couché.

22. Délivré des habits, fait des arrangements avec ma belle-mère et ses enfants. J'ai fait un accord avec Samuel Richard pour faire et graver la tombe de mon père, je lui donne 25 L. elle sera prête au mois de Mars.

28. Nous deux Jacob allé avec les deux chevaux à la Perière chez Pierre Jean, chargé la tombe, resté 4 heures à la mettre sur le charriot avec 3 hommes pour nous aider.

1741

Janvier 8. A l'église. On a installé Mr Sandoz des Planchettes pour Ministre à la Chaux-de-Fonds.

19. Nous deux Adam sommes allés avec les deux chevaux et les traineaux

avec échelles de charriot aux Planchettes chercher du bois pour Mr Sandoz notre nouveau pasteur; quand nous avons eu chargé il nous a fait boire assez gaillardement, nous sommes venus par le chemin neuf; j'ai versé deux fois ma voiture, d'autres ont aussi versé; David Robert a cassé son traineau. Temps assez fâcheux à cause de la neige qui est en monceaux et du pousse.

29. A l'église et à la prière. Après, chez Topinard où nous sommes arrangés pour l'abonnement des gazettes, nous formons 3 classes; ceux du village pour la 1ere, le petit quartier pour la 2de et nous pour la 3eme; il nous en coûte à nous les derniers chacun 14½ cr. ou 8½ batz pour nous trois.

Février 9. Je suis allé chez Josué Ducommun dit Boudry pour venir avec moi en Bourgogne acheter du grain à Charquemont mais il a encore renchéri. L'orgée bien maigre nous revenait à 8 batz l'émine rendue au Gouillot aussi nous n'avons rien acheté; j'ai donné 3½ batz à Josué pour sa peine. Dépenses et passage 9 batz 3 creutz. Temps très beau, on arre bien fort en Bourgogne. La maison de Jacob Hi Droz aux Envers a brûlé pendant la veillée, en deux heures tout a été réduit.

13. Le mois de Fevrier a été très beau chaud et sans neige, tellement que le 13 on faisait 4 saisons: savoir Jonas Montandon rompait de la planche, le Juré Jean Maire achevait de moissonner du grain qui y était resté sous la neige, Jacques Sandoz aux arbres faisait de la Pargalu et plusieurs nettoyent encore le grain.

Juin 22. Jaquelet est venu raccommoder les souliers. A cinq heures du soir nous sommes allés Pierroton, Jean Jacques du Bois et moi mener un sommerhouse qu'on a fait faire pour mettre à la pose de la cure, nous l'avons mené tout monté sur un charriot et nous l'avons posé; après nous sommes allés chez Elié où nous avons payé Jean Jacques du Bois qui demande 14 écus sans les planches, nous avons donné chacun 35 batz, nous étions onze qui avons fait cela pour Mr le Ministre savoir: Josué Robert Juré, Joseph Humbert Droz, Fréderic Jacot, Felix Jean Richard, Daniel Ducommun dit Tinnon, Jacques Sandoz des arbres, Joseph Nicolet, Pierre Lechot dit chez George, Mr Perrelet, Pierre Robert et moi.

Juillet 14. On nous a invités à un souper chez Mr le Ministre tous ceux qui s'étaient joints pour lui faire faire le cabinet de son jardin; on nous a traités des plus magnifiquement, il y avait en outre quelques-uns des Messieurs qui étaient hier au colloque; on s'y est diverti à rire autant que j'aie jamais vu. Beau temps.

18. A l'assemblée du village où on a fait une répartition pour payer les frais de la fontaine, j'ai été jeté pour onze francs cinq sous 4 deniers; j'ai acheté des cerises 4 livres pour 10 creutz. Dépensé 11 creutz.

Novembre 8. Jour de la foire de Neuchâtel. Allé avec Dd Robert nous avons acheté des fruits et des chataignes à 12 batz l'émine, des oignons, des pommes et des poires le tout pour ma part coûte 27 ½ batz et nous les avons fait transporter sur des ânes à 10 batz le quintal, les chataignes sont restées pour les charriots. Nous sommes sortis à 5 heures de la ville et arrivés à la maison à minuit.

13. Je suis allé au plaid pour y déposer dans l'enquête qu'on y a faite sur ceux qui ont tiré le jour de la chasse aux loups du 4 Aout, j'ai déposé avoir vu tirer Daniel Delachaux et Josué Humbert-Droz contre le berger à cochons d'Ab. Tissot Daguette.

1742

Mars 4. A l'église une fois. Après diner chez Ab. Courvoisier. Je suis aussi allé chez Mr le Maire du Locle qui est malade de la colique. Veillé chez Mr le Ministre où nous avons chanté les Pseaumes. Neigé le soir.

29. Nous sommes sortis de bon matin pour la foire de Morteau passé droit à travers la neige qui porte les chevaux, passé par le Locle ; arrivés environ midi, rien vendu ce jour.

30. La foire n'est pas bonne si ce n'est pour quelques juments d'artillerie que Mr Du Pavé Commissaire d'artillerie achète à 8 louis d'or les plus belles ; la foire n'a rien valu pour les autres chevaux.

Aout 5. A l'église deux fois ; nous avons eu un jeune ministre. Après l'action du soir on a fait l'exercice dans le pré de la veuve Humbert. Mr le Major y était. On a fait des promotions d'officiers et établi Pierre Humbert enseigne, Ab. Huguenin sous-lieutenant et Guillaume Sagne aussi enseigne.

12. A l'église. Après on est monté à cheval pour aller à la rencontre de Monseigneur le Gouverneur jusqu'à Boinod.

13. Nous avons raccompagné Monsr jusque sur le cret de la Sagne; nous y avons vu faire l'exercice et nous nous sommes bien divertis chez le Sautier. Dépensé 15 batz

Septembre 8. Je suis allé quérir des médicaments pour la Pommeta chez la veuve d'Ab. Ducommun dit Boudry, payé 3 ½ batz. Je l'ai fait voir hier au vacher qui nous a ordonné de lui donner du thériaque de Venise, de la myrrhe pilée qu'il faut mêler avec une livre de beurre et y défaire une demi douzaine d'œufs, le tout bien mêlé et lui faire avaler.

9. Ce matin la vache s'est trouvée dégonflée, et mangeait après ne l'avoir plus fait depuis 4 à 5 jours, car elle était gonflée à ne plus pouvoir passer par les portes.

16. La vache a crevé. J'ai envoyé Adam en Bourgogne pour chercher un ouvrier pour la dépecer. Il a trouvé Pierre Joseph Robert au Russey qui le lendemain est venu lui lever le cuir, elle s'est trouvée ladre et pourrie.

Décembre 14. La femme de D. Robert m'est venu quérir et m'a prié d'arranger avec Ab. du Bois dit Cosandier sur ce qu'il s'agit de faire à l'égard de son mari qui la maltraite ; nous y sommes allés et il n'a eu que des mauvaises réponses à faire ; après midi il l'a encore battue. Nous sommes allés le dire à Mr le pasteur qui l'a fait chercher, mais il n'a pas voulu y venir disant qu'il avait du vin

1743

Février 9. Je suis allé commander les soldats à se rencontrer avec leurs armes et munitions demain à la Chaux de Fonds. Vent et neige.

10. On a fait la visite des armes et de la munition de chaque soldat, on les a fait filer à travers le village. Beau temps.

Mars 3. Comme je ne pouvais pas être payé de 28 Louis d'or que Poulacher boucher de Bâle me devait encore à moi et à Pierre Robert pour des bœufs qu'il nous avait achetés et qu'il ne répondait pas à mes lettres, nous partîmes pr Bâle après l'église et nous allons le 1er jour coucher à Corgémont.

4. Diner à Vaufelin et logé à Soleure où nous comptions le trouver à la foire mais il n'y était pas.

5. Sortis de Soleure à 11 heures, diné à l'Ecluse et logé à Elstein.

6. Diné à Liestal et arrivés à midi à Bâle à la Couronne chez Mr Houser. Nous fîmes chercher Mr Poulacher qui envoya d'abord un jeune homme pour voir ; ensuite vint la grande Caton de la Chaux qui était en service chez notre homme ; elle nous salua et demanda ce que nous voulions à son maître ; bientôt après vint le maître sa bourse à la main et il nous compta les 28 Louis que j'empochai. Comme il ne parlait pas des frais de voyage dont je l'avais menacé dans mes lettres je lui en fis souvenir clairement lui demandant comment il l'entendait. Là dessus il dit que c'était une promenade pour nous, que nous serions bien venus voir Bâle un jour, et semblables raisons qui ne pouvaient guère nous satisfaire puisque nous n'avions pas à nous promener et que nous connaissions Bâle. Enfin après l'avoir un peu pressé il nous demanda à quoi nous faisions monter nos frais. Nous lui répondîmes qu'ayant fait note de la dépense en venant, la doublant pour le retour et payant nos dépenses à la Couronne nous serions contents, et n'exigerions rien ainsi que nous étions en droit de le faire pour nos journées et nos chevaux. Il nous

demanda pourquoi nous étions à deux et pourquoi nous étions venus à cheval. Parce que, Monsieur, nous étions associés dans le marché et qu'en d'autres occasions nous n'avons pas l'habitude de voyager à pied ; que d'ailleurs eux en usaient de même quand ils venaient chez nous. Enfin après bien des raisons il demanda combien je voulais avoir en tout. Je lui dis un louis à chacun et les frais payés à la Couronne. He bien Messieurs, dit-il, che fous présente la chistice. — Vous nous présentez la justice, Mr, c'est bien n'en parlons plus, buvons un coup ; là dessus le discours changea et il nous demanda en partant qu'il pût aller parler de tout cela à son associé — C'est juste lui fimes nous ; puis il sortit sans adieu, ni revoir ni revenue ; l'ayant attendu longtemps nous allâmes nous promener en passant devant la boucherie du Grand Bâle *où nous* fûmes fort accueillis. A leurs questions sur ce que nous étions venus faire à Bâle, comme nous ne voulions pas exposer notre homme, nous dîmes que l'un était venu acheter des fleurs et l'autre une monture. Nous fûmes invités à souper chez le Maitre Bourgeois Ploch boucher. Le lendemain la grande Caton vint nous faire une visite et voir comment nous avions passé *la nuit.* Comme elle n'avait point de commission de son maître je la chargeai de lui dire : que hier il nous présenta la chistice, qu'ainsi nous ne sortirions pas de Bâle sans la voir et que nous lui donnions jusqu'à 11 h. pour nous satisfaire faute de quoi nous voulions nous pourvoir. Il ne revint pas et nous demandâmes à Mr Houser à qui on devait s'adresser pour avoir justice. Il nous dit que c'était à Mr le Schultheiss et qu'il était présent sur l'Hotel de ville.

Nous nous acheminâmes ; mais en passant devant la grande boucherie nous fîmes part à quelques bouchers de notre aventure par un récit qui attira la curiosité au point que le monde s'y attroupa jusqu'à monter sur les bancs pour être à portée d'entendre. Ayant fini, Mr Tietinger me dit que ce n'était point à la Maison de ville que cela allait mais sur la Zumpf. A moi n'importe, répondis je, pourvu que nous ayons chistice comme on nous l'a présentée, mais comment faut-il s'y prendre pour le faire citer. Il l'est déjà, me répondit-on, et comme je m'étonnais comment cela avait pu se faire, on m'expliqua que le Zumpfmeister était à côté de moi lorsque je faisais mon récit, et qu'il l'avait fait citer aussitôt qu'il avait compris qu'il y avait matière suffisante.

Je témoignai ma reconnaissance et nous allâmes diner à la Couronne. Pendant le diner il arriva un Monsieur habillé en noir avec les cheveux bouclés et poudrés qui demanda à Mr Houser s'il n'y avait pas chez lui des Messieurs de la Chaux de Fonds, qu'il venait pour traiter avec ces MM. de la part de Mr Pullacher qui nous priait de venir le trouver. Sur mon refus disant que c'était à lui à venir, le Mr e noir nous dit qu'il se chargerait de la cause, ce

dont je lui dis que j'étais charmé puisqu'il me paraissait un très honnête homme. Alors entrèrent chez nous tous les Pullacher grands et petits; Mr Tietinger et le poudré firent les arbitres et nous demandèrent à abandonner notre plainte moyennant qu'on nous donnât deux louis d'or sans se charger de la dépense de la Couronne. Là dessus, après avoir payé, le grand Poulacher s'évada et son frère resta pour voir comment nous serions étrillés. Nous eûmes à payer un Louis pour deux diners, logis, et nos chevaux pour deux fois 24 heures. Aussi je lui fis dire qu'il ne devait pas regretter son argent puisqu'il restait tout à Bâle. Nous dûmes ce jour coucher à Delémont et le lendemain à la maison.

(A suivre.)

MISCELLANÉES

Touchant les noyers plantés dans les vignes. — Décret de Messrs des Ligues lorsqu'ils possédaient Comté; l'on a ordonné au Baillif d'avoir le regard sur les noyers plantés dans les héritages devers le soleil levant, qu'ils ne portent dommage aux vignes de leurs voisins; et ordonné, mesdits Seigneurs, puissance de, en iceluy affaire, besogner comme par raison appartiendra, et a été dit et déclaré que nul ne doive planter noyer qui ne soit trente pieds loin de l'héritage de son voisin; et s'il y en avoit qui fussent plantés plus prochains, se devront oster; et ne soit dors en avant plus permis ny usé; et a été faite la dite connoissance et ordonnance l'an 1523 par les ambassadeurs des Ligues, savoir, etc.

Grains. — Le 14 juillet 1628, on fit un mandement de visiter les greniers, et de contraindre ceux qui en ont outre le nécessaire pour leur provision, d'en vendre au prix qui sera ordonné, moyennant de l'argent comptant, ou suffisante assurance d'être payés sur les fruits qu'on allait cueillir.

5 janvier 1630. — Deffense de distraire des grains hors de cet état, à peine aux contrevenants d'être punis arbitrairement, etc.

(Mandements, extraits des registres du conseil d'état.)

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE DÉCEMBRE 1871.

La guérison.

S'il est une divinité tutélaire pour les enfants et les buveurs, ainsi qu'on le dit souvent, pourquoi n'en existerait-il pas une pour nos braves pompiers qui exposent volontairement et avec tant d'abnégation leur vie pour protéger le bien d'autrui ? C'est à cette protection spéciale que notre ami André dut sa conservation, car, il faut le reconnaître, les coups avaient été administrés en conscience et par des bras vigoureux. Du reste, on ne porte pas un casque uniquement pour imiter les Grecs ; ce pot de métal doit avoir son utilité, aussi bien que le bonnet blanc dont les meuniers aiment à coiffer leur tête enfarinée. Le casque donc amortit les attouchements des rondins et préserva le crâne qui, sans cette enveloppe résistante, eût été brisé comme une coquille d'œuf. Toutefois, André avait perdu connaissance, son sang coulait et teignait la neige ; j'ai dit comment on l'emporta, avec des précautions infinies, à la cure, où les soins ne lui manquèrent pas.

Ceux qui ont fréquenté la cure du Locle, à cette époque, se souviennent de l'accueil qu'on y trouvait. Cette maison est restée pour moi le type de l'hospitalité montagnarde large, simple, cordiale. Tout y concourait : la franchise un peu brusque mais bienveillante et fine de M. Andrié, son cœur généreux, son intelligence ouverte et vive, la sage économie avec laquelle il savait

répartir son temps, afin de n'être jamais pressé ni pris au dépourvu, malgré ses nombreuses occupations, enfin, sa fortune qui lui permettait de donner sans compter. Et Mme Andrié, que dire de cette amie de Marie-Anne Calame, sinon qu'elle était la perle et le modèle des femmes. Si un ange s'est jamais incarné dans le corps d'une femme pour donner l'exemple des plus pures vertus, ce miracle s'est fait à la naissance de Mme Andrié. Sa bonté, sa douceur, sa modestie, sa charité vivante, sa sérénité inaltérable, voilà ce que ne peuvent oublier ceux qui ont eu le bonheur de la connaître et qui bénissent sa mémoire comme une céleste apparition dans leur vie.

On a fait si souvent et avec tant de complaisance le portrait du vice, qu'il doit être permis de rappeler le souvenir de ceux dont la vie a été une pratique persévérante des vertus évangéliques.

Si l'infortune trouvait dans cette maison des cœurs émus et des mains ouvertes, quelle sympathie un filleul, un parent ne devait-il pas y rencontrer? C'était, en effet, le cas d'André. Il eut le meilleur lit, la chambre la plus confortable, tous les médecins qu'on put découvrir. On ne se dérangeait pas en rechignant et en marchandant son assistance, mais avec une généreuse ardeur; tous les regards épiaient le moment où le jeune homme donnerait signe de vie. Il fallait voir le front soucieux du pasteur, ses sourcils noirs contractés sur ses yeux perçants, l'inquiétude peinte sur sa figure énergique, fatiguée par les émotions de la nuit.

Enfin, les mains crispées du blessé s'ouvrirent, il respira avec force; ses paupières appesanties se soulevèrent et il promena autour de lui des regards étonnés.

— C'est moi, c'est ton parrain, dit le pasteur, tout va bien; me reconnais-tu? — Le jeune homme sourit doucement et fit un signe d'amitié.

— Où suis-je? que s'est-il passé?

— Tu es à la cure du Locle où tu passeras quelques jours avec de bons amis?

— Ah! oui, je me souviens..... l'incendie..... et mes camarades? Je veux rejoindre ma compagnie. Leur a-t-on fait du mal? Mon vieux capitaine qu'est-il devenu?

— Sois sans inquiétude et ne t'agite pas; ils retournent en paix à la Chaux-de-Fonds; on vient de m'en informer.

— Ont-ils obtenu des chevaux?

— Oui, tout va bien.

André referma les yeux, se tut un moment et reprit:

— Si je suis blessé..... il ne faut rien dire à mes parents.

— Je vous ai tâté tout le corps, dit un des médecins, sauf quelques meur-

trissures je crois pouvoir affirmer que vous n'avez aucune lésion grave ; dans peu de jours, il n'y paraîtra plus. On va vous donner une potion calmante et vous tâcherez de dormir. C'est ce que vous pouvez faire de mieux.

Chacun se retira, sauf le médecin de la maison.

— Dors bien, mon garçon, dit le pasteur, à bientôt.

— Remercie Dieu, André, dit Mme Andrié en rangeant les couvertures, je vais écrire à ta mère, ma cousine, et lui envoyer un exprès ; notre cheval va vite ; dans une heure ils auront des nouvelles.

— Merci, murmura le jeune homme, et une larme mouilla le bord de ses paupières.

Un groupe nombreux stationnait devant la cure, impatient de savoir ce qu'il adviendrait du blessé. En passant de bouche en bouche, l'accident avait pris des proportions fantastiques.

— Comment va-t-il ? Est-il en danger ? Est-il mort ? demandait-on à tous ceux qui sortaient de la cure. Les assurances positives que venait de donner le docteur furent reçues avec satisfaction et colportées promptement dans le village avec les commentaires obligés.

Pendant que notre malade goûte un sommeil réparateur, une activité inaccoutumée règne dans la lessiverie, au rez-de-chaussée de la cure, du côté de l'église. Le feu pétille joyeusement sous les chaudières fumantes ; une odeur appétissante de potage au riz remplit le corridor où vont et viennent des femmes, des enfants humbles et attristés, portant des pots, des soupières et attendant leur tour de distribution. La salle des catéchumènes, qui fait face à la lessiverie, est transformée en réfectoire. Sur de longues tables improvisées en hâte s'alignent des files d'assiettes où Mme Andrié elle-même sert un potage savoureux à tous ceux qui se présentent. Son activité joyeuse, sa sérénité, l'accueil aimable qu'elle fait à chacun, ses paroles encourageantes, rendent la confiance à ces malheureuses victimes de l'incendie ; auprès d'elle on trouvait ce refuge, cette sécurité dont on a tant besoin lorsque pénètre dans le cœur l'aiguillon glacé du désespoir.

Tout à coup une charmante apparition sembla illuminer la salle ; à sa taille élégante et svelte, à sa noble tenue, à ses traits d'une distinction exquise, on a reconnu Cécile Houriet ; elle resta un moment interdite au milieu des hommes et des femmes qui se pressaient et se succédaient autour des tables ; mais elle se remit bientôt, et voyant qu'elle pouvait se rendre utile, elle se débarrassa prestement de son manchon et de sa pelisse et devint en un clin-d'œil la plus jolie et la plus active des sommelières.

— Vous aussi, vous venez nous aider? dit Mme Andrié, que vous êtes bonne !

— Je suis venue voir comment vous organisez vos secours, pour en faire autant de notre côté.

— Rien n'est plus simple, on tire parti de ce qu'on a, et on fait de son mieux, l'essentiel est de ne pas perdre une minute. Nous avons beaucoup pensé à vous cette nuit, pendant que vous étiez en péril.

— Figurez-vous que les flammes atteignaient nos murailles, nous étions entourés de feu ; nous n'avons échappé que par miracle.

— Et Mme votre mère, comment se trouve-t-elle, bien éprouvée sans doute ?

— Mieux qu'on n'osait l'espérer après une telle nuit et de si poignantes angoisses. Si, au moins, on n'avait pas eu ces rixes à déplorer ! Vous avez un blessé, dit-on, est-il en danger?

En prononçant ces mots, le beau visage de Cécile s'était couvert d'une vive rougeur, et elle baissait les yeux d'un air embarrassé.

— Nous avons effectivement un jeune homme de la Chaux-de-Fonds, mais son état ne présente aucune gravité. Il est blessé à la tête, or vous savez que nos montagnards ont la tête dure, ajouta Mme Andrié en souriant.

— Ce n'est pas un motif pour la leur casser.

— Vous avez raison. A propos, il faudra s'occuper sans retard à recueillir des vêtements, du linge, des comestibles de toute sorte, et trouver des logements. Nous aurons à faire face à de grands besoins.

— Vous pouvez compter sur notre concours ; ceux qui ont échappé au danger doivent être généreux. Merci pour vos excellentes directions, je vais de ce pas me mettre à l'œuvre.

Mlle Houriet n'avait pas entendu sans émotion les bonnes nouvelles qu'on lui donnait du blessé ; aussi, ayant obtenu ce qu'elle désirait, elle prit congé et partit légère comme une bergeronnette, le cœur animé d'un ardent désir de faire du bien.

Après avoir dormi vingt-quatre heures sans désemparer, la tête enveloppée de bandes et de compresses que des mains attentives humectaient d'eau fraîche, André s'éveilla et promena autour de la chambre un regard interrogateur. Les boiseries, le mobilier, les gravures dans leur cadre, le rappelèrent bientôt à la réalité. Je suis donc blessé, se dit-il avec une secrète inquiétude ; examinons un peu nos avaries, il faut en avoir le cœur net. A sa grande surprise ses membres se trouvèrent intacts, le crâne un peu meurtri n'avait aucune fêlure ; à part un peu de courbature il se sentait allègre et dispos. Sur une chaise, près de son lit, il aperçut non son uniforme mais ses vêtements ordinaires ; il s'habilla machinalement en songeant à l'incendie, à Mlle Houriet, aux aventures qui avaient marqué cette nuit extraordinaire et qui devaient faire époque dans sa vie. L'horloge de l'église sonna huit heures, la cloche appela les enfants à l'école. Ses idées prirent insensiblement une teinte gaie,

et il se surprit à siffler la marche favorite de la musique des *Armes-réunies*. La porte de sa chambre s'ouvrit doucement, une tête grise apparut souriante et une voix d'une timbre grave dit :

— Qui est-ce qui siffle ici ? Comment..... debout ?

— Eh ! oui, parrain, bonjour ! je suis prêt à partir. Ai-je dormi longtemps ?

— Un jour et une nuit sans sourciller, rien que cela ; j'ai cru que tu dormirais jusqu'à la fin du monde. Quant à partir, il n'en est pas question, tu restes avec nous, c'est entendu, tes parents sont avertis.

— C'est que......

— Tu n'as pas le choix ; regarde dans cette glace ; as-tu jamais vu une paire de lunettes aussi formidable sur un nez aquilin ?

André obéit, mais lorsqu'il vit son image convenablement éclairée, il recula d'un pas en poussant une exclamation. Ses yeux étaient cernés d'une zone noirâtre qui semblait appliquée au pinceau.

— Prends courage mon garçon, tu en es au bleu, la première période ; plus tard, cela passera par les diverses couleurs de l'arc-en-ciel. Tu ris, donc tu n'es pas un fat ; tant mieux. Et puisque tu en es quitte pour si peu, car tu l'as échappé belle, et tu m'as fait une belle peur quand je t'ai vu rouler par terre tout en sang, je te conseille de garder tout cela pour toi et de ne pas déposer de plainte chez M. le maire. Si l'on juge à propos d'ouvrir une enquête, tu seras cité, et tu diras ce que tu sais ; mais, dans ces sortes d'affaires, il est rare qu'on mette la main sur les vrais coupables ; alors l'on se rit de la justice et de ses coups d'épée dans l'eau.

— C'est bien mon intention, je ne veux pas me poser en martyr, demander vengeance, et faire parler de moi.

— Bien, maintenant va déjeûner ; après un tel sommeil tu dois avoir des vides à combler. Au revoir, je vais à mes affaires.

— André fut accueilli dans la salle à manger par des cris de joie et des éclats de rire. Il y avait Mme Andrié, son fils et un homme vêtu de noir, à figure jeune, colorée, pleine de vivacité et d'intelligence, qu'on lui présenta sous le nom de M. Rodolphe, pasteur allemand des Montagnes. On s'informa de sa santé, on le plaisanta sur son sommeil, sur ses agréments oculaires ; il se sentit bientôt aussi à l'aise avec ces excellents amis, que dans sa propre famille. Le déjeûner fini, les messieurs passèrent au salon où se trouvaient accrochées quelques grandes et magnifiques gravures, entr'autres une Assomption de la Vierge d'après Murillo, depuis longtemps connue d'André qui ne pouvait se lasser de la contempler. Emporté par son admiration il s'écria sans songer à ce qu'il faisait : « Quel chef-d'œuvre ! »

— La gravure ou le tableau ? dit M. Rodolphe.

— Les deux, si je ne me trompe.

— En effet, le tableau est une merveille de peinture, de dessin et de coloris, et la gravure rend la souplesse du dessin, le moelleux du modelé et l'harmonie de la couleur. Vous savez le prix auquel ce tableau est évalué?

— Plusieurs milliers de francs, sans doute?

M. Rodolphe rit de bon cœur à l'ouïe de la naïveté du brave André.

— Vous êtes loin de compte, dites cinq ou six cent mille francs.

— Vous ne plaisantez pas? n'est-ce pas une exagération?

— Les œuvres d'art n'ont pas de valeur fixe, leur prix dépend de bien des choses, non seulement de leur mérite, mais aussi de la mode du jour. Tel peintre est en hausse durant une certaine période, plus tard il sera en baisse; cependant il est certains noms, rares il est vrai, qui sont au-dessus de toute contestation et qui tiennent la tête, ainsi Léonard de Vinci, Michel Ange, Raphaël, Titien, en Italie, Rembrandt, Rubens chez les Flamands, Poussin, Lesueur, Claude Lorrain, en France, Velasquez, Murillo, en Espagne.

— Je ne serai jamais qu'un pauvre graveur de boîtes de montres, dit André en soupirant, néanmoins je désire avec ardeur de voir quelques-uns de ces chefs-d'œuvre; cela ne me fera pas gagner cinq francs de plus, mais cela éclaircira mes idées sur l'art. J'avoue que mes notions à cet égard sont encore bien confuses.

— Eh! bien, puisque vous ne pouvez pas entreprendre de course, à cause de vos blessures, venez après midi chez moi, j'ai quelques gravures assez bonnes, que je vous ferai voir et nous parlerons d'art à notre aise. Au revoir à trois heures.

L'état de sa face lui interdisant de rester au salon, où des visites pouvaient entrer à chaque instant, André se retira dans la chambre de son parrain, servant à la fois de cabinet de travail et de bibliothèque. Le seul luxe de cette pièce c'étaient les livres, tous reliés avec recherche, couvrant les murs du haut en bas et serrant de près la porte et les fenêtres. On éprouvait une agréable impression de bien-être en face de ces rayons chargés de volumes, dont les dos de maroquin brun étincelaient de dorures et laissaient lire ces titres lumineux qui réjouissent l'esprit en rappelant les chefs-d'œuvre des plus beaux génies. Un modeste canapé, quelques chaises, un antique bureau de noyer composaient tout l'ameublement. C'est sur ce bureau, dont la tablette mobile portait les traces de longs services, que le pasteur avait écrit ses sermons pour consoler et instruire ses ouailles, que le pédagogue avait composé les premiers livres de lecture introduits dans nos écoles primaires, ainsi que des cours sur divers sujets d'histoire, de géographie, de grammaire, dont les copies étaient dans les mains de la plupart des instituteurs du canton. Toute l'année, en

hiver à six heures, en été à cinq, cet homme laborieux s'asseyait à son bureau, employant ces heures matinales de solitude et de recueillement à ses travaux de composition, pour consacrer le reste de sa journée aux affaires de son poste, à ses paroissiens, aux malades, aux écoles, à sa vaste correspondance. Sans cette stricte et invariable distribution de son temps, il aurait succombé sous le fardeau dont il avait lui-même chargé ses bras et qui était assez lourd pour écraser un homme moins robuste.

André n'entrait qu'avec respect dans ce sanctuaire du travail où étaient nées tant d'inspirations généreuses, où bien des douleurs et des misères avaient été dévoilées et adoucies, où bien des consciences avaient été touchées d'un salutaire repentir. Il parcourut les divers rayons et choisit parmi les livres d'histoire un volume de Jean de Muller; son esprit fut bientôt absorbé par l'intérêt du récit; il lisait, palpitant d'émotion, la bataille de Marignan et la retraite héroïque des Suisses, lorsque la porte s'ouvrit brusquement et M. Andrié entra en disant :

— Bonne nouvelle! tu auras la chance de dîner avec deux Loclois des plus remarquables, l'un comme horloger, l'autre comme mécanicien; deux génies chacun dans son genre.

— Qui donc, je vous prie?....

— Tu verras, je ne te dis rien de plus. A propos, demain dans la matinée nous visiterons les écoles; nous faisons des progrès, cela t'intéressera. Viens, on t'attend, il est midi passé.

L'épopée qu'il venait de lire avait monté l'imagination de notre ami; il ne rêvait que héros, princes et guerriers; aussi, lorsqu'il entra dans la chambre à manger, sa déception fut grande en voyant les deux personnages qui s'y trouvaient. Il jeta sur son parrain un regard interrogateur, comme pour lui dire: « Est-ce cela? »

— Laisse faire, fut la réponse accompagnée d'un fin sourire et d'un clignement d'œil; puis à haute voix: je te présente mes amis Frédéric-Louis Favre et Jean-Pierre Comtesse; c'est mon filleul André Robert.

Ce n'était pas la première fois qu'André entendait ces noms bien connus dans nos Montagnes, mais il apprit une fois de plus qu'il ne faut pas juger des gens sur l'apparence. Les deux vieillards qui lui secouèrent la main avec amitié n'avaient en effet rien d'héroïque, et leurs vêtements étaient des plus ordinaires. Ceux de J.-P. Comtesse même, œuvre d'un tailleur rustique, étaient faits de grossier milaine de couleur jaunâtre; mais celui qui les portait n'avait pas l'air de s'en soucier, pas plus que des énormités grammaticales et lexicologiques qui lui échappaient dès qu'il ouvrait la bouche. Quant à F.-L. Favre, sa figure vénérable empruntait un caractère étrange à la nuance

verdâtre de ses cheveux blancs. On disait que cette teinte était causée par les émanations du cuivre qu'il travaillait depuis plus d'un demi-siècle.

On se mit à table et, après la prière d'usage, les conversations un moment interrompues reprirent leur cours.

— Crois-tu, André, qu'il soit possible de soulever une maison?

— Une maison de bois, peut-être, mais nõn une bâtisse en pierre.

J.-P. Comtesse regardait sournoisement le jeune homme par-dessous ses sourcils grisonnants.

— Voilà pourtant un homme qui l'a fait, dit M. Andrié, et il est prêt à tenter des entreprises encore plus hardies.

— Je ne comprends pas, dit André.

— Vous n'avez pas entendu parler de la maison d'éducation qui s'enfonçait dans le marais au bord du Bied. I zavions voulu, ces MM. du Locle, bâtir moitié sur terrain solide, moitié sur la tourbe. Je leur zavais bien dit qu'il fallait piloter pour raffermir le sol; i n'avions pas voulu me croire. Allez toujours, que je me disais, quand vous serez pincés et qu'il faudra vous déprendre, vous serez bien aises de revenir au vieux Jean-Pierre. Ça n'a pas manqué; i zavions arasé le premier étage et arrivions au deuxième, lorsqu'un jour, prenant un coup de niveau sur les appuis des fenêtres en pierre de taille, i voyont qu'il s'en manquait vingt-un pouces. Tout une moitié du bâtiment faisait la culbute dans le marais. Ma foi, i zétiont bloqués et de la belle fâçon. Il fallait en découdre, les écôles ne pouvions pas voisiner au milieu des guernouilles, c'est sûr et certain. — Jean-Pierre qui me disent, nous voilà bloqués! — Je le vois bien. — Il y en a déjà vingt et un pouces qui ont filé dans la tourbe du Bied. — Vingt-un pouces huit lignes; la semaine prochaine il y en aura trois pieds, et si ça continue votre maison d'éducâtion sera couchée sur le flanc. — Jean-Pierre, faut nous tirer de là. — Je le veux bien, mais si ça vous coûte plus cher, ça sera votre dam. »

« Tous mes plans étions tirés; je passe un radier de charpente sous les murs, je pilote le long des fondations, je chasse des coins entre mes pilotis et mon radier, et finalement, tout à la douce, voilà mon bâtiment qui se relève et se met à l'équerre. C'était une belle opérâtion! On venait voir ça quasiment comme une Bourgeoisie de Valangin. »

Il faut avoir entendu l'accent qui accompagnait ce récit pour en goûter toute l'originale saveur.

— Et la maison est restée de niveau? demanda André avec feu.

— Ouais! allez-y voir avec un tuyau de géomètre; il n'en manque pas un cheveu.

— Et cette autre maison dont vous avez soulevé le toit pour l'exhausser d'un étage, reprit le pasteur, comment avez-vous fait cela?

— Oh! là, c'était pas des coins, mais des crics. J'ai soutenu mes sablières, *puis* j'ai fait mordre les crics avec ensemble, en calant à mesure. Le toit obéissait comme un mouton; il serait monté aussi haut que j'aurais voulu, ce fut l'affaire de quelques heures.

— N'est-ce pas de la témérité?

— Non, je sais d'avance le poids de ce que j'attaque et je calcule ma force. *Si on* me le demandait je soulèverais une maison entière et je la transporterais où l'on voudrait. On ne sait pas la force qu'il y a dans le coin, la vis, les leviers et les machines simples.

En effet, si l'on a vu plus tard en Amérique, à Chicago en particulier, les ingénieurs soulever et déplacer des maisons de pierre, pour se conformer à un alignement nouveau, un pauvre charpentier du Jura, génie inculte mais hardi, en avait eu l'idée, en avait prévu et trouvé les moyens.

— Il faut voir aussi les appareils que M. Comtesse a établis aux moulins du *Col* des Roches, dit M. Favre, ces roues hydrauliques superposées dans les entrailles de la terre pour profiter d'un filet d'eau qui se perd dans une crevasse.

— Mado! il était plus facile de les construire que de fabriquer vos petits brimborions de montres, qui sont quasi grosses comme des crutz et qui cheminent comme des régulâteurs.

— Vous avez raison, M. Comtesse, je ne comprends pas l'habileté de M. Favre; quels yeux, quels doigts faut-il posséder pour façonner d'une manière rigoureuse et mathématique des objets d'un si petit volume; les assembler, *les* mettre en jeu. Te représentes-tu, André, quel ressort spiral il faut à un si petit balancier.

— Et l'échappement? dit J.-P. Comtesse.

— Eh! bien, tenez, dit M. Favre, en sortant une montre d'or de son gilet, cette pièce m'a donné autant et plus de mal que ces brimborions de cinq *lignes* de diamètre dont vous parlez.

— Une extra-plate! dit André.

— Oui, une extra-plate, mince comme un écu de cinq francs; la difficulté *consiste* à loger tous les mobiles dans un espace si restreint que la moindre imperfection produit des contacts et des frottements qui arrêtent la marche. Ces montres sont diaboliques et font sécher les horlogers.

— Pourquoi en établit-on?

— Que voulez-vous, c'est la mode; on les demande, il faut les faire. Par exemple, on les paie bien; quatre ou cinq cents francs, avec une boîte toute simple.

— Je serais curieux d'entendre les réflexions que ferait Daniel JeanRichard en examinant vos montres si parfaites et vos chronomètres qui varient de quelques secondes par an. Il verrait que nous avons fait des progrès.

— C'est vrai qu'il ouvrirait de grands yeux, dit M. Favre en riant, surtout s'il voyait les ouvrages de mes neveux Sylvain Mairet et Louis Richard, qui deviendront un jour, si Dieu leur prête vie, des horlogers supérieurs. J'admire tout ce qui sort de leurs mains.

— N'avez-vous pas une satisfaction bien vive de laisser après vous de tels artistes pour faire honneur au pays avec les Richard, les Dubois, les Grandjean, les Houriet, qui se préparent à rivaliser avec les premiers horlogers du monde ?[1]

— Oui, j'avoue que j'y suis sensible comme horloger et comme patriote. J'ai cherché à faire mon devoir et à remplir ma petite place dans ce monde et dans notre industrie; j'y ai mis ma force, mon application, ma conscience. Maintenant, je suis vieux, je vais bientôt quitter ce monde; je ne regrette qu'une chose c'est de n'avoir pas eu, en commençant ma carrière, l'expérience que j'ai aujourd'hui.

Les yeux de M. Andrié pétillaient de plaisir.

— Que dis-tu de mes deux amis? dit-il à l'oreille d'André; crois-tu que je les ai surfaits ?

— Je n'oublierai jamais cette rencontre et l'exemple de ces deux hommes ne sera pas perdu pour moi.

Le dîner fini, chacun retourna à son ouvrage. André, le chapeau ramené sur les yeux pour masquer ses contusions, s'achemina vers le logis de M. Rodolphe, où de nouvelles surprises l'attendaient.

(A suivre.) L. Favre.

[1] Cette prédiction s'est réalisée; on peut s'en assurer par la comparaison des résultats chronométriques enregistrés dans les observatoires de Greenwich et de Neuchâtel.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

FRANÇOIS BOREL

Notre recueil, comme son titre l'indique, a pour but de célébrer tout ce qui honore notre patrie neuchâteloise, non seulement les faits et les hommes du passé, mais aussi ceux du présent.

Nous avons consacré le souvenir de savants, de militaires, d'artistes, d'hommes d'état, de littérateurs; aujourd'hui nous venons, un peu tardivement, rendre hommage à une personnalité plus modeste, dont la mort seule devait nous révéler les sentiments de patriotisme et de bienfaisance.

Au mois de mai 1869, les journaux annoncèrent qu'un Neuchâtelois décédé venait de donner par testament à l'Etat une fortune de près de cinq cent mille francs [1]. — Le testateur, revenu au pays après un long séjour à l'étranger, n'était connu que d'un cercle restreint de parents et d'amis dont il s'était entouré; il nous a semblé que ses compatriotes ne devaient point ignorer la vie de cet homme, si simple, si dénuée d'événements qu'elle puisse être. La fortune léguée par lui est encore intacte, plusieurs parties du pays, plusieurs projets la réclament, nos conseils seront appelés prochainement à en décider l'emploi, ils peuvent par leur vote illustrer le pays et le généreux testateur. Les lignes que nous consacrons à sa mémoire ne sont donc pas inopportunes aujourd'hui.

François Borel naquit à Neuchâtel, le 8 avril 1797; son père y exerçait la profession de chapelier. — L'enfant fréquenta quelque temps le collége de la ville et fut envoyé ensuite dans le Grand-Duché de Bade pour y apprendre

[1] En réalité, le chiffre de cette succession dépassait la somme de six cent mille, tous legs payés. (ÉDIT.)

l'allemand. De retour dans sa ville natale, le jeune homme entra, en qualité d'apprenti, dans une des principales maisons de draperie; ses patrons apprécièrent bientôt ses capacités et le chargèrent de voyager en Suisse pour y placer des marchandises, ce dont il s'acquitta avec intelligence.

Une société de banquiers et de capitalistes du canton, ayant réuni, par actions, une somme destinée à fonder à Fleurier une fabrique de gants, F. Borel fut nommé gérant de cette entreprise, qui commença sous d'heureux auspices et trouva en Suisse et en Angleterre surtout un débouché considérable pour ses produits. Mais cette industrie nouvelle ne devait pas prospérer chez nous, elle eut à subir des crises que l'apparition du choléra à Londres vint compliquer encore; force fut à la société d'abandonner une entreprise dont elle ne se retira qu'avec perte.

Le jeune homme, peiné de cet insuccès, chercha alors l'occasion de quitter le pays; elle lui fut vite fournie par une maison de Neuchâtel, qui le chargea de la représenter en Amérique pour le placement des vins.

Pendant plusieurs années, notre compatriote parcourut la côte des Etats-Unis, New-York, puis les Antilles, la Havane; il poussa aussi ses excursions vers le Nord pour y acheter des pelleteries; il arriva ainsi chez les tribus indiennes célébrées par Cooper, et vécut quelque temps au milieu d'elles: il aimait à raconter comment il fut reçu plusieurs fois dans le wigwam de leurs chefs, et comment il y fuma le calumet de la paix.

Qui a voyagé, voyagera. De retour en Europe, F. Borel ne voulut pas se fixer encore dans son pays natal, et recommença ses pérégrinations, mais dans une direction nouvelle. La maison Lausseure de Paris le chargea du placement de vins de Bordeaux et de Bourgogne en Russie: intelligent, actif, il parcourut cet immense pays, bravant gaîment les difficultés des voyages, et arriva jusqu'en Crimée, où il s'occupa à acclimater les plants de Bourgogne dans des propriétés de la maison qu'il représentait. Cet essai donna de bons et fructueux résultats.

A Saint-Pétersbourg, il se trouva en relations d'affaires avec un Breton, nommé Raoult, ancien chirurgien, aide-major de l'armée française, qui, fait prisonnier en 1813, avait appris la langue russe, et, devenu libre, avait obtenu le dépôt des vins de la maison Lausseure. Cet homme entreprenant avait donné une extension considérable à son commerce, dans lequel il avait acquis une grande fortune; mais frappé par la maladie, il dut retourner en France, où il mourut peu après son arrivée. Les rapports d'amitié qui s'étaient établis entre F. Borel et lui, l'appréciation que Raoult avait pu faire des capacités de son compagnon, le décidèrent à le choisir comme l'homme le plus capable de lui succéder; il lui remit ainsi la suite de son commerce et une

énorme clientèle à Saint-Pétersbourg et dans les principales villes de la Russie.

Fier de la confiance dont il était l'objet, F. Borel reprit la direction de cette vaste entreprise, et s'y voua avec zèle. — Tout était créé, il fallait maintenir d'abord, puis étendre plus encore le cercle des affaires; c'est ce qu'il tenta : le succès dépassa bientôt toutes les espérances du commerçant, qui en treize ans se trouva possesseur d'une belle fortune.

Le Suisse à l'étranger n'oublie jamais la patrie. Cette image, gravée au cœur dès les premières années de sa vie, peut se voiler momentanément dans les agitations des affaires et du travail, mais il vient un moment où elle renaît plus brillante, grandie par la distance, les souvenirs et les contrastes. Malheureux, c'est en la patrie qu'il espère; heureux, c'est à elle qu'il songe pour y revenir et y vivre. — En 1851, F. Borel prit la route du pays et arriva à Neuchâtel. Son père et sa mère étaient morts pendant son séjour en Russie, mais il y retrouvait des amis, des souvenirs et ce charme des premières années qui ne s'efface pas, même après une longue absence.

Il chercha une habitation dans le voisinage de la ville, et fixa son choix sur une propriété située dans le haut du village de Saint-Blaise.

Le philosophe de l'antiquité voulait remplir sa maison de vrais amis; F. Borel en trouva deux pour partager la sienne et y vivre dans le calme des préoccupations passées, loin des soucis du présent. La mort seule rompit ce cénacle intime.

Une maison, des jardins, une serre, un ruisseau, des massifs d'arbres, des fleurs, voilà un champ d'activité assez vaste pour un propriétaire. Planter, tracer un chemin, voir les roses s'épanouir et les fruits se dorer, redresser une plante, cultiver une espèce rare, défricher des terrains pierreux et stériles, faire croître des légumes là où les ronces végétaient à peine, donner un coin de plus, si petit qu'il soit, à la culture, voilà de petits bonheurs assez grands pour qu'on leur consacre ses jours. C'est à ses travaux, à l'aménagement de son domaine, que le propriétaire passa près de vingt années, qu'il vécut parmi nous. Interrompez cela par des réunions d'amis, de petits voyages, des séjours de quelques mois d'hiver à Neuchâtel. — Voilà la vie de cet homme.

D'un esprit cultivé, parlant plusieurs langues, connaissant beaucoup de choses apprises dans ses voyages, de manières aimables avec une grande simplicité, se plaisant à causer et à entendre causer, il avait, devenu riche, conservé la rectitude du commerçant. Insoucieux de luxe et d'ostentation, il dirigeait l'économie de sa maison avec une régularité qui ne se ralentit pas un instant; sans s'occuper de charges administratives, il ne s'en intéressait

pas moins à la marche des affaires du pays auquel il vouait une profonde affection.

Vers la fin de mars 1869, se sentant vaincu par la maladie qui devait l'emporter, il quitta Neuchâtel où il avait passé l'hiver et revint à sa maison de Saint-Blaise, où il s'éteignait le 3 mai de la même année.

Ses dispositions testamentaires étaient ainsi conçues.

Au nom de Dieu. Amen!

Je profite de la grâce que Dieu m'accorde de jouir de mon bon sens, mémoire et jugement sain, pour régler mes affaires temporelles par mon testament, que je fais ici librement, sans sollicitations de personne.

Après avoir recommandé mon âme à Dieu, je déclare ce qui suit:

1° Je donne aux pauvres de Neuchâtel, ma ville natale, pour être ajouté aux fonds de la vénérable Chambre de Charité, — cinq mille francs.

2° Je donne à la paroisse de Saint-Blaise, cinq mille francs pour former un fonds dont l'intérêt sera employé annuellement à aider des familles pauvres, à placer leurs enfants en apprentissage, soit filles ou garçons. Monsieur le pasteur et Messieurs les anciens d'église voudront bien faire cette distribution, d'après la position des familles et leur moralité.

Les Neuchâtelois seulement seront appelés à recevoir ces petits secours.

(Suivent 13 legs à des parents et amis formant une somme de cent soixante et un mille francs.)

Je nomme pour héritier de mes biens, après les legs ci-dessus mentionnés, et payés, ainsi que ce que je pourrai légitimement devoir, sans déduction du droit de succession sur mes dispositions:

L'Etat et canton de Neuchâtel, pour être employés à une œuvre d'utilité publique, comme maison de correction, hospice pour la vieillesse ou tel autre établissement qu'aura décidé le Grand-Conseil.

J'espère, à moins de circonstances imprévues, telles que guerres, bouleversements politiques ou autres, que je laisserai à l'Etat, par ce testament, une somme d'au moins quatre cent mille francs, que je suis heureux d'offrir à mes concitoyens.

— A présent que j'ai rempli un devoir en écrivant le présent testament, que je place sous la sauvegarde des lois, je remercie la Providence divine de toutes les faveurs dont elle m'a comblé, et j'attends, plein de repentir pour les fautes multipliées de ma vie, ce qu'il lui plaira ordonner de mon sort.

. . . .

— Je déclare avoir écrit en entier, de ma propre main, les précédentes dispositions testamentaires, en pleine jouissance de mes facultés mentales, seul, sans suggestions étrangères.

Saint-Blaise, le 2 juillet 1867.

Et je signe FRANÇOIS BOREL.

Il y a dans ce fait une grandeur sur laquelle nous n'avons pas besoin d'insister, ce nous semble. Travailler avec ardeur, amasser une fortune considérable, ne pas s'en enorgueillir, conserver la simplicité des premières années et léguer à ses concitoyens le fruit de son travail, est un acte qui honore un citoyen et le pays qui lui a donné naissance. L'exemple des David de Purry, des Lallemand, des J.-L. de Pourtalès, des Meuron de Bahia, des Marie-Anne Calame, n'a pas été vain.

Le nom de François Borel peut s'illustrer encore par l'emploi auquel sa fortune pourra être affectée. Nos magistrats auront bientôt à se prononcer sur ce point. — De tous les projets qui réclament la succession en question, aucun ne nous paraît devoir être plus profitable au pays que celui de la création d'une école d'Arts appliqués à l'industrie.

Nous ne croyons point préférer cette idée par la raison qu'elle est en corrélation directe avec nos occupations les plus chères, ni être entraîné en ceci par le seul sentiment artistique. Depuis longtemps déjà, nous avons exprimé la nécessité de voir nos industries se retremper aux sources de l'art, si elles ne veulent point déchoir et tomber en discrédit à l'étranger, où le vrai beau est aujourd'hui un complément inséparable de l'utile. (Voir Musée neuchâtelois, *Lettre sur l'Exposition universelle*, 1867). — On se persuade de plus en plus de ce fait, et l'idée sera bientôt réalisée, nous l'espérons. — L'Etat n'a jamais rien tenté dans cette voie; l'occasion qui se présente aujourd'hui ne se présentera pas de longtemps; il faut en profiter. Nos industries ne seront pas longtemps à attendre les résultats d'une école de ce genre, le pays tout entier en bénéficiera, et le nom de François Borel nous sera plus cher encore.

A. BACHELIN.

FENÊTRE DU XVIme SIÈCLE, A CORCELLES

Nous avons, dans un précédent article[1], parcouru rapidement la marche de la sculpture en Suisse. Le 16me siècle, comme nous l'avons dit, est une époque d'épanouissement artistique: ses architectes, ses sculpteurs, ses ornemanistes, ses peintres, ses potiers et ses poëliers, ses peintres-verriers, ses graveurs, ses orfèvres, ses brodeuses, ses charpentiers, ses ébénistes nous ont laissé d'innombrables preuves d'une activité sans précédent; la recherche dans le domaine du beau était générale, nos villages, nos anciennes maisons isolées, ont recélé des témoignages dispersés aujourd'hui d'un goût et d'un besoin du beau que nous ne retrouvons plus aujourd'hui. Quelle maison moderne de nos riches villages neuchâtelois pourrait nous offrir un spécimen de fenêtre à comparer à celle dont nous donnons ici le dessin? Où s'en est allé ce besoin de la maison sculptée, du meuble, de l'objet orné? Quelle cause donner à la réaction du goût? Où taille-t-on aujourd'hui de fines colonnettes en pilastres pour encadrer une fenêtre?

Un artiste neuchâtelois, M. F.-L. Marthe, a bien voulu recueillir à l'intention du *Musée* quelques-uns de ces témoins vivants d'une époque vers laquelle on ne regarde pas sans regret. Puisse son exemple stimuler les chercheurs et les engager à le suivre.

Voici ce que nous écrit M. Marthe: « Lorsqu'on examine avec quelque attention les anciennes constructions de notre pays, on ne tarde pas à rencontrer un nombre assez considérable de maisons dont le style, à défaut de date, sert à déterminer l'époque.

« Il faut en excepter, ce nous semble, l'une des fenêtres principales de la maison de M. H. Colin, arpenteur-géomètre, à Corcelles, car si la tradition qui désigne les murs de cette maison comme étant l'un des restes du prieuré, est exacte, il se pourrait qu'après la réformation, l'intérieur ainsi que l'extérieur du prieuré subirent de grandes modifications, et qu'aux étroites fenêtres des cellules du XIme siècle on ait substitué celles qui aujourd'hui attirent l'attention des archéologues.

» Si l'on compare cette fenêtre à celle de la maison située près de la voûte dans le haut du village d'Auvernier portant la date de 1510, (propriété de M. Alfred Bonnet) on est frappé de la ressemblance parfaite de leurs proportions, de leurs moulures et chapiteaux; on peut facilement en conclure qu'elles ont été construites sous la même direction. »

Ce spécimen de fenêtre ne manque pas de style et d'élégance comme conception, mais il laisse à désirer sous le rapport de l'exécution, c'est assez généralement le cas dans les bâtiments de nos villages; on comprend du reste que les artistes plus délicats devaient être occupés à l'ornementation des édifices de nos villes.

On remarque facilement que la décoration des maisons de notre pays diminue selon son altitude. Nous la trouvons dans tous les villages du Vignoble, elle est de peu d'importance au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz, et cesse dans les vallées supérieures. A. BACHELIN.

[1] *Musée neuchâtelois*, T. VIII, p. 251.

A.B.

Fenêtre de la maison H. Colin à Corcelles
d'après M. F. L. Marthe.

LES QUATRE PETITPIERRE

En 1756, par une journée de printemps, les habitants du village des Ponts-de-Martel assistaient à une fête de famille, qui a laissé dans la contrée un souvenir durable, et dont les détails, souvent rappelés, sont venus jusqu'à nous. Le père du pasteur de la paroisse, Henri-David Petitpierre, ancien maire des Verrières[1], célébrait chez son fils, auprès duquel il était venu passer les années de sa vieillesse, le cinquantième anniversaire de son mariage avec S.-M. Petitpierre, femme distinguée, qui avait élevé elle-même, en grande partie,

[1] Il était fils de *Jean* Petitpierre, maire comme lui des Verrières, depuis 1706, et qui mourut aveugle à Couvet, en 1725. Notaire, membre de la cour de justice du Val-de-Travers, praticien consulté et devenu avocat sans avoir fait des études de droit proprement dites, Jean Petitpierre a laissé un *coutumier* manuscrit qu'on citait autrefois. Je salue en lui mon quadrisaïeul. J'ajoute à l'adresse des amateurs d'indications généalogiques, qui ne manquent pas dans notre pays, qu'il était fils de *François* Petitpierre, justicier comme lui, et qu'il avait épousé N. Dubois-Dunilac. — Son fils, *Henri-David*, lui succéda en 1725 en qualité de maire des Verrières, et, après avoir quitté Couvet dans sa vieillesse, passa les dernières années de sa vie aux Ponts et à la Chaux-de-Fonds. Il mourut dans ce dernier village, chez son fils Ferdinand-Olivier, au plus fort des débats sur *la non-éternité* (mai 1761). Il avait épousé en 1706 Susanne-Marie Petitpierre, qui lui survécut peu d'années, et mourut en 1764 à Neuchâtel, chez un de ses fils, pasteur de la ville. Les deux époux avaient eu six fils, dont quatre font le sujet de cette notice (les deux autres moururent sans laisser de postérité), et une fille, Lisette, décédée à Neuchâtel, en 1788.

sa nombreuse famille, une fille et six fils. Cette famille, presque tout entière, assistait à ces noces d'or : seul, l'aîné des fils, Henri-David, alors pasteur à Dublin, manquait à la fête qui eut, avant tout, selon les mœurs du temps, un caractère religieux, j'allais dire ecclésiastique, puisque trois ministres de l'Evangile, tous trois fils du maire des Verrières, marchaient après leurs parents en tête du cortége qui se rendait au temple, tandis que la vieille domestique des conjoints, entrée à leur service l'année même de leur mariage, en occupait la dernière place. A l'église, l'aîné des trois ecclésiastiques, Louis-Frédéric Petitpierre, pasteur à Neuchâtel depuis l'année précédente, prononça un discours sur ce texte: *Me voici, moi et les enfants que tu m'as donnés.* Jamais la petite église n'avait été si remplie; la foule était si nombreuse que la galerie sembla un instant devoir céder sous la foule qui la surchargeait. Jamais peut-être aussi, grâce à la circonstance et à la parole affectueuse et pleine d'onction du prédicateur, assistance ne fut plus émue. L'heureuse mère, en entendant parler son fils, en voyant auprès d'elle les frères cadets de celui-ci, revêtus comme lui du costume ecclésiastique, en songeant à leur frère d'Irlande qui devait prochainement rentrer dans son pays, se rappela sans doute les paroles que bien des années auparavant Jean-Frédéric Osterwald lui avait écrites pour la féliciter d'avoir de tels fils, et eut peut-être à combattre un mouvement d'orgueil. On raconte en Italie que jamais mère au monde ne fut aussi heureuse que celle d'un des saints de ce pays-là, qui eut le privilége unique d'assister, au milieu d'un peuple immense, à la canonisation de son fils, dans l'église métropolitaine de sa ville natale: le fut-elle davantage que Mme *la mairesse* Petitpierre, dans l'humble église des Ponts, en ce beau jour de 1756?

C'est de ses fils, « les quatre ministres Petitpierre, » que je demande à entretenir les lecteurs du *Musée neuchâtelois.* Leur place, à des titres divers, est marquée dans ce recueil. J'ai retrouvé de l'un d'eux, à la bibliothèque de Neuchâtel, une correspondance manuscrite avec Rousseau, pendant le séjour de Motiers, malheureusement incomplète, mais qui se rapporte entre autres à un objet important, je veux dire la position prise par le philosophe dans la question de la tolérance, et ses rapports avec les réformés français. L'autre, le prédicateur des Ponts à la fête de 1756, est l'auteur de deux ouvrages publiés après sa mort, dont je voudrais raviver en passant le souvenir. Celui des frères chez lequel ses parents étaient venus achever leur vie comme chez un fils préféré, n'est autre que Ferdinand-Olivier, dont le nom est resté attaché à un débat célèbre parmi nous, celui de « la non-éternité des peines ». Sans m'attacher avant tout au côté dogmatique de la controverse dont il fut victime, et sans trop m'appesantir sur les faits les plus connus, je tiens à présenter dans son ensemble, mais avec rapidité, l'histoire du pasteur de la Chaux-de-Fonds, et

celle de la polémique violente qui éclata à son sujet. Les témoignages de cette polémique existent dans des livres bien peu lus, et la plupart assez peu dignes de l'être : aussi n'y toucherai-je qu'avec discrétion, et seulement dans le but de mettre en relief la physionomie du débat. Il n'est pas jusqu'à celui des Petitpierre qui est le moins connu de tous, Simon, pasteur à Couvet, dont la bienveillante figure ne soit faite pour nous arrêter quelques instants. Qu'on me pardonne ces évocations du passé. « Je ne cache pas, » écrivait naguère M. Saint-Marc Girardin, dans son livre sur *La Fontaine et les fabulistes*, « je ne cache pas que j'aime assez à tirer de l'oubli quelques noms et quelques vers de personnages obscurs : il me semble que je fais une bonne œuvre qui me sera rendue un jour. » — Le spirituel critique écrivait à coup sûr ces paroles dans un sentiment moins sincère que celui avec lequel je m'en empare à propos des frères Petitpierre : je crois faire une bonne œuvre comme lui, mais je n'en voudrais d'autre récompense que la curiosité et l'intérêt de mes lecteurs.

~~~~~~~~
~~~~~~~~

I

HENRI-DAVID PETITPIERRE

L'aîné des quatre frères, HENRI-DAVID, né le 5 mars 1707[1] et consacré au saint ministère en 1731, fut appelé, grâce à la réputation que lui firent de très bonne heure un talent distingué pour la parole et d'heureux dons extérieurs, à occuper le poste de pasteur, d'abord à Tournay, puis à Dundalk en Irlande, et enfin à Dublin, où existaient des églises de langue française formées par les réfugiés de la Révocation. C'est dans cette dernière ville qu'il épousa Rose-Renée Querqui de Chalais, fille d'un gentilhomme poitevin fort attaché à la réforme, mais dont les fils rentrèrent en France et revinrent au catholicisme. Henri-David Petitpierre se rapatria en 1758, et fut nommé, l'année suivante, pasteur à Neuchâtel où il passa le reste de sa vie. La dignité et l'aisance de ses manières, son à-propos, la justesse et l'élégance de sa parole, avaient fait impression sur ses contemporains. Ayant vécu longtemps à l'étranger, dans un monde où se perpétuaient les traditions de la langue et de l'esprit français au dix-septième siècle, aimant la société où le faisaient aimer à son tour l'agrément et la gaîté de sa conversation, il rappelait en quelque

[1] A Couvet, comme tous ses frères (dans la maison appartenant aujourd'hui à Mme Dubied-Courvoisier). Après son retour d'Irlande, H.-D. Petitpierre occupa d'abord le poste de ministre du vendredi (1758), et l'année suivante, celui de pasteur de la ville, qu'il garda jusqu'à sa mort. Doyen en mai 1766, confirmé en 1767. Devenu veuf à Dublin, et rentré dans son pays, il s'était remarié avec N. Montandon (fille d'un ancien secrétaire du conseil d'Etat), laquelle ne lui donna pas d'enfants. Des trois filles nées en Irlande de son premier mariage, les deux aînées moururent de bonne heure ; la plus jeune, Nanette, épousa le ministre Daniel de Meuron, l'un des membres les plus actifs de la Société d'émulation patriotique. Leur fils unique fut M. L. de Meuron, châtelain du Landeron, auteur de plusieurs notices topographiques sur certaines parties du pays, et traducteur du livre de Wieland sur les satires et les épîtres d'Horace. Mort il y a vingt-cinq ans, il avait laissé une seule fille, Mme Elmire de Meuron, trop vite enlevée à l'affection de ses proches et de ses amis. En même temps qu'elle gardait avec une sorte de culte ses souvenirs et ses traditions de famille, Mme de Meuron avait gardé aussi cette finesse et cette grâce affectueuse, ce tour particulier d'idées et d'expression, que d'aimables vieillards résumaient autrefois par ce seul mot qui disait tout pour eux, « l'esprit des Petitpierre. »

manière un autre ecclésiastique protestant, cet aimable Abbadie, longtemps établi comme lui en Irlande, et que ceux qui allaient le visiter dans son doyenné de Killalowe, avaient tant de peine à quitter. Ainsi je me figure un peu notre doyen neuchâtelois, et tel il me semble nous allons le trouver dans quelques passages de ses lettres à Rousseau, le seul écrit qui nous reste de lui: on apprendra mieux à l'y connaître que par ce vague écho de la tradition neuchâteloise que je voudrais en vain fixer.

La première occasion de cette correspondance fut l'envoi d'un livre d'apologétique chrétienne, fait par le pasteur de Neuchâtel au fugitif de Motiers. Nous ne possédons pas la lettre sans signature qui accompagnait cet envoi, et à laquelle Rousseau répondit avec le ton rogue et l'humeur hautaine que l'on retrouve assez habituellement chez lui au début des relations nouvelles qu'il était forcé de subir. Cette réponse de Rousseau remonte à la seconde année de son séjour au Val-de-Travers, et n'a d'autre date que celle de 1763. La voici: [1]

Je n'ai point, Monsieur, de satisfaction à faire au christianisme, parce que je ne l'ai point offensé; ainsi je n'ai que faire pour cela du livre de M. Denise [2].

Toutes les preuves de la vérité de la religion chrétienne sont contenues dans la Bible. Ceux qui se mêlent d'écrire ces preuves, ne font que les tirer de là et les retourner à leur mode. Il vaut mieux méditer l'original et les en tirer soi-même, que de les chercher dans le fatras de ces auteurs. Ainsi, Monsieur, je n'ai que faire encore pour cela du livre de M. Denise.

Cependant, puisque vous m'assurez qu'il est bon, je veux bien le garder sur votre parole, pour le lire quand j'en aurai le loisir, à condition que vous aurez la bonté de me faire dire ce que vous a coûté l'exemplaire que vous m'avez envoyé, et de trouver bon que j'en remette le prix à votre commissionnaire: faute de quoi, le livre lui sera rendu sous quinze jours, pour vous être renvoyé.

Je passe, Monsieur, à la réponse à vos deux questions.

Le vrai christianisme n'est que la religion naturelle mieux expliquée, comme vous le dites vous même dans la lettre dont vous m'avez honoré. Par conséquent, professer la religion naturelle n'est point se déclarer contre le christianisme.

Toutes les connaissances humaines ont leurs objections et leurs difficultés, souvent insolubles. Le christianisme a les siennes, que l'ami de la vérité, l'homme de bonne foi, le vrai chrétien, ne doivent point dissimuler. Rien ne me scandalise davantage que de voir qu'au lieu de résoudre ces difficultés, on me reproche de les avoir dites.

[1] Publiée pour la première fois dans l'édition Dupeyrou (1790), avec la suscription exacte *à M. Petitpierre, pasteur, à Neuchâtel*, cette lettre, chose assez singulière, figure dans d'autres éditions, et notamment dans l'excellente édition de Lefèvre (G. Petitain), Paris, 1839, comme ayant été adressée à M. Petitpierre, *procureur*, à Neuchâtel.

[2] Denise, professeur de philosophie au collége de Montaigu, à Pàris, a publié *La vérité de la religion chrétienne, démontrée par ordre géométrique*, Paris, 1717. (Note de Petitain.)

Où prenez-vous, Monsieur, que j'ai dit que mon motif à professer la religion chrétienne, est le pouvoir qu'ont les esprits de ma force d'édifier et de scandaliser ? Cela n'est assurément pas dans ma lettre à M. de Montmollin [1], ni rien d'approchant, et je n'ai jamais dit ni écrit pareille sottise.

Je n'aime ni n'estime les lettres anonymes, et je n'y réponds jamais ; mais j'ai cru, Monsieur, vous devoir une exception, par respect pour votre âge et pour votre zèle. Quant à la formule que vous avez voulu m'éviter en ne vous signant pas, c'était un soin superflu, car je n'écris rien que je ne veuille avouer hautement, et je n'emploie jamais de formule.

H.-D. Petitpierre ne se rebuta pas. C'est le propre d'un sentiment sincère d'être à l'épreuve des froissements de l'amour-propre. L'intérêt que lui faisaient éprouver la personne, les malheurs, et les écrits de Rousseau, le désir de voir ce dernier éclaircir les doutes que laissait au pasteur neuchâtelois le christianisme du vicaire savoyard, l'espoir un peu chimérique (et pourtant assez naturel après la lettre de Rousseau demandant au professeur de Montmollin l'accès à la table de Jésus-Christ) de ne trouver qu'un malentendu là où il y avait au contraire une conception fondamentalement différente du christianisme, tout cela ne lui permet pas de garder le silence. Il reprend la plume sous le prétexte de demander à Rousseau la clef de deux anecdotes citées par lui dans sa réponse à Christophe de Beaumont, mais en réalité pour revenir à l'important sujet qu'il avait touché dans sa première lettre. Cette fois, il découvre sa personne; ce n'est plus un anonyme, c'est le pasteur de Neuchâtel qui écrit à Rousseau, mais avec quelles précautions, quelle politesse, j'allais dire quelle coquetterie! Lui qui compare le bourru de Motiers à une jolie femme, semble ne pas s'apercevoir qu'il en prend un peu les allures pour avoir raison des susceptibilités ombrageuses de Rousseau. Il lui écrit, sous la date de mai 1763:

Quand vous aurez vu mon nom et le sujet de ma lettre, vous allez dire : n'est-ce que cela ? C'était bien la peine de s'ingérer dans ma solitude, et de m'y venir mettre à contribution pour une réponse à propos de rien ! Je vais d'abord, Monsieur, vous guérir d'un mot.

[1] Il s'agit évidemment ici de la lettre écrite par Rousseau à Montmollin, le 24 août 1762, très peu de temps après son arrivée à Motiers, pour s'expliquer, auprès du pasteur de la paroisse, sur sa qualité de chrétien réformé, et son désir de participer « à la communion des fidèles » autant, disait Rousseau, « pour leur édification et pour l'honneur du culte, que pour mon propre avantage ; car il n'est pas bon qu'on pense qu'un homme de bonne foi qui raisonne, ne peut être un membre de Jésus-Christ. » C'est sans doute à ce passage que Petitpierre avait fait l'allusion qui irrita si fort son correspondant. La lettre de celui-ci à Montmollin n'était point publiée à cette date, et ne le fut que deux ans plus tard lorsqu'éclatèrent les dissentiments entre eux ; mais le pasteur Petitpierre la connaissait à coup sûr, parce qu'elle avait été communiquée par Montmollin au corps ecclésiastique.

Personne ne sent mieux que moi qu'en écrivant comme vous, on n'est pas fait pour se jeter à la tête du premier questionneur indiscret qui s'avise de ne pas entendre ce qu'il lit. Aussi ne vous demandé-je réponse que de la bonne façon, c'est-à-dire autant qu'elle ne vous incommodera point, à moins de quoi j'y renonce, et je vous prie très-fort que ceci ne soit qu'un chiffon.

Il est question de deux petites anecdotes que vous touchez en passant dans votre réponse au mandement de M. l'archevêque de Paris. Elles me paraissent présentées si plaisamment à sa révérendissime grandeur que je ne puis résister à la curiosité d'en comprendre le fin s'il est possible; et comme je n'ai personne ici pour me l'expliquer, j'ai cru, M., que vous me permettriez de m'adresser à vous, avec la réserve que j'y ai mise.

La première anecdote est à la page 123. *Je ne vois*, dites-vous, *que le chevalier de Causans qui puisse vous tirer d'affaire*. L'autre est à la page suivante où vous dites à monseigneur: *Vous n'avez point d'autre parti à prendre, sur ces articles et sur beaucoup d'autres, que celui que vous avez pris avec M. de Montazet, et par la même raison.*

Je ne sais si mon ignorance ne doit pas paraître ridicule dans une personne qui devrait être un peu homme de lettres, mais je suis obligé d'en convenir, je n'ai aucune idée ni du chevalier de Causans, ni de M. de Montazet.

Il se peut qu'une note de quelques lignes serait suffisante pour me mettre au fait. Il se peut aussi qu'une telle note ne vous coûterait guères plus que d'ôter, par exemple, ou d'attacher une de vos jarretières; et, en ce cas là, j'ose me flatter, M., que vous ne m'en ferez pas faute. Voilà tout le sujet de ma lettre.

Puisque je tiens la plume et que j'ai le plaisir d'être avec vous, me sera-t-il permis d'ajouter deux mots?

Je crois bien, M., que le reproche de singularité ne vous émeut guères: vous devez y être aguerri depuis longtemps. Avec des talents, une pénétration d'esprit, une hardiesse de génie, une fierté d'âme fort au-dessus, je ne dis pas du vulgaire, mais de la plupart des hommes, il n'est pas étonnant qu'on leur paraisse fort singulier.... Et cela même, à mon avis, n'est qu'un mérite et un agrément de plus pour les honnêtes gens, dans la manière dont on leur présente les choses, pourvu qu'ils y aperçoivent toujours eux-mêmes, avec la singularité, une certaine consistance et un fondement réel. Mais je doute, entre nous, que ce soit bien le cas du christianisme de votre vicaire savoyard. Si je l'ai compris, cet homme-là ne se borne point à *proposer des doutes*. Il est aussi décisif contre l'Evangile qu'en sa faveur. Si, d'un côté, *il y reconnaît l'esprit divin*, d'un autre côté, *il le voit plein de choses qui répugnent à la raison et qu'un homme sensé ne peut admettre*. Et pourtant il est chrétien, il le dit, il faut le croire, car il se montre d'ailleurs parfaitement honnête homme. Mais j'avoue que je ne le comprends pas: son christianisme est pour moi d'une singularité qui va jusqu'à la contradiction.

Cependant, je ne vous demande pas là-dessus des éclaircissements qui pourraient vous fatiguer. J'espère les trouver moi-même en lisant *Emile*, car ce n'est pas lire un tel livre que le parcourir comme j'ai fait....

Je suis avec la plus parfaite considération, M., votre, etc.

P. S. Ah je vous tiens! Je viens justement d'acquérir toutes les œuvres de J.-J.

Rousseau, depuis le Discours sur les arts et les sciences, jusqu'à la Réponse à M. de Beaumont. Et comme je vais m'y goberger à mes premiers loisirs, et au-delà !

Ce sera pourtant, je vous jure, en me tenant sur mes gardes, et en y apportant des précautions pareilles à celles que doit prendre tout juge, homme de bien, lorsqu'il est informé par une fort jolie femme. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est que, sans vous en demander la permission, je vous estimerai et vous aimerai toujours, lors même que, si le cas y échet, je ne pourrais pas tomber avec vous dans la même façon de penser.

C'est à vous, M., sur ce que je vous ai dit, à voir s'il vous convient ou non de m'honorer d'un mot de réponse. Cela ne m'est rien moins qu'indifférent, mais je m'en rapporte à vous, et je vous promets que je ne me plaindrai de rien. A tout hasard voici mon adresse : Petitpierre l'aîné, pasteur, à Neuchâtel.

Voici la réponse de Rousseau. Cette lettre n'a été publiée jusqu'ici, que je sache, dans aucune de ses correspondances.

« A Motiers, le 1er juin 1763.

» Pardonnez, Monsieur, si je n'ai pu répondre sur le champ à la lettre dont vous m'avez honoré. La multitude de celles dont on m'accable me force à suivre dans mes réponses l'ordre de réception, et quoique j'eusse voulu vous préférer à beaucoup de correspondants, comme il faut toujours être juste, votre tour n'est pas venu plus tôt.

» M. le chevalier de Causans est un militaire entêté d'une prétendue découverte de la quadrature du cercle qu'il croit avoir faite, et qui s'est rendu ridicule par des programmes publiés, il y a quelques années, dans toute l'Europe, et présentés à l'Académie des sciences qui a eu bien de la peine à lui faire comprendre qu'il n'entendait pas même la question.

» Montazet est le nom de M. l'archevêque de Lyon lequel, sur une dispute de hiérarchie qu'il avait avec M. l'archevêque de Paris, lui écrivit il y a deux ou trois ans une lettre imprimée, très bien faite et forte de raisonnement, laquelle est restée sans réponse.

» Je vois, M., dans la suite de la vôtre, que le christianisme du vicaire vous paraît fort singulier, et j'ai bien peur, en effet, que ce ne soit celui de fort peu de gens. Je vois aussi que vous lui reprochez des contradictions dont sans doute il ne conviendrait pas, ce qui prouve seulement que votre logique et la sienne sont différentes. Du reste, on doit peu s'étonner, ce me semble, qu'un ministre de Neufchâtel et un prêtre savoyard n'aient pas les mêmes façons de penser.

» Recevez, M., je vous supplie, les assurances de tout mon respect.

» J.-J. R. »

Cette lettre est un peu plus aimable que la précédente. Rousseau n'est pas gagné encore; il ne le sera jamais peut-être; mais on sent qu'il n'est plus autant sur la défensive, et qu'il apprécie la sincérité d'accent de ce correspondant nouveau que rien ne décourage. Celui-ci devait avoir à ses yeux deux défauts assez graves. Il était pasteur, c'est-à-dire, selon sa propre définition, un de ces « marchands de religion qui n'en sauraient avoir, » et de plus il était pasteur de Neuchâtel. Or, on sait que Rousseau n'aimait pas la ville où il ne mettait jamais « le pied », non pas qu'il n'eût au château des amis dévoués, mais parce que, à peine arrivé à Motiers, on s'était empressé à l'hôtel-de-ville de défendre l'*Emile* « sans le connaître ». Quant aux gens d'église, ceux du pays de Neuchâtel avaient encore contre eux, à ses yeux, le tort de s'ingérer dans la politique, pour conserver le crédit qu'ils s'étaient acquis sur le peuple neuchâtelois, sous la domination de ses princes catholiques. Il leur reprochait de ne pas voir que « leur temps était passé, » et il est impossible de nier que Rousseau, à ce point de vue, ne fût dans le vrai. Le jour était proche, en effet, où, après une dernière tentative pour maintenir une position politique désormais sans objet, la Compagnie des pasteurs cesserait d'être l'un des corps de l'Etat (1768). Mais si Petitpierre appartenait à un corps dont la mauvaise volonté contre Rousseau n'était pas douteuse à ses yeux, celui-ci ne pouvait pas mettre davantage en doute le bon vouloir qui animait pour lui le pasteur de Neuchâtel.

Celui-ci reprit la plume quelques mois plus tard. Il semble à lire sa lettre qu'il y eut, dans l'intervalle, quelques communications échangées entre Rousseau et lui, toujours relatives au christianisme de l'*Emile.*

Monsieur,

Si, contre mon intention, vous êtes importuné de ce mot de lettre, prenez-vous en s'il vous plaît à M. votre pasteur; c'est lui qui m'oblige par sa négligence à m'adresser directement à vous pour réclamer les citations de l'Evangile que vous avez bien voulu m'accorder. Il m'a dit que vous étiez entré de si bonne grâce dans mes vues qu'au lieu d'une douzaine de ces citations tout au plus, à quoi j'avais borné ma requête, vous avez pris la peine de les accumuler jusqu'au nombre de vingt-cinq. M. de Montmollin avait promis de me les apporter lui-même à notre dernière assemblée de classe, mais il les oublia sur sa table avec d'autres papiers, et m'assura bien qu'il ne manquerait pas de me les faire tenir à son retour. Cependant voilà plus de quinze jours écoulés, et je ne vois rien venir. Il aura apparemment égaré cette note, et il s'imagine qu'il en sera quitte en me disant à notre première entrevue *qu'il en est fâché.* Je vous avoue, M., que je ne suis point d'humeur de perdre ainsi mal à propos le fruit de votre complaisance.

Je me flatte aussi, M., que vous ne douterez pas de mes bonnes intentions. Je ne crois pas être entêté. Je ne veux disputer avec personne. Je cherche sincèrement

la vérité sur un point qui me paraît de la dernière importance. S'il y a quelque défaut dans ma logique, je ne demande pas mieux que de la corriger incessamment. Et ce n'est que dans cette vue que je souhaite si fort de savoir avec précision quelle peut être la pensée du bon curé savoyard quand il dit que l'Evangile est plein de choses incroyables, quoiqu'il trouve d'ailleurs ce même Evangile si sublime, si respectable, si divin ! — Cela vaut la peine d'être un peu éclairci.

C'est avec bien de la joie, M., que j'apprends le rétablissement de votre santé et de vos forces. J'y suis intéressé personnellement, ne fût ce qu'à cause de l'usage que je vous sais capable d'en faire.... Et vous en avez actuellement, s'il m'est permis de vous le dire, la plus belle occasion du monde, par les criailleries mêmes qui se sont élevées de toutes parts contre vous.

Je ne sais si je me trompe, mais j'ai dans l'idée qu'il ne tient qu'à vous d'édifier tous ceux qui sont susceptibles d'édification, et d'amasser par là des charbons de feu sur la tête de vos ennemis. Je jurerais qu'il n'y a point d'éclaircissement, je dirai même d'aveu, s'il est nécessaire pour cela, qui puisse coûter trop cher à une âme telle que la vôtre.

Je suis et serai toujours, etc.

Neuchâtel, ce 25 septembre 1763.

On voit par cette lettre que les relations de Rousseau avec Montmollin étaient assez étroites, et que rien ne faisait présager encore l'éclatante rupture qui devait survenir entre eux. Rousseau, dès son arrivée à Motiers, n'avait eu, en effet, qu'à se louer de l'accueil du pasteur. Celui-ci, au témoignage même du soupçonneux philosophe, s'était montré plus tolérant qu'il n'aurait pu s'y attendre de la part d'un homme qui, peu d'années auparavant, dans les débats de « la non-éternité, » avait pris parti avec violence contre Ferdinand-Olivier Petitpierre, le frère excommunié du pasteur de Neuchâtel. Rousseau lui savait gré de s'être exposé, en le recevant dans la communion de son église, à la mauvaise humeur de plus d'un de ses confrères. C'est au surplus, disait-il alors, en résumant son jugement sur le pasteur-professeur, « un homme assez gai dans la société, qui ne manque pas d'esprit, qui fait quelquefois d'assez bons sermons, et souvent de fort bons contes. » Rousseau ne dédaignait pas, lui qui n'aimait aller qu'à pied, de monter parfois dans la voiture de M. de Montmollin (la fameuse *carriole* des *Lettres au cousin David*), ainsi qu'en fait foi une très jolie anecdote racontée par Rousseau à Mme de Boufflers. C'est un dialogue entre Voltaire et un maçon neuchâtelois, et que le pasteur de Motiers tenait de celui-ci. L'entretien de Ferney ne rappelle guère celui des jardins de Cambray entre Fénelon et un autre maçon originaire aussi du pays de Neuchâtel, mais n'est pas moins caractéristique.

« Voltaire..... — Le connaissez-vous? — L'ouvrier. — Oui, Monsieur, je l'ai vu un jour à Buttes dans le carrosse de M. de Montmollin, qui se promenait avec

lui. — Voltaire. — Comment! Ce piedplat va en carrosse! Le voilà donc bien fier! — L'ouvrier. — Oh! Monsieur, il se promène aussi à pied. Il court comme un chat maigre et grimpe sur toutes nos montagnes. — Voltaire. — Il pourrait bien grimper quelque jour sur une échelle.... »[1]

Cette anecdote était sans doute un des « bons contes » de M. de Montmollin. Mais je reviens à la correspondance du pasteur avec Rousseau. Les réponses subséquentes de celui-ci aux lettres de H.-D. Petitpierre n'existent plus à Neuchâtel, et ont passé en mains étrangères. Une seule d'entre elles, comme on le verra bientôt, a été publiée. Mais, quelque regrettable que soit cette lacune, il est aisé de comprendre que ces lettres ne devaient guères apporter rien de nouveau dans le débat. Le pasteur demandait à l'auteur de l'*Emile*, une concession que celui-ci ne pouvait lui faire, et qui devenait de jour en jour plus impossible, à mesure que ses idées sur la révélation et le miracle, telles qu'il les a exposées plus tard dans les *Lettres de la Montagne*, se précisaient davantage. Mais, avec la manière affectueuse, et au fond toute pratique de comprendre le christianisme qui était celle du pasteur Petitpierre, ce dissentiment particulier n'était pas fait pour rebuter celui-ci. Seulement, dans la lettre qui suit, il ne revient pas sur le point en litige, mais, à l'occasion de la demande qu'avait faite à Rousseau l'un de nos compatriotes de mettre au service des réformés de France son éloquente parole, il cherche de toutes ses forces à tourner vers ce but les préoccupations de son correspondant. Et voyez pour en venir là que de précautions, j'allais dire que de caresses, et comme il cherche à gagner Rousseau par le suffrage le mieux fait pour parler à son cœur, celui d'une grande dame fort disposée à trouver que le christianisme de Jean-Jacques valait pour le moins celui d'un Père de l'Eglise. Il lui écrit, à la date du 12 juillet 1764 :

Mon dessein n'est pas de vous mettre en frais d'une réponse ; cela serait indiscret, et je ne veux que vous communiquer *sans conséquence* ce qui me paraît ne devoir pas vous être indifférent. A votre place, je ne serais point fâché qu'on m'informât dans l'occasion de ce que pourraient penser sur mon compte des personnes sensées et non prévenues. Je ne vous fais donc, M., que ce que je voudrais qu'on me fît : c'est, je crois, la vraie loi de l'équité.

J'avais parlé de vous à quelques-unes de mes connaissances d'Irlande au sujet d'*Emile*, et de votre retraite dans ce pays ; et voici ce que m'écrivait il y a quelque temps de là, une personne qui sans être savante de profession, ne laisse pas d'être souvent courtisée par des gens de lettres, encore plus pour son mérite personnel que pour son rang. C'est Mme la comtesse de Clanbrassil... Elle me disait en

[1] Lettre du 3 octobre 1762.

anglais ce que je vais tâcher de vous rendre mot pour mot. Vous verrez aux guillemets quand c'est elle-même qui parle. « Je m'en tiens toujours à mon système » pour la lecture. Un petit nombre de bons vieux livres bien connus fait toute ma » bibliothèque d'usage, et c'est autant qu'il m'en faut pour m'occuper. Mais lors» qu'il n'est question que d'amusement, je ne trouve rien de trop léger ni de trop » court. Quant aux livres nouveaux qui paraissent de temps en temps et qui font » bruit, je les laisse tranquillement lire aux autres. Je trouve pourtant toujours » quelque ami qui veut bien m'en rendre compte par voie de conversation, et je » demande rarement d'en savoir davantage. Ce n'est guères que de cette façon là » que je connais un peu votre Jean-Jacques si renommé. Par cela même que j'en» tends dire beaucoup de bien et beaucoup de mal de lui, je juge sur l'étiquette » que ce doit être un homme de mérite. J'ignore quels sont les articles de son » credo, et je ne pense pas devoir m'en inquiéter. On m'assure qu'il est promoteur » très zélé de la bienfaisance envers tout le monde *(of universal benevolence)*, et » par conséquent de la charité. Si cela est ainsi, cet homme là n'est-il pas plus » chrétien que tel que l'on met au rang des Pères de l'Eglise ? »

Que dites-vous, M., de cette façon de penser d'une femme ? J'étais bien résolu de vous en faire part si l'occasion s'en présentait. Mais vous ne devinez peut-être pas encore ce qui m'engage à vous écrire... Ce sont quelques lignes de votre main que j'ai vues par hasard avec étonnement, parce qu'elles ne me paraissent pas trop répondre à l'idée que l'on s'est faite de vous. Je veux parler de votre lettre du 26 mai à M. P., où vous alléguez des raisons pour refuser aux réformés de France le secours de votre plume contre leurs persécuteurs.

Vous pouvez sans doute avoir par devers vous d'autres raisons déterminantes. Je ne m'y oppose pas, je le suppose même très volontiers, et je m'en rapporte à vous. Mais en vérité, M., celles que vous articulez dans cette lettre ne sont pas dignes de vous. Il s'agit bien là vraiment de savoir ce que tel ou tel peut mériter personnellement par la loi du talion ! Vos persécuteurs ne sont-ils pas les miens ? Tous les persécuteurs ne méritent-ils pas également d'être foudroyés ? Ne doivent-ils pas l'être toujours tous ensemble ? Craindriez-vous qu'on vous reprochât d'aller jusqu'à la bienfaisance pour des gens qui seraient allés contre vous jusqu'à l'injustice ?....

Vous peignez de main de maître les torts des protestants, ou du moins d'un certain nombre d'entre eux vis-à-vis de vous. Je n'ai garde de les excuser. Vous rendez aussi très vivement les discours et les récriminations que ne manqueraient pas de vous objecter leurs ennemis, si vous aviez entrepris de plaider cette cause. Ce seraient, je l'avoue, autant d'arguments *ad hominem* contre vos clients persécuteurs, mais ils ne pourraient être pour vous que de nouveaux sujets de triomphe et de gloire. Quoi ! vous, M., l'ami déclaré, le défenseur, le zélateur intrépide, envers et contre tous, de la liberté, de l'humanité, de la vertu, vous ne voyez pas, dites-vous, ce que vous auriez de solide à répondre à de telles objections ! Vous ne le voyez pas ! *Absit contumelia !* Je vous dirais volontiers là-dessus ce que l'auteur des Provinciales voulait qu'on répondît à certaines calomnies des Jésuites, et vous ne pourriez pas vous en gendarmer, car je suis sûr d'avoir toute votre âme et tout votre génie pour mes garants.

Quels généreux sacrifices ferait-on jamais au bien public, si l'on devait être retenu par la crainte de servir des ingrats ?

S'il est vrai que les protestants sont entichés comme les autres de l'esprit d'intolérance et de persécution, n'est-ce pas un motif de plus à combattre cet esprit infernal ? Et ne doit-on pas en même temps tâcher de les convertir eux-mêmes sur ce point ? Ce serait encore peut-être leur rendre un plus grand service, que de les en mettre à couvert de la part des autres ?

Ce n'est pas à moi, M., à vous rien suggérer dans cette vue, heureux seulement si je pouvais vous y faire penser.

Je suis toujours, avec toute la considération et le respect possibles, etc.

Je crois devoir vous avertir que c'est à l'insu de M. P., et même contre son intention, que j'ai l'honneur de vous écrire.

Pour l'intelligence de cette lettre qui a certainement des parties fort belles, et d'une franchise méritoire en face de Rousseau, il est nécessaire de reproduire ici celle de Rousseau lui-même à M. P., dont parle le pasteur Petitpierre. Elle a été publiée dans la correspondance de Rousseau, et porte cette suscription : *à M. de P.* Il s'agit de M. J.-L. de Pourtalès, le généreux fondateur de l'hôpital qui porte son nom, et dont la famille, établie depuis une quarantaine d'années à Neuchâtel, avait conservé des relations avec son pays d'origine, le Languedoc. Un pasteur réformé, M. Pomaret, de Ganges, [1] avait eu l'idée de s'adresser à Rousseau par l'entremise de son compatriote, et avait écrit à ce dernier les lignes ci-dessous, que je trouve transcrites par Rousseau lui-même, dans la minute de sa réponse à la lettre de M. de Pourtalès. Ces pièces, comme les précédentes, se trouvent à la bibliothèque de Neuchâtel.

[1] Quelques mois plus tard (16 janvier 1765) Pomaret écrivit directement à Rousseau, (voir aux manuscrits de la bibliothèque de Neuchâtel). L'adresse qu'il inscrit à la fin de sa lettre est caractéristique, et donne une idée des précautions que les protestants de France devaient encore employer à cette date, pour sauvegarder le secret de leurs correspondances. « *Mon adresse à M. Jonvals, sur l'enveloppe à M. Salles, marchand fabricant en soie. près les casernes, à Ganges.* » — Pomaret entra par la suite en correspondance avec Ferney, toujours dans l'intérêt des protestants français, et la correspondance générale renferme plusieurs lettres de Voltaire *à M. de Pomaret, ministre du St-Evangile, à Ganges*, écrites avec sa vivacité et ses saillies ordinaires, et toutes relatives à ce sujet de la tolérance qui lui tenait si fort au cœur. Il lui dit entre autres (18 décembre 1767) : « Le solitaire, à qui M de Pomaret a écrit, a tenté, en effet, tout ce qu'il a pu pour servir des citoyens qu'il regarde comme des frères, quoi qu'il ne pense ni comme eux, ni comme leurs persécuteurs. » — Et, deux ans avant sa mort (8 avril 1776) : « J'approche du terme où tout aboutit, et je finirai ma carrière en regrettant d'avoir fait tant de chemin sans goûter la consolation de vous voir. Je mourrai près du pays où mourut le brave Zuingle qui pensait que les *Numa*, les *Socrate*, et l'*autre* étaient de fort honnêtes gens. »

À M. Pourtalès l'aîné, à Neuchâtel.

Ganges, le 4 mai 1764.

Je viens de lire une lettre de M. J.-J. Rousseau à l'archevêque d'Auch, dans laquelle ce pauvre prélat est mené de manière à n'avoir pas les rieurs de son côté. Cette lettre est datée de Neuchâtel, et son auteur y est sans doute encore; vous avez donc le satisfaction de le voir, et je voudrais bien l'avoir avec vous. Nous aurions grandement besoin qu'une plume aussi habile et aussi élégante que la sienne voulût bien nous aimer assez pour relever ce qu'il y a d'inconséquent et de trop dur pour nous dans un écrit intitulé : *Principes politiques sur le rappel des protestants en France*, qui a déjà paru avec approbation et privilége du roi. L'auteur de cet ouvrage paraît être notre ami ; il combat même assez bien l'affreuse intolérance ; mais il voudrait en même temps que les protestants fussent rappelés dans le royaume sous des conditions plus propres à faire sortir ceux qui s'y trouvent qu'à y attirer ceux qui en sont dehors. Ces conditions sont, M., aussi ridicules que sévères, comme vous l'aurez remarqué si la brochure qui les renferme est parvenue jusqu'à vous. Mais il n'y a qu'un J.-J. Rousseau qui puisse le faire sentir, et le faire sentir avec succès. Cet excellent homme voudrait-il nous rendre ce service, lui qui sait si bien parler le langage de la tendre humanité, lui qui a déjà dit de si belles choses sur la tolérance ? Nous lui en aurions une obligation infinie. Ayez la bonté de lui en dire un mot de notre part si vous le pouvez : il ne trouvera pas mauvais que des opprimés l'appellent à leur secours, et il voudra bien mettre au jour quelque chose en notre faveur, ou nous l'adresser pour la faire imprimer ici, s'il ne voulait pas la faire imprimer de delà.

Voici la réponse de Rousseau :

23 mai 1764 [1].

M. Pourtalès,

Je sais, M., que depuis deux ans Paris fourmille d'écrits qui portent mon nom, mais dont heureusement peu de gens sont les dupes. Je n'ai écrit ni vu ma prétendue lettre à M. l'archevêque d'Auch, et la date de Neuchâtel prouve que l'auteur n'est pas même instruit de ma demeure.

Je n'avais pas attendu les exhortations des protestants de France, pour réclamer contre les mauvais traitements qu'ils essuient. Ma lettre à M. l'archevêque de Paris porte un témoignage assez éclatant du vif intérêt que je prends à leurs peines ; il serait difficile d'ajouter à la force des raisons que j'apporte pour engager le gouvernement à les tolérer, et j'ai même lieu de présumer qu'il y a fait quelque attention. Quel gré m'en ont-ils su ? On dirait que cette lettre qui a ramené tant de catholiques n'a fait qu'achever d'aliéner les protestants ; et combien d'entre eux ont osé m'en faire un nouveau crime ! Comment voudriez-vous, M., que je prisse avec succès leur défense lorsque j'ai moi-même à me défendre de leurs outrages ? Opprimé, persécuté, poursuivi chez eux de toutes parts comme un scélérat, je les ai vus tous réunis pour achever de m'accabler, et lorsqu'enfin la protection du roi

[1] Cette lettre ne fut probablement copiée et envoyée que le 26. Voir plus haut.

a mis à couvert ma personne, ne pouvant plus autrement me nuire, ils n'ont cessé de m'injurier. Ouvrez jusqu'à vos *Mercures*, et vous verrez de quelle façon ces charitables chrétiens m'y traitent : si je continuais à prendre leur cause, ne me demanderait-on pas de quoi je me mêle ? Ne jugerait-on pas qu'apparemment je suis de ces braves qu'on mène au combat à coups de bâton ? « Vous avez bonne grâce à venir nous prêcher la tolérance, me dirait-on, tandis que vos gens se montrent plus intolérants que nous. Votre propre histoire dément vos principes et prouve que les réformés, doux peut-être quand ils sont faibles, sont très violents sitôt qu'ils sont les plus forts. Les uns vous décrètent, les autres vous bannissent, les autres vous reçoivent en rechignant. Cependant vous voulez que nous les traitions sur des maximes de douceur qu'ils n'ont pas eux-mêmes ! Non, puisqu'ils persécutent, ils doivent être persécutés ; c'est la loi de l'équité qui veut qu'on fasse à chacun comme il fait aux autres. Croyez-nous, ne vous mêlez plus de leurs affaires, car ce ne sont point les vôtres. Ils ont grand soin de le déclarer tous les jours en vous reniant pour leur frère, en protestant que votre religion n'est pas la leur. »

Si vous voyez, M., ce que j'aurais de solide à répondre à ce discours, ayez la bonté de me le dire : quant à moi je ne le vois pas. Et puis, que sais-je encore ? Peut-être en voulant les défendre, avancerais-je par mégarde quelque hérésie, pour laquelle on me ferait saintement brûler. Enfin je suis abattu, découragé, souffrant, et l'on me donne tant d'affaires à moi-même que je n'ai plus le temps de me mêler de celles d'autrui.

Recevez mes salutations, M., je vous supplie, et les assurances de mon respect.

M. de Pourtalès, ne voyant pas sans doute ce qu'il y avait « à répondre à ce discours, » n'y répondit pas en effet. D'autre part Rousseau, mis en demeure par le pasteur Petitpierre de revenir sur la décision si nettement articulée dans ces lignes, ne tarda pas à lui écrire pour la lui confirmer. Il lui adresse le 15 juillet, les lignes suivantes :

« Si mes raisons, M., contre la proposition qui m'a été faite par le canal de M. Pourtalès, vous paraissent mauvaises, celles que vous m'objectez ne me semblent pas meilleures, et dans ce qui regarde ma conduite je crois pouvoir rester juge des motifs qui doivent me déterminer.

Il ne s'agit pas, je le sais, de ce que tel ou tel peut mériter par la loi du talion : mais il s'agit de l'objection par laquelle les catholiques me fermeraient la bouche en m'accusant de combattre ma propre religion. Vous écrivez contre les persécuteurs, me diraient-ils, et vous vous dites protestant ! Vous avez donc tort, car les protestants sont tout aussi persécuteurs que nous, et c'est pour cela que nous ne devons point les tolérer, bien sûrs que s'ils devenaient les plus forts, ils ne nous tolèreraient pas nous-mêmes. Vous nous trompez, ajouteraient-ils, ou vous vous trompez en vous mettant en contradiction avec les vôtres, et nous prêchant d'autres maximes que les leurs. Ainsi, l'ordre veut qu'avant d'attaquer les catholiques, je commence par attaquer les protestants, et par leur montrer qu'ils ne savent pas leur propre religion. Est-ce là, M., ce que vous m'ordonnez de faire ? Cette entre-

prise préliminaire rejetterait l'autre encore loin, et il me paraît que la grandeur de la tâche ne vous effraie guères quand il n'est question que de l'imposer.

Que si les arguments *ad hominem* qu'on m'objecterait, vous paraissent peu embarrassants, ils me le paraissent beaucoup à moi, et dans ce cas c'est à celui qui sait les résoudre d'en prendre le soin.

Il y a encore, ce me semble, quelque chose de dur et d'injuste de compter pour rien tout ce que j'ai fait, et de regarder ce qu'on me prescrit comme un nouveau travail à faire. Quand on a bien établi une vérité par cent preuves invincibles, ce n'est pas un si grand crime, à mon avis, de ne pas courir après la cent et unième, surtout si elle n'existe pas. J'aime à dire des choses utiles, mais je n'aime pas à les répéter, et ceux qui veulent absolument des redites n'ont qu'à prendre plusieurs exemplaires du même écrit. Les protestants de France jouissent à présent d'un repos auquel je puis avoir contribué, non par de vaines déclamations comme tant d'autres, mais par de fortes raisons politiques bien exposées. Cependant voilà qu'ils me pressent d'écrire en leur faveur: c'est faire trop de cas de ce que je puis faire, ou trop peu de ce que j'ai fait. Ils avouent qu'ils sont tranquilles, mais ils veulent être mieux que bien, et c'est après que je les ai servis de toutes mes forces, qu'ils me reprochent de ne les pas servir au-delà de mes forces.

Ce reproche, M., me paraît peu reconnaissant de leur part et peu raisonné de la vôtre. Quand un homme revient d'un long combat hors d'haleine et couvert de blessures, est-il temps de l'exhorter gravement à prendre les armes tandis qu'on se tient soi-même en repos ? Eh, Messieurs, chacun son tour, je vous prie. Si vous êtes si curieux des coups, allez en chercher votre part, quant à moi j'en ai bien la mienne ; il est temps de songer à la retraite, mes cheveux gris m'avertissent que je ne suis plus qu'un vétéran, mes maux et mes malheurs me prescrivent le repos, et je ne sors point de la lice sans y avoir payé de ma personne. *Sat patriæ Priamoque datum.* Prenez mon rang, jeunes gens, je vous le cède ; gardez-le seulement comme j'ai fait, et après cela ne vous tourmentez pas plus des exhortations indiscrètes ou des reproches déplacés, que je ne m'en tourmenterai désormais.

Ainsi, M., je confirme à loisir ce que vous m'accusez d'avoir écrit à la hâte, et que vous jugez n'être pas digne de moi, jugement auquel j'éviterai de répondre faute de l'entendre suffisamment.

Recevez, M., je vous supplie, les assurances de tout mon respect.[1]

Dans cette lettre d'une logique à outrance comme l'était volontiers celle de Rousseau, et d'une superbe qui cachait peut-être quelque embarras sous ses antithèses, l'écrivain, pour justifier le silence qu'on lui reprochait de garder dans la question de la tolérance, en appelle au changement favorable qui avait eu lieu dans la condition des protestants français, et se vante d'y avoir contribué pour sa part. Vers 1764, cet apaisement de la persécution était réel, en effet, mais ne datait que de la veille. Deux ans auparavant le pasteur Rochette

[1] Cette lettre de Rousseau a été publiée dans l'édition Lefèvre, où elle porte la suscription *à M. H.-D. P.*

avait été exécuté, et trois gentilshommes verriers du Comté de Foix l'avaient été comme lui, pour avoir simplement voulu le sauver. Toulouse elle-même, la ville fanatique, avait été émue de ces exécutions; le changement des idées et des mœurs était tel, qu'il les rendait désormais impossibles. Il n'y en eut plus, en effet, depuis 1762. Le 9 mars 1765, trois ans jour pour jour après l'exécution de Calas, un arrêt du conseil cassait celui du parlement de Toulouse. Et vingt-deux ans plus tard, l'*Edit de tolérance*, dont le titre seul marquait une révolution dans le gouvernement du pays, permettait de mesurer le chemin qu'avait fait, depuis le milieu du siècle, l'idée de la liberté.

Rousseau était-il pour quelque chose dans l'avènement de cette période de tolérance timide, qui précédait et annonçait celle de la justice? Je veux le croire. Ce n'est point à lui cependant que les protestants français en sont surtout redevables, et, parmi les grands écrivains du siècle, il n'en est qu'un seul qu'on puisse nommer comme ayant travaillé directement, mais à sa manière, à la réforme de la jurisprudence cruelle des parlements. On a remarqué que Montesquieu qui, dans les *Lettres persanes*, s'est attaqué à tant d'abus de l'ancienne monarchie, n'avait pas eu un mot en faveur des protestants opprimés, et que, dans son grand ouvrage, il avait posé comme base des lois « en fait de religion, » un principe dont il est aisé de tirer tout ensemble la justification de la politique française au XVIe siècle, jusqu'à l'avènement de Henri IV, et celle de la fiction légale en vertu de laquelle, de 1685 à 1787. il n'y eut en France que des catholiques[1]. Buffon était trop occupé de l'histoire des bêtes pour s'inquiéter beaucoup de celle des hommes, et trop soucieux de son repos pour toucher à ces questions brûlantes. Les encyclopédistes proprement dits semblaient les ignorer, et bien que l'esprit de leurs doctrines les poussât vers la tolérance, le seul fait que le protestantisme était un des grands rameaux du christianisme lui-même, c'est-à-dire à leurs yeux de l'arbre de la superstition, leur défendait de se préoccuper beaucoup des destinées de ses adhérents. Voltaire seul, bien que fort d'accord sur tout le reste avec d'Alembert et Diderot, Voltaire seul fut infatigable. Son amour passionné de l'humanité ne lui permit jamais de rester tiède dans la question de la tolérance, et lui arracha tour à tour des cris de douleur ou des sarcasmes éclatants qui finirent par arriver à l'oreille des puissances. Le dernier historien du pro-

[1] Voici ce principe: « Quand on est maître de recevoir dans un Etat une nouvelle religion ou de ne pas la recevoir, il ne faut pas l'y établir; quand elle y est établie, il faut la tolérer. » *De l'Esprit des lois*, liv. XXV, c. X. — Ce principe condamne, il est vrai, la révocation des édits de Nantes, mais nullement la politique subséquente, puisque, depuis cette date, le protestantisme n'était plus *établi* en France.

testantisme français, M. de Félice [1], a voulu diminuer la part de gratitude que lui doivent les protestants de son pays, en prétendant que ce sont les légistes, les Servan, les Elie de Beaumont, lés Loyseau de Mauléon, qui ont seuls efficacément combattu, au nom des « nécessités juridiques, » un état de choses devenu intolérable. Il oublie que quelques-uns de ces hommes étaient les correspondants de Voltaire, et que tous étaient pénétrés de l'esprit qui l'animait, et fit de lui pendant tant d'années, dans ses écrits publics et particuliers, dans ses conversations, dans ses démarches incessantes, le premier défenseur des persécutés. Il oublie que lui-même, à propos de ces années où les protestants commençaient à respirer en France, a écrit ces lignes : « La libération d'un forçat pour cause de religion se faisait pour rien si l'on avait une lettre de Voltaire ou d'un prince protestant; sinon elle coûtait mille écus. » Il reproche à Voltaire d'avoir trahi dans un mot plaisant le fond de sa pensée sur le protestantisme, qui n'était que le dédain. Un jour qu'on lui présentait « un protestant qu'il avait fait sortir du bagne de Toulon par une lettre adressée au duc de Choiseul: « Que voulait-on faire de vous? lui dit-il; quelle conscience » de mettre à la chaîne et d'envoyer ramer un homme qui n'avait commis » d'autre crime que de prier Dieu en mauvais français! » Mais ce mot de Voltaire n'exprime-t-il pas à merveille ce qu'il voyait tout ensemble d'abominable et de ridicule dans la persécution? Voltaire riait sans doute, mais il ne riait pas toujours, on l'a trop oublié. Il ne riait pas en défendant Calas, ni même le 24 août de chaque année, quand il était repris d'un accès de fièvre, au souvenir des noces sanglantes de la Saint-Barthélemy.

Rousseau (il est temps de revenir à lui) ne se sentait peut-être pas très porté à prendre en mains une cause qui avait pour premier défenseur un homme dont les idées, le caractère et la vie étaient avec lui dans le plus parfait contraste. Sur ce point particulier de la condition des protestants de France, il y avait d'ailleurs en lui, comme sur tant d'autres, un antagonisme secret entre ses sentiments et ses principes. Par principe, Rousseau comme Montesquieu, et bien plus que lui parce qu'il était plus systématique que Montesquieu, était favorable à une religion d'Etat, et concevait la Société politique comme une unité rigide où la dissidence religieuse ne pouvait qu'apporter la perturbation avec le dualisme moral. Par sentiment, par haine instinctive contre toute tyrannie, il était favorable à la tolérance, et pouvait s'enorgueillir des paroles d'apologie que cette cause lui avait inspirées. Cette contradiction explique peut-être le ton de mauvaise humeur avec lequel il se défend contre

[1] *Histoire des protestants de France, depuis l'origine de la réformation jusqu'au temps présent,* par G. de Félice. 1 vol. Paris 1850. (*Livre IV*, § *XV*.)

les instances de ses admirateurs qui voulaient le voir se mettre plus ouvertement à la brèche pour les persécutés. Elle explique même les mauvaises raisons qu'il oppose quelquefois à ces instances, ainsi quand il écrit à M. Foulquier (18 octobre 1764) « que le moment de l'expulsion des Jésuites le force à plus de circonspection que dans un autre temps, de peur que ces pères et leurs amis ne se prévalent de cette indulgence (la tolérance de fraîche date du gouvernement français) pour confondre leur cause avec celle de la religion. » Enfin les circonstances où se trouvait Rousseau achèvent d'expliquer sa réserve. Fugitif de France deux ans auparavant, il venait à peine de toucher la terre suisse, — on sait avec quelle émotion de délivrance et quel enthousiasme de liberté, — quand il en fut expulsé par le gouvernement de Berne pour le même délit qui l'avait fait décréter de prise de corps par la cour du parlement de Paris, c'est-à-dire la publication de l'*Emile*, à ses yeux « le meilleur et le plus utile de ses écrits. » Il n'oubliait pas que le patriciat bernois avait exercé jadis, contre les adversaires de la formule du *Consensus*, des rigueurs qui l'avaient fait justement comparer au gouvernement de Louis XIV. Réfugié à Motiers, en pays protestant, il ne s'y trouvait pas, disait-il, en pays chrétien, parce que le peuple neuchâtelois, guidé par son clergé, « épiloguait sur le dogme », ne savait ce que c'était que la charité qu'il confondait avec l'aumône, et prenait pour un chrétien « un homme qui va au prêche tous les dimanches. » Il pressentait que la plupart des ecclésiastiques neuchâtelois finiraient par prendre parti contre lui. Et bientôt les *Lettres de la Montagne*, brûlées en pays protestant comme en pays catholique (ainsi Servet avait été brûlé en effigie à Vienne et en réalité à Genève), devaient lui prouver qu'il n'y avait de place nulle part pour sa conception du christianisme, et que les réformés n'étaient pas plus rapprochés que leurs adversaires de son idéal.

Cependant, tout explicites que fussent les refus de Rousseau, H.-D. Petitpierre ne se découragea pas encore. Quelques jours après avoir reçu la lettre que nous avons citée plus haut, il reprend la plume. Il avait les illusions de tout homme préoccupé d'une idée généreuse, et qui ne voit que son objet; il ne pouvait se résoudre à croire que Rousseau ne finirait pas par y entrer comme lui: c'est le fait de tous les convertisseurs. La lettre suivante où, avant de revenir à sa thèse favorite, il s'accuse de n'avoir pas assez rendu justice à ce qu'avait écrit Rousseau en faveur des protestants, ne devait pas avoir un meilleur succès que les précédentes.

Monsieur,

Quand votre réponse ne m'aurait fait d'autre bien que de m'obliger à lire encore une fois la lettre à M. l'archevêque de Paris, je vous en dois des remerciements, et

je vous les fais ici de tout mon cœur. Je pense à présent comme vous. Dans votre système on ne peut rien dire de plus fort en faveur des protestants français que ce qui est contenu, p. 80, 87, etc. Pardon, M., si j'ai paru ne pas assez vous en tenir compte !.. Mais permettez que je réclame à grands cris tout le droit que je prétends avoir de former des souhaits.... A qui, je vous prie, ne permet-on pas de bâtir des châteaux en Espagne ?

Parmi tant d'écrits sur la tolérance dont le public est inondé, je n'en connais point de complet. Les uns, à mon avis, ne valent pas la peine d'être lus, et les autres, sans excepter le *Commentaire philosophique*, donnent trop de peine à lire. Ils existent, pour la plupart des lecteurs, et surtout pour ceux qui en auraient le plus de besoin, comme s'ils n'existaient pas.

O que ne puis-je voir une fois en ma vie, sur cette intéressante matière, un ouvrage digne du sujet, qui fît voir, qui fît sentir, et par cela même fît aimer la vérité à tout le monde, bon gré mal gré qu'il en eût! Cela est-il impossible? C'est un problème que je vous donne à résoudre. Je sens au moins que cela est très difficile. La tête me tourne quand j'y pense. Quel talent, quelle dextérité, quelle impartialité universelle ne faudrait-il pas? Dès là quelle élévation d'âme, quel désintéressement, quel courage ! Et tout cela réuni dans quel degré !

Vous voyez, M., que je conçois passablement la grandeur de la tâche, et pourtant, comme vous le dites fort bien, qu'*elle ne m'effraie guères!* Pourquoi m'effraierait-elle ? Ce n'est pas pour moi : je suis trop convaincu qu'elle ne saurait me regarder. Et ce n'est pas non plus pour vous : je sais trop que vous ne l'entreprendriez jamais qu'à bonnes enseignes, et que vous n'êtes pas homme à vous la laisser imposer par qui que ce soit au monde si ce n'est par vous-même.

Tout ce que j'aurais voulu c'est qu'il vous prît envie d'y penser: est-ce à cela que vous trouverez à redire? Je ne disconviens pas du fait, mais je nie que j'aie tort, et bien loin de m'en repentir, je m'en applaudis. Oui, M., je l'ai souhaité, je le souhaite toujours, et vous ne m'en empêcherez pas. Vous ne sauriez vous y opposer sans vous rendre vous-même coupable d'intolérance au premier chef.

Je suis toujours avec le même respect, M., etc.

A Neuchâtel, le 26 juillet 1764.

Désormais, il n'est plus question des protestants français dans les lettres du pasteur, et sa correspondance ne se rattache qu'à des incidents isolés. Dans un billet daté du 7 septembre, il introduit auprès de Rousseau le comte de Zinzendorf, par les lignes qui suivent:

Monsieur,

Le porteur, comte de Zinzendorf, et qui plus est grand admirateur du mérite et de la vertu, souhaite fort, en chemin faisant, avoir l'honneur de vous voir. Je me donne les airs de lui en fournir par ce billet une sorte de prétexte, et je le fais avec d'autant plus de plaisir que c'est toujours pour moi, M., une bonne occasion de vous assurer de tout mon respect.

Le Zinzendorf dont il est ici question, et que M. G. Streckeisen[1], en publiant ses lettres à Rousseau, a confondu avec son oncle, l'illustre chef de la communauté morave, était un jeune homme de vingt-cinq ans, un de ces dilettanti de philosophie, comme il y en avait beaucoup dans ces années du siècle passé, qui venaient visiter Rousseau à Motiers, et le quittaient pour aller ensuite aux Délices ou à Ferney, porter leurs hommages à son grand ennemi. Après avoir été élevé à Herrnhout, sous la tutelle de son oncle, il passa au catholicisme en sortant de l'université, et devint ministre d'Etat à Vienne, où il est mort en 1813. Mon regrettable ami, M. A. Bonhôte, a raconté dans le *Musée*[2] cette curieuse et énigmatique visite à Rousseau que Zinzendorf rencontra à Brot, au coin du feu de la cuisine de l'auberge Sandoz, ayant à ses côtés l'inévitable Thérèse. Rousseau fit grand honneur à la recommandation du pasteur de Neuchâtel, promena longtemps son hôte dans les gorges de l'Areuse, l'invitant à jeter comme lui, du haut d'un rocher, des pierres dans la rivière, et s'étonnant que Zinzendorf restât si froid devant les magnificences du Creux-du-Van. Dans cette longue promenade et le dîner qui la suivit, il se montra plein d'abandon, exprima son regret de n'avoir pas rendu toute justice dans ses écrits au fondateur de Herrnhout, et se déclara pourtant très sympathique au changement de religion de son neveu, le catholicisme étant, selon Rousseau, « plus conséquent » que l'Eglise protestante. Ce point de vue, d'ailleurs bien d'accord avec sa conception autoritaire de l'Etat et de l'Eglise, explique encore ses refus réitérés de venir en aide aux réformés français. Dans le cours de l'entretien, Rousseau avait dit que Voltaire était le seul homme pour lequel il éprouvât de la haine. Bien peu de temps après, Zinzendorf, comme tant d'autres pélerins, prenait le chemin de la Mecque, et rendait successivement deux visites au prophète.

[1] Voir *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*, correspondance publiée par M. G. Streckeisen-Moultou. 2 vol. Paris. 1865. — M. Streckeisen, en attribuant au grand Zinzendorf les lettres de son neveu, dont il avait pris copie à la bibliothèque de Neuchâtel, a oublié deux choses, c'est qu'à cette date de 1764, Zinzendorf le morave était mort depuis plus de quatre ans, et que, eût-il été vivant, il n'eût pas montré à coup sûr l'empressement juvénile de son neveu pour aller voir le philosophe de Motiers.

[2] Voir le morceau intitulé: *Un jour de la vie de J.-J. Rousseau*, Musée neuch , tome VI, p. 60 et suiv. — La dernière des deux lettres de Zinzendorf (Nîmes 30 oct. et 20 nov. 1764), confirme ce qu'on ne pouvait que supposer jusqu'ici, d'après le récit assez obscur de Zinzendorf, c'est-à-dire, que le Champ-du-Moulin a bien été réellement habité par Rousseau, et qu'il y séjournait quand il reçut la visite du jeune diplomate. C'est par erreur que dans le récit de la *Gazette d'Augsbourg*, traduit pour le *Musée* par M. A. Bonhôte, la lettre d'introduction donnée à Zinzendorf par H.-D. Petitpierre, est attribuée à un pasteur de Zurich du même nom, qui n'a jamais existé.

Un an plus tard, en septembre 1765, au plus fort des tribulations de Rousseau, et au moment même où celui-ci quittait pour toujours Motiers, H.-D. Petitpierre écrit au philosophe éperdu pour lui offrir, au nom du comte de Waldner, un asile dans la maison de ce dernier en terre libre d'Alsace. Mais ce n'est pas un service qu'il s'agit de rendre à Rousseau; c'est un service qu'on lui demande à lui-même.

Septembre 1765.

Monsieur,

Il m'est arrivé aux eaux de Plombières ce qui arrive assez partout ailleurs, d'entendre beaucoup parler du célèbre J.-J. Rousseau. Dès qu'on sut que j'étais de Neuchâtel, que j'avais eu quelque correspondance avec vous, M., et surtout (car j'avais eu soin de m'en faire honneur) que je n'étais pour rien dans les tracasseries qui vous ont été faites, c'était à qui m'accosterait pour parler de vous.

M. le comte de Waldner, entre autres, s'est entretenu de vous avec moi en diverses occasions. Il m'a témoigné un grand désir de faire connaissance avec vous, et voudrait pour cet effet, s'il est possible, vous posséder pendant quelque temps dans sa belle maison d'Olweiler[1], à quatre ou cinq lieues de Mulhouse.

Je n'ai eu garde de lui donner la moindre lueur d'espérance à cet égard. Au contraire, je lui ai bien fait entendre que ce n'était ni la faveur des grands, ni la magnificence, ni la bonne chère qui pouvaient vous attirer, et que vous préfériez à tout cela votre liberté entière dans une vie simple et frugale, etc.

« Oui, me disait-il, je sais bien que c'est un glorieux qui aime à se singulariser, mais par cela même qu'il a beaucoup d'esprit, je suis convaincu qu'il a les organes justes, et que par conséquent il aime mieux le bon vin que le mauvais, et qu'à l'égard de toutes les autres choses de la vie, à moins qu'une cause étrangère ne vienne à la traverse, il préférera toujours le meilleur au moins bon, et j'ose dire qu'il en trouvera l'occasion chez moi.

» Donnez-lui, je vous prie, un peu bonne opinion de moi. Vous pouvez lui dire hardiment que je suis fort bon homme et pourtant pas un sot: peut-être cela le touchera-t-il plus que tout le reste. »

Et sur ce qu'il me voyait toujours en doute de réussir: « N'importe, me dit-il, faites-lui ma proposition, et ne manquez pas de m'écrire précisément tout ce qu'il vous aura répondu. » Vous voyez, M., par ce petit détail, que je ne puis me dispenser d'écrire bientôt à votre sujet à M. le général de Waldner, et qu'il me faudra, s. v. p., un mot de votre main que je puisse lui envoyer.... Je ne saurais vous exprimer combien je vous en aurai d'obligation.

On sait que Rousseau n'accepta pas les offres de service du général, qui n'était « pourtant pas un sot. » Il avait rompu avec l'hospitalité des grands seigneurs, en attendant de se brouiller avec celle des philosophes. Le jour même peut-

[1] Beau château moderne, dans une situation assez triste des environs de Soultz, et appartenant aujourd'hui à la famille Gros.

être où il quittait en hâte le Val-de-Travers, H.-D. Petitpierre lui adresse un billet pour lui recommander non plus un comte diplomate, mais un simple ecclésiastique suisse. Cette lettre est curieuse, parce que le pasteur y parle de son frère Ferdinand-Olivier, réfugié à Londres. Il semble ne pouvoir mieux recommander M. Bugnion au proscrit de Motiers qu'en le présentant comme l'ami intime d'un autre proscrit, « son pauvre frère le défroqué. »

Le porteur, nommé M. Bugnion, natif de Lausanne et actuellement ministre de l'église helvétique de Londres, fait un détour par le Val-de-Travers tout exprès pour avoir l'honneur de voir un instant M. Rousseau. Je vous supplie, M., de ne pas lui refuser cette grâce. Ce ne sera pas un petit relief pour lui, dans l'occasion, de pouvoir dire : je l'ai vu ; et fallût-il pour cela passer deux montagnes plutôt qu'une, je suis sûr qu'il n'en regretterait point la peine.

Je suis sûr aussi, M., que vous y trouverez votre compte, et que vous gagnerez pour le moins autant à connaître M. Bugnion que si c'était une nouvelle plante de botanique. Son caractère d'homme d'Eglise ne le rend ni persécuteur, ni bigot. Vous pouvez en juger *sur l'étiquette*, en ce qu'il est très digne collègue de M. Roustan [1], et entretient des liaisons très intimes d'amitié avec mon pauvre frère le *défroqué*, dont l'histoire ne vous est pas inconnue.

Je suis toujours, etc.

Cette lettre est datée du 6 septembre. Le 10, Rousseau avait déjà quitté Motiers, et se trouvait en passage à Neuchâtel, chez son ami Dupeyrou, où il est douteux que le pasteur Petitpierre ait eu l'occasion de le voir. Quinze jours plus tard, Petitpierre lui écrivait à l'île de Saint-Pierre [2] où Rousseau passa les semaines de l'arrière-saison, les plus tranquilles et les plus heureuses de sa vie depuis son départ de Motiers.

Monsieur,

J'ai différé si longtemps d'écrire à M. le comte de Waldner que je ne puis plus m'excuser honnêtement auprès de lui qu'en lui envoyant un mot de réponse de votre part.... Je ne vous en demande pas davantage. Si pourtant vous y ajoutiez quelques mots sur vos dernières aventures, je vous avoue que j'en serais charmé.... parce que je n'ai rien d'intéressant à lui marquer que cela.

Je vous prie, M., de croire que personne au monde n'est plus choqué que moi des mauvais procédés qu'on vous a fait essuyer si indignement. Non pas que je

[1] A.-J. Roustan, Génevois patriote, pasteur de l'église suisse de Londres. Grand admirateur de Rousseau, il n'hésita pourtant pas à entrer en lutte avec lui, et lui ayant communiqué le dessein de publier, contre les thèses du *Contrat social*, une défense du christianisme au point de vue politique, Rousseau lui écrivit ces nobles paroles : « Mon ami, quand nous ne voyons pas la vérité au même lieu, c'est nous accorder que nous combattre. »

[2] Cette lettre est adressée à *M. J.-J. Rousseau, à la grande île du petit lac.*

vous admire et vous applaudisse absolument en tout; au contraire: je vous dirai franchement que vous m'avez paru plus d'une fois avoir tort dans certains endroits de vos écrits. J'en étais fâché, mais ce n'est pas le tout d'être fâché, il faut être poli. Et puis se servir des armes de Satan pour venger la cause de Dieu, cela est toujours détestable. Ah! la *Vision*.... elle est charmante. Je n'ai guères lu de meilleur badinage, je crois l'entendre, et je parierais cent contre un que j'en sais l'auteur, parce que je ne connais qu'un homme dans ces quartiers qui en soit capable. J'enrage seulement de voir qu'on ne l'entende pas, surtout au Val-de-Travers où l'on s'obstine à soutenir, dit-on, que Pierrot des Dames est un paysan. On s'attend à voir ici aux premiers jours une réponse formidable de M. DuP. (Dupeyrou) à M. le Pr. de M. (Montmollin)[1]. Quoique celui-ci ne l'ait que trop méritée, j'en redoute les suites pour sa famille, et pour bien des gens qui n'en peuvent mais.

Vous trouverez peut-être que je devrais avoir le ton plus dolent en écrivant à un pauvre fugitif qui a risqué d'être assommé dans son lit, malgré toute la protection du roi et du gouvernement.

Voulez-vous que je vous le dise? Ce n'est pas vous que je trouve le plus à plaindre. J'aimerais cent fois mieux être à votre place qu'à celle de ceux qui prétendent servir Dieu en vous faisant du mal. Je n'ai jamais été à l'île de la Motte, mais je l'ai vue en passant. Ce doit être un très agréable séjour pour quelques semaines dans une saison comme celle-ci. Tâchez seulement de vous y bien porter, et croyez-moi toujours, etc.

A Neuchâtel, le 25 septembre 1765.

Ces lignes témoignent de la constance d'attachement du pasteur Petitpierre. Il cherche à adoucir les ressentiments de Rousseau, en lui montrant qu'il lui reste encore des amis; il cherche même à l'égayer en le complimentant sur son dernier écrit, et peut-être, instinctivement, n'est-il pas fâché de lui prouver que parmi ces Neuchâtelois qui « ne savent pas même en quoi consiste la grâce et le sel du style léger[2] », il s'en trouvait qui n'étaient pas insensibles à tout cela. C'est de la *Vision de Pierre de la Montagne* qu'il s'agit ici, et Petitpierre ne se trompait pas en l'attribuant à Rousseau. Ce qui avait été le plus sensible à ce dernier vers la fin de son séjour à Motiers, c'est qu'il avait cru voir des gens appartenant aux familles de ses amis entrer ouvertement dans la ligue de ses persécuteurs, ainsi un parent de Mme Boy-de-la-Tour de Lyon, la généreuse amie de Rousseau. Il raconte dans ses *Confessions* que pour ne pas se mettre en colère contre ce personnage, et le punir en même temps de la brutalité de sa conduite, il eut recours à la plaisanterie, et écrivit à son sujet, dans le goût du *Petit prophète* de Grimm, un pamphlet de quel-

[1] Sans doute la *Lettre à M***, relative à J.-J. Rousseau. A Goa, aux dépens du saint-office*. 1765.

[2] Lettre de Rousseau au maréchal de Luxembourg.

ques pages, « un chiffon », que Dupeyrou fit imprimer à Genève, et qui n'eut dans le pays qu'un succès médiocre, ce qui ne dut point l'étonner, « les Neuchâtelois, avec tout leur esprit, ne sentant guères le sel attique, ni la plaisanterie sitôt qu'elle est un peu fine. » Petitpierre l'entendait au mieux, à ce qu'il semble, et peut-être même son jugement sur la *Vision* (écrite d'ailleurs d'une manière très amusante), n'est-il pas sans quelque prévention en faveur de Rousseau, et contre son collègue à lui, le pasteur de Motiers.

Nous sommes au terme de la correspondance qui se clot par ces lignes adressées à M. J.-J. R. *à la Motte :*

Voici, Monsieur, un petit billet que Mme des Franges me prie de vous envoyer aussitôt et aussi sûrement qu'il m'est possible : je vais pour cet effet en charger M. Dupeyrou.

Mme des Franges, à l'entendre, croit vous donner un avis qui ne doit pas vous être indifférent. Je n'en sais pas davantage. Mais si vous entendiez sur quel ton elle me parle de vous, vous ne pourriez pas n'en être point flatté. Je ne la connais que depuis mon voyage à Plombières, mais quelques torts qu'on puisse lui trouver d'ailleurs, c'est à mon avis une femme très aimable, qui a de l'esprit et du sentiment jusqu'au bout des ongles.

J'attends en même temps, s. v. p., ce que je vous ai demandé pour M. de Waldner, deux lignes de votre main *avec leur date.* Cela ne vous coûtera presque rien, et je vous en saurai si bon gré !

Neuchâtel, le 30 septembre 1765,

J'ignore si ces deux lignes si vivement sollicitées finirent par arriver à H.-D. Petitpierre, mais je suppose qu'il en resta pour ses frais de politesse. Ses relations avec Rousseau cessèrent sans doute quand celui-ci s'éloigna pour toujours de la Suisse, et je ne connais pas d'autre particularité qui le concerne. Il mourut à Neuchâtel le 10 avril 1778. — Je ne sais si Rousseau qui trouvait il y a un siècle que les Neuchâtelois parlaient très bien et très aisément, mais qu'ils écrivaient platement et mal, porterait encore aujourd'hui un jugement tout ensemble aussi flatteur et aussi sévère; mais les lecteurs des lettres que nous venons de citer auront quelque peine à l'accepter tout entier en ce qui concerne le pasteur Petitpierre, ce correspondant dont rien ne décourageait l'aimable bienveillance, et si plein de sollicitude pour un homme de génie moins méconnu parmi nous qu'il ne croyait l'être.

(A suivre.) Ch. Berthoud.

LE PEUPLIER DU GUILLERY

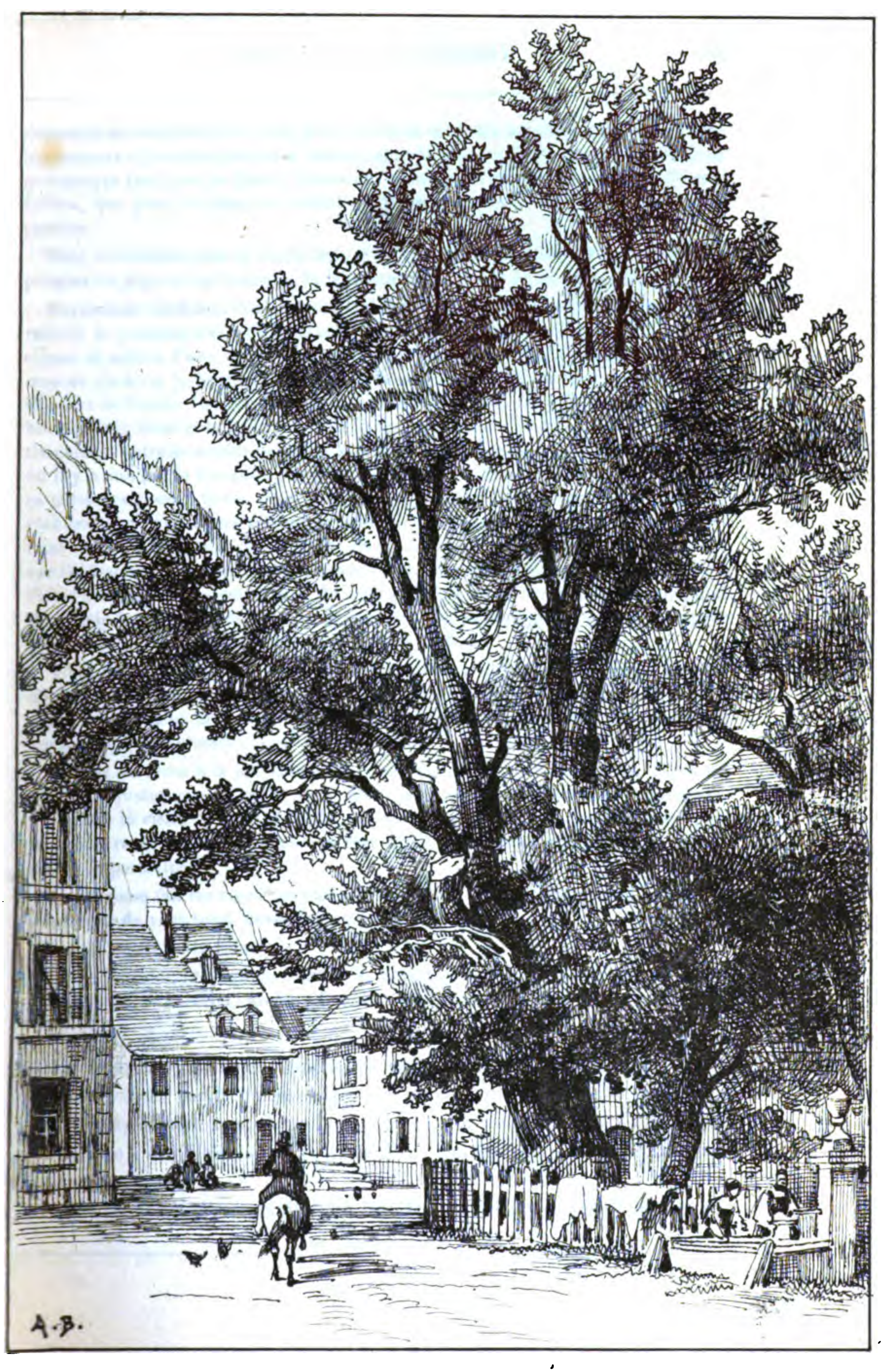
Ce bel arbre, qui faisait l'ornement du village de Fleurier, n'existe plus. Nous avons raconté à quelle occasion son décret de mort avait été prononcé et exécuté. Heureusement son souvenir se perpétuera dans l'élégie que lui a consacrée Mlle Allamand [1]. Mais si le poëte l'eût oublié, le crayon habile de M. C. Calame l'aurait sauvé de l'oubli. C'était justice que d'emprunter au charmant album de cet artiste neuchâtelois la page qui nous représente l'intérieur du village de Fleurier avec le peuplier du Guillery.

Si quelques vieux arbres qui faisaient l'ornement des villages disparaissent, de nouvelles plantations les remplacent, surtout dans les localités où l'esprit public est développé et tend à l'amélioration morale et intellectuelle des habitants. Sous ce rapport, Fleurier se distingue d'une manière honorable par son initiative et sa persévérance. Nous avons déjà dit que c'était aux jeunes gens de cette localité que l'on devait la plantation des allées de Longereuse. Nous devons à la mémoire de cette jeunesse, aux idées nobles et généreuses, de publier la requête suivante qu'elle adressa en 1798 au conseil de commune:

A Messieurs de l'honorable Communauté de Fleurier.

Toute la jeunesse de ce lieu s'étant assemblée extraordinairement aujourd'hui avec la louable intention de contribuer par ses faibles moyens à l'utilité et à l'agrément du public, a été unanimement d'accord, que moyennant votre approbation elle établirait une allée d'arbres dans le pâturage dit Longe-Reuse qui vous appartient. C'est, Messieurs, ce que la jeunesse vient humblement vous demander de lui accorder; elle est d'autant plus persuadée de votre gracieux consentement, que sa

[1] Voir *Musée neuchâtelois*. Année 1869, p. 233.



LE PEUPLIER NOIR, A FLEURIER, APPELÉ LE GUILLERY,
abattu en 1856 (D'après C. Calame)

demande est conforme aux vues que vous avez toujours manifestées pour les établissements utiles et agréables à chacun, et qu'il n'en résultera aucun inconvénient quelconque tant pour la place d'armes des troupes de ce département qu'elle embellira, que pour la pâture du bétail qui y trouvera par la suite un abri contre la chaleur.

Mais, convaincue que ce projet mérite un certain développement pour que vous puissiez en juger avec certitude, la jeunesse vous prie de lui en permettre l'exposé.

Moyennant votre bon vouloir, elle établira une plantation sur deux lignes parallèles à quatorze pieds de distance, des arbres les plus analogues au sol et au climat et même d'une utilité reconnue, dans la plaine dite Longe-Reuse, à commencer vis-à-vis le sentier qui mène à Sassel, pour finir en face de l'issue des Champs du Léreu. Le terrain compris dans cet espace, formant un demi cercle bordé par le fossé et la route, et dont le centre extérieur se trouve environ à moitié chemin entre le sentier de Sassel et l'issue, positivement à l'endroit de la plaine où il y a une petite élévation, ne permet pas de tirer l'allée en ligne droite depuis sa naissance jusqu'à la fin. C'est pourquoi, la jeunesse désirant ménager le terrain établira la promenade en suivant le fossé qui sépare la plaine de la route et moyennant une rotonde d'environ 35 pieds de diamètre qui la coupera et qui sera assise sur l'élévation du terrain; la promenade vue depuis le milieu de la plaine aura l'air d'un compas presque ouvert; de cette manière, il n'y aura absolument point de terrain perdu et l'allée dans toute son étendue, la rotonde exceptée, n'exigera qu'environ seize pieds de largeur tout le long du fossé.

Voilà, Messieurs, le projet conçu par la jeunesse et qu'elle accompagne d'un plan ci-annexé; pleine de confiance en votre bienveillance accoutumée, elle aime à croire que vous lui accorderez la permission qu'elle sollicite avec ardeur et qu'elle vous supplie humblement de ne pas lui refuser.

Si vous accordez à la jeunesse la faveur qu'elle ose vous demander, elle vous prie d'y ajouter encore celle de nommer quelques-uns d'entre vous, Messieurs, pour faire la visite du local et l'aider de leurs conseils dans l'exécution de son projet qui la recevra aussitôt qu'elle se sera procuré les fonds nécessaires et que la saison le permettra.

La jeunesse fait les vœux les plus sincères pour votre prospérité en général et pour celle de vous tous, Messieurs, en particulier.

Les délégués de la jeunesse:

C.-A. Barrelet, L[s] Bugnon, Charles-H. Yersin, David-Henri Berthoud, Jean-Antoine Bovet, F[s] Jacottet, Auguste Courvoisier, François Lequin.

La demande fut non-seulement accordée, mais les hommes âgés, jaloux d'être devancés par la jeunesse dans une œuvre d'utilité publique, décidèrent de créer également une plantation. C'est à cette émulation que Fleurier doit l'allée dite « des Vieux, » qui n'est que d'une année postérieure à la plantation de Longereuse.

Dans les sociétés comme dans les familles, on hérite des vertus ou des dé-

fauts de ses pères. A Fleurier nous voyons cette loi de l'hérédité se produire[1]. L'esprit de dévouement à la chose publique qui animait les pères a été légué aux enfants. Non-seulement ces derniers ont organisé la Société du Musée qui s'est proposé entr'autres buts d'utilité publique, l'embellissement des places publiques, mais les dames aussi ont voulu encourager ces nobles efforts et elles ont fondé la société *Flora,* qui comme l'indique ses statuts « favorise par une caisse d'utilité publique créée par souscription, l'exécution des entreprises de culture et d'embellissement du village et de ses environs. » La société Flora de Fleurier compte actuellement 89 membres; son comité composé de 12 dames[2], s'est adjoint les personnes qui dans la localité s'occupent des plantations publiques commencées et continuées par les soins de la Société du Musée. Puisse ce bel exemple donné par la population de Fleurier être suivi dans les autres localités du pays[3].

D[r] GUILLAUME.

[1] Faut-il chercher dans le goût qui animait les fondateurs de ce beau village l'étymologie du nom de Fleurier? La loi de l'hérédité serait encore plus évidente.

[2] Ce comité se compose actuellement de M[mes] Anker, Ladame, Morel, Strœle, Z. Yersin, A. Andreæ, Bolens, C. Vaucher, Zurne, Grandjean, et de MM. C. Clément, G. Yersin et V. Andreæ.

[3] La municipalité de la Chaux-de-Fonds vient de décider de faire planter des arbres dans plusieurs de ses rues et places publiques et celle de Neuchâtel fait faire actuellement des plantations sur les places de la Balance et du Port.

TABLEAU

DES

plantations d'arbres faites dans tout le canton, sur les routes cantonales.

(Communiqué par M. Ch. Knab, ingénieur cantonal.)

VIGNOBLE

Nos des cantonn.s	NOMS DES ROUTES PLANTÉES	DATE APPROXIMATIVE DE LA PLANTATION	NOMBRE APPROXIMATIF D'ARBRES EXISTANTS	ESPÈCES D'ARBRES PLANTÉS	OBSERVATIONS
1	De St-Blaise à Thielle.		18	Peupliers.	
	De Thielle au Pont.		1	Plane.	
			66	Frênes.	
			48	Saules.	
			29	Peupliers.	
			1	Poirier.	
			1	Pommier.	
	De St-Blaise à Souaillon.		40	Cerisiers.	La commune de St-Blaise en a la jouissance.
			45	Pommiers.	» » »
			88	Poiriers.	» » »
			7	Noyers.	Mme Terrisse en a la jouissance.
2	Du Landeron au Pont de St-Jean.	Vieux.	60	Peupliers.	
		1863	100	Id.	
		»	146	Acacias.	
3	De Cressier au Landeron.		29	Pommiers.	La com. de Cressier en a la jouissance.
			4	Poiriers.	» » »
			46	Pommiers.	La com. du Landeron en a la jouissance.
			85	Poiriers.	» » »
			16	Cerisiers.	» » »
4	De Neuchâtel à St-Blaise.		257	Acacias.	
			60	Frênes.	
			140	Peupliers.	
			66	Planes.	
5	Du bas d. Gorges au bas de l'Ecluse.		110	Tilleuls.	
			28	Frênes.	
			59	Planes.	
			50	Acacias.	
7	Croisée des routes d'Auv. à Peseux.		2	Chênes.	
		1869	1	Tilleul.	Planté par la commune d'Auvernier.
9	Ancienne place d'armes de Boudry.	1802	29	Peupliers.	
10	Id.	1802	57	Id.	
	De Bevaix au chemin des Moines.	1837	169	Cerisiers.	
		»	21	Poiriers.	
		»	2	Noyers.	
12	Du chem. d. Moines à Chez-le-Bart.		33	Cerisiers.	
			4	Poiriers.	
			1	Noyer.	
13	Route de la chapelle de Corcelles.		6	Frênes.	
			10	Tilleuls.	
			5	Peupliers.	
			1	Sorbier.	
			1	Noyer.	
	Chemin des Nods au Closel.		1	Id.	
	A Rochefort.		1	Id.	La com. de Corcelles en a la jouissance.
		1865	6	Tilleuls.	Plantés par M. le pasteur Lardy.
		Vieux.	1	Erable.	
14	Route de la gare de Chambrelien.	1864	168	Acacias.	
	De Rochefort à Fretreules.		51	Sauges.	
			231	Planes.	
			59	Frênes.	
			1	Pommier.	
			4	Pruniers.	

VAL-DE-RUZ

N^os DES CANTONN^ts	NOMS DES ROUTES PLANTÉES	DATE APPROXIMATIVE DE LA PLANTATION	NOMBRE APPROXIMATIF D'ARBRES EXISTANTS	ESPÈCES D'ARBRES PLANTÉS	OBSERVATIONS
	Route de Chaux-de-Fonds.	1862	84	Sorbiers, etc.	Du moulin Kaufmann à la scie Tissot.
		1812 et 1849	65	Peupliers et Frênes.	De la scie Tissot à la limite Boudevillers; les vieux peupliers en 1812.
		1808	29	Peupliers.	De la limite de Valangin à Boudevilliers.
		1847	90	Id.	
		1843-44	230	Peupliers.	De Boudevilliers à Malvilliers.
		1850	60	Planes.	De Malvilliers aux Hauts-Geneveys.
		1845	12	Peupliers.	Entre l'hôtel Renaud et l'hôtel du Val-de-R
		1849	60	Ormes, Peupl., etc.	De l'hôtel du Val-de-Ruz à l'entrée du bois
		1847	50	Planes et Saules.	Du bas des Loges à la main de la Sagne.
		1848-49	764	Planes, Sorb., etc.	
	Route du Bugnenet.	1781	119	Tilleuls.	Du Plan à Pierre-à-Bot.
		1805	120	Noyers.	» »
		1856	69	Sorbiers.	Au-dessus du pré de la Cernia jusqu'à Feni
		1852	100	Arbres fruitiers.	Sur les districts de Vilars et Saules.
		1822	97	Peupliers.	District de Savagnier.
		1849	170	Peupliers.	De la limite de Savagnier à Dombresson.
		1850-60	892	Planes, Ormes et Sorbiers.	De la limite de Villiers au Bugnenet (fro tière bernoise).
	Route de Valangin à Cernier.	1854	104	Peupliers, Sorbiers et Planes.	De Valangin à Landeyeux.
		1845-47	219	Peupliers, etc.	De Landeyeux à Cernier.
	Route de Fontaines-Chézard.	1858	450	Sorbiers.	De Fontaines au Grand-Chézard.
	Route de Dombresson aux H^ts-Geneveys.	1845	44	Peupliers.	De St-Martin au Grand-Chézard.
		1845	59	Id.	Du Grand-Chézard à Cernier.
		1840-58	158	Tilleuls.	De Cernier à Fontainemelon.
		1861-63	162	Sorbiers et Planes.	De Fontainemelon aux Hauts-Geneveys.
	Route de Fontaines à Coffrane.	1847	199	Peupliers.	De Fontaines à Bot.
	Route de Montmollin à La Tourne.	1867	11	Tilleuls.	A Montmollin.
		1867	22	Planes.	Près le viaduc du chemin de fer.
		1865	14	Tilleuls.	Aux Grattes.
		»	8	Frênes.	»
		1846-60	166	Frênes, Sorbiers.	Des Grattes à La Tourne.

MONTAGNES

N^os DES CANTONN^ts	NOMS DES ROUTES PLANTÉES	DATE APPROXIMATIVE DE LA PLANTATION	NOMBRE APPROXIMATIF D'ARBRES EXISTANTS	ESPÈCES D'ARBRES PLANTÉS	OBSERVATIONS
46	Route de la Cibourg.	1840-68	83	Planes.	Du cimetière des Cornes-morels à la bourg.
		»	47	Sorbiers.	
		»	12	Peupliers.	
		»	28	Ormeaux.	
		»	54	Frênes.	
		»	18	Saules-lauriers.	
		»	50	Trembles.	
		»	18	Tilleuls.	
		»	1	Cerisier.	
47-8	Route des Planchettes.	1769 à 1845 et 1858	60	Planes.	Du cimetière des Cornes-morels vers les Muets (brasserie) et du haut d rue de la Combe aux Planchettes.
			188	Sorbiers.	
			5	Peupliers.	
		»	30	Ormeaux.	
		»	44	Frênes.	
		»	15	Saules-lauriers.	
		»	17	Tilleuls.	
49	Route des Eplatures.	1849-68	135	Planes.	De Vers-chez-les-Muets au passage à veau du Jura sur le Crêt du Locle
		»	257	Sorbiers.	
		»	19	Frênes.	
		»	5	Saules-lauriers.	
		»	12	Trembles.	
		»	6	Tilleuls.	
		»	2	Cerisiers.	
		»	2	Maronniers.	

N° des cantons	NOMS DES ROUTES PLANTÉES	DATE APPROXIMATIVE DE LA PLANTATION	NOMBRE APPROXIMATIF D'ARBRES EXISTANTS	ESPÈCES D'ARBRES PLANTÉS	OBSERVATIONS
[illegible]	Route des Eplatures au Locle.	1845 à 1850	1	Plane.	Du passage à niveau du Jura aux Pilons et des Trois-Rois aux Abattoirs.
			50	Sorbiers.	
			7	Ormeaux.	
[illegible]	Route du Col-des-Roches.	1845 à 1848	8	Planes.	Des Pilons à la frontière française (Col des Roches) et des Abattoirs au contour des Replattes.
			12	Sorbiers.	
			7	Peupliers.	
			10	Ormeaux.	
			528	Saules-lauriers.	
			3	Trembles.	
			8	Tilleuls.	
[illegible]	Route des Brenets.	1848 à 1852	2	Planes.	Depuis la route de France (Col des Roches) à la frontière française par les Brenets.
			192	Sorbiers.	
			10	Tilleuls.	
			27	Maronniers.	
			20	Saules.	
[illegible]	Route du Quartier.	1842 à 1850	58	Planes.	Du contour des Replattes au-dessus des carrières de la Joux.
			75	Sorbiers.	
			26	Ormeaux.	
			55	Frênes.	
			19	Saules.	
[illegible]	Route des Ponts.	1790 à 1868	68	Planes.	Des carrières aux Grands-Ponts et sur la route de la Sagne jusqu'à une grange à tourbe à 850' avant la maison portant le N° 1804.
			126	Sorbiers.	
			2	Peupliers.	
			16	Ormeaux.	
			1	Frêne.	
			3	Trembles.	
			7	Tilleuls.	
			23	Bouleaux.	
			25	Saules.	
[illegible]	Route des Coeudres.	1850 à 1855	1	Plane.	De la grange à tourbe ci-dessus à la dernière maison des Coeudres.
			72	Sorbiers.	
			1	Ormeau.	
			2	Tilleuls.	
			8	Saules.	
[illegible]	Route de la Sagne.	1850	12	Sorbiers.	De la dernière maison des Coeudres à la première fontaine de la Corbatière.
			4	Saules-lauriers.	
			4	Tilleuls.	
[illegible]	Route de la Corbatière.	1842 à 1850	88	Planes.	De la fontaine ci-dessus au haut de la rue de la Combe (Chaux-de-Fonds).
			107	Sorbiers.	
			104	Ormeaux.	
			13	Frênes.	
			101	Saules-lauriers.	
			4	Trembles.	
			5	Bouleaux.	
[illegible]	Route de la Chaux-du-Milieu.	1800 à 1868	19	Planes.	De la main du Quartier à la coulisse vis-à-vis la petite maison de D.-L. Aellen, et la route de la Joux à la Chaux-du-Milieu.
			75	Sorbiers.	
			1	Ormeau.	
			3	Frênes.	
			4	Saules.	
[illegible]	Route du Cachot.	1855	37	Sorbiers.	De la coulisse ci-dessus au chemin de la scie à vent du Petit Cachot, du Grand Cachot au Gardots, etc.
			4	Saules.	
[illegible]	Route de la Châtagne.	1855 à 1867	6	Sorbiers.	Du chemin de la scie à vent à la 1re maison des Varodes et au Brouillet (pinte).
			10	Trembles.	
			1	Saule.	
[illegible]	Route des Convers.	1769 à 1845	2	Planes.	De la gare des Convers à la frontière bernoise.
			14	Sorbiers.	
			3	Ormeaux.	
[illegible]	Route de la Combe du Locle.	1855 à 1867	55	Planes.	Des Abattoirs du Locle aux Queues.
			50	Sorbiers.	
			47	Frênes.	
[illegible]	Entre-deux-Monts.	1860 à 1868	6	Planes.	Du gros moulin (route Locle-Chaux-de-Fonds) à la Sagne par la Baume.
			12	Sorbiers.	

VAL-DE-TRAVERS

Nos DES CANTONNts.	NOMS DES ROUTES PLANTÉES	DATE APPROXIMATIVE DE LA PLANTATION	NOMBRE APPROXIMATIF D'ARBRES EXISTANTS	ESPÈCES D'ARBRES PLANTÉS	OBSERVATIONS
30	Route de Brot-dessous.		30	Saules.	
31	Route de Noiraigue-Rosières.		72	Peupliers.	
			100	Planes, Platanes.	
32	Route de Travers.	1830-68	93	Peupliers.	
			105	Planes, Platanes.	
33	Route de Couvet à Môtiers.		125	Frênes, Tilleuls, Peupl. et Sorbiers.	A part 31 arbres le reste aux commun et particuliers.
33	Route Fleurier-Môtiers.	1835	220	Peupliers.	Plantation faite par les garçons de Môtie
34	Route de Fleurier.		74	Id.	
			34	Frênes.	
			28	Ormes.	
			25	Planes.	
			19	Divers.	
	Nouveau canal de la Reuse.	1870	2 à 300	Peupliers noirs.	
35	Route du Haut de La Tour aux Verrières.		58	Frênes.	
			25	Sorbiers.	
			51	Divers.	
36	Verrières.		40	Sorbiers.	
			31	Trembles.	
			22	Saules.	
			42	Divers.	
37	Route des Bayards.		50	Sorbiers.	Au Cernit.
38	Route de Môtiers à la gare de Fleurier.		372	Peupliers Platanes et Planes.	19 sont à l'Etat, le reste aux commu de Fleurier, Boveresse et Môtiers.
39	Route de Fleurier au Choumin.	1857	473	Sorbiers, Bouleaux, Frên., Tilleuls, etc.	
40	Route de Buttes à Longeaigue.		188	Planes, Ormes, Sorbiers, Saules.	
42	Route de la Côte-aux-Fées.	1867	121	Sorbiers, Planes, Frênes, Saules.	Plantation qui se continuera.
43	Route d. Petits-Ponts à la Tourne.		210	Sorbiers, Planes, Saules-lauriers.	Manque 187.
44	Route des Ponts.		55	Saules-lauriers.	

LES QUATRE PETITPIERRE

II

LOUIS-FRÉDÉRIC PETITPIERRE[1]

Louis-Frédéric Petitpierre[2], frère puîné du précédent, et pasteur comme lui à Neuchâtel où il mourut en 1787, est mieux connu que son aîné, grâce à la publication de deux de ses ouvrages, faite après sa mort par H.-D. Chaillet, son disciple et son ami. Les préfaces de ces ouvrages donnent de cet

[1] Le portrait qui accompagne cette notice est la copie de celui que possède la Bibliothèque de Neuchâtel. La ressemblance de celui-ci avec l'original paraît avoir été complète ; on croit même retrouver quelques-uns des traits de cette figure à l'expression douce et fine, chez telle autre personne de la famille que nous avons pu connaître. La bouche semble prête à sourire, et les yeux trahissent peut-être (comme le mouchoir que le prédicateur tient à la main) cette disposition à l'attendrissement qu'on trouvait parfois excessive. — Le dessin que le *Musée* doit à M. F. Landry a été exécuté d'après une reproduction photographique du portrait à l'huile de la Bibliothèque.

[2] Né le 2 octobre 1712 ; consacré le 14 septembre 1735 ; diacre de Valangin en 1745 ; pasteur aux Bayards en 1746 ; ministre du mardi à Neuchâtel en 1747 (c'est dans cette même année que le service du *mardi* fut transféré au *vendredi)* ; pasteur à Cornaux en 1750, et à Neuchâtel de 1755 jusqu'à sa mort (4 septembre 1787). Il était doyen en 1758 et 1759, à l'origine des démêlés de la Compagnie avec son frère Ferdinand-Olivier. Douze ans plus tard, en 1771, la Compagnie le plaça de nouveau à sa tête ; il fut confirmé comme doyen l'année suivante, et *reconfirmé* en 1773. (Cartulaire de M. H. Gagnebin, pasteur à Amsterdam.)

La famille de L.-F. Petitpierre est aujourd'hui éteinte. Il avait eu, de son mariage avec

homme excellent l'idée la plus attrayante : un pasteur d'autrefois, d'une piété douce et simple, unissant la netteté d'un esprit bien fait à une fleur d'imagination qu'avait cultivée l'étude des poëtes, et tempérant une sensibilité qu'on lui reprochait de porter trop souvent en chaire, par les éclairs d'une gaîté naturelle et saine[1], que l'âpreté des discussions dogmatiques n'avait pas effacée

N. Gaudot, trois enfants, *Ferdinand-Olivier* qui passa une partie de sa jeunesse en Angleterre auprès de son oncle et homonyme, le réfugié de Londres, et qui marié plus tard avec N. de Sandoz-Rollin, ne laissa pas de postérité ; *Jean*, mort jeune ; et enfin une fille, mademoiselle Lisette Petitpierre, morte à Neuchâtel en 1841, après une longue vie marquée par des actes nombreux de bienfaisance et de générosité. C'est à elle qu'un de ses parents, M. J.-F. Petitpierre, écrivait (décembre 1820) les lignes suivantes qui me semblent rentrer très naturellement dans cette notice : ..... « Que direz-vous maintenant d'un homme qui, après vous avoir témoigné son regret de la peine que vous aviez prise de lui écrire, serait assez inconséquent pour vous prier de lui écrire de nouveau ? Notre oncle Ferdinand (la « non-éternité ») ne manquerait pas de dire ici avec cette expression d'indignation qui lui était propre : *quelle absurdité !* C'est pourtant le cas où je me trouve vis-à-vis de vous, ma chère cousine. Il y a très longtemps que j'ai envie de vous prier, sans l'avoir encore osé, de vouloir bien rassembler par écrit tout ce que votre excellente mémoire pourra vous rappeler des traditions que vous avez reçues de feu notre commune tante Lisette (la sœur des pasteurs) sur le compte de notre arrière-grand-père, Jean Petitpierre, maire des Verrières. Ce qui excite ma curiosité en lui est le caractère de droiture et de probité que je me souviens de lui avoir plusieurs fois entendu attribuer par ma tante. Elle me disait que tout cassé par les années, et aveugle de vieillesse, il avait conservé la vivacité de caractère d'un jeune homme, et que surtout il sautait en l'air au récit de la moindre injustice. Je ne sais pas aussi bien ce qu'était notre grand-père, mais je n'en ai jamais entendu parler que très honorablement pour lui. Quant à mes oncles et à mon père (les quatre ministres), quand je me rappelle leurs vertus, je vous avoue que je m'honore autant d'être descendu de tels hommes que de Hugues Capet ou même de Charlemagne. » — Et à moi aussi, qu'on me permette d'être fier de cet aïeul, Jean Petitpierre, si soucieux de la justice et du droit.

[1] C'est dans ses vers qu'on retrouverait peut-être des traces de cette humeur enjouée et doucement railleuse, dont les deux couplets qui suivent, et qui lui sont attribués, peuvent donner l'idée ; c'est le commencement d'une chanson sur l'*Alcoran et la Bulle* (sans doute la bulle *Unigenitus)*, dont je ne possède pas la fin.

On dit ici publiquement
Que le Turc vient en France,
Renouveler apparemment
Notre ancienne alliance.
Mais moi qui sais bien qu'en penser,
Je le dis sans scrupule :
Il est venu pour fiancer
L'Alcoran et la Bulle.

Le contrat doit être porté
Aux docteurs de Sorbonne ;
Nos prélats l'ont tous accepté,
Le roi même l'ordonne.

alors chez les hommes d'Eglise. Je ne sais si M. Chaillet qui se passionnait aisément ne va pas un peu loin quand il résume ainsi le portrait de son ami : « la justesse d'un Wolf, l'esprit d'un Fontenelle, la sensibilité d'un Fénelon, et quelque chose encore de la naïveté de La Fontaine, croirait-on trouver tout cela dans le même homme? » Je veux admettre qu'il y a là quelque chose de l'engouement d'un ami, et des sollicitudes d'un éditeur publiant deux volumes de sermons en pleine révolution française [1]; mais tout ce que je sais de L.-F. Petitpierre me fait comprendre cet éloge, et cet éloge explique les longs succès de ce prédicateur qui n'avait qu'une voix ingrate, et qui ne montait en chaire qu'en boitant tout bas. La douceur de son commerce, et cette gaîté que ne purent éteindre d'assez rudes épreuves, l'avaient fait chérir de sa famille et de ses amis. Ceux-là mêmes qui lui reprochaient une certaine indécision de caractère, et une politesse trop universelle pour n'être pas un peu banale, ne pouvaient s'empêcher d'être gagnés par lui quand ils le voyaient de plus près, et la modestie qu'on s'étonnait de trouver chez un homme d'un mérite si marquant, ne trouva au moins jamais d'incrédules.

Il ne faudrait chercher dans ses sermons ni le mouvement oratoire ni le pathétique. Il causait plus qu'il ne prêchait, et c'est peut-être pour cela qu'il se faisait si bien écouter. Cette conversation, d'ailleurs très méditée et toujours écrite car il n'improvisa jamais, était relevée par des rapprochements heureux, et une sorte d'allégresse d'esprit et de bonne humeur trop souvent absentes de la chaire. Je ne fais guère ici que citer Chaillet; je ferai mieux de lui donner tout-à-fait la parole : « Je ne sais quelle saillie dans les choses même les plus sérieuses, une sorte de gaîté sentimentale si j'ose le dire qui faisait briller ses yeux dans le moment même où ses larmes coulaient..., un indéfinissable mélange d'esprit et de sensibilité dont il n'avait trouvé le modèle nulle part : voilà ce que j'ai senti en l'entendant, et ce que je ne sais

Ce prince pour se mieux montrer
Fait toute la dépense ;
Et pour le tout accélérer
Rome donne dispense.

Au siècle passé, on permettait encore aux hommes d'Eglise de composer parfois des chansons ; on leur permettait même de les chanter. Pourtant, c'est à Genève, beaucoup plus qu'à Neuchâtel, qu'on trouverait des traces nombreuses de cette littérature chantante ecclésiastique ; et les couplets ci-dessus, si tant est qu'ils soient de L.-F. Petitpierre, sont probablement les seuls qui lui soient échappés.

[1] *Sermons sur divers textes de l'Ecriture Sainte*, par feu M. Frédéric-Louis Petitpierre, pasteur à Neuchâtel. 2 vol. Neuchâtel, de l'imprimerie de L. Fauche-Borel, imprimeur du roi, 1792.

pas rendre. M'exprimerai-je mieux par un exemple? En rappelant la parabole du marchand qui a trouvé une perle de grand prix : « heureux marchand! dit-il; sa fortune est faite! » L'esprit sourit pendant que le cœur s'émeut. »

On lui reprochait quelquefois d'imiter tour à tour Fénelon et Klopstock. C'étaient ses auteurs favoris. Comment n'aurait-on pas retrouvé quelque chose du premier chez ce prédicateur qui, dans ses années de jeunesse, s'il en faut croire ses contemporains, avait copié huit ou neuf fois le *Télémaque*, juste aussi souvent que Démosthène avait copié Thucydide? Sa familiarité élégante rappelle Fénelon, comme une veine de sentimentalisme rappelle parfois dans ses sermons le poëte du *Messie*, dont il devait se faire le traducteur. Il aimait un peu trop les *Nuits* d'Young; c'était un tribut payé au goût de son temps; mais ce n'est pas pour la mélancolie emphatique de ce poëte, dont l'influence sur la prédication, dans notre pays, a été plus durable qu'on ne le croit d'ordinaire, qu'il éprouvait précisément de l'attrait : il y trouvait « des preuves abondantes et fortes, bien détaillées et bien présentées, de notre immortalité. »

Quelques pages bien choisies dans ses deux volumes de sermons, le feraient mieux connaître, dira-t-on, que tous ces jugements. Je ne le pense pas. La manière de L.-F. Petitpierre est aussi peu favorable que possible à un choix de ce genre, et ce que nous avons dit de sa prédication permet de le comprendre. Il est toujours le même, doucement animé, mais s'élève rarement au-dessus du niveau qui est le sien, et son talent ne se concentre et n'éclate jamais dans une de ces pages où se trouve en quelques traits l'homme tout entier. Il faut le suivre longtemps pour apprendre à le goûter et lui rendre justice. Bref, il était plus écrivain qu'orateur, et peut-être encore plus causeur qu'écrivain.

Il n'avait pas écrit moins de huit cents sermons. L'étendue de ses plans explique cette prodigieuse fécondité. Il est tel sujet, comme « la connaissance de soi-même, » dont il n'a pas tiré moins de vingt-quatre discours. Ceci encore montre combien il serait inutile de chercher à donner une idée de ce prédicateur par un passage isolé. — De cette masse de sermons, Chaillet en a eu près de la moitié entre les mains, et c'est de là qu'il a tiré les volumes qui nous occupent. Hé bien! il affirme que dans ces quatre cents discours il n'en est pas un seul qu'il ait lu « sans intérêt, pas un seul où il n'y eût quelque idée ingénieuse ou nouvelle, quelque expression heureuse, originale, quelqu'un de ces traits qui décèlent le maître. »

M. Chaillet, sans doute, savait lire comme peu de gens lisent; il lui arrivait même de prêter de son esprit à ses auteurs; la forme du sermon exerçait d'ailleurs sur lui une fascination surprenante; mais avec tout cela la vérité de son impression subsiste, et cette impression a été celle des auditeurs les plus distingués de Petitpierre, pendant sa longue carrière de prédicateur.

Aucun de ses sermons n'avait été écrit en vue de l'impression, et ce trait qui leur donne plus de prix ne doit pas être perdu de vue par ses lecteurs. Il ne songeait pas non plus à la publicité quand il traduisit le *Messie* de Klopstock, travail aussi long que difficile, et qui l'occupa jusque dans les derniers temps de sa vie. Comme ses trois frères, il avait fait essentiellement ses études dans son pays, sous la direction de J.-F. Osterwald qui n'eut pas d'élèves plus distingués que les Petitpierre, et aimait à le reconnaître. Il est probable que Louis-Frédéric avait séjourné à Zurich ou à Bâle, où les jeunes théologiens neuchâtelois allaient souvent chercher, comme à Genève, le complément de leurs études. Tout au moins était-il du petit nombre d'hommes familiers alors avec la langue allemande, dans notre pays, et le seul apparemment qui fût capable d'entreprendre la traduction de Klopstock. Il s'était pris d'une véritable passion pour son grand poëme dont l'inspiration religieuse et tendre, l'élévation constante, la forme empruntée à l'antiquité classique, et même l'excessive ampleur correspondaient bien à sa nature et à ses habitudes d'esprit. Son éditeur raconte que chaque année, au retour de Pâques, L.-F. Petitpierre relisait le *Messie*, où il trouvait une préparation faite pour son cœur à la fête qui s'approchait. Il est permis de dire qu'en traduisant ce poëme il continuait son ministère, et que, sans penser à publier son travail, il l'entreprit dans le but de se satisfaire lui-même, tout en propageant autour de lui, dans le cercle de sa famille et de ses amis, sa religieuse admiration.

Cette traduction ne fut publiée qu'en 1795[1]. L'Avant-propos placé par Chaillet en tête de l'ouvrage, est remarquable comme tout ce qu'a écrit cet homme d'un goût moins pur qu'enthousiaste, mais que la vivacité de son sens littéraire appelait cependant plutôt encore à la critique qu'à la prédication. Toutes ses sympathies éclatent dans cette préface curieuse. Dès les premières lignes il dit arrière! à ceux qui ne voient dans Ossian, Milton et les prophètes (c'est lui-même qui rapproche ces noms) que d'informes et gigantesques images, dans Shakspeare qu'un forcené, dans Young qu'un atrabilaire, dans Richardson qu'un ennuyeux détailleur *(sic)*. Ils ne sont pas dignes de Klopstock où ils ne trouveront qu'un « perpétuel délire; » ils sont de l'école de Voltaire, et lui qui était de celle de Rousseau, les renvoie avec dédain à la *Henriade*. Chaillet, dans l'ardeur et parfois dans le choix de ses admirations, rappelle vraiment Diderot. Ce n'était assurément pas le christianisme qu'il avait trouvé dans Shakspeare, ni dans Ossian; mais le christianisme de Klop-

[1] *Le Messie, poëme.* Traduction nouvelle et seule complète de l'original allemand de Klopstock, par feu M. Louis-Frédéric Petitpierre, pasteur à Neuchâtel. 4 vol. A Neuchâtel, de l'imprimerie de L. Fauche-Borel, imprimeur du roi, 1795.

stock le frappe tout à coup; c'est parce qu'il est chrétien qu'il est *sublime*, qu'il « enflamme de sa chaleur tous ceux qui sont au moins assez chrétiens pour être susceptibles de cette émotion si douce; » de là toute une théorie: il faut être chrétien pour être susceptible d'enthousiasme et savoir exprimer le sublime, mais il faut aussi être enthousiaste pour goûter le sublime et pour être chrétien. Or, il est peu d'écrivains sublimes, « mais est-il beaucoup plus de lecteurs dignes de les goûter? » s'écrie Chaillet, sans s'apercevoir qu'il réduit ainsi à une aristocratie de quelques enthousiastes comme lui le nombre des gens capables de comprendre non-seulement la poésie chrétienne, mais le christianisme lui-même.... Heureusement, il se rabat bientôt, selon son habitude, sur quelque chose de plus accessible que le sublime, c'est-à-dire le sentiment. Ce n'est plus seulement, comme il vient de le dire, par l'effet du sublime qu'on peut juger du christianisme d'un poëte et de celui de son lecteur. Non; l'enthousiasme de Klopstock vient du cœur; le génie *sans cœur* ne serait pas le génie; la beauté morale est l'objet naturel de la poésie; ce point de vue de la beauté morale s'élève encore si l'on prend la révélation pour guide: « n'est-ce point là, » s'écrie-t-il dans un de ces accès d'enthousiasme qui impatientaient Mme de Charrière, « n'est-ce point là une preuve de sentiment en faveur de la révélation, aussi démonstrative qu'aucune autre? Pour moi c'est celle qui me touche le plus. »

Il y aurait beaucoup à dire sur cette argumentation, mais Chaillet n'a pas l'air de s'en douter. Il prévoit une autre objection. Certains lecteurs diront peut-être que Klopstock est orthodoxe, trinitaire, voué au système de la satisfaction... Hétérodoxes, leur crie-t-il (il l'était peut-être lui-même plus qu'il ne le croyait), ne soyez pas intolérants! Examinez plutôt, puisqu'il s'agit d'un poëme, si le système opposé au vôtre « n'est pas sans comparaison le plus poétique et le plus sentimental (un système sentimental!), d'où peut-être on pourrait conclure quelque chose en faveur de sa vérité. » — Tout à l'heure, avec le manque de précision qu'il devait à ses habitudes particulières de prédicateur, il voyait dans la beauté morale la preuve essentielle et presque unique de la vérité chrétienne; maintenant il cherche dans l'esthétique la démonstration de l'orthodoxie, oubliant que l'orthodoxie de Milton et de Dante, par exemple, n'a rien à faire avec celle de Klopstock, et que, si l'hétérodoxe est un grand poëte, il produira le même effet que le grand poëte orthodoxe, peut-être même un effet plus puissant, parce qu'il n'est pas retenu comme lui dans les barrières d'un système théologique, quelque vrai que ce système puisse être d'ailleurs. Mais Chaillet n'y regardait pas de si près: il avait été ému, et lui qui connaissait si bien son Homère grec, et qui ne savait guère l'allemand, après avoir lu la traduction du *Messie* déclarait que Klopstock était

le plus original des poëtes, qu'il avait découvert un monde nouveau, et que si ses peintures étaient moins simples que celles d'Homère elles avaient plus de vigueur! C'est bien là l'enthousiasme d'un néophyte, mais cet enthousiasme était au moins sincère, et la faculté d'admirer est trop rare après tout pour qu'on ne lui passe pas quelque exagération.

L'Allemagne elle-même avait aussi salué dans Klopstock son Homère, et ce nom d'Homère allemand n'est pas encore désappris par elle. Mais les raisons de cette admiration, bien refroidie aujourd'hui, étaient assez différentes. Klopstock révéla à son pays le génie de sa langue et de sa poésie propres, faussées par l'imitation étrangère; il fut le père de la moderne poésie de ce grand peuple qui retrouva dans ses chants, en même temps que l'idée religieuse qu'il avait laissé s'obscurcir, la tradition nationale trop longtemps interrompue. Désormais la poésie allemande était fondée; grâce à Klopstock, elle avait ses racines dans le sol de la patrie. C'est ainsi, mais ainsi seulement, que Klopstock peut être nommé son Homère. Ceci explique ce phénomène assez singulier d'un poëte qu'on ne lit plus, et qui garde pourtant le nom d'initiateur. Ses admirateurs les plus sincères, un Wolfgang Menzel par exemple, reconnaissent eux-mêmes qu'il est à peu près impossible de le lire jusqu'au bout, qu'on le trouve, à la lecture, lourd et pédant, et qu'il faut le contempler à distance pour lui rendre justice. De loin, disent-ils, il apparaît comme l'esprit gigantesque d'Ossian, faisant résonner dans les nuées une harpe immense: s'approche-t-on, ce n'est plus qu'un brouillard. Jamais le *major è longinquo reverentia* n'a été paraphrasé d'une manière plus naïve, et rien n'explique mieux les railleries de Lessing au siècle passé, et dans le nôtre celles de ce terrible humoriste qui nous montre la déesse de l'ennui, la tête coiffée d'un capuce de plomb, se promenant la *Messiade* à la main dans les rues d'une petite ville. Mais en dépit de ces sarcasmes, et, ce qui est plus sérieux, en dépit de l'idée malheureuse de transformer en épopée l'histoire évangélique, et en *héros* d'une épopée « l'homme sans péché »; en dépit des longs hexamètres classiques si singulièrement choisis par Klopstock pour reproduire les paroles du Maître et la brièveté des récits sans apprêt de l'Evangile; en dépit des vingt chants interminables du poëme, et de son action languissante, et de ses raisonnements, et de sa théologie, l'Allemagne aime toujours et révère à bon droit son vieux poëte. Le noble patriotisme de ses œuvres lyriques, le caractère tendre et rêveur de sa poésie, son enthousiasme, sa chaleur d'âme, sa sincérité, lui feront garder la place qu'il a conquise. On le lira, s'il est possible, moins encore qu'aujourd'hui; on se contentera de connaître le *Messie* par l'épisode d'Abbadona; on dira avec Gervinus que ce poëme est un grand *oratorio* plutôt qu'une épopée; mais on ne cessera pas de

voir en Klopstock le coryphée qui a introduit sur la scène allemande le chœur de ses poëtes nationaux. Ce n'est pas aujourd'hui, quand elle aspire à redevenir une grande nation, que l'Allemagne songerait à répudier celui qui a contribué pour sa part à son unité et à sa grandeur.

Je reviens à la traduction de L.-F. Petitpierre, et à la préface de son éditeur. C'était la première fois que le *Messie* paraissait complètement en langue française. « Un Allemand qui entendait très mal le français », et « dont le travail avait été revu et corrigé par un Français qui n'entendait point du tout l'allemand, [1] » avait publié une version des dix premiers chants du poème, et les antithèses piquantes de Chaillet peuvent nous faire comprendre ce que devait être cet ouvrage. En revanche, la traduction de Petitpierre n'était pas seulement complète, mais fidèle. Elle l'était même surabondamment au dire de l'éditeur qui nous apprend au prix de quelles peines il a cherché, avec un homme savant et modeste, le professeur Meuron, à la rendre plus poétique en lui ôtant quelque chose de son exactitude trop littérale. Chaillet qui, à bien des égards, était de son temps et le devançait même quelquefois, était demeuré, en fait de traduction, trop fidèle aux idées du dix-septième siècle: il ne craignait pas les « belles infidèles, » et préférait à la transposition exacte l'accommodation élégante. Il faisait un reproche à L.-F. Petitpierre de n'avoir pas osé prendre assez d'essor, d'avoir manqué de hardiesse, bref d'être resté trop dévot aux traits et aux tournures de son original. Ainsi, ce qui serait précisément pour nous un titre de recommandation, était, pour cet admirateur trop fervent de Bitaubé, une marque de timidité et un scrupule excessif. Heureusement les retouches des deux éditeurs ont été moins considérables qu'on ne pourrait le croire, et n'ont pu effacer, dans le travail du pasteur neuchâtelois, ce qui en fait le mérite essentiel, je veux dire la simplicité et la justesse.

Quelques années plus tard, on publia à Paris une autre traduction du poème de Klopstock [2], dont l'auteur, Mme de Kourzrock, mentionne dans sa préface, d'une manière trop curieuse, l'ouvrage qui nous occupe, pour que nous ne nous y arrêtions pas un instant. Mme de Kourzrock (de l'Académie des Arcades, sous le nom d'*Elbanie)* raconte qu'elle était venue en Suisse, en 1795, pour y publier son livre, et qu'elle se trouvait à Neuchâtel quand on y imprimait

[1] Il s'agit du travail publié par Antelmi et Junker (Paris 1769-1772).

[2] *La Messiade de Klopstock, poème en vingt chants*, traduit en français par Mme de Kourzrock, de l'académie, etc. 3 vol. in-8. Charles Pougens, Quai Voltaire. An IX. — Ces trois volumes sont imprimés avec infiniment plus de luxe que la modeste édition de Neuchâtel, qui ne fait guère honneur à Fauche-Borel, l'*imprimeur du roi*.

celui de L.-F. Petitpierre, que d'ailleurs elle ne nomme pas. Elle suspendit alors l'exécution de son projet, supposant que la traduction qui était sous presse pourrait mieux que la sienne remplir l'intention qu'elle avait de faire connaître Klopstock, « tel qu'il est, » à la nation française. Ce qui suit est trop délicat pour que je ne laisse pas Mme de Kourzrock parler elle-même: « L'auteur, dit-elle, mécontent de cette traduction, me fit espérer plus de succès de la mienne; et voulant éviter qu'après ma mort mon manuscrit ne tombât entre des mains qui l'auraient changé, tronqué, négligé, je me suis décidée à venir moi-même à Paris pour y faire imprimer cette traduction[1]. » — Il est difficile de s'expliquer comment L.-F. Petitpierre, mort depuis huit ans quand Mme de Kourzrock se trouvait à Neuchâtel, au moment de l'impression de son ouvrage, a pu lui parler du peu de satisfaction qu'il en éprouvait. Je me borne à remarquer que Charles Pougens, l'éditeur de Mme de Kourzrock, était en relations littéraires avec Chaillet, et que c'est peut-être ce dernier qui a mis l'académicienne des Arcades en rapport avec lui. Pougens, cela est de toute évidence, a revu la préface de Mme de Kourzrock: il est regrettable seulement qu'il n'ait pas étendu sa sollicitude au livre lui-même; il n'y avait peut-être pas à Paris, à cette date, un homme de lettres aussi capable que lui, par sa rare connaissance de la langue allemande, d'entreprendre cette tâche. Mais quand ils auront fait connaissance tout à l'heure avec Mme de Kourzrock, mes lecteurs comprendront que Pougens ait reculé devant ce long tête-à-tête. Il laissa donc subsister dans cet ouvrage les germanismes qui le déparent, et sur lesquels un passage de la préface semble indiquer que l'auteur avait compté comme sur un moyen de succès.

Je termine en citant ici un morceau de Klopstock dans les deux traductions. Il suffira d'un coup d'œil pour se convaincre des illusions de Mme de Kourzrock, et, ce qui nous importe davantage, pour se faire une idée du système de traduction suivi par le pasteur neuchâtelois. Petitpierre traduit ainsi le passage de l'original, que je place en note[2]; c'est le début du troisième chant:

Je te salue, ô terre que je revois avec joie! toi, qui m'as enfanté, toi, mon pays

[1] Mme de K. s'excuse, dans sa préface, de faire paraître un poème si sérieux au milieu des dissipations par lesquelles on cherchait à oublier en France les terribles années de la révolution, et répond à ceux qui lui demandent comment on pourra lire « ce mystique sans fin, cette divinisation à laquelle on ne croit plus, » en disant que c'est comme une *mythologie sacrée* dans un pays où il y a de toutes les opinions; on lui pardonnera, espère-t-elle, quelques tournures, quelques inversions hazardées, et elle invoque dans ce but « les progrès de la liberté française qui s'étendent sur la langue nationale. »

[2] Sey mir gegrüsst! ich sehe dich wieder, die du mich gebarest,
Erde, mein mütterlich Land, die du mich in kühlendem Schoosse

pas rendre. M'exprimerai-je mieux par un exemple? En rappelant la parabole du marchand qui a trouvé une perle de grand prix : « heureux marchand! dit-il; sa fortune est faite! » L'esprit sourit pendant que le cœur s'émeut. »

On lui reprochait quelquefois d'imiter tour à tour Fénelon et Klopstock. C'étaient ses auteurs favoris. Comment n'aurait-on pas retrouvé quelque chose du premier chez ce prédicateur qui, dans ses années de jeunesse, s'il en faut croire ses contemporains, avait copié huit ou neuf fois le *Télémaque*, juste aussi souvent que Démosthène avait copié Thucydide? Sa familiarité élégante rappelle Fénelon, comme une veine de sentimentalisme rappelle parfois dans ses sermons le poëte du *Messie*, dont il devait se faire le traducteur. Il aimait un peu trop les *Nuits* d'Young; c'était un tribut payé au goût de son temps; mais ce n'est pas pour la mélancolie emphatique de ce poëte, dont l'influence sur la prédication, dans notre pays, a été plus durable qu'on ne le croit d'ordinaire, qu'il éprouvait précisément de l'attrait : il y trouvait « des preuves abondantes et fortes, bien détaillées et bien présentées, de notre immortalité. »

Quelques pages bien choisies dans ses deux volumes de sermons, le feraient mieux connaître, dira-t-on, que tous ces jugements. Je ne le pense pas. La manière de L.-F. Petitpierre est aussi peu favorable que possible à un choix de ce genre, et ce que nous avons dit de sa prédication permet de le comprendre. Il est toujours le même, doucement animé, mais s'élève rarement au-dessus du niveau qui est le sien, et son talent ne se concentre et n'éclate jamais dans une de ces pages où se trouve en quelques traits l'homme tout entier. Il faut le suivre longtemps pour apprendre à le goûter et lui rendre justice. Bref, il était plus écrivain qu'orateur, et peut-être encore plus causeur qu'écrivain.

Il n'avait pas écrit moins de huit cents sermons. L'étendue de ses plans explique cette prodigieuse fécondité. Il est tel sujet, comme « la connaissance de soi-même, » dont il n'a pas tiré moins de vingt-quatre discours. Ceci encore montre combien il serait inutile de chercher à donner une idée de ce prédicateur par un passage isolé. — De cette masse de sermons, Chaillet en a eu près de la moitié entre les mains, et c'est de là qu'il a tiré les volumes qui nous occupent. Hé bien! il affirme que dans ces quatre cents discours il n'en est pas un seul qu'il ait lu « sans intérêt, pas un seul où il n'y eût quelque idée ingénieuse ou nouvelle, quelque expression heureuse, originale, quelqu'un de ces traits qui décèlent le maître. »

M. Chaillet, sans doute, savait lire comme peu de gens lisent; il lui arrivait même de prêter de son esprit à ses auteurs; la forme du sermon exerçait d'ailleurs sur lui une fascination surprenante; mais avec tout cela la vérité de son impression subsiste, et cette impression a été celle des auditeurs les plus distingués de Petitpierre, pendant sa longue carrière de prédicateur.

Aucun de ses sermons n'avait été écrit en vue de l'impression, et ce trait qui leur donne plus de prix ne doit pas être perdu de vue par ses lecteurs. Il ne songeait pas non plus à la publicité quand il traduisit le *Messie* de Klopstock, travail aussi long que difficile, et qui l'occupa jusque dans les derniers temps de sa vie. Comme ses trois frères, il avait fait essentiellement ses études dans son pays, sous la direction de J.-F. Osterwald qui n'eut pas d'élèves plus distingués que les Petitpierre, et aimait à le reconnaître. Il est probable que Louis-Frédéric avait séjourné à Zurich ou à Bâle, où les jeunes théologiens neuchâtelois allaient souvent chercher, comme à Genève, le complément de leurs études. Tout au moins était-il du petit nombre d'hommes familiers alors avec la langue allemande, dans notre pays, et le seul apparemment qui fût capable d'entreprendre la traduction de Klopstock. Il s'était pris d'une véritable passion pour son grand poème dont l'inspiration religieuse et tendre, l'élévation constante, la forme empruntée à l'antiquité classique, et même l'excessive ampleur correspondaient bien à sa nature et à ses habitudes d'esprit. Son éditeur raconte que chaque année, au retour de Pâques, L.-F. Petitpierre relisait le *Messie*, où il trouvait une préparation faite pour son cœur à la fête qui s'approchait. Il est permis de dire qu'en traduisant ce poème il continuait son ministère, et que, sans penser à publier son travail, il l'entreprit dans le but de se satisfaire lui-même, tout en propageant autour de lui, dans le cercle de sa famille et de ses amis, sa religieuse admiration.

Cette traduction ne fut publiée qu'en 1795 [1]. L'Avant-propos placé par Chaillet en tête de l'ouvrage, est remarquable comme tout ce qu'a écrit cet homme d'un goût moins pur qu'enthousiaste, mais que la vivacité de son sens littéraire appelait cependant plutôt encore à la critique qu'à la prédication. Toutes ses sympathies éclatent dans cette préface curieuse. Dès les premières lignes il dit arrière! à ceux qui ne voient dans Ossian, Milton et les prophètes (c'est lui-même qui rapproche ces noms) que d'informes et gigantesques images, dans Shakspeare qu'un forcené, dans Young qu'un atrabilaire, dans Richardson qu'un ennuyeux détailleur *(sic)*. Ils ne sont pas dignes de Klopstock où ils ne trouveront qu'un « perpétuel délire; » ils sont de l'école de Voltaire, et lui qui était de celle de Rousseau, les renvoie avec dédain à la *Henriade*. Chaillet, dans l'ardeur et parfois dans le choix de ses admirations, rappelle vraiment Diderot. Ce n'était assurément pas le christianisme qu'il avait trouvé dans Shakspeare, ni dans Ossian; mais le christianisme de Klop-

[1] *Le Messie, poëme.* Traduction nouvelle et seule complète de l'original allemand de Klopstock, par feu M. Louis-Frédéric Petitpierre, pasteur à Neuchâtel. 4 vol. A Neuchâtel, de l'imprimerie de L. Fauche-Borel, imprimeur du roi, 1795.

Le traducteur neuchâtelois de Klopstock ne nous est connu que par ses écrits. Un passage de sa correspondance, le seul qui soit à ma disposition, nous le montre d'un peu plus près, dans une circonstance trop particulière et qu'il a racontée avec trop de charme, pour que j'hésite à le citer. Il s'agit de sa rencontre avec un illustre compatriote de son poëte favori, Zinzendorf (l'oncle cette fois), le rénovateur de l'Unité des frères. On sait que Zinzendorf vint plusieurs fois en Suisse où l'attiraient la présence de son ami Watteville, et l'établissement que les Frères avaient tenté de fonder dans la propriété de ce dernier, à Montmirail, en terre neuchâteloise, sans parler de l'espoir qu'il eut un instant d'obtenir des pasteurs et professeurs de Genève cette approbation que Calvin avait accordée, deux siècles auparavant, à la doctrine morave [1]. Zinzendorf séjourna trois fois à Montmirail, en 1741, en 1751, et en 1757. C'est pendant ce second séjour que L.-F. Petitpierre, pasteur à Cornaux avant de l'être à Neuchâtel, eut l'occasion de le rencontrer. Voici comment il raconte cette entrevue, dans une lettre à son frère Henri-David, qui, à cette date, se trouvait encore en Irlande.

Cornaux, 18 août 1751.

.... A quelques pas de là est la belle et grande maison de Montmirail qui était habitée, il y a quelques années, par une colonie des Frères moraves, disciples du célèbre comte de Zinzendorf. Mais comme on voyait qu'ils étendaient leurs bâtiments, et que la colonie croissait toujours insensiblement, dans la crainte qu'ils n'établissent là une nouvelle église séparée des nôtres, pour les arrêter on leur défendit de recevoir des gens au delà d'un certain nombre marqué. Cela les dégoûta en effet, et ils décampèrent tous pour aller chercher ailleurs plus de liberté [2]. Ce-

[1] Voir le bel ouvrage de mon ami, M. F. Bovet, *Le comte de Zinzendorf* (Paris 1860), tome II, *passim.*

[2] A cette date de 1751, les Frères avaient, en effet, abandonné presque complètement l'idée qu'ils avaient longtemps caressée de fonder à Montmirail une église et une communauté moraves, mais ils n'avaient pas tous déserté; Henri Giller et sa femme, deux compagnons d'œuvre de Zinzendorf, s'y trouvaient encore, et y restèrent jusqu'en 1754. C'est Giller qui s'était rendu à Berlin pour obtenir de Frédéric II l'autorisation de fonder à Montmirail un refuge pour les protestants persécutés de France et de Piémont. Le roi se montra favorable, mais selon son habitude, déclara qu'il n'était pas le maître à Neuchâtel, et que si le conseil d'Etat n'était pas de son avis, « il ne saurait qu'y faire. » Le conseil d'Etat et la Compagnie des pasteurs résistèrent en effet, et toute espèce d'établissement fut refusé aux Frères dans le pays. Quelques années plus tard, en 1766, ils réussirent cependant à établir à Montmirail, dans des conditions singulièrement humbles au début, la maison d'éducation pour les jeunes filles qui y subsiste encore, et qui a célébré, il y a six ans, son jubilé séculaire. C'est dans le *Souvenir* de ce jubilé, *(6 et 7 octobre, Montmirail 1866)*, que j'ai recueilli ces détails. Cette brochure abonde en renseignements pleins d'intérêt sur l'histoire de Montmirail, depuis la construction, vers 1618, du premier château,

pendant le chef de cette colonie, qui est le propriétaire de cette belle campagne, y est revenu depuis quelques jours avec M[me] son épouse. Je leur ai déjà fait ma visite, dans laquelle j'ai été bien reçu et bien édifié. Ils ont une piété aimable et douce, et j'espère vivre avec eux en bon voisin et en bon frère... C'est apparemment cette visite qui a donné lieu à une aventure agréable. Il faut que je vous conte cela. Il y a un M. Fischer, de Berne, qui a une très-belle propriété à Saint-Blaise [1]. Il y est venu dès qu'il a su le retour des Frères à Montmirail, pour voir ceux qui l'ont retiré, dit-il, du libertinage dans lequel il était plongé. Cet homme distingué par son opulence, par ses emplois, par son crédit, par sa bonne mine, etc., regarde aujourd'hui tous ces avantages comme des ordures, en comparaison de l'excellence de la connaissance de J. C. son Sauveur. Il vint ici un dimanche matin avec le comte de Reuss qui passait par Montmirail, allant à Paris, et qui avait la curiosité de m'entendre prêcher, pour savoir comment le pasteur dans la paroisse duquel les Frères sont établis, envisageait et traitait la religion. Ce comte de Reuss est un jeune seigneur, descendant de la famille royale de Bohême, et allié aux maisons de Prusse et de Pologne [2].

Il arriva justement ce dimanche, par un cas assez rare, qu'un jeune ministre était venu prêcher pour moi, de sorte que je ne fus pas exposé à leur curiosité. Mais le lendemain, M. Fischer m'écrivit pour m'inviter à aller prendre chez lui une tasse de café avec le comte de Reuss qui souhaitait de faire connaissance avec moi. Je m'y suis rendu avec M. le D. de la B. (sans doute le diacre de la Bonneville, ou Neuveville), qui était venu me faire visite. Nous y arrivâmes avant le comte de Reuss, et M. Fischer nous conduisit au bout d'un grand berceau, d'où nous verrions arriver la compagnie de Montmirail; car il nous fit entendre, sans s'expliquer plus outre, que le comte de Reuss ne viendrait pas seul. En attendant, il nous raconta ses égarements, ses inquiétudes, ses combats, sa conversion; et comme il remarqua, dans notre conversation, que j'étais au fait des constitutions des Frères, et que je connaissais fort le comte de Zinzendorf de réputation, il me demanda tout d'un coup si je serais curieux de le voir. Moi qui le croyais à plusieurs centaines de lieues de nous, je répondis que j'en aurais bonne envie, mais que j'en croyais l'occasion bien éloignée; sur quoi il me dit, à mon grand étonnement, que j'aurais dans un moment ce plaisir-là, et en effet les deux comtes arrivèrent là-dessus. Je pris donc le café avec cet aimable comte de Zinzendorf. Je ne pouvais me rassasier de voir cet homme si extraordinaire, et si célèbre par un endroit qui caractérise rarement les grands hommes, par un zèle ardent pour l'avancement du règne du Sauveur. Je fus charmé de sa familiarité et de la simplicité de ses manières; et si M. Fischer ne m'avait pas prévenu, il me serait arrivé sans doute ce qui arriva à ces jeunes Grecs qui s'entretinrent longtemps avec Platon, sans soupçonner qu'un

par Abraham Tribolet, procureur-général d'Henri d'Orléans, jusqu'à l'année 1847, où l'Unité des Frères obtint enfin du conseil d'Etat le droit de possession de Montmirail et de son domaine, qui jusqu'alors avait été, mais de nom seulement, propriété particulière.

[1] Aujourd'hui maison d'école de la commune.

[2] Le comte de Reuss était le propre neveu de Zinzendorf, et l'on aime à penser qu'il était plus fier de cette alliance que de toutes les autres.

homme si simple, et si éloigné de toute affectation de gravité, fût le célèbre philosophe qu'ils souhaitaient de voir depuis si longtemps....

De son côté, H.-D. Petitpierre, répondant à son frère de Cornaux, lui raconte aussi ses relations avec les disciples de Zinzendorf. Il venait de quitter Dundalk pour Dublin, et il écrit de cette dernière ville, le 15 octobre 1751 :

.... Je vous dirai que depuis que je suis ici, il y a deux ou trois semaines, j'ai eu la curiosité d'assister aux assemblées des Frères moraves, et que je me suis même en quelque façon trouvé chez eux en pays de connaissance. Celui à qui je m'adressai par hasard pour avoir l'entrée de leur maison, est un certain M. Britzelius, suédois d'origine, qui est ici un de leurs principaux ministres. Comme ce n'était pas encore l'heure de leurs dévotions publiques, M. Britzelius m'invita en attendant à faire quelques tours de jardin avec lui. Aussitôt qu'il se fut aperçu par quelques mots de notre conversation que j'étais neuchâtelois, il me dit avec un air de joie que sa femme était ma compatriote, fille de M. Brandt, jadis fameux piétiste, etc., et m'invita à aller le lendemain matin déjeûner avec elle, ce que j'acceptai de tout mon cœur. Je leur lus l'article de votre lettre qui regardait Montmirail, ce qui leur fit grand plaisir. J'ai encore eu, depuis, une ou deux entrevues avec eux, et je leur ai fait promettre de venir prendre une tasse de café avec moi, dans ma chambre, la première soirée que je pourrai avoir de libre. Dans leur conversation, et dans tout ce que j'ai pu voir de leur domestique et de leur façon de vivre ensemble, je n'ai rien remarqué qui ne soit la douceur et la simplicité mêmes, rien qui ne sente la dévotion, la pureté et la charité chrétiennes, et qui ne doive par cela même me les faire trouver très aimables. M[me] Britzelius me dit que sa mère était actuellement à Montmirail, et je lui ai promis de lui donner de ses nouvelles par votre moyen....

Depuis que j'ai écrit ce que dessus j'ai passé chez M. Britzelius où j'ai eu une aventure presque aussi singulière que la vôtre à Montmirail (Saint-Blaise). J'allais seulement dire à M. Britzelius qu'il ne m'était pas possible de le recevoir ce jour-là; je ne voulais pas même entrer, mais il m'en pressa sans me dire pourquoi, et un moment après me présenta à un de leurs *évêques*, fils adoptif de feu M. le baron de Watteville, et gendre du comte de Zinzendorf, dont il a épousé la fille aînée [1]. C'est un gentilhomme d'environ trente ans, d'une figure charmante, qui joint toute la bonne humeur et tous les agréments d'une jeunesse riante à la gravité et à la bienséance de sa profession. Je passai une heure avec lui fort agréablement. Il satisfit de la meilleure grâce du monde à mille questions que je lui fis sur leur société, leur doctrine, leur discipline, leurs divers établissements, et en particulier sur les voyages, les vues, etc., du comte, son beau-père. Je ne le quittai qu'à regret pour satisfaire à un engagement où j'étais attendu... Il n'était arrivé dans ce pays que huit jours auparavant, pour visiter cette colonie et y faire quelques ordinations;

[1] Il s'agit ici de Jean Langguth, un étudiant d'Iena, qui avait accompagné à Berlin le fils unique du comte. Il fut adopté par Watteville qui lui donna son nom, et devint gendre de Zinzendorf.

ce jour-là même il s'était embarqué pour retourner en Angleterre, mais avait été renvoyé au port par le vent contraire: c'est à ce contre-temps que je suis redevable du plaisir de l'avoir vu.....

Ces communications fraternelles, cette politesse dans les relations de famille où le *tu* de Jean-Jacques et de la révolution n'avait pas encore pénétré, cette douceur d'accent et cette tolérance trop rare il y a un siècle chez des hommes d'Eglise pour que nous n'en soyons pas frappés aujourd'hui, tout cela ne sera pas sans prix pour quelques-uns de mes lecteurs. Il me semble que je ne pouvais mieux finir que par ces fragments de correspondance, l'esquisse forcément incomplète que j'ai tracée des deux frères.

III

SIMON PETITPIERRE

Au printemps de 1765, comme le séjour de Motiers devenait de jour en jour moins tenable pour Rousseau, les amis du philosophe le pressèrent (on sait que leurs instances furent inutiles) d'aller s'établir à Couvet où l'attendaient un logement meublé, et tous les bons offices d'une communauté qui s'enorgueillissait de le compter depuis quelques mois au nombre de ses combourgeois. Le colonel Pury, le très spirituel et très caustique auteur des *Lettres au cousin David*, écrivait à cette occasion, le 3 avril, à Rousseau :

« Il nous tarde que vous sortiez d'un lieu où l'air que vous respirez doit vous » paraître empoisonné. S'il n'y a pas de raisons supérieures qui s'y opposent, je » serais à l'aise de vous savoir à Couvet, chez vous, en compagnie d'un vrai pas- » teur, point théologien, point ministre, avec un consistoire qui vous respecte, et » au milieu d'un peuple qui vous tend les bras. Dupeyrou m'a dit qu'il vous avait » écrit là-dessus, en vous proposant notre secours, etc. »

Ce pasteur, si chaudement recommandé à Rousseau, parce qu'il n'était pas ministre, c'est-à-dire qu'il ne l'était pas à la façon de M. de Montmollin, et ne se croyait apparemment pas le droit d'excommunier ses paroissiens pour crime d'hétérodoxie, n'était autre qu'un frère cadet des deux hommes que nous venons d'apprendre à connaître, Simon Petitpierre, pasteur à Couvet depuis deux ans, après l'avoir été à Cornaux, où il avait succédé à Louis-Frédéric. Comme ses frères, il était né à Couvet[1], et sa réputation d'homme de talent et

[1] Le 24 décembre 1719. Il fut consacré au saint ministère en 1746, et, après avoir été sous-diacre à Neuchâtel, il succéda à son frère Louis-Frédéric, d'abord comme ministre du vendredi (1750), puis comme pasteur de Cornaux (1755). Il fut nommé en 1763 pasteur à Couvet, où il mourut le 9 juin 1772. — Marié en 1754 avec N. de Chaillet, il laissa un fils

de mérite lui avait procuré dans sa nouvelle paroisse un accueil presque enthousiaste. Ce n'était pas, alors, chose peu considérable que l'installation d'un pasteur. Celle de Simon Petitpierre eut lieu au milieu d'une telle affluence d'auditeurs venus de tous les environs et même de Neuchâtel, qu'un grand nombre de personnes durent prendre place en dehors du temple. Le président du conseil d'Etat, M. de Sandoz-Rozières, et trois de ses collègues, l'avocat-général Gaudot, dont la mort tragique, peu d'années plus tard, est assez connue, plusieurs membres du Conseil général, les chefs des juridictions voisines, se trouvaient dans cette assemblée dont l'éclat laissa dans le village un long souvenir: j'en trouve le témoignage dans les notes commémoratives de mon grand'père qui me fournissent ces détails. Les deux frères du récipiendaire, Henri-David et Frédéric-Louis, tous deux pasteurs à Neuchâtel, assistaient aussi à cette cérémonie, et ce n'étaient pas eux qui attiraient le moins l'attention. Ces hommes distingués étaient des enfants du village, et le village en était fier. Il ne manquait à la fête que le cadet des frères, l'exilé de Londres; mais plusieurs de ses anciens paroissiens de la Chaux-de-Fonds avaient voulu assister à l'installation du pasteur de Couvet, afin de marquer leur attachement à celui qui leur avait été enlevé.

Ce fut Henri-David Petitpierre qui présenta son frère au nom de la Compagnie des pasteurs. Le nouveau pasteur lui-même parla sur ces paroles, tirées du livre d'Ezéchiel: « Fils de l'homme, je t'ai établi pour sentinelle à la maison d'Israël; tu écouteras donc la parole de ma bouche, et tu les avertiras de ma part; » et commença son discours par une allusion à la dangereuse maladie dont il relevait à peine, et qui avait retardé longtemps son installation. L'auditoire ému ne marchanda pas au prédicateur une attention sympathique et soutenue, et son sermon qui ne dura pas moins d'une heure reçut un éloge assez rare: on le trouva court.

L'année suivante, le dimanche 1er avril, le pasteur Simon Petitpierre n'eut pas un moindre succès. Une grande éclipse, qui devait cacher les sept huitièmes du disque du soleil, était annoncée pour ce jour-là, et comme elle avait lieu à dix heures du matin, on avait avancé dans tout le pays l'heure du service religieux. Le pasteur avait pris son texte dans le prophète Amos: « Les jours viendront, dit le Seigneur, l'Eternel, que je ferai coucher le soleil en plein midi, et je répandrai des ténèbres sur la terre dans un jour serein. » La pureté du ciel dans cette journée fit trouver à ce texte un nouvel à-propos; et le prédicateur, se plaçant au point de vue d'un livre qu'on lisait beaucoup

unique, qui fut M. Petitpierre-de Rougemont, père de notre contemporain, M. George-F. Petitpierre, comte de Wesdehlen.

alors en pays protestants, et qu'avait popularisé parmi nous la traduction d'Elie Bertrand, la *Théologie astronomique* de Derham, rendit gloire tout ensemble à la grandeur divine que la régularité des révolutions célestes proclame avec tant d'éclat, et à la grandeur de l'esprit humain qui permettait d'en annoncer à l'avance les déviations apparentes, désormais dépouillées du caractère sinistre qu'elles avaient gardé si longtemps. A l'issue du service, on se prépara à observer l'éclipse au moyen de seaux d'eau, placés devant les maisons. On s'attendait à voir les étoiles en plein jour, mais, au plus fort de l'éclipse, une obscure clarté persista, si bien qu'on pouvait lire sans difficulté. Aussi, après avoir été si satisfait du sermon, on fut moins content de l'éclipse, et il y eut à Couvet des épilogueurs qui prétendirent que les astronomes de Paris n'avaient pas tenu parole. « Mais, remarque à cette occasion mon vénérable chroniqueur, ils sont trop exercés à ces calculs pour qu'on puisse y supposer de l'erreur, et il ne faut pas s'étonner que la huitième partie du corps du soleil donne encore un reste de lumière dans un jour sans nuage. »

Simon Petitpierre devait être enlevé trop vite à l'affection de ses paroissiens. Il mourut en 1772, à la suite d'une maladie de quelques jours, et âgé seulement de cinquante-deux ans. Les circonstances de sa mort ajoutèrent aux regrets de tous. Le pasteur fut soigné par le docteur du village, un certain Gibolet, soi-disant médecin, qui administra un médicament si violent que rien ne put en arrêter l'effet. On prétendit même que Gibolet n'était pas de sang-froid en prescrivant son ordonnance; il fut quasi envisagé comme un empoisonneur, et se retira quelques jours plus tard, pour ne jamais reparaître dans le pays.

La douceur extrême du pasteur ne l'avait pas abandonné dans les souffrances cruelles qui précédèrent sa fin; l'onction de son langage, ses paroles de pardon et ses prières pour son troupeau, avaient touché profondément ceux qui purent s'approcher de son lit de mort. Ce fut là l'objet essentiel de l'oraison funèbre prononcée par le juré du colloque, le pasteur des Verrières, qui put témoigner en même temps et des vertus du défunt, et, ce qui est plus rare en cas semblable, de l'attachement et de la gratitude que lui avaient voués ses paroissiens.

Ceux-ci voulurent perpétuer son souvenir parmi eux. La commune décida de lui ériger une tombe dans l'église, je veux dire une simple pierre funéraire avec une inscription. Dès qu'on le sut dans le pays, les projets d'épitaphe arrivèrent en foule. La poésie lapidaire était bien plus cultivée, parmi nous, il y a un siècle qu'aujourd'hui. Le pasteur de Lignières n'envoya pas moins de trois morceaux de vers différents. Je les ai sous les yeux, et, bien qu'ils ne me semblent pas inférieurs à la plupart des pièces de ce genre, je comprends

que, dans l'embarras du choix, on se soit complètement abstenu. M. Hugues Ramus, pasteur à Neuchâtel, et aïeul d'un autre poëte, M. Auguste Ramus, mort il n'y a pas longtemps parmi nous, avait proposé de son côté ces quatre vers :

De cette église inconsolable
Qui voulait sur le marbre entailler ses douleurs,
Le monument le seul impérissable
S'est trouvé dans nos cœurs.

Les communiers de Couvet, partageant sur ce point l'opinion de leur illustre combourgeois Rousseau, préférèrent quelques lignes de prose à tous les vers du monde, et adoptèrent l'épitaphe suivante, composée par M. Béat Borel, suffragant à Saint-Sulpice :

Cy gît Monsieur Simon Petitpierre, né en 1719. Il fut pasteur de l'église de Couvet pendant neuf ans, et y termina sa carrière le 9 juin 1772. Sa communauté a fait graver cette tombe pour perpétuer le souvenir de ses vertus, et pour donner un témoignage public des vifs regrets qu'elle doit à la mémoire de ce digne serviteur de Dieu.

Cette inscription qui ne disait que la vérité, chose rare dans une épitaphe, aurait pu la dire d'une façon aussi simple mais plus éloquente. Je la retrace ici, non pas qu'elle ajoute quelque chose à la mémoire de l'excellent pasteur de Couvet, mais parce que le piédestal de la chaire, qui la recouvre en partie, empêche de la lire tout entière. Plus d'une fois, dans mon enfance, je me suis plu à la déchiffrer, en songeant à ce que me disait mon grand'père de celui à qui elle est consacrée. C'est une satisfaction pour moi de consigner ici les souvenirs que je lui dois sur cet homme de bien, le moins connu des frères Petitpierre, et qu'une étroite affection liait, entre tous, à celui qui l'est le plus, Ferdinand-Olivier, dont il me reste à raconter l'histoire.

CH. BERTHOUD.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE FÉVRIER-MARS 1872.

Qu'est-ce que l'art ?

Lorsqu'il arriva devant la porte du pasteur, un bruit extraordinaire de coups de marteau cognant le bois parvint à ses oreilles; on eût dit des charpentiers calfatant une barque et chassant avec leur ciseau l'étoupe dans les joints. Il hésita un moment avant de heurter et regarda l'écriteau collé à la porte, croyant s'être trompé de maison. C'était bien l'appartement qu'il cherchait; comme on ne lui répondait pas, il entra. Sa surprise fut grande en voyant le grave ecclésiastique à califourchon sur un banc de cuisine et frappant à coups de maillet sur un emporte-pièce. Malgré la saison, il avait ôté sa redingote et paraissait aussi affairé qu'un sculpteur dans le feu de l'inspiration fouillant de son ciseau le marbre d'une statue.

La chambre était claire et spacieuse; deux fenêtres donnant sur l'antique église livraient, au milieu du jour, passage au soleil; des boiseries de sapin de couleur fauve et un poêle de poterie la préservaient des atteintes du froid. Dans un angle, près d'une fenêtre s'élevait un pupitre assez élevé pour écrire debout et muni de nombreux casiers remplis de liasses de lettres et de papiers de toutes sortes et de toutes couleurs. A portée de la main, des rayons supportaient la modeste bibliothèque du serviteur de Dieu. Vis-à-vis, un piano carré avec sa chaise brodée; il était surmonté d'un petit cartel en bois de

palissandre fixé à la paroi, comme si le propriétaire eût voulu prendre ses mesures pour ne s'attarder jamais devant son instrument favori. Un lit dans une alcôve, quelques chaises de paille, une table composaient le mobilier de ce réduit de cénobite.

— J'ai cru trouver votre appartement en réparation, dit André, en élevant la voix; j'ignorais que le marteau entrât dans les fonctions pastorales.

— Plus que vous ne pensez, mon cher, ainsi que bien d'autres outils analogues. Sans plaisanter, le pasteur allemand des montagnes est une espèce de Robinson qui doit se mettre à tout. Tenez, asseyez-vous, voilà des portefeuilles de gravures et de dessins; parcourez-les pendant que je termine cette besogne qui est pressante.

— Me permettez-vous d'être curieux?

— Oui.

— Il me semble que vous trouez du vieux linge?

— J'admire votre pénétration, dit M. Rodolphe en souriant avec malice.

— C'est que je croyais que le linge mûr......

— Avait déjà des ouvertures suffisamment nombreuses.

— Précisément.

— Ainsi, mon brave caporal, vous jugez que je perds mon temps?

— Je ne dis pas cela, mais je pense qu'il est bien des manières de s'amuser.

— Vous ne devinez pas? voyons, du linge percé comme une écumoire. Qu'en fait-on?

— Ah! j'y suis;... des compresses pour des blessures. Encore des suites de l'incendie, dit André avec intérêt.

— Non, c'est une triste histoire où le feu a aussi joué son rôle. Il s'agit d'un petit garçon de six ans appartenant à la famille d'un de mes paroissiens; de pauvres gens demeurant assez loin sur la montagne de Pouillerel. Il a eu le malheur de mettre le feu à ses vêtements et il a été horriblement brûlé; un tiers de la surface de son corps n'est qu'une plaie. Il faut de la charpie et du vieux linge fenestré pour panser ces blessures, qu'on doit changer tous les jours. Mais comme le temps manque pour préparer ce linge en l'effilant, j'ai imaginé de le cribler de trous à l'aide de l'emporte-pièce. Vous ne sauriez croire comme je suis fier de mon idée; en peu de temps je puis préparer des compresses pour plusieurs jours.

— C'est en jouant avec des allumettes qu'il se sera mis dans cet état; les enfants sont incorrigibles.

— Non, sa mère l'avait envoyé chez des voisins chercher des braises dans un pot de fer. La bise était forte; une étincelle a été lancée contre ses habits et le pauvre enfant s'est trouvé enveloppé de flammes qu'il est parvenu à

éteindre en se roulant dans la neige. C'est un beau petit garçon à figure intelligente, il m'inspire une profonde pitié.

— Est-il en danger?

— Mais sans doute; d'autant plus qu'il ne peut recevoir les soins nécessaires; ses parents sont pauvres et demeurent dans un endroit isolé. Le médecin y va de temps à autre quand les chemins ne sont pas trop mauvais. Je me procure du vieux linge dans les maisons que m'indique Mme Andrié. On est très charitable au Locle et je suis ému en voyant avec quelle bonté et quelle persévérance on me vient en aide. Il y a plusieurs semaines que l'enfant est malade et cela peut durer encore de longs mois.....

— Auriez-vous, par hasard un second emporte-pièce?

— Celui-là, mais il est émoussé et fait de mauvaise besogne.

André, industrieux comme un montagnard, eut bientôt trouvé le moyen d'aiguiser l'outil en se servant d'une vieille lime. Une bûche de sapin, promptement taillée avec son couteau, devint un maillet; il se mit à califourchon sur le banc en face du pasteur et s'apprêta à le seconder.

— Non pas, laissez cela; vous êtes venu voir des gravures et causer d'art. Je me hâte de finir parce que j'attends un homme qui s'est chargé de porter ce linge à sa destination.

— Voyez comme cela va bien; mon poinçon coupe autant que le vôtre. A celui qui fera le plus de trous! ajouta-t-il en riant.

Et les deux marteaux frappèrent en cadence, se répondant comme en un duo fraternel.

— Pourvu que je puisse suffire aux besoins de mon petit malade! Je suis parfois effrayé de la consommation de charpie exigée par des plaies aussi étendues. En aurai-je toujours assez? D'un autre côté, quand je pense à la possibilité de le rappeler à la santé, je ne connais plus de fausse honte et je vais hardiment de maison en maison quêter pour lui.

— J'espère qu'on ne vous fait jamais mauvais accueil.

— Non, mais à la longue on se fatigue et le fardeau, si léger qu'il soit, devient lourd. Je dois excepter cependant quelques maisons qui sont la bonté et la générosité mêmes. Tenez, par exemple, ce linge si fin, si doux, si blanc, cette charpie faite avec tant de soin, dont les fils sont tous égaux et parallèles, viennent de Mme et de Mlle Houriet, là où le feu s'est arrêté l'autre nuit. Touchez donc cela, n'est-ce pas admirable?

— Admirable, en effet, dit André en pâlissant. Mystère du cœur humain! Pourquoi éprouva-t-il une impression désagréable à entendre ces louanges dans la bouche d'un homme aussi digne de respect? Il aurait volontiers porté la charpie à ses lèvres; il aurait été heureux d'en détacher quelques parcelles

pour les conserver et les porter sur son cœur; mais il fallait le secret autour de cet amour qui l'envahissait tout entier, et il lui semblait que ce secret venait d'être trahi.

M. Rodolphe ne s'aperçut pas de son trouble et, l'opération terminée, il prit la charpie, le linge, des médicaments et quelques friandises, en fit un paquet qu'il entoura d'une ficelle et s'écria, en agitant ses bras avec satisfaction :

— Merci de votre assistance, M. le caporal; maintenant, passons à la gravure et aux beaux-arts.

— Qui est-ce qui joue du piano, ici, dit André qui s'était levé et furetait par la chambre.

— Moi, dit le pasteur en ouvrant l'instrument dont il tira quelques accords graves et sonores.

— Je m'imaginais que le piano était bon pour les dames, mais indigne d'un homme qui n'en fait pas son métier.

— Voilà bien une idée de *welsche* et de *welsche* renforcé. Vous n'aimez donc pas la musique?

— Si, je vous avouerai même que je chante un peu, mais ce piano qu'on entend partout, qui vous écorche les oreilles avec ses valses, ses polkas, ses galops, je l'ai pris en aversion.

— Ce n'est pas le piano qui en est responsable, mais les gens qui en abusent; je ne veux pas faire l'apologie de cet instrument, elle se fait d'elle-même lorsqu'on entend un artiste de mérite. Il est pour moi un compagnon fidèle, un ami qui me récrée et me console; bien souvent, après des journées de fatigues, de contrariétés, un cantique, un motif de Mendelsohn, de Mozart, de Sébastien Bach, me rendent le courage et l'énergie nécessaires pour recommencer la lutte du lendemain: si je ne l'avais plus, ce serait une grande privation pour moi.

— Oh! oh! qu'est-ce que cela? comment donc? dit André en s'approchant vivement du mur et en montrant du doigt des esquisses tracées sur la boiserie.

— Quand il me vient une idée je m'amuse à crayonner avec du fusain ou simplement avec un bout d'allumette éteinte. C'est une manière de varier les récréations.

— Merci de moi! varier les récréations..... ces dessins sont l'œuvre d'un artiste; il y a autant d'habileté que d'entente de la composition dans ces scènes charmantes dont les personnages sont si naturels et si vrais. Quel dommage que tout cela ne soit pas fixé sur le papier, car il suffirait d'un malencontreux coup de brosse pour anéantir ces petites merveilles.

André, les mains derrière le dos, et dans l'attitude de l'admiration, allait d'un panneau à l'autre, s'approchant, se reculant, regardant à travers sa main

fermée ces compositions enlevées avec sentiment et hardiesse et représentant des sujets pris dans les Saintes Ecritures: Joseph se faisant connaître à ses frères, Jésus appelant à lui les enfants, le semeur, le retour de l'enfant prodigue, Jésus au milieu des docteurs, et d'autres encore!

— C'est vous, c'est vraiment vous?... répétait André à mesure qu'il faisait une découverte qui le transportait.

— Eh! oui, qu'y a-t-il de si extraordinaire?

— Il y a que vous me causez une surprise dont je ne reviens pas. Avez-vous étudié la peinture?

— Non, mais pendant que je faisais mes humanités, j'ai suivi les leçons d'un professeur de dessin très habile qui avait une excellente méthode. Au lieu de gaspiller notre temps à ombrer de grandes têtes ou à crayonner des paysages qui n'apprennent rien, nous devions exécuter de grandes esquisses d'après nature. L'école possédait plusieurs reproductions de statues antiques que nous dessinions quinze, vingt fois de suite en changeant le point de vue. Chacun de nous avait une immense ardoise sur laquelle nous cherchions les proportions, les formes générales, l'attitude, l'équilibre de notre figure avant de l'exécuter sur le papier. Lorsqu'on était pénétré de l'ensemble et des détails, il nous fallait reproduire le dessin de mémoire, sans modèle d'aucune sorte. De cette manière, après avoir consacré quelques années à une étude ainsi entendue, les élèves se trouvaient assez exercés pour dessiner correctement une figure et même pour entreprendre des compositions.

André était devenu sérieux; cette science du dessin qui se révélait à un tel degré chez un homme qui n'en faisait pas sa vocation; cette méthode si différente de celle qu'il avait suivie dans ses études et bien supérieure à tout ce qu'il connaissait, toutes ces découvertes lui faisaient sentir son infériorité, et provoquaient ses regrets.

— Quel rapport le dessin peut-il avoir avec la théologie, dit-il enfin, comme un homme sortant d'un rêve.

— Oh! ceci est une autre question. Je crois que toute étude entreprise dans un bon esprit contribue à notre développement général. Mon vieux père me mettait en garde contre cette disposition des jeunes gens à ne vouloir apprendre que ce qui s'applique directement à leur vocation future et rien de plus. Cette tendance positive qui consiste à dire à propos de toute étude accessoire ou incidente: « à quoi bon? » est déplorable; c'est elle qui contribue à augmenter le nombre de ces hommes incomplets, à vues étroites, à capacités bornées, qui se croient des aigles, et tranchent toutes les questions avec une intrépidité qui confond les simples et les modestes.

— Ainsi, un graveur d'horlogerie qui ne sait que dessiner et manier le burin est un être incomplet, à votre sens.

— L'homme qui ne tend pas à la perfection n'a pas une haute idée de sa destinée. Tout ce qui contribue à éclairer son entendement, à enrichir son imagination, à former son goût, à élever son cœur, fortifiera son talent et augmentera son mérite. Tel graveur qui reste artisan toute sa vie, aurait pu devenir un artiste.

— Dans notre fabrique, les artistes ne sont guère en faveur; on n'apprécie que ceux qui entendent la pratique, les affaires, ceux qui gagnent et font gagner de l'argent.

— L'argent et le succès sont quelque chose, mais ce n'est pas tout. Notre vie n'est complète que par les jouissances élevées qu'elle nous procure; ce labeur continu, acharné, qui n'aboutit qu'à l'argent, vous semble-t-il le but suprême de l'homme? Celui qui sent naître en lui des inspirations, palpiter des sentiments, et qui les exprime en les revêtant des formes enchanteresses du beau, qu'on l'appelle artiste ou comme on voudra, qu'on l'estime ou non, peu importe, il a mieux réalisé la vie, il a été plus heureux que ceux qui se sont condamnés à n'être qu'un rouage dans la grande machine de l'industrie.

— Mon cher monsieur, je vous remercie. Tout ce que vous venez de me dire je le sentais confusément, mais personne ne m'avait instruit de ces choses. Maintenant, je sens ce qui me manque et je vois combien mon instruction a été incomplète. Me serais-je trompé quand j'ai cru que je pourrais devenir autre chose qu'un artisan! Je suis décidé à réparer, à force de travail, le temps perdu; j'irai à Genève, je dessinerai l'académie, je ferai du modelage, je suivrai des cours, je mourrai plutôt à la peine.

— Si vous en avez l'occasion faites un peu d'anatomie pour mieux comprendre le mouvement et les attitudes d'une figure; étudiez la perspective qui donne la direction exacte et la proportion des lignes selon le point de vue et la distance. Ne négligez pas l'ornement dans son histoire, dans ses principes et dans sa génération; c'est le seul moyen d'en avoir une conception nette et de pouvoir composer dans ce domaine les thèmes les plus variés.

Ils ouvrirent alors les portefeuilles de gravures, les examinèrent en connaisseurs, analysant les qualités de ces œuvres d'art, discutant leurs imperfections et s'instruisant mutuellement comme deux amis qui se complètent l'un l'autre et trouvent à gagner dans leurs relations.

— Maintenant, dit M. Rodolphe, il me reste à vous faire voir une chose rare que je réserve pour la dernière et que j'ai demandée tout exprès pour vous. Un coup d'œil là-dessus pourra vous être utile.

Il prit avec mystère un paquet ficelé qu'il défit avec précaution et qui laissa voir une feuille de métal entre deux planchettes de sapin garnies de papier de soie.

— Avez-vous jamais entendu parler de M. Forster, graveur célèbre né au Locle à la fin du siècle passé.

— Celui qui a concouru pour le grand prix de gravure avec Léopold Robert et qui l'a emporté sur son concurrent en 1814?

— Précisément, eh! bien, voici un cuivre gravé par Forster en personne.

Impossible de rendre la surprise et l'émotion du jeune homme; il restait muet, regardant tour à tour l'objet précieux et son interlocuteur qui le lui présentait en souriant comme le pêcheur présente au poisson l'appât suspendu à la ligne.

— Montrez donc, vous me faites mourir d'impatience.... un cuivre de Forster! quelle bonne fortune!

— Doucement! procédons avec méthode et tranquillité, crainte d'accident; vous savez que la moindre raie altère la gravure et le métal est tendre.

En disant ces mots, il tira de ses enveloppes la planche de métal et la mit en triomphe sous les yeux de son compagnon. Mais au lieu du ravissement qu'il attendait il ne vit chez André que déception et stupeur. En effet, cette surface terne, noircie par un enduit préservateur, à peine égratignée par le burin, ressemblait peu aux gravures brillantes sur fond d'or faites pour être vues directement sur la montre et non sur une épreuve imprimée.

— Vous êtes dérouté, mon cher, par cette taille douce, mais ne vous laissez pas rebuter par l'apparence; tout ce qui brille n'est pas or. Comparez ce travail avec l'épreuve que voici et qui en rend tout l'effet, le modelé savant, le relief et la vie.

André poussa un cri d'admiration à la vue de l'estampe, que plusieurs de mes lecteurs connaissent sans doute et représentant J.-F. Houriet d'après un excellent portrait peint par L. Grosclaude, du Locle. Il fut frappé de la mesure, de la souplesse, de la délicatesse, de l'art infini qui avait guidé la main. Il observa que chaque chose était exécutée suivant sa nature et son caractère, les cheveux, les chairs, les yeux, le linge, les vêtements, le fond, et que ces diverses manières, les tailles, les coups de burin variés, en rendaient l'aspect et interprétaient la peinture d'une façon surprenante.

— J'ai été trop prompt à juger; il y a en effet dans cette pièce un enseignement comme les maîtres seuls savent en donner. Et ce qui ressort de plus clair pour moi, c'est que le burin n'est pas la chose essentielle, mais avant tout l'intelligence et la science du dessin. Je ne m'attendais pas à recevoir une telle leçon et de M. Forster encore. Voilà comme l'art peut venir en aide à l'industrie et contribuer à son développement. — Il ne dit pas toute sa pensée, car il se réservait de tirer au clair le degré de parenté qui pouvait exister entre l'original du portrait et Mlle Houriet.

Leur conversation fut plusieurs fois interrompue par des visites de paroissiens réclamant des secours, des papiers de mariages, des actes de succession. Enfin un ouvrier mal vêtu, dépenaillé, à barbe inculte, tournant dans ses mains une casquette crasseuse, se présenta, racontant sa triste odyssée; il sortait de l'hôpital, ne pouvait pas trouver d'ouvrage, n'avait pas le sou et pourtant il fallait vivre. Tout cela était débité en allemand d'une voix monotone, comme une mélopée qui lui était familière, et dont l'effet devait être irrésistible.

— Vous êtes cordonnier, et vous cherchez de l'ouvrage, c'est bien; venez avec moi chez un maître qui vous en donnera assurément et qui vous traitera bien. Venez.

— Faites excuse, M. le pasteur, mais je sors de l'hôpital et je n'ai pas la force de travailler.

— Dans quel hôpital avez-vous été soigné?

— A l'Ile à Berne.

— Je connais un médecin de l'Ile et je vais lui écrire pour avoir des renseignements.

— Toutes ces écritures ne sont pas nécessaires, donnez-moi seulement quelques batz; ne savez-vous pas qu'on ramène ainsi les brebis égarées.

— C'est le brantevin qui vous égare.

— Oh! M. le ministre, seulement en frictions contre mes rhumatismes; usage externe, je vous assure.

— Et moi je vous dis que l'eau-de-vie ne me plaît pas, et que je ne crois pas un mot de toutes vos histoires.

— Vous voyez pourtant que je suis un pauvre *tonnerre!*.... Ce mot fut dit avec un geste si original, une inflexion de voix si tragique et accompagné d'un tel regard que le sérieux d'André pas plus que ses préoccupations ne purent le préserver d'une explosion de fou-rire.

— Tenez, dit-il, en tendant au vieux routier une pièce d'argent, voilà pour le tonnerre; mais pas de frictions au moins.

— Soyez sans inquiétude, on n'est pas un gredin; mille grâces et *lebet wohl!*

— Pourquoi donnez-vous de l'argent à ce menteur effronté? dit le pasteur quand l'autre fut parti.

— Pour me punir d'avoir ri, mais il m'a pris au dépourvu. Avez-vous souvent de telles visites.

— De temps à autre, mais ces rôdeurs qui veulent vivre aux dépens d'autrui ne trouvent pas ici grand accueil.

Cependant, le jour baissait, et le messager attendu ne venait pas. L'impatience gagnait le pasteur qui s'approchait à chaque instant de la fenêtre pour le guetter; mais parmi les piétons qui passaient et se croisaient à chaque

instant sur la neige de la rue, aucun ne s'arrêtait et ne faisait mine d'entrer dans la maison.

— Bientôt quatre heures, dit-il, en regardant le cadran de la tour de l'église, et ce drôle ne se montre pas. Encore un qui s'occupe à des frictions intérieures; depuis l'incendie les cabarets ne désemplissent pas.

— S'il vous oublie, que ferez-vous?

— J'irai porter moi-même ce paquet sur la montagne.

— Permettez-moi de vous accompagner.

— Ne faites pas d'imprudence.... avec vos blessures.

— Au contraire, cette promenade me fera du bien. Je cours prévenir Mme Andrié.

Le pauvre pasteur, qui avait son sermon à préparer, une douzaine de lettres à écrire pour ses paroissiens, des malades à visiter, et bien d'autres affaires sur les bras, quittait tout pour porter des secours à son petit protégé dont la guérison lui tenait au cœur. Il chaussa ses bottes épaisses à semelles constellées de clous, passa son manteau et, son paquet sous le bras, se mit en route d'un pas allongé. Bientôt il fut rejoint par André, et les deux voyageurs s'engageant dans un chemin qui écharpait la colline des *Monts*, disparurent dans la forêt.

(A suivre.) L. FAVRE.



F. Landry lith.

LOUIS FRÉDÉRIC PETITPIERRE.

1712 - 1787.

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

Rien ne ressemble moins à la destinée unie et tranquille des trois pasteurs que nous venons d'apprendre à connaître[1], que celle de leur frère Ferdinand-Olivier. Ce cadet de famille qui, en entrant comme eux dans l'Eglise, semblait

[1] Qu'il me soit permis de donner ici quelques additions et rectifications biographiques, que je n'ai pu réunir que tout récemment, et qui sont d'ailleurs d'une importance fort minime, et ne s'adressent qu'à ceux de mes lecteurs qui ont le culte de l'exactitude, en même temps que celui des souvenirs de notre passé.

H.-D. Petitpierre, l'aîné des frères et le correspondant de Rousseau, avait étudié la théologie à Genève, et n'était point comme ses frères un simple disciple de cet Osterwald qui, à lui seul, tenait lieu parmi nous d'une faculté tout entière. — Avant d'aller s'établir en Irlande, il avait été suffragant, et non point pasteur, à Tournay, comme je l'ai dit d'après la *Biogr. neuch.* « Le 11 février 1738, M. H.-D. Petitpierre, suffragant à Tournay, demande et obtient l'autorisation d'accepter le poste de pasteur à Dundalk (Irlande), à lui procuré par M. de Joncourt. » (Reg. de la V. C.)

Ce qui importe davantage c'est que ce n'est point à lui que Rousseau a écrit la lettre fort sèche que j'ai reproduite dans ma notice *(Musée neuch.* 1872, p. 53), et que j'avais empruntée à la correspondance de Rousseau publiée par Dupeyrou. Celui-ci, trompé sans doute par les initiales D. P. qui se trouvaient sur la minute de cette lettre, l'a donnée dans son recueil comme étant adressée à H.-D. Petitpierre, pasteur à Neuchâtel. Elle a passé de là dans les éditions subséquentes ; mais la meilleure de toutes, celle de Lefèvre, la donne, ainsi que je l'ai fait remarquer, comme ayant été écrite « à M. Petitpierre, *procureur*, à Neuchâtel. » Ce n'est pourtant ni à un pasteur, ni à un procureur que Rousseau

devoir continuer ses aînés, rompit brusquement avec les traditions pacifiques qui avaient abrité sa jeunesse, et provoqua sans le vouloir dans son pays un mouvement aussi violent qu'inattendu. Ce mouvement eut un caractère politique beaucoup plus qu'ecclésiastique ou religieux, et pourtant nul ne ressemblait moins non plus à un chef de parti que ce pasteur, étranger à toute autre ambition que celle de défendre l'idée qu'il avait saisie avec une bonne foi candide, et une confiance presque enfantine dans le triomphe de la vérité. Il avait trente-six ans quand éclata la controverse dont le souvenir est resté attaché à son nom. Homme d'habitudes laborieuses et frugales, renfermé dans le cercle de ses devoirs, doué comme ses frères de talents remarquables, mais plus étranger qu'eux aux jouissances de la société et aux diversions de la littérature, d'un caractère moins gai que le leur, sans rien de morose et de chagrin pourtant, et sachant fort bien se détendre au milieu de ses amis,

l'a adressée, mais bien à un oncle de l'auteur des *Lettres au cousin David*, M. Daniel de Pury, Dr en droit et auteur d'un livre bizarre intitulé : *Pensées pour et contre les écrivains mécréants*, etc. Neuchâtel 1752. — Daniel Pury, plein d'une chrétienne sollicitude pour l'auteur de l'*Emile*, avait eu l'idée de lui écrire sous le voile de l'anonyme, en lui envoyant un livre d'apologétique, dont il avait été frappé. La réponse de Rousseau, écrite non point en 1763, comme l'indiquent les recueils de sa correspondance, mais le 30 décembre 1762, se trouve en original aux archives de la famille Pury, et a été publiée dans l'*Histoire populaire du pays de Neuchâtel*, par L. Junod (Neuchâtel, 1863). C'est à M. Ed. de Pury-Marval que je suis redevable de cette rectification qui n'arrivera pas, je le crains, aux futurs éditeurs des Œuvres de Rousseau. Il en ressort que le pasteur Petitpierre n'a point écrit à Jean-Jacques une lettre anonyme (bien que parfaitement bienveillante), et n'a pas eu l'idée, un peu singulière chez un ecclésiastique protestant, de vouloir le convertir au moyen d'un livre catholique.

Son frère, Louis-Frédéric, avait étudié à Bâle avant d'entrer en théologie à Neuchâtel. Deux ans avant sa consécration, la Compagnie l'autorisa à s'établir à Grandson, comme instituteur des fils de M. Jeanneret, lieutenant baillival ; il y passa de longues années, et fut remplacé dans ce poste, en 1740, par son frère Simon, plus tard pasteur à Couvet, et dont les premières études s'étaient faites à Bâle, comme celles de son aîné.

Louis-Frédéric venait à peine d'être nommé pasteur aux Bayards (1746), lorsque le conseil de ville de Neuchâtel le réclama instamment pour occuper le poste de ministre du mardi. Un conflit assez grave se produisit à cette occasion entre le Conseil et la Compagnie, qui s'attribuaient l'un et l'autre le droit d'élection. La Compagnie céda après de longs débats, et le jeune pasteur, auquel tenaient si fort ses combourgeois, fut enfin installé. A cette occasion parut un écrit anonyme, dirigé contre le conseil de Ville, qui s'en plaignit à la Classe, et que celle-ci désavoua, par la raison qu'il renfermait des traits contre la vérité et la charité, et qu'ainsi *il ne devait provenir d'aucun de ses membres*. (Reg. de la V. C.)

Enfin la lettre de M. J.-F. Petitpierre de Rougemont, dont j'ai reproduit un passage en note, à page 82, n'était point adressée, comme je l'ai dit, à Mlle L. Petitpierre, mais à une autre parente, Mme N. de Meuron. On retrouve dans cette lettre l'accent de vivacité franche et spirituelle qui ne le quittait guère, et qu'accompagnait souvent, au dire de ses contemporains, un trait mordant et fin, l'esprit neuchâtelois dans sa sève native.

nous le voyons tout à coup apparaître comme le défenseur d'une doctrine qui devient pour lui la doctrine capitale du christianisme, et, quand au nom de la paix et de la concorde on lui demande des concessions légères en apparence, résister avec une opiniâtreté grandissante, et au bout d'une courte lutte se laisser briser plutôt que de fléchir. C'est qu'il se sentait atteint dans sa conscience, et que dans la balance de ce sanctuaire il n'y a rien de léger. Celle d'un corps ecclésiastique, par la force même des choses, ne peut être aussi scrupuleuse, et, en cas semblable, il est naturel que l'individu soit sacrifié. La plupart des paroissiens du pasteur accusé, les hommes les plus éclairés du pays, plusieurs membres du conseil d'Etat, le gouverneur Milord Maréchal, enfin le prince de Neuchâtel qui n'était autre que Frédéric II lui-même, eurent beau épouser chaleureusement sa querelle: la Compagnie des pasteurs, et les quatre Bourgeoisies groupées étroitement autour d'elle au nom d'un des articles de l'acte constitutif de 1707, l'emportèrent. Dans la Compagnie elle-même, malgré les intérêts sacrés dont il s'était fait le défenseur, Petitpierre ne put se créer un parti, ni même réunir quelques rares adhérents; ses frères avaient les mains liées; ses amis, ou plutôt ceux qui secrètement étaient gagnés à sa cause, durent plier devant la raison d'Etat ecclésiastique, et abandonnèrent leur collègue qui prit le chemin de l'exil et ne revint dans son pays qu'après de longues années d'absence. Fidèle à ses idées, mais étranger à toute récrimination, il consacra les loisirs de sa vieillesse à la pratique du bien, et à la composition d'un livre resté inachevé qui devait exposer l'ensemble de doctrines dont il est permis de dire, sans abus des mots, qu'il fut le martyr. Il mourut sans avoir tenté une démarche pour être réintégré dans sa compagnie, sans que celle-ci eût fait un pas au devant de lui pour le tirer de son isolement. On sait que les corps ne se déjugent pas. Tels sont les traits principaux de l'histoire de F.-O. Petitpierre. Je voudrais les reproduire d'une manière plus complète qu'ils ne l'ont été jusqu'ici, et, je me hâte de le dire, je n'ai pas d'autre parti pris que celui-là. Ceux qui voudront bien me suivre dans le récit des faits, iront chacun du côté où les entraînent les habitudes et les tendances de leur esprit: ils me permettront sans doute, tout en m'efforçant de rester impartial, de faire comme eux.

J'aurais voulu connaître et faire connaître Petitpierre autrement que dans la partie publique de sa vie. Comme pour ses frères, je n'ai pu rassembler sur l'homme privé qu'un petit nombre d'informations, et je le regrette parce que la figure du pasteur excommunié pique davantage encore la curiosité que la leur. Ces informations ne me sont pas venues du côté d'où je pouvais les attendre, mais où je regrette de n'avoir rien fait pour les obtenir. On me pardonnera donc la sécheresse de ce récit qui ne comprend guère qu'une

courte période de la vie de Petitpierre, de 1758 à 1762. Tout le reste m'est à peu près inconnu.

I

Il naquit à Couvet en 1722 [1], et fit ses études à Neuchâtel, où il fut reçu en théologie en 1740, et consacré au saint ministère le 28 septembre 1746, en

[1] « Août 1722. Le dimanche 23e, M. Rognon diacre à Motiers, a baptisé un fils nommé *Ferdinand-Olivier*, à M. le justicier Henri-David Petitpierre, et à Madame Suzanne-Marie, ffeu M. le justicier Claudy Petitpierre. Parrain : le Sr Olivier Petitpierre, secrétaire, et fils de M. le maire des Verrières ; marraine : Mademoiselle Suzanne, fille de M. Charles Meuron, demeurant à Motiers et marchand chamoiseur. » (Registres paroissiaux.) — Le pasteur de Couvet était à cette date M. Ferd. de Montmollin, neveu du chancelier, et le seul membre apparemment du clergé neuchâtelois qui ait été reçu docteur en théologie dans l'université d'Oxford (voir *Biogr. neuch.* t. II, art. *Montmollin*).

Je dois faire remarquer ici, pour être tout à fait exact, que les dates de *naissance* des ministres Petitpierre, que j'ai données dans ces notices, sont celles de leur *baptême*, les seules que l'on eût l'habitude d'inscrire dans les registres baptistaires du temps. Ce n'est que plus tard que les unes et les autres y furent portées à la fois. Jusqu'alors, une seule date étant connue, elle était prise comme se rapportant tout ensemble à la naissance et au baptême, de sorte qu'on pourrait croire, ce qui est une erreur manifeste, que les deux faits se produisaient le même jour. Ainsi tous les recueils biographiques, à commencer par la *Biographie Universelle* de Michaud, font naître le publiciste Emer de Vattel à Couvet, le 25 avril 1714, tandis qu'il a simplement été baptisé ce jour là. (Le père d'Emer de Vattel, qu'on me pardonne cette digression, fut le premier pasteur du village de Couvet, dont l'érection en paroisse remonte à 1706. Jusqu'alors Couvet n'était qu'une annexe de Motiers. On raconte que le dernier pasteur qui desservit les deux postes, grand amateur de pêche, avait l'habitude de se rendre le dimanche, de Motiers à Couvet, en descendant la rivière dans un petit bateau qu'il dirigeait lui-même. Depuis 1848, les pasteurs du Val-de-Travers, dépossédés du droit de pêche dans l'Areuse, sont redevenus de simples pêcheurs d'hommes).

Les recherches faites très obligeamment pour moi dans les registres de Couvet, me permettent de rectifier une erreur relative à la famille de Henri-David Petitpierre. Il n'eut pas seulement sept enfants comme l'indiquent les tabelles généalogiques, à savoir les quatre pasteurs, plus deux autres fils et une fille morts tous les trois sans laisser de postérité. Le maire des Verrières n'a pas présenté au baptême moins de treize enfants, c'est-à-dire, indépendamment des sept que je viens de mentionner, trois fils : Claude-Samuel, Claude-François, et Charles-Pompée, et trois filles : Salomé, Jeanne-Marguerite, et Suzanne-Marie. Ces naissances successives, de 1707 à 1724, finirent, semble-t-il, par rendre assez difficile à H.-D. Petitpierre et à son excellente femme de trouver des compères et des commères. L'inscription baptismale des deux derniers enfants, Suzanne-Marie et Charles-Pompée, mentionne en effet qu'il n'y eut à leur baptême ni parrain, ni marraine.

Ces enfants moururent jeunes. Le registre des décès de la paroisse de Couvet ayant été altéré dans ses premières pages, et ne commençant qu'avec l'année 1761, ne donne aucune indication sur la durée de leur vie. — Chose remarquable, de ces treize enfants il n'existe de descendance que dans deux familles, et il n'y a qu'une seule personne de l'une de ces familles qui porte aujourd'hui le nom de Petitpierre.

même temps que son frère Simon, de trois ans plus âgé que lui. Leur frère aîné, le traducteur de Klopstock, exerça sur tous deux, par sa piété pleine d'effusion, une influence décisive. Ce fut lui sans doute qui détermina le choix de leur carrière et leur première direction théologique. Je lis dans une lettre écrite de Londres à ce frère aîné par Ferdinand-Olivier, au moment où il se préparait à revenir dans son pays (1776), les lignes suivantes qui les font aimer l'un et l'autre : « Je vivrai donc enfin avec vous, mon cher frère Frédéric! Ah! ce sera bien là finir ma carrière comme je l'ai commencée. C'est avec vous et dans vos conversations que j'ai sucé le lait d'intelligence et de la sublime théologie, dans un temps où j'étais encore un enfant en Christ, et où vous étiez depuis longtemps un homme fait... » — Il fut l'un des derniers élèves de J.-F. Osterwald, dont les fonctions volontaires de professeur en théologie cessèrent l'année même de la consécration des deux frères, à la suite de l'attaque d'apoplexie qui le frappa en chaire, et ne précéda sa mort que de quelques mois. On sait qu'Osterwald, mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, conserva ses facultés et travailla jusqu'à la fin. S'il ne fut pas, comme l'a écrit un de ses apologistes, « un des pères de l'Eglise protestante, » il fut au moins le père de l'Eglise neuchâteloise depuis la fin du dix-septième siècle jusqu'au commencement du nôtre. Sa modération, la solidité de ses idées, surtout sa piété profonde compensaient ce qui lui manqua du côté spéculatif et dialectique. Sa façon toute pratique de comprendre le christianisme lui fit donner la première place à l'élément moral, plus facilement accessible que le dogme à cette intelligence qui n'était qu'un rare bon sens. Ferdinand-Olivier reçut évidemment sans résistance cet enseignement théologique, simple et bien ordonné dans ses limites un peu étroites, et qui convenait à la netteté de son intelligence, comme la méthode de la philosophie wolfienne à laquelle il s'appliqua de bonne heure, répondait à la tournure géométrique de son esprit. Cette philosophie de Wolf, dont les principes constitutifs sont ceux de la théodicée de Leibnitz, devait plaire d'ailleurs au jeune théologien qui bientôt ne vit plus dans la doctrine de la non-éternité des peines, qu'une conséquence nécessaire de la dilection divine, et par là une démonstration nouvelle des thèses de l'optimisme. Seulement le disciple d'Osterwald, en donnant à l'un des attributs divins une prééminence que son maître n'eût jamais consentie, et surtout en risquant de compromettre pour une idée doctrinale l'union extérieure de l'Eglise, n'était plus d'accord avec son esprit.

Une seule circonstance de la jeunesse de Petitpierre est venue jusqu'à nous. Il fut l'instituteur d'un homme qui, sans avoir laissé un nom considérable, marqua pourtant à son heure dans la politique et dans les lettres, le comte d'Escherny, connu surtout aujourd'hui par son étroite liaison avec Rousseau,

auprès duquel il vint séjourner assez longtemps à Motiers [1]. La famille d'Escherny, ou Décherny, originaire de France et protestante, s'était établie et fait naturaliser dans notre pays vers le milieu du dix-septième siècle; Jonas-Pierre d'Escherny était pasteur à la Côte-aux-Fées [2], vers le temps où Petit-

[1] L'élève de Petitpierre, F.-L. d'Escherny, dont le père, négociant à Lyon, avait épousé M[lle] Anna Pourtalès, devint comte du Saint-Empire en 1774, et mourut à Paris en 1815. (Notes généalogiques communiquées par M. Alph. de Coulon). Les relations de d'Escherny avec Jean-Jacques ont été racontées, dans un curieux détail, par M. F. Berthoud (*J.-J. Rousseau au Val-de-Travers*, Bibliothèque Universelle, 1869).

[2] « Le 4 février 1754, M. Jean Steiner de Zurich, habitant à Couvet, y fut baptisé à l'âge d'environ vingt-huit ans, par M. d'Escherny, pasteur à la Côte-aux-Fées, ayant préalablement rendu raison de sa foi dans quelques examens particuliers. Il avait été élevé par son père dans les sentiments des piétistes, mais comme il pensait à se marier, il dut d'abord être baptisé avant que de faire bénir publiquement son mariage. » *(Souvenirs msc. du justicier J.-H. Berthoud.)* J.-P. d'Escherny, fils de Jean-François, pasteur à Boudry, ne passa pas moins de trente-quatre ans à la Côte-aux-Fées, en qualité de pasteur. Avant d'obtenir ce poste, il avait desservi pendant douze ans, de 1728 à 1740, celui de premier régent du collége de Neuchâtel, où il eut pour successeur le proposant Jacob-F. Petitpierre. En 1743, pendant que celui-ci faisait ses grands examens de consécration, Ferdinand-Olivier, proposant lui-même, et qui n'avait alors que vingt-un ans, le suppléa comme premier régent, c'est-à-dire *principal* du collége. Nous savons si peu de chose de la jeunesse de Petitpierre, que je note avec plaisir cette circonstance, mentionnée par M. G. Borel-Favre dans ses intéressantes notices sur le collége de Neuchâtel (*Musée neuch.* VII, p. 80).

Le fait relaté ci-dessus, je veux dire le baptême de Jean Steiner, a son importance au point de vue de notre histoire ecclésiastique. Steiner, évidemment, n'était pas arrivé à l'âge de vingt-huit ans, sans avoir reçu le baptême de la main d'un ministre piétiste; ce baptême, chose singulière, n'était donc point reconnu comme suffisant par la Compagnie. Les piétistes, depuis le commencement du siècle, donnaient beaucoup à faire à celle-ci: en 1727, elle les mettait sur le même pied que les «*cabalistes*, et autres gens sans aveu », et demandait à M. le gouverneur «qu'ils fussent chassés incessamment». «Si nos remontrances n'ont pas lieu *(sic)*, on en donnera avis à MM. nos députés.» Il s'agit des trois délégués que la Compagnie avait envoyés à Berlin pour y porter ses griefs contre le conseil d'Etat, et qui furent anoblis à cette occasion, MM. Choupard, Vattel et Perrot. — Couvet, où Jean Steiner fut baptisé, ou rebaptisé, était le lieu de retraite préféré de ces pauvres piétistes, si mal vus par l'autorité ecclésiastique, appartenant pour la plupart à d'excellentes familles, et qui ont laissé au Val-de-Travers les meilleurs souvenirs. Je lis dans les registres de la V. C., à la date de juillet 1739: «Trois fameux piétistes, les chefs Gros, » Schulthess (ces deux doivent avoir été ministres, le dernier banni de Zurich comme un » fanatique dangereux qui ne peut s'empêcher de dogmatiser), le troisième un laïque, La- » vater, médecin chimiste, ont pris des maisons à loyer à Couvet. La Classe fera une forte » remontrance à la Seigneurie!....» En août, le gouverneur de l'Etat répond «qu'il n'y a » pas de plaintes contre eux, qu'ils seront tolérés, mais à bien plaire.» Un peu plus tard, Bodmer fils, toujours à Couvet, est signalé en Compagnie comme tenant des assemblées particulières dans sa maison, et détournant les gens du culte public: «la Classe fera de fortes remontrances.» — Cette petite émigration piétiste au Val-de-Travers honore la tolérance du gouvernement de Neuchâtel: ces fugitifs de Zurich et de Berne ne trouvaient un asile un peu sûr que dans notre pays, où l'Eglise se laissait distancer par l'Etat dans

pierre s'occupait de l'éducation de son neveu. Celui-ci était né à Neuchâtel, et y avait passé sa jeunesse. Petitpierre, de dix ans plus âgé que lui, fut-il simplement son répétiteur au collége, ou bien plus tard son gouverneur en forme, lorsque d'Escherny, après avoir fait très jeune ses premières caravanes en France et en Italie, revint à l'âge de vingt ans dans sa ville natale pour y recommencer, avec l'ardeur qu'il apportait en toutes choses, ses études classiques? Ce détail nous est inconnu comme tout le reste. Je sais seulement que Petitpierre donna des leçons dès l'âge de quinze ou seize ans, et se plaignait doucement, dans une lettre écrite de Londres vers la fin de son exil, de « faire ce métier depuis quarante ans ». Répétiteur ou gouverneur de d'Escherny, ce poste ne dut pas être une sinécure. Mais je ne sais si Petitpierre, comme le dit la *Biographie neuchâteloise* [1], eut une grande influence sur les idées morales de son élève. La dissemblance entre les deux hommes n'est pas une raison pour mettre en doute cette influence, mais jamais disciple ne fut moins à l'image de son maître. Dilettante avant tout d'Escherny fut l'homme des contrastes, tandis que Petitpierre eût pu prendre pour devise le *constare sibi* de l'Orateur romain; la souplesse et la mobilité de d'Escherny qui fut plutôt un artiste qu'un philosophe, bien qu'il ait philosophé jusqu'au bout de sa longue vie, n'a rien de commun avec la constance de Petitpierre, que ses ennemis appelaient de la roideur; lié tour à tour avec des hommes d'Etat et des philosophes, avec Rousseau et ses ennemis de l'Encyclopédie, d'abord enthousiaste de la révolution, puis adversaire passionné du principe de l'égalité, et persuadé que l'imprimerie ramènerait les hommes à l'état barbare, d'Escherny passa d'un système à l'autre avec une bonne foi parfaite, et cette bonne foi rappelle seule son premier maître qui, bien loin de rayonner dans tous les sens, eût tourné volontiers à l'idée fixe. Passé maître, dit-on, dans les mathématiques, peut-être Petitpierre inspira-t-il à son élève le goût de sa science favorite, que d'Escherny étudia pendant plusieurs années avec une passion exclusive: c'est là, il me semble, le seul rapport que l'on puisse de loin découvrir entre le ministre protestant et le philosophe mondain qui, pour ajouter une dernière transformation à toutes les autres, abandonna la réforme et se fit catholique.

Quelque part que F.-O. Petitpierre ait prise à l'éducation du brillant

la voie de la mansuétude chrétienne. On sait quels refus la Compagnie opposa quelques années plus tard à la demande de Fréd. de Watteville « se disant évêque des Frères, de la confession bohême », et qui voulait fonder à Montmirail « un établissement des dits Frères ». Ces détails ne sont point hors de propos au début d'un récit des tribulations de F.-O. Petitpierre, et font pressentir l'accueil qui l'attendait.

[1] *Biogr. neuch.* I, 314.

d'Escherny, il n'en avait pas moins poursuivi sa carrière ecclésiastique. D'abord suffragant du pasteur de Cornaux, M. Dardel (1747-49), il était devenu, en décembre 1749, diacre de Valangin, et occupa ce poste, comme le précédent, tout en résidant habituellement à Neuchâtel, jusqu'au moment où il fut nommé pasteur des Ponts (janvier 1755). C'est au presbytère des Ponts, où ses vieux parents étaient venus vivre auprès de lui, qu'eut lieu l'année suivante la fête de famille que j'ai rappelée au début de ces notices.

Ce commencement du ministère de Petitpierre fut apparemment la période la plus heureuse de sa vie. Rien ne semblait devoir en troubler le cours, lorsque, dans l'assemblée périodique du clergé neuchâtelois, le 27 avril 1758, il fut accusé, à l'occasion des censures annuelles, de prêcher dans son Eglise et celles du voisinage la non-éternité des peines de l'enfer, et de causer par là des désordres scandaleux. L'accusation ne venait point de la paroisse des Ponts, fort attachée à son jeune pasteur et très persuadée qu'il prêchait conformément au pur Evangile : c'est le pasteur de la Sagne, C.-D. Prince, qui, en sa qualité de juré du colloque de la Montagne, et au nom de l'unité de l'enseignement religieux et de la paix des troupeaux, crut devoir appeler sur Petitpierre l'attention de ses collègues, et demander qu'il lui fût imposé silence. Dans une lettre lue en classe par M. Deluze, le 25 avril (cette date montre que, contrairement à l'usage, le *grabeau* de Petitpierre avait été préparé à l'avance), le pasteur de la Sagne, tout en convenant que son voisin des Ponts ne prêtait pas d'ailleurs à la moindre censure, déclara que la doctrine en question, contraire à la croyance de nos peuples et à celle de toutes les Eglises chrétiennes, détruisait entièrement le ministère des autres pasteurs, que toute l'Eglise des Ponts en était imbue, et que plusieurs de ses paroissiens à lui, en étaient « coiffés pour avoir entendu là-dessus M. Petitpierre, » ce qui amenait des discussions sans fin, et, si des personnes sages ne fussent intervenues, des *batteries* en forme. Les peuples croiront que « la religion est telle qu'il plaît au caprice des ministres de la prêcher » : il est donc urgent d'ordonner au pasteur des Ponts, au nom du serment qu'il a reçu, de cesser tout endoctrinement de ce genre, en chaire ou hors de chaire, et particulièrement auprès de la jeunesse. Après avoir fait entendre que d'autres points de la doctrine de Petitpierre n'étaient pas « des plus orthodoxes, » il montrait, si l'on ne mettait ordre à ces dissidences dogmatiques, les catholiques romains du voisinage triomphant de nos divisions, et les Eglises de la Suisse demandant compte à la nôtre de ces atteintes à la pureté de la foi. « Vous avez déjà dû voir, » disait-il en terminant, « par le *Journal helvétique* de février dernier, avec quelle force messieurs de Genève ont repoussé l'imputation qu'on leur faisait sur certains points de doctrine, et

entre autres sur la non-éternité des peines, qu'on leur attribuait de croire. Il me semble donc que nous devons bien nous garder de nous attirer les mêmes reproches. Au moins me paraît-il qu'on doit nous prescrire à tous notre tablature, et qu'il doit nous être défendu de rien prêcher qui puisse troubler l'union et la paix. »[1] A cette lettre était jointe une requête du consistoire de la Sagne, disant les mêmes choses presque dans les mêmes termes, et destinée évidemment à appuyer la réclamation de Prince, bien que les signataires de cette pièce prétendissent que c'était eux qui avaient supplié leur pasteur d'appuyer leur propre réclamation.

Petitpierre, informé du contenu de ces lettres, reconnut avoir prêché la non-éternité des peines, mais déclara en même temps qu'il s'y était cru obligé en conscience. Douloureusement ému en apprenant les troubles qu'il avait excités, il promit d'observer à l'avenir les règles de la prudence la plus circonspecte, sans retirer un mot de sa déclaration sur la doctrine elle-même qu'il regardait « comme de la plus grande importance. » La Compagnie, désireuse de ménager un pasteur dont elle appréciait les talents, ne lui imposa point la loi du silence comme le demandait Prince, et, tout en le blâmant d'avoir autant insisté sur cette doctrine, l'invita simplement « à éviter tout ce qui pourrait causer le moindre trouble, et à remédier à celui qui peut s'être élevé à cette occasion dans les Eglises du pays. » — Petitpierre écouta sans y répondre (c'était l'usage) l'allocution du doyen. Et l'auteur anonyme du livre intitulé *Mes réflexions*, le ministre J.-A.-S. Sandoz, très hostile à son collègue, termine cette portion de son récit par ces mots qui témoignent d'un tour d'imagination moins exact que pittoresque : « Cet arrêt, pacifia tout, en apparence. Nos montagnes offrirent, pendant l'espace de deux années, l'image d'une mer tranquille, dont une bonace perfide, enchaîne la superficie, mais que les plus violents orages, vont bientôt bouleverser.[2] »

[1] Voir *Pièces justificatives* à la suite du volume intitulé *Mes réflexions*, etc., (s. l. 1761). Le pasteur Prince, en employant le mot *tablature* dans le sens de « formule d'enseignement, » se servait d'un mot déjà vieilli de son temps, et presque abandonné aujourd'hui. Ce qui est plus remarquable, c'est la soumission entière dont témoigne ce langage. La Compagnie, évêque suprême, devait formuler la doctrine : chacun de ses membres n'avait plus qu'à obéir, et la conscience individuelle était réduite au silence. Avec cette façon de comprendre la dignité du caractère ecclésiastique et les droits de la liberté protestante, on sent que les deux voisins devaient marcher peu d'accord : il y avait « incompatibilité d'humeur » entre eux.

[2] *Mes réflexions*. Ouvrage relatif aux dissensions qui troublent le comté de Neuchâtel. Accompagné des pièces justificatives pour la partie historique. Dédié aux vrais patriotes. S. l. 1761. — J'aurai plus d'une fois l'occasion de revenir sur cet écrit. J.-A.-S. Sandoz, ministre du vendredi à Neuchâtel, occupa ce poste jusqu'au 14 mai 1770 « jour où il

En attendant que la tempête qui devait engloutir la nacelle de Petitpierre éclate sur la « mer tranquille » des montagnes, où le pasteur Prince voyait de son côté « s'allumer un feu qu'il sera malaisé d'éteindre, » cherchons à nous rendre compte de la manière dont le premier en était venu à s'éprendre d'une idée qui rencontrait tout d'abord tant de résistances, et du peu de chances favorables qu'offrait cette tentative d'innovation dans la doctrine reçue.

II

Petitpierre ne s'est expliqué nulle part sur la première origine de cette idée particulière, qui devint si vite comme le centre même de son christianisme, tandis que ses adversaires lui demandaient de la laisser prudemment à la circonférence. Était-il parti d'abord de l'idée même de l'essence divine pour arriver de déduction en déduction à celle d'un rétablissement final de toutes choses où des peines sans fin ne pouvaient avoir de place, puisqu'autrement il faudrait admettre la coexistence de deux principes éternels, le Dieu de la lumière et celui des ténèbres? La nature peu spéculative de son esprit ne permet guère de le croire. Le dogme ecclésiastique des peines éternelles avait-il, au contraire, frappé tout d'abord son imagination, et surpris de l'influence si minime que ce dogme redoutable exerce sur la vie religieuse et morale de ceux-là mêmes qui s'y rangent, avait-il été amené peu à peu à l'examiner de plus près, et à sonder cet abîme au bord duquel nous marchons avec autant d'insouciance que sur la mince couche terrestre qui nous sépare du feu central de notre globe? Ce point de départ me semble plus probable que l'autre, et bien d'accord avec le caractère intime de Petitpierre, tourné avant tout vers la vie et l'application morale. Sur cette voie il aura été conduit à contrôler les textes, à les interpréter par l'esprit pour les dépouiller de leur dure extériorité littérale, et à remonter ainsi, de degré en degré, à l'idée même d'un Dieu d'amour qui ne peut faire souffrir ses créatures que pour les améliorer et les sauver. C'est ainsi peut-être que s'élabora peu à peu dans son esprit un système de toutes pièces, construit surtout au point de vue des peines de la vie à venir qu'il acceptait dans leur sévérité terrible, mais comme un moyen de perfectionnement et non point de punition: les

mourut en folie à Yverdon. » (Cartul. de M. H. Gagnebin.) — J'ai reproduit la ponctuation du ministre Sandoz : on voit que ce n'est pas pour rien que Ferd. Osterwald appelait son ouvrage « un livre à virgules. »

dogmes principaux de l'Eglise, qu'il admettait d'ailleurs avec une foi respectueuse, venaient s'y ranger tour à tour. Il ne prévoyait pas que sa libre interprétation de quelques textes pût être appliquée par d'autres à l'ensemble de la Parole révélée, et surtout qu'il pût être accusé par les dialecticiens du calvinisme de supprimer le dogme de l'expiation; il ne prévoyait pas même qu'on en vînt à lui reprocher de vouloir rétablir le purgatoire. Il était si bien au centre de son idée qu'il n'en apercevait pas les prolongements derniers; sa logique était satisfaite, et, comme tous les logiciens, il ne comprenait pas que tout le monde ne fût pas satisfait comme lui. Je me hâte de dire que dans sa lutte avec la Compagnie des pasteurs, il put se croire jusqu'au bout sur un terrain théologique parfaitement solide, car ce ne fut pas sur ce terrain qu'il fut attaqué. On refusa prudemment d'engager avec lui aucune controverse dogmatique, et ce ne fut pas le moins du monde parce qu'il errait dans la doctrine qu'il fut condamné, mais seulement parce qu'il prêchait une doctrine sur laquelle on lui avait imposé le silence, sans lui donner d'autre raison de ce silence que l'intérêt de la paix et la volonté souveraine du corps ecclésiastique.

Cette recherche de la manière dont Petitpierre fut amené à devenir le champion attitré d'une doctrine nouvelle, peut sembler oiseuse, et j'en conviens volontiers. Je tiens pourtant à la compléter en ajoutant quelques mots sur les circonstances extérieures qui, très probablement, l'ont rendu attentif à cette doctrine, et l'ont engagé à la soumettre à un examen approfondi. Une fois son attention éveillée, et sa conscience religieuse prise à partie, avec un homme tel que lui on pouvait être sûr qu'il ne s'arrêterait plus. Ici, sans sortir tout à fait de l'hypothèse, nous allons trouver quelque chose à nous prendre pour expliquer l'apostolat subit de Petitpierre.

Le dogme de l'éternité des peines qui ne prit point place sans résistance dans la doctrine ecclésiastique, et qui est d'origine païenne ou juive plutôt que chrétienne, ne subit aucune transformation au seizième siècle. Il y a lieu de s'en étonner puisque le Nouveau-Testament reprit alors sa place dans l'Eglise, et que le Nouveau-Testament est d'un bout à l'autre le témoignage de la victoire du Christ sur la mort, et de celle de la lumière éternelle sur les ténèbres de l'enfer. Le dogme calviniste de la prédestination donna au contraire une consécration redoutable à celui de l'éternité des peines, et, si je ne me trompe, dans tout le siècle de la réforme, sans parler des protestations individuelles mais silencieuses des consciences, ce n'est que chez des sectaires comme les sociniens, par exemple, qu'on le trouverait ébranlé. Le siècle suivant qui mit à la place de la parole vivante de Dieu une dogmatique calviniste plus rigoureuse et plus dure encore que ne l'avait été Calvin lui-même,

marque le point culminant de ce qu'on me permettra d'appeler le triomphe de l'enfer éternel. Lorsqu'au commencement du dix-huitième siècle, l'Eglise réformée s'affranchit peu à peu des liens de l'orthodoxie, on pouvait s'attendre, sur ce point particulier, à des oppositions nouvelles parties de son propre sein. Elles manquèrent pourtant, au moins de la part des docteurs et des théologiens, et ce fut en dehors de l'Eglise catholique aussi bien que protestante qu'on les vit se produire. Le déisme philosophique qui, vers le milieu du siècle, se substitua en France et ailleurs aux symboles ecclésiastiques, était incompatible avec l'idée de l'éternité des peines. Ses principes pénétrèrent partout, et jusque dans l'Eglise, comme une atmosphère nouvelle. Je me figure que d'Escherny, au retour de ses premiers voyages, préoccupé de ces questions qu'il avait sans doute entendu débattre autour de lui, s'en ouvrit et en discuta avec son maître, et que la conversation tomba plus d'une fois entre eux sur le sujet qui nous occupe. Qui sait s'il ne lui a pas récité avec l'enthousiasme qu'un jeune homme bien doué éprouve d'ordinaire pour les grands écrivains, contemporains de sa jeunesse, les beaux vers qui terminent un de ces discours philosophiques où la poésie française sembla trouver alors son dernier asile :

O Dieu qu'on méconnaît, ô Dieu que tout annonce,
Entends les derniers mots que ma bouche prononce.
Si je me suis trompé, c'est en cherchant ta loi :
Mon cœur peut s'égarer, mais il est plein de toi.
Je vois sans m'alarmer l'éternité paraître,
Et je ne puis penser qu'un Dieu qui m'a fait naître,
Qu'un Dieu qui sur mes jours versa tant de bienfaits,
Quand mes jours sont éteints, me tourmente à jamais.[1]

Je doute pourtant que le jeune pasteur ait été entraîné par une tirade de Voltaire. Voltaire lui était suspect, même dans ses prières. C'est ailleurs, dans un livre anonyme de théologie qu'il ne put ignorer, car la publication de ce livre fut un événement, que Petitpierre dut trouver l'expression franche et précise de ce qui n'était encore pour lui, sans doute, qu'une idée confuse et un vague pressentiment. Il n'en va pas autrement pour la plupart des esprits : ils ne se reconnaissent bien que dans autrui, et la lecture de tel ouvrage qu'ils croient les avoir convertis à la pensée de son auteur, n'a fait que les convertir à leur propre pensée, devenue tout à coup distincte, et parfois impérieuse, dans la parole d'un autre. A ce compte, il vaut la peine de s'arrêter quelques instants à ce livre original, témoignage de la lutte qui s'engageait

[1] *Prière* qui termine la quatrième et dernière partie du poëme de *La loi naturelle*. 1751.

entre l'orthodoxie de l'Eglise et des âmes profondément pieuses, mais courageuses et sincères avant tout. Je veux parler du *Système des théologiens anciens et modernes*, qui parut pour la première fois en 1731, et dont l'auteur qui ne s'est jamais nommé n'est autre qu'une Genevoise d'autant d'esprit que de vertu, mademoiselle Marie Huber [1].

Je regrette de ne pouvoir parler qu'incidemment de cet écrivain si peu connu aujourd'hui, bien que ses livres n'aient vieilli qu'en apparence. Née avec une beauté qui ne sert pas d'ordinaire à faire des théologiennes, selon la spirituelle expression du dernier critique qui se soit occupé d'elle, Marie Huber, dès l'âge de dix-sept ans, se consacra à la piété et à la bienfaisance, et, malgré le soin qu'elle prit à cacher sa vie, laissa à Genève et à Lyon le renom d'une sainte, même chez les catholiques « étonnés qu'on pût unir tant de vertus à si peu de dogmes. » Elle avait passé la trentaine quand elle écrivit le *Système*, et ce n'est pas un vain souci de renommée littéraire ou théologique qui lui mit la plume à la main, car elle ne signa pas un de ses ouvrages, et ce n'est guère qu'après sa mort que son secret fut entièrement pénétré. Aussi rien qui rappelle moins l'écrivain proprement dit que les livres de Marie Huber. C'est une conscience qui parle, mais une conscience servie par un esprit d'un tour viril et pourtant délicat, par une intelligence aussi vigoureuse que fine. En la lisant on s'aperçoit qu'on á affaire non pas à un docteur mais à un homme, et en apprenant que cet écrivain n'est autre qu'une sainte fille qui passa sa vie à faire du bien, on éprouve la même surprise que beaucoup de ses connaissances et de ses amis qui ne pouvaient, dit-on, se résoudre à croire qu'elle eût jamais fait des livres. Tel autre de ses écrits, ainsi les *Lettres sur la religion essentielle à l'homme*, ferait mieux connaî-

[1] Née à Genève (1695), morte à Lyon (1753), Marie Huber fut la tante du Génevois Huber, célèbre par ses portraits de Voltaire, et le père d'un naturaliste bien connu. Un de ses frères devint catholique et entra dans la diplomatie sous le nom de l'abbé Huber. Cet abbé Huber, raconte M. Sayous, était un petit bossu presque aussi spirituel que sa sœur; c'est lui qui disait : « M. ** se croit bossu, il n'est que mal fait. » — Les ouvrages de Marie Huber, souvent attribués à d'autres auteurs, ont donné bien du mal aux bibliographes. Voici le titre complet de celui qui nous occupe : *Système des théologiens anciens et modernes, concilié par l'exposition des différents sentiments sur l'état des âmes séparées des corps*. En XIV Lettres, 1731. Une troisième édition de ce volume parut à Londres (?) en 1789. Plus tard l'auteur publia la *Suite du système sur l'état des âmes séparées des corps*. *servant de réponse au livre intitulé :* Examen de l'Origénisme, par M. le prof. R..... (Ruchat). 2e édit. Londres 1739. — Outre ces deux livres, les principaux écrits de Marie Huber sont les suivants : *Le monde fou préféré au monde sage*, 1731-1744 ; et les *Lettres sur la religion essentielle à l'homme*, 1739. — Voir sur cette fille extraordinaire le beau chapitre que lui a consacré M. A. Sayous *(Le dix-huitième siècle à l'étranger*, t. II). Voir aussi la courte mais attachante notice de Senebier, dans son *Histoire littéraire de Genève*. Il faut se défier de l'article de Voltaire sur Marie Huber, dans les *Lettres sur Rabelais*, etc. (Mél. litt. t. II.)

tre encore que le *Système*, cet esprit de haute race, mais je n'ai pas le choix, et je vais chercher à donner rapidement une idée de ce livre, dont la marche digressive ne prête pas précisément à l'analyse. On me pardonnera de faire pour un moment de la théologie dans le *Musée*, et mes lecteurs les plus méthodiques reconnaîtront, je crois, tout à l'heure, qu'en parlant de Marie Huber à propos de Petitpierre, je ne suis pas sorti de mon sujet.[1]

Elle ouvre son livre par une sorte de théodicée familière dont voici les idées essentielles. La distinction des attributs divins procède des bornes de notre intelligence: *la bonté est comme le centre de la justice.* L'être suffisant à soi ne peut créer d'autres êtres que pour les rendre heureux, et nullement pour ajouter quelque chose à sa félicité: le bien parfait ne peut faire que du bien. On objecte que cette idée de l'incomparable bonté disparaît devant le détail des événements qu'elle ordonne ou qu'elle permet, aussi bien que devant les déclarations de la Parole révélée sur l'état des hommes après cette vie. Cette objection prouve trop, répond Marie Huber; elle irait au renversement de toute la religion, dont *l'idée de Dieu* doit être la base. La nature et la conscience rendent témoignage à la bonté infinie; ces voix ne sont pas notre ouvrage: leur cause, leur *original*, n'étant pas l'homme, c'est Dieu. L'humanité à son origine étant placée dans le bien, ne pouvait en s'en détournant librement que tomber dans le mal: voilà la justice. La bonté ne pouvait en prévenir le cours qu'en renversant l'ordre des choses, ce qui est contradictoire; mais elle met tout en œuvre pour réparer le mal que l'homme s'est fait. Ici, jugeons de l'incertain par le certain. L'incertain c'est la condition des

[1] D'ailleurs, la question elle-même n'est point aussi surannée que bien des personnes paraissent le croire. Je n'en voudrais d'autre preuve que la publication d'un livre qui s'y rapporte, et qui a pour auteur un ecclésiastique neuchâtelois, *La fin du mal, ou l'immortalité des justes et l'anéantissement graduel des impénitents*, par E. Pétavel-Olliff, Dr th. (Paris, 1872). Après plus d'un siècle, ce compatriote de Petitpierre reprend et continue le débat, mais à un point de vue assez différent, s'il en faut juger d'après le titre de son ouvrage, la seule page que j'en connaisse. Il ne statue pas le *rétablissement de toutes choses*, mais plaçant, semble-t-il, la source de toute vie en Christ plutôt qu'en Dieu, il a recours, sans doute pour sauvegarder tout ensemble l'idée de l'amour divin et celle de la liberté morale de l'homme, à l'hypothèse d'un anéantissement complet de ceux qui ont refusé le salut par le Christ. On accusait Petitpierre de vouloir ressusciter l'hérésie d'Origène; on ne manquera pas de reprocher à M. Pétavel de remonter aussi au IIIme siècle, et de renouveler celle d'Arnobe. Mais tous ces noms importent peu. Seulement, s'il fallait s'appuyer sur un nom, je préférerais en appeler à Schleiermacher qui parlant, lui aussi, de la *puissance rédemptrice*, réclame pour l'hypothèse d'un rétablissement universel de toutes les âmes humaines, un droit égal à celui de la conception régnante dans l'Eglise. — Voir sur ce sujet des «peines de l'enfer» un article de M. Güder, dans la *Reale Encyclopädie für prot. Theol. u. Kirche, VI.* (1856), — article d'ailleurs assez incomplet, car il ne fait pas même mention du livre de Marie Huber.

hommes dans la vie future; le certain c'est, d'un côté, leur condition dans cette vie, et de l'autre le dessein de Dieu de les rendre heureux. Il est certain que ce dessein doit s'accomplir tôt ou tard; il ne l'est pas moins qu'il ne s'accomplit pas dans cette vie: cet accomplissement est donc réservé pour le temps à venir. On dira sans doute que la suppression absolue de toute punition après la mort serait encore plus conforme à cette idée de la bonté divine, qu'une durée finie de peines ayant pour objet non pas de faire souffrir l'homme, mais de le purifier. Mais la liberté de l'homme exige que Dieu se serve de moyens pour le ramener à sa destination véritable; la divine bonté consentirait-elle à ce qu'il souffrît tant de maux si elle pouvait les lui épargner, si ces mêmes maux ne concouraient pas indirectement à le ramener dans l'ordre? Quand le mal sera détruit, l'homme connaîtra cette bonté si longtemps méconnue; la justice lui sera manifestée comme l'agent de la bonté; il sera convaincu qu'il n'a rien souffert d'inutile; Dieu considérera de nouveau l'ouvrage de ses mains, et, comme au commencement, il le trouvera très bon.

Cette base admise, l'écrivain entre brusquement dans son sujet, et propose une règle d'interprétation des textes bibliques relatifs à l'éternité des peines. L'Ecriture renferme des vérités immuables, fondement de toutes les autres, indépendantes de toutes les expressions figurées et paraboliques qui peuvent les envelopper. Ainsi, la Bible dût-elle se perdre, nous n'en serions pas moins persuadés de la spiritualité de Dieu, de son éternité, de sa toute-puissance, parce que ces notions constituent, à le bien prendre, le fond de notre être: elles ne sont pas devenues vraies par la révélation, mais elles nous ont été révélées parce qu'elles sont vraies. Il en est de même de ces autres notions universelles, la divinité suffisante à elle-même, et ne pouvant avoir d'autre but dans la création et la révélation que l'intérêt du genre humain; la bonté qui ne peut vouloir le bonheur des uns et le malheur des autres, mais les appelle tous à la félicité sous certaines conditions qu'elle donne à tous le *moyen* de remplir. Si je n'avais pas d'évidence sur ces attributs essentiels de la divinité, comment en aurais-je sur la divinité de l'Ecriture? Et si je n'en ai pas, qu'est-ce qui m'oblige à accepter ses décisions? Sera-ce le témoignage des hommes? On me dit que je la reconnaîtrai pour divine à ses caractères divins, aux grandes idées qu'elle donne de la bonté, de la justice, de la sagesse de l'Etre parfait. Assurément. Je dois donc avoir sur ce pied là l'idée du divin avant que l'Ecriture m'en explique le caractère, comme on ne peut reconnaître une personne à son portrait que par l'idée qu'on en avait déjà. Voilà l'évidence que je demande: est-il téméraire de la demander?

Or, s'il est vrai que je reconnaisse l'Ecriture pour divine à des caractères divins, je ne regarderai comme des vérités évidentes que ce qui se rapporte

à ces mêmes caractères. C'est d'après ces vérités inébranlables qu'il faut juger du sens réel des expressions allégoriques, équivoques, ou même contradictoires qui s'y trouvent. Les *yeux*, les *mains*, les *narines* de Dieu, vu sa spiritualité, ne peuvent se prendre à la lettre. Les expressions de *feu éternel*, de *ver qui ne meurt point*, sont de cet ordre. Et de même, lorsque la Bible semble tenir un langage contradictoire, je dirai que le certain ne peut être ébranlé par l'incertain. L'Ecriture dit: *Dieu ne veut pas qu'aucun périsse, mais que tous viennent à la repentance;* elle dit d'autre part: *Dieu endurcit celui qu'il veut;* ces deux propositions se contredisent: je demande laquelle porte un caractère divin?

C'est parce qu'ils ont pris le contre-pied des vérités universelles dans lesquelles devait être cherchée une règle sûre d'interprétation, c'est par suite de l'esprit de système, que les chrétiens n'ont pu s'accorder, et ont fait sortir des mots les doctrines les plus fausses et les controverses les plus interminables. Jésus-Christ a dit: *ceci est mon corps;* voilà la transubstantiation. Il a dit: *tu es Pierre, et sur cette pierre*, etc., et l'évêque de Rome est devenu le chef de l'Eglise. Les prédestinatiens absolus ont consacré pour eux les termes d'*élection, vocation sans repentance, réprobation avant que l'on n'eût fait ni bien ni mal;* opposez-leur la bonté infinie dont ils étaient convenus tout à l'heure, ils répondent qu'il faut *tirer le rideau*, que ces notions pourraient nous tromper, tandis que les expressions opposées sont décisives: *J'ai aimé Jacob et j'ai haï Esaü.* La généralité des chrétiens a pris de même pour règle du vrai *le feu qui ne s'éteint point;* ils font céder à cette expression la bonté et même la justice divines; et quand on leur montre que cette justice est même chose que l'équité qui veut une proportion exacte entre la coulpe et la peine, non contents de réserver pour ceux qui ont reçu la révélation *le ver qui ne meurt point*, ils disent qu'il est écrit: *il n'y a point de nom que celui de Jésus par lequel on puisse être sauvé*, et voilà juifs, mahométans et païens damnés, et damnés éternellement, sur un mot, en dépit des notions les plus simples sur l'équité qui *doit rendre à chacun selon ses œuvres.* Et cependant ces notions n'ont d'autre fond que la nature divine elle-même. Est-ce là-dessus qu'il faut *tirer le rideau?* Mais alors il n'y a plus rien de sûr ni dans la religion, ni dans la société; les lois essentiellement fondées sur les mêmes idées perdent leur force; nous sommes en plein chaos, et tout cela à cause de cette maxime équivoque que *les voies de Dieu ne sont pas nos voies.*

Mais, indépendamment des vérités fondamentales, il y en a d'un second ordre qui, tout en ne nous étant connues que par l'Ecriture, se lient parfaitement avec les premières: ainsi la déclaration du dessein de Dieu en donnant son Fils *à tous les hommes*, et celle que nul ne peut être admis dans

la parfaite félicité *s'il n'est purifié de toute souillure de chair et d'esprit;* Jésus-Christ est venu *rétablir toutes choses;* et *l'ennemi qui sera détruit le dernier c'est la mort*, c'est-à-dire la désunion avec Dieu. — On demande avec raison comment un état de désespoir pourrait purifier les hommes et les amener au rétablissement. Mais, ce ne sera pas par le désespoir, ce sera par la destruction du mauvais principe qu'ils rentreront dans l'ordre divin. Le mal n'est pas un principe éternel; il n'est pas l'œuvre de Dieu: c'est un désordre dans la volonté de l'homme. Même dans cette vie, l'homme n'aime pas le mal en tant que mal: il aime de faux biens; « il en est amusé s'il n'en est satisfait. » Dans l'autre vie il verra le mal tel qu'il est, il se verra soi-même, et rendra hommage à la justice et à la bonté infinies.

De tels principes, dira l'orthodoxe avec effroi, ne vont à rien de moins qu'au rétablissement des diables, et l'idée d'avoir à vivre avec eux une éternité effraiera sans doute beaucoup de gens, surtout, ajoute l'auteur avec un sourire, « s'ils sont aussi noirs qu'on les peint. » — « Pour moi qui reconnais mon ignorance, poursuit-elle, je n'ai pas entrepris de prouver positivement le rétablissement des anges déchus. Si les principes dont je me suis servi pour établir celui des hommes, portent jusqu'à eux par voie de conséquence, à la bonne heure; je ne la désavoue point; je suis du nombre de ceux qui ne craindraient point de trouver des diables en paradis; ou, pour parler plus sérieusement, je suis de ces gens qui ne croiraient pas être parfaitement heureux s'ils savaient qu'il dût y avoir des êtres éternellement malheureux. »

Mais la sécurité et le relâchement seront le résultat de ces doctrines... — On ne voit pas que l'opinion des chrétiens sur l'éternité de l'enfer les détourne beaucoup du mal: « la crainte d'une maladie violente qui devrait durer vingt ou trente ans ferait une tout autre impression sur eux. » C'est que la crainte n'a de force que fondée sur les principes de justice que l'homme trouve en lui. Rien d'outré ne frappe. Qu'un maître d'école dise à un enfant que son père le fera pendre, il se rit de cette menace: les enfants eux-mêmes ont l'idée de la proportion. S'il nous importe de connaître la religion sous une autre idée que celle de la contradiction absolue, il nous importe d'être désabusés sur l'éternité de l'enfer.

Petits et grands pécheurs espèrent que ce n'est pas eux qui iront dans l'étang de feu et de soufre, si bien qu'il faudrait dire, tout au contraire de l'Evangile, que « le chemin du ciel est large et que beaucoup de gens y marchent, et que la porte de l'enfer est étroite: presque personne ne se croit assez méchant pour le mériter. » On a substitué à de justes craintes fondées sur un sentiment secret, certaines opinions tirées des expressions de l'Ecriture, et de menaces si inconcevables qu'elles ne portent sur personne. Mais

si l'on disait avec la Bible, sans en déterminer la durée, qu'*il y aura tribulation et angoisse sur toute âme d'homme qui fait le mal*, et cela dans une exacte proportion puisque Dieu rendra à chacun selon ses œuvres, cette vérité immuable est si bien écrite dans la conscience que l'homme n'en pourrait effacer l'idée. Celui qui connaît les droits de la justice ne peut se rassurer comme l'homme qui ne voit le feu éternel que pour les impénitents, et pense qu'il lui sera toujours aisé de se convertir. En rangeant tous les hommes dans deux classes d'une distance infinie, et en supposant un Dieu miséricordieux qui menace l'homme de peines sans fin, et ne lui en fait point attendre d'autres, c'est le système de l'enfer éternel qui jette l'homme dans la sécurité; cela semble paradoxal, et pourtant c'est ainsi [1].

Voilà quelques-unes des idées essentielles du livre de Marie Huber; voilà l'accent de cette langue théologique, si nouvelle alors dans l'Eglise et dans l'Ecole. Les réfutations ne manquèrent pas. L'historien de la réformation de la Suisse, le professeur Ruchat, de Lausanne, le professeur de Roches, de Genève [2], enfin le pasteur Boullier d'Amsterdam, écrivirent des volumes pour

[1] Cette esquisse des principales idées de Marie Huber serait trop incomplète si je ne mentionnais ici la manière dont elle se défendit (est-ce bien là se défendre?) contre le reproche de vouloir le rétablissement du purgatoire des catholiques. — Les réformateurs ont-ils absolument *tout fini*, demande-t-elle d'abord? N'ont-ils rien laissé à notre examen? A ce compte, ne nous vantons pas d'avoir la religion de J.-C., mais celle des réformateurs. L'idée du purgatoire vaudrait la peine d'être débarrassée des histoires fabuleuses qui l'offusquent: il faudrait séparer le vrai du faux. Les orthodoxes protestants admettent que tous ceux qui se repentent, même à un très faible degré, sont admis immédiatement après leur mort, et en considération des mérites du Christ, dans la parfaite félicité, bien que leur sanctification soit à peine commencée. Mais le paradis pourrait-il rendre heureuse une âme qui ne serait pas sanctifiée? Assurément non. A ce point de vue, la distinction des catholiques romains d'un état mitoyen entre la béatitude et la damnation éternelles, n'est pas sans quelque fondement, puisque sans une sainteté parfaite l'âme ne peut être réunie à Dieu, et par conséquent parfaitement heureuse. Mais il y a peu de catholiques dont les idées soient épurées sur ce sujet. Les théologiens protestants rejettent justement un purgatoire qui n'est que « le paiement que les hommes font à la justice de Dieu, jusqu'à ce qu'elle soit apaisée, » mais ils sont moins fondés à décider comme ils le font qu'il n'y a point de milieu entre la béatitude et la damnation éternelles. Il en résulterait qu'on pourrait être du nombre des bienheureux sans être de celui des saints, et que le paradis, séjour de la vérité et de la réalité, serait celui de l'apparence et de l'illusion. On répond que J.-C. le Juste leur impute sa justice. En vérité, Dieu se paie-t-il de mots, et ne serait-il pas plus vrai de dire qu'il ne tient point le coupable pour innocent?

[2] « Un prédicant nommé Deroches l'a réfutée, et même assez poliment pour un prédicant», dit Voltaire (*Lettres sur Rabelais et sur d'autres auteurs*, etc. Lettre VII, *Sur les Français*). Voltaire fait de Marie Huber qu'il appelle « une femme de beaucoup d'esprit » le fauteur du « pur théisme tel que les Noachides le pratiquèrent, » et prétend qu'elle s'associa, pour composer la *Religion essentielle à l'homme*, un grand métaphysicien qu'il ne nomme pas. Ce métaphysicien paraît une pure supposition de Voltaire, qui place d'ail-

lui répondre au nom de la doctrine reçue, et si je juge des réfutations des deux premiers d'après les passages cités par Marie Huber elle-même dans la *Suite du système*, etc., ces polémistes n'étaient pas précisément de force à la réduire au silence. Embarrassés dans les liens d'une dogmatique rigoureusement circonscrite, confinés sur l'étroit terrain qu'ils ne pouvaient quitter sans donner prise de toute part à leur adversaire qui se mouvait librement dans le large espace de la pensée chrétienne, on peut dire que la partie n'était pas égale entre eux. Pourtant, le manifeste de Marie Huber (car son livre est bien un manifeste) n'eut aucun effet apparent. En dehors de l'Eglise proprement dite, cette cause n'avait déjà plus besoin d'être plaidée, et lorsque, quelques années plus tard, Rousseau reprit à sa manière les idées religieuses de Marie Huber, ce ne fut naturellement pas sur un point aussi particulier (on sait avec quel dédain il envisageait le débat sur l'éternité des peines) qu'il devait porter son effort. Dans l'Eglise, l'auteur inconnu du *Système* fut envisagé par les uns comme un piétiste, par les autres comme un rationaliste sans frein. Il rencontra sans doute dans les troupeaux, comme dans les corps ecclésiastiques, beaucoup d'adhérents secrets: un seul se mit à la brèche, et ce fut le pasteur neuchâtelois.

Il est évident, en effet, que le *Système* exerça sur lui une action décisive. C'est à ce livre qu'il emprunta son idée favorite des peines limitées dans le temps, et devenant un moyen de perfectionnement, et non plus de punition. Justement frappé de la manière dont l'auteur du livre avait tiré parti des textes de l'Ecriture pour établir son principe, il ne désespéra pas de rattacher étroitement ce principe à l'ensemble de la doctrine chrétienne, et de lui donner ainsi une base aussi solide dans la Parole divine telle qu'on peut la dégager de la Bible, que dans la conscience : au besoin, je le présume, cette dernière base eût suffi à l'auteur du *Système*, mais Petitpierre ne le suivit point jusque-là. Voilà toute la théologie de ce dernier: les développements qui précèdent me dispensent de m'y arrêter davantage, et je n'y reviendrai qu'incidemment dans la suite de cette notice. Se sentant désormais parfaitement au clair sur sa doctrine, il ne douta pas que la lumière ne se fît aussi dans l'Eglise de son pays : il devait être cruellement détrompé.

Ses illusions ne s'expliquent guère. Il est vrai que l'Eglise neuchâteloise semblait mieux placée qu'une autre pour permettre le progrès théologique, puisque la première, parmi les Eglises suisses, elle avait partiellement échappé à la tyrannie dogmatique de ce dix-septième siècle qu'on a nommé, un peu

leurs Marie Huber entre Bayle et Barbeyrac. A part ce qu'il dit du rare esprit de Marie Huber, tout son jugement est à réviser.

sévèrement, le moyen âge de la réformation. Tandis, en effet, que les ecclésiastiques suisses, en recevant l'ordination, étaient tenus de se soumettre à la formule du *Consensus* qui tranchait dans le sens ultra-calviniste les doctrines de l'inspiration du texte inaltérable des Ecritures, de la grâce et de la prédestination, et devaient dire, en levant la main : *sic sentio, sic docebo, contra non docebo*, — leurs confrères neuchâtelois, soustraits à ces aberrations de la réforme, en étaient quittes pour promettre simplement un prudent silence sur ces points controversés. Plus heureuse que l'académie de Lausanne, dont l'opposition modérée et intelligente avait dû plier devant l'orthodoxie officielle de Messieurs de Berne, l'Eglise neuchâteloise avait devancé Genève et Bâle qui n'entrèrent dans la voie de la tolérance que vers le commencement du dix-huitième siècle, la première grâce à Alphonse Turretini, l'autre grâce à Werenfels, deux théologiens unis à notre Osterwald par la communauté de leur but et de leurs idées. Mais d'autre part on pouvait s'attendre à ce que cette loi du silence qui avait assuré la paix à l'Eglise de Neuchâtel, depuis les tristes débats de la Confession de foi helvétique, serait invoquée aussi dans toutes les occasions où l'on aurait à craindre l'éveil d'un esprit nouveau. Osterwald était mort, laissant le corps ecclésiastique modelé à son image, c'est-à-dire préoccupé surtout du côté pratique de la religion, et disposé à mettre au-dessus de tout la paix dogmatique. Comme cela arrive d'ordinaire en cas semblable, de l'héritage du pieux pasteur de Neuchâtel on ne garda que ce qu'il était le plus facile de conserver sans trop d'efforts : de là, dans le clergé neuchâtelois, la crainte de toute innovation, et toute innovation considérée d'avance comme suspecte; une sorte d'immobilité dans les esprits sous le prétexte de rester fidèle à la tradition d'Osterwald; le souci ombrageux et jaloux des priviléges de l'Eglise comme corps de l'Etat se substituant à l'étude de la doctrine ou au développement du zèle apostolique; bref, une médiocrité générale telle qu'on ne manque guère de la retrouver dans les corps ecclésiastiques, lorsque la force acquise d'un mouvement antérieur s'est épuisée, et qu'au lieu de regarder vers l'avenir on se contente de vivre sur son passé. Cette médiocrité collective n'excluait sans doute ni les lumières ni le bon vouloir chez beaucoup de membres de notre clergé, et il faut autant se garder de le juger d'après les paroles furibondes de Rousseau [1] que d'après les apo-

[1] « A trois ou quatre près que j'excepte et que j'honore, y a-t-il dans le monde un clergé plus scandaleux et plus ignorant ?.... Je les ai assez vus pour les connaître.... Si je les touche ils sont morts. » (Manuscrits de Rousseau à la bibliothèque de Neuchâtel.) — Cette menace n'a guère eu plus d'effet que celle de l'abbé de Lamennais, lorsque, traduit devant les tribunaux de son pays, il prononça cette parole célèbre : « Je leur montrerai ce que c'est qu'un prêtre. » On s'étonne de voir d'aussi grands esprits prendre ces attitudes

logies trop complaisantes des adversaires du philosophe. Toutefois, à côté de quelques personnalités distinguées comme les Petitpierre [1], il est juste de dire que, vers cette date de 1760, on n'en rencontrait aucune dans la Compagnie, dépassant d'un peu haut le niveau commun. Tout semblait donc se réunir pour faire prévoir l'insuccès d'une évolution religieuse dans ce corps persuadé que la stabilité doctrinale était le premier attribut d'un clergé, et qui oubliait ainsi son origine aussi bien que sa nature propre. Dans des circonstances semblables, comment n'aurait-on pas écarté à tout prix un débat théologique que personne ne se sentait de force à dominer, et, ce premier moyen se trouvant insuffisant, comment n'aurait-on pas écarté l'homme qui s'obstinait à le provoquer? Il n'y avait pas si longtemps qu'un jeune membre du clergé neuchâtelois, déjà épris comme Petitpierre de l'idée de la non-éternité des peines, avait dû renoncer absolument à sa carrière ecclésiastique; mais ici tout s'était passé sans bruit, et c'est à peine si cet incident a laissé quelque souvenir. [2] Avec un homme de la trempe de Petitpierre, il n'en pouvait aller ainsi ; le novateur ne voulant pas désarmer, on supprima le novateur; c'était plus conforme à l'esprit clérical du temps: ne soyons pas trop sévères pour cet esprit, mais n'allons pas croire surtout que nous nous en soyons complétement affranchis.

(A suivre.) Ch. Berthoud.

de gladiateur, qui conviennent mieux à la vanité fastueuse qu'à la véritable force. N'est-ce point qu'ils ont plus de confiance encore dans leurs armes que dans la cause qu'ils défendent, dans leur puissance de style que dans la vérité ?

[1] On sait que deux d'entre eux, Henri-David et Louis-Frédéric, furent appelés plusieurs fois comme doyens à la présidence de la Compagnie, avant et après l'affaire de l'éternité des peines.

[2] Cet incident eut pourtant son côté violent. Le ministre Henri Purry (c'est de lui qu'il s'agit) avait été consacré au saint ministère en 1721, et devint très vite suspect à la Compagnie par ses vues hétérodoxes. Après avoir été suspendu pendant deux mois en 1722, pour avoir prêché ce qu'il appelait la doctrine capitale de J.-C. (laquelle ?), puis rétabli après censure, il s'absenta du pays quelques années plus tard, et revint de Genève en 1726, mal guéri de ses doutes qui portaient sur les peines éternelles et certains récits de l'A. T. L'année suivante, bien qu'il eût demandé à ne prêcher que quand il serait disposé à le faire, renonçant d'ailleurs à toute perspective sur les cures et bénéfices du pays, et qu'il affirmât ne pas nier certaines vérités, mais seulement n'en pas être entièrement persuadé (ses *embarras* portaient toujours sur l'éternité des peines, et en outre sur la vérité des miracles de J.-C.), la Compagnie le déclara « dans l'incrédulité, » et, par un vote unanime, lui ôta le caractère de ministre. A l'ouïe de cet arrêt, il s'écria avec un emportement extrême : « Quand vous vivrez bien, j'aurai la foi, etc.... » Purry entra plus tard dans la magistrature de la ville, et semble avoir continué à s'occuper de sujets religieux, car il publia à la Neuveville, en 1740, un *Abrégé de la morale chrétienne.* Il est vrai qu'il avait toujours déclaré en Compagnie n'avoir aucun doute sur les devoirs chrétiens. — Voir *Biogr. neuch.* II. p. 270-271.

LA GROTTE DE COTENCHER

ET SA FAUNE ANTÉ-GLACIAIRE

(Voir la planche ci-contre.)

La construction du chemin de fer Franco-Suisse nous a procuré, entre autres avantages scientifiques, l'accès de plusieurs grottes qui n'étaient qu'imparfaitement connues ou même étaient complètement ignorées jusqu'alors. La grotte de Cotencher, dont la planche ci-jointe représente les abords, est de ce nombre. Elle appartient à cette catégorie de souterrains que nous avons désignés ailleurs [1] sous le nom de *grottes* proprement dites, et dont le caractère est de s'enfoncer latéralement dans le flanc de la montagne, en suivant les allures de certaines couches qui ont la propriété de se décomposer sous l'influence de l'eau et de l'air. C'est l'inverse de ces cavités verticales que nous avons appelées *caves* ou *cavernes*, qui s'enfoncent perpendiculairement dans le sol en traversant successivement une série de couches superposées.

Au point de vue pittoresque, la grotte de Cotencher n'a rien de bien attrayant. C'est en vain qu'on y chercherait ces stalactites, ces colonnades, ces voûtes spacieuses qui font ressembler certaines cavernes à des cathédrales. D'un accès difficile et située à une vingtaine de mètres au-dessus de la voie ferrée, non loin de la grotte de Ver, sur l'escarpement sud du massif que couronne le château de Rochefort, elle ne présente rien de bien imposant à son entrée qui est basse et resserrée entre deux gros bancs de calcaire compact. On y descend d'abord par une pente roide, après quoi les parois s'écartant en même temps que le plafond s'élève, le souterrain devient spacieux

[1] Bulletin de la Soc. des Sciences naturelles de Neuchâtel, 1871. — La Suisse illustrée, 1872. — Actes de la Soc. Helvét. des sciences naturelles, 1872.

et le fond à peu près horizontal. Ce dernier est recouvert d'un puissant amas de limon qui n'atteint cependant pas la voûte, de sorte que celle-ci se continue encore sous forme de petites cryptes à une distance d'une vingtaine de mètres de l'entrée.

Ce qui a valu à cette grotte sa popularité, ce n'est donc ni sa situation, ni sa forme, ni ses dimensions. Sous tous ces rapports, elle n'offre rien d'extraordinaire et l'on peut citer bon nombre de souterrains qui lui sont bien supérieurs. Ses titres à l'attention du public sont d'un tout autre ordre. En effet, ce qui constitue son mérite, ce sont les débris d'anciens animaux qu'elle renferme et dont la découverte est due au zèle de MM. Otz et Knab. On se souvient de l'intérêt qu'excitèrent, il y a quelques années, les ossements et surtout les dents d'ours que ces messieurs en avaient retirés et qui se faisaient remarquer par leurs gigantesques dimensions. Un moment, on fut tenté de croire que l'industrie humaine n'avait pas été étrangère à cette accumulation d'ossements et l'on crut même reconnaître dans les formes prismatiques de certains os le travail de l'homme; plus tard cependant, on s'est aperçu que ce n'est que l'effet d'un clivage naturel.

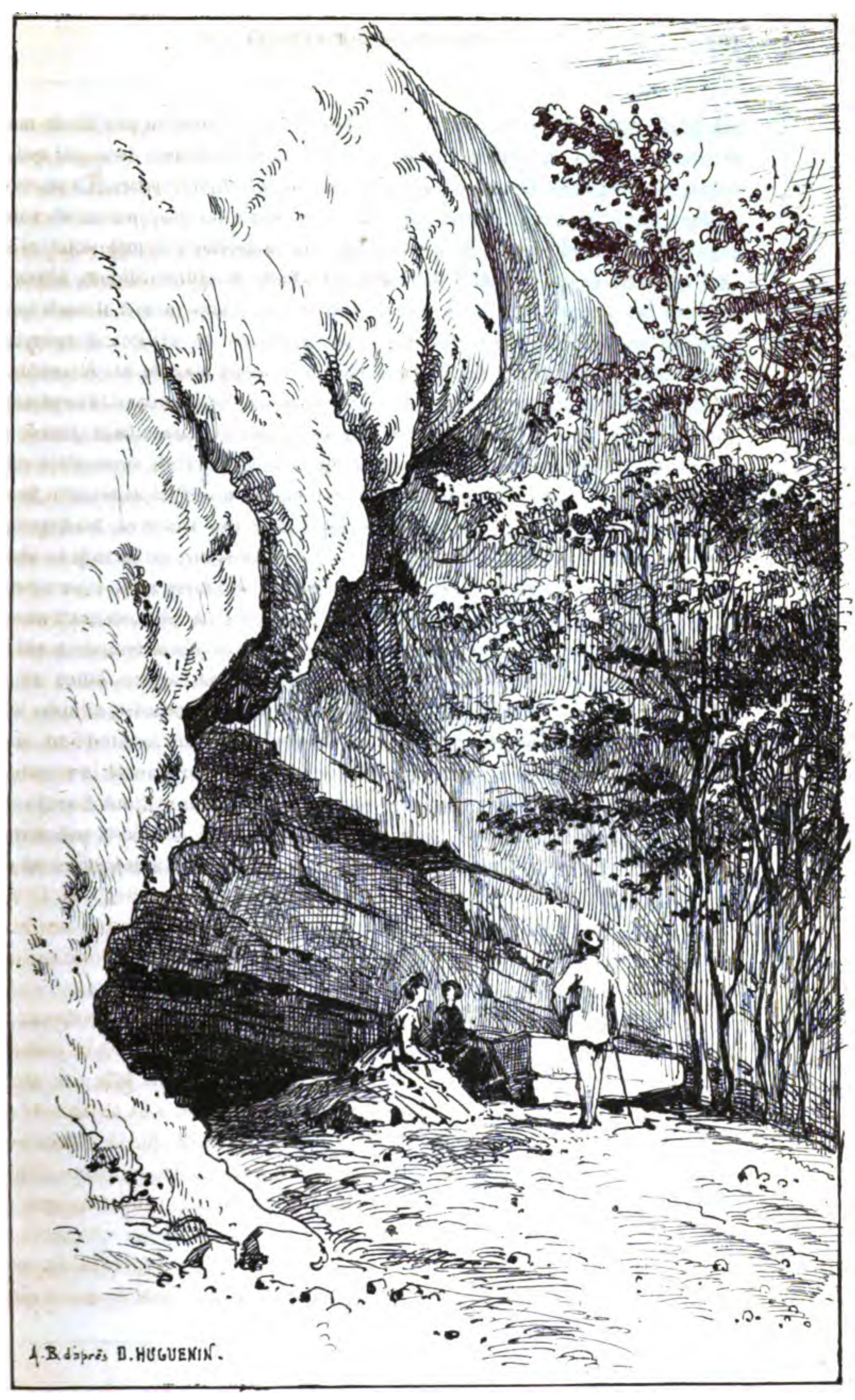
Mais si la grotte de Cotencher ne peut être invoquée comme une demeure troglodytique, elle n'en est pas moins du plus haut intérêt pour l'étude des phénomènes quaternaires, c'est-à-dire des événements qui se sont passés dans nos montagnes avant, pendant et après l'époque glaciaire.

C'est le limon que nous avons mentionné plus haut et dans lequel se trouvent empâtés les squelettes d'ours des cavernes, qui devait ici nous fournir les renseignements les plus intéressants, tant il est vrai que les amas les plus vulgaires peuvent quelquefois, suivant les conditions dans lesquelles ils se produisent, donner lieu à des déductions d'un haut intérêt scientifique. — Ce limon renferme, à côté des ossements, une quantité de cailloux de grosseur variable, quelques-uns atteignant les dimensions de la tête. Ils sont la plupart composés de calcaire jurassique et s'ils étaient seuls, on pourrait admettre qu'ils ne sont que des fragments ou débris isolés des parois voisines. Mais voici que parmi ces cailloux il s'en trouve quelques-uns d'une nature tout à fait différente, des roches cristallines (gneiss et schiste talqueux) qui n'ont point de représentants dans le Jura, et qui proviennent nécessairement des Alpes. Nous avons déjà dit que ce limon avec ses ossements et ses cailloux n'arrivait pas jusqu'au toit: il est surmonté, en effet, par un dépôt de sable parfaitement homogène et d'une finesse extrême, indiquant une stratification régulière, par feuillets minces et distincts, tels qu'ils ne se forment que dans les eaux tranquilles. C'est cette disposition qui va nous fournir l'explication de tout le problème: On sait aujourd'hui par l'étude des phénomènes glaciai-

res en Suisse, que lorsque toute la plaine était recouverte par un immense glacier qui s'élevait à une très grande hauteur sur les flancs du Jura, le relief de la Suisse devait être à peu près le même que de nos jours. C'est ce qui résulte de la position des blocs erratiques, de la forme des moraines et de la direction des stries glaciaires. Les gorges de la Reuse devaient donc exister aussi, comme toutes les autres combes et cluses du Jura. Si l'on considère maintenant la position de la grotte de Cotencher, située à une hauteur d'environ 150 mètres au-dessus du fond de la vallée, sur une pente escarpée, avec une ouverture insignifiante, on se demande par quel agent les éléments du limon et spécialement les cailloux alpins ont pu être introduits dans cet antre, et d'où pouvait venir l'eau qui a provoqué la stratification du fin sable qui recouvre le limon. Il serait peut-être impossible de se rendre compte de ce phénomène par la simple inspection des lieux, mais l'explication s'en trouve facilitée, si l'on considère la position et la distribution des terrains glaciaires en général dans le Val-de-Travers. Or il se trouve que ces terrains existent ailleurs, au Champ-du-Moulin, au Furcil, près de Brot-Dessous, à peu près à la même hauteur: dès lors, le glacier a dû s'élever jusqu'à ces niveaux. Ce fait une fois acquis, il n'y a rien d'étonnant à ce que des débris de moraines aient pu pénétrer dans les cavités qui se rencontraient sur les flancs du glacier, comme cela se voit encore de nos jours dans les Alpes. Or, comme nous savons que le grand glacier, à l'époque de son maximum d'extension, a détaché un bras qui venait se joindre par le couloir de Provence et la montagne de Vuissens au glacier du Val-de-Travers, qui avait ses origines sur le plateau des Verrières et dans la combe de Saint-Sulpice, il n'est que naturel que les quelques galets alpins de la grotte de Cotencher aient suivi ce chemin. On sait aussi qu'il se forme parfois de petits étangs (goilles) sur le flanc des glaciers, et c'est sans doute aux eaux limoneuses d'une lagune semblable que sont dus ces petits bancs de sable qui recouvrent dans la grotte le limon proprement dit.

Mais d'où proviennent, demandera-t-on, les ossements qui se trouvent mélangés à ce limon? Comme ils sont sporadiques et répartis dans la masse de la même façon que les galets, on doit supposer qu'ils ont subi les mêmes déplacements et les mêmes remaniements, ce qui expliquerait l'usure de plusieurs d'entre eux. Mais pour qu'il en fût ainsi, il fallait que les ossements existassent dans la grotte, lors de l'arrivée des glaciers; les animaux dont ils proviennent auraient donc habité cette grotte *avant* la grande époque glaciaire.

Nous savons qu'ailleurs l'ours des cavernes a été contemporain du mammouth, du rhinocéros, du renne et de toute une faune boréale, alors que le



GROTTE de COTENCHER.

climat de l'Europe était moins chaud qu'aujourd'hui; il est même l'une des espèces les plus caractéristiques de la faune glaciaire. Sa présence dans la grotte de Cotencher vient ajouter un nouveau document aux archives géologiques de notre sol, en nous montrant que dans le Jura ce grand carnassier est antérieur à l'extension des glaciers. — Il est probable, à en juger d'après le grand nombre de dents, et surtout de canines, qui se trouvent empâtées dans le limon, que la grotte que nous venons d'analyser a été pendant longtemps le repaire de ces animaux. De nombreuses générations s'y sont succédées; de la plupart nous ne retrouvons que les débris des mâchoires qui se distinguent souvent par leur magnifique conservation, grâce à la dureté de leur émail, tandis que les autres parties du squelette ont sans doute été triturées à l'époque de l'envahissement de la caverne par les galets. Ce qui le prouve, c'est que le limon lui-même contient une quantité très considérable de phosphate de chaux qui n'est évidemment qu'un résidu d'os broyés et pulvérisés et qui ne se retrouve pas dans les cavernes dépourvues d'ossements.

On le voit, si la grotte de Cotencher n'est pas très attrayante pour le touriste ou l'artiste, elle n'en est que plus intéressante pour le géologue, qui lui doit les premiers aperçus d'une époque à peine entrevue jusqu'ici, entre le dernier soulèvement des Alpes et la grande extension des glaciers. Rien ne serait plus intéressant que de retrouver dans d'autres cavernes du Jura les débris de l'homme mêlés aux ossements de l'ours, comme c'est le cas en Belgique et en Allemagne. Nous ne pouvons donc qu'encourager les amateurs de grottes à fouiller minutieusement tous les souterrains de nos montagnes. Le moindre débris de l'industrie humaine peut devenir un guide important pour la science dans l'exploration de ce passé lointain.

E. Desor.

LA CHAUX-DE-FONDS IL Y A 140 ANS

EXTRAITS DU JOURNAL D'ABRAM-LOUIS SANDOL, JUSTICIER ET LIEUTENANT CIVIL, NÉ EN 1712

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE JANVIER 1872

1743

Mai 23. Jour de l'Ascension. Je suis allé à l'église avec tous mes ouvriers charpentiers et maçons. On m'a cité pour garde de foire, mais j'ai donné 10 ½ batz à Abram chez Jean Richard pour faire mon tour.

Juin 3. Les charpentiers ont démoli la vieille maison de la Chaux.

4. Le grand-père a envoyé une longe de veau pour le repas de la levure de la nouvelle maison; Abram Droz-dit-Busset aussi une, Mme Topinart a envoyé un pain de sucre, Pierre chez l'oncle une mâchoire et deux jambons; je suis allé quérir 34 livres de grosse viande chez Daniel Delachaux. Beau temps.

5. On a travaillé à la levure; il y a eu tous ceux que j'avais invités, nous étions quarante personnes. On a fait environ la moitié, et c'est allé assez facilement; à souper nous étions 56 en tout comptant.

6. Il est revenu beaucoup de monde de ceux de hier et quelques nouveaux. On a achevé de lever excepté les faux chevrons. Nous avons encore soupé ensemble avec tous les charpentiers. On a eu les deux jours bien beau

temps quoiqu'il ait fait de grandes pluies aux environs d'ici ; j'ai payé 62 ½ batz pour de la bière.

9. A l'église deux fois. Les femmes des ouvriers sont venues dîner.

Juillet 6. J'ai gravé mon nom sur une couverture de fenêtre au dôme et la date sur une autre. M. PetitBois est venu me faire la barbe pour la première fois ; j'ai fait marché avec lui pour une année à 15 batz. Beau et pluie sur le soir ; grêlé le long des Côtes.

17. Au marché. A l'assemblée des officiers où on estroffe[1] ceux qui avaient manqué à l'exercice. Plusieurs ont fait refus disant n'être pas obligés d'aller au Logeux. Les mouches (abeilles) ont jeté.

Août 20. Isaac Robert est venu marquer le cadran solaire sur la façade. Je vais à la foire de St-Imier à cheval avec Marie-Madeleine en croupe. Nous avons consulté M. Oumar pour elle ; il m'a promis d'apporter des remèdes à la foire des Bois. J'ai acheté une jeune vache d'Abram Gal, de Glairesse, entre Bienne et la Bonneville, pour 11 pièces moins 10 batz. Dépensé 10 batz. Il y avait grosse foire mais bien chère.

23. Les bouchers de Bâle sont venus quérir les bœufs ; il m'ont payé 64 louis d'or et il en reste encore sept. On m'a cité pour être gouverneur de Commune. Les maçons ont achevé la maison, on a abattu tous les ponts.

Septembre 7. On a fait revue d'armes et on a reconnu pour aide-major un certain Jacot de la Brévine. Puis on a bu l'écu et demi neuf que Monseigneur le Gouverneur avait donné dans sa tournée. Assez beau.

Octobre 9. Au marché où j'ai acheté deux émines de raves à 3 ½ batz, j'ai acheté un jardin plein de choux pour un écu neuf. Allé à la Sagnotte où j'ai tiré une bécassine avec un fusil que j'y ai emprunté.

Novembre 11. J'ai fait marché avec le sieur Bonhôte à Peseux pour deux fourneaux dont un blanc avec les pieds et le siége revêtus, et un autre vert-de-mer à double frise aussi avec les pieds et siége revêtus ; je dois aller les prendre à Peseux au prix de 24 écus petits.

Décembre 13. Chez M. le Ministre m'ont fait inviter à souper ; il y avait M. l'Intendant Andrié, M. le maire, M. le greffier de la Sagne, le Lieutenant du Locle et Joseph Humbert-Droz.

19. J'ai tondu les bêtes, puis porté le baromètre au grand-père et mené de la pierre ; je me suis souscrit chez Théodore Ducommun pour un *Coutumier* qui coûte 10 ½ batz et pour une Bible qui coûte deux écus et demi neufs dont je n'ai délivré qu'un et demi comptant.

[1] Estroffer, mettre à l'amende; de l'allemand *gestrafen*.

1744

Janvier 16. Au Plaid. On nous a prêté le serment de Juges en renfort, nous étions six; on a aussi prêté celui de Justicier à M. Perrelet et à M. Robert; M. le ministre Sandoz nous a invités à souper nous deux M. Perrelet avec MM. les maires de la Chaux et de la Brévine.

19. Nous nous sommes trouvés toute la Justice et Renforts chez Ab. Courvoisier-Voisin et on nous a indiqué nos places. Après le sermon on est allé tous dîner chez le dit Courvoisier où nous sommes restés jusqu'à la minuit; il y avait d'étrangers le Maire de la Brévine et son fils le greffier de la Sagne, le Maire du Locle et le major Jacot. Avant que de partir on a fait faire une soupe.

27. Nous sommes sortis avec deux traîneaux pour aller à Peseux chez Bonhôte qui était avec moi et son valet; nous y sommes arrivés le soir; j'ai mis les chevaux chez Adalbert Bonhôte et soupé chez le sieur Abram Bonhôte; le lendemain nous avons chargé deux tonnelets de vin, un rouge et l'autre blanc, je suis sorti à midi et arrivé le soir. Dépensé 21 batz.

31. Nous sommes partis du bon matin nous deux D^d-Louis Calame pour aller en Allemagne pour des chevaux. Logé à Treitron chez le Stadthalter, allé à Kalnach, à Freschels, à Kertzels (Chietre) et venu loger à Choquet (Tchuk) sans avoir rien pu trouver. Les chevaux n'étaient pas bons et très chers.

Février 7. J'ai payé les dîmes pour 1743 à Isaac-Jean Richard à 10 c. d'après l'abrit, orge 7 batz, avoine 4 batz 1 gros pour 9 poses 2 perches 1 pied, ce qui s'est monté à 128 ½ batz. Ecou, veillé avec ma femme à la cure.

9. A l'église. On a arrêté la communauté et on a résolu d'empêcher l'entrée des chevaux et bêtes à cornes venant d'Alsace et de Bourgogne à cause des maladies. L'oncle Robert et sa femme ont veillé chez nous.

10. On a vanné l'avoine et caché au grenier 8 muids et 5 émines; veillé chez l'oncle. M. Fautrier a commencé à donner ses leçons à un écu neuf par mois.

26. Jour de la foire. Tuvin, de Grandson, y a amené huit bœufs et n'en a point vendu. J'ai fait marché avec Samuel Richard pour faire le mur contre la charrière à 3 ½ batz la perche en lui donnant la soupe et la couche, et il doit être prêt pour la fin du mois de Mai. Abram Robert, maître charpentier, est venu coucher et je l'ai assuré à la journée pour achever l'ouvrage de ma maison pendant la campagne prochaine, et ce qui restera depuis la fin d'Oc-

tobre restera jusqu'au mois de Mars suivant; les journées pour lui à 10 creutz et pour les valets qui devront être à mon choix à 7 creutz. Beau.

27. J'ai commandé l'enterrement de la femme de D^d Robert, j'y suis revenu et y ai veillé toute la nuit. Beau.

28. Nous avons fait la fosse, la terre étant gelée environ 1 ½ pied ; mes camarades étaient le fils du Justicier Richard du Locle, Pierre Ducommun et Abram Droz. On a fait le repas chez Abram Dubois. Beau.

Mars 8. A l'église. MM. le Maire et l'avocat Lardy sont venus après dîner voir ma maison ; nous sommes allés ensuite à la cure et ils sont venus souper chez nous. Avant le souper nous sommes allé à une comédie ou plutôt jeux de gibecière au Lion d'or. Beau.

15. A l'église. On a fait rester la justice et le Conseil pour une lettre que MM. du Locle ont envoyée touchant le Mandement de la maladie sur le bétail. On a député le S^r juré et gouverneur Jonas-Frédéric Courvoisier et moi pour aller conférer avec eux. Le greffier m'a prêté un livre intitulé Boëce qui se console dans ses infortunes par la philosophie.

20. A la foire du Locle, où nous avons, suivant notre commission de Dimanche, conféré avec les Députés du Locle, de la Sagne, des Ponts, des Brenets et Chaux du Milieu. On a résolu d'aller de la part de toutes les communautés des Montagnes en remontrance à la Seigneurie pour qu'elle veuille bien ne pas nous obliger à suivre le Mandement qu'il lui a plû de faire publier ni le rendre perpétuel; on a été tous unanimes d'aller à la Seigneurie puisqu'on est toujours traversé par ceux du Val-de-Ruz lorsqu'on s'adresse à la Bourgeoisie. La commune nous a tous fait boire sur pied. J'avais acheté le cheval de Pierre Sandoz pour six louis d'or et un écu neuf, mais quand je l'ai vu je ne l'ai pas pris à cause qu'il a les jambes devant courbes ou jarretier. Dépensé 7 batz.

22. A l'église communié. Veillé à la cure. Neige ; il en est bien trois pieds. Les habitants de Fontaine et Fontaine-Melon ont fait la route à la pelle tout en haut les Loges jusqu'à la Boine.

Avril 2. Nous sommes sortis avec les traîneaux, les hardes et équipages avec Abram Courvoisier pour mener, moi Marie-Anne à Mulhouse, et lui la Marie-Madeleine ; nous sommes allés coucher à Sagneleger et avons passé assez facilement quoiqu'il soit beaucoup de neige. Le lendemain nous sommes allés avec les traîneaux jusqu'à Gloviller ; nous avons sellé nos chevaux et couché à Levoncourt ; le 3e jour nous sommes arrivés à Mulhouse et logé à l'Ange. George-Jacques Schlumberg m'est venu dire qu'il me donnerait son fils en change.

5. A l'église française, où a prêché M. Zürcher. J'ai dîné chez Schlumberg

où nous sommes convenus pour le change ; l'après-midi nous sommes allés à la promenade et chez les amis. Beau.

6. Encore à la promenade et au jardin Chetef. Payé à l'Ange pour mes chevaux 26 batz, le lendemain à Levoncourt et le surlendemain à Glovillier où nous avons repris les traîneaux ; dîné et couché à Sagnelegor.

24. Acheté 222 livres de viande de bœuf moitié à un batz et moitié à 4 1/2 creutz.

Juillet 7. Au marché acheté 14 livres de cerises pour 7 batz et une paire de bas de soie pour 46 batz.

Septembre 27. A l'église. Allé dîner chez le capitaine Adam Droz. Le maître d'école est venu veiller ; convenu avec lui de venir donner des leçons les veillées, à 1/2 batz par leçon.

28. Jean-Pierre de sur la Roche a apporté un fromage gras ; avec le dernier qu'il apporta ils pèsent 59 livres, payé 96 batz. J'ai souscrit pour la Bible de Bienne et j'ai donné 1/2 écu neuf ; prêté mon cheval à Jacques pour aller sur le Doubs. Au plaid. Beau.

29. J'ai pris de l'orvietan du charlatan par deux fois ce matin, qui ne m'a rien fait ; et à midi je suis allé prendre une purge chez M. Perrelet qui a travaillé jusqu'au soir, payé 10 creutz. Beau.

Octobre 21. Nous deux Hans avons été à la chasse des petits oiseaux, nous en avons tué 78. Mon fusil a sauté tout par morceaux et le bois a été rompu. Nous avons achevé de scier les planches aux Eplatures ; Pluie. Chiquet le messager a apporté du drap à notre allemand ; il a logé ici.

22. Une vache est tombée dans la cuve des Endroits ; la veuve de Jacob Huguenin du Cernil nous l'est venu dire ; nous y sommes allés avec tous les charpentiers et l'avons tirée dehors ; elle y a été environ une heure.

Novembre 12. Chiquet nous a apporté des noix de Mulhouse ; nous lui avons donné un fromage pesant 20 livres pour porter chez M. Schlumberg ; j'ai donné au dit pour le port 10 batz.

25. Nous sommes sortis nous deux D[d]-Louis Calame avec ses chevaux et les miens pour Peseux où nous sommes allés coucher ; le lendemain nous avons emballé les deux fourneaux avec un petit tonneau de vin d'Auna de la contenance de 19 pots que j'ai payé à M[me] Bonhôte à 66 1/2 batz ce qui fait 3 1/2 batz le pot ; acheté une émine de poires Bougits pour 7 batz ; nous sommes décampés à 11 heures et arrivés de nuit. Dépensé 30 batz ; j'ai donné à Calame 40 batz pour ses chevaux et pour cela j'ai mis solvit sur son amodiation avec deux écus neufs qu'il m'a donnés.

27. David Gévril nous est venu demander pour parrain et marraine moi et ma femme, d'un garçon. J'ai acheté chez le S[r] Joseph Humbert-Droz, 10

aunes de Toscane pour une robe à 26 batz l'aune, chez Topinart $^3/_4$ ruban noir pour 3 batz et chez D^d Robert j'ai acheté soie et fleurel pour 6 $^1/_2$ batz. Nous avons retiré la toile de la blancherie qui était chez Pierre Robert savoir 33 aunes en un paquet et 30 en un autre, payé $^1/_2$ batz l'aune, 31 $^1/_2$ batz.

29. D^d Gévril est venu avec sa belle-mère qui portait l'enfant, et après avoir pris une rôtie nous sommes allés à l'église pour baptiser. J'ai donné 34 batz d'étrennes ; nous sommes venus dîner à la maison. Veillé à la cure avec ma femme et l'oncle. Clair et froid.

30. Théodore Ducommun a apporté la Bible de M. Ostervald pour laquelle j'avais souscrit, j'ai payé un écu neuf pour le reste de la souscription, 10 batz pour l'avoir mise en carton et 7 cr. pour le port de Neuchâtel.

Décembre 16. Trois Français qui ont logé ici se sont offerts pour aller battre le grain aux Endroits, je les y ai envoyés avec les garçons ; le soir nous avons ramené l'avoine qu'ils ont battue, environ 10 émines.

22. Commencé à battre le grain ici. Nous avons été à la cure pour nous arranger pour les gazettes ; je les prendrai le vendredi à 7 heures et les remettrai au justicier Perret, le *Mercure suisse* prendra la même route et celui de Hollande le rebours ; j'ai monté les douze *Mercures suisses* à 8 $^1/_2$ batz.

1745

Janvier 1. M. Sandoz a prêché sur les deux derniers versets du Psaume 90. Après le sermon, on est allé le féliciter en corps ; M. le Lieutenant a fait le compliment. Nos batteurs ont écou. Brouillard.

6. Les trois Français qui sont venus battre le grain ici, nommés Etienne Bouvier de St-Andiol en Lyonnais, Jean Donat de Vienne en Dauphiné et Jacques Bouchenet d'Agevillers en Picardie, sont partis. Je leur ai donné une paire de souliers, une chemise presque neuve et 15 batz 3 cr. d'argent, j'y ai ajouté une attestation. J'ai payé chez Topinart pour 4 livres de pruneaux 6 batz, pour une carotte de tabac 3 batz et encore de la soie et du cordonnet pour 15 batz. Les tailleurs sont venus.

8. Racle est venu bouchoyer le cochon ; je l'ai fait boire, et il n'a rien voulu pour sa peine.

Février 9. Allé à Boudry où j'ai remis toutes les vignes à faire à Adrian Hargaut ; le lendemain je suis remonté et j'ai trouvé compagnie à Boudevilliers d'un certain Bergnia qui venait de Piémont, il est venu loger chez moi.

12. Allé au Locle où j'ai dîné chez le receveur avec le capitaine Sandoz

qui a pris le dit Bergnia pour sergent et il l'a fait tout de suite habiller d'ordonnance ; j'ai donné au sergent 40 batz.

Mars 3. Allé à la Sagne en traîneau avec M. le Ministre chez M. Prince.

29. Allé abattre du bois aux Endroits pour le banc des mouches à miel. Nous avons mis dehors les dites mouches qui revenaient déjà fleuries.

Mai 17. Chez M. le Lieutenant nous avons accordé par extra de la chambre de charité à la veuve Huguenin 24 batz. Nous deux M. le Ministre sommes allés sur la Roche ; en passant par Boinod il a consolé la veuve d'Ab.-H. Laurent. Dd-Ls Robert, mon pupille, est revenu d'Allemagne, et je suis allé chez l'Ancien Perret-Gentil pour résoudre la manière de l'habiller; nous avons arrêté de lui faire faire des culottes et une veste avec un sarrau.

Août 9. J'ai reporté le reste de la grande serge chez Sagne, on en a pris 10 $^{1}/_{8}$ aunes pour le tour du lit du grand poêle devant, payé 6 écus 9 batz. Aussi acheté 6 aunes de grande serge de Mme Humbert pour le lit à tombeau du petit poêle devant, payé 82 batz 3 cr.

23. On a passé en revue Major. M. Schlumberg, de Mulhouse, est arrivé avec Marie-Anne et son fils tous trois à cheval ; il vient faire le déchange de Jean Ulrich son fils, ils ont logé ici ; le capitaine Amez-Droz est venu souper.

24. Nous avons mené le fils de M. Schlumberg chez l'oncle Josué Robert pour change de Louis, et nous sommes allés dîner chez le capitaine Amez-Droz. Le lendemain j'ai fait compte avec le sieur Schlumberg pour tout ce qu'il a employé d'argent pour Marianne, compris l'argent que je lui avais donné ; le tout se monte à L. 56, 1 s. 8 d. argent de France. Nous sommes sortis à 10 h. après avoir dîné, tous à cheval. Je me suis arrêté aux Bois et suis allé rejoindre nos gens à Sagneleger chez Lannot où nous avons dîné. L'oncle Josué a payé pour tous, gens et chevaux. Assez beau.

Septembre 7. J'ai vendu mon gros cheval à M. Deniset pour 10 louis d'or et demi qu'il m'a payés. J'ai payé M. Perrelet pour les médicaments tant de moi que de la Marie-Madelaine défunte, un écu-neuf ; j'ai aussi payé le régent d'école pour le sonnage et les écoles des enfants, 11 batz. J'ai payé deux rôtis qu'on avait eus ci-devant de chez Mme Humbert, 6 batz. Je suis été à la cure où il y avait M. le ministre Favarger de Fontaine pour traiter avec les paysans pour la grêle sur les champs du quartier des Crosettes ; ils ont rabattu à la plus grande partie 4 batz par pose. Beau.

Octobre 18. Nous avons emballé nos habits et nos lits pour aller vendanger nos vignes de Boudry ; nous avons pris 33 livres de viande. Nous y sommes restés huit jours.

La vigne de Granchamp, un homme, a produit 1 $^{1}/_{2}$ gerle.

Brassin 1 homme 7 pieds, a produit 1 $^{3}/_{4}$ gerles.

Deux pièces aux Bressones 2 hommes, 3 gerles.
Combe du Merdasson 1 homme, 2/3 rouge et 1/2 blanc.
A la Forêt 6 hommes 9 pieds, 3 gerles.
Au grand Vany 8 hommes, 9 gerles.
A la petite fin 2 hommes 5 pieds, 1/2 gerle rouge et 1/2 blanc.
Au Channet 1 homme 11 pieds, 1 gerle rouge et 2/3 blanc.
Planches 20 hommes, 12 gerles.

Nous avons acheté avant de repartir 8 émines de poires à 4 1/2 batz et 4 émines de pommes à 4 batz. Nous sommes sortis de Boudry le 25 environ 2 h. 1/2 et arrivés à la maison qu'il était nuit.

Novembre 10. Nous deux l'ancien Perret avons acheté un pain de sucre 30 batz pour nos pupilles, qui est un présent pour M. le Ministre parce qu'ils seront catéchumènes à Noël.

Décembre 5. A l'église. On a fait prêter serment d'Anciens au sieur Jonas-Frédéric Courvoisier, à l'oncle Joseph Sandoz et à Abram feu Jacob Sandoz. J'ai fait arrêter la Chambre de charité à l'occasion des 2 1/2 écus-neufs de l'enfant d'Abel. On a décidé qu'il faut prêter le dit argent à la mère et que si l'enfant guérit on lui en fera présent, s'il ne guérit pas elle le rendra dans deux ans ; je suis allé avec elle chez le docteur qui lui a donné cinq bouteilles que je lui ai payées 2 1/2 écus-neufs. J'ai payé 4 batz au gouverneur pour l'estroffe de mon chien qui est entré à l'église.

1746

Janvier 9. Après midi on a fait des réjouissances à l'occasion de la victoire remportée par le roi de Prusse sur les Saxons et la reine d'Hongrie. On a assemblé les quatre compagnies qu'on a amenées ici par devant notre maison jusqu'au pré chez Ab. Droz et on y a fait cinq décharges de générale. Beau ; il y a fort peu de neige.

26. A l'église. On a arrêté la Communauté pour résoudre des réjouissances à l'occasion de la paix conclue entre le roi de Prusse, la reine d'Hongrie et l'Electeur de Saxe. On a résolu de faire une chavanne[1] aux Endroits au-dessus des Moulins.

28. On a assemblé les quatre compagnies qu'on a menées au haut du pré au sieur Abram Droz ; on a fait faire trois décharges ; le soir on a mis le feu

[1] Feu de joie.

à la chavanne et on a fait plusieurs décharges. On a sonné les cloches et fait des illuminations. Beau ; peu de neige.

Avril 26. Je suis sorti à 10 heures pour aller à Boudry où je suis arrivé sur le soir. Un certain Ab. Barbier charriait déjà le fumier à 3 batz par char; il y en a eu 8 chars que j'ai payés au justicier Reçon 210 batz et pour la voiture 24 batz. Donné 30 b. à Henri Emonet pour $^{1}/_{2}$ millier d'échalas et aussi 50 batz à Adrian sur la culture. Dépensé 24 batz.

Mai 29. A l'église, communié. Après le sermon du soir on a arrêté tous les chefs de famille pour les informer que la maladie était dans la pâture du Crêt Brûlé près des Bois, et on a résolu de poser des gardes de foire et un homme de justice sur les avenues de la foire, j'ai été nommé. Le lendemain, jour de la foire, je suis allé avec deux gardes, le fils de Mme Dubois et Ab. Sandoz de la petite Joux, du côté de Neuchâtel où nous avons examiné les attestations de ceux qui en avaient et fait faire attouchement à tous ceux qui n'en avaient pas, comme quoi ils ne connaissent aucune maladie chez eux et qu'ils n'ont été depuis six semaines dans aucun endroit soupçonné de contagion.

Juillet 4. Nous sommes sortis du matin, savoir M. le Ministre, ma femme et moi pour aller à Neuchâtel, nous y sommes arrivés à 11 heures, j'ai mis notre cheval chez les frères Sandoz, bouchers, et nous avons logé aux Treize Cantons. Nous avons fait marché avec le justicier Vattel, potier, pour changer de l'étain ; il demande 2 batz par livre pour le fin et 5 batz pour le commun ; nous lui en avons fourni 9 livres de commun et 18 livres de fin et nous en avons eu 39 livres de neuf. Un plat à l'anglaise ou ballon pesant 2 $^{1}/_{2}$ livres, une théière 28 batz, 3 chandeliers à 7 $^{1}/_{2}$ batz pièce, 3 sellerетes (salières) à 4 batz pièce ; après compte fait je lui ai payé 295 batz. Encore acheté une douzaine de tasses à 7 creutz la paire, et un cabaret et une cafetière 30 batz.

Août 30. Je suis sorti à cheval à une heure après minuit pour aller à la Brévine pour vaquer aux comptes du fonds de la famille des Sandoz qui se monte à 1935 L. On a fait des distributions à ceux qui sont pauvres et on a donné 4 piécettes à chaque assistant ; nous deux M. le directeur Sandoz de Noiraigue sommes venus coucher au Locle.

31. De même on a rendu les comptes au Locle, les fonds se montent à L. 5501 3 s. 6 d., on a fait des distributions pour 15 écus petits et plusieurs ont demandé d'avoir 4 piécettes comme on donna hier à la Brévine. On a décidé qu'on les donnerait à ceux qui le voudraient et quoiqu'on fût environ trente il n'y en eut que dix qui les prirent. On a dîné splendidement. J'ai apporté 42 batz au long Jacques Sandoz.

Septembre 7. Je suis allé à Boudry voir les vignes; il y a des raisins qui sont déjà mûrs, on m'offre 100 batz de la gerle.

Octobre 7. Je suis parti pour faire la vendange; j'ai laissé Marianne à Colombier chez M. le Maire. Nous avons vendangé avec Adrian Hergaut. Le lendemain à l'église à Boudry où le fils de M. le lieutenant Grelet a fait son premier sermon, 2me aux Corinthiens chap. 3 verset 5. J'ai payé au justicier Reçon un batz par repas.

Décembre 8. A l'assemblée du village on a résolu de faire un creux ou puits où il conviendra. On n'a pas pu se convenir avec un certain fontainier qui demandait 350 écus blancs pour trouver 2 onces d'eau et ne demandait que 10 écus comptant. On a conclu le lendemain pour cent écus blancs et un louis d'or de tringuelt; il doit trouver deux onces d'eau et garantir un an; manque de quoi on ne lui donne rien.

16. Nous deux ma femme sommes allés au Locle à cheval aux montes de Moïse Perret. Monté plusieurs objets. Le soir sont venues deux filles de Louveresse pour filer. Beau, tout terrain.

1747

Janvier 5. Je suis allé à Colombier et Neuchâtel avec M. le Ministre ; j'ai soupé chez M. le Receveur Huguenin et couché chez M. Perrelet. Acheté un coquemar chez M. Mossant à 12 batz la livre, il pesait 6 livres, et aussi deux cloches chez M. Guilbert pour 18 batz les deux.

Février 12. Morteau a brûlé par un vent très fort.

28. Jour de la foire qui a été grosse, mais le mauvais temps l'a dissoute bientôt; on y a vendu quelques bœufs maigres aux Bourguignons; le soir allé avec ma femme et mes filles à la comédie, ou jeux de souplesse, payé 4 batz. J'ai payé mes fileuses de Louveresse depuis le 18 Décembre à demi batz par jour, ce qui fait à chacune 64 batz.

Mars 16. Le Justicier Joseph Robert est venu demander pour rebâtir le château de Valangin, je lui ai donné 5 piécettes.

19. A l'église on a arrêté la communauté pour représenter ce que donne chaque particulier pour l'exemption de Gouverneur de la communauté. J'offrais 15 écus petits et malgré cela je n'ai pas pu être exempté. J'ai pour consorts un des fils de feu le conseiller Bourquin, à Boinod, et Ab. Tissot-Daguette. Veillé à la cure. Couvert et froid.

Juin 18. Baptême de la fille de Pierre Lechot dont ma femme et moi sommes parrain et marraine. Lechot est venu avec l'Esabeau qui portait l'en-

fant. La filleule a été nommée Marie-Reine, nous avons déjeûné ici et après nous sommes allés dîner chez le compère qui nous a fait ramener sur son char. Nous avons donné comme étrenne une cueiller en argent de 62 batz. A la sage-femme chacun 7 cr., à la cuisinière de même.

Juillet 14. Commandé le dîner de demain pour la réception des nouveaux Justiciers. Il doit y avoir : soupe, bouilli, jambon, rôti et salade, et quelques langues avec du jardinage.

Août 11. Pierre Girard m'a apporté une lettre de M. le Maire qui donne ses conseils à la communauté touchant la réception de Monseigneur. J'ai fait à la charrière quelques raies pour égayer. Acheté un chapeau pour 66 batz.

15. Au Locle voir passer la revue par Monseigneur le Gouverneur, Mme et Mlle de Natalis, M. le comte Boden et quelques Messieurs de Neuchâtel.

17. On est monté à cheval pour aller à la rencontre de Monseigneur et sa suite savoir : Tous les officiers militaires et ceux de la Justice qui avaient des chevaux. M. le Maire s'est mis à la tête, précédé des deux sautiers. Après suivait une partie des officiers militaires et la Justice et pour rière garde le reste des militaires. On est allé jusqu'à l'endroit du gros Plane où on les a vus et alors toute la cavalerie s'est retournée jusqu'à la Borne où on s'est filé et mis pied à terre. Alors M. le Maire a complimenté Mme la Gouvernante qui était dans sa litière avec Mlle de Natalis, et Monseigneur est descendu de son carrosse. Après on est remonté, nous avons repris nos rangs et marché en avant jusqu'à la cure où ces Messieurs et Dames sont descendus. Puis après quelque temps de repos on est allé sur le champ où on a fait un maniement d'armes en présence de ces Messieurs et Dames qui ensuite se sont venus reposer sur des siéges devant la maison de Mme Humbert où les soldats ont tiré tous ensemble par rangs de huit. Ensuite on est allé voir l'horloge chez Jaquet-Droz. J'ai été de la partie. On est revenu chez Mme Humbert où on a soupé. Les Dames étaient Mme la Gouvernante, Demoiselle Natalis et Mme de Perrot, Secrétaire d'Etat, et plusieurs Messieurs. Le souper a duré jusqu'à environ 10 heures. Après le souper les officiers ont donné le bal et ont invité quelques dames. Après le bal, M. de Boden et M. l'avocat Perrot sont venus prendre logement chez nous. Les sérénades sont venues environ 2 heures après minuit à la suite du bal. Beau temps.

18. Je fus demandé le matin par M. le Lieutenant à la cure où M. le Gouverneur me remercia de l'honnêteté de la Communauté. On est monté à cheval pour accompagner et on est tous allé jusqu'à Valangin sans rencontrer personne que M. le Maire seul ; nous sommes tous revenus ensemble et en bon ordre. Dîné chez M. Sagne et soupé chez Mme Humbert. Dépensé 19 batz.

23. J'ai été chez Mme Humbert régler le compte du repas de M. le Gou-

verneur qui se monte à 72 fr. pour la table; et les extras, valets et chevaux, jusqu'à 100 fr.

Septembre 13. M. le Maire du Locle m'est venu dire que son Excellence M. de Roten viendrait demain au Locle et que la Communauté avait résolu de lui donner un repas.

20. La Justice, les Conseillers et les Gouverneurs se sont assemblés pour aller complimenter M. le conseiller de Roten, Envoyé de Sa Majesté, qui est arrivé après midi. On l'a traité à la cure où il y avait douze personnes à table magnifiquement servie; il y a eu plusieurs témoignages de reconnaissance de sa part.

23. Nous sommes allés chez M. le Ministre, M. Bourquin et moi, afin de savoir le compte du repas pour M. de Roten; M. le Ministre n'en a voulu faire, disant qu'il n'est pas cabaretier. Cependant il a ajouté que si on lui donnait dix écus blancs se serait assez; sur quoi nous lui avons répondu qu'il voulait plaisanter et il a conclu qu'il s'en remettait à la Communauté.

Novembre 18. J'ai vendu mes vignes de Boudry à Jonas-Henri Emonet pour 580 livres faibles dont il m'a fait une cédule; il m'a donné une émine de pois blancs de trinkgeld; je lui en ai passé l'acte entre les mains du sieur Secrétaire Reçon. Dépensé 40 batz.

1748

Janvier 22. Allé à Neuchâtel, monté au château pour féliciter Monseigneur le Gouverneur sur la naissance d'un Prince royal. Dîner de Bourgeoisie aux Treize Cantons, où j'ai logé.

Mai 5. Dimanche, sorti de bon matin à cheval, arrivé à Neuchâtel à 8 $^3/_4$ heures. Allé à l'église allemande et chez M. Bergeon. Dépensé 16 batz.

6. Parlé à quelques Messieurs, et allé écouter la séance des Trois-Etats où M. l'avocat Perrot a plaidé contre Nicolas Pury dans une difficulté concernant un caveau aux Halles. Dîné et consulté; payé pour mon cheval aux Treize Cantons 9 batz. Dépensé 12 batz. Arrivé à la maison sur le soir.

Juillet 21. A l'église. On a mené le sieur Brandt, le nouveau Lieutenant, à sa place; il a donné à déjeûner à toute la Justice, il y avait du vin, du thé, du café et de la taillole. Il a invité à dîner M. le Maire avec les Messieurs étrangers et quelques amis d'ici.

Septembre 8. Après dîner j'ai accompagné M. Perret chez M. Gagnebin à la Ferrière où nous avons visité son cabinet.

24. M. le Ministre, dans son sermon, exhorta ses auditeurs à ce que tout

se fît avec bienséance et avec ordre, que pour cela il aurait convenu à l'issue des actions que la sortie se fît avec modestie, et que les hommes eussent la patience de laisser sortir les femmes premièrement, et qu'elles ne s'amusassent pas à babiller pendant qu'elles sont dans des lieux étroits pour empêcher le passage. La générale Communauté a approuvé ce que ci-dessus, et y a ajouté une défense aux femmes de garder les places dans l'église outre ce que chacune occupe.

1749

Janvier 5. Nous avons eu à dîner le capitaine Courvoisier et sa femme, Jacob Petremand, et tous ceux qui ont battu le grain chez nous. Tous ont passé la veillée, il y en avait plein les deux poêles de devant; on a chanté des psaumes avec les trompettes.

Février 27. Nous avons fait une partie de traîneaux au nombre de treize traîneaux; partis environ midi et allé au Locle chez le sieur J.-Jaques Vagneux où on s'est bien diverti. Dépense de chaque cavalier, au nombre de quatorze, chacun 18 batz; revenus chez M[me] Humbert et veillé assez tard. Dépensé en tout 35 batz.

Avril 15. Je suis allé en conseil de Bourgeoisie où on a fait voir des projets de remontrances tant à Sa Majesté qu'au gouvernement à l'occasion du Mandement contre la sortie des bois du pays et de la vente du Château de Valangin qui a aussi été offert gratis à la Bourgeoisie.

27. A l'église. Les trompettes ont joué pour la première fois au temple.

28. M. Perret, de Colombier, m'a envoyé deux bœufs par Louis et un tonnelet de vin rouge vieux de 30 pots à 9½ creutz le pot; nous l'avons mis en bouteilles.

Juin 5. Ma femme et moi avons fait divers achats chez Ab. Sagne dont le compte n'est pas dressé; savoir pour moi une veste et des culottes noires, et des culottes grises de droguet d'Angleterre; pour ma femme du camelot, 19 aunes, pour une robe et deux cottes pour les filles; puis de la femme d'Ab. Brandt, jarretières, filet, fleuret, etc., pour 21 batz; de Joseph Nicolet, des peaux pour doubler les culottes, 22 batz.

15. A l'église deux fois. Arrêté la Justice et Conseil à l'occasion des trompettes qu'on a fait entrer et qui ont promis de donner de la trompette jusqu'à la fin du mois de Juin prochain, moyennant qu'on leur remette la liste portant les souscriptions des particuliers, lesquelles ils cueilleront pour leur salaire. M. le Maire de S[t]-Imier nous donne avis que demain on fera une

chasse générale du loup en Erguel ; j'ai envoyé des messagers aux chefs de Quartiers pour les avertir.

Juillet 13. A Neuchâtel, nous sommes allés à l'église du château et ensuite au prêche allemand. Baigné au lac.

14. Nous sommes allés voir les orgues qu'on fabrique à la Discipline pour les deux temples. Nous nous sommes informés de ce que coûterait un jeu propre à notre église qui serait de 8 régistres. Il nous l'a fait 500 gouldes, le gould à $17\,^1/_2$ batz.

25. A la chasse du loup. J'avais la direction du petit Quartier le long des Endroits et depuis le Logeux à Pouillerel ; le petit Quartier s'est trouvé devant ma maison de bon matin. Nous avons battu depuis la Combe de Jean-Jacques Montandon jusqu'aux Endroits et depuis le Logeux jusqu'au Jean Berba et on n'a rien trouvé. Revenus à 11 heures ; fené le reste du jour. Beau.

27. Nous deux Adam et Jean Michel sommes allés aux Brenets pour voir les orgues que Sagne m'offre pour mettre au temple.

Août 17. A l'église. On n'a fait que les prières à cause de la revue d'armes qui s'est faite l'après midi. M. le Ministre Sandoz, qui revient de boire les eaux, Mme Huguenin et Mesdames Sandoz ont soupé chez nous.

Septembre 14. A l'église. Plusieurs personnes ont caché du grain après le catéchisme et d'autres depuis midi, M. le Maire Tissot en ayant accordé la permission temporelle à quiconque la demandait, parce qu'il y avait apparence de pluie pour le lendemain et qu'il pleuvait depuis quelques jours. Nous avions toute notre orge coupée depuis Mercredi et nous n'avons rien caché.

23. MM. l'inspecteur Tribolet et suite sont arrivés environ deux heures après midi, MM. les officiers militaires et M. le Maire y sont allés au devant à Boinod. On a reconnu M. l'Inspecteur à la tête des compagnies, et il a traité les officiers chez Mme Humbert. M. le Receveur du Locle et Huguenin-Dotteaux ont tiré l'épée et ont ferraillé jusqu'à ce que M. l'Inspecteur y a mis ordre, et comme Huguenin voulait faire le furieux on l'a fait garder par huit grenadiers jusqu'au lendemain.

Octobre 7. Sortis à cheval avec M. le Ministre pour aller faire visite à M. le Baron d'Andrié. Arrivés à Neuchâtel à six heures, soupé et logé chez M. Huguenin. M. le Baron est à Gorgier et ne reviendra que dans quelques jours. Résolu de partir demain pour y aller.

8. Sortis de bon matin, j'ai laissé partir mes compagnons et les ai ratrappés aux allées de Colombier. Arrivés à Gorgier à 10 heures. M. le Baron était à St-Aubin à dîner chez M. Rougemont, Conseiller d'Etat. Après dîner nous

y sommes allés où nous avons été reçus fort poliment et salués très cordialement par M. le Baron. Après avoir fait visite à M. le Ministre Roussillon nous sommes partis, M. d'Andrié sur un char à banc et nous à cheval, et revenus au château où nous avons soupé bien gaiement.

9. Nous avons déjeuné à Gorgier, sortis à dix heures, venus dîner aux Genevays-sur-Coffrane et arrivés le soir à la maison. Beau.

Décembre 13. Le maître à danser est venu donner leçon à Jean Michel et à Charlotte ; il apprendra aussi à Charles à faire sa révérence. Convenu à 40 batz par mois, je lui ai donné 20 batz en acompte. J'ai reçu une lettre de Mulhouse qui demande de pouvoir laisser Jean Michel encore trois mois chez nous.

1750

Janvier 21. Au marché. Assemblée du village où on a établi deux Bon-Guets qui sont Abram Racine, tailleur, et Dl feu Dl Perret, cordonnier, à qui on donne 50 écus pour un an. M. et les deux Demoiselles Andrié sont venus en visite chez M. le Maire. J'ai prêté un cheval pour aller les promener en traîneau sur le Crêt. Veillé à la cure.

27. Partie de traîneaux jusqu'au Locle. Il y avait M. le Maire et ma femme, M. Andrié et Mme Dubois, M. Dubois et Demoiselle Andrié, Abram Ducommun et cousine Robert, Jonas-Pierre Robert et Demoiselle Andrié, Sandoz, cadracturier, et cousine Robert, Mme la Mairesse et moi, en tout sept traîneaux. Descendus aux Trois-Rois où nous sommes restés jusqu'au soir ; nous sommes revenus chez le Sautier où nous avons soupé et fait le bal jusqu'à 2 heures. Dépensé 42 batz.

Avril 3. Quérir les bœufs aux Endroits. On a arré la tapa sur les creux avec deux chevaux. Un homme de Mulhouse est venu quérir Jean-Michel Schwarz, mon pensionnaire. On a envoyé 75 demi-écus neufs pour payer son compte pour la pension, pour le vin et l'argent déboursé ; il y a eu deux batz pour fournitures d'école, papier, encre et plumes. Le Mulhauser a soupé chez nous et nous avons donné un bal des amis et amies de Jean-Michel, qui a duré jusqu'à minuit.

Mai 18. Nous deux ma femme, accompagnés de Jacob, sommes partis de bon matin avec le char et deux chevaux pour aller à Berne acheter le trossel de ma fille ; passé à Neuchâtel chez M. Huguenin à qui j'ai fait mon compliment sur ses nouvelles dignités de Conseiller d'Etat et Chancelier, lequel il a reçu très cordialement. Dîné à la Maison de Ville, puis partis contre Berne,

emprunté un parapluie à Mme Prince, à St-Blaise. Donné l'avoine à Valperschvil et couché à Seedorf. Neige au matin jusqu'au Val-de-Ruz, et ensuite assez beau.

19. Sortis à 5 heures, arrivés à Berne à huit. Au marché où nous avons acheté de la toile. Allés sur la tour et voir la ville. Logés à la Cigogne. Beau mais froid.

20. Encore acheté de la toile et des meubles comme on peut le voir dans mon livre de comptes ; sortis de Berne à 4 heures du soir, couché à Seedorf.

Juin 25. Le Justicier Huguenin est venu me demander ce que je pensais de la manière de se diriger pour parvenir à la charge de Maître-Bourgeois. Sur quoi je lui ai dit que si j'étais en sa place j'irais donner un tour au Val-de-Ruz, et même que comme j'y avais quelques connaissances s'il voulait je l'accompagnerais, à quoi il a acquiescé, et nous sommes partis pour nous retrouver à Tête de Rang. Dépensé là 7 creutz. Dîné chez le Conseiller Perregaux, à Coffrane, bu avec les deux Gretillat ; nous sommes venus coucher à Boudevilliers, chez le Justicier Bourgeois. Dépensé 27 batz. Le sieur Greffier de Boudevilliers a dîné avec nous et nous a prêté des redingotes ; allés à Fenin chez le Receveur Maridor, à Vilars et Saules chez le Justicier Duneuf, après à Savagnier chez M. Girard, puis à Dombresson chez Maumary. Dépensé 3 piécettes, venus coucher à St-Martin chez Dl Lucas, à Chézard, où nous avons dîné. Dépensé 8 batz. Passé à Fontaine sans nous arrêter ; après aux Hauts-Geneveys, goûté à trois ; dépensé 18 batz, après à Boinod et revenus à la maison.

Septembre 28. On a conduit les faux monnoyeurs qu'on avait saisis à la Chaux, il y a quelques jours, au Prince de Porrentruy qui les a redemandés. On les a reconduits par M. le Secrétaire d'Etat à la tête de deux Sautiers, le Concierge et huit Fusiliers jusqu'aux Bornes du Pays. Ils ont été attaqués par les gens de la Franche-Montagne, parents des prisonniers, qui s'étaient attroupés dans le bois de la Motta au haut du Mont de Boinod, au nombre d'une cinquantaine, tous armés chacun d'un fusil et de deux pistolets et quelques-uns de sabres. Le Maître-Bourgeois, père d'un des prisonniers, s'est avancé le premier et a demandé de parler à son fils, ce qui lui a été refusé ; on lui a ordonné de se retirer ; il ne l'a voulu ce qui a donné occasion au Concierge de le culbuter d'une bourrade, et on donna ordre de faire feu sur ceux qui s'avanceraient. Les attroupés ont aussi fait feu et se sont battus à coups de feu jusque chez le sieur Sagne, à Boinod ; les fusiliers tiraient quatre à quatre en battant en retraite et ceux de la Franche-Montagne tiraient de dedans le bois, mais tous trop haut, de sorte qu'il n'y a eu des nôtres aucun blessé. Des leurs il en est resté un sur la place, lequel a eu une balle qui lui a percé l'épaule et une autre dans le ventre. On l'a apporté sur une claie à la

Chaux-de-Fonds et on l'a fait panser par M. le Médecin Robert. Quant aux détenus on les a menés jusqu'au corps de garde de la Ferrière où il s'est trouvé un Brigadier, un Sautier et des Fusiliers; pour les emmener on les a mis sur un char attachés dos contre dos. Après la bataille le Sautier de Valangin à écrit à M. le Maire pour avoir du monde, et il a envoyé le Capitaine Robert avec des soldats de sa compagnie, lesquels ont eu chacun 20 batz et le Capitaine le double.

Novembre 15. A l'église. Arrêté la communauté. On a résolu de faire des Archives ensuite d'une lettre de M. Huguenin, Chancelier, qui permet à la Communauté d'avoir les régistres du Maître-Bourgeois Léchot et du Secrétaire Dd Robert, moyennant de les tenir en sûreté. En conséquence on fera des Archives entre la Tour et le Temple du côté du midi. M. le Ministre nous a invités à souper.

30. Anne-Marie Dubois a été condamnée à une amende de 12 batz parce qu'elle a acheté deux émines d'épeautre un jour de Dimanche.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON.

Le Doubs gelé.

Le dimanche suivant, chacun se rendit à l'église, où M. Andrié officia avec la gravité, l'énergie, l'autorité qui le distinguaient. Après le sermon, les amis du jeune Andrié vinrent lui annoncer une grande nouvelle : le Doubs était complètement gelé et la glace si résistante que des traîneaux avaient déjà traversé la rivière sans courir aucun danger.

Cette nouvelle ne laisse aucun montagnard indifférent; patiner à l'aise sur cette glace unie, immense, encadrée dans un paysage pittoresque; jouir de l'animation qu'apportent des centaines, quelquefois des milliers de personnes

des deux sexes, est une jouissance que s'accorde volontiers une population laborieuse, occupée toute la semaine aux travaux sédentaires de l'atelier.

Il fut décidé, à l'instant même, que l'on irait au Doubs, et l'on fit ses préparatifs. On chercha ses patins, on les dérouilla, on répara les avaries des courroies et des boucles; on sourit en songeant aux plaisirs passés et aux plaisirs futurs. Si le premier homme qui eut l'idée d'attacher à ses pieds ces lames de métal, qui sont pour le piéton les ailes que Mercure porte à ses chevilles, si cet homme pouvait voir l'usage qu'on en fait durant tout l'hiver dans notre Jura, il serait satisfait. Il comprendrait qu'il n'a pas perdu son temps et qu'il peut être mis au nombre des bienfaiteurs de l'humanité.

Le dîner fut bientôt expédié; lorsqu'ils ont un plaisir en perspective, les jeunes gens ne font pas longue table. A midi et demi on vint les avertir que le traîneau était attelé.

En arrivant sur le perron de la cure, André vit en effet un traîneau très confortable attelé d'un puissant cheval noir qu'un homme contenait avec peine, tant son impatience était grande. Un groupe de gamins et de curieux entourait l'équipage et regardait les apprêts du départ. C'est que le cheval de M. Andrié, bien qu'il fût âgé de quinze ou seize ans, avait une réputation presque légendaire. Dans ses jeunes années, sa fougue était telle qu'on n'osait lui confier une voiture, et on avait utilisé sa force extraordinaire au transport des matériaux et à l'approvisionnement des chantiers, lors de la reconstruction du Locle après le grand incendie. Il fit vaillamment son devoir, comme un ouvrier qui ne s'épargne pas, aussi le pasteur lui accordait-il généreusement ses invalides en souvenir de ses prouesses. Mais chaque fois qu'on l'attelait, cela constituait un événement. Il est vrai que le groom Stöckli cultivait avec complaisance la célébrité de son cheval et soignait sa mise en scène en homme qui profite de la circonstance pour poser avantageusement le dompteur de bêtes sauvages, devant le populaire, ami du merveilleux.

— Gare au *fend-l'air* de la cure, criaient les gamins, le *fend-l'air* va passer!

Et tout le monde se rangeait, on grimpait sur les perrons, on s'attendait à quelque chose d'extraordinaire.

Cependant, les jeunes gens prirent place et s'enveloppèrent de leurs manteaux.

— Qui est-ce qui conduit? dit le jeune Andrié.

— Pas moi, pas moi, fut la réponse universelle.

André fut obligé de prendre les guides et le fouet. Celui-ci n'était là que pour la forme; jamais la mèche d'un fouet n'avait effleuré l'épiderme de fend-l'air sans provoquer des catastrophes.

— Y êtes-vous? dit Stöckli, en redoublant d'efforts pour contenir sa bête.

— Oui.

— Eh bien, va!

Le cercle de curieux s'ouvrit, chacun se retira à une distance respectueuse, comme si on venait de mettre le feu à une fougasse, et le fend-l'air, dont on avait jusqu'alors tenu la tête et couvert les yeux, se voyant libre, partit avec la vitesse d'un tourbillon en faisant voler le traîneau au milieu d'un nuage de neige soulevé par ses sabots. Cette course impétueuse ne fut pas de longue durée, la conformation de la vallée du Locle s'y opposait; on arriva bientôt à la rampe interminable des *Côtes*, dont les lacets successifs semblent monter au ciel, et fend-l'air, après avoir donné essor à sa fougue fut bien obligé de prendre le pas. Mais cette allure, antipathique à son caractère, lui donnait des impatiences qui se trahissaient par des coups de tête nerveux et par le carillon étourdissant de ses grelots. Sur les lacets supérieurs de la route cheminaient plusieurs traîneaux, un, entr'autres, attelé d'un fier cheval blanc qui rappelait à notre ami toutes sortes de souvenirs.

— Tiens, voilà Jules Houriet et sa sœur, dit un des jeunes gens, je reconnais leur cheval.

— Ils vont aussi aux Brenets, dit un autre, Mlle Houriet patine très bien.

— Comme tout ce qu'elle fait; vous verrez qu'elle deviendra une institutrice distinguée. C'est ça une toquade!

— Elle veut peut-être éprouver ce banquier français qui ne cesse de la demander en mariage, un banquier fort riche qui mène un train de grand-seigneur. Elle finira bien par l'accepter.

— C'est beaucoup d'honneur pour le Locle,... diable.... M. Robert, prenez garde, ne fouettez pas le cheval.

Effectivement, malgré toutes les recommandations qu'on lui avait faites, André venait d'allonger à fend-l'air un maître coup de fouet, qui avait provoqué de terribles ruades et mis le traîneau en péril. La puissante bête, indignée d'un tel traitement, et sans se soucier de la rampe et de sa charge, avait pris un galop furieux. Jamais, de mémoire d'homme, on n'avait vu gravir les Côtes à pleine carrière. La distance qui séparait les deux traîneaux fut bientôt franchie.

— Gare, Jules Houriet, range-toi; nous avons pris le mors aux dents.

Le jeune homme s'empressa de gagner le bord de la route, ainsi que les nombreux piétons qu'on avait failli écraser. Mais le malin fend-l'air, arrivé à quelques pas de l'équipage, refusa de passer outre et reprit son allure paisible au grand divertissement de la société.

— Faites donc passer votre bucéphale en avant, dit Jules Houriet très animé; je ne tiens pas à l'avoir dans un instant sur les épaules.

— Ne crains rien, dit le jeune Andrié, on l'a touché involontairement et il a fait un temps de galop..... peut être pour te rejoindre.

— Charmé de faire route de conserve avec vous, mais je préférerais être derrière, je ne me fie pas à cet enragé.

Pendant ce colloque, Mlle Houriet tourna la tête et son regard surpris rencontra celui d'André.

On était arrivé au haut de la montagne; de là, on dominait la vallée du Locle toute couverte de neige; en même temps, on commençait à apercevoir la contrée accidentée vers laquelle on se dirigeait. La route était belle, unie, la neige parfaite; les chevaux joyeux et ardents ne demandaient qu'à montrer leur vigueur. Ce fut une course ravissante le long des *Frêtes* d'où l'on entrevoit le Doubs et la France qui furent salués par des vivats et des cris d'allégresse.

On fut bientôt aux Brenets; il y avait abondance de traîneaux venus de divers côtés, et on eut quelque peine à trouver un gîte pour fend-l'air, qui méritait des égards particuliers. André, qui ne demandait qu'à être seul après l'accablante révélation qu'il venait d'entendre, se chargea de le caser, puis il descendit vers la rivière où l'attendait un spectacle magique.

Chacun sait que le Doubs roule lentement ses eaux sombres au milieu des marécages et des tourbières. Aux Brenets, il s'élargit en un petit lac occupant tout le fond de la riante vallée, puis se resserre en bassins profonds, sinueux, bordés de rochers escarpés s'étendant sur une longueur d'une lieue jusqu'au barrage naturel que la rivière franchit par une chute qui est un des phénomènes les plus curieux du Jura. L'eau de ces bassins, unie et tranquille, est d'un vert sombre; la profondeur en est de cinquante à quatre-vingts pieds. Lorsque le froid est rigoureux, il suffit d'une nuit calme et le Doubs apparaît couvert d'une glace transparente comme le plus pur cristal. En quelques jours la glace se consolide, prend du corps, et lorsqu'on a reconnu qu'elle a l'épaisseur et la résistance voulues, la nouvelle en est bientôt répandue dans les hautes vallées et l'on s'empresse d'accourir pour profiter de cette fête de l'hiver.

Lorsque André arriva au bord du lac, il fut ébloui par le tableau lumineux qui s'offrit tout à coup à ses regards. Cette vaste étendue de glace bleuâtre, luisante, réfléchissant les collines comtoises couvertes de neige, avec leurs habitations et leurs forêts, était animée par une foule de patineurs glissant sur ce miroir à la façon des ombres dans les cercles de Dante. Au milieu d'un ciel sans nuages, le soleil radieux répandait sur cette scène une abondante lumière projetant derrière chaque objet une ombre d'azur. Le grincement des patins, les cris des enfants, les grelots des traîneaux qui passent rapide comme des météores, formaient un murmure confus, couvert de temps à autre par un tonnerre profond, sinistre, qu'on ne peut entendre sans frémir, les craque-

ments de la glace répercutés par les échos des bassins. Ce mouvement, cette vie, cette expansion joyeuse, mais pleine de dignité et de noblesse d'un peuple libre que le travail a fait riche et heureux, toute cette féerie dans son cadre de montagnes et de forêts, dont les sapins étincellent sous le givre qui les décore, était bien propre à tirer notre ami de ses tristes pensées.

Tout entier à la contemplation de ce spectacle, André, tenant ses patins par les courroies, restait immobile et muet. Ceux qui se sont oubliés devant les tableaux flamands représentant des patineurs sur les canaux des Pays-Bas, comprendront la fascination qu'il subissait.

Parmi les patineurs français et suisses qui exerçaient leur adresse, il y en avait plusieurs dont la réputation était faite depuis longtemps. Des cercles de spectateurs se formaient autour d'eux et, dans ces limites restreintes, comme l'écuyer dans le cirque, ils se livraient à des assauts qui provoquaient des applaudissements enthousiastes.

Ici, un Comtois épais, trapu, vêtu d'une blouse, coiffé d'un long bonnet de coton bariolé, dont la mèche pend sur son dos, exhibe la puissance de ses jarrets et la sûreté de ses patins. Il s'élance en avant, en arrière, glisse, tourne, fait des bonds énormes, bat des entrechats, retombe en équilibre sur ses lames d'acier, qui coupent dans la glace des cercles, des ellipses, des spirales; tout cela avec une hardiesse, une vigueur, une énergie, qui font songer aux ébats d'un mastodonte.

Plus loin, un Loclois, moins robuste mais plus élégant, reprend toutes ces manœuvres, avec une correction, une grâce, un style qui ravissent les amateurs. Les plus enragés patineurs s'arrêtent pour admirer cette souplesse, cette élasticité qui dissimule la force et la traduit par des ondulations et des mouvements pleins d'harmonie. Aux cercles, aux ellipses, aux spirales, il ajoute l'écriture, les chiffres entrelacés, les arabesques, toute la fantaisie d'un artiste en veine d'inspiration. La glace du Doubs devient pour lui un album où il trace des dessins, où il écrit des noms que des centaines d'yeux voient apparaître, et épèlent curieusement. Un jeune homme perce la galerie de spectateurs, prend le Loclois par la main et improvise avec lui des pas, une danse, sans nom dans les fastes de la chorégraphie, mais d'une pureté classique de mouvements et d'attitudes. André a reconnu Jules Houriet. Ce jeune nonchalant a dans sa personne l'élégance native de sa sœur et il aime le plaisir avec passion. Ces deux acteurs, graves dans leurs évolutions, abordent alors les difficultés de la plus haute école et exécutent des choses que le commun des mortels tient généralement pour impossibles. Aussi la foule éclate en hourras et en applaudissements dominés par la voix du Comtois qui agite son bonnet bariolé : « vive le Locle ! vive la Suisse ! On lui répond par le cri unanime de « vive la France ! »

En ce moment, une clameur d'angoisse se fait entendre, un malheur vient d'arriver ; un patineur imprudent est tombé dans le Doubs. Jusqu'au moment où la glace est assez forte pour supporter le poids des chars et des traîneaux, on entretient un passage pour le bac à travers la rivière. Ce sillon dangereux, où la glace est mince, est marqué par des signaux et on l'évite avec soin. C'est là qu'un jeune homme a disparu. A peine un léger remous trahit-il l'accident, chacun accourt effaré ; mais le Loclois s'élance, le Français le suit ; c'est une lutte de dévouement entre les deux athlètes. Ils plongent dans l'eau glacée. Le Loclois reparaît, tenant le jeune patineur qui a perdu connaissance ; on s'avance, on l'aide à remonter sur la glace avec son fardeau, il est sauvé. Le Comtois, qui a plongé sous la glace où il est pris comme dans une trappe, fait appel à sa force herculéenne et, par un miracle de présence d'esprit digne d'un nageur émérite, brise les parois de sa prison à coups de patins. La foule les entoure, on les remercie, on les félicite, on les accompagne aux Brenets, où ils vont changer de vêtements et se restaurer.

Cet épisode dramatique a éclairci les rangs des patineurs et a fait trêve aux discussions sur les mérites relatifs des patins anglais, hollandais ou russes, qui ont chacun leurs partisans. André profite de ce moment pour faire ses premiers pas ; depuis longtemps il ne s'est plus exercé et il a besoin de toute son attention pour garder l'équilibre. Ses courroies tiennent mal, il veut se baisser pour les serrer d'un cran, il tombe ; une main l'aide à se relever, c'est Mlle Houriet, superbe avec sa robe de drap noir et ses fourrures de cygne.

— On a souvent besoin d'un plus petit que soi, dit-elle en souriant, M. le caporal, vous êtes plus solide sur les toits que sur la glace.

— Attendez que j'aie pris un peu d'assurance, on sait aussi patiner à la Chaux-de-Fonds.

— Je n'en doute pas, mais quel est, je vous prie, ce conducteur qui laisse son cheval prendre le mors aux dents en gravissant les *Côtes ?* J'ai cru qu'il ne ferait qu'un saut à travers le Jura. C'est sans doute la faute des mouches....

— Si j'osais parler....

— Ah ! oui, des mystères. Savez-vous que la veille du nouvel-an je suis invitée à la cure ; on chantera, vous y serez ? Quels yeux vous me faites ! Jules, viens donc, je veux te présenter M. André Robert, dont maman parle tous les jours depuis l'incendie.

— Je suis bien aise de faire votre connaissance, dit Jules en lui serrant la main et en l'examinant des pieds à la tête.

— Tout à l'heure je vous ai vu patiner et je vous ai admiré, dit André, qui reprenait quelque assurance.

— Ah ! vous étiez là ; c'est le père Bersot qui m'a donné des leçons. Avez-vous vu son coup de patin ?

— Je n'ai jamais rien vu de pareil.

— Nos amis des Brenets peuvent seuls se mesurer avec lui. Puisque vous êtes amateur, je vous propose une excursion jusqu'au saut. Il y a environ une lieue ; c'est l'affaire de vingt minutes. Tu viens Cécile ?

— Mais oui.

— Eh bien ! partons ; nous sommes ici à nous faire des révérences pour ne pas nous étendre sur le nez. Le patin n'est pas fait pour le repos. Une, deux....

Ils partirent et le pauvre André, qui éprouvait quelques remords en abandonnant ses camarades, vit bientôt qu'il n'était pas de force à lutter avec de tels jouteurs. Avec une aisance parfaite, sans avoir l'air de tendre leurs muscles, et comme en se jouant, ils se donnaient une impulsion qui les faisait glisser avec la vitesse de l'hirondelle. Cécile fut la première à se retourner.

— M. Robert, cria-t-elle, où êtes-vous ?

— Par ici mademoiselle, dans les ténèbres de l'ignorance et de l'erreur ; je fais force de rames, mais je n'avance guère ; j'ai de mauvais patins.

— Donnez-nous la main ; nous vous remorquerons ; nous irons les trois de front ; on pourra causer, ce sera très amusant. C'est à nous à vous faire les honneurs du Doubs ; entends-tu Jules ?

Après quelques compliments, André prit place entre le frère et la sœur. Il croyait rêver. Quelle situation nouvelle, et quelle sensation délicieuse il trouvait dans le contact de cette main loyale, forte et douce, main d'ami et main de femme tout à la fois, sur laquelle il sentait qu'on pouvait s'appuyer en toute confiance, et où l'on trouvait appui et sécurité. A la garde de Dieu, se disait-il, j'irais ainsi au bout du monde, et jusqu'à mon dernier souffle. Que ne donnerais-je pas pour prolonger ces courts instants de félicité !

Leur allure n'était plus une course, c'était un vol léger, dont on s'enivrait. Alors le patineur quitte la terre, il plane dans l'espace. La glace était si transparente qu'elle était invisible ; on croyait glisser sur l'eau comme les esprits des fleuves. Ils suivaient le milieu de la rivière ; là est la sécurité ; les bords au contraire sont perfides. Des sources chaudes descendant de la montagne empêchent la glace de se raffermir et sont la cause de bien des catastrophes. Ils entrèrent dans les bassins, cluse profonde, sinueuse, étroite, taillée par la nature dans des rochers à pic plongeant dans l'eau verte, sans laisser de rivage où le pied puisse se poser. Selon la direction des bassins, les uns reçoivent le soleil, les autres sont plongés dans l'ombre. On passe ainsi de la lumière dans des régions ténébreuses et glacées où le cœur se serre et où l'on frissonne involontairement. Les rochers grisâtres, aux saillies desquels s'accroche la neige, s'élèvent à droite et à gauche comme des murs menaçants couronnés de sapins mélancoliques. Çà et là l'eau, qui suinte

de ces parois, s'est congelée et pend en stalactites blanches du plus gracieux effet. C'est surtout dans les bassins que les craquements de la glace, au moment où elle se fend pour prendre son assise sur l'eau, ont un retentissement formidable. Il y avait peu de patineurs dans ces solitudes sauvages, de temps à autre on rencontrait un traîneau que l'on croisait avec la rapidité du vent.

Quelques maisons sur la rive gauche annoncèrent *le Saut ;* il était dangereux d'aller plus loin. On aborda.

— Irons-nous voir la cascade ? dit Mlle Houriet.

— Parbleu ! dit Jules, d'autant qu'elle ne doit pas faire grande poussière la cascade. Ecoute donc, on entendrait voler les mouches. D'ordinaire elle fait un autre ramage, quand on l'entend jusqu'à la Chaux-de-Fonds. Je vous prédis que nous trouverons une cascade en bâtons, comme du sucre d'orge.

Il disait vrai et c'était un tableau d'un autre genre, auquel le soleil prêtait une poésie particulière. Au lieu de gerbes d'eau et de fusées d'écume se précipitant au fond du gouffre, c'étaient des étages successifs de colonnes d'albâtre groupées dans un désordre pittoresque, avec des teintes d'une douceur extrême entremêlées de scintillements de pierres précieuses. Cette architecture était le résultat du hasard et cependant il y avait dans ces lignes et ces masses, qu'aucune pensée n'avait calculées, une unité et une harmonie. De ce palais fantastique de l'hiver s'élevait une voix faible, le bruit mystérieux de l'eau qui coulait encore dans les profondeurs et semblait protester contre la violence qui lui était faite.

— C'est beau ! dit Cécile.

— On ne peut rien dire de plus, ajouta André.

— Qu'est-ce que cela ? dit Jules en faisant claquer ses doigts, il faut voir au printemps à la fonte des neiges, quand les sources, les ruisseaux coulent à pleins bords, alors cela paraît d'ici comme des millions de moutons blancs qui se précipitent dans l'abîme avec un grondement de tonnerre à faire trembler les rochers. Dans la vapeur qui monte du fond de la gorge tremble un arc-en-ciel qu'on ne voit qu'en tournant le dos au soleil. Et puis, on peut au moins avoir du poisson à l'auberge *du Saut*, mais maintenant adieu les truites!

— Au printemps et en hiver la cascade est belle, dit Cécile avec sérieux, les truites n'y ajoutent rien.

— Ne croyez vous pas qu'il est temps de virer de bord pour remorquer monsieur, dit-il en tirant sa montre ; nous devons faire une belle flèche ! quelque chose comme les trois chevaux d'un omnibus !

— Je veux essayer de m'en tirer seul, dit André un peu piqué.

— Si vous tombez, sifflez moi une note, j'irai vous ramasser.

— Que celui qui est debout prenne garde qu'il ne tombe ! dit Cécile, venez M. Robert, ne nous attardons pas.

Le retour se fit en silence ; un nuage s'était abattu sur le bonheur d'André. Il cheminait de son mieux, tenant à la main un bâton long comme un alpenstock qu'il avait ramassé en cas d'accident et qu'un touriste avait oublié près de la chute. Tout à coup, il entendit la voix de Cécile.

— Jules, Jules, disait-elle, ne t'approche pas du bord, l'endroit est dangereux.

— Laisse donc, mon patin se détache, ce maudit patin hollandais ! c'est la dernière fois que je m'en sers.

— Jules, au nom de Dieu, ne va pas là !

— Veux-tu que je me fasse écraser par les traîneaux en restant au milieu du passage.

— On peut les éviter, mais j'ai une peur affreuse de ces sources chaudes.

— Ma bonne petite sœur, j'ai pensé plus d'une fois que ta crédulité dépassait les bornes d'une saine critique. Ces sources chaudes n'ont jamais existé que dans les légendes populaires des indigènes de Moron ou du Pi.....

Avant qu'il eût achevé, la glace fragile s'était rompue sous lui, et il disparut dans l'eau qui jaillit en écume.

Rien de sinistre comme ce trou béant où apparaissait l'eau noire.

— Au secours, Jules, mon frère, M. Robert, au secours !.....

Elle s'élançait impétueusement sans réfléchir au danger qu'elle courait. André l'arrêta soudain, avec autorité, et, sans perdre un instant, il se coucha à plat ventre et tendit son bâton au naufragé. Celui-ci, par une chance extraordinaire, en remontant à la surface, avait rencontré l'ouverture et cherchait à s'accrocher à la glace qui se brisait en menus fragments sous ses doigts.

— Prenez mon bâton, comme cela, dit André tranquillement, ne craignez rien, il est solide. Tâchez de vous enlever à la force du poignet comme au *reck*.

Jules prit le bâton, qu'André tenait et il essaya de se soulever. Mais ce n'était pas chose facile. Ce qu'il aurait fait aisément quelques minutes plus tôt, il n'en était plus capable maintenant qu'il était glacé par le contact de l'eau et par la peur. Ses mains se contractaient sur le bois, mais les muscles de la poitrine refusaient leur service. Le malheureux jetait des yeux hagards autour de lui ; ses dents claquaient. D'une voix rauque il cria :

— Aidez, aidez-moi !

André avait une longue écharpe de laine autour de son cou ; il l'ôta et en manœuvrant avec dextérité il réussit à la passer sous les aisselles du pauvre garçon, qui, de temps à autre, faisait des efforts désespérés.

Cécile, plus morte que vive, à genoux sur la glace, se cramponnait au manteau d'André.

— Mon Dieu, disait-elle, sauve-le. Oh ! André, sauvez-le....

Notre ami tirait de toutes ses forces sur l'écharpe ; Jules se voyant aidé fit un effort énergique et parvint à s'arc-bouter et à se soulever de manière à atteindre la glace épaisse avec un genou ; une fois ce résultat obtenu, André l'attira avec précaution.

— Là, vous voilà sauvé ! il n'y a plus qu'à vous sécher maintenant.

— Sapristi, dit Jules en essayant de sourire, je n'aurais jamais cru que ces sources chaudes fussent si froides.

— Comment peux-tu plaisanter ? dit Cécile en l'embrassant avec passion, remercie Dieu, remercie M. Robert, tu lui dois la vie. M. Robert, votre main.

Elle ôta son gant, mit sa main dans celle d'André en le regardant fixement :

— Et de deux, dit-elle, d'une voix profonde..... le feu et l'eau. Je n'oublie rien.

Le souvenir du banquier français traversa le cœur d'André comme un coup de poignard.

— Embrasse-le seulement, il l'a bien gagné. M. Robert vous êtes un brave garçon. Comment pourrais-je vous témoigner.... on va se dire *tu*, hein, je t'apprendrai à patiner proprement..... tiens, je te donne mon étui à cigares, c'est ma sœur qui l'a brodé..... je t'ai dit des sottises tout à l'heure, je t'en demande pardon ; je ne suis qu'un animal.

— Oubliez tout cela, je vous prie.

— Non, j'ai passé un vilain moment dans ce trou, un terrible moment ; sans toi j'y serais encore. Cela me fait froid dans le dos. Et toi petite sœur, comment serais-tu retournée à la maison sans moi ? Et mon pauvre cheval, c'est lui qui aurait été surpris de ne plus me revoir. Sans compter que le nouvel-an tombe dans quelques jours et que je perdais mes étrennes, sac à papier !

— Tu ne penses pas à nos parents, sois raisonnable, Jules.

— Mais si que j'y pense, ne vois-tu pas que j'ai la larme à l'œil et que je dis des sottises pour ne pas pleurer. Les femmes n'ont aucun sentiment. Allons, en route, et vivement, je suis déjà à plusieurs degrés au-dessous de zéro. Pourvu que je trouve des habits aux Brenets chez mon ami Guinand !

Cécile, qui avait des foulards de réserve dans son manchon, ne voulut pas laisser partir son frère sans lui en avoir passé un sur la poitrine et un autre sur le dos, pour le préserver du contact de ses vêtements mouillés, déjà couverts de glace. Puis, on joua des jambes pour atteindre les Brenets aussi rapidement que possible. Ils traversèrent la foule qui couvrait le lac, sans s'y arrêter, sauf le temps de prendre, dans une des échoppes établies sur la glace, un grog bouillant qui rendit un peu de couleur aux joues blêmes du jeune

homme, et l'on gagna à toute vitesse la maison Guinand où les accueillirent l'hospitalité la plus chaleureuse et les soins les plus délicats.

Jules Houriet fut mis au lit, frictionné vigoureusement et reconforté par quelques tasses de thé chaud mêlé de rhum. On sécha ses habits devant un grand feu, et l'on mit tant d'intelligence et de bonne volonté à lui rendre service, qu'il put partir avec les nombreux traîneaux qui retournaient au Locle et à la Chaux-de-Fonds.

— Je te recommande de ne pas parler de cette affaire, dit Cécile à son amie Esther Guinand, au moment de prendre congé; fais ensorte que tes parents gardent le secret, tu m'obligeras tout particulièrement.

— Je te le promets, pourvu que tu me dises qui est ce jeune homme qui a sauvé ton frère. Il me plaît beaucoup ce garçon.

— Parle plus bas; il est de la Chaux-de-Fonds, il se nomme André Robert.

— Et nous l'aimons..... un peu, n'est-ce pas?

Cécile rougit, et toute confuse mit sa jolie main sur la bouche de son amie.

Il faisait nuit lorsqu'on arriva au *Soleil d'or*, petit cabaret d'où la route descend en rampe continue jusqu'au Locle. On voyait luire les lumières du grand village dans les ténèbres. Quelques plaisants trouvèrent spirituel de faire halte devant ce bouchon pour humer un petit verre de gentiane. André et ses amis poursuivirent leur chemin sans s'arrêter.

— Quand pourrai-je lui demander ce qu'il y a de vrai dans l'histoire de ce banquier français? disait André, en dételant fend-l'air qui flairait amoureusement les poches de l'honnête Stöckli. Si elle l'épouse, que deviendras-tu, mon pauvre André? Et si elle ne l'épouse pas, toi qui n'es rien et qui n'as rien, tu es un fameux parti à lui offrir en compensation.

Un espoir lui restait, c'était la soirée donnée à la cure la veille du nouvel-an.

(A suivre.) L. FAVRE.

RÉUNION ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ CANTONALE D'HISTOIRE

A COUVET, LE 10 JUIN 1872

Couvet ayant été désigné comme lieu de réunion pour 1872, de nombreux membres de la Société d'histoire, venus de tous côtés, se dirigeaient sur le Val-de-Travers, le 10 juin dernier, les uns pédestrement, d'autres en voiture et le plus grand nombre en chemin de fer. Eclairé par un brillant soleil et couvert des fleurs du printemps, le vallon semblait s'être mis en fête pour les visiteurs qui furent reçus à bras ouverts par leurs aimables hôtes d'un jour.

A 9 heures le président de la Société, M. Fritz Berthoud, ouvrit la 9me réunion générale par une monographie de Couvet où l'esprit, la verve et l'érudition se disputaient la première place. Ce travail, unanimément applaudi, forme la majeure partie de la présente livraison.

On procède ensuite à la réception des nouveaux membres dont les noms suivent :

MM.	Albert Borel,	à Couvet.
	H. Duval,	»
	Fritz Pernod,	»
	Eugène Petitpierre,	»
	Benguerel, avocat,	»
	Petitmaître, pasteur,	»
	Buchenel, ministre,	»

MM. C. Junod, à Couvet.
F.-E. Matthey-Doret, »
Aug.-Ph. Loup, »
L.-H. Ganter, »
Fritz Duval, »
Fallet, instituteur, »
L.-Ulysse Borel, »
Walsch, directeur des mines d'asphalte, à Couvet.
Joseph Eberhardt, à Couvet.
Gustave Dubied, à St-Sulpice.
A. de Bellefontaine, »
Ladame, pasteur, à Fleurier.
Cournu, à Pontarlier.
Ch.-Ed. Jacot, Chaux-de-Fonds.
L.-Ph. de Pierre, à Neuchâtel.
François de Perrot, »

La cotisation pour 1873 est maintenue à fr. 3. On choisit Saint-Blaise pour lieu de réunion en 1873.

M. Auguste Bachelin est nommé Président par 24 suffrages sur 32 votants. Ont obtenu des voix, M. Alexis Dardel 5, M. Alph. de Coulon 2. Une carte est blanche.

Le bureau est réélu dans son entier. Il se trouve composé comme suit :

Président : M. A. Bachelin.
Vices-Présidents : MM. F. Berthoud et L. DuBois-DuBois.
Caissier : M. Ed. de Pury.
Secrétaires : MM. Ch. Châtelain et J.-H. Bonhôte.
Assesseurs : MM. A. de Coulon, Desor, de Mandrot, H.-L. Otz, J. Breitmeyer et L. Pernod.

Les comptes présentés par M. le caissier et vérifiés par le bureau sont approuvés.

La Société d'histoire a commencé l'exercice de 1871 avec un solde en caisse de fr. 1,284»48.

Elle a reçu pour entrages de nouveaux membres admis en 1870 fr. 62, et pour cotisations de l'année 1870 (167 membres), fr. 501.

Les dépenses ont été de fr. 148»40.

Le solde en caisse au 31 décembre était de fr. 1,864»56.

Les membres actifs de la Société se répartissent comme suit :

La ville de Neuchâtel comptait en 1870		72	sociétaires.
Saint-Blaise		3	
Marin (avec Préfargier)		3	
Voëns		2	
La Coudre (Monruz)		1	
Cornaux		1	
Wavre		1	
Total pour le district de Neuchâtel		83	
La Chaux-de-Fonds	30		
Les Eplatures	1		
Les Planchettes	1		
Total pour le district de la Chaux-de-Fonds		32	
Le Locle	15		
Les Ponts-de-Martel	1		
La Chaux-du-Milieu	1		
La Brévine	1		
Total pour le district du Locle		18	
Corcelles, Cormondrèche	3		
Peseux	3		
Boudry	2		
Colombier	2		
Cortaillod	2		
Bevaix	1		
Rochefort	1		
Total pour le district de Boudry		14	
Fleurier	7		
Couvet	2		
Total pour le district du Val-de-Travers		9	
Fontaines	3		
Cernier	2		
Valangin	1		
Total pour le district du Val-de-Ruz		6	
Canton de Berne		2	
Canton de Fribourg		2	
Canton de Vaud		1	
Total		167	sociétaires.

On entend ensuite des communications de M. Gust. de Pury, sur le développement des établissements ecclésiastiques dans le Val-de-Travers; de M. de Mandrot sur les voies romaines dans le même vallon; de M. le Dr Guillaume sur

un procès en sorcellerie: travaux qui seront tous publiés successivement dans le *Musée neuchâtelois*. M. Alexis Dardel présente des monnaies celtiques et romaines et deux tuiles trouvées dans le voisinage de Préfargier; sur l'une de ces tuiles romaines se trouve l'empreinte d'une patte de chien, l'autre porte l'inscription suivante: L. XXII. G. — M. Desor donne quelques détails sur ces intéressants objets, il explique le sens de l'inscription (Légion XXII, double) et engage M. Dardel à persévérer dans ses recherches qui ont été jusqu'à présent couronnées de si heureux résultats.

Après la levée de la séance, les sociétaires vont visiter les mines d'asphalte qui leur ont été gracieusement ouvertes par l'administration. Ils reviennent, enchantés de cette visite, prendre place au banquet, servi dans les salles de l'hôtel de l'Aigle-d'Or, où ils firent honneur à la cuisine de l'hôtelier aussi bien qu'aux excellents vins offerts par leurs amis de Couvet.

Une fort bonne musique, de nombreux discours, des chansons et la belle pièce de vers que nous donnons plus loin, animèrent ce gai repas après lequel chacun reprit la route de ses foyers, emportant de sa journée les plus agréables souvenirs.

J.-H. Bonhôte.

COUVET[1]

Discours prononcé par M. Fritz Berthoud, président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 10 juin 1872.

La famille neuchâteloise sort d'une source commune. Elle s'est formée, elle s'est agrandie sous les mêmes influences, par les mêmes causes; elle a rencontré les mêmes difficultés, surmonté les mêmes obstacles, et, aujourd'hui, dans la diversité de ses caractères, l'unité d'origine reste encore profondément gravée. Malgré les nuances et les contrastes que le temps, le sol, le climat, ces grands modeleurs et façonneurs de l'espèce humaine, ont mis entre les membres de cette famille, entre les habitants du haut et du bas, de la montagne et de la plaine, malgré des mœurs et des habitudes forcément différentes, on ne peut essayer de tracer l'histoire d'un de nos villages, sans refaire en même temps pour une large part celle des autres communes du pays. Les rudes chemins qu'elles ont suivis, partent du même point, tendent au même but, et y arrivent avec plus ou moins de détours et de peines. En les repassant l'un après l'autre on retrouve, on admire partout l'énergie, la persévérance de ceux qui les ont tracés et parcourus, mais on hésite, on est embarrassé et un peu confus d'y conduire comme à une chose nouvelle et rare, ceux qui avant nous les ont découverts et nous en ont donné le plan et l'itinéraire.

Et cependant c'est là le devoir imposé au président annuel de la Société d'histoire, à celui au moins de cette année; on l'a nommé cicerone d'une compagnie de pionniers experts dont il était tout au plus l'élève et le disciple. Il obéit!

[1] Avant tout, rendons à César ce qui appartient à César. Ce travail est tout entier tiré des notes et des documents recueillis par M. Gustave Petitpierre, et qu'il a bien voulu mettre à ma disposition avec une obligeance parfaite. Je l'en remercie, en regrettant de n'avoir pas pu, ou pas su, tout prendre. Mais je désire que bientôt M. Petitpierre fasse oublier ces pages en publiant les siennes, et qu'à son exemple, dans chacun de nos villages, quelque chroniqueur laborieux remette au jour les choses ensevelies, et de l'exemple des morts oubliés, instruise, encourage et console les vivants. F. B.

Le Val-de-Travers *(Vallis transversa)* fait partie du pays de Neuchâtel : ouvert du côté de l'orient d'où vient la lumière, et du côté de l'ouest d'où soufflent les tempêtes, il a de tout temps servi de passage à bien des choses bonnes et mauvaises, utiles et nuisibles, et aucune ne l'a traversé sans qu'il n'en ait gardé quelque portion. La Gaule lui envoie les effluves de son esprit railleur, brave, vif, un peu querelleur et mobile ; d'autre part le sens pratique, positif, calculateur, tenace, des peuples germains, remonte vers lui par sa cluse de Noiraigue ; ce qui lui donne, dans l'ensemble du pays, des qualités et des défauts particuliers, une physionomie à part, originale, un peu comme son nom, disent les critiques, mais en somme point banale, ni sotte, et qui en vaut bien une autre. Ses truites et ses hommes d'Etat sont recherchés.

Le Val-de-Travers, comme district, compte onze villages, et des hameaux et des *prises* en grand nombre. Tout ce peuple est heureux, tous les villages sont beaux, propres, gais, avenants, invitants ; l'industrie y fleurit, les cercles et les cabarets y prospèrent. Pantagruel et ses compagnons s'y trouveraient à l'aise, et frère Jean des Entommeures n'aurait trouvé lieu au monde mieux choisi pour y fonder son abbaye de Thélème.

Pareils en ce point, les villages du vallon ont pourtant des caractères distincts et des traits individuels prononcés. Chacun d'eux est un petit monde à part, très séparé d'habitudes, de goûts, de mœurs, d'allures : leurs habitants se distinguent à première vue, ou au premier mot. Personne ne s'y trompe, sans qu'il soit facile de dire pourquoi ; ce ne sont que des nuances, mais elles existent et ne se confondent jamais : l'accent, le regard, la démarche, tout a un cachet local déterminé[1]; les mariages ni les déplacements n'y font rien. Ici,

[1] Un exemple, bien en place et de circonstance ici, me revient en mémoire ; il s'agit de deux communiers de Couvet et je le tiens d'un troisième. Deux voyageurs se rencontrent sur un navire, dans l'Inde, je ne sais où. Ils lient conversation dans la langue de ceux au milieu desquels ils se trouvent : anglais ou hollandais, peu importe. Tout à coup l'un dit à l'autre :

— Mais ce n'est pas votre langue maternelle ?

— Non, monsieur ; c'est le français.

— Parlons donc français ; le français est aussi mon premier langage.

Après quelques minutes, le même reprit :

— Pardon ; ce n'est pas du français de France que vous parlez là.

— Non, mais voisin. Je suis Suisse.

— Il me semblait bien. Et de quel canton, s'il vous plaît ?

— De Neuchâtel.

— Parfaitement ; j'en étais sûr.

Et ils continuent leur entretien. Mais bientôt le curieux interrogateur l'interrompit de nouveau :

— Vous dites que vous êtes de Neuchâtel.... pas de la ville à coup sûr ?.. .

comme partout, les annexeurs sont annexés, et se perdent dans le courant, comme les gouttes d'eau se mêlent aux rivières. Autrefois ces différences étaient une cause d'inimitiés et de querelles, maintenant ce n'est qu'un lien de plus. On ne se bat plus, on trinque, et l'on se recherche précisément parce qu'on ne se ressemble pas.

Couvet, dont j'ai seulement à m'occuper ici, Couvet, dans cette symphonie transversale ou traversine a été de tout temps le virtuose le plus brillant et le plus applaudi. Il en était le premier violon, la note sonore, et l'allegro, éclipsant Môtiers le chef d'orchestre, Travers la contre-basse et les autres. Tous les faiseurs de descriptions et de mémoires, le vantent à l'envi. Il occupe le milieu de la vallée, d'une montagne à l'autre, comme le banc d'honneur dans le bateau, le coupant ainsi en deux parts qu'il domine et surveille. Sa principale rue est large, propre, légèrement montante, ses maisons sont confortables, vernissées et coquettes. Si, par la pensée, on réunissait tous les villages en un seul, Couvet en serait le quartier Saint-Germain de Paris, ou le faubourg de Neuchâtel.

Deux rivières l'arrosent : l'intarissable Areuse, claire et limpide, baigne ses pieds, et le Sucre, jadis mieux nommé le *Secreux*, lui verse par intervalles sa douche après l'orage et ses flots troublés et furieux. Avare ou prodigue tour à tour, ce ruisseau n'est qu'inutile ou dangereux, ravin sans eau, ou torrent déréglé ; s'il quitte les hauts rochers, sa demeure et son donjon, c'est pour surprendre et détruire : chacune de ses visites laisse un regret et une crainte. Celle du 18 mai 1822, est restée une date néfaste ; elle mit le village tout entier en péril, et le presbytère miné, assailli, secoué jusqu'en ses fondements, a cru voir sa dernière heure. Que voulez-vous ? chacun a son épine, et son mal secret ou connu ; celui des riches s'appelle superflu, celui de Couvet : le Sucre.

Toutefois en vertu des anciennes coutumes qui donnaient aux pères droit de vie et de mort sur leurs enfants, le Sucre peut s'accorder la satisfaction,

— Eh ! que vous importe, répliqua l'autre un peu impatienté.

— Il m'importe plus que vous ne pensez. A votre accent, à votre air, je vous crois du Val-de-Travers.

— Après ?... y a-t-il du mal à cela ?

— Nullement.... De Couvet, je le parie ?

— Non, monsieur, repartit avec mauvaise humeur et de plus en plus fâché celui qui était si indiscrètement mis sur la sellette ; non, monsieur, je ne suis pas de Couvet, je suis de Plancemont.

— Ah ! vous êtes de Plancemont, monsieur, eh bien ! moi, je suis du Marais.

Et ils se jetèrent dans les bras l'un de l'autre. — C'étaient le colonel de Sandol et Ferdinand Berthoud.

et regarder comme un devoir, de châtier, s'il le croit bon, et même de détruire au besoin, pour leur apprendre à vivre, les habitants de Couvet. Car Couvet est son fils, il est né des alluvions du Sucre ; sans le Sucre il n'existerait pas ou du moins son caractère, son destin, son histoire, sa physionomie, seraient différents : ce ne serait pas Couvet. Cette génération n'a rien de miraculeux ; elle se reproduit partout. La plupart des villages dans les vallées des Alpes et du Jura, sont assis sur des torrents transversaux et occupent les monticules et les renflements de cailloux et de terres amassés par les eaux.

Couvet, du reste, et en dehors de tout sentiment filial, peut moins que tout autre s'effrayer d'un déluge. Il a pour patron le dieu de la chaleur et du feu, l'ennemi juré de l'eau ; son nom même, chacun le sait, signifie un réchaud, et ses armoiries parlantes représentent trois vases d'où sortent des flammes. L'étymologie cette fois ne peut s'égarer, suivant sa coutume, en de vaines nébuleuses théories où l'on ne voit goutte. Le nom de Couvet n'a rien d'obscur. Toutefois il est permis de se demander si le village a reçu son nom de baptême des réchauds ou pots à feu qu'il fabriquait et expédiait au loin, ou s'il ne leur a pas donné le sien.

La poterie, déjà au XVIme siècle et sans doute auparavant, était une industrie florissante. En 1574, le 15 septembre, la commune rachetait de *noble Balthazard Baillod*, le *Cret-de-l'Eau*, c'est-à-dire le quartier ou une partie du quartier situé sur la rive droite de l'Areuse : quartier désigné autrefois sous le nom de *St-Gervais*, et plus anciennement sous celui de *Gros-Tarde*. Cet achat était fait pour les droits que maître Baillod possédait sur cette pièce du commun, droits qu'il avait acquis de noble homme Olivier de Diesse, seigneur de Champel, escuyer, etc., et qui consistaient dans l'exploitation de la marne amassée en cet endroit par l'éboulement du Burcle. Couvet était célèbre alors dans toute la Bourgogne, non-seulement pour ses réchauds, chaufferets ou covets, mais encore par ses magnifiques poêles de faïence peints aux couleurs éclatantes qui faisaient l'ornement des châteaux. Alors on comptait jusqu'à dix fours en activité.

Au commencement de ce siècle, la *terre* de Couvet avait conservé une certaine réputation, mais seulement pour les ustensiles d'un usage commun ; on y faisait encore des poêles et des réchauds. Maintenant, les feux sont éteints. Cette industrie, qui est un art, a fait place à d'autres travaux ; il n'en reste que la gloire passée et le nom du village. Mais ce nom lui-même, je le répète, pourrait être aussi bien le parrain que le filleul. En tous cas, une chose semble sûre, un village, un hameau, une station humaine exista ici avant la poterie et les vases enflammés.

Il n'est plus permis de croire que, jusqu'aux missionnaires chrétiens et aux

moines du prieuré, le Val-de-Travers, couvert d'épaisses et impénétrables Joux, ait été inconnu et désert. Les hommes qui vivaient il y a des milliers d'années peut-être, sur les bords et sur les eaux même du lac, et dont on retrouve les armes et les ustensiles de pierre, de bronze et de fer, ont visité et parcouru certainement les montagnes et les vallées qui dominaient leurs établissements aquatiques. C'était probablement leur parc de chasse, bien pourvu de gibier, et qui sait même si quelques-uns d'entr'eux ne se sont pas bâti des demeures, dans quelques clairières ou sur les bords de l'Areuse. En tous cas, ils ont traversé cette rivière ; il y a eu, et de temps immémorial sans doute, un gué à cent cinquante pas environ au-dessus du pont actuel de Couvet. On y trouvait encore, il y a peu d'années, une foule d'objets oxidés : des aiguilles, et un assez grand nombre de ces anneaux supports, tout semblables à ceux qu'on a recueillis dans toutes les stations lacustres. On sait aussi que des hachettes de pierre ont été découvertes à Noiraigue. Depuis, les Celtes sont venus à leur tour. Notre sol ne nous a pas rendu les débris matériels de leurs pauvres maisons et de leurs arts primitifs ; mais leur esprit, pour ainsi dire, revit encore dans des légendes, des traditions, des souvenirs et des noms attachés à certains objets et à certains lieux.

Entre les plaines de la Séquanie et le large bassin fertile du Léman, de la Broie, de la Thielle, de l'Aar également cultivés et habités, le Jura ne pouvait s'élever comme une île sombre et fermée, accessible seulement aux bêtes fauves et aux oiseaux de proie. D'ailleurs, la présence des Romains est incontestable, et les Romains n'ont fait que suivre et poursuivre leurs vaincus ; ils étaient conquérants et non défricheurs et pionniers. Les savants leur attribuent la construction de plusieurs de nos vieilles *vy*, abandonnées maintenant aux ronces et aux buissons, et la pioche du bâtisseur ou la charrue, ramènent au jour, de temps en temps, quelques-unes de leurs pièces de monnaie d'or ou d'argent enfouies depuis quinze siècles. [1]

Couvet était peut-être déjà une de leurs stations, s'il est vrai qu'on peut faire remonter jusqu'à eux l'exploitation du minerai de fer, au Furcil, à Longeaigue, aux Champs-Berthoud, au Pont de la Roche et à Roumaillard. Et pourquoi pas ? puisque M. Alb. Naville, en 1866, a soutenu l'opinion que celles du Salève dataient des Phéniciens. Au surplus, peu importe ; la vieillesse n'est ni un mérite, ni une vertu ; c'est un fardeau, et ce qui ne se renouvelle pas, dépérit et meurt. Vers le dixième siècle et jusqu'au treizième siècle, tout l'ancien monde tombait en décrépitude. Le nôtre allait commencer et les communes en furent le berceau.

[1] On en a trouvé plusieurs tout récemment en retournant le champ où M. Louis Pernod vient de bâtir sa belle demeure.

Toutes les terres appartenaient à des seigneurs et restaient sans culture, livrées aux folles végétations et aux animaux sauvages. Pressés par la faim et par la misère, qui s'étendent sous leurs yeux, et, comme une marée sinistre, montent jusqu'à leurs donjons, ces maîtres au cœur dur se sentent pris de crainte et de compassion à la fois. Ils descendent de leurs tours crénelées, parcourent leurs domaines, et les distribuent aux hommes taillables qu'ils affranchissent, avec certaines réserves et moyennant certains droits et redevances.

En 1242, le comte Ulrich IV visite ainsi le Val-de-Ruz et le Vaux-Travers et accorde de nombreux abergements: c'est la première date de notre histoire moderne. Les défrichements ne paraissent avoir pris ou repris un peu d'importance qu'à partir de 1288, et cela par l'arrivée d'un certain nombre de familles allemandes. Trois ans plus tard, en 1291, trente familles genevoises suivent l'exemple de celles qui, en 1242, avaient fondé les Geneveys, quittent leur pays et viennent s'établir au Val-de-Travers, probablement à Couvet; les familles Dubied et Coulin (alors Colin), étaient du nombre, ainsi que les André, ou Andrié, noms qui existent encore ici, et aux Geneveys, au moins le dernier. Dix ans s'écoulent; le comte Rollin détruit Bonneville, et nous envoie une partie des habitants de cette malheureuse cité. A la même époque à peu près, les moines de Mont-Benoit défrichent les Remosses, et une famille Berthoulx, tombée on ne sait d'où, s'établit à Plancemont qui s'appela longtemps: Vers-chez-Berthoud. Enfin, suivant une tradition, ce serait après un incendie de Neuchâtel, celui de 1450, que les Borel, les Petitpierre, les Jeanjaquet et les Henriod arrivent à Couvet. Cette double attache citadine, ces origines bourgeoisiales n'ont jamais été oubliées. Couvet a gardé, et c'est là une de ses grâces, ce goût fin, délicat, ce savoir-faire dans l'arrangement de la vie et des choses, ce je ne sais quoi de distingué, qu'on n'apprend que dans les villes. Il y a des villages qui restent villages en devenant plus grands que des capitales. Couvet a toujours été une jolie petite ville bâtie à la campagne, aussi Neuchâtel l'appelait sa *filiale*, et, jusqu'à ces derniers temps, aimait à retrouver chez elle plusieurs de ses vieux usages et de ses vieilles mœurs. Presque tous les communiers de Couvet sont encore bourgeois de Neuchâtel, et tiennent presque autant à la bourgeoisie qu'à la commune. Ce n'est pas peu dire: l'acte d'agrégation d'Abraham Pury, conseiller de ville de Neuchâtel, alors propriétaire du domaine de la *Chudertez* (Chaudrette), réserve « qu'il ne pourra mettre granger sur ses biens, que ce ne soit du nombre des communiers, en tant qu'il s'en puisse rencontrer qui les veuille retenir, lesquels devraient être préférés. »

En 1665, la commune comptait:

50 Petitpierre,
44 Borel ou Borrel[1],
12 Jeanjaquet,
20 Petitjaquet,
10 Henriod,
17 Guyenet,
2 Martin,
2 André, (aujourd'hui Andrié)
5 Faure, (aujourd'hui Favre)
9 Tissot,
2 Pury,
11 Coulin,
6 Roy,
12 Dubied,
4 Jean-Gonds ou Geds,
28 Berthoud,
3 Grandpierre.

A cette date, un grand nombre de familles des premiers communiers étaient déjà éteintes : entr'autres, une famille Perregaux ou Perreguel, dont un membre, Jehan, est mentionné dans un acte de 1589, comme étant aussi bourgeois de Neuchâtel.

La commune de Couvet, et ce n'est pas un petit éloge, a toujours été hospitalière et facilement ouverte à tous ceux qui désiraient en faire partie. Souvent elle se donnait gratuitement, et les prix d'entrée pour ceux qui l'achetaient variaient, sans doute par des considérations de positions et de personnes : ils vont de douze louis à cent louis. Parmi les agrégés d'honneur et gratuits, en 1733, on lit les noms de deux Lechambrier : Frédéric, qui avait épousé Esther Jeanjaquet, et Jonas Lechambrier, banneret ; puis le banneret et châtelain Abraham Martinet, et enfin Jean-Jacques Rousseau, l'illustre écrivain.

L'histoire de cette dernière réception, dont Môtiers fut jaloux et dont Couvet se vante avec raison, a été souvent racontée. Les détails en sont présents à la mémoire de tout le monde. Chacun aussi a lu et sait par cœur la lettre que le philosophe proscrit adressa de l'ile de St-Pierre à la Commune, lettre aussi aimable pour cette dernière qu'elle l'était peu pour ses voisins. Je me borne donc à rappeler cet épisode intéressant, qu'on ne pouvait ici ni raconter de nouveau, ni passer sous silence.

[1] Les Borrel, avec deux r, ainsi que les Grandpierre, paraissent être des réfugiés français de la révocation de l'Édit de Nantes.

Dans la liste des communiers anciens et nouveaux, il en est un que je cherche en vain et que je croyais y trouver : c'est celui de Wattel. L'auteur du Traité du Droit des gens n'en est pas moins une illustration *Covassonne*, et nul ne songe à le contester.

Un trait bien remarquable de l'organisation première des communes, et qui a duré presque jusqu'à nos jours, qu'on a eu même beaucoup de peine à détruire, c'est qu'elles ont atteint, réalisé dans une certaine mesure, et peut-être dans la seule mesure humainement possible, l'idéal qu'exprime leur nom : la communauté des biens.

On lit dans la *Description de la Mairie de Lignières*, publiée dans les premières années de ce siècle : « Il y a trente ans qu'on avait très peu de terres dont les possesseurs fussent réellement propriétaires toute l'année. Les vergers près des maisons du village, deux ou trois enclos à quelque distance du lieu, c'était à peu près tout. Les champs étaient ici comme ailleurs divisés en trois *fins* ou pias : les uns ensemencés en froment, les autres en orgée, les troisièmes restaient en repos ou jachères. Ceux-ci étaient pâturés toute l'année, ceux-là l'étaient d'abord après la moisson (par les bestiaux de tout le village, cela va sans dire), on n'imaginait pas qu'un autre ordre de choses fût possible. Nos pères, disait-on, n'avaient pas fait autrement. »

Jamais ni les philanthropes, ni les chrétiens n'ont pu rêver une forme de société où les grands principes de la fraternité et de la solidarité humaine fussent mieux appliqués. Et cependant, il a fallu l'abandonner ; à mesure que la population s'accroissait, le produit des terres négligées devenait de plus en plus insuffisant ; la misère, la pénurie naissaient de ce qui semblait devoir les prévenir, et l'intérêt particulier seul a pu sauver l'intérêt général et ramener le bien-être et l'aisance dans nos villages.

Tant que les terres étaient communes, personne ne s'en occupait que pour en tirer le plus possible ; lorsqu'elles devinrent propriété personnelle, fermée, chacun se mit à les cultiver pour soi, avec zèle et avec soin. Tel champ qui ne donnait que deux ou trois chars de récolte, en rapporta vingt ou trente. Et ce fut ainsi partout et de tout.

Il faut leur rendre justice, nos pères ont bravement résisté à ces changements et à ces révisions, et Dieu sait comme étaient traités ceux qui les ont d'abord proposés et recommandés. Le gouvernement a dû intervenir pour calmer les mécontents. Nous sommes plus sages et mieux avisés aujourd'hui.

M. Petitpierre a relevé avec un soin consciencieux, dans les archives de la commune, tous les pas de cette lente transformation successive, des terres communales incultes en champs cultivés ; transformation qui n'a pas duré moins de trois siècles, et qui a eu d'abord pour point de départ, la nécessité

imposée aux communes de se procurer de l'argent pour payer les impôts ou giettes extraordinaires qu'il plaisait à leurs *Excellences et Grandeurs* de leur imposer. Le premier acte de ces défrichements et répartitions pour Couvet est de 1591, les derniers arrivent jusques vers *1838*. « S'il était possible, dit M. Petitpierre, de compter exactement le nombre des champs qui composent ou composaient chaque *fin* ou *pya*, on aurait l'indication du nombre des feux-tenants du village à l'époque où les partages ont eu lieu. »

L'esprit public à Couvet a toujours été très vivace et très-énergique, et l'organisation communale aussi simple et aussi démocratique que possible. L'assemblée générale, composée de tous les communiers âgés de vingt-deux ans révolus, était seule compétente pour délibérer et voter sur les affaires concernant la défense des libertés acquises, la gestion des biens communs et l'administration locale. Facultative à vingt-deux ans, la fréquentation de ces assemblées devenait obligatoire à vingt-cinq, et nul ne pouvait se dispenser des charges et des fonctions publiques auxquelles l'appelait soit le tirage au sort, soit le vote de ses concitoyens.

Outre les services particuliers du village, cette obligation comprenait des services extérieurs et exceptionnels : ainsi le 20 février 1653, *huit* hommes sont envoyés au secours de MM. de Berne pour la guerre des paysans, et le 13 mars de la même année, un secours (on ne dit pas de combien d'hommes) est également envoyé à MM. de Soleure, avec une allocation de 15 L. à chaque homme et de 4 batz pour boire au départ.

L'assemblée nommait son président ; toutefois lorsqu'il s'agissait « d'affaire d'importance concernant le droit et l'autorité du prince, ou les droits et franchises, » la présidence revenait à l'officier de justice ou à un justicier. Et précisément ces sujets étaient ceux qui passionnaient le plus les assemblées et soulevaient les plus vives discussions. Il fallait toujours se défendre contre de nouvelles exigences et contre la fréquence des aides ou impôts extraordinaires que les princes avaient le droit d'exiger, mais qui se renouvelaient trop souvent.

Tout en était occasion et prétexte. M. Petitpierre en relève quelques exemples :

1642, pour le mariage de la princesse ;

1651, pour le recouvrement de la liberté du prince ;

1657, pour mademoiselle ;

1657, pour le rétablissement du prince ;

1663, pour la nomination du prince au titre de chevalier ;

1669, pour le voyage d'outre-mer. Et cette même année, représentation contre la dîme du lin déclarée inconnue de mémoire d'homme, et contre la défense d'introduire des vins de Bourgogne.

Les communiers, d'ordinaire affranchis de taxes, étaient dans ces cas particuliers imposés comme les habitants, seulement la commune venait à leur aide par des partages de terrains et par la cession de bois gratuite ou à prix réduits.

L'emploi de secrétaire était fort recherché par les nombreux notaires qui vivaient à cette époque et auxquels il amenait des clients. Souvent au lieu d'être payés, ils payaient pour remplir cet office. En 1744, J.-H[i] Borel, notaire et juré, donne trente-trois Livres faibles pour l'obtenir, et une autre fois 16 Livres et 8 gros.

Cette abondance de notaires étonne. En 1750 il y en avait dix à Couvet, et ceux qui ne pouvaient être secrétaires de commune se faisaient volontiers maîtres d'école..... au rabais comme les autres. Cette circonstance était d'ailleurs plutôt favorable que nuisible à l'instruction. Couvet eut de bonne heure de bonnes écoles particulières, assez appréciées pour que les enfants des villages voisins y fussent envoyés ; elles servaient d'intermédiaires entre l'école du village et celle de Neuchâtel.

Couvet semble avoir peu profité des droits qu'il avait sur l'école paroissiale de Môtiers dirigée par le diacre du Val-de-Travers. Avant d'être paroisse séparée, il possédait son école communale, sans compter les écoles libres ouvertes par les notaires qui n'avaient pu être ni secrétaires ni régents. C'étaient déjà des espèces d'écoles supérieures : on y enseignait le toisé, le dessin et le droit neuchâtelois. Des recueils de points de coutume copiés par les élèves de ces écoles, se rencontrent assez fréquemment.

Le gage du régent officiel ou communal était en 1651 de Livres faibles 125. Cinq ans après il s'élève à 225, plus la demeure et le bois. Mais ce poste, mis aux enchères ou à la démonte, ne rapporte plus en 1681 que L. f. 150, en 1684 que 110, en 1691 que 83 L. f.; c'est le taux le plus bas ; en compensation, cette année là le notaire-régent ne fut pas tenu de sonner la cloche à quatre heures du matin. Les autres sonneries de cloche et les fonctions de chantre restaient dans ses attributions ; il devait aussi, d'après le règlement, veiller à ce que les enfants fréquentassent les assemblées de l'église, et soient, sur rue, obéissants, respectueux et civils.

En 1754, le traitement scolaire remonte à 325 L. f., « plus le produit des inscriptions de l'état civil payables par les non-communiers seulement, et quelques minimes gratifications. » A cette date, il est vrai, et dès l'an 1721, la place n'était plus mise à l'encan, mais au concours, avec la réserve de choisir le plus capable.

M. Besson, régent de Travers, ayant été élu en 1783, ses émoluments furent portés à seize louis, au moyen d'une souscription particulière. Trois ans plus

tard, la commune reconnaissant la nécessité de dédoubler l'école et de créer une classe de filles, s'adressa aux Quatre-Ministraux, qui lui accordèrent une subvention annuelle de 400 L., subvention qui a été versée jusqu'à l'organisation actuelle. En échange de ce don, les bourgeois de Neuchâtel non-communiers de Couvet pouvaient envoyer leurs enfants aux deux écoles aux mêmes conditions que les communiers. Le traitement du régent s'éleva successivement à vingt-sept, à trente-six, à quarante, à soixante, et enfin à 1,800 fr.

Couvet possède aujourd'hui à la Montagne : 3 classes temporaires ; au village : 2 classes de garçons, 2 classes de filles, 2 classes mixtes, 1 école enfantine, et son budget de l'instruction est de 8 à 9,000 fr. Le bâtiment d'école et de commune, où nous sommes réunis en ce moment, a coûté environ 100,000 francs, somme couverte en grande partie par la commune, les souscriptions particulières ayant produit :

	L. 12,135»11» 6	à Couvet,
	1,900»10»—	à Neuchâtel,
	1,000»—»—	par les Quatre-Ministraux,
	5,475»10»—	don du roi.
Total	L. 20,511»11» 6	

Le roi avait souscrit pour 7000 Livres, mais la souscription entière n'était pas payée quand la révolution de 1848 éclata, et la république ne crut pas devoir accepter l'héritage royal et payer les L. 1524»10s qui restaient dus. Pour achever ce chapitre scolaire, je copie encore un détail relatif aux prix.

Le 25 novembre 1711, la commune votait une somme de quarante batz pour être distribués comme encouragement aux écoliers les plus avancés. Ce don fut renouvelé de temps à autre et ne devint annuel qu'au commencement de ce siècle, après d'autres dons fait dans ce but spécial (entr'autres par le justicier Borel de Brey, un legs de fr. 500 fait en 1778, et dont l'intérêt fut spécialement affecté aux prix de religion). Les principaux prix étaient ceux de *harangue* (cela rappelle le mot de Jean-Jacques : « les Neuchâtelois sont grands harangueurs ») de sagesse, de propreté et de religion (dogme et morale). Chaque enfant ne pouvait obtenir plus de dix-sept à dix-huit piécettes (trente batz), et c'était déjà beaucoup.

Il n'est pas besoin de transition pour passer de la question scolaire à celle de l'église. Môtiers, son nom l'indique, fut d'abord le centre religieux du vallon : le *Motie* (l'église). St-Sulpice et Buttes, et Travers aussi je pense, à cause de leur éloignement, s'en détachèrent les premiers. Mais si près qu'on fût, les communications n'étaient pas faciles, nous le verrons tout à l'heure,

et le besoin d'avoir un culte mieux à portée se fit bientôt sentir à Couvet. Un petit cahier déposé aux archives nous donne le détail des négociations qui amenèrent la solution de ce problème. Le 2 janvier 1637, les principaux d'entre les communiers se réunirent au logis du secrétaire Claudes Petitpierre, et là « entr'autres propositions, fut pourparlé qu'il serait bon dans la commu- » nauté, si cela se pouvait faire, d'avoir une prédication sur semaine au dit » village, pour l'honneur et la gloire de Dieu, pour le contentement, soula- » gement et commodité de beaucoup de vieilles gens, qui sont grandement » incommodées quand il leur faut aller à l'église de Môtiers, comme aussi pour » la jeunesse et autres considérations, tellement que pour tâcher à obtenir » cela, il faudrait contribuer un chacun selon ses commodités, » etc.

Une souscription est ouverte, les membres présents s'inscrivent pour deux cent quarante-sept Livres faibles et six gros. Le 6 mars la commune s'assemble à cet effet; les gouverneurs sont chargés de se rendre en classe et de présenter une demande qui reste sans résultat, bien que la souscription présentât au mois de mai la jolie somme, pour l'époque, de quinze cents Livres faibles. Mais pour venir quelquefois trop tôt, les bonnes idées ne meurent pas; on les croit mortes, elles ne sont pas même endormies; elles germent à l'écart et préparent la moisson.

Le 2 février 1652, la construction de l'église est décidée malgré tout; en 1657 elle n'était pas commencée toutefois, puisque la commune envoie M. le maire Jean Petitpierre et deux maîtres à Savagnier, afin de regarder le temple nouvellement bâti et d'en rapporter le modèle; c'était en janvier. En avril, on achète le terrain : une demi-pose de Daniel Coulin, par échange contre une pose Essert et une pose clos sises au haut du village, et l'on fait marché avec Jonas Favre, maçon, à raison de 6 L. par toise. Les communiers creusent les fondements et charrient les pierres. Chacun fit effort et tout alla du mieux qu'il put. Le clocher, qui d'emblée eut une horloge, était en bois et posé sur le toit à l'extrémité du côté du vent; les poutres qui supportaient la galerie du temple de ce côté sont encore encochées par l'usure des cordes des cloches. Tout cela ne fut terminé qu'en 1659, mais la dédicace eut lieu le 19 mai 1658, par M. Huguenin, ministre de Môtiers, qui fut chargé de desservir l'église moyennant une augmentation de traitement de cent Livres faibles et de vingt-quatre émines froment et orgée. Le cimetière ne paraît avoir été ouvert que l'année suivante. Quelques personnes notables furent depuis, par honneur, enterrées dans l'église.

M. DuBois nous a raconté, l'an dernier, qu'au Locle, avant d'avoir un orgue, on faisait accompagner les chants d'église par des joueurs d'instruments. Il en fut de même à Couvet. Un arrêt de 1752 accorde à huit musiciens un louis

de récompense, et à chacun vingt-cinq livres faibles par an pour jouer à l'église les dimanches et jours de fête, matin et soir. Cela dura probablement jusqu'en 1772, époque où le major de Roy ayant retenu les orgues que Dupeyrou avait échangées avec l'organiste de Neuchâtel, les offrit à l'église de Couvet, à laquelle il laissa encore par testament une somme suffisante pour y ajouter sept nouveaux registres, réparation qui fut exécutée en 1801 par M. Dreher, de Fribourg.

Quelques années auparavant, le vieux clocher devenant caduc, avait été remplacé par la belle tour en pierre qui existe aujourd'hui : elle fut achevée en 1766 et coûta pour la maçonnerie 10,584 L. f. Les entrepreneurs, nommés Rosselet, reçurent en outre une gratification de douze louis. Parmi les souscripteurs figurent les noms illustres de Jean-Jacques Rousseau, pour L. N. 42, et de Ferdinand Berthoud, pour 126 L. N.

La belle sonnerie date de la même époque, elle se compose de trois cloches :

La plus grosse pèse	2247	livres et coûta	6881	L. f.
La second pèse	1567	» »	1602	L. N.
La troisième pèse	1156	» »	947	L. N.

Toutes les trois ont été fondues par M. Lièvremont, de Pontarlier. En y comprenant une nouvelle horloge achetée de M. Pierre Ducommun, horloger, de la Chaux-de-Fonds, pour 50 écus blancs soit 375 L. f., et la vieille horloge, le prix total de la tour, cloches et horloges, s'élève à L. N. 28,876.

On voit que les habitants de Couvet ont, par bien des raisons, le droit d'être fiers de leur clocher. En général, les gens du vallon aiment les flèches bien pointues et hautes, témoin Môtiers, témoin Travers, témoin Buttes ; si Fleurier, St-Sulpice et Boveresse ont adopté pour les tours de leurs églises des calottes rondes à la mode des enfants de chœur, c'est pure économie, et je n'oserais pas en conclure à leur avantage, que l'esprit de clocher y règne moins qu'ailleurs.

L'établissement définitif d'une paroisse indépendante de celle de Môtiers, n'exigea pas des négociations moins laborieuses et moins longues. Môtiers et les autres communes qui composaient la paroisse, ne voyaient pas d'un bon œil cette séparation qui augmentait leurs charges ; les ministres n'y mettaient pas plus de bonne volonté ; de là des relations difficiles et assez tendues entre la commune de Couvet d'une part, les villages et les pasteurs de l'autre. On en jugera par les traits suivants.

M. Huguenin, celui qui avait fait la dédicace, quittant le poste de Môtiers en 1670, Couvet décida de ne lui payer sa pension, « qu'à concurrence des

» actions et prêches qu'il a faits à notre chapelle et que les défaillances de-
» vaient être rabattues sur son gage. »

Son successeur, M. Marquis, ministre de Valangin, réclamant quatorze chariots pour son bagage et deux chevaux de monture, Couvet répondit : « qu'il fournirait deux chars comme d'ancienneté, que pour les montures on » n'y est obligé en rien de les fournir..... »

Enfin, deux ans plus tard, le 15 janvier 1672, sur des plaintes du même M. Marquis, au sujet de l'école et des enfants, les communiers réunis déclarent : « qu'ils se trouvent un peu intéressés de ce que M. Marquis dit hier en » chaire, que sous prétexte d'autorité et de crédit, nous voudrions mettre la » main sur l'encensoir, c'est pourquoi on le prie de s'expliquer à quelle inten- » tion il a dit cela.....

» Qu'ils croient que les sieurs pasteurs n'ont aucun droit sur la commu- » nauté de Couvet de la contraindre à prendre aucun maître d'école à leur » fantaisie, ni qu'elle soit obligée lors de la monte de l'école, d'interpeller le » pasteur de la paroisse, vu que si la commune engage un particulier, c'est » pour sa commodité, sans qu'elle y soit obligée.

» Conclusion : que la paroisse de Môtiers n'a qu'un seul maître d'école, qui » est le sieur Gaudot, diacre, qu'on doit lui représenter de faire toutes les » fonctions de sa charge, faire alternativement tous les dimanches les caté- » chismes à Couvet, Boveresse et Fleurier ; d'instruire les enfants, de conduire » le chant des psaumes et de satisfaire à tout ce qu'il est obligé par sa ré- » ception. »

Néanmoins, se soumettant, le notaire Baillod alors régent conduisit ses vingt-six élèves au diacre Gaudot, à Môtiers ; mais celui-ci déjà trop chargé sans doute le pria de les garder.

La commune de Couvet protesta aussi contre un arrêt de la classe qui ôtait aux enfants *le droit* de lire en chaire, comme du passé, durant l'administration de la sainte-cène. Tout ce bruit s'apaisa, toutes les difficultés s'aplanirent et le 3 avril 1706, la duchesse de Nemours signa l'acte qui autorisait Couvet à avoir un pasteur. Ce premier pasteur fut M. David Wattel ; on lui donna pour logement une partie de la maison de commune rebâtie en 1682 : logement bien modeste à coup sûr, puisque septante-cinq ans plus tard, M. H.-T. Henriod déclarait qu'il se composait : « d'une cuisine, d'un cabinet à côté du » lavoir, ayant fenêtre en plomb et pas de plancher, d'un poêle avec four- » neau déjà endommagé, d'un second cabinet au bout du poêle, avec fenêtre » à deux guichets, en plomb, en très mauvais état ; le plancher de ces deux » dernières pièces très-mauvais. »

Quant au fonds, pour la pension, il fut décidé que « tous ceux qui avaient

» communié et même les enfants n'ayant pas participé, devaient y contribuer » à raison de sept écus petits, soit 35 L. f. par tête; que les veuves et filles » contribueraient volontairement. »

Aussi beaucoup ne purent s'aquitter que par une reconnaissance avec intérêts qu'ils remboursèrent peu à peu.

L'abbaye donna généreusement son fonds capital . . .	L. f.	8,792»—
Les dons volontaires produisirent.	»	4,893» 1
Le produit des taxes en argent et en obligations	»	5,067» 6
La classe donna	»	2,500»—
Les diverses communes du pays	»	959» 6
La ville de Neuchâtel, la rente d'un capital de	»	3,000»—
Total	L. f.	25,212» 1

Capital qui fut plus tard, par un don du roi de L. N. 1747»10, porté à L. N. 8,737»10 (non compris les 3,000 fr. gardés par la bourgeoisie de Neuchâtel, et versés en 1837 à la chambre économique). Les deux vases ou gobelets d'argent servant à la communion sont un don de Mlle Elisabeth Petitpierre, et le plateau d'argent un don de M. le pasteur Courvoisier qui, l'ayant reçu de la commune à l'occasion du 50me anniversaire de son pastorat, à Couvet, désira qu'il fût affecté à cet usage.

Ce serait ici la place de parler du fonds des pauvres et de la Chambre de charité, mais ce travail s'alonge plus que je ne pensais et je ne vois rien dans les notes qui m'ont été remises sur cette matière, qui soit assez particulier et spécial à Couvet, pour ne se retrouver nulle part ailleurs. Partout on a fait de son mieux, suivant les circonstances et les ressources, et ce mieux n'a jamais satisfait ni les assistés, ni les assistants.

L'aspect du village et de ses entours a subi bien des modifications. Il a commencé probablement sur les bords de l'Areuse et s'est étendu ensuite vers le nord dans la direction qu'il a conservée. Les anciens, par un sens esthétique naturel, n'aimaient pas la ligne droite, au moins dans leurs routes, témoin celle qui desservait le vallon et qui était seigneuriale. Pour venir de Fleurier à Couvet, on suivait d'abord le pied de la montagne au sud par le *pré-monsieur*, on descendait Môtiers, puis il fallait gagner Boveresse, suivre les contours de l'autre versant des monts pour atteindre enfin le quartier encore nommé le Quarre. Ce nom de Quarre, ou Querre, ou Carré, en plusieurs villages désigne le groupe primitif. Charlemagne avait, dit-on, à Genève, son palais du Quarre. Les notes de M. Petitpierre n'indiquent pas la direction de la route de Travers, mais on sait que le sentier qui y conduisait traversait la maison appartenant aujourd'hui à M. Louis Coulin, et que cette servitude de passage

public lui est restée pendant fort longtemps. Et puisque nous y sommes entrés, en vertu de ce droit, je dirai en passant que cette belle demeure a été bâtie pour une fabrique de toiles peintes, et qu'elle a un escalier en asphalte qui date de 1704. On assure même que son propriétaire a retrouvé le reste des pains d'asphalte fondu qui ont servi à cet emploi; ils sont cylindriques comme si quelque tuyau avait servi de moule.

En 1749, le chemin de Môtiers était encore en si pitoyable état que M. Chambrier, pasteur, demanda et obtint l'autorisation de faire construire un bateau, pour se rendre plus commodément à Couvet.

Plusieurs chemins ou charrières des environs paraissent très anciens; entr'autres celui ou celle des Rhuillières qui n'a pas subi de modification; elle avait, elle a encore sur une partie de son parcours trente-deux à trente-quatre pieds de large. Arrivée à la maison dite le *Couvent* et qui était peut-être une hôtellerie, ou une dépendance du Prieuré, elle se bifurquait en deux embranchements, l'un qui allait à Provence et l'autre à Grandson. Cette voie aboutissait au Gué dont j'ai parlé, et reliait probablement les deux Bourgognes.

Le premier pont en pierre n'a été bâti qu'en 1603, et à quatre voûtes; il coûta 1,800 L. f. c'était peu, et cependant trop cher encore, car dix-sept ans après il dut être remplacé par le pont à deux arcades démoli seulement il y a quelques années, pour abaisser le lit des eaux et faciliter leur écoulement.

Le Val-de-Travers n'est pas une contrée favorisée du soleil, une molle Ionie, une Arcadie où les humains doucement couchés sous les hêtres, comme les bergers de Virgile, passent leurs journées à jouer de la flûte et à soupirer des élégies. Son climat est sévère, rude, inconstant et son sol avare. Le lait et le miel n'y coulent point d'eux-mêmes sur les pentes des monts. Et cependant l'agriculture, première occupation de ses habitants, récompense encore ceux qui lui sont restés fidèles. En suivant les conseils du laboureur de Lafontaine, en travaillant, en prenant de la peine, bon an, mal an, les granges se remplissent et les familles prospèrent. Le blé de Plancemont fut autrefois réputé; il avait une place réservée aux halles de Neuchâtel. Le vin de Plancemont n'est pas moins célèbre; c'est un vin sacré: non pas à la manière des vers de Lefranc de Pompignan, parce que personne n'y touche, mais parce qu'on ne le sert qu'à la sainte table.

Jadis une maison, un curtil, un clos, un morcel de terre suffisaient à occuper et à nourrir une famille; on vivait de peu, sans vivre mal. De nos jours les besoins se sont multipliés, le luxe et le superflu des temps passés sont devenus le strict nécessaire, et l'industrie a transformé, rajeuni, réchauffé notre pauvre et vieux Jura. Chacune de ses vallées, chacun de ses villages est une ruche bourdonnante, une fourmilière heureuse, un atelier. Couvet

n'a jamais été en arrière parmi les traînards des industries routinières, et au contraire souvent à l'avant-garde. De bonne heure il a essayé et pratiqué avec succès toutes sortes d'industries : à ses poteries déjà citées il faut ajouter la fabrication des écuelles de bois, ensuite celle des bas, renouvelée tout récemment par la belle fabrique de machines à tricoter de M. Edouard Dubied. N'oublions pas les fabriques d'indienne qui ont existé, la chose est sûre, dans les maisons Coulin, Petitpierre-Weiss et Rosselet. Malheureusement on ne sait rien de plus; des renseignements précis sur ces établissements manquent absolument. L'inexorable papeterie de Serrières, dit M. Alph. Petitpierre, dans son *Histoire économique*, a pétri et dévoré tous les documents qui pourraient nous apprendre leur histoire.

Même obscurité, mais plus explicable, sur l'exploitation antique, presque lacustre, et en tous cas légendaire, de mines de fer. On douterait même de son existence, si on ne lisait dans l'acte d'*accensement* des moulins accordé en 1536 à Jean Pergaux, châtelain du Vaux-Travers, « qu'il pourra y construire » moulin, une ou plusieurs foules, batteur, forge à fondre fer, huilliers, rais- » ses et autres. »

Qu'était-ce que ce batteur ? il ne s'agissait pas à coup sûr d'une batteuse à blé ; et cette forge à fondre fer et ces huileries ? autant d'industries que nous ne connaissons plus. Qu'est devenue aussi cette imprimerie qui a existé pendant quelques années à Couvet, sans qu'on puisse dire à quelle époque ? Hélas, tout change, tout disparaît et les Naïades même sont inconstantes : une source ferrugineuse coulait jadis au Burcle, on n'en peut douter, différents actes en portent témoignage. Les docteurs Basin et DuPasquier déclarent que ces eaux salutaires sont chargées de parties salines martiales, bitumineuses et asphaltiques. Cette analyse est de 1729. L'année suivante, on décide de planter une allée d'arbres pour y conduire et d'établir un couvert pour les buveurs. Et malgré tout cela, sa place même est inconnue.

On sait en revanche que dans le XVIIme et le XVIIIme siècle, les maçons et les charpentiers étaient, comme les notaires, fort nombreux à Couvet. En 1750 on y comptait : 70 architectes et maçons, 35 charpentiers, 8 menuisiers, 5 indienneurs, 22 faiseurs de bas, 12 maréchaux-serruriers, 10 horlogers, etc. Une partie de ces artisans, laissant les travaux de la campagne aux femmes, aux vieillards, aux enfants, s'en allait pendant l'été travailler dans les villes pour rapporter à l'automne quelques pistoles au ménage. Ainsi font maintenant les Piémontais et les Tessinois qui viennent chez nous remplacer les maçons que nous n'avons plus.

De cette race disparue de bâtisseurs, les gens de Couvet ont conservé le goût et l'art de construire. Il n'est pas de village où l'on ait si souvent fait

et refait des édifices publics, ni mieux, et où les particuliers craignent moins les ennuis d'une construction. En fait d'habitation, l'exception ailleurs fait la règle ici: comme on fait son lit on se couche; les gens de Couvet aiment à ce que le leur soit confortable, dans une belle chambre bien ornée, la chambre dans une belle maison et la maison dans un beau village; tout se tient; chaque génération à son tour y met la main; c'est une tradition honorablement suivie. Par cette cause et par d'autres, l'esprit local, le dévouement aux affaires de la commune, la solidarité entre les citoyens se sont maintenus et développés à Couvet d'une manière remarquable. La liste des hommes utiles dont il se fait gloire avec raison serait longue. Il n'est pas une famille qui n'en puisse revendiquer plusieurs. Il suffit de prononcer les noms des Petitpierre, des Jeanjaquet, des Roy, des Berthoud, des Guyenet, des Henriod, des Borel, des Dubied, des Rœsinger, pour rappeler des services rendus, des caractères originaux, et des talents distingués. L'excellente Biographie neuchâteloise achevée et publiée par notre secrétaire M. Bonhôte, raconte la vie de la plupart d'entr'eux qui n'honorent pas moins le canton que leur village.

Répéter leur histoire n'ajouterait rien à leur renommée et ne vous apprendrait rien. Je n'ai recueilli aucun détail nouveau digne d'être conté, si ce n'est, puisque des hommes célèbres tout est sujet d'intérêt, de curiosité et de réflexion, la vivacité de caractère, pour ne pas dire plus, de Ferdinand Berthoud dans sa jeunesse. Ce grand horloger fut d'abord, tranchons le mot, un grand polisson et un terrible garnement qui ne respectait rien. Un trait en fera foi. Le propriétaire de Prise-Prévost, vieillard crédule et superstitieux, lui ayant à bon droit tiré les oreilles pour avoir foulé ses herbes, le malicieux écolier résolut d'en tirer vengeance, et pour cela, voici ce qu'il imagina: muni d'une roue de char garnie de paille entrelacée dans les rayons et au moyeu de laquelle il a attaché un chat, il se place un soir au haut du sentier montant que doit gravir son voisin pour rentrer chez lui. Dès que le jeune Ferdinand l'aperçoit, il allume la paille et lance la roue sur la pente à la rencontre de son ennemi; le mouvement active la flamme, le chat échaudé pousse de lamentables gémissements et tout cela comme un tourbillon passe à côté du marcheur effaré, qui croit voir le diable, et tout tremblant, éperdu, regagne sa demeure et se met au lit pour plusieurs jours. On aurait la fièvre à moins, et il est permis de trouver la plaisanterie un peu forte, même pour un futur membre de l'académie des sciences.

La chambre où Ferdinand Berthoud est né, existe encore telle à peu près qu'elle était alors. Ferdinand avait deux frères, tous deux également très-intelligents et d'un esprit ouvert à toutes les cultures: Jean-Henri, avocat, qui fut secrétaire de commune, et Jean-Jacques, dessinateur habile. On a de

lui des vues à vol d'oiseau de Plancemont, du Val-de-Travers, de Neuchâtel, et d'autres encore très curieuses et très naïves. La vue de Couvet il y a cent ans est tirée d'un de ses dessins.

Je n'ai pas épuisé tant s'en faut les renseignements copieux et précis rassemblés par M. G. Petitpierre. Mais je n'ai déjà que trop abusé de votre patience, j'en passe et des meilleurs. Voyons pour finir ce que Couvet est aujourd'hui.

En 1656, il comptait 156 hommes portant les armes. En 1750, on y trouvait 172 maisons avec une population de 1,004 âmes. Un siècle encore et ce chiffre est presque doublé : Couvet a 1,941 habitants et 235 maisons. Enfin, le dernier recensement accuse 2,137 habitants, répartis dans 269 maisons.

Ses principales sources d'activité et de prospérité sont : l'agriculture, de plus en plus abandonnée à des colons étrangers. La fabrication de cette liqueur d'absinthe, extrait inventé ou importé par le docteur Ordinaire, et dont chacun sait le succès vraiment extra-ordinaire. Nous en reparlerons tantôt avant le dîner. Couvet s'occupe aussi d'horlogerie, mais surtout il fabrique les machines et les outils si nombreux et si ingénieux nécessaires à la confection des montres. Cette spécialité commença en 1750, à la prise de Côte-Bertin : Abram Borel-Jaquet, pendulier et ouvrier très habile, se mit à faire pour lui-même d'abord et ensuite pour les vendre à d'autres, des compas aux engrenages, des outils à planter, des tours à burin-fixe, des machines à tailler les roues et les pignons, etc. Son fils, Abram-Henri, et un de leurs amis nommé François Duval, en les colportant au-dehors, de droite et de gauche, çà et là, aux Montagnes et jusqu'à Genève, contribuèrent beaucoup à faire connaître cette industrie et à la fixer au village.

Ces voyages n'étaient pas des parties de plaisir : l'ouvrier mécanicien lourdement chargé portait d'abord lui-même les ouvrages aux pratiques lointaines. C'était bien de la peine et beaucoup de temps perdus. Les relations et le commerce s'étendant, s'accroissant, des messagers s'établirent ; ils partaient et revenaient à jour fixe. L'un d'eux est resté célèbre et à juste titre : il faisait régulièrement le voyage de Couvet à Genève, par les chemins que l'on sait, en un jour et à pied bien entendu : il se nommait Pierre-Louis Petitpierre. Rencontrant une fois, ou plutôt rattrapant, je suppose, le courrier de la poste, celui-ci lui offrit de monter sur son char : — Merci, répondit Pierre-Louis, il est tard, je suis pressé.

Messieurs, je crains bien de n'avoir pas été pour vous le messager fidèle, alerte, rapide, mais le vieux conducteur inhabile sur son char cahotant et embourbé. Veuillez m'excuser. N'est pas Pierre-Louis qui veut.

L'HISTOIRE

Poésie offerte à la Société d'histoire, et lue à sa réunion
du 10 juin 1872, à Couvet.

Telle que les fanaux dispersés sur les plages
Où des écueils cachés trompent les matelots,
Que l'astre qui conduit vers de lointains rivages
Le navire affrontant le caprice des flots,
L'Histoire, qui nous guide au bord de cet abîme,
De cet autre océan sans bornes, le Passé,
Sous sa flamme vivante à nos regards ranime
Un Temps par le Temps effacé.

Toutes les nations par elle interrogées
Devant nous surgissent soudain,
Et leurs noms sont inscrits, et leurs causes jugées
Sur son indestructible airain.

C'est la Muse à la voix sévère,
Aux fidèles enseignements,
Qui montre par quels châtiments
Le ciel frappe un peuple prospère
Pour punir ses débordements.

Jamais oublieuse, servile,
Et libre même dans les fers,
Elle désigne à l'univers
Par son stigmate indélébile
Les triomphes et les revers.

C'est le juge austère, implacable
Qui dévoile l'iniquité,
Et qui si haut qu'il soit monté,
Ou si bas que soit le coupable
Le nomme à la postérité.

C'est la vestale chaste et pure,
Gardienne du feu consacré,
Qui dans un temple révéré
Entretient dans la nuit obscure
La flamme du flambeau sacré.

L'Histoire! que ce nom évoque de pensées,
De suprêmes efforts, de luttes insensées!
Chaque peuple à sa voix remonte de l'oubli
Où le Temps en passant l'avait enseveli!

Elle suit à travers les âges
Dans leur calme et dans leurs orages,
Pour remonter à leurs berceaux,
Les peuples, fleuves ou ruisseaux.
Qu'importe d'où vienne leur source....
Le fleuve au lit majestueux
Reçoit le ruisseau dans sa course
Et nul n'est infime à ses yeux.

Nous nous abritons sous les tentes
Des Juifs nomades et pasteurs,
Nous suivons leurs tribus errantes
Sous le joug cruel des vainqueurs;
Tandis que ce peuple en détresse
Subit l'esclavage odieux,
De son orgueilleuse richesse
L'Orient éblouit nos yeux.
C'est Babylone toute en joie!
L'or des galères qui flamboie
Sous le ciel enflammé de Tyr,
Leurs voiles que le vent déploie,
Leurs tentes de pourpre et de soie
Asile flottant du plaisir.
C'est la Memphis des rois; Ninive
A l'ombre du panache vert,
De ses palmiers plantés hier,
Belle oasis mais fugitive
Comme la source qui l'avive
Que boira l'aride désert,
Où les sphinx, ces géants de pierre,
Semblent exhaler leur prière
Quand Osiris paraît aux cieux.
Ce sont les sombres Pyramides,
Cachant sous leurs cônes rigides
Des sépulcres mystérieux;
Tandis qu'en la plaine stérile
S'abîme la pompeuse ville
Que rien ne pourra relever,
Ils ne craindront pas ces outrages,
Ils pourront défier les âges
Qui près d'eux iront tous rêver.

De l'Egypte dont l'éclat baisse
Un souffle a passé sur la Grèce,
Quand l'une s'éteint, l'autre naît!
Dans son orbite ainsi sans cesse
Chaque astre brille et disparaît.

Voilà Sparte rude et guerrière,
Si grande dans sa pauvreté
Que Lacédémone en est fière!
Ce berceau de la Liberté
Comme une merveilleuse aurore
Jusqu'à nous resplendit encore.
Crête, se rangeant sous des lois,
Est la première illuminée
Par la science de ses rois,
Et près des rives du Pénée
Nous voyons de fougueux coursiers
S'abriter sous les oliviers
De Tempé, verdoyant asile.
Mais quittons ce riant vallon
Pour l'antre obscur où la Sybille
Dictait les arrêts d'Apollon,
Puis, loin de cet auguste temple,
Que notre œil ravi contemple
Sous ses verts bosquets d'orangers
L'Arcadie avec ses bergers,
Thèbes aux temples magnifiques
Qui croit ouïr de saints cantiques
Ainsi qu'en une vision,
Quand résonnent sous ses portiques
Les accords du luth d'Amphion.

De ses ténèbres dégagée
La Grèce est à son apogée,
Et l'art enfant, soudain grandit,
Nous le suivions à sa naissance
Et le voilà dans sa puissance,
Tout à son triomphe applaudit!
Resplendissante de lumière,
L'Attique brille la première,
Elle est reine par sa beauté,
Mais d'un autre titre elle est fière:
C'est l'ère de sa Liberté!
Sous cette divine clarté
Tout s'élève haut, tout progresse,
Ce peuple a perdu sa rudesse,
Il révère et comprend les arts;
Que de génie en lui s'éveille?
Son langage charme l'oreille,
Tout semble éblouir les regards!
C'est Phidias et Praxitèle,
Lysippe, le divin Apelle
Dont chaque chef-d'œuvre révèle
Le culte du pur Idéal;
De l'art ils ont gravi la cime...
Tout passe, hélas! Grèce sublime,
Il s'approche l'instant fatal
Qui doit t'entraîner dans l'abîme
Et briser ton rapide essor,
Mais de cette ère grandiose
Et malgré le destin morose
La splendeur nous instruit encor!

Rome monte à son tour, et sa massive épée
Par tant de sang trempée
Reluit aux mains de ses guerriers.
J'entends le sol trembler sous ses lourds cavaliers,
Je te vois, Rome colossale,
Fouler aux pieds les nations;
Tu veux la terre pour vassale,
Et tes vastes ambitions
Se bornent à l'étroit dans ton immense empire.
Poursuis ton rêve avant que ton pouvoir expire,
Car le Seigneur a dit: « ton jour aussi viendra! »
Et son bras contre toi bientôt se lèvera!

~~~

Eh quoi! la Bysance chrétienne
Qui vainquit la Rome païenne,
C'est elle qui passe à son tour?
Instants cruels, heures fatales!
Sous le choc brutal des Vandales
Quelle nuit remplace le jour!

Comme un navire qui s'égare
De vague en vague est balloté,
Sur des récifs et loin du phare,
Déjà le vieux monde dompté
Sous le joug hideux du barbare
Retombe dans l'obscurité.

Des ténèbres du moyen âge,
De sa mystique cruauté,
Du honteux et dur esclavage
Où tu gémis, ô Liberté!

Où chacun te brave ou t'ignore,
Fuyons plus loin, plus loin encore,
Et cherchons s'il n'est plus d'autel
Dressé pour ton culte immortel.

~~~

Oh! de tes monts abrupts par où descend l'aurore
Et qui te rapprochent des cieux,
De tes riants vallons que Dieu même décore,
Au sein de tes forêts, sur tes rocs sourcilleux,
Entendrons-nous aussi le cliquetis des armes
Et du faible opprimé verrons-nous les alarmes?
Helvétie, Helvétie, aux cœurs de tes enfants
Ont germé des vertus austères,
Et tes rudes pasteurs en guerriers triomphants
Ont renversé le joug des hordes étrangères.
Ni l'orgueil des tyrans, ni le faste des cours
N'ont façonné leurs cœurs à l'odieux servage,
Leur cause est juste et grande, et grand est leur [courage,
La justice est leur but, Dieu seul est leur secours

L'autel que nous cherchons est ici pur encore,
Ton culte n'est pas déserté,
O chère et sainte Liberté!
Ce peuple humble et vaillant t'honore,
Ses trésors sont sa pauvreté
Et sa noblesse est sa fierté!
Ses bornes ont peu d'étendue
Mais il est grand par sa valeur
Et la tyrannie abattue
Est son trophée et son honneur!

La vie énervante des villes
Fait les cœurs faibles et serviles
Qu'à l'aise dominent les rois,
L'homme de l'âpre solitude
Sent mieux ses devoirs et ses droits,
Les chaînes de la servitude
L'étreignant de liens étroits
Ne vont pas à son bras robuste,
Et devant la nature auguste
D'en haut il comprend mieux la voix.

Noble amour de l'indépendance,
Ces monts aussi sont ton berceau,
Je vois luire sur ton drapeau
L'aurore de ta délivrance!
Ainsi que dans l'azur des cieux
Les Alpes au manteau de neige
Brillent au loin à tous les yeux,
Ces héros, radieux cortège,
Par tous les cœurs sont révérés,
Les noms à jamais consacrés
De Winkelried, noble victime,
De Fürst, Stauffacher, de Melchthal,
De Tell, homme simple et sublime,
Ame vaillante et cœur loyal
Ces noms sont gravés dans notre âme,
Nous aimons à puiser dans leur pur souvenir,
Dans leur gloire qui nous enflamme
Des leçons pour notre avenir!

~~~

Helvétie, en ton sein garde leur héritage,
Leur foi si ferme, leur courage,
L'amour de la justice et de l'humanité?
Un pour tous, tous pour un! leur devise et la [tienne!
De ce noble blason, toujours qu'il te souvienne!
Que ton antique pauvreté
Soit un enseignement: crains l'orgueil, l'opulence,
Ton bonheur est l'indépendance
Le travail et la liberté!

Châlet, 9 juin 1872. Amélie Pernod.
~~~

OFFICIER DE GRENADIERS NEUCHATELOIS

AU XVIIIme SIÈCLE

De tout temps les armées eurent leurs troupes d'élite ; les Germains et les peuples que les Romains appelaient les Barbares, plaçaient volontiers à la tête de leurs colonnes des guerriers remarquables par leur stature élevée et leurs formes athlétiques ; les sapeurs à bonnets à poil et à barbes touffues, conservés dans quelques pays, sont le dernier vestige de cet usage.

Au XIVme siècle déjà, la France avait dans ses armées des soldats d'élite appelés *enfants perdus*, choisis parmi les plus braves, et qui réunis en petites bandes précédaient l'armée, éclairaient la marche des convois, tentaient les coups de main, les surprises et les embuscades, et avaient l'honneur de monter les premiers à l'assaut. Nous les retrouvons dans le XVme et le XVIme siècle ; en 1637 ils furent armés de grenades. Ce projectile était un boulet creux, du calibre de 4 et du poids de 2 livres ; l'intérieur était rempli de poudre, on y mettait le feu avec une mèche ; des hommes choisis les lançaient à la main dans les places assiégées ou les rangs ennemis ; on fit surtout usage des grenades dans les guerres de Louis XIV. Ces projectiles étaient renfermés dans une sacoche de cuir suspendue à un baudrier. Les hommes choisis pour ce service prirent en 1667 le nom de Grenadiers, on en adjoignit quatre à chaque compagnie d'infanterie.

La grande taille ne fut pas d'abord nécessaire pour cette arme ; la principale condition pour y être admis était une bravoure éprouvée. On exigea ensuite six ans de service dans l'infanterie, puis quatre ans, puis deux ans, et la taille de cinq pieds quatre pouces. La sacoche ou *grenadière*, contenait douze à quinze projectiles, les grenadiers étaient armés d'une hache et d'un sabre; en 1671 on leur donna le fusil, qui venait de remplacer le mousquet.

En 1671 on forma une compagnie de grenadiers dans le régiment du roi ; on réalisa la même création dans les autres régiments, et successivement chaque bataillon eut sa compagnie de grenadiers.



OFFICIER DE GRENADIERS NEUCHATELOIS.
1784.

En 1745, ces compagnies furent réunies et formèrent sept régiments qui s'appelèrent *Grenadiers royaux*. En 1749 ils formèrent le corps des *Grenadiers de France ;* ils disparurent un moment en 1789, mais reparurent dans les milices nationales de la république, puis dans la garde consulaire et les armées de l'empire. Les grenades étaient abandonnées mais les grenadiers survécurent; le projectile démodé devint leur insigne aux pans de leurs habits, sur la plaque de leurs bonnets à poil et leurs gibernes. On connaît les fastes des grenadiers de la république et de l'empire, et la terreur qu'ils inspirèrent aux armées européennes. — Latour d'Auvergne, surnommé par Bonaparte *le premier grenadier de la république française,* est un type sévère et modeste que ses collègues et ses successeurs imitèrent rarement.

Raffet a peint d'un trait éloquent la figure caractéristique de ces soldats du premier empire. Une de ses lithographies nous représente l'empereur à cheval au milieu de son état-major, escorté de grognards marchant péniblement dans les champs détrempés sous un ciel qui se fond en eau chassée obliquement par le vent. — « *Ils grognaient et le suivaient toujours.* »

Neuchâtel fut occupé en 1806 par le corps des grenadiers d'Oudinot.

La peinture et le dessin, les épopées napoléoniennes, le théâtre et la chanson ont popularisé à jamais le type de ce soldat de l'empire.

La restauration, malgré sa haine du régime passé, eut aussi ses grenadiers auquel elle conserva le bonnet à poil ; ils continuèrent sous Louis-Philippe avec des modifications d'uniforme. — Le second empire ayant reconstitué la garde impériale, il eut ses régiments de grenadiers qui prirent part à la campagne d'Italie et à la guerre de 1870 contre l'Allemagne. La garde impériale se trouva dissoute par le fait de la proclamation de la république au 4 septembre de la même année.

La Prusse fut la première puissance qui, à l'instar de la France, introduisit des grenadiers dans son armée. On connaît le goût de Frédéric-Guillaume Ier pour les régiments de beaux hommes, et les sacrifices qu'il fit pour composer une armée dont il craignait de compromettre les uniformes, mais que son fils trouva prête pour la réalisation de ses projets guerriers. La Russie, l'Autriche imitèrent aussi la France et eurent leurs grenadiers ; les autres pays suivirent cet exemple, la Suisse introduisit aussi cette arme d'élite dans ses milices.

Le *Règlement d'exercice militaire* dressé en 1769 par le général de Lentulus, gouverneur et lieutenant général de la principauté de Neuchâtel, fait mention des grenadiers ; nous ne pouvons affirmer cependant que l'usage des grenades lancées à la main ait été adopté en Suisse ; un manuel d'*Observations sur le jet des bombes et grenades* publié à Berne en 1774 nous indique

que ces derniers projectiles étaient lancés à cette époque avec des canons et des mortiers.

Les grands cantons eurent leurs grenadiers, imités les uns de ceux de France, les autres de ceux de Prusse, d'autres des deux pays ; Neuchâtel fut de ce nombre ; l'officier que nous reproduisons ici porte l'habit à la prussienne, le bonnet à poil et l'épaulette mince et allongée en usage sous Louis XV et Louis XVI. Les officiers d'infanterie portaient l'esponton ou pique, d'autres la canne. Cet usage était commun en France ; il paraît avoir aussi passé nos frontières. Voici ce que dit le règlement dont nous parlions plus haut. « Sur ce mot, *halte*, l'Aide-Major étant sept pas devant l'aile droite lève sa canne, et le Sergent-Major ou un autre Sergent nommé à cet effet levant sa canne également pour marquer le premier temps, regardant sur l'Aide-Major, afin que quand celui-ci marque le premier temps aux Grenadiers, le Sergent-Major ou un autre le marque aussi aux fusiliers, lesquels ayant fait le premier temps, regardent sur l'Aide-Major, qui marquera à toute la troupe le second temps, et on commandera : Bataillon Rangés-vous. »

Ceci donne une idée de la lenteur des mouvements individuels et de ceux des bataillons qui conservaient au combat les allures ordonnées par les règlements.

La présence des grenadiers d'Oudinot dans le canton de Neuchâtel mit ce corps en grand honneur et nos milices eurent leurs compagnies de grenadiers façonnés sur ceux de Napoléon.

Un portrait du capitaine Jean-Pierre Clottu, d'Hauterive, qui nous a été obligeamment communiqué par M. G. Heinzely, nous a permis de reconstituer l'uniforme des grenadiers neuchâtelois à la fin du XVIIIme siècle (1784). L'habit est bleu de roi, le gilet, les revers, le collet et les parements des manches rouges, les boutons et le hausse-col d'argent, l'épaulette idem, les galons sont blancs, peut-être étaient-ils aussi en argent. Le bonnet en poil d'ourson n'est fourré que sur la partie frontale, la partie postérieure en peau lisse était masquée par une garniture plissée d'étoffe rouge et blanche.

Les grenadiers neuchâtelois disparurent avec la chute du premier empire.

A. Bachelin.

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

III

Le commencement de la notice sur F.-O. Petitpierre, qui a paru dans la dernière livraison de ce recueil, était sous presse, lorsque j'ai reçu, grâce à l'obligeance de l'un des membres de sa famille [1], de nombreuses séries de lettres, émanant soit des quatre pasteurs, soit de leurs proches et de leurs amis. Ces précieuses correspondances fournissent sur Ferdinand-Olivier, en particulier, les détails que je regrettais dernièrement de ne pas connaître, et me font un devoir de revenir pour quelques instants sur son séjour aux Ponts, et les origines de ses difficultés avec le pasteur Prince et la Compagnie. Quelques passages des lettres que j'ai sous les yeux feront mieux connaître Petit-

[1] Je saisis avec plaisir cette occasion de remercier M. le comte de Wesdehlen de son envoi. J'en suis d'autant plus reconnaissant que cet envoi a été tout spontané de sa part. Si j'éprouve le regret de n'avoir pas possédé plus tôt, et pour mes premières notices, les abondantes sources d'information qu'il m'a ouvertes, la dernière de ces notices, et la plus importante, en bénéficiera au moins largement, et j'ose compter assez sur mes lecteurs pour croire qu'ils trouveront avec plaisir, dans un *appendice* final, un certain nombre d'extraits de ces correspondances, relatifs aux trois aînés de la famille.

pierre que sa biographie elle-même, et, si je n'en communique pas un plus grand nombre à mes lecteurs, ce n'est pas crainte assurément de ne les point intéresser, mais bien pour ne pas étendre indéfiniment les limites de cette notice. Seulement, le choix de ces passages me semble un peu difficile. Il y a quelques jours, en fait de documents personnels et caractéristiques, je manquais du nécessaire; aujourd'hui je pourrais me plaindre de l'embarras des richesses.

Pourtant, je dois faire remarquer d'avance que Ferdinand-Olivier est celui qui nous parlera le moins de ce qui le concerne. Même au plus fort de la crise, ses lettres ne sont guère que des billets. De tout temps il semble s'être consacré exclusivement à la tâche que le devoir lui imposait, et la correspondance, sauf quand il s'agissait de rendre service aux autres, a toujours tenu peu de place dans sa vie. Nous verrons plus tard que c'est dans les années de repos de sa vieillesse qu'elle fut le plus active, précisément parce qu'alors elle n'avait plus d'autre objet que le bien d'autrui. Je ne trouve au contraire, pendant les quatre années qu'il passa aux Ponts, que fort peu de lettres écrites par lui, mais celles de son frère, Henri-David, suppléeront amplement à ces lacunes.

Appelé aux Ponts par les vœux de la paroisse qui le désignèrent d'avance au choix de la Compagnie, Ferdinand-Olivier, jusqu'à la malheureuse initiative prise par son voisin de la Sagne, ne trouva dans sa position nouvelle que des sujets de satisfaction. « Il a le peuple le plus religieux du pays, qui goûte extrêmement sa manière d'annoncer la religion, recueille ses instructions avec avidité, et lui témoigne d'ailleurs l'estime et l'affection la plus distinguées, » écrivait son frère Louis-Frédéric, quelques mois après l'installation du pasteur. On le félicitait dans la famille d'habiter, dans la région la plus riante des montagnes, un presbytère commode et agréable, avec une « société domestique » selon son cœur. Cette société était composée du père et de la mère du pasteur, de sa sœur Lisette, que mes lecteurs, si j'en juge par moi-même, apprendront à connaître avec un vif plaisir, et des « trois petites Irlandaises » ses nièces, dont l'aînée, Henriette, qui devait mourir jeune comme la seconde, « était déjà poëte. » [1] A la mort de leur mère, quelques

[1] Une lettre de Louis-Frédéric à son frère d'Irlande nous offre une jolie scène d'intérieur du presbytère (décembre 1756): « Tout le monde se porte bien aux Ponts: j'en ai reçu des nouvelles encore aujourd'hui. Il n'y a que quelques semaines que mon père y est de retour, ayant passé l'automne en partie dans sa juridiction (les Verrières), et en partie au Val-de-Travers. Le jour de son arrivée, quoiqu'il eût été reçu avec une bruyante joie par toute la jeunesse sautillante de la maison (car, outre vos trois filles, vous savez apparemment que mon frère a trois jeunes étudiants en pension chez lui), — mon père,

années auparavant, ces jeunes filles avaient été amenées dans leur famille neuchâteloise, et leur père lui-même vint les rejoindre aux Ponts en 1757, et y séjourna jusqu'au moment où il fut nommé, l'année suivante, ministre du vendredi à Neuchâtel. Il y retrouva son frère Louis-Frédéric, devenu pasteur de la ville depuis 1755, en même temps que le cadet des frères était appelé aux Ponts, et Simon à Cornaux. Ajoutez à ce petit monde réuni dans le presbytère, trois jeunes gens qui poursuivaient leurs études de théologie sous la direction du pasteur, et vous aurez l'idée de cette famille nombreuse, où chacun avait sa tâche, et que présidait en qualité de ménagère, Mlle Lisette Petitpierre, la mère adoptive et tendrement aimée des nièces d'Irlande. Nous voilà, je pense, suffisamment orientés, et je n'ai plus qu'à feuilleter avec mes lecteurs la correspondance de la famille pendant ces heureuses années, si vite troublées. Nous ne tarderons pas à y rencontrer, après quelques détails familiers, cette question de la « non-éternité, » inséparable du nom de F.-O.

Voici, mon très cher frère, écrit-il à Louis-Frédéric [1], le *Mercure de Hollande* de janvier 1757, dont nous ne saurions assez vous remercier. Pour moi j'en suis charmé, et je ne sais pas comment il peut, après cela, y avoir un *Mercure de Neuchâtel*....

Le cousin de Malmont disait à Couvet ces jours derniers qu'il y avait des avis qui annoncent un miracle, la paix faite entre Mme de H. et S. M. P. [2] Je n'en crois rien, mais enfin on a vu souvent arriver des choses qu'on aurait presque cru impossibles. Ce bruit a-t-il couru à Neuchâtel? Oh! quand on pense aux horreurs de la guerre que les faibles mortels se font sur la croûte de leur domicile terrestre, qu'il fait bon se souvenir du créateur et gouverneur du monde et pouvoir se dire: c'est Lui qui fait tout cela, tout cela est bon! et très bon! et le meilleur! O le magnifique but que celui pour l'existence duquel tant et de si gran-

dis-je, fut bien surpris de voir ces jeunes gens défiler avec ma sœur, comme pour aller faire une veillée en particulier. Quoique l'on eût quelques notables pour *veiller* avec mon père, il commençait à être fâché de cet écart, quand, pour le dédommager, il vit arriver successivement la reine Esther avec Elise sa confidente, suivies d'une jeune Israélite fort aimable, puis à leur tour Mardochée, Assuérus, Aman, Hydaspe, qui retracèrent aux yeux des assistants leur mémorable histoire, de la manière la plus naturelle et la plus touchante. Mon père, occupé de cet enchantement, ne pensait plus à cette jeunesse qui avait déserté, quand nos personnages, ayant quitté leurs habits de cérémonie, on reconnut dans la reine Esther, Henriette, dans Elise, Jeannette, dans la jeune Israëlite, Nanette; en Mardochée, c'était bien le plus frappant, tante Lisette; Assuérus se trouva un jeune lausannois; Aman, au lieu d'être de la race d'Amalec, parut un bon enfant d'Avenches, qui se secouait tout joyeux de n'avoir pas été pendu tout de bon, et Hydaspe un neveu de notre sœur l'auditrice.... »

[1] 5 avril 1757.

[2] Madame de Hongrie, c'est-à-dire Marie-Thérèse, et Frédéric II. On n'en était qu'à la seconde année de la guerre de sept ans, et le *cousin de Malmont* était loin de compte.

des horreurs sont admises ! Et si l'imagination frappée par la peinture de ces horreurs ébranlait en nous la conviction de ces vérités, ô que les saintes joies de la Passion (Petitpierre écrivait ces lignes à l'époque de Pâques) nous donnent bien de quoi guérir radicalement notre imagination, en lui donnant à contempler la plus grande horreur que le soleil ait jamais éclairée, à la considérer dans la part que les hommes y ont eue, et qui est en même temps l'œuvre la plus parfaite de sagesse et de bonté que Dieu ait jamais fait éclater aux yeux des hommes! Un chrétien est un homme qui contemple cela avec foi et avec joie; et qui sont ceux qui guerroient sur terre et sur mer ? Des chrétiens.

Quelques mois plus tard, Henri-David, arrivé dans l'intervalle de Dundalk aux Ponts, prend la plume et devient le correspondant ordinaire du presbytère avec Neuchâtel.

Pour Ferdinand, — écrit-il le 22 novembre, — nous ne le voyons presque qu'à table et en chaire, car ses ouailles, ses pensionnaires et ses catéchumènes le tiennent tout le jour; à peine peut-il faire le soir deux ou trois parties de dames avec ma chère mère *qu'il étreine casi adei*.... Et le 28 novembre: Mon frère Ferdinand me charge d'une commission qui lui tient au cœur. Il se souvient d'avoir vu chez M. Stadler une certaine Bible allemande en plusieurs volumes, je crois, sept ou huit, in-folio. Mme Stadler, la première du nom, lisait un jour cette Bible avec beaucoup d'ardeur, et M. S. l'en blâmait... parce, disait-il, que les éditeurs de cette Bible étaient de ces gens suspects *qui ne croient pas l'éternité de l'enfer*. Mon frère soupçonne que c'est une Bible à l'usage de l'Eglise philadelphique d'Allemagne, et souhaite fort de se la procurer.

.... A propos du bon frère Ferdinand, que je vous raconte un peu une petite anecdote. Vous savez le pied sur lequel il s'est mis ici depuis longtemps de ne plus se gêner sur cet article de la durée des peines, et de prêcher ouvertement à cet égard tout ce dont il est convaincu. Pendant les vendanges passées il prêcha trois dimanches de suite à la Sagne, pour l'absence de M. Prince, et comme il savait que plusieurs de ses paroissiens ne manqueraient pas de l'aller entendre là, pour voir s'il y parlerait sur le même ton qu'ici, il ne se crut pas en liberté d'y rien changer. Cependant il eut la précaution de ménager, autant qu'il lui fut possible, M. Prince qu'il savait bien être dans des idées tout opposées, disant, par ex., dès l'entrée, que tous n'étaient pas du même sentiment sur cette matière, que de bonne foi et avec les meilleures intentions du monde, plusieurs théologiens en pensaient autrement, que les ministres ne prétendaient point être infaillibles, ni qu'il faille les croire sur leur parole, qu'ils doivent tous enseigner ce qu'ils croient, au plus près de leur conscience, être le plus conforme à la vérité et à la parole de Dieu, et que c'est à chacun de ceux qui les écoutent d'examiner ce qu'ils disent et de peser leurs raisons, etc., après quoi il se mit à raisonner là-dessus à cœur et à bouche ouverts selon sa coutume. Il ne paraît pas que M. P. en ait d'abord rien su, car il passa ici, il y a quinze jours, pour remercier mon frère d'un air très content.

La semaine passée, Ferdinand fit un voyage au Locle où tout le colloque était appelé pour régler quelque petit différend d'intérêt entre M. Perrot et son suffra-

gant. Ce fut M. Prince qui écrivit à mon frère à ce sujet, et il lui marquait en même temps « qu'il serait bien aise de le voir en particulier pour lui parler d'une chose importante qu'il n'osait pas confier au papier. » Nous soupçonnâmes d'abord qu'il pourrait bien s'agir de la doctrine en question, et nous ne nous y trompâmes pas. En revenant ensemble du Locle, (car mon frère l'accompagna jusqu'à la Sagne, et alla coucher chez lui exprès pour lui donner beau jeu), M. Prince lui dit, sans se plaindre le moins du monde pour ce qui le regardait personnellement, qu'il avait été extrêmement surpris d'apprendre de plus d'une part qu'il prêchait une doctrine nouvelle et contraire à celle de toutes les Eglises et de tous les théologiens de la chrétienté ; que cela lui faisait une véritable peine pour l'amour de lui ; qu'il l'avertissait au moins que cela pouvait lui faire un très grand tort, que la Compagnie en prendrait sans doute connaissance, et ne pourrait assurément pas souffrir qu'il continuât de la sorte ; qu'en son particulier, s'il était obligé de donner sa voix là-dessus, fût-ce en sa présence, il ne pourrait pas se dispenser d'être d'avis qu'on lui *ordonnât*, sur quoi il se reprit en disant qu'on le *priât*, d'avoir plus de prudence, et il alla même enfin jusqu'à lui faire entendre qu'il pourrait bien lui en coûter son Eglise. Connaissant l'homme, vous jugerez d'abord sur l'étiquette que notre frère n'était pas de caractère à prendre tout cela pour des arguments contre sa doctrine, ni même pour des raisons suffisantes de la supprimer en chaire. Il voulut à son tour un peu raisonner là-dessus avec M. P., et celui-ci l'écouta d'abord sans lui nier aucun principe, mais bientôt après il lui faisait entendre que tous ses raisonnements étaient inutiles, parce qu'il n'avait point de doutes sur la matière, et qu'il était résolu de ne jamais changer de sentiment. Lorsqu'ils passaient près de quelque maison, il faisait signe à mon frère de se taire ou du moins de parler si bas qu'il ne pût être entendu, de peur de scandale, et, dès qu'ils furent arrivés près du gîte, ce sujet fut entièrement mis de côté.

.... Voilà mon histoire ; vous la trouverez peut-être un peu longue, mais j'ai cru, mon cher frère, qu'il n'était point hors de propos de vous mettre exactement au fait de tout cela.

Huit jours après (6 décembre 1757), Henri-David reprend et continue l'entretien avec le pasteur de Neuchâtel.

....Que voulez-vous dire, mon cher frère, par cette espèce d'exclamation au sujet du bon M. Prince, *qu'est-ce qu'il porterait jamais en Classe s'il n'y portait pas une chose où il croit que la pureté de la foi est intéressée ?* Aurait-il eu déjà quelque occasion de se signaler par un zèle extrême pour l'orthodoxie ? En ce cas là, gare une guerre déclarée contre le pauvre Ferdinand ! Quand je dis *pauvre*, au moins je ne parle que de mon chef. Pour lui il ne s'avise pas seulement de se trouver le moins du monde à plaindre, et à l'ombre de sa conscience et de sa bonne foi, il va son petit train tout comme si de rien n'était. Il n'y a qu'une réflexion qui ait paru le toucher à ce sujet au fond du cœur, c'est de voir qu'un vieux pasteur, son voisin et son ami, qui le croit dans une erreur dangereuse et antichrétienne, n'ait pas d'autre argument à lui proposer pour le retirer de là que le tort que cela pourrait faire à sa fortune, en le mettant en danger de *perdre son pain*. Ma foi, me disait-il

l'autre jour, les larmes aux yeux, du ton et avec la moue que vous lui connaissez: *il faut avouer que cela fait pitié.*

.... Quant à la question si Ferdinand a bien fait ou non de lever ainsi le masque, c'est à la conscience de chacun d'en juger. J'ai été bien aise de voir ce qu'on en pense chez vous. Il y a une droiture et une simplicité charmantes dans la maxime de ma chère sœur [1], qu'*il faut toujours parler et prêcher comme on pense.* Cela vaut mieux que *tuté lé métafisiqué.*

Pour vous, mon cher frère, vous n'êtes pas, dites-vous, si décisif sur l'article, et vous voudriez qu'on n'en parlât qu'avec ménagement, etc. J'aurais d'autant plus de tort de vous en blâmer que j'ai pensé moi-même bien longtemps comme vous. Je puis dire que dès avant mon ordination jusqu'à mon dernier retour, j'ai toujours été *à part moi* dans la pensée que, sous le gouvernement d'un Dieu tout-puissant et tout bon, il n'était pas concevable que le plus grand de tous les maux fût absolument et éternellement sans aucune ressource. Et vous jugez bien que je ne puis guère avoir changé de sentiment depuis.

Il faut pourtant que j'avoue que pendant tout ce temps là, je n'avais point encore là-dessus des idées fort distinctes et fort approfondies. Je regardais bonnement ce point là comme un point *isolé*, et qui ne changeait rien à tous les autres. Ma logique n'allait point encore à considérer l'*enchaînure* et la liaison des vérités. — Et puis je voyais dans l'Ecriture ces peines éternelles, ce ver qui ne meurt point, cette fumée de tourments qui monte au siècle des siècles...., et puis le sentiment de tant de théologiens, presque de tous ceux qui ont osé se déclarer là-dessus! — Tout cela me tenait si fort en échec sur cet article que je me serais fait un scrupule d'en parler ouvertement, et qu'il me semblait que l'évêque Burnet avait raison dans le mot que vous m'avez rappelé de lui. Mais en vérité, il me paraît à présent que ce n'était là qu'une pensée brillante destituée de fondement.

En effet, si, après y avoir bien pensé, il se trouve au bout du compte que la non-éternité de l'enfer n'est pas moins fondée sur l'Ecriture sainte que sur la droite raison, que cette non-éternité est tellement liée avec tout ce qu'il y a de plus fondamental dans le christianisme, que sans elle on ne saurait se former de justes idées de la majesté de Dieu, et de ses attributs les plus essentiels..., non plus que de la rédemption (non pas de Pierre ou de Jean, mais du genre humain) par Jésus-Christ, du parfait établissement de son règne, etc., en ce cas là, penseriez-vous, mon cher frère, qu'il fût encore loisible d'ensevelir cette vérité dans le silence, sous prétexte qu'elle *pourrait tourner en piége à ceux qui sont plongés dans les sens*, et qui, par conséquent, sont gens, à coup sûr, à abuser de tout?

.... Mais enfin, supposé même qu'on pût se dispenser d'être de son sentiment, ce qu'il y a de certain c'est que ce pauvre garçon y va de si bonne foi, avec tant de candeur et de si bonnes intentions, que ce serait à mon avis un véritable meurtre que de lui faire essuyer la moindre mortification à ce sujet. Je ne vois pas même comment il serait possible de le faire sans choquer de front les principes sur lesquels la réformation s'est établie....

[1] Mme L.-F. Petitpierre née Gaudot.

Du même au même (20 décembre 1757).

Au revoir. La cloche sonne pour le catéchisme. C'est un vrai cours de théologie pour moi que ces catéchismes généraux du frère Ferdinand : je n'en perdrais pas un pour un empire.

Nous avons reçu les cinq volumes de Berruyer [1], avec le premier volume de la Bible hébraïque d'Etienne, mais je voudrais, mon cher frère, que vous y eussiez joint, s'il était possible, les autres volumes, parce que c'est plutôt pour lire dans les prophètes, et pour m'en servir occasionnellement sur le tout que je l'ai souhaitée, que pour la commencer ainsi par le premier bout. Celle de mon frère me crevait les yeux.

Vous ne sauriez croire à quel point il (Ferdinand) est occupé dès le point du jour.... Nous ne le voyons qu'aux repas.

Du même au même (27 décembre 1757).

Notre frère aura réellement, je pense, un assaut à soutenir en Classe de la part de M. Prince ; du moins on en parle, et il vient de me conter qu'il est entré tantôt à Plamboz chez une de ses paroissiennes qui s'est mise à pleurer à chaudes larmes aussitôt qu'elle l'a vu, parce, disait-elle, qu'on disait tout courant à la Sagne qu'on l'obligerait bientôt à se reposer, par où elle voulait dire qu'il serait apparemment suspendu de ses fonctions.

De F.-O. à L.-F. (14 février 1758).

Mon frère d'Irlande étudie comme un perdu dans la *T. nat.* (Théologie naturelle) de Wolf, dans Knutzen, dans la Bible hébraïque. Nous lisons Knutzen [2] ensemble l'avant souper, et il est enchanté et convaincu de son système de même que moi. Mais je n'ai pu lui dire avec certitude ce que vous en pensez... Etes-vous convaincu du système de l'influence physique, ou du moins n'est-il pas infiniment probable pour vous ?

De H.-D. à L.-F. (22 février 1758).

Je fais actuellement la lecture de la *Théologie naturelle* de Wolf, après avoir parcouru son *Ontologie*, et ses deux *Psychologies*. J'y ai déjà appris de bien bonnes

[1] *Histoire du peuple de Dieu, tirée des seuls Livres saints* (1728-1753). Ce livre d'un jésuite aussi célèbre par son esprit que par l'usage malheureux qu'il en fit en transformant la Bible en roman, appartient à l'école paradoxale du père Hardouin dont Berruyer a pu être nommé le disciple. L'*Histoire du peuple de Dieu* venait d'être censurée à Rome, dans cette même année 1757, et cette circonstance qui lui avait donné une vogue extraordinaire, explique la curiosité des Petitpierre.

[2] Il s'agit apparemment du livre de Martin Knutzen, de Königsberg, *Systema causarum efficientium*.

choses, mais je vous avoue que je suis assez osé pour lui trouver aussi quelquefois un peu à redire, soit pour une longueur excessive et superflue en certains endroits, soit même quelquefois pour un défaut d'exactitude dans quelques-unes de ses démonstrations, où il paraît oublier ses propres principes. Je ne serais pas fort étonné de le surprendre quelquefois à sommeiller dans un si long ouvrage, *quandoque bonus dormitat Homerus*; mais ce qui me fait le plus de peine c'est que cela ne lui arrive presque jamais que lorsqu'on peut, à peu près, en apercevoir *la raison suffisante* dans quelque préjugé, ou dans quelque hypothèse favorite, et surtout lorsqu'il s'agit de ménager certains sentiments reçus....

Nous avons tous les soirs avant souper une petite entrevue, mon frère Ferdinand et moi, pour lire ensemble un petit livre qui vous appartient et qui m'a fait véritablement plaisir. C'est Knutzen, sur le système de l'influence physique, qu'il a entrepris de rétablir dans ses anciens droits, et sur de beaucoup meilleurs fondements que jamais. Vous ne sauriez croire combien je lui en sais gré car, entre nous, j'avais un faible pour ce système là lors même que je le voyais le plus disgracié, et je n'ai jamais pu m'accommoder un moment de celui de l'harmonie préétablie. Ce que je trouve ici de plaisant, c'est que Leibnitz lui-même ait fourni des principes pour établir la possibilité de l'influence réciproque. En effet, pourquoi une monade ne pourrait-elle pas agir sur une autre monade, ou sur des amas de monades?

Du même au même (28 février 1758).

Quoique je trouve Wolf d'une longueur énorme, je ne laisse pas de continuer à le lire avec bien du plaisir. Sa méthode dont je n'avais jamais vu d'exemple ailleurs que dans Euclide, me paraît admirable. Avant d'avoir lu sa Logique je ne soupçonnais seulement pas qu'il fût possible de réduire ainsi toute la philosophie en propositions déterminées, et accompagnées chacune de sa démonstration. Je suis avancé dans sa Théologie naturelle, puisque j'en ai lu neuf cents et quelques pages. Oh! la magnifique théorie de Dieu! Mais franchement il me semble qu'elle devait naturellement le conduire à quelque chose de plus détaillé sur la vraie destination de l'homme qu'il semble n'oser pas envisager un moment au-delà du court espace de cette vie, sous prétexte que ce qui regarde la vie à venir n'est pas du ressort de la raison. Je ne saurais être de son avis à cet égard... Il me semble que cela est moins propre à faire honneur à la révélation qu'à lui faire tort dans l'esprit de certains déistes, d'ailleurs honnêtes gens, comme par ex. lord Herbert qui croyait toujours qu'on ne déprimait tant la raison en ce point que parce que, sans cela, la religion révélée n'aurait pas été capable de se soutenir.

Je ne sais comment je m'avise toujours de vouloir disserter avec vous lors même que je ne vous écris qu'en courant: de quoi voulez-vous qu'on vous parle des Ponts si ce n'est un peu de ce qu'on y lit? En tout cas cela ne vous engage à rien, et vous n'aurez qu'à me répondre comme mon frère Ferdinand répondit l'autre jour à M. de la Gascherie[1] qui l'arrêta sur le pont pour lui faire une dissertation sur la

[1] C.-L. de la Gascherie dit Dublé, d'une famille française réfugiée, était né à Neuchâtel en 1729, et légua sa fortune à la Compagnie des pasteurs en 1807. (V. *Musée neuch.*, tome VIII, p. 246, article de M. le Dr Cornaz.)

façon d'instruire les jeunes gens, et puis quand il eut tout dit: Monsieur, lui répond Ferdinand, je suis votre serviteur. — Et moi je suis le vôtre. Adieu.

Cette lettre est la dernière où Henri-David touche à d'autres sujets que celui qui faisait à cette date la préoccupation essentielle des habitants de la cure des Ponts. Dans celles qu'il nous reste à parcourir, il ne vient plus consulter son frère sur ces questions de philosophie dont le traducteur de Klopstock s'était fort occupé, et qui avaient fait pendant plusieurs années l'objet de son enseignement à Neuchâtel. Il ne lui parle plus que de *l'affaire* de la non-éternité, et on le comprend. Nous sommes en mars 1758, et c'est le mois suivant (car la *générale de mai* se tint cette année là en avril) que le conflit devait éclater. H.-D. Petitpierre n'avait aucune illusion sur la gravité des circonstances, et n'est plus occupé qu'à engager son frère de la ville à faire connaître autour de lui le véritable état des choses, et à ménager au pasteur incriminé des défenseurs et des appuis. Il lui écrit à la date du 20 mars.

.... Lorsque je vous parlai pour la première fois de l'affaire de notre frère Ferdinand, elle ne vous parut point aussi sérieuse qu'elle se trouve l'être à cause de la ligue que ses voisins ont formée contre lui. Vous avez sans doute été bien informé de tout par mon frère lui-même, ainsi je n'ai rien à vous apprendre à cet égard. Mais nous sommes un peu impatients de savoir comment cette affaire est communément envisagée en ville, et c'est surtout pour vous demander un détail de tout ce que vous en pourrez savoir que je m'adresse aujourd'hui à vous. Indépendamment de l'intérêt qu'il est naturel de prendre à ce qui regarde un frère, ce cas-ci me paraît mériter beaucoup d'attention, non-seulement à cause de sa singularité, mais aussi à raison des conséquences qui pourront en résulter. Mon frère n'en est pas aux conjectures sur la matière en question ; il est aussi déterminé et aussi convaincu qu'on peut l'être, et se croit absolument obligé en conscience d'en parler aussi ouvertement et aussi explicitement que d'aucun autre article de la religion, à cause de sa liaison étroite avec tout le reste. Vous jugez bien dès là qu'il ne sera pas homme à se laisser imposer silence là-dessus, et si malheureusement la Compagnie allait s'aheurter à cela, Dieu sait ce qui en arriverait. Vous connaissez Ferdinand : il est homme à s'exposer à tout plutôt que de gauchir dans une affaire de cette nature, surtout ayant d'aussi bonnes raisons à alléguer que celles d'une odieuse ligue formée contre lui, à son insu, plus de deux mois avant que son affaire eût été portée en Classe, et étant d'ailleurs bien assuré de l'estime, de l'approbation, et d'une affection toute particulière de toute sa paroisse. Vous savez qu'il s'est déjà ouvert là-dessus à M. Chaillet, beau-frère de Simon, et à M. le maire de la ville, pour sonder le gué et pour savoir un peu s'il y aurait quelque chose à espérer de ce côté-là, et que ceux-ci lui ont donné de fort bonnes espérances, en cas que l'on procédât violemment contre lui. Mais cela ne suffit pas pour pouvoir faire fonds sur une protection suffisante ; mon frère voudrait savoir un peu à l'avance ce que pense là-dessus le plus grand nombre des conseillers (d'Etat), et particulièrement

M. Osterwald. Il voudrait savoir aussi si Mylord (le gouverneur) a ouï parler de cette affaire, et comment il l'envisage.

Si cela vient jamais à faire un bruit scandaleux dans le public, mon frère aura au moins la consolation de savoir que le mal ne vient pas de lui, mais de ceux qui lui cherchent querelle, et surtout de M. Prince, car si celui-ci avait voulu demeurer en repos, personne n'aurait eu aucun sujet de plainte: les paroissiens de mon frère sont très contents de lui, et tous les particuliers des environs qui venaient l'entendre, témoignaient être très édifiés de sa doctrine. Du reste quelque diversité de sentiment entre les prédicateurs n'est point un objet de scandale pour les protestants: au contraire, c'est un bien. Cela fait d'autant mieux sentir aux particuliers l'obligation où ils sont d'examiner par eux-mêmes et de s'instruire. Ce n'a jamais été, et j'espère que ce ne sera jamais l'esprit de notre Compagnie, de vouloir ramener au milieu de nous ce qu'on appelle *la foi du charbonnier....*

Du même au même (28 mars 1758).

.... Le mot que vous m'avez rapporté de Mylord d'après M. Chaillet, me paraît de bon augure pour Ferdinand, et je suis véritablement édifié du zèle généreux de M. Chaillet et de M. le maire de la ville dans cette occasion. Il est seulement à souhaiter que les autres conseillers d'Etat, au moins le plus grand nombre, soient animés du même esprit en cas de besoin.

Quant à ce que vous paraissez tant craindre pour lui, et qui lui causerait, dites-vous, une *peine infinie*, savoir un conflit entre la Seigneurie et la Classe, si jamais telle chose arrivait à l'occasion de ceci, la Compagnie pourrait savoir à qui s'en prendre, et ce ne serait assurément pas la faute de notre frère. Il est d'ailleurs trop décidé contre *l'infinité des peines* pour que cela puisse jamais servir de motif à sa conduite. Le pauvre garçon est bien éloigné de chercher à faire de la peine à qui que ce soit: plût à Dieu qu'on lui voulût autant de bien qu'il en veut à tout le monde! Je ne crois pas que la Compagnie ait un membre plus zélé que lui pour ses véritables intérêts; mais aussi je crois le connaître assez pour pouvoir assurer à l'avance que l'intérêt de la vérité et d'une bonne conscience l'emportera toujours chez lui sur toute autre considération.

Je prévois bien que tout ceci va faire incomparablement plus de bruit dans le public qu'il n'en serait arrivé s'il avait plu à M. Prince de demeurer dans le repos et d'y laisser les autres. Mais entre nous, mon cher frère, pensez-vous que cela même, au fond, soit un si grand mal? On parlera sans doute un peu plus de la religion qu'on n'aurait fait sans cela, et on y pensera peut être aussi un peu plus, ne fût-ce que par curiosité et pour tâcher de se mettre au fait de la question; et cela peut naturellement amener telle réflexion qui serait plus lumineuse et plus salutaire que le meilleur sermon du monde....

.... Je ne vous indique point tout cela, mon cher frère, pour vouloir vous apprendre quelque chose; je suis bien sûr que vous l'avez compris plus en détail et que vous le sentez mieux et peut-être depuis plus longtemps que moi. C'est seulement pour vous amener avec moi à cette conclusion qu'au bout du compte l'éclat qu'a fait, et que pourra faire encore sur ce sujet la prédication de Ferdinand, est un bien

plutôt qu'un mal, et ne peut produire qu'un bon effet pour l'éclaircissement de la vérité, et d'une vérité qui vaut infiniment la peine d'être éclaircie. Supposé qu'avec l'aide de Dieu mon frère sorte bien de là, et que quelque bon avis semblable à celui de Gamaliel soit suivi par la Compagnie, voilà pourtant la porte qui nous sera ouverte à tous. On pourra parler à bouche ouverte. Et de quelles entraves ne seront point débarrassés par là nombre de bons ecclésiastiques qui jusqu'ici se sont cru obligés par prudence de supprimer, de déguiser, ou au moins d'affaiblir par de misérables correctifs une bonne partie, et quelquefois la meilleure partie, de ce qu'ils avaient dans le cœur et dans l'esprit en expliquant la religion! En vérité, encore une fois, la cause d'un tel homme me paraît infiniment respectable pour tous les gens de bien, et même pour ceux qui d'ailleurs penseraient un peu autrement que lui.

.... A propos. Il est bon de vous dire que M. Grellet, de la Chaux-du-Milieu, nous vint voir hier de fort bonne amitié. Cela nous surprit d'autant plus que M. Prince l'avait expressément nommé comme un de ceux qui s'étaient ligués avec lui contre mon frère. Mais quand nous lui en parlâmes, il le nia fortement, et même déclara qu'on ne lui avait jamais proposé telle chose. Nous ne savons comment expliquer cela, car M. G. nous parut être de bonne foi. Mais il y a beaucoup d'apparence que M. Prince, sans l'avoir consulté, avait cru pouvoir compter sur lui, au point de le nommer ainsi sans craindre d'en être dédit. Quoiqu'il en soit, cela ne change rien au fait. Dans la conversation que j'eus avec M. G., il me parut pencher pour la non-éternité des peines, plutôt que pour le sentiment reçu. Au reste, vous saurez que mon frère avait prêché à la Chaux le même sermon qui fait tant de bruit pour avoir été prêché à la Sagne, et que cependant il n'y a pas eu le moindre trouble à la Chaux, parce que M. G. a été plus prudent que M. P.

(Du 4 avril 1758).

.... Nous apprenons tous les jours ici quelques nouveaux traits du zèle *effréné* de M. Prince contre mon frère, mais rien ne m'a tant indigné que ses menées et ses secrètes pratiques avec quelques-uns des paroissiens des Ponts les plus méprisables, et contre qui mon frère a été obligé d'user de quelque sévérité, — pour tâcher de les exciter à se déclarer contre lui et contre sa doctrine, afin de pouvoir dire sans doute en Classe que mon frère a mis le feu dans sa propre paroisse. Mais j'espère qu'il aura à cet égard même un beau démenti.

(Du 11 avril 1758).

.... Il me tarde extrêmement de voir quelle issue aura l'affaire de mon frère, mais de quelque manière que cela tourne, je suis bien sûr au moins qu'il ne fera pas un mauvais rôle, non plus que sa paroisse qui est déterminée à se montrer dans cette occasion en sa faveur. Mais nous pourrons, s'il plaît à Dieu, parler ensemble de tout cela à notre aise dès lundi prochain au soir....

Je n'ai pas craint de multiplier les citations de cette correspondance qui jette un grand jour sur le premier incident du procès. On peut ne pas par-

tager l'idée des deux frères que la liberté de la pensée et de la parole, si elle eût été laissée aux pasteurs neuchâtelois à la suite des premières tentatives faites pour la restreindre, eût amené avec elle un développement nouveau dans la vie religieuse. Mais ce qu'il est impossible de méconnaître c'est leur sincérité, l'élévation et le désintéressement de leurs vues, et surtout le caractère profondément chrétien de la tentative de Petitpierre. La Compagnie ferma les yeux sur ce grand côté de la question qui lui fut soumise.

J'ai rapporté [1] ce qui se passa à la générale d'Avril 1758, c'est-à-dire quelques jours seulement après la date de la dernière des lettres ci-dessus : la plainte déposée par Prince contre le pasteur des Ponts, celle du consistoire de la Sagne, ménagée évidemment par le même personnage, et l'arrêt de la Compagnie qui se contenta de recommander la prudence à Petitpierre. J'ai omis seulement de mentionner la déclaration *unanime* de satisfaction donnée à cette occasion par sa paroisse au pasteur menacé. Bien que les registres de la Classe ne mentionnent pas cette pièce, il est évident qu'elle dut avoir un grand effet sur sa première délibération. Il ne pouvait être question de suspendre ou même de censurer un pasteur dont la doctrine et la conduite avaient la pleine et chaleureuse approbation de son troupeau. Le moment n'était pas venu encore où, poussée par les nécessités de la position fausse qu'elle avait eu le malheur de prendre, la Compagnie en vint à trouver chose parfaitement simple d'enlever son pasteur à une communauté dont les corps officiels, aussi bien que l'immense majorité de ses membres, témoignaient pour lui d'une estime et d'un attachement entiers.

Petitpierre passa encore une année aux Ponts depuis ce premier arrêt de la Compagnie. Cette année fut paisible, et nous connaissons assez le pasteur pour savoir que la paix ne fut point achetée par lui au prix d'un sacrifice de ses convictions, et de ce qu'il envisageait comme l'accomplissement d'un devoir. Il ne pouvait avoir aucune raison de modifier sa prédication et de dissimuler ses idées les plus chères au milieu d'un troupeau dont il avait toute la confiance. Et la Compagnie, lorsque plus tard, dans un nouveau poste, les accusations se renouvelèrent contre lui, n'aurait eu qu'à se reporter à cette période pour y trouver la règle sûre de sa conduite. Par malheur, c'est précisément ce qui n'eut pas lieu.

Le 2 mai 1759, Petitpierre fut nommé par elle, à l'unanimité, pasteur de la Chaux-de-Fonds. Chose remarquable, ce fut Prince qui prit la plus grande part à cette élection, et cela avec les témoignages les plus vifs d'affection et d'estime pour celui contre lequel il avait montré, un an auparavant, une hos-

[1] *Musée neuch.* p. 116 et suiv.



FERDINAND OLIVIER PETITPIERRE.

1722 - 1790.

tilité si mal déguisée. On eût dit qu'il saisissait avec empressement la première occasion d'éloigner de lui ce voisin incommode, car je ne veux pas croire qu'il fût guidé dans cette circonstance par un secret instinct qui lui faisait prévoir que, dans la position nouvelle du pasteur Petitpierre, une crise, à courte échéance, était inévitable.

Il y a lieu de s'étonner que la Compagnie elle-même ne l'ait pas pressenti. En plaçant Petitpierre dans cette grande paroisse[1] (l'une des trois les plus considérables du pays), où l'industrie commençait à attirer les gens du dehors, où l'aisance croissante créait des loisirs, au milieu d'un peuple à l'esprit vif et curieux, favorable aux innovations dans tous les domaines, plein de franchise d'ailleurs et de générosité naturelle, mais par cela même accessible aux entraînements et peu favorable aux transactions qu'eût conseillées la prudence, on peut dire qu'elle exposa elle-même le pasteur dont elle connaissait le caractère inflexible et les préoccupations ardentes, aux dangers qui devaient bientôt l'assaillir. Elle aurait dû s'en souvenir plus tard, et ne pas faire expier si vite et si durement à Petitpierre ce qui n'était que la suite de sa propre méprise.

Trois mois après l'avoir nommé pasteur de la Chaux-de-Fonds, elle appelait son frère Henri-David à desservir l'un des postes de la ville. Si l'inverse avait eu lieu, c'est-à-dire que l'aîné des frères fût allé à la Chaux-de-Fonds, tandis que le cadet serait devenu à Neuchâtel le collègue de Louis-Frédéric, il n'est pas téméraire de penser que les troubles de 1760 à 1762, avant-coureurs de ceux qui les suivirent quelques années plus tard, eussent été épargnés au pays, et que Petitpierre n'en eût pas payé les frais. Placé dans un milieu différent, ayant sa tâche déterminée dans l'œuvre collective des pasteurs de la ville, en contact journalier avec d'autres opinions que les siennes, et devant compter avec ses collègues, tandis qu'à la Chaux-de-Fonds il

[1] Cette « *Eglise me paraît formidable*; c'est une multitude qui m'inquiète quand je pense que tout cela est à la charge d'un seul homme, mais Dieu qui l'a mis là l'aidera sûrement, » — écrivait Lisette Petitpierre dès les premiers jours de l'établissement de son frère dans le « grand village. »

Je ne sais si le chiffre exact de la population de la Chaux-de-Fonds, vers 1760, est connu. On peut s'en faire une idée d'après une liste nominative, qui fut dressée à l'occasion des troubles de la non-éternité, par l'ordre du conseil d'Etat, et qui porte à 339 le nombre des *chefs de famille* de la communauté, tant paroissiens que communiers. Il va sans dire que cette liste comprend non-seulement ce qu'on appelait alors le grand et le petit Quartier, c'est-à-dire le village proprement dit, mais tous les hameaux, de la Sombaille à Boinod. — On voit que si la population de la Chaux-de-Fonds était bien loin, assurément, de ce qu'elle est devenue à partir de 1815 et de 1830, elle n'en constituait pas moins, dès lors, une paroisse *formidable*, selon l'expression de Mlle Petitpierre.

était absolument seul et que tous les yeux étaient fixés sur lui, Petitpierre, peut-être, sans abandonner ses convictions, n'aurait pas été jeté dans une situation militante, et contraint pour ainsi dire de tomber du côté vers lequel il penchait. L'idée de le nommer alors pasteur à Neuchâtel était d'ailleurs celle de plusieurs membres de la Classe, celle de Prince lui-même qui le sollicita de se mettre sur les rangs, et terminait la lettre qu'il lui écrivit à cette occasion en disant que, quoiqu'il pût être « fort fâché de perdre un si bon » voisin, cependant le besoin qu'avait la ville d'être bien pourvue ne l'empê» cherait pas de sacrifier sa satisfaction particulière au sincère désir qu'il avait » de contribuer à la plus grande gloire de notre grand et divin Maître. » Mais il est oiseux de s'arrêter à ces suppositions. Petitpierre resta à la Chaux-de-Fonds, où il était installé depuis trois mois quand eut lieu l'élection du nouveau pasteur de Neuchâtel. Il s'y trouvait depuis une année, lorsque, en mai 1760, les tribulations recommencèrent pour aboutir bientôt au dénouement le plus violent.

(A suivre.) CH. BERTHOUD.

LA CHAUX-DE-FONDS IL Y A 140 ANS

EXTRAITS DU JOURNAL D'ABRAM-LOUIS SANDOL, JUSTICIER ET LIEUTENANT CIVIL, NÉ EN 1712

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE MAI-JUIN 1872

1751

Juin 13. La Justice, renfort, conseil et consistoire, ont été avertis de se rencontrer le dimanche 13 juin 1751 à la salle de M. le maire Tissot au second coup, c'est-à-dire à huit heures du matin. On s'est tous rendu en corps à la cure, où M. Brun, accompagné de M. Prince, nous ont reçus à la porte et sur la rue pour nous faire entrer. On s'est arrangé au cabinet où MM. les ministres nous ont suivis.

Alors M. le maire s'est adressé à M. Prince comme envoyé de Messieurs de la Classe, et il a fait un compliment pour manifester la reconnaissance à laquelle nous sommes fort sensibles, qu'après avoir été si consternés par la mort de M. Sandoz, nous ayons la consolation de le voir aussitôt remplacé par un homme dont la renommée de ses rares talents l'a fait si fort désirer dans ce lieu; qu'on se recommandait toujours aux soins et à la bonté de MM. de la Classe. A quoi M. Prince a répondu au nom et de la part de la Classe et a dit: — Qu'elle aurait toujours soin de pourvoir à tout ce qui pourrait contribuer à l'édification de cette église; mais qu'il ne pouvait nous taire qu'on avait eu

de la peine de trouver un pasteur qui voulût se vouer à venir desservir cette église à cause des grands travaux qu'il y a, et que ce n'était qu'après avoir fort sollicité M. Brun qu'il s'y était rendu.

M. Brun a dit que ne s'attendant pas à cette gracieuse démarche il aurait souhaité pouvoir nous témoigner ce qu'il sent dans le cœur, mais qu'il espère que son ministère parmi nous le démontrera, et il s'est recommandé à l'affection et aux prières de nous tous.

Alors tout le monde est sorti et le maire nous a renvoyés à sa salle et il est rentré avec le ministre à la cure. Quand on a sonné, nous sommes tous allés à l'église et M. le maire y est arrivé quelque temps après suivi de M. Prince et de quatre autres messieurs qui étaient avec M. Brun. Celui-ci est monté en chaire, a pris pour texte Ire Epître aux Corinthiens, chapitre I verset 23. Après la bénédiction il est venu au banc de la Justice et M. Prince a fait un long discours de la part de la Classe qui nous a nommé M. Jean-Henri Brun, pasteur à Engollon depuis environ vingt-trois ans. Dans son discours il a requis la déclaration de M. le maire à l'occasion de l'approbation de Monseigneur le gouverneur; M. le maire a déclaré à haute voix qu'il avait reçu des ordres de Monseigneur le gouverneur agissant au nom de Sa Majesté pour qu'il eût à recevoir et faire reconnaître M. Brun, pasteur à la Chaux-de-Fonds; après quoi M. Prince a continué son discours, et étant fini, a dit qu'il voulait faire place pour que la Communauté pût délibérer sur sa réception.

Les deux pasteurs et leur suite sont sortis accompagnés de M. le greffier et du justicier Courvoisier; après la rentrée de ces deux derniers, M. le maire a demandé de faire l'ouverture et il a dit: — Que nous ne pouvions que rendre grâce à Dieu et remercier MM. de la Classe du choix qu'ils ont fait de M. Brun. Ensuite on a demandé l'avis de ceux qui ont le serment de la Communauté, leur demandant s'ils avaient quelque chose à dire. Personne n'ayant répondu, on a fait lever les mains à ceux qui sont du sentiment de la Justice. Tous ont levé la main et pour la contre-épreuve il n'y a eu personne. On a donc fait rentrer MM. les ministres et leur suite, et M. le maire leur a communiqué le résultat de l'approbation de voix unanime. M. Prince là-dessus a adressé une exhortation à M. Brun et une à la Communauté. M. le maire, au nom de Sa Majesté, a mis M. Brun en possession des bénéfices temporels et de tous les revenus attachés à la cure. Le lieutenant a fait un compliment à M. le pasteur qui y a répondu, et l'assemblée a été congédiée.

Il y a eu dîner commandé chez Mme Humbert pour MM. les ministres, et pour leur tenir compagnie il y a eu M. le maire et son lieutenant le conseiller Robert, J.-F. Courvoisier et un des gouverneurs.

Le dimanche suivant on a arrêté la Communauté pour résoudre la manière

de remuer le ménage de M. Brun, d'Engollon chez nous; il fallait douze chars à deux chevaux. Les chefs de quartiers et gouverneurs se sont rassemblés après le sermon du soir chez M. le maire, on a fait une liste, il s'en est trouvé soixante-trois qui avaient des chevaux propres à cela; et on a délibéré qu'on accorderait à chacun d'eux trente batz pour un char à deux chevaux et que cela leur servirait d'une corvée, chacun doit porter le foin et l'avoine. Les chefs de quartiers devaient voir chez les particuliers jusqu'à la concurrence dedouze chars. Ils sont partis le jeudi 24 juin et revenus le 25.

1752

Septembre 5. M. le maire Tissot m'a appelé chez lui par le sautier et il m'a ordonné de commander des personnes pour charger la boue qui est au milieu du village sur les chars de M. Gagnebin qui la veut voiturer. Commandé Jean-Jaques Veuve, Ab. Sandoz, sellier, Ab. Droz, horloger, David Othenin-Girard, cordonnier, et D[r] Dubois, fils du maréchal; le premier n'y est pas venu mais les autres y ont été, cela leur servira d'un tour de routes. Acheté un chardonneret pour 7 creutz.

Novembre 30. Allé au Val-de-Ruz à cheval; j'ai porté la Bible de M. Osterwald à Théodore Ducommun pour la relier en peau de mouton, 42 batz. J'ai repris les trois volumes supplémentaires de *Morery* qu'il a cartonnés, payé 21 batz, et 2 batz pour un *Traité de l'Excellence de la Religion.* J'ai mis mon cheval chez le conseiller Tripet. Logé aux Hauts-Geneveys.

1753

Février 18. Partis de bon matin pour Neuchâtel à cause de notre procès; arrivés à 9 heures, allés à l'église du château où M. de Luze a prêché sur ces paroles: « Le larron fera une entière restitution. » Fait plusieurs visites, et ensuite au Temple neuf où M. Ramus a prêché sur ces paroles: « Aimez vos ennemis. » Après, nous sommes allés chez M. le chancelier où nous l'avons bien informé.

Août 12. M. le maire m'a fait avertir par le sautier de me rencontrer chez lui avec le manteau; j'y ai trouvé le cousin Nicolet en même équipage; c'était pour aller conduire au temple MM. les délégués du Roi pour la délimitation de l'évêché de Bâle, ce sont: M. le conseiller de Marval et M. Martinet, procureur de Valangin, puis M. le receveur Guyenet qui logent chez M[me] Humbert.

Nous avons suivi M. le maire accompagné du sautier et nous sommes venus en cérémonie à l'église. Au sortir, ces messieurs n'ont pas voulu nous permettre de les accompagner que quelques pas et ils nous ont invités avec instance à dîner avec eux, ce que nous avons accepté. Après avoir dîné copieusement, M. de Marval a rendu une visite à M. Brun, pasteur. Ensuite nous avons été sur le pont chez Jaquet-Droz voir sa pendule commencée; Jaquet-Droz a fait honnêteté de vin et collation et nous sommes revenus chez Mme Humbert où nous avons fait nos adieux.

18. Revue major. Pierre-H. Droz, de la Maison neuve, a été fait capitaine-lieutenant, Frédéric-Robert dit-chez-Verron sous-lieutenant, et Dl Humbert-Droz, enseigne surnuméraire. On a exercé au tir par pelotons. J'ai acheté une perruque à queue de Bringuet pour 35 batz. Comme j'allais acheter une bourse pour y mettre, j'ai vu bien du monde au village où il y avait une difficulté dans la foule entre les fils de Guillaume Dubois et les fils du capitaine Jacob Courvoisier-Voisin. J'ai vu les deux aînés qui se tenaient, et Rodolphe Sandoz s'est approché et a donné un coup de canne sur la tête d'Abram Courvoisier. M. le maire était à sa fenêtre qui regardait le tumulte.

23. J'ai fauché le regain jusqu'à midi. M. le conseiller Chaillet et sa dame, Mme la chancelière de Neuchâtel, M. le maire et madame sont venus nous rendre une visite, puis ils sont allés chez Jaquet-Droz où ma femme et moi les avons accompagnés.

24. Promenade à la verrerie avec la compagnie ci-dessus en trois chars. Mme la mairesse et Mme du Bois avaient envoyé des fournitures pour dîner qu'on a prises sur le radeau après avoir dételé les chevaux. On a examiné la fabrication pendant environ une heure et demie; on a fait faire des tasses, des écritoires et des godets qu'on nous a apportés à la Maison-Monsieur pendant que nous mangions le poisson et le jambon qu'on nous avait cuits pendant notre course. J'ai payé la dépense à la veuve Delachaux, cabaretière: tant pour gens que pour les chevaux, elle s'est montée à 74 batz, savoir: vin 26, pain 6, fromage 12, chevaux 14 batz, jambon 8 batz, sauce et cuire le poisson 8 batz. J'ai donné deux écus neufs. On a repassé chez Huguenin qui nous ont reçus fort poliment avec thé et collation, vin et symphonie, après quoi on est tous venu descendre chez M. du Bois qui nous ont donné un souper splendide et bien servi.

25. Toute la compagnie est venue déjeuner chez nous et après nous les avons accompagnés jusques sur la montagne en char et à cheval.

1754

Février 18. Visite de l'école de David Jacot, où il y avait quinze enfants. Nous y étions M. le ministre, M. le maire, justicier capitaine Robert, Joseph Nicolet et moi. Du peuple, il y avait P.-H. Droz, horloger, et J.-P. Droz dit Busset, gouverneur. Nous avons eu tous satisfaction et contentement des enseignements que le maître a donnés ; cependant, après la visite et suivant la pratique, nous nous sommes tous rendus au temple pour voir ce qu'il y avait à dire. Chacun a opiné suivant son avis à la louange de l'éducation, mais sur quelques points particuliers touchant les fonctions du maître et sur sa conduite, il lui fut fait de fortes exhortations, desquelles il a remercié et promis qu'il en profiterait. Ensuite M. Brun a proposé que, comme Rochat tenait ici une école, il conviendrait d'aller aussi la visiter. On s'y est tous rendu à trois heures, et il a fait l'école comme d'ordinaire ; on a été très-satisfait et de la manière d'enseigner, et des lumières et du savoir des enfants. Le capitaine Robert, Joseph Nicolet, Pierre Droz et moi sommes venus raisonner des écoles chez le jeune Sautier. Dépensé 3 ½ batz.

Septembre 30. Sorti à six heures de Valangin pour aller assister à l'installation de Monseigneur le gouverneur Milord Maréchal. J'ai déjeuné chez M. Sinet de thé et café. Nous nous sommes mis à la suite du Conseil pour entrer au château à dix heures en cortége. Les grenadiers bordaient la haie. Après que la bourgeoisie du Landeron a été entrée, on a fermé la porte du grand poêle et alors M. Brun d'Oleires, président du Conseil d'Etat, a expliqué le but de la convocation des corps et il a nommé une députation pour introduire Milord Maréchal. La députation, composée de conseillers, de maires et de procureurs est sortie à travers la foule et au milieu de la haie des sautiers. Rentrés avec Monseigneur, ils l'ont conduit sur le parapet de la salle où M. le président l'a fait seoir et a exhibé la patente du roi dont il a fait lecture et demandé l'avis de MM. les conseillers d'Etat, qui, interpellés nom par nom, ont approuvé par un inclinabo. Monseigneur s'est levé pour prononcer la formule du serment que M. le président lui a prêté en lui faisant lever les doigts. Puis on lui a remis le sceptre et pris séance. Le président a fait un discours auquel Monseigneur a répondu, et le procureur général a congédié l'assemblée. Nous nous sommes joints au Conseil pour passer au pied de l'estrade et faire notre révérence, puis nous sommes descendus en cortége jusqu'aux XIII Cantons ; nous sommes allés dîner chez M. Sinet, où nous étions invités. Il y avait MM. Debely, Rossel, d'Auvernier, Gaudot, de Cormondrèche, Ab. Du-

Bois et M. Quant, qui avaient demandé l'appartement de M. Sinet pour y dîner entre eux; on s'y est tous réunis pour dîner par un ambigu plus agréable que somptueux, et on s'y est bien diverti. Courvoisier et son fils le proposant me sont venus chercher après dîner pour aller au bord du lac où on tirait du canon pour les santés avec dix pièces de campagne. Nous sommes venus souper à Valangin et retournés à la maison à cheval par un charmant clair de lune.

Décembre 13. Une compagnie de contrebandiers à cheval et armés, au nombre de 91, sont arrivés sur le soir. M. le maire a fait assembler des justiciers pour les consulter sur ce qu'il y avait à faire, vu un mandement qui ordonne de les désarmer lorsqu'il en passera. M. le maire a aussi donné ordre aux capitaines de commander des soldats armés pour veiller à la conservation du lieu; il s'en est trouvé environ 70 qui ont passé la nuit au corps de garde et la Justice était chez M. le maire au nombre de cinq. Environ 5 heures du matin, M. le maire a fait venir MM. les capitaines pour délibérer avec la Justice. Ils ont trouvé qu'il n'était pas convenable de hasarder une bataille pour les désarmer, non plus que de montrer aucun de nos soldats, à moins que les contrebandiers commettent quelque hostilité. Je suis parti de chez M. le maire vers six heures du matin.

14. Je suis allé avec le cousin Nicolet chez Mme Humbert, où les contrebandiers étaient à dîner. Bu une bouteille à la table des chefs, avec qui nous nous sommes entretenus fort agréablement. Ensuite a paru le sieur Mandrin qui a donné ses ordres à sa troupe pour partir.

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

IV.

Ce fut dans l'assemblée de la Compagnie du 8 mai 1760, que commença contre Petitpierre la triste procédure dont je vais rendre compte. Cette procédure ne le prit pas au dépourvu. Quelques jours auparavant, lorsque l'un de ses paroissiens et de ses meilleurs amis, Jaquet-Droz, l'illustre artiste, le fit avertir du *complot* dont le pasteur Prince était l'âme, Petitpierre, déjà informé de ce qui se préparait, se trouvait à Neuchâtel, et s'efforçait, en attendant la réunion de la Classe où le premier coup devait être porté contre lui, de le parer à l'avance en faisant connaître à ses collègues l'état réel des choses. Ce premier coup ne semblait pas bien redoutable. Douze particuliers, qui n'étaient pas même tous de la Chaux-de-Fonds, adressèrent une supplique à la Compagnie pour se plaindre des progrès que faisait dans la paroisse la doctrine de la non-éternité des peines, et des divisions qu'elle entraînait dans les familles, au grand scandale des *Etats voisins*, et principalement des catholiques surpris du peu d'uniformité de sentiments qui règne parmi les réformés. Les douze, dans un langage étrange, invitaient la Compagnie à prendre des mesures contre ces « catéchismes d'idées particulières, » et demandaient

que la jeunesse continuât à être instruite comme elle l'a été « depuis longtemps par la bienheureuse réformation. » Ils ne parlaient d'ailleurs qu'avec respect de la personne de leur pasteur « qui se rend recommandable par tant d'endroits, » mais voyant que celui-ci se refuse à donner une réponse (?) qui les aurait dispensés « d'attédier ce vénérable Corps, » ils viennent le supplier de rétablir la paix. — Si, comme il est impossible de ne pas l'admettre, le pasteur Prince et ses parents de la Chaux-de-Fonds avaient inspiré cette pièce, le premier s'était bien gardé d'y mettre la main, comme il l'avait fait deux ans auparavant pour la requête de son consistoire adressée à la Compagnie dans le même objet.

A l'accusation portée ainsi contre Petitpierre, le corps de justice tout entier de la Chaux-de-Fonds et le conseil de la commune, répondirent par une apologie chaleureuse du pasteur, exprimant leur indignation des démarches faites sans l'aveu de la communauté contre une personne aussi « recommandable par la doctrine qu'elle nous a prêchée que par son grand zèle » et dont la privation ne pourrait être pour la paroisse que le sujet d'une profonde douleur.

Ces deux pièces furent lues en Compagnie. Petitpierre, interrogé par le doyen (M. R. Le Chambrier, pasteur à Couvet), en appela à l'arrêt rendu par la Classe en mai 1758, arrêt qui, sans lui ordonner le silence, lui enjoignait une prudence à laquelle il croyait être demeuré fidèle. Il fit ressortir en quelques mots le contraste entre une plainte déposée par une douzaine de particuliers, et le langage des corps officiels de la Chaux-de-Fonds, ajoutant qu'il croyait être sûr que le collége de ses anciens partageait les sentiments de ces derniers. Il termina en offrant de prouver juridiquement la part qu'avait prise son collègue de la Sagne à la démarche des douze [1]. Prince se défendit avec violence contre cette accusation, affirmant n'être pour rien dans ce qui s'était passé, et, d'autre part, ce qui semble tout à fait contradictoire, en appelant, pour justifier sa conduite, à sa qualité de juré du colloque, et à son zèle pour l'honneur de la Compagnie et la religion elle-même.

[1] L'un d'entre eux, A.-L du Commun dit Véron, adressa trois mois plus tard au doyen de la Compagnie la demande respectueuse mais instante d'effacer sa signature de la requête contre le pasteur, « m'y étant laissé induire par les divers faux rapports qu'on m'avait faits de lui ; — mais ayant reconnu dès lors que les accusations qu'on lui imputait *et qui en avaient fait signer*, étaient sans fondement et calomnieuses, je n'ai pu garder le silence, etc. » Cette lettre que mentionne le Mémoire de la Compagnie, mais qui n'y figure pas à la suite de la requête des douze, comme l'exigeait la plus simple délicatesse de rapporteur, fait d'autant plus honneur au signataire qu'elle fut écrite à la fin de juillet, lorsque les efforts des ennemis acharnés de Petitpierre, encouragés par la connivence de la Classe, avaient singulièrement accru à la Chaux-de-Fonds le nombre des adversaires du pasteur.

Il semble que si la Compagnie avait eu pleine confiance dans le langage de Prince, elle l'aurait laissé prendre part, ainsi que les pasteurs qui lui étaient apparentés, à la délibération qui suivit, et qui n'avait d'autre objet que la plainte des douze. Il n'en fut rien pourtant. Elle invita Prince et ses cinq parents, en recommandant au premier de modérer son zèle, à faire place en même temps que Petitpierre et ses frères, obéissant ainsi à un scrupule qu'elle ne montra plus dans la suite de cette affaire, et reconnaissant implicitement l'hostilité de Prince contre son collègue. Et dans son arrêt elle exhorta les deux pasteurs à la prudence et à la charité, demandant à Petitpierre de s'engager « à garder désormais le silence sur la matière de la non-éternité des peines, dans ses sermons, dans ses conversations particulières, et dans l'instruction tant des catéchumènes que des enfants, se réservant, s'il ne se conforme pas à ses désirs à cet égard, de recourir à d'autres voies plus efficaces. » Elle lui donnait d'ailleurs un mois pour *se réfléchir* sur la soumission qu'elle exigeait de lui, et qui était d'autant plus naturelle à ses yeux qu'elle ne lui demandait « que ce que tous ses membres s'engagent dès aujourd'hui à faire pareillement. »

Cet ordre de silence absolu parut sans doute à la Compagnie le moyen le plus efficace de rétablir la paix : la paix et le silence sont volontiers même chose pour un corps ecclésiastique. Il faut se reporter aux idées et aux préjugés du temps pour ne pas voir un abus d'autorité dans cette injonction relativement à la prédication et à l'enseignement de la jeunesse. Mais enjoindre le silence sur le point controversé, jusque dans les conversations particulières, c'était entreprendre sur la vie intime, et sur les relations les plus sacrées du pasteur avec les membres de son troupeau. Résultat des menées d'un petit nombre de personnes, donnant raison à quelques particuliers sans mandat contre les corps officiels d'une communauté tout entière, stipulant enfin (apparemment dans le but de sauvegarder la dignité du pasteur en cause) un engagement facile pour l'immense majorité des membres du corps ecclésiastique, tandis qu'il devait peser d'un poids insupportable sur la conscience de Petitpierre, cet arrêt, vicieux dans son origine comme dans sa teneur même, ne pouvait produire que des résultats fâcheux. Au lieu de chercher dans un domaine supérieur la solution du conflit, la Compagnie crut le trouver dans l'exercice commode de sa souveraineté. Elle en fut punie par son triomphe même.

Petitpierre, retiré chez un de ses frères à Neuchâtel, y passa tout entier ce mois de mai qui lui avait été donné pour *se réfléchir*. Absorbé par la composition du mémoire apologique qu'il voulait présenter en Classe à la générale de juin, plein d'espoir encore dans le succès d'une cause étroitement liée pour lui

à celle du christianisme même, sachant qu'il régnait à la Chaux-de-Fonds une tranquillité parfaite que la démarche faite contre lui avait pu seule troubler un instant, et recevant de ses paroissiens des témoignages touchants de sympathie, il vécut heureux pendant ces semaines d'attente, dernière période de paix qu'il lui fut donné de passer dans son pays avant l'heure de l'exil. Cette paix ne lui venait pas seulement du sentiment de la justice de sa cause, mais surtout de celui d'une communion profonde avec Dieu. Il écrivait à sa sœur, restée à la Chaux-de-Fonds avec ses vieux parents (23 mai): « Dieu veuille répandre de plus en plus dans tous les cœurs son esprit de paix, de charité et de support, son esprit de sagesse et de douceur sans lequel nous ne sommes pas chrétiens, afin que nous puissions nous aider mutuellement dans la recherche de la vérité qui est selon la piété, et nous unir toujours plus étroitement entre nous et avec Dieu par Jésus-Christ! Du reste, j'ai tous les jours meilleure espérance de l'issue de mon affaire. J'espère que Dieu y mettra sa bonne et puissante main, et je m'abandonne à lui de tout mon cœur et avec confiance. Continuez tous à en faire autant, et vous aurez avec moi sujet de le bénir. Ps. XXXVII, 5. » — Et quelques jours plus tard, en envoyant les deux premiers cahiers de son mémoire, « que personne absolument ne verra que gens sûrs et choisis, » il ajoute : « J'espère que tout ira bien et que je serai renvoyé à mes fonctions paisiblement comme en 1758; mais, à tout événement, qu'on ait du courage au moins et qu'on s'attende à Dieu. »

L'assemblée du 4 juin trompa à tous les points de vue l'espoir de Petitpierre. Sous prétexte que la lecture d'un mémoire en Classe était une innovation, et que la Compagnie ne pouvait être informée que de vive voix, elle se refusa d'abord à entendre son apologie ; quelques-uns de ses membres lui rappelèrent pourtant qu'elle avait patiemment écouté naguère la lecture d'un mémoire sur l'exploitation rurale d'un domaine de cure, et ce précédent décida pour Petitpierre. Ce ne fut pas non plus sans peine qu'avant de lui donner la parole elle se décida à entendre la lecture d'une représentation du collége des anciens de la Chaux-de-Fonds (dix sur douze). Les membres de ce corps, qu'on peut bien nommer ecclésiastique, protestaient de toutes leurs forces contre les plaintes indiscrètes « qu'un petit nombre de particuliers de ce lieu ont osé présenter à la V. C. sur les fonctions pastorales de M. Petitpierre, notre très digne et honoré pasteur. » — « Il ne nous a rien enseigné ni prêché que conformément à l'Ecriture Sainte, la pureté de sa doctrine ayant constamment été accompagnée d'une conduite exemplaire, *d'un zèle discret et prudent*, d'une piété édifiante, joint aux soins infatigables qu'il se donne pour l'instruction de la jeunesse, ensorte que nous avons de très justes sujets d'actions de grâce envers Dieu et la V. C. de l'avoir donné pour pas-

teur à ce nombreux troupeau.... » — On a peine à comprendre que la Compagnie, après avoir admis si facilement la plainte de douze inconnus au sujet des prétendus troubles de la Chaux-de-Fonds, ait fait difficulté d'entendre la réclamation d'un consistoire presque tout entier, c'est-à-dire d'hommes en contact habituel avec leur pasteur comme avec leurs concitoyens, et mieux placés que tous autres pour l'édifier sur le véritable état de la paroisse. Chose singulière, les registres de la Compagnie ne font pas même mention de cette pièce importante, qui a cependant été recueillie parmi les documents du procès dans le *Mémoire* publié plus tard par la Classe elle-même.

L'*Apologie*, publiée aussi plus tard, est fort peu connue parmi nous, bien qu'il en existe encore de nombreux exemplaires [1]. Petitpierre établit dans cet écrit, avec une grande abondance de preuves, uniquement tirées de la Bible, et un sérieux de conviction, une candeur d'accent, qui s'imposent dès les premières pages, la doctrine qui lui était reprochée, et il résume cette portion préliminaire de son mémoire par ces paroles :

« Voilà les divers fondements qui se réunissent à appuyer ma ferme croyance de la non-éternité des peines. Je ne saurais avoir ni de plus solides fondements, ni en plus grand nombre. L'Ecriture n'enseigne pas le contraire. Elle enseigne même, et négativement et positivement, cette non-éternité. Elle le fait fortement et fréquemment, et enfin toutes les vérités qu'elle enseigne d'ailleurs, se trouvent avoir une liaison indissoluble avec cette non-éternité. »

Arrivé là, Petitpierre cherche à établir l'obligation où il se trouve d'annoncer sa doctrine.

C'est ici, Messieurs mes très honorés pères et frères, que je vais vous découvrir sincèrement et en la présence de Dieu, l'état de ma conscience, le combat violent qui s'y passe, afin que vous puissiez, en bons pères et en bons frères, me départir des conseils et des directions charitables, aussi bien que les consolations dont j'ai besoin dans l'état de perplexité où se trouve mon âme. D'un côté, je vois quelques-uns de mes paroissiens, pour lesquels comme pour tous les autres je serais prêt à donner ma vie, si cela pouvait contribuer à leur salut, je vois, dis-je, ces parois-

[1] *Apologie de M. Petitpierre, past. de l'Egl. de la Chaux-de-Fonds, lue en Classe le 4 juin 1760, suivie d'une courte histoire de ses démêlés avec la Classe, à laquelle on a joint quelques réflexions.* 1 vol. in-12. s. l. MDCCLX. — L'Apologie seule (80 pages environ) est de Petitpierre, qui n'a pas mis la main à l'*histoire abrégée des démêlés*, etc., œuvre, selon toute apparence, de Ferd. Osterwald. — Le volume fut imprimé à Bienne chez Heilmann, et publié dans le courant du mois d'octobre. On verra plus tard à quelle série de mesures de police, à Neuchâtel, en Suisse et en France, fut exposé ce livre, l'un des plus innocents qui soient sortis de presse depuis l'invention de l'imprimerie.

siens mécontents de mon ministère, à cause d'une doctrine qu'ils ne peuvent encore goûter. De plus je vois une respectable Compagnie de pasteurs qui veille pour le bien et la tranquillité des Eglises, qui craint l'aigreur et le ferment des disputes, et qui voudrait procurer et assurer la paix par un prudent silence sur cette matière. Je tiens par les liens les plus sacrés et à ces paroissiens et à cette Compagnie. Serais-je assez malheureux pour méconnaître les obligations que cela m'impose de rechercher la paix et de concourir de tout mon cœur à tous les moyens possibles qui pourront l'assurer et la cimenter? Ah! plut à Dieu que le silence, le silence absolu fût un moyen praticable pour moi! Je n'attendrais pas assurément pour me l'imposer, l'intervention de votre autorité. Une autorité infiniment supérieure, l'autorité divine, m'en ferait une loi sacrée: je m'y soumettrais avec joie, Dieu le sait. Mais Dieu sait aussi que c'est son autorité même qui me retient, en m'imposant l'obligation d'annoncer fidèlement cette doctrine sous peine d'encourir sa condamnation et de perdre mon âme.

Cette obligation se fonde pour lui sur celle d'annoncer fidèlement la Parole divine, et de veiller sur les âmes qui lui sont confiées. Cette portion de l'Apologie, toute scripturaire d'ailleurs, est la plus pressante de l'ouvrage. C'est au nom des progrès *effrayants* de l'incrédulité qui décrie le christianisme précisément « par l'endroit des tourments sans fin ; » au nom des illusions funestes et de la corruption profonde qui endorment dans une sécurité fatale les croyants eux-mêmes qui reçoivent cette doctrine, avec tout le reste de la religion, sans intelligence et sans examen; au nom de tant d'âmes qui en sentent les étranges difficultés, tout en la croyant vraie, qui regardent néanmoins la religion comme divine et ont pour elle un fond d'amour et de respect, c'est au nom de leurs doutes, de leurs cruelles peines d'esprit, qu'il cherche à établir la légitimité de la conception particulière qu'on lui reproche de répandre. On sent ici, à l'émotion de ses paroles, qu'il s'agit des expériences les plus douloureuses, mais aussi les plus consolantes de son ministère.

Je sais, continue-t-il, les bons et heureux effets que produit sur de telles âmes la connaissance de la non-éternité des peines. Délivrées de leurs cruelles perplexités, elles éprouvent la plus vive et la plus douce joie, de l'ouverture et de l'intelligence dans la religion, du goût et du plaisir à lire la Parole de Dieu, et un très considérable accroissement dans la piété, la charité et la crainte de Dieu. Et je saurai que tant d'âmes sont exposées aux divers dangers soit de l'incrédulité, soit des illusions presque aussi funestes, soit des perplexités qui leur rendent la religion presque inutile; je saurai que ces dangers sont capables d'anéantir presque entièrement pour ces âmes la divine efficace de la lumière évangélique; je saurai que Dieu me redemandera compte de toutes les âmes qui périront par ma faute...; je saurai tout cela en ma conscience, et je garderais un silence criminel sous prétexte seulement que dans le grand nombre il s'en trouve quelques-uns qui ne peuvent goûter ma doctrine.... gens, hélas! desquels je sais... que tous ensemble ils répondront

bien à Dieu, chacun d'eux pour lui-même, mais qu'ils ne répondront point pour moi et pour mon âme, et qu'ils ne me préserveront pas de la condamnation ! Ah! Messieurs, *une seule chose est nécessaire* pour moi, c'est *d'éviter la colère à venir*, et de sauver mon âme, et pour cet effet de veiller fidèlement sur les âmes dont le salut m'est confié.

Petitpierre en appelle encore à la sanction redoutable du serment, sous laquelle est placée l'obligation qui pèse sur lui. Ce serment lui « ayant été prêté dans cette Compagnie et sous son autorité, » l'obligation qu'il lui impose, lui est imposée par la Compagnie elle-même. Les termes de ce serment sont exprès : *Avancer l'honneur et la gloire de Dieu avant toutes choses ; exposer sa vie, corps et biens, s'il est requis, pour maintenir sa Parole.* Si, par un autre article du même serment, chaque ecclésiastique s'engage à *être unis par ensemble en la doctrine de piété*, il va de soi qu'il ne peut s'agir ici que d'une conformité de doctrine dans les points reconnus comme essentiels à l'Evangile, et, pour tout le reste du support fraternel que l'Evangile bien compris ne peut manquer de produire.

De cette obligation, ainsi établie sur la base inébranlable de la Parole divine, interprétée par la conscience chrétienne, Petitpierre déduit un droit qu'il ne craint pas d'appeler divin, parce que l'obligation dont il dérive est divine elle-même.

Quand je dis un droit divin, j'entends que c'est un droit auquel je ne dois jamais renoncer, et dont je ne dois jamais me dévêtir, aussi longtemps que j'exercerai le saint ministère et pour quelque considération que ce puisse être, ne pouvant consentir à la perte de ce droit sans secouer le joug de l'obligation divine qui me le confère nécessairement.

Aussi quand ce droit ou cette liberté de suivre ma conscience dans mes fonctions, me fut contesté par devant vous en mai 1758, vous ne me l'avez pas ôté, ce droit, puisqu'après que je l'eus défendu avec autant de liberté que de respect, ayant protesté que *je m'étais cru obligé et que je me croyais encore obligé en conscience de prêcher cette doctrine...*, vous ne me fîtes point de défense qui aurait anéanti ce droit, mais vous vous contentâtes suivant l'esprit de support et de liberté évangélique qui vous anime..., et qui est si digne d'un clergé protestant, suivant cet esprit, dis-je, vous vous contentâtes d'empêcher l'abus que j'aurais pu faire de ce droit par imprudence, *en improuvant que j'eusse insisté aussi particulièrement sur cette doctrine que je l'avais fait dans mon Eglise, et surtout dans des Eglises étrangères, et en m'exhortant très sérieusement à ne plus le faire dans la suite, et à user de toute la prudence et de toute la circonspection dont je serais capable*, etc. Voilà donc un arrêt que la sagesse même a dicté, qui prévient et empêche l'abus d'un droit d'ailleurs sacré, sans en interdire l'usage et l'exercice légitime et indispensable.

C'est, Messieurs, mes très honorés pères et frères, cet arrêt que je réclame au-

jourd'hui, en défendant le droit qu'il ne m'a pas ôté, et qui ne peut m'être ôté aujourd'hui, par cette raison décisive *que j'ai usé et non abusé de ce droit.*

Il le prouve par la tranquillité profonde qui a régné dans la paroisse des Ponts, avant et depuis la date de mai 1758, et par la satisfaction de sa doctrine et de son ministère dont témoigne la déclaration des corps officiels de la Chaux-de-Fonds, qui oblige à présumer la satisfaction de la communauté même, aussi longtemps qu'on n'a pas des preuves authentiques du contraire, soit en interrogeant le consistoire, soit par une visite d'Eglise.

Ce contentement de mon Eglise a d'autant plus de force pour prouver l'usage innocent et légitime que j'ai fait de la liberté de suivre ma conscience, que cette Eglise était généralement prévenue contre moi lorsque j'y fus établi pasteur en mai de l'année dernière 1759, ne me connaissant que sur des bruits et des rapports peu exacts, et que, sans pécher jamais contre la candeur et la fidélité à suivre ma conscience, je n'ai pas laissé de surmonter cette prévention générale [1].

Petitpierre invoque ici la notoriété publique. Ce passage est important.

Il est notoire que jamais je ne combats, dans aucune de mes fonctions, la doctrine de l'éternité des peines, que je ne parle jamais de ma croyance à cet égard qu'à ceux qui me prient les premiers de m'en expliquer, que jamais je ne demande à personne ce qu'il pense là-dessus, pas même à ceux qui m'ont consulté, mais que je me borne à l'exercice le plus étroit de la liberté de dire toujours la vérité en ce point, non seulement avec candeur, mais aussi dans un esprit de prudence, de charité et de paix.

Après cette déclaration, vraiment décisive de la part d'un homme dont la droiture n'a jamais été suspectée, Petitpierre réfute les objections que quelques-uns de ses collègues lui avaient faites dans le particulier contre le droit qu'il réclamait d'annoncer sa doctrine [2]. Cette réfutation clôt la première par-

[1] Il est à peine besoin de faire remarquer ici une preuve nouvelle de l'imprudence que commit la Compagnie en nommant Petitpierre pasteur à la Chaux-de-Fonds.

[2] Voici, en résumé, ces objections, et la réponse de Petitpierre.

Si quelqu'un prétendait trouver dans l'Ecriture une doctrine destituée de fondement, et pernicieuse à la foi et à la sainteté, et qu'il prétendît en conscience être obligé à l'enseigner, faudrait-il le laisser faire ? — Non, et si vous pouviez être sûrs qu'il en est ainsi de la mienne, votre devoir, après avoir cherché à éclairer ma conscience, serait d'agir contre moi par des défenses expresses, et même par l'interdiction.

Mais cette doctrine n'est pas fondamentale, car si elle était fondamentale et vraie en même temps, il s'ensuivrait que celle de l'éternité des peines est une erreur fondamentale. — Cette erreur n'est pas fondamentale, quand on y est *de bonne foi*. Mais quand on se défie des raisons qu'on allègue pour l'éternité des peines, qu'on entrevoit quelques-

tie de son *Apologie*, de beaucoup la plus étendue. La seconde partie porte sur la *plainte* faite contre lui, et est infiniment plus courte, comme s'il eût craint de donner trop de développements à ce qu'il y avait de personnel dans une cause qu'il n'avait pas tenu à lui de maintenir sur le terrain purement religieux. Mais si elle est courte, cette dernière partie de l'*Apologie* n'en est que plus catégorique. Après avoir marqué d'un mot la distance entre le petit nombre des signataires de la plainte, et celui des seize cents communiants de sa paroisse, il s'engage simplement, si la Compagnie l'y autorise, à faire la

unes des conséquences terribles auxquelles elle conduit, et qu'on ne fait pas ce qu'on pourrait faire pour découvrir la vérité, l'erreur où l'on se trouve est coupable, et plus ou moins fondamentale à proportion qu'on a plus d'éloignement pour la vérité.

Mais la doctrine de la non-éternité est contraire à celle des Eglises réformées. — Ceci ne prouve rien pour sa vérité ou sa fausseté ; les réformateurs n'étaient pas infaillibles ; la théologie de M. Osterwald a retranché plusieurs des doctrines de celle de Calvin ; éliminer aujourd'hui une erreur, quand on la reconnaît pour telle, ce n'est pas contredire la réformation, mais la continuer.

Mais vous appartient-il de vous comparer aux réformateurs ? — Je n'aurais pas pensé de moi-même à cette objection, mais elle m'a été faite. Me comparer à eux, au point de vue de la capacité, ou parce que je combats une erreur opposée à ma croyance, serait le fait d'une présomption insupportable ; seulement qu'il me soit permis de dire que je puise la connaissance de la religion à la même source qu'eux, savoir dans la Parole de Dieu, que l'obligation divine d'être un fidèle ministre de cette Parole m'est imposée comme à eux, et que, comme eux, je réclame le droit d'annoncer cette Parole en liberté de conscience.

Mais votre doctrine est nouvelle.... — Si elle est vraie sur les fondements que j'ai indiqués, elle est plus ancienne que l'erreur contraire, puisque c'est la doctrine de la Parole de Dieu ; d'ailleurs elle a été celle de plusieurs Pères, depuis Justin Martyr jusqu'à ces *Docteurs miséricordieux* dont parle St-Augustin ; si la nouveauté d'une doctrine suffisait pour la faire condamner, jamais l'erreur, une fois établie, ne pourrait faire place à la vérité ; enfin, il n'est pas exact de prétendre qu'elle soit absolument nouvelle parmi les réformés : un docteur et professeur d'Oxford, Thomas Burnet, l'établit expressément dans son traité *De statu mortuorum et resurgentium*, traduit en français par un ministre de l'Eglise anglicane, et l'on pourrait citer d'autres noms.

Enfin, avec le droit que vous invoquez, que devient l'uniformité de doctrine dans nos Eglises ? — Plût à Dieu que cette uniformité fût possible, mais elle ne l'est pas ; une certaine diversité est un mal nécessaire, et le remède qu'y apporterait l'autorité humaine serait pire que le mal lui-même, puisque l'uniformité ne pourrait être assurée par elle qu'à la condition de mutiler le droit d'annoncer librement la Parole de Dieu. La seule uniformité que puisse assurer l'autorité humaine, se rapporte à tous les points fondamentaux qu'il n'est pas possible de ne pas trouver dans l'Ecriture sainte. Pour tous les autres points, la seule uniformité possible et salutaire consistera en ceci : c'est que chaque pasteur expliquera l'Ecriture sur ces divers points au plus près de sa conscience, qu'il renverra les chrétiens à *conférer diligemment* les saintes lettres (ce qui obligera les membres de l'Eglise à ne pas recevoir ce que nous disons, d'une foi implicite, mais à s'éclairer journellement de la Parole de Dieu), enfin que tous les ministres de cette Parole rechercheront la paix entre eux comme avec leurs troupeaux, par leur prudence et leur support mutuel.

preuve que ces douze signataires ont été encouragés et approuvés dans leur démarche, dirigés par des conseils, excités par la communication d'un écrit tiré des *manuels* de la V. C., et fortifiés enfin par des promesses d'appui. Et il termine ainsi son *Apologie :*

Qu'avais-je donc à faire en mai dernier pour ma défense, que de vous montrer, par la déduction des faits, comme je le fis alors, que le mal ne venait pas de moi, mais qu'il venait d'ailleurs? Je crus qu'il suffirait de montrer ainsi la vraie cause du mal, pour en être reconnu innocent.... Et sur le fondement de ces faits, je conclus pour la troisième fois que des particuliers encouragés, approuvés, dirigés, excités et fortifiés dans leurs plaintes par celui qui, en vertu de l'arrêt de 1758, était obligé de faire tout le contraire et qui l'avait solennellement promis, ne peuvent pas être écoutés au préjudice d'un innocent, et surtout au préjudice de la vérité.

Car, Messieurs, — et c'est ici la dernière chose que je dirai, non plus pour ma défense que j'estime suffisante, mais pour la défense de la vérité, — c'est que, pour avoir la paix dans l'Eglise au sujet des diversités de sentiments, il n'y a point de moyen plus funeste à la vérité, et plus nuisible à la paix qu'on cherche, que celui de l'autorité humaine. J'en atteste l'expérience de dix-huit siècles.... S'il semble qu'il y ait bien loin d'une loi de silence qu'il s'agirait de faire, à une autorité universelle et tyrannique sur les consciences, c'en est cependant toujours le premier principe. Car si l'autorité humaine est légitime dans un point de religion, elle ne l'est pas moins en tout autre, et c'est par de pareils commencements qu'on peut retomber *sous un joug que ni nous ni nos pères n'avons pu porter*... Au nom de Dieu, Messieurs, pesez bien ces considérations, pesez-les sans aucun égard pour moi, pour mes intérêts et pour mon innocence. Supposez, si vous le voulez, que je suis un coupable obstiné, et que ma doctrine est fausse; — mais quand tout cela serait, l'intérêt de l'Eglise, l'intérêt de la postérité, l'intérêt de la vérité et de la religion, demandent que, conformément au grand principe de la réformation, et à l'exemple de ses auteurs, nous maintenions toujours, en matière de doctrine, la voie seule naturelle d'un libre examen, contre la voie toujours funeste de l'autorité humaine.

Pour ce qui me regarde, quoiqu'il puisse en être de la résolution que vous prendrez, je suis bien résolu de demeurer fidèle à Dieu, selon ma conscience, soit dans le ministère si je puis l'exercer fidèlement, soit hors du ministère si je suis forcé d'en sortir. Mais en tout événement je regarde à la première cause, et non aux causes secondes. Je fais de tout mon cœur ce que l'Ecriture me recommande en disant : *remets ta voie sur l'Eternel et te confie en lui*, et il agira; et je suis convaincu avec Jérémie, qu'*il est bon d'attendre en repos la délivrance de l'Eternel.* Ma consolation, toujours supérieure à mes épreuves, sera de pouvoir m'appliquer avec saint Paul cette parole du psalmiste : *j'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé*, et que ma conscience me permette de dire à Dieu avec le prophète royal : *j'ai annoncé ta justice dans une grande assemblée; voilà, je n'ai point fermé mes lèvres, tu le sais, Eternel. Je n'ai point renfermé ta justice au dedans de mon cœur, j'ai déclaré ta fidélité et ta délivrance, je n'ai point caché ta bonté ni ta vérité dans la grande assemblée. Toi donc, ô Eternel, ne m'épargne point tes compassions, que ta bonté et ta vérité me gardent continuellement. Amen !*

Telle fut l'apologie de Petitpierre. Ce témoignage d'une âme profondément chrétienne, ce langage plein tout ensemble de fermeté et de déférence, devaient, semble-t-il, faire quelque impression sur le corps ecclésiastique. Le pasteur accusé ne demandait pas seulement justice à ses frères ; il sollicitait leur confiance, leur sympathie, leurs conseils ; son cœur s'ouvrait tout entier... On ne lui répondit que par le silence. Avant de l'entendre, on l'avait averti que l'exposé de *sa doctrine* était inutile, et que la Compagnie en savait là-dessus autant et plus que lui; lorsqu'il eut cessé de parler, on lui signifia que son apologie était nulle et non avenue. Cette apologie était un acte de foi ; ce n'était pas seulement devant ses frères mais devant Dieu que Petitpierre venait de répandre son âme ; il les avait conviés à entrer avec lui dans le sanctuaire avant de se prononcer sur une cause qui intéressait chacun d'eux au plus près de sa conscience, en sa qualité de ministre de l'Evangile: on lui fit comprendre que la Compagnie n'était rien moins qu'un synode, et bornait ses ambitions à rester un corps disciplinaire, que la question religieuse qu'il avait cru soulever, et qui, à ses yeux, primait toutes les autres, n'existait pas, et qu'une seule question était en jeu, celle de savoir s'il entendait obéir ou résister à son souverain ecclésiastique.

La discussion fut cependant longue, mais il n'en est resté d'autre trace que celle de l'arrêt qui la termina. Petitpierre avait demandé que Prince et ses parents ne pussent y prendre part : la Compagnie ne tint aucun compte de cette réclamation si naturelle. Prince lui-même montra plus de délicatesse, et exprima le désir de se retirer : la Compagnie le lui permit, non sans quelque peine, tant le parti pris l'emportait déjà dans ses résolutions. Petitpierre eut la faiblesse de protester contre la présence des cinq pasteurs apparentés à Prince que la Compagnie, contre toute justice, autorisait à prendre part au vote; je dis la faiblesse, parce qu'en intervenant ainsi dans le débat, il descendait en quelque sorte des hauteurs où il avait voulu le transporter, et se mettait au niveau de ses adversaires : il est inutile de dire que la Compagnie passa outre. Dans sa séance du 5 juin, après avoir refusé de prendre en objet la demande des trois frères de Petitpierre qui, au moment de donner place, la suppliaient de s'en tenir à son arrêt de 1758, ou d'accorder au moins à l'accusé un délai de quelques mois, elle décida qu'elle ne pouvait rien changer à sa décision du 8 mai, « par des raisons prises de l'édification tant de » l'Eglise de la Chaux-de-Fonds que des autres Eglises du pays, confirmant » que le silence doit être gardé sur cette matière (la non-éternité des peines), » dont l'endoctrinement public et particulier occasionne des troubles et des » schismes ; mais que, pour donner une preuve de sa charité envers M. Petit- » pierre, elle voulait bien lui accorder encore un mois pour se décider sur » la soumission qu'il doit à la Compagnie. »

V.

Petitpierre voulut annoncer lui-même à ses vieux parents ce qui venait de se passer. Il leur écrivit pour les conjurer « de regarder à Dieu, afin de recevoir cette épreuve avec courage et avec force. » — « Me voilà réduit, ajoutait-il, à l'étrange et fâcheuse nécessité d'abandonner l'exercice d'un ministère qui faisait toute ma joie, et d'être séparé d'un troupeau pour qui j'avais le plus tendre attachement, et dont j'ai reçu tant de marques touchantes d'affection... Quel mouvement s'élèverait dans le cœur si la présence d'un Dieu tout sage et tout bon n'y venait mettre le calme! — En attendant que j'aie la joie de vous revoir, *je vous recommande tous à Dieu et à la parole de sa grâce qui peut vous fortifier encore, et vous donner l'héritage avec tous les saints* (Act. XX, 32). C'est avec ces vœux que je demeure dans les sentiments de respect et d'amour que je vous dois si justement, votre très humble et très obéissant serviteur et fils. » — Lisette Petitpierre lui répondait au nom de ses parents : « Nous avons reçu votre lettre avec la tranquillité et la résignation que nous devons aux décrets de la divine providence toujours adorable dans ses voies. Tout ce que nous désirons le plus c'est votre chère conservation, et que Dieu vous donne toujours assez de courage pour supporter les assauts qu'on vous livre. Mais vous êtes assez fort tant que vous aurez l'approbation de votre conscience, et par là même la paix de Dieu qui surpasse toute intelligence. Nous vous embrassons très tendrement. » — Ces sentiments étaient, à la Chaux-de-Fonds, ceux des meilleurs amis de Petitpierre. La lecture de la lettre ci-dessus, faite parmi eux, était interrompue par des larmes, « larmes précieuses, lui écrivait-on, et telles qu'on voudrait ainsi pleurer toute sa vie. » C'est chez ces pieux laïques, dont il devait rester toujours le pasteur, qu'il trouva les consolations que lui refusaient désormais ses collégues dans le ministère.

La Compagnie l'avait laissé libre de remplir ses fonctions pastorales pendant ce mois de juin, ou de pourvoir à son remplacement. Il s'arrêta d'abord à ce dernier parti, n'ayant pas, disait-il, le courage de revoir un troupeau dont il croyait devoir être incessamment séparé, et craignant d'ailleurs d'être accusé, par sa présence, d'exciter le trouble en sa faveur. Il changea d'avis en apprenant les bruits absurdes répandus à la Chaux-de-Fonds sur sa doctrine et son enseignement[1]. Ses amis, ne pouvant se dissimuler que le nombre

[1] On assurait qu'il inculquait à ses catéchumènes des doctrines antireligieuses, avec défense expresse d'en rien dire à leurs parents, qu'il affirmait que « les enfants qui n'ont

d'abord si restreint de ses adversaires semblait s'accroître depuis le dernier arrêt de la Compagnie, le pressaient de venir se faire entendre à ses paroissiens pour détruire l'effet des calomnies qui circulaient contre lui. Ils ne ménageaient pas leurs efforts, cherchant dans leurs entretiens à dissiper les préventions, et faisant passer de main en main des copies de l'*Apologie*, dont ils lui demandaient même l'autorisation de lire les passages les plus décisifs dans les assemblées de la communauté, mais ils étaient persuadés qu'une seule de ses prédications avancerait plus les choses que tout leur bon vouloir. Ils semblaient surtout craindre, pour leur bien-aimé pasteur, l'effet de la présence à la Chaux-de-Fonds d'un jeune ministre, M. Courvoisier, qui faisait du zèle au profit de la Compagnie, et qu'on accusait celle-ci d'avoir désigné à l'avance comme le successeur de Petitpierre, dans l'idée qu'étant lui-même originaire du village, il y serait accueilli avec moins de répugnance que tout autre. « Venez, et nous répondons de tout, » ne cessait-on de lui dire ; « les signataires eux-mêmes (les douze) ne pourront vous entendre sans revenir à vous. » Il finit par se rendre à ces instances, et le 10 juin il écrivait de Neuchâtel : « Je suis tout à fait résolu d'aller prêcher à la Chaux-de-Fonds... *La Chaux-de-Fonds mérite-t-elle encore votre souvenir?* C'est un mot de M. Jaquet-Droz dans sa lettre, qui m'a pénétré jusqu'au fond. Ah! si elle le mérite! Ah! si je m'en souviens! C'est demander si une mère oublie ses enfants. Et quand je pourrais vous oublier, Dieu ne vous oubliera pas... Adieu, et au revoir! Dites-moi si les afflictions ne sont pas bien nommées des *épreuves?* Oh! quelle pierre de touche pour distinguer l'or vrai du faux! Je rends grâce à Dieu de votre tranquillité à tous. »

Il venait de rentrer dans sa paroisse lorsqu'il reçut du conseiller d'Etat Ferd. Osterwald, l'un de ses plus chauds amis, la communication d'une pièce que le père de celui-ci, le doyen ou président du conseil d'Etat, Samuel Osterwald, l'auteur du *Coutumier de Neuchâtel*, avait formulée, et qu'il invitait Petitpierre à signer, en lui faisant espérer qu'il userait de tout son ascendant sur la Compagnie pour l'engager à l'accueillir comme une transaction équitable. Voici cette pièce. On retrouve dans le langage laïque du vieillard quelque chose de l'esprit de conciliation, et comme l'accent théologique de son père, le grand Osterwald :

pas encore communié n'auraient jamais de paradis », que Dieu ne peut pas tout, etc. — D'autre part, les amis de Petitpierre poussaient parfois assez loin leurs libertés de langage. Le justicier Benoît disait un jour, avec une hardiesse montagnarde, « au milieu d'un peloton de ministres, » qu'il était facile de pénétrer le motif de leur jugement : « Hé ! si nous le laissons faire, tout le monde courra après lui; voici l'héritier : venez, tuons-le et nous partagerons l'héritage, etc. »

Je m'engage à n'enseigner ni l'éternité, ni la non-éternité des peines de la vie à venir, à garder le silence sur cet article sans pénétrer plus avant dans le conseil de Dieu, à me contenter de dire simplement que Dieu punira le crime, qu'il le fera avec justice, conformément à sa bonté, à ses divins attributs, et aux vues qu'il s'est proposé en créant l'homme qui sont de le rendre heureux, et que, soit que les peines soient éternelles (que devient le *rendre heureux* qui précède?) soit qu'elles ne le soient pas, elles seront assez redoutables pour nous engager à les éviter par une vie chrétienne, et conforme à ce que le Sauveur du monde nous enseigne dans son saint Evangile. [1]

La réponse de Petitpierre est du 16 juin. Après avoir remercié avec effusion le doyen Osterwald de sa tentative, en lui exprimant l'impossibilité absolue où il se trouve de signer l'écrit ci-dessus, ou tout écrit équivalent, il ajoute :

« Hélas! je suis bien à plaindre d'être obligé en conscience de résister ainsi à tous mes supérieurs, et de leur résister lors même qu'ils cherchent charitablement les moyens d'éviter ma déposition. Au nom de Dieu, M., ne vous offensez pas de cette résistance, et si peu que vous ayez lieu de croire que je ne suis pas un fanatique ou un enthousiaste indigne d'être écouté, ayez la charité de lire l'*Apologie* de mon ministère dont M. votre fils pourra vous remettre une copie. Aussi bien n'est-il pas possible de développer suffisamment les raisons de ma croyance et de ma conduite dans une lettre où le respect m'oblige à toute la brièveté possible. »

Cette brièveté n'empêche pas Petitpierre de revenir, comme tout homme rempli de son sujet, sur les principaux motifs de son mémoire et les incidents essentiels de sa cause. Je transcrirai seulement ici quelques passages de sa lettre, où se trouvent des indications significatives, ou des faits nouveaux.

En 1758, la Compagnie, sur la plainte du consistoire de la Sagne, plus grave sans doute que la plainte de cette année, ne m'ôta point la liberté de suivre ma conscience dans mon ministère, mais se borna à des exhortations de prudence. Dès lors j'ai enseigné aux Ponts la non-éternité avec la même franchise qu'auparavant. En est-il arrivé des schismes? L'Eglise des Ponts n'a-t-elle pas reçu le pasteur qui m'a succédé? Les Eglises de la Suisse en ont-elles pris ombrage? Au lieu de tout cela on a vu régner le calme le plus profond! Si la Compagnie avait suivi ces sages errements en mai dernier, si elle avait renvoyé ces douze particuliers comme étant sans qualité, puisque mon Eglise est contente de ma doctrine, et comme étant sans grief, puisqu'on ne fait aucune violence à leur conscience, et qu'elle eût très sérieu-

[1] Cette formule, ainsi que la réponse de Petitpierre au doyen Osterwald, se trouve aux archives de l'Etat, dans le dossier relatif aux « troubles de la non-éternité ». On a mis, au château de Neuchâtel, une grande obligeance à me communiquer ce volumineux dossier : je dois surtout des remerciements à M. L. Sandoz, qui, de toutes manières, a facilité mes recherches.

sement réprimé M. Prince pour avoir excité des troubles dans ma paroisse, et donné à mes paroissiens pour les soulever une communication très illicite d'un écrit tiré de nos *Manuels*, si la Compagnie, dis-je, eût fait tout cela en mai dernier, il est indubitable que la paix règnerait dans ce lieu et dans tout le pays. Mais l'encouragement donné à M. Prince par le cruel succès de ses démarches contre moi, l'a porté, depuis l'arrêt de silence fait en mai dernier, lui et plusieurs autres membres qui ont souscrit à cette loi, à déclamer en chaire sans retenue, et avec des invectives, contre la non-éternité des peines, contre ceux qui la croient, et contre ceux qui l'enseignent. Est-ce là garder le silence? Est-ce là éteindre le feu de la division? Et faut-il que je sois la triste victime des troubles que je n'allume pas?

.... Au reste, M., une preuve bien certaine que la liberté qu'on me laisserait en confirmant l'arrêt de 1758 ne causera jamais un schisme avec les Eglises du dehors, c'est que la théologie de M. Stapfer qui a été imprimée dernièrement, après avoir subi la censure de la faculté de théologie de Berne et de Zurich, porte expressément que la croyance de la non-éternité des peines n'a jamais été regardée comme une hérésie, mais qu'on l'envisage comme une erreur *tolérable* [1]. La croyance de Genève est notoirement bien différente de celle de Berne, et cependant, il n'y a point de schisme entre Berne et Genève. On enseigne généralement dans ce pays des doctrines regardées à Berne comme des erreurs beaucoup plus importantes que la non-éternité des peines, et qui n'ont pourtant point causé de schisme. Pourquoi donc sacrifier une vérité si intéressante, que la Compagnie, en la supprimant, n'ose appeler une erreur, à la crainte d'un mal imaginaire, d'un mal qui n'arrivera certainement pas, et qui, quand il pourrait arriver, n'opérerait jamais la dissolution de nos alliances civiles avec les Cantons, puisque nous sommes alliés avec ceux de Soleure et de Fribourg?

La lettre de Petitpierre se clôt par un retour plein d'abandon sur ses circonstances personnelles :

Je finis, M., en me recommandant très humblement à votre justice, à votre puissante protection, et, me permettrez-vous de le dire? à votre compassion. J'ai été six ans proposant, neuf ans jeune ministre à servir péniblement et dispendieusement la Compagnie, et depuis cinq ans que je suis pasteur j'ai joui quatre ans du plus petit bénéfice de l'Etat. Des malheurs de famille, auxquels je n'ai pas contribué, m'ont obligé à soutenir pendant ces vingt ans un travail excessif qui a miné mon tempérament autrefois robuste, et hâté le temps de la vieillesse. Et je me vois sur le point d'être congédié parce que je suis obligé d'être fidèle à Dieu jusqu'à la mort, et par une procédure où les passions percent de toutes parts. Ah! M., je vous supplie de croire que je n'oublie pas combien est respectable celui à qui j'ai l'honneur de parler ici, et que je suis incapable de hasarder des plaintes si graves, si la vérité ne me les arrachait malgré moi et si je n'étais pas en état de le justifier....

Je suis et serai dans tous les états de ma vie, avec un très profond respect, M., etc.

[1] Le candide Petitpierre ignorait la distinction que les théologiens ont toujours faite entre ce qu'il est loisible d'écrire dans un livre, et ce qu'il est prudent de ne pas dire dans la chaire.

Le refus de Petitpierre d'accepter la transaction que lui proposait Osterwald, aussi bien que le ton vibrant de sa lettre, nous font comprendre ce que durent être les prédications qu'il fit à la Chaux-de-Fonds le 15 et le 22 juin, et qui furent les dernières qu'entendit de lui son troupeau.[1] L'effet de ces deux sermons fut prodigieux. Ils devinrent le principal chef d'accusation contre lui à la générale de juillet, et, d'autre part, à la suite du second de ces discours auquel avait assisté la paroisse presque tout entière, la communauté réunie en nombreuse assemblée, résolut d'adresser au conseil d'Etat une requête dont le langage est trop caractéristique pour que je n'en cite pas textuellement quelques passages, et qui est d'ailleurs le point de départ d'une des luttes les plus violentes qui aient agité notre petit pays.

La communauté de la Chaux-de-Fonds bénissait Dieu de lui avoir donné depuis peu un pasteur dont les lumières, la fidélité, et les soins infatigables le faisaient envisager comme une bénédiction particulière de Dieu sur cette Eglise, et elle avait lieu de se promettre qu'elle jouirait longtemps du bonheur d'avoir un tel conducteur spirituel, mais cette flatteuse perspective serait bientôt changée en douleur, en consternation, et presque en désespoir, si la violence faite à la liberté de conscience de notre très honoré pasteur, par l'arrêt de la Compagnie des pasteurs du 5 courant, l'expose à être déposé. Mais la dite communauté espère que les gémissements portés au pied du trône de notre grand roi, préviendront les maux dont elle est menacée; elle ose même espérer que, sans recourir à S. M., comme chef de l'Eglise, vos Seigneuries par leur sagesse et leur autorité sauront détourner le malheur dont elle est menacée....

Puis vient l'exposé des griefs. Dans la forme, tout est contraire à la justice et à l'équité. On reçoit une plainte de quelques particuliers, tandis que la partie la plus saine et la plus éclairée de la population n'en fait aucune; cette déclaration de quelques individus prévaut sur celle du corps de justice, et du conseil de la commune ; on se garde enfin d'ordonner une visite d'Eglise.

Quant au fond, l'arrêt de la Classe porte une redoutable atteinte à la liberté de conscience « très indépendante de la Compagnie, » et fondée sur le principe toujours vrai de la réformation, que la Parole de Dieu est l'unique règle de la foi et des mœurs.

Ici, nous sera-t-il permis de faire valoir en notre faveur un exemple de nos jours où la liberté de conscience a été respectée par nos supérieurs dans l'Etat et dans l'Eglise? C'est l'exemple de ceux que l'on nommait *Moraves*, qui formaient des as-

[1] Ces deux dimanches là, Petitpierre, pour la première fois sans doute, ne sourit pas à la question que le vieux régent du village lui adressait invariablement après avoir pris l'indication du psaume du jour : « M. le pasteur, est-il temps et heure de mettre en branle le sacré métal ? »

semblées particulières dans le sein de l'Eglise, des assemblées fréquentes, nombreuses, nocturnes même, des assemblées où il se pratiquait un culte assez différent dans sa forme de celui qui se pratique dans nos temples. Ces assemblées divisaient notoirement les lieux où elles se tenaient en deux partis... Cependant, a-t-on fait la moindre peine à ces gens-là... et s'est-on mal trouvé de la liberté qu'on leur a laissée ?

En outre cette liberté a été exercée par notre pasteur :

Avec toute sagesse, montrant toujours dans ce qu'il dit comment il s'appuie sur la parole de Dieu, recommandant soigneusement à chacun de ne rien croire sur son assertion, mais de conférer les saintes Ecritures.... bien différent d'autres pasteurs qui, non contents de prêcher une doctrine contraire, personnalisent les prédicateurs d'une opinion opposée, avec une véhémence qui marque plutôt la passion qu'un zèle bien éclairé de l'esprit du christianisme. Or, le droit qu'a chaque chrétien d'examiner par lui-même les dogmes de la religion, comprend nécessairement celui de consulter leur conducteur spirituel, et si celui-ci ne peut leur dire son sentiment, ni en public ni même en particulier, à quoi leur servira d'avoir un pasteur, et surtout un pasteur infiniment éclairé, que deviendra la liberté qu'ils ont d'éclaircir leurs doutes, etc ?

Enfin la communauté demandait instamment, et attendait de la justice de l'Etat, d'être maintenue dans la possession « d'un pasteur chéri, qui a l'unanimité pour la pureté de ses mœurs, le très grand nombre pour sa doctrine, et qui ménage et ménagera tous les esprits par sa prudence [1]. »

Désormais la véritable lutte n'était plus entre le pasteur Petitpierre et la Compagnie, mais entre la Compagnie alliée avec les quatre bourgeoisies, et la Chaux-de-Fonds n'ayant pour elle que l'appui précaire du prince de Neuchâtel, et d'une fraction toujours plus faible de son conseil d'Etat. Cette lutte dura près de deux années, mais la Compagnie n'en attendit pas le terme pour sacrifier Petitpierre, et le rejeter violemment hors de son sein. De bonne heure il s'envisagea comme condamné sans merci par elle, et nous verrons bientôt qu'il ne s'était pas trompé.

(A suivre.) CH. BERTHOUD.

[1] La requête se terminait par cette adjonction :
Aujourd'hui, 22 juin, la communauté de la Chaux-de-Fonds, dûment convoquée sous la présidence de M. Sagne, maire du dit lieu, la présente requête ayant été lue tout au long, la dite communauté requise de déclarer son sentiment sur son contenu, la délibération a été *presque unanime* qu'on l'approuvait en toute sa teneur, et qu'on priait M. le maire, et autres députés nommés, de la présenter au gouvernement.
D. Sandoz, secrétaire de commune.

UNE LETTRE DE LOUISE DE BOURBON

PRINCESSE DE NEUCHATEL

Parmi les lettres conservées dans les archives cantonales, il en est un certain nombre qui ont été envoyées au Conseil d'Etat ou à l'un ou l'autre des membres du gouvernement, par les princesses de la maison d'Orléans-Longueville. Beaucoup de ces lettres sont pour notre pays des documents historiques intéressants, et toutes ensemble réunies et étudiées fourniraient des matériaux précieux pour écrire une page curieuse sur le degré d'instruction que possédaient les femmes au XVIe et XVIIe siècle. Il y en a de Marie de Bourbon, la mère de Henri II, dont le chancelier de Montmollin se plaît à célébrer le caractère et l'intelligence ; il y en a de la belle duchesse de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon, chantée par Cousin. Cette femme, qui joua un certain rôle dans les guerres de la Fronde, était, comme chacun le sait, le seconde épouse de ce même Henri II, dont le nom est devenu chez nous inséparable des allées de Colombier. Ce prince, populaire dans le pays à la fin de son règne, avait épousé en premières noces Louise de Bourbon-Soissons, qui mourut en 1637, laissant une fille avec laquelle devait s'éteindre en 1707 l'illustre maison de Longueville. De Louise de Bourbon, nous ne possédons qu'un petit billet, écrit sur un papier très-fin, très-délicat, chose rare à cette époque, plié à l'antique, attaché au moyen d'un ruban de soie et scellé d'un mignon petit sceau aux armes d'Orléans. Cette lettre, écrite en 1630, est adressée à François Maréchal, conseiller et secrétaire du prince Henri, qui l'avait envoyé à Neuchâtel en qualité d'ambassadeur.

Ce petit billet, le voici textuellement :

Marechal se suise qui est porteur decerte lre est venu pour demander vne grace a Monsieur mon mary et ne laient poinct troue a paris il m'est venu troue et luy ay ecrit et a la premiere occation Je croy quil anuoira sa grace mais voiant quil y a longtemps quil est hors de son peis et quil a beaucoup dependu Je lay ranuoye et affin can attandant la grace quil demande qui est pour sa famme qui a aite condance a aitre an fermee sa vie dans sa maison vous la fesies venir tre antre ses mais et quil an reponde an attandant la reponce de Monsieur mon mary que Je croy aytre bien tost et an attandant Je prie dieu qui vous tienne an sa sa grace et seray tousjours

Marechal

ce 6 de Juillet

tere bonne amie
Louise de Bourbon

« Marechal se Suise que est porteur de ceste lettre est venu pour demander vne grace a Monsieur mon mary et ne laient poinct trouue a Paris il mest venu trouue et Je luy ay aicrit et a la premiere occasion Je croy quil anuoira sa grace mais voiant quil y a longtemps quil est hors de son peis et quil a beaucoup depandu Je lay ranuoye et affin can attandant la grace quil demande qui est pour sa famme qui a aite condanee a aitre anfermee seulle dans sa maison vous la faisies remaytre entre ses mais et quil an reponde an attandant la reponce de Monsieur mon mary que Je croy aytre bien tost et an attandant Je prie Dieu que vous tienne an sa sainte grace et seray tousjours

» Marechal

» Votre bonne amie
» Louise de Bourbon. »

Ce 6 de juillet.

On se demande après avoir lu cette lettre, quel pouvait être ce brave Neuchâtelois qui, pour obtenir la grâce de sa femme, affrontait en plein XVIIme siècle, les fatigues et les dangers d'un aussi long voyage. Nos plus sincères sympathies sont acquises à l'infortunée qu'une sentence prive à jamais de la liberté. Notre imagination nous représente une pauvre femme, innocente sans doute et victime à coup sûr d'odieuses calomnies.

Excité par une curiosité bien légitime, nous allons aux informations et nous trouvons dans les Manuels du Conseil d'Etat à la date de juillet 1630 le passage suivant :

« Le jour que dessus ont été ouïes les lettres missives qu'il a plu à Ma-
» dame la Duchesse écrire à la faveur du Sr Guillaume Peter, châtelain de
» Boudry, portant commandement de libération provisionnelle de la personne
» de sa femme ci-devant reléguée en sa maison par sentence de justice, at-
» tendant ultérieure provision de Son Altesse. Pour à quoi obéir a été accordé
» au dit Sieur Châtelain qu'il pouvait jouir de la dite liberté demandée, à con-
» dition que sa dite femme se comporte en telle modestie et retenue, qu'elle
» ne laisse nouveau sujet de plainte et sous l'obligation de promettre d'icelle
» répondre de ses actions et satisfaire aux autres soumissions en la requête
» de Son Altesse. »

A la vue d'une telle découverte, la curiosité augmente encore davantage. Comment se peut-il que la femme d'un châtelain, d'un fonctionnaire haut placé, se soit rendue coupable d'actes méritant un châtiment aussi rigoureux. En réfléchissant que tout cela se passe au milieu du sinistre XVIIme siècle, qu'alors le fanatisme avait atteint un degré de recrudescence incroyable et envoyait au bûcher surtout des femmes, quelle que soit leur condition sociale, on a le

pressentiment qu'il s'agit de nouveau ici d'une accusation de sorcellerie. Madeleine Hory, la femme du célèbre chancelier, ne fut-elle pas dix années plus tard accusée du même crime et décapitée? Et cependant, au dire d'un contemporain digne de foi, le chancelier de Montmollin, on ne pouvait lui reprocher que son orgueilleuse vanité à l'époque où son mari était à la tête du gouvernement.

Mais feuilletons encore le vieux Manuel, quelques pages en arrière, et nous trouverons, à la date du 21 janvier 1629, la confirmation de notre pressentiment.

« Sur la proposition des accusations diverses de sortilège et autres malversations et crimes, outre la mauvaise réputation, circonstances, indices et rapports contre Marguerite Pury, femme du Sr Guillaume Peter, Châtelain de Boudry, a été arrêté, qu'elle sera réduite en prisons et maisons fortes de S. A. pour être procédé contre elle selon les voies et formes en semblables cas. Pour l'exécution de quoi a été baillé commission au Sr Mouchet de la faire conduire au château de Colombier et à l'instruction du procès est ordonné au Sr Maire de Rochefort assister avec le dit Sr Mouchet au lieu du Sr Maire du lieu. »

. . .

Le Conseil d'Etat craignait-il une enquête moins sévère en désignant un autre juge d'instruction que le maire de Colombier, nous ne savons. Ce qui est certain, d'après les documents qui se trouvent dans les Manuels, c'est que l'instruction du procès eut lieu avec la rigueur accoutumée et que les instances et les supplications réitérées du châtelain et de ses parents en faveur de l'accusée n'adoucirent en rien le cours ordinaire de la procédure. Les actes relatifs à ce cas de sorcellerie paraissent avoir été enlevés et détruits; ils ne se trouvent du moins pas parmi les procédures instruites à Colombier. Nous savons seulement que la châtelaine de Boudry soutint le droit d'empire (la torture) sans rien confesser.

A la date du 24 février, le Manuel du Conseil porte le passage suivant:

« Le procès criminel contre Marguerite Pury, femme du Sr G. Peter, châ-
» telain de Boudry, vu, avec la sentence sur ce rendue, ouï aussi le dit mari,
» assisté de nombre de ses parents en leurs réitérées suplications, a été ac-
» cordé à l'amolissement de la dite sentence en faisant grace au nom et de
» l'autorité souveraine de S. A. S. que la dite détenue sera remise audit son
» mari, pour être reléguée et tenir prison perpétuelle en l'une de ses mai-
» sons dans cette ville.... à condition de payer tous frais. »

Ces frais paraissent avoir été considérables car « sur les remontrances du châtelain aux fins de modérer l'excès du taux des frais de la procédure contre sa femme, » le Conseil d'Etat consent quelque temps après à faire examiner par le procureur-général les raisons du réclamant.

Nous ne relèverions pas ce détail si nous n'avions pas des preuves certaines que dans ces procès de sorcellerie, la cupidité des juges jouait parfois un rôle évident. On se souvient que tout ou partie des biens des suppliciés étaient confisqués au profit du prince, or il arrivait que ce dernier partageait volontiers ces dépouilles entre ses fidèles serviteurs.

A ce propos il n'est pas inutile de placer ici un document inédit portant la date de 164..[1] qui contient ce qui suit :

« Le fait de Jonas Merveilleux est tel.

» Marc Jaquet son beau-père, ayant été exécuté pour sorcellerie, on procéda à l'inventaire de ses biens qui montèrent, y compris ce qu'il avait déjà donné à ses filles, femmes des deux Merveilleux, à compte de leur légitime, à la somme de L. 88,000 tournois (fr. 115,000, valeur actuelle fr. 345,000) sans comprendre les livres de taverne, où l'on trouvera environ L. 4000 (fr. 5000). S. A. (Henri II) passant à Neuchâtel en 1639 *fut importuné par plusieurs* pour avoir des gratifications sur le quart de ces biens qui lui revenait de droit par échûte ; la moitié appartenant aux femmes et l'autre quart aux enfants pour leur légitime. Il accorda au feu baron de Gorgier L. 2000.

» Au capitaine Guy, L. 1000.

» Aux hoirs Mouchet (enfants de celui qui avait instruit la procédure contre la femme du châtelain Peter) L. 1000.

» Au capitaine du Terreaux L. 1000.

» A la veuve de Pre Hory L. 1000.

» Aux hoirs du feu le maire de la Côte L. 3000, et le surplus jusqu'à L. 145,000 aux pauvres.

» Jonas Merveilleux obtint le reste de la dite échûte montant à environ L. 8000, à condition de payer les frais de la détention et de l'exécution du dit Marc Jaquet, son beau-père. »

Comme on le voit, la richesse ne mettait pas à l'abri des accusations de sorcellerie, et les premiers fonctionnaires de l'Etat n'éprouvaient aucun scrupule à recevoir comme gratification l'argent des sorciers. Tel était pourtant au XVIIme siècle le degré de moralité dans toutes les classes de la société.

[1] Archives de l'Etat, F° 9, n° 11.

Revenons à l'histoire de la châtelaine de Boudry. Son mari fit quelques temps après une tentative auprès du Conseil dans le but d'adoucir le sort de sa femme. On accorda à la malheureuse qu'elle « puisse aller en l'église quel» ques jours sur septmayne, sans bailler néantmoings aulcun scandale ny » subiect de plainct à personne. »

Encouragé par ce nouveau succès, le châtelain présente le 7 avril 1630, une humble requête demandant la liberté de sa femme, mais cette fois il éprouve une déception ; le Conseil arrête que pour diverses circonstances la demande ne peut lui être accordée.

Le châtelain prend alors la résolution d'aller en France demander au Prince la grâce qu'il sollicitait en vain du Conseil d'Etat. C'est à cette inflexible sévérité que nous sommes redevable de la lettre autographe de Louise de Bourbon qui a fait le sujet de cette communication.

Quant à Marguerite Pury, il paraît, qu'ayant été de nouveau accusée et ne voulant pas s'exposer une seconde fois à la torture, elle s'expatria et s'en alla à Lyon où, dit le manuscrit dans lequel nous avons trouvé ce détail, elle mourut en bonne réputation.

Dr Guillaume.

FENÊTRES DU XVIme SIÈCLE AUX MONTAGNES

La livraison de Février-Mars de cette année, renferme un dessin de fenêtre d'une maison à Corcelles, d'après M. F. Marthe, accompagné d'une petite notice par M. Bachelin. Celui-ci est dans l'erreur quand il dit : « La décoration des maisons de notre pays diminue selon son altitude. Nous la trouvons dans tous les villages du Vignoble, elle est de peu d'importance au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz, et cesse dans les vallées supérieures. »

Nous serions au contraire portés à croire que ces spécimens de l'art ancien sont plus répandus dans les Montagnes que dans nos deux grandes vallées ; seulement il est à remarquer que ce n'est point dans les localités souvent visitées, et en partie détruites par les incendies, qu'il faut en chercher des spécimens, mais bien dans les maisons rurales qu'on désigne ordinairement sous le nom d'*environs.*

Depuis quelques années, M. H.-E. Sandoz[1], l'un des membres de la Société d'histoire, a entrepris de recueillir dans un album une série de dessins représentant ces fenêtres ornées de nos Montagnes, et il a bien voulu nous autoriser à en publier les figures de la planche choisies parmi les huit spécimens qui ont été observés aux environs du Locle. Aux Petites-Crozettes près de la Chaux-de-Fonds on remarque de plus une maison qui, dans son ensemble, portes, fenêtres et angles du bâtiment, est ornée dans le même style.

La roche dans laquelle ont été taillés les matériaux de ces fenêtres est presque toujours un calcaire blanc, crayeux, oolitique, qu'on nomme *pierre franche*, mais qu'il ne faut pas confondre avec la pierre franche de Travers. Sous ce nom on désigne dans notre pays toute pierre qui, au moment de l'exploitation, est tendre et facile à travailler, mais qui durcit à l'air libre et résiste à la gelée. La pierre jaune de Neuchâtel et de Morteau, la pierre blanche de Travers, sont des pierres franches.

Les matériaux de la plupart des fenêtres ornementées des environs du Locle doivent provenir de carrières voisines du Crozot. On connaît encore dans ce voisinage, au milieu d'un pâturage semé de quelques bouquets de sapin,

[1] Nous avons reçu de M. H.-E. Sandoz ainsi que de M. Grandjean-Perrenoud d'autres dessins que nous publierons plus tard. — Nous adressons ici à ces messieurs nos remerciements. LA RÉDACTION.

la carrière d'où sont sortis les matériaux de la tour de l'église du Locle. C'est une pierre blanche à fines oolites ou grains arrondis de carbonate de chaux cimenté assez fortement. Les personnes qui s'intéressent au développement des constructions au Locle ont souvent parlé de rouvrir cette carrière et de s'assurer s'il y aurait encore des bancs exploitables, mais il paraît qu'il y aurait quelques difficultés, soit à cause de l'état des chemins, soit à cause de la forêt qu'on ne veut pas endommager.

Il est curieux de voir aujourd'hui la pierre jaune de Neuchâtel délaissée pour les travaux d'ornementation du collége municipal du Locle et remplacée par les bancs homogènes et d'un travail facile que fournit l'urgonien de Morteau.

A. Jaccard

CORRESPONDANCE

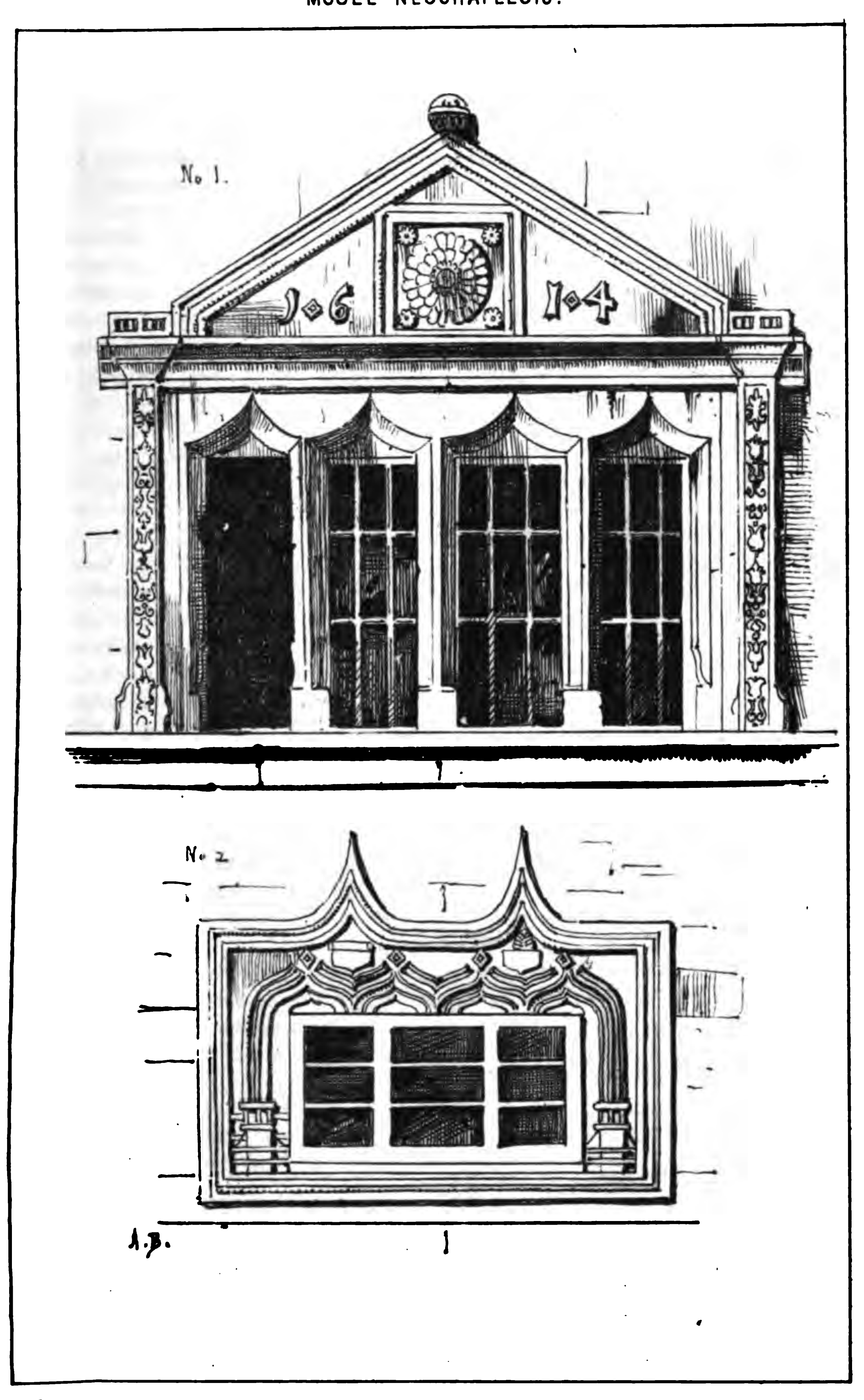
M. le directeur du *Musée neuchâtelois.*

Je viens de lire la spirituelle notice de M. Fritz Berthoud[1]. Je ne puis mieux l'en remercier, — ce qui est le devoir de tout bon communier de Couvet, — qu'en répondant à quelques-unes des questions qu'il s'adresse à lui-même, et en complétant sur quelques points ses informations, grâce à celles que je possède dans les *Souvenirs* d'un contemporain des faits dont il s'agit.

Le plus important de ces faits est la tentative d'établir à Couvet l'industrie des toiles peintes. M. F. Berthoud regrette de ne savoir absolument rien sur ces fabriques d'indiennes, sinon qu'elles ont existé dans quelques maisons dont il nomme les propriétaires actuels; il ajoute que l'une d'entre elles, la belle demeure de M. L. Coulin, « a été bâtie pour une fabrique de toiles peintes, et qu'elle a un escalier en asphalte qui date de 1704. » Il y a là une impossibilité manifeste, l'escalier n'ayant pu être édifié avant la maison elle-même, et l'industrie des indiennes n'ayant été fondée à Couvet qu'en 1750.

C'est à cette date, on le sait, que cette industrie s'établit dans notre pays. Et c'est dans cette même année 1750, où Claude-Abram DuPasquier, après avoir songé d'abord à fonder sa manufacture dans son village de Fleurier, se décida à l'établir à Cortaillod, que l'on bâtit à Couvet les constructions néces-

[1] *Musée neuch.* 1872. p. 165 et suiv.



N°1. Fenêtre aux petites Crosettes près la Chaux-de-Fonds.
N°2. Fenêtre aux environs du Locle.

D'après les dessins de M. Henri-Ernest-Sandoz.

saires à l'industrie nouvelle. Voici quelques lignes très précises sur ce point, et qui ne manqueront pas d'intéresser M. F. Berthoud lui-même, et quelques-uns de ses lecteurs :

« En 1750 on établit à Couvet une fabrique d'indiennes, de laquelle j'ai vu élever les bâtiments. Les chefs de cette entreprise furent MM. Jean-Henri Borel de Bitche[1], Antoine Borel, et Pierre-Abram Borel son fils, et ensuite MM. Bosset et Jonas-Henri Guyenet, sous la raison Borel, Bosset et Guyenet. Ce genre d'industrie, auparavant inconnu, attira à Couvet nombre d'étrangers ; plusieurs gens du lieu se vouèrent à l'état de graveur et d'imprimeur, de sorte qu'avec l'augmentation du travail, s'accrurent aussi les moyens de subsistance ; mais on eut bientôt occasion de remarquer que la réunion d'un grand nombre d'individus n'est jamais favorable aux mœurs. Quoique cet établissement eût été formé dans des circonstances avantageuses au commerce, il fut abandonné en 1772, les bâtiments vendus et appliqués à d'autres usages. Quelques-uns des élèves allèrent s'établir en France où ils firent des fortunes brillantes, entre autres mes deux amis et contemporains Louis Jeanjaquet et Simon Petitpierre. Le premier se fixa à Rouen où il a laissé en mourant une fortune d'un demi-million ; le second s'établit à Nantes, où il acquit aussi une fortune considérable.... Henri et Louis, fils de mon oncle Olivier Borel, ayant appris à Rouen le secret du bon teint pour le coton en rouge, passèrent en Angleterre, et offrirent ce secret au parlement qui leur accorda une prime de dix mille livres sterling, avec de grands avantages pour former un établissement de ce genre. Louis se repatria, et Henri s'établit à Manchester où il a une maison des plus opulentes. Son fils aîné, officier aux gardes du roi d'Angleterre, est, dit-on, l'un des plus beaux hommes de l'armée anglaise[2]. »

Je reviens à Couvet, et j'ajoute que les bâtiments de la manufacture nouvelle ne peuvent avoir été construits que sur les bords de la rivière ; je me souviens même d'avoir entendu dire autrefois à des vieillards qu'une partie de ces constructions existait dans *les Iles*, où il n'en est resté d'ailleurs aucune trace.

Cette période du milieu du siècle passé est caractéristique pour l'industrie neuchâteloise. L'Europe entière était en paix, et cette paix dura jusqu'à l'année 1756 où commença la guerre de sept ans ; l'aisance des particuliers s'augmentait rapidement grâce au développement du commerce ; « les grains étaient à bas prix ce qui n'encourageait pas l'agriculture qui, d'ailleurs, ne pouvait occuper tous les bras, et ces circonstances réunies déterminèrent beaucoup de jeunes gens à se vouer à des professions. » La fabrication des bas au métier que signale en passant M. F. Berthoud, s'établit à Couvet en même temps que

[1] La maison de M. L. Coulin appartenait précisément alors à M. Borel de Bitche : de là l'erreur de la tradition.

[2] Notes et souvenirs du justicier J.-H. Berthoud.

celle des toiles peintes, et y occupa jusqu'à une cinquantaine d'ouvriers. Les produits de cette fabrique, destinés principalement à chausser les troupes, se vendaient à Lyon et en Italie, mais au bout d'environ trente ans, ce genre d'industrie fut abandonné; les fabriques étrangères étaient en mesure de livrer leurs produits à meilleur marché; celle de Couvet ne put soutenir leur concurrence; elle fut abandonnée, et les métiers vendus pour le tiers de leur valeur primitive.

C'est vers le même temps qu'une autre industrie, et fort importante, celle des dentelles, que M. F. Berthoud a oublié de mentionner, s'établit au Val-de-Travers. C'est à Couvet qu'elle fut perfectionnée, et c'est ce village qui en resta le centre jusqu'à la fin. Une dame de Couvet, Jeanne-Marie Petitpierre, « inventa le fond tulle qui fait beaucoup mieux ressortir le dessin que les fonds maline et tresse. » On sait quelles merveilles les doigts de fée des *denteleuses* neuchâteloises livraient à cette industrie, dont les plus beaux produits allaient orner les madones, les autels, et les riches costumes des dignitaires de l'Eglise, dans les Etats du midi de l'Europe, et surtout dans ceux de l'Amérique méridionale. Cette industrie, apportée dans notre pays par les huguenots de France, dut à l'Eglise catholique une grande partie de ses succès.

« Qu'est devenue, — demande M. F. Berthoud, — cette imprimerie qui a existé pendant quelques années à Couvet, sans qu'on puisse dire à quelle époque ? » — Cette époque est aussi celle du milieu du siècle passé. J.-D. Griesser, imprimeur, éditait en 1737, à Couvet, un sermon du célèbre Alphonse Turretin, sur *les inconvénients du jeu ;* un exemplaire de cet ouvrage se trouve à la bibliothèque de Neuchâtel [1]. Quant à savoir ce qu'est devenue son imprimerie, décidément M. F. Berthoud en demande trop.

Une page très instructive de sa notice se rapporte à l'origine de la population de Couvet. Je la complète par celle qui suit, et que je continue à emprunter au chroniqueur que j'ai déjà cité. Les lecteurs qui ne sont pas de Couvet nous permettront bien, à nous autres *communiers*, de tenir un instant nos assises dans le *Musée neuchâtelois.*

« Je n'ai pu me procurer sur notre famille aucun renseignement qui remonte au delà de Jonas Berthoud, mon bisaïeul. Il y a bien de l'apparence que les Berthoud de Couvet, ceux de Fleurier, et ceux de Boudevilliers, ont une origine commune. On sait d'ailleurs avec certitude que tous ceux qui étaient de la condition des nouveaux affranchis, qui sont à Couvet les Berthoud, les Guyenet, et les Tissot, sont les plus anciens habitants du Val-de-Travers, et voici sur quoi est fondée cette certitude.

» Les actes qui contiennent les premières franchises accordées aux habitants de ce pays, prouvent qu'avant qu'ils les eussent obtenues, ils étaient soumis à la *main-mortabilité.* Lorsque de nouvelles familles venaient s'y éta-

[1] V. *Musée Neuchâtelois,* 1867, p. 309.

blir, le prince imposait à chaque ménage une redevance annuelle en travail ou en denrées, que l'on appelait la *condition personnelle* et qui les dispensait des charges onéreuses auxquelles les anciens habitants étaient tenus. Ceux-ci demandèrent enfin et obtinrent des lettres d'affranchissement qui datent du commencement du dix-septième siècle, et d'après lesquelles ils furent connus sous la dénomination de nouveaux affranchis. Cette famille Tissot qui en faisait partie, est depuis longtemps éteinte à Couvet. Un de ses derniers rejetons alla s'établir au Pays de Vaud, et y est mort sans postérité.

» Les communes s'assemblaient chaque année aux environs de la St-Martin, et avant les comptes de seigneurie, pour dresser le rôle de ceux qui devaient payer la condition personnelle. On partageait les redevables en trois classes Ceux qui étaient dans l'aisance payaient la condition entière ; ceux qui étaient peu moyennés payaient la moitié, et les pauvres ne payaient rien. Cela donnait lieu à des réclamations assez fréquentes, soit de la part du receveur, soit de celle des particuliers.

» Voici le tableau des différentes conditions des communiers de Couvet.

» Les nouveaux bourgeois de Neuchâtel et les bourgeois de Valangin ne payaient point de condition.

» Les Borel, Petitpierre, Jeanjaquet et Henriod, bourgeois de Neuchâtel, étaient de la condition des francs-sergens. Ils payaient cinq batz s'ils avaient deux chevaux ou un plus grand nombre, trois batz s'ils n'avaient qu'un cheval, et un batz n'en ayant point. Cette redevance était locale, car partout ailleurs qu'au Val-de-Travers les bourgeois de Neuchâtel ne devaient point de condition.

» Les francs sergens, non bourgeois de Neuchâtel, étaient les Dubied, les André, et les Martin. Ils devaient une émine de froment et cinq sols faibles, un charroi de vin ou vingt sols, ayant chevaux, et dix sols n'ayant qu'un cheval.

» Les francs commands étaient les Roy, les Favre et les Coulin. Ils devaient une livre de cire, dont quelques-uns d'eux avaient obtenu l'appréciation, et ne la payaient que quatre batz.

» Les francs habergeans étaient une famille Borel de Couvet, non bourgeoise de Neuchâtel, qui est maintenant éteinte. Ils devaient une poule, dix sols ou cinq sols pour charrois, suivant le nombre de chevaux, et un agneau en gardant brebis.

» Enfin les nouveaux affranchis qui étaient les Berthoud, les Guyenet et les Tissot, devaient une poule, cinq sols faibles, dix sols pour trois charrois, et cinq sols pour trois journées, faisant onze batz pour ceux qui avaient chevaux, et huit pour ceux qui n'en avaient point.

» Toutes ces redevances et distinctions de conditions ont été abolies sous la domination du prince Alexandre Berthier. On leur substitua la dîme du

foin, qui était une imposition de deux piécettes[1] par pose pour le foin qu'on récoltait sur les terres assujetties à la dîme. Mais cette nouvelle imposition n'a été perçue que quelques années, les peuples ayant été affranchis du paiement de la condition par un effet de la bienveillance du souverain. »

Deux notes en finissant. M. F. Berthoud mentionne que « le chemin de Motiers, en 1749, était encore en si pitoyable état, que M. Chambrier, pasteur, demanda et obtint l'autorisation de faire construire un bateau pour se rendre plus commodément à Couvet. » Or, M. R. Le Chambrier (c'est de lui qu'il s'agit) était à cette date pasteur à Couvet même, et ne pouvait guère se rendre en bateau dans sa paroisse. Il s'agit sans doute d'un bateau pour la promenade. — Enfin le très amusant entretien du colonel de Sandol-Roy et de Ferdinand Berthoud semble prouver que celui-ci a navigué dans les mers de l'Inde. Je croyais que ses horloges marines, seules, avaient fait ce voyage que je ne conteste pas, mais qui n'est pas mentionné, que je sache, dans sa biographie. Après tout, le nom de Ferdinand Berthoud importe peu. C'est *le Marais* et *Plancemont* qui se sont tendu la main à travers la rivière, comme *Couvet*, en terminant ces lignes, tend la sienne à *Fleurier*.

Recevez, M. le directeur, etc.

Gingins, le 14 septembre 1872.

Ch. Berthoud.

P. S. Le *Musée* ne publiera-t-il pas la *Vue de Couvet il y a cent ans*, de J.-J. Berthoud ? On aimerait à mettre cette planche en regard du brillant tableau que son homonyme vient de nous livrer du Couvet d'aujourd'hui.

[1] La *piécette*, dont le nom espagnol nous était venu de la Franche-Comté, valait 7 creutzer, soit environ 25 centimes.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE. — VOIR LA LIVRAISON DE MAI-JUIN

Le soir de St-Sylvestre.

Bien que Mlle Houriet occupât toutes ses pensées, surtout depuis leur récente aventure sur le Doubs, André ne perdait pas de vue le soin de son avenir. Au lieu de s'abandonner à la douce langueur d'un sentiment tendre, et de perdre son temps à caresser des rêves impossibles, il sentait qu'il avait une position à conquérir par un énorme déploiement d'activité. Il quitta la cure du Locle, où, à son avis, la vie était pour lui trop facile, et revint chez ses parents.

En rentrant à la maison paternelle, après le premier moment d'épanchements intimes et la joie de se revoir, il y trouva les soucis, les préoccupations, les embarras aussi cuisants aussi absorbants que jamais.

Dès qu'on avait appris dans le village, malgré le secret recommandé aux confidents, que M. Robert était sur le point de vendre son domaine à un bon prix, une foule de prétendus amis, se disant désintéressés, de ces officieux qui se mêlent plus des affaires des autres que des leurs propres, étaient venus discuter la chose avec lui et le dissuader de conclure avec le marchand de bois. « Ne voyez-vous pas que tous ces Allemands viennent faire fortune à

nos dépens, » lui disait-on, « ils n'exploitent pas seulement les forêts, ils exploitent aussi les propriétaires et les roulent comme les Juifs pelottent les chrétiens. Si Waldschnitt offre 40,000 fr., c'est qu'il compte en gagner 20,000; c'est clair comme le jour. Or, est-il absolument nécessaire qu'il réalise un tel profit sur votre dos? Vous en avez plus besoin que lui, pauvre M. Robert, dans la position où vous êtes, avec un frère en faillite et deux jeunes enfants à élever. Songez-y bien, c'est dans votre intérêt que nous parlons; au fond, qu'est-ce que cela nous fait? Vous avez le choix entre deux partis: ou bien exploiter vous-même votre forêt; alors tout le gain sera pour vous — ou bien exposer votre domaine aux enchères publiques; c'est encore ce qu'il y a de plus simple, la chose se fait d'elle-même, sans vous donner le moindre mal; il suffit d'un bon notaire, avisé et actif; il en est encore quelques-uns. Vous faites insérer dans les journaux à dix, quinze lieues à la ronde des annonces ronflantes pour amorcer les gens, vous dépeignez une forêt comme il n'y en a plus, des bois de marine, des sapins de 130 pieds, droits comme des colonnes, épais comme des tours, d'une exploitation facile et à des conditions avantageuses.... vous ne dites pas à qui elles sont avantageuses, parbleu! Les amateurs arrivent des quatre vents du ciel, aussi ardents que les renards après les poules, pour se disputer une si rare aubaine. Les voyez-vous aux enchères, au milieu de la foule, se faisant des yeux gros comme le poing, s'excitant l'un l'autre, chacun voulant avoir le gâteau? ils se poussent, ils se chassent, mille francs ici, mille francs là; ils ne vont que par mille francs, de vrais feux de file, l'un n'attend pas l'autre, jusqu'à ce qu'enfin votre propriété, au lieu de se vendre quarante pauvres mille francs, monte à soixante mille. Hein! M. Robert, croyez-vous que cela vaille la peine d'y songer, vingt mille francs de plus dans votre bureau.... pour donner de l'extension à votre atelier, vous mettre un peu au large, et remonter votre crédit, qui, soit dit entre nous, cher M. Robert, commence diablement à décliner. »

Tels étaient les discours dont M. Robert avait les oreilles fatiguées; ils avaient fini par réagir sur lui. A force d'entendre répéter autour de soi, lorsqu'on est déjà suffisamment perplexe, que nous avons tort, que nous nous fourvoyons, que nous serons trompés, qu'il faut suivre une autre marche dont les résultats seront bien supérieurs, nous finissons par perdre toute confiance en nous-même. Il faut être bien ferme pour résister à l'action dissolvante de ces raisons spécieuses, qui concluent toujours en faisant miroiter la certitude d'un gain éblouissant.

Après avoir flotté, incertain, timoré, entre ces diverses alternatives, après avoir consulté à droite et à gauche, et malgré l'avis de sa femme et du vieux Josué Bourquin, qui lui avait dit: « fais comme tu voudras, tu t'en repen-

tiras, » il s'était décidé pour l'enchère publique, et avait remis cette affaire au notaire Loyal pour la mener à bonne fin.

Lorsqu'il communiqua cette détermination à Waldschnitt, celui-ci lui répondit avec un sourire narquois :

— Très bien, M. Robert, vous êtes libre d'agir à votre guise ; malgré le prix que j'ai offert, vous n'avez pas voulu me favoriser de votre consentement, dans l'idée que vous retirerez davantage. Mais ce prix, souvenez-vous-en, dépendait d'une prompte décision qui me permît d'exploiter les bois sans retard. Si je me présente aux enchères, vous saurez que je tâcherai d'avoir votre forêt à meilleur compte.

— Il y aura des concurrents, M. Waldschnitt, il en viendra de France, il en viendra de tous les côtés.

— Je les connais tous, aussi bien les Français que les Allemands. Au lieu de nous faire la guerre, nous autres marchands de bois, ne comprenez-vous pas que nous nous entendons ; au lieu de nous nuire, ce qui serait bête, nous nous rendons maîtres des marchés, chacun y trouve son bénéfice. Voilà à quoi se réduit votre concurrence, mon bon M. Robert, vous voyez qu'elle n'est pas redoutable. Du reste, ajouta-t-il d'un air détaché, j'ai une autre affaire en vue et qui m'accommode mieux.

M. Robert ne s'attendait pas à ce coup de haute escrime. Il le reçut en plein corps et en fut presque renversé. Hélas ! ses conseillers officieux avaient négligé de l'instruire de cette manœuvre bien connue des roués, laquelle ôte à l'enchère la rivalité, élément essentiel du succès. En arriver là après tant de luttes, d'incertitudes, de débats domestiques, c'était une défaite atroce, au moment où l'on se croyait sûr de la victoire. Un robinet d'eau glacée coulant le long de son épine dorsale eût été moins désagréable que cette étrange révélation. Il s'en retourna chez lui, la tête basse, le dos voûté, marchant avec peine, cherchant son chemin comme dans les ténèbres, bien qu'on fût en plein midi. Une sorte d'écroulement s'était opéré dans tout son être ; en quelques minutes, la confiance qui l'animait avait fait place à des regrets d'autant plus amers qu'il avait été plus près du but.

Sur ces entrefaites eut lieu le retour d'André. Le premier soin de sa mère fut de l'instruire de la tournure menaçante qu'avaient prise les événements. Il sentit que son père faisait fausse route et qu'il était mal conseillé ; mais comment le lui dire ?

D'un autre côté la faillite du frère suivait son cours ; les créanciers porteurs de titres garantis par la signature de M. Robert venaient l'un après l'autre s'informer de ses intentions et le quittaient avec cette formule consacrée : « Ainsi, c'est en règle ; vous promettez de payer à l'échéance ; je ne demande

rien de plus, je suis satisfait. Vous solderez en écus, n'est-ce pas ? Désolé de vous faire de la peine, mais parce que votre frère Placide est un rien du tout, ce n'est pas un motif de laisser mes plumes dans sa lessive. »

Chacune de ces visites était un supplice pour Mme Robert qui se sentait défaillir de honte, de colère et d'impuissance. Quant à son mari, comment décrire ses inquiétudes, ses tourments, son repentir d'avoir échangé une convention avantageuse, certaine, contre les chances d'une enchère qu'une association de faiseurs pouvait faire avorter. Il se fatiguait en courses, en démarches, en pourparlers avec les personnes qui avaient l'expérience de ces choses et auxquelles il demandait des renseignements. Il ne mangeait plus, passait ses nuits dans d'affreuses insomnies et maigrissait à vue d'œil. Malgré la neige et le froid, il fit lever le plan de son petit bien de *la Phia*, compta tous les arbres de la forêt, mesura ceux qui dépassaient neuf pouces de diamètre, calcula le cube de bois qu'on pouvait obtenir et en supputa la valeur au prix courant. Cette opération, pénible dans une saison aussi rigoureuse, eut pour effet de calmer la fièvre qui l'agitait et de lui rendre un peu d'assurance, le résultat étant plus favorable qu'il n'osait l'espérer.

Pendant plusieurs jours, André prit la direction de l'atelier et s'en tira avec honneur, grâce à Josué Bourquin qui l'assistait de ses conseils. Tout marcha à souhait, même la fonte de l'argent et la coulée des lingots que son père lui abandonna, avec ses pinces et ses gantelets, sans même y prendre garde.

C'est sous le poids de ces préoccupations poignantes que notre ami se rendit à la cure du Locle pour la soirée musicale où il espérait rencontrer Mlle Houriet et l'interroger. Il passa d'abord chez M. Rodolphe, le pasteur allemand, et eut avec lui une longue conférence pendant laquelle le piano ne demeura pas inactif. A la cure on l'accueillit à bras ouverts.

— Que vous être aimable, dit Mme Andrié, je craignais que vous n'eussiez oublié notre invitation. Nous aurons un quatuor qui chantera la Création de Haydn.

— Sans compter qu'il m'a fallu apprendre une sonate, dit le jeune Andrié en faisant une moue mutine. C'est cela qui est amusant, une sonate, lors même qu'elle est de Beethoven ! quelle rage avait-il d'écrire des sonates, cet Allemand, pour le tourment des générations futures !

— Tu dois faire ta partie tout comme un autre et je suis sûre que M. Robert chantera aussi quelque chose. En pareil cas, chacun fait son devoir.

— Et toi, maman, je voudrais bien savoir ce que tu vas nous jouer ?

— Je mettrai en jeu avec la vieille Marianne les ustensiles de la cuisine pour vous donner un bon souper ; voilà ma musique ; es-tu content ?

Le jeune homme embrassa sa mère.

— Tu as toujours les meilleures idées et ton concert sera sûrement le plus goûté. Si ce Beethoven avait eu tes inspirations....

— Il m'aurait aidé à mettre la table, à chercher le vin, et à tout disposer d'avance pour que la mesure et l'harmonie ne soient pas troublées dans le moment de l'exécution.

— Parle, commande, nous sommes ton orchestre, tes instrumentistes; nous te suivrons jusque dans les profondeurs de la cave, à travers la poussière et les toiles d'araignée du bouteiller. Allons, André, avez-vous peur des rats ?

Les jeunes gens se mirent de bonne grâce à la disposition de Mme Andrié pour terminer les préparatifs, écrire les noms des convives sur des cartes et les placer. Cette opération donnait lieu à toute sorte de commentaires.

— Mlle Houriet, disait le jeune Andrié, où la mettrons-nous ? Regarde cette carte, maman, regarde cette écriture d'André Robert ; est-il possible qu'une main d'homme puisse écrire si bien ! Pour sa récompense, je demande qu'on le place à côté de mademoiselle Houriet ; elle va devenir institutrice et sera bien aise de savoir où se procurer de beaux modèles pour ses gamins. Et puis ils pourront s'entretenir de leur promenade en patin sur le Doubs, de son frère, de l'incendie. — Dites donc, caporal, ajouta-t-il à demi-voix, il y en a de bien des sortes d'incendies....

André comparait en son esprit cette vie sereine avec les angoisses de la maison paternelle où chaque heure voyait poindre une nouvelle alarme, un nouveau souci. Combien il eût souhaité à son père et à sa mère quelques heures de cette douce sécurité. Mais le moment où l'on attendait les conviés approchait ; dans peu d'instants il serait en présence de Mlle Houriet. Comment lui parler de ce mariage dont l'idée l'obsédait ? Par quel artifice l'amener sur ce sujet sans dévoiler ses sentiments ?

Plusieurs personnes entrèrent à la fois ; les arrivants frappaient leurs chaussures sur les dalles du corridor pour en faire tomber la neige et secouaient leurs amples manteaux saupoudrés de flocons blancs. C'était une de ces soirées d'hiver, sombres, calmes, neigeuses, où il fait si bon goûter le confort des habitations montagnardes.

— Bonsoir, dit une voix fraîche sortant d'un capuchon blanc doublé de rose, voici une Laponne qui débarque du Cap Nord; lui permet-on d'entrer ?

— Elle est la bienvenue surtout si elle veut consentir à chanter un air de son pays, dit Mme Andrié en embrassant la belle jeune fille. Venez, tout le monde est là ; on a déjà commencé ! Entendez-vous le piano ? c'est mon pauvre Henri qui joue sa sonate. Voilà ce qu'on peut appeler une exécution.

— L'exécuté n'aura pas à se plaindre, cela va très bien.

En effet, le jeune virtuose s'en tirait à merveille et montrait un sang-froid imperturbable. A côté de lui, son maître de musique, ancien hussard du premier empire, debout et cambrant sa taille dégagée, battait la mesure avec une canne à flûte, aussi fier que le chef d'orchestre du grand opéra.

La sonate finie, le quatuor prit place autour du piano tenu par M. Rodolphe, le directeur. Il ne pouvait sans doute être question que de chanter quelques fragments de la Création, cette vaste composition de Haydn, qui exige tout un déploiement de forces musicales, un orchestre nombreux, des chœurs et des solistes de divers genres. Tel qu'il était, le modeste quatuor interprêta avec bonheur les morceaux de son programme; les auditeurs eurent une idée des effets harmoniques par lesquels l'auteur a dépeint le chaos, les ténèbres, l'apparition de la lumière, celle des fleurs, des animaux, la venue de la colombe, du lion, du léviathan qui se roule sur les ondes, enfin la création de l'homme, Adam prenant possession de la terre et saluant son domaine. Les voix étaient belles, sympathiques, exercées; le piano remplissait le salon de ses accords puissants; les auditeurs attentifs ne perdaient pas une note; ils écoutaient dans un respectueux silence; une telle exhibition étant chose nouvelle pour eux.

— Nous manquons d'un soprano pour le duo d'Adam et d'Eve, dit tout à coup M. Rodolphe en se retournant, si personne ne nous prête assistance nous sommes obligés de le supprimer.

— Allons, Cécile, dit le pasteur Andrié, qui était entré dans l'intervalle, ne pourriez-vous pas faire cette partie.

— J'essaierai volontiers, mais je ne suis pas assez musicienne pour lire à première vue; ce ne sera pas correct.

— Ne craignez pas la galerie, elle est pleine d'indulgence.

Mlle Houriet était plus forte qu'elle ne voulait l'avouer. Le duo fut chanté à la perfection, ce fut le morceau capital; les deux voix se répondaient, s'unissaient, se fondaient dans une harmonie pure, suave, empreinte de jeunesse, de grâce, de fraîcheur, exprimant les ineffables tendresses des premières amours de l'humanité. Chacun écoutait dans le ravissement, aussi, à la dernière note, les deux chanteurs furent remerciés par des témoignages unanimes d'admiration. Seul, André restait silencieux et morne dans son coin; il avait souffert d'affreuses tortures pendant ce duo où les acteurs échangent les élans passionnés de leur mutuelle tendresse. Pour lui, Adam et Eve avaient disparu, il ne restait dans le salon qu'un homme, un inconnu, qui cherchait à lui ravir le cœur de Cécile. Il fut obligé de se contenir pour ne pas le jeter par la fenêtre, quand vint l'air: « Par ton charme, tendre amie ». Mais ce fut bien pis, lorsque Eve dit: « Objet chéri de ma vive tendresse, tes yeux, tes yeux font tres-

saillir mon cœur. » Alors il fut pris d'un accablement tel qu'il souhaitait de mourir.

Pendant le souper, qui suivit le quatuor, il ne put se dégager de cette impression pénible; il était triste, soucieux, tout le plaisir qu'il se promettait dans cette soirée se changeait en sombres appréhensions. Pour tout dire il était jaloux et en train, par conséquent, de devenir hargneux et stupide.

Comprend-on les amoureux? Il avait compté avec impatience les heures et les minutes qui le séparaient du moment où il lui serait donné de revoir celle qu'il aimait, et maintenant qu'elle était assise à ses côtés, qu'il pouvait rassasier ses yeux de son image adorée, savourer le charme de sa présence, cette heure qui devait être une heure de félicité ne lui apportait que le trouble.

Cécile était loin de soupçonner l'orage qui grondait dans le cœur d'André; elle avait appris par les journaux la faillite de son oncle, la vente de leur domaine; le Locle n'est pas si éloigné de la Chaux-de-Fonds pour qu'on puisse ignorer ce qui se passe dans le village voisin. Elle aurait voulu l'encourager, le consoler, mais elle ne savait comment aborder ce sujet délicat. Leur contrainte était donc mutuelle. Le jeune Andrié voulut rompre cette froideur qui lui paraissait inexplicable et surtout inopportune.

— Comment se trouve votre frère Jules après son plongeon dans le Doubs? Il a eu beau cacher sa mésaventure, on finit toujours par savoir la vérité.

— Mon frère n'a rien à cacher, dit Cécile en riant, en effet, il est tombé dans le Doubs, dimanche, et c'est M. Robert qui l'en a retiré.

— Comment, notre caporal, dit M. Andrié en posant sa fourchette?

— Sans M. Robert, mon frère Jules était perdu, dit Cécile en rougissant malgré elle.

— Pourquoi parler de cela? dit André.

— Tu fais bien le dédaigneux, M. mon filleul, dit le pasteur, sais-tu que je donnerais beaucoup pour avoir le bonheur de sauver un homme qui se noie. Ce doit être une des plus pures joies que l'on puisse goûter sur la terre.

— Lorsqu'on a exposé sa vie, à la bonne heure, dit André, mais ce n'est pas mon cas.

— Peu importe; tu étais là, tu as ramené sain et sauf un jeune homme en danger de mort, que veux-tu de plus? Qu'aurait dit votre père, Cécile, lorsqu'on lui aurait rapporté son fils sans vie sur un brancard....

— C'est ce que j'ai pensé maintes fois dès lors, reprit Mlle Houriet d'un ton ému; quant à ma mère elle n'aurait pu supporter une telle épreuve.

— J'ai fu, dit le maître de musique, notre chef t'escatron au 21e hussards pleurer gomme un enfant gand il vit son fils partaché par un poulet. C'était

à la redraite de Hanau, et nous n'afions pas le temps de faire des cérémonies. Il fallut le laisser à la merci des cossaques qui nous poursuifaient gomme des chiens enrachés.

— Comment va le petit garçon brûlé de Pouillerel? dit Mlle Houriet, s'adressant à M. Rodolphe.

— Il va beaucoup mieux; le médecin espère le sauver; j'en suis bien heureux. Je compte toujours sur la générosité des dames du Locle pour me fournir de vieux linge.

— Ne craignez pas, vous en aurez jusqu'à la guérison complète. Quand on sait la peine que vous vous donnez pour cet enfant, il serait honteux de ne pas vous seconder.

— J'ai vu votre petit protégé, hasarda timidement André, comme s'il craignait de parler à sa voisine.

— C'est donc là que vous alliez un soir avec M. Rodolphe?

— Oui, nous portions des médicaments et de la charpie; la vôtre était la plus belle et la meilleure.

— Il est vraiment gentil cet enfant?

— C'est un ange et un martyr. Presque tout son corps n'est qu'une plaie.

— Vous avez bien fait d'aller là haut malgré la neige. De mon côté, je veux bouleverser nos armoires et en sortir tout le linge disponible; nous nous mettrons tous à faire de la charpie.

— Même votre frère?

— Même mon frère, vous verrez....

— C'est-à-dire que je ne verrai pas, je partirai bientôt pour Genève.

Un nuage passa sur le front de la jeune fille.

— Oui, reprit André, je veux étudier coûte que coûte.

— Vous avez raison; nous reparlerons de cela plus tard.

On se levait de table pour passer dans le salon. Lorsque chacun eut pris place.

— C'est demain le nouvel-an, dit M. Rodolphe, voulez-vous me permettre de faire entendre un chant composé pour la circonstance. Je l'ai trouvé dans mes papiers et emporté à tout hasard. M. Robert, venez essayer ce morceau; il est dans le ton de votre voix.

Sans se faire prier, André s'avança et à la grande surprise de la plupart des personnes présentes, qui ne lui connaissaient pas ce talent, il chanta d'une voix émue et pénétrante le morceau suivant:

La dernière nuit de l'année.

La nuit sur nous étend ses sombres voiles,
Tout est paisible et repose à l'entour;
Au firmament gravitent les étoiles,
Et de l'année a fui le dernier jour.
Dans peu d'instants, sur le bronze sonore
Avec lenteur, minuit va retentir....
Dieu Tout-Puissant, inquiet je t'implore,
Veille sur nous, oh! daigne nous bénir!

Ce dernier soupir de l'année
Dans le silence de la nuit
Rappelle notre destinée,
D'un nuage épais entourée
Obscure dans le temps qui fuit.

Jeune année éclose à cette heure
Auras-tu des jours douloureux?
Faudra-t-il que dans ma demeure
Un parent, un ami je pleure,
Après de déchirants adieux?

Quelle réponse peux-tu faire
Aux rêves secrets de mon cœur?
M'apporteras-tu la misère,
Le succès, la défaite amère,
Le désespoir ou le bonheur?

Pour nous, faibles mortels, l'avenir est mystère,
Dieu seul tient dans sa main la douleur, le plaisir,
Sur nous, avec amour, il veille comme un père,
Entend de ses enfants les soupirs, la prière,
Toujours prêt à les secourir.

Ne craignons pas la voix de la cloche sonore,
Marchons avec courage et foi vers l'avenir,
Le Dieu qu'en ce moment toute la terre implore,
Si nous l'aimons, veut toujours nous bénir.

Pendant que notre ami chantait, le jeune Andrié et sa mère échangeaient des regards et des sourires significatifs. Quant à Mlle Houriet, ses yeux ne quittaient pas André, qu'elle voyait de profil et dont elle semblait partager toutes les émotions. C'est que, contrairement à l'habitude des chanteurs ordi-

naires, il prononçait nettement les mots, les syllabes, donnait un tour dramatique à ce qu'il disait par des intonations appropriées et en modifiant le timbre et la force de sa voix avec un tact parfait. Tour à tour, il avait exprimé le calme solennel de la nuit, l'effroi que lui inspirait la fuite du temps, l'incertitude de l'avenir, le désir ardent de connaître sa destinée, enfin la confiante sérénité et le courage de celui qui met tout son espoir en Dieu. C'était récité et chanté avec art.

— Voilà de la musique qui parle à mes oreilles et à mon âme, dit M. Andrié, de qui est-elle ?

Mme Andrié et son fils échangèrent de nouveaux sourires ; quant à M. Rodolphe, à qui la question s'adressait, il était si occupé à ranger les cahiers de musique épars sur le piano, qu'il ne faisait pas mine de vouloir répondre.

— M. Robert, dit Cécile en s'avançant avec vivacité, voulez-vous me donner une copie de ce morceau ; vous me ferez plaisir.

— Mais, sans doute, mademoiselle, dit André, je vous l'enverrai.

— Ce n'est pas nécessaire, dit le jeune Andrié à voix basse et en portant la main à sa poche, la voici.

Et il tendait un papier chiffonné, tout couvert de ratures.

— Que faites-vous de cela ? dit André interdit.

— Je l'ai trouvé dans la salle à manger ; j'ai pensé que c'était le brouillon du poëme et que l'auteur avait passé par là. Reconnaissez-vous l'écriture ? Ont-ils l'air de faire de la contrebande, ce soir, ces deux complices !

— Je m'en doutais, dit Cécile, ces vers sont de vous, et la musique est de M. Rodolphe ?

André fit un signe affirmatif.

— Et voilà comme les secrets sont gardés lorsqu'on a affaire à des bavards, dit Mme Andrié en embrassant son filleul ; oui, André, votre tâche est difficile, je la connais, mais prenez courage, Dieu vous bénira.

Cécile, les yeux humides, contemplait avec attendrissement cette scène qui se passait dans un coin du salon.

— Messieurs, dit le pasteur Andrié, je vous remercie de la belle soirée que vous nous avez donnée et des jouissances élevées qu'elle nous a values. Laissez-moi la terminer par des actions de grâces, ce sera aussi ma partie dans le concert.

Il lut quelques passages de l'Ecriture Sainte accompagnés de courtes réflexions, puis il fit une prière dans laquelle il implora l'assistance et la bénédiction divines sur toutes les personnes présentes, sur sa famille et sur cette chère et vaste paroisse du Locle à laquelle il consacrait son cœur, ses biens et ses forces.

C'est sous cette impression que chacun se retira.

Le devoir d'accompagner Mlle Houriet incombait à André Robert ; il attendait ce moment avec impatience pour lui parler en liberté, et préparait déjà ses batteries, lorsqu'il fut désarçonné par une question que lui fit sa compagne.

— Votre père est-il engagé dans la faillite de votre oncle ?

André trébucha dans la neige, il s'en fallut de peu qu'il ne tombât tout de son long.

— Répondez-moi vite, nous n'avons que peu de minutes.

— Hélas ! mon père est garant pour une forte somme.

— Et c'est pour cela qu'il vend son domaine ?

— Oui, mais je crains que cette vente ne réussisse pas au gré de nos désirs.

Et le pauvre André, oubliant ses griefs contre cette charmante créature, se laissa aller à lui confier, comme à un ami éprouvé, ses inquiétudes et ses angoisses.

— Ainsi, dit-elle, vous craignez que les enchères ne demeurent à la merci de ces étrangers.

— J'en ai peur.

— Eh bien ! ne vous en inquiétez pas outre mesure ; je puis vous assurer que vous avez des amis qui veilleront sur vos intérêts. C'est tout ce que je puis vous dire. Maintenant, il faut nous séparer, peut-être pour longtemps. Je suis trop votre obligée pour avoir besoin de vous recommander de me garder une petite place dans vos souvenirs.

Elle tendit sa main loyale à André qui la serra dans les siennes.

— Penserez-vous quelquefois au pauvre graveur qui étudie pour devenir *quelque chose*, comme vous l'avez dit un jour ?

— Il n'y a pas de risque qu'on vous oublie chez nous, ma mère ne cesse de parler de M. Robert ; vous ne savez pas comme elle vous aime.

— Et sa fille ?

— Oh ! sa fille ne compte pas encore ; elle vous répondra dans un an.

Là dessus, elle ouvrit la porte et disparut dans la maison.

* * *

Le lendemain, 1er janvier, André et Cécile furent surpris l'un et l'autre par l'arrivée de cadeaux mystérieux qui occupèrent leur imagination pendant toute la journée et bien longtemps encore. Le premier trouva dans sa chambre, à la Chaux-de-Fonds, où il était rentré de grand matin, une caisse assez lourde qui contenait un assortiment de burins, un boulet, tous les objets à l'usage d'un graveur, même les petits coussins sur lesquels il appuie ses cou-

des. Ces outils n'étaient pas neufs, mais élégants, parfaitement choisis et de qualité supérieure. Il y avait en outre un magnifique album dans lequel il découvrit un billet à peine visible où étaient tracés ces seuls mots au crayon: « Acceptez cet héritage. Travaillez, prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le moins. » Puis quelques plaques de laiton portant des spécimens de gravures de lettres; les unes étaient évidemment l'œuvre d'un commençant, les autres accusaient un talent remarquable.

C'était, à n'en pas douter, l'héritage de Cécile Houriet qui entrait avec la nouvelle année dans une vocation où ces outils devenaient inutiles. Avec quelle ferveur André les prit l'un après l'autre dans ses mains, les essaya, les porta à ses lèvres, les mouilla de ses larmes, puis les remit dans leur cachette comme son trésor le plus précieux. Quel plus riche cadeau aurait-il pu recevoir? rien ne pouvait lui donner plus de joie et parler à son cœur un plus doux langage.

Quant à Cécile, le facteur lui avait remis un petit paquet renfermé selon l'usage dans une multitude de papiers de toutes les couleurs qu'elle ouvrit avec une impatience fébrile; enfin, dans une boîte d'argent ovale, décorée et niellée avec un goût exquis, reposait sur son lit de coton blanc une broche qui lui fit pousser un cri de surprise. A peine eut-elle regardé cette brillante pièce d'orfévrerie, qu'elle la serra précipitamment dans son sein et courut cacher sa tête sous les couvertures de son lit. Longtemps elle pleura et sanglota, comme si elle eût été en proie à la plus poignante douleur. Lorsque cette agitation fut calmée, elle s'agenouilla et pria de toute son âme, mais sans proférer une seule parole.

Qu'avait-elle vu sur ce bijou pour être saisie d'une émotion si vive? Au milieu d'un encadrement délicat de feuilles et de fleurs de pervenche en or, était ciselé en argent mat un bas-relief représentant un traîneau tiré pàr un cheval élégant, conduit par une dame. Un homme à demi renversé dans la neige, la regardait avec une expression de reproche. C'était leur première rencontre retracée par la main d'un artiste et d'un amant.

De cette première rencontre, qu'allait-il advenir?

L'oncle Placide
et
Les poulets de M. Giroux.

Le lecteur n'a pas oublié l'irascible M. Giroux qui s'était mis si fort en colère lorsque l'apprenti Célestin avait eu la malencontreuse idée de planter dans ses *potafleurs* une morille de mie de pain modelée par André, et de lui procurer ainsi une mystification désagréable.

On était en mars et déjà de beaux jours de soleil accompagnés d'un air doux avaient fondu la neige sur le versant de la vallée exposée au sud. Les ouvriers de M. Robert, debout devant leurs établis, regardaient en soupirant les collines des *Endroits* qui se dégageaient de leur manteau blanc et écoutaient les premiers chants de l'alouette qui se hasarde parfois à ces hauteurs, trompée par les apparences d'un printemps trop rare dans nos montagnes.

— Quels chemins ! dit Célestin en ouvrant la porte de l'atelier et en secouant ses chaussures ; voilà mes bottes dans un bel état ! Mais aussi, vos rues sont des torrents, où l'eau et le fumier se mêlent et coulent sur la glace. On ne verrait jamais cela à Neuchâtel.

— Si tu n'es pas content de nos rues, tu n'as qu'à retourner au bord de ton lac, dit Josué Bourquin, sans quitter son burin.

Célestin prit place à l'établi après avoir passé une blouse grise.

— J'ai été au bureau de contrôle, dit-il à André, les boîtes ne sont pas encore poinçonnées ; elles seront prêtes ce soir. Il donna quelques coups de lime et continua.

— Devinez ce que j'ai vu dans l'escalier ?

— Du contrôle ? dit l'apprenti Léon.

— Non, dans l'escalier de la maison.

— Une écuyère du cirque ? dit un ouvrier.

— Non.

— La comédienne, dont tu nous étouffes depuis quinze jours, dit Josué.

— Non, je n'ai pas eu cette chance, j'ai vu le père Giroux qui m'a parlé, lui qui me boudait depuis ma bêtise de cet hiver. — Tiens, qu'il me dit, connais-tu ça, jeune homme ? — Oui, c'est une morille, et une belle encore. — Ah ! tu la trouves belle, tu as ma foi raison, et puis elle n'est pas de mie de pain, celle-là ; mets ton nez dessus. — Ce n'est pas nécessaire, M. Giroux, je vois bien.... — Mets ton nez dessus que je te dis, et si tu n'as pas l'organe

blasé par tes pommades, flaire un peu ce parfum, cet arôme, cet.... — En effet, M. Giroux, que je lui dis pour le flatter, de l'encens, le pur encens des morilles du Jura, ça embaume à un mètre de distance. — Tu n'es pas si bête que je le croyais, dit-il en me frappant sur l'épaule, va mon garçon, tu peux te vanter d'avoir vu les premières de la saison. Seront-ils jaloux les autres !

— Il est sûr et certain que ce soir, la nouvelle de cette trouvaille fera le tour des cercles et des cafés, et ce ne sera pas une petite gloire pour M. Giroux, dit Josué Bourquin en humant une prise dans sa tabatière de buis.

— Petite gloire, dit Célestin, d'un air pincé, il faut en convenir. Je le trouve bien sot de me reprocher mes pommades, à moi qui n'use que de cosmétique de qualité supérieure.

— Qu'entends-tu par une petite gloire ? dit Josué en relevant brusquement ses lunettes de laiton et en dardant sur le jeune homme un regard chargé d'orage.

— Je veux dire qu'il faut avoir peu de bon sens pour courir des jours entiers après un avorton de champignon qui souvent ne dépasse pas la taille d'une épingle et pour en rapporter de quoi remplir le creux de la main. Voyez, messieurs, admirez cette chose microscopique, la voyez-vous? c'est une morille, inclinez-vous devant celui qui a fait cette découverte incomparable.

— Si ton esprit était d'un *numero* plus grand, tu comprendrais cela, mais tu es de la petite espèce.

— Mon *numero* vaut bien celui de certaines gens, dit Célestin en arrangeant le nœud de sa cravate.

— Oui, par malheur il y en a beaucoup comme toi, et ça ne nous fait pas honneur. Du temps de Daniel Jean-Richard, des Jaquet-Droz, et même de François Ducommun qui a fait le *planétaire* et tant de beaux ouvrages, on raisonnait autrement, on s'éprenait d'enthousiasme pour tout ce qui sortait de l'ordinaire, du courant, du gros tas, quand même cela ne rapportait rien.

— Mais, au nom de Dieu, père Bourquin, quel rappōrt ?....

— Si les trous de ta *filière* n'étaient pas bouchés par tes souspieds, tes cosmétiques, tes nœuds de cravate, ton absinthe et par toutes tes vanités mondaines, tu comprendrais que même la recherche des morilles, du mouvement perpétuel, de la *cadracture* du cercle, de l'impossible, est préférable à l'indifférence ou à la cupidité. Crois-tu que Léopold Robert s'inquiétait de savoir combien on lui paierait le pouce carré de peinture ; et ces savants de Neuchâtel qui sont montés dernièrement au péril de leur vie sur la *Junguefro*, que cherchaient-ils ? voyons, tâche de le dire ! Ont-ils seulement rapporté la queue d'une morille ?

— Eh ! bien, parbleu ! allons aux morilles, allons-y tous les jours, pendant six semaines, pendant deux mois, on verra si cela fera le compte du patron.

— Je n'ai pas dit cela, ce n'est pas dans mes principes ; voyez-vous ce pervers qui dénature le sens de mes paroles.... Tu mériterais d'être *repassé* avec mon archet.

— Allons, père Bourquin, du calme ! Vous vous emportez, je crois. La colère et l'irritation est défendue aux chrétiens, et comme la colère ôte la raison.... dit l'Ecriture....

— Ah ! vaurien, scélérat, profane, je vais te montrer si la colère m'ôte la raison.

Et il s'avança l'archet levé sur Célestin qui se retrancha derrière un laminoir en faisant des grimaces de singe.

Ils furent interrompus par des gloussements de poules effarées, des aboiements, et une course furieuse dans l'escalier. Au milieu de ce bruit on entendait la voix bien connue de M. Giroux qui criait : « Au voleur, tuez-le, il veut massacrer mes poulets ! »

Tout l'atelier fut bientôt dans les montées. Là on vit M. Giroux, le visage cramoisi, les yeux flamboyants, sa serviette nouée autour du cou et tenant à la main un balai, dont il menaçait un ennemi invisible.

— Là haut, tout en haut, courez, tuez-le, hurlait-il d'une voix étranglée. Les ouvriers, les apprentis s'armèrent de ce qui leur tomba sous la main et gagnèrent les hauteurs. Tout à coup on entendit une lutte acharnée, des coups, des cris, des trépignements, puis on vit un grand chien suivi de toute sorte de projectiles descendre les degrés comme un boulet. M. Giroux lui barra le passage pour lui asséner un horion mortel, mais l'affreux caniche donna tête baissée dans ses jambes avec une violence telle qu'il le culbuta et le fit rouler en bas l'escalier où il arriva la tête la première, toujours orné de sa serviette et tenant encore son balai.

Sa femme arriva tout à point pour le relever.

— Pauvre ami ! comme te voilà rouge ! viens te reposer un moment sur le canapé.

— Et les poulets, et les poulets, ils sont partis, ce chien a ouvert la cage, sifflait-il, hors de lui.

— Mais oui, on les retrouvera.

— Il a aussi pris la viande....

— Quelle viande ?

— Notre bouilli, dans la marmite....

— Oh ! par exemple.

Et Mme Giroux rentra bien vite dans la cuisine pour constater le délit. Elle

en ressortit furieuse, tenant à la main les pincettes qu'elle brandissait comme un sabre au-dessus de sa tête.

— Où est-il, disait-elle, où est-il ? que je lui fracasse les dents.

— Il est parti, c'est lui qui m'a jeté par terre.

— Et tu ne l'as pas mis en morceaux quand il a passé..... tu n'es qu'une mazette....

— M. Giroux, M. Giroux, criait-on des étages supérieurs, les poulets sont dans le galetas ; que faut-il faire ?

— Attendez, mes amis, j'accours. Et toi, dit-il à sa femme, au lieu de me dire des vilenies, ne pourrais-tu pas nous aider à rattraper ces bêtes ?

Le galetas fut bientôt le théâtre d'une scène animée.

— Les poules sont dans le tas de tourbe, dit André, nous les aurons bientôt, mais il faut fermer les lucarnes.

— Oui, fermez les lucarnes, dit M. Giroux tout essoufflé, cernons-les avec précaution ; sous peu nous en serons maîtres.

Mais avant qu'on eût exécuté cet ordre, Célestin, toujours espiègle, fit une charge à fond sur les oiseaux qui s'envolèrent à tire d'ailes par les ouvertures du toit.

— Ah ! mon Dieu ! les voilà partis ! dit M. Giroux consterné.

— C'est cet animal de Célestin, dit Josué ; hors d'ici, on ne peut rien faire de bon avec toi.

— Gardez vos aménités pour d'autres, et suivez-moi sur le toit si vous l'osez.

— Va te casser le nez, mauvaise graine, dit Josué indigné.

— Célestin, je te le défends, dit André, laisse aller Léon qui est gymnaste et du sauvetage, il connaît les toits.

— Voilà les poulets, dit Léon qui était déjà sur les tuiles ; ils sont alignés sur le faîte.

— M'est avis, dit le vieux Josué, qu'il faut les amorcer en leur jetant du pain.

— J'ai une idée, dit M. Giroux, attendez une minute.

Bientôt il reparut, tenant, d'un air vainqueur, un engin extraordinaire. C'était une sorte de filet fait d'un sac tenu ouvert par un cercle de tonneau et attaché au bout d'un long bâton.

— Laissez-moi faire, dit-il, avec assurance ; je vais les cueillir comme des fleurs dans un parterre.

— Vous n'irez pas sur le toit, dit André.

— Si, parbleu ! Vous allez voir, vous allez voir....

Il marcha à quatre pattes jusqu'aux fugitifs, mais lorsqu'il voulut les coiffer

de son filet, ils ouvrirent leurs ailes et d'un trait s'envolèrent sur le toit de la maison en face,

— Ah ! diable ! fit M. Giroux abasourdi ; j'ai pourtant bien manœuvré.

Cependant les curieux s'amassaient dans la rue, leurs yeux dirigés vers les toits.

— Ces hommes sont des chameaux, dit Mme Giroux, ils ne viendront jamais à bout de ramener mes poulettes dans leur cage. Elles connaissent ma voix, qu'on me laisse faire.

Elle passa dans la maison vis à vis, et parut bientôt à une lucarne d'où elle jetait ses appels les plus doux. Quand les gamins virent cette grosse femme chargée d'embonpoint encadrée dans le fer-blanc de la lucarne, leur hilarité ne connut plus de bornes.

— Tiens, la pleine lune qui se lève sur ce toit, criait l'un.

— Non, c'est un ballon qu'on va lancer dans les nuages ; messieurs prenez vos places !

— Pi, pi, pi, pi, faisait la grosse femme.

Mais ses appels restèrent inutiles.

— Ah ! vous ne voulez pas venir, dit-elle, irritée, eh ! bien, je vais vous distribuer un roulement de grosse caisse qui vous fera bouger.

Et frappant de ses deux poings sur le fer-blanc elle provoqua un tonnerre si formidable que les poules s'envolèrent dans la rue où cent mains s'empressèrent de les saisir.

— Bravo ! criaient les gamins, bravissimo ! bis ! bis ! encore un solo de lucarne, s'il vous plaît, belle dame !

M. Giroux eut la satisfaction de rentrer chez lui avec ses poulets dans son *recueilloir*, et de les réintégrer dans la cage bouleversée par le chien. Lorsque tout fut en ordre, il monta à l'atelier de M. Robert.

— Messieurs, dit-il, vous vous êtes dérangés pour moi, voulez-vous me faire le plaisir d'accepter un morceau de gâteau au fromage, chez le père Schæffer. C'est pour quatre heures.

— Volontiers, dit André, mais si cela vous est égal, permettez qu'on apporte le gâteau à l'atelier, il y aura moins de dérangement.

— Si vous êtes fatigué, M. Giroux, j'irai commander le gâteau, dit Célestin d'une voix insinuante.

— Allez, monsieur, et demandez-en un des plus grands.

— Dieu sait quelle perfidie cela nous vaudra, dit Josué.

A quatre heures, le gâteau parut, ample, doré, fumant, laissant après lui une traînée de riches effluves. C'était un maître gâteau confectionné suivant une recette fameuse et pour lequel on n'avait rien épargné. M. Giroux suivait, une bouteille de vin blanc sous chaque bras.

— Approchez, messieurs, les parts sont découpées, dit Célestin, venez pendant que c'est chaud; je crois qu'il sera succulent, onctueux et nutritif. Tenez, père Bourquin, sans rancune, prenez cette magnifique tranche; vous vous lécherez les doigts jusqu'au coude après l'avoir mangée. Allons, une, deux, à celui qui sera le premier prêt.

Et il se mit à mordre à belles dents au milieu de la part qu'il s'était adjugée. Le vieux Josué le regardait du coin de l'œil.

— Ton fromage s'étire en fils bien longs, ami Célestin, dit-il d'un air narquois. Qu'est-ce que cela signifie? On dirait des étoupes. Voyez-vous qu'il est joli, ce chérubin, avec ce paquet de filasse au bout du museau.

En effet, le jeune homme, rouge comme un coquelicot, ne savait comment se débarrasser d'une poignée d'étoupes sorties de son gâteau et qui se collaient à son visage et à ses dents. Tout le monde le regardait la bouche pleine et en se tenant les côtes. Enfin, Célestin prit le parti de s'enfuir.

Un instant après, on heurta à la porte et la tête enfarinée d'un boulanger apparut coiffée d'un bonnet blanc.

— Je venais seulement avertir qu'on a par mégarde changé de place la marque des étoupes, une petite cheville de bois.

— Parfaitement, dit M. Giroux, tout est en règle, on a trouvé la cheville.

— Voyez-vous, le vaurien, dit Josué, je m'y attendais.

— Il est bien puni, dit André, mais il est incorrigible.

La collation terminée M. Giroux se retira, mais comme André l'accompagnait jusqu'au palier, il demanda pourquoi on n'avait pas vu son père.

— Des affaires pressantes l'empêchent de diriger l'atelier; c'est à peine s'il peut nous donner quelques heures par jour.

— Je sais, je sais, mais défiez-vous de votre oncle. Il m'est pénible de vous mettre en défiance contre un membre de votre famille, mais si je ne vous avertissais pas, je serais un gueux.

— Entrons dans le cabinet de mon père, nous serons mieux pour causer.

— Vous avez raison, il vaut mieux qu'on ne nous entende pas. Je vous disais donc que c'est votre oncle Placide qui est la cause de tout le vacarme qui a troublé la maison aujourd'hui.

— Mon oncle?

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire. J'étais arrivé tard d'une petite excursion dans les bois, excursion couronnée de succès puisque j'ai rapporté cinquante morilles, dont plusieurs magnifiques. A cette saison, vous savez, c'est très rare; j'ai donc lieu d'être fier d'un tel résultat. J'avais beaucoup marché et je sentais le besoin de me ravitailler; aussi après avoir pris un potage excellent que ma femme avait eu la précaution de maintenir chaud,

je m'étais mis en devoir d'attaquer un gigot qu'elle avait rôti à mon intention. Qui eût cru que votre oncle viendrait m'interrompre d'une façon aussi désagréable? C'est pourtant ce qui m'arriva.

Le voilà qui entre, accompagné de son chien d'enfer que la peste étouffe. Il se balance, il se dandine, content de lui, il se mire dans la glace, ce maroufle, avec sa face bouffie et sa barbe de sapeur qu'il ne cesse de caresser.

— Qu'est-ce que tu manges-là, qu'il me dit; il me tutoie, nous avons été ensemble à l'école; tiens un gigot, j'adore le mouton; on y a mis de l'ail, hein, ma foi, je m'invite et je prends une chaise.

Il s'assied, ma femme lui apporte un couvert en faisant des yeux..... Il aiguise son couteau, se découpe tranches sur tranches, mange des deux mains..... un coup de fourchette splendide, il faut en convenir, j'en étais stupéfait et.... et c'est beaucoup dire! Mais son nez épanoui comme une trompe flaire à droite, flaire à gauche....

— Point de salade pour accompagner ce rôti! mon cher, il faut une salade, un rôti sans salade c'est un corps sans âme.

Ma femme lui confectionne une immense salade aux pommes de terre, bourrée d'oignons et d'anchois.

— Ah! des anchois! parfait, dit-il sans perdre un coup de dent.

Tout le saladier y passe, et le gigot aussi, dévoré, raclé, nettoyé; il n'en reste que les os, qu'il passe à son chien.

— Dis donc, ne pourrait-on pas mettre ton chien à la cuisine, avec ces os?

— Mais sans doute; excuse, mon cher, mon impolitesse.

Si j'avais su ce qui se passerait ensuite j'aurais laissé le chien dans la chambre au risque d'avoir mon parquet abîmé.

— N'as-tu pas quelque chose de n'importe quoi, du salé, du fromage; il faut une conclusion après de telles prémisses.

Je vais à la cave chercher un quartier d'excellent fromage de la Brévine que m'a vendu le justicier Huguenin. Il en mange un kilo, avec une miche de pain frais; il boit deux bouteilles, une de vin blanc, une de vin rouge. Après cela, il se renverse sur sa chaise et dit en regardant le plafond:

— Il ne manque plus qu'une tasse de café pour compléter cette petite réfection.

Il appelait cela une petite réfection!

Ma femme apporte une cafetière pleine de notre meilleur; il me siffle tasse après tasse, avec des poignées de sucre.

— Tu n'as rien un petit verre, une liqueur, un pousse-café quelconque. Décidément il faut un pousse-café après un gigot à l'ail et une salade aux pommes de terre; c'est indispensable, hygiénique, l'estomac le réclame impérieusement.

J'avais encore là dans mon armoire, un flacon renfermant un solde de rhum de Porto-Rico, du rhum du maire Sandoz, que je conservais précieusement pour les grandes occasions. Sans réfléchir, je le mets sur la table avec du kirsch et du cognac. Mais mon avale-royaume saisit le flacon par le col et ne le lâche plus.

— Oh ! oh ! du véritable ! qu'il dit, il aura mes préférences, mes caresses.

Les petits verres se succèdent.... nettoyé mon rhum.... lavé mon flacon. Il n'a plus conservé que le parfum.

— Maintenant qu'on est lesté, causons. Tu sais, me dit-il, que mon frère va vendre sa propriété. On parle d'un prix considérable, quarante mille francs. C'est beaucoup plus que la somme pour laquelle il m'a servi de caution ; il lui restera par conséquent un fort joli capital en écus dont il tiendra une partie à ma disposition. Ne pourrais-tu pas, en attendant que cette vente soit effectuée, m'avancer quelques milliers de francs dont je te ferai une cédule que mon frère ne manquerait pas de contresigner ?

— Non, je n'ai pas d'argent.

— Tu as la berlue, comment donc, tu n'as pas d'argent ?

— Si tu trouves cent francs dans ma caisse, je te les donne.

— Donne toujours ta signature, le banquier trouvera des écus.

— Non, c'est inutile, n'en parlons plus.

Mais il n'était pas au bout de son écheveau.

— Qu'est-ce que tu as là, suspendu au mur ? un fusil, peste un Lefaucheux ! Monsieur se donne du Lefaucheux !

Il le décroche, fait jouer la batterie, le porte en joue, met la bretelle sur son épaule.

— De bons ressorts, un joli calibre.... tu as sans doute des cartouches ?

— Les voilà dans ce sac.

— Au complet, grenaille nº 7, nº 5, superbe ! Eh bien ! voici la passe de la bécasse qui va commencer, tu me prêtes ton fusil, je te promets des salmis.... sous peu.

Là dessus, il part, ce cher Placide, et me plante là tout hébété, ma serviette au cou, comme vous m'avez vu tout à l'heure. Pendant ce temps son chien Pervers, avait mis ma cuisine au pillage. Il avise le bœuf encore dans la marmite, soulève le couvercle, boit le bouillon, enlève la viande, et quand je veux lui administrer une correction méritée il bouscule la cage où nous tenons des poulets et les met en fuite dans les montées.

Je ne vous dis pas cela pour vous faire de la peine, mais pour vous engager à vous tenir sur vos gardes. Sur ce M. André, je suis votre serviteur.

(A suivre.) L. Favre.

A. BACHELIN.

DOLMEN près St BLAISE.

DOLMEN PRÈS SAINT-BLAISE

L'étroit vallon de Voëns est enserré d'un côté par les pentes méridionales de Chaumont, de l'autre par des parois abruptes d'une bande de rochers parallèle à cette montagne. C'est sur le versant d'une de ces roches, celle de Châtoillon, à vingt minutes de St-Blaise, que se trouve le dolmen que nous reproduisons ici.

F. Dubois de Montperreux, dans son article sur les *Monuments celtiques du Jura neuchâtelois* publié dans les *Etrennes neuchâteloises*, 2me année, lui consacre les lignes suivantes : « J'ai pu prouver la corrélation qui existait entre les grottes dont la roche de l'Ermitage est percée et les souvenirs des Druides, car nous allons retrouver quelque chose de pareil à la roche de Châtillon[1] qui domine St-Blaise. Elle est due aux mêmes circonstances géologiques qui ont façonné celle de l'Ermitage. C'est un puissant escarpement du portlandien, dont les flancs à pic à l'ouest et au nord resserrent par le sud le vallon de Voëns, qui s'appuie de l'autre côté sur Chaumont. Cette roche isolée et tournée comme celle de l'Ermitage, dont elle présente les mêmes circonstances, se signale de loin de toutes parts ; aussi la vue dont on jouit à son sommet est-elle grandiose et sublime.

» A une première similitude avec la roche de l'Ermitage, j'en joindrai une seconde. Tout le pourtour du rocher est percé de grottes qui présentent des traces nombreuses et irrécusables d'habitation. Les larges saillies du rocher tenaient lieu de rues ou de galeries de communication. Le sommet du rocher présente une surface raboteuse, où le roc se voit souvent à nu, large environ de 114 pas. Défendue de trois côtés par l'escarpement du roc, il n'a fallu pour défendre cette position contre toute attaque, qu'ériger un mur d'un escarpe-

[1] Le nom populaire est Châtoillon, c'est celui que nous lui conserverons.

ment à l'autre. C'est ce qu'on a fait en embrassant ainsi un espace intérieur qui a 286 pas de long.

» Le mur est en pierres sèches, posées debout et à plat indistinctement; on s'est servi de quartiers bruts de roc portlandien, dont les uns mesurent trois à quatre pieds de long. Malgré que le temps ait fait des brèches considérables dans ses flancs qui se sont écroulés, on peut bien reconnaître en maintes places son épaisseur primitive, qui était de neuf pieds et demi. Au bas on avait ménagé une porte de cinq pieds de large.

» J'ai la conviction que ce sont ici les restes d'un camp celtique, comme on en trouve en d'autres parts, en Franche-Comté par exemple. Au reste il faudrait faire quelques fouilles pour bien s'en convaincre; j'espère un jour en avoir le temps.

» Au dedans du camp on ne trouve d'autres restes qu'un mur mince en pierres sèches, qui partageait le camp en deux moitiés. Le long de la corniche, au nord, deux creux ont eu une destination quelconque. Sur la corniche au midi s'élève un dolmen. Il consiste en une table de granit grisâtre de huit pieds de long, six de large et cinq de haut, appuyée par devant sur deux autres blocs, tandis que par derrière elle repose en partie sur le sol.

» En dehors du camp, quelques murs en pierres sèches indiquent des constructions, des habitations; enfin à quelques centaines de pas du mur du camp, la corniche du rocher au nord, présentant un point accessible, on l'a défendu par un autre mur qui subsiste encore.

» Le bois de chênes qui embrasse le rocher par le nord, est rempli d'antiques clôtures aussi en pierres sèches; leur présence contraste singulièrement avec l'abandon, l'isolement actuel de ces fourrés de hêtres et de chênes. »

L'auteur écrivait ces lignes en 1847, depuis lors le mur du vieux camp celtique a été détérioré dans plusieurs de ses parties, on a utilisé un grand nombre des pierres qui le composaient pour des fours à chaux.

M. Alexis Dardel a dégagé les assises du dolmen de la roche de Châtoillon en les débarrassant de la terre et des arbustes qui les masquaient aux regards; ses fouilles à cet endroit et sur d'autres points du voisinage, n'ont amené, jusqu'ici, la découverte d'aucun objet qui vienne affirmer l'opinion de F. Dubois de Montperreux.

A. Bachelin.

L'ÉCOLE DE MOTIERS AU 17me SIÈCLE[1]

Les Réformateurs avaient compris que pour assurer le triomphe de la révolution religieuse qu'ils avaient consommée, la première chose à faire était d'instruire les populations : de là, deux fois, trois fois par semaine, des sermons (qui étaient de vraies conférences), de là l'établissement d'écoles dans chaque paroisse.

C'est à la Réformation que remonte la fondation de l'école paroissiale de Motiers. Dans l'origine elle recevait sur ses bancs toute la jeunesse des villages de Motiers, Couvet, Fleurier et Boveresse.

La Seigneurie comme on appelait alors l'Etat, « considérant l'utilité et profit que la science des bonnes lettres apporte, » avait fixé avec largeur la *pension* ou traitement du régent d'une école aussi considérable : c'était deux muids[2] de froment à percevoir sur les revenus du *Prieuré de St-Pierre de Motiers* (sécularisé), deux muids de vin à prendre sur la *cave d'Auvernier* (du domaine du Prince), vingt livres en argent, le logis, un jardin, le bois nécessaire à l'entretien du régent et au chauffage de la salle d'école, enfin une redevance payée en argent chaque mois et par tout écolier, redevance d'abord variable mais qui, en 1633, se trouvait fixée à demi-batz.

C'était un beau poste pour l'époque, et de bonne heure il fut recherché.

Durant le premier siècle qui suivit l'établissement de la Réforme, il était de règle que les pasteurs de l'Eglise commençassent leurs fonctions en prenant le rôle modeste autant qu'utile de maître d'école. C'est pourquoi les régents étaient nommés et révoqués par la Classe des Pasteurs elle-même : en 1565 elle déposa *Jaques Gerbollet*, régent de Motiers (sans que nous en sachions les raisons), et le remplaça par *Esaïe Besson*.

[1] Les pièces qui ont servi à la rédaction de cet article, se trouvent aux archives de l'Etat, liasse T nos 23, 64, 82, 88, 97, 101, 116, 119, 127, 130.

[2] Le muid contenait 192 pots ou 24 émines.

En 1569, ce Besson ayant été nommé pasteur à la Chaux-de-Fonds, la création d'un poste de *diacre* fut demandée par les pasteurs du Val-de-Travers, et reconnue nécessaire.

Avant cela les régents de Motiers avaient à leur charge plusieurs fonctions ecclésiastiques, comme tous ceux de l'époque, car ç'a été un usage général dans le comté de Neuchâtel, et on pouvait en retrouver quelque chose dans le régime qui vient d'être aboli. Le ressort scolaire de Motiers étant très étendu, la Classe proposa aux Communautés intéressées de transformer le poste de maître de l'école paroissiale, en un poste de *régent-diacre*. La paroisse y voyant des avantages, accepta cette proposition. Le premier des régents-diacres fut le *Sieur Bon.* [1]

Cette union de deux fonctions qui n'avaient rien d'opposé à cette époque, rendit l'école florissante. La jeunesse confiée aux soins du diacre arriva à de plus brillants résultats que lorsqu'elle était dirigée par un simple régent ; les branches d'enseignement furent rendues plus nombreuses, les études poussées beaucoup plus loin : on apprenait même le *latin* à l'école de Motiers ; et les années de la fin du XVIme siècle furent une époque remarquable pour cet établissement.

Mais insensiblement, les instituteurs de cette école modèle prirent de l'orgueil ; ils tâchèrent d'arriver à ce qu'on ne les appelât plus maîtres d'école ou régents, ce nom leur paraissant trop humble ; à mesure qu'ils en venaient à se faire désigner uniquement par le titre de diacre, ils attachèrent plus d'importance à leurs fonctions ecclésiastiques et prirent moins à cœur les intérêts scolaires de la jeunesse. Tout en gardant pour eux la pension attachée au poste de régent en lui-même, ils cherchèrent à se décharger sur d'autres des fonctions qui en dépendaient.

La première trace de cette tendance qu'on aperçoive dans les registres de la Vénérable Classe, est de l'année 1616 : à la *générale* du 7 novembre, après l'élection du diacre de Motiers, il fut arrêté « *qu'il ferait l'école comme auparavant,* toutefois s'il ne le voulait pas, il pourrait trouver quelqu'un qui la » fît sous lui. »

Cédant à l'éloignement que les diacres avaient montré pour les fonctions de régent, la Classe adoptait une ligne de conduite qui ne pouvait manquer de lui amener des démêlés avec la paroisse de Motiers.

Dans les premiers temps, les Communes intéressées ne purent pas soupçonner ce qu'il y avait de grave dans l'institution d'un sous-maître pour leur

[1] Ces indications sont prises dans les pièces aux archives, bien que dans le cartulaire J. Gerbollet soit désigné comme premier diacre, E. Besson comme le second et Bon comme le troisième.

école, car « le régent qui fut établi d'abord n'était que pour les » abécédai-» res, le diacre instruisant encore la jeunesse la plus avancée, dans les hu-» manités. » Mais petit à petit, et les diacres se succédant les uns aux autres, ils en arrivèrent à déserter tout à fait la chaire pédagogique pour se vouer aux seules fonctions du diaconat.

Cependant les deux postes n'étaient point aussi confondus que messieurs les diacres l'eussent bien voulu. Car le 27 juillet 1633, les délégués chargés de procéder à une visite des cures du comté, mentionnaient de cette manière les fonctions du diacre *Philippin :* « il est établi à la charge de *faire* la fonction » de maître d'école ; » — et en 1643, le diacre *Boyve* ayant été nommé ailleurs sans être remplacé, les quatre Communes élurent un régent non revêtu de la qualité ecclésiastique, dont le traitement fut pris par arrêt du Conseil d'Etat, sur la prébende du diacre.

Cet arrêté est du 23 septembre 1644. Le 26, la Classe présentait au Conseil d'Etat *Pierre Prudent*, qu'elle avait choisi pour diacre, « comme d'ancienneté. » Prudent, étranger, dut prêter au Prince un serment qui montre que déjà alors on faisait vraiment cas d'un maître d'école. Il jurait « de conserver et main-» tenir à son possible, les droitures, prééminences, bien et utilité du Prince, » et de défendre et empêcher tout ce qu'il pourrait apercevoir faire au dom-» mage et préjudice de l'Etat, soit hors de sa charge, soit en l'exerçant. » En échange « le Châtelain en la Baronnie du Vauxtravers l'établit pour exercer l'office et charge de maître d'école et diacre à Motiers, et l'en mit en possession à première commodité, au nom et de l'autorité souveraine de S. A. et aux mêmes gages, droits et émoluments que soulaient jouir les précédents possesseurs de même charge. »

Pendant la tenue de Prudent, les choses marchèrent de façon à ne pas trop mécontenter les Communes. Cependant la Classe ayant accordé aux gens de Boveresse que le diacre leur fit un catéchisme pareil à celui tenu à Couvet, le diacre prétexta que ce surcroît d'occupations l'empêchait de suivre son école. Et en 1653, lorsqu'il s'agit de le remplacer, la Classe au lieu de suivre la vieille manière de faire, et de présenter aux quatre Communes intéressées le nouvel élu comme régent d'école et diacre, ne lui donna que ce dernier titre, en l'installant dans la paroisse le dimanche 27 novembre.

Les Communes résolurent aussitôt de réclamer au Conseil d'Etat et de faire opposition aux empiètements de la Classe. Elles présentèrent la requête suivante :

« Les Communiers de la paroisse des quatre Communautés de Motiers, » Boveresse, Couvet et Fleurier, remontrent humblement à Vos Seigneuries : » comme dimanche passé, leur fut présenté le sieur *J.-J. Perrot* pour diacre

» et non comme d'ancienneté pour être aussi régent d'école du lieu ; seulement qu'ils furent occasionnés de prier que son installation fût sursise jusqu'à ce qu'ils eussent fait voir à Vos Seigneuries comment la chose touchant sa charge a été pratiquée : que ce fut toujours conjointement avec celle de maître d'école ; et afin de vous pouvoir informer de nos intentions et de l'humble requête que nous avons à vous faire là-dessus pour que l'ancienne coutume soit observée.

» Les diacres ont été institués longtemps après les régents d'école, et après l'an 1530 que la Réformation fut introduite en ce comté de Neuchâtel. Maîtres Guillaume Farel et Christophe Fabry qui furent les premiers employés en cette charge de ministres et pasteurs, ne demandèrent aucun diacre que trente ou quarante ans après, lorsqu'ils furent devenus vieux et pesants et qu'ils n'avaient le moyen de porter les fatigues du ministère. Partout dans les autres cures et paroisses du comté il n'y a point encore aujourd'hui de diacre.

» Or pour ce que ce mot de *diacre* n'est pas un mot français ni si intelligible comme le mot allemand *helfer*, dont les Eglises d'Allemagne le nomment, qui vient à dire en langage de Neuchâtel, *aide*, ce mot aujourd'hui est pratiqué et expliqué par nos ministres d'Engollon, St-Sulpice, St-Aubin et Cornaux, lesquels ne pouvant exercer leur charge de ministres ont pris des aides, non à la solde du Prince ni des paroisses, mais les entretenant de leurs pensions.

» Les princes et magistrats qui tirent les dîmes, cens et revenus, sont obligés de fournir à tout ce qui est nécessaire pour l'entretien de l'Etat. L'école est plus nécessaire à l'Etat que le diaconat, car l'école est la pépinière de l'Etat et de l'Eglise. Si les écoles n'étaient, de quoi se façonneraient les hommes pour maintenir et servir l'Etat ? S'ils ne savaient lire ni écrire, personne ne saurait exercer les charges et offices de guerre, ni aussi celles pour les affaires d'Etat, de police, de justice ou de finance ! N'est-il pas nécessaire qu'en cet Etat quoique petit, ceux qui sont employés aux charges publiques et à l'Eglise, aient été aux écoles pour s'en rendre dignes ?

» Or, les suppliants n'ont pas faute d'aide pour leur ministre, mais bien d'école pour se rendre propres à servir à l'Etat et au ministère.

» C'est pourquoi nos sages Princes qui ont toujours bien su et entendu la charge qu'ils ont reçue de Dieu, ont fort bien institué des écoles, et entre autres à la paroisse de Motiers, où il y a un grand peuple. Et pour l'entretien de chose tant nécessaire, ils ont départi de leurs revenus, une pension pour un maître d'école, et non pour un diacre qui n'est qu'aide de pasteur. Et cela s'est pratiqué depuis la donation jusque il y a cinquante ou soixante

» ans que les Ministres de la Baronnie du Vauxtravers, s'étant chargés d'affai-
» res domestiques, ont eu faute d'aide, et à cet effet ont subtilement introduit
» des maîtres d'école qui avaient étudié en théologie et qui par ce moyen les
» pouvaient aider : ce que nos bons anciens prédécesseurs n'ont voulu empê-
» cher, étant bien joyeux que le maître d'école pût faire pour eux quelque
» bon office, *avec ce qu'ils étaient déchargés de répondre des fausses impres-*
» *sions et autres fautes que le maître d'école pouvait commettre parmi ses dis-*
» *ciples.* Néanmoins ils ont toujours retenu la pension pour l'école, et jamais
» il ne leur a été présenté, de tout le passé jusqu'ici, aucun diacre qu'à la
» charge d'être aussi maître d'école.

» Il n'y a encore que neuf ans que celui qui est sorti de la paroisse et école
» de Motiers, et qui a été reçu ces jours passés diacre de Neuchâtel, n'a été
» confirmé que comme maître d'école et diacre, ainsi qu'il vous plaira voir
» par l'ordonnance de la Seigneurie, signée N. Trybollet, secrétaire d'Etat, du
» 26 septembre 1644. Et de plus déjà longtemps auparavant, le 3 décembre
» 1607, le diacre ne fut accepté par autre ordre sur même sujet signé par feu
» Mgr le Gouverneur J. Vallier, ni établi en la dite paroisse qu'avec les deux
» qualités conjointement de maître d'école et diacre. Et tous les autres depuis,
» à nouvel établissement de diacre à Motiers, n'ont été reçus qu'à la même
» condition que les deux susdénommés. »

Le gouvernement répondit de manière à satisfaire les réclamants, car lorsque *Perrot* (nommé pasteur à Valangin en 1658 donna sa démission) son successeur *J.-J. Chaillet* confessa « qu'il embrassait le diaconat du Vauxtra-
» vers à la manière que ses prédécesseurs l'avaient exercé, avec toute la fidé-
» lité et candeur requise, pour ce qui concerne la prédication et l'*instruction*
» *de la jeunesse.* »

J.-J. Chaillet fut diacre à Motiers quatorze ans pendant lesquels il se fit apprécier de sa paroisse ; et comme il était devenu maladif, on l'autorisa à prendre un sous-maître ou aide chargé spécialement des fonctions de régent d'école.

Cette autorisation qui n'était qu'à bien plaire et en faveur de Chaillet seul, devint la règle, grâce au mauvais vouloir des diacres qui lui succédèrent.

De 1672 à 1674, le sieur *Gaudot* fit les fonctions de diacre et celles de régent d'école, mais assisté d'un sous-maître. En 1674, le diacre ayant été chargé d'une nouvelle obligation. soit de faire un sermon le jeudi à Fleurier, Gaudot commença à se plaindre disant « qu'après ce sermon fait à Fleurier,
» il n'était pas en état de venir à Motiers *reprendre la férule* d'abord, et se
» charger du poids onéreux de l'école. » Cependant le jeudi on n'avait qu'une école, souvent point, et il n'était pas gêné, disaient les gens de Motiers ; puis

le Prince avait élevé la pension du diacre et les Fleurisans lui faisaient une augmentation de traitement de 20 écus par an, juste la somme qu'il livrait au pauvre hère chargé du soin de l'école.

Comme Gaudot avait choisi lui-même ce régent et l'avait placé de sa propre autorité, le pasteur de Motiers, Marquis, réclama, prétendant qu'on ne pouvait recevoir un régent qu'il ne l'eût examiné. Et croyant que la paroisse avait quelque part dans cette affaire, il se plaignit à la Classe. Celle-ci chargea le ministre de Travers d'en faire dés remontrances aux quatre Communautés. Mais le secrétaire Bovet répondit en leur nom : qu'elles ne reconnaissaient pour vrai régent de leur école que le diacre Gaudot, et que si M. Marquis ne voulait pas permettre que la jeunesse lût tour à tour au temple, elles entendaient que M. Gaudot reprît ses leçons comme c'était son devoir.

Le pasteur répondit. Les têtes s'échauffèrent, si bien qu'il y eut un procès d'injures entre M. Marquis et le secrétaire Bovet. L'esprit d'aigreur s'empara également du diacre, au grand détriment de l'école : des habitants du village de Couvet ayant voulu lui conduire leurs enfants pour que ceux-ci reçussent de lui l'enseignement que leur âge réclamait, il les traita de « *coquins* » et leur dit que s'il s'était trouvé chez lui (où se trouvait la salle d'école) il les aurait chassés. Les « preud'hommes » de Couvet, réunis en *générale commune*, actionnèrent Gaudot en réparation d'honneur ; — ce qui obligea le Conseil d'Etat à intervenir : le Châtelain du Val-de-Travers reçut l'ordre de terminer à l'amiable ce procès, et si cela ne pouvait avoir lieu, d'évoquer la cause au Conseil qui se tenait à la monte des dîmes de Motiers. [1]

Les droits des quatre Communautés étaient si bien établis, si évidents, que le Conseil d'Etat ne put dire autre chose qu'engager le diacre à faire son devoir.

Mais faire son devoir était difficile à Gaudot. L'école lui était devenue à charge ; il la considérait comme une chose méprisable, qui ne pouvait s'allier avec son caractère ecclésiastique. Il fit tout pour se décharger de ce fardeau, en dégoûtant la paroisse, en la fatiguant, en cherchant à l'amener à un traité onéreux. Le régent ayant donné sa démission, le diacre y plaça une femme, et comme on s'en plaignait, il menaça d'y mettre ses domestiques. L'école devenait le sanctuaire de l'ignorance.

Les choses marchant sur ce pied, un changement était nécessaire. La Classe remplaça Gaudot par *Jean-Henri Perrot*. Mais ce dernier entra immédiatement dans l'ornière tracée par ses devanciers : en 1791 déjà, il négligeait

[1] Voir à ce sujet aussi le *Discours de M. Fritz Berthoud*, page 178 ci-devant.

tellement ses fonctions de maître d'école que les quatre Communautés firent de nouveau des plaintes au Conseil d'Etat. Celui-ci transmit leur requête à la Vénérable Classe qui cette fois adressa des remontrances assez vives à M. Perrot, l'exhortant à remplir son devoir et à instruire la jeunesse avec attention « vu, disait-elle, que cela tend à la gloire de Dieu et à l'avantage de la Société. »

D'autres faits se joignirent à la mauvaise volonté des diacres, pour consommer la ruine ou l'abaissement total de l'école paroissiale de Motiers. Ce fut, au commencement du XVIIIme siècle, l'établissement des paroisses de Couvet et de Fleurier. Il semble que le contraire eût dû arriver, les diacres n'ayant plus de fonctions ecclésiastiques régulières à exercer. Les Communes de Couvet et de Fleurier, fatiguées des débats interminables suscités au sujet de l'école adjointe à la mère-église, de l'école de Motiers, en fondèrent d'autres à leurs frais ou cessèrent d'envoyer les meilleurs élèves à celle de Motiers, dès lors tout marcha de mal en pis; les enfants qui continuaient de la fréquenter, y restaient d'une ignorance profonde, si bien que, en 1711, la Commune de Motiers en faisait ce lamentable tableau :

« L'école de Motiers est l'établissement pour lequel nos Princes de glorieuse » mémoire ont donné et donnent encore, pour l'éducation de nos enfants, une » pension destinée pour le maître d'école. Mais ce titre, ce nom de maître » d'école paraît si odieux, si onéreux et si méprisable à MM. les diacres, qu'en » aucune manière ils ne veulent se mêler de régenter l'école : ils se conten- » tent d'en retirer la pension, et de donner dix ou douze écus petits à un » pauvre régent; lequel avec si petit gage, n'ayant pas pour du pain, se voit » obligé de travailler à autre chose pour gagner sa vie *(cordonnier, tailleur,* » *vannier, etc.?)* qu'à régenter et enseigner les enfants. Car aussi il n'est pas » possible que quand le régent serait le plus habile du pays, il pût bien ré- » genter, avec si peu de gage, à moins qu'il n'eût de quoi se nourrir de lui- » même, et qu'il voulût régenter de sa bonne volonté: mais ce n'est pas » aujourd'hui qu'on trouve de ces bonnes gens.

» Voilà le principal sujet pour lequel les Communes du dehors n'envoient » plus leurs enfants à cette école ; elles ont peur qu'ils n'y perdent leur temps » comme ceux de Motiers. Il ne faut pas s'étonner si les quatre Communes » font difficulté de payer dix écus pour le logement du diacre, dans le temps » qu'il n'en donne qu'autant pour faire régenter leur école, tandis qu'il tire » pour cette régence 2 muids de froment et 2 muids de vin qui peuvent mon- » ter par commune année à environ L. 400.

» Il y a une centaine (?) d'années qu'on ne parlait pas de diacre au *Val-* » *Travers*, il n'y avait qu'un bon maître d'école qui enseignait les enfants de

» la paroisse de Motiers et qui tirait la dite pension. Mais parce que cette » pension semblait un peu forte pour un simple régent, on fit comprendre à » nos pères que si on pouvait la faire augmenter, ils auraient un homme qui » ferait les fonctions de diacre et de maître d'école tout ensemble, et ferait » les catéchismes de quinze en quinze jours, à Boveresse, à Couvet et à Fleu- » rier alternativement, mais pas à Motiers, le pasteur étant chargé de les y » faire; que de plus ce régent enseignerait le latin à nos enfants, comme en » effet cela arriva; nous avons connu les ministres Girardier et Petitpierre, » l'un de Motiers, l'autre de Couvet, qui avaient appris leur latinité dans cette » école.

» Ce traité était très avantageux pour cette paroisse et son école, s'il eût » continué dans la suite comme au commencement. Ce beau temps a duré » jusqu'à M. Prudent qui régentait lui-même sans aide, et en l'école duquel » les enfants de ce temps firent des progrès, ainsi que ceux qui sont encore » vivants en peuvent attester. M. Perrot, mort ministre à Motiers, lui succéda : » il régentait lui-même avec un sous-maître. M. Chaillet mort pasteur à la » Sagne, lui succéda et fournit un bon régent. M. Francey tenait l'école chez » lui avec un sous-maître. Dès lors elle est venue entièrement en décadence » jusque-là qu'elle fut une fois régentée par une fille à laquelle on ne donnait » qu'une pistole par an. Plusieurs fois les Communautés de cette paroisse ont » fait des voyages à Neuchâtel, pour en faire leurs très humbles remontran- » ces à Messieurs du Conseil d'Etat et de la Vénérable Classe, non sans beau- » coup de frais.

» Or comme aujourd'hui les diacres sont déchargés de faire les catéchis- » mes, sauf à Boveresse, et lorsqu'ils ne sont pas employés autre part, il n'y » a pas nécessité qu'ils conservent la régence d'école; que plutôt ils laissent » ce soin à un bon maître d'école auquel on donnera comme anciennement » la pension que nos bénins Princes ont établie pour l'éducation des enfants. » C'est ce que nous demandons. »

Motiers voulait au différend une solution que la Classe des Pasteurs ne pouvait absolument pas admettre. Les années 1713 et 1716 virent renaître les difficultés, mais sans que l'affaire pût se régler.

Le 25 avril 1724, la Commune de Motiers suppliait le Conseil d'Etat d'ordonner que le gage autrefois établi pour le régent fût rendu « à sa destination » primitive vu le mauvais état où était tombée son école depuis longtemps, ce » qui obligeait les gens du lieu à envoyer ailleurs leurs enfants pour être » instruits, ou de les laisser croupir dans une merveilleuse ignorance, ainsi » que l'a démontré la visite dernièrement faite » — ou bien que le diacre et

ses successeurs fussent obligés « de régenter eux-mêmes cette école, comme cela se faisait autrefois, au grand avantage de la jeunesse et de chacun. »

Le Conseil d'Etat faisant la sourde oreille, Motiers revint à la charge à réitérées fois, jusqu'à ce que la chose fût transmise à la Classe pour donner des explications. Celle-ci répondit par diverses « *représentations et remontrances* » de vive voix et par écrit, et s'adressa même au baron de Strunkede, représentant du Prince en mission au pays.

Il y eut plusieurs mémoires écrits de part et d'autre. Nous ne pouvons entrer dans des détails à cet égard, et nous bornons à dire que Motiers finit par accepter les offres qu'on lui faisait : la Chambre Economique des biens d'Eglise devait lui compter L. 3500, plus L. 500 (à prendre sur le fonds établi pour augmenter la pension du diacre), et la Classe lui donner L. 500 de ses fonds, sous la condition que le diacre serait à tout jamais déchargé des fonctions de régent d'école, tout en continuant de retirer la pension attachée à ces fonctions.

« Quant à la manière en laquelle le régent d'école de Motiers serait désor» mais établi, le pasteur et le Conseil de Commune étaient chargés de l'élire » à la pluralité des voix, comme aussi de le suspendre et de le destituer, — » au lieu d'être, comme anciennement, nommé par la Vénérable Classe. »

Les Communes de Boveresse, Couvet et Fleurier, conservaient le droit d'envoyer leur jeunesse avancée à l'école de Motiers, comme le font encore aujourd'hui les Communes de la Béroche, pour l'école paroissiale de St-Aubin.

Le Conseil d'Etat ratifia cet accord le 4 octobre 1725.

Dès lors l'école de Motiers se releva quelque peu, mais l'âge d'or était passé pour elle et plus jamais, que nous sachions, on n'y enseigna le latin.

F. Chabloz.

MISCELLANÉES

Secours à Berne. — Le 26 may 1628, M. de St Romain, ambassadeur, résidant en ce pays, ordonne de tenir une compagnie de 300 hommes prette à marcher au secours de MM. de Berne, dont on prenoit cent hommes au Vauxtravers avec un sergent et un traban, que le capitaine du Vauxtravers devoit choisir avec les soldats. Il leur étoit aussi enjoint de tenir la main à ce que chaque commune fît un fond pour leur entretien pendant trois mois.

Pauvres. — Le dit jour, ordonné aux officiers de dresser un rolle des vrais pauvres qui n'ont d'autre moyen de vivre que celuy des aumônes, et d'aviser avec les gouverneurs et anciens du lieu qui sont les meilleurs ménâges pour leur imposer, à proportion de leurs moyens, d'en nourrir et entretenir, en travaillant néantmoins de bonne foy ; mais s'il s'en trouve qui excèdent la portée du lieu, de leur donner des marques qu'ils porteront en leurs habits, principalement s'ils sont impuissants de travailler, pour être admis aux distributions et dons, après lesquelles ils se retireront chez eux.

Ordonnances militaires. — Le 3 juin 1629. La maison d'Autriche s'étant emparée des passages des Grisons, et ayant bien des trouppes sur les frontières de Suisse, on publia, à la sortie du presche, par ordre de M. le Gouverneur, par avis de MM. les Quatre-Ministraux, et arrest du Conseil d'Etat, deffense d'enroller, et de s'enroller sans permission, et ordre de faire un rolle d'hommes, d'armes et de munitions, etc.

(Mandements, extrait des registres du Conseil d'Etat.)

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

VI.

Le conseil d'Etat, sans prendre un parti décisif sur l'importante requête de la Chaux-de-Fonds, et fidèle à la méthode d'atermoiements qu'il suivit dans toute cette affaire, résolut de laisser les délégués de la communauté libres de faire à la Compagnie de respectueuses remontrances, et, d'autre part, chargea son président de tenter une démarche auprès d'elle, pour la porter à des mesures de conciliation. — Petitpierre et ses amis, n'attendant plus rien de la Compagnie, ne purent voir sans inquiétude ce refus déguisé du gouvernement de prendre en mains la cause de la Chaux-de-Fonds. Petitpierre écrivait à cette date : « Les affaires n'ont point ici un aspect favorable. Le conseil paraît décidé à renvoyer la communauté à la Classe, auquel cas mon affaire est finie au plus mal possible. M. le président a persuadé M. le lieutenant Sandoz que je pouvais accepter le billet (la formule de conciliation, proposée à Petitpierre par le doyen du conseil d'Etat), qu'il m'est pourtant impossible de souscrire.... Je ne vois donc absolument de ressource que dans la fermeté de la communauté.... Et, pour cet effet, l'avis de M. Chaillet est qu'il faudra que les députés répondent par écrit à M. le président que *la communauté ne*

peut aller à la Classe, vu qu'elle n'a fait jusqu'ici aucun état de deux déclarations venues de la part des corps qui la représentent, mais que le gouvernement n'ayant pas voulu redresser ses justes griefs, elle se voit obligée de recourir au roi.... Si le comité prend la résolution de répondre ainsi, ou l'équivalent, il suffira, pour éviter les frais, que M. Jaquet-Droz descende, et on minutera ici la réponse avec M. Meuron (l'un des conseillers d'Etat favorables à Petitpierre) qui sera de retour.... S'il faut que je succombe, le pis-aller sera de sortir d'un poste que je ne pourrais plus exercer en bonne conscience, et sous l'autorité de Dieu. Quant au reste, *l'Eternel y pourvoira* [1]. » Le même jour, à la suite d'une conférence avec MM. Chaillet, F. Osterwald et Gaudot, il recommandait au comité de terminer sa remontrance devant la Compagnie par une « proteste en bonne et due forme contre tout ce qu'elle pourrait faire contre les droits et priviléges de la communauté, jusqu'à ce que celle-ci se soit pourvue en cour.... Pour moi, ajoutait-il, je compte bien, pour ce qui me regarde, protester aussi en Compagnie pour tous mes droits, afin de recourir à la protection du roi. »

Ce langage de Petitpierre le montre à l'avance tel qu'il devait rester jusqu'au bout, c'est-à-dire parfaitement décidé à ne reprendre son poste que si la liberté du ministère évangélique lui était garantie, et non moins résolu à poursuivre directement auprès du prince la revendication de son droit à rester pasteur de la Chaux-de-Fonds, et du droit de sa paroisse à garder son pasteur. Cette résolution était précisément ce qui pouvait le mieux lui aliéner à jamais le corps ecclésiastique, irrité de voir mettre en doute par un de ses membres une juridiction souveraine qui se confondait pour lui, — ce qui est d'habitude pour les clergés privilégiés, — avec l'intérêt de la religion même, et qu'il croyait sanctionnée pour l'éternité, par les *Articles généraux* de 1707.

Dans son assemblée du 1er juillet, la Compagnie entendit d'abord le rapport de l'un de ses membres (M. Favarger, pasteur de St-Blaise, mandé au château en l'absence du doyen Le Chambrier), auquel le président du conseil d'Etat avait exprimé le sentiment de ce corps qui estimait qu'on devait chercher quelque tempérament pour ramener Petitpierre, et ne pas le contraindre à un *silence absolu*, comme la Classe l'avait fait par son dernier arrêt. Petitpierre, à la suite de cette communication, déclara que, persuadé comme il l'était que quiconque ne cherche pas la paix ne cherche pas la vérité, il accepterait toute transaction que la Compagnie pourrait lui proposer, sans préjudice de la vérité. Puis il se retira, pour laisser pleine liberté à la discussion. Prince et ses parents, ayant offert de se retirer aussi, la Compagnie, comme

[1] Neuchâtel, 27 juin 1760.

si elle eût craint de ne pas disposer de tous les votes hostiles à Petitpierre, ne voulut point les y autoriser, et, après lecture d'une lettre écrite par deux membres du consistoire de la Chaux-de-Fonds, qui protestaient contre la démarche faite par leurs dix collègues en faveur de leur pasteur, elle aborda l'examen de ses nouveaux griefs contre celui-ci, à savoir les prédications du 15 et du 22 juin, celle-ci surtout, faite sur un sujet qu'on croyait lui avoir interdit de porter en chaire, et à la suite de laquelle la communauté, rassemblée dans le temple, avait voté sa requête au conseil d'Etat. On décida d'interroger le lendemain Petitpierre sur ce fait public, et qui faisait grand bruit dans le pays.

Cet interrogatoire eut lieu, et Petitpierre eut à répondre aux nombreuses questions qui lui furent adressées. On lui demanda si, dans la générale de juin, quand on lui avait laissé le choix de prêcher ou de ne pas prêcher dans son Eglise pendant le courant du mois, il ne se souvenait pas qu'on lui avait recommandé de garder le silence sur la matière de la non-éternité des peines; s'il avait écrit et mémorisé ses sermons, ou prêché *par méditation;* s'il n'avait pas divisé son second sermon [1] en ces trois chefs, *son état, sa croyance, son devoir;* s'il n'avait pas fait dans ce discours le narré de ce qui lui était arrivé aux Ponts, et rapporté l'arrêt de 1758? Il répondit qu'il ne se souvenait pas d'une recommandation spéciale, relative aux sermons qu'il prononcerait dans sa paroisse pendant le courant de juin; qu'il ne possédait que l'analyse de ces deux discours (Petitpierre prêchait souvent ainsi, avec une extrême facilité, sur des plans très travaillés); qu'il avait traité en quelques mots, fort rapidement, les trois chefs indiqués, et établi en effet qu'il était obligé d'annoncer la doctrine de la non-éternité des peines; et, quant à l'arrêt de 1758, qu'il avait dit simplement que cet arrêt recommandait la prudence, et qu'il y était resté fidèle. On lui demanda ensuite s'il n'avait pas déclaré dans son sermon, que Messieurs de la V. C. n'avaient pas *osé* condamner sa doctrine, et s'étaient bornés à exiger de lui le silence; si, à cette occasion, il n'avait pas rapporté l'arrêt rendu par la Classe dans son assemblée de juin, ajoutant que si ses membres voyaient aussi clair que lui sur l'article de la *non-éternité*, ils seraient aussi portés à la prêcher que lui-même? Il repoussa très vivement l'accusation d'avoir parlé en ces termes de ses collègues, et reconnut simplement avoir dit qu'on lui avait imposé le silence, mais que quiconque verrait les choses comme lui, ne pourrait agir autrement qu'il

[1] Ce sermon avait pour texte ces paroles de St Paul : *C'est à cause de cela que nous endurons des travaux et des opprobres, parce que nous espérons au Dieu vivant, qui est le Sauveur de tous les hommes, et principalement des fidèles. Annonce ces choses et les enseigne.* I Tim. IV, 10 et 11.

ne fait, protestant devant Dieu n'avoir pas dit, comme on l'en accusait, que Dieu lui avait départi les lumières de son esprit pour découvrir les mystères de l'Ecriture; et, quant au reproche qui lui était fait d'avoir *fini* son sermon par les versets 9, 10 et 11 du Ps. XL, et fait chanter la pause du LXXXVI, il répondit qu'il avait simplement suivi l'ordre des psaumes[1]. D'autres questions lui furent encore adressées relativement à la part qu'il avait prise aux démarches faites en sa faveur par la communauté de la Chaux-de-Fonds : il reconnut qu'il avait eu connaissance de ces démarches et n'avait rien fait pour les prévenir, mais déclara qu'il n'y avait eu aucune part

La cause était entendue. Mais avant de prononcer un arrêt de blâme sur la conduite de Petitpierre, et ses dernières prédications, la Compagnie, pour marquer les égards qu'elle devait aux recommandations du conseil d'Etat, et à celles des maîtres-bourgeois de Valangin qui s'étaient approchés d'elle dans le même but, c'est-à-dire pour l'inviter à chercher une transaction pacifique, la Compagnie, dis-je, voulut expliquer et amender l'arrêt par lequel elle avait enjoint le silence sur la doctrine en cause, non-seulement dans la prédication, mais jusque dans les *conversations particulières*. Elle déclara qu'elle n'avait « jamais entendu un silence absolu, comme si chaque pasteur n'était

[1] Les passages du Ps. XL, que l'on reprochait à Petitpierre d'avoir cités à la fin de son sermon, sont ceux par lesquels il avait clos son *Apologie* : *Mon Dieu, j'ai pris plaisir à faire ta volonté, et ta loi est au dedans de mes entrailles. J'ai annoncé ta justice dans une grande assemblée, je n'ai point fermé mes lèvres, etc.* — Quant à la pause du Ps. LXXXVI, voici les passages que la Compagnie avait en vue :

. . . .
Tu vois la haine et l'envie
Sans cesse attaquer ma vie ;
Tous conspirent contre moi
Sans aucun égard pour toi.
. . . .
Donne-moi par ta clémence
Un signe de ta présence :
Mes ennemis auront peur
Te voyant mon protecteur.

J'ai dit que Petitpierre fit seulement observer, sur ce chef d'accusation, qu'il avait suivi l'*ordre des psaumes*. M. Félix Bovet, le savant auteur de l'*Histoire du psautier*, me communique, à ce sujet, la note suivante : « L'usage de chanter les psaumes *par ordre* a été général pendant le XVIme et le XVIIme siècle, et au commencement du XVIIIme. Un peu plus tard, quelques prédicateurs prirent la liberté de s'en écarter, mais il ne tomba en désuétude que peu à peu. La réponse de Petitpierre prouve qu'en 1760 cet usage était encore assez généralement suivi à la Chaux-de-Fonds, et le reproche qui lui avait été adressé d'avoir fait chanter un psaume plutôt qu'un autre, montre aussi qu'il n'aurait pas été tenu de s'y conformer, et que, probablement, la plupart des pasteurs neuchâtelois y avaient renoncé. »

pas en liberté de s'ouvrir à ses paroissiens lorsque ceux-ci s'approchent de lui pour lui demander dans le particulier des explications et des conseils.... mais que ses arrêts ont pour objet tout endoctrinement public et particulier, verbal et par écrit, exigeant de tous ses membres qu'ils gardent le silence sur la matière de la non-éternité des peines. » La Compagnie, on le voit, semblait reprendre d'une main ce qu'elle accordait de l'autre, et son arrêt, ainsi modifié, manque de netteté. Mais il faut lui savoir gré d'avoir reconnu, bien qu'un peu tard, ce qu'il y avait de contraire à l'essence du ministère protestant, dans l'injonction d'un silence absolu sur un point de doctrine (quelle que fût cette doctrine), faite à un pasteur dans ses relations personnelles avec ses paroissiens. Seulement, il est étrange que ce soient des laïques qui aient dû la rappeler au sentiment des vraies conditions de l'apostolat chrétien. Entraînée par des préoccupations d'un autre ordre, il est probable qu'elle ne s'aperçut pas même de la leçon indirecte qui lui était donnée. La suite montra que cette leçon n'avait guère porté de fruits.

L'arrêt de silence, amendé comme je viens de le dire, fut lu à Petitpierre qui déclara ne pouvoir, *en conscience*, s'y soumettre : les autres membres de la Compagnie s'y rangèrent sans scrupule.

Elle résolut, dans la même séance, toujours dans un but de pacification, d'envoyer à la Chaux-de-Fonds une députation pastorale, à laquelle le conseil d'Etat, pour lui donner plus d'autorité, serait invité à adjoindre un de ses membres. Cette mesure était tardive. Résolue plus tôt, il est possible qu'elle eût eu quelque heureux effet. Pour l'obtenir encore à ce moment, il eût fallu d'abord que la Compagnie n'eût pas désigné, pour la représenter à la Chaux-de-Fonds, deux adversaires déclarés de Petitpierre, les pasteurs Montmollin de Motiers, et Chaillet de Serrières. Il eût fallu surtout qu'après avoir résolu si tard une démarche qu'elle aurait dû faire au début, elle n'eût pas pris une autre décision par laquelle, « vu la contravention de Petitpierre aux ordres de la V. C., dans les derniers sermons récités dans son Eglise, » et « son refus de se soumettre à un arrêt fait et confirmé par tous les membres de la Compagnie, » on lui interdisait toutes fonctions publiques et particulières du saint ministère, dans son Eglise et dans toutes celles du pays, pendant le courant du mois de juillet qu'on lui accordait pour se décider. Cet arrêt sévère ôtait d'avance toute portée à la démarche de conciliation résolue par la Classe [1].

[1] J'ai suivi, aussi exactement que possible, pour rendre compte de ce qui se passa alors en Compagnie, le *Mémoire* publié par la Classe elle-même. Il est curieux de comparer avec ce compte-rendu, la lettre adressée quelques jours plus tard par Petitpierre au conseil d'Etat. Cette lettre, d'une rédaction précipitée et portant seulement la signature de Petitpierre, se trouve aux archives de l'Etat. En voici quelques passages qui montrent que

— Quant à Petitpierre, sous le coup de cet arrêt, il n'en retourna pas moins dans sa paroisse, et écrivait de Neuchâtel (4 juillet) : « Je monterai lundi prochain, Dieu aidant, avec nos députés... Je vous rends grâce des bonnes nou-

les deux versions, assez conformes sur le fond des choses, ne laissent pas d'offrir certaines divergences.

« Ensuite de la gracieuse exhortation que je reçus, le lundi 30 juin, de M. le président du conseil d'Etat, je protestai le lendemain, 1 juillet, à la Compagnie, que j'étais disposé à entrer dans tous les tempéraments qui pourraient s'accorder avec la fidélité due à Dieu. Sur quoi, ayant été requis par M. le doyen de proposer quelque voie d'accommodement, je répondis que je réclamais, comme je l'avais toujours fait, l'arrêt de 1758 qui enjoint la prudence, arrêt du bénéfice duquel je ne pouvais déchoir, tant que je n'étais pas convaincu de l'avoir violé. Mais, ajoutai-je, afin que cet arrêt de prudence puisse toujours mieux assurer la paix pour l'avenir, que la Compagnie ait la bonté de déterminer cette prudence dans les diverses branches des fonctions du ministère, et même dans les conversations, et de me communiquer sa minute pour lui donner au bout d'un mois sa réponse motivée, ou pour en conférer pendant ce mois avec un comité que la Compagnie aurait la condescendance de nommer dans cet objet. — Le lendemain, 2 juillet, je subis un interrogatoire, entre autres sur le dernier sermon que j'ai fait ; après quoi la Compagnie, par sa délibération, laissa subsister son arrêt du silence, en y ajoutant qu'un pasteur pourrait s'ouvrir à ses paroissiens qui viendraient lui demander des explications. M. le doyen m'ayant demandé si je me soumettais à cet arrêt ainsi expliqué, je lui répondis que je ne le pouvais pas en conscience, vu que l'arrêt était précisément le même qu'en mai dernier, temps auquel M. le doyen avait déjà proposé cette modification de vive voix. Sur quoi M. le doyen demanda successivement à chaque membre de la Compagnie, s'il adhérait à cet arrêt. Chacun répondit bien qu'oui, mais avec des modifications ; quelques-uns répondirent qu'ils adhéraient à cet arrêt sur la matière de la non-éternité des peines qui en fait l'objet, au même sens auquel on promet, en entrant dans le ministère, de ne pas exciter des troubles, en enseignant et disputant sur les matières du *Consensus, ea lege, ne docendo, vel disputando, turbas ullas excitent.* — Comme je vis que cette manière d'adhérer à l'arrêt pouvait se concilier avec la liberté de conscience, et que l'on ne faisait aucune objection à ceux qui y adhéraient en ce sens, interrogé à mon tour je répondis que j'y adhérais au dit sens. Mais alors on y trouva des difficultés qui donnèrent lieu à divers débats pendant lesquels je ne pus pas bien entendre ni tout ce que dit à ce sujet M. le doyen, ni dans quel sens plusieurs accédèrent, dans un second tour que l'on fit encore pour faire déclarer chacun sur ce sujet. Ce que je pus recueillir avec certitude, c'est que M. le doyen dit qu'on ne pouvait pas parvenir à une entière uniformité de sentiment sur la manière d'adhérer à l'arrêt, que plusieurs y adhérèrent en effet de différentes manières, que l'on parla d'ajouter à l'arrêt la détermination, que l'on entendait également le pour et le contre sur cette matière, sans que cela ait été écrit, enfin qu'il y eut de la précipitation, parce qu'il était neuf heures du soir.

J'ai cru devoir faire à MM. du conseil d'Etat, cette relation, afin que Leurs Seigneuries voient comment j'ai répondu de mon côté aux exhortations de M. le président. Au commencement, j'offre un tempérament sur l'invitation de M. le doyen, et un tempérament fondé en justice et en raison. Mais voyant à la fin de la générale que l'on n'a aucun égard à l'offre de ce tempérament, je saisis l'occasion d'en faire une autre qu'on ne pouvait refuser, puisque j'offrais d'accéder comme plusieurs autres membres ; mais ce fut toujours en vain. Du reste j'offre toujours la même chose. Je suis prêt d'adhérer à l'arrêt en tant qu'il me fera prendre sur la matière de la non-éternité des peines, le même engagement que

velles que vous me donnez de votre tranquillité. Pour moi, j'ai la tranquillité d'un homme libre d'obéir à Dieu, et cette liberté ne saurait être achetée trop cher. » — Ces nobles paroles sont la seule trace qui soit demeurée de sa correspondance pendant le courant de juillet.

Les registres du conseil d'Etat nous ont heureusement conservé le souvenir des communications qui furent faites à ce corps, de la part de la Compagnie, à la suite de sa dernière assemblée. Après avoir donné l'assurance que le pasteur Favarger avait très fidèlement rendu en Classe tout ce que le président du conseil lui avait dit *pour la paix*, le délégué ecclésiastique annonçait que « la Compagnie avait mis en usage, pour cela, un *expédient*, savoir. de proposer à M. Petitpierre, par explication à son arrêt, que dans le cas où des particuliers, dont les consciences seraient timorées, lui proposeraient des doutes sur la doctrine en question, il pourrait les lever et leur dire son sentiment en conscience, mais avec tant de prudence et de circonspection qu'il ne pût en résulter ni trouble, ni scandale; ce que n'ayant accepté, on lui a laissé un mois pour se réfléchir, pendant lequel on a pourvu à ses fonctions. » Le délégué a ajouté que « la dite Compagnie avait résolu d'envoyer deux députés à la Chaux-de-Fonds, *non pour faire une visite de l'Eglise*, mais pour leur adresser des exhortations pastorales, pour leur faire comprendre que *le dissentiment en matière de religion ne doit point désunir les esprits, ni altérer la paix qu'on doit conserver malgré la diversité d'opinions, suivant l'esprit de l'Evangile et du christianisme.* » — La mansuétude de ce langage n'est guère d'accord avec les décisions prises par la Compagnie, et je n'ai pas besoin de faire remarquer le jour nouveau dans lequel ses démarches étaient mises par elle, quand elle s'adressait au conseil d'Etat. Celui-ci crut réellement que l'heure de la réconciliation était prochaine, et se hâta d'adjoindre à la députation que la Classe envoyait à la Chaux-de-Fonds, non pas un de ses membres, comme elle le demandait, mais deux d'entre eux, MM. Petitpierre, maire de la ville, et Montmollin, maire de Valangin, avec mission de veiller à ce que les députés ecclésiastiques bornassent *leur délégation aux exhortations pastorales pour la paix.* Le conseil était si bien persuadé qu'on touchait au terme du conflit, que ce fut là le motif *ostensible* pour lequel il refusa l'enregistrement de la *réquisition* qui lui fut faite le même jour, par

j'ai pris sur les matières du *Consensus*, et j'ai lieu de croire que cet expédient sera agréé. Mais comme les manœuvres qui ont donné lieu à la plainte faite contre moi, ne me permettent pas d'être sans crainte pour l'avenir, je supplie instamment la seigneurie qu'il lui plaise, en pareil cas, en rechercher et punir les auteurs....

A Neuchâtel, le 5 juillet 1760.

F.-O. Petitpierre, pasteur de la Chaux-de-Fonds.

un de ses membres, le colonel Chaillet, et qui est trop singulière pour que je n'en rapporte pas ici quelques lignes. Cette pièce, comme la plupart de celles que j'ai citées jusqu'ici, et celles que je rapporterai encore, est inédite :

Comme je suis très particulièrement informé que la plainte portée en Classe contre M. Petitpierre, pasteur de la Chaux-de-Fonds, par douze particuliers du dit lieu, est l'effet des intrigues, menées, et sollicitations de MM. les pasteurs Prince de la Sagne, Bergeon, pasteur aux Planchettes, et Courvoisier, diacre de Valangin, et qu'ils sont les seuls et uniques auteurs du trouble vrai ou prétendu qu'il y a dans la dite Chaux de-Fonds, et que de plus la compagnie des pasteurs a refusé toute visite d'Eglise, et d'en approfondir la cause et les auteurs.... dans la crainte sans doute de trouver les coupables parmi ceux qu'ils voulaient *(sic)* lui donner pour juges ; — je requiers et somme le conseil d'Etat, par le serment que chacun de ses membres a au roi, etc., de nommer deux de ses membres avec ordre à eux de se transporter à la Chaux-de-Fonds, pour y prendre une information juridique des manœuvres, intrigues, et pratiques qui ont été mises en usage pour susciter la persécution scandaleuse que la Classe lui fait, et d'en faire puis leur rapport dans un conseil revêtu. A défaut de quoi, je proteste solennellement que j'informerai la cour du refus qui me sera fait d'exécuter ma réquisition, à laquelle j'ajoute celle qu'elle soit portée sur les manuels du conseil, et que la délibération du dit conseil me soit expédiée au pied du double que j'en remettrai à la chancellerie, pour ce soir.

Le fougueux colonel tint parole, et informa la cour. Dès lors commença, par-dessus la tête du conseil d'Etat, cet échange de communications entre ceux de ses membres favorables à Petitpierre et à sa cause, et le gouvernement de Berlin ou plutôt de Magdebourg, car la capitale ayant été occupée par les armées ennemies, le siége du gouvernement avait dû être transporté dans la place forte la plus sûre de la monarchie. On se trouvait précisément alors dans la période de la guerre de sept ans, la plus livrée aux alternatives de la fortune, et les appels de la communauté de la Chaux-de-Fonds et des amis de Petitpierre arrivaient au gouvernement prussien entre un désastre et une victoire. Frédéric, courant de Dresde en Silésie tout enveloppé des armées autrichiennes, et remportant le 15 août sur Laudon, entre deux et cinq heures du matin, la splendide victoire de Liegnitz, était excusable de n'être pas informé de ce qui se passait dans sa principauté de Neuchâtel. Mais son ministre Finckenstein veillait à sa place. Seulement, sa correspondance avec notre pays était fort empêchée par le fait que les archives du département de Neuchâtel étaient restées à Berlin, aux mains de l'ennemi, avec bien d'autres choses encore, et les *rescrits* qu'il adressait au conseil d'Etat, au nom de son souverain, devaient se ressentir d'une situation aussi accidentée. Quant au gouvernement de Neuchâtel, l'absence du gouverneur Milord Maréchal,

explique le fait singulier que je viens d'indiquer, et l'embarras où devaient le mettre les sommations de Chaillet et sa correspondance avec Magdebourg. Il avait quitté Neuchâtel au commencement de l'année précédente, et voyageait en Espagne et ailleurs, chargé de missions dans l'intérêt de la paix ; il ne devait revenir parmi nous qu'en février 1762, pour assister plus encore que pour concourir à la conclusion des affaires de la *non-éternité*. Il fut très heureux, sans doute, d'échapper à ces débats dans lesquels il s'était rangé à l'avance du côté de ceux qui succombèrent. Mais bien que sa position dût le rendre, semble-t-il, l'arbitre du débat, il est douteux que sa présence eût modifié sensiblement le cours de la querelle et son issue dernière, et qu'il eût pu même prévenir le dualisme qui se produisit à cette occasion dans le conseil d'Etat.

La tâche des délégués de celui-ci, et de ceux de la Compagnie à la Chaux-de-Fonds, semblait paralysée d'avance par la résistance de la communauté. Elle avait demandé au gouvernement d'empêcher la Compagnie de passer outre, jusqu'à ce qu'elle eût porté ses remontrances au trône. Elle se plaignit le 7 juillet que la Compagnie, loin de déférer à ce désir, eût suspendu Petitpierre en attendant sans doute de le destituer, et supplia le gouvernement d'intervenir pour empêcher l'effet de l'arrêt de suspension « jusqu'à ce que Vos Seigneuries ou S. M. aient statué. » — « Il n'y a point de trouble à la Chaux-de-Fonds, » ajoutaient ses députés,[1] « excepté celui que cause l'absence de son pasteur, et la géhenne[2] où elle est relativement à sa liberté ; point de nécessité d'une députation de la Classe qui suppose sans fondement des troubles qu'il est vrai que cette députation pourrait bien susciter.... »

Les députés se rendirent cependant à la Chaux-de-Fonds, le dimanche 13 juillet (la communauté ayant déclaré à l'avance qu'elle n'entrerait point dans les frais de cette députation). Les délégués du conseil d'Etat informèrent ce corps que tout avait eu lieu dans l'ordre et sans le moindre tumulte. Dans l'assemblée générale de la Compagnie du 6 août, les pasteurs Montmollin et Chaillet dirent que tout s'était passé gracieusement et d'une manière très édifiante. Montmollin avait prêché, et adressé à la paroisse un *monitoire* dont il n'est resté d'autre trace que les faits qui le suivirent de près, et qui permettent d'en mesurer l'effet, je veux dire la requête de 124 paroissiens de la

[1] P. Jaquet-Droz et Abram Robert.

[2] Curieux échantillon de la vieille orthographe française. On sait que le mot français *gêne* n'est autre que le mot hébreu *géhenne*, qui, après avoir désigné l'enfer et la torture, a fini par ne plus signifier qu'un certain malaise. Voir le spirituel chapitre de M. Ed. Scherer, *Des mots hébreux dans le français*. Mélanges d'histoire relig., Paris 1865.

Chaux-de-Fonds, adressée à la Compagnie contre Petitpierre, et Petitpierre dépouillé violemment de son poste de pasteur.

Depuis que les actes officiels de la Compagnie avaient montré son hostilité déclarée contre lui, personne assurément ne sera surpris d'apprendre que, parmi les seize cents communiants de sa paroisse, on ait pu recueillir assez facilement 124 signatures [1], pour appuyer une requête dont la forme, d'ailleurs, semblait peu agressive. Les pétitionnaires venaient d'abord présenter à la Compagnie leurs très humbles remerciements pour « la délégation. » « Il faudrait, disaient-ils, être dépourvu de tout sentiment si on ne sentait l'efficace d'un ouvrage aussi salutaire ; les expressions nous manquent pour vous en témoigner notre sensibilité, vous priant, MM., de subvenir à nos faiblesses. »

On s'attend peut-être, après ce début, à des paroles de paix, fruit du sermon et du monitoire. Tout au contraire, c'est une accusation nouvelle portée contre Petitpierre par ses adversaires, devenus plus hardis à la suite d'une démarche présentée au conseil d'Etat par la Compagnie, comme ayant pour unique but de faire comprendre aux habitants de la Chaux-de-Fonds que « le dissentiment en matière de religion ne doit point désunir les esprits, ni altérer la paix. » Les pétitionnaires signalent « un manuscrit ou soit un catéchisme, dont M. Petitpierre s'est servi jusqu'ici pour l'instruction de la jeunesse, particulièrement pour les catéchumènes. Il est entre les mains de M. le doyen. » Les 124, devenus tout à coup théologiens, font remarquer à la Compagnie « qu'il y a en plusieurs endroits des observations à faire, très méritoires et de grande importance. » Mais bientôt, sachant à qui ils parlent, ils se ravisent. « C'est à vous, MM., que nous abandonnons cet ouvrage, comme étant nos pères spirituels auxquels Dieu a confié le soin de nos âmes, et celui de soutenir et protéger la seule et vraie doctrine de J.-C, pure et simple, sans changement. » Chose singulière, et où se décèle naïvement la tactique prévoyante des ennemis de Petitpierre, cette arme nouvelle donnée à la Compagnie par les pétitionnaires, ne devait, selon eux, être employée que dans le cas où le pasteur ferait acte de soumission au corps ecclésiastique. « Ce qui nous dé-

[1] Petitpierre lui-même, dans sa grande requête du 11 août au conseil d'Etat, qui fut le prétexte de sa *dégradation* par la Classe le 15 octobre, a énuméré les raisons qui expliquent la démarche des 124 signataires, dans une paroisse qui lui resta, en majorité, dévouée jusqu'au bout. « Le succès frappant qu'ont eu contre moi, auprès de la Compagnie, ces plaintes mendiées, le poids du préjugé, de l'autorité..., tout ce qu'a d'imposant pour un peuple une députation respectable, et, plus que tout cela, les efforts de mes adversaires..., tout cela, messieurs, fait assez voir comment il a pu arriver, qu'après trois mois de fermentation, on ait pu rassembler 124 signatures contre moi, pour demander l'examen de mon catéchisme. »

termine, MM., à vous prier de cet examen nécessaire (celui du catéchisme), c'est que nous sommes informés que M. Petitpierre est résolu de se soumettre à l'arrêt rendu et aux sages exhortations. Par conséquent, et au cas que le fait soit vrai, il nous paraît qu'il est tout naturel que la jeunesse, dans tout l'Etat en général, soit instruite sous un même principe de religion... Voilà, MM., à quoi se bornent les souscrits qui adressent à Dieu les vœux les plus sincères en faveur de cette noble Compagnie, pour l'accroissement de votre saint ministère, et pour un chacun des membres d'icelle en particulier. »

Ainsi, au cas où Petitpierre se soumettrait à l'arrêt de silence sur le point essentiel, on réservait contre lui un nouveau chef d'accusation. La Compagnie, dans son empressement à accabler l'accusé, n'attendit pas même qu'il se fût prononcé sur la question principale. Un de ses premiers soins dans sa séance du 6 août, fut de faire lire le dit catéchisme en pleine assemblée, et en présence de Petitpierre lui-même. Celui-ci n'ayant point désavoué son ouvrage, elle arrêta « qu'au cas que M. Petitpierre se soumette à notre dernier arrêt, on exigera de lui qu'il supprime complètement ce catéchisme, et qu'il s'en tienne désormais uniquement aux catéchismes symboliques, reçus et usités dans ce pays[1], *conformément au règlement qui se fera sur ce sujet dans la première assemblée générale.* » Petitpierre se voyait donc, cas échéant, lié à l'avance, et lié seul, remarquez-le bien (car l'usage des catéchismes particuliers était très répandu dans le pays), à un règlement qui n'existait pas encore.

D'ailleurs, fidèle à son propos de ne toucher ni à la religion ni à la doctrine dans une affaire qui était pourtant avant tout une question de doctrine et de religion, la Compagnie n'entra pas plus dans l'examen du catéchisme de Petitpierre qu'elle n'avait voulu aborder celui de la thèse des peines non-éternelles. Après avoir imposé le silence sur la doctrine, elle supprima simplement le catéchisme. Cela coupait court à bien des difficultés. — On n'attend pas de moi que j'entre dans l'examen de cet écrit[2], que j'ai étudié

[1] Le Petit catéchisme de Berne, et le Catéchisme d'Osterwald *(Grand* et *Abrégé).*

[2] Ce manuel, qui n'existe qu'en manuscrit, est divisé en trois catéchismes généraux :

I. De la religion en général, et premièrement de la connaissance de Dieu et de l'homme. Cinq sections.

II. De la connaissance du péché et du Sauveur. Six sections.

III. Du renouvellement de l'homme pécheur par la foi en J.-C., et de la grâce évangélique. Six sections.

Je remarque dans le premier catéchisme cette belle définition : l'*Evangile est la religion des pécheurs* ; et ailleurs ce passage : *Dieu s'est fait connaître en deux manières, par la création et conservation du monde, et par son fils J.-C.* Cette *précellence* de J.-C., placé au-dessus de la révélation écrite, aurait souri à Schleiermacher. — J'ai dit que la Compagnie ne

pourtant d'aussi près que cela est possible à un lecteur qui ne cherche pas, avant toute chose, à découvrir des hérésies dans les écrits d'un homme sincère et convaincu. Mais ce que je dois dire, c'est que la doctrine de la non-éternité des peines n'y est point enseignée *ex professo*, qu'il y est question de l'enfer d'une manière très explicite, et du *rétablissement final* dans les termes mêmes du N. T., et pas le moins du monde sous la forme doctrinale qu'on s'attendrait à trouver dans l'œuvre du pasteur. Je n'hésite pas à croire que ce catéchisme était l'un des manuels les plus purement chrétiens employés à cette date, bien qu'il fût facile pour ceux qui subordonnent l'esprit chrétien à une série de dogmes, d'y trouver des lacunes ou des déterminations peu précises, comme ils en trouveraient à coup sûr en cherchant incomparablement plus haut.

Je reviens à l'assemblée de la Compagnie du 6 août, la dernière à laquelle assista Petitpierre. Une chance de conciliation s'offrit encore à la onzième heure. M. Deluze, pasteur de la ville, informa la Classe que l'un des délégués du conseil d'Etat à la Chaux-de-Fonds lui avait remis une soumission écrite et signée de la main de Petitpierre, par laquelle il s'engageait à se conformer au dernier arrêt concernant sa doctrine, *ea lege, ne docendo, vel disputando, turbas excitet.* — La Compagnie résolut « d'entendre M. Petitpierre lui-même sur le sens de cette soumission qu'on trouve équivoque. » Le latin ci-dessus était pourtant très net, et chacun des membres de la Classe était assez familiarisé avec cette formule, pour en saisir la portée. Petitpierre ayant été introduit dans la salle du conclave, répondit au doyen qui lui demandait l'explication de son écrit, « qu'il était prêt à prendre sur la matière de la non-éternité

voulut pas entrer dans l'examen du catéchisme de Petitpierre. Moins prudent qu'elle, l'auteur du *Mémoire* en parle à deux endroits d'une manière assez différente. A page 39, il dit que la méthode en fut trouvée peu appropriée à la jeunesse qui n'est pas susceptible de raisonnements *métaphysiques* Or, il n'y a pas trace de métaphysique dans cet ouvrage, et, sous ce grand mot, on n'a pu désigner autre chose que des distinctions très simples des facultés humaines, rattachées autant que possible à des passages de l'Ecriture. Il ajoute que, quant à la doctrine, il y a dans ce catéchisme des lacunes, des articles traités superficiellement, et d'autres qui *donnent bien à penser*. Ces assertions vagues et sibyllines restent sans preuves. — A page 101, l'écrivain anonyme est plus explicite, et lance contre Petitpierre ces deux accusations: 1° « Son catéchisme est un pur socinianisme. » 2° « Il ne roule à peu près que sur les dogmes, et il n'y a que très peu de chose sur la morale, sans doute parce que les principes d'une saine morale ne s'accordent pas avec la sienne. » — De ces deux accusations, d'ailleurs peu d'accord entre elles, la première est aussi fausse dans le fond qu'inexacte dans la forme ; quant à la seconde, on ne comprend pas que la Compagnie ait donné son *visa* à une incrimination pareille, contredite par d'autres témoignages venus d'elle-même, et prêtant à son *Mémoire* l'accent de la haine et de la calomnie. Et pourtant, quelques lignes plus haut, l'auteur de ces tristes pages avait écrit : *Absint a nobis ira atque invidia....*

des peines le même engagement que nous avons tous pris au sujet des matières du *Consensus*, en entrant dans le saint ministère, et conséquemment qu'il se croira en liberté d'enseigner cette doctrine toutes les fois qu'il aura lieu de croire que cela n'excitera pas des troubles. »

Cette explication de Petitpierre avait d'autant plus de poids que les termes en furent dictés par lui au secrétaire de la Compagnie. Le *Mémoire* de celle-ci se contente de la faire suivre de cette remarque offensante : *qui ne voit que c'était là un jeu de sa part?* Puis, sans rapporter le moindre détail sur la discussion qui suivit, il se borne, comme le registre de la Classe qui portait très justement alors le titre de *Livre des arrêts*, à transcrire le jugement de destitution prononcé sur Petitpierre et portant « que la soumission, » ainsi expliquée, ne peut être acceptée : en conséquence, il a été unanime- » ment résolu qu'on lui déclarera que, vu son refus obstiné à se soumettre, » malgré le support charitable que la Compagnie lui a manifesté, et par ses » délais réitérés, et par les modifications qu'elle a apportées à son arrêt, il » s'exclut lui-même de cette Compagnie ; qu'ainsi l'Eglise de la Chaux-de- » Fonds est vacante dès aujourd'hui, et qu'il ne peut plus exercer aucunes » fonctions du saint ministère dans ce pays, ni en public, *ni en particulier*. Bien » entendu toutefois, 1°, que ce que nous faisons actuellement à son égard, » n'aura rien de flétrissant pour lui; 2°, qu'en quel temps qu'il revienne à » nous, avec les sentiments d'obéissance qu'il doit à la Compagnie, nous le » recevrons à bras ouverts, pourvu que, d'ailleurs, il n'y ait rien dans sa » conduite et dans ses sentiments qui y mette obstacle. » — Et le *Mémoire* fait suivre cet arrêt de ces mots qui nous semblent aujourd'hui une froide ironie, et qui, pour la Compagnie elle-même, résumaient sans doute, très exactement, la situation : « chacun conviendra que le clergé ne s'est point relâché dans la tolérance dont il a usé envers M. Petitpierre, et qu'il a mis le sceau à cette tolérance par les modifications qu'il a apportées à la sentence de sa destitution. »

Quelque dure que fût la condamnation qu'il venait de prononcer, on verra bientôt qu'il en réservait une autre, bien plus dure encore, et fermant à jamais toute voie à la réconciliation.

VII.

« Je suis déposé unanimement, » écrivait Petitpierre, le lendemain de ce jour, « et mon Eglise, — que dis-je ! l'Eglise de la Chaux-de-Fonds, — est vacante. Encore ai-je bien dit mon Eglise, et cela sera tant que je vivrai....

Devant Dieu je proteste que je suis soulagé de la manière dont la chose a été amenée à cette définition. Je craignais comme la mort un accommodement qui scandalise et révolte les deux partis, au lieu que ma déposition vient à la suite d'un éclaircissement net et positif qu'on m'a demandé, et par lequel j'ai déterminé que je m'engageais à ne point exciter de troubles, et qu'ainsi je serais en liberté d'enseigner cette doctrine quand j'aurais lieu de croire qu'elle n'en exciterait pas.... Je vous écris chez M. Osterwald, où sont MM. Jaquet-Droz et Robert avec qui je soupe ici, et avec MM. Chaillet et Gaudot. Adieu. Pensez toujours qu'il faut bénir Dieu de tout, et bénir chacun, parce que Dieu nous fera voir tôt ou tard que tout ce qui arrive est bon, et que chacun est bon. » — Et, quelques jours plus tard (11 août) : « Je vous remercie, vous qui consolez les autres, vous, mes chers père et mère, et vous ma chère sœur; je vous remercie aussi vous qui avez besoin de consolation, M. le maire et Mme la mairesse, et tous nos chers amis. Je vous remercie de vos larmes, parce qu'elles montrent votre affection dont je n'ai jamais tant senti la douceur... Je veux que vous soyez tranquilles, parce que je veux que vous pensiez que c'est Dieu que nous servons, et qu'ainsi Dieu est pour nous... »

Le même jour, il présentait au conseil d'Etat une requête fort longue [1], pour réclamer son intervention souveraine contre l'arrêt de sa destitution, arrêt « sans fondement légitime, et rendu sur une procédure où toutes les formalités les plus essentielles ont été violées. » Il énumérait dans cette pièce, avec tous les scrupules d'ordre et d'exactitude qu'on lui connaît, ces vices de forme, et mettait en plein jour l'inanité de l'accusation fondamentale, en faisant remarquer que cet exposé eût été plus complet si la Compagnie ne lui avait refusé l'extrait de ses *manuels* sur cette affaire, *n'étant pas naturel*, a-t-elle dit, *de me fournir des armes contre elle.* Il terminait en demandant au conseil de maintenir dans ses droits « un citoyen opprimé dont tout le crime est d'être fidèle à son devoir, et un pasteur qui a pour lui, outre le témoignage de sa conscience, celui des Eglises qu'il a desservies, et notamment celui de l'Eglise dont on veut le séparer... Si Vos Seigneuries, ajoutait-il, trouvent bon d'attendre là-dessus les ordres de S. M., à qui je suis informé que la communauté de la Chaux-de-Fonds a porté cette affaire, je vous supplie très humblement, MM., d'empêcher, en attendant, le remplacement de la cure dont vous m'avez mis en possession au nom de notre auguste souverain, il n'y a guère qu'un an, et dans un temps où j'étais connu de V. S., de la Compagnie, et de l'Eglise de la Chaux-de-Fonds, pour ce que je suis aujourd'hui. »

La Chaux-de-Fonds, de son côté, présenta en même temps que Petitpierre

[1] *Mémoire historique et raisonné*, p. 121

une seconde requête [1] pour demander la protection de l'Etat contre « les atteintes que la Classe donne à sa liberté spirituelle. » Les arguments produits par elle méritent qu'on s'y arrête : ils faisaient entrer le débat dans une phase nouvelle.

La communauté a pris son recours au trône. Dans ce recours, elle a envisagé S. M. comme primat de ce pays. Ce droit de *primatie* autorise le prince à prononcer « sur ce qui regarde les affaires de religion, comme celle de M. Petitpierre, ou, pour parler correctement, telles que celles de la communauté. » — La conduite de la Classe tend à un despotisme spirituel qui doit alarmer tous les sujets de l'Etat. Où prend-elle le fondement de l'empire qu'elle veut exercer non pas seulement sur ses membres, mais sur les consciences des sujets du pays? Est-ce dans le fait que nos princes, qui étaient catholiques-romains, lui ont laissé, après la réforme, la direction du dogme et de la doctrine? Mais en ce cas, la Classe s'arroge un droit que l'Eglise romaine ne prétendait pas avoir, ou tout au moins qu'on lui ôta, puisque ce fut à la pluralité des voix de chaque Eglise en particulier que la réforme fut établie. La Classe pourra-t-elle faire ce que n'a pu faire la puissance papale, gêner les consciences?

Elle ira sans doute chercher son droit dans la capitulation de 1707, qui lui donne celui *d'élire, de suspendre, de déposer et de changer les ministres, et de juger des choses qui concernent le saint ministère, sans qu'on puisse y apporter aucun empêchement* [2] — Mais ces termes ne peuvent regarder la doctrine et les dogmes qui, très certainement, ne sont pas plus aujourd'hui qu'en 1530 à la disposition de la Compagnie; ils s'appliquent à l'*économie* et à la *police*, autrement nous sommes sous le despotisme. Qui sont les contractants dans la capitulation de 1707? Sans contredit, le prince d'un côté et l'Etat de l'autre. « C'est l'Etat qui a contracté pour les ministres, et cela, non pas pour le bien de la Classe, mais pour l'avantage et la sûreté des peuples.... Il n'appartient donc qu'à lui, de concert avec le souverain, d'étendre ou de resserrer les

[1] *Mémoire historique et raisonné*, p. 130.

[2] Voici ce second paragraphe du I[er] des *Articles généraux*, qui fut le texte de tant de débats :

« Que l'ordre et la discipline ecclésiastique soit maintenu, suivant la pratique usitée jusques à présent, tant dans les Consistoires que dans la compagnie des Pasteurs. Que la dite Compagnie jouisse librement de tous ses droits, et, en particulier, de celui qu'elle a, et dont elle est en possession, d'élire, de suspendre, de déposer, etc. — Et que, lorsque par un mutuel consentement de la dite Compagnie et des peuples de quelque lieu de cet Etat, on voudra ériger quelque nouvelle Eglise, d'où que les fonds soient pris, le Souverain soit tenu d'y donner son consentement et autorisation, en tant que de besoin, aussitôt qu'il en sera requis. »

limites du droit qu'il a acquis aux ecclésiastiques par cette capitulation. » Autrement, il faudrait supposer, ce qui est absurde, que la Classe, en 1707, a contracté avec les peuples de cet Etat.

Elle n'avait point de vocation pour contracter en 1707, puisque, alors, elle ne faisait point corps de l'Etat, comme la communauté suppliante est prête à le prouver. Et, si même on eût pensé à conférer à la Classe, en 1707, le droit qu'elle trouve dans le premier des *Articles généraux,* les suites funestes d'une stipulation semblable devraient faire songer à la supprimer, nonobstant la secousse que souffre tout le corps politique lorsque ses fondements sont changés, parce que cet ébranlement aurait des dangers moindres que ceux auxquels conduirait une aussi fatale interprétation de ce premier article. Aurait-on procuré, en 1707, la liberté temporelle, pour se courber sous une autorité ecclésiastique qui entreprend sans cesse sur la liberté spirituelle des sujets de ce pays ?

Si j'ai reproduit les principaux arguments des pétitionnaires de la Chaux-de-Fonds, c'est que ces arguments sont comme le sommaire d'un écrit célèbre, les *Considérations pour les peuples de l'Etat,* qui tient une grande place dans l'histoire de ces temps, et a pour auteur le conseiller d'Etat Ferdinand Osterwald. C'est lui, sans doute, qui avait minuté la requête de la Chaux-de-Fonds. Le débat, d'abord circonscrit, prenait des proportions considérables. Il ne s'agissait plus seulement pour la communauté de la Chaux-de-Fonds de conserver son pasteur, mais de changer une des bases du droit public du pays, et de transporter au souverain, non pas précisément l'autorité spirituelle, mais la haute surveillance de cette autorité, au profit *des peuples,* et de conquérir pour les communes et les paroisses, dans l'élection et le maintien de leurs pasteurs, les garanties efficaces qui leur manquaient encore. En un mot, Osterwald, le théoricien de ce nouveau système, anticipait sur les changements que la révolution de 1848 a apportés à notre régime ecclésiastique. Il allait même plus loin, et revendiquait hardiment, pour chacune des communautés du pays, non pas seulement le droit de conserver un pasteur dont elle était satisfaite, mais la souveraineté en matière d'enseignement et de doctrine.

Les amis de Petitpierre n'entrevirent pas le danger de cette tentative. En s'attaquant à un privilége que la Compagnie avait possédé avant et depuis 1707, celui de suspendre et de déposer ses membres, privilége qui lui paraissait à bon droit garanti par les *Articles généraux,* ils intéressaient à sa querelle les autres corps de l'Etat, intervenus dans la même stipulation, et fort décidés à la maintenir. Cette opposition compacte devait finir par l'emporter, et nous nous étonnons aujourd'hui que les généreux adversaires de la Compa-

gnie ne l'aient pas compris. Ils comptaient trop sur l'appui tacite du gouvernement, qui ne pouvait avoir oublié la longue résistance de la Compagnie à ses mesures de tolérance[1], ses succès à Berlin (1725-1727) lorsque le conseil d'Etat reçut l'ordre de la cour de faire rayer de ses registres tout ce qui concernait le doyen Choupard, et dut reconnaître un droit de préséance qui donnait le pas, au plus jeune d'entre les pasteurs, sur le plus ancien des conseillers d'Etat[2], enfin, toutes les entraves qu'avait mises la Compagnie à l'abolition de la pénitence publique, qui ne put être emportée en 1755, que par le souverain lui-même et les Trois-Etats[3]. Si, dans la plupart des difficultés entre l'Etat et la Compagnie, la cour s'était prononcée pour cette dernière, ce n'était pas qu'elle l'eût reconnue mieux fondée dans ses prétentions, mais parce qu'elle devait ménager un corps qui avait acquis, sous les princes catholiques, un renom mérité comme gardien des libertés du pays, et se plaignait que cette considération semblât déchoir sous une dynastie protestante.

[1] Affaires des piétistes, des anabaptistes, etc.

[2] En 1725, la Compagnie se plaignait des empiétements de l'autorité civile sur la compétence ecclésiastique, et demandait justice à l'envoyé extraordinaire du roi M. de Strunkedé. Un incident vint compliquer le débat. Daniel DuBois, de la Chaux-de-Fonds, ayant été nommé ancien d'Eglise, avait décliné sa nomination. Le pasteur et le consistoire le déclarèrent, en pleine assemblée de l'Eglise, indigne de la place qu'il avait refusée. Le conseil d'Etat, sur les réclamations des maîtres-bourgeois de Valangin, mit à néant ce qui avait eu lieu. La Compagnie envoya à Berlin MM. Choupard, pasteur de Neuchâtel, Vattel, pasteur de St-Aubin, et Perrot, pasteur du Locle. Avant de partir, le doyen Choupard, déjà sûr du succès, prononça un sermon que le conseil d'Etat déclara injurieux, tandis que le conseil de ville en prit la défense. Les députés obtinrent gain de cause, à Berlin, contre le conseil d'Etat qui se vit dans la nécessité désagréable d'entériner les lettres de noblesse octroyées par le prince, non seulement aux trois pasteurs, mais encore au neveu du doyen Choupard, Abraham Barbier, de Boudry, mississipien enrichi. — On prétendit dans le public que les trois pasteurs avaient été nommés à Berlin, *nobles chevaliers*. Le fait est qu'ils n'avaient reçu d'autre titre que celui de *chapelains du roi*. Ces innocentes railleries ne furent que d'un médiocre reconfort pour le conseil d'Etat.

Celui-ci fut plus heureux en 1748. Sur son rapport, la cour décida qu'elle ne recevrait pas une nouvelle députation que la Classe projetait d'envoyer à Berlin pour y défendre la cause du pasteur des Brenets, qui avait commis des *improcédés* au sujet du mariage d'une femme Jeannot. Le prince refusa aux pasteurs la permission de venir à lui, et les exhorta à «revêtir des dispositions plus conformes à leur vocation.» Voir Ch.-G. de Tribolet, *Histoire de Neuchâtel et Valangin, depuis l'avènement de la maison de Prusse jusqu'en* 1806. Neuchâtel, 1846.

[3] Il n'était pas rare que des infanticides et des avortements fussent le résultat de la crainte qu'inspirait la flétrissure publique (la pénitence) infligée dans les cas de grossesse illégitime. Le conseil d'Etat sollicita un moyen de répression moins rigoureux, et la Compagnie ne voulant faire qu'une demi-concession, le prince se déclara pour le gouvernement. Les Trois-Etats prononcèrent l'abolition de la pénitence publique. — Voir Ch.-G. de Tribolet. Ouvrage cité.

Le nouveau régime ne pouvait donner des armes contre lui à la compagnie des pasteurs. Mais à mesure qu'on s'éloignait de la date de 1707, et particulièrement sous un roi aussi tolérant que Frédéric, il semblait à Osterwald et à ses amis que tout pouvait changer, et qu'ils trouveraient à Berlin, et par conséquent au château de Neuchâtel, les moyens d'enfermer dans de plus étroites limites la prépotence du corps ecclésiastique. Ils ne virent pas que le conseil d'Etat ne pourrait que les abandonner à eux-mêmes, lorsque la Classe aurait pour elle les quatre bourgeoisies qui embrassaient par le fait le pays tout entier. Que valaient les rescrits du roi contre une opposition semblable? Les communes ou paroisses, entraînées par les bourgeoisies, ne comprirent pas qu'il y allait pour elles d'un de leurs droits les plus précieux.

On peut donc dire que la tournure nouvelle que prit l'opposition des amis de Petitpierre, à partir de cette requête du 11 août, fut une faute. Au lieu de mettre en question le privilége de la Compagnie, il eût fallu s'attacher à en déterminer le sens et les limites ; au lieu de poursuivre un affranchissement impossible des paroisses, ou de vouloir créer pour le prince un droit de primatie qui devait inquiéter tous les corps de l'Etat, il eût mieux valu s'en tenir au fait particulier, défendre pied à pied, contre la Compagnie qui abusait évidemment de son droit formel, le pasteur Petitpierre, et ne pas vouloir toucher à la constitution même du pays, en disant comme le faisait la requête de la Chaux-de-Fonds, qu'un ébranlement passager du corps politique était préférable aux suites fatales de la tyrannie du clergé. Les corps ne pouvaient voir dans cet ébranlement que la perte de leurs priviléges, tandis qu'Osterwald y voyait l'affranchissement des peuples. Dès-lors, tout fut compromis.

Le conseil d'Etat fit déclarer au doyen de la Compagnie qu'il s'attendait à voir ce corps surseoir à toute nomination au pastorat de la Chaux-de-Fonds, jusqu'à ce que le conseil eût délibéré sur les deux requêtes, en assemblée *bien revêtue*, dans le courant de septembre : jusqu'alors, il ne pourrait agréer ni nomination ni présentation d'un nouveau pasteur. La Compagnie, pensant que l'audace pouvait être aussi bien le mot d'ordre d'un clergé que celui d'une assemblée politique, forte d'ailleurs à l'avance de l'appui de la bourgeoisie de Neuchâtel qui devait entraîner les trois autres bourgeoisies à sa suite, se décida à brusquer les choses. Le 20 août, elle se rendit en corps au château, et exprima au gouvernement, par l'organe de son doyen, sa surprise de le voir pousser la complaisance « pour quelques particuliers soi-disant députés de la communauté de la Chaux-de-Fonds, » jusqu'à demander l'ajournement d'une mesure de la dernière importance, et lui annoncer qu'elle ne pouvait déférer à son désir, parce qu'elle était « comptable, et aux Eglises de ce pays,

et même à tout l'Etat, du maintien des droits dont elle est en possession, en vertu des *Articles généraux;* » qu'ainsi, elle nommera ce jour-là même, « un pasteur à la Chaux-de-Fonds, *dans la crainte du Seigneur, et pour la plus grande édification de son Eglise*, pasteur qu'elle aura l'honneur de présenter à M. le président du conseil, dès aujourd'hui, suivant l'usage. » — Et, dans sa séance de relevée, après avoir fait inutilement inviter les frères de Petitpierre à se rendre dans son sein, elle élut, à la pluralité des suffrages, M. L. Breguet, pasteur des Brenets, au poste de la Chaux-de-Fonds.

Le nouveau pasteur fut immédiatement présenté au château. Le président Osterwald, ayant déclaré que, conformément à l'arrêt du 11, il ne pouvait ni l'agréer, ni le refuser, fut averti par le doyen de la Compagnie que cette réponse équivalait à un refus, et que ce refus étant contraire aux droits garantis à la Classe, elle allait réclamer l'appui des corps de l'Etat.

Une conférence eut lieu dès le lendemain à l'hôtel de ville[1], entre les délégués de la Compagnie et ceux des conseils. Les premiers demandèrent tout d'abord à ceux-ci de faire cause commune avec eux, au nom de leurs communs périls, et, si justice n'était pas rendue immédiatement à la Compagnie, de réunir dès le lendemain une assemblée générale de tous les corps pour aviser au maintien de leurs droits. Le terrain était préparé. Les conseils de la ville entrèrent avec empressement dans les vues de la Compagnie. Une démarche commune fut décidée pour l'après-midi auprès du gouvernement. A l'heure fixée, les quatre ministraux s'étant rendus à la porte du conclave (où, par respect, ils ne voulurent pas entrer, bien qu'ils y fussent gracieusement invités), les huit délégués de la Compagnie se joignirent à eux et se rendirent au château, deux à deux, « M. le doyen à la droite de M. le maître-bourgeois en chef, et ainsi de tous les autres, toujours un pasteur et un conseiller de ville, » comme a soin de le remarquer le secrétaire de la Classe, très ponctuel en ces matières. Le doyen informa le président Osterwald que les conseils de la ville, *par des suffrages unanimes*, ayant trouvé bien fondés les griefs de la Compagnie, les deux corps requéraient le gouvernement de recevoir, « dès aujourd'hui, » le pasteur élu pour la Chaux-de-Fonds, afin que la Compagnie pût procéder tout de suite à son remplacement aux Brenets; en cas de refus ou de délai, on convoquerait pour le lendemain les autres corps, en vertu des actes d'association qui les rendent solidaires pour le maintien de leurs priviléges.

Le président répondit qu'il était lié, à son regret, mais qu'il convoquerait pour le mardi suivant (26 août) tous les membres du conseil d'Etat, et don-

[1] *Sur l'Autel de Ville*, selon l'orthographe ordinaire du secrétaire de la conférence.

nerait alors une réponse dont il espérait que les remontrants seraient satisfaits. Cet ajournement fut accepté par les délégués de la Classe et de la ville, sous la condition qu'il n'entraînerait aucun dommage dans l'avenir aux droits de la Compagnie. — Celle-ci s'ajourna au 26, afin de recevoir immédiatement la réponse du conseil d'Etat.

La séance où ce corps prit connaissance des faits fut très agitée. Après que le président Osterwald eût rapporté à ses collègues les remontrances de la Compagnie et de la ville de Neuchâtel, le colonel Chaillet, à la stupéfaction du conseil, exhiba un *rescrit royal*, daté de Magdebourg (28 juillet), et qui, au lieu de parvenir directement au château, y arrivait sous le couvert de « mon conseiller d'Etat de ma souveraineté de Neuchâtel et Valangin, le sieur Chaillet. » — Ce rescrit ordonnait au conseil de déléguer à la Chaux-de-Fonds le maire de Neuchâtel pour y prendre les informations les plus exactes sur les auteurs des troubles, et d'enjoindre en même temps à la Classe de « surseoir toute procédure ultérieure contre le pasteur Petitpierre. » Si, contre toute attente, « la Classe s'avisait de passer outre, vous refuserez la confirmation du sujet qu'elle présentera pour le remplacer, et vous le maintiendrez (Petitpierre) dans le temporel jusqu'à nouvel ordre, pour ne pas déroger aux droits de suprématie qui m'appartiennent en qualité de souverain. »

Ce n'est pas tout. Après avoir remis le rescrit royal au président Osterwald, Chaillet fit lecture d'une *déclaration* qui dut mettre le comble à l'inquiétude du conseil d'Etat. Quelques jours auparavant, dans la séance du 21, il avait déjà fait éclat au milieu de ses collègues, et voyant que le conseil, par déférence pour le désir de la Compagnie, se décidait à se réunir à bref délai, au lieu de s'ajourner, comme il le demandait, à la seconde moitié de septembre, il avait quitté la salle des séances, *le cœur irrité de voir l'autorité du prince profanée jusque dans sa propre maison.* La déclaration qu'il présenta, le 26, en demandant *pour sa décharge* qu'elle fût signée par le secrétaire d'Etat, et restât au protocole, montre combien il se croyait maintenant sûr du succès. Cette pièce est trop significative pour que je n'en cite pas quelques passages.

« Le rescrit qui vient d'être lu mérite toute l'attention du gouvernement. S. M. ne demande rien pour elle. Elle vous l'a fait connaître. Milord Maréchal vous l'a aussi dit et écrit: le roi veut en prince juste connaître à fond cette affaire pour rendre la paix et la justice.... Comment la Classe a-t-elle pu recourir aux corps, avant que le conseil eût parlé ? Si la Classe a le droit d'élire, S. M., par son droit de suprématie qui le rend incontestablement le maître du temporel, a celui de refuser son élection. Qui aura l'insolence de le lui disputer?... Le conseil, de sa propre autorité, a assuré le temporel au ministre destitué, et un triomphe certain à la

communauté [1]. Sera-ce le peuple? Mais sera-t-il assez insensé pour chercher à ôter au prince le *seul moyen qui lui reste pour mettre en règle une troupe de prêtres toujours insolents?*... Encore le temporel à la Classe, il ne lui manquera que le bourreau pour être souverain, et le peuple sous le joug.,. Si le conseil avait la lâcheté de céder, je resterai seul... Je ne vois plus dans cette affaire que la Classe ameuter sans sujet le peuple, et monter insolemment au château pour y mettre en délibération si elle ne forcera pas le conseil à délibérer sur l'heure même... Marche qui voudra sous les étendards séditieux de la Classe!... Si l'on croit pouvoir molester impunément la communauté de la Chaux-de-Fonds, on se trompe encore, car elle dort à l'abri de la couronne du prince, et celui qui s'avisera de troubler son repos pourra se tromper et s'en repentir.

Chaillet prenait ensuite ses conclusions: Que le conseil annonce *dès aujourd'hui à la compagnie des pasteurs la disgrâce de S. M.*; qu'en attendant il se borne à défendre aux ministres de récidiver, *sous peine d'être punis comme des séditieux et des perturbateurs du repos public*, leur interdisant l'entrée du château et de la maison de M. le président. — Quant à Messieurs les quatre et conseils de la ville, le colonel, vu qu'on ne leur a pas donné le temps de la réflexion, et *qu'ils ont été poussés par ces cornets de sédition*, n'estime pas qu'il soit de la charité de *les prendre au pied levé;* il faut les avertir de l'*indécence et irrégularité de leur conduite;* s'ils veulent absolument se perdre, ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes. — A Messieurs les officiers de l'Etat de veiller sur la conduite des ministres, et de les faire saisir s'ils machinaient et s'oubliaient dans le respect qu'ils doivent au roi et au gouvernement.

Le conseiller d'Etat Jean-Frédéric de Chaillet, n'y allait pas, on le voit, par quatre chemins. D'un caractère brusque, mais généreux et franc, ancien militaire sorti du service de la maison de Savoie avec le grade de lieutenant-colonel qu'il avait conquis sur les champs de bataille (on verra bientôt comment il s'en vante), il porta très haut, dans cette campagne, l'épée de la parole, laissant la plume à son ami Ferdinand Osterwald, écrivain aussi méthodique et abondant que Chaillet était bref et emporté. Quand il lui fallait écrire, il le faisait comme ce Romain, *eodem animo quo bellavit;* et quand il opinait en conseil, ses votes qu'il introduisait volontiers comme suit: « je dis qu'il doit être dit par arrêt, etc., » durent souvent donner de la tablature au secrétaire d'Etat. — Son hostilité pour la Compagnie n'était pas le moins du monde de l'hostilité contre la religion, et, s'il n'aimait pas les *clergés*, cela ne l'empêchait pas d'aimer les *clercs:* témoin sa constante affection pour Petitpierre. Par

[1] 19 août 1760. « Ordonné au S[r] Sagne, maire de la Chaux-de-Fonds, de faire lever la dîme en grain appartenant à la cure de la Ch. de F., et la faire mettre en séquestre pour en rendre compte à qui de droit. » — Manuels du conseil d'Etat.

son vif sentiment de la justice, et la brusquerie courageuse de son caractère, Chaillet a quelque chose de sympathique, et, si j'en juge par moi-même, mes lecteurs auront eu plaisir à faire connaissance avec lui.

Ce jour là, la lecture de sa *déclaration* fut suivie d'un assez long silence. Puis, la délibération reprit son cours, et il fut décidé que le conseil informerait lui-même S. M. de toute *cette fâcheuse affaire*, et ferait remettre le rescrit du roi, ainsi que les requêtes de la Chaux-de-Fonds et du pasteur destitué, au doyen de la Compagnie, en lui *enjoignant* de transmettre au gouvernement un rapport exact de tout ce qui s'était passé en Classe depuis l'origine du différend. Quant au voyage du maire de la ville à la Chaux-de-Fonds, le conseil d'Etat prit sur lui de le différer encore.

Ces décisions furent communiquées le même jour aux membres de la *conférence*, qui vinrent en corps au château les recevoir de la bouche du président Osterwald; celui-ci leur exprima sa surprise des démarches précipitées de la Compagnie auprès du conseil de ville, démarches faites pour ameuter les corps de l'Etat, et provoquer l'indignation de la cour, et contraires, d'ailleurs, aux errements de nos pères qui, avant de recourir aux corps, ont toujours commencé par des remontrances au gouvernement. — Cette exhortation fut parfaitement inutile. La Compagnie en référa immédiatement à l'hôtel de ville. Le lendemain la réunion de tous les corps de l'Etat était décidée, et la Classe fixait le jour de cette réunion au 2 septembre, se chargeant elle-même des convocations. — Puis, le doyen, toujours accompagné des membres de la conférence, alla *remercier* au château le président du conseil des pièces qui avaient été remises à la Classe, et l'avisa de la réunion prochaine de tous les corps. Le président salua et ne répondit rien.

La Compagnie, pour se conformer à la demande du gouvernement, résolut de faire préparer un mémoire justificatif, et chargea de la rédaction de cet écrit, le pasteur Montmollin de Motiers, dont l'ouvrage, fort amplifié, fut publié l'année suivante sous le titre de *Mémoire historique et raisonné*[1]. Ce mémoire est historique dans ce sens qu'il relate, bien qu'incomplètement, les arrêts de la Compagnie dans l'affaire Petitpierre; il est raisonné au point de vue de la Classe, avec une particularité choquante; mais ce sont surtout les

[1] *Mémoire historique et raisonné, tendant à légitimer la conduite que la Compagnie des Pasteurs de cet Etat a tenue dans l'affaire concernant M. Petitpierre, ci-devant pasteur de la Chaux-de-Fonds jusques à sa destitution, pour être présenté à M. le président et à MM. du Conseil d'Etat.* Neuchâtel, chez les éditeurs du Journal helvétique, 1761. — Cet écrit a été inexactement attribué à M. de Sandoz, diacre de Neuchâtel, l'un des *députés* des cinq corps. Les registres de la Compagnie ne mentionnent que le pasteur Montmollin comme en étant l'auteur. *Cuique suum.*

Remarques qui l'accompagnent, et qui y ont été ajoutées *pour la plus grande édification du public*, ainsi que s'exprime l'*Avertissement* du livre, qui sont empreintes d'un esprit hostile et d'un ton dénigrant et hautain: ces *Remarques* où ne manquent ni les insinuations blessantes, ni les suppositions gratuites, ni les accusations sans preuves, donnent au *Mémoire* le caractère d'un pamphlet. Rien ne prouve, je me hâte de le dire, qu'elles soient de Montmollin lui-même, et que son travail, avant d'être livré à l'impression, n'ait pas été annoté par un autre membre de la Compagnie. Il serait donc injuste, malgré les probabilités morales, d'en accuser le pasteur de Motiers. — Mais la Compagnie comptait moins sur le *Mémoire* de Montmollin que sur la réunion de tous les corps de l'Etat qu'elle avait convoquée pour le 2 septembre. Ses délégués, et ceux de la ville, y présentèrent leurs griefs, et il fut reconnu à l'unanimité, dans cette assemblée solennelle, que le premier des *Articles généraux* était violé par la conduite de la cour et du conseil d'Etat. Une députation nombreuse se rendit au château pour demander au président du conseil d'accepter immédiatement le nouveau pasteur de la Chaux-de-Fonds, et de réprimer la pétulance du sieur Petitpierre et de la communauté montagnarde, qui se sont si visiblement oubliés, d'une manière despectueuse et séditieuse, envers le gouvernement et la Classe, « la seigneurie devant sentir toutes les conséquences affreuses d'une conduite aussi téméraire. »

Le moment était venu pour le gouvernement de référer au prince, et de lui exposer sa pensée sur le fond de la question. Il le fit dans un office très étendu (8 septembre), accompagnant le *Mémoire* de la Compagnie, les *remontrances* des corps de l'Etat, et contenant le récit de tout ce que le conseil avait fait, depuis l'origine du débat, pour ramener la paix. La lettre à S. M. s'attache ensuite à répondre aux informations présentées en cour par Chaillet: ce passage est fort curieux, et je le cite à peu près en entier.

Nous nous empressons de rendre avec lui (Chaillet) la justice qui est due aux mœurs et aux talents des quatre frères Petitpierre, ministres, qui, certainement, se sont distingués jusqu'ici à l'un et à l'autre de ces égards, mais nous ignorons la part qu'ils peuvent avoir eue à l'abolition de la pénitence publique (la génuflexion), qui a été ordonnée par V. M. et par les Trois-Etats en 1755. Nous ignorons de même que leur modération dans cette circonstance, et la bienveillance particulière dont on dit que S. E. Milord Maréchal les honore, ait allumé à leur égard la jalousie et la haine de la Compagnie, que celle-ci cherche à les perdre, et ait en conséquence fait bien des démarches: ce sont des imputations graves, mais qui resteront sans réponses parce que la Compagnie seule devrait les donner... Mais, sire, nous ne pouvons nous dispenser d'assurer V. M. que nous regardons ces imputations extrêmement hazardées.., que la Classe est généralement composée de membres recommandables par les mœurs et la probité.., et comme l'arrêt de destitu-

tion du S[r] Petitpierre a été donné d'une voix unanime, il faudrait supposer que tous les pasteurs, sans exception, seraient autant de prévaricateurs....

Quant à ce qui nous concerne dans l'information du S[r] Chaillet, dont la sœur a épousé l'un des frères Petitpierre, nous aurions, sire, bien des choses à dire relativement aux termes peu ménagés dont il se sert, et aux insinuations sinistres qu'il donne des vues et des intentions du conseil, mais nous ne croyons pas devoir nous y arrêter, persuadés que nous sommes que V. M, rend justice à notre fidélité et à notre zèle, et que nous ne saurions mieux nous justifier qu'en établissant les faits.

Après avoir exprimé le vœu que des informations particulières, comme celles de Chaillet, ne se fissent pas sans avoir été communiquées au conseil qui y joindrait les siennes, et mettrait ainsi le prince en situation de se prononcer, la lettre établissait que, conformément aux *Articles généraux*, la Compagnie était compétente pour juger Petitpierre, et que son jugement reposait sur des preuves suffisantes : elle a jugé sur les aveux mêmes de l'accusé, et l'a destitué ensuite de son refus d'obéir à un arrêt accepté par tous ses membres. Ici, le langage du conseil était très sévère pour le pasteur : « Sa conscience peut, à la vérité, ne le lui avoir pas permis, mais il est surprenant qu'elle lui permette de troubler l'Etat en cherchant à anéantir les constitutions (!), et qu'il veuille s'assujettir les consciences d'une compagnie de pasteurs qui croient qu'ils ne peuvent pas souffrir parmi eux un membre qui veut absolument prêcher une doctrine non reçue dans les Eglises protestantes [1].

Le conseil est plus sévère encore pour la communauté de la Chaux-de-Fonds. Elle n'est point unanime (une communauté *unanime !)* ; le fût-elle, les droits qu'elle voudrait s'attribuer sont imaginaires ; quand elle parle du despotisme de la Classe, ce sont là des chimères exprimées avec une véhémence indécente. *N'est-ce pas encore avec plus d'indécence* que cette communauté ose dire que la doctrine du S[r] Petitpierre lui agrée, comme si elle avait le droit d'approuver ou de rejeter des doctrines ?....

Sire..., il n'y a point de peuples plus attachés et plus fidèles que ceux de ce pays le sont à leur souverain...., mais il n'y en a point qui soient si attentifs à la conservation de ce qu'ils appellent leurs droits, leurs franchises, leurs libertés spirituelles [2] et temporelles, leurs immunités, etc., etc., autant de ter-

[1] J'ai déjà dit surabondamment que ce grief n'avait tenu aucune place dans le procès de Petitpierre. On verra bientôt, dans le texte du jugement de *dégradation*, prononcé contre lui le 15 octobre, et qui est resté inédit jusqu'ici, que la Compagnie ne le mentionne pas.

[2] Pour ne pas sourire en lisant cette expression, il faut se rappeler le sens très spécia qu'elle avait depuis la réforme ; elle désignait, non pas la liberté spirituelle de l'individu, qui n'était point garantie, puiqu'il ne pouvait changer de religion sans perdre ses droits

mes répétés cent fois dans les concessions qu'ils ont obtenues de leurs souverains, confirmés si solennellement dans les *Articles généraux*..., dans lesquels V. M. nous a si souvent, si gracieusement, et si expressément marqué qu'elle voulait les conserver....

Les peuples craignent que le refus de mettre le nouveau pasteur de la Chaux-de-Fonds en possession du temporel ne donne atteinte au premier de ces *Articles*, et qu'ainsi tous leurs autres priviléges ne soient successivement attaqués. Un mot de la part du prince calmera ces inquiétudes. Les corps sont unanimes ; la bourgeoisie de Valangin elle-même est unanime *depuis qu'on a fait retirer ceux de la Chaux-de-Fonds (!)*, de même que le lieutenant du dit lieu qui y siégeait comme maître-bourgeois des Montagnes, celui-ci parce qu'il a montré une passion déclarée dans cette affaire, et même une espèce de fanatisme. « Heureusement ce fanatisme ne règne que dans une partie de la Chaux-de-Fonds ; pour ce qui est de la ville de Neuchâtel et du Vignoble, il y a si peu de gens qui en soient affectés, qu'on peut, par manière de dire, les compter sur les doigts, et encore sont-ce pour la plupart des personnes du sexe. »

Si S. M. approuve la conduite du conseil d'Etat, lui enjoint de donner son agrément au choix de la Compagnie, et exhorte la communauté de la Chaux-de-Fonds à recevoir *sans répugnance* un pasteur qui ne lui prêchera qu'*une saine morale*, laissant à chacun la liberté de sentiment sur des dogmes de pure spéculation, elle remplira les peuples « d'une reconnaissance qui les attachera de plus en plus à son juste gouvernement. »

Cette pièce permet de juger à quel degré la fermentation des corps de l'Etat avait porté l'inquiétude du conseil. Il était, d'ailleurs, évidemment irrité par les communications particulières de Chaillet avec Magdebourg ; il en voulait à Petitpierre d'avoir refusé la transaction proposée par son président ; il avait hâte de sortir d'une position fausse, qu'il aurait compliquée encore en touchant aux principes engagés dans le conflit : tout cela explique son langage. Il est curieux de voir, par les signatures de cet office, combien la cause de la Compagnie avait gagné d'adhérents dans le conseil d'Etat, depuis que le corps ecclésiastique avait groupé autour de lui les quatre bourgeoisies. Parmi les vingt membres du conseil, quinze donnèrent purement et simplement leur signature à la pièce ci-dessus : « le doyen Osterwald ; MM. Le-Chambrier de Travanet ; F. Sandoz ; D. Chambrier ; Marval ; Chaillet d'Arnex ; D.

civils, ni celle des communautés et des paroisses que les amis de Petitpierre tentèrent inutilement de revendiquer contre la Classe, mais bien le droit de l'Eglise protestante à rester la religion de l'Etat, droit confié à la garde de la compagnie des pasteurs.

Huguenin; E. de Montmollin, le maire de Colombier étant aveugle m'a chargé de signer pour lui; P. Chambrier; G. de Montmollin; E. Bugnot; B. de Sandoz; de Sandol-Roy; Rougemont. » Le maire de la ville, Petitpierre, écarte par son avis les réflexions sur les conseillers qui ont fait des relations particulières à S. M.; — les conseillers S. Meuron, G.-P. D'Ivernois et Ferd. Osterwald trouvent la relation défectueuse quant aux faits et aux principes, « établissant l'indépendance absolue de la compagnie des pasteurs et la dépendance absolue des peuples à la décision de ces derniers, » et tendant à détruire la suprématie du prince: ils se réservent de faire des relations particulières. Le colonel Chaillet est plus vif encore, cela va sans dire, et termine sa protestation par ces mots: « La mauvaise humeur et les personnalités que contient cette relation contre moi, ne fera que redoubler mon zèle pour le service de V. M., et le maintien de ses autorités souveraines. »

Cette protestation de Chaillet n'était rien en comparaison de ce qui se passa dans la séance suivante du conseil d'Etat (15 septembre). Ce jour-là, le colonel tira de son portefeuille la lettre royale qui accompagnait le rescrit du 28 juillet, et la plaça sous les yeux de ses collègues. Cette lettre, datée du même jour que le rescrit lui-même, déclarait que le roi partageait en tout l'avis de son conseiller d'Etat Chaillet, et se *flattait* qu'il continuerait à « veiller au maintien de la paix et du repos dans sa souveraineté. » Qu'on juge du triomphe de Chaillet en signifiant ainsi à ses collègues qu'il était quasi vice-roi, et de l'effarement du conseil, placé désormais sous la tutelle de celui dont les avis avaient été si peu ménagés par lui dans son dernier message au souverain. Ce n'est pas tout. Chaillet, dans la même séance, adressait au conseil une *réquisition* par laquelle, « en vertu de la commission dont S. M. m'a honoré, » disait-il, il sommait le gouvernement de faire cesser les cabales et pratiques sourdes des ministres, de donner pour cela des *ordres serrés* aux officiers de judicature, et, « comme les voies de fait ont déjà commencé, en tant que le conseil de bourgeoisie de Valangin a suspendu les commis de la communauté de la Chaux-de-Fonds, du corps de bourgeoisie, pour avoir signé la requête par laquelle la dite communauté prend son recours au pied du trône, » de déclarer aux maîtres-bourgeois de Valangin son mécontentement de leurs procédés violents et attentatoires aux autorités du roi, en leur ordonnant « à eux et à leur conseil de bourgeoisie, de demeurer tranquilles, » vu qu'il prenait « la communauté et le pasteur de la Chaux-de-Fonds sous sa protection, et ferait punir sévèrement quiconque osera leur causer du dommage, soit de fait, soit par paroles. » « Laquelle déclaration, ajoutait Chaillet, moi, soussigné, ai laissée en original, signée de ma main, *sur la table du conseil qui est devant M. le doyen* (le président Osterwald), après en avoir fait

lecture à haute et intelligible voix, et en ai gardé copie pour la faire parvenir à S. M. »

Enfin, le même jour, il adressait au roi une information nouvelle, la pièce la plus piquante peut-être du procès, et dont je regrette de ne pouvoir donner que de courts passages. Il est beaucoup moins question, dans cette lettre, de Petitpierre que de Chaillet lui-même. Il avait à se justifier de ce qu'il appelait *les imputations odieuses et les personnalités* auxquelles le conseil d'Etat s'était *abandonné* dans sa relation, et l'on va voir avec quel dédain le vieux militaire traite ces légistes qui n'ont senti qu'au Mail l'odeur de la poudre, et qui osent s'attaquer au lieutenant du roi dans sa principauté. Après deux mots très verts à l'adresse des *compilateurs* du rapport, il éclate contre le conseil tout entier en paroles de défi, dont l'héroïque jactance eût bien amusé Frédéric s'il avait eu le loisir de les lire: « Sire, comme mon silence pourrait bonnement faire croire à ces Messieurs qu'il est possible qu'ils me fassent peur..., je saurai me montrer, et qui que ce puisse être qui ose m'attaquer, s'il ose se promettre le dessus, il ne l'aura qu'après avoir essuyé le combat le plus terrible. Je n'ai pas passé, sire, par tant de batailles et tant de siéges, je n'ai pas essuyé plus de coups de fusil que le conseil ensemble n'en a vu tirer dans des réjouissances, pour être son humble et servile victime en me laissant mettre le pied sur la gorge, surtout, sire, lorsque je défends les intérêts de V. M.... » — Puis, tout en réfutant à sa manière les arguments du conseil d'Etat, et après avoir montré que des enquêtes faites à temps, à la Chaux-de-Fonds, ainsi que lui, Chaillet, en avait eu l'idée, auraient prévenu tout le mal, « je trouve bien hardi, s'écrie-t-il, que ceux de ses membres (du conseil d'Etat) qui sont d'un sentiment opposé au mien, s'émancipent à caractériser odieusement ma réquisition, tandis qu'elle a été approuvée de V. M., dont je pense que le conseil ne trouvera pas étrange que je mette l'approbation au-dessus de la sienne... »

Pour justifier ce qu'il avait dit de la *modération* des frères Petitpierre, lorsque, en 1755, la pénitence publique (la *génuflexion*[1]) avait été abolie, et du

[1] H.-D. Petitpierre écrivait de Dundalk, à son frère L.-F., sur ce sujet de la discipline ecclésiastique dans les cas d'impureté: « Je pense qu'il y a une sorte de nécessité, vu les circonstances et les temps où nous vivons, d'en venir à quelque chose de pareil (l'adoucissement de la pénalité), et il y a longtemps que je suis d'opinion qu'une certaine sévérité est sujette à de très grands inconvénients.... L'instruction, le bon exemple, les motifs dûment proposés, voilà les vraies armes du ministère pour convertir les pécheurs, et pour avancer le règne de Dieu. Les voies d'autorité et de rigueur ne sont guère propres à produire un pareil effet, et elles en produisent très souvent un tout contraire. Mais qu'en dirait notre bon et illustre père défunt (le grand Osterwald), que vous avez toujours connu si roide et si zélé sur cet article? Peu s'en est fallu qu'à la lecture de votre lettre, je n'aie

mauvais vouloir que cette modération leur avait attiré de la part de la Compagnie, il en appelle au témoignage de Milord Maréchal. Mais c'est surtout quand il relève l'allusion maladroite du conseil d'Etat à la parenté du colonel avec l'un des frères Petitpierre, et les *insinuations sinistres* qui lui étaient prêtées, qu'il retrouve sa verve ordinaire et sa persuasion absolue que lui seul voyait clair dans tout ce qui avait eu lieu :

Qu'importe ce fait, dit-il, (sa parenté avec le pasteur Simon Petitpierre) ? Outre que l'allié du mien n'est pas mon allié, et que je ne tiens par aucun lien au S[r] Petitpierre de la Chaux-de-Fonds, cette insinuation qui tend à me faire envisager comme capable de passion en faveur de mes parents, est une preuve manifeste de celle du conseil, qui ne s'est pas aperçu qu'elle tombe à faux et porte à une conséquence diamétralement opposée à la sienne. Un peu de réflexion lui aurait fait apercevoir que presque tout le conseil d'Etat, à l'exception de quelques membres, étant de mes parents, y ayant deux beaux-frères, un oncle, un neveu, plusieurs cousins germains, il faut convenir que la force de mon devoir et de mon inviolable attachement aux droits et autorités de V. M., jointe à l'obligation qu'il m'impose de défendre les opprimés, l'emporte sur toutes les relations particulières et de parentage, relations, au reste, auxquelles je satisfais avec empressement, quand je puis les concilier avec mon devoir, ainsi que plusieurs membres du conseil l'ont éprouvé. Cela est si vrai qu'il y en a parmi eux *qui n'auraient pas eu le plaisir de signer sa relation du 8 du courant, si je ne m'étais pas intéressé en leur faveur.....*

Sans doute, sire, ce que le conseil appelle modestement des insinuations sinistres de ma part est dû à ce que j'ai dit dans le rapport qu'il combat, *que sa conduite ne me laisse pas lieu de douter que son intention ne soit de n'apporter aucun trouble à la Classe, et de la laisser consommer son ouvrage, afin que le pasteur, une fois remplaeé, il n'y eût aucun remède.* Mais, sire, ce que je dis là par forme de conséquence, je devais l'affirmer comme un fait positif. Je devais dire alors, et je manquerais aujourd'hui à mon devoir si je ne le disais pas, que le conseil reconnaît l'indépendance de la Classe, méconnaît et plaide contre la suprématie de V. M., condamne le recours de la communauté de la Chaux-de-Fonds au trône, la renvoie à la Classe comme souveraine pour le fait dont il s'agit, rend le pasteur absolument dépendant de la Classe, des engagements secrets qu'elle fait prendre à ses membres, et de ses jugements arbitraires, sans forme et sans procédure ; qu'au lieu de réprimer les démarches indécentes des corps, il les invite par sa conduite, ne réprimant ni les

imité la naïveté dont vous avez sans doute entendu le conte, d'un certain jeune Neuchâtelois, nouvellement débarqué à Paris, la première fois qu'il s'y trouva en compagnie un peu trop libre : *Ah! lé miserabies! se monsiu Ostreval le savei...* (13 mars 1755). »

Je cite ce fragment de lettre, parce qu'il donne le sentiment des frères Petitpierre sur cette question, outre qu'il rapporte une jolie anecdote neuchâteloise. L.-F., racontant à son frère (14 mai suivant) les débats qui avaient eu lieu à ce sujet dans la dernière générale, écrivait : « M. de M.... se roidit extrêmement, cria de toutes ses forces : *ah! lé miserabies*, etc., et, à la fin de la délibération, il se leva tout *nauvré*, demanda sa démission entière, et sortit sans écouter M. le doyen qui voulait le retenir. »

manœuvres ni les sermons des ministres qui tendent à exciter le trouble, et en souffrant que des officiers de judicature provoquent eux-mêmes les peuples à se soulever contre V. M., les uns en sollicitant, les autres en menaçant, désordres que je vois sans pouvoir y apporter remède. J'offre la preuve de tout ce qu'il y a de faits rapportés ci-dessus.

Et, après cette énumération si grave des fautes commises, ou plutôt des chefs d'accusation qu'il tient en réserve contre le conseil d'Etat, il termine son information par ces paroles :

Maintenant, sire, que V. M. demeure juge si c'est avec une ombre de raison que j'ai été tympanisé par des collègues dont je ne puis reconnaître la supériorité lorsqu'il s'agit des droits attachés à la souveraineté de V. M.... C'est pour cela, sire, que j'ai lu ce matin en conseil les ordres dont V. M. m'honora le 28 juillet dernier, et, en conséquence, j'ai adressé au dit conseil la sommation dont voici la copie..... Ce qui m'oblige, sire, à en venir là, c'est le désordre total que je vois que la nonchalance du gouvernement occasionne dans le pays, jusque là que, vendredi dernier, 12 du courant, le conseil de bourgeoisie de Valangin suspendit des fonctions de bourgeois les sept commis de la communauté de la Chaux-de-Fonds, pour avoir signé la plainte que cette communauté a portée au pied du trône de V. M., ce qui conduit directement aux voies de fait et à l'effusion du sang.... J'aurai soin, sire, d'informer V. M. dans mon premier rapport, de l'effet qu'aura produit mon *intimation*. J'en concluerai si je dois supplier V. M. d'envoyer dans ce pays un commissaire, avec autorité et pouvoirs suffisants, pour nous tirer de l'anarchie où le défaut de vigueur nous a conduits....

Neuchâtel, le 15 septembre 1760. CHAILLET.

Ce n'est pas l'histoire politique de 1760 à 1762 que j'ai eu le dessein de raconter en écrivant cette notice ; c'est celle de Petitpierre et de ses démêlés avec la Compagnie. Bien que toutes deux soient singulièrement liées entre elles, je me renfermerai plus étroitement désormais dans mon sujet particulier, et je ne m'arrêterai en passant qu'aux incidents les plus vifs de la lutte extérieure. Mais j'avais promis de donner la physionomie du débat, et je ne regrette pas d'être entré pour cela dans les détails qui précédent, aussi caractéristiques qu'ils sont généralement peu connus parmi nous.

(A suivre.) CH. BERTHOUD.

LE CHATEAU DE THIÈLE[1]

On a souvent reproché aux chercheurs historiques de s'attacher avec trop d'insistance aux détails, de fouiller et mettre en lumière l'infiniment petit; de là cette quantité de monographies locales qui s'accumulent au point de masquer parfois la marche des grands événements. Ces recherches au contraire nous paraissent profitables, et si elles ne sont pas toujours d'un intérêt général, elles ont l'avantage de mettre en évidence des choses et des faits qui apprennent à aimer et à étudier toutes les parties de notre pays.

L'œuvre du *Musée neuchâtelois* aura été bonne, il a popularisé l'étude locale, il a réuni des monographies qui, sans lui, n'eussent jamais vu le jour, il a prouvé qu'il y avait encore bien des veines à exploiter dans le terrain de l'histoire.

L'étude de nos châteaux a été commencée par le maire Huguenin ; depuis lors, M. le colonel de Mandrot est le seul, à notre connaissance, qui ait continué cette œuvre sur laquelle tout n'a pas encore été dit. Nous ne pouvons suivre ces prédécesseurs avec la même précision de recherches; nous essayons simplement de compléter ici le récit du maire Huguenin.

Le comte Berthold de Neuchâtel avait en Rodolphe de Habsbourg un fort désagréable voisin, et pensant protéger son territoire contre les invasions guerrières de celui qui devait être un jour empereur d'Allemagne, il fait construire en 1261 un château destiné à protéger le passage du pont de Thièle. Le comte Berthold mourut cette même année; son fils Rodolphe III qui lui succéda acheva la construction du château dont il confia la garde à son frère Henri,

[1] Nous trouvons le nom écrit Thièle ou Thielle, nous convervons la première orthographe.

en lui inféodant une partie de la plaine qui s'étend de Thièle au pied de Chaumont.

Le comte Berthold avait sagement pensé; en 1269, Rodolphe de Habsbourg arriva à l'improviste au pont de Thièle, pensant pénétrer sans résistance dans la comté, « mais le brave Henri de Neuchâtel, baron de Thièle, *dit* le maire Huguenin, se trouvait là avec ses gens. Sa défense fut vigoureuse et si bien conduite, que l'ennemi repoussé fut obligé de renoncer à son entreprise. Voyant cette place si bien gardée, Rodolphe descendit la Thièle et la passa près de l'Abbaye de St-Jean. Il voulut prendre d'assaut la ville de Neureux, mais les assiégés se défendirent avec courage, et Rodolphe fut également repoussé. »

La garnison de Neureux ne pouvait arrêter la marche de l'ennemi qui arriva aux portes de Neuchâtel. Rodolphe n'avait ni le temps ni les moyens d'en *faire* un siége en règle, et, dans la nuit du 11 au 12 avril, il abandonnait la place, brûlant sur son passage la Coudre et la Favarge, Hauterive, St-Blaise et Cornaux. A l'ouïe du départ de l'ennemi, Neuchâtel allume des feux de joie qui incendient presque toute la ville.

Le comte Henri de Thièle, blessé en défendant le château, succomba quelques jours après.

Rodolphe de Habsbourg, proclamé empereur d'Allemagne, dirigea ses expéditions guerrières d'un autre côté, et notre pays n'eut plus rien à craindre de lui.

Les Gugler d'Enguerrand de Coucy paraissent être entrés dans le pays de Neuchâtel en suivant les rives du lac de Bienne et le pied du Jura en 1375; la défaite qu'ils essuyèrent à Anet arrêta leur marche vers le pont de Thièle.

Un siècle plus tard, au mois de juin 1476, ce point devenait le théâtre d'un fait héroïque. Le duc Charles le Téméraire qui assiégeait Morat, avait envoyé le comte de Romont pour piller les pays circonvoisins et en ramener le butin, bétail et provisions, nécessaire aux subsistances de l'armée. Les hommes du comte s'avancèrent par Cudrefin, la Broie et le Marais, sur Anet, et marchèrent de là vers la comté par le pont de Thièle. Un homme, dit la légende, un seul, défendit ce passage avec une audace et une vaillance telle que l'ennemi rebroussa chemin non sans laisser derrière lui plusieurs cadavres. Cet homme c'est Baillods, père de l'auteur d'une de nos chroniques. La tête du pont était vraisemblablement protégée par des abattis de bois ou des palissades, ce qui rendit la défense plus facile. Baillods était-il un chef ou un soldat? Si c'est un chef, comment se fait-il qu'il se soit trouvé seul à ce point important privé de sentinelles. Sa vaillance excuse son imprévoyance puisqu'il a repoussé l'ennemi. Si c'est un soldat en sentinelle, comment est-il demeuré sans être

secouru par les siens ? Cependant « bonne garde fut logé au chastel du pont de Theyle, » dit la *Chronique des chanoines.*

Les gens d'Anet, Aarberg, Landeron, Cressier, Thièle et St-Jean poursuivent les gens du comte de Romont à travers les marais jusqu'à la Sauge, où le banneret du Landeron Bellenost passe la Broie, marchant dans l'eau à la tête des siens et « tenant haulte sa bandière. » Baillods et Bellenost ne sont-ils peut-être pas un seul personnage ? Baillods, dit la légende, reçoit une chaîne d'or et une médaille sur laquelle était représenté un porc-épic avec cette inscription : *Vires agminis unus habet.* (Un seul vaut une armée.) La *Chronique des chanoines* ne parle pas de Baillods, tandis qu'elle raconte en détail le fait de Bellenost à la Sauge et au Vully, et « que notre sire comte l'arma chevalier dessous le grand huis de l'église de Notre-Dame. » La défense du pont de Thièle n'est-elle pas plus héroïque que la poursuite des pillards effectuée avec une troupe nombreuse, n'eut-elle pas pour le comte une importance plus considérable que cette poursuite ? Il y a là un point douteux que nous laissons à d'autres le soin d'éclaircir.

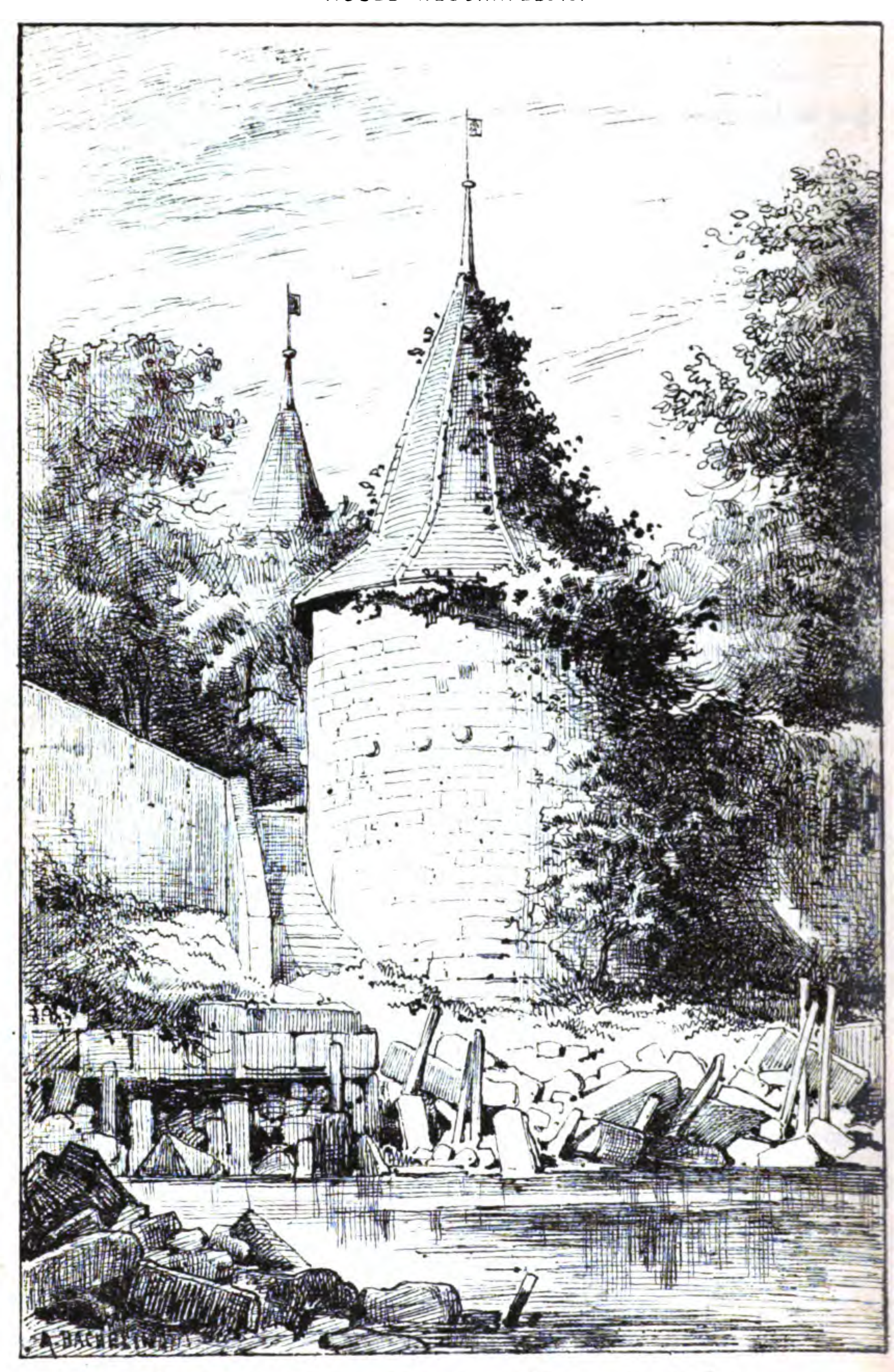
Depuis cette époque nous ne retrouvons pas de mention du château de Thièle jusqu'au XVIIme siècle. Nous quittons son côté héroïque pour la phase sinistre de la sorcellerie. Ses prisons se remplissent de malheureuses victimes de l'ignorance, un tribunal sanglant et un inexorable châtelain côndamnent sans pitié, le bourreau torture et brûle.

Les archives de Thièle sont riches en procès de sorcellerie ; elles nous donnent même des détails d'une précision poignante : on fait usage de vingt gerbes de paille et quarante fagots de sarment pour le bûcher de deux sorcières. Une autre fois on emploie pour deux nouveaux suppliciés, vingt-six gerbes de paille, n'ayant pu trouver des sarments.

Un des actes de ces drames sinistres se passe au château de Thièle ; c'est là que Madeleine Hory, femme du conseiller d'Etat Hory, fut amenée en prison, examinée et condamnée à être rouée pour crime de sorcellerie en 1640. Nous renvoyons le lecteur au livre de M. F. Chabloz : *Les Sorcières neuchâteloises*, où il trouvera en détail l'histoire de cette cause remarquable.

Le nom d'un autre Baillod se trouve lié à l'histoire du château de Thièle. Les Manuels du Conseil d'Etat contiennent ce qui suit à la date de 1653 :

« Mgr le gouverneur ayant vu la sentence donnée à St-Blaise, condamnant Jacques Baillod à être brûlé vif à cause de ses sortilèges, et ses biens confisqués, quoiqu'elle soit juridique, voulant user de grâce, il a, au nom de S. A., ordonné que la tête lui sera tranchée, et avec le corps enterrée, en considération de sa repentance, des prières de ses parents, et des services que ceux de cette maison ont rendu dans l'emploi aux charges de S. A., laissant le reste



TOURELLES DE LA PORTE DU CHÂTEAU DE THIÈLE.

de cette sentence à exécuter ; — et de plus par rescription au Châtelain de Thièle, Mgr lui a ordonné de rendre le corps aux parents, s'ils le désirent, pour l'enterrer en quelqu'une de leurs possessions. »

Une notice sur le sujet qui nous occupe ici publiée par le *Messager boîteux de Neuchâtel*, 1866, contient ce qui suit : « Le châtelain de Thièle et son tribunal avaient une triste célébrité, surtout pour les procès de sorcellerie, et nous avons parcouru une vingtaine au moins de procédures semblables à celle-ci (celle de Madeleine Hory) dressées sous la présidence du même châtelain, et qui toutes eurent pour issue le bûcher, la roue ou le glaive. »

Il y a dans l'histoire du château de Thièle deux périodes bien tranchées, l'une toute militaire, l'autre judiciaire. Nous entrons maintenant dans une phase toute placide.

« Le 17 Juin 1680, écrit, dans ses registres, François-Nicolas Wuamer, intendant du château, par ordre de Monseigneur le Gouverneur, outre deux fois que j'avais déjà fait espuiser et vuider le bateau de Son Altesse, je l'ai derechef fait revuider et ai payé pour les trois fois L. 3.

« Du 27 septembre. Maitres Jonas et Jean-Jacques Jaquet avec les maçons de Cornaux estant venu au château pour voir la besogne qu'il y a à faire en espérance d'y rencontrer Monsieur l'intendant Gallandre, suivant sa parole et n'y estant venu, je leur ai cependant donné un pot de vin, — L. 6. »

La chronique du château s'écrit avec des faits de ce genre à partir de la fin du XVIIme siècle. Le gouverneur Mollondin paraît avoir eu des goûts nautiques ou de pêche, et avoir affectionné les rives de la Thièle ; nous ne saurions l'en blâmer, la beauté de ces sites devait le reposer des ennuis de sa charge, seulement son bateau est fort onéreux à l'Etat qu'il gouverne, et l'intendant nous paraît « l'espuiser et vuider » trop souvent.

« 1681. Du 1er octobre. Livré à Jacob Schwob le jeune et Hans Henry Schreyer de Chules, pour m'avoir aidé à espuiser et dessécher le bateau de Son Altesse, deux pots de vin, — L. 1.

» Du 19 novembre (même année), j'ai livré encore pour faire espuiser le bateau de Son Altesse, un pot de vin et demi batz de pain. »

Un mois plus tard le bateau a sombré.

« Du 19 décembre. Aydé à tirer le bateau de Son Altesse hors de l'eau avec quatre chevaux. L. 9. »

Les princes de Condé et le duc de Bourbon nommés curateurs de la duchesse de Nemours, Mollondin fut disgracié et se retira en exil. Son successeur D'Affry partagea-t-il les goûts nautiques de son prédécesseur, nous l'ignorons, mais le bateau de Son Altesse est toujours porté en compte pour l'avoir vuidé et remis sur l'eau (1782).

A cette même date se trouve la note suivante dans les archives de l'Etat.

« Il conviendrait pour arrêter les personnes qui cherchant à frauder le péage passent trop vite, qu'au moyen d'une corde on pût depuis la maison du Péage fermer subitement la barrière, ce que l'entrepreneur dit facile à faire. J'ai cru devoir faire cette observation à Messieurs du Gouvernement. » Signé Clottu.

Nous trouvons à la même époque un plan de porte en chêne surmontée de grilles, à construire entre les deux tours de la cour et qui ne fut point adopté.

En 1740, le Procureur-général représente que le château de Thièle est tellement délabré, qu'il est à craindre qu'il n'arrive quelque malheur à ceux qui y demeurent. Il est alors ordonné au sieur Varnod intendant des bâtiments, de faire couper à l'avance les bois nécessaires pour refaire la ramure. Les réparations furent insuffisantes à ce qu'il paraît, car nous trouvons la note suivante à la date du 23 décembre 1743, dans les Manuels du Conseil d'Etat :

« Le Sieur intendant Andrié a représenté qu'il avait fait examiner les réparations qu'il convient faire au château de Thièle, lequel si on n'y met la main va tomber en ruines, la tralaison étant pourrie et les couvreurs refusant d'y mettre aucune tuile vu qu'ils ne sauraient le faire sans exposer leur vie, et comme on a résolu de n'y faire aucune réparation cette année, il déclare que s'il arrive de grands frais dans la suite à S. M. pour le remettre en état, que ce ne sera point par sa faute, et en conséquence requiert que sa représentation soit enregistrée pour lui servir dans la suite et lorsque le cas l'exigera. » Au mois de janvier 1744, le Procureur-général et l'intendant présentent au conseil un plan de réparation qui est approuvé ; le devis remis le mois suivant s'élève à 1500 livres, il est adressé à Sa Majesté qui consent aux réparations (13 avril).

Ceci devait amener une de ces complications assez fréquentes à cette époque ; la guerre de l'Etat et des Communes est chose fort ancienne ; nous la trouvons à toutes les périodes de notre histoire.

« *6 Juillet 1744*. Il est ordonné au Sr Intendant Andrié de se transporter dans les paroisses de la Châtelanie de Thielle[1] pour les sommer de faire les charois et corvées auxquelles elles sont entenues, lorsqu'il s'agit de conduire les bois et matériaux nécessaires pour les réparations du château et du Pont de Thielle ; et si les dites Communautés veulent y acquiescer, comme elles l'ont fait du passé et comme cela s'est pratiqué ci-devant, il devra incessamment conduire ces matériaux et faire travailler aux dites réparations ; au cas

[1] Ici et plus bas l'orthographe des pièces citées a été conservée pour ces deux mots.

qu'elles refusent il devra en faire son rapport au Conseil qui en ordonnera plus outre ce qu'il conviendra. »

Cette note extraite des Manuels du Conseil d'Etat fait déjà supposer qu'il y aura lutte de la part des communes contre la corvée imposée ; en effet elles résistèrent, prétendant ne pouvoir être forcées à un travail qui leur était réclamé au moment où leurs ressortissants étaient occupés de la fenaison.

14 juillet 1744. « Il est ordonné aux Paroissiens et aux francs sujets de la Châtelainie de Thielle de remettre entre les mains de M. Meuron, Conseiller d'Etat et Commissaire général, tous les titres et documents qu'ils prétendent avoir, en original ou en copie, qui les exemptent de faire les corvées nécessaires pour les réparations du Château et du Pont de Thielle. »

18 août. Ces documents sont renvoyés au Châtelain de Thièle de Sandoz, au Procureur Général, à l'Avocat Général et au Commissaire Général.

En attendant, vu la nécessité de travailler au rétablissement du Château et du Pont, le Châtelain de Thièle et l'Intendant Andrié peuvent requérir les gens de la Châtellenie de Thièle à faire ces corvées *sans conséquence* et sans forclusion des droits de toutes parties.

Les communes finissent par consentir à faire travailler aux réparations en attendant l'examen de leurs actes, mais vu la nécessité de se dépêcher on requiert également les gens de Lignières qui sont salariés pour leurs journées comme ceux de la Châtellenie.

Le 29 décembre la toiture du château, celle du pont et de la maison du péage sont découvertes par des ouragans, le travail commencé est fort compromis, il s'exécute lentement, c'est au mois d'août de l'année suivante qu'on pose la charpente du toit. Les réparations ne sont terminées qu'au mois de décembre 1747, elles ont duré sept ans. Ce n'est que trois ans après que la question pendante entre l'Etat et les Communes est tranchée.

6 juin 1750. « Il est reconnu que les francs sujets de la Châtelainie de Thielle doivent faire les reutes, les corvées et charrois pour les réparations ou reconstruction du Château de Thielle : on prend dans le bois du Tremblet le bois de construction nécessaire — les autres gens de la Châtelainie (qui sont bourgeois de Neuchâtel) sont exempts de ces charges. »

Après le meurtre de l'avocat-général Gaudot, la ville de Neuchâtel envoya des députés à Berne pour expliquer les faits. Le gouverneur Derschau de son côté réclamait l'exécution de la sentence du 23 janvier 1768. Berne mobilise alors 1400 hommes d'infanterie, des dragons, plusieurs cempagnies de chasseurs, 30 pièces de gros calibre et des pièces de campagne. Des troupes de Lucerne, Fribourg et Solcure se joignirent à eux à Anet. Cent grenadiers marchèrent les premiers et occupèrent le pont de Thièle.

Neuchâtel avait refusé de se soumettre à la sentence de Berne, et réclamait l'intervention fédérale, la mise sur pied d'une force aussi considérable n'a donc rien d'extraordinaire. Le chiffre des canons pourra paraître exagéré, mais Berne avait un goût prononcé pour l'artillerie développée par le général de Lentulus; ce canton possédait en 1790 dans ses arsenaux et ses châteaux 500 pièces de canon. Une grande partie de l'artillerie fut mobilisée et vint prendre position sur les hauteurs qui dominent le château. Soit que le général voulût en imposer par un grand déploiement de forces, soit qu'il craignît réellement une résistance armée de la part de Neuchâtel; il n'est pas moins vrai que les troupes bernoises marchèrent vers Thièle comme si elles eussent dû y rencontrer l'ennemi, mais ce point n'était pas occupé; elles franchirent donc la frontière neuchâteloise et marchèrent sur la ville le 20 mai 1768, au nombre de 900 hommes avec douze pièces de canon et des dragons. Les mèches étaient allumées comme en pays ennemi; peu après avoir dépassé Thièle, un caisson sauta en l'air et tua 8 canonniers. Le général de Lentulus attribua cet accident à des ennemis invisibles et donna l'ordre à sa cavalerie de fouler les blés; les propriétaires de Thièle et de Marin furent ainsi les victimes d'un événement dont ils étaient parfaitement innocents. Lentulus n'entra pas en ville ce jour-là, il retourna à Berne. Nommé gouverneur de la principauté, il arriva le 27 du même mois au pont de Thièle où il trouva le colonel de Perregaux qui l'attendait pour lui exprimer les sentiments de confiance et d'espérance que les Neuchâtelois mettaient en lui.

28 novembre 1791. « M. de Sandoz de Travers, Conseiller d'Etat et Châtelain de Thièle, a représenté qu'il s'est vu contraint par le mauvais état des prisons de Thièle à faire incarcérer contre la régle deux prisonniers ensemble. Sur quoi le Conseil ordonne au Commissaire des bâtiments de visiter les prisons du château de Thièle et de présenter un devis des réparations qu'il conviendrait d'y faire pour rendre plus sûres les dites prisons et moins mal saines qu'elles ne le sont. » (Manuels du Conseil d'Etat.)

Ceci amène de nouvelles réparations qui altèrent de plus en plus le caractère primitif de l'édifice.

(A suivre.) A. Bachelin.

NOTE

SUR LE

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE AU VAL-DE-TRAVERS

LUE A LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE A COUVET

LE 10 JUIN 1872.

Le *Musée neuchâtelois* a publié en 1865 un travail intéressant sur l'histoire de l'Eglise neuchâteloise au moyen âge, par M. Junod, pasteur à Bâle, et la lecture de ce travail fait regretter qu'il ne l'ait pas continué jusqu'à nos jours. Une histoire détaillée du *Prieuré de St-Pierre de Motiers*, par notre ancien président M. le colonel de Mandrot, a paru dans les années 1866 et 1867 du même recueil, ensorte que l'histoire ecclésiastique du Val-de-Travers est suffisamment connue jusqu'à la Réformation. En attendant qu'un auteur plus compétent écrive la suite de l'histoire de notre Eglise neuchâteloise, je vais essayer d'en esquisser un fragment, celui qui concerne le Val-de-Travers.

Avant la Réforme, le centre ecclésiastique et religieux du vallon se trouvait au Prieuré de St-Pierre à Motiers. La date de la fondation de ce couvent n'est pas connue, mais doit remonter au Xme siècle. Monastère de moines bénédictins richement doté, primitivement seigneur du Val-de-Travers et d'une partie du Val-de-Ruz, ce couvent exerçait la juridiction temporelle au moyen de son avoué, et la juridiction spirituelle par son chef qui portait le titre de *Prieur*. La paroisse de Motiers, toutefois, est de fondation plus ancienne que le Prieuré, car son lieu de culte est distinct de celui du monastère, ce qui n'aurait pas eu lieu si le Prieuré avait été fondé avant la paroisse. Pendant toute

l'existence du Prieuré, cette église a toujours figuré comme dépendante de ce couvent, ensorte qu'il faut en conclure qu'elle existait auparavant et qu'elle a fait partie de sa dotation primitive.

Une autre preuve de son antiquité est son nom même qui, en langue romane, signifie *Eglise*, et n'emporte nullement avec lui l'idée de monastère.

Dans l'inventaire que Conon d'Estavayer, prévôt du Chapitre de Lausanne, fit faire en 1228 des paroisses de l'Evéché, on trouve trois paroisses dans le Val-de-Travers, qui toutes trois relevaient alors pour le spirituel du Prieuré de St-Pierre, se sont : Notre-Dame de Motiers, Saint-Sulpice, et St-Damien de Travers.

La relation de la visite diocésaine des églises du Comté de Neuchâtel, faite en 1453 par les délégués de l'évêque de Lausanne, dont M. le professeur Matile a publié des extraits dans son *Musée historique de Neuchâtel et Volangin*, constate à cette époque l'existence d'un lieu de culte de plus dans le vallon, c'est la chapelle de Buttes, aussi annexe du Prieuré.

La même relation constate que Travers était desservi par le curé de Motiers, tandis que le Prieur faisait desservir Saint-Sulpice et Buttes par l'un des moines du couvent.

Dès-lors et jusqu'à la Réformation, aucun changement n'eut lieu dans cette vallée au point de vue ecclésiastique. A cette époque, la sécularisation du Prieuré mit le souverain en possession d'immeubles et de revenus considérables, mais grevés de charges et servitudes diverses parmi lesquelles se trouvait la collature des paroisses du vallon qui était auparavant à la charge du couvent.

Les auteurs qui ont écrit sur la Réformation dans notre pays, sont à peu près unanimes à indiquer l'année 1536 comme celle où la réforme étant généralement admise dans le vallon, le Prieuré fut sécularisé et où Pierre Barrelet, dernier curé de Motiers, en devint le premier pasteur réformé.

Une inscription que chacun peut lire sur le mur intérieur du temple de Buttes, constate que Thomas Petitpierre, de Couvet, après avoir été prêtre catholique pendant 42 ans, vécut encore assez longtemps pour être pendant 32 ans pasteur à Buttes, où il mourut en 1577 à l'âge de 99 ans. Si ces dates sont exactes, Thomas Petitpierre aurait embrassé la Réforme en 1545, époque à laquelle il aurait commencé son nouveau ministère.

La paroisse de Pierre Barrelet comprenait tout le vallon sauf Buttes et Saint-Sulpice, et il est probable qu'il desservait l'Eglise de Travers, tandis que Thomas Petitpierre desservait aussi celle de St-Sulpice.

Le démembrement de ces deux paroisses entre les six qui existent mainte-

nant fut une suite naturelle de l'augmentation de la population ; et l'étude des faits qui s'y rattachent offre un certain intérêt.

Par un acte du 17 juillet 1569, dont nous parlerons plus tard en détail, il est détaché des revenus du Prieuré sécularisé de quoi constituer une prébende pour un pasteur à établir à Travers. 1569 est en effet la date que tous les cartulaires indiquent comme celle de la fondation de cette paroisse.

Après ce démembrement, la paroisse de Motiers resta composée pendant un siècle et demi des quatre villages de Motiers, Boveresse, Couvet et Fleurier. L'augmentation progressive de la population, multipliant aussi les occupations du pasteur, devait nécessiter tôt ou tard un nouveau démembrement. Le temple de Couvet avait été construit en 1658, et depuis le mois de mai 1659 le pasteur de Motiers venait le mercredi de chaque semaine y faire un service religieux. L'ancien temple de Fleurier avait été bâti en 1621, le pasteur allait aussi y célébrer le culte de temps en temps, mais les habitants de ce village, désirant quelque chose de plus régulier, obtinrent en mai 1675 de la Compagnie des pasteurs, que le diacre du Val-de-Travers vînt y faire un service religieux tous les jeudis. Mais ces cultes, célébrés pendant la semaine dans les églises annexes, n'empêchaient pas les paroissiens d'être tenus de se rendre chaque dimanche au culte qui se célébrait dans l'église paroissiale de Motiers, ce qui était une course pénible pour les vieillards et même pour les personnes en santé, par suite du mauvais état des chemins à cette époque.

Couvet fit en 1705 les premières démarches nécessaires pour être détaché de la mère Eglise. — L'arrêt du Conseil de ville qui accorde une souscription pour l'établissement de cette paroisse, est du 7 décembre 1705 ; il est motivé par le fait qu'il y a à Couvet un grand nombre de bourgeois de Neuchâtel. Par acte du 23 avril 1706, la souveraine, Marie de Nemours, autorisa la création de ce poste, et détacha de la prébende de Motiers pour la joindre à celle de Couvet la légère augmentation qui y avait été faite dans le temps lors de l'établissement des services du mercredi.

En 1709, Fleurier demanda aussi d'être érigé en paroisse distincte de celle de Motiers. L'année 1707 était passée, la Chambre économique des biens d'église venait d'être fondée et dotée, et la première somme qui fut allouée par cette administration pour l'érection d'une nouvelle cure fut donnée à celle de Fleurier. Les souscriptions de la Commune et de la Compagnie des pasteurs formèrent le reste du fonds nécessaire à la création de cette prébende, et Fleurier fut érigé en paroisse par acte du 13 juillet 1710, signé au nom de la Compagnie des pasteurs par son doyen, Jean-Frédéric Osterwald.

Voilà donc la grande paroisse de Motiers, qui, à l'époque de la Réformation,

comprenait toute la vallée, divisée en moins de deux cents ans en quatre paroisses dont la moins peuplée contient sans doute maintenant une population plus considérable que n'était dans l'origine celle de tout le vallon.

Nous avons vu par l'espèce de légende concernant Thomas Petitpierre, qu'avant la Réformation et dans les années qui suivirent, le siége de la paroisse de Buttes et St-Sulpice devait être à Buttes. Pour ce qui concerne la période qui a précédé la Réformation ce fait est constaté par un acte du 18 février 1503, par lequel Hugues Pillod, désigné dans cet acte sous le titre de curé de Buttes, accense une vigne qui avait été donnée à sa cure. Pour la période suivante nous avons pour preuve l'inscription qui se trouve sur le mur du temple de Buttes à la mémoire de Thomas Petitpierre, ensuite une tradition locale un peu incertaine sur l'emplacement primitif de la maison de cure à Buttes, qui doit avoir été détruite par un incendie, enfin par un acte passé le 20 août 1579, (deux ans après la mort de Thomas Petitpierre,) dans lequel intervient son successeur immédiat Bernard Gélieu, et dans lequel il est question du bâtiment neuf de la cure de St-Sulpice, ensorte que ce ne peut être qu'à cette époque que le siége de la paroisse a été transporté à St-Sulpice.

Cette paroisse n'a subi aucun changement jusqu'au 7 janvier 1835, jour auquel Buttes a été détaché de St-Sulpice et érigé en paroisse particulière. Le revenu de la vigne accensée en 1503 par Hugues Pillod, ainsi que diverses redevances provenant exclusivement de Buttes, furent détachées de la prébende de St-Sulpice, pour former, avec les intérêts des capitaux souscrits par la Compagnie des pasteurs, la Chambre économique, la Commune et les particuliers, le montant de la prébende de la nouvelle paroisse.

Il existe au Val-de-Travers depuis l'an 1565 un poste ecclésiastique connu sous le nom de Diacre de Motiers, et dont l'histoire offre un certain intérêt. Primitivement régent de l'école de Motiers et suppléant des pasteurs du vallon, ainsi que de ceux des Verrières et de la Brévine, il était payé en partie par le souverain et en partie par la paroisse.[1]

Parmi les avantages dont le diacre jouissait en sa qualité de maître d'école, se trouvait l'obligation pour les quatre communes formant la paroisse de lui fournir à leurs frais une maison commode pour son logement; il avait la jouissance d'un jardin et percevait des enfants qui fréquentaient son école demi batz par mois s'ils demeuraient dans la paroisse, et deux batz par mois s'ils étaient domiciliés au-dehors. Enfin, et suivant l'usage général à cette époque, les écoliers devaient fournir le bois nécessaire au chauffage de la

[1] Voir plus de détails sur ce sujet dans l'article publié à page 259 ci-dessus, intitulé : *L'école de Motiers au 17e siècle.*

salle d'école, ensorte que tous les matins pendant l'hiver, chaque enfant arrivait à l'école avec sa bûche de bois sous le bras.

A Neuchâtel cet usage s'est conservé jusqu'en 1647, époque à laquelle cette redevance en nature fut remplacée par une somme de 10 batz par hiver payable par chaque écolier.[1] Nous ne connaissons pas l'époque à laquelle cet usage a cessé à Motiers, mais ce qui est certain, c'est que quand Fleurier fut assez peuplé pour avoir son école, l'usage d'apporter le bois pour le chauffage de la salle y fut introduit comme dans l'école paroissiale. Cet usage se conserva jusqu'en 1751, ainsi que cela est constaté par un arrêté de la Compagnie des pasteurs du 22 septembre de la même année, dont voici le texte :

« Proposé à la Compagnie, de la part de la Communauté de Fleurier, de » consentir que chaque enfant donne un batz par mois en place de la bûche » de bois, ce qui pourra tourner à compte au régent d'école. — Répondu que » l'on consent que cela ait lieu pendant deux années à titre d'essai. »

Nous avons vu plus haut en parlant de la paroisse de Fleurier que, depuis l'an 1675, le diacre allait, le jeudi après-midi de chaque semaine, faire un service religieux dans le temple de cette localité, d'où l'on peut conclure que déjà alors l'école de Motiers avait vacances l'après-midi du jeudi.

Lorsque Fleurier fut érigé en paroisse en 1710, le diacre fut déchargé de cette fonction, mais il ne jouit pas longtemps de ses vacances du jeudi après-midi. Ceux de Boveresse (dit le registre de la Compagnie des pasteurs) offrirent alors une somme annuelle, à condition que le diacre fît tous les jeudis après-midi une prière dans leur chapelle. La somme offerte fut acceptée, et par arrêt du 3 juin 1711, le diacre fut chargé de cette nouvelle fonction qu'il remplissait encore récemment.

Il paraît que le cumul des fonctions de l'ecclésiastique et du maître d'école offrait plusieurs inconvénients. Afin d'y remédier, par acte du 11 avril 1726 passé entre la Compagnie des pasteurs et la Commune de Motiers, le diacre fut déchargé à perpétuité de la tenue de l'école paroissiale, sa prébende fut diminuée de tout ce qu'il recevait de la paroisse, et ses fonctions réduites à ce qu'elles sont maintenant.

Avant de terminer, il convient de dire quelques mots de certaines redevances ecclésiastiques qui étaient payées autrefois dans le vallon, et des transformations qu'elles ont subies pendant le cours du temps, ainsi que de quelques-uns des immeubles qui ont fait autrefois partie des domaines des cures.

Une redevance ecclésiastique qui était générale dans notre pays avant la Réformation et qui n'a complètement disparu que depuis l'année 1849, est

[1] *Musée neuchâtelois*, 1870, p. 75.

celle connue sous le nom de *prémices* ou *émines de moisson*. Elle consistait en une certaine quantité de grain payable annuellement en nature par chaque feu-tenant à l'ecclésiastique desservant la paroisse. Ce dernier devait réclamer lui-même cette redevance de ses paroissiens. Une redevance de cette nature existe encore dans le canton de Fribourg, et l'assemblée fédérale a dû, il y a quelques années, s'occuper de réclamations relatives à leur perception. Dans notre canton, les prémices variaient d'une paroisse à l'autre. Tandis que le paroissien de Lignières ne devait que trois-quarts d'émine de froment, celui des Bayards et des Verrières devait deux émines d'avoine. Dans tout le vallon cette redevance était d'une émine, en froment dans le bas, et en orge sur la montagne. Nous avons dit que cette redevance était générale dans le pays, cependant, ceux qui se souviennent encore du temps où on la payait, se rappelleront sans doute les inégalités qui existaient dans la perception de cette redevance. Tandis que Messieurs les communiers de Motiers, de Boveresse, de Couvet et de St-Sulpice en étaient complètement exempts, les habitants non-communiers en étaient exclusivement chargés, ce qui constituait un privilége assez aristocratique. Mais si l'on remonte à l'origine des choses, on trouve qu'en réalité les communiers de ces quatre villages avaient acquis ce privilége à beaux deniers comptants.

L'acte du 17 juillet 1569, déjà cité à l'occasion de la paroisse de Travers, fournit des renseignements curieux sur la prébende de la cure de Motiers, lorsque la paroisse comprenait tout le vallon. Il percevait alors :

1° De chaque feu-tenant, une émine de grain à titre de prémices.
2° Une redevance ou cens annuel de 3 sols faibles de ceux qui possédaient des charrues, et de 5 sols faibles de ceux qui n'en possédaient point.
3° Le produit de deux pièces de terre qui avaient appartenu autrefois au Prieuré, l'une située près de Motiers était appelée *la Culaye*, l'autre du côté de Travers se nommait le *pré au prêtre.*

Il résulte encore du même acte que, le Prieuré, avant la Réformation, et le Souverain, en qualité de propriétaire de ses biens après cette époque, payait chaque année aux pauvres de la paroisse une redevance en nature et en argent connue sous le nom de *la Donna*. Par l'acte précité, les Communes renoncent à cette redevance moyennant que l'Etat en emploie la valeur aux prébendes des cures de Motiers et de Travers, en échange de quoi les habitants d'alors des quatre villages de Motiers, Couvet, Boveresse et Fleurier sont dispensés de payer les redevances ou cens de 3 et de 5 sols faibles, et les émines de moisson, *non compris*, (voici les termes de l'acte) *les advenaires et étrangers qui par cy-après pourraient venir résider rière les dits quatre villa-*

ges. — Ces termes expliquent clairement d'où vient le privilége dont jouissaient les communiers de Motiers, Boveresse et Couvet. Les communiers de Fleurier ne profitèrent de ce privilége que jusqu'à l'érection de leur village en paroisse en 1710, époque à laquelle ils offrirent de rétablir cette redevance en faveur de leur nouveau pasteur, ce qui fut accepté.

La suppression des émines de moisson se fit à St-Sulpice d'une manière complètement différente. Par un acte du 20 août 1579, le gouvernement sanctionna un arrangement par lequel cette redevance fut abolie contre la remise à la cure d'un pré, plus d'une somme de 100 livres faibles qui fut employée à agrandir la grange de la maison de cure de St-Sulpice alors en construction. Ce pré fut mis à us à clos[1], la Commune fournit la première clôture dont l'entretien fut dès-lors à la charge du tenancier.

Parmi les immeubles qui ont appartenu dans le temps aux cures du Val-de-Travers, nous mentionnerons le domaine du Bois-de-Croix situé rière Couvet. Peu de personnes, sans doute, savent que cette propriété, appelée il y a un siècle le Bois-du-Creux, a fait partie pendant quinze ans du domaine de la cure de Couvet. La Chambre économique voulant augmenter les revenus de cette cure, en fit l'acquisition par acte du 5 février 1739. Mais l'entretien de la maison de ferme et celui de la route qui étaient l'un et l'autre à la charge du pasteur, ainsi que les dommages causés aux prés par les débordements de la rivière ayant rendu cette acquisition onéreuse plutôt qu'avantageuse, ce domaine fut vendu et remplacé en 1754 par sept poses de prés situés aux Tholes et au Pré de Portes, et la recrue d'une forêt enclavée dans le domaine du Pré Pignol.

A la suite des arrangements conclus en 1835 entre l'Etat, la Compagnie des pasteurs et la Chambre économique des biens d'Eglise, la presque totalité des terres qui composaient les domaines des cures du vallon ont été vendues, et leur produit remplacé dans les prébendes par des sommes d'argent. Alors le pré au Prêtre qui faisait partie du domaine de Motiers, a été joint au domaine du Bois-de-Croix de Travers, dans lequel il était enclavé en partie.

G. DE PURY.

[1] *Us à clos :* droit de clore une propriété, ce qui, à cette époque, la préservait du droit de parcours.

LA CHAUX-DE-FONDS IL Y A 140 ANS

EXTRAITS DU JOURNAL D'ABRAM-LOUIS SANDOL, JUSTICIER ET LIEUTENANT CIVIL, NÉ EN 1712

SUITE ET FIN. — VOIR LA LIVRAISON DE JUILLET-AOUT 1878

1755

Mars 5. A l'église, arrêté la communauté à laquelle le gouverneur Isaac Robert a représenté que Mme la mairesse Tissot, morte lundi dernier, a fait des legs considérables en faveur de la communauté, tant pour réparer le temple par 500 écus, que par 100 écus en faveur de l'école et 100 écus pour la chambre de charité. M. le maire demande de pouvoir faire enterrer la mairesse au temple, ce qui lui a été accordé de voix unanime.

Juillet 7. Le comité s'est assemblé touchant la réception de Milord Maréchal; on a envoyé un des gouverneurs à Neuchâtel avec une lettre à M. le lieutenant-colonel Chevalier, afin d'être informé au juste du temps qu'il doit arriver à la Chaux-de-Fonds.

9. Au marché. A l'église, et assemblée du comité pour régler et commander le repas pour la réception de Milord et de sa suite; nous avons arrêté avec Mme Humbert que le dîner du mardi devait être de quinze personnes sans compter le couvert du gouverneur Robert, qu'on compterait 50 batz par tête, et que la table devrait rester servie jusqu'au soir, afin que ceux de la suite

qui voudront y entrer pour souper puissent le faire et qu'on payera ce qu'on pourrait commander de neuf à cette occasion. Les domestiques auront trois repas à 10 batz par tête, y compris chacun la bouteille de vin, le couvert du Sautier de commune non compté; les chevaux 4 batz pour le foin et deux picotins pour chaque cheval trois fois par jour à 1 batz le picotin. Le comité a goûté le vin; on a dépensé entre tous 15 batz au compte de la communauté.

10. Acheté chez le capitaine Humbert écarlate pour un équipage de cheval que j'ai remis au sellier pour le faire. Fait un chandelier portant quinze chandelles pour une pyramide dessus la porte d'entrée pour l'illumination J'ai repoli ma bride garnie. Puis monté à cheval pour éprouver les chevaux qui doivent composer la cavalcade bourgeoise pour la rencontre de Milord, au nombre de dix-huit. Allé à cet effet jusque sur le Crêt du Locle, repassé au village, fait le tour jusqu'aux Moulins et tous m'ont accompagné jusque chez moi.

12. J'ai encore travaillé à des chandeliers pour illumination. M. le lieutenant m'a fait dire que Milord arriverait lundi à la Chaux-de-Fonds sur le soir après avoir passé les troupes en revue, et que le rapport qu'il avait fait à M. l'inspecteur Tribolet, de la réception qu'on préparait chez nous avait fort plu, hormis d'avoir des troupes filées et le son des cloches lors de son arrivée; et qu'ainsi la cavalerie bourgeoise devrait plutôt suivre le militaire lundi à 10 heures du matin.

13. Après l'église on a arrêté la communauté pour résoudre les personnes qui doivent assister au repas de Milord, et on a arrêté que ce serait M. le ministre, M. le maire s'il se trouve ici, M. le lieutenant, M. le major. Ensuite on a délibéré s'il ne convenait pas que la communauté fournît la poudre et les grenades pour tirer les santés pendant le repas; on a chargé M. le capitaine des grenadiers de distribuer la poudre nécessaire jusqu'à deux livres chacun s'il le faut. Au comité du repas on a décidé que, comme on avait appris que Milord ne buvait que des vins liqueurs, on devrait s'en procurer pour abreuver Son Excellence.

14. A onze heures on est monté à cheval, savoir: tous les officiers militaires et la cavalerie bourgeoise sans uniforme, au nombre de vingt, qui les suivait; nous avons rencontré MM. les lietenants-colonels Chevalier et Perregaux, près la Borne, au-dessus du Mont-Sagne, où on a mis pied à terre, en attendant que Milord gouverneur, qui était encore loin, arrivât. Quelque temps après, la carrosse a paru, mais Milord, qui avait pris les sentiers, est arrivé un peu avant; les officiers militaires ont fait cercle et le capitaine Brandt a fait le compliment qui n'a pas été bien long; la réponse a été encore plus courte, et Milord a continué à pied jusqu'à Boinod où il est monté

en voiture ; MM. les officiers ont pris l'avant-garde et les cavaliers bourgeois l'arrière-garde jusqu'aux limites de la Sagne ; là, après que les troupes ont passé en revue, Son Excellence est entrée sous une tente où elle a dîné de mets fournis par M. Sagne, de Boinod, et nous, nous avons mangé ce qu'avait apporté Abram-Henri Maire, c'est-à-dire pain, viande, fromage et vin ; dépensé chacun six batz, donné un batz pour chacun de nos chevaux et demi batz à chacun de deux domestiques. Nous nous sommes ensuite réunis aux militaires et avons laissé passer Milord et sa suite ; ceux de la Sagne ont pris congé aux Crosettes. Milord est arrivé à la Chaux-de-Fonds à 5 heures et est allé se loger chez le sieur Abram Sagne, marchand. Nous avons bordé la haye en bas la rue, ensuite les officiers militaires ont repassé entre nous et nous avons suivi jusque chez Mme Humbert, où nous leur avons dit adieu. Le justicier Perret et moi sommes venus nous habiller pour aller faire la révérence avec le corps de justice qui s'assemblait à la maison-de-ville ; nous les avons rencontrés sur la porte ayant à leur tête M. Matthey, maire futur, lequel a fait un petit discours portant qu'ensuite de la patente reçue la veille qui l'assure de la mairie, il paraissait devant Milord, accompagné de la Justice pour l'assurer de notre fidélité et attachement à la personne et aux intérêts de Sa Majesté, comme aussi pour requérir la haute protection de Son Excellence. Milord a répondu, qu'après la montagne qu'il avait passée et le chemin qu'il avait trouvé, il n'espérait pas rencontrer un si joli endroit et des maisons si bien bâties. On lui a fait la révérence. M. le lieutenant m'a prié de l'accompagner pour aller préparer des logements, M. le maire futur est venu loger chez moi. Nous avons ensuite soupé tous ensemble, les militaires, nous, et la suite ; nous avions à notre table une dizaine d'étrangers ; on y a servi du poisson, du rôti et salade, tourte, beignets, etc. Vers dix heures tous sont sortis voir les illuminations. Chez nous il y avait une pyramide au-dessus des portes de dix-huit chandelles, chaque fenêtre du bas en avait six, le premier étage quatre et au dôme une. Nous sommes venus ensuite nous coucher et auparavant M. le maire a fait éteindre l'illumination.

15. On a mené la compagnie sur le champ du Cernil des Arbres. Milord y est arrivé sur un char, on a fait l'exercice bien exécuté, mais la première décharge n'a rien valu et on en a fait une seconde qui est bien allée. Milord et sa suite sont venus se ranger près du mur sous les arbres où les troupes ont tiré par rangs quatre ensemble, et les grenadiers, après avoir tiré, ont jeté chacun une grenade. Les compagnies sont redescendues au village et Milord a passé un moment chez l'oncle Robert ; il est remonté ensuite sur le char et est allé dîner chez Mme Humbert ; les grenadiers ont tiré les santés. Environ cinq heures du soir, Milord était sur son départ ; les cavaliers sont

montés à cheval et ont bordé la haie au milieu du village, puis quand le carrosse de Milord, qui avait le conseiller Chaillet à sa gauche a été près, les officiers ont marché devant et nous avons laissé passer pour prendre l'arrière-garde. La Justice et le militaire du Locle à cheval sont venus le prendre près des maisons de Jonas Montandon, et nous avons suivi jusque vers le gros Plane d'où nous sommes retournés dans le même ordre jusque chez Mme Humbert, où nous nous sommes souhaité le bonsoir et d'où chacun est rentré chez soi; la cavalerie m'a accompagné jusque devant chez moi, où j'avais à souper M. le maire futur, M. Sandoz d'Yverdon, et Jaquet-Droz.

16. Le maire est sorti à six heures du matin pour faire seller son cheval chez le sautier; nous avons pris le thé et je lui ai porté son paquet.

Septembre 21. A l'église. Après midi on m'a fait demander chez le gouverneur pour conférer avec M. l'Ancien Biolley, de Serrière, pour examiner la reconstruction du Temple. Après le catéchisme nous sommes allés sur la nef où il a examiné le tout et a dit qu'il était possible de refaire une nouvelle ramure suivant les désirs de la communauté, que pour cet effet il nous donnerait un précis de ses idées, afin que nous puissions là-dessus faire travailler tel charpentier que nous voudrions. Payé au sieur Biolley, pour son voyage et son travail 63 batz; défrayé de toutes ses dépenses à la Chaux-de-Fonds, dîner et souper pour lui et les délégués 65 batz.

1759

1 mai. Jusqu'ici mon journal a été interrompu par mon voyage d'Espagne avec mon beau-fils Jaquet-Droz; il a duré huit mois, depuis le 4 avril 1758 jusqu'au 20 mars 1759, jour de notre retour[1].

Enterrement de M. le pasteur Petitpierre, mort après une maladie de quatre jours.

2 mai. A l'église pour les prières. Je vais voir le major Gagnebin de la Ferrière, qui est chez le sautier, pour le consulter sur l'état de Jaquet-Droz, malade depuis lundi dernier d'une espèce de léthargie sans douleurs; après je suis allé voir mon malade sur le Pont.

3 mai. Le gouverneur Sandoz m'est venu citer pour un abrégé de communauté pour résoudre la manière de recevoir M. Petitpierre, des Ponts, qu'on nous présentera dimanche prochain en remplacement de M. Petitpierre,

[1] Pour le récit de ce voyage, voir le *Musée neuchâtelois*, tome III (année 1866), pages 77 et 104.

défunt. On a consulté les registres et résolu qu'on traitera M. Petitpierre et ceux qui l'accompagneront savoir : M. le maire, M. le lieutenant, le justicier Josué Robert, le secrétaire Perret, Ab. du Bois ; J.-F. Courvoisier et Ab. Robert pour le consistoire. Le gouverneur Sandoz et moi sommes allés chez Mme Humbert qui demande 30 batz par tête ; la sautière 25 batz, la femme d'Abram Brandt 24 ; le jeune sautier 18 batz, et c'est à lui que nous nous sommes arrêtés. Je suis allé ensuite sur le Pont. Jaquet-Droz est toujours de même.

6 mai. Le matin, la justice en habits noirs et manteaux s'est rencontrée chez M. le maire et de là à la cure où était M. le pasteur Petitpierre, accompagné de M. le doyen, de M. le pasteur du vendredi et de M. le pasteur de Cornaux, tous quatre frères et ministres. En outre il y avait M. le maire des Verrières leur père, et M. Petitpierre, marchand à Neuchâtel, fils et frère des susnommés ; puis M. l'intendant Andrié et un facteur du Maréchal. Nous sommes tous entrés en cérémonie au banc de la justice. M. le pasteur a fait un très beau sermon tiré de la 2de épitre aux Corinthiens, chap. 10, v. 4 et partie du 5e ; et après la bénédiction, tout le reste s'est passé comme à l'ordinaire dans de semblables occasions. M. le doyen a congédié l'assemblée par un très beau discours et des exhortations tant à son frère qu'au peuple. Je n'ai pas pu être du repas à cause de la maladie de Jaquet-Droz, mais l'oncle Robert m'a dit qu'on avait été très content du service ; il y avait 16 personnes à 18 batz par tête.

20 mai. A l'église, où M. Petitpierre a prêché sur les deux premiers versets du chap. 3 aux Colossiens. Après dîner, je vais sur le Pont. Jaquet-Droz va mieux.

27 mai. Après le sermon sur le même texte que dimanche passé, M. Petitpierre a reçu un prosélyte à la communion des protestants ; il a fait en conséquence un beau discours de controverse. Jaquet-Droz est venu dîner pour la première fois depuis sa maladie.

11 juin. J'ai écrit jusqu'à midi, puis je suis allé voir les tireurs jusqu'à deux heures. Je suis allé ensuite à cheval sur la Ferrière, consulter le major Gagnebin sur des bains pour ma femme, mais comme il n'était pas à la maison je lui ai fait ma réquisition par écrit. J'ai laissé mon cheval chez le sieur Abram Gagnebin qui m'ont fait politesse ; on y a apporté deux vipères vivantes dans une boîte et on m'a fait voir des serpents de différentes espèces dans de l'eau de vie, ainsi que beaucoup de poissons et de coquillages.

24 juin. A l'église. M. Petitpierre a pris pour texte : 1re épitre aux Corinthiens, chap. 9, v. 16. « Malheur à moi si je ne prêche pas l'Evangile. » On m'a proposé comme maître-bourgeois de Valangin, et comme conseillers

J.-F[e] Sandoz, Frédéric Courvoisier, Daniel du Bois, maréchal, et Esaïe Robert, monteur de boîtes.

13 juillet. Jaquet-Droz l'ancien, conseiller Robert, et D[l] Amé-Droz, tous trois bien montés, sont venus me prendre et nous sommes descendus à la maison de ville à Valangin. Amé-Droz a pris soin des chevaux, j'ai payé notre dîner et demandé l'entrée au conseil pour ratifier les offres que le conseiller Perret-Gentil avait faites en mon nom et qui ont été reçues. On est monté à Biollet pour l'assemblée générale et j'y ai été élu comme maître-bourgeois; je l'ai emporté sur le justicier Pernod, de 1791 voix contre 742, quoique la communauté de Fenin, Velars et Saules par erreur eût mis pour Pernod 73 voix qui m'appartenaient, pour me donner les 7 qui lui avaient été données véritablement; la communauté a fait redresser cette erreur sur le registre de la bourgeoisie.

Ainsi élu, j'ai exercé l'emploi avec beaucoup de satisfaction jusqu'au 2 septembre 1760 où la communauté de la Chaux-de-Fonds a pris son recours à Sa Majesté pour se conserver M. Petitpierre, pasteur, contre les arrêts de la Classe, tant sur le silence qu'elle lui imposait que sur la crainte d'une destitution qu'on voyait arriver. La dite communauté nomma en conséquence sept commis dont je fus malgré mes représentations, à cause de ma charge de maître-bourgeois; je fus contraint d'obéir. Le 12 décembre les sept commis furent cités et parurent en conseil extraordinaire où ils furent interrogés; leur défense ne fut pas trouvée suffisante et ils furent tous suspendus de toute fonction de bourgeois incorporés, et moi de celles de maître-bourgeois.

Il est impossible, dans un journal, d'entrer dans les détails de cette longue affaire; je renvoye donc les curieux à mes cahiers qui la traitent tout au long.

MISCELLANÉES

Du 12 febvrier 1694. — Messieurs de la Noble et Vertueuse Compagnie et Chavane de la rüe du Chasteau de ceste ville de Neufchastel estant convoqués par ensemble, et ayans mis en considération que Messieurs du Conseil de la Ville n'avoient pas trouvé à propos que la Bourgeoisie fist aucune promenade à ces prochaines Bordes ny que l'on délivra le vin accoutumé es compagnies des rües de la ville dans l'occurence du temps présent. Et aussi ayans fait reflexion à la chereté de vivre qu'il fait, l'esmine de froment se vendant trente bats, le pot de vin six bats, la livre de beurre trois bats et demy, la douzaine d'œufs aussi trois bats et demy, la livre de chair six crutzer, et toutes autres denrées aussy fort chères. Ils ont à ce sujet dit et arresté que ceste rüe ne fera pas les repas accoustumé ceste année. Mais que l'on distribuera à tous les bourgeois Maistres de maison tenant feu et lieu et aux vefues et filles tenant aussi feu et lieu, sçavoir aux hommes trente quatre bats et aux femelles quinze bats. Et que du surplus du revenu le Maistre remboursera, etc., etc.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME IX (ANNÉE 1872)

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

ERRATUM : Page 231, ligne du titre : *Au lieu de :* Fenêtres du XVIme siècle, *lisez :* Fenêtres du XVIIme siècle.

MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

10

DIXIÈME ANNÉE

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1873

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

VOIR LA LIVRAISON D'OCTOBRE 1872, PAGE 237.

La passation.

Les annonces insérées dans les journaux ont annoncé plusieurs semaines à l'avance la vente aux enchères du domaine de *la Phia*, comprenant disaient-elles, outre un pré et un pâturage pour quelques vaches, une forêt en pleine valeur, où l'on pourrait exploiter immédiatement deux mille sapins comme bois de construction. De nombreux amateurs ont mis à profit les beaux jours de mars, où il est si agréable de marcher sur la neige portante, pour visiter le domaine et la forêt. De simples curieux ont cru devoir faire ce pèlerinage pour pouvoir porter sur cette affaire un jugement sérieux. On trouve partout des gens qui aiment à faire de l'art pour l'art. Le fermier a été accablé de questions et sa bonne volonté a été mise à une rude épreuve; pour se récupérer, il attend la passation, avec le souper, le vin des enchères, et peut-être une étrenne selon les circonstances.

Enfin ce jour redoutable a lui, et M. Robert, en proie à une anxiété dont chacun se rendra compte, si l'on se souvient que son avenir et celui de sa famille en dépendait, faisait ses préparatifs pour se rendre à l'hôtel du Lion-d'Or, où le sacrifice devait se consommer.

Selon l'usage, on devait préluder à l'opération par un souper offert par le vendeur au notaire et à quelques invités, parents ou amis. Le souper était fixé à sept heures, et à l'issue du repas, aux environs de 8 heures, les enchères devaient commencer.

Déjà dans le courant de l'après-dînée on avait vu arriver au Lion-d'Or des personnages en blouse bleue, ou en habit de milaine, les uns en char ou en traîneau, d'autres à pied. La tête coiffée d'un feutre mou, posé sur un bonnet de coton noir, une écharpe de laine autour du cou, ils avaient l'air de simples paysans. C'étaient des marchands de bois qui faisaient pour des centaines de mille francs d'affaires et qui étaient en état de payer comptant des sommes considérables. Ils venaient des Franches Montagnes, du Val de Saint-Imier, du Département du Doubs, et prenaient langue avec Waldschmitt et d'autres encore dans la salle de débit en s'humectant le gosier. Vers sept heures, des groupes se formèrent dans la rue, aux abords de l'hôtel, et quand M. Robert suivi d'André, de Florian et de Josué Bourquin traversa la place et monta la rue des Juifs, il put se convaincre que les spectateurs ne manqueraient pas.

La salle à manger était déjà disposée pour le repas; les sommeliers allaient et venaient d'un pied léger autour de la table, arrangeant les chaises, alignant les bouteilles et les verres et donnant aux serviettes un tour coquet. Le pauvre M. Robert regardait ces préparatifs d'un air piteux; il avait commandé un souper modeste, mais convenable, sans traiter du prix, et il jugeait aux préparatifs et au mouvement qu'on se donnait, que l'on dépassait ses instructions. Qui donc pouvait intervenir et le contrarier jusque dans ces détails? Après tout, si la vente avait une conclusion heureuse, le mal n'était pas grand, mais si les enchères restaient à la merci des marchands de bois, le quart d'heure de Rabelais serait excessivement désagréable.

Il faisait ces réflexions en souhaitant la bienvenue à ses hôtes qui arrivaient l'un après l'autre et qui croyaient devoir lui communiquer leurs craintes, leurs espérances, les renseignements qu'ils avaient pris de divers côtés.

— L'affaire ira bien, disait l'un, il y a là un Français qui est résolu à pousser l'enchère très haut; il trouve le bois magnifique; c'est un gaillard résolu et qui ne manque pas d'argent.

— Peuh! je le connais, disait un autre, il fait beaucoup de fracas autour des bouteilles, mais quand il s'agit de conclure un marché, il est aussi rusé et retors que les autres.

— Il est arrivé des amateurs de la Chaux d'Abel et de la Montagne des Bois, disait un troisième; ils tiendront en échec les Allemands et les Français.

— Vous comptez sur l'appui des confédérés, dit Florian, le bon Dieu vous entende.

— Tout ira bien, dit Josué, j'ai fait mes remarques; pendant la journée mon burin est tombé deux fois, et chaque fois il s'est planté tout droit sur les claies devant mon établi. J'ai vu en rêve des tas de pièces d'or et d'argent, et puis un œillet s'est ouvert ce matin dans les *potâfleurs* de ma femme.

— Eh! bien, M. Loyal, aurons-nous quelque chance ce soir, dit M. Robert à un homme de grande taille, à cheveux gris, à visage pâle et sérieux, qui entrait tenant sous le bras un portefeuille bourré de papiers.

— Je le crois, dit le notaire, en essuyant ses lunettes à monture d'argent, que la chaleur de la salle avait couvertes de vapeur, je crois que nous aurons une belle passation. Et, tenez, avant de manger la soupe, voyez la singulière découverte que j'ai faite dans vos anciens actes de famille. Vous vous souvenez de ce plan que j'ai tracé à vue, la première fois que nous avons parcouru ensemble votre domaine. N'en connaissant pas l'étendue, je m'étais trompé à l'égard de ses dimensions réelles, et j'avais dû retourner ma feuille de papier pour continuer mon dessin qui en couvrait ainsi les deux faces. Chose singulière, j'ai trouvé aujourd'hui un croquis absolument semblable couvrant aussi les deux faces d'une feuille de papier que le temps a jaunie et qui date de plus d'un siècle. Voilà ces deux pièces, vous pourrez juger vous-mêmes de cette bizarre coïncidence.

— C'est surprenant, dit André, quel est l'auteur de ce dessin? Vous avez eu l'un et l'autre la même inspiration.

— L'auteur est probablement Jacques Sandoz, notaire et perruquier, qui vivait vers 1720, c'est du moins ce que je conclus d'une date écrite dans ce coin, 1726; plus bas sont des calculs par la règle quartale pour l'évaluation des contenances.

— Qu'entendez-vous par la règle quartale?

— C'est une méthode particulière de calculer nos perches, pieds, minutes, oboles, lausannois, perpillottes, nos unités de mesure pour les champs, et qui se divisent de 16 en 16. Le nombre 4 étant un facteur de 16, on lui fait jouer le rôle du 10 dans la numération ordinaire. Vous ne remarquez pas un chiffre dépassant 4 dans cette multiplication que vous voyez-là. Tel est le principe de la règle quartale qui n'est connue que des arpenteurs et d'un petit nombre de personnes.

— Un notaire Sandoz qui était perruquier, dit Florian, c'est drôle cela!

— Mais oui, dit M. Loyal en souriant; un notaire qui minutait des actes et qui frisait des perruques, c'est bizarre, n'est-ce pas? On le connaît par son journal en deux volumes qui appartient à M. le pasteur Andrié. C'est un document curieux des anciennes mœurs de nos montagnes. J'espère qu'on en publiera tôt ou tard des fragments.

Ils furent interrompus par un choc violent contre la porte; celle-ci s'ouvrit avec fracas, une espèce de tourbillon pénétra dans la salle, heurtant les chaises, culbutant les tabourets, renversant tout sur son passage. C'était le fameux Pervers, ce chien dévastateur, qui faisait invasion. Les sommeliers se

précipitèrent autour de la table pour la protéger contre ses assauts. Tout à coup on vit Josué Bourquin, qui causait debout avec le fermier de la Phia, chanceler et disparaître comme foudroyé derrière un sopha, d'où l'on ne put le tirer qu'à grande peine. C'était le chien qui, passant avec la raideur d'un sanglier, lui avait fauché les jambes avant qu'il pût faire un mouvement pour rétablir son équilibre.

— Ici, Pervers, dit l'oncle Placide, qui apparut avec sa grande barbe dans la baie de la porte, ici coquin, je veux t'apprendre à respecter mon ami Josué.

— Je ne suis pas ton ami, s'écria le vieux monteur de boîtes, d'une voix courroucée, je ne l'ai jamais été ; ton chien et toi, je vous aime autant l'un que l'autre.

— L'animal est un peu brusque, mais c'est une bonne bête, il ne lui manque que la parole. Ici, Pervers, faites la révérence à l'honorable compagnie, bien! sautez pour le roi, comme un sujet fidèle et soumis. Très bien ! Maintenant débarrassez monsieur des bouteilles qu'il porte dans ce panier.

Derrière l'oncle Placide venait en effet un sommelier portant un panier plein de bouteilles munies d'amples étiquettes. Le chien les prit l'une après l'autre avec délicatesse et les déposa aux pieds de son maître. Il faisait cet exercice avec une sûreté qui dénonçait une longue pratique.

— Qu'est-ce que cela? demanda M. Robert à voix basse et d'un air mécontent; que viens-tu faire ici?

— Comment donc? une passation aurait lieu dans la famille, et je n'y serais pas! Si tu me négliges, mon cher, moi je m'invite. Diable! l'honneur de la famille avant tout; c'est un principe fondamental. J'ai toujours été très fort sur les principes.

— L'honneur de la famille.... il me semble au contraire que tu lui fais très peu d'honneur.

— Un instant, mon frère, un instant, il est des choses, des délicatesses, des nuances que tu ne peux comprendre, et je ne souffrirai, je ne permettrai pas qu'on puisse dire dans le public qu'on a manqué à certains devoirs que prescrit l'honneur de la famille.

L'oncle Placide avait une façon de prononcer ces mots, qui aurait mis en joie Molière lui-même; il relevait le nez, gonflait ses joues, roulait de gros yeux pour articuler cette formule sacro-sainte : « l'honneur de la famille. » Un Bourbon, un Habsbourg, un Montmorency n'aurait pas fait mieux.

— Parfaitement, dit M. Robert abasourdi, mais ce vin.....

— Ce vin? naïf enfant de mon père! remercie ton étoile de m'avoir fait naître pour réparer tes bévues.

— Mes bévues?

— Oui, tes distractions, tes lacunes, enfin suffit, je te pardonne; il faut être généreux. Ne comprends-tu pas que dans un jour comme celui-ci, où la population entière de la Chaux-de-Fonds a les yeux sur nous, il faut faire les choses grandement, noblement, à la façon des montagnards de la vieille roche. Ce petit vin qu'on a distribué avec parcimonie sur la table, c'est bon tout au plus pour commencer le feu; plus tard, on fait avancer la réserve, la vieille garde. J'ai donc commandé quelques paniers de choix pour que tu sois prêt à faire face aux événements.

— Qui paiera cela? je n'ai pas donné d'ordre....

— Je ne le sais parbleu que trop que tu n'as point donné d'ordres, et l'aubergiste s'est défendu comme un damné, mais il s'est rendu à mes raisons péremptoires. Enfin tout est réparé, laisse-moi faire, je prends la direction supérieure; tu verras comme je connais la tactique, et comme je m'entends à faire les honneurs d'un repas quand la réputation de la famille est en jeu.

— Messieurs, dit-il, d'un ton engageant, la soupe est servie, veuillez prendre vos places.

M. Robert avait éprouvé bien des ennuis, bien des contrariétés, mais cet incident mettait le comble à ses disgrâces. Ce frère qui l'avait mis dans une situation pénible, au lieu d'être contrit et repentant, venait lui faire la leçon, le traitait en écolier, l'entraînait à de nouvelles dépenses, tout en se donnant lui-même en spectacle comme un histrion. C'était double souffrance, aussi ce repas qu'il s'était résigné à subir, lui faisait horreur, et il se sentait dans la situation d'un malheureux auquel les chirurgiens se préparent à pratiquer l'amputation des deux bras. Il regardait tristement son potage qu'il ne pouvait avaler tant sa gorge était serrée par l'émotion, lorsqu'une voix se fit entendre à son oreille.

— Veux-tu que je le flanque dans l'escalier avec son monstre de chien, lui disait Josué dont les yeux lançaient des éclairs.

— Non, garde-t'en bien; pas d'esclandre, je t'en prie, c'est déjà assez de misère comme cela.

— Bois au moins un verre de vin, pour te donner du cœur, je ne peux pas te voir ainsi.

Cependant chacun avait pris place, et l'oncle Placide, fidèle au rôle d'amphytrion qu'il s'était octroyé, voulut diriger le service, mais André voyant son père hors d'état de tenir tête à cet audacieux, se leva et dit d'une voix ferme:

— Pardon, mon oncle, puisque vous tenez à être ici, veuillez me laisser le soin de donner des ordres et de veiller à ce que nos amis ne manquent de rien.

En disant ces mots il avait l'air si décidé que l'oncle Placide fut obligé de se soumettre tout en grommelant dans son assiette:

— Tu ne veux pourtant pas me faire l'affront de renvoyer ces paniers de vin et le salmis de bécasses que j'ai commandé en sus de votre menu.

— Je vous prie de ne pas insister sur ces détails; personne ne songe à discuter le vin et les plats, c'est chose entendue, mais encore une fois, laissez-moi remplacer mon père qui est accablé d'ennuis dont il n'est pas la cause.

— Mieux vaudrait un sage ennemi, murmura Florian Humbert.

— Qui se sent morveux.... se mouche, dit Josué dans sa barbe.

— Pas de reproche, jeune homme ou sinon.....

Un rugissement éclata sous la table, on était prévenu que Pervers se préparait à soutenir son maître.

— Si ce chien bouge, dit Josué Bourquin, en prenant sur la table un énorme couteau à découper, je lui plante cette lame dans le ventre; j'en ai assez de ce commerce.

— Pauvre ami, tu serais étranglé avant d'avoir levé la main, sois sage et mange devant toi.

— Cette bête féroce n'éreintera plus longtemps les honnêtes gens; son compte est bon; si M. le maire est un homme, il le fera abattre par ordre de la Seigneurie.

— Alors, on verra du nouveau, dit l'oncle Placide en roulant de gros yeux.

— Nous ne sommes pas ici pour nous quereller, dit le notaire Loyal, d'un ton conciliant, si M. Placide Robert s'aperçoit que son chien est une cause de trouble, il s'empressera de l'emmener.

— D'accord, dit Placide, sans perdre un coup de dent, car on venait d'apporter le fameux salmis, pour lequel il avait des préférences incommensurables; je ferai toutes les concessions compatibles avec ma dignité et avec l'honneur de la famille.

Pendant cette escarmouche, Florian Humbert, à l'autre bout de la table, entretenait de son mieux le fermier et faisait ensorte que son verre ne restât pas vide.

— N'êtes-vous pas affligé de changer de propriétaire, maître Christian, il y a bien longtemps que vous êtes à *la Phia*.

— Voilà, on y est seulement depuis vingt-cinq ans.

— Vous aimez beaucoup M. Robert?

— Mon Dieu oui, mais il est trop *regardant* avec le bois; pas moyen de couper un arbre qu'il ne s'en aperçoive. Quand je demandais une plante de sapin pour remplacer l'auge aux cochons, ou le bassin de la citerne, ou les bardeaux du toit, il m'envoyait promener; et puis, pas une barrière, rien que des murs autour du domaine.

— N'est-ce pas la meilleure des clôtures?

— Oui bien, dans un sens, mais les barrières ne durent pas longtemps et elles reviennent au fermier. Mes confrères n'achètent pas une bûche, pas un fagot, ils vendent même du bois par-ci par là, tandis que moi je dois tout acheter.

— C'est avec peine cependant que vous verrez abattre cette belle forêt?

— Vous plaisantez; il y a bien des années que je le demande; rien ne peut être plus avantageux pour moi. On gâtera bien un peu la pâture en voiturant tout ce merrain, mais je recevrai un dédommagement, c'est entendu, et la forêt coupée je pourrai garder quatre ou six vaches de plus.

— Je croyais que le domaine serait ruiné?

— Il en vaudra davantage; au lieu de vendre au village vingt-cinq à trente pots de lait par jour, j'en aurai peut-être cinquante, ce qui me fera un bel argent.

Florian comprit qu'il se fourvoyait et que le grand problème du déboisement pouvait être envisagé et résolu de bien des manières, selon le point de vue où l'on se place. S'ils étaient libres, les fermiers, qui appartiennent à la même école que les Arabes, convertiraient toutes nos montagnes en pâturages lesquels deviendraient de vrais déserts. D'autre part, n'avons-nous pas vu de grands personnages d'un pays voisin, intéressés à favoriser la vente des forêts de l'Etat, soutenir que les arbres ne sont que de vastes parapluies, qui empêchent l'eau du ciel d'arroser la terre et qui contribuent par conséquent à rendre le sol aride et à ruiner toutes les sources.

Lorsque l'horloge du village sonna huit heures, le notaire se leva.

— Messieurs, dit-il, le moment est venu de passer dans la salle des enchères et de lire les conditions de la minute. Il ne faut pas faire attendre le public.

Chacun se leva, sans mot dire, André prit son père sous le bras et ils s'acheminèrent vers la vaste pièce où l'on entendait un grand bruit de voix et d'où s'échappaient des tourbillons de fumée de tabac. Ils eurent de la peine à se frayer un passage au milieu de la foule qui encombrait la pièce. Vers le haut, près d'une fenêtre, une table restait libre; c'est là que s'assit le notaire Loyal; à sa droite, se plaça M. Robert, puis André; vis-à-vis de celui-ci, son ami Florian et les autres personnages qui avaient pris part au souper. Quant à l'oncle Placide, toujours soucieux de sauvegarder l'honneur de la famille, il marchait avec gravité portant un panier de bouteilles d'une main, un plateau chargé de verres, de l'autre; son chien pervers emboîtait le pas, tenant fièrement en travers de sa gueule, un os de jambon de taille respectable pas trop dégarni.

Les conditions de la minute furent lues au milieu d'un silence profond; chacun avait l'oreille tendue, et ceux qui n'avaient pu trouver place dans la salle, passaient par la porte ouverte leurs têtes alignées en étages superposés.

Ce fut un moment solennel que celui où se fit la mise à prix, on eût entendu les vibrations de la montre à secondes que le notaire venait de placer

devant lui sur la table. André, consterné de ce silence, regardait son père qui, les bras croisés, baissait les yeux, pensant à sa femme et à ses jeunes enfants qu'il avait laissés inquiets à la maison.

Cependant l'oncle Placide remplissait les verres et offrait du vin aux amis et connaissances, avec lesquels il trinquait de tout son cœur. Un grand chat de faïence, assis sur le poêle comme sur un piédestal, et, fixée au mur, une tête de chevreuil ornée de son bois, coiffée d'un feutre gris et tenant un bout de cigarre entre les dents, semblaient considérer cette scène avec intérêt.

La mise à prix était de dix mille francs.

— A dix mille francs, répéta sans écho la voix sonore du notaire, durant plusieurs minutes qui parurent un siècle aux intéressés.

— Ils font bien les dégoûtés ces amateurs, dit André à Florian, personne n'en veut.

— C'est le premier engagement, il y a toujours un peu d'hésitation.

Tout à coup on entendit, comme un coup de feu, ces mots partir du milieu de la salle.

— Cent francs!

L'enchère était commencée.

— A dix mille cent francs, répéta le notaire, allons messieurs, du courage, nous sommes bien au-dessous du prix.

Un sanglot étouffé souleva la poitrine de M. Robert; il venait de surprendre un regard et un sourire de Waldschnitt à son adresse. Dans ce regard et ce sourire se dessinait l'assurance de la victoire. « Tes enchères, » semblait-il dire, « avec ton attirail de notaire et tes publications dans les journaux ne te mèneront pas loin; mes mesures sont prises, ta défaite est certaine, mon petit, tu passeras par où nous voudrons. »

Effectivement, pendant une heure, il n'y eut que des mises insignifiantes; les amateurs ne montraient aucun empressement; au lieu du feu croisé que les amis officieux avaient promis à M. Robert, le silence seul répondait à la voix du notaire Loyal; cette voix même perdait son entrain et son timbre encourageant; jamais enchères ne s'étaient montrées aussi molles, aussi languissantes; on laissait les cinq minutes de rigueur s'écouler presque entières avant de jeter une pauvre enchère de cent francs. L'inquiétude saisissait à la gorge les amis de la famille.

L'apprenti Célestin, chez qui le cœur n'était pas la qualité dominante, voyant cette déroute et flairant un désastre, ne voulut pas perdre une si bonne occasion de se mettre en scène et de causer de l'émoi. Il courut à la maison raconter à Mme Robert ce qui se passait. Aurait-il mis le même empressement à porter une bonne nouvelle? La pauvre femme faillit s'évanouir, mais la pensée des angoisses que devait endurer son mari la soutint. Elle écrivit sur un chiffon de papier: « Courage et confiance! Je suis avec toi, ta fidèle amie, Adèle ROBERT. »

Lorsque Célestin rentra avec son billet, le notaire Loyal répétait pour la dixième fois : « onze mille cinq cents francs; quatre minutes, dix secondes, trente secondes, cinquante secondes..... » Le silence devenait saisissant, toutes les têtes étaient attentives, tous les yeux étaient dirigés vers le bureau, on oubliait de fumer et de boire; la pipe de Josué était éteinte et se refroidissait dans sa main crispée.

— Vingt-cinq mille francs, dit tout à coup, le vieux Loclois, vêtu de milaine, qui buvait une chopine en compagnie du monteur de boîtes.

Celui-ci fit un soubresaut de surprise sur son banc.

— Qu'est-ce que tu fais toi? est-ce pour de bon?

— *Pardié, i creyo qu'ouet, te va vet que met i voui let faire alla stéu ravaudeux de domaines.* [1]

— A la bonne heure. Ouais! j'ai cru étouffer; donne-moi du feu; en voilà des *émôtions*, dit Josué en bourrant sa pipe.

— *Lasse me péré fè, i voui pru lé zémoda.* [2]

— Qui a parlé, dit le notaire en élevant la voix; je prie celui qui vient d'enchérir de me donner son nom.

— Jean-Pierre Comtesse, du Locle, voici mes garanties, dit-il, en s'avançant à travers la foule et en montrant un papier.

— Bien, dit M. Loyal, c'est en règle.

— Les trouvez-vous suffisantes?

— On achèterait vingt domaines avec de telles signatures.

— André se leva et serra la main du vieux charpentier.

M. Robert respira fortement, il voyait poindre une lueur de salut.

— A vingt-cinq mille francs, disait le notaire, à vingt-cinq mille francs.

— A vingt-six mille, dit un jeune homme élégant, appuyé contre le poêle et tenant en main une cravache.

— Votre nom, Monsieur, dit le notaire, je n'ai pas l'honneur de vous connaître.

— Voici, dit-il, en tendant sa carte.

André tressaillit; c'était Jules Houriet, le frère de Cécile. Il se leva et échangea avec lui une chaude poignée de main.

— Tu le connais? dit M. Robert à son fils, qui répondit par un signe affirmatif.

Cette intervention inattendue, fit sur le groupe des marchands de bois l'effet d'une averse sur les promeneurs du dimanche. Que venaient donc faire là ces rivaux qui ruinaient leurs ingénieuses combinaisons, les obligeaient à modifier leurs plans si bien conçus et à en concerter de nouveaux? Pendant plus d'un quart d'heure, ce fut, dans leurs rangs un désarroi complet, ils

[1] Parbleu, je crois qu'oui, tu vas voir comme je les ferai marcher ces *ravaudeurs* de domaines.

[2] Laisse-moi seulement faire, je veux assez les mettre en mouvement.

sortaient de la salle, tenaient conseil dans les corridors, rentraient avec des mines longues d'une aune, se faisaient des signaux télégraphiques ou échangeaient entr'eux des billets couverts de chiffres. Enfin, il fallut bien accepter la lutte si rudement commencée. Bientôt le prix monta à trente mille francs. Alors, ils eurent recours à un moyen diplomatique, familier au roi Louis XI, lequel réussit auprès de ceux qui n'ont d'autre but que de faire un gain quelconque. L'un d'eux, muni d'une bouteille cachetée, vint s'asseoir à côté de Comtesse et lui versa un grand verre d'un vin qui dégageait un parfum exquis.

— Me permettez-vous de vous offrir une rasade de ce Chambertin, première, qui enfonce vos petits vins du pays. A votre santé, je bois au succès de vos opérations. Voulez-vous gagner cinq cents francs? lui dit-il à l'oreille.

— Comprends pas, cria de toutes ses forces le rusé compère, suis sourd, quoi! on est vieux; vous voulez me vendre du vin?

— Mais non, mais non, écoutez-moi, je vous offre cinq cents francs, si vous consentez à abandonner la partie.

— Merci, cinq cents francs la pièce, n'ai pas le moyen, c'est trop cher pour moi, adressez-vous ailleurs.

Voyant ses ouvertures si singulièrement accueillies, le diplomate tourna ses batteries d'un autre côté.

— Permettez-moi de vous demander, monsieur, si c'est pour votre compte que vous désirez acheter ce domaine, dit-il à Jules Houriet, en le saluant avec civilité.

— Probablement.

— Y tenez-vous d'une manière particulière?

— Mais oui, très particulière.

— Etes-vous décidé à pousser plus loin l'enchère?

— Certainement.

— Si l'on vous offrait mille francs comptant, consentiriez-vous à vous retirer?

— Monsieur, dit négligeamment le jeune Loclois, en le regardant dans les yeux, je n'ai pas l'honneur de vous connaître, néanmoins, si vous ajoutez un seul mot, j'ai le regret de vous avertir que je me verrai contraint de vous casser quelques os avec cette cravache plombée.

Après ce double échec le Talleyrand d'enchères battit en retraite et se retira au milieu de ses compagnons auxquels il communiqua par signes l'insuccès de ses négociations.

Cependant la nuit s'avançait; depuis longtemps la grande cloche du village avait sonné dix heures, mais au lieu d'obéir à cet appel grave et sonore qu'il est d'usage de nommer la *retraite*, la fourmilière des assistants n'avait fait qu'augmenter. On ne s'entendait plus dans le bruit, on ne se voyait plus dans les tourbillons de fumée qui montaient des pipes et des cigares comme des usines d'une active cité; sur les tables s'accumulaient des régiments de bouteilles qui trempaient dans des lacs de bière et de vin. Les rangs étaient si

serrés que quiconque voulait sortir de sa place devait sauter sur les bancs ou ramper sous les tables et échanger de mauvais coups avec le hargneux Pervers qui achevait de mettre en éclats son pistolet de jambon devant les pieds de son maître. Celui-ci commençait à perdre la conscience de sa situation, il buvait dans tous les verres et tutoyait tout le monde; tantôt il se croyait le vendeur et apostrophait les amateurs qu'il accusait de le subtiliser; tantôt il enchérissait sur ceux-ci et se courrouçait contre son frère lorsqu'on le priait de rester neutre ou d'aller se coucher. . .

Le notaire Loyal, toujours grave, austère, impassible, les yeux cachés derrière ses grandes lunettes, assis au haut de la table, tenant d'une main sa montre d'or, magnifique spécimen de l'industrie locale, de l'autre sa plume d'oie, annonçait à haute voix les minutes à mesure qu'elles s'écoulaient, et les secondes quand on approchait des cinq minutes sacramentelles. Chacun avait le sentiment que le dénouement approchait. Les enchérisseurs entouraient le bureau, ils ne déguisaient plus leurs intentions sous un masque impénétrable, et ne se bornaient plus à faire un signe de l'œil ou de la main, ils prononçaient leur mise d'un ton brusque et sec, et en attendaient le résultat d'un air sombre. L'un des associés, dans le feu de l'engagement, et peut-être sous l'influence d'un verre de trop, en vint à enchérir sur lui-même. Cette énormité provoqua une hilarité générale; la chose était si plaisante, que M. Robert jusqu'alors triste et muet, en vint à esquisser un sourire. Il est vrai que depuis quelques heures les choses avaient notablement changé.

L'horloge sonnait une heure, et la voix éraillée du guet retentissait lugubre dans les rues désertes.

— Quarante-quatre mille cinq cents, articula J.-P. Comtesse, comme pour répondre à cette mélopée nocturne.

— Quarante-cinq mille, riposta immédiatement Waldschnitt en fronçant le sourcil.

En ce moment, Jules Houriet fit un signe presque imperceptible au vieux charpentier.

— A quarante-cinq mille, dit le notaire, une, deux, trois, quatre minutes, vingt, quarante, cinquante, soixante secondes.... adjugé à M. Waldschnitt. Préparez-vous à signer la minute, l'enchère est close. Ceci a été une belle passation!

M. Robert ne pouvait en croire ses yeux ni ses oreilles; il apposa sa signature sans avoir conscience de ce qu'il faisait. Autant il avait souffert sous l'étreinte de l'inquiétude, autant son âme se dilatait à cet heureux retour de la fortune. Il n'osait donner essor à la joie qui débordait en lui, il eût voulu embrasser André, Florian, le notaire qui mettait en ordre ses papiers; il eût volontiers pardonné à son frère, à ce terrible Placide qui le ruinait et l'avait fait passer par des transes mortelles.

Mais ce frère, oubliant de sauvegarder l'honneur de la famille, s'était bour-

geoisement endormi; lui qui se flattait de posséder les saines traditions d'antique politesse, ronflait comme un épais philistin. Il fallut réveiller ce champion des convenances.

— Laissez-moi, tas de gredins, dit-il, en allongeant des coups de pieds à droite et à gauche; qu'est-ce qu'ils veulent me faire? Ici, pervers, où es-tu chenapan?

— Tout le monde se retire, on va se coucher, lui dit-on.

— Se coucher, pourquoi? dit-il, les yeux fermés, en chantonnant d'une voix de fausset, et le salmis... de bé... bec... asse... et la pa... ssation? Je veux du sal... mis de béc.... absolument.... et les écus?... je veux les écus, qua.... qua.... qua.... rante mille écus....

Il fallut retenir pour ce personnage un lit dans l'hôtel. Pendant qu'on le déshabillait, il ne cessait de crier: « on me frustre, on me dépouille, on me vole, ils ont empoché les écus, je veux tous les écus. »

Pour le satisfaire, on lui donna un sac contenant les plaques d'un jeu de tonneau. Il serra amoureusement cette ferraille sur son estomac et s'endormit en murmurant: je les aime... beaucoup... les é...cus, et... aussi... les bé... casses!

M. Robert reprit à grands pas, et le cœur joyeux, le chemin de sa maison, qui lui semblait le plus doux des asiles; il avait hâte d'annoncer la bonne nouvelle à sa femme angoissée, et de remercier avec elle Celui qui avait dirigé les événements. André, qui l'accompagnait, aperçut un traîneau attelé d'un cheval blanc, qui traversait comme une flèche la place de l'Hôtel de ville. Il contenait deux hommes qui lui firent en passant un signe amical.

— Bonne nuit! M. Robert.

— Bon voyage! cria André, merci, merci mille fois!

Et le traîneau disparut, emporté vers le Locle.

— Cher parrain, chère Cécile, disait tout bas André, j'ai reconnu votre main dans ce qui vient de se passer.

Lorsqu'ils montèrent l'escalier de leur appartement, le père dit à son fils, d'une voix émue:

— Tu pourras partir pour Genève quand tu voudras.

(A suivre.) L. FAVRE.

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

VIII

Les incidents que je viens de rappeler avaient singulièrement aggravé l'irritation de la Compagnie, et, lorsqu'elle se réunit le 1er octobre, il était facile de prévoir qu'elle allait se porter contre Petitpierre aux dernières extrémités. Ce jour-là, après avoir pris officiellement connaissance des démarches faites par ses délégués, dans le courant de septembre, de concert avec les quatre bourgeoisies, elle entendit pour la seconde fois la lecture de la grande requête adressée le 11 août au gouvernement par le pasteur de la Chaux-de-Fonds [1], et celle d'un écrit qu'on disait contenir « l'avis particulier d'un conseiller d'Etat, écrit répandu dans le pays, et souverainement injurieux à la V. Classe et à tous ses membres, qui y sont représentés comme des ambitieux qui visent au despotisme, et qui sont des *cornets de sédition* qui cherchent à ameuter les corps de l'Etat. » Il s'agit, on le voit, de la *Déclaration* de Chaillet, qui circulait sans doute en manuscrit, car je ne sache pas qu'elle ait reçu d'autre publicité que celle-là. Malgré les violences d'expression de

[1] Voir *Musée neuchâtelois*, IX, p. 282 ; et *Mémoire historique et raisonné*, p. 121.

Chaillet, je présume que le plaidoyer de Petitpierre, avec l'irrésistible accumulation de ses moyens de défense, ses déductions méthodiques, son accent ferme et convaincu, et la modération parfaite de son langage, fut, des deux pièces, celle qui blessa le plus profondément le corps ecclésiastique. Il résolut de se réunir à bref délai, le 15 du mois, et de faire comparaître Petitpierre pour en finir avec lui. Voici les termes de la citation adressée à l'accusé.

A M. Petitpierre, ministre du S[t] Evangile, et ci-devant pasteur de la Chaux-de-Fonds.

Neuchâtel, le 1er octobre 1760.

M. — J'ai ordre de vous écrire au nom de la V. C., pour vous aviser que vous êtes cité à comparaître devant elle, mercredi 15 du courant, pour rendre raison de votre conduite. J'ai l'honneur d'être, *avec les sentiments qui vous sont justement dus*, M., votre, etc.

Chaillet, pasteur de Serrières, secrétaire de la V. C.

Petitpierre ne répondit pas immédiatement à la sommation de la Compagnie. Il espérait encore (contre toute espérance) que les poursuites du corps ecclésiastique seraient arrêtées, non point par le *veto* royal, nul et non avenu par le fait auprès de la Classe, mais par celui du conseil d'Etat. Comme tous ceux qui sont exclusivement préoccupés de la justice idéale de leur cause, il oubliait la transaction perpétuelle qu'offre le spectacle du monde entre l'ordre absolu des choses et les nécessités contingentes de la réalité. De jour en jour il attendait l'arrêt suspensif qui devait paralyser la procédure de la Compagnie[1]. Ne voyant rien venir, il se décida, deux jours avant la générale du

[1] Quelques passages, malheureusement trop courts, des lettres et billets de Petitpierre, permettent de le suivre de loin en loin pendant les semaines qui précédèrent sa condamnation, et qu'il passa à Neuchâtel, chez son frère Jean-Olivier, membre du conseil de ville. Logé d'abord successivement chez Henri-David et Louis-Frédéric, ministres tous les deux à Neuchâtel, il semble qu'il ait fini, dans sa situation difficile, par se sentir plus à l'aise et plus libre de ses allures, chez le seul de ses frères qui n'appartint pas à l'Eglise. Il écrit le 28 août : « Je suis logé au parfait chez mes nouveaux hôtes, qui sont aussi bien que moi pleins de joie et de reconnaissance envers Dieu pour la bonne tournure des affaires. Nos messieurs (Chaillet, d'Ivernois, Meuron, Gaudot, Osterwald, etc.) sont pleins d'assurance sur le succès de la cause, et au nombre de cinq pour y travailler chacun à sa manière, et de tout son crédit en cour. » — 4 septembre : « Je suis aujourd'hui convalescent, Dieu merci... Je ne sais toujours point le temps de mon retour, mais il me tarde fort de vous tous revoir. J'aimerais mieux et infiniment mieux, sans doute, voir tout tranquille..., mais je ne veux pas pour cela perdre la tranquillité que donne une bonne conscience... Soyez aussi tranquilles, et songez que Celui qui nous gouverne, gouverne aussi toutes les autres créatures qui ne sauraient nous faire que ce que notre bon Père voudra. » Et, en P. S. : « On a eu mardi d'excellentes nouvelles : le prince Henri a battu

15, à faire un dernier appel au château. « Je viens de demander, écrivait-il ce jour-là, un conseil d'Etat à M. le président, qui me l'a accordé pour demain, à neuf heures. J'y produirai une requête aux fins d'obtenir que le gouvernement arrête toute procédure contre moi, et, s'il ne veut le faire, je proteste. » Le même jour, il rédigeait la pièce suivante pour être lue par lui, ou pour lui, en conseil d'Etat, car les manuels de ce corps ne mentionnent point qu'il y ait paru en personne.

M. le président et Messieurs,

Ayant été cité par la compagnie des pasteurs pour paraître devant elle, mercredi prochain, 15 du courant, j'ai l'honneur de me présenter devant vos seigneuries pour leur faire mes très humbles remontrances et réquisitions à ce sujet.

1. Il est visible que la V. C. se propose de me destituer du ministère, et d'ajouter, par une nouvelle procédure, cet unique mal qu'elle peut me faire désormais, à tous ceux qu'elle m'a déjà faits. Il semble bien que le sentiment de mon innocence devrait me rassurer. Mais la triste expérience que je viens de faire des dispositions de la Compagnie à mon égard, ce qu'il y a de menaçant dans le style et la forme de la lettre de citation dont ci-joint la copie, et le jour fixé pour ma comparution, au milieu des vendanges, dans un temps où les ordres de Sa Majesté ne pourront pas encore être arrivés, tout cela ne me rend que trop certain des intentions de la dite Compagnie.

2. Comme je n'ai fait aucune fonction du ministère, depuis qu'elle m'a destitué de la cure de la Chaux-de-Fonds, je ne saurais avoir aucun nouveau compte à rendre à la V. C.

3. Cela est d'autant plus vrai, dans les circonstances présentes, que je suis ac-

les Russiens, et leur a pris 130 canons... Quelques-uns disent que l'armée d'Empire a été battue par l'armée de M. Hulsen, et les Suédois aussi, en Poméranie ; mais on n'ajoute guère foi à ces deux faits, au lieu qu'on parait compter sur le premier. » — 8 septembre : « Je ne sais quand je pourrai voir la fin de mon affaire, mais je l'attends sans impatience et sans crainte. Dieu veuille lui donner une issue salutaire à l'Eglise et à l'état de ce pays, et nous préserver d'un esclavage déguisé sous le nom de liberté.... Que ni le comité ni la communauté ne se laissent ébranler par les mesures de la bourgeoisie de Valangin, vu qu'il n'est pas douteux que le roi nous rendra bonne justice, autant parce qu'il est juste, que parce que ses droits sont ici intéressés tout comme ceux de la communauté. » — 18 octobre : « Voici un post-scriptum d'une lettre de Berlin à M. Chaillet, qui vous fera plaisir à tous :

» On nous a dit ce matin à la chancellerie qu'il faut examiner divers actes et qu'il y » aura un rapport. On trouve que vos ecclésiastiques sont bien roides ; si c'était ici, on » les aurait déjà mis à la raison, et on les y mettra. »

A la même date, la jeune nièce du pasteur, Henriette, fille de M. Petitpierre d'Irlande, écrivait : « Au milieu de toutes ses tribulations, mon cher oncle Ferdinand est en bonne santé, Dieu soit béni, et toujours le même, gai et réjouissant ; quoique pourtant je ne saurais m'empêcher, quand je pense à lui ou que je le vois, d'être remuée ; mais comme je serais un monstre si cela n'était pas, brisons là. »

tuellement en procès avec elle par le recours que j'ai pris au pied du trône de S. M. qui jugera de ce procès.

4. Et surtout, S. M., par son gracieux rescrit du 28 juillet dernier, ayant suspendu toute procédure ultérieure contre moi, en conséquence je ne puis ni ne dois obéir à la sommation de la V. C.

5. Et enfin, la V. C. a elle-même reconnu son incompétence pour toute procédure ultérieure contre moi, et a formellement avoué me faire partie par la réquisition qu'elle a adressée à M. le président du conseil d'Etat dans sa remontrance du 2 septembre, où, en me taxant d'épithètes injurieuses, elle a recours à l'autorité du gouvernement pour réprimer un séditieux qu'elle ne peut appeler de ce nom que parce qu'il a eu recours à cette même autorité.

Fondé sur toutes ces considérations, je conclus, M. le président et MM., à ce qu'il plaise à V. S. de défendre à la V. C. de commencer aucune autre procédure contre moi, jusqu'à ce que S. M. ait prononcé sur cette affaire, puisque toute procédure ultérieure est le mépris le plus caractérisé de ses ordres souverains; et d'intimer à la dite V. C. que, quoi qu'elle puisse faire contre le suppliant, le gouvernement l'envisage dès à présent non seulement comme nul et irrégulier, mais aussi comme attentatoire à l'autorité du roi.

Mais au cas qu'il ne plaise pas au conseil d'appointer mes conclusions, je le supplie de ne pas trouver mauvais que je proteste devant lui, comme devant le représentant du prince, seul juge de mes difficultés avec la V. C., en la meilleure forme et manière, et avec toute la solennité requise, contre tout acte de juridiction que la Classe pourrait exercer sur moi, déclarant que, dès à-présent, je l'envisage comme illégal et contraire à tous droits et à toutes formes. C'est aussi pourquoi je fais la présente protestation devant le conseil du prince, et non point devant la V. C., dont je ne reconnais pas la compétence, et pourquoi aussi je ne paraîtrai point devant elle.

Dieu veuille conserver vos seigneuries, etc.

Neuchâtel, le 13 octobre 1760.

F.-O. Petitpierre, pasteur de la Chaux-de-Fonds [1].

Que pouvait faire le conseil d'Etat ainsi mis en demeure par Petitpierre de se prononcer définitivement sur sa cause ? Appointer sa requête, c'était se mettre en lutte ouverte avec les corps de l'Etat, dont l'opposition devenait tous les jours plus menaçante ; c'était, en outre, donner un démenti formel à son office du 8 septembre, dans lequel il avait établi le droit de la Compagnie comme justement fondé sur la charte de 1707. Cet office était demeuré sans réponse. Une autre lettre, adressée par lui au souverain le 22 septembre, n'avait pas eu un meilleur sort. Dans cette pièce, beaucoup moins étendue que la première, et dont la rédaction ambiguë trahit l'incertitude et l'embarras, il s'était beaucoup plus attaché à réfuter les allégués et les incriminations de Chaillet, qu'à revenir sur le fond même de la question. Visiblement

[1] Archives de l'Etat.

alarmé à l'idée que le gouvernement du roi pourrait être amené, par les sollicitations qui lui arrivaient de Neuchâtel, à envoyer au pays un commissaire chargé de pleins-pouvoirs, il s'était empressé d'informer S. M. que cette mesure ne lui semblait point nécessaire, et que l'espoir du prompt retour de Milord Maréchal lui faisait comme un devoir d'écarter toute perspective semblable ; assurant d'ailleurs le roi que si cette mesure lui semblait opportune, il serait « charmé, lui conseil d'Etat, d'avoir un pareil témoin de ses intentions et de ses actes. » Et, après avoir rappelé en quelques mots les raisons qui lui semblaient militer en faveur de la Compagnie, il terminait en exprimant derechef l'espoir que si S. M. lui donnait l'ordre d'agréer le nouveau pasteur, et voulait bien, en même temps, « exhorter sérieusement les gens de la Chaux-de-Fonds à y acquiescer, » les troubles présents ne tarderaient pas à prendre fin, ce qui était le vœu ardent des peuples de l'Etat. Cette lettre, on le voit, n'était pas faite pour avancer les choses. Sans parler des complications d'une guerre redoutable, la précipitation avec laquelle procédaient la Compagnie et les corps de l'Etat, n'eût pas même permis au souverain de donner en temps utile la réponse qu'on sollicitait de lui, et qu'il était d'ailleurs si peu disposé à faire. Malgré l'espoir exprimé par le conseil, rien ne faisait prévoir que Milord Maréchal songeât non plus à revenir à son poste. Tout cela explique le fait que dix seulement des membres du conseil d'Etat, c'est-à-dire à peine la moitié de ce corps, eussent apposé leurs signatures à cette pièce. Il résolut donc, dans sa séance du 14 octobre, de ne donner aucune direction à Petitpierre, « le laissant maître de se diriger comme il trouvera à propos, » et jugeant d'ailleurs *précipitée* la démarche du suppliant dont la requête devait rester déposée à la chancellerie. C'était un refus poli de la faire parvenir au roi.

Petitpierre, ainsi laissé à lui-même, s'empressa d'écrire au secrétaire de la Compagnie qu'il lui était impossible, quelque regret qu'il en eût, de comparaître le lendemain, comme il était sommé de le faire. Sa lettre contraste singulièrement avec celle du pasteur de Serrières que j'ai rapportée plus haut. Bien qu'elle ait été publiée dans le *Mémoire*[1] de la Compagnie, je la reproduis ici, parce qu'il s'agit des dernières relations de Petitpierre avec ses collègues.

Monsieur et très honoré frère,

Sur la citation que vous m'avez faite au nom de la V. C. à comparaître devant elle, le 15 du courant, pour rendre raison de ma conduite, je suis bien fâché de vous dire, en réponse, que comme S. M. est actuellement saisie de nos difficultés,

[1] Page 143.

et qu'elle a exprimé dans son très gracieux rescrit du 28 juillet dernier, sa volonté que toute procédure ultérieure contre moi, de la part de la V. C., fût sursise, je ne puis ni ne dois rien faire qui déroge à cette volonté royale, et qu'en conséquence je ne puis ni ne dois comparaître en Classe. C'est ce que j'ai eu l'honneur de représenter au gouvernement, dans ma très humble remontrance de ce jour, à ce sujet, dans laquelle j'ai fait une proteste contre toute procédure ultérieure que la Compagnie pourrait faire contre moi; et je passerais ici cette proteste sous silence, par respect pour la V. C., si je ne sentais bien que je ne dois pas la lui laisser ignorer.

Il m'est bien douloureux sans doute que, malgré le désir ardent que j'ai toujours eu et que j'aurai toujours de me rendre agréable et approuvé auprès de la V. C., je me voie réduit, par des obligations supérieures, à me roidir contre ses volontés, et jamais Dieu ne m'avait encore fait passer par aucune épreuve plus sensible. J'ai l'honneur d'être très sincèrement, M., votre, etc.

F.-O. Petitpierre.[1]

Cette lettre fut lue en Classe à l'ouverture de la séance solennelle du 15 octobre. La Compagnie, ne trouvant point *recevables* les raisons alléguées par Petitpierre, décida immédiatement qu'il serait de nouveau appelé à se rendre au conclave à deux heures après-midi : le bedeau de la Classe eut ordre de remettre à son domicile une seconde lettre dans laquelle on lui marqua que s'il persistait à se tenir éloigné, « on jugerait également sa conduite, et qu'on regarderait cette non-comparution comme un aveu tacite des faits qui sont à sa charge. »

Les détails nous manquent sur cette séance du soir où la Compagnie prononça, contre un de ses membres absent et déclaré contumace, la condamnation la plus redoutable qu'elle pût infliger. Le *Mémoire* publié par elle avait reproduit textuellement son jugement du 6 août,[2] qui cassait Petitpierre comme pasteur de la Chaux-de-Fonds. Ce *Mémoire* se borne au contraire à résumer en deux mots un jugement bien autrement grave, celui par lequel elle voulut le flétrir à jamais en lui ôtant le caractère de ministre de l'Evangile. Voici comment il s'exprime :

[1] En reproduisant cette lettre, l'auteur anonyme d'un écrit que j'ai déjà mentionné (*Mes réflexions*, etc. 1761), le ministre J.-A.-S. Sandoz, en a soigneusement supprimé la dernière partie depuis ces mots : « Il m'est bien douloureux, etc., » jusqu'à la fin. Mieux qu'une analyse, ce procédé donne à connaître le livre en question.

[2] Je saisis l'occasion qui s'offre ici de revenir sur la première condamnation de Petitpierre, pour reproduire quelques mots que m'adresse mon ami, M. Félix Bovet, au sujet du Ps. LXXXVI, que le pasteur avait fait chanter lors de sa dernière prédication à la Chaux-de-Fonds. « Quoique les versets que vous citez aient dû certainement déplaire à la Compagnie des pasteurs, je croirais cependant qu'en reprochant à Petitpierre d'avoir fait

« Après mûre délibération, et pour des raisons extrêmement graves et qui intéressent la patrie, la religion et l'Eglise, la V. Classe, en vertu de son pouvoir, a ôté au dit sieur Petitpierre le caractère de ministre de l'Evangile, et l'a déclaré indigne de le porter. »

Il semble que des *raisons extrêmement graves et qui intéressent la patrie, la religion et l'Eglise,* faisaient une loi à la Compagnie de publier le texte de son jugement dans un *Mémoire* qui avait pour objet, comme son titre l'indique, *de légitimer la conduite qu'elle avait tenue* relativement à Petitpierre. D'où vient qu'elle ait gardé le silence? Je ne veux pas la juger avec trop de sévérité en disant qu'elle sentit elle-même que cette publicité pouvait être préjudiciable à sa cause. Elle était trop puissamment entraînée par ses préoccupations ardentes, et le parti pris dominait trop dès lors ses délibérations, pour qu'elle pût se rendre bien compte des conséquences de sa conduite. J'aime mieux chercher la cause de son silence dans ces habitudes de mystère dont les corps ecclésiastiques, même au sein du protestantisme, ont aimé longtemps à s'entourer, et qui, à cette date, étaient regardées encore, par quelques-uns d'entre eux, comme une des conditions mêmes de leur existence. — Mais les registres de la Compagnie, quelque incomplets qu'ils soient à d'autres points de vue, nous ont conservé, dans toute son étendue, le protocole du jugement qu'elle prononça. Voici comment le secrétaire de la Compagnie rend compte de la conclusion de ce grand procès :

« On a repris ensuite l'affaire de M. Petitpierre, ci-devant pasteur de la Chaux-de-Fonds, et, quoiqu'il n'ait pas paru, on n'a pas cru devoir renvoyer à le juger, non-seulement parce qu'il a été dûment cité et même averti par la lettre à lui adressée ce matin que, s'il ne paraissait pas, on ne laisserait pas de passer outre, et qu'on regarderait sa non-comparution comme une preuve qu'il se sent coupable, mais encore parce qu'on a dans sa requête à MM. du conseil d'Etat du 11 août, et dans la lettre adressée hier à moi soussigné, et

chanter la pause du psaume en question, elle avait surtout en vue le premier verset de cette pause :

Sage auteur de la nature,
Le monde, ta créature,
Un jour viendra *tout entier*
A tes pieds s'humilier.

Ce *tout entier* lui paraissait sans doute insinuer le *rétablissement de toutes choses* qu'avait prêché Petitpierre. Ce reproche retombait, il est vrai, sur le psalmiste, ou du moins sur la traduction des psaumes adoptée par l'Eglise. Mais l'esprit de parti n'y regarde pas de si près. » — Cette remarque pleine de finesse ne m'a pas complétement persuadé, et je persiste à croire que la Compagnie, dans son interrogatoire, visait plus encore aux passages du psaume qui semblaient se rapporter aux ennemis de Petitpierre, qu'à ceux dans lesquels celui-ci pouvait trouver la confirmation de sa doctrine.

lue ce matin en Classe, aussi bien que dans la notoriété de plusieurs faits à sa charge parvenus à notre connaissance depuis la dernière générale, des preuves suffisantes pour le juger, et que d'ailleurs il y aurait du péril à renvoyer ce jugement, vu le caractère du dit sieur Petitpierre et de ses adhérents qui ne cherchent à gagner du temps que pour répandre la doctrine prohibée [1], malgré les scandales et les troubles qui en résultent, ce qui est la marque d'une obstination invincible.

» En conséquence, lecture ayant été faite de la requête du 11 août dernier, de la lettre ci-dessus, et ouï le rapport des faits qui sont à la charge du sieur F.-O. Petitpierre, la Compagnie, après avoir donné à tous ces articles une attention sérieuse, et réfléchi mûrement sur chacun d'iceux, a trouvé qu'il est souverainement coupable :

« 1° *Envers la compagnie des pasteurs* [2], qu'il cherche a dépouiller du droit » qu'elle a de juger ses membres, et de *(sic)* tout ce qui concerne le saint » ministère, en s'adressant au gouvernement et même à la cour pour faire » casser et annuler la sentence de destitution qu'elle prononça contre lui à » la générale d'août dernier, conduite d'autant plus répréhensible dans le » dit sieur Petitpierre, qu'il avait reconnu lui-même cette autorité de la Com» pagnie en entrant dans le saint ministère, et qu'il s'était engagé par son » serment à se soumettre à ses édits. D'ailleurs, il charge la dite Compagnie, » dans sa requête, des imputations les plus odieuses, l'accusant de passion, de » violence et d'injustice, contre toute raison ; il rapporte ses arrêts et sa con» duite envers lui d'une manière infidèle, et tourne même contre elle, par une

[1] J'ai dit plus d'une fois que le grief d'hérésie n'avait tenu aucune place dans le procès de Petitpierre, ce qui peut paraître en contradiction avec ce passage des manuels de la Compagnie. Mais il faut remarquer que cette expression de *doctrine prohibée* ne figure que dans le préambule qui sert à introduire le jugement, et ne se trouve pas dans le jugement lui-même, ni dans l'énumération des trois grands délits dont Petitpierre était censé s'être rendu coupable envers la Compagnie, envers l'Etat, et enfin envers l'*Eglise* et le public. C'est sous ce dernier chef assurément que le délit d'hérésie aurait dû être placé s'il avait été pris au sérieux par la Compagnie. Mais il n'en fut rien, et elle laissa imprudemment ce mot subsister dans son protocole, oubliant qu'un corps ecclésiastique qui *prohibe* une doctrine, ne peut, sans la dernière inconséquence, autoriser ses membres à *s'en ouvrir dans le particulier*, c'est-à-dire, à le bien prendre, les laisser libres de la répandre en secret.

[2] En voyant ainsi le délit de Petitpierre contre la Compagnie mis en première ligne, on se rappelle involontairement le mot célèbre d'un bailli bernois : « Monsieur de Voltaire (on sait l'accent), vous avez mal parlé du bon Dieu; vous avez eu tort, bien tort, mais il est miséricordieux, et il vous pardonnera. Vous avez mal parlé de J.-C. : j'espère qu'il vous pardonnera aussi. Mais vous avez tenu des propos sur Messieurs de Berne : ceci est plus grave, et LL. EE. ne vous le pardonneront jamais. » — Voir L. Vulliemin, *Der Kanton Waat*, II. 66.

» malignité très criminelle, tout ce qu'elle a fait envers lui par support et par » charité, dans la vue de le sauver, ensorte qu'il paraît visiblement qu'il ne » cherche dans cette requête qu'à noircir la Compagnie, et à la perdre dans » l'esprit du gouvernement et du public.

» 2° *Envers l'Etat*, parce qu'en voulant ôter à la Compagnie un droit » dont elle a joui constamment, et qui est reconnu par les *Articles généraux*, » il donne par cela même atteinte aux dits *Articles généraux*, qui intéressent » tout l'Etat, et qui sont le garant le plus sûr et le seul boulevard de notre » liberté et de notre tranquillité; parce qu'en allant à la cour pour barrer » M. le président et MM. du conseil d'Etat dans des fonctions qui leur sont pro- » pres, et dans des cas qui ne doivent souffrir aucun renvoi, il transporte la » souveraineté hors du pays, au grand préjudice de cet Etat.

» 3° *Envers l'Eglise et le public*, qu'il trouble et scandalise également par » son obstination à répandre ses sentiments et à les rendre publics, par son » consentement à tous les moyens que ses adhérents emploient pour tâcher » d'avoir le dessus, moyens violents qui ne tendent qu'à fomenter la division, » et qui troublent le repos public.

» A ces causes, la Compagnie a jugé que le dit sieur F.-O. Petitpierre était » dûment convaincu, par ses propres écrits et par toute sa conduite, d'être » contrevenu à son serment, d'avoir calomnié la Compagnie, de s'être rebellé » contre elle, d'avoir scandalisé l'Eglise, d'être un perturbateur du repos pu- » blic, et un homme incorrigible par son obstination invincible. En consé- » quence, elle l'a déclaré indigne du caractère sacré dont elle l'avait revêtu » ci-devant, et l'en dépouille aujourd'hui. De plus, afin que le dit sieur Petit- » pierre qui a refusé obstinément de paraître, dans la vue d'éloigner par là » sa condamnation, en soit dûment informé, elle a nommé MM. Dardel, pas- » teur des Ponts, et Sandoz, prédicateur du Vendredi, pour se rendre chez » lui, et lui notifier sa dégradation de la part de la Vénérable Classe, com- » mission dont ces deux messieurs se sont exactement acquittés, en parlant » à lui-même. »

» Ainsi fait et passé dans l'assemblée générale convoquée par le devoir et tenue le 15 octobre 1760.

CHAILLET, pasteur de Serrières, secrétaire. »

Ce fut ainsi, dans une séance de *relevée*, que se termina, par une sentence capitale et sans appel, la procédure la plus grave dont la Compagnie ait eu à s'occuper pendant les trois siècles de son existence. En l'absence des frères de l'accusé, quelques voix isolées firent-elles entendre en sa faveur une pa-

role de clémence? On aime à le croire, mais on l'ignore, et, s'il eut lieu, cet appel à l'indulgence en faveur d'un frère errant, mais dont la bonne foi ne pouvait être suspectée, fut inutile. Tout ce que nous savons, c'est que les adversaires de Petitpierre, conformément à ce qui s'était fait dès le début du procès, furent admis à voter contre lui; que la Compagnie qui, avant de procéder à l'imposition des mains dans la consécration des candidats au saint ministère, avait l'habitude de se recueillir dans une prière solennelle, ne songea point à ce précédent religieux au moment de consommer un acte dont l'importance n'était pas moindre, c'est-à-dire de retrancher un de ses membres du corps ecclésiastique, et de lui infliger la peine la plus dure qui fût à sa disposition en lui ôtant, par une flétrissure sans égale, le caractère sacré dont elle l'avait revêtu; — enfin, que cette peine, que l'on peut bien appeler *l'excommunication majeure* de l'Eglise protestante, fut prononcée non pas à l'unanimité des suffrages, mais à la simple majorité, puisque, dans le cas contraire, ce fait eût été relaté avec empressement dans les registres de la Compagnie. . . . .

Ceux de mes lecteurs qu'intéresse cette histoire, parce qu'il s'y rattache des questions toujours vivantes, ont eu sous les yeux le récit et les pièces du procès: ils n'ont pas besoin de connaître ma manière de voir pour être fixés sur la leur. Je tiens seulement à indiquer en quelques mots les points essentiels sur lesquels le jugement de la Compagnie me semble surtout prêter aux objections. . . . .

Relativement, d'abord, au premier chef d'accusation, c'est-à-dire au délit de Petitpierre envers la Compagnie elle-même, il n'est point exact qu'il ait cherché à la dépouiller de *son droit de juger ses membres*, et de prononcer sur *tout ce qui concerne le saint ministère.* Sa requête au gouvernement, titre essentiel, pour ne pas dire unique, de l'accusation contre lui, ne renferme pas une syllabe où ce droit en lui-même ait été mis en question par Petitpierre. Il y demandait simplement au conseil d'Etat, considéré par lui comme *juge d'ordre*, de le relever d'une sentence qui lui semblait arbitraire, ce qu'il cherche à prouver par une série d'arguments et de faits que la Compagnie pouvait bien trouver faux et inexacts, mais qu'il ne suffisait pas, pour les réfuter, de traiter *d'imputations odieuses*, et dont il aurait fallu avant tout prouver l'inexactitude et la fausseté. A qui pouvait-il s'adresser, si ce n'est au conseil d'Etat, pour échapper à une sentence de déposition qu'il ne croyait pas avoir méritée, et n'a-t-il pas pris soin de protester à l'avance contre l'accusation qui devait lui être faite, lorsqu'il s'est défendu *devant Dieu*, dans sa requête, de toute velléité *d'aller contre les Articles généraux?* Le serment de *soumission* prêté par lui à la Compagnie, lors de sa consécration au saint

ministère, pouvait-il, d'une part, supprimer celui qu'il avait prêté en même temps *d'exposer corps, vie et biens pour maintenir la Parole de Dieu*, et, de l'autre, lui faire accepter une sentence entachée à ses yeux d'irrégularités flagrantes dans la forme, et reposant pour le fond sur un refus d'obéissance relatif à l'enseignement d'une doctrine que la Compagnie n'avait point déclarée fausse, et que, quelques semaines auparavant, elle avait tout au contraire formellement reconnue comme compatible avec l'orthodoxie de l'Eglise, puisqu'elle autorisait ses membres à en faire profession dans leurs entretiens privés avec leurs paroissiens? Enfin, accuser Petitpierre, jusque-là l'un des membres les plus dévoués et les plus fidèles de la Compagnie, d'avoir cherché « à la perdre dans l'esprit du gouvernement et du public, » parce qu'il poursuivait le redressement de l'un de ses actes, est une énormité qui fait comprendre que la Compagnie ait reculé devant la publicité de son jugement de dégradation, tandis qu'elle faisait connaître elle-même au public les termes de la sentence par laquelle elle avait dépouillé Petitpierre de son poste de pasteur. Et, à ce propos, comment voulait-elle que l'Eglise neuchâteloise, qui n'était pas apparemment concentrée tout entière dans le corps ecclésiastique, pût se faire une idée juste d'une procédure dont elle lui livrait bien la première partie, mais dont elle supprimait la dernière et la plus importante?

Quant au délit de Petitpierre envers *l'Etat*, était-ce à la Compagnie de punir une faute qui ressortissait à un autre tribunal que le sien ; et Petitpierre, accusé par elle de « transporter la souveraineté hors du pays, » parce qu'il s'était adressé en dernière instance au souverain, après n'avoir pu obtenir, du conseil d'Etat, l'annulation de l'arrêt dont il était victime, était-il responsable du fait que le souverain, au lieu de résider au château de Neuchâtel, se trouvait hors du pays?

Enfin, Petitpierre, dont la conduite et les enseignements, de l'aveu même de ses adversaires, avaient constamment édifié l'Eglise et le public de la Chaux-de-Fonds, pouvait-il être accusé de scandaliser *l'Eglise et le public* du pays? Etait-il coupable du trouble qui se rattachait à sa querelle? Et, comment un homme qui s'était contenté d'exposer sa conduite et sa doctrine dans une *Apologie* tout imprégnée de l'esprit de l'Evangile, dont *les requêtes* au conseil d'Etat sont aussi respectueuses pour la Compagnie elle-même que pour le corps auquel il s'adresse, et qui, dans ses écrits particuliers, ne cessait de prêcher à ses partisans le support et le pardon, comment aurait-il donné la main aux moyens *violents* employés par d'autres en sa faveur, et qui n'étaient autre chose que de simples remontrances adressées au conseil d'Etat et au souverain?

On ne peut, après tout cela, se rendre compte du jugement de la Compa-

gnie qu'en faisant la part de cette illusion plus ou moins commune à tous les corps ecclésiastiques, qui, du moment où leur autorité et leurs priviléges semblent menacés, confondent leur cause particulière avec une cause plus haute, la cause même de Dieu. Petitpierre, atteint et convaincu dans le sentiment de ses collègues, du crime de rebellion contre la Compagnie et contre l'Église (personnifiée, comme nous l'avons vu, dans la Compagnie elle-même, puisque celle-ci garda par devers elle les considérants et les termes de son jugement), Petitpierre fut considéré comme rebelle à Dieu, et puni comme l'eût été un blasphémateur, c'est-à-dire par la dégradation, pénalité extrême, au-delà de laquelle s'arrêtait la juridiction ecclésiastique. Et pourtant, chacun des membres de la Compagnie était assurément bien loin d'être un juge prévaricateur, et crut, au contraire, en votant la dégradation de Petitpierre, faire acte de fidèle ministre de l'Evangile, et, j'ajouterai, de bon patriote; plusieurs se laissèrent tromper par cette fiction commode, en vertu de laquelle l'accusé ne comparaissant pas devant un tribunal qui primait tous les autres à leurs yeux, il reconnaissait par là même « les faits à sa charge; » la grande majorité d'entre eux suivit complaisamment le mot d'ordre donné par quelques chefs, dont nous aimons à reconnaître que l'erreur était de bonne foi; et tous consentirent ainsi à expulser du corps ecclésiastique, sans espoir de retour, et en le marquant d'un opprobre indélébile, un pasteur pieux, éclairé, irréprochable dans ses mœurs, voué tout entier à sa tâche, et dont l'unique faute était, non pas même d'avoir pensé autrement que ses collègues, puisqu'il est de toute évidence que plusieurs, au fond du cœur, partageaient sa manière de voir, mais d'avoir pensé plus qu'eux, et surtout d'avoir cherché à mettre sa vie d'accord avec sa pensée.

IX.

Petitpierre, dépouillé de son poste de pasteur et de son titre de ministre de l'Evangile, n'était pas au terme de ses tribulations. Au moment où se terminait, par une sentence flétrissante, la procédure de la Compagnie, les conseils de la ville en ouvraient une autre, dont l'un des premiers résultats fut la suspension de sa bourgeoisie infligée à Petitpierre, et son expulsion de Neuchâtel à bref délai. Voici à quelle occasion.

Le 18 octobre, un relieur de Neuchâtel, Fauche le père, arrivant de Bienne avec « une charge d'imprimés, » se reposait devant les greniers de la ville, lorsque le maire de Rochefort, ayant jeté les yeux sur sa cargaison, fit obser-

ver au maître-bourgeois en chef, qui passait dans ce moment, que « le débit de pareils écrits pourrait être d'une dangereuse conséquence » pour le pays. MM. les Quatre, immédiatement assemblés, firent apporter ces imprimés à l'hôtel-de-ville, où ils restèrent déposés pour n'en plus sortir, si ce n'est en fumée, puisqu'il fut décidé plus tard qu'ils seraient détruits par le feu. Le conseil de ville, par arrêt du 20 octobre, approuva la conduite de MM. les Quatre, « qui n'avaient agi qu'en conformité de leur droit de police, » et résolut, (c'est par là que plus tard on aurait commencé), de soumettre ces écrits à un examen approfondi. Le conseiller d'Etat, Ferdinand Osterwald, réclama immédiatement ces feuilles comme étant sa propriété, en même temps qu'il s'adressait au gouvernement pour obtenir justice. Je reviendrai sur ce qui le concerne personnellement dans cette affaire, dont je ne veux rapporter ici que les suites immédiates pour le pasteur de la Chaux-de-Fonds.

Le 21, c'est-à-dire le lendemain du jour où le conseil de ville avait décidé de faire examiner par une commission spéciale les ouvrages saisis, et avant même que cette commission eût été nommée, le magistrat ayant appris qu'il n'avait pu séquestrer, comme il s'en flattait d'abord, l'édition tout entière, dont le reste était arrivé à Neuchâtel et se trouvait aux mains d'Osterwald, chez lequel il n'était pas question d'en opérer la saisie, fit, de son chef, proclamer à son de caisse la défense absolue de répandre ces écrits, à savoir : l'*Apologie de Petitpierre*, l'*Histoire abrégée de ses démêlés avec la Classe*, et enfin les *Considérations pour les peuples de l'Etat*, etc[1]. Ces écrits étaient déclarés pernicieux, attentatoires aux franchises du pays, et particulièrement aux droits de la bourgeoisie de Neuchâtel, etc. »

Or, au moment même où le tambour et les *sautiers* de MM. les Quatre consommaient leur tâche, le colonel Chaillet, qui « remontait la ville, » les poches bien garnies des brochures condamnées, en remit des exemplaires aux personnes de sa connaissance, nommément au capitaine Jacobel et à M. Félix Meuron, et, ayant été cité pour ce fait devant le magistrat, fit répondre sans façon qu'il était malade et ne pouvait se déplacer. On prétendit cependant à l'hôtel de ville qu'on l'avait vu entrer, ce jour-là, chez sa parente Mme Pury, ce qui n'améliora pas son affaire. Cité une seconde fois, toujours en sa qualité de bourgeois, il ne parut pas davantage et se contenta d'écrire

[1] L'*Apologie* et l'*Histoire* forment un seul volume in-12 de 120 pages ; les *Considérations* une brochure à part (84 pages). L'*Apologie* seule est signée du nom de son auteur ; les deux autres écrits sont anonymes, et aucun des trois ne porte un nom de lieu. Les rigoureuses poursuites exercées contre ces ouvrages n'ont pas empêché qu'il n'en soit resté d'assez nombreux exemplaires, et on les trouve le plus souvent reliés en un seul volume.

au maître-bourgeois en chef que, si c'était pour les livres qu'il avait distribués qu'on le faisait citer, il se croyait autorisé à agir comme il l'avait fait, par un rescrit de S. M., et que, si MM. les Quatre étaient curieux de prendre connaissance de ce rescrit, il le leur communiquerait avec un extrême plaisir. Le conseil de ville, irrité au dernier point de cette conduite irrespectueuse, et ayant pris connaissance en même temps d'une feuille manuscrite et non signée, qui circulait dans le ressort de la ville, et qu'on attribuait à Chaillet[1], suspendit celui-ci de ses droits de bourgeois. Cette disgrâce ne paraît pas avoir fait sur le colonel une impression bien profonde.

C'était maintenant au tour de Petitpierre. Il était tombé malade quelques jours après sa dégradation par la Compagnie; sa maladie était de notoriété publique, et le docteur Neuhaus, médecin de ville, n'avait pas laissé ignorer qu'il la jugeait assez grave; ce fut le moment choisi par le conseil pour faire son procès à un homme accablé, et le citer devant un nouveau tribunal.

On avait résolu d'abord de le sommer de répondre entre autres à ces questions :

« Au mépris des *Articles généraux*, qui portent *que la religion soit inviolablement conservée et maintenue dans son état présent*, n'avez-vous pas cherché à innover en enseignant la non-éternité des peines? — N'avez-vous pas présenté deux requêtes au gouvernement dans l'objet de mettre à néant la sentence de votre destitution prononcée par la Compagnie? »

On se ravisa en s'apercevant du ridicule dont se couvrirait le conseil de ville transformé en synode, et de ce qu'il y avait d'odieux à poursuivre Petitpierre sur un chef d'accusation qui lui avait valu d'être destitué et dégradé. On résolut donc de se réduire à lui demander s'il reconnaissait le 1er des *Articles généraux*, et quelle part il avait prise à la publication des livres saisis.

L'interrogatoire de Petitpierre n'ayant pu avoir lieu à l'hôtel de ville, vu son état souffrant, une délégation du conseil se rendit à son domicile, le 8 novembre. Il a raconté lui-même, dans une lettre à sa sœur écrite deux jours plus tard, cet incident, dont je donne en note le récit tiré des registres de la Ville[2].

[1] C'était le fameux *Avis* du 26 août, par lequel Chaillet sommait le gouvernement de fermer le château aux membres de la Compagnie, devenus des *cornets de sédition*, et d'avertir les conseils de la ville de l'*indécence et irrégularité de leur conduite*.

[2] Extrait du registre des arrêts de la ville. — 8 nov. 1760. On mande le Sr F.-O. Petitpierre à l'hôtel de ville, en qualité de bourgeois. Il est indisposé. On lui envoie une délégation (M. Droz du grand conseil et le secrétaire de ville) pour lui faire lecture du 1er des *Articles généraux*, et lui demander s'il reconnaît les droits spécifiés dans le dit article, et s'il a part, directe ou indirecte, à la composition, impression et publication des trois pièces, *Apologie*, etc. — La délégation se rend chez M. Jean-O. Petitpierre, du grand conseil,

« Samedi 8 du courant, le conseil de ville me fit l'honneur d'égaler mon sort à celui de M. Chaillet, en me faisant notifier que j'étais suspendu de ma bourgeoisie, et que j'eusse en conséquence à vider la ville dans huit jours. Le samedi matin j'avais été sommé de me rendre en conseil de ville, mais je ne pus le faire pour raison de maladie... Peu après, je reçus deux députés du conseil qui avaient ordre de me faire deux interrogats, en me requérant d'y répondre par un oui ou par un non : 1° si je reconnaissais les droits de la Compagnie, tels qu'ils sont énoncés dans le premier des *Articles généraux?* A quoi je répondis que oui, que je reconnaissais les droits de la Compagnie selon toute l'étendue que leur donne le premier de ces *Articles*, ajoutant cependant que cet article devait nécessairement être entendu dans un sens qui n'anéantît pas le neuvième [1]. 2° Si j'avais part, directe ou indirecte, à la composition, impression et publication des trois écrits imprimés, et intitulés, etc.? J'ai répondu que non, excepté la composition de mon *Apologie.*

Une heure et demie après, je reçus la notification de suspension, et l'ordre de vider la ville dans huit jours, sans qu'on me marquât la raison de ce jugement, et sans aucun égard pour ma maladie bien connue du conseil.

.... A propos, on n'eut pas le loisir samedi, en conseil, de tenir M. Osterwald, mais cela ne tardera pas, et il aura aussi son affaire, de même, dit-on, que M. le commissaire Meuron, et M. le maire de la Côte, son gendre. Me voilà en bonne compagnie. En tout cas, nous irons tous demeurer à la Chaux-de-Fonds. Et je parie qu'en attendant que l'orage soit passé, on nous tiendra quittes du *giete.*

.... Dites-moi expressément des nouvelles de la santé et tranquillité de mon cher père et de ma chère mère. Après m'avoir fait la grâce de les si bien soutenir, lors des coups que la Classe m'a portés, j'espère que Dieu leur accordera toujours sa joie, et la paix à vous tous.

où loge actuellement l'ex-ministre son frère, et, la commission faite, celui-ci exprime son chagrin de n'avoir pu obéir à MM. les quatre, mais il a un rhume dans la tête qui ne lui permet pas de rester debout, et une médecine dans le corps. Aux questions, il répond « qu'il reconnaissait le 1er des *Articles généraux*, en tout ce qui n'est pas en contradiction avec d'autres articles, notamment l'art. 9 ; par rapport à l'*Apologie*, qu'il était clair que c'était son ouvrage, mais qu'il n'avait aucune part à son impression ni à sa publication ; et, quant aux deux autres, n'avoir aucune part non-seulement à leur impression et publication, mais même à leur composition.

« Délibéré ; considérant que Petitpierre est le premier et le principal auteur des troubles, qu'il a cherché à renverser nos constitutions, à bouleverser le pays, et à mettre nos *Articles généraux* en contradiction : pour tous ces faits graves, de notoriété publique, il est suspendu de sa bourgeoisie, laquelle suspension lui sera notifiée par les sautiers, avec ordre de vider la ville dans huit jours, et, si l'on apprenait qu'il se tramait quelque chose dans cette maison, au préjudice de nos franchises, MM. les quatre sont en autorité de le faire sortir de la ville du jour au lendemain. »

[1] Voici le passage de cet article IX auquel se rapporte la réserve faite par Petitpierre : .... « Le souverain.... confirme.... tous les droits, franchises, et libertés spirituelles et temporelles, bonnes anciennes coutumes écrites et non écrites, de chacun des corps et communautés qui composent cet Etat, etc. »

L'interrogatoire de Petitpierre, et le semblant de procédure dont le conseil de ville usa à son égard, étaient, en vérité, chose superflue. Ce n'était pas assurément mettre en contradiction entre eux les *Articles généraux*, que de les expliquer l'un par l'autre. Et, quant aux trois ouvrages incriminés, la déclaration de Petitpierre était aussi catégorique que possible. Il ne pouvait être rendu responsable du seul de ces écrits (les *Considérations*) qui fût en désaccord avec la constitution du pays, puisqu'il n'avait pris aucune part, directe ou indirecte, à sa rédaction et à sa publication. Il en était absolument de même pour l'*Histoire des démêlés*, etc. Pour ce qui regarde *l'Apologie*, cet ouvrage était signé en toutes lettres de son nom, et, sans parler du fait certain qu'il fut imprimé à son insu, on eût pu mettre au défi les criminalistes les plus experts de trouver à mordre dans cet écrit, uniquement religieux, et qui ne se rapportait qu'aux origines du conflit, puisqu'il fut lu en classe le 4 juin, c'est-à-dire plusieurs mois avant les condamnations successives infligées à son auteur. La suspension de Petitpierre de ses droits de bourgeoisie, son expulsion de la ville dans la huitaine, et la menace de l'en faire sortir, cas échéant, du jour au lendemain, menace dont il ne parle pas à sa sœur pour ne pas alarmer ses vieux parents restés avec elle à la Chaux-de-Fonds, tout cela n'était autre chose qu'une exécution sommaire contre un homme devenu odieux sans être coupable, malade d'ailleurs, et dont la présence dans une ville ardemment dévouée à la politique de ses adversaires, ne pouvait avoir aucune espèce de danger.

Mais c'est un bon oreiller de maladie qu'une conscience tranquille. « Loin que l'étrange procédé du conseil envers moi ait contribué à aggraver, ou simplement prolonger mon mal, écrivait-il à sa sœur, je date mon rétablissement de ce samedi même. Car, depuis vendredi, je n'ai plus eu d'accès, et voici le troisième jour que je me porte, en vérité, parfaitement bien, Dieu en soit loué! Je songerais même à remonter auprès de vous dans peu de jours, si nous n'approchions de la mi-novembre, temps auquel Milord marquait qu'il comptait arriver... Mon dessein est donc d'aller me constituer à Cornaux quelques jours, et de m'y rendre samedi prochain dans une bonne voiture. — Tout le monde me fait compliment sur mon bon visage, mon bon teint, bon œil, etc., tellement qu'étant si beau, je me réjouis fort de vous tous embrasser. »

Quelques jours plus tard (20 novembre), il écrit de la cure de Cornaux, où son frère Simon lui avait offert un asile, une des dernières lettres[1] que nous ayons

[1] Voici quelques passages de ces dernières lettres. — Cornaux, 26 novembre : « Le soir, après souper, nous ne manquons jamais (son frère Simon et lui) de faire un tour à Neu-

de lui jusqu'à son départ pour Londres, près de deux ans plus tard. Il avait retrouvé sa liberté d'esprit, sa bonne humeur, et plus d'enjouement même, semble-t-il, qu'il n'en eut jamais dans sa vie paisible d'autrefois. Comment ne lirait-on pas avec plaisir ces lignes écrites à sa sœur :

.... Vous êtes une charmante correspondante, et je dirais la plus charmante, si je ne craignais de faire tort au cher Irlandais qui a joint à vos deux lettres, déjà si pleines de bonnes nouvelles, une longue lettre de sa façon, pleine aussi de bons détails.

Mais pourrait-on sans indiscrétion me marquer deux mots du sujet précis et du résultat de la délibération de dimanche dernier? Si c'est lettres closes, qu'ainsi soit, n'en parlons plus.

Et puis, M. Daun n'est pas invincible.[1] Vous le verrez par la traduction ci-jointe d'une lettre de M. Fischer de Berne à M. notre docteur Kuhn. Mais savez-vous que je croyais M. Daun mille fois plus difficile à vaincre que la C...? Ainsi cela est de bon augure, mais prudence.

J'étais le coq en pâte à Neuchâtel, et je suis le coq en pâte ici. Jamais le parlement de Paris ne fut mieux à Pontoise, ni M. l'archevêque de Paris à Conflans, et, si cela continue, vous allez avoir à mon retour un gros chanoine, capable par sa carrure de donner couleur à la chronique qui dit que je travaille à vous ramener au papisme.

Après la première semaine de décembre, je partirai au premier beau temps pour me repatrier... Et franchement, je serais bien aise qu'une couple d'amis me fissent l'amitié de me venir quérir. Une précaution ne gâte rien.

En vérité, les bonnes nouvelles de Saxe nous ont fait du bon sang, et elles vous en feront aussi à tous, surtout à mon cher père. Ma sœur qui a la lessive, disait aujourd'hui à dîner : j'ai perdu une nappe à cette lessive. — Ce n'est rien, lui dit son mari, le roi de Prusse a battu Daun. — Après dîner, la nappe s'est retrouvée.

On m'appelle au souper, adieu. Nous vous bénissons tous.

Bien que Petitpierre désirât vivement retourner aussi vite que possible à la Chaux-de-Fonds, et ne voulût pas, comme il disait, « bâtir des tabernacles à

châtel et à la Chaux-de-Fonds... le tout en nous promenant par la chambre, et ces voyages *idéals* ne manquent guère de nous en faire faire un dans le ciel, où nous voyons toujours de quoi nous aller coucher en paix et en joie vers les dix heures. Voyez, je vous prie, Es. L, depuis le v. 4 jusqu'à la fin, et II Cor. VI tout entier. » — Enfin, le 10 décembre, écrivant pour remercier MM. Bourquin et Humbert-Droz qui voulaient venir le chercher à Cornaux, il ajoute : « Je ne puis encore dire le jour auquel je pourrai partir... Il y a un nouveau rescrit que l'on dit être contre le conseil de ville, en faveur de M. le colonel Chaillet... En attendant que je vous embrasse, voulez-vous donner un moment à feuilleter? Il paraît que cela vous fait plaisir. Voici de quoi vous exercer. Voyez donc Jér. XV, 10-21. Dan. VI, 3, 4, 5. Osée IV, 1. VI, 9. Le quatrième d'Esdras XVI, 71-76. Sapience XIV, 22. Ecclésiastique II, 1-9. En lisant la Bible j'ai noté ces endroits pour vous. » — On voit que les Apocryphes n'effrayaient pas le pieux pasteur.

[1] Il s'agit de la victoire de Torgau (3 novembre 1760) qui rendit la Saxe aux Prussiens.

Cornaux, » il s'y trouvait encore le 15 décembre, jour où il adressa une requête au gouvernement pour être relevé de l'arrêt suspensif de sa bourgeoisie. *Je n'attends plus que la bourgeoisie des cieux*, avait-il dit aux huissiers chargés de lui signifier qu'il n'était plus citoyen de Neuchâtel qu'à titre précaire. Cette noble parole, que ses ennemis tournèrent en dérision[1], en apprenant qu'il sollicitait au château le redressement de l'arrêt sommaire de l'hôtel de ville, ne l'empêcha pas, en effet, de céder aux instances de ses partisans, et de demander justice à qui de droit. Livré à lui-même, il fût resté silencieux. « Quoique traité comme si je n'étais pas de franche et libre condition, écrivait-il quelques jours après la sentence du magistrat de Neuchâtel, je ne laisse pas d'être tel, Dieu soit loué! et tel est quiconque est affranchi de l'esclavage des passions, et jouit de la liberté glorieuse des enfants de Dieu.» Cette liberté lui suffisait, mais il était devenu, malgré lui, un homme public et ne s'appartenait plus tout entier. Il ne voulut pas, cependant, réclamer tout de suite, craignant, comme il le dit dans sa lettre au conseil d'Etat, d'augmenter encore la fermentation régnante, et de causer à ce corps « un désagréable embarras. » Mais, apprenant que le roi, par rescrit du 22 novembre, avait donné l'ordre d'employer les moyens les plus efficaces pour obliger le conseil de ville à lever la suspension de Chaillet, et celle de Ferd. Osterwald qui avait suivi de près, il ne crut plus opportun de garder le silence. Sa lettre au conseil d'Etat, fort respectueuse d'ailleurs pour le magistrat de Neuchâtel, rapporte avec détail ce qui s'était passé, et insiste surtout sur le fait qu'il avait été suspendu, « sans qu'on lui eût rien notifié du fondement de cet arrêt. » Elle se termine ainsi :

« Je conclus, M. le président et MM., car encore un coup le fait emporte le droit, je conclus, dis-je, à ce que je sois rétabli dans mes droits de bourgeois que je regarde comme très précieux, mais qui le seraient assurément bien peu s'ils étaient si fragiles. C'est cette défense de mes droits que j'abandonne en toute confiance à la justice de vos seigneuries, en me répandant, etc.

A Cornaux, le 15 décembre 1760.

F.-O. Petitpierre, *pasteur de la Chaux-de-Fonds.*

Quelques jours après, il était rentré dans sa cure, d'où il ne put être délogé, malgré tous les efforts de ses adversaires, que quinze mois plus tard, le 25 mars 1762.

(A suivre.) Ch. Berthoud.

[1] C'est le ministre J.-A.-S. Sandoz qui nous a heureusement conservé ce mot de Petitpierre, dont il se fait une arme contre lui. — Voir *Mes réflexions*, p. 102.

LE CHANOINE CHRONIQUEUR HUGUES DE PIERRE

Le fait le plus curieux et le plus caractéristique de l'histoire littéraire de Neuchâtel, antérieurement à la Réformation, est sans contredit l'existence de cette œuvre, collective et successive à la fois, qu'on nomme la *Chronique des Chanoines de Neuchâtel*, travail de deux siècles au moins, malheureusement anéanti en presque totalité par un incendie, et dont il ne reste que des fragments transcrits au siècle dernier par un magistrat éclairé, Samuel de Purry, et publiés dans le nôtre par les soins de M. Frédéric de Rougemont. Mais, tels quels, ces fragments suffisent pour rendre à jamais regrettable la perte de cet important manuscrit auquel quatorze chanoines de la Collégiale avaient mis la main, à tour de rôle, et dont la publication complète nous aurait offert la vivante image de ces temps évanouis. Il s'en faut de beaucoup sans doute que tous ces récits eussent la même valeur. D'abord les quatre premiers de ces chroniqueurs ont écrit en latin; tous les autres, au contraire, ont employé le vieux français ou langue d'oïl. Pendant que les uns, et c'est le plus grand nombre, narrent en purs érudits, sèchement et presque sans réflexion, d'autres mêlent à leur narration, des vues élevées et qui étonnent même parfois par leur sagacité. Le chanoine Pierre Marquis, qui prit la plume en 1433, était évidemment une tête politique et diplomatique distinguée, comme il y en eut plusieurs en Suisse, au siècle de Commines et de Machiavel. Le chanoine Henri Purry de Rive, qui le suit immédiatement, a moins de génie; mais c'était un écrivain judicieux et patriotique; l'histoire de la Suisse lui doit la conservation de ce mot sublime qu'on gravait dernièrement sur le splendide monument inauguré sur le champ de bataille de Saint-Jacques: « Nous baillerons nos âmes à Dieu et nos corps aux Armagnacs (1444). »

Mais l'écrivain le plus spirituel, le plus remarquable de toute la pléïade de ces chroniqueurs en aumusse, c'est Hugues de Pierre, dont on a eu l'heureuse idée de placer la statue à côté de celles des hommes les plus illustres du pays.

Cet honneur, Hugues de Pierre le mérite à double titre, soit par son patriotisme, soit par son talent original. Ses descriptions de la guerre de Bourgogne et de la bataille de Grandson en particulier, sont d'une vérité saisissante, pleines de vivacité, d'éclat, d'une verve incomparable, et d'un coloris qu'on trouve bien rarement dans les chroniques. Les historiens étrangers en ont été ravis comme les nationaux. « Que ne puis-je citer les dix pages que M. de » Purry a sauvées, s'écrie M. Michelet dans son *Histoire de France;* tout le » reste est perdu. Je n'ai rien lu de plus vif et de plus français. » M. Michelet n'en cite qu'un passage; c'est ce récit si connu de l'arrivée des Suisses à Neuchâtel :

« Sur ces entrefaites, les alliances cuidants porter aide et délivrance aux » leurs de Grandson, arrivent à Neuchâtel, à grands sauts avecque chants » d'allégresse et formidable suite (seize mil disait l'un, vingt mil disait l'autre), » tous hommes de martial visage, faisant peur et pourtant plaisir à voir. »

« Le chanoine Hugues, remarque à ce sujet le même historien, qui était » tout près des Suisses et qui a eu peur, est tout ému; il tressaille d'aise d'en » être quitte. Ce dernier trait est charmant. » Charmant en effet, beau même et presque sublime. Mais M. Michelet se trompe, le chanoine n'a pas eu peur, il parle de tout cela avec trop de satisfaction, que dis-je, avec trop d'enthousiasme. Un souffle ardent, impétueux comme celui qui animait les Suisses est répandu dans les pages grandioses, vraiment épiques, où de Pierre raconte la venue du Duc (à grandes chevaulchées venait le duc Charles) et sa déconfiture merveilleuse par Messieurs des Ligues à Grandson. Ces ligues, on le voit, on le sent, le spirituel et vaillant chanoine les aime, les contemple avec orgueil, en se réjouissant d'être avec eux, et il dépeint avec moult complaisance les hauts faits d'armes de ceux de la Comté, de ceux de Neuchâtel-Ville, avec leur banderet Varnoud, comme des prouesses des gars du Landeron, avec leur banderet Bellenôt, sans oublier les montaignons et leur héros Jéhan Droz qui sonnait la cloche au moûtier du creux *pour parassembler* les gens de bien et assaillir les Bourguignons.

Mais il faudrait transcrire les dix pages entières, et la place me manque comme à M. Michelet pour le faire. Elles sont publiées d'ailleurs. Qu'on les lise et relise donc ces pages éloquentes, mémorables, relique précieuse d'une littérature nationale comme je n'en connais dans aucun autre canton de la Suisse romande.

Alexandre DAGUET.


LE CHANOINE DE PIERR
IGEL

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

(VOIR LA LIVRAISON DE JANVIER 1873, PAGE 5.)

La lettre.

Trois ans se sont écoulés, pendant lesquels André a poursuivi courageusement ses études, d'abord à Genève, puis à Paris. Consacrant la moitié de la journée à la gravure, chez des maîtres distingués, le reste de son temps, même une partie de ses nuits, appartenait au dessin. Il avait eu la chance d'entrer en relations avec un ancien graveur retiré qui lui donnait les meilleures directions et qui lui répétait, comme autrefois M. Rodolphe : « Le dessin avant tout. » Aussi, chaque jour, il avait dessiné pendant six ou huit heures, en s'appliquant surtout à l'esquisse correcte; il avait modelé de l'ornement, de la figure, et s'était exercé à la composition sur toute espèce de sujets.

La première fois qu'il entreprit de dessiner à l'académie d'après le modèle vivant, il fut emprunté, se sentit si gauche qu'il fit plutôt le portrait d'un magot que d'un homme, et pourtant le modèle était un superbe garçon. Il rentra chez lui désespéré, pleura une partie de la nuit et fut sur le point d'abandonner cette branche de son programme. Au bout de quelques séances il se sentit transformé, il acquit le sang-froid, le calme indispensable, la confiance en

ses propres forces; il ne s'inquiéta plus des regards curieux de ses camarades et des observations piquantes qu'il provoquait. La figure humaine lui apparut dans sa beauté, il en comprit la structure, les proportions, l'harmonie; l'admiration qu'il en ressentit lui inspira le trait juste, le modelé correct et sobre. Alors, sa joie fut entière, il se sentit en possession d'un art qu'il ambitionnait depuis longtemps. Désormais, il pouvait aborder tous les sujets, il était sûr de les traiter selon les prescriptions de la science et d'éviter ces fautes grossières dans lesquelles tombent ceux qui n'ont pas été soumis à cette sévère discipline.

Au bout de quelques mois d'application constante, de réflexion, d'activité d'esprit continuelle, il avait acquis assez d'habileté dans le maniement du burin, pour recevoir un salaire fort honnête. Ce salaire augmenta en proportion de ses progrès, et bientôt il fut en état de subvenir à son entretien. Quel beau jour pour un jeune homme honnête et délicat que celui où il peut annoncer une telle nouvelle à ses parents. La lettre où André consignait ce fait capital débordait de joie et contenait mille folies.

« Si mes finances continuent à progresser dans la même mesure, disait-il entre autre, je serai prochainement un capitaliste, un nabab, un Rothschild, il faudra que quelques âmes charitables me viennent en aide pour maintenir mes trésors dans des limites convenables, sinon il y aura un débordement, un débordement du Pactole. Pour me tirer d'embarras, venez à Genève, venez tous, dès que le printemps sera bien établi; vous verrez une fois ce que c'est que le printemps, avec des arbres en fleurs, des primevères, des violettes, des anémones dans les prés, pendant que vos montagnes sont encore ensevelies sous la neige. Vous verrez le lac de Genève chanté par tant de poëtes, le Rhône aux flots d'azur, les Alpes, le Mont-Blanc; vous contemplerez des tableaux, des statues, chose rare dans nos vallées du Jura; vous visiterez des ateliers, des écoles de dessin, des magasins de bijouterie et d'horlogerie qui vous donneront des éblouissements pour quinze jours.

« Il est vrai que quand vous rentrerez dans notre cher canton de Neuchâtel, vous sentirez combien nous sommes en arrière, et vous éprouverez ce désenchantement des gens qui se croient supérieurs et qui doivent confesser leur infériorité. J'en suis bien fâché, mais tous les jours je fais des comparaisons pénibles pour mon patriotisme et je prends l'engagement d'organiser une croisade en faveur de l'art qui, chez nous, est presque entièrement délaissé. Avec un peu de bonne volonté, un peu de foi, et quelques miettes des profits énormes que l'industrie fait entrer dans nos vallées, nous aurions des écoles de dessin sérieuses, une école d'art d'où sortiraient des hommes qui féconderaient notre fabrique et lui imprimeraient une marche ascendante par leurs lumières et leurs inspirations. Mais si l'on s'endort dans une noncha-

lante quiétude et en se reposant sur la prospérité actuelle, nous nous exposons à devenir un jour les manœuvres de l'horlogerie, auxquels on laisse les labeurs grossiers, le travail du fer et du laiton, pour être enfin supplantés par les machines plus exactes et plus rapides qui auront le dernier mot. »

Invitée d'une manière aussi pressante, la famille Robert n'avait pu résister, les enfants ne cessant de crier : « à Genève, à Genève! » comme autrefois Caton répétait: « à Carthage! » il avait bien fallu prendre une décision. Ce voyage fit époque dans la vie de la famille; il devint un de ces points de repère auxquels on aime à rapporter les événements d'un ordre inférieur; ce fut une féerie continuelle, mais ce qui toucha les parents plus que tout le reste, ce furent les témoignages qu'ils entendirent de la bouche du patron et des professeurs d'André, qui avait conquis leur sympathie et leur affection.

Un personnage qui n'eut pas lieu de s'applaudir de cette expédition, ce fut Josué Bourquin, qui voulut aussi être de la partie. Il eut d'abord maille à partir avec le conducteur de la poste d'Yverdon à Lausanne, qui l'engageait à éteindre sa pipe pour ne pas incommoder une dame dont les organes ne s'arrangeaient pas de la fumée du tabac. Puis le vent s'étant levé sur le Léman, et les vagues devenant grosses, le bateau à vapeur se permit de telles incartades, que le vieux montagnard, qui n'avait jamais navigué que sur les radeaux du Doubs, eut des atteintes de mal de mer. Lorsqu'il débarqua dans le port de Genève, son visage avait des tons verdâtres et son humeur était massacrante; il dit des sottises aux portefaix qui lui offrirent de se charger de ses bagages. Pour le distraire, on le conduisit dans un atelier de monteurs de boîtes, dont les tours et les laminoirs étaient mus par la vapeur. Cette force supérieure et étrangère qui imprimait à volonté, et par un simple mouvement de la main, une activité puissante à tous les appareils, le remplit de stupeur et de mécontentement; la distance était trop grande entre ces courroies, ces poulies de renvoi, et son archet primitif; il se sentait dépassé, dépaysé, hors de son assiette, jeté dans un monde avec lequel il n'avait rien de commun. Ce fut bien pis, le soir, en se couchant, quand il chercha le duvet avec lequel il avait l'habitude de se couvrir.

— David-Frédéric, m'entends-tu? Ces gueux m'ont pris mon duvet!

— Non, répondit M. Robert, de la chambre voisine, dans ce pays on n'a que des couvertures.

— Je te dis qu'ils m'ont joué un tour. As-tu vu à dîner ce polisson de garçon qui m'a soutiré mon assiette avec la moitié d'une cuisse de poulet.

— Tu n'avais qu'à le rappeler.

— Ah! bien oui, ils ne marchent pas ces sommeliers, ils volent. Puisque c'est ainsi, je t'annonce que je pars demain, et plutôt que de me retourner

l'estomac sur un de leurs *pierroscapes*[1], comme ils disent, je veux aller à pied jusque chez nous. Là-dessus, bonsoir les amis! on ne me reprendra plus à voyager hors de la Principauté de Neuchâtel et Valangin.

De Genève, André avait gagné Paris. Après quelques jours d'étourdissement et de surprise, causés par le bruit et le mouvement de la capitale, grâce aux recommandations dont il était pourvu, il avait trouvé un atelier selon son cœur où il travaillait comme d'ordinaire la moitié de la journée; le reste du temps il l'employait à visiter les musées et à dessiner avec passion.

Préparé comme il l'était, il pouvait comprendre et goûter les merveilles de l'art qui s'offraient à lui avec profusion; il s'appliqua à vivre en commerce intime avec les chefs-d'œuvre anciens et modernes, à s'en pénétrer pour le reste de sa vie. Toutes ses impressions étaient consignées dans de longues lettres adressées à sa famille et à son parrain; on les lisait avec le plus vif et le plus tendre intérêt.

Lorsque M. Andrié avait reçu une de ces volumineuses missives qui exaltaient son imagination, il la mettait dans sa poche et en communiquait des fragments aux amis de son filleul. C'est dans cette intention qu'il s'achemina un jour vers l'école de Mlle Houriet.

C'est un beau jour d'avril; le soleil éclaire la salle parée de bouquets de violettes, de crocus, de nivéoles, de perce-neige et de faux-narcisses, apportés par ses petits écoliers et disposés dans des vases avec un goût délicat. Toute cette salle respire l'ordre et une direction intelligente et supérieure; l'air est pur, la température douce, les enfants se sentent à l'aise et sur leurs visages on lit la santé et le contentement. Mlle Houriet avait trouvé le secret de concilier les soins hygiéniques avec un enseignement irréprochable. Il faisait bon entrer dans cette école modèle — tandis que trop souvent, hélas! lorsqu'on franchit le seuil d'autres salles où la loi oblige d'enfermer nos enfants quatre ou cinq heures par jour, on recule de dégoût tant l'air est chaud, infect, nauséabond, ou l'on frissonne sous les vents coulis provenant des fenêtres et des portes ouvertes, sans souci des organisations délicates et des maladies qui peuvent les atteindre. Parce que le maître est robuste comme un chêne, il s'imagine que toutes ces jeunes plantes doivent l'être aussi; d'ailleurs, imbu d'idées spartiates puisées dans un manuel d'histoire ancienne, « *il faut les refaire à la dure,* » dit-il naïvement, sans se douter que les soins de l'hygiène ne se donnent pas comme l'enseignement simultané, et qu'il faut avoir égard à la diversité des natures.

[1] Pyroscaphe, bateau à vapeur.

Au lieu de dissiper en commérages, en intrigues et en curiosités malsaines l'activité de son esprit, Cécile Houriet la dirigeait sur des objets utiles et en particulier sur l'éducation généralement si négligée des enfants, sur les soins à donner à leur corps, à leur esprit, à leur âme, pour en faire des hommes un peu moins imparfaits que les autres. Loin de mépriser les petits déshérités, victimes de l'incurie, de l'insouciance, de la mauvaise conduite ou de la pauvreté de leurs parents, elle se sentait prise pour eux d'une immense commisération, et elle ne s'accordait aucun repos qu'elle n'eût trouvé le moyen de les secourir. Son bonheur était de faire le bien, de donner de la joie à ceux qui l'entouraient, de voir des visages heureux.

Sans avoir connaissance des idées de Frœbel, qui ont pénétré plus tard chez nous, elle avait inventé mille moyens ingénieux pour instruire les enfants et fixer leur attention. Ses leçons n'étaient pas longues, elle avait assez de tact pour ne fatiguer jamais ces jeunes intelligences; elle ne les amusait que dans une juste mesure, car elle comprenait que l'esprit doit peu à peu s'habituer à l'effort. Elle parlait simplement, sans recherche, mais avec pureté et correction; sa diction était le meilleur enseignement de la langue maternelle, aussi ses élèves s'appliquaient-ils à bien parler pour imiter leur maîtresse. On ne lui voyait jamais cet air ennuyé ou maussade des gens qui prétendent faire porter aux autres la peine de leurs déboires particuliers; sa belle figure, animée par une âme qu'aucune petitesse ne pouvait obscurcir, rayonnait encadrée dans ses boucles blondes, comme le génie de l'enseignement. Ses élèves l'aimaient, la respectaient au-dessus de tout; chez quelques-uns ce sentiment allait presque jusqu'à l'adoration.

Elle était donc entourée de sa jeune famille et exposait la théorie de la numération et des quatre règles simples. Au lieu de professer d'une manière dogmatique et abstraite en employant des mots savants, obscurs, elle appliquait avec un heureux instinct la méthode intuitive de Pestalozzi. Un panier de noix lui fournissait les éléments et les données du calcul, les quantités numériques, que l'on soumettait à l'addition, à la soustraction, à la multiplication. Le meilleur élève répétait au tableau chaque calcul à l'aide des chiffres, pour faire marcher de conserve l'abstraction et l'intuition. On faisait ensuite du calcul mental et celui qui donnait le premier une solution juste recevait une noix comme récompense.

Rien de plus ravissant que cette scène, c'était un tableau tout composé, et si mon ami Anker avait la chance d'en entrevoir un pareil, son pinceau nous donnerait un chef-d'œuvre de plus.

Chacun était si attentif qu'on n'avait pas vu la porte s'ouvrir et M. Andrié entrer sans bruit et prendre place sur un banc au fond de la salle. Rien ne

pouvait lui plaire davantage; il était pédagogue par raison et par caractère et s'était imposé comme un des buts de sa vie l'amélioration des écoles, le relèvement des instituteurs, le perfectionnement de l'enseignement, et il mettait de sa personne la main à l'œuvre [1] pour arriver à ce résultat. Après avoir lutté contre les errements de l'ancienne école, dont les défauts et les vices l'impatientaient, il rêvait l'école modèle, parfaite, idéale, et dans ce moment, il voyait avec une joie inexprimable son rêve se réaliser. Pour rien au monde il n'eût voulu interrompre une scène qui lui semblait la promesse d'un bel avenir.

Après le calcul, ce fut le tour du dessin. Persuadée que l'on commence trop tard cet enseignement dans les écoles, Cécile Houriet voulait démontrer par des faits qu'il est possible de faire dessiner avec profit de très jeunes enfants; mieux encore, que cela est la manière la plus rationnelle et la plus pédagogique. Elle partait de ce principe que l'enfant, très impressionnable, est naturellement porté à l'imitation, que ses organes ne demandent qu'à être perfectionnés par l'exercice, et se demandait, en voyant le penchant qu'ils montrent à crayonner des bonshommes sur leurs cahiers, pourquoi l'on ne tirerait pas parti de ce goût si marqué qui ne demande qu'à être convenablement dirigé pour ne pas rester stérile. De ces quarante garçons, qui bientôt seraient des hommes, combien demanderaient au dessin leur habileté dans leur vocation industrielle et lui seraient redevables du succès. Ne valait-il pas mieux profiter des jeunes années pour cette étude que d'y consacrer plus tard tant d'heures qu'on pourrait employer d'une manière plus fructueuse à des études qui demandent des efforts intellectuels et un plus haut degré de maturité.

Elle avait donc tracé au tableau noir des modèles sagement combinés et gradués, en commençant par la ligne droite et ses combinaisons les plus simples et en abordant ensuite les lignes courbes; mais elle avait soin de rendre ses modèles amusants, et pour cela elle choisissait parmi les objets les plus connus, les ustensiles usuels, ceux dont la forme se prêtait le mieux à ces exercices. Dès l'abord ses élèves s'étaient divisés d'eux-mêmes en catégories, selon leurs aptitudes diverses, et chacune de ces divisions recevait des modèles différents. Autant que possible elle associait l'écriture au dessin et les faisait marcher de front, l'un soutenant l'autre.

Cette marche, inspirée à la jeune institutrice par son bon sens et son juge-

[1] Outre la publication des livres de lecture qui ont rendu des services précieux dans nos écoles, M. Andrié avait établi une sorte d'école normale dont il était le professeur. Tous les jeudis, après-midi, il réunissait à la cure les nombreux instituteurs et institutrices de sa paroisse et leur donnait d'excellentes leçons de géographie, d'histoire générale, d'histoire nationale, etc.

ment, suivie avec tact et intelligence, donnait des résultats étonnants. L'élite des élèves, enfants de 8 à 10 ans, dessinait d'une façon si correcte qu'on ne pouvait s'empêcher d'en être émerveillé. Voilà ce qui devrait devenir dans toutes les écoles l'état normal. Mais, chose curieuse, ces enfants avaient plus de plaisir à dessiner d'après nature ou d'après les figures exécutées au tableau par leur maîtresse, que d'après des estampes qui parlaient moins vivement à leur imagination.

Pendant que les petits doigts armés de la touche ou du crayon s'escriment avec un zèle joyeux, personne ne songe à faire des niches à son voisin, il n'existe plus au monde qu'une chose qui mérite l'attention, c'est le modèle: marteau, lime ou burin, rabot ou faucille qu'il s'agit d'interpréter, chacun selon son pouvoir.

— Quand vous aurez fini, si je suis satisfaite de votre travail, je dessinerai au tableau une des fleurs que vous avez apportées.

— Mademoiselle, mademoiselle, n'est-ce pas? vous dessinerez les miennes, s'écrièrent les enfants en levant la main.

— Je prendrai celle-ci qu'on appelle la *nivéole*, ou perce-neige, qui est simple et gracieuse. Puis je vous apprendrai un petit chant où ces fleurs sont mentionnées.

Les ardoises et les cahiers visités, la maîtresse fut si contente qu'elle dessina la fleur sur un tableau; elle écrivit ensuite sur un autre les vers suivants :

La tiède haleine du printemps
Fond la neige sur nos prairies;
Croissez, croissez herbes fleuries,
Depuis six mois je vous attends.
Voici venir la nivéole
Qui penche sa blanche corolle,
Et le narcisse et les safrans......
Couvrez les flancs de nos vallées
O mes fleurettes bien-aimées;
Belles compagnes du printemps,
Depuis six mois je vous attends.

Lorsque plusieurs élèves eurent lu ces paroles, qui s'adaptaient à un air connu, les enfants se rangèrent devant le tableau noir et le chant commença. La mélodie était charmante, les voix exercées, les cœurs animés d'une émotion qui se traduisait par un entrain spontané; on ne chantait pas par acquit

de conscience et pour accomplir un devoir, mais pour exprimer un sentiment vrai, une allégresse intime qui se lisait dans tous les regards.

La leçon était finie, et chacun rangeait ses livres et ses cahiers pour se préparer au départ. M. Andrié s'avança : « Mes amis, dit-il en accompagnant ses paroles de son plus affectueux sourire, je suis très content de vous; continuez à être dociles et assidus, aimez bien votre institutrice; vous comprendrez plus tard la reconnaissance que vous lui devez. »

Après une courte prière, les enfants furent congédiés.

— Quelle belle chose qu'une école bien conduite ! murmurait le pasteur en marchant à grands pas dans la salle, et quel bienfait! quand parviendrons-nous... à propos, dit-il en s'arrêtant tout à coup, j'ai une lettre du caporal.... une lettre.... enfin, en voilà un qui est heureux!

Cécile Houriet cacha sa rougeur derrière son pupitre, dans lequel sa main paraissait chercher un objet introuvable.

— Est-ce qu'il se porte bien ? dit-elle enfin d'une voix hésitante.

— Oui, il se porte bien; du reste, voici sa lettre; elle renferme des détails si curieux que je ne peux pas résister au plaisir de vous la lire : Vous verrez, il a fait des siennes! vous verrez.

« Mon cher parrain,

« Comment contenir ma joie? Je quitte Paris, je reprends le chemin de nos montagnes. Puis-je croire à tant de bonheur! Dans quelques semaines je reverrai ma chère Chaux-de-Fonds, le Locle, mes parents, mes amis! Oh! qu'il me tarde de vous serrer tous dans mes bras. Pourvu que je retrouve *tous* ceux que j'aime!

« Au milieu de la fièvre et du bruit de la vie parisienne, je soupire après le calme de nos intérieurs de famille, je pense à nos veillées d'hiver si intimes et si cordiales, à nos promenades d'été à travers les pâturages, les bois de sapins, sur les cimes de Pouillerel, de Tête de Ran, où l'on s'assied pour contempler longuement les horizons lointains et échanger les impressions que l'on ressent en face de la sublime nature de notre patrie. Et nos courses au Doubs, aux Planchettes, à Moron; nos parties de patin aux Brenets.... Je n'ai rien oublié, tout est vivant dans mon cœur, et la distance ajoute encore à la poésie du souvenir.

« Enfin je suis parvenu au but; j'ai deux médailles. Ne croyez pas que je les aie désirées par vanité, loin de là, mais cette récompense obtenue au prix de beaucoup de travail montrera à mes parents que je ne suis pas resté au dessous de mes camarades, et me vaudra peut-être une recommandation auprès de mes concitoyens.

« Le concours a été très sérieux dans ma division; nous étions nombreux et il y avait des jeunes gens fort habiles. Comment ai-je pu obtenir un prix de gravure et de composition d'ornement? Je l'ignore, mais enfin cela est certain, je suis bien obligé d'y croire. Mon père sera-t-il heureux? et ma bonne mère? Mon cœur bondit quand j'y pense.

« Un autre incident est venu encore ajouter à ma bonne fortune. Sur les conseils de M. Forster, j'avais entrepris pendant mes veillées, cet hiver, un portrait du duc d'Orléans, aujourd'hui très populaire, et j'en avais exposé des épreuves dans un magasin en renom. Il y a quelques jours, M. Gleyre, chez qui je vais m'exercer un peu à la peinture, me dit, en présence de tous les élèves de l'atelier: « Vous vous nommez André Robert, n'est-ce pas? » Ces mots furent accompagnés d'un regard si pénétrant que je pus à peine articuler ma réponse. — J'ai vu, ajouta-t-il, une gravure chez Goupil signée de ce nom, est-ce de vous? — Oui, dis-je en baissant les yeux sur ma palette. — Oh! il n'y a pas à en rougir; savez-vous, mon cher, que c'est fort et même très fort! » Là dessus, il a continué son inspection.

« Un tel mot, dans la bouche de M. Gleyre qui, d'ordinaire parle peu et ne fait pas de compliments, m'a rempli de confusion. A peine le maître eût-il quitté l'atelier que les élèves m'entourèrent pour m'adresser leurs félicitations. Comme ils sont tous peintres, ils ne craignent pas en moi un concurrent et un rival.

« J'ai profité de l'espèce de petite renommée que m'a value cette œuvre, envoyée à plusieurs personnages de distinction, pour obtenir l'entrée de certaines galeries particulières où les ouvriers comme moi ne vont guère se hasarder et qui contiennent des richesses artistiques inestimables. Deux de ces collections appartiennent à des Neuchâtelois, MM. de Roulet et de Pourtalès. Par la même occasion, j'ai pu voir, chez M. Marcotte, le célèbre tableau des *Pêcheurs de l'Adriatique*, par Léopold Robert. Lorsque je me suis trouvé en présence de cette œuvre de mon compatriote, j'ai senti le sang des Robert s'agiter en moi, et je n'ai pu retenir mes larmes. Riez tant qu'il vous plaira, mais il y avait tant d'analogie entre sa situation et la mienne, lorsqu'il quitta Paris en 1815; il était parti de si bas et à force de travail était parvenu si haut, que je fus pris de vertige en contemplant cette toile imposante, la tête me tourna, et je me demandai s'il ne valait pas mieux me faire peintre. Mais la lutte ne fut pas longue, j'aime trop mes burins, l'attraction qu'ils exercent sur moi est irrésistible; il me serait impossible de m'en séparer.

« Outre M. Forster, j'ai fait la connaissance d'un autre compatriote, M. Girardet, dont les fils montrent des dispositions très remarquables pour la peinture et la gravure. D'ici à peu de temps Karl et Edouard feront parler

d'eux comme peintres de genre; Paul sera un habile graveur. Tous ces montagnards neuchâtelois sont artistes jusqu'au bout des ongles et laborieux comme des fourmis; il faut les voir à l'œuvre pour se faire une idée de leur activité; le travail est pour eux une espèce de passion.

« Ils feront de l'art, ils sont bien heureux, moi, je ferai de l'industrie; j'en prends mon parti. Je préfère être un bon décorateur d'horlogerie qu'un peintre manqué. J'en connais qui passent leur vie à maudire Dieu et les hommes, accusant l'univers de leur misère et de leur délaissement. J'aurai donc un petit atelier, avec l'établi échancré près de la fenêtre, et sur la porte ANDRÉ ROBERT, GRAVEUR; voyez-vous cela? Peut-être y joindrai-je un guillocheur et une polisseuse pour finir mes boites. Je suis tellement préoccupé de tout cela que dans mes rêves j'invente de nouveaux genres de décorations, je dessine des cuvettes et des fonds grands comme des gâteaux; j'en couvre les murailles, des milliers défilent sous mes yeux; c'est un vrai cauchemar.

« Une chose m'inquiète ... si, après avoir tant étudié, j'allais manquer d'ouvrage !

« Allons, à la garde de Dieu! retournons d'abord au pays, le reste viendra à son heure; l'essentiel est de savoir son métier et d'aimer le travail.

« Au revoir, à bientôt, à bientôt; votre filleul reconnaissant et affectionné.

« ANDRÉ. »

— Eh bien! que dites-vous de cette lettre? ajouta le pasteur au bout d'un moment de silence.

Cécile avait écouté avec une attention anxieuse; mille sentiments l'avaient remuée, car, lisant pour ainsi dire entre les lignes, elle avait compris bien des allusions qui semblaient écrites pour elle et qui échappaient à son vénérable interlocuteur. Rêveuse et muette, elle regardait les nuages que le vent d'ouest promenait au-dessus de la vallée. Enfin, elle répondit avec calme.

— Ce n'est pas sérieux ce qu'il dit de ses inquiétudes; il ne manquera pas d'occupation s'il veut se contenter d'abord d'un ouvrage ordinaire; les commandes de pièces soignées et de gravure artistique viendront plus tard. Il ne faut pas être trop ambitieux pour commencer.

— Vous voyez toujours les choses par leur côté pratique; cela a son utilité; quant à moi, je suis ravi de voir un de nos jeunes gens promettre une belle carrière et faire honneur à leur pays; sous ce rapport, je l'avoue, mon amour-propre national est incorrigible.

— En effet, un filleul qui revient de Paris chargé de médailles, cela ne se voit pas tous les jours, dit Cécile, en souriant.

— C'est vrai et nous devons d'autant mieux faire fête à ceux qui remportent

le prix. Mais, vous avez raison, je m'en vais me mettre en campagne pour lui trouver des protecteurs et le faire connaître; il ne faut pas le laisser végéter, méconnu, déclassé; malheur à nous si nous méprisons la science et le talent!

— Depuis quelque temps on demande à mon père des montres de prix avec de grandes compositions gravées sur la boîte; nos graveurs ont de sérieuses difficultés à dessiner tant de figures dans un si petit espace, et ils ne réussissent pas toujours.

— Voilà une idée excellente! On lui commandera par exemple les *Moissonneurs* de Léopold Robert, qui sont très en vogue. Si la gravure réussit, on la fera voir dans nos meilleurs comptoirs et ce sera un excellent passeport pour notre jeune homme. Merci du conseil, je vais m'occuper de tout cela.

Et il s'en alla tout joyeux.

(A suivre.) L. Favre.

LE CHATEAU DE THIÈLE

SUITE ET FIN. — VOIR LA LIVRAISON DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1879

L'année 1798 fut fatale à la Suisse, les armées de la république française, appelées par les Vaudois qui veulent se soustraire à la domination de Berne, envahissent un sol d'où l'étranger avait été repoussé au prix de luttes sanglantes. Le canon retentit à Neuenegg, au Grauholz, et la République helvétique surgit du milieu des horreurs de la guerre et des luttes intestines. Neuchâtel, principauté prussienne, neutre au milieu de cette conflagration, reste étrangère à la lutte, mais elle en reçoit cependant le contre-coup. C'est sous les murs du château de Thièle que se passe un des derniers actes de la lutte héroïque de l'ancienne Berne.

F. de Roverea, d'abord officier au régiment suisse d'Erlach en France, puis

capitaine de chasseurs-carabiniers vaudois, et major du département d'Aigle, s'était montré tout d'abord comme un des champions du parti opposé à celui de Frédéric-César de Laharpe; au moment où éclata la révolution vaudoise et où les Français entrèrent en Suisse, il se rendit à Berne, où le conseil de guerre lui donna le commandement des volontaires du pays de Vaud qui arrivaient en assez grand nombre. La *Légion fidèle*, comme elle s'appelait, ou *Légion romande*, se trouvait armée et équipée au nombre de 900 hommes et marchait aux avant-postes du Vully, le 27 février. Ce corps était divisé en grenadiers, fusiliers, chasseurs, carabiniers, artilleurs et dragons. Mais pendant que le chef attendait l'ennemi sur la ligne qui va de Morat à Aarberg, les événements marchaient avec rapidité.

Berne avait capitulé et Schauenbourg y entrait en vainqueur. Roverea et sa *Légion* qui ignoraient cette défaite, venaient de marcher sur Büren depuis Aarberg, mais apprenant que les abords de la place étaient couverts par un retranchement défendu par 5 pièces d'artillerie et 1000 hommes de garnison, ils rentrent à Aarberg où ils apprennent les désastreuses nouvelles de la capitulation. Un courrier du major Manuel, commandant d'un bataillon adjoint à la Légion, demande du secours dans la direction de Nidau. Roverea y court et rencontre l'ennemi près de Saint-Nicolas; le combat qui allait cesser recommence à son arrivée, le canon n'arrête point ces hommes qui courent sur une batterie qui les foudroie, mais un parlementaire bernois vient leur intimer l'ordre de cesser la lutte, en vertu d'une capitulation signée entre le général français et la ville de Berne.

La Légion rentre à Aarberg, son chef veut rallier les troupes dispersées dans les environs, continuer la lutte, où faire une trouée au sud de Berne pour gagner l'Oberland. Mais le découragement est partout, et ce plan est abandonné. Un parlementaire envoyé au général français apporte à Roverea la nouvelle qu'il n'est point compris dans la capitulation de Berne et l'injonction verbale de se rendre à discrétion dans l'espace d'une heure, sinon qu'il serait attaqué par des forces supérieures qui ne feraient aucun quartier. De Roverea prend la route d'Anet en enlevant d'Aarberg des canons et des munitions qui seraient tombés au pouvoir de l'ennemi; il fait répandre le bruit qu'il se dirige vers Cerlier où une colonne de 4000 hommes et 300 chevaux marche à sa poursuite.

Le chef de la Légion fidèle pensait trouver des bateaux au pont de Thièle. et gagner par le lac le pays de Vaud et les montagnes de Sainte-Croix, où il espérait susciter un mouvement, mais apprenant que ce village s'était soumis aux Français, après une affaire où le sang avait coulé, il expédie une lettre à Schauenbourg, et se replie, en attendant la réponse, vers l'extrême frontière

bernoise, sur le terrain triangulaire que domine le pont de Thièle, entre les marais de Champion, le lac de Bienne et la Thièle. « Là, écrit de Roverea, (*Mémoires*, vol. 1, chap. IX), j'éprouvai ce que la sensibilité a de plus déchirant: J'avais promis à mes compagnons de me consacrer à eux; je possédais leur entière confiance, ils m'avaient juré de ne pas reculer et de ne pas se rendre. Les autorités avaient décrété bannissement perpétuel et confiscation des biens de tout Vaudois qui aurait rejoint ses anciens drapeaux. Mes hommes allaient donc être à la merci de fanatiques... L'idée d'implorer miséricorde était trop révoltante... Cependant j'avais devant moi un pays neutre, dont les habitants compatissaient ouvertement à nos maux; la loyauté m'interdisait impérieusement d'en violer la neutralité : en arrière une armée conquérante, une armée *vengeresse*, disait-on, des derniers efforts de l'oligarchie.

« Cette armée pouvait et devait même à chaque instant paraître; je savais que Brune avait juré notre perte, l'œuvre était digne de lui. Devais-je faire hâcher 600 hommes, il ne m'en restait guère au delà, les exposer à une mort certaine et inutile, pour accomplir un serment dont par le fait nous étions absous, ou pour sauver un faible débris de plus, du naufrage qu'avait subi la gloire de la nation. »

Le colonel se résout au licenciement et rédige une proclamation fort sage quoique pompeuse. Mais à l'idée de déposer les armes et de rentrer en vaincus dans leurs foyers, les braves Vaudois jurent de mourir avec leur chef sous leurs drapeaux. La troupe reste donc dans l'expectative; depuis huit jours elle n'a pas reçu de solde, aucune distribution de vivres n'a été faite, mais les paysans des villages voisins arrivent avec des provisions. Soudain, on crie aux armes, les Français apparaissent; la légion est à son poste et le feu commence. Le colonel ne dit point si l'ennemi venait par la route de Champion ou par celle de Chules, mais soit qu'il ne fût qu'en reconnaissance ou que l'attitude des Vaudois lui imposât, il battit en retraite.

Le lendemain, 9 mars, arrivait un officier porteur d'une lettre de Schauenbourg, autorisant la *Légion romande* à rentrer dans ses foyers avec armes et bagages.

« La troupe ayant demandé à se retirer par le comté de Neuchâtel, continue de Roverea, plutôt que de rebrousser chemin pour rentrer au pays avec une escorte française, elle déposa ses armes au château neuchâtelois de Thièle où je fis conduire six pièces de canon, dont je me proposais de faire hommage au roi de Prusse, que représentait le lieutenant général de Béville, gouverneur de la province, mais l'extrême circonspection que montra à notre égard le colonel de Montmollin, chargé de la part de ce dernier d'assister à notre licenciement, me faisant craindre un refus, je me bornai à exiger un

récépissé portant: « Qu'en vertu de ma capitulation avec le général Schauen- » bourg, l'artillerie, les caissons et les armes que j'entreposais au château de » Thièle, étant ma propriété, me seraient restitués à ma requisition. » Cela n'a pas empêché que M. de Béville n'ait eu la faiblesse de les livrer depuis et à mon insu aux Français.

» Parvenu à assurer la retraite de mes compagnons, j'éprouvai un grand soulagement, et après leur avoir fait solder leur arriéré, je leur dis un éternel adieu.

» Je serais ingrat, si je passais sous silence les preuves multipliées d'hospitalité et de bienveillance que tous reçurent à leur passage à Neuchâtel : loin que nos malheurs nous eussent privés de l'intérêt qu'on nous y avait précédemment témoigné, ses habitants redoublèrent en cette triste circonstance de bonté et de prévenances envers nous ; j'en augurai que leurs cœurs les auraient individuellement portés à courir notre chance et à en partager les périls. »

Le Directoire, excluant Roverea de la capitulation obtenue par lui, donna ordre au général Brune de le faire arrêter où on le trouverait.

Les aventures du colonel et de sa légion sont peu connues, on nous permettra donc de continuer un instant un récit dont Neuchâtel est le théâtre.

Dans le chapitre X de ses Mémoires, Roverea note quelques détails nouveaux sur son arrivée au pont de Thièle.

« A Anet, je communiquai à mes officiers le plan désespéré que j'avais conçu de traverser à la sourdine, pendant la nuit, une partie du territoire neuchâtelois, pour gagner par la gorge des Verrières les montagnes de Ste-Croix ; ils y applaudirent avec transport, se levèrent et me tendirent la main comme un nouveau gage de leur inviolable dévouement. »

On voit ici que la neutralité du canton de Neuchâtel n'était point aussi sacrée pour lui qu'il le dit plus haut; c'est plutôt la nouvelle des événements de Ste-Croix et la présence des troupes neuchâteloises au château et au pont de Thièle qui l'empêchèrent de réaliser ce projet. — Pendant qu'il est en pourparler avec des officiers et prépare la proclamation du licenciement, la Légion arrive à la frontière. — « Je vole à ma troupe, écrit-il, je l'atteins au moment où par un mal-entendu, la tête de la colonne touchait au pont de Thièle déjà occupé par un fort détachement des milices neuchâteloises, dont l'attitude me décela qu'un faux frère avait dévoilé l'entreprise nocturne que j'avais projetée, sachant que ce passage n'était nullement gardé. Je bénis mon étoile d'être venu à temps pour empêcher une hostilité qui eût été aussi odieuse qu'impolitique. Or mes chasseurs, par le zèle inconsidéré de l'officier qui les dirigeait, allaient forcer le pont lorsque je les arrêtai. Je fis converser à droite

sur la plaine et me préparais à faire lire le licenciement au front de chaque compagnie, quand le commandant du détachement neuchâtelois, le major Vougaz, précédé d'un trompette, se présenta : présumant l'objet de sa mission et tenant à lui prouver qu'elle était superflue, j'ordonnai avant de l'entendre qu'on proclamât le licenciement. Si la lecture en fut écoutée dans un respectueux silence, qu'il fut touchant, qu'il fut sublime le cri unanime de ces soldats, de ces Suisses martyrs de leur patriotisme : « Non, nous ne le quitterons pas, nous périrons avec lui à nos canons et sous nos drapeaux ! »

» Le major Vougaz, trop ému pour articuler la notification qu'il avait à me faire, me présenta le papier qui renfermait l'ordre de s'opposer de vive force à une infraction de neutralité de notre part : « Oui, me dit-il d'une voix entrecoupée, j'étais venu pour vous repousser de notre territoire, j'étais décidé à me faire tuer pour cela s'il le fallait, mais après ce que je viens d'entendre, c'est impossible; qu'on m'égorge, je ne me défendrai pas.... Que Dieu protège et conserve vos dignes compagnons ! »

» Il m'annonça le colonel de Montmollin comme chef de la troupe rassemblée à la hâte, sur l'avis reçu à Neuchâtel dans la nuit de mon passage furtif sur le sol neuchâtelois. Cet officier, arrivé à la limite, me fit demander une entrevue; je m'y rends, il m'explique avec emphase sa mission, je le rassure ; notre entretien est interrompu par le signal de mes védettes que l'ennemi paraît : tout était disposé pour le recevoir chaudement. M. de Montmollin, d'ailleurs homme de mise, ose me sommer de ne pas compromettre par une vaine résistance la tranquillité de son pays : je lui réplique brusquement de faire son devoir, comme je ferai le mien ; de fermer la grille en fer qui marquait au sommet du pont la ligne de démarcation des deux Etats, et de repousser sans miséricorde tout Suisse qui chercherait à la forcer, ou à passer la rivière à la nage.

« Le feu engagé, les tirailleurs français se retirèrent ; je présumai que cette reconnaissance serait incessamment suivie d'une attaque sérieuse, et admirai la contenance de mes gens : les canonniers tranquillement assis auprès de leurs pièces, les fantassins autour des faisceaux, causaient entre eux, comme s'il eût été question d'une simple revue. — Les Neuchâtelois successivement renforcés, se barricadaient et bordaient leur rive de la Thièle ; nous étions donc complètement enfermés et sans espoir de retraite, cependant je puis affirmer n'avoir entendu d'autre plainte que celle du retard des Français à nous attaquer. Mais ce qui passe ma conception, c'est qu'ils ne l'aient pas fait. Notre contenance leur imposa-t-elle, ou bien leur inspirâmes-nous cette commisération que souvent un généreux dévouement commande.

» Il était deux heures, la faim se faisait sentir, et au lieu d'ennemis à com-

battre, nous vîmes déboucher du village de Champion un petit convoi de subsistances, que les habitants des lieux circonvoisins nous amenaient de leur plein gré. Je craignis d'abord que ce ne fût un stratagème et me reposai néanmoins sur la foi de ces bonnes gens, qui m'assurèrent que les Français qui avaient paru le matin s'étaient éloignés.

» Le tableau qui s'offrit alors eût été digne d'un peintre. Ces honnêtes paysans invitant mes gens à manger, se joignirent à leurs divers groupes pour les servir et boire à leur santé. Leurs enfants les avaient suivis et jouaient paisiblement au milieu des armes et des munitions, destinées à une lutte à mort.... Quelle différence, me disais-je, entre cette scène et le spectacle que présentera demain cette même prairie jonchée de nos corps ! Je me trompais, la Providence veillait sur nous. Au soleil couchant je fis retirer les paysans et voulus leur donner quelque argent qu'ils refusèrent. Mais par la capitulation, j'eus du moins le bonheur de préserver leurs habitations du pillage.

» Les Neuchâtelois, témoins de ce mélange de confiance et de sécurité et de la bienveillance fraternelle dont nous venions d'être l'objet, eurent honte, je crois, du rôle auquel leur chef les forçait ; il y eut quelques altercations parmi eux ; la grille du pont s'ouvrit, les barricades furent enlevées, et le major suivi de quelques provisions de bouche, accourut à moi portant des bouteilles de vin. Je le remerciai et n'en profitai pas, j'avais trop à penser.

» Insensiblement les communications entre mes gens respectifs devinrent plus familières, sans que le colonel de Montmollin perdît rien de sa gravité et de son importance. Il m'accorda cependant la faveur de laisser passer mon quartier-maître, que j'envoyai à Neuchâtel après l'avoir tiré des mains de quelques sous-officiers, qui le voyant prêt à fuir avec sa voiture, le soupçonnèrent de voler la caisse, qui par parenthèse était vide : ils allaient le massacrer, si je n'étais survenu, et l'effrayèrent tellement, qu'il fut privé durant quelques moments de l'usage de la parole.

» La nuit tombait : une patrouille envoyée à la découverte me rapporta qu'à une lieue à la ronde tout était calme ; je fis allumer les feux de bivouac ; M. de Montmollin voulut rétablir ses barricades, son monde s'y opposa, j'aperçus quelques soldats profitant du crépuscule pour s'évader; loin d'y mettre obstacle je m'écartai, mais un jeune officier en poursuivit un et lui lâcha sur territoire neutre un coup de pistolet sans l'atteindre : le colonel de Montmollin alarmé de cette infraction s'en plaignit, et comme de raison je fis punir mon étourdi de l'excès de son zèle. »

Le 9, à 2 heures du matin, arrivent à cheval les officiers envoyés par Roverea à Berne pour y chercher la capitulation demandée à Schauenbourg. — Le narrateur continue ainsi : « Nous trouvâmes prudent que nos gens se retiras-

sent par pelotons à travers la comté de Neuchâtel: consultés individuellement, ils le préférèrent, mais ils durent déposer leurs armes au château neuchâtelois de Thièle, auprès de mes six pièces de canon, seuls débris ostensiblement soustraits aux trophées dont nos ennemis se glorifièrent. Je ne gardai que les drapeaux, assignai mes gens en divers lieux de la principauté, pour y recevoir chacun son décompte et un double de la capitulation, après quoi ils partirent, emportant ma stérile gratitude, mes regrets et mes vœux.

» Plusieurs officiers retournèrent à Berne, les autres se retirèrent pour le moment à Neuchâtel, où je me rendis seul au milieu du jour. Peu connu dans cette ville, je ne m'attendais guère en y entrant aussi modestement à être remarqué : les marchands et les artisans sortirent de leurs magasins et de leurs ateliers, les passants s'arrêtaient, tous me saluaient ; les fenêtres s'ouvraient au-dessus de ma tête, de sorte que je fis le chemin dès la porte de la ville à l'hôtel des Balances, aussi confus que touché d'un accueil plus digne d'un soldat triomphant que d'un soldat malheureux. Tous mes compagnons d'infortune eurent part aux bienfaits des compâtissants et charitables Neuchâtelois. »

Neuchâtel, on le comprend, était sympathique aux vaincus du Grauholz et de Berne, et à la *Légion fidèle*. Roverea lui-même nous apprend qu'il y avait dans notre ville un bureau de recrutement et un parti qui agissait en sa faveur, surtout une société de dames. — Le héros malheureux fut l'objet de l'attention particulière de plusieurs de nos compatriotes, dont il cite les noms, Louis de Pourtalès, Fauche-Borel, de Pierre. — Le timoré gouverneur de Béville de son côté le reçut froidement et l'engagea à partir.

Citons encore un passage relatif à une violation de notre neutralité par les troupes françaises, fait très peu connu.

» Dînant avec quelques Neuchâtelois, chez le major Vougaz à Cortaillod, au moment d'en partir, un billet anonyme m'avertit « qu'un détachement de dragons français avait passé se dirigeant sur Neuchâtel pour s'assurer de moi. L'honnête Vougaz me sollicita de rester caché dans sa campagne. Ne voulant ni me cacher ni le compromettre, je montai à cheval doutant encore de la vérité du rapport qui m'avait été fait, quand un exprès du maire de Pierre me le confirma, en me suppliant de ne pas me montrer. — Ne pouvant me résoudre à rebrousser je dis avec le proverbe : le vin est tiré, il faut le boire. — J'aperçus bientôt les dragons au nombre de trente, bordant la haie des deux côtés extérieurs de la ville ; pour le coup je me crus pris et invitai mes compagnons à rester en arrière, pour ne pas se trouver dans cette bagarre. L'un d'eux M. de Chaillet, persista à rester à mes côtés. — Nous filâmes au pas entre ces deux lignes de cavaliers qui ne dirent mot, mais eurent

l'air de me considérer attentivement. Descendu à mon hôtel, j'appris que leurs quartiers y étaient préparés; l'hôte persuadé que c'était à moi qu'on en voulait, et plusieurs de mes connaissances partageant cette opinion, on exigea que je prisse au moins un autre logement. J'acceptai celui que m'offrit obligeamment M. Fauche-Borel qui ne me permit plus de le quitter quoique ma présence dans sa maison ait pu lui devenir fâcheuse dans la conjoncture du moment. »

Le détachement français partit au bout de vingt-quatre heures, sans que le public sût le motif de cette infraction de territoire, dont un gouverneur moins timide que M. de Béville, aurait sans doute demandé raison. On trouvera la suite des péripéties de Roverea et l'histoire de son départ de Neuchâtel et de la Suisse aux chapitres X et XI de ses Mémoires auxquels nous renvoyons le lecteur.

En 1801, le Roi ayant demandé que les prisons fussent améliorées, le château fut encore restauré dans quelques-unes de ses parties. En 1803, le mur du côté de la rivière ayant été miné par la violence des eaux, — le Conseil en ordonna la restauration au mois de juin ; — l'année suivante on s'aperçut que les pilotis qui protégeaient ce mur étaient fort endommagés, on les rétablit comme ils existent encore aujourd'hui.

Le château de Thièle ne paraît pas avoir joué de rôle sous la domination française de Berthier, il n'en est fait aucune mention dans les Manuels du Conseil d'Etat.

Après la chute de Napoléon, Neuchâtel retourna à la domination prussienne. La juridiction criminelle de la châtelainie de Thièle fut supprimée, le château devenait inutile et même onéreux à l'Etat, qui résolut de le mettre en vente comme le témoignent les pièces suivantes :

Lettre à S.-A. le Prince de Hardenberg (ministre chargé de Neuchâtel) relativement au château de Thielle.

19 septembre 1814.

.... Le rapport inclus de M. de Montmollin, Conseiller d'Etat et directeur des bâtiments, répond à la question contenue dans la lettre de V. A. concernant la convenance de vendre le château de Thielle. Le colonel qui connaît parfaitement cette affaire ainsi que le local, partage la façon de penser de M. le Directeur des bâtiments.

Rapport du Directeur des bâtiments seigneuriaux sur le château de Thielle.

Ce château fut construit dans le douzième siècle, au bord de la Thielle, par Berthold, comte de Neuchâtel, avec la solidité et tous les inconvénients de l'architec-

ture de ces temps-là. Les prisons, devenues inutiles par la suppression du ressort criminel de la Châtelainie de Thielle, sont placées dans deux tours basses situées à l'entrée de la cour. Une autre existe dans le château même. Le reste du château composé d'un seul logement peu considérable et très incommode, d'une cave très bonne, et d'un vaste grenier à foin, et autres aisances, faisait et redevient partie de la pension du Châtelain de Thielle, et est loué depuis plus de 20 ans avec un pré et le droit de pêche dans la rivière, dépendants du dit office, pour L. 302,8 par an, au Receveur du péage de Thielle.

Le château de Thielle, par sa position dans un local marécageux et désagréable, et par sa construction vicieuse et incommode, ne trouverait probablement pas d'acquéreur et ne se vendrait probablement pas pour la valeur des matériaux.

Le rapport officiel n'était point encourageant pour les amateurs, et le vieux manoir du comte Henri demeura dans le même état de délabrement et d'abandon. En 1830, sa prison de bois ou cage fut transportée au château de Colombier. Thièle ne servit plus que pour des détentions préventives ou temporaires.

Le chef de la juridiction comprenant les paroisses de Cornaux et de St-Blaise, continua à porter le titre de Châtelain de Thièle jusqu'en 1848. Le château n'avait plus de destination précise, le percepteur du péage du pont, dont le produit était partagé entre l'Etat et la bourgeoisie de Neuchâtel, habitait la maison située en face occupée actuellement par un restaurant. Le péage fut supprimé et le château fut loué à un locataire fermier qui affermait en même temps la pêche de la rivière. En 1861, le vieux monument qui avait joué son rôle dans plusieurs phases de notre histoire, fut vendu à une société qui y établit une fabrique de cigares dont l'exploitation ne dura que quelques années.

Le péage dont il est question plusieurs fois avait été réglé par un traité conclu entre Conrad de Fribourg, comte de Neuchâtel, et la ville et communauté de Morat. Le tarif du « pyage » nous a été conservé, nous en extrayons le spécimen suivant.

Toutes personnes qui passent à cheval excepté gentilshommes et prêtres doivent ij deniers.

item	Un homme à pied	i denier.
item	Le Juif doit	XXX deniers.
item	L'asne doit	XXX deniers.
item	Le mulet	XV deniers.
item	Tout aultre beste chacune	i denier.

item Les marchands passans s'ils vont par Enges, ils doivent le pyage en Thièle, et s'ils vont par Fontaine-André, ils doivent le pyage à Neuchâtel.

Les Juifs vont de pair avec les ânes ; le préjugé du moyen âge est ici inscrit en article de loi.

Ce règlement fut modifié dans la forme suivante en 1749.

« Toute personne passant à cheval sur le dit pont, sauf gens d'église, docteurs et écoliers, doivent chaque fois un creutzer ; une personne à pied six deniers, l'époux et l'épouse passant deux creutzers ; un juif à cheval quatre creutzers ; le mercier ou colporteur portant sa marchandise un batz ; le carrosse attelé sans comprendre les cavaliers quatre batz ; la litière trois batz. »

Il n'est pas fait mention des Israélites dans le tarif de 1836.

Le pont, anciennement couvert en bois, comme ceux qui existent encore à Aarberg, fut construit en pierre vers l'année 1660.

Le vieux château inhabité, voit rouler la Thièle dans son lit desséché par les travaux de la correction des eaux du Seeland, et personne ne convoite la résidence du comte Henri ; une intelligente restauration pourrait cependant en faire une habitation des plus intéressantes, et sauver de la ruine un vieux monument de notre histoire.

Deux tours rondes à toits polygones et pointus (Voir notre dessin, livr. de nov.-déc. 1872), surmontées de girouettes chevronnées, s'élèvent à droite et à gauche de la porte d'entrée ouvrant sur la cour du château ; ces deux tours servaient de prison et de cachot, elles portent le nom de tours prisonnières dans les anciens actes.

La cour longue de près de cent pas, large de cinquante, est fermée de murs ; celui qui s'élève au-dessus de la rivière est un véritable rempart à l'épreuve de l'ancienne artillerie.

Le château de forme oblongue, flanqué de deux tours rondes encastrées dans les angles qui font face au Jura, se compose de deux étages qui contiennent plusieurs pièces altérées par les réparations de tous les siècles, mais où l'on remarque encore des cheminées et des boiseries assez caractéristiques ; le rez-de-chaussée a été transformé en caves, pressoir et hangars. Des vestiges de machicoulis subsistent encore dans les tours. Des tilleuls et des noyers séculaires ombragent la cour gâtée aujourd'hui par une construction en bois de l'école des gares neuchâteloises.

Au mois de février 1871, l'armée française de l'Est, exclue de la capitulation générale, déposait ses armes à la frontière neuchâteloise des Verrières, comme la légion romande de Roverea exclue de la capitulation de Schauenbourg les avait déposées à celle de Thièle. La plus grande partie de la cavalerie et des chevaux de l'artillerie passèrent sous les murs du vieux château, et plus d'un soldat de Bourbaki trouva là l'hospitalité que les Neuchâtelois

de 1798 avaient offerte aux vaincus de la France. Même histoire, autres acteurs.

Aujourd'hui, les ronces et le lierre grimpent aux murailles, enserrant de leurs capricieux rameaux les troncs noueux et les pierres descellées, les noyers jettent leurs branches par dessus le rempart, et font du sentier qui court à ses pieds, le long de la rivière, un de ces sites que rèvent les poëtes ; des myriades d'oiseaux nichent dans la feuillée, les fleurs et les herbes folles envahissent la cour sinistre, et l'on y oublie ce que nous venons de raconter.

A. Bachelin.

Nous adressons ici nos remerciements à M. F. Chabloz pour les renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer sur ce sujet.

MISCELLANÉES

Mandements, Extrait des registres du Conseil d'Etat.

Denrées, marchés publics, etc. — Le 5 octobre 1630. Mandement portant : 1° D'ordonner dans chaque Jurisdiction deux ou trois personnes pour taxer les denrées et victuailles qui s'exposeront en vente ès marchés et autre part, sans frais des vendeurs ; et défense à eux faites de les vendre à plus haut prix à peine d'un bamp de 60 sols pour chaque fois et d'amende arbitraire selon que les récidives le requerront. — 2° Que personne n'ait à prévenir ceux qui apportent vendre ès marchés en les attendant sur les chemins. — 3° Que personne n'ait à acheter pour revendre dans le lieu, ny avant l'heure establie où

il y a des marchés, à peine de confiscation de la denrée. — 4° Qu'on n'ait à tenir hostellerie sans permission de la Seigneurie, à peine d'un bamp pour chaque escot, et de chatoy arbitraire selon les récidives; sans y comprendre ceux qui vendent le vin de leur crû. — 5° Que les mayres, lieutenants, greffiers, justiciers et autres officiers n'ayent à vendre vin et tenir hostellerie, à peine de privation de leurs charges et de châtiment arbitraire selon la récidive. — 6° Qu'on n'ait à distraire aucun grain de cet Etat, soit de son crû, ou acheté dedans ou dehors d'iceluy, aux peines portées au mandement déjà émané. — 7° Que nul n'ait à acheter ou amener dans cet Etat aucun vin étranger, à peine de confiscation et d'amende arbitraire. — 8° Enfin qu'on n'ait à changer et rechanger les espèces d'or et d'argent, ny à les employer et mettre à plus haut prix que le règlement ne porte, à peine de confiscation, dont le tiers sera au délateur.

Règlement pour les glaneurs. — Le 20 juillet 1630, ordonné, à la requeste des communautés de Motiers et Boveresse, que personne n'eut à glaner que les pauvres couchés sur les rolles, ny à se transporter sur d'autres terres que sur celles de sa communauté, et à n'y entrer qu'à 7 heures du matin pour en sortir à 7 heures du soir; que personne n'ait à loger un glaneur étranger plus d'une nuit, à faire paître son bétail sur les fins avant l'entière récolte des grains, ny à recouvrir les champs moissonnés pour priver les pauvres d'un droit que Dieu leur a donné.

Milices. — Le 8 décembre 1635. Ordre au chatelain de Thielle de faire rendre pour le vendredy suivant sa compagnie enrollée rière la Jurisdiction à la Chaux-de-Fonds, les trouppes ennemies étant si proches qu'il est nécessaire d'y mettre des gardes.

Le 23 juin 1636. Ordre à ceux de la Paroisse de St-Aubin de doubler le nombre de 18 hommes qu'on leur avait imposés cy-devant pour se rendre à Côvet, les deux tiers armés de mousquets et le reste de piques; on leur enjoignit encore d'en tenir prêts un pareil nombre pour changer les premiers au bout de huit jours.

Citations. — Le 21 juillet 1635. Claude Lequin de Fleurier ayant été condamné à 400 escus d'amende par le baillif de Grandson, pour avoir coupé quelques pieds de bois sur sa terre rière la nouvelle censière, Messieurs du Conseil d'état ordonnèrent au chatelain du Vauxtravers, qui avait donné la permission de le citer, contre les défenses qu'on lui en avait faites, de faire ensorte que le dit Lequin fût relevé de sa condamnation, à deffaut de quoi on

lui permettra de saisir des biens du dit sieur chatelain pour l'indemniser et on en donnera avis à S. A. S.

Bourguignons. — Les Bourguignons, qui s'étaient réfugiés dans cet état, retournaient en Bourgogne, où ils tuaient les soldats qu'ils trouvaient écartés du duc de Saxe-Veymar, lequel s'en plaignit et menaça de les venir chercher jusques dans cet état si l'on n'y mettait ordre ; cela fut cause qu'on leur ordonna de se retirer au moins à trois lieues de la frontière, et aux sujets de ne les pas loger plus près. — 26 févr. 1639.

Jeûne public. — Le 28 mars 1639 on publia un mandement de Jeûne à la prière de MM. de la Classe, conformément aux autres églises de Suisse, de l'avis du Conseil d'Etat, et après avoir participé de celui des Quatre-Ministraux au regard de la ville ; du depuis on a toujours continué sur ce pied.

Bourguignons. — Quoique S. A. commandât en 1635 l'armée de France en la Franche-Comté, on ne laissa pas que de vivre en paix et de continuer une bonne voisinance et le commerce avec les Bourguignons ; mais les vols et les brigandages qu'ils firent par grosses troupes dans cet Etat obligèrent, le 22 décembre 1640, de leur deffendre l'entrée et le commerce en ce pays. Mais à la requeste de ceux de Morteau, on le rétablit à leur égard le 20 janvier 1641.

Id. — 6 septembre 1642. — On écrivit plusieurs fois à Mess. du Parlement de Dôle pour avoir satisfaction des vols faits par les Bourguignons et pour les faire cesser ; mais ces instances n'ayant eu aucun effet, on posa des gardes sur les frontières, et l'on ordonna de faire de continuelles rondes et patrouilles, de corps de garde en corps de garde, pour garder les entredeux ; et pour oster aux dits Bourguignons la commodité de reconnoistre les passages inusités, on leur fit défense d'entrer dans ce pays, et l'on commanda à ceux qui y étoient d'en sortir dans 8 jours ; on saisit aussi tous les effets des Bourguignons en cet Etat, pour satisfaire ceux qu'on avoit volés.

FENÊTRES A LA COMBE-JEANNERET

PRÈS LE LOCLE

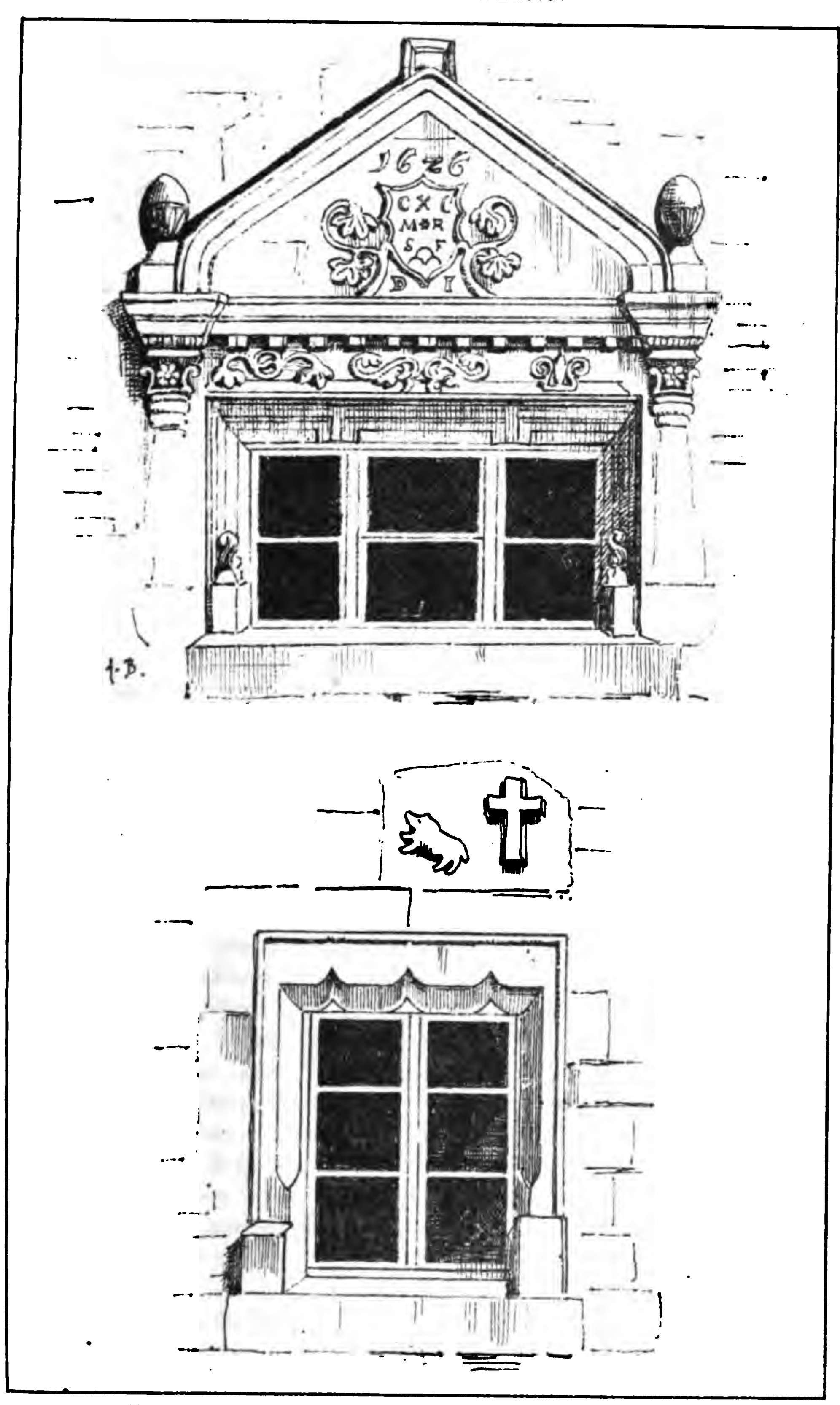
Nous avons, paraît-il, dans un précédent article (*Fenêtre du XVIIme siècle à Corcelles*, — février-mars 1872) stimulé le zèle de nos collaborateurs des Montagnes à prouver que l'ornementation architecturale n'y est point chose rare. M. Henri-Ernest Sandoz nous a communiqué un album auquel nous avons déjà fait un emprunt, avec notice par M. Jaccard. Nous donnons aujourd'hui, d'après la même source, le dessin de deux fenêtres d'une maison de la Combe-Jeanneret près le Locle. La première, qui mesure 1 mètre 2 de hauteur sur 1 m. 8, est surmontée d'un fronton à angles arrondis de 1 m. 1 de hauteur. Elle est d'un style rustique, imitation lointaine de certains morceaux de la Renaissance amalgamés un peu pêle-mêle, sans grand souci de l'effet de l'ensemble. Ce n'en est pas moins un spécimen original par son étrangeté. Le fût des colonnettes est détruit ou n'a pas été exécuté; leur chapiteau supérieur supporte à la fois la moulure du fronton et deux boules ovoïdes sur piédestal. L'écusson chargé de noms est entouré d'arabesques de manière primitive. L'ornementation qui surmonte les trois parties vitrées est d'une irrégularité qui n'est pas motivée. Certains coffres ou bahuts suisses présentent souvent une combinaison de ce genre.

L'autre fenêtre est d'un style plus pur dans sa simplicité; elle mesure 1 mètre 2 de hauteur, sur 1 mètre 3 de largeur, elle est surmontée d'une croix et d'un animal d'une exécution insuffisante, qui peut être un ours ou un cochon.

La maison, ainsi que l'indique sa date, est du XVIIme siècle.

Nous accueillerons toujours avec reconnaissance des communications du genre de celle de M. H.-E. Sandoz; nous désirons qu'elles soient assez nombreuses pour nous forcer de faire amende honorable à propos des lignes que nous écrivions précédemment.

A. Bachelin.



Fenêtres à la Combe-Jeanneret près le Locle.

D'après les dessins de M. Henri Ernest Sandoz.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

(VOIR LA LIVRAISON DE FÉVRIER 1873, PAGE 37.)

Le Sapel.

Quelques mois après, au milieu de juillet, une voiture de montagne quittait le Locle de grand matin et gravissait les hauteurs qui séparent ce village de la vallée des Ponts. Cette voiture modeste est traînée par *Fend-l'air* avec lequel le lecteur a déjà fait connaissance ; l'honnête solipède paraît plus préoccupé de se débarrasser des mouches qui déjà sortent de leurs retraites que de galoper selon son ancienne habitude. Pour soulager le vieux cheval, les voyageurs ont mis pied à terre et marchent allégrement sur la route poudreuse sous les joyeux rayons du soleil matinal ; l'un est le pasteur Andrié, les deux autres sont notre ami André Robert et le peintre Zuber-Bühler, qui passait ses vacances, au Locle, dans sa famille.

Malgré son désir de revenir plus tôt dans ses pénates, André n'avait pu partir de Paris que peu de jours auparavant ; à peine de retour, il s'était présenté à la cure du Locle ; mais il n'y avait rencontré que son parrain qui l'avait invité d'une manière pressante à l'accompagner au chalet du Sapel, où sa femme et son fils passaient quelques semaines de la belle saison.

Du Locle au Sapel, la distance est au moins de trois lieues ; comme il fallait porter des provisions pour la famille en villégiature, et que le pasteur devait revenir le même soir, pour officier le lendemain dimanche, on avait pris la voiture, sauf à la laisser aux Ponts, d'où le reste du chemin devait se faire à pied.

L'air était frais, mais fortifiant ; les alouettes chantaient dans le ciel bleu,

les traquets gazouillaient en se posant sur les grandes herbes des prairies, les cailles et les râles de genêt mêlaient à ce concert leur note monotone. De toute part retentissaient comme une musique argentine, les clochettes des troupeaux dispersés sur les pâturages et à la lisière des bois. De longues files de faucheurs promenaient en mesure leur lame affilée à travers les herbes humides d'où s'exhalaient des senteurs aromatiques. Ils interrompaient le rhythme cadencé de leur travail pour aiguiser leurs faux, et mêlaient leurs *jodels* alpestres aux grincements de la pierre sur l'acier.

C'était l'été de la montagne dans sa robe de fête. Si cette saison étale dans d'autres contrées une richesse de végétation bien supérieure, et se revêt de couleurs plus vives et plus variées, il est peu de pays où la verdure soit plus fraîche, plus émaillée de fleurs, où l'abri des forêts soit plus agréable, l'air plus léger et plus vivifiant.

Nos voyageurs savouraient avec délices les charmes de cette nature bien-aimée qui parlait à leur cœur un langage familier ; c'était la voix de la patrie, l'écho des souvenirs, le fond sur lequel se dessinaient leurs plus douces affections. Ils cheminaient tantôt en voiture, tantôt à pied, selon les difficultés du terrain, s'arrêtant auprès des maisons disséminées le long de la route, pour en saluer les habitants ; on accourait des champs pour serrer la main du pasteur, les horlogers ouvraient leurs fenêtres au niveau du sol et criaient un « bonjour » affectueux.

Après avoir traversé le plateau des Joux, le chemin s'inclina vers un village dont on voyait poindre les maisons sur la pente de la montagne.

— Voici les Ponts, où j'ai été pasteur pendant bien des années, dit M. Andrié ; si l'on m'aperçoit, je trouverai tant et de si bonnes connaissances qu'il me sera difficile d'aller plus loin ; c'est pourquoi nous traverserons le village d'un bon pas.

La voiture ne s'arrêta qu'au bas de la rampe, à l'auberge du Cerf, où l'on mit Fend-l'air à l'écurie, et où les voyageurs prirent en hâte un léger déjeuner. Ils partirent bientôt accompagnés d'un porteur chargé des paniers de provisions. Le peintre Zuber-Bühler avait en bandoulière un joli fusil à deux coups que M. Andrié destinait à son fils. Le chemin raboteux longeait le pied des hauteurs boisées et côtoyait le marais qui couvre d'un bout à l'autre le fond du vallon sur une étendue de trois lieues. Le paysage était bien changé : au lieu de sites riants, la sauvage nature du Nord ; au lieu de vertes prairies émaillées de fleurs, le marais tourbeux en pleine exploitation, sillonné de fossés, coupé d'étangs aux eaux noires, semé de monceaux de tourbe séchant au soleil. Çà et là des bouquets de pins rabougris à la sombre verdure, se montrent comme des ilots sur la vaste surface du marais revêtu de mousses et de bruyères.

— Quelle triste contrée, dit Zuber-Bühler, en promenant autour de lui un regard assombri, je prendrais ici le spleen au bout de vingt-quatre heures.

— Il est vrai, dit le pasteur, que ce marais n'est pas beau ; on dit qu'il nous donne une image fidèle de la Laponie, et qu'il ne manque ici que des rennes et des Lapons pour donner la couleur locale. Mais ce marais, sur lequel le passant jette un regard de commisération, est une source de bien-être, on peut même dire une condition d'existence pour notre population montagnarde dans un climat qui exige pendant plus de sept mois le chauffage des appartements. Ces tourbières sont nos mines de houille, et je présume que l'aspect de celles-ci ne doit pas être divertissant pour un artiste. Et puis, ces marécages présentent toute sorte de particularités intéressantes : ici près est un dépôt de sable quartzeux si fin et si plastique qu'il n'en est pas de meilleur pour les mouleurs et les fondeurs de métaux ; là bas, sont deux sources, l'une sulfureuse, l'autre ferrugineuse, séparées par un espace de quelques pas et douées de propriétés bienfaisantes. Ces ruisseaux, qui coulent en serpentant comme de petits styx, et qui sont pleins d'excellentes écrevisses, ne pouvant sortir de la vallée, dont les bords sont plus élevés que le fond, disparaissent dans des crevasses du sol, pour reparaître plus bas à la source de la Noiraigue qui rappelle, de loin, la fontaine de Vaucluse.

— J'ai entendu raconter les exploits des chasseurs des Ponts, dit André ; autrefois ils tuaient force loups.

— Nous avons justement devant nous la forêt de Combe-Varin, où le major Benoit a tiré plusieurs de ces carnassiers. Il les atteignait en pleine course avec une seule balle de son fusil de cible.

— Si nous venions à rencontrer l'un de ces messieurs, ne serait-il pas bon de charger l'arme que je porte ? dit Zuber-Bühler, ce lieu me semble positivement sinistre.

— Sois sans inquiétude, les loups sont devenus rares et tu pourrais te promener à toute heure et en toute saison dans ce lieu sinistre, comme tu l'appelles, sans voir la queue d'un de ces rôdeurs.

Le chemin s'engageait en effet dans un ravin sauvage bordé de forêts de sapins où roucoulaient les ramiers et gambadaient les écureuils ; dans les profondeurs on entendait le grand pic noir cogner de son bec robuste les troncs ravagés par les insectes ; le sol garni de mousse humide était jonché de chanterelles dorées dont André s'empressa de remplir son mouchoir. Après avoir gravi une pente assez raide, ils débouchèrent sur une large clairière où croissaient en liberté les épilobes aux épis roses, les digitales, les seneçons, les fougères aux frondes touffues, les framboisiers et les fraisiers couverts de fruits mûrs. Ces fruits éclairés par le soleil étincelaient comme des rubis au milieu des feuilles vertes.

— Oh ! que c'est beau ! et que c'est bon ! dit André cédant aux séductions de ce jardin de la montagne, et tout en cueillant les framboises parfumées il poussait des cris de joie auxquels d'autres cris répondirent à peu de distance.

— Nous sommes sur ma propriété du Sapel, dit M. Andrié, et ces voix sont, je crois, celles de nos gens.

— En effet, son fils apparut bientôt parmi les buissons, s'élança à leur rencontre en manifestant la joie la plus vive, et les embrassa avant de pouvoir parler.

— Quelle surprise ! quelle surprise ! quelle fête ! dit-il enfin, maman, maman, viens donc voir qui nous arrive.

— Devine ce qu'on t'apporte, lui dit son père en faisant des signes d'intelligence au jeune peintre qui cachait le fusil derrière son dos ; devine.

— Vous m'apportez la plus agréable des surprises, je ne demande rien de plus.

— Tu ne désires donc rien ?

— Si, je désire une boussole pour nous guider sur ces plateaux aussi inconnus que l'Afrique centrale, et une arme quelconque pour châtier les oiseaux de proie qui enlèvent les poulets à deux pas de la maison.

— Eh bien ! prends cette arbalète et détruis les éperviers, les buses, les renards et autres pirates, mais promets-moi d'être prudent.

— Un fusil, un fusil à deux coups ! oh ! merci mille et mille fois ! avez-vous des munitions au moins ?

— Tout est là, dans un joli sac ; on n'a rien oublié ; c'est un vieux chasseur qui a tout choisi.

— Maman, vois le beau fusil ! dit le jeune homme en s'adressant à Mme Andrié qui s'avançait avec précaution pour éviter les ronces et pour maintenir en équilibre un panier rempli de fraises et bordé de feuilles de gentiane.

Mais elle n'était pas seule, une dame vêtue d'une robe claire et coiffée d'un chapeau de bergère l'accompagnait. Le jeune Andrié jeta un regard malin sur André Robert qui, stupéfait, fasciné, restait immobile et laissait tomber à terre l'une après l'autre les chanterelles dont son mouchoir était bourré. Il venait de reconnaître Cécile Houriet.

Depuis trois ans l'image de cette amie avait été la compagne secrète de ses pensées, de ses rêves, de ses travaux ; dans la solitude de ses veilles, à l'atelier, en voyage, il l'associait à ses actes, il cherchait auprès d'elle ses inspirations; c'était l'espérance de la revoir qui faisait battre son cœur en approchant de la Suisse et, lorsqu'il aperçut les toits du Locle, il ne put réprimer un vif attendrissement. Et cette amie était là, debout dans un cadre de verdure et de fleurs qui rehaussait sa beauté ; elle le regardait en souriant et lui tendait la

main, affectant un calme qui n'était pas au fond de son cœur. Elle aussi était surprise de cette rencontre et plus encore des changements que le temps et l'étude avaient produits chez André; il avait maigri et pâli, mais ses traits s'étaient accusés, son front avait pris de la noblesse, ses yeux de la profondeur; sa barbe brune et ses moustaches bien taillées donnaient de la fermeté à son visage; il avait dans toute sa personne quelque chose d'honnête, de distingué, de généreux qui inspirait la sympathie et le respect.

Après les premières salutations et les questions affectueuses qui s'échangent en pareil cas, Mme Andrié aborda les questions plus positives d'économie domestique.

— Ne restons pas sous ce soleil ardent, dit-elle, venez vous reposer, la maison est à deux pas, seulement je vous annonce un vieux chalet de montagne, rien de plus, et pour dire vrai je ne sais quel dîner vous donner, ajouta-t-elle en riant.

— Sois sans inquiétude, ma chère Sophie, dit le pasteur, notre vieille Marianne a logé dans ces corbeilles de quoi nourrir toute la paroisse.

— A présent que j'ai un fusil, je me charge de fournir du gibier, dit son fils en faisant craquer les ressorts de son arme.

— Puisque chacun apporte son offrande, dit André en ramassant ses chanterelles, voici quelques champignons qui feront un bon plat, si l'on veut bien les apprêter.

— Et moi, je sais un carré de petits pois, où, sans perdre une minute, je vais lever des contributions, dit Cécile; les petits pois de la montagne sont sans rivaux au monde.

— Avec de telles ressources, dit gaiement le pasteur, et sans compter ces belles fraises, la crême et le fromage de la ferme, je commence à croire que nous finirons par dîner.

Ainsi causant et devisant, la société arriva au chalet situé sur une hauteur, à 1168 mètres au-dessus de la mer et dominant un assez vaste horizon de montagnes appartenant au Val-de-Travers et à la vallée des Ponts. La maison ne diffère pas des demeures rustiques du haut Jura; la façade, à pignon de bois, présente au sud son triangle surbaissé surmonté d'un toit de bardeaux; la cheminée de bois est munie d'un couvercle; dans un coin est la citerne avec sa pompe. De vastes écuries avec la grange et les dépendances complètent la partie rurale de la maison. A l'étage sont quelques chambres assez propres que le propriétaire s'était réservé pour son usage personnel. Du reste, le fermier n'habitait ce chalet qu'en hiver; pour le moment il était dans une autre demeure plus rapprochée des pâturages où paissaient ses cinquante ou soixante vaches. Un autre fermier exploitait un domaine attenant

et possédait vingt-cinq à trente vaches. Chacun d'eux avait son armailli de la Gruyère occupé pendant la belle saison à la fabrication du fromage. La vie pastorale régnait donc sans partage dans cette région où la culture même de l'orge et de l'avoine ne donne pas toujours des résultats certains.

On comprend que les jeunes gens eurent bientôt fait de prendre des rafraîchissements ; comment rester entre quatre murs quand le ciel est si pur et le soleil si brillant. Le peintre se mit en quête de motifs à croquer dans son album ; Andrié chargea son fusil et se posta pour guetter les éperviers ; Cécile était déjà dans le petit jardin cueillant les pois dont elle remplissait son tablier. Quant à André, il rodait autour de l'enclos, cherchant un prétexte pour y pénétrer en franchissait le vieux mur de pierres sèches.

— Puis-je vous aider, mademoiselle ? dit-il, prenant son parti.

— Mais, oui, il suffit de savoir distinguer les pois des laitues.

— Avec de la bonne volonté et vos sages directions, j'y parviendrai peut-être. Vous savez la botanique ?

— Je l'étudie avec Mme Andrié, qui est mon professeur ; c'est pour cela que je suis ici. Quand on est institutrice il faut tout savoir.

— Ne regrettez-vous pas vos burins dans la poussière de l'école ?

— Je vous dirai d'abord que je ne crains pas la poussière ; en second lieu, dit-elle en rougissant, mes burins sont dans des mains qui en font un meilleur usage que les miennes.

— Merci ; votre vocation vous rend-elle heureuse ?

— Oui et non ; les enfants sont des êtres si singuliers ; les uns me donnent du plaisir, les autres me chagrinent et m'inquiètent. Mais ce qui est le plus pénible c'est l'obligation de me séparer, à la fin de l'année, de ceux auxquels je me suis attachée et qui m'aiment véritablement. Quand je les vois passer dans la rue, ou entrer dans une autre classe, mon cœur court après eux.

— Pourquoi les aimer ainsi ? c'est une dépense de sentiment à peu près gratuite.

— Que sait-on ? Si on ne les aimait pas, on manquerait de patience, de support ; souvent on les abandonnerait à eux-mêmes. L'affection rend ingénieux, c'est elle qui fait inventer les méthodes, les procédés qui facilitent l'enseignement. Quand je ne pourrai plus aimer mes élèves je donnerai ma démission. Aviez-vous de bonnes écoles de dessin à Paris.

— Oui, c'est là qu'il faut aller pour voir des gens habiles et pour apprendre à dessiner.

— Vous vous plaisiez donc bien ?

— Infiniment ; j'avais une ou deux lieues à faire de mon logis à mon atelier et de celui-ci à l'école de dessin. C'est amusant lorsqu'il pleut ; on est

trempé toute la journée. Et puis, j'avais une chambre si vaste que, pour mettre mon habit, je devais ouvrir la porte et la fenêtre.

— Comment vous enseignait-on la décoration ? dit Mlle Houriet en riant de bon cœur.

— On nous faisait l'histoire de l'ornement, qu'on nous montrait à sa naissance, dans sa génération et ses développements. Plus tard on nous demandait des compositions sur des motifs pris généralement dans certaines plantes que nous allions dessiner d'après nature dans la campagne. Cela devait s'enlever rapidement au crayon et à l'aquarelle.

— Vous savez donc peindre les fleurs ?

— Un peu.

— J'ai essayé, mais j'ai rencontré, dans l'emploi des couleurs, des difficultés insurmontables. C'est le métier qui me manque, me l'enseignerez-vous ?

Ils furent interrompus par deux coups de feu qui éclatèrent à quelque distance, et qui se répercutèrent le long des forêts.

— Voilà notre chasseur qui tire les buses, dit Cécile.

— Mieux que des buses, dit André, ces oiseaux qui s'envolent avec des claquements d'aile sont des ramiers, et je crois en voir qui se débattent dans le champ d'orge.

Il courut aider le jeune Andrié, qui allait et venait hors d'haleine, cherchant à rattraper les blessés.

— Venez donc, M. Robert, je crains qu'ils ne s'échappent ; deux ramiers magnifiques ; je m'étais glissé le long du mur.... et j'ai tiré à cinquante pas....

En unissant leurs efforts, ils finirent par capturer les volatiles qui se démenaient en furieux et qui furent bientôt expédiés.

— Quels beaux oiseaux ! c'est cela une chasse ! et de mes premiers coups ! quel bon fusil !

— Ils sont jeunes, je le reconnais à la mollesse du bec et aux plumes qui ont encore leurs étuis ; si nous les plumons à l'instant on pourra encore les préparer pour le dîner.

— Parfait ! une surprise pour mon père ! c'est lui qui ouvrira de grands yeux !

Mlle Houriet entra dans le complot en affirmant que les pigeons sauvages aux petits pois seraient un mets des plus distingués. Bientôt les pois furent écossés, les oiseaux plumés, on porta le tout à la cuisinière avec des recommandations infinies.

— Soyez sans inquiétude, dit Cécile en entourant sa taille élégante d'un tablier de toile blanche, Marguerite et moi, nous ferons de notre mieux.

— Vous faites aussi la cuisine ? dit André.

— Eh ! oui, mais je n'aime pas voir les messieurs au milieu des casseroles ; allez faire un tour et repassez à midi et demi, le dîner sera prêt.

Jamais festin de prince ne fut aussi joyeux que ce dîner dans la chamber basse et enfumée du chalet ; l'appétit, la gaieté, le contentement en faisaient les principaux frais. Tout à coup M. Andrié dit à son fils :

— J'ai entendu tirer ce matin, as-tu déjà essayé ton fusil ?

— Oui, il tire très bien.

— Tu n'as donc pas manqué la porte de la grange, elle est suffisamment visible.

— Non, j'ai choisi un plus noble but.

— Dans ce cas, je sais où est logée ta grenaille.

— Où ?

— Dans le tronc du vieux plane, nous irons compter les grains.

— Cette supposition fait injure à mon adresse, la seule réponse que je puisse faire pour établir ma réputation la voilà.....

Et il montrait du doigt la domestique qui apportait un plat où les ramiers rôtis faisaient fort bonne figure.

— Qu'est-ce que cela ? dit le pasteur en voyant l'assurance de son fils.

— Tu te piques d'être naturaliste, dit Mme Andrié, devine.

— Est-ce que par hasard ce garçon aurait abattu quelque chose qui ressemble à du giber. Voyons le bec, ce n'est pas un rapace, ce n'est pas un pic, ni un corbeau....

— Ni un canard, dit Cécile en l'imitant.

— Ce sont des ramiers, dit le chasseur avec emphase, c'est moi qui les ai tués, demandez à André Robert.

— Des ramiers ! peste ! voyez-vous ce Nemrod ! sais-tu qu'ils ont très bon air, et qu'il me tarde de vérifier si le fond correspond à la forme.

Chacun fut unanime sur les mérites de ce gibier et sur la perfection de l'apprêt ; les petits-pois de montagne qui en étaient le complément eurent leur part d'éloges.

— Eh ! bien, Fritz, quelle capture as-tu faite ce matin, dit M. Andrié au peintre Zuber-Bühler ?

— J'ai fait quelques croquis dans la forêt, pas grand'chose.

Il dut exhiber son album où l'on admira non-seulement les dessins de la journée, mais une foule d'autres représentant les sujets les plus variés, paysages, figures, animaux.

— Voilà qui est fort bien, dit Mme Andrié, mais nous avons une superbe après-dînée devant nous, chose rare dans notre Jura ; qu'allons-nous en faire ?

Diverses propositions furent émises, mais celle qui enleva tous les suffra-

ges fut une excursion au rocher de *Tablettes*, au sommet de la Tourne. Lorsque le temps est favorable on a de là une vue splendide.

— Allez, mes chers amis, et amusez-vous bien, dit le pasteur, moi je reste pour étudier mon sermon. En passant près de la maison de Ducommun, au *Haut de la Côte*, chargez-le d'un message pour les Ponts; il faut que la voiture soit chez lui vers sept heures. C'est de là que nous partirons avec mes compagnons, à moins qu'ils ne se décident à passer quelques jours ici.

— Comment donc ! dit le jeune Andrié, des amis comme ceux-là, quand on les tient on ne les lâche pas de sitôt.

— Je les engage à rester avec nous jusqu'à la fin des vacances, ce ne sera pas long, dit Mme Andrié.

Quelques minutes après la caravane joyeuse suivait les sentiers qui descendent vers Combe-Varin; le soleil était chaud, mais une douce brise en tempérait l'ardeur; on marchait sans fatigue sur ces prairies au milieu des fleurs et des buissons où l'on entendait le bourdonnement des insectes et le gazouillement des petits oiseaux. Les paysans s'empressaient à retourner le foin fauché la veille, ils en faisaient des monceaux qu'ils chargeaient sur les chars. Les moindres incidents excitaient l'intérêt des promeneurs; ici le travail d'une taupe qui avait creusé ses galeries dont on suivait la trace par les monticules de déblais qu'elle avait rejetés; là des coquillages fossiles, de belles nérinées dans les pierres d'un mur; plus loin une cresserelle décrivait des cercles dans le ciel bleu au-dessus d'une bande de motteux qui chassaient aux insectes et voletaient parmi les gentianes jaunes sans se douter du danger qu'ils couraient. Partout des troupes de corneilles et de grives parcouraient en sautillant les prairies nouvellement fauchées pour se repaître de sauterelles, de limaçons et de bourdons.

— Nous voici au *Haut de la Côte*, dit Mme Andrié, regardez à droite cette maison isolée, c'est la Combe Hory, où fut exilé le chancelier Hory lors des persécutions dirigées par des jaloux ou des rivaux contre ce magistrat éminent. Mon mari vous racontera cette tragique histoire.

Nos promeneurs commencèrent à gravir le massif de la Tourne par un sentier qui traverse des prés et des pâturages appartenant pour la plupart à des particuliers de Peseux, de Corcelles et d'Auvernier. On y récolte un foin court, savoureux, aromatique, fort apprécié. A part quelques chalets épars çà et là, ces vastes plateaux sont déserts, et le silence n'est troublé que par les clochettes des vaches et le ramage incessant des alouettes qui y nichent en paix.

Après deux heures de marche on arriva aux *Tablettes ;* un cri d'admiration s'échappa de toutes les bouches lorsqu'au sortir de la forêt la caravane se trouva soudain au bord de l'escarpement. Comment décrire cette vue, ce ta-

bleau grandiose, ces belles lignes, cette harmonie de couleurs ? A leurs pieds le littoral du lac semé de vergers, de villages, de maisons de campagnes, arrosé par l'Areuse qui débouche de ravins profonds et sinistres. Plus loin la nappe bleue du lac piquetée de voiles blanches. Plus loin encore, le plateau suisse, les contrées accidentées et pittoresques formant les cantons de Vaud, de Fribourg, de Berne, avec leurs villages, leurs clochers étincelant au soleil ; enfin les Alpes sublimes élevant vers le ciel leurs pyramides d'argent. Les lointains s'estompaient avec une douceur infinie et semblaient se noyer dans une atmosphère d'azur.

Le rocher de Tablettes est une sorte de balcon faisant saillie au-dessus du précipice ; on y parvient par un isthme étroit qui le relie à la montagne, quelques pierres apportées par des touristes servent de siége. On s'assit sur ces pierres et chacun regardait en silence, étudiant les détails de cet immense tableau.

Le jeune Andrié qui s'était détaché de la troupe près de l'auberge de la Tourne, arriva, portant un panier, qu'il découvrit d'un air mystérieux.

— J'ai pensé que l'admiration et le plaisir n'empêchent pas la soif de dessécher la gorge. Voici du vin et de la bière ; il y en a pour tous les goûts. Mais je n'ai que deux verres, je vous en avertis afin que vous preniez vos mesures en conséquence.

Les rafraîchissements furent acceptés avec reconnaissance et Zuber-Bühler élevant son verre, s'écria avec enthousiasme :

— Je vous invite à boire à la prospérité de la Suisse dont nous avons un morceau superbe sous les yeux. Quand on possède une si belle patrie on doit l'aimer et en être fier. Ceux qui ne l'aiment pas sont des gredins !

— Appuyé, dit André Robert en riant.

— Prends garde ! dit le jeune Andrié, tu fais de la politique, et même au sommet de la Tourne cela peut être dangereux.

— N'irons-nous pas au signal de la Tourne, dit Mme Andrié, c'est à quelques minutes d'ici ; de là on découvre le Val-de-Travers et on domine les gorges de l'Areuse.

— Partons, dit Zuber-Bühler, aussi bien ce soleil me brûle la cervelle et le patriotisme me fait prononcer des discours séditieux.

La société quitta le balcon, sauf Cécile et André, retenus par une attraction irrésistible. Quand ils furent seuls, le jeune homme regarda son amie ; elle avait les yeux remplis de larmes et l'émotion soulevait sa poitrine.

— Avez-vous du chagrin, lui dit-il en lui prenant la main.

— Non, je suis heureuse, très heureuse, je voudrais rester ici toujours.

— Comprenez-vous ce que j'ai dû souffrir, éloigné pendant trois ans de mon cher pays et de ceux que j'aime?

— Avez-vous toujours pensé à eux?

— Oui, et la distance rendait leur souvenir encore plus cher. Je n'ai rien oublié, pas même la promesse qu'une certaine personne m'a faite, il y a trois ans.

— Quelle promesse?

— Je lui demandais si elle m'aimait; elle m'a dit: je vous répondrai dans un an.

— Lui avez-vous rappelé sa promesse?

— Non, je n'ai pas osé. Que suis-je auprès d'elle? un pauvre ouvrier qui n'est pas sûr de gagner sa vie et de conquérir une position honorable. Et pourtant j'aurais tant besoin d'un mouvement de son cœur pour m'encourager dans la lutte que je vais entreprendre.

— André, m'aimez-vous?

— Oui, depuis notre première rencontre.

— Reconnaissez-vous cela?

Elle tira de sa robe la broche qu'André lui avait donnée un premier janvier.

A la vue de ce bijou que la jeune fille portait sur son cœur, il fut pris d'un tel saisissement qu'il pâlit, s'affaissa sur lui-même au bord de l'escarpement: Cécile l'entourant de ses bras, soutenait sa tête qui avait donné contre une pierre.

— André, disait-elle, je t'aime; m'entends-tu? je t'aime.

— Merci, dit-il faiblement, je voudrais mourir ici.

— Non, il faut vivre mon ami, je suis votre fiancée devant Dieu.

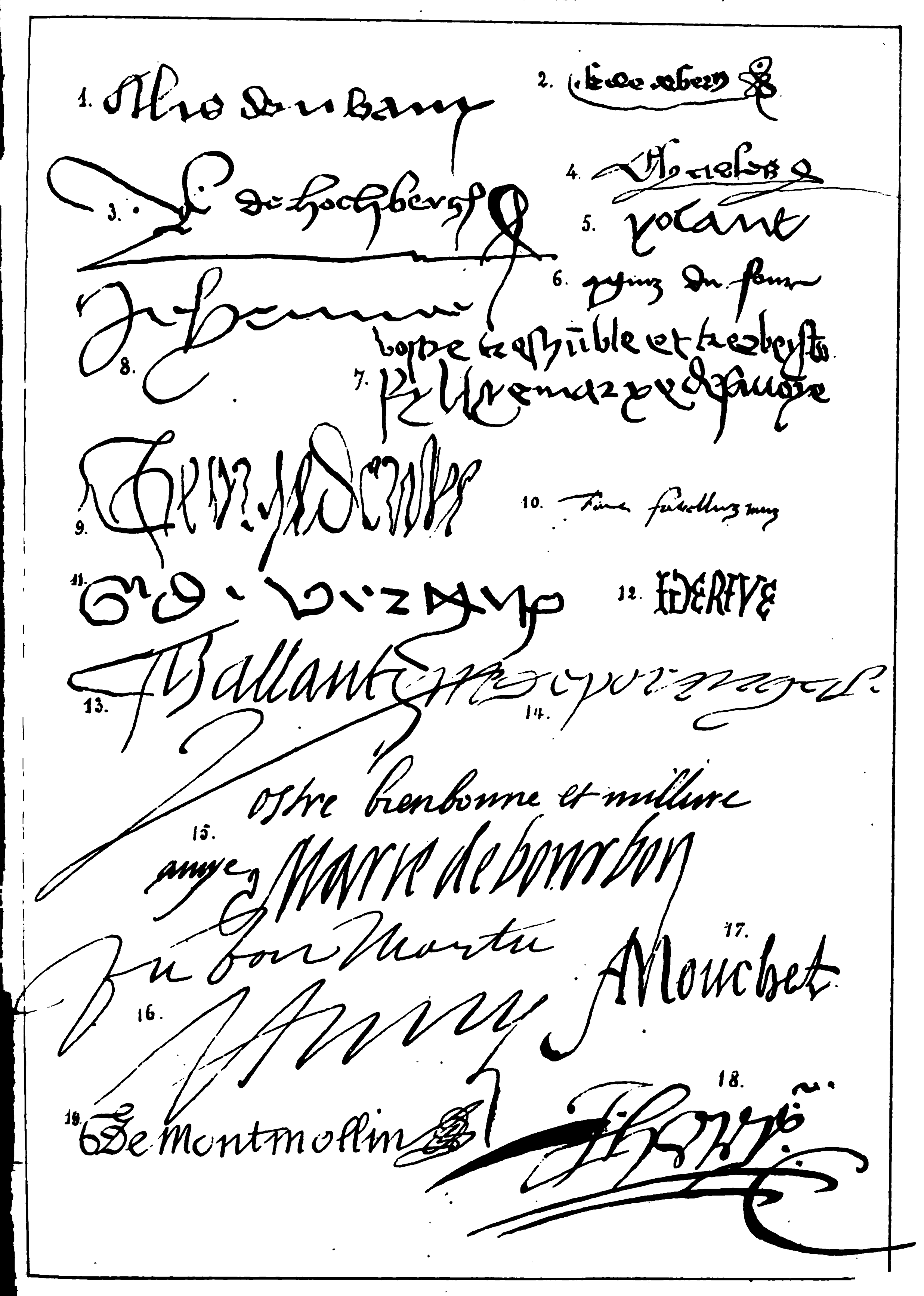
Elle lui prit la main, l'obligea à se lever et le regardant dans les yeux, lui dit d'une voix solennelle:

— Travaillez, faites-vous une position, vous viendrez alors me demander à mon père. Quoi qu'il arrive, je jure de n'appartenir qu'à vous.

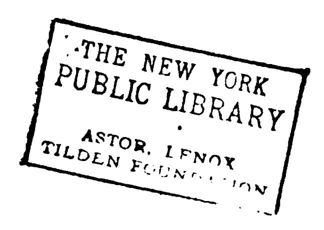
(A suivre.) L. Favre.

AUTOGRAPHES DE LA PLANCHE CI-JOINTE:

1. Alice du Baux, appelée aussi Helpide, dame de Bauce, seconde femme de Conrad de Fribourg, comte de Neuchâtel (1400-1450 environ).
2. Catherine d'Arberg, 3me fille de Jean III, seigneur de Valangin (1415-1470 environ).
3. Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel (1430-1487).
4. Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne (15e siècle).
5. Yolande de Savoie, sœur de Louis XI et mère de
7. Marie de Savoie, femme de Philippe de Hochberg, comte de Neuchâtel (1452-1503).
6. Agnès du Four, abesse d'un couvent de Bourgogne, auquel les comtes de Neuchâtel envoyaient des dons en argent (15me siècle).
8. Jeanne de Hochberg, comtesse de Neuchâtel († 1543).
9. George de Rive, gouverneur de Neuchâtel à l'époque de la Réformation († 1552).
10. Guillaume Farel, réformateur de Neuchâtel († 1565).
11. Guillemette de Vergy, dame de Valangin (1457 † 1543).
12. Jeanne de Rive, fille de George de Rive (1530).
13. Réné de Challant, petit-fils de Guillemette de Vergy, seigneur de Valangin († 1565); il eut quatre femmes dont l'une est
14. Mancie de Portugal (1540).
15. Marie de Bourbon († 1601), tutrice de Henri I d'Orléans, comte de Neuchâtel. Elle continua à gouverner le pays après l'avénement de son petit-fils.
16. Henri II d'Orléans Longueville, prince de Neuchâtel († 1663). On se souvient qu'il remit à la commune de Colombier la dette qu'elle avait contractée en cautionnant le receveur.
17. Abram Mouchet (1650).
18. Signature du chancelier Hory (milieu du 17me siècle).
19. » du chancelier de Montmollin (fin du 17me siècle).



AUTOGRAPHES NEUCHATELOIS.


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX
TILDEN

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

X

Depuis sa condamnation par la Classe, jusqu'au moment où il fut expulsé par le conseil d'Etat de son presbytère de la Chaux-de-Fonds, c'est-à-dire pendant près de dix-huit mois, Petitpierre disparaît presque complètement de la scène. La lutte entre les corps de l'Etat et la communauté montagnarde se poursuit avec plus de violence que jamais, sans que rien, si ce n'est quelques allusions dans les écrits du temps, rappelle celui qui en avait été l'occasion ou la cause. Un très petit nombre de lettres écrites par Petitpierre et les siens nous font entrevoir çà et là sa figure sérieuse, toujours tranquille même dans les moments de l'extrême détresse ; et, si je pouvais séparer son histoire personnelle de celle du pays, de 1760 à 1762, ma tâche de biographe serait bien simplifiée. Mais je ne saurais passer sous silence les incidents principaux de cette période orageuse, et je vais les retracer rapidement, en exprimant tout d'abord le vœu que cette histoire soit reprise un jour par quelque jeune écrivain neuchâtelois, désireux d'éclaircir les graves questions de droit public qui s'agitaient au fond du débat, et qui forment la matière essentielle des principaux ouvrages publiés à cette date. Je ne parlerai qu'en

passant de cette polémique qui remua bien plus profondément qu'on ne serait tenté de le croire aujourd'hui, les problèmes relatifs à l'essence même et à la situation respective de l'Eglise et de l'Etat; mais, je le répète, il y a là pour un publiciste soucieux tout ensemble du détail de notre histoire et des questions les plus difficiles que notre époque soit appelée à résoudre, une étude aussi attachante qu'instructive.

Le premier des incidents que je rencontre est la condamnation de Ferd. Osterwald par sa bourgeoisie. Après avoir vu sa propriété saisie dans les mains de Fauche par les quatre-ministraux, il en avait réclamé la restitution à bref délai dans un exploit très vif adressé au magistrat. « L'heure étant sonnée, et son bien ne lui ayant pas été rendu, » il recourut au conseil d'Etat.[1] Celui-ci s'avisa d'un moyen terme, et défendit d'imprimer ou de répandre aucun écrit relatif aux questions pendantes, mais cet arrêt ne satisfit nullement le conseil de ville qui y vit une atteinte à ses droits de police, et n'hésita pas à suspendre Osterwald de ses droits de bourgeoisie.[2] Le conseil d'Etat, déjà fort inquiet de l'effet produit en cour par la suspension de Chaillet, et que devait singulièrement aggraver celle d'Osterwald, réunit au château une conférence entre cinq de ses membres et treize délégués de la ville. Cette conférence n'eut aucun résultat. Le maître-bourgeois de Montmollin déclare qu'on ne lui a pas fait part de l'objet de la réunion, et qu'il est venu pour écouter et non pour parler. Le conseiller d'Etat qui présidait l'assemblée, répond qu'il a communiqué le point en discussion à M. de Montmollin. Celui-ci, à l'exemple de ce qu'avait fait Osterwald à l'hôtel-de-ville, objecte que cette communication n'avait pas eu lieu par écrit. Bref, tout fut inutile et personne ne voulut ouvrir un avis. Cela rappelle cette

[1] Entre temps, Osterwald répandait activement les exemplaires des trois écrits qui avaient échappé à la police de MM les Quatre. « Envoyez, — écrivait-il le 21 octobre au maire de la Chaux-de-Fonds, — envoyez demain sans faute, un homme à cheval, mais un homme de confiance et de résolution, qui soit armé de pistolets, et qui devra venir par le chemin de Peseux, où il laissera reposer son cheval pour être en état de retourner d'ici sans s'y arrêter. Cet homme-là devra laisser son cheval devant la maison P[re] Guyenet qui est à deux cents pas de la porte de la ville. Il viendra avertir M. le colonel Chaillet de son arrivée, et incessamment on lui portera à la dite maison les imprimés, emballés dans un porte-manteau, au moyen de quoi il pourra éviter d'être vu . . . Vous pouvez, M., les faire vendre publiquement à tête haute, d'autant que le gouvernement qui a connaissance de cet ouvrage, n'a rien fait pour en interdire le débit, et que nous avons tout lieu de penser qu'il ne lui déplait pas. »

[2] 24 novembre 1760.

jolie scène du parlement de Paris, racontée à la duchesse de Choiseul par Mme du Deffand. « Monsieur, qu'opinez-vous ? — Monsieur, je ne *copine* pas, je ne *copinerai* qu'après que tous ces messieurs auront *copiné*. » — Pourtant on se sépara sans rire. Ce ne fut que quelques jours plus tard que le président de la conférence reçut la réponse, verbale, du conseil de ville, portant que celui-ci *ne pouvait déférer au roi*, qu'il y allait des franchises des corps, et qu'il n'était responsable de sa conduite que devant la générale-bourgeoisie.

On tournait dans un cercle vicieux, et on y tourna longtemps, car ce ne fut que deux ans plus tard que les deux conseillers d'Etat furent réintégrés dans leurs droits de bourgeois, on verra à quelles singulières conditions.

•

A la Chaux-de-Fonds, la lutte entre les adversaires du pasteur excommunié et la majorité qui voulait le conserver à tout prix, continuait avec une violence croissante. Les premiers devenus un peu plus nombreux, chose naturelle, depuis la *dégradation* de Petitpierre, encouragés d'un côté par la mollesse du conseil d'Etat, de l'autre par la hardiesse des cinq corps qui ne connaissait plus de mesure, réclamaient ardemment au château l'installation du pasteur Breguet, et se répandaient en plaintes contre les *agissements* de leur communauté. Rien de plus étrange, et aujourd'hui de plus piquant, que le commencement de leur requête du 2 décembre au conseil d'Etat. On se rappelle que les autorités communales de la Chaux-de-Fonds avaient institué un comité de sept membres, chargé de sauvegarder les intérêts de la communauté et la cause de son pasteur. C'est contre ce comité qu'éclatent surtout les foudres des pétitionnaires : « Ce comité a fait prendre à ses membres une » autorité inouïe ; quelques personnes composent dans le cabinet des pièces » présentées au public qui n'en connaît ni la force des expressions, ni la » véracité des faits, moins encore la justesse des principes ; sur de pareilles » pièces, lues une fois au peuple stupide, imbu de préjugés, opine, et la déli» bération vaut selon eux un arrêt de Perse, et pourrait assujettir un absent, » une veuve, un orphelin : quelle justice ! » — La communauté, à son tour, réfute successivement tous les allégués des 142 *cabaleurs* qui se plaignaient que les *enfants de famille* fussent admis au serment de communier, et qu'il y eût des irrégularités dans les *plus* (les votations). Elle sollicite une enquête qui prouvera que toutes choses se sont passées avec une régularité parfaite. Ce sont les cabaleurs « qui, après avoir voté dans les assemblées de commu» nauté, ont fait des assemblées particulières de jour et de nuit dans plusieurs » maisons, et se sont servis de postillons pour aller de l'un à l'autre les con-

» voquer.... Quant aux pièces composées dans le cabinet et lues au peuple » stupide, la communauté répond aux 142 que la stupidité n'est jamais si » grande dans les assemblées que lorsqu'ils s'y trouvent eux-mêmes. »

En février 1761, à la suite d'adresses plus violentes encore des deux partis [1], le conseil d'Etat *évoqua* devant lui la communauté dans la personne du maire et de plusieurs délégués, qui firent lecture au château d'un long mémoire destiné à réfuter de point en point les réclamations de la minorité : « Ces gens n'ont-ils point honte de faire rebouillir toutes ces choses, passées, acceptées ? N'est-ce pas troubler l'ordre ?.... De quel front osent-ils dire que cette affaire est de paroisse et non de communauté ? Qu'ils prennent le nom de sixième corps de l'Etat, comme la Classe a pris le titre définitif de cinquième ! Nos ennemis cherchent à ameuter les *étrangers*, en leur persuadant que c'est une affaire de paroisse ; à les entendre, on dirait que nous avons besoin que des avenaires viennent prendre la défense des Articles généraux. .... Système monstrueux ! Dernier effort d'une politique qui agonise ! A qui le pasteur est-il présenté ? A la communauté. Qui l'accepte ? La communauté. A qui appartient la cure ? Toujours à la communauté.... Ne sait-on pas que l'usage d'intimer le serment à des fils de famille est autorisé par un rescrit du feu roi de glorieuse mémoire ? » — La communauté se résume en demandant que son plaidoyer soit envoyé en cour, et qu'en attendant la décision de S. M., il soit interdit au ministre Courvoisier de fomenter les cabales et d'assister aux assemblées de la minorité.

Ce mémoire était un peu vif au gré du conseil d'Etat ; il en demanda un autre. La communauté, ayant eu vent, par les amis qu'elle avait en haut lieu, du rescrit que le ministre Finckenstein allait lancer, au nom du roi, contre la Compagnie et les corps de l'Etat [2], répondit avec une hauteur qui montre combien elle se croyait sûre du succès. C'est à S. M., disait-elle, d'ordonner à la communauté de la mieux édifier ; la communauté croit son mémoire très propre à *atterrer* la partie adverse qui l'a accepté comme réponse à ses griefs, et n'a pas répliqué. Que le conseil d'Etat trouve bon qu'elle prenne son recours au trône. Elle se dispense d'autant plus de faire au conseil de nouvelles ouvertures, qu'elle ne pourrait plus répondre de sa modération. Traités comme nous le sommes dans les écrits de nos adversaires,

[1] Je n'ai pas besoin de répéter que la majorité resta toujours, à la Chaux-de-Fonds, du côté de Petitpierre. Ses adversaires (encore serait-il plus juste de dire les partisans des cinq corps), au nombre de 12 à l'origine du conflit, en vinrent à recueillir 124 d'abord, puis 161, et enfin 175 signatures contre lui. La communauté démontra que ces chiffres qui n'avaient été atteints qu'à l'aide de menaces, de *fausses copies* du rescrit royal du 18 octobre, etc., ne constituaient qu'une minorité.

[2] 28 janvier 1761.

comme si le feu et l'eau nous étaient interdits, nous sommes obligés « par » vos propres ordres à garder le silence, et à voir nos ennemis jouir d'un » triomphe que le souffle d'un seul homme de bon sens et de probité pour» rait pulvériser.... Peut-être, lorsque ce héros qui combat contre deux empi» res et cinq royaumes aura terrassé ses ennemis, peut-être alors quelques » centaines de ses sujets ne lui feront plus la guerre. Pour nous, quelle que » soit sa décision, nous respecterons sa volonté, et, s'il nous condamne, nous » baiserons à genoux la main qui aura signé notre sentence. »

Telle était la situation de la communauté, et telle elle resta jusqu'à la fin. On voit que le conseil d'Etat qui avait cherché à prendre une position neutre entre les deux partis qui divisaient la Chaux-de-Fonds, ne satisfaisait ni l'un ni l'autre. D'autre part les corps de l'Etat venaient de prendre une résolution qui dut mettre le comble à ses perplexités.

C'est à la suite de deux remontrances solennelles[1] que la Classe et les quatre bourgeoisies s'arrêtèrent à cette résolution inattendue. Le 21 octobre, elles exprimèrent au gouvernement leur douleur de voir les droits de la Compagnie en souffrance, les Articles généraux en péril, les patriotes en alarmes, et l'Eglise de la Chaux-de-Fonds exposée à toutes les entreprises. Le 2 décembre, elles le requièrent d'accepter sans ultérieur renvoi le pasteur élu, estimant, est-il dit dans l'allocution du doyen au président du conseil, que *c'est au souverain même que nous avons l'honneur de nous adresser en votre personne, puisqu'il est incontestable que la souveraineté doit résider dans l'Etat.* Cette affirmation énergique était une réponse au rescrit royal du 18 octobre, parvenu à Neuchâtel dans l'intervalle des deux remontrances ci-dessus, et qui, tout en donnant l'assurance que l'intention du souverain était de respecter la constitution du pays, établissait son droit de suprématie contre les empiétements du clergé, « aussi contraires aux Articles généraux qu'à l'esprit de la religion dont il devrait montrer l'exemple aux peuples de l'Etat. »

Les députés des cinq corps, en présentant leur ultimatum, avaient annoncé au conseil qu'un nouvel ajournement serait envisagé par eux comme un refus, et qu'ils aviseraient alors au *dernier parti* qu'il leur restait à prendre pour le maintien des libertés du pays. Le conseil d'Etat n'ayant pu s'arrêter à aucune décision, ils résolurent, le 16 décembre, de demander l'intervention de LL. EE. de Berne, en leur envoyant une députation nombreuse qui fut nommée sur l'heure. Puis on se rendit au château pour informer le conseil de

[1] 21 octobre et 2 décembre 1760.

cette grave décision, tout en exprimant, comme cela eut lieu en toute occasion, les sentiments d'une inviolable fidélité envers le souverain. Le président se montra fort surpris d'un appel fait à Berne avant de s'être adressé directement au prince, et rappella qu'en 1618 les corps avaient fait remontrance sur remontrance avant de prendre un parti semblable. Et quant à ce qui lui avait été dit qu'en s'adressant à sa personne les corps s'adressaient au souverain, il se contenta de faire sentir la distance infinie qu'il y avait de l'un à l'autre, et même la différence entre lui, président du conseil, et Milord Maréchal représentant du roi. « Je souhaite, ajouta-t-il, que S. M. ne prenne pas en mauvaise part le recours pris auprès de LL. EE. »

La députation fut parfaitement reçue à Berne, mais on s'en tint avec elle à de bonnes paroles. Berne qui, dans les deux crises les plus graves de notre histoire avant le dix-neuvième siècle, je veux dire en 1530 et en 1707, avait joué un rôle décisif dans les destinées de notre pays, en y favorisant l'introduction de la Réforme et l'avénement de la maison de Brandebourg, Berne n'était plus disposée à intervenir comme alors dans nos débats intérieurs. Très attentive aux vicissitudes de la guerre de Sept ans, elle était fort résolue à ne donner aucun ombrage à Frédéric, et à n'accepter qu'à la dernière extrémité l'arbitrage que lui offraient les cinq corps, et auquel les traités de combourgeoisie qui la liaient à Neuchâtel, l'empêchaient de se refuser absolument. Toute sa politique, dans cette circonstance, se borna à prêcher la prudence et à gagner du temps.

Le rescrit royal du 28 janvier 1761 n'était pas fait pour changer ces dispositions. Ce rescrit daté de Leipzig, et le plus violent de tous ceux qui arrivèrent au conseil d'Etat pendant ces années de troubles, montrait que la minorité de ce corps avait seule l'oreille du souverain. Le message censurait la conduite trop timide du gouvernement qui n'avait pas sauvegardé la suprématie royale, et lui ordonnait de *signifier* à la Compagnie la juste indignation du prince pour ses *procédures* dans l'affaire du ministre Petitpierre, et aux quatre bourgeoisies son mécontentement de leur recours à Berne (« qui, d'ailleurs, sera le premier à nous rendre justice. ») Il demandait le rétablissement immédiat de Chaillet et d'Osterwald dans leurs droits de bourgeois, et s'exprimait avec une amertume extrême contre les conseils de Neuchâtel, qui avaient *saisi et brûlé des écrits faits en faveur de notre juste suprématie.* La bourgeoisie de Valangin n'était pas moins durement traitée pour sa conduite arbitraire envers la communauté de la Chaux-de-Fonds.

Ce rescrit sévère, mais beaucoup moins efficace que les coups frappés récemment par Frédéric sur les champs de bataille, fut communiqué par le conseil d'Etat aux députés des corps, le 18 février.

Quelques jours auparavant, il avait reçu de Ferd. Osterwald un rapport d'une extrême gravité. Il paraît que dans l'agitation fiévreuse du moment quelques propos très vifs avaient été tenus, qui, interprétés par la défiance, semblaient n'aller à rien moins qu'à des visées d'un changement de souveraineté. C'est à ces propos qu'a trait le rapport d'Osterwald.

Il annonçait que dans la réunion des cinq corps qui devait avoir lieu le 18, on proposerait une *Assemblée générale* de toutes les communes de l'Etat, comme en 1699 et en 1703, et que, dans ces assises populaires, on imposerait au roi l'abandon de sa *suprématie* : en cas de refus, le conseil d'Etat serait cassé, et on aviserait à nommer un autre souverain. Osterwald convenait bien que c'était là des propos *égrenés*, sans liaison entre eux, et qu'il aurait méprisés en toute autre circonstance. Mais, dans l'occurrence actuelle, ces propos devenaient chose sérieuse. Ils ont été tenus par *deux membres* des conférences ; une lettre de Milord Maréchal[1] donne à entendre que des particuliers ont songé à une autre domination ; les cinq corps n'ayant aucun espoir de voir Berne décider, — surtout dans leur sens — la question de suprématie, il ne leur reste qu'à abandonner leurs prétentions, ou à les soutenir par des moyens extrêmes ; les premiers pas ont été faits dans la voie de la rébellion, par la désobéissance de la Compagnie et du conseil de ville aux ordres positifs du roi ; les peuples de l'Etat, et notamment la jeunesse de Neuchâtel, ont pris sur les différends actuels, et surtout sur l'*article de la suprématie*, des préjugés si violents qu'il est à craindre qu'avec ce leurre on ne les conduise plus loin qu'ils ne pensent, etc.

Cette information d'Osterwald marque la période le plus aiguë de la crise. Dénoncer un fait aussi grave, c'était prendre l'engagement d'en fournir la preuve, et c'est ce qu'Osterwald, dont la bonne foi est au-dessus de tout soupçon, était hors d'état de faire. Des enquêtes furent ordonnées ; elles n'aboutirent à rien.

Conclure, de quelques accès de mauvaise humeur contre le souverain, à un projet de secouer son autorité, ou seulement, comme le fait le continuateur de Jean de Muller, à l'existence d'un parti français qui subsista au milieu de nous soixante ans après le prononcé de 1707[2], c'est aller contre les faits les

[1] Cette lettre ne s'est pas retrouvée aux archives de l'Etat.

[2] Hist. de la Conféd. suisse, XV p. 216 etc. — M. Ch. Monnard, pour justifier cette assertion, cite un livre intitulé *Amusements des bains de Baden* (Londres, 1739), dont l'auteur, très hostile à la maison de Brandebourg, assure que le prince de Neuchâtel voyait avec plaisir la déchéance des anciennes familles, qu'il remplaçait par de nouveaux anoblis, des parvenus et des réfugiés. Il cite encore une réfutation des *Lettres au cousin David*, trouvée dans les papiers du procureur général Gaudot, et où *la vermine française* est fort mal me-

mieux établis. Les troubles de 1725, la conspiration de Merveilleux et de Bergeon en 1738, sont des incidents isolés qui ne prouvent rien. La menace de quelques officiers neuchâtelois après Rossbach, d'en appeler à la France contre un jugement de la bourgeoisie de Valangin rendu à la demande de Frédéric, n'avait absolument rien à faire avec la question de souveraineté. Il y eut sans doute, comme le dit Osterwald, des propos isolés ; quelques membres de la Compagnie exprimèrent vaguement le regret d'un temps où il était dans l'intérêt des princes catholiques de ménager le clergé protestant; on put dire çà et là que si les Articles généraux étaient violés par l'un des contractants, l'autre se trouvait délié du serment de fidélité. Mais de là à un projet de changement de dynastie, ou de constitution en république, il y avait un abîme qu'aucun homme sérieux ne pensa à franchir.

Avec un corps aussi nombreux que le conseil d'Etat, il était impossible que quelque chose de la lettre d'Osterwald ne transpirât au-dehors. Des cris de vengeance se firent entendre contre lui. Il ne se crut plus en sûreté dans son pays, et le colonel Chaillet, plus menacé peut-être encore que son ami, se décida à partager son exil. Voici quelques passages de la lettre où les deux conseillers d'Etat annoncèrent à leurs collègues leur départ de Neuchâtel :

M. le président,

.... Depuis quelques semaines il nous était revenu qu'en différentes occasions, tout ouvertement et sans en faire le moindre mystère, on parlait de nous assassiner tous les deux ; qu'il se disait comme par forme de conversation que, dans tout autre pays que la souveraineté de Neuchâtel, il y a longtemps qu'on nous aurait expédiés (c'est le terme dont on s'est servi) [1] ; qu'il était surprenant qu'on ne l'eût pas encore fait, et que, du temps de nos aïeux, on nous aurait précipités du Cloître à l'Ecluse....

Suivaient des récriminations amères contre la faiblesse du conseil d'Etat, cause de l'anarchie dans laquelle se trouve le pays. Le conseil ferme les yeux

née : cette pièce n'a jamais été publiée, et n'est connue que par quelques lignes du journal du maître-bourgeois de Larsche. Enfin, il en appelle à un passage des *Lettres neuchâteloises* de M[me] de Charrière (!). — Il y aurait là tout au plus la matière d'une *Anecdote historique* dans le goût de Varillas et de Gregorio Leti, et l'historien lui-même ne semble pas avoir pris tout cela au sérieux.

[1] Quelques années plus tard, en apprenant à Berlin le meurtre de Gaudot, Milord Maréchal écrivait au baron de Brackel «... Je leur disais souvent (aux Neuchâtelois), Messieurs, vous vous familiariserez tellement avec ces discours : *il faut lui casser la tête, il faut lui donner un coup de fusil,* que vous viendrez bientôt aux effets» (*Musée neuch.* I p. 109. — Article de M. J.-H. Bonhôte).

à une révolution imminente ; il n'y a plus de secret dans ses délibérations ; les discours et les votes des conseillers patriotes sont communiqués *aux ennemis de la domination*, et eux-mêmes indignement traduits dans le public; un scélérat qui attenterait à leur vie demeurerait infailliblement impuni.

C'est cette assurance de l'impunité qui nous a fait voir le péril que nous pouvions courir dans un Etat où il n'y a point de justice à espérer pour nous, puisqu'on y refuse, même au souverain dont nous défendons les justes droits, la légitime obéissance qui lui est due.

Nous avons donc pris le parti qui nous a paru le plus sage... Mais, M., nous vous avertissons que par l'ordinaire prochain, nous prendrons la très respectueuse liberté d'informer S. M. de notre retraite, et des raisons qui y ont donné lieu... Après quoi nous attendrons qu'il plaise au roi de nous faire justice, ne pouvant plus espérer que de lui celle qui nous est due.

Nous avons l'honneur, etc.

J.-F. Chaillet. F. Osterwald.

Morat, le 12 mai 1761.

Le conseil se hâta d'envoyer sa justification au roi, et ordonna des enquêtes qui furent inutiles pour découvrir les auteurs des menaces de mort contre les réfugiés de Morat.

Leur absence fut bien plus longue qu'ils ne l'avaient cru, et ce n'est que deux ans plus tard qu'ils purent rentrer à Neuchâtel. Cette retraite dut être surtout pénible pour le colonel Chaillet dont l'ardente activité ne savait plus où se prendre. Osterwald, écrivain infatigable comme son aïeul, abrégea ses journées d'exil en composant un gros livre destiné à défendre son écrit des *Considérations*, contre les deux mémoires publiés par ordre des corps de l'Etat [1], et qui avaient paru quelques jours avant son départ. La recrudescence d'hostilité dont il fut victime dans ces mauvais jours, était due à la publication de ces deux écrits dont il est indispensable de dire ici quelques mots.

On se rappelle le point de vue des *Considérations*. Au nom du principe de la réforme, et en remontant plus haut, c'est-à-dire jusqu'au droit naturel qui donne seul toute sa force à celui de la réforme, Osterwald réclamait pour chaque communauté de l'Etat, aussi bien que pour chaque individu, la liberté de conscience, unique garantie pour ce dernier de son perfectionnement comme être raisonnable et libre qui aspire au bonheur, et ne peut le trouver que

[1] Mémoires pour servir de réfutation à la brochure intitulée *Considérations*, etc. — Le premier de ces mémoires est intitulé *Réfutation abrégée* d'un imprimé qui a pour titre *Considérations* etc. Le second est le *Mémoire responsif* à un écrit intitulé *Considérations*, etc. L'un et l'autre portent la signature de leurs auteurs, et l'approbation des délégués des cinq nobles corps. Tous deux furent imprimés à Neuchâtel, chez les éditeurs du *Journal helvétique*.

dans l'épanouissement de sa nature entière. Au point de vue formel, il établissait que la Compagnie n'avait pas été partie contractante dans le pacte de 1707, et qu'au-dessus de sa juridiction, la *suprématie* du souverain devait tempérer l'indépendance absolue du clergé, aussi menaçante pour la liberté publique que pour celle des individus.

Les adversaires officiels d'Osterwald combattirent ces thèses en cherchant à mettre hors de cause la liberté de conscience qui était pourtant bien le vrai fond du débat, et en réduisant toute la querelle à la simple rébellion d'un membre du corps ecclésiastique contre ses supérieurs. Cette partie de leur réponse paraît d'une grande faiblesse. Il leur fut plus facile d'établir que la Compagnie était intervenue comme partie contractante dans les Articles généraux. Quant à la suprématie du souverain, les deux écrivains la pulvérisèrent aux applaudissements de la grande majorité du pays qui voyait avec orgueil réduire à néant un privilége de la souveraineté qu'Osterwald n'avait invoqué que comme la garantie des droits populaires contre les entreprises des corps privilégiés.

Chose singulière, le maître-bourgeois F.-S. Osterwald [1], auteur du premier de ces écrits, fut plus tard victime des deux corps de l'Etat dont il avait défendu les priviléges avec tant de véhémence. Excommunié par l'Eglise, il fut cassé par sa bourgeoisie pour un délit de presse qui lui fit perdre la dignité de banneret. Cet ancien défenseur de l'orthodoxie politique et religieuse voulut se venger de la Classe et de la bourgeoisie de Neuchâtel en sollicitant, par la plume de Voltaire [2], une place de conseiller d'Etat; il se vit éconduit par le grand Frédéric, qui écrivit à Voltaire que son pouvoir n'allait pas jusqu'à faire un conseiller d'Etat *sans l'approbation du synode.* — L'auteur du second mémoire [3] était un frère aîné de notre plus spirituel

[1] Son talent de parole lui avait valu le nom de *Bouche d'or*. Il a publié des ouvrages de géographie qui eurent un grand succès, et une intéressante *Description* des montagnes neuchâteloises. Il appartenait à une branche de la famille Osterwald, complètement éteinte aujourd'hui. — Petitpierre se vengea plus tard des attaques qui déparent le Mémoire d'Osterwald, en s'intéressant de toutes façons aux enfants de son adversaire tombés dans l'infortune.

[2] Voltaire, dans sa lettre à Frédéric, écrivait ceci : « Ce n'est pas assez que la prêtraille » de ce pays-là ait condamné Petitpierre pour n'avoir pas cru l'enfer éternel; ils ont con» damné le banderet Osterwald pour n'avoir point cru d'enfer du tout. Ces marauds-là ne » savent pas que c'était l'opinion de Cicéron et de César, etc. » — On eût bien étonné Voltaire en lui apprenant que, dix ans auparavant, le *banderet* Osterwald avait été l'un des plus véhéments adversaires de Petitpierre, et le plus ardent défenseur de la Compagnie.

[3] Il a signé son Mémoire comme suit : *Charles-Albert Pury, membre du conseil de la ville de Neuchâtel, et avoyer des deux nobles compagnies des mousquetaires et des fusiliers.* — Il répliqua à Osterwald par un dernier écrit, *XIV Lettres etc.* (Neuchâtel, 1762). Dans ce

pamphlétaire, le colonel Pury. Son livre, plus considérable que celui du maître-bourgeois Osterwald, témoigne de connaissances étendues en matière de droit public, mais de plus de prétentions à la finesse que de véritable esprit.

En même temps que ces deux mémoires, paraissait le livre des *Réflexions*. Je ne reviendrai pas sur cet écrit. Son auteur parle, dans une Epitre dédicatoire, « des flots d'encre et de fiel » qu'avaient fait couler les « misérables différends » qui agitaient sa patrie. Il est permis de regretter qu'il ait voulu ajouter encore au débordement dont il se plaint. Quelques années plus tard, quand le malheureux écrivain perdit la raison, Petitpierre, qui n'avait pas répondu un mot à ses attaques, pourtant très vives et très personnelles, se félicita d'être resté silencieux.

Comme je l'ai dit, Osterwald, dans sa retraite de Morat, écrivit une Apologie plus étendue à elle seule que les trois ouvrages ci-dessus qu'elle était destinée à combattre [1]. Il y établissait avec sa méthode exacte, et la modération de langage qui le distingue de ses adversaires, la pleine liberté religieuse des Eglises et des individus, les limites de la juridiction ecclésiastique, et celles de cette *suprématie* du prince dont la revendication fut si fatale à la cause de Petitpierre et de ses amis. Dans le système de mes adversaires, disait-il à peu près en terminant son ouvrage, la liberté spirituelle est le droit de croire et non pas de professer ; selon moi elle est l'un et l'autre. D'après eux, nos communautés, en réservant leurs libertés spirituelles, n'ont voulu s'assurer que le droit de professer la doctrine enseignée en 1707, à l'exclusion de toute autre ; je prouve qu'elles ont voulu s'assurer le droit de professer et de se faire enseigner selon leurs connaissances *actuelles* (autant que cela ne déroge point au but naturel de la société civile). A leurs yeux, la Classe peut défendre l'enseignement d'une doctrine, sans démontrer que cette doctrine est contraire à la Parole de Dieu : son autorité est donc supérieure à cette Parole même ; pour moi, le droit de décider de la doctrine appartient aux peuples ou aux Eglises, en vertu de la liberté spirituelle : la Classe n'a d'autre privilége que celui de maintenir, non pas la religion de 1707, mais la pure Parole de Dieu, qui, par la religion de 1707, est la seule règle de foi. Dans leur sys-

livre où il n'était plus l'organe officiel des corps de l'Etat, l'écrivain, qui possédait d'ailleurs des parties précieuses du publiciste, abonde davantage dans ses défauts, une plaisanterie fade, et l'affectation de la grâce avec une lourdeur qu'on s'étonne de rencontrer si près du colonel Pury.

[1] Défense des principes et de l'auteur d'un écrit intitulé *Considérations*, etc. contre les mémoires de MM. Frédéric Osterwald et Charles-Albert Pury, par *Ferdinand Osterwald, conseiller d'Etat de Neuchâtel, et ci-devant lieut.-colonel au service de LL. HH. PP.* — *Genève*, 1761.

tème, la Classe a le droit, en consacrant les ministres, de leur intimer le serment de *maintenir la Parole de Dieu*, et de leur imposer le silence sur une doctrine qu'ils croient conforme à cette Parole, que dis-je, de les obliger à prêcher la doctrine contraire ; dans le mien, elle a le droit d'intimer ce serment et de les juger sur la question si, par leur doctrine, ils maintiennent ou non la Parole de Dieu. Ils affirment que la Classe peut ravir un pasteur à une Eglise, malgré cette Eglise ; je prouve qu'elle ne peut le destituer que quand il est duement atteint et convaincu de mœurs scandaleuses, ou d'une erreur fondamentale qu'il ne rétracte pas [1] ; dégrader un pasteur au mépris des ordres du souverain, est, de sa part, un acte audacieux de despotisme. Suivant mes critiques, la suprématie est un despotisme pur; selon moi, elle ne confère au prince que le droit de réprimer les abus de la liberté spirituelle, mais ne le rend pas juge de la religion elle-même. Ils prétendent que la Classe est parfaitement indépendante du prince dans ses jugements ; j'établis que le prince a le droit de réprimer tout abus de la Classe contre les droits des communautés et des pasteurs. Pour eux, les priviléges servent toujours contre le prince, et jamais contre les corps ; à mes yeux, ils doivent servir contre tout le monde. Le principe fondamental que la *souveraineté réside toujours dans l'Etat*, signifie pour eux que le prince doit ratifier tout ce que fait son conseil ; pour moi il veut dire que c'est *dans l'Etat* que le souverain doit toujours rendre justice à tous ses sujets, soit corps, soit particuliers, conformément à l'usage immémorial et constant, avant et depuis 1707 [2]. — Cet ensemble d'idées mon-

[1] Mais qui décidera du fait de cette *erreur fondamentale?* La Classe elle-même apparemment, puisque c'est elle qui destitue le pasteur hérétique. Comment Osterwald accordait-il ce privilége du corps ecclésiastique avec son principe que « le droit de décider de la doctrine appartient aux peuples ou aux Eglises » ?

[2] Ferdinand Osterwald avait été officier au service des Etats-Généraux, mais donne plutôt l'idée d'un savant et d'un penseur que d'un homme de guerre. Il appartenait à une lignée d'hommes remarquables où des dons supérieurs ont été héréditaires pendant deux siècles. Le doyen J.-F. Osterwald, à la fin du dix-septième siècle. détermina peut-être le refus du clergé neuchâtelois de souscrire cette formule du *Consensus* qui arrachait au ministre Tronchin, de Genève, ces énergiques paroles : « serment qui n'est pas de faire n'est pas de tenir. » Il fut le père du grand Osterwald. Les deux fils de celui-ci, *Jean-Rodolphe* et *Samuel*, étaient également distingués à des titres différents. *Samuel*, le seul qui ait fait souche, est l'auteur du *Coutumier* de Neuchâtel ; il était le président du Conseil d'Etat, lorsqu'éclatèrent les troubles de la non-éternité, qui durent amener de grands dissentiments entre lui et son fils *Ferdinand*, celui qui nous occupe, le défenseur infatigable de Petitpierre et de sa cause. Enfin, le fils de *Ferdinand* fut M. J.-F. Osterwald-d'Ivernois, mort parmi nous il y a vingt et quelques années, que ses rares talents, sa générosité de cœur, et la distinction de sa personne, rappelleront toujours à ceux qui l'ont approché quelquefois dans sa vieillesse. Avec lui s'éteignit le nom d'Osterwald sur lequel il jeta un dernier éclat. . . . In te omnis domus inclinata recumbit.

tre l'intérêt incontestable qu'aurait aujourd'hui une étude attentive de cette importante polémique.

Que devenait, cependant, au milieu de toutes ces vicissitudes, le pieux pasteur de la Chaux-de-Fonds ? Rentré dans son presbytère vers la fin de 1760, il y avait été suivi par l'animadversion de la Compagnie [1], irritée de ne pouvoir l'en déloger parce que ce presbytère appartenait à la communauté. La Compagnie, dont la main fut toujours malheureuse depuis le début de cette triste affaire, avait placé à la Chaux-de-Fonds, pour y faire les fonctions officielles du pastorat, un jeune ministre qui était originaire du village, et s'y trouvait ainsi, comme je l'ai remarqué déjà, dans une position aussi fausse que celle de Petitpierre lui-même était douloureuse. Il demandait instamment à la Compagnie d'être déchargé de sa tâche, d'autant plus, ajoutait-il, que Petitpierre faisait des fonctions pastorales, qu'il avait vu *de ses yeux* un certificat de communion délivré par lui le 14 janvier, qu'il y avait à la cure des assemblées de jour et de nuit, et qu'enfin (chose horrible !) Petitpierre avait visité une femme malade et *lui avait fait la prière.* La Compagnie exhorta le jeune homme à prendre patience, et adressa de nouvelles instances au château pour que Petitpierre et sa famille fussent incessamment éloignés de la

[1] Un *mémoire* anonyme, écrit par l'un des membres de la Classe, à la requête, semble-t-il, des quatre-ministraux, témoigne de la violence de ces haines ecclésiastiques. Ce mémoire, qui est aux archives de l'Etat, devait faire sentir, dans la pensée de son auteur, « toute la turpitude » de la conduite de Petitpierre, et prouver ses « plans de simonie et de sacrilége, » mais fut trouvé si faible de choses et si violent d'expressions, qu'il resta manuscrit. C'est là que certains biographes de Petitpierre ont recueilli cette anecdote apocryphe relative à sa dernière prédication à la Chaux-de-Fonds : « Il s'est prêché lui-même, et, les mains sur la Bible, il a dit : Toi, Bible ! élève-toi devant Dieu en jugement si jamais je change de sentiment sur la non-éternité des peines ! » Au milieu de ce fatras d'exclamations, d'interrogations et de prosopopées qui remplit quarante pages in folio, je ne rencontre qu'un fait nouveau, c'est-à-dire l'aveu que la Classe ne prit connaissance que du *premier cahier* du catéchisme de Petitpierre, et que cette lecture lui suffit pour juger qu'il n'était pas même digne d'être remis à une commission d'examinateurs. — Voici un curieux indice de ce qu'était l'enseignement autoritaire du temps. Après avoir dit que Petitpierre, d'après ses propres déclarations, tout en croyant la non-éternité des peines une doctrine *essentielle*, n'avait cependant jamais sollicité ni gêné personne à ce sujet : « Quelle contradiction ! s'écrie le pamphlétaire anonyme ; quand une doctrine est de cette importance qu'il le dit, aucun pasteur ne donne *l'option* à ses paroissiens : *il enjoint la croyance.* » — Il y a, vers la fin de ce factum dont il serait absurde de rendre la Compagnie responsable, un passage d'une naïveté charmante, destiné à prouver l'extrême modération dont elle avait usé envers l'accusé : « En mai, on lui impose le silence ; en juin, on lui intime des menaces ; en juillet, on l'interdit de ses fonctions ; en août, on le prive de sa cure ; en septembre seulement (en octobre,) on le *dégrade du caractère...* Quand un évêque serait à la disposition de son bas clergé, serait-il possible qu'il en fût traité

Chaux-de-Fonds où elle envoya bientôt, pour y remplacer le précédent subside, devenu dans l'intervalle pasteur à Fleurier, un nouveau suffragant, M. de Gélieu fils. Celui-ci résida fort peu, et la Compagnie, ayant reçu de l'un de ses membres de nouvelles informations sur l'*état affreux* de la paroisse qu'elle attribuait en partie à l'absence, assez naturelle d'ailleurs, de M. de Gélieu, lui ordonna d'être plus stable à l'avenir, et délégua le pasteur du Locle pour faire une enquête sur les *horribles scandales* qui profanaient la Chaux-de-Fonds. Informations prises, il se trouva que tout se réduisait au propos d'un nommé Sagne accusé d'avoir dit qu'il « se moquait de son baptême, » mais qui, ayant reconnu sa faute, et demandé pardon à Dieu à genoux en plein consistoire, avait été simplement excommunié. Remarquez que Petitpierre était rendu responsable du propos de Sagne comme s'il l'avait inspiré, et que, pour s'occuper de cette affaire envisagée comme une suite de sa doctrine et de son séjour à la Chaux-de-Fonds, la Compagnie fit faire place à ses trois frères, les pasteurs de Neuchâtel et de Cornaux.

L'anxiété de ceux-ci était devenue extrême depuis que les deux conseillers d'Etat s'étaient réfugiés à Morat. On tint, à ce qu'il paraît, un conseil de famille. Quelques personnes se figuraient que la retraite volontaire de Petitpierre rendrait possible le retour à Neuchâtel de Milord Maréchal, et agréerait au roi. Il est possible qu'il en eût été ainsi, mais il est plus certain encore que cette démarche n'aurait satisfait ni la Compagnie, ni les corps de l'Etat, parfaitement décidés (nous en avons la preuve dans un message du conseil d'Etat au souverain) à ne pas se laisser arrêter par cette satisfaction tardive. Quoiqu'il en soit, les deux pasteurs de Neuchâtel adressèrent à leur frère une lettre collective pour le conjurer de réfléchir à ce parti qui leur semblait le seul opportun au milieu de la fermentation croissante du pays, et de la désolation des familles Osterwald et Chaillet.

.... Quels puissants motifs ne voyez-vous pas là, mon cher frère, à prendre au plus tôt le parti de la retraite.... ? Que pouvez-vous espérer de votre résistance.... ? Voyez l'état où est le pays. Voyez à quoi la continuation de ces troubles peut aboutir enfin parmi des peuples vifs, et qui s'échauffent de plus en plus, alarmés qu'ils sont pour leurs constitutions.... Voyez notre famille. Regardez-nous, nous autres en particulier, vos frères ministres. Quelles atteintes fâcheuses cela ne peut-il pas porter à notre ministère ? [1]

Quelque justes que pussent paraître ces motifs, Simon Petitpierre ne s'était

avec plus d'égards ? » Mon Dieu, garde-moi de mes amis! aurait pu dire tout d'une voix la Compagnie, si, par malheur, ce mémoire avait été publié.

[1] Cette lettre fut écrite le 16 mars 1761, quatre jours après le départ précipité des deux conseillers d'Etat.

pas associé à la démarche de ses frères. Mieux affranchi qu'eux, dans sa retraite de Cornaux, des influences de la ville, assistant aussi rarement que possible aux assemblées de la Compagnie dont les procédés envers son frère jumeau (c'est ainsi qu'ils s'appelaient l'un l'autre depuis qu'ils avaient reçu le même jour la consécration) avaient laissé dans son cœur une blessure profonde, il ne donna pas sa signature, et se contenta d'envoyer à ses frères une lettre écrite en latin où l'on voit que tout en appréciant leurs raisons il penchait plutôt du côté contraire [1].

Les instances des deux frères furent inutiles. Petitpierre, dont nous n'avons pas la réponse, était lié par sa conscience et demeura inflexible, mais ce dissentiment ne refroidit en rien leur affection. « Mon frère se rétablit à vue d'œil, écrivait peu de temps après Lisette Petitpierre ; nous nous réunissons tous pour admirer votre fermeté et votre courage dans les épreuves qu'il a plu à Dieu de nous envoyer. » -- Un peu plus tard, tous les frères se trouvaient rassemblés, aussi unis que jamais, auprès du lit de mort de leur vieux père, décédé à la Chaux-de-Fonds le 21 mai, et laissant sa femme veuve après cinquante-cinq ans de mariage. Ce fut la dernière réunion au presbytère. Quel contraste avec la fête qui rassemblait cinq ans auparavant cette famille alors si heureuse, livrée aujourd'hui à toutes les alarmes, et sur laquelle chacun avait les yeux fixés avec des sentiments si divers !

Cependant les corps de l'Etat poursuivaient leurs remontrances au château et leurs négociations avec Berne. LL. EE. avaient émis l'idée que la Compagnie elle-même devrait « informer le roi. » Les corps, très embarrassés, représentèrent habilement que cette démarche porterait atteinte au droit de judicature de LL. EE., « dont ils ne se départiront jamais ». Berne insista. Dans l'intervalle un rescrit nouveau [2] annonçait que les intentions du roi n'avaient pas été comprises, que son intention n'avait jamais été de porter atteinte aux Articles généraux, et que Milord Maréchal arriverait bientôt à Neuchâtel et pacifierait tout. Les corps s'exécutèrent et informèrent le roi. LL. EE. qui

[1] Voici cette lettre sans date et sans signature. On voit à quelles précautions Simon Petitpierre se croyait obligé.

« Gravissimas enim ancilla mihi reddidit litteras, quæ quidem me varie affecerunt animumque dubium et anxium adhuc tenent, ita sunt vestra omnium consilia discrepantia, validis tamen rationibus utrinque firmata; de quibus nihil jam certi apud me statuere possum, nec scribere attinet... Hoc tantum dicam, in præsentia, vestra non displicere consilia, *nostrorum tamen magis placere*; audaces fortuna juvat; quæ sententia si fallere potest, certe huc usque non fefellit, nec fallet spero. »

[2] 14 avril 1761.

mettaient une sage lenteur dans leurs démarches, qui écrivaient peu, ce qui est toujours de bonne diplomatie, remercièrent leurs « vertueux, honorés et sages, singulièrement bons amis, fidèles et chers voisins et bourgeois perpétuels » de leur *docilité*, demandant seulement aux Corps de retrancher dans leur message projeté au roi, le passage suivant : « Nous supplions très humblement V. M. qu'elle daigne improuver la conduite du conseil d'Etat, et témoigner sa juste indignation contre nos accusateurs qui sont les vrais auteurs des troubles qui désolent ce pays. » Ainsi fut fait.

Cette information au roi, pleine d'expressions de reconnaissance pour son dernier rescrit, est du 6 juin. Elle se résumait à supplier le souverain « d'accélérer le redressement de nos griefs, en rendant l'activité à son gouvernement. »

Tout semblait s'acheminer à un accord, et pourtant l'année 1761 se termina sans que rien eût été fait[1]. L'ajournement continuel du retour de Milord Maréchal était la cause apparente de ces retards ; mais Milord ne revenait pas parce que le terrain n'était pas suffisamment préparé. Les réunions des corps étaient en effet fréquentes et aussi animées que jamais, et de nouveaux incidents, très désagréables, mais que je passe sous silence, s'étaient produits entre eux et le conseil d'Etat. En janvier 1762, à la demande du roi, son conseil lui fit un rapport détaillé sur la situation à laquelle, disait-il, il ne voyait d'*autre remède* que l'acceptation du Sr Breguet, nommé en remplacement du Sr F.-O. Petitpierre, *justement destitué*. Sans doute les démarches des corps ont été précipitées, et il sera bon que S. M. leur témoigne qu'elle n'a point vu ces irrégularités avec indifférence, mais si la mesure proposée a lieu, tout rentrera dans l'ordre. Quant à la fidélité aux droits de S. M., elle n'a pas subi la plus légère atteinte. — Ce rapport détermina enfin le retour de Milord à Neuchâtel.

[1] Ce temps d'arrêt au dedans fut marqué par une recrudescence de poursuites au dehors contre l'*Apologie* de Petitpierre et les écrits d'Osterwald. Un imprimeur de Besançon ayant reproduit l'*Apologie*, une procédure criminelle fut instruite contre lui, à la demande de la ville de Neuchâtel, en la grand'chambre du parlement : tous les exemplaires saisis furent radicalement détruits. Le gouvernement de Fribourg fit fouiller de la cave au grenier, toujours à la demande de Neuchâtel, la maison qu'habitait Osterwald à Morat (on ne trouva que cinq exemplaires de la *Défense des principes*, etc.) ; et une autre maison, dans la même ville, où résidait M. Meyer, ancien officier au service de Savoie. Le baillli Tscharner fit saisir à Lausanne tous les exemplaires disponibles du même livre. Les syndics et conseils de Genève, le Maire et les Neuf bourgeois jurés de Montbéliard, et d'autres autorités encore, firent intimer les défenses les plus expresses d'imprimer ou répandre ces ouvrages. — Et cependant l'*Apologie* et les écrits d'Osterwald, qu'on poursuivait avec tant d'acharnement, étaient, le premier un véritable livre d'édification, les autres des modèles de discussion sérieuse. Comment ne pas se rappeler, à ce propos, la nature de beaucoup des livres dont Neuchâtel, quelques années plus tard, inonda l'Europe ?

A peine arrivé, il fut assiégé par les députations des cinq corps qui lui remirent (22 février) une information détaillée, très obséquieuse dans la forme, mais singulièrement énergique pour le fond, et qui, sans abandonner une seule des prétentions qui faisaient le fond de la querelle, ne demandait pas seulement justice, mais vengeance, c'est-à-dire « la punition du premier auteur de nos troubles et de ceux qui l'ont soutenu. » Cette pièce n'était pas faite à coup sûr pour prévenir favorablement Milord Maréchal, et dut être pour quelque chose dans la résolution qu'il prit trois jours plus tard. Cependant il fit dire, le lendemain, aux quatre-ministraux, qu'il était disposé à agréer le nouveau pasteur, moyennant qu'on *anéantît* ce qui pouvait être contraire à l'autorité du souverain dans ces deux propositions, l'une que *la souveraineté doit résider dans l'Etat* (remontrance du 2 décembre 1760), l'autre que les peuples de ce pays, en 1707, étaient *souverains*, libres de prescrire les conditions sous lesquelles ils se soumettraient au prince qui serait élu, et que *bien loin que le droit de suprématie existât alors, ou eût été conféré au prince, en 1707, il avait été absolument proscrit par les Articles généraux* (p. 41 et 170 du *Mémoire responsif* de C.-A. Pury).

Plusieurs projets de réponse furent discutés, et soumis à S. E. qui agréa l'une de ces pièces, renfermant à propos de la réserve faite par lui, cette assurance formelle : « Nous venons déclarer à V. E. que nous désavouons et retirons tout ce qui est contenu dans les deux articles et dans tous autres, qui pourrait être contraire aux légitimes autorités du prince, et à la constitution fondamentale de l'Etat. » Malheureusement, avant d'envoyer ce message définitif, les corps, aussi écriveurs que Berne l'était peu, ne purent s'empêcher d'y ajouter quelques explications nouvelles, destinées à déterminer le vrai sens du principe que *la souveraineté réside dans l'Etat*, et de cette assertion que les peuples du pays étaient *souverains* en 1707, ce qui veut dire non point qu'ils fussent libres de s'ériger en souverain, mais seulement de nommer celui des prétendants dont les droits sur le pays leur paraîtraient le plus solidement établis.

On se croyait arrivé : on échoua au port. Milord refusa d'agréer la pièce ainsi amendée, et ne voulut pas même en entendre la lecture. Bien plus, il résigna son office de gouverneur, et annonça cette grave décision au président du conseil d'Etat, par une lettre que je reproduis textuellement, sauf l'orthographe assez connue du bon maréchal :

M., je vous remets deux papiers, dont l'un, n° 1, est un projet de représentation qu'on m'avait fait espérer serait agréé des corps de l'Etat, et me serait présenté, moyennant quoi j'aurais reçu le ministre, et tout serait terminé ; n° 2 est celui que

les corps ont substitué à la place de l'autre. Vous savez, M., que selon le premier plan de n° 1, je passais sous silence plusieurs articles où le roi croit son autorité blessée; je le prends sur moi, sans ordre de S. M., connaissant sa bonté et son désir de rendre la tranquillité à l'Etat; mais je ne pouvais les donner le consentement qu'ils demandaient sans savoir si S. M. se contentait de celui qu'on lui offrait en n° 2: ainsi je répondis que j'enverrais leur Mémoire au roi et attendrais ses ordres. Il me vint le maire des Brenets me sonder si j'accepterais le ministre nommé par la Classe à la place de M. Petitpierre, si on agréait et présentait le mémoire n° 1; je lui dis qu'oui, que comme j'avais déjà pris peut-être trop sur moi sans ordre du roi, *si on changeait une virgule* je ne recevrais pas le Mémoire, et que j'étais dégagé de ma parole; ils ont fait quelques changements légers, je n'ai pas reçu le Mémoire; ils savaient les termes sur lesquels je m'étais engagé de tout terminer, ils ne l'ont pas voulu. Une autre raison qui m'empêche de recevoir le Mémoire est que me voyant déchu de mon attente par la représentation n° 2, j'avais déjà écrit en droiture au roi et fait démission de ma charge, et, par conséquent, je ne suis pas en droit de recevoir des Mémoires. *Monsieur, je vous remets les sceaux*, et vous prie de faire savoir aux peuples de l'Etat qu'ils ne se donnent plus la peine de s'adresser à moi, fâché que je ne puis plus les rendre service. Je suis, M., votre très humble et très obéissant serviteur,

Le maréchal d'Ecosse.

25 février 1762.

Tout était à recommencer. Les cinq corps se tournèrent immédiatement vers Berne pour lui apprendre que la situation était devenue plus menaçante que jamais, et firent remettre solennellement au château de Neuchâtel le Mémoire qui avait provoqué la retraite de Milord. Le conseil d'Etat fit tous les efforts imaginables pour changer la résolution de celui-ci. Ses instances furent inutiles, et il ne lui resta qu'à faire publier dans tout le pays la lettre de démission du gouverneur et les pièces qui y étaient mentionnées. Puis il informa le roi de la détresse où il se trouvait réduit, en lui faisant entendre qu'une décision prompte, dans le sens des vœux du pays, était devenue plus nécessaire que jamais. Dans l'intervalle, « il ferait des efforts indicibles pour maintenir l'ordre menacé. »

La publication ordonnée par le conseil d'Etat eut un résultat immédiat et décisif. Les corps réunis, le 11 mars, s'arrêtèrent à une résolution depuis longtemps débattue dans le secret, et qu'on n'avait ajournée jusqu'alors qu'à cause de son éclat, et pour ne pas donner des armes aux mal-intentionnés qui accusaient la Classe *d'ameuter les peuples*. Aujourd'hui, il n'y avait plus d'ajournement possible. Au nom du péril que couraient les libertés du pays, en vertu des actes d'association antérieurs, et particulièrement de celui du 11 juillet 1707, toutes les communautés de l'Etat furent invitées à se réunir, dans la personne de leurs mandataires, et au même nombre qu'en 1707, à Neu-

châtel, dans le grand poêle de l'hôtel de ville. Les mandataires devaient être munis des pleins pouvoirs de leurs communautés, et là, réunis aux députés des corps, *ils aviseraient.*

Ces grandes assises eurent lieu au jour fixé [1], et comptèrent près de deux cents membres, parmi lesquels, indépendamment de ceux d'entre eux qui étaient déjà *députés* des corps, se trouvaient 131 délégués de 56 communautés. Après lecture de l'acte d'association de 1707, du premier des Articles généraux, du mémoire remis à Milord Maréchal et refusé par lui, enfin du *Mémoire informatif* (imprimé) relatant ce qui s'était passé entre S. E. et les corps de l'Etat, on procéda à l'examen des pleins pouvoirs. Les délégués des Ponts et de la Chaux-de-Fonds n'en ayant pas, furent exclus; en revanche, irrégularité choquante, on admit les envoyés de la minorité qui, dans les deux communautés,[2] avait « approuvé les agissions des cinq nobles corps de l'Etat.» Pourtant, on ne poussa pas le scandale jusqu'à leur donner voix délibérative.

L'assemblée exprima *par acclamation* sa gratitude et sa satisfaction entières de ce qui avait été fait. Puis on lut le dernier message de Berne qui dut provoquer un peu d'inquiétude. On comprend que cette intervention directe du peuple dans ses propres affaires, ne fût pas du goût de LL. EE. Quelque profondément endormi que fût le pays de Vaud, le bruit démocratique qui se faisait à ses portes pouvait, non pas le réveiller sans doute (il dormait à poings fermés), mais lui causer quelque mauvais rêve. Berne, tout en ne disant mot de ses pays sujets, faisait ressortir les dangers d'une telle assemblée des députés du peuple, *munis de pleins pouvoirs*; si cette assemblée ne peut être ajournée, au moins qu'elle ne prenne « aucune résolution qui vous puisse être imputée à faute. » — En même temps, LL. EE. écrivaient à Milord pour l'engager à employer ses bons offices auprès de S. M. dans le sens d'une solution pacifique, et, si cette œuvre de pacification échouait, elles se déclaraient prêtes à s'adresser directement au roi, mais seulement « sur la réquisition des corps, » pour le prier d'en finir, en conservant ses franchises à la principauté.

Il était trop tard pour reculer comme le conseillait Berne. On alla de l'avant, et on l'emporta.

L'assemblée résolut d'envoyer une députation à Milord Maréchal. Il lui fut répondu qu'il était à Colombier. La députation s'adressa alors au président Osterwald pour lui demander « un conseil d'Etat revêtu, » devant lequel les délégués des corps et communautés se présenteraient dans l'après midi. C'é-

[1] 23 mars 1762.

[2] On apprend avec plaisir, par ce détail, que la paroisse des Ponts, au plus fort de la bourrasque, était demeurée fidèle à son ancien pasteur.

tait la première fois que les corps et communautés eussent fait des remontrances en conseil *in pleno ;* celui-ci délibéra longuement, d'abord s'il les recevrait, ensuite s'il les recevrait assis ou debout, et décida enfin « qu'il attendrait à quatre heures, dans la salle des Etats, tous les membres du gouvernement restant assis, les humbles remontrances de l'assemblée de l'hôtel de ville. »

Ces humbles remontrances, pleines de déférence dans la forme, étaient, dans le fond, presque impératives. Les remontrants demandèrent que, « sans aucun nouveau renvoi, » le sieur Breguet fût confirmé et « invêtu du temporel de la cure de la Chaux-de-Fonds. » Ce n'est pas une faveur que réclament les peuples de cet Etat : ils ne veulent que justice. Cependant, après avoir rappelé toutes les réserves faites en 1707 pour la conservation des franchises du pays, et après les témoignages les plus chaleureux d'une fidélité inviolable « au grand roi qui nous gouverne, et à son auguste maison, » ils ajoutaient ces paroles qui devinrent le gage de la conciliation et la rendirent enfin possible :

Sensibles aux sujets de mécontentement de S. M. et du gouvernement, touchant quelques articles de certaines productions des cinq corps, nous déclarons unanimement et par acclamation que nous désavouons, rejetons et détestons tout ce qui pourrait, dans les dites productions, et *spécialement dans les pages 41 et 170 du second mémoire imprimé par les corps*, donner la moindre atteinte aux légitimes autorités du souverain, et cela avec la même candeur et sincérité que nous désavouons, rejetons et détestons tout ce qui pourrait donner la moindre atteinte aux lois et constitutions de l'Etat, à nos droits, franchises et libertés.

Toutefois, les remontrants ajoutaient qu'en cas de refus ou d'ajournement, ils reprendraient incessamment séance pour aviser aux moyens de maintenir la constitution du pays, et de sortir d'un état de souffrance devenu intolérable.

Le conseil d'Etat, après délibération, répondit que les remontrances des corps et communautés étaient très justes, mais que, comme il y avait certaines mesures à prendre, il donnerait sa réponse positive, jeudi au plus tard.

On était au mardi. Après avoir reçu cette réponse les remontrants descendirent en corps à l'hôtel de ville, où ils se constituèrent en permanence jusqu'à ce que la réponse du gouvernement leur fût parvenue. Ils profitèrent de cet intervalle pour informer Berne de l'heureuse issue qui semblait prochaine, et pour décider la publication des actes et titres authentiques intéressant les libertés du pays [1].

[1] C'est le volume intitulé *Recueil de diverses pièces*, etc. Neuchâtel, chez les éditeurs du Journal helvétique, 1762. — Au verso du titre de ce volume, se trouve une vignette re-

Cependant le conseil d'Etat déléguait quatre de ses membres[1] à Colombier pour supplier une dernière fois Milord Maréchal de reprendre le gouvernement, ou, dans le cas contraire, de trouver bon que le conseil passât outre. Sans vouloir revenir sur sa décision, Milord laissa le conseil maître d'aviser, sous la condition que les députés des corps et communautés fissent mention « *des* pages 41 et 170 du second mémoire, » — et qu'il fût pourvu aussi à *certaine autre chose* (il s'agissait de la réintégration dans leur bourgeoisie de Chaillet et d'Osterwald), afin que tout fût mis en règle. Sur le premier point, le conseil s'engagea, ce qui lui était facile, et, quant au second, promit de ne rien négliger pour que la chose se fît *en son temps*. — Milord Maréchal, on le voit, tout en n'étant plus gouverneur du pays, s'envisageait encore à bon droit comme le représentant officieux du roi dans sa principauté : à ce titre il promit aux délégués du conseil d'Etat d'*excuser*, s'il le fallait, aux yeux du souverain, la résolution dernière à laquelle ce corps ne pouvait plus se soustraire.

Cette résolution fut communiquée, le 25, aux mandataires des corps et communautés dont le nombreux cortége vint la recevoir au château de la bouche du président Osterwald : « Le conseil d'Etat, » leur dit celui-ci, « a mis à pro» fit la journée d'hier pour prendre certaines mesures indispensables. Je suis » chargé, et je le fais avec plaisir, de vous annoncer que le conseil accepte » M. Breguet en qualité de pasteur, nommé par la V. C. à l'Eglise de la » Chaux-de-Fonds, et qu'en conséquence il donnera les ordres nécessaires » pour qu'il puisse être présenté dimanche prochain[2].... Et afin de prévenir » tout désordre et scandale, le conseil a nommé MM. les conseillers Marval, » Montmollin et Petitpierre, pour se rendre à la Chaux-de-Fonds ce jour» là, *au cas que ce fût la commodité de MM. de la Classe.* »

Le doyen de la Compagnie, M. Le Chambrier, qui, depuis l'origine du conflit, avait toujours porté la parole au nom des corps de l'Etat, exprima « avec force et dignité » les sentiments de joie de la nation, et déclara consentir à

présentant deux mains qui se croisent devant un arbre de la liberté, coiffé du bonnet phrygien, et au-dessus cette devise : *Concordia inter populos imperii vallum*, (L'union des peuples est le boulevard de leur souveraineté).

[1] MM. de Marval, maire de Cortaillod, de Montmollin, châtelain du Landeron, Petitpierre, maire de la ville, et de Montmollin, maire de Valangin.

[2] « Ordonné au Sr Sagne, maire, d'accorder au Sr Breguet, pasteur actuel de la Chaux-de-Fonds, main levée des revenus de la dite cure... Ordonné au même de faire signifier, dès le moment qu'il aura reçu le présent, au Sr Ferdinand Petitpierre, qu'il ait à vider la cure dans les vingt-quatre heures, faute de quoi, et en cas de désobéissance de sa part, il y sera pourvu d'une autre manière. » (Manuels du cons. d'Et. 25 mars 1762).

ce que la présentation du nouveau pasteur eût lieu dès le dimanche suivant, 28 mars.

On pouvait s'attendre pour ce jour-là à quelque trouble : il n'y en eut aucun. Petitpierre s'était immédiatement éloigné, au milieu des regrets de la majorité de ses paroissiens, et des respects de tous. La Chaux-de-Fonds reçut avec résignation et dignité le pasteur qu'on lui imposait ; et les délégués du conseil d'Etat, ainsi que ceux de la Compagnie purent annoncer à leurs corps respectifs, que les esprits étaient plus tranquilles, et que tout s'était passé gracieusement et suivant l'usage, dans ce jour redouté.

Pourtant, on eut encore le ressac après la tempête. Les remontrants ne s'étaient pas immédiatement séparés le 25, mais avaient repris séance pour renouveler l'acte d'association de 1707, et décider qu'il y aurait désormais chaque année, à la foire de la Saint-Jean, une *assemblée périodique* des corps, et que des *souscriptions* se feraient dans le pays pour en couvrir les frais. Le projet de ces assemblées et de ces souscriptions, préparé de longue main, fut imprimé à Neuchâtel, et envoyé à toutes les communautés. On comprend qu'après leur victoire les corps ne fussent pas disposés à abdiquer. On comprend aussi que le conseil d'Etat, sous peine d'être annulé à perpétuité comme il l'était depuis deux ans, ne pouvait accepter un état de choses qui menaçait le pays d'une agitation permanente. Il résolut de procéder avec l'énergie qui lui avait manqué jusqu'ici. Un arrêt publié par son ordre dans toutes les églises du pays, proclama que le projet des corps était attentatoire à l'autorité du prince et au repos public, et que défense était faite aux communautés et aux particuliers de le recevoir, sous peine des poursuites les plus sévères. Cette mesure provoqua une nouvelle réunion des corps, et une adresse au conseil d'Etat par laquelle ils reconnurent qu'ils avaient trop légèrement répandu ces pièces, « tout en prenant le scrutateur des cœurs et des reins à témoin de l'intégrité de leurs intentions, en même temps qu'ils voyaient de nouveau un cruel avenir s'annoncer pour eux et leur postérité. » En retirant leur projet, ils demandaient de porter solennellement en conseil d'Etat leurs réclamations contre le tort fait à leur patriotisme.

Le conseil d'Etat se garda bien d'entrer en de nouvelles négociations. Par arrêt du 6 juillet, il se déclara satisfait de l'abandon que faisaient les corps de leur projet, et ne daigna pas même répondre à la demande qui lui était faite de recevoir leurs délégués. Cette fermeté lui réussit, et il ne fut plus question des assemblées périodiques.

Les verbaux d'enquête[1] établirent que ce fut « par le canal des pasteurs » que le projet ci-dessus parvint aux communautés. Partout, en effet, depuis le commencement de la lutte, on retrouvait la main de la Compagnie. Cette *primatie* qu'elle avait si énergiquement contestée au souverain, c'est elle qui l'exerça dans le pays pendant ces deux années. Elle fut véritablement l'âme de cette ligue nationale formée pour la sauvegarde des libertés du pays, ou plutôt avant tout, à ses yeux, pour la sauvegarde des privilèges ecclésiastiques. C'est elle qui prit l'initiative de toutes les mesures, et fut au premier rang dans toutes les journées décisives. Chose singulière, cependant, le principe au nom duquel elle combattit, c'est-à-dire qu'elle était elle-même un des corps de l'Etat, ce principe, on peut le dire, fut enseveli dans son triomphe même. En 1768, elle se vit réduite à abandonner la position qu'elle avait reconquise au prix de tant d'efforts; et, plus tard, à l'avénement de Frédéric-Guillaume II, lorsqu'elle demanda à la reprendre, elle fut déboutée de cette prétention par l'assemblée des corps et communautés du 15 septembre 1786, dont la majorité refusa d'admettre les délégués ecclésiastiques dans son sein. Comme toutes les victoires trop complètes, celle de la Compagnie en 1762 fut suivie de défaites successives, et ces défaites lui furent infligées par les alliés mêmes auxquels elle avait dû son succès.

D'ailleurs, il est impossible de ne pas admirer la vie politique intense qui animait le pays de Neuchâtel vers ce milieu du dix-huitième siècle. Nulle part peut-être en Europe, à cette date, on ne retrouverait un instinct aussi vif des libertés du pays, des convictions si ardentes, une persévérance aussi infatigable à faire prévaloir des droits acquis, ou à réclamer des droit contestés. Il est regrettable seulement que la victoire ait été achetée par la condamnation d'un homme innocent, et que, parmi toutes ces libertés si ardemment revendiquées, on ait fait bon marché de la plus précieuse de toutes, celle de la chaire chrétienne. Il est regrettable aussi que les inexorables poursuites exercées par la ville de Neuchâtel contre les écrits de ses adversaires, ait si fort compromis l'indépendance des opinions politiques (ô liberté, que de coups d'autorité en ton nom !); et enfin que dans une guerre entreprise au profit des bourgeoisies et des communautés de l'Etat, une de ces communautés, avec ses corps officiels, ait été si légèrement jetée par dessus bord. Si le succès des vainqueurs de 1762 eût été moins éclatant[2], n'est-il pas permis de croire que les luttes qui recommencèrent en 1767, et dont l'objet fut d'ail-

[1] V. *Hist. de Neuch. et Val.* par Ch.-G. de Tribolet (année 1762).

[2] Dans la joie du triomphe, ils oublièrent la générosité envers les vaincus. Le rapport fait à la *Générale-bourgeoisie* de Neuchâtel, le 28 avril 1762, c'est-à-dire quand le conflit

leurs infiniment moins élevé, puisqu'il se réduisait après tout à « une question de procureur, » auraient eu un caractère bien différent?

Milord Maréchal, retiré à Colombier au milieu de ses livres et de la singulière *famille* qu'il avait rassemblée autour de lui, finit par reprendre son poste de gouverneur, mais attendit, pour annoncer au roi la conclusion des troubles, que les conseillers d'Etat Chaillet et Osterwald eussent été réintégrés dans leur bourgeoisie, ce qui n'eut lieu qu'au commencement de 1763[1]. Il quitta peu après notre pays, et les événements qui suivirent n'étaient pas faits pour l'y ramener. Son passé monarchique (et jacobite par surcroît), ses habitudes militaires, l'avaient peu préparé à gouverner un peuple qui tenait à se gouverner lui-même, et qui, très attaché sans doute à son souverain, l'était plus encore à ses prérogatives, et aux formes quasi-républicaines de sa constitution[2]. Il y avait d'ailleurs chez lui un peu de l'obstination du caractère écossais, mais son extrême bienveillance était faite pour lui gagner l'affection du peuple neuchâtelois. Il n'est pas surprenant qu'il y ait assez peu réussi. Malgré la rare finesse et l'étendue de son esprit, il ne put jamais bien

était terminé, parle de Petitpierre, « cet homme trop célèbre pour le malheur de sa patrie, » avec autant de violence qu'au plus fort de la lutte. — Et pourtant, comme l'a dit le poëte :

N'est-il pas doux de plaindre
Le sort d'un ennemi quand il n'est plus à craindre?

[1] Ce qui retarda si fort cette réintégration, ce fut la prétention du conseil de ville qui s'obstinait à ne vouloir l'accorder que si les deux conseillers d'Etat se présentaient personnellement devant lui pour y faire, *dans les termes qu'on leur prescrirait*, le désaveu formel de tous les écrits, faits, etc., à leur charge. Pour agréer au désir du roi, le conseil voulut bien enfin se relâcher de ces conditions avilissantes, et encore ce ne fut que sur l'assurance qui lui fut donnée que Milord Maréchal, « dans le cas où l'Etat de Berne lui ferait parvenir l'octroi des 600 bosses de vin pour verser dans leur canton, n'en ferait d'autre usage que de le remettre d'abord entre les mains de MM. les Quatre, pour en user comme ils voudraient, et comme du passé. » — C'était, dirent les railleurs, un joli pot de vin.

[2] S'il en faut croire d'Alembert qui devait être bien informé, le grand Frédéric trouvait, au contraire, que « le gouvernement de Neuchâtel convenait parfaitement au caractère philosophique et paisible » de son ami Milord Maréchal. Lorsque celui-ci, jugeant « qu'il était encore plus difficile de traiter avec des théologiens qu'avec des rois » demanda à résigner son poste, Frédéric « se contenta d'abord de nommer à sa place un vice-gouverneur; mais Milord Maréchal lui représenta que les prédicants de cette ville républicaine étaient trop remuants pour le laisser jouir du repos nécessaire à son âge, qu'il n'était pas possible de les faire vivre en paix, qu'ils cabalaient sans cesse les uns contre les autres et tous contre le gouvernement; » et Frédéric finit par se rendre à ces instances. *(Eloge de Milord Maréchal,* — Berlin, 1779*)*.

comprendre qu'une communauté fût forcée de sacrifier le pasteur qu'elle aimait, et que le corps ecclésiastique pût retrancher un de ses membres pour avoir résisté à ses ordres en continuant à prêcher sur un point de doctrine qui n'avait fait, dans ce corps, l'objet d'aucun examen, et qui n'était point en opposition avec le Symbole des Apôtres, lu chaque dimanche dans tous les temples comme la seule confession de foi de l'Eglise neuchâteloise. Il ne put jamais comprendre davantage que des conseillers d'Etat nommés par le prince fussent dépouillés de leurs droits civils, non pas pour des actes de résistance aux institutions du pays, mais pour avoir discuté ces institutions dans des écrits publics, et les avoir interprétées d'une manière favorable à l'autorité du souverain. La plupart des Neuchâtelois ne purent lui pardonner la dureté de son entendement; mais quelques amis éprouvés, appartenant à l'élite du pays, surent apprécier la valeur de cet homme excellent, qui, à part les faiblesses que nous venons de rappeler, n'en avait guère d'autre que de médire un peu trop des *lamas*, et de croire qu'ils étaient les mêmes en tout pays.[1]

Quant à Frédéric, l'heureux changement de sa fortune dans ce printemps de 1762, coïncidait avec les déboires que lui faisait éprouver sa principauté de Neuchâtel. Bien peu de temps auparavant il semblait accablé par le nombre, et la Prusse touchait à sa ruine. L'avénement de Pierre III qui rendit possible la paix avec la Russie, et bientôt après avec la Suède, changea la situation de Frédéric, et prépara la conclusion de la guerre de Sept ans. L'indomptable monarque, après avoir eu raison des plus grands Etats de l'Europe, se consola par un sarcasme d'avoir dû s'arrêter devant le plus petit de tous. Ce sarcasme que Voltaire se chargea de faire répéter à tous les échos, en racontant à sa manière l'histoire de *la non-éternité*[2], a été mis en doute pour cette

[1] « Nous avons un gouverneur (Milord Maréchal); pour celui-là nous le pleurerons longtemps, » écrivait en 1767, le colonel Pury, dans la seconde *Lettre au cousin David*.

[2] Voici un passage du *Dictionnaire philosophique* (au mot *Enfer*) : « Il n'y a pas longtemps qu'un théologien calviniste, nommé Petitpierre, prêcha et écrivit que les damnés auraient un jour leur grâce. Les autres ministres lui dirent qu'ils n'en voulaient point. La dispute s'échauffa ; on prétend que le roi leur souverain leur manda que puisqu'ils voulaient être damnés sans retour, il le trouvait très bon, qu'il y donnait les mains. Les damnés de l'Eglise de Neuchâtel déposèrent le pauvre Petitpierre qui avait pris l'enfer pour le purgatoire. On a écrit que l'un d'eux lui dit: mon ami, je ne crois pas plus à l'enfer éternel que vous, mais sachez qu'il est bon que votre servante, votre tailleur, et surtout votre procureur y croient. » — Les curieux trouveront, dans les *Questions sur les miracles* (Lettre de M. Beaudinet, citoyen de Neuchâtel, à M. Covelle, citoyen de Genève), une version beaucoup plus étendue, mais qui n'est pas plus sérieuse que la première. — D'Alembert, dans son *Eloge* de Milord Maréchal (écrit pour ainsi dire sous les yeux du grand Frédéric), rapporte, comme Voltaire et Zimmermann, la cruelle plaisanterie du roi contre les damnés de la Compagnie. Voilà plus d'autorités qu'on n'en voudrait.

raison singulière qu'il n'en existe pas de trace dans la correspondance du souverain avec le conseil d'Etat de Neuchâtel. Ce n'est pas là, apparemment, qu'il fallait le chercher. Mais si l'on veut un autre témoignage que celui de Voltaire, on le trouvera dans le livre où un Suisse bien connu, le Dr Zimmermann, a raconté ses entretiens avec le monarque qui l'avait appelé auprès de lui peu de temps avant sa fin [1]. D'ailleurs, il en est de cette boutade comme d'autres mots historiques, d'une portée autrement considérable, qui peuvent être démentis, qui peut-être même n'ont jamais été prononcés, et qui cependant sont authentiques, dans un certain sens, et le resteront toujours. Celui de Frédéric s'adressait surtout aux membres du clergé, mais blessa plus profondément qu'il ne l'avait cru le cœur des Neuchâtelois.

(A suivre.) CH. BERTHOUD.

[1] *Ueber Friedrich d. Grossen u. meine Unterredungen mit Ihm u. s. w.*, v. dem Ritter von Zimmermann (Carlsruhe 1788). — Je ne sais si ce livre a été traduit en français; autrement, il mériterait fort de l'être. On y voit le grand Frédéric, quelques semaines avant sa mort, déjà mourant, levé dès quatre heures du matin, les bottes aux pieds, son chapeau à vieille plume blanche sur la tête, étendu sur un fauteuil en face du buste de son héros Marc-Aurèle, travaillant au milieu de cruelles souffrances, et faisant jusqu'au bout, en vrai stoïcien, son métier de roi. Ses entretiens avec Zimmermann roulaient sur bien des sujets, la politique surtout, l'histoire (Zimmermann fut le premier à lui parler de Gibbon qu'il ignorait encore), la littérature, la médecine à laquelle il ne croyait pas, la Suisse qu'il aimait et estimait. Par malheur, Zimmermann parle plus que Frédéric.

NOTES SUR L'EGLISE DU VAL-DE-TRAVERS AU XVIe SIÈCLE

CORRESPONDANCE

MONSIEUR LE DIRECTEUR DU « MUSÉE NEUCHATELOIS. »

Le *Musée* a publié, dans ses dernières livraisons, plusieurs articles relatifs à l'histoire du Val-de-Travers qui m'ont vivement intéressé, et dont je remercie cordialement leurs auteurs. Me permettez-vous d'y ajouter quelques notes qui serviront à les compléter à certains égards, et qui, en tout cas, ne seront pas inutiles à l'écrivain qui voudra un jour raconter avec quelque détail l'histoire de notre patrie ? Ce ne sont que des notes, qui présentent bien des lacunes que la distance où je suis ne me permet pas de combler, mais les indications qu'elles contiennent pourront mettre sur la voie pour les recherches à faire afin de compléter ce travail.

Il y avait autrefois, dans chacun des Colloques du pays, un volume appelé le *Livre des introductions*, dans lequel le secrétaire inscrivait, à chaque changement qui survenait parmi les pasteurs, la date du départ ou de la mort d'un pasteur et celle de l'*introduction* de son successeur, avec le règlement de compte fait entre eux par les pasteurs du Colloque réunis. Malheureusement, ces vieux volumes ont disparu ! Si l'on possédait celui du Val-de-Travers, qui existait encore au commencement du siècle passé, on y trouverait peut-être quelque preuve en faveur de la tradition (preuve que j'ai cherché en vain jusqu'à présent) que *Pierre Barrelet* a été le premier pasteur de Motiers, après le départ des bénédictins du prieuré et de leur prieur, Olivier de Hochberg, seigneur de Sainte-Croix, en 1537.

Quoi qu'il en soit de cette tradition, il est certain que, jusqu'en 1558 ou 1559, il n'y eut que *deux* pasteurs pour tout le Val-de-Travers : l'un desservant les deux églises de St-Sulpice et de Buttes ; l'autre, dont la paroisse

s'étendait de Fleurier à Noiraigue, desservant celles de Motiers et de Travers. En 1541, le pasteur de cette dernière paroisse était *Gaspard Carmel.*

Gaspard Carmel, natif de St-Marcellin, en Dauphiné, était à Paris vers la fin de l'année 1534. Compromis dans la célèbre affaire des placards contre la messe (dont le pasteur de Neuchâtel, Antoine de Marcourt, était l'auteur) et cité à comparaître, avec cinquante-un autres, devant le parlement, le 25 janvier 1535, sous peine d'être condamné au feu par contumace, il suivit l'exemple de plusieurs de ses co-accusés (Mathurin Cordier, qui fut plus tard recteur du collége de Neuchâtel; Thomas Barbarin, qui fut pasteur à Boudry, etc.) et s'enfuit en Suisse. Au mois de mai suivant, il se fit inscrire dans le registre de l'Université de Bâle, où il étudia et se lia d'amitié avec Calvin. Lorsque, l'année suivante (mai 1536), le magistrat de Genève, sur les instances de Farel et de ses deux collègues, décida la fondation du collége de Rive, sous la direction d'Ant. Saunier, G. Carmel fut appelé à y remplir la charge de bachelier, avec un autre dauphinois, Eynard Pichon. Mais lorsque, deux ans après (1538), les Conseils de la république furent composés en majorité de la faction hostile à Farel et à Calvin et qu'ils chassèrent ces derniers de la ville, leur haine se porta aussi contre Saunier et ses deux bacheliers; ces deux derniers durent quitter la ville (en septembre); G. Carmel refusa de se rendre aux vœux de Farel qui le pressait de se fixer à Neuchâtel; il préféra se rendre, avec son ami, à Strasbourg, pour y continuer l'étude des langues anciennes et y suivre les enseignements de Calvin. En 1540, les deux amis arrivèrent à Neuchâtel, et, en 1541, G. Carmel fut établi pasteur à Motiers et Travers.

Nous n'avons pas de renseignements particuliers sur l'œuvre de G. Carmel à Motiers; mais une lettre qu'il écrivit à Calvin, dans la dixième année de son ministère, nous donne quelques détails fort intéressants sur sa situation et sur la disposition des esprits au Val-de-Travers à cette époque; je la crois assez importante pour en donner ici une traduction littérale. (V. Calvini Epistolæ et responsa, nº 113, edit. Lausannæ 1576.)

« Salut par Jésus-Christ notre unique Sauveur!

» Plut à Dieu qu'il m'eût été permis de m'entretenir de vive voix avec vous, mon très honoré maître, lorsque dernièrement vous étiez à Neuchâtel. Je l'aurais fait certainement, Dieu aidant, si j'avais su quelque chose de positif de votre arrivée. Mais puisque la chose n'a pas eu lieu, il me reste la ressource de m'entretenir avec vous par écrit, pour vous demander conseil au sujet d'une affaire dont j'ai déjà fait mention plus d'une fois, mais en vain, dans notre congrégation. Car, quoique les frères voient et sachent que, dans

l'église qui m'est confiée, je suis accablé, comme sous une vague, par la grandeur des occupations, on ne m'a cependant encore donné aucun aide, qui partageât en quelque manière mon labeur. C'est pourquoi, puisque cette voie ne réussissait pas, j'en ai tenté une autre, en priant les frères de notre Classe de faire ensorte que quelque remplaçant vînt prendre ma charge. Mais cela aussi, je n'ai pu l'obtenir d'eux. Voilà déjà neuf ans que je porte moi seul un fardeau tout à fait disproportionné à mes épaules, et sous lequel aussi je commence à succomber. Je suis à la tête de deux Eglises, dont les temples sont très éloignés l'un de l'autre. Le chemin, surtout en hiver, est très-pénible, à cause de l'injure du temps. Il n'est pas rare qu'il m'arrive d'être presque gelé par le froid, lorsque je suis sur mon cheval, et parfois de monter en chaire tout trempé par la pluie. L'étendue de la paroisse entière est aussi très considérable. Elle a, en effet, une étendue de quatre mille pas en longueur, et autant en largeur. Certainement je m'épuise presque entièrement ici. Si mes frères ne veulent pas entendre la raison, je serai après cela inutile à l'Eglise du Seigneur : car il m'est impossible de m'occuper d'études, à cause de la multiplicité des affaires. A mes autres travaux s'ajoute, — ce qui est pour moi, je le déclare, presque aussi dur que la mort, — que, pendant tout l'hiver, je dois aller de porte en porte quérir ce qui m'est nécessaire pour vivre, et souvent je suis obligé d'aller pour cet objet, dans la même maison, non pas une fois, mais dix fois ; souvent même je m'éloigne, sans avoir rien obtenu, affligé par les malédictions d'un grand nombre. Je vous prie, au nom du Seigneur, de m'assister de vos conseils : car je ne sais ce qu'il me reste plus à faire dans cette situation.

« La peste ayant commencé dernièrement de sévir à Neuchâtel, on a décidé sur l'avis de quelques-uns, que, si elle continue de faire des progrès, l'un des deux ministres sera tenu de visiter les pestiférés, ou de prendre à ses frais un diacre qui se charge de cette tâche. Plusieurs, autant que j'ai pu le comprendre des paroles d'un certain bonhomme, espèrent que de cette manière il se fera bientôt que la peste emportera ceux dont les services sont encore si nécessaires aux Eglises du Seigneur. Que le Seigneur soit en aide aux siens, et qu'il dissipe les efforts des impies ! Adieu. De Motiers (Monasterii), le 9 Juin 1550. »

A la lecture de cette lettre, on avouera qu'en effet le pasteur de Motiers avait une charge au-dessus des forces humaines, et, en présence de dispositions si peu bienveillantes d'un grand nombre de ses paroissiens, on s'expliquera aisément l'espèce d'amertume qui règne dans cette lettre, après un ministère de plus de neuf années ; d'un autre côté, sachant quel homme distingué et dévoué était G. Carmel, on comprend que Farel, dont il avait

épousé la nièce, ait usé de quelque autorité pour le retenir à ce poste pénible et ait réussi à l'y faire rester encore près de sept années.

Nous ne connaissons pas la réponse de Calvin, mais nous savons que les plaintes de Carmel ne furent pas sans effet : au Synode qui s'assembla à Neuchâtel, environ neuf mois plus tard, le 4 mars 1551, et auquel Calvin et Viret assistèrent, elles furent prises en sérieuse considération, et le 20e des points arrêtés pour être présentés à l'approbation du souverain fut : « Qu'on » ayt esgard à la charge importable du ministre du Moustier, s'il est possible » que tous s'employent à constituer un ministre à Travers, car encores aura » il assés de charge. » — Deux ans plus tard, au Synode tenu le 15 mai 1553, les pasteurs demandent aux ambassadeurs des princes l'exécution des articles proposés au précédent Synode, et en particulier le suivant : « Comme ainsi » soit que la perroisse de Moustier soit si grande et peuplée qu'il n'est possi- » ble à un ministre de satisfaire au devoir de son office Et principalement à » cause de la grande distance qu'il y a de Moustier à Travers Il est très né- » cessaire qu'estat et norriture soit donnée à un homme de bien qui se tienne » à Travers pour là faire office de pasteur, Et que le dict ministre de Mous- » tier soit deschargé de recuillir les premices par les maisons en luy ordon- » nant suffisant estat pour s'entretenir. » Cet article est apostillé comme suit, par les ambassadeurs : « On a desjà solicité Monsr de Saincte Croix *(Olivier » de Hochberg)* plusieurs fois et encores depuis n'aguères, Sur quoy s'il ne » veut faire raison, Justice sera ouverte et administrée. » — Toutefois, en 1556, la Classe était obligée de renouveler sa requête aux ambassadeurs, et de leur demander que justice soit faite : « Premierement quant à mettre un » ministre à Travers selon la postille on en a escrit et rescrit à Monseigneur » de Saincte Croix, Mais il n'y a vouleu entendre Dont le ministre de Sainct » Sulpis a esté constrainct d'user de justice quant à son endroit. Il vous plaira » nous donner bonne expedition du reste dudict article, tant de mettre un » ministre audict Travers pour la necessité urgente et les raisons y conte- » nues, Qu'aussi d'avoir esgard à la prebende du ministre de Moustier, le deli- » vrant de la grande fascherie et distraction qu'il a à recouvrer les eymines » de la premice. » — Cette requête est appointée le 24 juin 1556, et renvoyée au gouverneur pour y pourvoir.

Malgré toutes ces démarches, l'affaire ne fut pas de sitôt réglée. Il serait intéressant de rechercher, dans les registres de la cour de justice du Val-de-Travers, à quelle époque et de quelle manière la question fut vidée, et si Monseigr de Sainte Croix, l'ancien prieur de Motiers, consentit, sans se faire tirer l'oreille plus longtemps, aux trois demandes qui lui furent adressées simultanément, de lâcher une partie de ses revenus pour établir un pasteur à

Travers, augmenter la chétive prébende du pasteur de St-Sulpice, et pourvoir d'un logement le maître d'école de Motiers, « afin que le profit de la Jeunesse ne soit retardé. »

Quoi qu'il en soit, il est assez probable qu'en attendant, le maître d'école de Motiers fut chargé de soulager le pasteur dans ses fonctions du dimanche; mais G. Carmel quitta Motiers sans avoir vu l'établissement d'un pasteur à Travers.

En 1556, l'Eglise de Paris, constituée depuis une année et s'accroissant de jour en jour, s'était adressée à Calvin pour avoir des pasteurs, afin de remplacer ceux qui, trop connus déjà, ne pouvaient plus y rester sans danger. G. Carmel, ayant obtenu un congé temporaire de la Classe des pasteurs, consentit à se rendre aux instances de Calvin et, laissant à Motiers sa femme et ses enfants, se mit en route pour Paris vers le milieu de mars 1557. On lit dans le registre de la Compagnie des pasteurs de Genève : « Lundy quinziesme » Mars, maistre Gaspart, ministre de Neufchastel, mary de la niepce de Mons. » Guill. Farel, passant par icy, est parti pour aller à Paris secourir l'assem» blée qui y est grande par la grâce de Dieu. » Il était accompagné d'un autre ministre, qui se rendait au même lieu, et porteur d'une lettre de Calvin qui les recommandait tous les deux à l'Eglise (V. J. Bonnet, Lettr. franç. de Calvin, T. II, p. 123). Il y avait cinq mois qu'il était à Paris, quand eut lieu (dans la nuit du 4 au 5 septembre) la terrible affaire de la rue Saint Jaques, où trois à quatre cents personnes furent surprises au sortir du culte où avait été célébrée la sainte-cène ; plusieurs furent massacrées ; cent trente-cinq furent prises, parmi lesquelles plusieurs « dames et damoiselles de grandes mai» sons, » et furent conduites au Châtelet, pour y être jetées dans des cachots infects. A la fin du mois, plusieurs des prisonniers, parmi lesquels deux anciens de l'Eglise et une jeune dame de vingt-trois ans, furent brûlés vifs sur la place Maubert et au faubourg Saint-Germain. Dans ces affreuses circonstances, Gasp. Carmel fut délégué en Suisse et en Allemagne afin d'y solliciter l'intervention des puissances protestantes en faveur des parisiens persécutés. Carmel se rend à Genève, où un réfugié parisien, Jean de Budé, se joint à lui ; de là, à Lausanne, pour y prendre Théodore de Bèze ; ensemble ils se rendent à Berne, où Farel les rejoint. Le magistrat de Berne les accueille avec sympathie et délègue à Paris deux membres du Conseil. De là, ils se rendent à Zurich, à Schaffouse, à Bâle, à Montbéliard, où se trouvait le duc de Würtemberg, à Strasbourg ; partout même accueil plein de zèle et de sympathie. De là ils se rendent à Worms, où Mélanchton présidait une assemblée de théologiens allemands ; ceux-ci, après avoir exigé d'eux une confession de foi, leur remettent des lettres de recommandation pour les princes

protestants d'Allemagne. Munis de ces lettres, les quatre députés visitent les princes allemands, en obtiennent la promesse qu'ils enverront sans délai des ambassadeurs auprès du roi de France, et reviennent en Suisse remplis d'espoir sur le succès de leur mission. Passant si près de sa famille, Gaspard Carmel désira la revoir ; mais, une fois auprès d'elle, il eut de la peine à la quitter de nouveau. Th. de Bèze écrivait à Farel, le 11 novembre 1557 : « Calvin pense avec nous que Gaspard ne peut pas s'arrêter plus longtemps » par ici sans causer un grand mécontentement à toute l'Eglise, tandis que » ses collègues travaillent si vaillamment et que le troupeau qui lui est con- » fié est en si grand danger. Qu'il surmonte tous les obstacles qui peuvent » s'offrir à lui, en se rappelant la parole : Celui qui regarde en arrière n'est » pas digne de moi. Il a des devoirs envers sa femme, je le reconnais ; mais, » arrière de nous tout ce qui nous entraîne loin de Christ ! Je sais que ce » sont là des choses très difficiles, mais d'autant plus glorieuse est la victoire. » Cependant Calvin ajoute que, lorsqu'il se sera rendu à Paris et qu'il aura » exposé à l'Eglise tout ce que nous avons dit et fait, il pourra, en lui faisant » connaître les difficultés dans lesquelles il se trouve, obtenir de l'Eglise » qu'un autre soit mis à sa place. Mais il faut absolument qu'il fasse le moins » de retard possible et qu'il parte directement de chez vous. » Et, le 19 novembre, il lui écrivait encore : « Pressez instamment notre Gaspard de partir, » et je ne pense pas qu'il passe par ici. Car à quoi bon?.... » G. Carmel ne tarda pas, en effet, à repartir pour Paris. Mais, s'il avait compté revenir à Motiers, après avoir rendu compte de sa mission à son Eglise, il s'était fait illusion. Au mois de février suivant (1558), François de Coligny, sieur d'Andelot, qui s'était converti à la Réforme l'année précédente, désira contribuer aussi pour sa part à la propagation de l'Evangile, et il demanda à l'Eglise de Paris de lui accorder un de ses pasteurs, qui l'accompagnât dans ce but dans ses terres de Bretagne. On lui accorda G. Carmel, qui eut ainsi l'occasion de prêcher, avec grand fruit, la réforme à Nantes, à Blain, à Angers et dans plusieurs autres villes et châteaux, mais il ne revint pas à Motiers. Dans cette course missionnaire, il avait pris le nom de « *Fleury* » ou, comme le dit un de ses contemporains, de « *Fleurier*, » peut-être en souvenir de ce village de sa paroisse.

Pendant l'absence de G. Carmel, la question de la division de sa grande paroisse en deux avait été décidée ; en 1558, *Mathurin De la Brosse*, principal du collége de Neuchâtel, fut élu pasteur à Motiers, et *Olivier Mérienne*, natif du duché de Gambie (?), terres de la princesse Marie de Bourbon, fut élu pasteur à Travers, mais avec une prébende extrêmement petite.

Ici je ne suis d'accord ni avec nos cartulaires, généralement défectueux,

ni avec M. G. de Pury, dans son intéressante « Note sur le développement de l'Eglise Réformée au Val-de-Travers, » publiée dans le numéro du *Musée* du mois de décembre dernier, qui tous adoptent l'acte du 17 juillet 1569 comme indiquant la date de la fondation de la paroisse de Travers. Par conséquent, je dois prouver mon dire.

1° Quand, en 1558, Léonor d'Orléans engagea aux Quatre-Ministraux de Neuchâtel le prieuré du Vautravers, il fut spécialement réservé que ce prieuré continuerait de payer les mêmes charges qu'auparavant, comme les pensions des ministres du Vautravers : savoir de Motiers, Buttes et *Travers*, du régent d'école de Motiers, etc. (V. F. de Chambrier, p. 326, et Boyve, Annales, T. III, p. 81.)

2° Un témoignage délivré par la Classe à Olivier Mérienne, le 19 mai 1597, pour se rendre dans le lieu de sa naissance et le recommander à la princesse, déclare qu'il a fidèlement servi à Travers et à Valangin « l'espace de trente- » cinq à quarante ans, Jaçoit qu'au lieu dudit Travers Il ayt perceu petit » estat. » (V. Archives des pasteurs de Neuchâtel.) Ce chiffre de 35 à 40 ans nous reporte bien près de l'année 1558.

3° On lit, dans le registre de la Classe de Neuchâtel, ce qui suit : « En la » congregation de Juillet 1564, pour pacifyer le different mehu et suscité » entre Jheremye Valet et Olyvier Merienne ministres au Vauxtravers, d'ung » prelz appartenant à la cure de Mostier, estant Jcelluy rière la Seigneurie » de Monseigneur de Travers au lieu dit au boiz de Creux, A esté dit par la » generalité de la Classe que dores en avant ledit prelz sera et demourera en » la cure dudit Mostier sans que le ministre dudit Travers y puisse prétendre. » Et pource que ledit de Travers a faulché ledit prelz oultre l'arrest des frè- » res arresté au Coloque dudit Vaux, Ledit Olivier ministre que dessus baillera » audit de Mostier la somme de six Livres foybles. Et les clames et esmendes » qui s'y trouveront se payeront par ledit Olyvier. » — Il est ajouté en note : « Ledit Jhérémie de sa spontanée volonté a quité lesdites six livres audit » Olyvier, Pource en demoura quicte. »

4° Le premier jeudi de mai 1567, Olivier Mérienne est élu par la Classe Juré du Colloque du Val-de-Travers ; ce qui n'aurait pas eu lieu s'il n'y eût pas été pasteur.

5° On lit dans le registre du Conseil d'Etat, à la date du 21 décembre 1568, ce qui suit : « Touchant Mre Olivier *ministre de Travers*, parce qu'il a » pris son congé de ses paroissiens, cela sortira son effect, Et pour ceste foys » seulement, d'autant que l'Eglise dudit Travers deppend, comme filliole de » celle de Moustiers, le ministre du lieu ordonnera le Maistre d'eschole dudit » Moustiers pour faire le presche, assister au Consistoire, faire les censures et

» remonstrances et administrer la saincte Cene, Et pour execution de la » presente ordonnance dès maintenant l'on en fera commandement audit » Mre d'Eschole. »

6° On lit dans le même registre, à la date du 5 janvier 1569, que les communes de Travers et de Noiraigue ont résolu d'augmenter la pension de leur pasteur.

7° Enfin, on lit encore dans le même registre, à la date du 19 janvier 1569, ce qui suit: « Il a esté accordé par Monsgr l'Ambassadeur en plein Conseil, » etc. A Mre Olivier ministre de Travers, en augmentation de sa pension la » somme de soixante et dix Livres foibles, Et cela tant seulement l'espart de » cinq ans, Laquelle somme de augmentation ledit Seigneur Ambassadeur » l'assignera sur la Dixme de Moustiers, Et en cas que difficulté en fust faicte » par ceulx dudit Vaultravers, qu'ils en soient pris en cause, Et en cas que la » Seigneurie en succombe Ledit Sr Ambassadeur a declairé qu'il en laissera » Estat pour l'assignation de ladite somme en et sur les deniers provenans de » l'admodiation de ladite Chastelainie du Vaultravers. »

Que résulte-t-il de tout cela? Evidemment qu'Olivier Mérienne était pasteur à Travers bien avant le 17 juillet 1569; qu'il n'y *jouissait* que d'une bien mince prébende et que pour vivre il ne reculait devant aucun moyen, jusqu'à faucher l'herbe d'un pré qui ne lui appartenait pas, qu'enfin, découragé de lutter contre la misère, il avait fait un coup de désespoir, en prenant congé de sa paroisse; que celle-ci, se réveillant de son indifférence, s'était décidée à augmenter un peu sa prébende, afin de le retenir; et que l'ambassadeur du prince, touché de compassion envers le pauvre pasteur, voulut aussi faire quelque chose en sa faveur, sinon pour le faire vivre, du moins pour l'empêcher de mourir de faim. Puis, afin d'éviter toute récrimination de part et d'autre et d'assurer une paix durable entre les deux pasteurs, on dressa l'acte du 17 juillet 1569, qui détermina la part de chacun d'eux dans l'ancienne prébende du pasteur de Motiers.

Du reste, la part qui fut assignée au pasteur de Travers ne paraît pas avoir été assez considérable pour suffire à ses besoins, car à diverses reprises il dut s'adresser au Gouverneur du pays pour demander une augmentation de son traitement, et les registres du Conseil d'Etat nous apprennent que, plus d'une fois, notamment en mai 1584 et en janvier 1585, on lui accorda des secours, en attendant que la princesse augmentât sa pension. Enfin, le 26 juin 1588, Ol. Mérienne fut élu pasteur à St-Sulpice et Buttes, et son successeur à Travers, *Antoine Clément*, paraît avoir eu assez de ressources personnelles pour y vivre sans se plaindre durant près de trois années, jusqu'au

mois de mai 1591, où il fut élu pasteur de la ville de Neuchâtel, en remplacement de Cyprien Isnard, et remplacé à Travers, le 3 juin suivant, par *David Du Piolay.*

Pardonnez-moi cette longue digression, qui pourra servir à rectifier nos cartulaires; je reviens à Motiers, où nous avons vu que Gaspard Carmel avait été remplacé, en 1558, par *Mathurin De la Brosse.* « Homme de grandes lettres, » comme l'appelle Th. de Bèze (Hist. ecclés. T. I, p. 484), il avait été pendant quelques années Recteur du collège de Neuchâtel (de là vient que Boyve dans ses Annales, le confond avec son homonyme, Mathurin Cordier, l'un de ses prédécesseurs), et fut élu *doyen* de la Classe de Neuchâtel, en mai 1559. Une pièce signée de sa main, dit un vieux registre de la cure de Motiers, atteste qu'en mars 1559, les communautés de Motiers et Boveresse ajoutèrent une faux de pré au pré de *la Coulée* (*Culée* ou *Culaye*), appartenant à la cure, pour être délivrées des corvées dues au pasteur par les habitants des deux villages. Voilà tout ce que nous savons de l'activité de cet homme distingué à Motiers, où d'ailleurs il ne passa qu'un peu plus de trois années. Les espérances qu'avait fait naître chez les protestants de France la réunion du célèbre *Colloque de Poissy*, avaient amené à Genève, à Lausanne et à Neuchâtel, des députés d'un grand nombre d'églises ou de villes de France, demandant avec instance qu'on leur envoyât des pasteurs. L'amour de la patrie qui brûlait toujours dans le cœur des pasteurs que la persécution avait chassés en Suisse, ne leur permit pas de résister à ces touchants appels. Plus d'une douzaine quittèrent le comté de Neuchâtel et la seigneurie de Valangin, pour voler au secours des églises qui avaient faim de l'Evangile. Mathurin De la Brosse fut du nombre. Le 20 novembre 1561, Calvin écrivit aux ministres de Neuchâtel une lettre touchante, pour les prier de se rendre aux vœux des députés de la ville de Sens, qui venaient demander M. de la Brosse pour *dresser* leur Eglise (v. Bonnet, Lettres franc. de Calvin, T. II, p. 445); le 7 du même mois, le pasteur J. de Beaulieu avait déjà écrit à Farel dans le même but; le 3 décembre, M. de la Brosse écrivait à la Classe pour obtenir son congé, et dès les premiers jours de janvier 1562, il se mettait en route pour Sens. Hélas! le dimanche 12 avril suivant, il mourait, misérablement égorgé avec un grand nombre de membres de son église, dans l'affreux massacre qui fut le prélude de la première guerre de religion en France.

Mon intention n'est point de raconter ici l'histoire des pasteurs de Motiers, mais seulement d'ajouter quelques indications à celles que contiennent les excellents articles du *Musée* de l'année dernière, sur la formation et le premier développement des paroisses et des écoles du Val-de-Travers. Toutefois, comme j'ai dit que nos cartulaires sont généralement défectueux, je me per-

mets d'offrir, en passant, à ceux qui s'y intéressent, le moyen de les rectifier ou de les compléter. Ainsi, après le départ de Math. De la Brosse, la Classe élut, pour le remplacer à Motiers, *Jaques Rossel*. Qui était-il et d'où venait-il? Je l'ignore. Ce qui est certain, c'est que, dès la première année de son ministère, il commit un acte qui lui aliéna le cœur de ses paroissiens. Quel fut cet acte? Aucun document ne nous le fait connaître. Seulement, le registre de la Classe nous apprend que, le 5 novembre 1562, Jaques Rossel fut élu pasteur à Lignières, et que Jérémie Jean-Valet fut élu à sa place à Motiers. Mais J. Rossel, qui paraît n'avoir pas assisté à cette assemblée de la Classe, refusa absolument son élection à Lignières, et, sur les motifs qu'il avança, la Classe consentit à le laisser encore provisoirement à Motiers, à la condition expresse qu'il accepterait la première élection qui serait faite de lui en quelque lieu que ce fût, parce que, dit le registre, il devait sortir du Vauxtravers. En attendant, Jérémie Valet fut élu maître de l'école de Neuchâtel. Ces deux résolutions furent prises le 7 janvier 1563. Cependant l'opposition contre Rossel devint plus violente. En mars suivant, le gouvernement défendit à la Classe de présenter dorénavant aucun ministre à quelque Eglise que ce soit, avant que le peuple « ne l'ait ouï en prédication pour le moins deux fois. » Enfin, au mois de mai suivant, « sur l'avis de la Seigneurie, » la Classe en revint à sa précédente élection; elle nomma *Jér. Valet* pasteur à Motiers, et Jaques Rossel se trouva sans place. Cette élection fut confirmée par la Classe le 9 juillet 1563, et le même jour Jér. Valet l'accepta, mais en « protestant qu'on » doige mettre ordre aux émines et premisses qui se recuillent parmy les » bonnes gens. »

Jérémie Jean-Valet ou simplement *Valet* (comme son successeur actuel se nomme *Perrin* au lieu de *Jean-Perrin*) était un jeune homme fort distingué, originaire de Boudevilliers, où habitaient ses parents. En 1561, il prêchait l'Evangile à Loysi, en Champagne, et son ministère y était en grande édification. « Touchant nostre cher frère maistre Jérémie Valée, » écrivait le pasteur de Châlons, P. Fornelet, à la Classe, le 6 octobre 1561, « il est de telle édifi» cation, et par sa bonne doctrine, et par sa saincte vie et conversation, que » l'ancienneté de science et de meurs que le Seigneur a mis en luy, supplée » et recompense bien l'aage. » Rappelé par les vœux de ses parents, et sans doute aussi chassé par les terribles persécutions que les protestants de France eurent à subir l'année suivante (1562), il revint à Neuchâtel, où nous le trouvons le 5 novembre, comme nous l'avons dit plus haut. — Nommé pasteur à Motiers en juillet 1563, il fut élu *Juré* du Colloque du Val-de-Travers le 5 novembre suivant; mais il paraît que sa santé affaiblie ne lui permit pas de remplir longtemps cette charge, car dès le 10 mai 1564 « il est remplacé par

le pasteur des Verrières. Toutefois, le 1er juin, il fut nommé, avec Farel et quatre autres pasteurs, membre d'une commission chargée d'examiner les « Ordonnances ecclésiastiques » présentées à la Classe par le gouverneur et d'y répondre.

Depuis plusieurs années la Classe travaillait à amener l'abolition de certaines fêtes qu'elle regardait comme des restes du papisme, et en particulier la suppression de la sainte cène le jour de Noël, qui donnait lieu à certains abus superstitieux. Blaise Hory, pasteur à Gléresse, lui écrivit à ce sujet une lettre assez amère, du 7 janvier 1567, à laquelle le pasteur de St-Blaise, Elie Philippin, fut chargé de répondre ; mais Jér. Valet lui adressa aussi une réponse beaucoup plus vive et plus spirituelle, qui atteste chez lui une grande facilité à manier la plume et à écrire en latin. Du reste, on peut juger de la supériorité d'esprit et de sentiments du pasteur de Motiers, en voyant quels sont les livres qu'il empruntait de la bibliothèque des pasteurs : ce sont les Homélies de Chrysostome sur les épîtres aux Romains et aux Corinthiens ; c'est Théophilacte, Lactance, etc. ; un homme qui se nourrit de semblables lectures ne doit pas avoir été un esprit ordinaire.

Cependant, la santé de Jérémie Valet ne lui permettait pas de supporter plus longtemps les travaux qu'exigeait une Eglise aussi étendue que celle de Motiers. C'est pourquoi, vers le milieu de juillet 1567, la Classe se décida, avec le consentement du pasteur malade, à prendre une mesure à laquelle elle eut assez souvent recours dans d'autres circonstances. Depuis longtemps le pasteur de Cortaillod, *Pierre Héraud*, se plaignait de ce qu'il ne recevait pas la partie de son traitement qui était autrefois payée par le seigneur de Colombier, et qui, depuis la vente de la seigneurie, aurait dû être fournie par les amodiateurs, et, découragé de faire des démarches inutiles auprès des gouvernements de Berne et de Neuchâtel, il menaçait de quitter son poste. Pour tout arranger, la Classe proposa aux deux pasteurs de Motiers et de Cortaillod de faire un échange de paroisse, ce que tous les deux acceptèrent. On lit dans le registre du Conseil d'Etat : « Lundi 22 Juillet 1567. Le ministre à » présent de Cortaillods, nommé Mre Pierre, a esté esleu pour estre ministre » au lieu de Mre Jérémye en l'Eglise de Moustier par la Classe, Causant l'in- » convalescence dudit Mre Jérémye, Entendu mesme qu'Iceluy en est content, » Iceluy Mre Pierre a esté reçu par la Seigneurie pour les raisons susdites. »

« Quant à l'Eglise du dit Cortailliod, en attendant la convalescence dudit » Mre Jérémye, les ministres adviseront d'y pourvoir, Et si la maladie dudit » Mre Jérémye estoit plus longue qu'on ne desire Iceulx ministres adviseront » aussi en pourveoir d'ung suffisant et capable. »

Pierre Héraud fut installé à Motiers le 4 août suivant; mais Jér. Valet ne

le fut pas à Cortaillod, sa mort prématurée priva bientôt l'Eglise d'un de ses ministres les plus distingués.

C'est pendant le ministère de P. Héraud (ou Hérault) que fut passé l'acte du 17 juillet 1569, qui réglait la pension des deux pasteurs de Motiers et de Travers. Par cet acte, les bourgeois habitant la paroisse de Môtiers furent exemptés de payer au pasteur l'émine de moisson, qui ne fut plus payée que par les étrangers, et la pension du pasteur fut fixée à 7 muids de froment, 6 muids de vin et 2 muids d'avoine, mesure de Neuchâtel, plus 120 Livres en argent, faible monnaie. — La pension du pasteur de Travers fut 3 muids de froment, 3 muids de vin et 90 livres d'argent, aussi monnaie faible; mais ce dernier dut continuer à percevoir les émines de ses paroissiens, comme du passé, et, en outre, il eut la jouissance du *pré au prêtre*, situé rière Travers.

C'est aussi à cette époque que le *maître d'école* de Môtiers fut officiellement chargé de la fonction de *diacre;* mais les choses ne se passèrent pas tout-à-fait comme le raconte M. F. Chabloz dans son intéressant article sur « *l'Ecole de Motiers au 17me siècle.* » Je voudrais avoir le temps de mettre en ordre différentes notes que j'ai recueillies sur ce sujet et qui peut-être intéresseraient quelques lecteurs; mais, avant plusieurs semaines, cela m'est absolument impossible. Toutefois, si vous accueillez favorablement ce travail-ci, quoiqu'il dépasse de beaucoup les limites que je m'étais prescrites, ce sera pour moi un encouragement à profiter de tous les rares moments que me laissent les occupations de cette époque de l'année, pour le continuer jusqu'au bout, et pour vous en adresser la fin, si Dieu me prête vie, dans le courant du mois d'avril prochain.

Recevez, Monsieur, l'expression, etc.

Votre tout dévoué serviteur,

F.-H. Gagnebin.

Amsterdam, 30 janvier 1873.

MISCELLANÉES

Mandements, Extrait des registres du Conseil d'Etat.

Enrollemens. — Le 14 février 1644. Ordre de reduire incontinent en prison et arrest ensemble ceux qui seront enrollés sans support, afin d'aviser au chatoy ultérieur qu'ils méritent, s'ils ne se trouvent munis de permissions suffisantes de S. A. ou de nous. Ce mandement fut donné par avis des Quatre-Ministraux.

Mandement au colonel Guy et à ses officiers. — Le 9 mai 1644. Après avoir communiqué le mandement aux Quatre-Ministraux et participé de leur prudent avis pour ce qui regarde les bourgeois de la ville de Neufchatel, et considéré, qu'on a observé la neutralité, et qu'on s'est tenu étroitement lié et attaché avec les quatre Cantons alliés de S. A. et de cet Etât par combourgeoisie perpétuelle, afin de ne donner sujet à personne d'altérer la tranquillité, la paix et le repos de cet Etat, et le tenir à couvert de l'invasion par l'assistance des dits Cantons; que si, comme on l'a appris, on fait marcher des compagnies de ce pays pour les faire entrer et faire guerre à des pays où les autres corps et régiments suisses ne peuvent, leurs alliances sauves, aller faire guerre, contre l'intention de S. A. et du gouverneur, en accordant la permission de la levée on les détacheroit et sépareroit par ce moyen du Corps helvétique avec lequel cet Etat a été uni, et participé à son bien et à son mal, comme il appert des histoires de Bourgogne et d'Autriche, et par les certificats donnés à Baden, et mesme compris sous le nom d'alliés dans leurs traittés; et que cela ne pouvant être que très dangereux, pour les inconvénients qu'on prévoit qui arriveront selon les événements, soit par une rupture de ceux qu'on aurait aggrédis, ou par l'abandon de ceux dont on se seroit ainsi séparé pour se porter dans l'agression;

A ces causes, et pour ne manquer à aucun devoir envers S. A. et à la conservation de ses Etats, on deffendit au sieur colonel Guy, capitaines, lieutenants ou autres officiers ayant charge des compagnies de son régiment, sujets de cette souveraineté, de n'aller porter leurs enseignes et armes pour

faire guerre en Allemagne ny autres pays où les corps et régiments suisses ne peuvent aller, sous peine aux contrevenants de perte de bourgeoisie, voire de confiscation de corps et de biens, suivant l'exigence du cas.

Mûniers. — Le 12 aoust 1645. Ordonné aux mûniers de Serrières de moudre pour les sujets de S. A. plustot que pour les étrangers, et de préférer les monnants aux autres; et mesme, s'il y a plus d'une émine à passer et moudre pour un étranger, de la sortir de l'entremuid pour y verser celle des monnants, à peine d'un bamp de 60 sols et d'être châtié plus outre selon les récidives.

Bourguignons. — Le 21 décembre 1648. Ordre aux officiers qui sont du côté de Bourgogne de recevoir favorablement et de donner retraite à ceux de la Franche-Comté qui se réfugieront dans cet état, mais de les obliger de se retirer dans le pays sans demeurer sur les frontières; et comme l'irruption qu'ils appréhendent oblige à se tenir en état de deffense, il faut prendre à cet égard ses précautions, et se tenir prêt à marcher.

Monnoie. — Le 26 juin 1650. Les pièces de 3 x. de Genève furent mises à deux gros.

Le 5 décembre 1652. A l'imitation de Mess. de Berne, Fribourg et Solleure, on deffendit de recevoir aucune monnoye des étrangers, soit en paiement de denrées, ou autrement, à peine de confiscation.

Le 29 novembre d. A l'exemple de Mess. de Berne, on réduisit leurs batz à demy batz.

Le 28 janvier 1653. On mit les batz de Fribourg et de Solleure, et des autres états de la Suisse à trois creutzers, mais on laissa les autres monnoyes sur le mesme pied. Règlement d'or et d'argent, 12 octobre dit.

Milices, gardes et secours à Berne. — Le 31 janvier 1652. Revue, rolle et élections; ordre de la tenir prette le 21 mars d. pour Berne.

18 février 1653. Le 6 mars d., on leur pretta serment de servir LL. EE. fidellement en la deffense et tuition de leurs personnes, villes et états. NB. que dans les anciennes guerres ils se sont servis des gens de ce pays dans les conquestes qu'ils ont faittes, et que par ce serment on a voulu remédier à l'offensive.



F. FORSTER.

FRANÇOIS FORSTER

A la fin du dernier siècle vivait au Locle une famille d'origine thurgovienne dont un enfant, né en 1790, devait devenir un des maîtres de l'art de la gravure.

C'est sur les pentes boisées, dans les prés, les vallons et les sapinières où nous avons vu s'ébattre l'essaim joyeux des Girardet et Grosclaude, que devait grandir aussi François Forster ; c'est dans cette âpre nature, sous cet air froid et tonique des montagnes neuchâteloises, que devait se développer ce corps sain et robuste, que le travail sédentaire et délicat du burin et le séjour de Paris ne devaient briser qu'à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Nous le voyons, dès ses premières années, épris de l'étude du dessin dont il prend des leçons avec un professeur nommé Boileau; il se destine à la gravure de l'horlogerie et burine des cuvettes de montres de cette main qui devait traduire un jour Raphaël, Titien et Léonard. Mais l'enfant sent grandir en lui les désirs d'un travail plus élevé, des rêves de gloire, peut-être, agitent son cœur, et le métier de tous les jours devient une fatigue. Il surmonte bientôt les obstacles qu'opposent ses parents à sa carrière artistique, et prend la route de Paris en 1805.

Il entre à l'atelier du peintre Langlois et suit en même temps que son compatriote Léopold Robert les cours de l'Ecole des beaux-arts; il a le courage et la tenacité montagnarde, il étudie avec persévérance, le dessin d'abord, puis il prend la palette et les pinceaux et commence concurremment la gravure pour laquelle il se décide ensuite.

Neuchâtel avait passé en 1806 sous la domination d'Alexandre Berthier; les Neuchâtelois considérés comme Français pouvaient prendre part au concours de l'Ecole de Rome. Forster entrait en loge en 1809 et remportait le

second grand prix: la figure de ce concours représente un homme soutenant sa tête dans sa main droite, le coude appuyé sur un tronc d'arbre. Cette pose ingrate et académique met en saillie des muscles et des veines rendus avec fermeté, mais sans charme, sans mystère, dans l'ombre surtout, où l'élève, selon le goût de l'époque, accentue, avec autant de netteté que dans la lumière, les formes et les détails de la musculature. — Le second grand prix ne donne pas droit au séjour de Rome ni à la pension de l'Etat; mais encouragé par ce premier succès, Forster concourt de nouveau l'année suivante; sa planche gravée, représentant un homme en marche, vu de face, un bâton sur l'épaule et serrant le poing gauche, n'obtint point de prix cette année; c'est une figure aussi académique que possible, sans passion, sans vérité de geste mais où l'on est déjà frappé par l'habileté du burin. Cela sent le concours, l'excessif désir de bien faire et d'arriver au but, l'élève veut montrer sa science, il accuse le détail, fait saillir et crisper les muscles et cherche à concilier le caractère de son modèle avec la forme antique; les tendances de l'école de David s'y font remarquer par leur exagération ridicule.

Entre un concours et un autre, Forster grave *La maîtresse du Titien* d'après le tableau de ce maître au musée du Louvre. Cette grande planche est « dédiée et présentée à S. A. S. le Prince de Wagram, vice-connétable, etc. par son très humble, très fidèle et très soumis sujet. » La belle fille de Venise, les épaules découvertes, et tenant dans sa main une touffe d'abondants cheveux dorés, se contemple dans les miroirs que son amant tient devant et derrière elle. Cette splendide figure qui rayonne sur les fonds colorés et puissants d'un intérieur mystérieux, est rendue avec une grande vigueur de coloration, mais le burin accentue certains détails, il met en évidence des plans moins accusés dans la peinture dont l'aspect est plus large. Malgré ces nuances, cette pièce n'en est pas moins fort remarquable; elle se reconnait à première vue parce qu'elle porte les armes de Berthier au milieu de la légende.

L'artiste, qui n'abandonne pas la lutte, rentre en loge en 1814 et obtient cette fois le premier grand prix de Rome, Léopold Robert obtenait le second cette même année. Mais les événements politiques qui se pressaient parurent être défavorables à Forster; Napoléon entraînait dans sa chute tous les princes élevés par lui à des monarchies et des principautés clandestines; Berthier était de ce nombre, et Neuchâtel rentra sous l'autorité du roi de Prusse. Forster, considéré comme étranger, perdait le bénéfice de son prix et voyait sa carrière compromise, mais Frédéric-Guillaume III, qui se trouvait alors à Paris avec les souverains alliés, vint généreusement au secours du jeune homme en lui accordant une médaille d'or et une pension de 1,500 francs par an, pour deux

années. Forster put donc visiter l'Italie et étudier les chefs-d'œuvre de Rome où il se retrouva avec Léopold Robert. C'est là sans doute qu'il grave un *Bas-relief antique* qui porte la date de 1816. Un personnage drapé, assis sur un siége de marbre, un rouleau de papier dans la main droite, présente un petit buste d'homme à une femme qui s'avance vers lui portant un vase, les deux personnages sont séparés par un candélabre allumé; sur le fond plus teinté que les figures on lit l'inscription :

Q. LOLLIUS ALCAMENES
DEC. ET DVVM. VIR.

Le portrait de Aug.-Fréd.-Louis Viesse de Marmont duc de Raguse, maréchal et pair de France, major général de la garde royale, gravé d'après Muneret, porte aussi la date de 1816.

Gérard, pendant le séjour des coalisés, à Paris, avait peint les souverains et les généraux de la sainte alliance. Le roi de Prusse fut de ce nombre et Forster s'empressa de reproduire en gravure les traits de son protecteur, ce portrait à mi-corps, une des belles œuvres de l'artiste, porte comme légende: *Frédéric Guillaume III* nach dem Leben gem. von V. Gérard, Paris 1814 — die Verz von L. Visconti — Gest. von F. Forster (aus Neuchâtel, Kön: Pens: 1817).

Une *Statue antique de femme*, la pudeur sans doute, porte aussi la date de 1817. Cette belle figure, le haut du corps nu, ramène sur ses hanches et sa poitrine une draperie dont l'extrémité s'appuie sur une tortue posée à ses pieds. C'est sans doute à la même époque qu'il reproduisit les trois statues suivantes: *Paysan qui éventre un chevreuil*, marbre, — *Jeune faune* — et *Génie funèbre*, toutes les trois dessinées par Vautier.

A la fin de l'année 1817, Forster envoie à la communauté du Locle le portrait gravé de Frédéric-Guillaume III, ce qui motive la proposition formulée dans la pièce suivante :

Le Corps de la Justice du Locle à l'honorable Communauté dudit lieu.

« C'est avec empressement et un véritable plaisir que les membres de la Justice informent la Communauté que Monsieur François Forster vient de faire hommage à ce lieu d'un superbe portrait de notre auguste Souverain, destiné à orner notre salle d'audience.

En faisant cet envoi, M. Forster exprime dans sa lettre à Monsieur le Lieutenant les sentiments les plus affectueux d'attachement et de reconnaissance pour le Locle, où il est né, et où, dit-il, il a appris les premiers principes de son art.

Aussi nous paraît-il que cet ouvrage, qui est doublement précieux pour nous, et par les traits qu'il représente et par le burin habile qui les a tracés, mérite un

témoignage de reconnaissance de notre part, et nous croyons n'avoir rien de mieux à offrir à M. Forster, dans la brillante carrière où il se rencontre, qu'une *Lettre de Communier du Locle;* surtout, puisqu'il conserve pour ce lieu de naissance un attachement sincère, et un souvenir flatteur pour nous.

En conséquence, les membres de la Justice prient la Communauté de bien vouloir fixer les conditions auxquelles elle serait disposée à recevoir M. Forster, communier du Locle, afin d'aviser aux moyens d'y satisfaire.

Il est toujours honorable pour une corporation de compter, parmi ses membres, des personnes d'un mérite et d'un talent aussi distingués que ceux de M. Forster, aussi espère-t-on que la Commune y aura égard, surtout puisque son talent a déjà été reconnu par Sa Majesté, qui, en récompense, l'a gratifié d'une pension.

Donné au Locle le 12 décembre 1817.

Pour et au nom du Corps de la Justice du Locle et par son ordre:

Signé :

WAGNEUX, notaire. »

Nous croyons que la communauté décida l'envoi de la lettre de communier à Fr. Forster.

A partir de cette époque, l'artiste, dont le talent s'est affirmé, travaille avec un succès croissant, et son histoire est toute entière dans les planches signées de son nom qui se succèdent d'année en année.

En 1818, il grave par ordre du roi, le *Portrait de Wellington*, d'après Gérard. Le généralissime des troupes anglaises est représenté en pied, les mains appuyées sur la poignée d'un large sabre recourbé, il porte l'habit à pans, la culotte de peau non collante, des bottes fermes et lourdes, montant jusqu'au genou, des aiguillettes, le cordon d'un ordre sur la poitrine, une écharpe autour de la taille — il a la tête découverte, son chapeau est posé sur un pan de terrain dans un paysage composé à la façon d'un décor de théâtre. Cette gravure devait être tirée à un fort petit nombre d'exemplaires, quarante seulement, destinés aux souverains et aux généraux; les épreuves livrées, la planche fut effacée avec preuves à l'appui. Forster exécuta-t-il à la lettre les conditions royales, nous l'ignorons, seulement, quoique fort rare aujourd'hui, la gravure de ce portrait se trouve dans plusieurs collections avec cette légende : *The Duke of Wellington*, dedicated by permission to His Royal Highness The Prince Regent. F. Gérard pinx. 1814. F. Forster sculps. 1818.

Cette même année paraît un *Portrait de N.-C. Oudinot*, duc de Reggio, maréchal et pair de France, major général de la garde royale, ministre d'Etat, commandant en chef de la garde nationale de Paris, ce sont les titres inscrits à la légende, et dédié à la garde nationale. Ce portrait exécuté d'après une peinture de Robert Lefèvre avait été dessiné par H. Laurent; il est de même format que celui de Marmont avec encadrement ovale et paraît devoir lui

servir de pendant. Le maréchal, représenté de face, porte un uniforme brodé, sans épaulettes.

L'*Aurore et Céphale* de P. Guérin est une composition démodée aujourd'hui ; le peintre d'Andromaque et de Marcus Sextus interprête ici une page mythologique à la façon du premier empire. L'Aurore, fille du Soleil et de la Terre, qui avait aperçu le jeune Céphale sur le mont Hymette, s'était éprise de lui, mais le fils de Déionée, roi de Phocide, aimait Procris dont il était l'époux. L'Aurore qui tentait vainement de rendre Céphale infidèle, voulut triompher de sa résistance et l'enleva ; « mais les cœurs ne s'enlèvent point » s'écrie l'auteur des lettres à Emilie, celui de Céphale demeura près de sa chère Procris. Guérin nous représente l'insensible amant de l'Aurore, endormi sur un lit de nuages, à la façon de l'Endymion de Girodet, la tête penchée en arrière, un bras tombant dans l'espace. Un amour bouclé, frais et souriant, tient une de ses mains dans les siennes et l'élève vers les lumineuses régions d'où surgit l'Aurore, qui le contemple avec ravissement et laisse tomber de « ses doigts de rose » les fleurs les plus tendres, humides de la rosée du matin.

Il y a là d'admirables morceaux d'exécution, un peu secs, un peu positifs peut-être, pour une scène noyée dans les vapeurs matinales, et le graveur a rendu cela avec la finesse de son burin, mais la grace maniérée de cette composition a vieilli, et les bras de l'Aurore, écartant les rideaux de la nuit de leurs doigts tourmentés, font malheureusement songer à ces figures d'Hebé et de Danseuses de Canova, dont les dernières épreuves moulées s'écaillent aujourd'hui dans quelques vieux jardins de province. Cette gravure porte la date de 1821.

Guérin fut assurément flatté de la reproduction de cette toile, car il confiait plus tard à Forster la gravure d'une de ses œuvres les plus importantes, *Enée et Didon* (1828). Il est inutile de décrire ici une toile aussi généralement connue, dont le sentiment quoique vieilli est d'une délicatesse poétique incontestable. On ne pouvait mettre autrement en scène à cette époque une reine de Carthage et un prince, et c'est peut-être moins le côté théâtral de cette page que l'archéologie composite des costumes et des meubles qui froisse notre sens moderne, plus épris du réel, parce qu'il est plus savant. Cette grande toile, qui laisse indifférente la génération actuelle, passionna le public de son temps, et les malheurs de Troie touchèrent des cœurs aussi nombreux que ceux qu'avait émus Virgile. Forster est ici savant et tendre à la fois, il traduit avec finesse les transparences d'une ombre laiteuse et le vaste horizon de palais qui s'étage sur une côte caressée mollement par une mer blonde.

A la date de 1835, il signe une pièce capitale, *La Vierge au bas-relief* d'après Léonard de Vinci. La Mère du Christ, assise de face, tient son enfant sur sa jambe droite, un pan de robe recouvre l'angle d'un monument où l'on aperçoit un bas-relief antique représentant un amour lutinant une tête de faune. L'enfant Jésus caresse le petit saint Jean-Baptiste à genoux sur le bas-relief et les mains jointes. Deux vieillards, l'un chauve et barbu, en prière, l'autre chauve et rasé, les mains croisées sur la poitrine, dans une attitude d'admiration respectueuse, placés un peu en arrière de la Vierge, semblent les gardiens mystiques de cette scène charmante. Il y a là toute la poésie de l'Italie chrétienne, et cette joie enfantine et maternelle est si pure, si bienfaisante, qu'une idée sombre ne peut l'effleurer, l'avenir de ces deux têtes s'oublie à leurs sourires.

Le graveur est recueilli aussi devant ce chef-d'œuvre, il est à sa hauteur, il en rend les beautés non seulement avec science, cela est superflu à dire, mais avec sentiment, et sa taille, ferme et souple à la fois, effleure les plans gras et charnus des formes enfantines, elle fouille les draperies avec netteté tout en leur laissant leurs mystères. Les têtes des saints sont d'une touche libre, un peu martelée, qui fait songer aux méplats peints par la brosse puissante et calme du maître. La tête de la Vierge avec ses cheveux blonds et bouclés et son sourire d'ange eût ravi Léonard lui-même.

Le *Portrait d'Henri IV*, en buste, est de la même année, il est dédié au roi Louis-Philippe. *La Vierge de la maison d'Orléans* d'après Raphaël (1838), dessinée par B. Desnoyers et gravée de la grandeur du tableau original, faisait partie de la collection du Palais royal et passa ensuite dans celle du marquis de las Marismas del Quadalquivir, puis dans celle de M. Delessert vendue en 1868. L'enfant Jésus nu s'accroche au haut de la taille de sa mère qui le contemple de ce regard doux et voilé qui caractérise les vierges du maître; le fond séparé en deux parties presque égales est formé par une tenture d'un côté, par une paroi grise et unie de l'autre; sur une tablette qui court parallèlement au cadre sont rangés des vases et des bocaux, de forme assez triviale, qui nuisent à la composition; l'enfant tourne la face vers le spectateur. Cette peinture blonde est devenue colorée sous le burin, elle a pris une intensité de modelé qui est moins évident à première vue dans l'original plus tranquille et plus naïf.

Uranie dessinée par B. Duvivier en 1791 d'après la fresque du Parnasse au palais du Vatican, est une tête d'une beauté calme, aux formes pleines et arrondies, que Forster grava en 1839.

Paul Delaroche voulut aussi être interprêté par l'artiste qui avait rendu avec tant de talent les grands maîtres de l'Italie, et il grava en 1840 sa

Ste-Cécile. Cette toile inspirée des œuvres de la Renaissance porte une empreinte toute moderne. La sainte, assise sur une chaise de style archaïque, laisse courir ses doigts sur un orgue que tiennent deux anges à genoux devant elle; c'est une œuvre parfaite, irréprochable, d'une netteté d'exécution qui laisse le spectateur un peu froid; on sent que le maître s'inspire plus du passé des écoles que de son sentiment, sa brosse est plus savante qu'émue, et l'on songe, malgré soi, aux artistes primitifs, inhabiles, mais naïfs et convaincus. Forster donne une juste impression de la toile, il respecte son apreté, ses luisants, sa précision froide de trop bonne compagnie.

Dans *Les trois Grâces* de Raphaël nous trouvons l'artiste à l'apogée de son talent, il fait de ce chef-d'œuvre un autre chef-d'œuvre. Cette petite toile gravée dans la grandeur de l'original, peint à Urbino en 1508, appartenait à Lord Dudley et Ward au moment où Forster en achevait la reproduction pour la maison Hauser à Paris (1841).

Le groupe des trois Grâces est une des compositions les plus suaves de Raphaël, et l'art contemporain s'est inspiré plus d'une fois de ces poses si nettement accusées et si délicates à la fois; la forme féminine y triomphe et y resplendit. Ces figures nues, sous le ciel bleu, non loin d'un fleuve qui fait songer au Tibre, vu de l'Aqua acetosa, sont d'une chasteté parfaite; c'est la femme du paradis terrestre, étalant, inconsciente d'elle-même, les splendeurs de sa beauté. Ces hanches cambrées et ce dos si hardiment tourné vers le spectateur n'ont rien de provocateur ou d'offensant; Raphaël seul pouvait peindre la chasteté dans la nudité. Forster est ici sous le charme du peintre, le graveur au nom rocailleux, le montagnard neuchâtelois s'est attendri au commerce du maître; on le sent pris de respect en face de cette œuvre, c'est pour lui comme une arche sainte qu'il ne faut pas toucher d'une main profane, et il en rend, avec un sentiment recueilli, l'ampleur et la finesse, il caresse amoureusement ces têtes où nul souci terrestre n'a passé, il fait rayonner une large lumière sur les formes jeunes de ces chastes corps, il burine l'une après l'autre toutes les perles de leurs colliers, il assouplit chaque brin d'herbe du tapis fleuri où posent leurs pieds charmants. Les trois Grâces sont une des merveilles de la gravure moderne.

Nous croyons que c'est après 1841 qu'il exécuta la grande planche de *François Ier et Charles-Quint visitant l'église de Saint-Denys* d'après le baron Gros. Le contraste est violent, mais le graveur est maître en son art, et son burin assoupli par trente ans de pratique peut passer indifféremment de Raphaël au précurseur du romantisme. Il traduit avec vigueur cette peinture colorée et chatoyante, il fait vibrer le velours noir du pourpoint impérial et étinceler la soie et le satin des crevés du roi galant, il jette des rehauts de lumière

sur les dalmatiques, les diamants et les poignées d'épée, il estompe la foule des femmes et des courtisans qui contemplent d'en haut ces deux maîtres de l'ancien monde.

Il revient à Raphaël en 1847, dans sa *Vierge à la légende.* Le tableau original peint sur bois, mesurant 32 pouces de haut sur 24 pouces de large, appartenait à M. Munro de Novar. Cette composition a pour fond un terrain montant et la base d'un monument en ruine coupé par le cadre. La Vierge assise, tient son enfant nu dans les bras, celui-ci joue avec une bandelette que lui présente le jeune St-Jean-Baptiste, et sur laquelle on lit la légende: *Ecce agnus dei qui tollit peccata mundi.* Ce qui domine et frappe ici à première vue, c'est la tête de la Vierge, ses sourcils, ses grandes paupières, dessinées par un fin trait, en font un type d'admirable beauté que complète un ajustement fort original de coiffure; les cheveux réunis en petites tresses forment un chignon arrondi posé au sommet du front; des bandelettes blanches et un voile l'enveloppent comme d'une vapeur lumineuse dans laquelle elle paraît plus brillante. Nous retrouvons ici les qualités qui nous charment dans les pièces de ce genre dont nous avons parlé, mais les draperies de la robe sont rendues par ces tailles régulières et académiques, dont la suprême expression se trouve chez le graveur Wille, que Forster n'avait pas entièrement oublié. Mais ceci n'est qu'un détail infime dans l'œuvre du graveur, où nous n'avons qu'à admirer, et où nous aimons cependant à chercher quelque chose d'imparfait, tellement la perfection nous effraie.

Comme s'il eût dû toucher de sa pointe d'acier à tous les genres et prouver qu'elle pouvait interprêter avec un égal talent la forme pure des statues grecques, Raphaël et Léonard, la couleur de Venise et des Flandres, Gros et Delaroche, il grave un grand *Portrait de la reine Victoria* d'après Winterhalter. Le peintre du *highe life*, aux poses élégantes, aux tons perlés et rosés, au parfum des cours et des salons, n'est sans doute pas l'homme que Forster eût choisi s'il eût été libre de traduire un maître de préférence à un autre, mais le métier de graveur a ses exigences, il aliène infailliblement la liberté de l'artiste. Personne cependant, et Winterhalter surtout, n'a à se plaindre de la chose, et le portrait de la reine Victoria est une des belles planches de Forster; les tons fardés, les luisants des cheveux et du satin s'y sont atténués, et l'ensemble y a gagné en solidité et en harmonie.

L'œuvre de notre illustre compatriote ne se borne point à cela; si considérable qu'elle soit déjà, nous avons encore à noter les pièces suivantes dont nous ne pouvons préciser la date exacte. L'*Amour* d'après Eta Siranni. Le petit dieu malin est couché sur un lit entouré de draperies. *La Volupté* d'après Mallet fait songer à Prudhon; c'est un amour femme qui se soulève de son

lit et tient à la main une coupe dans laquelle elle vient de verser le contenu d'une amphore, et où des papillons arrivent en foule se désaltérer. *L'Amour délivre une nymphe*, dessiné par Wicar, pièce ovale, figures à mi-corps. L'Amour coupe les liens qui retiennent les bras de la nymphe attachés derrière son dos, et qu'un satyre, couronné de lauriers, paraît avoir noués. *Hérodiade devant la tête de saint Jean-Baptiste* paraît être une copie de Cesare da Cesto d'après Léonard de Vinci, dessin de Wicar. Le bourreau pose la tête du saint dans un vase à larges bords qu'Hérodiade place sur l'angle d'une table en détournant la tête, sans que son expression trahisse le sentiment qu'elle éprouve. La mère d'Hérodiade vue de trois-quarts et enveloppée d'une mante apparaît au-dessus de la tête de sa fille. Les personnages vus à mi-corps sont costumés à la mode italienne. Cette scène peu intéressante n'est point interprétée sans talent par le graveur.

Les Bulles de savon, école hollandaise, dessiné par Wicar. Un jeune garçon coiffé d'une toque à plumes, tient d'une main une soucoupe et de l'autre un fétu de paille, dans lequel il souffle des bulles de savon qu'une fillette placée à côté de lui suit du regard et du geste. Le graveur exprime bien les finesses du ton et du détail de cette peinture, mais on sent cependant qu'il n'est point destiné à traduire les œuvres de cette école.

Toutes ces pièces paraissent être de la jeunesse de l'artiste.

Le Portrait d'Albert Dürer peint par lui-même fut exécuté par Forster pour un éditeur allemand, Artaria, de Mannheim. Cette belle planche, peu connue en France et en Suisse, est d'un caractère hors ligne. Le vieux maître peint en 1500 dans toute la force de l'âge est vu de pleine face, comme un Christ byzantin, ses longs cheveux tombent sur ses épaules, ses yeux clairs fixent le spectateur d'une étrange façon; on ne se sent point à l'aise sous le regard de cette prunelle qui semble plonger au fond des choses. Les sécheresses de l'original se sont atténuées par l'interprétation du graveur, sans perdre cette netteté et cette saveur allemande du grand artiste.

Nous avons encore à citer deux *Portraits de Raphaël*. L'un d'eux est celui connu sous le nom du *Jeune homme à la toque* peint par l'auteur de la Transfiguration, à l'âge de dix-sept ans. Le *Portrait de F. Houriet*, notre compatriote neuchâtelois, est exécuté d'après Grosclaude. On sait que le peintre et le graveur nés au Locle tous les deux, étaient liés d'amitié, et s'aidèrent mutuellement de leurs conseils.

(A suivre.) A. BACHELIN.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

(VOIR LA DERNIÈRE LIVRAISON, PAGE 61.)

Les moissonneurs.

Il fait nuit; dans une petite chambre éclairée par une lampe qui repose sur un établi de graveur, André travaille assidûment. La lumière, concentrée par un globe de verre plein d'eau bleuie, tombe intense sur une boîte de montre en or assujettie à son boulet. Il a aiguisé et poli avec une attention minutieuse ses burins les plus fins, ses chers burins qu'il a reçus de son amie et auxquels il attache une vertu surnaturelle. L'œil à la loupe, la main ferme, il creuse dans le métal des traits à peine visibles. De temps à autre, il fait quelques pas dans sa chambre, se lave les yeux avec de l'eau fraîche, examine sa plaque d'or, la compare à la grande estampe des *Moissonneurs* de L. Robert, d'après Prévost, et reprend avec un nouveau courage son travail interrompu.

Jamais André n'a fait une telle dépense d'énergie, d'assiduité; toutes ses facultés sont concentrées depuis une semaine sur ce petit cercle de métal où il s'est donné la tâche de reproduire cette célèbre composition. Jamais il n'a dessiné avec tant de soin, jamais son burin n'a tracé des lignes aussi pures, jamais sa main n'a été aussi légère. Même dans les épreuves du concours,

lorsqu'il cherchait à conquérir le prix sur vingt rivaux, il n'avait pas fait cet appel suprême aux ressources de son talent. C'est que ce sujet lui a été commandé par le père de Cécile et qu'il fonde, sur la réussite de son œuvre, ses plus doux plans d'avenir.

Tout à coup, il pose son burin, se lève en s'écriant d'un accent joyeux : « J'ai fini, » et pour racheter l'immobilité à laquelle il a été condamné pendant si longtemps, il fait la voltige sur sa table, s'enlève à la force du poignet, se livre à tous les exercices d'une gymnastique furibonde, puis il ouvre sa fenêtre pour rafraîchir sa tête fatiguée. La nuit est calme et tiède, une de ces nuits d'été, rares mais d'autant plus appréciées, dont les montagnards jouissent avec délices. Malgré l'heure avancée on entend les pas des promeneurs; un murmure de voix monte des rues; dans le lointain un cor chante un air mélancolique, auquel répond, du fond des bois, le léger carillon des clochettes des troupeaux ou la chanson d'un pâtre attardé. Dans une maison voisine, une main exercée tire d'un piano d'harmonieux accords auxquels se joignent les notes filées et soutenues du violon et de la flûte. Les croisées ouvertes laissent échapper librement les vibrations tantôt contenues tantôt puissantes qui interprètent avec sentiment un des plus beaux motifs de Mozart.

Le silence de la nuit, la clarté solennelle des étoiles, ces harmonies lointaines, cette musique qui traduit si bien ses impressions, tout contribue à élever son âme dans les régions de l'idéal. Il éprouve soudain ce frémissement des natures d'artiste aux prises avec l'inspiration. Un regard jeté sur son œuvre lui fait alors découvrir des imperfections qui lui avaient échappé; il se sent saisi d'une ardeur inconnue, les beautés du tableau de Robert brillent à ses yeux comme des rayons de soleil, et il veut rivaliser avec le grand peintre. Pendant plusieurs heures son burin effleura et fouilla l'or avec un bonheur qui l'étonnait; sa main semblait conduite par une force supérieure, pas un faux mouvement, pas une contraction nerveuse, les touches portaient avec une précision mathématique, passant d'une figure à une autre, donnant à l'œil le regard, à la bouche l'expression, aux membres la souplesse et la vie.

Depuis longtemps les chants, les rumeurs, la musique avaient cessé, André travaillait encore avec enthousiasme; les heures s'écoulaient sans qu'il en eût conscience. Toute son âme était concentrée sur cette surface de quelques pouces carrés qui lui semblait grande comme un monde, et dont les personnages microscopiques prenaient une telle puissance de réalité qu'ils lui paraissaient vivants.

Deux heures avaient sonné à l'horloge du village lorsqu'il éteignit sa lampe et se jeta harassé sur son lit. Au lieu du repos dont il avait tant besoin, il

ne trouva qu'un sommeil coupé de rêves pénibles, de soubresauts nerveux. Les figures de son tableau avaient imprimé si fortement leur image dans son cerveau qu'il les revoyait agrandies, lumineuses, animées de mouvements désordonnés; les danseurs gambadaient, les buffles se cabraient, renversaient leur conducteur, et roulant des yeux farouches, faisaient invasion dans son atelier et foulaient sous leurs sabots ses plâtres, ses portefeuilles et la plaque d'or sur laquelle il avait épuisé ses forces.

Il s'éveilla; une frayeur mortelle s'empara de lui. Qu'ai-je fait cette nuit? se demanda-t-il; j'ai travaillé comme un somnambule; j'ai eu la fièvre. Aurais-je peut-être gâté ma gravure!

Il saute à bas de son lit, rallume sa lampe, court à son établi, ose à peine jeter un regard sur son œuvre qu'il s'attend à voir mutilée, jette un cri de surprise en la trouvant supérieure à tout ce qu'il a fait jusqu'alors. Il se frotte les yeux, essaie toutes ses loupes, les plus forts grossissements n'altèrent ni l'ensemble ni les détails; il a devant lui un morceau achevé qui le frappe comme s'il était d'une autre main que la sienne.

Pour la première fois depuis que cette gravure lui est commandée il éprouve un sentiment de sécurité; ses nerfs excités se détendent, il a obtenu ce qu'il désirait. Aussi comme il s'endort tranquille, et quel sommeil réparateur descend sur ses paupières fatiguées.

Lorsqu'il s'éveilla, il vit sa mère debout près de son lit, elle le regardait avec une tendresse inquiète.

— Es-tu malade? lui dit-elle.

— Moi, comment donc!... je me sens parfaitement bien.

— Sais-tu quelle heure il est?

— Non, mais cela m'est égal.

— Nous avons déjeûné depuis longtemps.

— Tant mieux et je vous en félicite.

— Comme tu dis cela... et ton ouvrage?...

— Fini, ma mère, terminé! Il me semble qu'on a ôté deux quintaux de dessus ma poitrine. Je dormirais quarante-huit heures pour réparer le temps perdu.

— Tu as donc veillé bien tard?

— Je n'en sais rien; j'ai travaillé jusqu'à ce qu'il m'a paru qu'il n'y avait plus rien à faire.

— Pourquoi entreprends-tu de tels tours de force? Songes-tu à ta santé, à tes yeux? Pendant que chacun se promenait hier soir, tu es resté collé à ton établi. André, André, ce sont des imprudences qu'on paie cher plus tard.

— Il faut que je montre ce que je peux faire.

— Une folie ! Qui a jamais songé à mettre un si grand tableau sur une montre? Huit ou neuf figures, sans compter ces buffles, dont le regard me fait peur?

— Eh bien! dit André en embrassant sa mère, j'emploierai mon art à décorer ces montres chinoises en laiton qui ressemblent à des bassinoires; j'y graverai des tambours, des canons, à raison de trois sous la pièce.

— Je ne dis pas cela; j'approuve tes efforts pour te faire connaître, mais ta santé m'est plus chère que tout le reste. Sais-tu que tu as maigri depuis une semaine?

— Je n'en serai que plus léger pour cheminer sur le sentier de la vie. Aimerais-tu mieux me voir avec un abdomen comme cela, et un poids de cent kilos? Une fois pincé dans les échancrures de mon établi, je n'en pourrais plus sortir.

Pendant qu'il parlait, Mme Robert s'était approchée de la fenêtre et jetait un regard distrait sur la gravure encore vissée sur le boulet. Tout-à-coup elle prit une loupe et examina le travail d'André.

— C'est beau, dit-elle.

— Est-ce que cela supporte la lumière du jour? A la lampe, je t'avouerai que j'en étais satisfait, mais l'épreuve du jour peut me procurer une affreuse déception.

Lorsque sa mère lui apporta le boulet, il se rejeta en arrière et resta un moment sans regarder.

— Qu'as-tu, André? tu trembles... tu pâlis...

— Mais non, mais non; c'est que, vois-tu... un grave intérêt est attaché à la réussite de cette gravure.

— André, ceci n'est pas une simple affaire d'argent. Ton cœur est engagé?

— Je te dirai tout plus tard, maintenant ce n'est qu'un rêve.

Et il se pencha sur la plaque d'or avec anxiété, la tournant dans tous les sens.

— Donne-moi, je te prie, mes loupes, dit-il enfin.

A peine eût-il promené son oculaire le plus fort sur le métal brillant, qu'il le laissa tomber sur sa couverture en poussant de tels cris de joie, que son père accourut de sa forge, tenant encore son marteau et le lingot d'argent qu'il était en train d'écrouir.

David-Frédéric Robert n'était qu'un simple monteur de boîtes, mais il était accessible au langage du beau; l'œuvre qu'on lui présenta lui révéla toute l'étendue du talent de son fils.

— Le bon Dieu te bénisse! lui dit-il tout ému. Tu peux te présenter avec cela dans les comptoirs les plus difficiles; on ne fait pas mieux à Genève.

Quèlques moments après, André traversait d'un pas dégagé les rues de la Chaux-de-Fonds, qui ne lui avaient jamais paru si avenantes; toutes les personnes qu'il rencontrait semblaient lui sourire, et la voix de l'horloge, qui sonnait onze heures, chantait dans la tour des paroles d'encouragement. Il entra chez son ami Florian Humbert, qu'il trouva dans son atelier entouré de régiments de boîtes d'or, les unes commencées, les autres attendant le burin.

— Ton père est-il à la maison? dit-il à son ami.

— Je vais l'appeler, il viendra bientôt.

— Où est-il ce brave garçon? dit le grand vieillard à barbe blanche, en ouvrant la porte de l'atelier; vite un verre d'absinthe, ou de madère, et tu nous diras à quel concours de circonstances favorables nous devons l'honneur de ta visite.

— J'ai travaillé, dit André, en tirant un petit paquet de sa poche, et je viens vous demander, comme à d'excellents juges et à des amis, ce que vous pensez de mon travail. Voilà plusieurs échantillons que je vous soumets; je crains de me tromper.

Le vieillard s'assit à l'établi, prépara sa loupe et procéda méthodiquement à son examen. Il exprima sa satisfaction à l'égard de plusieurs pièces contenant des motifs nouveaux pour ornements; mais, lorsqu'il arriva aux *Moissonneurs*, il resta muet, puis il fit entendre un sifflement particulier par lequel il exprimait le plus haut degré de la surprise.

— Diable! diable! voici un morceau qui en dit plus qu'il n'est grand. Quand as-tu fait cela?

— Je l'ai terminé cette nuit.

— On s'en aperçoit, tu as les yeux battus. Vois un peu cela, toi, dit-il à son fils.

Pendant que Florian regardait en silence, le père sortit et revint au bout de quelques minutes, portant avec toutes sortes de précautions une bouteille couverte de poussière qu'il tenait horizontalement.

— Eh bien! M. Humbert, mon vieil ami? dit André à demi-voix, j'attends votre sentence avec angoisse.

— Ne sois pas si pressé, mon garçon; je fais mes préparatifs pour te répondre convenablement; mais je suis vieux, et je ne peux plus courir aussi vite qu'autrefois.

Il remplit trois verres d'un vin doré, pétillant, aromatique, et en prit un dans sa main.

— Ce n'est pas avec de l'absinthe, ni rien de pareil que je veux fêter ton succès, mais avec du 34 de Neuchâtel. Je n'en ai plus que dix bouteilles ré-

servées pour les grandes occasions. Mon cher, depuis cinquante ans que je manie le burin, je n'ai jamais rien vu qui dépasse tes *Moissonneurs*, et je ne sais pas dans tout le canton un graveur capable d'en faire autant.

— Embrasse-moi, mon maître, dit Florian en se levant avec impétuosité; je me croyais d'une certaine force, mais je suis dépassé de beaucoup; il y a là un dessin merveilleux et des détails d'exécution dont je ne me rends pas compte.

Les jeunes gens s'embrassèrent avec émotion.

— Et moi donc, dit le vieillard, moi qui t'ai deviné, qui t'ai encouragé, qui ai prédit ce que tu deviendrais?... A ta santé! Il ne tient qu'à toi de monter un grand atelier et de nous souffler tout l'ouvrage lucratif.

— C'est une chose que je ne ferai jamais, dit André. Je ne veux nuire à personne et à vous, mes bons amis, moins qu'à tout autre. Mais, si Florian voulait consentir à m'agréer comme associé, il trouverait en moi un compagnon fidèle, et cet arrangement comblerait tous mes vœux.

— Tu ne plaisantes pas? dit Florian.

— Non, je le demande comme une faveur.

— Tope là, c'est une affaire conclue! A partir de la St-Martin, on entendra parler de la maison *Robert, Humbert et Cie, graveurs et guillocheurs en tous genres*. A la prospérité de notre future maison!

— Je te dirai plus tard quel service signalé tu me rends sans le savoir.

— Tant mieux! dit le père; mais je dois vous dire que j'ai prévu tout ce qui est arrivé. Dès que j'ai vu l'essor que prenait André, sachant l'amitié sincère et désintéressée qui vous unissait, j'ai nourri l'idée que tôt ou tard vous finiriez par associer vos talents, vos intérêts, vos destinées. Maintenant, je ne peux plus faire grand'chose; mais, s'il me reste encore quelques années à vivre, j'aurai de la joie à voir votre réputation s'établir et vos affaires prospérer.

— Voilà une heure utilement employée, dit André; il sonne midi; je vais raconter cette bonne nouvelle à mes parents; après dîner, je pars pour le Locle, où je ferai voir mes échantillons dans quelques comptoirs et chercher des pratiques.

— Et peut-être autre chose, dit Florian; encore un verre de ce vin généreux pour te donner du cœur. Buvons à tes projets! Encore un conseil: ne te fais pas trop petit auprès de ces chefs de comptoirs du Locle; sois digne, mon ami, ils ont besoin de nous, comme nous avons besoin d'eux; c'est un échange de procédés, et c'est ainsi que nous conserverons dans notre industrie les allures démocratiques qui empêcheront l'asservissement de l'ouvrier. Souviens-toi que nous sommes leurs égaux et que tu représentes dès ce mo-

ment la maison Robert, Humbert, qui ne fera jamais de *camelote* et qui tiendra à l'honneur de réaliser la fusion de l'*art dans l'industrie.*

La demande.

Sans perdre un instant, André partit pour le Locle, le cœur rempli de toutes sortes d'espérances. La joie d'avoir mené à bien une entreprise difficile, les applaudissements sincères de ses amis, la tournure inattendue que prenaient ses affaires, toutes ces circonstances allégeaient ses pas et donnaient à ses pensées un élan illimité. Pour un rien, il eût franchi la distance au pas de course, tant il avait hâte de mettre à exécution un projet qu'il ruminait depuis la promenade à Tablettes.

« Faites-vous une position et demandez-moi à mon père,» lui avait dit son amie. Dès lors ces paroles n'avaient cessé de retentir à son oreille à toute heure du jour et de la nuit. Mû par un sentiment de délicatesse dont le lecteur lui tiendra compte, il n'avait pas prolongé son séjour au Sapel et était parti le soir même avec le pasteur, emportant en lui une félicité sans mélange. Les rares qualités qu'il avait reconnues en Cécile, la tendre affection qu'elle lui avait si noblement témoignée, avaient exalté son amour, il se sentait la force de remuer le monde pour se rendre digne d'une telle compagne.

Aujourd'hui il se croyait en droit d'admettre que cette position était faite, et il en louait Dieu avec des transports de gratitude inexprimables.

Absorbé dans ses réflexions, il arpentait à grands pas la large avenue par laquelle on sort de la Chaux-de-Fonds, sans voir ce qui se passait autour de lui, lorsqu'il entendit des voix qui l'appelaient :

— André, eh! André Robert! allons, demi-tour à droite et vivement!

Il leva les yeux et vit une foule de personnes endimanchées entourant la place du tir; un pétillement continu de coups de carabines se répercutait le long des pentes de Pouillerel; la musique jouait ses airs les plus entraînants. Deux ou trois jeunes gens, leur magnifique carabine sur l'épaule, prêts à entrer dans le Stand, accoururent vers notre ami pour l'entraîner avec eux.

A cette époque, les tirs de la Chaux-de-Fonds, organisés par la Société des *Armes-réunies*, avaient une signification républicaine et donnaient lieu parfois à des démonstrations politiques qui causaient bien du souci au gouvernement de la Principauté. Par cette raison même ils faisaient sensation dans le public et remuaient une partie considérable de la population. Assister au

tir, même en simple spectateur, était considéré comme un acte de foi et d'opposition, et l'on n'hésitait pas à faire le sacrifice d'une journée de travail pour montrer son amour pour la Suisse.

— Bravo, André! à la bonne heure! Tu es des nôtres, hein? tu tires avec ma carabine. Allons d'abord *pivoter* un verre de blanc, en *séchant* un havane de *Saute-Egasse*[1].

— Je te remercie, tu es trop complaisant; mais je n'ai pas le temps de m'arrêter. Je vais au Locle pour affaires pressantes.

— On ne fait pas d'affaires un jour de tir.

— Je ne puis pas me dispenser de faire cette course; sans cela, j'aurais passé la journée avec vous.

— Qu'est-ce que tu deviens depuis ton retour? On ne te voit nulle part, ni au cercle, ni ailleurs.... Es-tu en voie de devenir chartreux, mômier ou royaliste?

— J'ai eu beaucoup à travailler....

— Nous aussi nous travaillons, parbleu! mais les affaires ne doivent pas nuire aux sentiments patriotiques; avant tout, on se doit à la patrie, sinon nous ne parviendrons jamais à conquérir notre indépendance, et bonsoir la liberté! Si tu ne bois pas un verre avec nous, je croirai que tu *tournes casaque*.

En parlant ainsi, l'ami le prit sous le bras, un autre en fit autant, et, bon gré mal gré, on l'entraîna dans la salle où étaient exhibés les prix et où de nombreux citoyens vidaient des bouteilles à l'émancipation future du pays de Neuchâtel, sans se soucier des coups de feu qui tonnaient au-dessous.

Malgré sa contrariété, André fit bonne contenance; il trinqua avec ceux qui lui tendaient leur verre, écouta un discours, tira même quelques coups de carabine sans résultat, et, profitant d'une occasion favorable, s'échappa prestement au moment où passait un omnibus se rendant au Locle. Il y monta et, fermant les yeux, réfléchit à l'entrevue qu'il allait avoir avec le père de Cécile. Bien que les chevaux ne fussent que des rosses, ils arrivèrent au terme de leur course avant qu'il fût parvenu à mettre un peu d'ordre dans ses idées. Il fallait pourtant descendre de voiture; pour gagner du temps, il résolut de faire quelques tours dans les rues; cette promenade sans but, au lieu de lui fournir des inspirations, le mit face à face avec Jules Houriet, qui flânait de son côté, selon son habitude.

— Quelle bonne chance de vous rencontrer! dit-il tout joyeux; vous ne pas-

[1] Egasse, en patois la pie, nom donné à un ouvrier boiteux, très populaire, qui vendait d'excellents cigares de la Havane.

serez pas au Locle sans entrer chez nous; ma mère en serait inconsolable: venez, n'est-ce pas? vous restez avec nous pour le souper, et je vous reconduis ce soir à la Chaux-de-Fonds : on dit qu'on tire un feu d'artifice aux *Armes-réunies;* c'est engageant. J'ai un nouveau cheval, un peu vif, vous verrez; il m'a déjà jeté à terre et traîné trois ou quatre fois, mais il est jeune et se formera peu à peu, il ira très bien.

— Monsieur votre père est-il à la maison?

— Je crois bien qu'il est à la maison; il prépare un envoi de montres pour la Russie.

— Alors, je le dérangerai.

— Quelle erreur! vous ne le connaissez pas. Quand il est dans ses grandes manœuvres, le roi de Prusse en personne ne parviendrait pas à le déranger. Et cependant il n'en est pas mal entiché de Frédéric-Guillaume.

En disant ces mots, il fit monter André dans leur maison, ouvrit une porte et poussa André dans la chambre à manger. Tout cela s'était fait trop rapidement au gré de notre ami, qui eût voulu préparer un discours dans les règles et qui n'avait réussi à composer que des phrases incohérentes.

— J'ai fait longtemps, n'est-ce pas? dit Jules en rentrant tout essoufflé et en mettant sur la table un panier de bouteilles, mais la cave est dans des profondeurs tellement incalculables que je n'ai jamais pu compter les marches d'escalier qui nous en séparent. Enfin, voilà les *topettes;* vous devez avoir une soif de musicien par cette chaleur du mois d'août. On se récrie toujours sur le climat de nos montagnes; mais on oublie qu'en été le soleil nous envoie des coups de chalumeau qui feraient éclater nos cervelles si nos chapeaux n'étaient pas solides. Voici du vin blanc, voilà du rouge; préférez-vous la bière?

— Merci. Je prendrai un peu de vin et d'eau.

— De l'eau? quelle erreur! Elle gâte le vin; mais pourtant, si vous désirez goûter de notre eau de fontaine, elle ne manque pas au Locle, et vaut mieux que celle de vos citernes de la Chaux-de-Fonds.

— C'est un de vos avantages sur nous.

— Allons-nous voir mon cheval? C'est à deux pas.

— Je désirerais parler à M. votre père. Je suis venu dans ce but.

— Que ne le disiez-vous, parbleu? Attendez un instant, je vais l'avertir.

Bientôt la porte s'ouvrit brusquement, et M. Houriet, en blouse de toile grise, le visage empourpré, entra comme un coup de tonnerre en s'essuyant le front.

— Bonjour, M. Robert, vous venez par une belle chaleur; à propos, et cette gravure?

— Elle est terminée, et je viens vous la présenter.

— En voilà au moins un qui tient sa parole!

— Je vous apporte en même temps des spécimens de divers genres pour vous montrer ce que je peux faire.

— Bien, bien, votre carte d'échantillons. Eh bien! passons au comptoir, c'est là que sont mes *migross*.

Le comptoir était le quartier-général de M. Houriet; c'est là qu'il commandait d'une voix sonore et brève et faisait manœuvrer ses employés comme des soldats sur la place d'armes. Les tables, les banques de cette vaste pièce étaient, pour le moment, couvertes de cartons de montres entr'ouverts. Il y avait des montres sur les pupitres, dans les vitrines, dans les tiroirs. L'or, l'argent, les émaux, les pierres fines étincelaient de toutes parts; les yeux en étaient éblouis et ne savaient où se porter. André ne put réprimer un cri d'admiration.

— Ce n'est rien, dit M. Houriet en gonflant ses joues; une petite expédition, pas grand'chose; tout est encore en désordre. Les montres de valeur sont mises dans des étuis, les autres dans des cartons de six, ces cartons bleus que vous voyez là-bas; puis, nous emballons tout dans des caisses, et bon voyage! Il y en a seulement deux ou trois quintaux, une petite expédition....

— Vous avez des pièces fort belles.

— Oui, dans ce compartiment sont les chronomètres de poche; ici, les répétitions; plus loin, les secondes indépendantes, les extra-plates, les montres de fantaisie avec pierres fines, rubis, diamants, etc.; enfin, les ordinaires, le courant, le *clo-clo* d'argent.

— Où a-t-on gravé ces boîtes? elles sont décorées avec beaucoup de goût.

— Je les envoie à Genève, et c'est cher.

— Ne pourrait-on pas le faire ici?

— Peuh!

— Et ces cuvettes? Je n'ai jamais vu d'écriture si élégante, si hardie.

— C'est de ma fille, un talent extraordinaire, qui a voulu être institutrice par amour pour la marmaille.

Pendant ces explications, le patron n'avait pas perdu un instant; le migross à l'œil, il avait examiné avec attention et en connaisseur les gravures d'André.

— Savez-vous que vous maniez le burin comme un maître? On s'aperçoit que vous n'avez pas flâné à Genève et à Paris — et il regardait Jules qui paraissait très occupé à contempler le paysage. — Mais je suis très pressé, il faut encore emballer aujourd'hui, et nous avons un compte à régler ensemble; entrez dans mon cabinet.

Et il poussa André dans une pièce contiguë.

— Asseyez-vous, continua-t-il, en fouillant dans une liasse de papiers arrangés dans des cases avec un ordre parfait; voici la lettre par laquelle je vous priais de graver sur cette boîte le sujet des *Moissonneurs;* c'était un essai, vous comprenez, enfin peu importe; vous vous souvenez des termes, ou faut-il vous relire la copie?

— Non, monsieur, c'est inutile.

— Eh bien, je dois vous dire que je suis satisfait et que dorénavant, si vous le voulez bien, au lieu d'envoyer mes montres à Genève, je vous les confierai pour les décorer. C'est bien payé, et vous aurez la préférence comme compatriote.

— Je vous remercie, mais....

— Ne m'interrompez pas; je suis très pressé, un jour d'expédition.... Je disais donc que nous ne sommes pas convenus du prix de votre gravure.

— Parfaitement; et vous m'obligeriez de l'accepter en souvenir du service que nous a rendu M. votre fils dans une circonstance malheureuse.

— Ah! ah! lors de la passation? Ce n'est rien cela. Pour en finir, voilà cent vingt francs pour les *Moissonneurs;* êtes-vous content?

— C'est trop!

— Alors, signez ce reçu.

— Mais, monsieur....

— Allons, allons; je suis pressé; pas de compliments, ou nous ne ferons rien ensemble.

Il fallut s'exécuter; André était sur des épines; il songeait à ce qu'il avait à dire à ce diable d'homme qui, avec ses allures cassantes et bourrues, ressemblait à un pétard toujours prêt à éclater.

— Monsieur Houriet, dit André en hésitant, j'aurais encore une demande à vous adresser.

— Faites vite, dit le patron, en allant et venant dans la chambre et en fouillant dans ses liasses d'un air affairé; vous savez... mon expédition...

— Je serai bref; mais il s'agit d'une chose qui nous intéresse l'un et l'autre très particulièrement.

Le négociant, penché sur ses papiers, se releva comme un ressort.

— Hein? fit-il en jetant sur André un regard aigu et étincelant.

— J'aime mademoiselle votre fille et je viens vous demander sa main.

— Hein? répéta le patron avec une intonation inimitable.

— C'est comme j'ai l'honneur de vous le dire; je vous demande la main de mademoiselle Houriet.

— Hein? de ma fille, de Cécile?

— Oui.

— Est-ce que ma fille vous connaît, vous?

— Oui, nous nous aimons depuis plusieurs années.

M. Houriet était debout; il ne broncha pas, mais il devint pâle et resta muet.

— Votre demande nous honore, dit-il enfin d'une voix altérée et en parlant très vite; mais cela exige de la réflexion.... diantre! Un jour d'expédition.... *ainsi* à brûle-pourpoint... c'est comme un jour d'inventaire... on n'est pas à soi, sans compter que vous n'avez pas de fortune, pas de position assurée.

— Depuis ce matin, je suis associé avec mon ami M. Florian Humbert; nous aurons un atelier de graveurs et de guillocheurs.

— Parfaitement, parfaitement; mais votre oncle Placide, vous savez? cette *faillite*, elle a fait du bruit; et la maison Houriet et Cie, connue dans les deux mondes, qui n'a pas une tache, entendez-vous, jeune homme, pas une scorie, pas une ombre, doit être très scrupuleuse dans ses alliances.

— Dois-je porter la peine d'une chose qui m'est étrangère?

— Pas tant étrangère; et votre oncle Placide est connu pour le sans-façon de ses habitudes; si je devenais le beau-père de son neveu, il serait toujours pendu à ma sonnette pour me demander de l'argent. Non, non, jeune homme; j'ai personnellement beaucoup d'amitié pour vous, je vous ai même des *obligations*, mais jusqu'à vous donner ma fille... — Ici, il fut pris d'une sorte de rire nerveux suivi d'un violent accès de toux — ma fille! hem! hem! hem!

— Est-ce que vous me renvoyez sans une espérance?

— Moi? pas du tout. Je n'ai garde de vous renvoyer; vous n'êtes pas de ceux qu'on renvoie; mais, quant à ma fille, hem! hem!... Sans doute, il y aura eu erreur...

— Je vois que je n'ai rien à attendre.... Ceci restera un secret entre nous?...

— Parbleu!

— Adieu, monsieur! Présentez mes respects à Mme Houriet et à votre fils: je ne me sens pas la force de le faire moi-même.

— Votre serviteur, monsieur Robert, désolé de la chose! Excusez-moi de ne pas vous accompagner, mais... mon expédition... En voilà bien d'une autre! fit-il quand André fut parti. Qui, diantre, aurait pu s'imaginer que Cécile, qui a refusé des partis considérables, se coifferait de ce petit *Chaulier!!* Me voilà dans de beaux draps! il faudra que je tire tout cela au clair. Ces gueux d'enfants! ils n'en font pas d'autres; l'un est un fainéant qui ne

[1] Habitant de la Chaux-de-Fonds.

sera jamais rien, et l'autre, sur qui je comptais, s'en va sournoisement s'amouracher de ce paltoquet! J'en ai la tête toute disloquée... un jour d'expédition...

Lorsqu'il fut un peu calmé, il rentra au comptoir où sa voix retentit plus impérieuse qu'auparavant, et où il ne manqua pas de prétextes pour chercher noise à ses commis.

La cachette.

Le 12 septembre, sonna l'ouverture de la chasse; les chiens et les coups de fusil causèrent bien du tracas aux perdrix, aux cailles, aux lièvres; l'oncle Placide escorté de Pervers ne fut pas le dernier à se mettre en campagne.

De quoi vivait l'oncle Placide et son satellite; nul n'aurait pu le dire; le fait est qu'ils vivaient, qu'ils vivaient bien, qu'ils avaient bon pied, bon œil, et battaient les vallées, les ravins et les montagnes, sans se laisser déconcerter par de perpétuelles déceptions.

Avec le mois d'octobre arrivèrent les bécasses. Le nom seul de cet échassier donnait de l'émotion à l'oncle Placide, mais la vue d'un salmis le mettait dans le délire. Pour en avoir sa part il eût fait mille bassesses, et il soutenait avec une conviction inébranlable que le plat de lentilles payé si cher par le chasseur Esaü, devait être un salmis, mais un salmis extraordinaire, prodigieux, dont la recette ne s'était malheureusement pas transmise jusqu'à nous. Dès que les bécasses avaient fait leur apparition dans le pays, il les poursuivait sans relâche; tous les jours, par tous les temps, il sifflait son chien, lui attachait un grelot au cou, et le suivait patiemment à travers les halliers, les fondrières, les forêts épaisses, loin des chemins et des sentiers battus. Parfois, il réussissait à abattre une ou deux pièces, alors sa joie était sans bornes, il embrassait son chien, l'appelait son cher ami, son frère, et ces deux êtres si bien faits l'un pour l'autre poussaient en chœur au fond des bois de frénétiques hurlements.

Placide avait autrefois tué quelques bécasses dans les forêts du Valanvron voisines de la Phia; là se trouvait un couloir qu'elles visitaient au crépuscule. En souvenir de ces exploits, il ne manquait pas d'y faire de fréquentes battues et d'y rester à l'affût à la chute du jour.

Mais un autre motif l'attirait à la Phia; une tradition de famille, ou un mauvais plaisant, lui avait mis dans l'esprit que cette ancienne demeure devait receler quelque part une cachette avec un trésor. Chaque fois qu'il y

passait, il en explorait minutieusement les coins et les recoins, soulevant les planches, sondant les murs, auscultant les parois, percutant les planchers et les plafonds. Il se traînait à quatre pattes sous les madriers de la grange, grimpait aux solives, rampait à plat ventre dans les couloirs poudreux de la cave ; il cherchait même à appliquer à ces explorations mystérieuses l'instinct supérieur et les organes subtils de son chien.

La cachette de la Phia était devenue chez lui une idée fixe. Poursuivi par ses créanciers, toujours à court d'argent, incapable de travailler d'une manière fructueuse, il ne rêvait que marmites pleines de doublons, vieux bas regorgeant d'écus, cassettes de fer à secrets bourrées de ducats et de lingots d'or. C'est, du reste, chose admise dans nos montagnes que chaque vieille maison avait sa cachette ; dans un pays frontière, exposé à des courses, à des attaques soudaines, nos pères y mettaient en sûreté ce qu'ils avaient de plus précieux.

Une somnambule consultée à ce sujet avait donné à Placide l'assurance positive que des fouilles entreprises dans la cave le mettraient en possession du magot.

Un jour il s'éveilla radieux ; il avait vu en songe de la vermine et des pièces d'argent ; selon ses lumières, c'était un heureux présage. « Si j'allais à ma cachette, » se dit-il, en caressant sa barbe. Il fit remplir sa gourde de cognac, prit son fusil — toujours le Lefaucheux de M. Giroux — appela son chien et il partit.

C'était une belle journée d'octobre, calme, tempérée, avec un ciel un peu voilé annonçant la neige, *un vrai temps de bécasses* disait Placide en humant l'air. Il avait raison ; à l'entrée de la Combe des Moulins, Pervers tombe en arrêt devant un petit fourré isolé dans la pâture ; c'était un tiré magnifique. La bécasse fila à découvert l'espace de trente pas et tomba comme un plomb au premier coup de feu.

— Apporte, Pervers ! voilà qui va bien, chéri de mon cœur ! une grosse grise ! la journée sera bonne.

Il en tira ainsi une demi-douzaine jusqu'à la Phia. De sa vie il n'avait eu pareil succès. Il était ivre de joie, peut-être aussi de cognac, car chaque fois qu'il glissait une bécasse dans son carnier, il buvait une lampée à sa gourde ; il en ingurgitait même à Pervers pour ranimer son ardeur.

— Salut, Christian ! dit-il au fermier en arrivant ; as-tu des yeux ?

— Pardié, aussi bien que vous, quand même ils sont plus petits.

— Regarde cela, et il ouvrit son sac rebondi comme une bourriche pleine.

— Ah ! tonnerre !

— Oui, le tonnerre est tombé en bécasses sur le pays ; il y en a de quoi faire un salmis de tous les diables.

— Venez-vous continuer vos fouilles ?

— Sans doute, j'ai fait un rêve métallique. Il y aura quelque chose sur la planche cette nuit.

— Vous savez nos conventions ?

— Me crois-tu capable de te voler ? tu auras la moitié de la *grenouille* à la condition de garder le secret; c'est entendu. Donne-moi les outils, la lanterne et au revoir ! Que personne ne sache que je suis dans la maison. Ici, Pervers.

Il descendit dans la cave. Pendant plusieurs heures, on entendit le bruit sinistre d'un travail souterrain, puis tout redevint silencieux.

Le fermier, sa femme et ses enfants étaient occupés sur le domaine ; le plus jeune gardait les vaches dans les prés, les autres râtelaient les feuilles tombées des planes et les ramassaient pour en faire la litière du bétail ; le père arrachait les dernières pommes de terre, les raves, les carrottes. Ils se hâtaient, car de grands vols de pinsons d'Ardennes parcouraient la campagne annonçant un changement de temps.

A cette époque la nuit tombe de bonne heure ; lorsque la femme rentra pour préparer le repas du soir, elle entendit avec surprise des hurlements qui montaient de la cave. Elle eut peur et courut au champ où travaillait son mari.

— Il y a du nouveau chez nous, dit-elle haletante.

— Quoi ?

— Il y revient.

— Que veux-tu dire ?

— Oui, on entend des bruits, comme si on grattait dans la cave, et puis des clameurs à faire dresser les cheveux. Si la maison est hantée par les esprits nous n'avons plus qu'à déguerpir.

— Sois tranquille, je sais ce que c'est.

— Qu'est-ce donc ?

— Tu le sauras plus tard.

— Je veux le savoir maintenant ou sinon je vais passer la nuit chez les voisins.

— Oh ! oh ! tu ne feras pas cela.

— Tu me défies, eh bien, j'y vais de ce pas ; arrange-toi comme tu voudras.

Elle tourna sur les talons et partit.

— Ne fais pas la bête, c'est M. Robert qui cherche quelque chose.

— Que cherche-t-il ? la maison n'est pas à lui.

— Est-ce que je le sais, moi, tu verras bientôt.

— Mais ce n'est pas la voix d'un homme qu'on entend dans la cave.

— N'a-t-il pas son chien ?

Comme ils approchaient de la maison, les enfants s'élancèrent à leur rencontre tout effarés.

— Père, venez vite, on entend.... c'est dans le caveau.

Lorsque le fermier eut prêté l'oreille, il entendit le bruit que fait un chien en grattant contre une porte, puis un hurlement si désespéré qu'il en eut la chair de poule.

— Il y a un malheur là-dessous, dit la femme en frappant du pied.

Le fermier muni d'une lampe descendit l'escalier ; mais la porte était fermée en dedans ; l'oncle Placide avait pris ses précautions.

— M. Robert, cria-t-il, M. Robert !

Point de réponse, seulement la porte trembla sous les assauts réitérés de Pervers, qui menaçait de la démolir. Le paysan s'arma d'un levier et fit sauter la serrure. A peine avait-elle cédé qu'il poussa un cri et tomba à la renverse en lâchant la lampe qui s'éteignit.

A l'ouïe de ce cri et de cette chute, la femme et les enfants décampèrent lestement et allèrent demander du secours dans la ferme la plus proche. Quelques hommes se disposèrent à marcher après un moment d'hésitation ; arrivés dans la cuisine ils trouvèrent Christian tout pâle, pouvant à peine parler.

— Suivez-moi, dit-il en balbutiant.

Ils descendirent dans la cave ; là s'offrit à eux un spectacle qui fit frémir les plus résolus.

Dans un trou pratiqué dans le mur était engagé le corps d'un homme ; mais une partie de la maçonnerie s'était écroulée et il gisait écrasé sous les débris. Les jambes contractées, étaient froides et raides. Dans ses recherches avides, l'oncle Placide avait trouvé la mort. Le fermier expliqua en peu de mots ce qui s'était passé.

— Il faut chercher la justice, dit un des arrivants.

— Tirons-le d'abord de là.

— Non, on n'oserait pas, la justice doit tout voir.

— Mais s'il vit encore.

— Ma foi, tant pis ; la justice ne badine pas ; on pourrait nous accuser de l'avoir tué.

La raison était péremptoire ; ils sortirent de la cave où Pervers veillait près de son maître, et l'un d'eux monta à cheval pour prévenir M. le maire et la police.

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

XI

La biographie de Petitpierre ne peut se clore à l'heure où il fut rejeté brusquement dans la vie privée pour n'en plus sortir désormais, si ce n'est par la publication d'un livre qu'il fit paraître peu de temps avant sa fin, c'est-à-dire vingt-cinq ans après que sa carrière eut été brisée par la compagnie des pasteurs. Ce livre qui devait être un dernier témoignage rendu à sa croyance, et comme un pieux *ex-voto* laissé par lui sur la terre, est le seul incident public de cette dernière période de sa vie. Une esquisse de cet ouvrage, dont un bon juge a dit qu'il était l'un des livres les plus originaux sortis d'une plume neuchâteloise, terminera mon récit; mais, avant d'y arriver, je dois à mes lecteurs quelques détails sur la vie de Petitpierre, depuis le moment où il fut expulsé de son presbytère jusqu'à sa mort en 1790. Cet espace de près de trente ans n'est pas, au point de vue biographique, aussi stérile qu'on pourrait le croire. Je n'aurai qu'à citer çà et là quelques passages de sa correspondance et de celle des siens, pour gagner facilement l'intérêt de ceux qui m'ont suivi jusqu'ici, et en l'espérant je ne crois pas trop céder à cette illusion naturelle à ceux qui ont vécu longtemps dans un

groupe de personnes choisies, et qui se figurent que chacun va partager le charme auquel ils se sont laissé prendre. S'il s'agissait de faire revivre par mes récits ce petit monde disparu, je me défierais à bon droit de ma plume, mais, je le répète, ce n'est presque plus moi qui parlerai, et la biographie de Petitpierre se fera désormais toute seule. Les lecteurs neuchâtelois trouveront d'ailleurs ici quelques anecdotes, quelques traits de mœurs, quelques faits même de notre histoire, qui ranimeront devant eux ce passé où l'on aime parfois à se réfugier, parce qu'on le croit trop différent du présent qui nous obsède.

Mais, je l'ai dit déjà, la carrière publique de Petitpierre est terminée. Jamais vaincu n'accepta plus complètement que lui sa défaite. Si, comme le prétendaient ses ennemis, il avait été préoccupé du besoin de mettre sa personne en évidence, l'occasion était belle, assurément, et peu d'hommes, en cas semblable, eussent résisté à la tentation de se faire de leur infortune un moyen de renommée. Cette âme candide et fière n'y songea jamais. A part une page, admirable de simplicité, du livre qu'il publia dans sa vieillesse, Petitpierre, après avoir fait involontairement tant de bruit dans son pays et même quelque bruit au dehors, n'écrivit pas un mot qui lui fût personnel, et ne répondit que par le silence aux attaques qui le poursuivirent jusque dans sa retraite. L'injustice et la calomnie sont la pierre de touche à laquelle se reconnaissent les âmes d'élite. Celle de Petitpierre ne se démentit pas dans cette épreuve décisive. Nous allons le retrouver calme, souriant même dans sa détresse, ne songeant qu'à se préparer une nouvelle existence de travail et de devoir, et, sans céder un instant à la tentation de prendre l'attitude d'un martyr, fidèle jusqu'au bout à la pensée qui avait amené sa ruine.

Il n'avait pas attendu l'ordre officiel et quelque peu brutal du conseil d'Etat, pour quitter la cure de la Chaux-de-Fonds, et s'était réfugié à la Ferrière d'Erguel, à la porte du pays, dans la famille amie du major Gagnebin qui lui offrit un asile « alors que l'on courait risque de se faire bien des ennemis en se déclarant nos amis, » ainsi que l'écrivait Simon Petitpierre, le pasteur de Cornaux. A peine arrivé dans cette maison hospitalière[1], et tombé

[1] La famille Gagnebin, véritable tribu montagnarde, ne comptait pas moins de douze frères et sœurs, parmi lesquels deux médecins, anciens officiers au service de France, Abraham et Daniel. Le premier est connu des lecteurs du *Musée* : « Le plus intrépide nomenclateur de plantes qui ait jamais existé, » météorologiste et géologue, collaborateur de Bourguet et de Haller, Abraham Gagnebin qui fabriquait avec l'aide de son frère Daniel les microscopes et les baromètres dont il avait besoin, était doué de cette modestie rare qui accompagne souvent le génie inventif chez nos compatriotes des Montagnes. D'Es-

gravement malade à la suite de tant de secousses, il s'informe de sa famille et de son troupeau. « Ma chère mère, écrit-il du fond de son lit, est toujours bien tranquille, je m'assure... Dieu veuille avoir pitié de tous mes pauvres amis dont je partage vivement l'inquiétude. Ils me connaissent assez, ils savent assez ce qu'ils ont fait pour moi, pour être convaincus que, si je ne suis plus leur pasteur, je n'en aurai pas moins pour eux toute ma vie le cœur d'un pasteur, d'un ami, d'un frère. C'est avec ce cœur que je vous embrasse tous, et que je vous recommande tous à celui qui est le Père éternel de tous. » (27 mars 1762). — De son côté, le pasteur de Cornaux engage instamment sa sœur et sa mère, qui avaient été recueillies chez leurs amis de la Chaux-de-Fonds, à venir rejoindre leur famille : « Pour ce qui est, écrit-il, de la requête qu'il (Ferdinand-Olivier) nous fait en votre faveur, elle est tout à fait digne de lui et de vous. J'en ai été vivement touché comme vous, et il est admirable que, dans un tel désastre, dans le temps qu'il ne sait où donner de la tête, il soit plus occupé des autres que de lui-même. Il découvre bien en cela une des grandes sources de cette bénédiction de Dieu qui est sur lui, et qui ne manquera jamais de l'accompagner partout.... Je n'oserai vous dire que vous retrouverez en nous tous le même cœur précisément que le sien : je craindrais d'affronter votre jugement, car vous le regardez aussi bien que moi comme incomparable en bonté. »

Cependant le pauvre exilé de la Ferrière, comme l'appelaient les siens, ne se rétablissait que lentement malgré les soins du Dr Gagnebin. Aussitôt qu'il put être transporté, on l'amena à Cornaux, où nous le retrouvons vers la fin d'avril, sortant peu à peu de l'extrême faiblesse où l'avait laissé la fièvre à laquelle il venait d'échapper. On le croyait sauvé, qu'il se jugeait encore mourant, et exprimait le désir impatient de voir son frère aîné (Petitpierre d'Irlande), et les autres membres de la famille « pendant qu'il a encore, dit-il, toute la liberté de converser avec vous; sans quoi, il aimerait autant ne vous revoir jamais. »

Vers la fin de mai il était en convalescence, et il écrit lui-même : « ... Vous voyez que suis en état de travailler, ce qui fait voir que je me fortifie, Dieu merci. Mais je fais autre chose que d'écrire ou copier quelques lettres : j'étudie fort et ferme l'anglais depuis le 18 du courant, et je m'affectionne chaque jour davantage à la langue de cette estimable nation. »

C'était donc vers l'Angleterre qu'il tournait les yeux. Son vœu le plus

cherny raconte que c'était en rougissant et en baissant les yeux qu'il disait à l'occasion : « on trouve mon nom dans tels livres de Haller, de Réaumur. » Il fut l'un des maîtres de botanique de J.-J. Rousseau qui séjourna quelquefois, comme Petitpierre, chez les frères Gagnebin.

cher eût été de pouvoir continuer son ministère au dehors, mais la Compagnie, en lui ôtant le caractère ecclésiastique, y avait mis ordre. Il ne pouvait songer qu'à l'enseignement ; et cela seulement dans un pays de liberté, la Hollande et l'Angleterre, où le renom d'hérésie qu'on lui avait fait dans son pays ne lui barrerait pas, comme ailleurs, tous les chemins. Il se décida à aller donner des leçons de français et de mathématiques à Londres; il avait là un oncle, M. Perrot; et son frère aîné, après le long séjour qu'il avait fait en Irlande, n'y manquait pas de relations. Avec son activité et sa précision ordinaires, il prépara tout en vue de ce projet, et fixa très à l'avance son départ à la fin du mois d'août.

Je ne connais qu'un détail de ces derniers temps passés dans son pays, mais ce détail vaut la peine d'être mentionné. Les lecteurs du *Musée* connaissent par son *Journal* ce lieutenant Ab.-L. Sandol, qui était à la Chaux-de-Fonds l'un des plus chaleureux amis de Petitpierre, celui de tous peut-être qui, avec la vivacité de son caractère, eut le plus à souffrir du désastre de sa communauté et de celui de son pasteur. Qui eût pensé que cet homme si attentif aux affaires de son domaine et de son négoce, courant les foires de Neuchâtel, à Soleure et à Bâle, aurait jamais songé à se faire l'éditeur d'un des livres de Calvin ? C'est pourtant ce que nous apprend une lettre de Petitpierre au lieutenant. Le pasteur avait mis ses paroissiens en train de faire de la théologie, et c'était là sans doute un des griefs qui, de bonne heure, avaient éveillé contre lui la mauvaise humeur de la Compagnie. Elle aurait préféré voir ces horlogers et ces maquignons des Montagnes rester à leurs affaires, et lui laisser le maniement exclusif de tout ce qui se rapportait à l'Eglise [1]. Sandol ne l'entendait pas ainsi, et, dans ses heures de loisir qu'il aimait passer la plume à la main, il s'était mis à faire des extraits d'un livre que pas un des théologiens du temps ne songeait alors à rajeunir pour le public religieux, et qui a dû attendre soixante ans avant de trouver d'autres éditeurs que le lieutenant Sandol, et assez différents de lui, il faut le reconnaître. Il avait envoyé à son bien-aimé pasteur les premiers cahiers de ces extraits des *Commentaires* sur l'Ecriture sainte, en lui exprimant le désir que ces extraits parussent dans le *Mercure* de Neuchâtel. Le *Mercure* publiait assez de choses disparates, depuis les *Enigmes* qu'il proposait à ses lecteurs jusqu'aux dissertations sur des points de théologie ou de morale, pour que le lieutenant,

[1] .... « Parmi nous, où le laboureur qui semble n'être né que pour les ouvrages grossiers de la campagne est naturellement spéculatif, et occupe son loisir à la lecture de toute sorte de livres, comme nous l'avons éprouvé, il n'y a pas longtemps, à l'occasion du dogme de la non-éternité des peines... » (Lettre du conseil d'Etat au grand Frédéric, concernant J.-J. Rousseau, 4 mars 1765).

qui n'y regardait pas de si près, ne s'effrayât pas de voir des fragments des *Commentaires* de Calvin figurer dans ses pages entre les « Vers tendres d'un jeune capucin à une demoiselle, » et la « Lettre sur les couches de l'Infante de Parme. » Il avait donc supplié Petitpierre, avant son départ pour Londres, de recommander ce projet à son frère aîné, le pasteur de Neuchâtel. Petitpierre, dont le choix ne se serait point arrêté sur les *Commentaires*, mais qui voyait d'autres difficultés à cette publication, les expose au lieutenant dans une lettre écrite de Cornaux (5 juillet), et dont voici quelques passages :

« . . . . Nous sommes convenus, mon frère et moi, combien vous êtes louable de vous plaire et de vous occuper à des travaux sur l'Ecriture sainte, si propres à vous en remplir de plus en plus l'esprit et le cœur. Je reconnais bien là votre zèle et votre amour pour la vérité, et je bénis Dieu du bon usage que vous faites de sa Parole et de votre loisir... Mais le projet que vous proposez, de donner dans le *Mercure* une feuille par mois d'*Extraits* de Calvin, n'est assurément praticable ni en lui-même, ni de votre part et par le canal de mon frère. Vous en sentirez les raisons au premier coup-d'œil. Il n'est point de libraire qui voulût se charger d'imprimer quoi que ce soit dans ce style et cette orthographe antiques des *Commentaires*, et il serait par ce seul endroit souverainement inutile de le proposer à M. Droz, éditeur du Journal helvétique. Après cela, on a fait défense à M. Droz, de la part du conseil de ville, il y a cinq ou six ans, de rien insérer dans le *Mercure* qui sentît tant soit peu la controverse, et tel est l'esprit des écrits de Calvin. Aussi, quand même M. Droz consentirait à votre projet, jamais le censeur de la ville n'y donnerait son approbation... Enfin, M., ne sentez-vous pas que des écrits ou des extraits faits par quelqu'un de la Chaux-de-Fonds qui s'est distingué par son zèle pour moi dans mon affaire, et produits par un frère du pasteur qu'on vous a ravi, seront infailliblement regardés et rebutés comme suspects, quelque innocents et même bons qu'ils fussent en eux-mêmes. C'est donc une nécessité, M., de renoncer, non à faire ces extraits, s'ils peuvent vous être utiles et à plusieurs personnes à qui vous les communiqueriez, mais à les imprimer, ni séparément, ni dans le Journal helvétique...

Adieu, mon cher lieutenant, mon cher maître-bourgeois (Jaquet-Droz). Dieu vous fasse la grâce de faire toujours à tous égards votre devoir avec la fidélité que vous avez montrée en cette occasion (l'affaire de la non-éternité) à Dieu et aux hommes. Avec cela, quoi qu'il arrive, je vous défie d'être malheureux.. Embrassez pour moi tous nos amis communs et notamment votre chère parenté devers vent et devers bise. J'embrasse mes chers enfants Henri et Julie Jaquet-Droz. »

Quelques semaines plus tard, Petitpierre se séparait avec larmes de sa vieille mère, de sa sœur bien-aimée, de ses quatre frères et de leurs familles, réunis autour de lui à Cornaux. Il partit pour l'Angleterre le 27 août [1], dans

[1] Ce jour là, le doyen du conseil d'Etat, l'auteur du *Coutumier*, écrivit avec un soupir de soulagement dans les feuilles intercalées de son *Messager boiteux*, qui lui servaient

l'une de ces voitures que les entrepreneurs de voyages du pays de Vaud conduisaient par la route des Ardennes à Calais ou à Ostende, pour piloter de là leurs voyageurs jusqu'à Londres. Les lettres où Petitpierre racontait son voyage et son arrivée ont disparu. Je vois seulement qu'il partit par le Val-de-Travers, et je ne serai pas le seul à regretter qu'on ne sache rien des impressions qu'il ressentit en revoyant une dernière fois la vallée de son enfance. Il avait quarante ans quand il quitta son pays pour n'y revenir que dans la vieillesse.

Un fugitif plus illustre, Rousseau, était arrivé au Val-de-Travers quelques semaines avant le départ de Petitpierre. Celui-ci, comme on l'apprend par la correspondance de sa famille, était parti avec l'intention de voir le philosophe en passant à Motiers, mais rien ne montre qu'il ait fait cette visite que la sauvagerie ombrageuse de Rousseau rendait assez difficile, même dans ces commencements de son séjour parmi nous. La vaine curiosité qui désolait Rousseau en lui amenant tant d'oisifs, n'était pourtant pas le mobile de Petitpierre. Il avait lu ce passage de la Lettre à d'Alembert, où Rousseau qui n'avait pas publié encore les *Lettres de la Montagne*, et qui n'était pas brouillé avec le clergé de Genève, défendait celui-ci contre les inculpations de socinianisme, devenues des éloges sous la plume de l'encyclopédiste. Rousseau, dans ce passage, s'explique sur l'éternité des peines avec infiniment plus de sérieux qu'il ne l'a fait plus tard, çà et là, dans les *Confessions* et dans sa correspondance, où il parle du *stupide murmure* qu'avait excité « l'affaire » du pasteur de la Chaux-de-Fonds, avec une ironie plus froide que celle de Voltaire, mais au fond non moins réelle, et dirigée d'ailleurs tout entière contre le clergé neuchâtelois. En 1758, quand il écrivait à d'Alembert, « la fermentation qui devait, selon lui, achever de perdre les ministres de Neuchâtel, » n'avait pas encore éclaté, et il parle avec toute la gravité du vicaire savoyard. Voici ce passage dont la lecture avait donné à Petitpierre le désir de saluer en passant l'auteur de l'Emile :

« ... Je ne suis pas (plus) scandalisé que ceux qui servent un Dieu clément, rejettent l'éternité des peines s'ils les trouvent incompatibles avec sa justice. Qu'en pareil cas, ils (les ministres de Genève) interprètent de leur mieux les passages contraires à leur opinion plutôt que de l'abandonner, que peuvent-ils faire autre chose? Nul n'est plus pénétré que moi d'amour et de respect pour le plus

d'éphémérides : « le célèbre O. Petitpierre, ci-devant ministre du saint Evangile et pasteur à la Ch. de F., et auteur de tous les troubles qui ont agité l'Etat, est parti pour l'Angleterre, le 27 de ce mois d'août 1762, après avoir été dépouillé de son caractère et de sa cure par ses supérieurs. » — On aimerait savoir comment il avait noté, l'année précédente, le départ de son fils Ferdinand et de Chaillet pour Morat.

sublime de tous les livres; il me console et m'instruit tous les jours, quand les autres ne m'inspirent plus que du dégoût. Mais je soutiens que si l'Ecriture elle-même nous donnait de Dieu quelque idée indigne de lui, il faudrait la rejeter en cela comme vous rejetez en géométrie les démonstrations qui mènent à des conclusions absurdes: car de quelque authenticité que puisse être le texte sacré, il est encore plus croyable que la Bible soit altérée, que Dieu injuste ou malfaisant.

Voilà, Monsieur, les raisons qui m'empêcheraient de blâmer ces sentiments dans d'équitables et modérés théologiens, qui, de leur propre doctrine, apprendraient à ne forcer personne à l'adopter. Je dirai plus: des manières de penser si convenables à une créature raisonnable et faible, si dignes d'un Créateur juste et miséricordieux, me paraissent préférables à cet assentiment stupide qui fait de l'homme une bête, et à cette barbare intolérance qui se plaît à tourmenter dès cette vie ceux qu'elle destine aux tourments éternels dans l'autre [1] ».

Rousseau, subordonnant ainsi l'Ecriture au sentiment religieux, était bien on le voit, le continuateur de Marie Huber, tandis que Petitpierre, plus respectueux pour la Bible, cherchait à la concilier avec la conscience. Mais ce dissentiment, qu'aggrava sans doute plus tard la lecture des *Lettres de la Montagne*, ne pouvait alors l'empêcher de témoigner à Rousseau le sentiment de sympathie que lui avait fait éprouver son langage sur la doctrine au sujet de laquelle lui, Petitpierre, avait été condamné. Et puis, un proscrit aime à serrer la main d'un proscrit. Je me figure cependant que Petitpierre, apprenant à son passage à Motiers les bonnes relations qui s'étaient établies tout d'abord entre le pasteur du village et le philosophe, relations qui

[1] Qu'on me permette de faire remarquer ici le contraste qu'offre la manière de sentir de Rousseau, sur ce point particulier, avec celle d'un écrivain dont l'enthousiasme pour Rousseau fut d'abord passionné, et qui, en religion, ne fit jamais complètement divorce avec son maître. Tandis que Rousseau parle de la question des peines éternelles, tantôt d'une manière sérieuse mais détachée, comme dans le passage que je viens de citer, tantôt avec un dédain mal dissimulé, comme dans d'autres endroits de ses écrits, Mme de Staël, qui voyait dans le désespoir « une révélation ténébreuse de l'éternité des peines », était hantée par les terreurs de cet insondable avenir qui troublèrent cruellement, au témoignage de son ami Sismondi, les dernières années de sa vie. Rien ne montre mieux l'influence qu'a sur les opinions le tour particulier de l'imagination et de l'esprit. Là où Mme de Staël, dans un siècle émancipé, tremble et frémit, une autre femme dont l'orthodoxie religieuse (et catholique par surcroît) était bien autrement arrêtée et soumise que ne le fut jamais la sienne, Mme de Sévigné, dans un siècle autoritaire où Bossuet plaçait l'éternité des peines à côté de la divinité du Christ et de l'immortalité de l'âme, comme l'objet de la foi immuable de l'Eglise, Mme de Sévigné demande en souriant *un ordre du roi* « pour lui faire entrer une éternité de supplices dans la tête » (Lettre du 20 septembre 1671). Il est vrai qu'elle ne s'en tient pas uniquement à « l'ordre du roi », et qu'elle ajoute *et de la sainte Ecriture*; mais, pour elle, cela ne tirait pas à conséquence: elle se rangeait contre sa fille du côté d'Origène, et le lui disait sans façon.

devaient se terminer, moins de trois ans plus tard, par une rupture éclatante, fut un peu refroidi dans son désir de faire connaissance avec le nouveau paroissien de M. de Montmollin. On sait, en effet, que Montmollin avait été, en Compagnie, l'un des adversaires les plus impitoyables de Petitpierre, et Rousseau ne l'ignorait pas. Il est donc fort peu probable que la visite ait eu lieu, ce qui expliquerait comment ni Rousseau, dans les passages où il parle de l'affaire de la non-éternité, ni Petitpierre, dans sa correspondance de famille, n'y aient fait la moindre allusion.

XII.

Cette correspondance n'offre malheureusement aucun détail sur son voyage, et en donne fort peu sur les premiers temps de son séjour en Angleterre. Les lettres qu'il écrivait à cette époque, passant de main en main dans sa famille et parmi ses amis, ont disparu pour la plupart. On le chicanait sur la rareté de ces lettres si vivement désirées. « Ne serait-ce point cette mijaurée de Mlle des Plans, avec qui vous voyagez, lui écrivait-on de Neuchâtel au commencement de septembre, qui s'empare de vous, et vous fait oublier tout le reste? En ce cas, puisse-t-elle être bientôt à son Copenhague!... Badinage à part, savez-vous qu'il est dangereux de voyager en telle compagnie, surtout quand, à l'âge de quarante ans, on n'a guère plus d'expérience que si l'on n'en avait que vingt? » — Après une quinzaine passée à Londres, il s'en va, sur le conseil de ses compatriotes et de son oncle Perrot, s'établir pour apprendre l'anglais à Waterside (Hartfordshire), à une trentaine de milles de Londres, chez un ecclésiastique anglican dont il fit dans ses lettres un portrait en même temps comique et attendri, grâce auquel le révérend X. Sterling fut bientôt connu à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds comme un membre de la famille. Le portrait a disparu, et il n'en est resté que le nom donné par Petitpierre à l'excellent vicaire qu'il avait surnommé *Abraham Adams.* On sait que ce nom est celui de l'ami de *Joseph Andrews*, dans le roman de Fielding; en le donnant à son hôte, Petitpierre voulait dire sans doute qu'il avait cinq ou six enfants, qu'il était aussi bon et savant que pauvre, et que son bénéfice lui rapportait vingt-cinq livres;

. . . . . . il manque au portrait
De dire que notre homme était un peu distrait,
Distrait comme Abraham Adams ou Primerose.[1]

[1] Sainte-Beuve, *Consolations, X,* dans la touchante histoire du révérend John Kirkby, si bien racontée d'après Gibbon.

Et c'est ainsi que le révérend Sterling ne fut connu à Neuchâtel que sous ce nom d'Abraham Adams, et que Petitpierre put s'apercevoir que ses correspondants, qui ne lisaient pas Fielding comme lui, avaient pris sa plaisanterie au sérieux.

En arrivant à Londres, il y avait fait ou refait la connaissance de D.-H. Durand, l'éloquent pasteur de l'une des Eglises françaises du refuge[1], un Français du midi, resté bien de son pays quoiqu'il fût né au presbytère des Brenets, et qu'il eût été consacré à Neuchâtel. Durand, plus jeune que Petitpierre d'une dizaine d'années, lui ressemblait aussi peu que possible, mais n'en devint pas moins son ami, et nous les retrouverons plus tard en correspondance suivie, lorsque Petitpierre fut revenu dans son pays. Pendant son séjour à Waterside, Durand lui écrivit pour l'engager à postuler une modeste place de maître de français dans une école très distinguée à Marybone, une *académie* plutôt qu'une école, ajoutait Durand pour rendre son offre plus acceptable, car il s'agissait en réalité d'un office de sous-maître, et il sentait que ce mot devait sonner assez mal à des oreilles neuchâteloises, surtout à propos d'un homme de quarante ans et du mérite de Petitpierre, mérite que Durand sut très vite apprécier. Le proscrit neuchâtelois aurait trouvé là, moyennant un petit nombre d'heures de leçons, la table, le logis, et des honoraires de cinquante livres. « C'est peut-être, ajoutait Durand, le meilleur moyen d'entrer dans la carrière que vous vous proposez... Tout autre accès m'en semble très difficile et d'une lenteur à faire endiabler Job... Plus d'un évêque anglican n'est redevable de la crosse qu'à la férule. Vous auriez là affaire à la principale noblesse d'Angleterre, qui n'est guère accessible qu'ainsi, etc. ». — La place manqua, et Petitpierre paraît en avoir pris son parti de très bonne grâce. Les relations avec l'aristocratie anglaise, que Durand semblait lui promettre dans un avenir assez prochain, ne l'éblouissaient guère, si j'en juge par ces lignes de sa sœur bien-aimée qui lui écrivait, vers ce temps, ces lignes expressives : « Que j'aime vous entendre préférer une vie innocente à une vie brillante, vivre comme il faut à des gens comme il faut ! » Et, après l'avoir adjuré de se mettre en garde contre les piéges du monde : « Il serait barbare, quand on a tout sacrifié à l'innocence, de la perdre après cela pour quoi que ce puisse être. *Sois entier!* Je m'assure que vous ne me savez pas mauvais gré de vous parler ainsi ; c'est la langue de la vraie amitié : pour moi, je ne donnerais pas un fétu de toute autre amitié ! »

Cependant, à la Chaux-de-Fonds, on demandait avec instance des nouvelles

[1] L'auteur connu d'un volume de *Sermons*, publié à Londres en 1814.

du voyageur « pour qui l'éloignement du corps ne fait que ranimer et augmenter nos sentiments d'amour et de vénération. » — Le lieutenant Sandol, qui s'était chargé du règlement des affaires de la famille Petitpierre, et particulièrement de la vente du mobilier laissé par son bien-aimé pasteur, s'occupe activement de tout cela et raconte ses *agissions* avec sa verve ordinaire [1]. Puis il passe à l'histoire ecclésiastique de la Chaux-de-Fonds:

..... Je finis crainte de vous ennuyer, quoique j'eusse encore quelques particularités générales à marquer, n'y eût-il que la distinction qui se trouve chez les catéchumènes auxquels il s'est fait des sommations en lieu de serment s'ils sont du sentiment de la non-éternité des peines, de le déclarer, mais avec défense d'en rien dire aux pères et mères, puisqu'il est du devoir d'amener les païens au véritable christianisme, etc. A ce qu'on dit, ceux qui sont des nôtres se trouvaient embarrassés, et ne répondaient ni pour l'affirmative ou négative. Enfin ils furent si poussés à bout qu'il s'en trouva deux qui rompirent la glace, et se déclarèrent ouvertement au point qu'ils se mirent en train d'adresser des questions, requérant explication sur divers passages de l'Ecriture, entre autres que signifient ces mots: *Le temps viendra qu'il n'y aura qu'un seul Pasteur et un seul troupeau?* Là-dessus, il leur fut répondu que le Pasteur c'était J.-C. Mais on ne voulut point définir le reste que dans le particulier. Le jour fut fixé où il s'en trouva huit, six garçons et deux filles; quelques-uns avaient l'indication de plusieurs passages sur lesquels ils demandaient encore explication, mais il leur fut dit que cela exigerait une trop longue discussion... A la vérité, celui qui fait les questions (le pasteur Breguet) ne s'adresse plus au premier qui rompit la glace que sous le titre de docteur, titre qui lui est donné sur la rue par bien d'autres, mais dont il ne fait ni gloire ni mépris. Ce que j'en marque ici je le tiens du catéchumène-docteur. N'est-ce pas là une éducation?

C'est à Mlle L. Petitpierre que ce récit était adressé. Celle-ci répond au lieutenant pour lui exprimer sa gratitude: « Je sais que c'est peu de chose,

[1] Qui ne me saurait gré de recueillir ici, à titre de traits de mœurs et de langage, quelques lignes de la correspondance du lieutenant relatives à ces détails d'affaires. Il s'agit d'un *rôle de montes* dont il poursuivait le recouvrement: « Le vôtre, à ce que je prévois, sera du nombre de tous les autres qui sont, comme on dit du renard en commun proverbe, que la queue est toujours la plus dure à écorcher; entre autres, j'y vois un nœud que je crains fort qu'il ne produise un mauvais pertuis: c'est Poplus, médecin, qui y est pour 109 livres, 7 gros et 2 quarts.... Le lendemain, point de Poplus; je donnai mes ordres au sautier de le poursuivre; ha! ha! son butin était enlevé par une vendition qu'il avait avec une fille qui s'était nantie de tout, et sa femme est décampée faute de pain, qui porte un enfant sur son dos et un à la main: elle mendie, dit-on, dans la vallée de St-Imier.... Un autre, c'est Gigaut, perruquier, qui y est pour 13 livres, m'a mené par de belles promesses sans effet jusqu'au 4 de ce mois que j'y fus interpeller en délivrance de taxe.... Nous voici maintenant aux féries où personne ne peut poursuivre, mais la St-Hilaire rouvre le passage.... »

car qu'est-ce que les sentiments d'un cœur pour tant de peines? Oui, tel qu'il est c'est bien peu de chose, mais avec le temps, quand il sera purifié et tel qu'il doit être et que Dieu le veut, vous et moi en ferons alors plus de cas que de toute autre chose, et je m'en rapporterais volontiers là-dessus à votre docteur-catéchumène... Je déplore sincèrement l'éducation de la jeunesse dont vous me parlez, et je prie Dieu qu'il veuille lui-même être leur lumière. Il n'y manquera pas, quand même il semble que tout est perdu pour un temps; cependant il n'oublie rien, et son œuvre se fait toujours en dépit des créatures.... Je vous prie d'embrasser pour moi dans l'occasion toutes mes chères et bonnes amies de la Chaux-de-Fonds que je n'oublierai jamais. Je ne vous en nommerai pas une, vous les connaissez aussi bien que moi, seulement je vous prie de ne faire grâce à aucune et puis de croire etc. » (23 décembre 1762).

Un peu plus tard Sandol écrit directement à Londres... « Les regrets de vous avoir perdu sont les mêmes et encore plus forts; même je remarque que nos adversaires ne se coiffent pas plus que nous de notre nouvel hôte qui, assurément, nous nourrit assez maigrement; aussi plusieurs brûlent bien des repas [1]... Mon cœur est plein du vôtre jusqu'au tombeau, et s'occupera pendant la vie aux vœux et souhaits les plus ardents pour votre chère conservation et bénédiction. » En même temps le maire de la Chaux-de-Fonds lui marque qu'il a passé la semaine de Noël avec sa femme chez MM. Chaillet et Osterwald *rétablis dans leur bourgeoisie*, et que M. Chaillet a demandé en cour sa démission de conseiller d'Etat qui lui a été accordée, circonstance qui a fait beaucoup de peine à ses amis. Il exprime au pasteur le plaisir qu'il a eu en apprenant son retour de Waterside à Londres, en parfaite santé, et son établissement dans l'un des beaux quartiers de la ville (Leicester square). A ces lettres et à d'autres, Petitpierre répond de Londres (26 juin 1763):

...... J'aime ce nom de pasteur que vous me donnez d'entrée ; je vous en sais bon gré, et je trouve que vous avez raison. S'il est vrai que je devrais l'être, je le suis donc encore de droit. S'il est vrai que ma conduite soit à vos yeux l'effet de la fidélité d'un ministre de Christ, elle vous prêche, et je suis donc encore votre pasteur de fait. Enfin, s'il faut une prébende pour être pasteur (et ici Pe-

[1] « M. Breguet, avisé des plaintes faites contre lui par le maire de la Ch.-de-F. qui l'accuse de vouloir, contre l'usage, faire paraître des témoins en consistoire, s'est inscrit en faux contre cette accusation.... Il a ajouté que M. le maire est en scandale dans l'Eglise de ce lieu, qu'aux dernières fêtes il a fait une cavalcade, le dimanche, pour se rendre à Renan avec beaucoup d'autres personnes, pour y entendre la prédication d'un certain prosélyte, soi-disant ministre du saint Evangile, domicilié à la Ch.-de-F. » Rég. de la V. C. (nov. 1762).

titpierre ajoute avec une fine ironie: je conviens que c'est un point essentiel), je jouis de la plus riche prébende qu'un vrai pasteur puisse ambitionner: c'est l'amour, la confiance, les vœux et les secours de mes chères ouailles; je dis les secours, car de combien de façons ne m'avez-vous pas secouru dans ma débâcle, moi et ma maison, tant vous que M. le maire et tous vos consorts? Je dis que j'en jouis actuellement de ces secours, parce qu'ils me sont aussi présents et aussi sensibles que si je les recevais actuellement, et parce que je vous les irais demander avec autant d'assurance que je vous demandais ci-devant l'émine de moisson, si jamais j'en avais un besoin réel. Je n'ai pas d'autre idée de la jouissance: jouir d'une chose c'est en disposer dans le besoin... Il ne manque qu'un point à tout cela, c'est de me rapprocher de vous, mais l'Eternel y pourvoira. En attendant, rapprochons-nous souvent par la pensée, et de temps en temps par la plume. Ces petites entrevues sont délicieuses: ne nous en faisons pas faute. O mon cher lieutenant, que votre constant état de contentement et de joie, dont j'ai été si longtemps le témoin et qui se peint si bien dans votre lettre, me fait plaisir! Qu'il m'édifie et me réjouit moi-même! Ah! s'il ne tient qu'à donner un bon exemple à quelqu'un pour être son pasteur, vous êtes le mien, — car votre exemple me prêche tout autrement qu'un sermon... C'est aux mauvaises consciences qu'appartient la tristesse. Mais que la joie et l'allégresse soient le partage, le doux partage de toute âme honnête qui ne craint rien parce qu'elle craint Dieu! — Vous dites que *le rafraîchissement que vous attendez tardera longtemps peut-être...* Ce rafraîchissement peut bien tarder plus ou moins, mais ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il arrivera certainement tôt ou tard, et qu'il nous causera une joie délicieuse et durable...... Ne me *regrettez* point: vous ne m'avez point *perdu*. Et quant à *la nourriture de votre nouvel hôte*, suivez la maxime de l'apôtre: Eprouvez toutes choses, et retenez ce qui est bon...

J'ai été informé par ma sœur Lisette des peines que vous vous êtes données pour la *cueillette* du rôle des montes. Je sais que cela donne une peine extrême quand on y va avec zèle et exactitude... Mais je l'ai dit dans ma lettre à M. le maire, et je le répète ici, je ne touche pas aux remerciements... Je ne vous charge d'aucune salutation pour M. Jaquet-Droz, parce que je vais lui écrire de ce pas. Mais je vous en charge très fort pour M. . . . et pour toute la maison de M. le justicier. . . . Pour lui, pour Mme la justicière, pour leurs fils et filles, beaux-fils et belles-filles, petits-fils et petites-filles; au moyen de quoi ce coquin d'ancien Robert sera salué deux fois, mais qu'y faire? Ce n'est pas ma faute s'il s'est allié dans cette maison.

Adieu, mon très cher ami, je vous aime de tout cœur. En voulez-vous davantage? F.-O. P. [1]

[1] Et en post-scriptum: « A propos, relisant la lettre de M. Jaquet-Droz pour y répondre, j'y trouve que *vous avez avec lui une grande démangeaison de venir à la veillée vers moi.* Faites cela, Messieurs. Vous êtes bien allés *leugrer* en Espagne, un pays d'inquisition. Mais je fournirai à M. Jaquet-Droz peut-être quelque bon motif de faire la partie quand les chemins seront bons. Au plaisir de vous revoir: je vous promets un bon plat de châtaignes, et du bon vin d'absinthe *a derrie de louvre.* »

(Le mot *leugrer*, avec sa terminaison française, n'est guère patois; je crois qu'il faut lire

Cette lettre est quasi la seule qui soit restée de celles que Petitpierre écrivit pendant les deux ou trois premières années de son séjour à Londres. Je ne trouve, pour remplir ce vide, que quelques détails glanés çà et là dans celles qu'on lui adressait de Neuchâtel, et qui nous en apprennent, d'ailleurs, beaucoup moins sur lui-même que sur les siens et son pays.

Peu de temps après son départ, son frère Henri-David, pasteur à Neuchâtel, avait été chargé par Milord Maréchal de l'instruction religieuse de sa fille adoptive, Emetulla, ou *Imetée*, comme on l'appelait au château de Colombier. Imetée, fille d'un chef janissaire, avait été recueillie après le sac d'Oczakof, par le frère de Milord Maréchal, le général Keith, qui servait dans l'armée du maréchal Munich. Quand le général était passé du service de Russie à celui de Prusse, il avait emmené avec lui Imetée, qu'il confia plus tard, avec le reste de son *bagage* d'Oczakof, à Milord Maréchal. C'était, avec Imetée, Ibrahim le Tartare qui se disait de la race du grand Lama et que Milord appelait en souriant son grand aumônier, Stéphan le Kalmouk et Motcho le nègre [1]. Imetée, d'un caractère de figure étrange et qui n'était pas sans beauté, avait reçu une éducation soignée. Lorsque Milord Maréchal, le 30 septembre 1754, fut installé au château comme gouverneur et lieutenant-général, elle se trouvait en tête des dames neuchâteloises qui assistaient à cette solennité, et attirait sur elle tous les regards. On se disait tout bas que Milord Maréchal avait songé à l'épouser, et que la disproportion d'âge l'avait seule fait renoncer à ce projet. Il était, en effet, de quarante ans plus âgé qu'elle, puisque Imetée, à la prise d'Oczakof, en 1737, était une enfant de douze ans. Mais si Milord Maréchal avait jamais eu l'idée de l'élever jusqu'à lui, il était trop persuadé que chacun doit mourir dans sa religion pour avoir songé à la faire instruire dans le christianisme. Cependant H.-D. Petitpierre, qui était du très petit nombre d'ecclésiastiques neuchâtelois que Milord aimait à voir auprès de lui, avait parlé à Imetée de la religion chrétienne « d'une manière qui la lui rendait aimable, » et elle exprima à son père adoptif le désir d'en apprendre davantage. Il allait, dans ce but, passer de temps à autre deux jours au château de Colombier, et racontait à son frère de Londres ces entrevues que lui faisait aimer le caractère de son élève qui avait, disait-il, plus d'ignorance que de préjugés, et dont la droiture et le bon sens lui plai-

leuvra (veiller), en patois de Neuchâtel, et *louvra* en patois de la Chaux-de-Fonds. — *A derrie* ou *a darrie de louvre*, à la fin de la veillée. — Note de feu M. Célestin Nicolet). — Voyez sur le voyage d'A.-L. Sandol et de son gendre Jaquet-Droz en Espagne, *Musée neuch.*, III.

[1] Voir sur Emetulla et « la petite horde tartare » qui formait au château de Colombier la *famille* de Milord Maréchal, les articles de M. J.-H. Bonhôte, *Un gouverneur de Neuchâtel.* Musée neuch., I et II.

saient. Elle fut baptisée par lui, en janvier 1763, dans la collégiale de Neuchâtel, et échangea alors son nom turc pour celui de Marie. La cérémonie fut si touchante que le pasteur regretta beaucoup d'avoir dû céder au désir de cette catéchumène de trente-cinq ans qui lui avait demandé de ne parler à personne de son baptême, auquel n'assistèrent qu'un petit nombre d'amis.

Mais quelques semaines après, et ceci dut faire réfléchir le pasteur sur cette conversion qu'il croyait si spontanée, Imetée fut mariée, à l'île de Saint-Jean, par M. Deluze, pasteur de Lignières [1], avec le colonel D.-D. de Froment, de la famille du languedocien Paul de Froment, le second gouverneur prussien qu'ait eu notre pays depuis 1707. Grâce à une dispense de LL. EE., les annonces de ce mariage n'avaient pas même été publiées. Le colonel ne faisait guère, en effet, que traverser notre pays, et y resta seulement le temps nécessaire pour épouser la fille adoptive du gouverneur, à laquelle celui-ci avait assuré une dot de cinquante mille francs, et, à sa mort, une fortune de seize mille louis. Imetée, dont les lettres de Petitpierre parlent comme d'une personne aimable et d'un caractère excellent bien qu'un peu bizarre, ne fut pas heureuse, fit divorce avec son mari dont elle n'eut pas d'enfants, et, après avoir vécu longtemps en Prusse, revint s'établir à Neuchâtel où elle mourut presque centenaire, en 1820. On raconte que, pour égayer la solitude profonde où elle s'était confinée, elle jouait du flageolet avec autant de passion que le grand Frédéric jouait de la flûte; et, chose assez singulière, qu'on la croyait généralement à Neuchâtel veuve du gouverneur Froment, mort un siècle auparavant.

Après leur long exil de Morat, les deux amis les plus dévoués de Petitpierre, Chaillet et Osterwald, étaient rentrés à Neuchâtel, au commencement d'octobre 1762 [2]. En janvier suivant, Osterwald écrivit à Petitpierre une longue lettre pour le féliciter du ton gai de sa correspondance, et de ses

[1] D'après l'ancien droit ecclésiastique qui subsista jusqu'au commencement de ce siècle, le pasteur de Lignières, quelque contradictoires que soient ces termes, était « chapelain de l'abbé de St-Jean, » et LL. EE. ayant succédé à l'abbé lors de la réformation, avaient conservé son droit comme *patron collateur* de la cure de Lignières, si bien que le pasteur de cette paroisse, quoique élu par la Compagnie, était mis en possession du temporel de sa cure par le seigneur bailli de St-Jean, et plus tard par un député du sénat de Berne. — V. *Description de la mairie de Lignières*, par M. D. Vaucher, pasteur. Neuchâtel, 1801.

[2] Cette date montre que j'ai fait erreur en disant (*Musée neuch.* X, page 81) que l'exil de Chaillet et d'Osterwald avait duré deux ans; il ne fut que de dix-huit mois. — C'est aussi par erreur que, dans la même page, la lettre adressée par les deux fugitifs au conseil d'Etat est datée du 12 mai, au lieu du 12 mars 1761.

heureux commencements à Londres (cent guinées à mettre de côté par an). « Voilà un bon pays : que la Classe a mal fait de ne vous y pas envoyer plus tôt ! » Et il le met d'avance en garde, au milieu de ses perspectives d'aisance, contre sa générosité inépuisable. — Quelques passages de cette lettre montrent que les tribulations des deux amis de Petitpierre n'étaient pas à leur terme, et qu'en rentrant dans leur pays ils y avaient trouvé, ce qui arrive d'ordinaire en cas semblable, les ennuis et les petitesses auxquels n'échappent guère les esprits indépendants. Cette petite pièce après la grande, en temps de révolution, est plus amusante de loin que de près. En voici un détail :

.... Si nous avions su bien des choses, nous serions restés à Morat. Les amies de ma femme, Mme Lucrèce C., ma germaine, y incluse, l'ont mise hors de la société sur la déclaration que leur fit Mme Ch.-A. P., qu'elle n'irait plus en société si nous y retournions. Je vous donne ce trait comme un échantillon de la façon dont nous sommes regardés dans le public. La prévention est plus forte que jamais, et elle va au point que ma femme a essuyé une vive algarade pour avoir dit dans une compagnie que ce qu'on assurait que je venais de présenter au gouvernement un mémoire pour être rétabli dans mes droits de bourgeois était faux. On ne veut pas même que nous disions d'un fait faux qui nous regarde qu'il est faux.

Les quatre-ministraux, continue Osterwald, ont fait mettre en monte les dîmes de nos vignes, et, sur la défense qui est intervenue de la part du conseil d'Etat, ils se sont contentés de les faire dîmer *privatim*, à quoi le gouvernement n'a mis aucun obstacle, quoiqu'il en eût été informé d'office. Nous avons donc payé la dîme, mais sous récépissé du dîmeur, afin de nous en servir en temps et lieu. Ce qu'il y a eu d'original, c'est qu'on a dîmé à M. Chaillet une vigne qui paie la dîme à la cure de Serrières. Les quatre-ministraux se sont aperçus après coup de leur bévue, et ils ont voulu faire restitution, mais mon oncle l'a refusée en disant que ce n'était pas la même vendange, que celle-là était *impayable*, puisqu'elle était destinée à sa table et à boire *à la santé des Articles-généraux*.

Milord Maréchal venait de reprendre les sceaux, et les détails qui suivent donnent de curieux indices sur sa situation à Neuchâtel, en même temps qu'ils témoignent des illusions ordinaires à ceux qui reviennent de l'exil :

...... Régulièrement, je vais au château tous les deux jours ; ma femme y va aussi souvent, et nous y sommes bien accueillis. On laisse Milord presque seul, et il est visible que nos affaires sont la cause de cette désertion générale. Le maire de la ville est le seul qui observe encore les bienséances ; je ne parle pas de M. Meuron et du maire de la Côte[1] : ceux-là y sont aussi souvent que moi...

[1] David de Pury. C'est à lui que le colonel Pury a adressé les *Lettres* si connues parmi nous.

La paix de l'Angleterre nous donne lieu de nous flatter que celle de notre roi pourrait bien se faire cet hiver. Nous le souhaitons bien cordialement comme le remède à l'anarchie où nous vivons, et à l'oppression que nous endurons. Je ne me flatte cependant pas, après ce qui s'est passé, et les funestes préventions que l'on a excitées contre moi, d'être jamais bien agréablement ici. Car si jamais on sévit contre les meneurs, les familles à qui ils appartiennent ne me le pardonneront pas, et chercheront toujours à me faire passer pour un ennemi de la liberté. Je n'en serai au reste ni moins content ni moins tranquille, dans la persuasion que j'aurai fait mon devoir et procuré la vraie liberté de ma patrie. C'est à la génération suivante à sentir ce que celle-ci n'a pas voulu comprendre. — Il paraît que Milord est fort mécontent de nos gens; ci-devant, il était fort réservé sur nos affaires; aujourd'hui, devant des personnes qui n'ont rien moins que le nom de penser avec nous, il ne fait aucune difficulté de parler de la ville et des quatre-ministraux comme de gens qui seraient prêts à donner des secours à la reine de Hongrie. Tout cela se fait ironiquement sans doute, et cependant, etc.

Henri-David, dans ses lettres à son frère, se gardait bien de revenir comme Osterwald sur ce passé brûlant; il eût craint tout ce qui pouvait faire partager à l'exilé les espérances que gardaient encore quelques-uns de ses amis, et se bornait, lui qui avait vécu longtemps dans les Trois-Royaumes, à lui donner les avertissements de son expérience. La comtesse Clanbrassil, cette vieille amie du pasteur de Dundalk, qui prétendait que le christianisme de Rousseau, s'il était vrai qu'il consistât dans l'*universal benevolence*, valait celui des Pères de l'Eglise, la comtesse Clanbrassil avait voulu témoigner son intérêt au condamné de la Compagnie en lui assurant une petite pension pour les premières années de son séjour en Angleterre. Par une attention délicate, elle avait fait dater cette pension du 25 mars 1762, c'est-à-dire du jour où Petitpierre avait été expulsé de la cure de la Chaux-de-Fonds. Au bout de quelques mois à peine, celui-ci voulait déjà la résigner, et son frère ne comprenait rien à son imprudence. Il le grondait de faire maladroitement les commissions dont la comtesse, qui demeurait en Irlande, le chargeait pour Londres, de courir la ville avec un portefeuille où se trouvaient les lettres d'introduction que Milord Maréchal lui avait envoyées pour plusieurs personnes et notamment pour lord Cathcart, et de perdre ce portefeuille qui contenait en outre des lettres de crédit. « Avez-vous été au moins chez mylord Cathcart lui raconter votre malheureuse aventure? Cela vaudrait mille fois mieux que de se faire toute une bibliothèque pour donner des leçons à un marmot de dix ans... Ce n'est pas des livres qu'il vous faut: c'est de vivre avec les hommes que vous avez besoin. » Que de peines pour faire arborer à Ferdinand-Olivier un *chapeau bordé*, pour le rendre attentif, chose alors si importante à Londres, à la différence dans la manière de sa-

luer les femmes et les hommes! Que de sollicitudes chez ce frère aîné, qui avait vu *le monde* et le prenait fort au sérieux, pour ce cadet quadragénaire qui restait dans la grande ville aussi candide, aussi simple de cœur qu'il l'avait été au village, et que ses préoccupations idéales rendaient inattentif comme un enfant aux choses conventionnelles et factices! Mais Henri-David s'alarmait trop vite. Les Anglais, bons juges en fait de mérite solide, distinguèrent bientôt, à travers ses distractions et ses gaucheries, celui du nouveau-venu.

Dans cette correspondance de famille, où ne manquent que les lettres de l'exilé, celles qu'il recevait du presbytère de Cornaux où sa mère et sa sœur avaient retrouvé un asile selon leur cœur, ont un charme particulier. On se passait la plume pour lui écrire de longues pages que la poste ne rendait à Londres qu'au bout d'une quinzaine : « Je ne passe pas un jour, lui écrivait Lisette P. (avril 1763), pas une heure de ma vie, sans penser à vous..., si vous êtes bien, si vous avez de la santé, surtout la santé de l'âme, qui fait qu'on se trouve bien partout, et qu'on est réjoui même dans les maux...

« .... Vous savez la paix glorieuse de notre roi [1]. A cette occasion, on a fait dans tout le pays les plus magnifiques réjouissances, des illuminations, feux de joie, bals, armes, etc., surtout dans les lieux de marque, comme Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds, etc. Couvet s'est particulièrement distingué [2]. Je vous laisse à penser le train et la joie... » Et par un sentiment de contraste habituel à cet esprit pensif et sérieux, elle poursuit ainsi : « Il y a partout, dans le Vallon et aux Verrières, quantité de malades qui sont d'abord emportés, quatre aux Verrières dont trois avaient mangé avec nous chez notre cousin le greffier (lors du départ de Petitpierre pour Londres), savoir etc. . . ., tous quatre enlevés en peu d'heures, et voilà le monde. C'est toujours le sermon des sermons!... M. Bourgeois de Lyon est mort il y a quelques se-

[1] La paix de Hubertsbourg (15 février 1763) qui mit fin à la guerre de Sept ans.

[2] Couvet tenait, en ces occasions, à ce qu'il fût manifeste que ses fêtes ne le cédaient en éclat qu'à celles de la ville. A la paix de 1763, comme à celle de 1746, on y célébra par des combats simulés, et à grand bruit de mortiers et de pièces de campagne, les victoires du grand Frédéric. En 1746, les Halles (aujourd'hui disparues) qui figuraient la ville de Dresde furent prises et reprises et enfin occupées par le corps d'armée qui représentait les Prussiens. En 1763, on avait élevé un fort à la Grand-Côte, qui finit aussi par être emporté après avoir été défendu avec acharnement. Drapeaux flottants, fanfares, de nombreux officiers à cheval, discours pour annoncer la capitulation et la paix définitive, et toute la population du Val-de-Travers admirant comment on savait faire les choses à Couvet... (*Souvenirs* du justicier J.-H. B.).

maines; ce fut l'affaire de quelques heures. Vous perdez là un bon ami, mais tout se retrouvera. »

Simon Petitpierre continue la lettre :

..... Coelum non animum mutant qui trans mare currunt. — Je ne sais même si cet intervalle des climats ne contribue pas à rapprocher les cœurs; au moins sais-je que, depuis que vous êtes à Londres, je vous ai plus dans la pensée et dans le cœur que quand vous étiez aux Ponts et à la Chaux-de-Fonds .... Voici à peu près l'époque anniversaire de votre triste arrivée de la Ferrière à Cornaux, quand vous étiez plus près de la mort que de la vie.... Mon Dieu, quelle année pour vous! Assurément, vous avez bien des périodes à rétrograder, *longam successivorum seriem*, pour vous retrouver sur votre grabat à la Ferrière.... Jamais vous n'aurez mieux senti, je m'assure, cette vérité que vous avez longtemps prêchée, que nous sommes étrangers et voyageurs sur la terre. Il n'est pas que cette réflexion ne vous ait roulé mille fois dans la tête et ne vous ait fait dire du fond du cœur :

Tendimus in Latium sedes ubi fata quietas
Ostendunt....

Pour moi, quand je rentre dans ma sphère, la période dont nous parlons me paraît extrêmement rétrécie. C'est la lunette renversée. Pas le moindre changement dans ma situation extérieure, pas d'un fil, si ce n'est que j'ai porté tout cet hiver un de vos habits qui m'a tenu bien chaudement, grand merci! [1]... Tels vous nous avez laissés, tels vous nous retrouveriez encore: ma mère, toujours ma mère, près de la fenêtre, à son coussin (le métier à dentelles) d'une aube à l'autre, avec la petite Suzette, bien sage et bien portante, qui lit à ses côtés; ma sœur à sa quenouille dont elle ne bouge, chantant et égayant le pauvre Ferdinand, toujours à côté d'elle; Jean-Frédéric, qui grandit assez en toutes manières, allant et venant avec Phèdre, Castalion, etc.; Jean-Frédéric Chaillet, (le conseiller d'Etat), qui est toujours chez nous, assidu comme un religieux dans sa cellule; enfin, ma femme partout, et moi dans mon cabinet.... Joignez à cela mon petit troupeau, docile et paisible, que j'aime et dont il me semble que je suis aimé, mes jardins, mes vergers, ma campagne et mes campagnards: je ne changerais pas cela pour tous vos palais, vos cités et vos citadins. Dans cette description générale, il n'y a rien sur quoi vous puissiez souhaiter quelque détail que sur l'état du pauvre Ferdinand votre filleul, mais ce détail est court, autant qu'il est triste et surprenant. Imaginez-vous qu'il est précisément tel et quel il était le jour de votre départ: pas la moindre différence ni pour la taille, ni pour la force, ni pour l'intelligence, ni pour le parler et le marcher; il vit au pain et à l'eau, toujours gai, content et bien portant, comme vous l'avez vu; il dit *cana* et voilà tout. S'il était capable de développement, il en aurait certainement acquis par les soins continuels et de toute espèce que ma sœur prend de lui avec une bonté

[1] «Il me semble que je m'enveloppe de lui,» disait Montaigne qui, depuis la mort de son père, ne portait plus d'autre manteau que le sien.

et une affection qui me surprend et mérite toute notre reconnaissance. Mais cela étant sans aucun succès, je n'ai plus d'espérance... Dieu soit béni, qui nous console en nous donnant quelque bon espoir des deux autres, mais que tout cela est frêle et fragile!...

.... J'ai déjà remis à mon frère d'Irlande les papiers que vous demandez....; l'abrégé de géographie fait pour ma sœur, les cahiers de la table chronologique, tout y est. Je compte que vous allez faire de ces matériaux un abrégé complet d'histoire, à présent que vous êtes tout entier à cela... Il n'y a rien que je requière tant, en fait de littérature, qu'un ouvrage en ce genre qui réunisse ces deux qualités, d'être universel et bien digéré. Tout ce qu'on a de bon en histoire ce sont des parties détachées, tout ce qu'on a d'universel est un fatras... Je ne dis pas cela pour vous aiguillonner au travail; c'est toute ma crainte que vous n'en fassiez trop, et que, selon votre coutume, vous n'y alliez.... comme une corneille qui abat des noix. Souvenez-vous des extraits que vous faisiez de la Barre sur l'empire d'Allemagne [1], qui ont pensé vous coûter la vie...

Nous avons aujourd'hui à dîner le petit homme Robert, votre ancien voisin de la Chaux-de-Fonds; il est venu nous voir de Neuchâtel... Il nous apprend qu'il vient de paraître tout nouvellement un livre sur les peines éternelles, écrit particulièrement et nommément contre vous, par le ministre français de Morat, qui est un nommé Picard, si je ne me trompe. Je ne puis rien vous dire du livre... Apparemment, c'est de la drogue de Liomin, et j'ai tout lieu de le croire sur l'idée que M. Osterwald m'a donnée du personnage qu'il a connu à Morat. Quoi qu'il en soit, mes frères vous en rendront compte, et si l'ouvrage en vaut la peine on vous l'enverra. Du reste, tout est tranquille et profondément assoupi quant à votre affaire, et ici et à la Chaux-de-Fonds. Cependant le feu couve toujours sous la cendre, car les particuliers et les communautés (les Ponts et la Chaux-de-Fonds) sont encore sous la suspension, et rien ne bouge... M. Osterwald mettra quelque chose dans ce paquet; pour moi, je n'y mets plus rien que des vœux et des bénédictions autant que vous en pourrez porter.

Jean-Frédéric succède à son père dans cette lettre collective, et écrit à son parrain, *patruo suo Ferd. S. P. D.*, une épître en latin, datée des calendes de mai, où il lui dit entre autres que les récits du voyage de Cornaux à Londres servaient de texte aux leçons de géographie qu'il recevait en famille. .... « Itinerarium tuum diligentissime tractavi ut quasi viæ comes singula tua » vestigia sim persecutus. De nuntiis quoque publicis nihil libentius audio et » lego quam res londinenses.... Si tormentum Turris explosum forte legitur: » hem! audivit patruus. Denique semper et ubique te video, charissime patrue, » te cogito, etc. » — Sans doute le pasteur avait un peu revu ce joli thème de l'écolier. — Enfin, la vieille mère octogénaire, de sa main tremblante, trace quelques lignes pour ce fils bien-aimé, le cadet de sa nombreuse famille, que ses malheurs lui avaient sans doute rendu le plus cher, et dont les lettres

[1] Sans doute l'*Histoire générale d'Allemagne* de Joseph Barre, 1743.

la rajeunissaient: « Ah! mon cher fils, combien il m'est doux de savoir que vous ne vous êtes point éloigné de notre bon juge, et que quoique les mortels puissent encore parler sur votre compte, cela ne l'empêchera pas de vous tendre ses mains secourables, dans quelque état qu'il vous fasse passer! Soumettez-vous toujours à sa bonne volonté qui seule est parfaite. Dites-moi sur toute chose si votre cœur est content. Adieu, l'ange de Dieu vous tienne compagnie!

SUZANNE-MARIE. »

L'une des lettres ci-dessus mentionne les deux ouvrages que des théologiens protestants opposèrent alors à la doctrine de la *non-éternité*, remise à l'ordre du jour par l'*Apologie* de Petitpierre. Le *Préservatif* de Liomin [1], écrit d'une manière prétentieuse et hautaine, trahit une inintelligence profonde de la gravité des problèmes qu'il aborde, et méconnaît la portée des objections de Marie Huber qu'il s'attache surtout à réfuter, moins par des raisons que par des injures. Les thèses qu'il lui oppose, et qui forment le corps de son écrit, ne se lient point entre elles, et dénotent le procédé arbitraire d'un écrivain qui prend çà et là dans ses cahiers d'école tout ce qui semble favorable à son propos, et supplée par l'accumulation des textes à la faiblesse de la méthode. Après avoir exclu la *raison*, comme incapable de décider la question de l'éternit ou de la non-éternité des peines qui ne peut être tranchée que par la *révélation*, il cherche à établir une règle d'interprétation des passages de l'Ecriture relatifs à cette doctrine. Les textes clairs et formels serviront,

[1] *Préservatif contre les opinions erronées qui se répandent au sujet des peines de la vie à venir*. Heidelberg, 1760. — Le livre est dédié à George III, *défenseur de la foi* etc., par G.-L. Liomin, *pasteur de l'Eglise*, et a été écrit à Sonvilliers. Le passage suivant donnera une idée de l'aménité des formes polémiques de Liomin. A propos des *XIV Lettres* dont il prétend que le contenu est pris dans Dippel (le *christianus Democritus*, l'alchimiste-philosophe), on crut d'abord, dit-il, que c'était un génie redoutable qui les avait écrites; des savants les réfutèrent, et il se trouva que leur auteur était « *deux* (!) filles originaires de Genève, disciples de M. de Muralt de Colombier, qui se sont retirées à Lyon. Ceux qui ont combattu ces *babillardes* avaient trop d'érudition et de solidité pour désabuser leurs partisans... Avec un peu moins de science, et plus de légèreté dans le style on aurait mieux réussi. » — C'est ce qu'il tente de faire, avec beaucoup moins de science, en effet, que Ruchat et Boullier, ce qui ne veut pas dire que la plume de Liomin fût plus légère que la leur. Pourtant, il avait sur eux l'avantage d'avoir demeuré, comme il s'en vante, sept ou huit ans en France, dans le pays du *bon usage*.

Liomin, orthodoxe en théologie, est hérétique en fait d'orthographe. Grand admirateur de Restaut qui, à la suite de l'abbé de St-Pierre, anticipait sur le système de l'orthographe phonétique, il retranche les lettres doubles, supprime les *h*, et substitue *i* à *y*. Il n'écrit pas *perfexionner*, *plezir*, *sansé*, comme l'avait essayé l'abbé de St-Pierre, mais il s'en faut peu, et, de son côté, il écrit sans sourciller, *silabe*, *téologie*, *stile*, etc.

dit-il, à expliquer ceux qui le sont moins. Mais comment procéder à cette distinction des textes sans en appeler aux idées primordiales que nous donne la raison, c'est-à-dire la conscience religieuse, sur la nature même de Dieu? En dehors de ce criterium intime, on en est réduit à des logomachies sans fin, et, du moment que l'on cherche à en sortir, on est ramené invinciblement, comme cela arrive à Liomin lui-même, à faire brèche au système, c'est-à-dire à chercher dans la raison même une règle d'interprétation. A moins de prétendre, comme les mystiques, à une illumination immédiate de l'âme par la vérité divine, où trouver ailleurs, en effet, le moyen d'établir la subordination respective des passages du Livre sacré? — Le pasteur Picard [1], de son côté, après avoir affirmé, ce qui est fort peu exact, que l'*Apologie* de Petitpierre n'est autre chose qu'un abrégé des raisonnements plus étendus des *XIV Lettres* de Marie Huber, cherche à démontrer que l'idée d'un rétablissement futur anéantit la révélation (c'est-à-dire la rédemption); que les textes qui statuent des peines sans fin, doivent être pris *à la lettre,* si l'on veut prendre à la lettre aussi ceux qui promettent un bonheur éternel; enfin, ce qui semble considérable, que les idées *naturelles* et *immuables* que nous avons de Dieu, loin d'être en opposition avec le sens littéral des textes, le confirment, et exigent que les peines de la créature rebelle soient sans fin. — Je ne puis ici qu'indiquer la visée générale de cet écrivain qui semble s'être donné la peine d'accumuler les difficultés au lieu de les écarter, et qui pousse tout à l'extrême; ainsi, quand il cherche à prouver que la justice divine peut et doit s'exercer *exclusivement de la bonté*, et qu'il affirme que le péché qui offense une majesté infinie mérite un supplice sans fin. « Qui vous dira qu'une

[1] *L'éternité des peines à venir démontrée par les propres principes des origénistes, ouvrage servant de réfutation à celui des XIV Lettres, et de M. Petitpierre,* par Samuel Picard, M. D. S. E., pasteur à Morat; avec cette devise modeste, *Lux e tenebris effulget.* Neufchâtel, de l'imprimerie de Sinnet, MDCCLXIII. (Ce volume, très incorrect, fait peu d'honneur à la typographie neuchâteloise). D'autres exemplaires ont un frontispice différent: *L'Origénisme examiné par ses propres principes,* etc. — Le livre est dédié à noble, magnifique et très honoré seigneur J.-F. Villading, du conseil souverain de la ville et république de Berne, ancien grand sautier, ancien bailli d'Avenches, etc., etc. «Tout est intéressant pour vous dans la révélation», s'écrie Picard en s'adressant à ce grand personnage, « et il n'est rien dans ce riche présent des cieux que vous ne jugiez digne de votre attention.» Après ce beau début, on ne s'étonnera pas de rencontrer dans la conclusion du livre ce passage qui le résume: « L'éternité des peines, une fois bien constatée, nous présente la « doctrine de la rédemption et de l'intercession du Fils de Dieu sous le point de vue le « plus *intéressant* pour l'homme, le plus *aimable* par conséquent. » — N'êtes-vous point tentés de vous rappeler ici les vers de Boileau:

De la foi d'un chrétien les mystères terribles
D'ornements égayés ne sont pas susceptibles.

justice infinie ne s'exerce pas à la fin par un supplice infini et éternel ? » s'était écrié Bossuet, dans l'oraison funèbre d'Anne de Gonzague. Cette espèce de jeu de mots oratoire, qu'on s'étonne de trouver dans la bouche de Bossuet, on dirait que le pasteur de Morat a voulu le justifier de la manière la plus malheureuse par une démonstration méthodique, grâce à laquelle, d'après lui, on ne peut accepter l'éternité bienheureuse fondée sur l'infinité de la bonté de Dieu, sans admettre en même temps l'éternité des peines fondée sur l'infinité de sa justice. S'il y a dans tout cela autre chose qu'un cliquetis de mots, ce ne peut être, me semble-t-il, que l'affirmation de la dualité divine, écueil vers lequel on est irrésistiblement poussé quand on isole et sépare ainsi les attributs divins.

(A suivre.) Ch. Berthoud.

MUSICIEN MILITAIRE DE LA CHAUX-DE-FONDS

FIN DU XVIIIme SIÈCLE

Les anciennes chroniques illustrées nous apprennent que nos ancêtres marchaient au combat aux sons des instruments de musique, elles nous montrent les vainqueurs de Grandson et de Morat précédés de tambours, de hautbois et de cornemuses.

Albert Durer, Hans Burkmaier et Hoghenberg, dans *le Triomphe de Maximilien* et *l'Entrée de Charles-Quint à Bologne*, nous représentent des fanfares de trompettes à pied et à cheval; il est probable que l'usage des corps de musiciens nous arriva d'Allemagne à la fin du XVIme siècle. Les récits de certains faits militaires mentionnent des trompettes.

Mais ce ne fut que dans le XVIIIme siècle que ces corps s'organisèrent régulièrement. Des musiques militaires figuraient à la cérémonie des *Serments réciproques* en 1786. Tout nous porte à croire que ce fut dans nos Montagnes que se formèrent d'abord ces sociétés, qui développèrent chez nous les goûts musicaux et donnèrent plus d'éclat et de charme à nos solennités militaires.

L'uniforme que nous reproduisons ici, d'après une miniature de la fin du XVIIIme siècle, appartenait au corps de musique de la Chaux-de-Fonds, il nous prouve qu'il y avait une certaine recherche d'élégance: — L'habit était vert, à parements, col, plastron et doublure des basques rouges, la doublure du revers du col blanche, culotte et gilet blancs, épaulettes blanches ou d'argent, guêtres noires, les cheveux poudrés, longs sur les côtés, coupés droits sur le front à la façon des premiers généraux de la République française; chapeau à ganse blanche, cocarde rouge, blanche et verte, plumet blanc, baudrier blanc.

Est-ce là un des ancêtres de cette musique des *Armes-Réunies* dont la réputation a été si justement acquise, c'est ce que nous demandons à nos amis des Montagnes, l'histoire de nos musiques militaires est à faire, c'est un thème intéressant que nous proposons à leurs recherches. A. BACHELIN.





MUSICIEN MILITAIRE DE LA CHAUX-DE-FONDS fin du XVIIIme siècle
d'après une miniature du temps.

FRANÇOIS FORSTER

(SUITE ET FIN)

Les récompenes et les honneurs s'échelonnent tout le long de la carrière, de l'artiste; nous avons déjà cité la pension dont le gratifia Frédéric-Guillaume III; en 1824 il obtenait une deuxième médaille, une première en 1831, et une première encore en 1855; il recevait la croix de chevalier de la Légion d'honneur en 1838, et celle d'officier en 1863. Il remplaçait Tardieu en 1844 à l'Académie des beaux-arts.

Forster avait été naturalisé français. Nous ne voulons point ici prendre le parti de ceux qui, pour trouver à l'étranger la satisfaction de leurs ambitions renoncent à leur nationalité suisse, il faudrait d'habiles avocats pour soutenir cette cause perdue à l'avance; on nous permettra cependant de présenter quelques circonstances atténuantes en faveur de l'artiste. Le sentiment national affaibli depuis l'invasion française, était bien dégénéré encore après l'acte de médiation; des milliers de Suisses enrôlés sous les drapeaux de Napoléon se laissèrent gagner par cette gloire impériale qui grisa tant de têtes et étouffa tant de consciences; Forster, alors à Paris, subit l'influence de son milieu, il devint peu à peu français, et dédia ses œuvres aux souverains et aux hommes des divers gouvernements qui se succédèrent, n'imitant en ceci que ses collègues. Forster avait étudié en France, c'est à ce pays qu'il était redevable de son talent et de sa renommée, et la Suisse ne fit rien pour ramener à elle cet illustre artiste; notre pays a souvent traité en marâtre ses enfants, peintres, sculpteurs et graveurs, il ne faut donc point s'étonner que la plupart aient cherché à l'étranger les encouragements qui leur étaient refusés chez eux.

A partir de sa nomination à l'Académie des beaux-arts, Forster posa le burin et vécut dans la retraite. Un chef-d'œuvre de plus n'eût rien ajouté à sa gloire, et il préféra sans doute se reposer après tant de triomphes, que de continuer une lutte pour laquelle il ne se sentait plus la force de la jeunesse.

Le travail avait fatigué son corps, sans le briser toutefois; cette robuste nature montagnarde avait résisté au souffle délétère de Paris, et il conserva, jusqu'à ses derniers jours, sa brillante coloration à laquelle sa barbe et ses cheveux blancs donnaient encore plus d'éclat.

Bon et dévoué pour les jeunes artistes, il les aidait de ses conseils puisés à une longue expérience; sans grande culture primitive, on sait qu'à la fin du siècle dernier l'instruction était fort limitée, Forster s'était fait son éducation; il avait trouvé, dans l'étude de son art et dans le contact des hommes, la science pratique qu'il lui fallait pour tenir honorablement sa place dans le monde des salons dont son talent lui avait ouvert les portes.

Devenu impotent, et n'assistant plus aux séances académiques ni à celles du jury du salon, Forster vit peu à peu le vide se faire autour de lui, il était condamné à la retraite, et par contre-coup à l'isolement; quelques rares visiteurs seulement prenaient de temps en temps le chemin de sa maison, rue Royer-Collard. C'est là que nous eûmes l'occasion de le voir.

La première fois que nous franchîmes le seuil de l'artiste, en compagnie d'un ami qui devait nous présenter à lui, nous éprouvions le sentiment de respect et de recueillement qu'inspire le talent. Nous ne savions que peu de chose du caractère de Forster, et nous nous demandions quel accueil nous ferait cet interprète classique des grands maîtres. C'était au printemps, et malgré le soleil qui brillait au dehors, l'artiste, enveloppé dans une ample robe-de-chambre grise bordée de rouge, et assis dans un fauteuil, tisonnait un feu de cheminée; il voulut se lever pour nous saluer; cette marque de bienveillance, qui était tout un effort pour ses jambes percluses, nous rassura bientôt. Sa tête, osseuse et charnue, avec sa coloration sanguine, sa barbe et ses cheveux blancs, avait une façon de bonhomie qui prévenait à première vue; ses grands yeux écarquillés vous regardaient à la façon des enfants étonnés et curieux; faisant un cornet de sa main, il l'appliquait à son oreille pour mieux entendre; sa surdité lui faisait élever la voix qui retentissait sonore et vibrante. Il avait le mot badin, égrillard même, et l'on pensait moins à l'Institut en l'écoutant, qu'à Désaugiers et au *Caveau;* rien de classique, du reste, dans son allure, on se sentait facilement à l'aise devant cette gloire dont les palmes académiques n'avaient point atténué les rudesses natives. Une cravate de soie nouée à dessein sous le col non boutonné de sa chemise, pour donner plus de liberté à sa respiration asthmatique, ses pieds enflés, sa rosette de chevalier de la Légion d'honneur, sa moustache retroussée, ses cheveux en broussailles, faisaient plus songer à un soldat qu'à un artiste; son front, ses yeux n'avaient rien du penseur, on comprenait qu'une idée limitée avait absorbé cette intelligence, et que l'âge, plus que la lutte, avait

courbé cette forte nature qui conservait, dans sa caducité, la gaîté et la brillante coloration de la jeuesse.

Il nous interrogeait avec bienveillance sur nos travaux, nous lui parlions de la Suisse, il y était retourné plusieurs fois, il avait voulu revoir le Locle; il ne put nous préciser l'époque de ses voyages, sa mémoire lui faisait défaut, mais il n'avait plus retrouvé ses anciens camarades et il ne gardait de son dernier séjour au pays natal qu'un souvenir assez pâle. Nous l'assurâmes qu'il avait chez nous de nombreuses sympathies et de fervents admirateurs de son talent, que son œuvre figurerait un jour dans un musée digne d'elle.

Les musées de la Suisse lui paraissaient ridicules par leur petitesse. En France, en Italie, selon lui, on logeait les arts dans des palais, on les reléguait en Suisse dans des réduits honteux, ou, si on leur construisait un asile, c'était pour les collections présentes et jamais pour l'avenir. Ce thème excitait sa verve satirique, et nous avions grande peine à réagir contre l'idée qu'il s'était faite du béotisme helvétien.

Les expositions, les ateliers, les écoles et les tendances étaient un champ assez vaste pour que la conversation ne tarît jamais, le vieillard prenait plaisir à parler et à être écouté, il fouillait dans ses souvenirs et racontait avec verve des histoires de toutes les façons et de tous les régimes, il ne s'arrêtait pas : « Je suis bien aise de vous voir, nous disait-il, vous êtes bien « gentils » de venir me faire visite... on m'oublie, on m'abandonne, » et il avait, en nous disant cela, comme une émotion qu'il ne pouvait contenir. « Anciennement, continuait-il, quand j'allais à l'Institut et au jury, on usait mon escalier, et les visites m'empêchaient de travailler, aujourd'hui je suis parfois quinze jours sans qu'on frappe à ma porte, c'est bien triste! Si je m'étais marié, j'aurais eu une famille autour de moi, mais je n'ai personne! » Et un violent accès de toux soulevait tout son corps par saccades douloureuses, ses gros yeux humides brillaient davantage; c'étaient des larmes peut-être.

Cette vue donnait le frisson, et nous interrogions avec curiosité l'intérieur de l'artiste. Nous étions dans une assez vaste pièce servant de chambre à coucher et de salon, le papier peint de couleur bleue, contemporain de Charles X, avait des reflets incolores en certains endroits; les rideaux des fenêtres, bleus aussi, étaient fanés; ceux du lit et sa couverture piquée en laine détonnaient par leur crudité moderne et toute bourgeoise sur ce fond lymphatique. Dans le trumeau, une console d'acajou avec ornements dorés, façon empire, supportait des chandeliers de bronze dessinés par Odiot, sans doute, de la forme la plus rigidement pauvre qui se puisse imaginer, et que les brocanteurs achètent aujourd'hui au poids du métal. Sur la paroi en face des fenêtres, un dessin encadré, représentant une vieille femme de grandeur na-

turelle, assise, la tête tournée vers le spectateur, nous fascinait par sa puissance et sa vérité; la tête, modelée à l'estompe et au crayon noir, s'accentuait d'une manière d'autant plus étrange, que le reste de la figure n'était que sommairement indiqué : c'était le portrait de la mère de Forster, par Claude-Amable Pagnest, un des plus étranges artistes de l'école française, qui poussa la passion de la réalité jusqu'à la folie. Le modèle, lassé après quelques séances, ne pouvait conserver l'immobilité que réclamait le peintre, celui-ci, dans un accès de colère, s'oublia un jour jusqu'à le frapper; le portrait, on le comprend, était demeuré interrompu.

Nous cherchions en vain sur la cheminée, sur les meubles, un livre, un journal ou une lettre, rien n'indiquait que cet homme fût en rapport avec la vie chaude et enfiévrée de Paris, dont l'écho nous arrivait à travers les fenêtres hermétiquement fermées; cette chambre était sèche comme un cuivre, elle en avait la froideur et les tons oxidés, on s'y sentait mal à l'aise. C'est dans cette ombre que l'artiste achevait tristement une existence brillante; celui qui avait eu les succès et les honneurs en partage était déjà oublié, il s'éteignait lentement et n'avait plus d'autre gloire à attendre que celle de quelques lignes nécrologiques hâtivement rédigées dans un coin de journal.

La gloire... c'était cela, elle avait donc aussi ses tristesses, et son auréole ne donnait point le bonheur!

Une petite pièce, l'antichambre de celle où nous nous trouvions, servait de salle à manger; elle était décorée d'un portrait de Forster peint à mi-corps de grandeur naturelle, par Rouget, élève de David. L'atelier, contigu au salon, donnait sur un jardin, le maître perclus ne put nous y accompagner, sa vieille bonne nous en fit les honneurs, et en gardienne bien éduquée, attira notre attention sur les planches les plus remarquables qui ornaient la pièce. Nous avions là réunie toute l'œuvre de l'artiste, et nous pouvions en étudier les progrès et les différentes manières. Au milieu de ces merveilles, un dessin signé Ingres, représentait Forster jeune; cet hommage du peintre de la *Stratonice* à l'illustre graveur, était aussi un titre de gloire et nous regrettons qu'il ne figure point dans notre musée.

On sentait là que le travail avait cessé, les candélabres, les médailles antiques, les meubles, les cartons étaient symétriquement rangés comme dans un salon, une fine poussière les recouvrait; on n'ouvrait cette pièce qu'à de rares visiteurs.

Nous revîmes Forster d'autres fois encore; quand la toux lui laissait un peu de répit, il causait longuement; il suffisait de l'interroger sur un sujet pour qu'il se laissât aller à des confidences ou à des appréciations d'une franchise brusque parfois. Ses relations avec Grosclaude, son compatriote loclois,

et Léopold Robert, ne furent pas toujours amicales; il s'exprimait assez vertement sur le caractère de ce dernier avec lequel il avait fini par ne plus avoir aucun rapport; on se rappelle que Forster et Robert concoururent tous les deux pour le grand prix de gravure, cette rivalité eut des résultats malheureux pour leur amitié.

Nous citerons à ce sujet quelques passages des lettres de Léopold, extraites de sa *Correspondance* publiée par M. Ch. Clément dans la *Gazette des Beaux-Arts.*

« Paris, 22 mai 1814.

« A. J. vous a sans doute dit que Forster était du concours, il pourrait bien réussir; voilà la quatrième fois qu'il est en loge, et de plus ayant eu un second prix, il ne peut prétendre qu'au premier. »

« 2 août 1814.

« Mes chers parents.

» Enfin je puis vous faire savoir le résultat du concours. O mes chers parents, quelle joie j'éprouve en vous annonçant cette nouvelle. L'institut s'assembla samedi et décerna deux grands prix à deux Suisses. Le premier à Forster, et j'obtins le second. Quelle joie j'éprouvai en pensant à vous....

» Tant que nos ouvrages furent exposés, toutes les personnes qui me connaissaient, m'assurèrent que ce serait moi qui aurais le premier prix. Moi, je ne m'abusais pas, Forster ayant eu un second prix et étant graveur. »

Dans une lettre du 14 octobre 1814, Robert raconte une visite qu'il fait avec Forster chez M. de Humboldt « personnage important. » Forster, comme on sait, fut exclu du bénéfice de grand prix, puisque Neuchâtel venait de rentrer sous la domination prussienne, mais, pensionné par Frédéric-Guillaume III, il avait sollicité et obtenu les mêmes faveurs pour Léopold Robert. C'est à ce sujet que les deux artistes se trouvent en rapport avec Humboldt. Robert reçut bien froidement, paraît-il, le témoignage d'amitié de son compatriote, celui-ci s'en offensa, on le comprend, et leurs relations amicales furent à jamais brisées. Ces deux hommes étaient faits pour s'entendre cependant, leur mutuelle sympathie eût été profitable à l'un et à l'autre.

La déclaration de guerre de 1870 ne troubla point le vieillard, depuis longtemps la France jetait ses armées à tous les points de l'horizon, elles en revenaient victorieuses, et les fanfares des triomphateurs rentrant dans Paris n'arrivaient pas même jusqu'à la rue Royer-Collard; l'événement n'avait

pas d'importance pour l'artiste dont les forces, à ce moment, étaient déjà fort affaiblies; ses jours se passaient au lit ou au coin de son feu, à tisonner seul, absorbé dans on ne sait quelles pensées, rappelant sans doute à sa mémoire chancelante le souvenir des jours heureux.

Les misères du siége de Paris, la mauvaise nourriture, le bombardement, c'est sur ce point que tombèrent les premiers obus prussiens lancés de la redoute de Châtillon, puis la Commune et ses sanglantes saturnales, les massacres qui suivirent l'entrée de l'armée, dite de Versailles, affaiblirent le vieillard, mais sans le briser entièrement; cette robuste plante du Jura devait encore survivre plus d'un an aux épreuves qui en avaient terrassé tant de plus jeunes et de plus valides.

Forster s'éteignait le 25 juin 1872. Ses funérailles eurent lieu le lendemain.

M. Signol, vice-président de l'Académie, prononça un discours d'adieu sur la tombe: « Ce n'est pas seulement, disait-il, l'éminent artiste que nous avons à pleurer, c'est l'homme juste, bon, sincère et dévoué, toujours empressé à aider de ses conseils tous ceux des jeunes artistes qui venaient à lui, désireux de trouver la bonne voie pour leurs études. »

M. Jules Simon, ministre de l'instruction publique, dans un discours prononcé au palais de l'Industrie à la suite du salon de 1872, rappelait aussi la mémoire de l'éminent artiste, mort, disait-il, « plein de jours et d'honneurs. »

Le testament de François Forster contenait la clause suivante : « Je donne et lègue au Musée de Neuchâtel (Suisse): *François Ier et Charles-Quint, visitant l'église de Saint-Denis. — Les trois Grâces. — Enée et Didon* — et mes deux *Portraits de Raphaël*, ces cinq estampes gravées par moi et encadrées. »

C'était le dernier adieu de l'artiste au pays natal.

A. Bachelin.

Nous adressons nos remerciments à M. Ulysse Mathey-H[i], du Locle, pour ses communications; l'obligeance qu'il met à faire part des documents qu'il possède, en fait un précieux collaborateur du *Musée*.

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

XII

Mais bien plus que les écrits de Picard et de Liomin dont il ne paraît pas qu'il se soit autrement inquiété, ce qui intéressait Petitpierre à Londres, c'était les nouvelles des siens et tout ce qui concernait ce petit monde de sa famille bien-aimée, dont on l'avait séparé. Dans l'été de 1763, son frère Simon avait échangé le poste de Cornaux pour celui de Couvet, où il devait mourir prématurément au bout de peu d'années. On lui rapportait les détails de l'installation du pasteur dans son village natal, où l'aîné de la famille, Petitpierre d'Irlande, l'avait présenté à l'Eglise. « Jamais Couvet n'avait vu dans son temple une assemblée si brillante et si nombreuse, lui écrivait Louis-Frédéric; toutes les portes étaient assiégées par des foules qui n'avaient pu y trouver place...... C'était un attendrissement universel. Mon oncle l'anglais, M. le col. Chaillet fondaient en larmes. M. le maire de la Chaux-de-Fonds dit à l'issue de la cérémonie : *Heureux les peuples à qui on donne de tels pasteurs, malheureux ceux à qui on les ôte!* »

En nommant Petitpierre au poste de Couvet, la Compagnie lui avait recommandé de veiller à ce que « le schisme de la Chaux-de-Fonds ne s'introduisît

pas dans cette Eglise. » On lui avait donné un autre avertissement encore, dont sa sœur Lisette s'amuse en écrivant à Londres (22 octobre) : .... « Et en Classe ? Je ne m'en informe pas, et ne sais rien que pour ce qui me concerne personnellement. C'est un fait assez comique pour que je vous en fasse part. Lorsque mon frère fut nommé à Couvet, on lui dit en pleine assemblée qu'il avait chez lui sa sœur qui était très dangereuse par ses sentiments, et qu'ainsi on le rendait responsable de tout le mal et désordre que je pourrais commettre dans cette Eglise ; — à quoi mon frère répondit que je n'avais point d'autres sentiments que les siens propres, mais que, quels qu'ils fussent, il ne s'engagerait jamais pour autrui, que tout ce qu'il pouvait promettre à ces messieurs, et à quoi il s'engageait très volontiers, c'est qu'il ne me permettrait jamais de monter en chaire.... Vous voyez que je suis un foudre de guerre, mais enfin je ne ferai point de mal à Couvet puisque je n'y suis pas. »

C'est de Bienne, en effet, que ces lignes étaient écrites. Mlle Petitpierre était allée y voir sa nièce Henriette, cette aimable jeune fille qui devait mourir peu d'années plus tard, et qui suivait là le traitement d'un médecin distingué du temps. Henriette prend la plume après sa tante : « Ah ! mon cher oncle, j'ai la permission de vous écrire ! Ma bonne tante m'a apporté le paquet de vos lettres que je désirais extrêmement de voir, et, pour le dire en passant, on dirait que cette délicieuse et touchante lecture, de concert avec la visite de ma tante, m'a déjà fait du bien, car je me porte à merveille depuis lors quoique j'aie bien pleuré en les lisant, ces chères lettres, mais c'est justement ce qui m'a fait du bien.... Vous voyez, mon cher oncle, combien je coûte aux personnes qui s'intéressent à moi sans que je puisse leur donner le moindre plaisir, si ce n'est celui que les cœurs bien faits éprouvent en faisant du bien aux autres. Mais je ne m'embarquerai pas dans cet article, car je ne pourrais jamais finir : cela me rappellerait les Ponts, l'oncle Ferdinand, ses leçons, ses conversations, et peut-on se rappeler tout cela sans s'attendrir ? » — Dans ces lignes d'une vivacité émue, ne croit-on pas reconnaître à son accent si français la nationalité de cette jeune fille à demi-française, en effet, par sa mère, Mme Petitpierre d'Irlande, qu'elle avait perdue quelques années auparavant ? — Petitpierre d'Irlande termine lui-même cette lettre de famille : « .... Vous ne me dites rien de Milord Maréchal : je suppose que vous ne l'avez point vu cet été lorsque pour passer de Berlin en Ecosse il a été à Londres. Vous auriez bien dû le voir, ne fût-ce que pour lui conter votre mésaventure, et le remercier des lettres qu'il vous avait données, et dont il n'a pas tenu à lui que vous n'ayez tiré quelque avantage.... On a dit qu'il avait demandé au roi à Berlin son congé absolu, et il a déclaré plus d'une fois qu'il ne voulait

plus se mêler des affaires de ce pays. Cependant la cour ne nous avise de rien, et ne lui donne point de successeur.... La dernière chose que Milord a faite à Berlin pour ce pays a été de procurer un brevet de conseiller d'Etat à M. Pury, maire de la Côte, beau-frère de votre ami Osterwald. »

De son côté, Simon Petitpierre (15 décembre) raconte lui-même à son frère dans une lettre pleine de charme, mi-française et mi-patoise, son établissement à Couvet :

... On a bien raison de dire que la bonace est à craindre. Ma lettre (avril 1763) n'était pas chez vous, que la tempête fut chez moi. Tout à coup, le jour même de la Pentecôte, je me vois saisi de la fièvre au milieu de mes fonctions. Deux de mes enfants en étaient déjà attaqués, Suzette et Jean-Frédéric. J'ai manqué d'être consumé avec eux par ce feu plus redoutable qu'un incendie... Cependant, grâce à Dieu, c'est cette même tempête qui m'a sauvé et jeté au port... On parle d'une vacance (le poste de Couvet) au Val-de-Travers; ma sœur propose le projet de s'y établir, sans dessein et par manière d'entretien; on discute le pour et le contre, on délibère, et insensiblement on commence à balancer: enfin, ma femme goûte le projet. Je résistai quelque temps, mais j'avais à mes trousses deux puissantes solliciteuses, ma fièvre et ma femme, il fallut céder. Je pars pour la générale en assez bonne convalescence; je suis élu unanimement pour Couvet, mais ce jour-là même qu'arrive-t-il? Ma fièvre se rallume tout de plus belle, mais bien à point. Voyez la providence! Deux ou trois heures plus tôt, je manquais Couvet. A peine y suis-je nommé que je cours risque de le manquer une seconde fois; ma dernière condition fut bien pire que la première; au lieu d'un démon, il en vint sept; je redevins cadavre, et plus cadavre que jamais. Enfin, par la grâce de Dieu, j'en ai appelé, et au bout de six semaines j'ai été en état de me traîner jusqu'ici, où j'ai été reçu.... Je n'entrerai pas dans ce détail dont vous êtes déjà instruit par mes frères qui m'ont accompagné, etc.

.... Je respire partout avec un air pur une odeur agréable de bienveillance et d'affection dont je ressens tous les jours les plus heureux effets; vous les connaissez par expérience mieux que personne; mais, parmi ces plaisirs solides et réels, diriez-vous que tous mes vieux plaisirs de l'enfance se réveillent ici chez moi? Aussi me rappellent-ils sans cesse votre souvenir. I vo reveio per tu lé cairo de citoqué, su lé bans de l'ecoula et du sermon (l'église), u Preiei, u Cairo, u Perron... I vo retreuvo per dezo lés Elé (les Iles), per dessu lo Pont, avouei tu le bouëbe et les coreions, etc.[1] Mais savez-vous où je vous ai le mieux observé? C'est sur le peuplier sous lequel mon grand-père avait son promenoir; j'ai reconnu

[1] Les *communiers* de Couvet, et ceux de mes lecteurs qu'intéresse notre vieux patois devenu une langue morte, me sauront gré de compléter la citation: «I vo reveio chie Batizair, chie Abram Guadon, chie Liadi brelefer et Piero Canon, la Judith Coulaï, la Madelon Bacon; avouei Jean Jequé Sapiron, fére lo leu à crepoton, fére à tapedou à l'aiteur d'on rond, fére à bouché Carcaille griphon, fére à Cachemeillé, preidre di veirons (voirons), maïgie di bouéchaï et di sècherons, et baï bons qué létan, nédon?» — Tout cela rime sans en avoir l'air, et semble un couplet de chanson patoise.

la branche où vous étiez, et celle où j'étais : je défie que vous ayez observé le palais de St-James avec plus d'attention et de plaisir.

La lettre qui suit, la seule de l'année 1764, se rapporte à un incident public qui occupa beaucoup pendant quelque temps la famille et les amis de Petitpierre. Une correspondance de Londres, publiée dans la *Gazette de Berne* au commencement d'août, portait ce qui suit :

« Londres, 31 juillet 1764. — M. Ferdinand Petitpierre, champion de la non-éternité des peines, connu par le bruit qu'il a fait dans le comté de Neuchâtel, touchait ici au moment d'être agréé pour gouverneur du marquis de Lindsey, fils du duc d'Ancaster, et il était même déjà pour cet effet introduit chez ce seigneur. Mais la duchesse, à son aspect, fit un cri perçant, tomba tout évanouie sur son sopha, et ne reprit ses sens, dit la chronique, que pour le congédier. »

La *Gazette de Berne*, écrite en français et fort répandue, était le seul journal qui fût généralement lu dans le pays de Neuchâtel et dans celui de Vaud. On comprend le bruit que dut faire cette nouvelle, où les esprits clairvoyants devinèrent bien vite une mystification de mauvais goût, mais qui n'en était pas moins faite pour attrister les amis de Petitpierre, et égayer ceux de ses ennemis que ses traverses n'avaient pas encore satisfaits. H.-D. Petitpierre lui mandait à ce sujet (13 août) : « Je quitte tout pour vous écrire dans l'émotion de mes entrailles à votre sujet, occasionnée par un article de la *Gazette de Berne* que je viens de lire. Je vais vous le copier mot à mot.... Jugez de notre surprise !.... Dans le fond, je ne trouve rien là qui vous fasse l'ombre de déshonneur, et, si quelqu'un avait sujet de s'en plaindre ce serait plutôt la duchesse d'Ancaster qui fait là un très vilain rôle, soit que son évanouissement fût venu de bigoterie ou d'une délicatesse encore plus sotte. Mais cela m'a tout l'air d'être malignement brodé par quelqu'un de vos compatriotes qui aura voulu faire l'agréable à vos dépens. Quoi qu'il en soit, je m'impatiente de savoir incessamment de vous ce qu'il y a de réel dans cette affaire... Mettez-moi à même de tranquilliser aussi ma mère, mon frère le doyen, toute la famille et tous vos amis, qui sont tout étonnés de ne pas voir parler de vous depuis plus de six mois. »

H.-D. Petitpierre ne se trompait pas. Je vois dans une lettre de l'année suivante que l'auteur de cette mauvaise facétie était un jeune Suisse, M. du Rozay, ou du Rozet, qui avait trouvé plaisant de se railler des dévots en mettant en scène le condamné de la Compagnie. Ce jeune homme habitait Londres, et sentit sa faute car il voulut s'en excuser auprès de Petitpierre[1], que

[1] A propos, vous savez que M. Bourgeois du faubourg (un des grands partisans et amis

cette affaire laissa d'ailleurs beaucoup plus indifférent que ses amis. A la Chaux-de-Fonds, particulièrement, on était indigné, et l'on demandait que « de pareilles manœuvres fussent relevées par un *contredit légal*, publié dans la *Gazette de Berne.* » Je suppose que celle-ci s'exécuta de bonne grâce.

La première lettre que reçut Petitpierre en 1765 lui apprit la mort de sa vieille mère. Elle était tombée malade en même temps que son fils aîné qu'on avait cru perdre aussi, mais qui était entré en convalescence. La lettre suivante (2 janvier) après avoir raconté avec détail la maladie de Mme Petitpierre, poursuivait ainsi :

Le lundi elle me dit avec un visage où brillait la joie et que j'ai toujours devant les yeux (c'est Lisette qui écrit) : O ma fille, quel magnifique Noël je vais faire ! — Pendant la nuit, et un peu avant le jour, elle demanda à mon frère Frédéric qui devait prêcher ce matin-là, quel était son texte. Il le commença, elle l'acheva[1] et dit : O les belles paroles !... Mais allez vous reposer; pour moi j'ai si sommeil que je n'en puis plus; je veux dormir. — On lui rangea ses coussins, et elle dit : Mon Dieu, que je suis bien ! que je m'en vas bien dormir... Mais, continua-t-elle, n'oubliez pas de donner de mon sherry à votre pauvre frère, pour le fortifier avant d'aller prêcher. — Puis elle tomba endormie d'un sommeil le plus doux et le plus paisible et finit ainsi, en dormant, avec le point du jour, mercredi lendemain de Noël, sans râle, sans agonie, pas seulement le moindre soupir ...

Ma mère m'était extrêmement chère, mais telles sont les misères de ce monde que s'il dépendait de moi de la rappeler à la vie, je ne le ferais pas : je l'aime trop dans son bon repos pour cela, et n'eût-elle évité que les détresses que nous avons eues depuis sa mort, c'est déjà beaucoup (Petitpierre d'Irlande retombé gravement malade à la suite de l'émotion causée par la mort de sa mère, Louis-Frédéric souffrant, le troisième frère, l'auditeur, approchant de sa fin)... Nous vîmes le

de F.-O.) est oncle de ce M. du Rozet, auteur de l'article qui vous regardait l'année passée dans la *Gazette de Berne.* Le bon M. Bourgeois était d'une telle indignation contre son neveu qu'il l'aurait volontiers battu. Cependant il aurait fort souhaité que vous eussiez pu recevoir ses excuses et faire connaissance avec lui, parce qu'il le regarde comme étant dans de fort mauvais principes sur la religion, et qu'il ne doutait pas que vous n'eussiez été homme à le remettre dans le bon chemin. Mais depuis lors M. B. m'a dit qu'il trouvait dans le fond que vous aviez bien fait de ne pas recevoir sa lettre.... car, dit-il, ma belle-sœur m'a fait voir en dernier lieu une lettre de ce même neveu du R. qui m'a paru si libertine et si indécente, qu'elle l'emporte sur le trait même de la Gazette, et ainsi je ne puis plus le regarder que comme un homme perdu et incorrigible (Lettre d'H.-D., avril 1765).

[1] Mme Petitpierre avait, paraît-il, une mémoire prodigieuse : « elle savait par cœur la Bible dont elle faisait sa lecture habituelle ; quand l'un de ses quatre fils avait besoin d'un texte ou d'une citation, il consultait sa mère qui l'indiquait sur-le-champ sans hésiter ; aussi l'appelaient-ils leur *concordance vivante.* » *Biogr. neuch.*, art. F.-O. P.

moment où notre très chère mère n'aurait pas un de ses enfants à son ensevelissement, Simon, vu le mauvais temps et une troupe de catéchumènes; mais il vint le soir de Couvet, et mon frère Frédéric se trouva en état de l'accompagner...

La veille de sa mort, elle disait: Quand j'avais passé un jour sans le donner à ma chère famille, il me semblait que je n'avais rien fait... Ah! Dieu l'a bénie!... Vous savez qu'elle était naturellement peureuse, et jusqu'à la détresse; je craignais toujours pour elle l'angoisse de la mort; mais on peut dire à la lettre qu'elle s'est endormie au Seigneur. Mon Dieu, que je voudrais qu'il nous fît la grâce à tous de faire aussi bien notre tour!... Que de biens ne m'avez-vous pas faits pour cela si j'en veux profiter! Je vous dois tout, et pour tant de biens je n'ai qu'un cœur et de la reconnaissance à vous offrir.

« La belle mort après une belle vie! » écrivait F.-O. en répondant à sa sœur. « Les touchantes circonstances de la fin de ma mère, et l'état de ce tendre frère (Petitpierre d'Irlande) que vous me dites hors de danger, ont porté la plus douce consolation au fond de mon cœur.... Hélas! j'avais bien compris que je l'avais perdue quand je quittai la Suisse, et je n'osais plus me flatter de la revoir ici-bas... Au nom de Dieu ne me laissez pas sans de fréquentes nouvelles.... Quel orage vous avez tous essuyé, pauvres gens! Mais le calme que vous m'annoncez est-il du moins constant? Que fait le pauvre auditeur? Que fait notre chère Henriette? » Et quelques mois plus tard, en apprenant la mort de son frère l'auditeur (M. Petitpierre-Hory, membre du conseil de ville, qui avait *osé* donner asile à F.-O. lorsqu'il fut dépouillé de sa bourgeoisie): « Quel bonheur que sa maladie ne l'ait pas pris pendant qu'il était enfoncé dans son commerce!... L'époque où il quitta les affaires pour jouir en repos du fruit de ses labeurs, a été précisément aussi l'époque de sa maladie, si bien qu'il a employé une partie de sa vie à se procurer pour le reste de ses jours un repos qui lui a échappé au moment où il allait le saisir. Que cette vie est vaine! Ah! ma chère, amassons-nous des trésors dans le ciel. »

Cependant, la situation de F.-O. devenait de jour en jour plus favorable, et son ami de collége, M. de Pourtalès l'aîné, que ses grandes affaires appelaient chaque année à Londres, rapportait de lui à sa famille de réjouissantes nouvelles. Ces débuts étaient bien modestes, et pourtant quand il parlait de placer cinquante livres par an dans les fonds anglais, c'est à peine si ses frères en pouvaient croire leurs yeux. On le chicanait sur ces cinquante livres qui devaient être bien dépassées plus tard, sans qu'il soit cependant exact,

comme on l'a dit, qu'il ait fini par faire une grande fortune à Londres [1]. Ce n'était assurément ni son projet ni son espoir, et ce n'est pas non plus en donnant des leçons, même à Londres, qu'on arrive à la richesse. Après de longues années de travail il ne rapporta de ce séjour qu'une modeste aisance. Mais enfin, dès ces premières années, il était en voie d'y parvenir, et il s'en réjouissait à l'avance pour sa famille, pour sa sœur bien-aimée qu'il avait dès-lors instituée son héritière, et avec laquelle il aimait à revenir, dans ses lettres, sur les mauvais jours de 1760-62 *(res angusta domi)*. En même temps, il trouvait déjà le moyen d'être utile à ses compatriotes. Il plaçait à Londres un jeune avocat qui ne trouvait pas de clients à Neuchâtel, se multipliait pour venir en aide à Mlle P. qui fondait à Stanmore, près de Londres, une institution de jeunes demoiselles [2], et mettait en mouvement ses relations nouvelles pour procurer à son ami Jaquet-Droz, de la part du roi d'Angleterre, la commande de quelques-unes de ces merveilles d'art qui l'avaient déjà rendu célèbre [3]. On lui adressait les jeunes personnes de Neuchâtel qui arrivaient dans le pays en qualité d'institutrices, ainsi Mlles DuP., C. et C., qui avaient fait le voyage de compagnie. « Ah! tâchez, je vous prie, lui écrivait H.-D., d'être un peu utile à ces trois pauvres demoiselles, — mais ne regardez pas trop Mlle C., car elle est bien jolie, je vous en avertis. » — Un peu plus tard L.-F. lui racontait les éloges que faisaient ces jeunes filles, à leur arrivée en Irlande, de leur compatriote de Londres, « le plus aimable et le meilleur de tous les hommes. »

Voilà, continuait-il, comme on parle de vous, mon cher frère, malgré le bruit terrible que vous avez fait dans le monde. M. Durand dit que M. de La Conda-

[1] V. *Le grand village*, par O. Schœn *(Suisse illustrée*, 1872, p. 129).

[2] ....« Aujourd'hui, M. le maître-bourgeois P. m'a fait demander votre adresse ; il n'y a guère personne qui se soit montré plus vivement contre vous, mais vous avez l'art de fondre les cœurs, et il ne peut assez témoigner combien il est sensible à ce que vous avez fait, dit-il, pour Mlle sa sœur. Mon Dieu, mon cher frère, combien ces traits vous rendent aimable, et me font de bien et de plaisir ! » (1765.)

[3] « Je vous envoie ci-jointe, lui écrivait Jaquet-Droz, la description des pendules que vous me demandez pour le roi, moins chargées d'*effets* que je ne l'avais d'abord résolu.... Je m'étais proposé de faire un concert de trois automates qui joueraient ensemble et tiendraient chacun sa partie, mais ces sortes d'ouvrages sont trop longs, et un roi ne manquerait pas de s'impatienter. Les pendules les plus composées que je me propose ne me prendront qu'une année pour les établir. — Que je vous ai d'obligations de penser à moi comme vous le faites.... Que de délices vous me faites éprouver par les tendres témoignages que vous me donnez dans vos deux lettres ! Mes père, mère, sœurs et enfants vous présentent leurs respects. Cent autres vous embrassent mille fois, et se répandent en vœux pour vous. Adieu, trop aimable et infiniment aimé pasteur.... »

mine [1], après vous avoir bien regardé, trouva que vous étiez pourtant fait comme un autre homme, et qu'il ne fut pas longtemps sans vous aimer. Cette amitié que vous portent tous ceux qui vous connaissent, et que vous méritez si bien, ne pourra que vous être avantageuse; mais un avantage que je voudrais fort qu'elle vous procurât serait celui de donner avec le temps des leçons de langue française ou autres au jeune prince de Galles, comme M. Droz (M. Amez-Droz. V. *Biogr. neuch.*) en a donné au roi son père... J'ai vu avec un singulier plaisir le détail de vos leçons, mais pourquoi n'y a-t-il point de philosophie? Est-ce que les An-

[1] La Condamine avait séjourné à Neuchâtel : de là ses relations avec les Neuchâtelois de Londres. Je ne connais de ce séjour de La C. dans notre pays qu'une anecdote qui me vient de mon ami, M. Félix Bovet. Un pasteur neuchâtelois, M. P., mort il y a une quarantaine d'années au Val-de-Travers, racontait gaîment la mésaventure que lui avait fait éprouver dans sa jeunesse la passion qu'il avait de voir et d'entendre les célébrités du jour. Il était proposant, lorsqu'il apprit que l'illustre académicien allait s'en retourner de Neuchâtel à Paris, et partait le lendemain par le petit courrier de Pontarlier. Quelle occasion! Il court retenir une place, et à l'heure fixée monte en voiture où il se trouve seul avec le grand homme. Que de belles choses il allait entendre! Mais comment lier conversation? Il se souvint sans doute du précepte de Boileau :

Que le début soit simple et n'ait rien d'affecté ;

et le char à bancs gravissant lentement la route du Val-de-Travers : « Nous montons, monsieur, » dit le proposant. Point de réponse. « Nous montons, » répéta P. d'une voix plus haute. — « Plaît-il, monsieur? » — « Je disais.... que nous montons. » — « Pardon, monsieur, je n'entends pas ce que vous me faites l'honneur de me dire; je suis un peu sourd depuis mon voyage au Pérou. » — « Nous montons, M. de La Condamine, » cria P. qui ne pouvait plus reculer. — « Permettez, » reprit l'académicien en tirant de sa poche un cornet qu'il appliqua à son oreille, « maintenant je suis à vous, répétez, je vous prie. » — « Nous montons, nous montons! » — « Oui, nous montons, » répéta gravement La Condamine en remettant le cornet dans sa houppelande. L'entretien en resta là, et P. s'apercevant que cette fois, malgré l'épigramme, La Condamine était aussi muet que sourd, profita du relai de Brot pour quitter la voiture, bien qu'il eût payé sa place jusqu'à Motiers.

L'aimable pasteur racontait aussi de très bonne grâce, mais plus rarement, sa mésaventure de jeunesse à Fernex. Il savait que de très respectables pasteurs de Genève et de Lausanne se rencontraient quelquefois chez Voltaire; il prit son courage à deux mains et demanda à M[me] Boy de la Tour (l'amie de Rousseau), qui devait faire visite à Fernex, de pouvoir l'accompagner. Ne voulant pas paraître la première fois chez Voltaire comme un ecclésiastique, il crut prudent de prendre un habit cavalier avec l'épée. Tout alla bien au commencement de la visite. Le jeune suffragant, quoique un peu embarrassé de son épée, avait fort bon air. Par malheur, M[me] Boy de la Tour, entraînée par l'habitude, à je ne sais quel propos, se tourne vers lui en disant : « N'est-il pas vrai, M. le ministre? » — A ce mot, Voltaire se lève, porte les deux mains à sa tête, et s'écrie en regardant la dague de M. P. : « De grâce! ne me coupez pas l'oreille! » Il faisait allusion à saint Pierre et à Malchus. — La visite fut un peu abrégée, mais tout se passa bien.

Voltaire, se rappelant plus tard cet incident, écrivait à Tronchin : « Vous voulez donc que malgré mes serments j'aille à Genève? Il n'y a que vous pour qui je puisse me parjurer. Eh bien! vous l'emportez, mais je voudrais qu'on n'en sût rien. *Je me déguiserai en ministre*. Le moyen de vous résister! »

glais ne s'en soucient pas, ou ne l'étudient-ils que dans des colléges publics? Ou bien y a-t-il quelqu'un qui puisse vous y disputer la palme?

Et, revenant sur les services qu'il rendait, et dont ses compatriotes en Angleterre ne pouvaient assez faire l'éloge, L.-F. ajoutait :

Je prévois que vous deviendrez bientôt aussi célèbre par vos prospérités et vos mérites reconnus, que vous l'êtes déjà par vos malheurs et vos mérites méconnus. En tout cas, vous pourrez dire de bon cœur ce que disait Thémistocle dans un cas tout semblable au vôtre, vis-à-vis de sa patrie : *Periissem nisi periissem.*

H.-D., auquel la convalescence laissait des loisirs, en profitait pour raconter à son frère de Londres les incidents qui pouvaient l'intéresser, et particulièrement les débats qui marquèrent les derniers mois du séjour de Rousseau à Motiers. Je ne glanerai dans ces lettres qu'un très petit nombre de détails :

Le pauvre seigneur de Gorgier (un parent de la famille Petitpierre, J.-J. d'Andrié, second seigneur de Gorgier, dont la baronnie lui était échue à la mort de son frère aîné qui n'avait pas laissé d'enfants) est à l'extrémité. Il est un exemple frappant de cette vérité que ce ne sont pas les biens du monde qui nous rendent heureux. Si on lui avait dit, il y a vingt ou trente ans, qu'il serait un jour seigneur de Gorgier, il aurait cru qu'on lui promettait un grand bonheur. Hélas! le pauvre homme n'a jamais été moins heureux que depuis qu'il est en possession de cette terre... Son fils l'héritier (le vicomte J.-H. d'Andrié, mort à Berlin en 1788) est arrivé au pays depuis trois ou quatre jours, avec un congé du roi pour plusieurs mois. Je ne l'ai pas encore vu, mais une particularité qui vous paraîtra sans doute singulière, c'est qu'il arriva jeudi passé à la Maison de ville (Neuchâtel), ne parlant qu'allemand, qu'il demanda des chevaux pour se rendre incessamment au Val-de-Travers, et qu'il ne se fit connaître qu'après avoir remis en mains propres à J.-J. Rousseau[1] un paquet de Milord qui lui avait fait promettre tout cela à son départ de Berlin. Voilà bien, mon cher frère, un vrai *babillage* de coin du feu.

... Ce qui me paraît fort singulier, c'est que depuis votre affaire on nous laisse sans directions et sans gouverneur. Le roi n'a pas voulu consentir à *l'abdication* de Milord, et l'a très expressément dispensé de revenir à son gouvernement...

[1] Indépendamment des *Lettres de la montagne,* on sait que l'une des causes qui amenèrent les tribulations de Rousseau dans notre pays fut le projet d'une publication générale de ses œuvres auquel il fallut renoncer. Voici à ce sujet une particularité peu connue : « A propos de Rousseau, on va faire sous ses yeux, au Prieuré de Motiers, une nouvelle édition de toutes ses œuvres, sous la tolérance de la seigneurie. C'est un libraire de Lyon qui fait cette entreprise, conjointement avec Fauche et d'autres personnes qui s'y intéressent comme à une affaire qui ne peut être que très lucrative, en particulier M. le lieut. Guyenet qui a épousé depuis peu la fille cadette de M. l'ancien procureur-général d'Ivernois » (Isabelle d'Ivernois, l'aimable et spirituelle favorite de Jean-Jacques à Motiers). Lettre de L.-F., janvier 1765.

Vous m'avouerez qu'il y a là quelque chose d'étrange, et dont on ne peut rien augurer de bon pour le pays (avril 1765).

Les difficultés nouvelles dans lesquelles la Compagnie s'était embarquée à l'occasion de Rousseau, ramenaient naturellement la pensée des amis de Petitpierre sur ses adversités passées. Ils remarquaient que les adversaires de l'exilé étaient successivement atteints à leur tour. Le pasteur Prince n'avait joui que quelques jours du triomphe final de la Compagnie, et était mort à la Sagne en 1762. Le pasteur de Montmollin n'avait pu parvenir à être nommé doyen, comme c'était sa secrète ambition, et, « Coriolan inflexible, » déclarait qu'il ne voulait plus rendre de services à la Compagnie puisqu'ils étaient si mal payés [1]. Surtout les dédains de Rousseau, les sarcasmes de Pury et de Dupeyrou [2], et les flèches légères mais acérées de Voltaire s'attachaient cruellement à la personne du malheureux professeur. Enfin, l'auteur de *Mes réflexions*, pamphlet envenimé dont les attaques avaient été surtout douloureuses à Petitpierre parce qu'elles partaient de la main d'un de ses collègues, avait le malheur de perdre la raison pour ne plus la recouvrer [3]. « Que je suis aise, écrivait-il de Londres dans cette circonstance, de n'avoir rien publié contre les calomnies et les méchancetés atroces de **. J'aime à penser que je n'ai pas contribué à sa mélancolie et à son dérangement, pas même par une légitime défense de moi-même, parce que je n'aurais pu me blanchir qu'en le noircissant vilainement. » — Voilà le seul passage de la correspondance de Petitpierre qui se rapporte à l'auteur de ce livre. Ses amis auraient voulu lui voir entreprendre la tâche facile, et qui eût été douce à une âme moins forte que la sienne, de le réfuter. On voit qu'il n'eut pas à regretter son silence.

Vers ce temps, il se félicitait de voir arriver à Londres, en qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Prusse, un Neuchâtelois, parvenu bien jeune

[1] Il parvint cependant au décanat, en 1769, mais non pas en 1768 comme le lui avait pronostiqué le colonel Pury : « On dit pour sûr que la carriole sera leur doyen à ce mois de mai : ce sera tout juste comme on dit mettre la charrue devant les bœufs.... » *(Sixième Lettre au cousin David.)*

[2] « M. le professeur a répondu à cette brochure (la *Lettre de Goa*) d'une manière surprenamment faible ; il a mis pour titre *Réfutation* : on dit qu'il eût beaucoup mieux fait de mettre *Confirmation*.... La Classe a donné commission à M. Bergeon de St.-Martin de répondre pour elle. Si j'avais un Reyroux ou telle autre bonne occasion, je vous jure que je vous enverrais ces pièces. » (Lettre de ** à F.-O. P., août 1765.)

[3] « Ses pauvres parents vinrent d'Yverdon avec un carrosse pour l'emmener ; il refusa de partir : il croyait qu'on voulait le mener *à la Ferrière* (!), il faisait les hauts cris, qu'il n'était pas fou.... il fallut le lier. » — Il passa cinq ans dans ce misérable état, et mourut à Yverdon en 1770.

à ces hautes fonctions, le fils du procureur-général Meuron, l'un de ceux qui avaient tenu son parti jusqu'au bout en 1762, et qui, en 1765, s'était montré le plus ardent parmi les défenseurs de Rousseau[1]. « Je suis ravi de ce que vous m'écrivez de M. Meuron de Berlin; je l'ai vu ici à son passage. Il confia son secret à MM. Boyve et Droz qui m'ont prié de taire ce que vous m'en marquez, parce que M. Baudouin, ministre de Prusse ici, ne sait encore rien de cette affaire. » (Lettre de F.-O., 1765.) — En même temps, il propose à sa famille de lui envoyer ses deux neveux, Henri-David et Jean-Frédéric, le premier, fils du pasteur de Neuchâtel, le second, de celui de Couvet. Il avait été question de faire entrer ces jeunes gens dans la carrière ecclésiastique; leur oncle déconseille ce parti pour divers motifs.... « Qui sait d'ailleurs, disait-il, si mes neveux ne se ressentiraient pas toujours en Classe du malheur d'être mes neveux? » — Il propose donc de les pousser en Angleterre dans le monde du commerce où il avait de chauds amis. « Quel joie pour moi si je voyais ici mes neveux, bien établis à Londres, et que j'y eusse contribué! Je croirais presque être un autre Joseph, ajoute-t-il en souriant, vendu par trente frères au lieu de dix, et qui aurais sauvé les miens de la famine du Conclave. » (Octobre 1765.) — Plus tard ce projet fut partiellement réalisé.

Ici nous rencontrons, dans la correspondance de Petitpierre, l'ami intime de Gibbon, le vaudois Deyverdun, qui, après s'être lié avec l'historien anglais dans sa jeunesse, devait revenir à Lausanne pour y vieillir avec lui sous le même toit, dans la philosophique retraite de la Grotte. On sait que Gibbon avant que « l'idée d'écrire la Décadence et la Chûte de la Ville éternelle » se fût présentée la première fois à son esprit au milieu des ruines du Capitole « pendant que les moines déchaussés étaient à chanter vêpres dans le temple de Jupiter, » avait eu un autre projet. Il était si bien devenu des nôtres pendant ses séjours à Lausanne, qu'il avait formé le plan d'une *Histoire générale de la République des Suisses*. Ce travail l'occupa plus longtemps qu'on ne l'a cru, puisque bien après le 15 octobre 1764 (c'est lui-même qui a noté cette date décisive de son inspiration du Capitole), il travaillait encore à cet ouvrage qui devait être écrit en français, et pour lequel son ami Deyverdun lui fournissait, autant que sa paresse proverbiale pouvait le lui permettre, des textes traduits par lui de la langue allemande que Gibbon ne connaissait pas[2]. Ce

[1] Cette branche de la famille Meuron n'existe plus, les deux fils du procureur-général (qui fut oncle de M. Meuron de Bahia) n'ayant pas laissé de postérité. L'un d'eux mourut lieut.-colonel au service d'Angleterre.

[2] Deyverdun qui a publié, je crois, la première en date des traductions du Werther de

ne fut qu'en 1767, après avoir lu à ses amis d'Angleterre l'introduction de son Histoire des Suisses, que, découragé par l'accueil qui fut fait à ce fragment, il renonça à son projet[1]. Il avait entendu parler d'un manuscrit qui se trouvait dans la bibliothèque des pasteurs de Neuchâtel et concernait les guerres du duc de Bourgogne avec les Cantons. Fort désireux d'avoir quelques renseignements plus précis sur ce fragment de chronique, il avait chargé Deyverdun, qui était alors en Angleterre, de s'en enquérir. Deyverdun demande à Petitpierre dans quelle langue ce fragment est écrit, et voudrait surtout savoir si des auteurs suisses l'ont copié et en ont tiré parti. Petitpierre, de son côté, demande à Neuchâtel les renseignements qui lui manquent, et s'informe s'il serait possible d'obtenir une copie du manuscrit (octobre 1765). — Je ne sais ce qui advint de cette négociation littéraire qui a son intérêt. Le fragment de chronique auquel elle a trait, se trouve encore aujourd'hui à la bibliothèque des pasteurs. Il est attribué à David Baillot, secrétaire de la ville de Neuchâtel, dont le père avait été au service du duc de Bourgogne, et ceux de nos lecteurs qui ne le connaîtraient pas, le trouveront dans le *Musée neuchâtelois* qui l'a publié il y a quelques années[2].

Un Neuchâtelois qui s'était montré parmi les amis les plus dévoués de Petitpierre pendant ses traverses, et dont les généreux services avaient facilité son établissement en Angleterre, Daniel de Pury, lui demande à son tour de publier à Londres un petit ouvrage qu'il venait d'écrire sur l'*Incrédulité et les incrédules*. Quelques-uns de mes lecteurs n'ont peut-être pas oublié Daniel Pury, et sa tentative de ramener Rousseau au christianisme positif. Cet homme, d'un tour d'esprit original, et d'un tour de style plus bizarre encore, était proche parent du colonel Pury, et si l'oncle et le neveu ne se ressemblent guère comme écrivains, ils étaient bien de la même famille par la distinction de l'intelligence et du caractère. J'ai cherché inutilement son nom

Gœthe, s'était engagé à traduire en français la grande histoire romaine de son ami. Ses ajournements continuels désespérèrent longtemps Gibbon. «Point de nouvelles de Deyverdun, ni de sa traduction française. Quel chien de paresseux ! » écrivait-il en 1776. — Ce projet, comme tant d'autres de l'aimable Deyverdun, n'eut pas de suite.

[1] Seul David Hume encouragea Gibbon à poursuivre son Histoire de la République des Suisses, mais en lui déconseillant d'écrire ce livre en français, comme Gibbon l'avait fait pour son *Essai sur l'étude de la littérature*. « Pourquoi porter du bois à la forêt ? » lui disait-il en répétant la raillerie d'Horace contre les Romains qui s'avisaient d'écrire en grec. — D'après le tableau qu'a tracé Gibbon, dans sa *Lettre d'un Suédois à un Suisse du Pays de Vaud*, de l'état de cette contrée telle qu'il l'avait vue de près, on peut supposer qu'il eût été plus sévère que Montesquieu pour le patriciat bernois.

[2] *Les entreprises du duc Charles de Bourgogne tant contre Messieurs des Ligues que contre le duc de Lorraine, et après les défaites contre lui devant Nancy.* Musée neuch. 1868. — Si je ne me trompe, cette publication est restée incomplète.

dans la *Biographie neuchâteloise*, où il avait tout droit de figurer en sa qualité d'auteur d'un petit volume anonyme, *Pensées pour et contre les écrivains mécréants*[1], dirigé contre le matérialisme et les écrits de Lamettrie, et qui montre en lui un disciple de Muralt, familier avec les écrits de Marie Huber, mais se rattachant plus étroitement qu'elle au supranaturalisme chrétien. — Le bon vieillard, en adressant à Petitpierre une feuille de son nouveau manuscrit qui n'était sans doute que la continuation du petit ouvrage publié par lui quinze ans auparavant, demande instamment que son nom ne paraisse « ni directement, ni indirectement, de peur que cela ne lui attire quelque méchante plaisanterie de M. de Voltaire. » Pour comprendre la terreur de Daniel Pury, il faut se rappeler les facéties de l'impitoyable railleur à l'occasion des débats de Rousseau avec la Compagnie et le professeur Montmollin[2]. C'était probablement pour échapper à Voltaire que Pury voulait se faire imprimer à Londres. Il mourut trois ans après, presque octogénaire.

Henri-David, dans cette circonstance, lui avait servi d'intermédiaire auprès de son frère. Le pasteur de Neuchâtel ajoute à sa lettre quelques nouvelles du moment, faites pour intéresser l'exilé (juin 1766).

A propos, vous ne savez pas avec qui vous avez l'honneur de vous entretenir, et que je suis doyen de la V. C. depuis notre dernière générale de mai. Ce sera après demain la première générale où je présiderai d'un bout à l'autre.

[1] *Pensées pour et contre les écrivains mécréants, à l'occasion de deux écrits nouveaux, intitulés, l'un* l'Homme-machine, *l'autre* Discours sur le bonheur. A Neuchâtel. MDCCLII. — Ce petit volume est si rare que quelques-uns de mes lecteurs me sauront gré d'en trouver ici quelques passages. A propos de ce qu'il appelle *le christianisme de la conduite* de tel ou tel déiste, l'écrivain s'écrie : « Osez lui promettre qu'il sera traité de frère, que ne puis-je dire par tous les pieux chrétiens, mais par le maître d'entre eux tous. » — La Rochefoucauld avait dit : *l'esprit est toujours la dupe du cœur*; Pury écrit de son côté : « l'esprit est plus souvent libertin par le cœur que le cœur par l'esprit. » — Les réflexions qui suivent trahissent un solitaire qui connaissait les hommes, parce qu'il avait beaucoup vécu avec lui-même : « Votre zèle contre les mécréants, ou du moins son aigreur, au lieu d'être la piété que vous pensez, n'est que votre amour-propre aigri de les voir affaiblir en vous, ou vouloir y affaiblir, la croyance d'une telle doctrine. — Quelques-uns écrivent contre la religion avec tant de feu d'esprit.... qu'un charitable pari à faire.... c'est qu'ils n'ont du moins pas cinquante ans. — J'ai à craindre que ma foi, non cependant pour se venger de ses agresseurs, mais pour se défendre contre eux par un portrait qui les lui décrédite, ne se les peigne plus noirs qu'ils ne sont. — *Brillants* génies, n'est-ce pas vous qui..., pour être des génies sensés, auriez le plus besoin d'être des âmes droites ? »

[2] « Lettre de M. de Montmollin prêtre, à M. Needham prêtre. — A Boveresse, 24 décembre, l'an du salut 1765. Monsieur, Rapport que *je suis d'un caractère très respectable*, étant prédicant de Travers et de Boveresse a Bovibus qui sont des armes parlantes, je vous fais ces lignes pour vous dire, etc. » — Voltaire prétend que les mots soulignés sont empruntés à l'*Information* présentée au public par le prof. M. Mais comment se fier aux citations des facéties de Voltaire ?

Il y a quelque temps que nous avions porté des plaintes au roi sur quelques arrêts injustes que le conseil d'Etat a rendus contre nous, à l'occasion des affaires de Rousseau, et le roi nous a répondu par un rescrit foudroyant. Voici, mot à mot, ce qu'il y avait au bas, de sa propre main : *Vous ne méritez pas qu'on vous protège, à moins que vous ne mettiez dans votre conduite autant de douceur évangélique qu'il y règne à présent d'esprit de vertige, d'inquiétude et de sédition.*

FRÉDÉRIC.

Vous jugez bien qu'il a fallu répondre... et j'ai signé tout cela comme doyen. J'ai en même temps écrit en mon particulier à Milord Maréchal pour lui recommander cette affaire. Je lui ai fait observer qu'il est assez singulier que ce soit *un frère du pauvre Petitpierre de la Ch.-de-F.*, qui implore sa protection sur notre Compagnie; mais c'est justement à cause de tout ce qui s'est passé, que je m'estimerais heureux de lui rendre service pendant mon décanat...

En tout cas, c'est un bonheur pour nous que le roi ne nous témoigne son mécontentement qu'au sujet de Rousseau; il nous est aisé de nous justifier. Cela ne serait sûrement pas si facile s'il avait fait remonter ses reproches plus haut. Peut-être avait-il bien quelque chose de pareil en vue, mais il s'exprimait de manière à nous laisser la liberté de ne le pas entendre. Vous en jugerez par le rescrit lui-même qu'on a eu la malice de faire imprimer. On dit que c'est Voltaire *(Toujours lui ! Lui partout !)*

Dans l'automne de 1766, Petitpierre fut relevé de la suspension de ses droits de bourgeoisie, prononcée contre lui six ans auparavant. H.-D. lui annonce gaiement cette réparation tardive : « Recevez, mon cher frère, mes cordiales félicitations sur votre glorieux rétablissement dans la qualité de *bourgeois de Neuchâtel, par arrêt unanime du conseil*, en vertu de quoi vous voilà réintégré dans tous vous priviléges, exempt du *giet* comme si vous n'aviez point péché, et en droit de prétendre peut-être un jour à la dignité de quarantain (membre du conseil des Quarante). Ce mémorable événement se date de lundi passé 8 septembre.... » Mais l'enjouement du doyen ne dure guère, comme on va le voir dans la suite de sa lettre :

Badinage à part, cela nous fait grand plaisir à tous, encore plus pour la manière dont cela s'est fait, que pour la chose même, sans que nous eussions rien demandé à cet égard, ni même que nous en eussions aucune connaissance...

... Il n'y eut qu'une seule voix non-seulement pour vous rétablir, et pour annuler l'arrêt porté contre vous, mais aussi pour remercier MM. les Quatre d'avoir fait une aussi bonne proposition; et l'on ordonna que, dès l'issue du conseil, M. le banneret assisté du premier maître-des-clefs et de l'huissier se rendissent chez moi qui étais en semaine, pour m'informer de ce qui venait d'être fait, et me prier au nom du conseil de vous en faire part. Notez que je fis ce jour-là les prières du matin sans rien savoir de ce qui se passait, et qu'au lieu de me rendre chez moi

en sortant de l'église, je m'arrêtai une heure ou deux chez l'ami Durand [1]. Ce fut là que j'appris tout par son cousin, le maître-bourgeois Vattel, qui vint lui en rendre compte. Là-dessus je m'acheminai étant encore en robe, et, comme chacun m'arrêtait pour me complimenter, je fus atteint à la Croix-du-marché par la députation (le banneret Osterwald et le cousin Félix Meuron, suivis du sautier Renaud)... Je les suppliai de ne pas venir plus loin... Impossible... Nous vînmes donc ensemble et le banneret porta la parole... Il finit les larmes aux yeux en disant que personne au monde ne serait plus charmé que lui de vous voir heureusement de retour dans la patrie [2].

A peine ces messieurs furent-ils sortis, que voilà le maire qui vient me faire son compliment... Je crus pouvoir lui parler un peu librement, et je lui dis que j'étais fort aise de voir enfin réparée au moins mal la criante injustice qu'on vous avait faite.., mais que c'était encore un sujet d'étonnement pour moi comment on avoit pu, il y a deux ou trois ans, rétablir MM. Chaillet et Osterwald sans vous. — Oh! me dit le maire, c'est qu'on l'a demandé pour eux.... — Et qui l'a demandé? — Moi, dit-il, je le demandai pour Chaillet, qui est mon beau-frère, et, comme le conseil était rétif, Milord vint à l'appui, et l'on n'osa pas refuser... Sur quoi voici exactement les paroles qui m'échappèrent: « On l'a demandé comme une faveur, ou comme une justice. Si c'est comme une faveur, à la bonne heure, on n'est pas obligé d'en demander pour tout le monde. Mais si c'est comme une justice, je soutiens que c'était *une infamie* de ne l'avoir pas demandée pour mon frère, aussi bien que pour les autres. » Notez que je ne sentis moi-même combien cela tirait à brûle-pourpoint sur lui que lorsque le mot fut lâché...

Il y a des gens en ville qui s'imaginent bonnement que la Classe ne manquera pas de faire aussi quelques petites démarches, au moins d'adoucissement dans ses arrêts, en votre faveur. Mais je ne pense pas que vous vous y attendiez. Ni moi non plus...

Le corps ecclésiastique tint à honneur, en effet, de ne pas suivre l'exemple que lui donnait le corps séculier. L'occasion était belle pourtant; on la laissa échapper, sans s'apercevoir que les rôles étaient intervertis, et que la Compagnie eût dû précéder le conseil de ville dans la voie de la justice. Il était pourtant si facile de donner à ce qui n'était qu'une réparation méritée l'air de la clémence et du pardon!

Les deux pasteurs de Neuchâtel étaient convenus d'aller ensemble remer-

[1] Durand, de Londres, séjournait à Neuchâtel dans ce moment et y prêchait quelquefois avec l'éclat un peu mondain de son éloquence; il contribua beaucoup à la réhabilitation de Ferdinand-Olivier dans sa bourgeoisie. Celui-ci demandait dans ses lettres si Durand serait encore son ami quand il reviendrait à Londres. « Ne me l'aura-t-on point débauché? Ne réussira-t-on point à l'aliéner contre un homme *méritoirement proscrit* (Mémoire d'Osterwald et des cinq corps), *dégradé du caractère comme indigne de le porter* (Manuels de la Classe)? »

[2] Ce banneret attendri avait été l'un des plus violents adversaires de Petitpierre, et était, comme je l'ai dit, l'auteur d'un des deux *Mémoires* publiés par les corps de l'Etat.

cier MM. les Quatre. Ils furent reçus « avec tous les témoignages possibles d'affection et pour vous et pour nous. » — « Certainement, ajoute L.-F., vous devez une belle lettre à ces Messieurs, et c'est l'avis de Durand aussi bien que le nôtre[1]. Adieu, *mon cher concitoyen.* »

Louis-Frédéric, dans la lettre à laquelle j'emprunte ces deux lignes, se montre très sévère pour la polémique de brochures qui venait d'éclater entre Dupeyrou et le professeur Montmollin, à la suite de la *Lettre de Goa.* Il ne tint pas à lui que cette polémique ne fût abrégée, et, malgré tous les griefs

[1] Voici *la belle lettre* qu'on demandait à Petitpierre. On y retrouve toute la simplicité confiante de son cœur, et cette candeur d'enfant qui le fait aimer.

« A M. le maître-bourgeois et à MM. les Quatre,

» Je suis si touché de surprise, de joie et de reconnaissance pour ce que vous, MM., et MM. du conseil général venez de faire pour moi, que je ne sais réellement comment m'y prendre pour vous en remercier dignement. L'avis détaillé que mon frère le doyen m'en donne de la part du conseil, m'est parvenu le 26 du courant, et je me hâte de venir, par le premier courrier qui part demain, vous en rendre mes vives actions de grâces....

» Le bien que vous m'avez rendu (quelle débonnaireté dans sa gratitude !), par la manière vraiment généreuse dont vous l'avez fait, est à mes yeux, MM., un bien inestimable. Vous m'avez rendu le droit de vivre à Neuchâtel, de vivre au milieu de vous ; et le droit de vivre dans un lieu n'est point un bien, si l'on peut seulement douter qu'on ait part à l'estime et à la bienveillance du public de ce lieu. Jugez donc, MM., du prix que vous avez vous-même attaché à ce bien, en me le rendant avec des marques signalées de votre estime et de votre bienveillance pour moi et pour toute ma famille. Je puis désormais penser à ma chère patrie, non plus comme à une ville où j'ai seulement quelques tendres parents, et quelques bons amis en très petit nombre, mais comme à un peuple d'amis et de bienveillants, comme à une ville où, à présent ainsi qu'autrefois, je ne me sache pas, grâce à Dieu, un seul ennemi. Il appartient, MM., à des cœurs comme les vôtres de sentir la douceur infinie d'une telle pensée. Aussi depuis le moment où j'ai reçu la lettre de mon frère, je hâte par mes vœux le temps où il plaira à la bonne Providence de me faire jouir du doux privilége que vous m'avez rendu.

» Permettez-moi, MM., d'ajouter que ce privilége m'est d'autant plus doux que c'est pour moi un bien inespéré, un bien que je croyais perdu pour toujours. Je ne croyais pas pouvoir le recouvrer jamais sans y contribuer de mon côté, et je ne voyais rien en mon pouvoir par où je pusse y contribuer efficacement. Combien ne me le rendez-vous donc pas cher et précieux, en me le rendant de votre propre mouvement ? Procédé noble dont je serais tout à fait indigne de votre part si je ne le sentais bien, et s'il ne me pénétrait pas de la plus vive et de la plus respectueuse reconnaissance.

» C'est cette reconnaissance et ce respect dont je vous supplie, MM., etc....

» Londres, le 29 septembre 1766. F.-O. P. »

En regrettant, comme il le faisait dans sa lettre, de n'avoir pu contribuer en rien à mériter la mesure dont il venait d'être l'objet, Petitpierre ne se doutait pas que les services de toute sorte qu'il rendait à ses compatriotes en Angleterre, avaient été précisément un des motifs invoqués dans le conseil de ville pour le rétablir dans ses droits de bourgeoisie.

qu'avait la famille Petitpierre contre le pasteur de Motiers, il conjura Dupeyrou de supprimer l'ouvrage qu'il allait mettre sous presse, et auquel le colonel Pury avait collaboré par des *Remarques* qui renfermaient les inculpations les plus violentes contre Montmollin, accusé entre autres, et ceci n'était que peu de chose au prix du reste, de s'être vanté d'avoir été consulté par le roi de Prusse sur la dernière guerre. Dupeyrou et Pury ne pouvaient comprendre, de la part du pasteur de Neuchâtel, tant de sollicitude pour un homme qui s'était montré si hostile à son frère de Londres. Mais les efforts de Louis-Frédéric furent inutiles, et « l'ouvrage sanglant » fut publié. Passant à un autre sujet, Louis-Frédéric écrit :

... M. Michel (le vice-gouverneur), peu après son arrivée, nous déclara (à la Classe) que nous n'aurions point de réponse à notre nouveau mémoire (sur l'affaire de Rousseau); que ce n'était pas d'ailleurs sur l'affaire de Rousseau que nous avions besoin de nous justifier, et que l'indignation du roi venait de plus loin, savoir *de votre affaire.* Il ajouta que c'était à lui que nous aurions désormais à présenter nos griefs, mais que nous devions bien nous garder de le faire de sitôt... vu l'indignation qu'il y avait contre nous dans l'esprit du roi, des princes et des ministres. Notre doyen (Henri-David) à qui il déclara tout cela, nous en ayant fait le rapport, nous n'eûmes d'autre parti à prendre que d'attendre, et de ronger en attendant notre frein.

Entre-temps le succès continuait de sourire à Petitpierre. Les cinquante livres sterling qui avaient trouvé des incrédules dans sa famille, étaient bien dépassées, et il ne pouvait suffire aux demandes de leçons qui lui étaient faites de tous côtés, mais surtout chez les riches négociants de la cité. Un de ses frères lui avait souhaité, on s'en souvient, d'avoir pour élève le premier gentilhomme d'Angleterre, c'est-à-dire le prince de Galles en personne. Petitpierre, que cette perspective n'éblouissait pas, montrait peu de goût à se pousser dans un monde où les dépenses de toilette, de voitures, etc., sont en rapport avec les bénéfices, et préférait les *marchands* (on sait ce que ce mot désigne à Londres) à ceux qu'il appelait les gros messieurs. Il donne là-dessus (juin 1767), et en général sur sa vie de Londres, quelques détails qui ont leur prix, car il est d'habitude très réservé sur ce qui ne concerne que sa personne.

... L'Epinasse (un de ses amis de Londres) a souvent perdu trois ou quatre leçons d'un jour pour prendre le temps de son *gros monsieur*, et ces quatre leçons, sans lui causer toute la dépense de celle-là, lui auraient valu le double. Il faut n'avoir rien à faire d'autre quand il est question d'eux, au lieu qu'avec toute autre personne on dit: je ne saurais. — Mme la duchesse de Beaufort me disait un jour,

changeant de jour et d'heure pour sa fille sans s'embarrasser de mes autres affaires : Vous viendrez demain à telle heure. — Madame, je ne saurais, elle est prise. — Eh bien ! venez donc à telle heure. — Madame, je ne puis changer le jour et l'heure de lady Mary, à moins qu'elle ne veuille me recevoir à neuf heures du soir. — Eh bien ! venez donc après-demain à votre heure.

Puis il parle de son monde de la cité : « ces gens-là me paient comme le roi, et je suis de la maison. » D'ailleurs, là, disait-il en riant, il se ménageait « deux théâtres d'opération, » c'est-à-dire l'occasion de placer plus tard ses neveux à Londres.

... Mais recommandez bien à mon frère Frédéric de pousser H.-D. dans les sciences comme dans les langues et dans l'histoire. La philosophie et les mathématiques me valent beaucoup. Cet hiver j'ai enseigné le français à M. Walpole, nommé secrétaire d'ambassade à la cour d'Espagne [1]. Son frère qui est marchand *(merchant)*, et dont j'enseigne la fille aînée depuis trois ans, m'avait recommandé à lui... Mais croyez-vous qu'il suffit de savoir la grammaire française pour avoir cette leçon ? M. Walpole la sait, et parle français presque aussi bien que moi. Il n'était question que de style, surtout dans le genre politique; nous lisions un livre anglais, *Les intérêts des princes de l'Europe*, et nous le traduisions en français. Cent fois mes principes de philosophie et mes connaissances historiques m'ont servi dans cette leçon, et presque jamais la grammaire. A présent j'enseigne l'*Euclide* à une dame de trente ans, et, au sortir de là, je vais lire *Mathurin Cordier* avec une fillette, ou plutôt un prodige de dix ans. Il y a quatre ans que je l'enseigne. Elle a appris le français à fond avec moi, l'histoire et la géographie ancienne et moderne. A présent elle apprend divinement bien le latin, et dans un an je lui enseignerai les mathématiques. Vous voyez donc qu'il faut savoir de tout.

... C'est le grand inconvénient de ma vocation, que je n'ai plus de loisir pour lire. Le temps en est un peu revenu, et j'ai fait ma première lecture la semaine passée. C'était *Bélisaire*... Comment peut-on trouver du mal dans ce livre ?... Dites-moi votre sentiment de ce livre, mesdemoiselles (ses nièces d'Irlande), et celui de mes frères.

Ce fameux quinzième chapitre qui fut pour beaucoup dans le succès du livre de Marmontel, en attirant sur lui les foudres de la théologie officielle, n'effrayait pas Petitpierre à ce qu'il paraît. Il n'effrayait pas davantage sa sœur qui lui écrivait à cette occasion :

... Bélisaire nous a tous enchantés. Voici des vers que ma nièce Henriette m'a remis pour vous :

[1] Walpole devint plus tard ministre d'Angleterre à Lisbonne, et Petitpierre profita de ses relations avec lui pour lui donner comme secrétaire un fils du banneret Osterwald. Sa bienveillance pour la famille de son adversaire de 1761 ne s'arrêta pas là.

Bélisaire proscrit, aveugle, infortuné,
Ferme dans le malheur, simple, sublime et sage,
Instruisant l'empereur qui l'avait condamné,
De la terre attendrie (!) eût mérité l'hommage.
Oui sans doute chez des païens,
Mais parmi nous, chez des chrétiens,
Peindre un Dieu bienfaisant, exalter sa clémence,
Inspirer aux humains l'amour et l'indulgence!
. . . .
Jusqu'où peut nous conduire une telle morale?
Que le blasphémateur soit puni par le feu!
N'a-t-il pas dû prévoir qu'il causait du scandale
Quand malgré la Sorbonne il faisait aimer Dieu!

Et plus tard Henriette demandait à son oncle : « Avez-vous été content des vers sur *Bélisaire?* Je ne sais qui en est l'auteur, mais qui qu'il soit je l'aime ! Je devine aussi que s'il vous connaissait il chérirait l'original de son tableau plus encore qu'il n'a fait. » — Ah ! comme cette aimable jeune fille, qui était un peu poëte, aurait aimé corriger le dernier vers de sa citation, et dire :

Quand malgré le conclave il faisait aimer Dieu![1]

A son tour le traducteur de Klopstock, Louis-Frédéric, cause avec son frère des jours d'autrefois.

Comment se peut-il que vous ne vous rappeliez point ce ministre de Schaffhouse, M. Maurer? Il était logé à côté de vous dans notre petit poêle, dans le temps que vous composiez votre *Apologie*: il la traduisit même en allemand, et il vous aimait beaucoup, trouvant en vous une grande ressemblance avec M. Oswald. C'est avec son secours que j'ai traduit le poëme du *Messie*... J'espère qu'à la faveur de ces particularités, vous pourrez vous le remettre. Quoi qu'il en soit, j'ai en lui un ami très affectionné, homme de mérite et surtout homme de bien. M. Oswald, pasteur de l'Eglise française de Schaffhouse, étant mort cet été, M. Maurer a été nommé son successeur...

Et Simon, de son côté, raconte l'arrivée à Couvet d'un petit Anglais (c'était chose rare alors) que Ferd.-Ol., à la prière de lord Holderness, avait demandé à son frère de recevoir dans sa maison. C'est tout un tableau qu'on nous saura gré de conserver ici (Lettres de 1767).

Le 8 courant est arrivé ici votre petit homme, le plus leste et le plus éveillé

[1] La condamnation du livre de Marmontel (et ce rapprochement ne laisse pas d'être piquant) fut due en bonne partie à l'opinion qu'avait exprimée l'écrivain *sur les peines éternelles.*

que j'aie jamais vu et de la plus heureuse physionomie. Il a fait le voyage par terre sans incommodité; mais les premiers quatre jours qu'il a tenu la mer, le pauvre enfant a été cruellement éprouvé, jusqu'à rendre le sang par la bouche, au rapport du voiturier... Depuis le moment de son arrivée, il n'a cessé d'être d'une gaîté charmante, sautant au cou de tout le monde, comme s'il eût retrouvé tout autant d'amis. Une heure après être arrivé, s'étant mis à table, il embrasse courtoisement madame à sa droite, ma fille à sa gauche, prend un verre là-dessus et demande à boire, boit à toute la compagnie, et ne croyez pas qu'il fasse tout cela à la muette; sa langue va sans relâche comme si nous l'entendions parfaitement, quoique pas une âme ne comprenne un mot de ce qu'il dit. Je donnerais grand'chose de savoir l'anglais, seulement pour entendre son petit caquet. Le plus souvent on devine assez ce qu'il veut dire; il parle des yeux et du geste autant que de la langue; mais, quand on ne rencontre pas d'abord sa pensée, et qu'il attend une réponse, il regarde autour de lui avec un petit air de surprise et de dédain comme si nous n'étions tous que des stupides de ne pas le comprendre; il insiste d'un ton plus haut, il vous tire par les boutons, par les manches, comme pour arracher de vive force une réponse. Je vous dirai cependant qu'il nous donne assez de peine et d'inquiétude, en ce qu'il ne voit point de péril et ne craint ni gens ni bêtes...

(A suivre.) Ch. Berthoud.

ANDRÉ LE GRAVEUR

OU

L'ART DANS L'INDUSTRIE

NOUVELLE

SUITE ET FIN. — VOIR LA PRÉCÉDENTE LIVRAISON, PAGE 122.

Consolation.

Que devint André après l'échec qu'il avait essuyé dans le comptoir de M. Houriet? Il avait suivi, sans regarder, le premier chemin qui se présenta devant lui, et gravi la rampe escarpée qui conduit sur les *Monts*. Sa tête était en feu; il avait besoin de marcher et il marchait; il fut bientôt engagé dans les forêts qui revêtent les pentes de Pouillerel. Il avait une vague idée de gagner le Doubs et de se précipiter du haut des escarpements qui bordent cette rivière; c'était une sorte de refuge pour échapper au bouillonnement douloureux qui l'agitait.

Dans ce premier moment d'orage, on ne réfléchit pas, on est dominé par une émotion trop vive: on sent qu'on a le cœur brisé, on croit que tout espoir est perdu et l'on voudrait mourir. Il fallait donc renoncer à Cécile, ne plus la revoir! Au déchirement qu'il ressentait à cette pensée, il mesurait l'étendue de son malheur.

Qu'allait-il devenir maintenant? Cet art qu'il avait appris avec tant d'ardeur, ce talent acquis à force d'application, cette position qui, tout à l'heure, lui causait tant de joie.... qu'allait-il en faire? Tout cela était une amère dérision. Il méprisait tous ces avantages, il les maudissait, il aurait voulu n'être

qu'un simple ouvrier monteur de boîtes, de ceux qui sont forts et bêtes, qui fêtent le lundi bleu et qui se rossent parmi des tas de bouteilles cassées.

« Mon Dieu ! mon Dieu ! disait-il, en interrompant sa course et en prenant sa tête dans ses deux mains, est-ce bien moi qui suis réduit à envier une telle misère ! »

Il s'assit au bord du chemin pour reprendre haleine et pour donner un libre cours à ses sanglots. Il avait honte de pleurer, mais il ne pouvait faire autrement ; énervé par un travail excessif, la nature était plus forte que sa volonté.

Cette crise le calma, il releva la tête et promena autour de lui ses yeux rougis par les larmes. Il était à la lisière d'une forêt ; devant lui s'étendait un pâturage où broutaient en paix quelques vaches et deux ou trois moutons. Les mésanges sifflotaient dans les branches, les insectes bourdonnaient parmi les herbes, les fourmis vaquaient tranquillement à leurs affaires ; une hermine sortie d'un mur prenait ses ébats dans la prairie, déployant une agilité, une grâce qu'on ne soupçonnerait pas chez ces carnassiers. Ce calme de la nature, les caresses de la brise qui agitait doucement les rameaux, le soleil du soir qui versait sur le paysage des teintes d'or et de pourpre, toutes ces beautés produisirent sur lui leur effet ordinaire ; il sentit le bouillonnement intérieur s'apaiser et il jugea plus sainement la situation.

Il en était là, lorsqu'un jeune homme, en blouse bleue et en chapeau de paille, qui montait le sentier, se trouva tout à coup devant lui.

— Bonsoir, dit-il en posant son panier à terre et en essuyant la sueur qui ruisselait sur son visage ; il fait chaud aujourd'hui ; j'ai été porter de l'ouvrage au Locle, et il faut que je sois à la maison de bonne heure pour faire le souper.

La confiance, la bonhomie, le sentiment du devoir étaient si marqués dans la voix et dans les allures de ce montagnard, qu'André ne put résister à de telles avances.

— On fera bien le souper sans vous, lui dit-il.

— Oh ! que non, la *mama* est malade au lit et mes petits frères sont dans les côtes à ramasser des framboises.

— Et c'est vous qui soignez votre mère ?

— Mado oui ; je travaille aussi à l'établi ; voici des cartons de finissages que je dois faire cette semaine ; de bon ouvrage, bien payé et réglé chaque mois, sans escompte.

— Pour qui travaillez-vous ?

— Pour *chez* M. Moser ; ce sont de braves gens *chez* M. Moser.

— Comment pourrez-vous faire tout cela ?

— On se lève de bonne heure et on bûche ferme; on en a l'habitude. Mon père est mort que nous étions tout petits; il a bien fallu se remuer pour sortir de la misère. Cette fois, bonsoir, je m'en vais faire mon souper.

— Où demeurez-vous?

— Par là, du côté des *Plaines*.

— Puis-je trouver près d'ici une fontaine ou une citerne? J'ai soif.

— Suivez-moi, nous passerons dans cinq minutes près d'une maison qui a une bonne cuve; vous demanderez de l'eau.

— Est-elle malade depuis longtemps, votre mère, dit André en emboitant le pas dans le sentier.

— Depuis cet hiver; elle venait en journée au village; elle a pris des *rhomatisses* qui l'empêchent de se remuer. Elle va pourtant un peu mieux; pourvu qu'elle soit guérie pour l'hiver prochain! c'est alors que j'ai le plus de peine à cause de mes voyages dans la neige; c'est dur de brasser la neige quand le vent la soulève en monceaux. Voilà la maison, au revoir!

— Au revoir! vous êtes un brave garçon, soignez bien votre mère, Dieu vous bénira!

Et André lui serra la main de bon cœur. Cette infortune supportée avec tant de courage, cette simplicité dans le dévouement firent plus d'effet sur lui que tous les discours du monde. Il venait de recevoir une leçon dont il résolut de profiter.

Dans les montagnes, les portes des maisons sont rarement fermées; il entra dans la cuisine où le feu était allumé sous la grande cheminée de bois.

— Eh! quelqu'un! cria-t-il en frappant sur une table.

Une porte s'ouvrit et un petit garçon à figure maladive mais fine apparut sur le seuil.

— Veux-tu me donner un peu d'eau à boire.

L'enfant prit un verre, le remplit d'eau dans une seille et le présenta avec gentillesse.

André regardait avec surprise ce visage qui ne lui était pas inconnu.

— Fritz, dit une voix dans l'intérieur, qui est là?

C'était la voix de Mlle Houriet; André fit quelques pas et se trouva face à face avec elle.

— Vous, ici? quelle surprise et quelle chance! dit-il.

— Je suis venue visiter notre petit brûlé; vous souvenez-vous?

— Oui, maintenant je me souviens; je suis entré dans cette maison avec M. Rodolphe, mais il y a longtemps et c'était la nuit. Tiens, mon petit homme, donne ceci à ta mère pour quand tu seras grand.

Et il mit un petit paquet dans la main de l'enfant. C'étaient les 120 francs, prix de sa gravure des Moissonneurs qu'il venait de recevoir de M. Houriet.

— J'allais sortir, dit Cécile, voulez-vous que nous descendions ensemble.

— Oui, d'autant plus que j'ai beaucoup de choses à vous dire.

Il lui raconta tout ce qui s'était passé dans la journée.

— Après mûre réflexion, dit-elle lentement, il y a plus de bien que de mal dans ce que vous venez de me dire. Vous avez dès ce matin une position bien définie, comme graveur de talent, formé par de solides études dans des écoles distinguées et à la tête d'un atelier qui ne peut manquer de réussir.

— Mais votre père.... il était décidé à ne pas m'entendre; il cherchait toutes sortes de raisons pour rompre l'entretien.

— Je m'y attendais; j'aurais dû vous mettre en garde contre la mauvaise humeur qui accueillerait votre communication. Ce pauvre cher père voudrait me garder toujours avec lui — vous voyez comme on tient à moi — et trouve odieux qu'on lui ravisse sa fille.

— Il m'a effectivement traité comme un pirate; je suis décidé à ne plus m'exposer à ses mépris.

— Oubliez cette boutade, mon père est bon, il vous aimera, soyez-en sûr; mais ayez patience; il nous faudra peut-être attendre son consentement, eh! bien, nous l'attendrons. Pouvons-nous réellement nous considérer comme très malheureux?

— Je suis très malheureux lorsque je ne puis ni vous voir ni vous parler; loin de vous j'éprouve une lassitude, un dégoût insupportables, voilà la vérité.

— Et moi donc; croyez-vous être seul à compter les heures? seulement je leur donne le change en travaillant pour vous.

— Comment cela, je serais curieux de le savoir?

— J'emploie tous mes loisirs à apprendre ce qu'une femme de ménage doit savoir, le repassage, la couture, les raccommodages, la cuisine.... vous verrez quelle personne expérimentée vous aurez, et s'il faut vous donner un coup de main en gravant quelques cuvettes, je saurai bien reprendre mes burins. Maintenant que je vous ai répondu, voulez-vous me dire ce que vous alliez faire sur Pouillerel?

— Rien de bon.

— Je m'en doutais; heureusement que je vous ai rencontré. Etes-vous plus tranquille?

— Oui.

— Eh bien! c'est ici que nous nous séparons; voilà le sentier qui vous conduit sur le Crêt, moi, je prends celui-ci. Donnez-moi la main de bonne amitié, comme autrefois; au revoir! courage et confiance!

— De la confiance en vous j'en ai à revendre, mais dès que je ne vous verrai plus, je manquerai de courage. C'est ainsi ; je vous le dis en termes assez simples pour qu'il ne soit pas permis de supposer que je fais du sentiment. Voulez-vous me permettre de vous écrire ?

— Non, je crois que cela ne serait pas convenable; une correspondance clandestine me répugne; une lettre peut tomber dans les mains de mon père et nous créer une situation aussi fausse que fâcheuse.

— Et si je vous envoyais des dessins.

— Quelle bonne idée ! des croquis, dans le genre de Tœpffer ! Oh ! que ce serait amusant ! J'accepte.

— Merci, mais, me répondrez-vous !

— Selon.

— Comment selon ?

— Je ne promets que ce que *je peux* tenir.

— Ce serait encore une manière de faire de l'art, de l'art appliqué à la consolation de deux cœurs unis par l'amour et séparés par....

— Par quoi ?

— Par le despotisme paternel.

— Allons, du calme; donnons-nous la main et prenons chacun notre sentier. On dit que tout chemin mène à Rome.

— Vous croyez que nos deux sentiers finiront par se rencontrer ?

— Oui, nous en avons la preuve aujourd'hui; nous nous sommes rencontrés dans un moment très grave, et nous nous rencontrerons toujours si nos volontés tendent invariablement au même but.

André la regarda longtemps descendre la rampe, admirant la noblesse de sa démarche, la distinction, la grâce de sa personne. Lorsqu'il perdit de vue sa robe claire, il lui sembla que la vallée n'était plus qu'un tombeau.

La correspondance.

Les semaines s'écoulèrent avec lenteur sans apporter aucun changement. M. Houriet tenait bon, malgré les conseils de sa femme et l'explication franche et nette qu'il avait eue avec Cécile, laquelle n'avait eu garde de cacher son affection pour André. Celui-ci, profitant du nouveau mode de correspondance qu'il avait inventé, envoyait chaque semaine un paquet de croquis humoristiques et spirituels destinés à faire la chronique de sa vie, et des événements qui se passaient autour de lui. Les lettres les mieux écrites

n'auraient pas été plus éloquentes que ses dessins, parfois informes et tracés au courant de la plume, mais racontant toujours un fait intéressant et touchés avec une verve, un esprit, un entrain charmants. Cécile attendait avec impatience le dimanche qui lui apportait invariablement l'album de la semaine, et elle passait de longues heures à voir et à revoir ces compositions qui lui arrachaient tour à tour le rire et les larmes.

Un dimanche du mois de novembre, la missive tant désirée avait fait défaut, et Cécile toute déconcertée, ne sachant à quoi en attribuer la cause, allait et venait dans la maison comme une âme en peine. Le temps était sombre et froid et disposait à la tristesse; pour la première fois cette âme si ferme plia sous le poids de l'inquiétude. Qu'était-il arrivé? Assurément il était survenu quelque chose de grave, un accident, une maladie; sa sollicitude excitée par son imagination lui faisait entrevoir tous les genres de malheurs. Ne pouvant supporter l'incertitude qui la dévorait, elle chercha son frère pour lui faire part de ses tourments et pour le prier de faire un temps de galop jusqu'à la Chaux-de-Fonds dans le but d'avoir des nouvelles. Comme elle passait devant le cabinet de son père, elle entendit ce dernier qui riait à gorge déployée; cette hilarité extraordinaire n'était interrompue que par des accès de toux qui menaçaient de l'étouffer. Cela sortait tellement des habitudes de M. Houriet, que Cécile s'arrêta, interdite, et mit la main sur la serrure. Les rires recommencèrent plus convulsifs que jamais. Cécile ouvrit la porte. Son père, assis dans un fauteuil, devant le feu, tenait sur ses genoux une série de dessins à la plume qu'elle reconnut au premier coup-d'œil pour être de son ami.

— Tu es bien gai ? dit-elle.

— Parbleu! il y a de quoi.... hi, hi, hi, ha! ha! ha! qu'est-ce que tu veux? hem! hem! et M. Houriet s'essuyait les yeux avec son mouchoir.

— Je voudrais savoir comment ces papiers sont tombés dans tes mains.

— Cette lettre s'est trouvée parmi celles de mon courrier et je l'ai ouverte sans examiner l'adresse; il paraît que c'est pour toi.

— Effectivement.

— Pourrais-tu me dire qui est ce correspondant d'un nouveau genre qui t'envoie une telle gazette?

— Vous le connaissez bien; il se nomme André Robert. N'osant pas m'écrire, il dessine.

— Tiens, tiens! sais-tu que ce garçon a de l'esprit.

— Quelle découverte!

— Et que son esprit ne ressemble pas à celui de tout le monde?

— Je m'en doutais.

— Rien qu'en racontant son déménagement, son installation dans l'atelier de son associé et les divers incidents qui accompagnent la St-Martin, il trouve moyen de composer une série de tableaux qui sont tout ce qu'on peut imaginer de plus divertissant. Il y a là des aventures présentées d'une façon si comique et si imprévue que c'est absolument irrésistible, et moi, hem! hem! moi qui suis un homme grave, hem! hem! hem! je me tiens les côtes depuis une demi-heure, riant à perdre haleine sans parvenir à me ravoir. Ah! mon Dieu, je n'en puis plus! En as-tu d'autres de ces bonnes *farces*?

— J'en ai plusieurs paquets.

— Plusieurs paquets? va les chercher, tu t'installeras ici près du feu; nous les examinerons ensemble et nous rirons de bon cœur.

— Volontiers.

— Dis à ta maman de venir; cela l'égaiera. Il est nécessaire de combattre par des moyens énergiques l'influence attristante de ce temps nébuleux.

— Je le trouve aussi.

Cécile courut en chantant s'acquitter de sa commission. Elle était rayonnante: son inquiétude avait disparu et elle voyait, dans le revirement opéré chez son père, le présage de temps meilleurs. Ils passèrent en famille une soirée délicieuse qui s'écoula trop vite, et lorsqu'ils se séparèrent M. Houriet dit à sa fille.

— J'ai été peut-être un peu brutal avec ce jeune Robert, mais, hem! hem! pourquoi est-il venu me parler de cela un jour d'expédition, lorsque j'avais de l'ouvrage et du tracas jusque par dessus la tête.

— Il ne vous en garde pas rancune.

— Tu crois?

— Je l'affirme.

— Cependant, il ne m'envoie pas les gravures que je lui ai demandées et qui sont pressantes; j'ai l'idée qu'il ne veut plus travailler pour moi.

— A sa place, j'en ferais tout autant, dit Mme Houriet; un homme doit avoir du caractère; je méprise ceux qui subissent les outrages et avalent les injures sans sourciller, en vue d'un intérêt qu'ils poursuivent. C'est ainsi qu'on s'avilit et qu'on perd son honneur.

— Pour agir comme je l'ai fait, j'avais des motifs, des raisons majeures, mais les femmes ne veulent rien comprendre. La maison Houriet et Cie....

— Laisse-moi en paix avec ta maison Houriet et Cie, dit la mère en riant, et allons dormir en attendant que Dieu nous rende sages.

Quelques jours après, André reçut un billet ainsi conçu:

« Venez demain, la St-Martin est passée, il n'y a ni inventaire ni expédition. C'est le moment ou jamais. CÉCILE. »

André comprit ce qu'il avait à faire; ce n'était plus un coup de tête qu'il allait entreprendre à l'étourdie, mais une démarche grave et solennelle. Il avertit ses parents qui, la première surprise passée, lui conseillèrent de tout confier à son parrain, en le priant de l'accompagner chez M. Houriet.

Lorsque M. Andrié apprit de quoi il était question, il fit un saut en l'air.

— Comment, Mlle Houriet! Tu veux la demander en mariage, toi?

— Oui, moi, dit André en riant.

— Notre meilleure institutrice!

— Raison de plus.

— Voilà notre collége démonté! et il faut que ce soit moi qui aille.... non c'est trop fort!

— Vous refusez donc.

— C'est-à-dire, entendons-nous, tu me jettes une tuile sur la tête.... es-tu sûr d'être agréé?

— J'ai quelques raisons de le croire.

— Comment, Mlle Houriet.... est-ce qu'elle te connaît?

— Lisez ces lignes, et André lui montra le billet qu'il venait de recevoir.

— Comment cela s'est-il fait? dit le pasteur d'un air rêveur.

— Oh! c'est une longue histoire qui remonte à trois ou quatre ans.

— Eh! bien partons, à la garde de Dieu! Le directeur de collége doit s'effacer devant l'ami et le parrain.

M. Houriet les reçut avec beaucoup de politesse et eut l'air d'accueillir la demande avec la plus entière faveur.

— Je ne vous cache pas, dit-il, que c'est une chose cruelle que vous me demandez là; ma fille est la joie de la maison, je ne sais ce que nous deviendrons sans elle. Je ne suis pas de ceux qui ne demandent qu'à se défaire de leurs filles; j'ai beau être négociant: de toutes les marchandises qui sont dans la maison Houriet et Cie, mes enfants sont les seules dont je ne tienne pas à me débarrasser.

— Vous n'avez pas à craindre qu'ils deviennent jamais des rossignols?[1] dit M. Andrié en riant.

— Non, pas même mon grand galopin de garçon, qui ne sait que monter à cheval et nourrir des canaris; celui-là ne sera jamais qu'un serin.

On le voit, M. Houriet condescendait à être jovial, c'était la preuve d'un

[1] Marchandises passées de mode.

notable revirement à l'endroit de celui qui prétendait à devenir son gendre. Dans cette heureuse disposition d'esprit, il accorda plus qu'on ne lui demandait.

— Vous ignorez, jeune homme, dit-il à André, en le regardant d'un œil qu'il s'efforçait de rendre pénétrant, vous ignorez que j'ai discerné en vous des qualités d'artiste que je prétends cultiver à ma façon. J'ai vu certains dessins,.... très divertissants.... je ne dis rien de plus, qui m'ont fait réfléchir. Il faut que vous voyiez l'Italie; alors seulement votre éducation sera complète. Si vous vous mariez au mois d'avril prochain, nous partirons ensemble pour passer deux mois dans ce paradis des beaux-arts. Je connais ce pays comme ma poche, c'est moi qui vous conduis. D'ailleurs j'ai certaines affaires à régler là bas qui paieront les frais du voyage.

— Vous m'accordez donc l'entrée de votre maison, dit André, dont le cœur bondissait dans la poitrine.

— Dès aujourd'hui vous faites partie de la maison; un jeune homme qui se présente appuyé par notre cher pasteur, ne peut apporter que de l'honneur dans la maison Houriet et Cie.

C'est ainsi qu'André Robert devint l'heureux époux de Cécile Houriet.

La noce eut lieu au Locle; le mariage fut béni par le pasteur Andrié dans la vieille église du village; M. Houriet donna un repas magnifique à propos duquel il avait fait venir de Londres un tournebroche d'un nouveau modèle. Josué Bourquin, vêtu d'un frac neuf, et la tête prise dans un col de chemise qui lui limait les oreilles, porta en patois un toast aux fiancés, dans lequel il trouva moyen de rappeler aux convives son fameux voyage à Genève et les inconvénients de la civilisation. Florian Humbert chanta avec goût des couplets de circonstance et remit à la jeune épouse, dont les yeux rayonnaient de bonheur, un superbe bouquet de la part des graveurs de la Chaux-de-Fonds, qui lui souhaitaient ainsi la bienvenue chez eux.

Peu de temps après, l'élégant Célestin, qui était devenu un ouvrier médiocre, épousa une écuyère du cirque plus âgée que lui, aussi despote que fantasque, et avec laquelle il dévora la fortune de sa mère.

Dès lors les années ont passé; la plupart des personnages de ce récit ont quitté ce monde; le Locle et surtout la Chaux-de-Fonds ont grandi et prospéré; de grands changements se sont accomplis, des entreprises colossales ont été exécutées, l'industrie a concentré dans ces vallées de grandes richesses; l'horlogerie s'est perfectionnée en s'appuyant sur la science, mais malgré tous les efforts d'André et de ses amis, l'*Ecole d'art* qu'il avait rêvée et qui devait introduire dans l'industrie un élément indispensable, l'Ecole d'art n'existe pas.

L. Favre.

FIN

SIÉGE DU LANDERON PAR LES BERNOIS

1325

((Fac-simile d'une peinture de la Chronique de Schilling a Berne.) [1]

L'évêque de Bâle et les Bernois avaient vu avec déplaisir la fondation du Landeron en 1316.

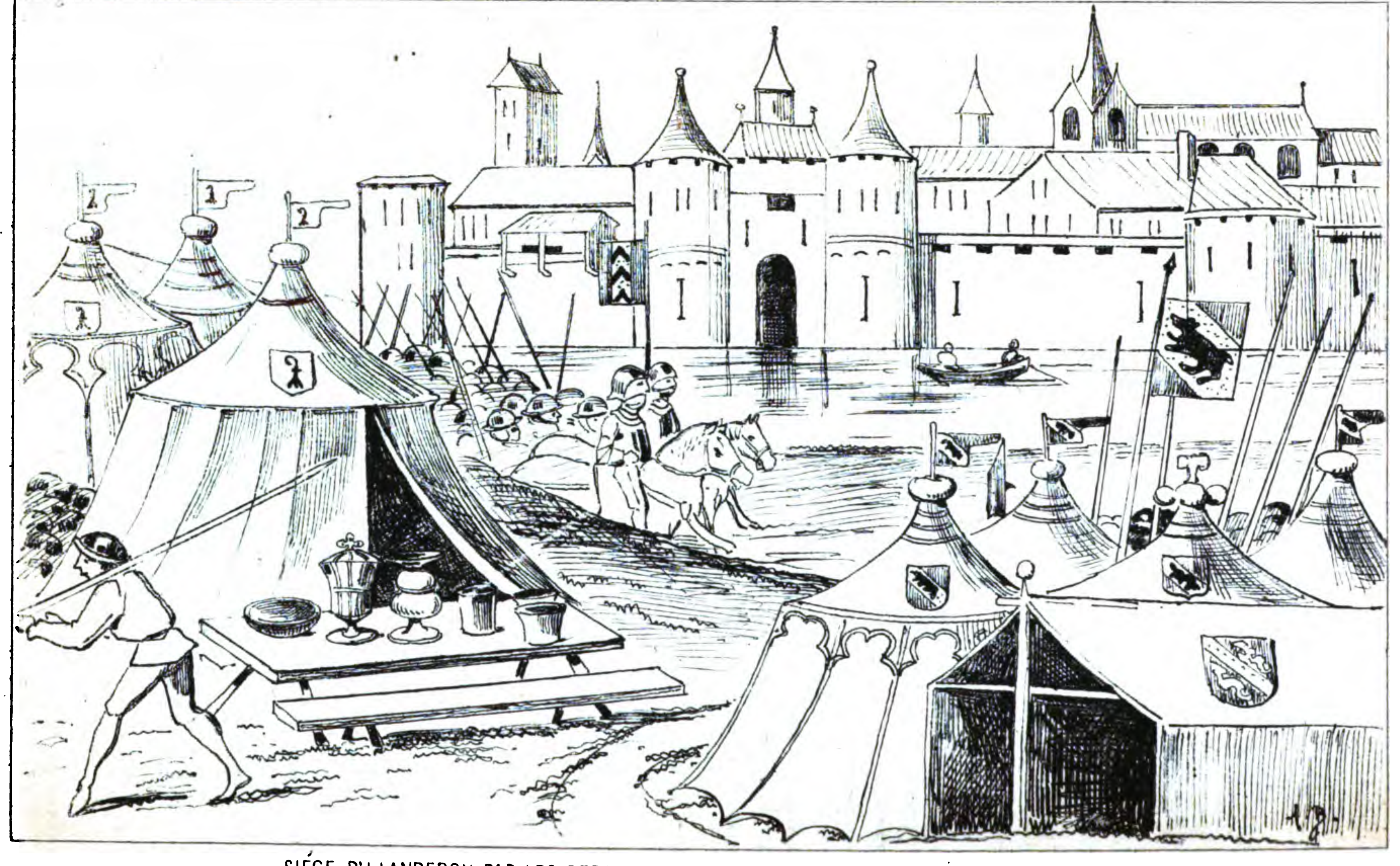
Quand un peuple, une ville ou un château déplaisait à un puissant voisin, celui-ci prenait les armes et marchait en guerre contre son ennemi ; la force tenait lieu de diplomatie ; on vivait sur un qui vive continuel, les surprises à l'improviste étaient souvent la seule tactique des belligérants.

Le comte de Kybourg, auquel on avait demandé secours, s'allia aux Bernois et à l'évêque, et vint avec eux mettre le siége devant le Landeron. Louis de Neuchâtel, fils de Raoul, accourut avec ses troupes porter secours à la petite place assiégée. Il fit si bien, qu'il battit l'ennemi, lui tua beaucoup de monde, et força le reste à prendre la fuite. — Ceci se passait en 1325.

Il était peu honorable pour les Bernois de n'avoir pu réussir dans leur incursion en forçant une ville âgée de neuf ans à peine; ils revinrent à la charge l'année suivante avec des forces plus considérables, et une machine de guerre nommée le *chat*, qui devait décider du succès de l'assaut; mais les gens du Landeron la mirent en pièces avec des crochets de fer, et repoussèrent les assiégeants.

Ce fait du siége du Landeron a une certaine importance dans l'histoire militaire des Bernois, et leurs chroniqueurs le racontent et en font le motif de peintures qui ne sont pas sans intérêt pour nous.

[1] Nous devons la communication de cette pièce à M. E. Perrochet.



SIÉGE DU LANDERON PAR LES BERNOIS d'après une peinture de la Chronique de Schilling.

L'une d'elles, celle que nous reproduisons ici, nous représente une ville fortifiée et entourée d'eau, comme une véritable place de guerre. Au premier plan, de l'autre côté du fossé, se trouve le camp des soldats de l'évêque de Bâle, et celui des Bernois; ceux-ci sont postés derrière leurs tentes, au-dessus desquelles on aperçoit leur bannière et leurs longues lances. En face d'eux arrive la troupe de Louis de Neuchâtel; il marche en tête, escorté d'un autre chef, tous les deux à cheval. Une table chargée de buires et autres vases est abandonnée, elle est placée devant le camp des Bâlois; l'artiste a voulu indiquer par là, ce nous semble, que les soldats de l'évêque furent les premiers à lâcher pied; c'est ce qu'affirme du reste, plus explicitement, le soldat qui marche en sens inverse des Neuchâtelois.

On a longtemps cru à la sincérité des peintres miniaturistes des anciennes chroniques, leur dessin primitif paraissait affirmer leur naïveté, mais il suffit d'un instant d'observation pour comprendre qu'ici tout est symbolique, et que la vérité est le moindre souci de l'auteur. — La ville fortifiée est ici un type général, qui exprime une place quelconque. Nous trouvons cette façon de procéder dans les plus beaux livres à gravures du XVI[me] et XVII[me] siècle, où la même planche de bataille, par exemple, trouve son emploi dans quinze ou vingt occasions.

Le dessin en question est une œuvre du XV[me] siècle, c'est une composition sur le thème d'un siége, et sans aucune recherche de la vérité historique. — Il y a dans un coin de cette planche, que nous ne pouvons donner entièrement, deux canons en batterie du côté de la place. — Le Landeron était assiégé en 1326, et l'on sait que c'est à partir de 1330 que commence l'usage des canons.

Le dessin de la chronique bernoise n'a donc qu'un intérêt relatif; il nous prouve seulement que le siége du Landeron fut un événement dont on conserva longtemps le souvenir, puisque des artistes du XV[me] siècle le prenaient comme motif de composition.

A. Bachelin.

MILICES NEUCHATELOISES, XVIIIme SIÈCLE

—

OFFICIER SUPÉRIEUR D'INFANTERIE[1]

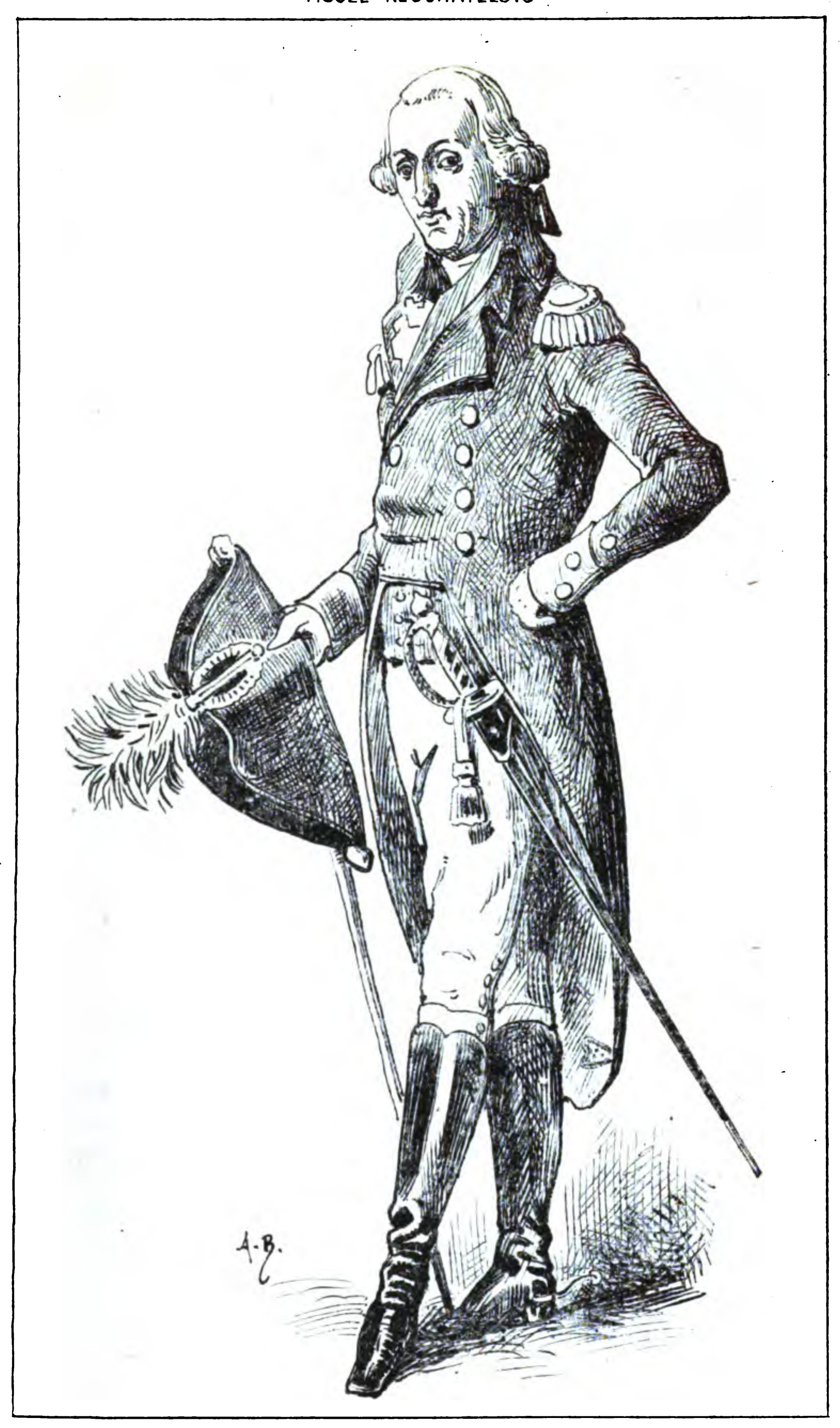
C'est encore à Reinhardt que nous empruntons le type militaire que nous reproduisons. — Nous avons déjà consacré plusieurs articles aux uniformes et à l'organisation de nos milices au siècle passé, (voir années 1865, 1868, 1870, 1872) et nous avons toujours regretté la disparition d'un certain luxe de tenue qui avait sa raison d'être, et contre lequel on a par trop réagi aujourd'hui.

Cet officier porte l'habit vert foncé à parements et doublures rouges, le col et les revers de même couleur que l'habit, le gilet rouge, à col tombant sur celui de l'habit qu'il recouvre, la culotte en peau de daim, la cravate et le jabot de dentelles blancs, les épaulettes à gros bouillons d'argent, les boutons, la dragonne, les agréments du chapeau d'argent, la cocarde est orange et noire, le plumet blanc — les basques de l'habit sont ornées d'un cœur blanc entouré d'un filet, avec points rouges à l'intérieur. — Les cheveux sont poudrés à blanc.

Le portrait, sans date, nous paraît avoir été peint entre 1780 et 1790 ; c'est celui d'un colonel de Montmollin, sans doute celui dont il est question dans l'entrée de la *Légion fidèle* de Rovérea dans le canton de Neuchâtel. (Voir *Musée*, le *Pont de Thièle,* décembre 1872, février 1873.) Ce personnage porte l'uniforme avec la distinction civile particulière aux militaires du siècle passé.

A. BACHELIN.

[1] Nous devons la communication de ce portrait à M. Alb. de Meuron.



MILICES NEUCHATELOISES (XVIII Siècle) INFANTERIE
OFFICIER SUPÉRIEUR 1780

VARIÉTÉS

—

LE VIEUX NEUCHATEL

Celui qui cherche à voir la ville de Neuchâtel d'une manière complète, gravit l'escalier de l'une des tours récemment restaurées de la Collégiale. De l'espèce de plateforme où l'amène cette ascension, il aperçoit Neuchâtel tout entier: la nouvelle ville près du lac, les rues plus anciennes, les vieux quartiers, les antiques tours, le château et les tilleuls cinq ou six fois séculaires de la terrasse devant la Collégiale. Involontairement la pensée se reporte aux temps écoulés et l'on se dit: « Bien des hommes ont passé là! »

La ville de Neuchâtel est née sur le mamelon de néocomien encore aujourd'hui occupé par le Château et la Collégiale. Mais la partie la plus antique, celle à laquelle il serait difficile de ne pas donner un âge reculé, est évidemment le noyau formé de la *Tour-de-Diesse*, de la *Tour des Prisons*, des *Tours du Donjon*, toutes plus ou moins entamées par la main du temps et celle des hommes, et de la *Tour de la Dame blanche* avec l'énorme contrefort qui l'appuyait, lesquels viennent d'être rasés, non sans peine. Le château *(regalissima sedes)* et la Collégiale *(Notre-Dame)* ne sont venus qu'ensuite.

On admet qu'en 1034, époque où Conrad-le-Salique attaqua le *Novum Castrum*, Neuchâtel était renfermé dans une muraille qui reliait ces grosses tours. De celle de Diesse à la Tour des Prisons, le mur suivait une paroi de rochers abruptes où figure actuellement la partie sud de la rue du Pommier.

On ne peut nier qu'avec le profond et sauvage ravin du *Seyon*, la demeure *très royale* des rois rodolphiens (en 1011) ne fût une position forte; Conrad, après y avoir dressé ses échelles et donné assauts sur assauts, fut contraint

de se retirer sans avoir réussi à faire d'autre mal que de brûler les constructions en dehors des murs.

Deux portes donnaient accès dans le *Novum Castrum*. L'une au pied de la Tour-de-Diesse, la *Male-Porte*, avec pont-levis sur le Seyon; l'autre, sous la Tour des Prisons avec pont-levis sur le fossé, ouvrait sur la campagne. Ces fossés au midi du Donjon étaient profonds et soigneusement entretenus. Du côté de l'*Ecluse*, le Seyon grondait. Le lac battait le pied des roches de la Tour des Prisons à celle de Diesse et jusqu'au *Gor*. Plus tard, la petite *Tour Gloriette* vint défendre le rivage dans la portion accessible au sud de la ville.

Dans l'enceinte de ce fort, se trouvait une seule rue, celle *du Chastel*, de pente très raide, avec une ligne de maisons en bas et deux en haut; l'une de celles-ci regardant le lac, l'autre ayant ses fenêtres sur la terrasse; ces deux rangées de maisons étaient séparées par des cours-cloaques. — C'est là qu'habitaient les gens du souverain.

Le château ne comprenait d'abord que la partie sud-est, résidence royale qui surveillait le lac, mais de laquelle, derrière soi, on avait vue sur le coteau qui s'étend au nord jusqu'à la *Vy-d'Etra* et plus haut. Plus tard, le château se flanqua de constructions, de tours, d'une nouvelle porte, etc., qui doublèrent son volume.

Dès 1214 l'enceinte du *burg* est devenue trop petite déjà. La charte doit mentionner les *chezeaux hors des portes;* les maisons ont enjambé les fossés; elles occupent les terrains d'alluvion, ainsi que la pente des *Chavannes* et du *Neufbourg;* une colonie arrivée avec l'un des Fenis, dit-on, a fondé le nouveau bourg.

Disons un mot du Seyon. Nos ancêtres n'étaient jamais sûrs de lui. Hier, il glissait parmi les pierres, tranquille comme une couleuvre grise, et arrivait tout gazouillant épancher son flot à la cascatelle du *Gor;* aujourd'hui, il courait fougueux, apportant, au sein de ses eaux troubles, les terres, les arbres et les rochers de Chaumont; il grondait, il était terrible. Mais sa furie avait vite passé. On oubliait ses violences, on ne voyait que ses présents; car, après chaque colère, il donnait un lopin de terrain aux chercheurs de *cheseaux* et obligeait le lac à reculer son domaine.

La partie au-dessous du *Gor* la première avait été conquise. C'est là que s'assit, abritée qu'elle était contre les entreprises des voisins par les murs du vieux fort, la *Nouveville*, gros pâté de maisons reliées entre elles par des toits et séparées par des cours intérieures. Puis au lieu où, près des *Moulins*, le néocomien s'élève en une ondulation, racine du mamelon sur lequel se dresse le château, une tour fut construite, la *Tour Megechien*, dont le nom (mangechiens) indique assez le rôle; ce devait être une digue contre les entreprises des mal-intentionnés.

Une seconde rangée de maisons, une nouvelle rue, car alors ces deux mots étaient synonymes, se massa vis-à-vis de la Nouveville: c'est la *rue des Moulins sur le Seyon*. En même temps, la ville s'agrandit d'un autre côté; le sol s'est tellement exhaussé au pied de la Tour de Diesse, que les bateliers depuis quelque temps ne peuvent plus y amarrer leurs barques, et que les anneaux et les crochets de fer plantés dans le bas des murailles à cet effet, un beau jour se sont trouvés recouverts puis enfouis dans le sol.

Les galets du lac, les débris du Seyon et l'alluvion du temps avaient créé un sol, auquel vinrent donner beaucoup de prix les franchises de Neuchâtel. Des habitants nouveaux arrivaient, les familles se dédoublaient; chacun cherchait à se mettre au large, si bien qu'il avait fallu prendre des mesures et publier que « nul n'eût à se piller les places communes. »

Les premières maisons de ce quartier s'étaient d'abord tenues sous la protection de la Tour de Diesse. Cependant déjà, en 1214, elles s'étaient aventurées jusqu'à la *Croix du Marché*, puisque le Comte mentionne les cens des ventes faites en ville ou *au marché*. — Ces maisons, toutes en bois, s'étaient éparpillées aux alentours, sans beaucoup d'ordre, et en laissant pour le passage le moins de place possible, des ruelles étroites et irrégulières. Toutefois, si la nature des lieux le réclame, le bourgeois conserve l'alignement, mais à son corps défendant. C'est ainsi que la rue *du Marchië*, ou *de la Riva*, est bâtie le long du Seyon à la suite de la rue *des Moulins*, de la tour du *Petit Pont* à celle du *Grand Pont* ou *Machion* à la voûte très basse, et même jusqu'au lac. Les hommes travaillant le cuir passent l'eau; les *Escoffiers* s'établissent entre les deux ponts. Devant eux se construit *li rue des Rembaulx* qui rejoignait à angle presque droit la rue *des Chavannes* ou *Confréries après le Neufbourg* et se continuait du côté opposé par les constructions élevées (probablement) par d'anciens sujets d'un seigneur voisin, la rue *de ceux de Grandson*, laquelle durait jusqu'à celle du Neubourg: le Neubourg, les Chavannes, la rue des Escoffiers et celle des gens de Grandson, entouraient un irrégulier quadrilatère de terrain d'abord aménagé en carrés de jardins, mais qui, petit à petit, fut occupé par des maisons et leurs cours.

Bientôt même ceux de Grandson se virent masquer la vue du côté du lac par la rue *En chez Thégaut*, dont les propriétaires purent, le lac et le Seyon aidant, et comme leurs voisins d'en face, se donner ensuite le luxe de jardinets à leur porte.

Le torrent fait si bien que la nouvelle ville, assise au large, trop loin des tours et de la muraille qui sont censées la protéger, pense à s'octroyer une ceinture de défense comme le vieux bourg.

Cette ceinture s'éloignait de l'ancienne, aux rochers de la rue du Pom-

mier, rochers maintenant déshabitués des caresses de la vague, suivait l'*Allée des murs de la ville*, venait prendre la porte sur le Seyon, à l'extrémité de la rue du Marché ; de là continuait jusqu'à la porte *Notre-Dame* (plus tard Porte Saint-Maurice); puis, elle montait jusqu'à la *Porte des Hospitaulx*, où était un pont-levis qui ouvrait sur la rue appelée non plus *En chez Thégaut*, mais *de l'Hôpital neuf*, le comte Louis ayant fait rebâtir cet établissement de charité. La muraille venait, ayant à droite les *Terreaux*, aboutir à la *Tour des Chavannes*, aussi avec porte et pont-levis, en laissant un peu *en dehors* l'antique *Tour aux Chiens* ou *Biregard*, construite de mêmes matériaux que la Tour des Prisons, et sans doute à la même époque.

De la Tour des Chavannes au Seyon, le mur d'enceinte était formé par les maisons de la rue *de la Herse* ou *du Rateau;* une tour sur le Seyon faisait tête de ligne; cette tour possédait une herse qui, de nuit, s'abaissait sur le courant d'eau pour empêcher toute surprise par le lit du Seyon. La muraille reliait cette tour à la *Tour Megechien;* puis de là, rejoignait le château : une portion de cette muraille existe encore, à l'heure qu'il est, près du château.

Entourées de cette seconde ceinture, les maisons se carrent, se taillent, rabattent leurs coins, s'alignent. Ce qu'elles perdent en largeur, elles le regagnent en hauteur; les étages montent sur les étages; elles creusent, pour ainsi dire, dans l'air. Tel qui a sa maison adossée au mur d'enceinte y perce des ouvertures, moitié fenêtres, moitié meurtrières; tel autre y maçonne une portette dérobée pour se rendre au jardin qu'il a établi dans les fossés. Le bourgeois de la ville intérieure, moins favorisé, devient industrieux; il jette des locaux sur le vide : c'est l'origine des *arcades* soutenues par des colonnes de pierre ou de bois. Les riverains du Seyon en font autant au-dessus du cours d'eau et vont parfois jusqu'à en obstruer le lit, jusqu'à ce qu'enfin la ceinture craque une seconde fois, et que la ville reprenne sa course à travers vignes et galets.

Tel était Neuchâtel vers 1400, et ainsi le voyaient les sonneurs de Notre-Dame du haut des tours de la Collégiale. — En dehors de l'enceinte, on apercevait encore les derniers restes de Noïdenolex et ses tours à moitié démolies.

F. C.

CAS MERVEILLEUX ADVENU EN LA TERRE DE VALANGIN

1541

Sous ce titre le banneret Pierrefleur, d'Orbe, raconte en ses Mémoires, § CLI, l'événement tragique que voici. Je copie textuellement son récit, en rajeunissant seulement l'orthographe du chroniqueur contemporain des faits :

« Une chose digne de mémoire advint en ce temps en la terre de Valangin, proche de Neuchâtel en Suisse, c'est à savoir en un village faisant des noces d'une belle fille, laquelle, avant ses noces, elle avait promis deux maris, dont par sentence fut ordonné de prendre le dernier mari promis. Quand vint le jour des noces, et, après dîner, que l'on commença à danser et mener ébattements, le premier mari condamné, rempli de courroux et d'ire à cause de sa femme perdue, étant conduit du mauvais Esprit, accompagné de certains complices tous mauvais garçons, arrivèrent à l'assemblée des danses, faisant manières joyeuses, voulant mener ébattements comme les autres. Le dit premier mari condamné prit l'épousée pour la danser et ce fut du consentement du père de la dite épousée; et, après avoir dansé deux ou trois tours de danse, tira son poignard et fossa l'épousée par l'estomac, d'outre en outre, dont elle tomba morte; et le dit mari qui avait fait le coup mortel à l'épousée eut la tête fendue jusqu'aux dents. Finalement, il mourut au dit combat jusques au nombre de vingt et deux personnes et des blessés y en eut sans nombre [1]. »

Le doyen Bridel, en son *Conservateur suisse* (t. X, p. 45 de l'édition originale), avait déjà raconté cette histoire, empruntée par lui à l'historien Ruchat, dans la partie, inédite alors, de son *Histoire de la Réformation de la Suisse*. Ruchat l'avait transcrite du *manuscrit Thomasset*, c'est-à-dire de la chronique de Pierrefleur, dont une copie, retrouvée de nos jours aux Archi-

[1] Mémoires de Pierrefleur, grand banneret d'Orbe, etc., publiés pour la première fois et accompagnés de notes historiques, par *A. Verdeil*. Lausanne, 1856.

ves de l'Etat de Vaud, a été publiée en 1856. — Ruchat et le doyen Bridel après lui ont seulement modernisé le style du banneret, comme je modernise son orthographe. Le « premier mari » est devenu « le premier galant »; il « perce le sein » de la *belle* d'un coup de poignard. « Ce coup fit comme on peut le penser un vacarme horrible; le galant et ses camarades se défendirent en désespérés, etc. »

Serait-il possible qu'un massacre semblable (vingt-deux morts et d'innombrables blessés), s'il est authentique, ne fût pas mentionné dans les *Annales* de Boyve, à l'année 1541? Si Boyve le mentionne, au contraire, il vaudrait la peine de comparer son récit avec celui de Pierrefleur, et de constater comment le premier fait, passant de bouche en bouche du Val-de-Ruz à Orbe, est devenu le « cas merveilleux » raconté par le banneret. Si Boyve n'en dit mot, et qu'on n'en trouve pas trace dans les archives de Neuchâtel, il faudra supposer que Pierrefleur, très hostile à *la lutherie*, a crédulement enregistré dans ses Mémoires un conte mis en circulation par les papistes pour montrer comment *on s'ébattait* dans les pays nouvellement réformés.

CH. B.

MISCELLANÉES

Mandements, Extrait des registres du Conseil d'Etat.

Secours à Solleure. — A la requeste de Mess. de Solleure, on fit le 8 mai 1653 une élection de 200 mousquetaires, sous prétexte qu'en cas de besoin on pouvoit s'assurer du réciproque de leur part, et que l'on avoit reconnu de fraische mémoire que le fidèle égard que nos bons voisins ont sur nous et l'ordre que nous avons donné pour notre deffense, ont garanti ce pays d'une irruption qui étoit déjà résollue. — On voulloit parler de la proposition que le duc de Lorraine fit faire à Berne l'an 1636. Mais Mess. de Solleure n'y eurent aucune part. Aussy ne leur a-t-on jamais envoyé aucun secours, mais M. de Mollondin fut bien aise de leur rendre ce bon office. La ville ne voullut donner aucun homme.

Deffense d'aller s'établir en d'autres pays. — Le 8 décembre 1653. — Plusieurs habitans de ce pays s'en étant allés demeurer au Palatinat et ailleurs, on publia un mandement par lequel on deffendait d'aller s'établir en d'autres pays, à peine de bannissement et de confiscation de biens.

Collecte. — Le 25 juin 1655. Permis une collecte pour les habitans des Vallées du Piémont, et ordres à ce sujet.

Milices. — Le 5 février 1656. On fit deux régimens de 10 compagnies chacun, et chaque compagnie de 50 hommes, l'un portant le nom de Neufchâtel, et l'autre celuy de Vallangin, pour être employés à la deffense de l'Etat, en cas qu'on fût attaqué.

Consistoire de la Chaux-de-Fonds. — Le 10 juillet 1658. Mandement pour l'établissement du consistoire de la Chaux-de-Fonds, de la même sorte que les autres des Montagnes, et principalement du Locle.

Terres à défricher — Le 23 juillet 1659. On fit publier un mandement pour encourager ceux qui possèdent des terres marécageuses à la Sagne de les défricher, qu'on ne demanderoit aucune dixme pendant dix ans à compter dès la date du présent, à ceux qui les défricheroient.

Luxe. — Le 19 février 1661. Mandement contre le luxe des habits. Ce règlement fut limité à dix ans, et comprenoit la ville, par l'avis des Quatre-Ministraux.

Pauvres. — Le 16 juillet 1663. Ordre de dresser un rolle de tous les pauvres de cet Etat, pour faire tant plus convenablement la distribution de l'argent que feu S. A. S. a ordonné de leur délivrer, (il légua 24,000 livres tournois), et aussi de proposer aux Communautés d'apporter dans 15 jours ce qu'elles voudront contribuer volontairement pour rembourser ceux qui ont été en France après la mort de S. A.

Omguelt dans le comté de Vallangin. — Le 15 aoust 1663, on publia qu'on mettrait en montes le tavernage ou droit d'omguelt sur les hostes et cabaretiers qui vendent vin en pinte, à raison de 4 pots par muid, dans la Seigneurie de Vallangin, où on avait négligé de le lever, quoique ce soit un droit qui se perçoit dans le reste de l'Etat.

Peste. — Mandements à ce sujet, 2 aoust 1666, 15 sept. 1666, etc. On ordonna un jeûne pour remercier Dieu de nous avoir garantis de la peste, et de ce qu'il en avait délivré quelques lieux de la Suisse qui en avoient été infectés.

SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

A ST-BLAISE, LE 23 JUIN 1873

—

PRÉSIDENCE DE M. A. BACHELIN

La séance est ouverte à 9 ½ heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.— Sont présentés et reçus comme membres actifs :

MM. Albert de Meuron, peintre,	Concise.
Nelson Convert, ingénieur,	Neuchâtel.
Albert de Merveilleux,	La Coudre.
Charles Dardel,	Saint-Blaise.
Alf. Heinzely,	Hauterive.
Franç. Mâchon, direct. du Crédit mutuel,	Neuchâtel.
Augustin Gretillat, professeur,	»
Ami Guébardt, inspecteur des écoles,	»
Fritz Virchaux,	Saint-Blaise.
Léon Berthoud, peintre,	»
Jean Heer, négociant,	Neuchâtel.

Sur le préavis du comité, on adopte les Brenets comme lieu de réunion pour 1874.

M. le président annonce que M. Ed. de Pury, qui a rempli les fonctions de caissier depuis la fondation de la Société, donne sa démission de membre du comité. L'assemblée accepte avec regret la démission de M. de Pury et lui vote des remerciements unanimes. Il est décidé que l'on votera en même temps et sur la même carte pour le président et le caissier. 41 membres prennent part au vote pour la nomination du président et pour celle du caissier.

Comme *Président*, obtiennent des voix :

MM. Daguet, professeur,	37
Barbezat, direct. du Collége,	2
Guillaume, Dr,	1 + 1 carte blanche.

Comme *Caissier*, obtiennent des voix :

MM. Gust. de Pury, ingénieur,	38
Huguenin,	1
Cartes blanches,	2

Les autres membres du bureau ayant été confirmés dans leurs fonctions, le comité pour 1873—1874 est composé comme suit :

Président :	M. Daguet.
Vice-Président :	MM. Bachelin et Fritz Berthoud.
Caissier :	M. Gust. de Pury.
Secrétaires :	MM. J.-H. Bonhôte et Ch. Châtelain.
Membres :	MM. Ls DuBois-DuBois, Ls Favre, Desor, de Coulon, de Mandrot, Breitmeyer, Otz, Ls Pernod.

M. *de Mandrot* annonce qu'il proposera dans la prochaine réunion générale la publication par la Société d'un *Dictionnaire géographique et historique du Canton de Neuchâtel*, comme ceux qui ont été faits par plusieurs cantons voisins. M. Desor appuie beaucoup cette proposition. M. Daguet de même; il désirerait en outre qu'on y fît entrer des données sur l'histoire naturelle, l'instruction publique, etc., et il proposera la nomination d'une commission dont le choix des membres serait cas échéant confié au bureau.

En l'absence de M. de Pury, M. de Mandrot donne lecture des comptes pour l'année 1872, desquels il résulte que le solde en caisse au 1er janvier 1873 était de fr. 1,967»49.

M. le président prend la parole pour retracer dans une monographie aussi élégante de forme que savante de fond, l'histoire de l'origine et des développements de Saint-Blaise.

M. Bachelin ayant dit quelques mots dans ce travail des faits qui se passèrent à St-Blaise lorsque Farel vint y prêcher la réforme, M. *Ch. Berthoud* y ajoute quelques détails d'après la chronique de Pierrefleur, banneret d'Orbe, puis il donne quelques renseignements sur la famille de Farel dont une sœur épousa un ancêtre de Mirabeau, ainsi que sur le mariage du réformateur.

M. l'*abbé Jeunet* lit une notice sur Marie de Savoie, femme du comte Philippe de Hochberg.

M. *de Vallier* présente et fait don à la Société de deux exemplaires d'œuvres typographiques dédiées à Jacques de Stavay, — d'un poignard ayant appartenu à Jacq. Vallier (1486), — du Testament d'une de Vallier (1380), — de la première lettre de noblesse conférée à un Neuchâtelois.

M. *Desor* présente des exemplaires de lames de couteaux en bronze, dont l'usage auquel ils étaient employés était resté longtemps un problème. On avait trouvé des lames semblables dans les stations du fer, puis on en trouva dans celles du bronze. On en vint à se demander si ce n'était peut-être pas des *rasoirs*, les figures des tombeaux étrusques, dont M. Desor expose plusieurs dessins, représentant toujours des hommes rasés. Des expériences faites avec ces lames de bronze martelées et non aiguisées, prouvent qu'on pouvait s'en servir comme rasoirs. Il répond donc affirmativement à la question : Les Lacustres se rasaient-ils ?

M. Bachelin présente de la part de M. *Ed. Girod*, qui en fait don à la Société, un exemplaire de son ouvrage : *De Vesoul à Besançon*.

M. *Daguet* donne lecture d'une partie d'un travail du plus haut intérêt sur la correspondance de Bunsen relative à la Suisse de 1839—1841, et sur la carrière diplomatique du comte A. de Pourtalès, ambassadeur de Prusse à Paris.

Le gouvernement bernois ayant interdit d'une manière absolue la recherche des antiquités lacustres sur les rivages du lac de Bienne, la Société est unanime pour protester contre une mesure qui ne peut être que très préjudiciable aux vrais intérêts de la science.

Séance levée à 2 heures.

SAINT-BLAISE

DISCOURS

prononcé par M. Auguste Bachelin, Président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 23 juin 1873.

L'étranger à notre pays, qui chercherait dans un manuel de voyageur ou demanderait ce qu'est le village de St-Blaise en Suisse, car il existe plusieurs endroits de ce nom, obtiendrait assurément cette réponse: C'est un village qui n'a pas d'histoire.

Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire, a-t-on dit. — Mais s'ils n'en ont point, c'est qu'assurément ils n'existent pas, car si étroit que soit le cercle dans lequel l'être humain se meut, il s'y agite, il y pense, parce qu'une puissance supérieure l'a créé pour agir, pour marcher, pour progresser.

Le dicton, nous ignorons sa source, signifie-t-il que le repos éternel, dont les anciens avaient fait une divinité, est le bonheur suprême? Peut-être! Mais le repos n'est point de ce monde, et l'être le plus calme a ses tempêtes intérieures. Le modeste village, étagé au bord d'un lac, a ses luttes et ses orages, il a son histoire, histoire modeste, si vous voulez, histoire intime, restreinte, toute passive, mais qui a son intérêt pour nous, ses enfants, ses voisins, ses amis.

Peut-être vous attendez-vous au récit du développement tranquille d'un endroit, aujourd'hui riche et prospère; l'histoire d'un village évoque sans doute chez vous l'idée de paix, peut-être pensez-vous vous y reposer, comme dans une idylle antique, de cette grande histoire dont les rois sont les auteurs et les peuples les acteurs, histoire qui se joue au bruit du canon et à la fumée des villes assiégées et brûlées; pensez-vous y oublier, un moment, l'écho de ces luttes du jour, dans lesquelles le monde cherche à résoudre le mystérieux problème de son avenir. — Détrompez-vous; ici aussi il y a lutte et dispute, les passions s'agitent, grondent, non pas à propos de royaume ou

d'empire, de gloire ou de conquête, mais pour un cheval ou un mouton, pour un moulin, pour un banc d'église, pour une émine de froment. Contestez ici un instant, au nom du bon sens et du droit naturel, le pouvoir et la suprématie de la Commune, un arrêté par *plus* unanime, vous aura bientôt renvoyé chez vous, (avec ordre aux gouverneurs de Commune de veiller à l'exécution de l'arrêté.) — L'Etat, le prince, le gouverneur entrent peu en cause dans cette histoire, ils y apparaissent bien de temps en temps, comme pour donner signe de vie, mais le vrai pouvoir c'est la Commune, c'est l'arche sainte qui rayonne, domine et tyrannise.

C'est donc une histoire de ménage que nous avons à vous présenter, avec ses miévreries, bonnes ou mauvaises, irritantes, comiques parfois, vues à plusieurs siècles de distance.

Il y a en histoire, des peuples, des villes, des hommes, auxquels appartiennent l'initiative et l'action; ils jouent les premiers rôles dans le grand drame de l'humanité; derrière eux viennent le chœur antique, les comparses qui répètent les paroles des premiers acteurs et gardent éternellement leur rôle passif. Nous allons étudier un de ces groupes qui ne figurent jamais qu'à l'arrière-plan de la scène, et n'agissent que comme ils voient agir devant eux.

Si la Commune est ici autoritaire et tyrannique, c'est qu'elle l'est partout alors; la lutte est la même à St-Blaise et ailleurs, la forme seule varie à l'infini.

L'histoire d'un village n'est point chose facile à faire, il faut fouiller bien des manuscrits, lire des actes longs et ennuyeux, dépouiller des registres, des correspondances, trouver, dans un amas de papier, le trait qui caractérise l'esprit de l'époque.

Votre président, Messieurs, eût assurément reculé devant cette tâche, s'il n'eût trouvé ces matériaux déjà réunis par un infatigable ami de notre histoire, M. Alexis Dardel; — c'est grâce à ses recherches que nous pourrons suivre la marche du village, par ses actes officiels et les arrêtés de ses conseils.

Nous devons aussi des remerciements au Conseil municipal pour son obligeance à faciliter nos recherches.

L'époque préhistorique a laissé quelques vestiges sur le territoire de St-Blaise : une station lacustre de l'âge du fer a été constatée non loin de l'entrée du village, du côté de Neuchâtel; c'est sans doute la continuation de celle

d'Hauterive; peut-être en découvrira-t-on de nouvelles, lorsque la correction des eaux du Jura aura abaissé le niveau du lac. — Jusqu'ici la valeur des objets trouvés dans la station de St-Blaise ne peut être comparée à celle de ceux recueillis à la Tène près Marin et Epagnier.

La domination romaine donna le nom d'*Arens* (sablonneux, rempli de gravier) à une station qui occupait une partie du territoire actuel de St-Blaise et se trouvait en-dessous de la route appelée *Vi detra*. — Les preuves de l'établissement des Romains ont une certaine valeur, ce sont des fers de lance, une pelle de fer, une lampe, des vases de terre, trouvés par feu le lieutenant Terrisse, dans le vignoble des Tuiles, et donnés par lui au musée de Neuchâtel. — M. Alexis Dardel a vu dans le même vignoble des vestiges de constructions et des fragments de mosaïque; il possède des monnaies d'Auguste, de Faustine (junior) femme de Marc-Aurèle, Commode, Philippe, Gallus, Posthume, Gallien, Maximien, Constantin et Crispus son fils, recueillies au même endroit. — Ces monnaies qui commencent à l'an 14 et vont jusqu'après 326, embrassent une période de plus de 300 ans. Ces faits sont assez suffisants, ce nous semble, pour nous permettre de reconstruire par la pensée un pittoresque village de maisons latines, blanchies à la chaux, descendant de la *Vi detra* jusqu'aux rives du lac, comme celles qui s'étagent aux flancs des collines du golfe de Naples.

Hypothèse! dira-t-on. Pas absolument. Les carrières d'Hauterive et d'Arens fournissaient leur pierre aux constructions d'Aventicum. Arens devait nécessairement être l'entrepôt de ces matériaux. — On a trouvé des vestiges de carrières à 15 pieds de profondeur dans la petite combe de Rougeterre entre St-Blaise et Hauterive.

La période burgonde n'a laissé aucune trace de son existence dans le territoire qui nous occupe. Les tombeaux, découverts par le justicier Frédéric-Auguste Dardel, dans le petit vallon de la *Prévôté*, appartenaient-ils à cette époque? C'est ce que nous ne pouvons préciser; les vestiges qu'ils contenaient ont disparu. — Nous pensons qu'ils provenaient plutôt du cimetière de la Maladière de St-Blaise et Cornaux, située à cet endroit.

Comment le christianisme arriva-t-il sur les rives du lac de Neuchâtel, comment Arens changea-t-il son nom en celui de St-Blaise? c'est ce que d'autres, assurément, ne pourront pas découvrir davantage. — Saint Brice, le disciple de saint Imier, y prêcha-t-il l'Evangile? Mystère encore.

Saint Blaise, sous l'invocation duquel se plaça le village romain devenu chrétien, naquit à Sébaste, métropole de la Cappadoce; il se livra à l'étude des belles-lettres et de la médecine; c'est dans l'exercice de cette profession qu'il se fit connaître et estimer de ses concitoyens. Nous empruntons à M. Henri de Gérauvillier, curé de Bonnevent, les lignes suivantes. *(Actes du martyr saint Blaise et de ses compagnons.)* « Il apprenait à ses malades à profiter de leur état de souffrance pour avancer dans les voies de la sanctification; il leur faisait comprendre que la paix de la conscience, amenant la tranquillité et le calme, est souvent aussi un moyen de recouvrer la santé du corps. — Dioclétien régnait, la persécution marchait à pas de géant, les habitants de Sébaste d'un commun accord élurent Blaise pour leur évêque. — Persécuté, il gagne le mont Argée, et se retire dans une caverne où il fixe son siége épiscopal. C'est là qu'il prie jour et nuit pour demander grâce et force au Seigneur, c'est de là qu'il se rend jusque dans les prisons pour consoler ceux qui souffrent pour l'Evangile. — Sous le gouvernement de Constantin, Blaise est arrêté par ordre d'Agricola et conduit à Sébaste, où il confesse sa croyance en Dieu et en Christ. Les bourreaux le frappent sans lasser sa constance. — Le gouverneur, voyant combien son esprit était immuable et que les menaces ne pouvaient l'effrayer, ordonna de le suspendre à un chevalet, disant: « Nous verrons si ton Dieu peut t'en arracher. » Et inventant un supplice nouveau, il fit apporter des peignes de fer semblables à ceux dont on se sert pour carder la laine; et avec ces instruments on lui laboura et déchira le dos d'abord, puis les autres parties du corps. Déjà son sang commençait à ruisseler et ses chairs à tomber en lambeaux, déjà les bourreaux eux-mêmes étaient saisis d'admiration et touchés jusqu'aux larmes, cependant le martyr ne laissait échapper aucun signe de la douleur qu'il éprouvait. Enfin se tournant vers le gouverneur: « Voilà, dit-il, ce que je désirais depuis longtemps, ma chair et mon esprit sont d'accord, mon âme n'est plus obligée de lutter contre ma chair; déjà voisin du ciel, je méprise toutes les choses de la terre, vos tourments et vous aussi. »

On reconduit Blaise en prison, d'où il ne sort que pour marcher au supplice, il est égorgé en dehors de Sébaste, en compagnie de deux enfants qu'il avait tenté d'arracher à la persécution; ceci se passait le 3 février de l'an 320.

L'Eglise romaine choisit l'évêque et martyr Blaise pour le proposer à toute l'église, comme le saint dont on doit célébrer l'office et dire la messe le 3 février. — Un nombre considérable d'églises se placèrent sous l'invocation de saint Blaise. L'auteur de la *Suisse sacrée*, Murerus, nous apprend que Saint Blaise est un des quatorze protecteurs de cette contrée.

Saint Blaise est honoré chez nos voisins de la Franche-Comté; est-ce de

ce pays qu'arriva l'idée de placer ce village sous son invocation ? Nous l'ignorons encore, mais on eût pu moins bien choisir ; quoique la réformation ait brisé l'image qu'il possédait vraisemblablement sur une des deux consoles du chœur de cette église, il n'a point tenu rigueur à ce pays et le nom de St-Blaise n'évoque que des idées de bien-être.

La première mention d'Arens se trouve dans l'acte qui cite Neuchâtel pour la première fois aussi. « Je donne à ma très chère épouse Irmengarde : *Neuchâtel* demeure très royale (Regalissima sedes), avec tous ses serfs et serves, je lui donne Auvernier, je lui donne *Arens* avec tous ses serfs et ses serves *(Et dono ci Arinis, cum omnibus pertinenciis suis servis et ancillis)*. — Signé : Rodolphe. Le 8 des kalendes de mai, l'an 1011. »

La seconde mention de St-Blaise est de 1177. — Landry, évêque de Lausanne, cède par un acte, à l'abbaye de Fontaine-André, les dîmes de ce lieu et celles de Champrevères, que la dite abbaye est tenue d'acquitter à l'église d'Arens.

Au commencement du XIIIme siècle, le village porte encore le nom d'Arens. Frédéric de Chambrier écrit « qu'entre 1211 et 1220, il se fit une transaction entre les habitants d'Arens, Cornaux, Cressier, Vœns, Enges et Marens, (Marin), et le couvent de St-Jean qui se plaignait de leurs déprédations. Les avoués du couvent, Ulric et les deux Berthold appelèrent les vieillards de chaque endroit pour déclarer au péril de leur âme tout ce qu'ils savaient des limites de leurs communes en pâturages et en forêts. On s'en rapporta à leur déclaration ; mais il fut déterminé, que nul ne pourrait, dans les limites indiquées, couper du bois pour le vendre ou le donner, que chacun en prendrait seulement pour son usage. » — A cette époque Arens était une des vingt paroisses du pays.

Les Annales de Boive font mention de St-Blaise et d'Arens de la manière suivante à la date de 1263 :

« Henri seigneur de Neuchâtel mourut cette année (il était fils de Berthold de Neuchâtel). Il laissa trois fils, Jacques, qui fut seigneur de Colombier, Reinald qui eut Cormondrèche, et Henri qui fut chanoine de Neuchâtel et curé de St-Blaise ; ce dernier eut pour sa part des vignes à Cormondrèche et le fief de Marin. Il eut aussi Arin ou Arens, qui est le haut du village de St-Blaise qu'il remit à un sien bâtard nommé Willermus. »

Ainsi en 1263, le village du bas porte le nom chrétien de St-Blaise, tandis que celui du haut conserve encore son nom latin d'Arens ; ce fait est confirmé par un acte de 1281, que nous empruntons encore aux Annales de Boive :

« Henri de Cormondrèche, chanoine de Neuchâtel et curé de S[t] Blaise, commandataire supérieur du prieuré de Corcelles, fit son testament le 13 des Calendes de mai 1281, par lequel il constitue son héritier Willermus, dit de Arins, qu'il nomme son fils et clerc; il déclare qu'il veut être enseveli dans le temple de Neuchâtel. Il lègue aux enfants de Clémence, sa nièce, fille de Reinald, son fief de Marins, qu'il nomme *feudum matercularia apud Sanctum Blasium.*

Les menées ambitieuses de Luthold, évêque de Bâle, et de Henri de Neuchâtel, qui occupa après lui le siége épiscopal, eurent un triste résultat pour S[t]-Blaise. — Laissons le chancelier de Montmollin résumer ces faits d'après les Chroniques de Baillods et de Hory :

« Par vindication des secours fournis à l'évêque de Bâle, Rodolphe de Habsbourg survient à l'improviste, et veut surprendre le château de Thièle. Il est repoussé par Henri de Neuchâtel baron du lieu; celui-ci grièvement blessé en cette attaque, meurt tôt après, et sa baronnie retourne au domaine du comte. Rodolphe de Habsbourg ayant manqué son coup sur Thièle, passe la rivière proche l'Abbaye de S[t] Jean, tâtonne Neureux, et ne voyant jour à la surprendre, s'en vient du même pas mettre le siége devant Neuchâtel. — Les bourgeois bien aidés par les seigneurs, vassaux et hommes royés, accourus de toutes parts, font bonne défense et donnent le temps à Philippe comte de Savoie, parent de notre Rodolphe IV, et à l'évêque Henri, d'avancer au secours. — Rodolphe de Habsbourg, apprenant ces choses, décampe en la nuit du 11 au 12 avril, boutant le feu à tout ce qui est autour de la ville et du chastel, ainsi qu'ès lieux de son passage en s'en allant, tels que la Favarge, la Coudre, Hauterive, S[t]-Blaise-du-haut et Cornaux. De là il va faire dégât sur les terres du comte d'Aarberg. »

Ceci se passait en 1263. La route de Neuchâtel à Cornaux laissait à droite S[t]-Blaise du bas, cette partie du village fut ainsi ménagée par les fuyards du comte de Habsbourg. S[t]-Blaise a donc l'honneur d'avoir été incendié par le hardi pillard qui devait un peu plus tard s'asseoir sur le trône des empereurs d'Allemagne; cet homme épris d'aventures, passant indifféremment de la chasse à la guerre, et de la guerre à la chasse, préludait par toutes ses incursions sur les villes et les châteaux de son voisinage, aux expéditions guerrières qui signalent son règne.

Amédée, comte de Neuchâtel, était un joûteur audacieux et violent, capable de tenir tête aux incursionnistes, aimant les batailles; pendant dix ans, il guerroie contre l'évêque de Bâle, et S[t]-Blaise se trouve encore mêlé à ces conflits. Laissons parler le chancelier de Montmollin.

« L'évêque de Bâle, Henri de Neuchâtel, attaqué de nouveau par Rodolphe de Habsbourg, sollicite vivement le comte Amédée de venir à son secours, faisant de plus fort ses belles promesses accoutumées. Amédée, qui ne demande qu'à jouer

des poings, arme incontinent, et pour faire bonne diversion, vu que Rodolphe est devant Bâle, il arrive à l'improviste devant le château de Habsbourg qu'il surprend, saccage et réduit en cendres. La jeunesse bourgeoise accompagne le comte Amédée en cette expédition, malgré les remontrances des ministrals, qui, bien sagement avaient refusé leur bandière à l'évêque. A l'ouïe du sac et brandons de son château, Rodolphe en grand courroux médite revanche, déloge prestement devant Bâle, tire droit sur Neuchâtel. Mais arrivé à l'Abbaye de St-Jean pour y passer la Thièle, il voit l'évêque posté au-dessus de Neureux et apprend qu'Amédée, revenu en hâte, tient bon poste *aux roches* de St-Blaise, en telle sorte que ne voulant se mettre entre deux feux, il est contraint de s'en retourner, irrité de plus fort, et bien mal content. »

— Bien mal content se retire donc le comte Rodolphe et son mécontentement nous ravit; celui qui battait plus tard Ottocar de Bohême, soumettait l'Autriche, la Styrie et la Carniole, résistait au pape Nicolas III, menaçait l'Italie et vendait la liberté à Florence, à Gènes, à Lucques et à Bologne, doit battre en retraite, honteux et confus, parce qu'une poignée d'hommes l'attend aux roches de St-Blaise.

L'année suivante Rodolphe de Habsbourg, qui avait mis le siége devant Bâle, apprend son élévation à l'empire. L'évêque Henri se hâte de reconnaître Rodolphe comme son seigneur, et lui ouvre ses portes.

Quant à Amédée, il jure qu'il ne veut fléchir devant l'empereur; il est forcé cependant de se soumettre à son arbitrage après dix ans de guerre contre l'évêque de Bâle, successeur de Henri.

Amédée meurt en 1288, laissant deux fils en bas âge et cinq filles; il laisse en outre deux fils naturels, Henri, qui fut abbé de Fontaine-André, et Jeanin qui eut une fille nommée Perrette, mariée à N. Prince, (alias Jean de St-Blaise) qui eurent un fils nommé Blaise Prince. — Amédée inféoda à son fils Jeanin quelques terres de la baronnie de Thièle et lui remit la garde du château de ce nom.

Nous traversons l'espace de plus d'un demi-siècle sans trouver mention de St-Blaise, mais vers 1347, le comte Louis établit plusieurs juridictions dans le pays et les érige en châtellenies; de ce nombre est celle de Thièle ou St-Blaise, avec droit de justice civile et criminelle (à l'exception du sang).

En 1360, Conrad Gauldet d'Hauterive, bourgeois de Neuchâtel, fait bâtir une chapelle dans le village de St-Blaise; il la fonde lui-même, la dédie à Marie Madelaine, et lui fait don d'une main de terre à Hauterive et de plusieurs autres rentes.

La place occupée par cette chapelle est fort problématique. Des vestiges de

constructions anciennes existent encore dans le jardin de M. Humbert, au haut du chemin qui va de Bregot à St-Blaise du haut. De ce point on domine une grande étendue de pays; l'existence de la chapelle de Marie Madeleine à cet endroit est fort plausible, elle correspondrait à la place qu'occupent l'église de la cure de Cressier, la chapelle de Combes, l'église de Gléresse.

La part que prennent les Neuchâtelois dans les grandes luttes des Confédérés à St-Jacques, à Grandson et à Morat, n'est marquée par aucune citation dans les annales de St-Blaise, et ce que nous pouvons dire de ce village, pendant tout le XVme siècle, se résume à quelques traits épisodiques sans importance, et que nous n'inscrivons ici que pour constater qu'il existe pendant cette grande époque.

C'est en 1451, une donation au luminaire de St-Blaise.

En 1465, Pernette Rossel, d'Hauterive, qui donne 6 deniers pour avoir une pierre de sépulture.

En 1486, Cécile Bugnot, femme de Jean, donne un septier de vin pour le remède de son âme et celle de ses prédécesseurs, et pour être enterrée dans l'église de St-Blaise.

Un septier de vin pour le repos de l'âme de Jean Bugnot et de ses prédécesseurs, c'est bien peu, et de tels marchés ne sont plus de notre époque.

Martin Chamatz est moins généreux, et dans cette même année 1486, pour le repos de son âme, sans oublier non plus ses prédécesseurs, il donne deux pots de vin.

Le XVIme siècle, si palpitant par ses aspirations, ses luttes et son travail, a laissé les traces de son passage dans tous les pays; St-Blaise ne fait point exception. C'est à cette époque que s'élèvent son église et ses plus importantes constructions, sur lesquelles nous nous arrêterons tout-à-l'heure. — Dans ce siècle nous voyons l'étrange gouvernement de Jeanne de Hochberg et celui des baillis helvétiques, qui met le peuple neuchâtelois en rapport direct avec les Confédérés, la Réformation, et le règne de la maison d'Orléans-Longueville; ces événements agitent aussi les esprits de ce petit coin de ce pays.

En 1507 les Quatre-Ministraux de Neuchâtel ayant demandé à Louis d'Orléans que la justice de St-Blaise fût composée la moitié de bourgeois de Neuchâtel, afin qu'il y ait plus d'union entre eux et ceux de St-Blaise, Louis leur répondit que s'il arrivait quelque désordre à St-Blaise, il y remédierait. — On sait que Louis d'Orléans, après son mariage, prit la route de Paris, où les plaisirs de la cour lui firent bientôt oublier ses peuples de Neuchâtel, dont

il ne se souvenait que lorsque son coffre était vide. — St-Blaise du reste ne fut troublé par aucun désordre, et le souverain absent n'eut pas à y remédier.

Le 10 juin 1513, une sentence arbitrale rendue à St-Blaise par Messieurs les ambassadeurs des Ligues mit fin à une longue et fastidieuse discussion, au sujet des redevances qui devaient être payées aux chanoines de Neuchâtel, collateurs de l'église de St-Blaise. — « Les dits seigneurs chanoines, disent les paroissiens, ne se sont jamais astreints de maintenir les édifices de la dite église, mais au contraire de toujours prendre sans y rien mettre. » L'acte émanant de cet arbitrage mentionne des bulles du pape en faveur de la construction de l'église, et un chandelier où l'on déposait des aumônes que le chapitre prétendait être à lui, et non aux pauvres.

Le portail de l'église porte la date de 1516 ; ce monument, témoin du développement du village et de la paroisse de St-Blaise, est, cependant, d'une époque beaucoup plus antérieure ; existait-il avant la chapelle fondée par Conrad Gauldet en 1360, a-t-il été construit peut-être sur le même emplacement? c'est ce qu'il est difficile de déterminer; il est évident que la forme générale de l'édifice est romane, à l'exception de la tour et des fenêtres. Cette église a subi bien des modifications, dans les derniers siècles surtout, et l'affreux plafond actuel de la nef occidentale a dû recouvrir des voûtes de l'époque de transition entre le roman et le gothique. — Quant aux fenêtres, elles ont le caractère du XVme siècle et ne manquent pas de style; elles étaient ornées de vitraux peints qui ont dû être détruits en partie à la Réformation.

L'accroissement de la population nécessita, en 1804, la construction d'une galerie et d'un escalier extérieur pour y arriver. — Cette galerie fut éclairée par deux œils de bœuf.

Isaac de Lahire, capitaine au service de France, fut enterré dans l'église en 1720, et sa tombe ornée d'une pierre tumulaire.

Hi-Constant Henriod, mort pasteur de St-Blaise, le 13 mars 1834, fut enterré dans le chœur : une inscription sur plaque de marbre noir, fixée dans le mur, consacre son souvenir.

Fr-Aug. Meuron de Bahia fit présent à l'église de l'orgue qui occupe le centre de la galerie.

La tour et le portail ont été construits en 1516. — C'est à cette partie de l'église qu'a trait le seul document connu sur cette construction.

Marché fait au sujet de la construction de l'église de St-Blaise en l'année 1516.

S'ensuit le marché fait entre la Paroiche de St-Blaise, d'une part, et maître Claude Paton de Flanchebouche, maître maçon, d'autre part, de la tour et ouvraige de l'é-

glise du dict St-Blaise ad debvoir parfaire au contenu du plaidement fait comme s'ensuit, duquel le dict maître Claude a pris la charge, et premièrement :

Le dict maître Claude doibt parfaire la dicte tour là où elle est dictée et commencée, et les Perrochiens doibvent faire la vuidange du dict fondement de sept pieds d'espès. Et le dict Claude fera le dict fondement de sept pieds d'espès bon et léal pour la dicte tour et sa charge pourter. Et sera la dicte tour dessus le fondement, de vuide grosse de treise pieds. Et à quatre pieds sur terre un champ franc. — Item, et sera un portaulx beau et honnête, revêtu de taille dessus et dedans, à quatre membres, cinq enselles, garnies de sellets et envoussiez. Et son arc et vouste du hault et large qu'il appartient, de taille et revêtu à dict de maistre. Et une croisée de taille à la dicte tour sera sur quatre piliers, et aux murs de l'église des deux costés, aura à chacun une pille et un arc revenant aux arcs de la dicte tour.

Item la dicte tour aura à porter arc et les autres deux de cousté, chacun une croisée au premier étage de taille, et garni entièrement et vousté à la raison du tout. — Item, les dicts pilles auront leurs fondements assez grands et les arcs de la tour que revenant dessus, auront six pieds d'épais de taille dessus, tenant tout du hault de heulx. — Item le dict portauls et les arcs se feront ronds s'il est possible et trouvé bon par les dicts Perrochiens. — Item dessus la vouste sera une pierre de taille là où elle sera dicte, du hault et large comme besoin sera. — Item sera tant au travers de devant de large de la dicte tour, que du comprenant de toute l'église du premier étage de six pieds d'épès bien joint au sisel (ciseau), et déchargé à la poincte.

Item des deux murs de cousté, la tour sera jusqu'aux pilles de cousté déchergé de seur à la poincte bien joinct, et du hault que les autres murs sont, pour couvrir la nef de la dicte Eglise, et de l'espès qu'ils sont commencés. — Item à la pille devant, devers joran, sera une viorbe (escalier) du haut de la vouste, pour entrer dans la dicte tour, garnies les marches de taille et le sourplus faict bien suffisamment pour ouvraige de massonnerie tout le dedans, ainsi qu'est de raison. Et à chacun tour de la dicte viorbe, une fenestre et deux pourtes, l'une dessus et l'autre dessoubs. Et es dictes deux croisées de cousté doibt le dict maître faire bonne reprise pour voulter la nef de l'église quand maistier sera. — Item la dicte tour et église se fera de dix-huit pieds de hault de roche devant, et le dict premier étage sera de six pieds d'espès, et de là se retirera raisonnablement jusqu'au dessus là où il y a septante pieds de hault, doit avoir quatre pieds d'espès. — Item à chaque étage aura une fenestre de taille ou deux se maistier est du hault et large que maistier en sera. — Item, que la dicte tour aura ung rampaux (corniche) qui portera goutière pour vuyder tout à l'entour. — Item, l'étage dessus aura quatre fenestres, chacune de huict pieds de large, à champ franc desseur, et dix pieds de hault et au milieu de chacune des dictes fenestres, deux pilles desseur et dedans sur les rayes et la pille desseurs de vers joran, qui est faicte pour la oster et remettre quand maistier sera. Et au dessus des dictes fenestres, tout à l'entour de la dicte tour, un rampaux. — Item, dessus le thy (toit) de la nef, sera un rampaux. — Item toute la dicte tour doit être faicte à trait de sisel desseur, deschergée à la pointe, à dicts de maistres bien joinctes. — Item les Perrochiens doibvent sougnier (soigner) toute matière sur place. Et les pierres où la bêche les pourra prendre, sans attarder le dict maistre, à payne desmissions. Et doibvent les dicts Perrochiens

sougnier tous engins, pontenages et austres, et une maison, et lui doivent son affouage raisonnable donner et amener. — Item, le dict maistre doict faire le dict ouvrage diligemment et par au plus le rendre faict dedans deux ans prochainement venant. Outre que depuis la St Jean-Baptiste jusqu'à noustre Dame d'Aoust, ne seront contraints en rien d'ameyner matière, a cause de leurs affaires. Et aussi le dict maistre se sougnera et ses gens de bouche. — Item, pour chascun pied de hault, à l'entour de la tour, lui doivent donner sept testons et une besche, et davantage, un muid de vin pour une fois, aux prochaines vendanges. — Item, doibvent payer le dict maistre selon l'ouvraige faict, et davantage parce qu'ils ont changé le premier marché, lui doivent les dicts Perrochiens cinquante deux écus d'or, en comprenant les murs de toute la tour et devant et la méleurance des dicts arcts (arceaux) le tout ensemble, et sont finances pour sureté du dict marché, Angonin de Marin et Jacques Grisel, scellon coustume du Pays.

Item, le dict ouvraige estre faict, tout cordage engin et pontenage demeurent aux dits Perrochiens. — Item, le dict Claude fera un portault d'avance les deux coustés, pour y mettre des saincts, comme en appartient, deux belles pièces ouvrées au plus honnêtement. Et sont estre prins pour accepter le dict ouvraige et marché pour la part du dict lieu de St-Blaise, hounorables Angoin de Marin, Jehan Rosselet, Pierre Ruger, Antoine Buignot, Jehan Dardel et Jehan Grisel, en présence de révérend père en Dieu et honoré S. Mr Conraad Mareschal, abbé de Fontaine-André, et hounorable Guillermet, Jehan Rossel de Neufchastel et maistre Hans Halbmannsfel, témoins à ce appelés.

Faict et donné le jour de la petite Saint-Jehan, l'an N. S. courant, mille cinq cent et seizième (1516).

1521, 6 septembre. — Le prévôt et chapitre de l'Eglise collégiale de Notre-Dame de Neuchâtel, au diocèse de Lausanne, réduit la dîme de vin rière la paroisse de Saint-Blaise à la douzième. Parmi les propriétaires de vignes nous trouvons les nobles et religieuses dames l'Abbesse et prioresse et couvent de l'Abbaye de la Maigrauge, située en la ville de Fribourg. »

Le chapitre avait reçu favorablement la demande de cette réduction, et il répond ainsi :

« Les dits Prévots et Chapitre, considérant sur ce leur bon vouloir, aussi l'amitié et bonne volonté qu'ils ont eu du passé et qu'ils espèrent avec nous avoir à l'avenir, nous être enclins à leur humble supplication, aussi désirant leurs profits et augmentation et des leurs sommes été contents, pour le temps présent et avenir de grâce spéciale, comme dit est perpétuellement, que tous ceux des dits lieux que de présent paient, et qui pour le temps à venir paieront le dit dixme, que dors en avant ne soient entenus de paier, sinon de douze gierles l'une, prenant la dite douzième gierle sur la vigne et non autre part; et si le cas avenant que il n'y eut le nombre des dites douze gierles, alors prendront et nos successeurs, sur la dite vigne d'une gierle un seillet. »

L'acte du commandement des dits seigneurs prévôts et chapitre est signé : A. Bretel.

1523, 28 janvier. — Oswald d'Os, de Zug, accorde aux preud'hommes et à tous les habitants de St-Blaise de ne plus être obligés de recevoir les étrangers, à moins qu'ils ne puissent prouver qu'ils sortent de bons lieux, et qu'ils ne sont pas infamés, et en outre, qu'ils soient tenus de donner au profit du village, cinq livres faibles pour une fois. Les habitants se plaignent que journellement ils sont surchargés de gens étrangers, arrivant à St-Blaise, pour y faire manéance.

1526, 24 octobre. — Reconnaissance de la Fabrique de l'Eglise parrochiale de St-Blaise. — Cet acte, des plus volumineux qui soit jamais sorti de plume de notaire, indique les redevances dues à l'Eglise de Saint-Blaise par tous les propriétaires de son territoire, redevances qui se paient en sols et deniers lausannois, et en pots et setiers de vin; l'acte reconnu par Balthazar Hiltbrand de Bâle, baillif et gouverneur général du Comté de Neuchâtel, au nom de Messieurs des douze cantons des Ligues, est signé: Petrus Degland.

Dans cette même année 1526, a lieu un procès entre la communauté de Marin et celle de St-Blaise. La première réclame la possession des pâturages de Bregot, situés sur le territoire de St-Blaise. Nous ne citons ce fait, que parce qu'à l'audition des témoins, trois d'entre eux citent la guerre de Morat, qui paraît être devenue une ère, pour les habitants du Comté et du voisinage.

« Item a été produit une testimoniale faicte par Noble homme Thietrich d'Englisberg advoyer de Fribourg, sélée de son seaux, disant que Pierre Besson natif de St-Blaise, demeurant et bourgeois de Fribourg, de la *souvenance de la guerra de Mourat*, lequel a dit par son serment, que jamais n'avait veu jouir les dicts de Marin du dict Bregot. »

« Item Huguenin Renduz demeurant à Autherive, a été produict de la part des dicts de St-Blaise, qui a dit par son serment que depuis la *guerra de Mourat*, qu'il a veu jouyr et gaudir le dict Bregot à ceux de St-Blaise sans contradition. »

« Item Jacques Jehan Guillaume, bourgeois de Neufchastel, a esté produict de la part des dicts de Marin, qui a dict par son serment, que despuis quinze ans, devant la *guerra de Mourat*, il a veu des bestes de Marin aller par les prés contre Vuavra, mais il ne sait à qui il doit être. »

Les dicts de St-Blaise obtinrent gain de cause dans cette affaire.

1527, 1er juin. — Balthazard Hiltbrand, de Bâle, accense à la communauté et à la ville de St-Blaise, les fours appartenant à l'Etat, moyennant deux écus d'or au soleil d'entrage, et un muids de froment et une livre de cire de cens. Il leur accorde en outre le droit de faire construire un four au dit lieu, où bon leur semblera. L'acte est passé devant l'Eglise de Neuchâtel, et les deux témoins sont Messires Guy de Bruycl et André de la Ruchté, chanoines de Notre-Dame de Neuchâtel.

Le grand mouvement de la Réformation, qui agite tous les pays, ne peut laisser St-Blaise indifférent. Neuchâtel, à la voix de Farel, vient d'embrasser la croyance nouvelle que ses adhérents répandent, de gré ou de force, dans les localités voisines. Farel, du reste, est un soldat ardent, passionné, que la résistance encourage, et qui emploie également la persuasion et la violence. — En mai 1531, le réformateur arrive à St-Blaise; il se met à prêcher devant l'église; le vicaire l'interrompt et l'appelle *hérétique;* le lieutenant du village excite les auditeurs contre lui, criant qu'il mérite d'être pendu. Peu s'en faut qu'ici encore, Farel ne payât son zèle de sa vie. Les femmes se précipitèrent sur lui et le saisirent par sa barbe qui manqua rester entre leurs mains.

Berne, qui avait embrassé la réforme, et la soutenait partout, envoie à St-Blaise des députés qui demandent la destitution du lieutenant, et que le vicaire prouve, *par les Ecritures,* que Farel est un hérétique.

Quelques jours après, les gens de Neuchâtel, indignés de la manière dont le réformateur a été traité, prennent le chemin de St-Blaise, où ils arrivent brusquement, entrent dans l'église et y brisent les statues et les images. Nous ne pouvons que regretter ces violences de la doctrine nouvelle, qui ont enlevé aux arts et à l'histoire tant d'œuvres précieuses.

Le culte réformé, introduit à Saint-Blaise, vécut, paraît-il, à côté du culte catholique; c'est ce qui nous paraît résulter du fait suivant:

En 1534, les gouverneurs du village et communauté de St-Blaise, généralement tous les habitants du dit lieu, vendent à Messire Jaques Prince, prêtre de St-Blaise, une prèle (pré), sise au Ruz-de-Combe, pour la somme de 43 livres faibles. — La commune rachète cette pièce en 1544 pour 57 livres, de Thurs et Blaise Prince, fils de Messire Jacques Prince.

S[l] de Chambrier nous raconte, dans sa *Mairie de Neuchâtel*, qu'en 1551 Michel Mallot, ministre de St-Blaise, consolant un criminel, fit une forte digression contre ceux de l'Eglise romaine, ce dont les catholiques romains, se sentant offensés, demandèrent justice à la Seigneurie. C'est ce que firent non-seulement ceux du Landeron et de Cressier, mais aussi les cantons catholiques qui écrivirent des lettres à ce sujet. Les Trois-Etats, s'étant assemblés à cette occasion le 7 octobre, remirent cette affaire au gouverneur, pour punir ledit ministre, comme il le trouverait à propos, ce qu'il fit en l'exilant hors de l'Etat, parce qu'il était d'ailleurs étranger.

L'état social du moyen âge, qui divisait les habitants d'un pays en deux classes, les hommes libres et les serfs, s'est modifié au XIV[me] et au XV[me] siècle. Mais une hiérarchie nouvelle lui a succédé, et après les *Nobles*, les *Hommes francs,* et les *Bourgeois,* arrivent les *Francs-habergeants* et les *Francs-sujets,* tenus dans un ilotisme relatif.

Au XVIme siècle, les hommes commans de St-Blaise suivent le mouvement d'émancipation qui est dans tous les esprits, et réclament des franchises qui les sortent de leur condition inférieure. Un de leurs principaux griefs est qu'ils ne peuvont marier leurs filles; si charmantes qu'elles soient, pas un communier ne demande leur main.

Le premier acte d'émancipation qui leur est accordé par les ambassadeurs des ligues est daté du 4 juin 1526. Cet acte était ratifié en 1549.

« Nous les Conseillers et Ambassadeurs des Villes et Pays des douze Cantons, confessons, et savoir faisons par ces présentes, que, par devant nous, sont comparus discrètes personnes, les députés des sujets de la Thielle en la Comté de Neuchâtel d'un côté, et le Noble notable et sage Jean Merveilleux député de par très excellents princes et seigneurs des Ducs de Longueville comtes de Neuchâtel et de leurs gouverneurs d'autre côté. Et proposant les dits députés des sujets de la Thielle, comme ainsi soit que le temps passé, ils soient été gens taillables, nommés *commans* (hommes de commandise). — Et pour icelles raisons le Châtelain de la Thielle leur aurait commandé de mener quelque bois par devers le pont de Thielle, ce qu'ayant refusé de faire, et prétendant de ne le être tenus, dont le dit châtelain les avait fermés en droit. Et pour ce que sont de nous seigneurs et supérieurs des douze Cantons, quittés et affranchis de la dite taillabilité et commandise avec ses dépendances, comme de mener les malfaiteurs, avec les hallebardes, au gibet, de lever l'échelle, etc. — Pour icelle raison espéraient n'être entenus de mener le dit bois par devers le pont de Thielle. — Sur ce, le dit seigneur châtelain Merveilleux préalablement nous a remontré leur amiable solicitation avec offre de toute amitié et amour. Et après ce dit, les dits Seigneurs être de bon vouloir et intention, de vouloir laisser demeurer, les dits sujets de la Thielle es dites lettres de franchises obtenues de nous, priant de les vouloir induire de mener le dit bois, au contenu leurs lettres, vu et considéré que la dite lettre de franchise ne le contient point, et jamais n'ont refusé de faire les dits reutes, ains les ayant toujours faits et accomplis, sinon tant seulement en deux ans en ça. Et quant à ce que disent et proposent qu'on leur veuille demander à mettre l'échelle à la justice, et d'aider mener avec les hallebardes les prisonniers qu'on défait à cause de leurs malfaits, au lieu de leur exécution, non être pour le présent aucuns différents ne débats. Et pour n'avoir de ce aucune charge, mais seulement de nous prier et considérer, que les dits sujets, selon le contenu de leurs lettres et autres titres ci proposés, n'ont demandé plus avant, ne aussi être affranchis, sinon tant seulement, que ce mot *commans* leur fut aboli et ôté, ensorte que ne fussent *commans*, ains appelés et être *sujets* ......

Et après avoir ouï et entendu les dites ambes parties, en semblables et plus longues paroles, avons ordonné, dit et déclaré que les sujets de la Seigneurie de la Thielle doivent demeurer et jouir de leurs lettres et sceaux, en sorte qu'ils doivent être et nommés *affranchis*, et quittes de la commandise, pareillement de lever l'échelle au gibet, et d'aider mener les malfaiteurs, lesquels on veut défaire à cause du maléfice, avec les hallebardes, au lieu de leur exécution, avec toutes autres

choses dépendantes de la Justice criminelle.....
Le huit juillet 1549. »

L'acte donné en allemand, les passages que nous citons ici, ont été traduits par Georges Hertwig, de Soleure, notaire juré du St-Siége apostolique.

Les hommes *commans* de St-Blaise, devenus Francs-sujets, prêtèrent alors serment au prince, qui, en retour, leur promettait le maintien de leurs franchises. L'acte du serment est du 19 janvier 1562. — Sous le gouvernement de Léonor d'Orléans, une confirmation de ces franchises avec extension est encore accordée le 1er mars 1568. L'acte est signé Blaise Hory.

« Nous avons accordé et accordons, est-il dit, par l'avis du dit Conseil, au nom de mon dit Seigneur, de ses hoirs et de ses perpétuels successeurs, que tous les dessus dits personnages, vivants, (l'acte indique les noms de tous les Francs-sujets) et leurs hoirs, légitimes descendus de ceux ou de celles que Dieu aura pris à sa part seulement, et tous autres reçus et habergés.... soient, puissent et doivent être notés et qualifiés, inscrits, nommés et déclairés *Bons hommes* et *sujets de franche condition*, exempts, manumis, et francs de toute taillabilité, condition servile et mainmortable, pour eux et les hoirs d'un chacun d'eux, à perpétuité, pouvant et devant un chacun d'iceux, donner, vendre, céder, aliéner, transporter, échanger, engager, tester et disposer de leurs biens, possessions, terres et héritaiges, meubles et immeubles, présents à venir quelconque à leur bon plaisir et volonté, envers qui bon semblera. »

On ne peut reprocher à l'acte de n'être pas suffisamment explicite.

Le bois du Trembley était devenu la propriété commune des Francs-sujets en 1522.

Revenons un instant en arrière pour noter un de ces faits qui caractérisent le bon vieux temps, et dans lequel un satirique français eût trouvé le thème d'un de ces poëmes héroï-comiques à la façon du Lutrin de Boileau. — « Le 14 juin 1541, les brévards de St-Blaise et Marin ayant gagé un cheval à Guillaume Doudiet, d'Hauterive, sur le terrain allant dans le clos aux moines, contre le bois de Souaillon, il y eut un long procès. Un des témoins, Pierre Voynnet, de Wavre, dit qu'il se souvient de soixante ans en arrière et de la *guerra de Mourat.* — La sentence fut rendue en 1547, Guillaume Doudiet, déclaré coupable, fut condamné à payer une amende. Le procès avait duré six ans.

En 1548, la maison d'école attenante à la cure de St-Blaise est achetée par les Communes de St-Blaise, Marin, Hauterive et la Coudre. La cotisation de St-Blaise est fournie par la vente de l'herbe d'une partie de ses prés appelés aujourd'hui *Donnes;* celle de Marin également, par le produit d'une partie de ses prés, appelés aujourd'hui *les Planches.*

L'école possédait, en outre, plusieurs vignes.

En 1660, les Communes d'Hauterive et de la Coudre se séparèrent de celles de St-Blaise et de Marin et établirent une école à Hauterive. Marin se sépare de St-Blaise en 1689.

Jusqu'au milieu du XVIme siècle, l'administration communale de St-Blaise n'était réglementée que par l'usage; la bonne foi et la confiance tenaient souvent lieu d'écrits; mais ce mode avait de graves inconvénients; la négligence et le désordre combinés amenèrent une situation critique pour les finances de la Communauté qui courait à sa ruine, si l'énergie d'un citoyen ne l'eût arrêtée sur cette pente fatale. Ce citoyen est Hugo Virechaulx, notaire, cabaretier, lieutenant civil et boucher. Hugo Virechaulx établit, à partir du 6 mars 1552, le premier registre de St-Blaise; il l'intitule « *Roule* (rôle) *des revenus redondant et venant au prouffit du villaige de St-Blaise.* » Ces revenus consistent en « locations de mazel (boucherie), prés, champs, clouzels, etc.»

Sous son administration nous voyons peu à peu l'ordre revenir; on régularise les affaires, on les réglemente. C'est un de ces bons génies actifs et intelligents, qui, sur un théâtre plus grand qu'un modeste village, deviennent des personnages dont on consacre le souvenir; mais les peuples n'ont pas toujours la mémoire de ces hommes utiles et modestes; ils leur préfèrent trop souvent des gloires plus brillantes, malfaisantes parfois.

Hugo Virechaulx rétablit les finances de sa communauté; il paraît agir quelque peu en dictateur, mais la crise est grande, et il se sent assez de fermeté pour y parer. Les locations, redevances, dues à la communauté, ne se payaient pas depuis longtemps, les intérêts s'étaient accumulés; pour beaucoup, l'intérêt n'était qu'un chiffre qu'on ajoutait à une somme qu'on pensait ne devoir jamais payer; il y avait d'administrateurs à administrés *tripotage.* (Le mot est français depuis les opérations de bourse). Hugo Virechaulx ne l'entend pas ainsi, et il passe des obligations en faveur du village, non sans peine on le comprend; et, en 1554, il en existait déjà 37 pour une somme de 498 livres.

A ce moment, toutes les familles sont débitrices de la commune. Cela provient sans doute de la rareté de l'argent. On préférait alors payer les redevances en nature. La Commune ayant reçu de nombreux accensements et étant tenue à l'entretien de l'école et de plusieurs autres services publics, il lui fallait plus d'argent qu'auparavant. Dans l'origine, les communiers jouissaient d'un grand nombre de biens communaux; il fallut les retirer et les vendre.

Les comptes de la Commune se bouclent généralement alors par un excédant de dépenses, les obligations se renouvellent annuellement.

Hugo Virechaulx étant consul, les obligations furent payées en argent ou par expropriation. Plusieurs familles furent en partie ruinées, mais la Com-

mune y gagna, et la moralité aussi. De ce moment, les affaires reprennent un cours régulier, Hugo triomphe, il fait école; et, en 1580, sous son successeur Jean Cordier, la commune a en sa possession pour 1739 livres faibles en obligations; elle devient propriétaire de vergers, champs, vignes, maisons, etc., qui formèrent des ressources assez considérables. Rien n'est désormais laissé au hasard ou à la complaisance; et le notaire-cabaretier-boucher inscrit explicitement dans son *roule* tous les actes de son administration qui paraît lui donner beaucoup de peine, car il renonce bientôt à sa boucherie qui est mise aux enchères.

« Le 18 mai 1558, écrit-il, le mazel par les conditions après réservées est demouré et eschupt à Jehan Rousselet, pour la somme de cinq livres. — Par conditions qu'il doit fornir le villaige de chair devant aultres, et devra vendre la chair de mouton ainsi comme l'on la vendra à Neufchastel, et de la chair de grousses bêtes, les deux gouverneurs, qu'est Jehan Morel et Guille Crible, la debvront taxer. »

Le culte réformé s'était établi à St-Blaise, mais les redevances dues à l'église catholique subsistaient encore en 1568, témoin une pièce datée du 30 septembre de cette année, où nous lisons les passages suivants:

1568, 30 septembre. — Affranchissement du dixme des prémices qui se payait au Curé de St-Blaise.

Nous Hector de Maniquet, sieur de Fay et de Fontaine-Châtel, conseiller et maître d'hôtel ordinaire de Madame sœur du Roi, aussi conseiller de Monsieur et Madame les Duc et Duchesse de Longueville et Touteville, marquis de Rothelin, comte souverain de Neuchâtel, et son ambassadeur au dit Comté, savoir faisons, qu'instruit par son ambassadeur, le sieur d'Allonville, que la maison du Curé de St-Blaise, maintenant logis du ministre « venant en complète décadence et ruine » réclamait des réparations, « tant pour la demeurance d'icelui ministre, des sieurs et autres, que même des passants, fut réparée et mise en bon et suffisant état. »

On voit par ceci que la maison du pasteur servait d'hospice pour les voyageurs pauvres.

« Les habitants de St-Blaise qui refusaient de faire des réparations auxquelles *ils* étaient sommés « par fil de justice, » ont demandé au prince, dit l'acte cité, de les « rendre francs perpétuellement pour eux, leurs hoirs et perpétuels successeurs, généralement et particulièrement, de toutes les razes de blé et prémisses ainsi qu'un chacun d'eux avait été tenu de payer, bailler et contribuer au curé de leur Paroisse du temps du service jadis de l'Eglise catholique romaine, étant iceux droits de prémices consistant à la dixme de mouches à miel, agneaux, chevreaux, veaux, couchons, poulains, oignons, chanvre, pois, fèves ou autrement, selon le droit et

action des dites prémices, « sans plus jamais leur en rien demander ni exiger en façon quelconque, voir prétendre ou faire prétendre ci après, peu ne prou », qu'alors ils s'engageaient « de remettre en état bon, honnête et suffisant icelle dite maison. »

Le dit Maniquet « après informations et avertissements à lui envoiés, reçus, vus et consultés » — remarquez la progression — « bâille pleins pouvoirs, faculté et puissance » — toujours la même abondance — « de passer et expédier lettres de quittance pure, entière et perpétuelle, à tous les dicts bourgeois et sujets, étant paroissiens rière l'église de St-Blaise, ainsi que pour eux, leurs hoirs et successeurs, et ceux d'un chacun d'iceux. » — C'est le triomphe du pléonasme.

« Les dits paroissiens rebâtiront la dite maison en ce qui sera nécessaire c'est assavoir: Ce qu'il faudra abattre, démolir et défaire ils le feront, » c'est à croire que l'acte a été rédigé avec le dictionnaire des synonymes, « et à ce aire ils s'en obligent et le promettent. — Pour l'avantage, usage et commodité des ministres qui y feront demeurance, y feront deux cuisines. — ... Quant à la cave, ils feront en sorte qu'elle soit si bien terrassée et couverte qu'on en puisse avoir bon contentement. »

Les paroissiens sont tenus aux réparations des dégâts, dont une liste suit, qui pourraient survenir, « ce que Dieu dans sa grâce ne veuille permettre. »

L'acte est signé : B. Hory.
et plus bas par : Major.

La pièce paraît suffisante comme cela.

Voici venir la *Ratification* du dit affranchissement:

Léonor d'Orléans, duc de Longueville et de Touteville, etc.... (suivent plusieurs lignes de titres), ayant vu et de mot à mot entendu en notre Conseil la lecture des lettres et octroi à nos chers bourgeois et sujets de notre *ville* de St-Blaise ..., avons loué, ratifié, agréé et approuvé, et, par ces présentes, louons, ratifions, agréons et approuvons tout le contenu es dites lettres.

En témoin de quoi, Nous avons signé ces présentes de notre main et à icelles fait mettre le scel en plaquart de nos armes.

Donné à Carllos le dernier jour d'août 1569.

Signé : LÉONOR.
Contre-signé : Du Poirier.

Le 1er janvier 1570, a eu lieu le premier partage de terrains communaux entre les communiers et habitants des villages de St-Blaise, Marin et Wavre. — Les terrains partagés furent les Bioles, alors appelées *Champs montants*.

En 1582, le 14 mars, a lieu la fondation de la maison dite de la Seigneurie. Cette belle construction, située dans le haut du village, paraît avoir été fondée par Hans Rouguenet, conseiller de la ville de Fribourg.

Un acte de l'année 1582 fait mention des Perrières (ou carrières). Ce sont vraisemblablement celles qui étaient exploitées déjà pendant la domination romaine.

Les finances ayant été rétablies par les soins de Hugo Virechaulx et ses successeurs, la commune résolut de faire des placements d'argent, mais il fallut en obtenir l'autorisation, et, en 1584, François d'Amours, ambassadeur de Marie de Bourbon, accorde à St-Blaise de pouvoir prêter 400 livres faibles à deux communiers, moyennant l'impôt annuel d'un muids de froment; mais, comme le village paie déjà un muids de froment pour le cens du four, il décide, que les deux communiers paieront à l'Etat ce muids supplémentaire. — L'impôt quel qu'il soit est toujours lourd à payer ; or, pour réunir toutes les fractions de ce misérable muids, on envoyait, de maison en maison, des percepteurs, auxquels on remettait trop souvent un blé de qualité inférieure préparé à l'avance; de là des contestations violentes parfois.

Mais il se mêle un côté comique à ces graves affaires; l'année suivante, la commune s'aperçoit que les communiers, auxquels elle a prêté de l'argent, mènent trop joyeuse vie, et qu'elle leur a rendu mauvais service en ceci; elle décide alors de prêter de préférence aux étrangers, mais surtout aux communes du voisinage, Hauterive, Marin, Epagnier, Wavre et Thièle.

Le sens de la propriété communale se montre dans toute sa force dans un différend que la pièce suivante, datée du 10 février 1596, expliquera suffisamment :

Arrêté rendu ensuite des oppositions faites de la part de la Communauté de St-Blaise de laisser juger les criminels au Prébrenier:

« Nous Pierre d'Avy escuyer, sieur de Bierville, Bagneville etc., en partie conseiller et ambassadeur ordinaire de très illustre, très haute et très puissante Princesse de Longueville en son Comté de Neuchâtel et Seigneurie de Valangin, savoir faisons à tous qu'il appartiendra, qu'estant la Justice de St-Blaise assemblée, et les siéges accoutumez mis au Prébrenier, qui appartient à la Communauté du dit St-Blaise, pour ouyr le procès d'un criminel et pour rendre sentence sur iceluy, les Gouverneurs et commis de la dite Communauté nous auroyent remonstré que le dict lieu n'estait assujecty, que la justice criminelle y fusse faicte, ny les criminels jugez sur ce lieu. Jaçoit que ci devant ils l'eussent quelquefois permis et enduré pour bonnes considérations, et craignans que l'on en voulut faire conséquence ci-après, requeroyent que la dicte justice fusse tenue au lieu que l'on la solait tenir, qu'estait hors du dict pré, et sur le chemin que l'on va à Cornaux, affin qu'il n'y eust préjudice pour eux ny estre empeschez à la jouyssance de la

dicte pièce, « laquelle ils pourroyent mettre en closel ou tel autre usage qu'ils trouveroyent le mieux pour le proffit de leur communauté. » L'escuyer Stavy donne droit à St-Blaise, permettant toutefois que le criminel en question soit encore jugé au Prébrenier — « que cela serait sans estre tiré à conséquence ny leur devoir porter aulcung préjudice pour l'avenir. »

BIERVILLE. Contresigné : G. HORY.

Le 9 avril 1599, la Communauté achète de Jean Vuillesme, dit Renillier, une maison située au bas du village, avec une cave de l'autre côté du ruisseau. Cette maison devient maison de commune jusqu'à la fin du XVIIIme siècle. — On y établit plus tard l'école et la boucherie; cette dernière s'y est maintenue jusqu'à aujourd'hui. — C'est dans cette même année 1599 que Nicolas de Graffenried fonde la belle maison qui passe plus tard à la famille de Mulinen, devient ensuite maison de commune, et aujourd'hui l'*Hôtel du Cheval blanc*. — Elle fut terminée en 1603.

(A suivre.)

MARIE-ANNE CALAME

Au moment où les hommes qui s'occupent de la question pénitentiaire sont arrivés, dans tous les pays, à la conclusion que le moyen le plus efficace de combattre le crime est de le prévenir en prenant soin des enfants négligés et abandonnés, il est juste de payer un tribut de reconnaissance aux âmes généreuses et clairvoyantes, qui les premières entrevirent cette vérité et se dévouèrent à la cause de l'enfance malheureuse. A une époque où une idée pareille était généralement envisagée comme une utopie, ou au moins comme une rêverie philanthropique, Marie-Anne Calame songea à sauver du vice et du crime les enfants négligés ou abandonnés.

Marianne Calame naquit au Locle en 1775. Elle fut entourée dès sa naissance de toutes les influences qui sont susceptibles d'ennoblir le caractère, de développer l'intelligence et d'éveiller de bonne heure une commisération pour les malheureux et les infortunés. Son père était un graveur habile, aimant les beaux-arts, la lecture, les récréations intellectuelles, et c'est à la considération qu'il jouissait comme citoyen dévoué et homme intègre, qu'on lui confia la charge de maître-bourgeois. Sa mère était également une femme distinguée, d'une culture intellectuelle très élevée. Les vers qu'elle composa



MARIE ANNE CALAME
d'après M. Elie Bovet.

à l'âge de 92 ans indiquent une âme véritablement pieuse, dont la constante préoccupation devait avoir été d'élever sa famille dans l'amour de Dieu et du prochain. Il est remarquable que les femmes charitables qui, comme Marianne Calame, se sont dévouées à l'enfance malheureuse et aux femmes criminelles, soient issues de familles réputées depuis plusieurs générations par leur charité envers leurs semblables et par leur désir de venir en aide aux infortunés. C'est ce que nous enseigne la vie d'Elisabeth Fry et de Miss Carpenter.

Après avoir généreusement consacré son temps à enseigner le dessin à la jeunesse du Locle, Marianne Calame reporta bientôt son besoin de dévouement sur les enfants privés d'assistance paternelle et maternelle.

« Le besoin de dévouement, » disent les biographes neuchâtelois, « avait de bonne heure maîtrisé son âme; il était chez elle, tout à la fois, une disposition de caractère et le fruit de la piété vivante qu'elle avait puisés auprès d'une mère respectable et d'un père tendrement aimé. Uni à de rares facultés, à un merveilleux talent de faire bien tout ce qu'elle faisait, ce besoin d'être utile avait fait d'elle le conseiller, l'aide secourable de tous ceux qui l'approchaient. Les œuvres auxquelles Dieu la préparait ainsi, n'ont pas été pour elle un remède au désenchantement de la vie; elles ont été l'épanouissement d'une carrière librement choisie, l'objet d'une vocation volontairement acceptée. C'est dans ces dispositions que la trouvèrent les circonstances auxquelles l'institut des Billodes a dû sa fondation. »

C'est en 1815 que Marianne Calame réunit plusieurs jeunes filles pauvres et négligées dans une maison qui devait être le berceau de l'institut des Billodes. Le cadre de cet article ne nous permet pas de suivre en détail le développement de cette utile institution que la fondatrice dirigea pendant vingt ans. L'article publié dans la *Biographie neuchâteloise* nous fait assister aux luttes qu'eut à soutenir Marianne Calame pour faire triompher son œuvre. La foi ardente qu'elle avait dans sa mission et l'énergie de son caractère lui firent surmonter tous les obstacles; l'opinion publique se prononça en sa faveur, et de tous côtés des dons affluèrent pour soutenir l'institution des Billodes.

Le récit populaire de la vie de Marianne Calame, décédée en 1834, est encore à faire. Nous profitons de l'occasion qui nous est offerte par la publication du portrait de cette femme charitable, pour faire un appel à tous ceux qui posséderaient des lettres ou des documents inédits, relatifs à l'institut des Billodes et à sa fondatrice, dans le but de les communiquer à la rédaction du « Musée neuchâtelois ». Marianne Calame, à laquelle plus de 2000 enfants malheureux doivent une vie et une carrière honorables, mérite qu'on lui conserve un souvenir durable dans le cœur de ses concitoyens. Bien que l'article inséré dans la « *Biographie neuchâteloise* » contienne de nombreux détails, on désirerait cependant posséder des lettres de Marianne Calame qui nous feraient encore plus apprécier et admirer le noble caractère de la fondatrice de l'institut des Billodes. D. G.

CONRAD DE FURSTEMBERG

Premier comte de la deuxième race, Conrad arrive d'Allemagne dans son nouveau comté, imbu d'idées féodales et ne comprenant rien aux franchises et libertés dont jouissent les villes du pays de Neuchâtel. Selon l'usage, on lui demande de les confirmer solennellement, ce à quoi il finit par se soumettre.

Cédant aux conseils contenus dans le testament de sa tante Isabelle, il renouvelle en 1397 l'alliance avec Soleure, et en 1399 il conclut pour cinq ans un pareil contrat avec Berne.

Nous avons vu le comte Louis créer la bourgeoisie de Boudry ; la position importante alors de ce bourg, situé à l'entrée des gorges de l'Areuse, avait engagé ce prince à lui donner une force défensive ; sa seule rue fut fermée à ses extrémités par des portes et des tours que les bourgeois devaient garder, commandés par le châtelain. (Montmollin II, page 191.) Mais la nouvelle bourgeoisie ne tarda pas à éprouver des ennuis ; la veuve de son fondateur, Marguerite de Wufflens, déclarée usufruitière de Boudry, lui cherche querelle, et pour empêcher toute résistance, elle fait enlever les portes de la ville et transporter toutes les armes dans le château [1] ; puis, malgré les remontrances d'Isabelle, elle appelle son second mari, le seigneur de Vergy qui, à la tête d'une troupe bourguignonne, s'empare du bourg et le met au pillage ; non contente de ces vengeances, elle les aggrave en faisant rançonner les passants, surtout s'ils sont bourgeois de Neuchâtel, et pour couronner son œuvre, elle fait mettre le feu à Boudry et y brûle 47 maisons. *(Châteaux neuchâtelois.)*

Cette singulière manière d'administrer le bien usufruité inquiétait à juste titre la comtesse Isabelle ; elle perd patience, fait appel aux bourgeois, toute

[1] Parmi ces armes, Boyve parle d'*épringales*, arbalètes et artillerie (T. I, p 380). Les *espringales* étaient des espèces d'arbalètes à tour, lançant des pierres et des dards nommés carreaux.

la jeunesse court aux armes, plusieurs conseillers de ville à sa tête ; mais à leur approche, Marguerite se retire en Bourgogne. Quant à son mari, Jaques de Vergy, il est obligé de céder, après avoir opposé une vigoureuse résistance ; la ville est prise par escalade, et sa garnison retirée au château, ne peut s'y maintenir, obtient vie sauve et va se réfugier en Bourgogne.

Tels avaient été les débuts pleins d'orages de la nouvelle bourgeoisie ; le calme qui y régnait enfin à l'avénement de Conrad ne fut pas de longue durée, car en 1400 le seigneur Guillaume de Grandson la revendiqua avec Vaumarcus, comme fief relevant de lui. Son droit n'étant pas fort clair, il appuya ses raisons de l'éternel argument invoqué en cas pareil, la force, et il arrive dans la nuit du 3 mai devant Boudry. Mais les bourgeois étaient sur leurs gardes et repoussèrent l'assaut. Le siége commence alors, et c'est avec anxiété que les pauvres assiégés entrevoient un nouveau pillage et consultent du haut de leur tour l'horizon pour y découvrir les casques brillants des cavaliers de leur seigneur. Enfin, il arrive, fait lever le siége et poursuit Grandson jusque sous les murs de son propre château. Conrad accorde la paix qui lui est demandée, moyennant indemnité. *(Châteaux neuch.)*

Cédant à son tour à la mode ou à sa ferveur religieuse, Conrad partit en 1404 pour la Terre-Sainte, mais il en revint peu après, sans que l'on sache rien de ce qui a trait à cette expédition ; on suppose que son brusque retour fut motivé par certaines craintes qu'il avait de se voir supplanter à Neuchâtel, où ses rudes manières tudesques déplaisaient.

En 1406, il contracta la première alliance perpétuelle av. Berne, par laquelle les alliés se promettaient entr'autres un mutuel secours.

Une semblable alliance fut conclue la même année entre Berne et la bourgeoisie de Neuchâtel, et dès-lors celle-ci eut son organisation militaire spéciale et distincte de celle de l'Etat, et ses troupes commandées par des bourgeois.

Selon Boyve (page 409) un traité aurait aussi été signé en 1403 entre Neuchâtel et Bâle, et il y aurait été convenu que si l'un des alliés appelle ses gens, ceux-ci devront le suivre pendant un jour et une nuit *à leurs missions*, mais qu'ensuite ils devront être payés par leur seigneur. On voit aussi dans certaines franchises, que les bourgeois ne pouvaient être conduits en guerre qu'à une distance qui leur permît de venir coucher chez eux. Du rapprochement de ces deux faits, il nous paraît que l'on peut conclure que cette expression : *à leurs missions*, signifiait : *à leurs frais*, et qu'il était entendu que si la campagne durait un jour seulement, les soldats n'avaient rien à prétendre, tandis que dans le cas contraire, une solde leur était acquise. Cette interprétation serait encore justifiée par le passage suivant : « Nicolet de Grandson,

maire de Neuchâtel, et 22 bourgeois, se présentèrent en 1373 auprès du prévôt et du chapitre, pour se plaindre des grandes *missions* qu'on exigeait d'eux pour la réparation et la construction du mur d'enceinte de la ville, qui demandait à être bien fermé, à cause des grands périls où l'on se trouvait et des charges qui reposaient sur eux par suite des réparations à faire à la tour de la chapelle de Notre-Dame. » *(Musée neuchâtelois,* 1865 p. 221.)

Les historiens et chroniqueurs neuchâtelois disent que jusqu'à l'alliance de 1406 il n'est fait mention chez nous en fait d'armes que de l'arbalète, et que dès-lors seulement on adopta des Suisses leurs armes et leur régime militaire, puisque dorénavant on aura à combattre à leurs côtés. Cette tradition est erronée, car en 1383, lorsque les Bernois assiégeaient le château et la ville de Berthoud, leurs alliés de Lucerne et de Neuchâtel se sont servis d'arquebuses et de poudre ; la preuve s'en trouve dans les comptes de Berne pour cette année : Ceux de la comtesse de Neuchâtel amenèrent avec eux des arquebuses (Carl von Elgger. *Militaire suisse aux XIVme, XVme et XVIme* siècles, en voie de publication). Nous savons aussi qu'au XIVme siècle, il y avait un artilleur à Neuchâtel : « Maître Juyle, attilière, Agnelet sa femme et li » enfanz de lour, doyvent percevoir chascun an, en la feste de saint Paul, sur » léminage de Nuefchastel, dou dit don a lour fait par le Seignour. En condi- » tion que le dit maystre Juyle, Agnelet sa femme et li enfanz de lour, doyvent » a toutz jours faire lour demorance et lour résidence en la ville de Nuef- » chastel ou autre part en la terre de Nuefchastel et non pas en autre Seynyo- » ric. Et de ce il ha lettre dou Seygnour scellée dou propre seel de la corroye » dou Seignour, donnée le nuefviesme jour dou moys de may l'an de grace » mil cc et cinquante. » (Alexis Roulet. *Statistique de la ville de Neuchâtel* en 1353.)

Sans attacher à ce mot d'artilleur la signification restreinte qu'il a de nos jours, il résulte du passage cité que notre capitale avait tout au moins des machines de guerre. Toutefois maître Juyle ou son successeur aura bientôt à s'occuper d'autres engins que les béliers, les *chats*, etc., imités des Suisses ; les armes à feu apparaissent, informes d'abord dans leur construction, d'un effet réel peu en rapport avec leur volume, mais éclatant en tonnerres qui jettent la terreur chez l'ennemi. Les arquebuses essayées devant Berthoud, avaient sans doute été appréciées, et on acheta des canons, canons de tous modèles et faits de matériaux divers, bois, fer et cuivre. Quant aux projectiles, les premiers dont mention soit faite sont en pierre, la ville les acheta en 1406. Deux ans plus tard, elle acquiert une nouvelle pièce, mais quelle idée s'en faire d'après son prix de 10 sous faibles (Chambrier. *Mairie de Neuchâtel).* Fort petite sans doute, elle devait être semblable à celles que la France

fit faire vers 1350 et qui, au nombre de dix, coûtèrent L. 25, 2 sous, 6 deniers et devaient peser 46 livres chacune. (Léon Lacabane, *Poudre à canon.)*

La quantité des munitions était proportionnée à la taille de ces miniatures; ainsi la ville achète demi-livre de poudre et 100 plombages (balles de plomb), probablement pour remplacer les pierres de canon. Cette poudre avait en 1444 pour dosage 70 parties de salpêtre et 25 de soufre et elle se fabriquait à Neuchâtel. Les achats continuent. En 1437 la ville achète trois coulevrines, dont une double pour pièce de position; on les plaça lors des guerres de 1444 sur une tour de la ville, avec six autres canons nouvellement acquis. (Chambrier, *Mairie.)* Pendant ce temps, Valangin ne demeurait pas en arrière; le sire de Vaumarcus l'administrait comme lieutenant en 1426; il fit reconstruire une partie du château, y ajouta quatre tours nouvelles et des remparts, sur lesquels on braqua plusieurs canons, quatre petits en fer de fonte et en cuivre et trois plus gros, faits de fortes douves de chêne, cerclées de fer. (Chabloz, *Musée neuchâtelois.)* Le fait de ces canons de bois, rapporté sans réflexions, doit induire à penser qu'il s'agissait de canons sérieux, tandis que selon M. d'Elgger on n'en fit guère que comme stratagème pour tromper l'assaillant.

Les Confédérés, s'ils dédaignaient généralement les armures complètes, étaient très-habiles à modifier leurs armes offensives selon les temps, les lieux et les ennemis qu'ils avaient à combattre. Nous dirons plus loin un mot de ces transformations dans leur armement; mais remarquons dès maintenant qu'ils comprirent bien vite quel avenir était réservé aux armes à feu et qu'ils se hâtèrent de s'en procurer. Selon Boyve (p. 446) ce fut en 1409 que pour la première fois une troupe suisse en conduisit en campagne; il s'agissait de sept canons que les Bernois, Soleurois et Bâlois firent jouer devant Rheinfelden. Puis en 1415, Berne avait aussi, pour la conquête de l'Argovie, un gros canon qu'on avait fait venir de Nüremberg, ville renommée alors par ses fonderies de bouches à feu; les autres cantons pendant cette campagne avaient seulement des arquebuses (Justinger). Citons encore la guerre des confédérés contre Zurich, pendant laquelle les Lucernois firent taire les canons zuricois avec leurs bonnes coulevrines mobiles (Tschudi) dites *Tarrasbuchsen* ou *Tarrisbuchsen*. Tous les cantons, comme à Neuchâtel l'époux d'Agnelet, avaient aussi leur directeur de l'artillerie.

De la conclusion d'une alliance perpétuelle avec Berne, date aussi la création de la compagnie d'arbalétriers à Neuchâtel (1416); il est probable qu'elle fut formée pour habituer les jeunes bourgeois à l'usage de cette arme au moyen de *tirages* et d'exercices périodiques qui se terminaient par la remise d'un prix et par une parade dans la ville. On s'exerçait où sont actuellement

les anciens greniers; les cantons alliés y étaient invités et l'on se rendait aussi à leurs tirs. En 1425 les arbalétriers de Neuchâtel vont aux tirages de Cressier, Cerlier et Neuveville; en 1435 ceux de Morat, Estavayer, Cerlier, Neuveville viennent à leur tour à Neuchâtel; puis en 1468 la ville reçoit et héberge pendant cinq jours « ceux des bonnes villes d'Allemagne, » en particulier le magistrat les régala en vin, pain et fromage. La jeunesse imita ses aînés, et nous voyons en 1466 les jeunes bourgeois s'organiser en compagnie de petits arbalétriers et recevoir ensuite un prix d'encouragement du magistrat. (Chambrier, *Mairie.*)

Nous ignorons quelles étaient les règles qui présidaient alors à ces jeux guerriers, premiers essais qui aboutissent à nos tirs fédéraux actuels; une seule nous parvient, qui concerne les sociétés de tirs de Thoune et de Bienne au XVme siècle; celui qui aura bu 9 pots, dit-elle, ne pourra plus tirer. Cela ne donne-t-il pas une haute idée de la capacité des vieux Bernois, même en tenant compte du peu de violence des vins d'Oberhofen et de Bienne? Nous reviendrons sur ces sociétés de tir dont l'activité et les statuts sont mieux connus à mesure que l'on se rapproche de l'époque moderne.

Le droit de la paix et de la guerre était alors très imparfait et la raison du plus fort était le plus souvent la meilleure; aussi devait-on toujours être sur le qui-vive et s'attendre à une attaque imprévue. La bourgeoisie de Neuchâtel se tenait donc sur ses gardes, et elle avait un poste permanent aux portes de la ville et même au château; cette mesure de prudence était usitée du reste dans toutes les villes suisses. C'était sans doute une de ces franchises ou libertés grandes, vues de mauvais œil par le comte Conrad, car il s'en plaignit à Berne; la bourgeoisie persista dans son droit et obtint gain de cause. Voici du reste le détail de cette affaire, dans laquelle Berne inaugura les fonctions d'arbitre entre la ville et l'Etat, reconnues par l'acte de combourgeoisie.

Le comte Conrad se plaignait que, depuis que les bourgeois de Neuchâtel avaient obtenu la bourgeoisie de Berne, ils avaient fait garder si étroitement leurs portes, que les messagers du comte n'avaient pu sortir pour négocier ses affaires, ce qui lui avait bien coûté pour 1000 livres lausannoises de perte.

A quoi ceux de Neuchâtel avaient répondu qu'ils avaient le droit de garder les portes de leur ville; qu'ils ne croyaient pas qu'ils dussent rien pour cela à leur seigneur, puisqu'ils laissaient toujours librement entrer et sortir les gens du comte.

Les assertions, on le voit, étaient très contradictoires, c'est l'histoire de presque tous les procès, et si Berne se prononça en faveur de la ville, c'est

qu'alors on respectait profondément les libertés communales, l'une des bases principales de la Confédération naissante.

Remarquons qu'à cette époque déjà (et l'on pourrait remonter plus haut), les bourgeois très jaloux de leurs franchises, ne furent jamais les humbles serviteurs du pouvoir ; qu'au contraire par leur résistance et leur peu de goût à courber l'échine, ils contribuèrent puissamment à empêcher les abus et les tentatives faites par les hôtes successifs du château pour accaparer tous les droits. Cette louable tendance s'est perpétuée jusqu'à nos jours, aussi est-il singulier de voir accuser parfois l'antique bourgeoisie, de bassesse ou de servilité.

Quelle que fût l'opinion de Conrad sur les procédés de la ville de Neuchâtel, il dut en reconnaître la parfaite loyauté, et mieux lui valait une ville bien gardée qu'un vassal projetant une trahison, ainsi qu'en 1403 ce fut le cas de Vautier de Rochefort. Son château était situé à l'entrée d'une vallée et sur une colline dominant la contrée ; il paraîtrait qu'il en fit le centre de menées ayant pour but de faire passer le pays sous la domination bourguignonne. D'accord avec lui, le duc de Bourgogne envoya un sergent planter ses pennons ou drapeaux armoriés sur le château des Verrières (château dont l'existence est problématique) et sur celui de Rochefort, en signe de protection. Mais Conrad n'était pas d'humeur à laisser cette trahison suivre son cours ; il s'arme ainsi que ses gens, et arrive devant le château de Vautier, il en enfonce les portes, le fait raser et emmène prisonnier le rebelle, que plus tard ses faux conduiront à l'échafaud. (*Châteaux neuchâtelois.* Huguenin.)

Conrad en a fini avec ses ennemis du dedans, Guillaume de Grandson et Rochefort, et ses démêlés avec la ville sont réglés ; mais sa carrière n'est point encore terminée et nous le voyons en 1415, à la demande de Berne, marcher avec ses troupes et les Suisses contre le duc Frédéric d'Autriche. Il prend part à la conquête de plusieurs villes, Arau, Brugg, Zofingue, Arbourg, etc., et des riches contrées de l'Argovie. Il fut même nommé chef des troupes et on lui confia la bannière du St-Empire. Il s'agissait de punir le duc d'Autriche d'avoir désobéi aux ordres du Concile de Constance, en prenant parti pour un des papes dépossédés et ne s'en être pas montré repentant. L'empereur l'avait déclaré coupable du crime de lèse-majesté et se trouvait ainsi engagé dans la lutte ; c'est ce qui explique la présence de sa bannière confiée à la garde de notre comte.

C'est à cette occasion que, pour la première fois depuis l'alliance conclue, les bourgeois furent requis ; ils tinrent à honneur de débuter dignement ; ils marchèrent en grand nombre, ayant dans leurs rangs presque tous les conseillers comme simples piquiers ; un assaut téméraire qu'ils tentèrent contre

le château de Baden coûta la vie à bon nombre d'entre eux ; par contre, les survivants revinrent à la maison chargés de butin et de dépouilles.

Cette dernière assertion ne paraît toutefois pas justifiée, car les Annales et l'Indigénat disent au contraire que lors du partage des dépouilles, Conrad et la ville ne reçurent rien, étant considérés comme bourgeois de Berne ; cette république, si elle faisait volontiers appel à nos troupes, n'aimait donc pas à partager avec elles.

Dans la guerre provoquée par la résistance des Valaisans aux desseins du sire de Rarogne, les Suisses partisans de ce dernier veulent l'aider, et Berne, ainsi que ses alliés, Neuchâtel compris, envoie des troupes dans le Gessenay, d'où elles passent le Sanetch et envahissent le dixain de Conches ; mais elles furent repoussées à Ulrichen et battirent en retraite.

Avant de mourir (1424) Conrad eut le chagrin d'apprendre que son fils Jean avait été fait prisonnier. Suivant la coutume, ce jeune homme était allé guerroyer en France et il se trouvait à Montereau lorsque le dauphin, depuis Charles VII, ayant attiré Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, sous le prétexte de faire la paix, le fit égorger. Jean de Fribourg qui accompagnait le malheureux duc, tire l'épée pour le défendre, mais il n'y réussit pas et doit se rendre prisonnier, en disant que tout son regret est de n'avoir pas pu faire usage de son arme pour venger le duc. Cette franchise fut appréciée et il fut relâché moyennant une rançon payée par les Neuchâtelois. Nous verrons si, ayant ceint la couronne de comte, Jean se souviendra de cette *aide*.

Ed. PERROCHET.



LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE —

XII

Mais ce ne sont bientôt plus ces jolies scènes d'intérieur que nous rencontrons dans la correspondance de la famille. Le pays était entré depuis l'été de 1766 dans une nouvelle période d'agitation, non moins violente que celle d'où il sortait à peine, et qui se termina d'une manière plus tragique. Les lettres que j'ai sous les yeux racontent cette seconde révolution avec plus de détails que la précédente, et il serait facile d'un tirer toute une histoire inédite de ces deux années. Je me garderai bien d'entrer dans un récit qui n'est plus de mon objet, et je ne m'arrêterai ici qu'à quelques traits de cette période de notre histoire, mieux connue d'ailleurs parmi nous que celle dont j'ai cherché à rétablir le véritable caractère.

J'ai dit que la querelle de 1766-68 se rattachait à une question de *procureur*. Les mots de *vente*, d'*abri*, de *ferme* et de *régie* y reviennent, en effet, à chaque instant, et il ne s'agissait dans ce débat que du mode de perception de la dîme, le souverain voulant continuer le régime des *fermes* qui avait été établi sans opposition en 1748, et les peuples, c'est-à-dire les quatre bourgeoisies, demandant le retour à la *régie*, telle qu'elle avait subsisté depuis 1707 jusqu'à l'établissement des fermes. Il semble, à juger de loin les choses, que les deux systèmes de levée d'impôt avaient des avantages et des inconvénients qui se compensaient; mais ceux qui paient sont fort disposés en gé-

néral à ne voir que les inconvénients du système actuel, et à regretter les avantages du système disparu. D'ailleurs, dans un pays de droit historique et traditionnel comme le nôtre, toutes choses tenant étroitement l'une à l'autre, la *régie* voulait dire le maintien de toutes les libertés, la *ferme* signifiait le contraire, et le colonel Pury exprimait l'opinion du pays quand il disait: « L'invention des fermes est une terrible machine; elle n'a pas fait encore bien » du mal à cause de nos franchises, mais cela viendra tout doucement, et » nos enfants verront comment les fermes enterrent les franchises, si nous » les souffrons. » — On peut dire que ce fut là le mot d'ordre du pays pendant ces deux années de troubles; l'inquiétude de voir changer la constitution nationale engendra le fanatisme politique; et, si la guerre civile n'éclata pas, c'est tout simplement qu'elle était impossible, puisqu'il n'y avait d'un côté que quelques chefs sans soldats, et de l'autre le pays presque tout entier. Le parti des fermes ne comprenait, en effet, que quelques officiers du prince, quelques membres des cours de justice, les receveurs, gens peu populaires, et un très petit nombre de personnes qui n'avaient pas oublié les abus qui accompagnaient la régie; ce parti fut qualifié de *royaliste*, et envisagé comme ennemi des libertés populaires; l'autre, sous le nom de *patriote*, embrassait les quatre bourgeoisies et la population presque totale du pays. « Je venais d'entrer en commune, » écrit un contemporain des troubles, « et je crus que le parti le plus nombreux et qui criait le plus fort, était » celui qui avait raison: avec un peu plus d'expérience, j'aurais porté un jugement différent. »[1]

La situation du conseil d'Etat redevint à peu près ce qu'elle avait été dans les troubles de la non-éternité. Placé entre la cour et le parti patriote, il ne pouvait pencher d'un côté sans devenir suspect à l'autre. Paralysé ainsi dans son action, son influence fut à peu près nulle. Le colonel Pury caractérisait ainsi à sa manière pittoresque cette situation peu enviable, en disant dans ces *Lettres* que j'ai déjà citées: « Le plénipotentiaire (M. de Derschau) a écrit au » conseil d'Etat pour qu'il fasse la conciliation des brouilleries.... On dit que » le conseil lui répondit qu'il n'avait plus ni bras ni jambes; on le voit bien, » mais c'est qu'il ne fallait pas se les laisser couper. » — On pourrait même dire que le conseil était décapité, car il avait perdu, dans la fameuse enchère des fermes du 10 novembre, trois de ses membres les plus capables et les plus énergiques.

Le jour des montes, écrit Simon Petitpierre à F.-O., il s'est passé publiquement au château une scène inouïe, entre M. Michel et les commissaires d'un côté,

[1] (*Souvenirs msc. du justicier J.-H. Berthoud.*)

avec le conseil d'Etat et les quatre-ministraux de l'autre; les insultes et les menaces ont éclaté; trois conseillers d'Etat, MM. Pury, lieutenant-colonel, Pury, maire de la Côte, et de Montmollin, maire de Valangin, ont quitté leurs siéges pour se ranger parmi le peuple qui leur a applaudi par des battements de mains: la monte a été ainsi entièrement rompue. La cour, informée de tout cela, envoie des rescrits foudroyants. Elle nomme pour plénipotentiaire M. de Derschau, l'un des commissaires qui, depuis, s'est cassé la jambe par accident. Le conseil d'Etat est pris à la gorge comme désobéissant et fauteur de la sédition. Les trois conseillers sont dégradés, et le commissaire insiste sur leur *cassation*. Le banneret Osterwald, accusé d'avoir donné le signal des applaudissements, est recherché pour cela et on lui fait son procès. Je n'ai vu qu'avant-hier les derniers rescrits imprimés par ordre du plénipotentiaire: j'en ai encore les cheveux hérissés. Enfin, tout est dans la dernière confusion, et l'on peut dire que les affaires de Rousseau et les vôtres n'ont été que des jeux au prix de ce qu'on voit aujourd'hui: (Janvier 1767.)

On sait que la retraite des trois conseillers patriotes eut pour cause les procédés offensants du vice-gouverneur Michel qui, se croyant encore en Prusse, « parmi ces Allemands qui n'ont point de *franchises*[1], » avait méconnu le caractère et les habitudes du peuple neuchâtelois jusqu'à imposer grossièrement silence au colonel Pury qui voulait lui soumettre une observation, et à le menacer de le faire mettre à la porte de la salle des Etats. Les applaudissements qui avaient accueilli la retraite de MM. Pury et Montmollin, auraient dû avertir le vice-gouverneur de son imprudence, dont nous ne saurions pourtant lui en vouloir beaucoup puisque c'est à elle que nous sommes redevables du plus spirituel de nos écrits politiques, les *Lettres au cousin David*. En remarquant que les mêmes hommes qui, dans l'affaire de Petitpierre, s'étaient prononcés avec tant d'ardeur et de loyauté en faveur de la suprématie royale, se rangeaient tous, en 1766, à l'exception d'un seul[2], dans le parti opposé à la cour, comment le vice-gouverneur put-il croire encore un instant que le *grand-directoire* de Berlin parviendrait jamais à faire prévaloir sa volonté dans le pays de Neuchâtel? A la tête de ces *patriotes* improvisés se trouvait le colonel Chaillet, un de ces hommes qui, à peine essuyés du naufrage, reprennent volontiers la mer: *tempestate acti, tempestatem quaerunt*. Lorsqu'ils virent cet adversaire fougueux des corps de l'Etat se déclarer tout à coup pour leur cause avec sa franchise et son énergie habituelles, et devenir ainsi l'homme le plus populaire du pays[3], les plénipotentiaires venus de Ber-

[1] Seconde Lettre au cousin David.

[2] L'avocat-général Gaudot.

[3] « Le colonel Chaillet, prévenu contre M. Michel dès avant son arrivée dans ce pays, s'est déclaré ouvertement son ennemi implacable . . Vous connaissez sa chaleur quand il

lin et le vice-gouverneur qui remplaçait si mal Milord Maréchal, s'ils avaient eu un coup-d'œil politique plus juste, auraient senti la nécessité d'une transaction à laquelle il fallut d'ailleurs se résigner quand le mal fut consommé. Leurs allures roides et hautaines[1], leur ton cassant, leurs démarches empreintes à la fois d'arrogance et de gaucherie, furent certainement pour beaucoup dans l'insuccès de la cause royale, et Frédéric dut reconnaître plus tard qu'il avait été servi avec un zèle indiscret.

Quant à la compagnie des pasteurs (et remarquez ici que Chaillet, dans sa nouvelle évolution politique, eut encore l'avantage de se trouver en désaccord avec elle), satisfaite de sa victoire de 1762, inquiète du très vif mécontentement que lui avait témoigné le souverain pour sa conduite à l'égard de

prend un parti. C'est lui qui a le plus contribué à animer les corps et communautés contre le rétablissement de la ferme et à redemander la régie..; aussi il ne garde aucun ménagement avec la cour » (Lettre de H.-D. à F.-O., février 1767). — « Ce qu'il y a de singulier c'est que ceux qui s'étaient déclarés contre les corps l'an 60, sont aujourd'hui à la tête du parti opposé à la cour, entre autres le colonel Chaillet qui fait feu et flamme, qui est de la commission établie au nom de la bourgeoisie pour les affaires présentes, etc. M. Ferdinand Osterwald est aussi mis par le public dans le petit nombre des conseillers d'Etat en qui l'on reconnaisse de la fermeté et des sentiments patriotiques; on lui joint MM. Rougemont et de Gorgier, mais le reste du conseil d'Etat est vu de fort mauvais œil et M. le colonel Chaillet, dans les assemblées de bourgeoisie, les traite de gens dévoués à toutes les volontés de MM. de Derschau et Michel. » (S. à F.-O., nov. 1767). — Le colonel apporta une grande droiture dans ce changement de ligne politique. Il déclara dans un écrit public qu'il s'était trompé en 1760, en pensant «que les peuples n'avaient pas le droit de s'assembler sans un ordre ou permission du gouvernement. » Il convenait dans cette même pièce, que l'avocat-général Gaudot était l'auteur de la plupart des rapports qu'il avait adressés en cour « concernant les tracasseries de 1760, » et que lui, Chaillet, n'avait eu besoin que de les signer. — Il me semble que le colonel, dans l'entraînement de ses effusions patriotiques, aurait pu se dispenser de ce dernier aveu.

[1] .... « Il y a quelques jours, M. Moula étant chez M. Michel, avec M. le secrétaire d'Etat et M. Lamande, Génevois que vous avez vu à Londres, on parla d'une proposition que faisait le grand directoire de Berlin que les fermiers de ce pays payassent six mois d'avance, et M. Moula s'avisa de dire qu'il trouvait la plus grande injustice dans cette proposition; sur quoi M. le vice-gouverneur le regardant de travers lui dit qu'il était un impertinent, ayant l'honneur d'être au service du roi comme interprète, d'oser parler ainsi du grand directoire, où assistent les principaux ministres du roi, et où S. M. se trouve quelquefois en personne, qu'on voyait bien qu'il communiquait avec les factieux de Neuchâtel, qu'il sortît incessamment de chez lui, sinon qu'il le ferait chasser par ses domestiques à coups de bâton. Vous jugez bien que le pauvre M. Moula ne se le fit pas dire deux fois .... » (L.-F. à F.-O., nov. 1767).

Celui que traitait ainsi le vice-gouverneur prussien était un vieillard, un ami de l'illustre Bernouilli, membre comme lui de l'académie de St-Pétersbourg. Ce mathématicien distingué, né à Neuchâtel, était revenu y vivre dans ses vieux jours, et y mourut en 1783. Lié avec Milord Maréchal, celui-ci créa pour lui la charge d'interprète du roi avec un honoraire modique. (V. *Biogr. neuch.*, article *Fréd. Moula.*)

Rousseau, cherchant ses inspirations à Berne où LL. EE., devenues arbitres du débat, se prononçaient sans hésitation en faveur du puissant vainqueur de la guerre de Sept ans, elle abandonna son rang de cinquième ou plutôt de premier corps de l'Etat, et, dès-lors, ne put jamais le reconquérir. « Les » ministres, dit le colonel Pury, avaient bonne envie de s'offrir d'être les seuls » pacificateurs, pour avoir moyen de dire qu'ils n'ont pas voulu se joindre » aux corps et communautés, tout exprès pour rester neutres, à celle fin d'être » les ministres de paix. Ils voudraient tripoter tout cela à leur profit, et pour » celui de leurs bons amis les fermiers. Voyez comme la chance tourne ! Main- » tenant qu'il est question des franchises de tout un pays, ils conseillent de » négocier, de céder quelque chose ; et, en 1760, ils soutenaient le contraire » à tout rompre, attendu qu'il s'agissait alors des droits de leur compagnie, » c'est-à-dire d'une trentaine de personnes dont plusieurs ne sont pas seule- » ment régnicoles »... « L'acte d'association, » dit ailleurs le spirituel correspondant du cousin David à propos de l'assemblée des corps et communautés du 12 février, « l'acte d'association fut reconfirmé, signé sans les ministres qui, » grâce au ciel, n'auront plus rien à voir là jusqu'à ce que la dernière trom- » pette sonne ; vous verrez qu'un beau matin, quand ils auront besoin de » nous, ils viendront nous dire que la trompette a sonné, qu'ils l'ont entendue. » Nous leur répondrons qu'elle n'a pas sonné pour nous, et nous prendrons » comme eux *le scrutateur des cœurs* à témoin de nos bonnes intentions.... » — C'est précisément ce qui eut lieu vingt ans plus tard, en 1786, et, à travers les sarcasmes dont le pamphlétaire est si prodigue pour la Compagnie, et plus encore pour l'un de ses membres, le pasteur de Motiers[1], on ne peut s'empêcher d'admirer la justesse de son coup d'œil.

C'est bien dans ses *Lettres* qu'il faut chercher aujourd'hui, sinon les faits, du moins l'esprit de cette période troublée. Le résultat de tant d'agitations, sans parler de l'événement tragique qui en marqua la fin, fut en définitive assez minime ; les frais seulement furent bien lourds, et l'on arriverait à une somme prodigieuse en additionnant les dépenses que ces événements occasionnèrent aux corps et aux particuliers ; mais, comme ce Français qui prenait son parti des maux de la Ligue en lisant la Ménippée, on est tenté de bénir la querelle des fermes, l'abri, la vente et la régie, et le « ministre à carriole » et le « grand directoire, » en pensant que tout cela nous a valu

[1] F.-G. de Montmollin, dont la famille est éteinte, ne descendait point, comme la branche aujourd'hui existante de cette famille distinguée, du chancelier de Montmollin, l'auteur des *Mémoires*. Il a été trop souvent question, dans ces notices, du pasteur-professeur, pour que je ne tienne pas à mentionner ce détail

les *Lettres du cousin Abraham au cousin David*[1]. Ce sont nos petites Lettres, à nous petits, et si l'on trouve qu'il ne faut pas prêter à rire en évoquant ainsi le souvenir de Pascal, je dirai qu'il est telle page du colonel Pury que je préfère à telle page brillante de Paul-Louis Courier, parce que j'y trouve, dans la plaisanterie et dans le tour du style, quelque chose de plus spontané et de moins voulu. Rien de plus vif et de plus franc que certains passages de la quatrième Lettre, la meilleure des six à ce qu'il me semble. Cette quatrième Lettre, mise dans son cadre, devrait être republiée, car la collection de ces curieux pamphlets est devenue fort rare, et la plupart des gens en jugent aujourd'hui sur parole. Ils seraient surpris, en y regardant de près, de trouver là tant de finesse sous des apparences si familières, tant de malice avec un sens politique si ferme, l'esprit neuchâtelois sous sa forme la meilleure et la plus distinguée, avec son sel sinon attique, du moins bourguignon, et dont Rousseau aurait dit moins de mal s'il avait connu les *Lettres au cousin David*, dont on sait qu'il connaissait et aimait l'auteur[2].

[1] *Lettres d'un bourgeois de Valangin, communier du . . . à un communier de* . . . S. l. s. d. — On a dit souvent qu'un magistrat neuchâtelois, Ch. de Guy-d'Haudanger, avait travaillé à ces Lettres avec le colonel Pury. Cette collaboration expliquerait les inégalités qui s'y font remarquer.

[2] La période quelquefois s'allanguit sous la plume du colonel, mais comme d'ordinaire elle commence avec entrain : « Cousin David, le beurre s'échauffe : il faut songer à rétablir l'ordre, etc. » Rien de mieux enlevé que le début de ces Lettres : « Qu'avez-vous dit, cousin David, de tout ce remue-ménage, pour deux pauvres Lettres que je vous ai écrites sans penser à mal ? Vous n'auriez jamais cru qu'avec un peu de papier nous mettrions ainsi en alerte tous les maires et sautiers du pays. Si feu la tante Calame était encore en vie, ce serait bien à présent qu'elle nous raconterait la guerre des capuchons . . » — Quoi de plus gai que le récit de la conférence de Walperswill, où devaient se rencontrer, avec un sénateur de Berne, deux des chefs du parti des fermes et le doyen de la Compagnie pour « parlementer sur nos brouilleries . . . Or, il ne se trouvait point de voiture, et il ne convenait guère que des ambassadeurs allassent sur leurs pieds . . A force de chercher, ils se souvinrent de la carriole du ministre de Motiers ; mais comme il n'aurait pas été honnête de lui demander son attelage et de le laisser ainsi tout seul à la maison, ils trouvèrent que ministre pour ministre il fallait prendre celui-ci, et que, dans ce cas, ministre à carriole valait mieux que doyen à pied. » — Voyez encore, dans la quatrième Lettre « *ces pauvres bourgeois de Neuchâtel qui sont les souffre-douleur de tous ces jugements* (à Berne) ; *car ils sont et seront jugés et rejugés et condamnés jusqu'à fin de souffle et d'argent . . .* » — Et le charmant entretien du cousin Abraham, à la foire de Berne, avec un « monsieur qui a été bailli »... — « Entre autres il disait : Vos franchises et coutumes sont à la vieille mode et ne conviennent plus au temps présent ; cela était bon du temps du comte Conrard, de vos princes français et de la bonne dame Marie de Nemours ; mais avec le Grand Frédéric, il n'y a pas à badiner, il veut qu'on obéisse. — Je me récriai. Dieu soit avec nous, monsieur le bailli ! Si ce bon prince vous entendait, il dirait que vous le faites penser comme un bailli . . » — Et l'histoire du ministre Nicolet, « jeune homme tout

Il les aurait aimées surtout en apprenant que, comme les *Lettres de la Montagne*, l'une d'entre elles, la quatrième, comme de juste car c'est la meilleure, avait été brûlée par la main du bourreau sur la plainte de LL. EE. qui se trouvaient très gratuitement offensées de la liberté avec laquelle les justiciables de Neuchâtel se plaignaient qu'on ne leur rendît pas mieux justice à Berne. C'est de fort mauvaise grâce, il est vrai, que le gouvernement de Neuchâtel se prêta à cette exigence, et la manière dont le colonel lui-même raconte l'auto-da-fé de son écrit, montre que ce fut plutôt une victoire pour le parti patriote. « Pendant qu'on faisait la brûlée à la Croix-du-Marché à Neu- « châtel, on criait tout haut : il vaudrait bien mieux fricasser quelques per- » ruques.... Ne l'as-tu pas lue cette Lettre ? se criait-on de l'un à l'autre ; je » te la prêterai. Certes, c'est faire bien de l'honneur à un pauvre horloger en » petit volume, qui pose quelquefois sa lime pour mander à son cousin, tant » bien que mal, ce qui se passe. » Le colonel Pury, on le voit, était bien vengé des rigueurs involontaires du conseil d'Etat. Il le fut d'une autre manière encore, ainsi que le raconte une lettre de L.-F. à son frère de Londres, dont voici quelques passages. Le pasteur de Neuchâtel mentionne d'abord les nouvelles du jour :

On donne pour chose certaine que M. le général de Lentulus est parti de Berlin avec une patente de gouverneur de Neuchâtel, ce qui donne beaucoup à penser. Aucuns disent que le roi nous a vendus secrètement à LL. EE. de Berne pour la somme de neuf millions (argent de France), et que M. de Lentulus vient nous gouverner au nom du roi, en attendant que les Bernois trouvent une occasion favorable de s'emparer de ce pays, ou que M. de Lentulus la leur ait préparée. M. le col. Chaillet, entre autres, assure cela aussi positivement que s'il l'avait vu, et vous ne sauriez croire combien de tels bruits sont propres à entretenir et augmenter la fermentation dans un pays où le gouvernement de Berne n'est certainement pas aimé....

Rappelons ici un exemple peu connu de cette crédulité générale qui s'était emparée du peuple neuchâtelois, et dont le meurtre de Gaudot, dû certaine-

sage et bien gentil » qui avait prêché à la Chaux-de-Fonds sur l'union et la concorde, et qui, pris à partie en Compagnie sur la demande de M. de Derschau, se justifia en disant à ses confrères « qu'il n'avait pas cru mal faire en prêchant la paix, et que n'ayant pas eu le temps de composer un sermon, il n'avait su mieux faire que d'en copier un du feu ministre Saurin. Certes, cousin David, j'ai peine à croire que défunt le ministre Saurin ait prêché en Hollande, il y a cinquante ans, sur l'association des peuples de Neuchâtel et Valangin, et sur nos brouilleries d'aujourd'hui. Si cela était, le ministre Nicolet aurait eu tort de choisir un tel sermon. La véritable cause de cela, c'est que son père est un brave homme qui n'a pas voulu la cocarde, ni fournir les sept piécettes pour le greffier et l'ambassade de soumission. Voyez le tort qu'une cocarde et sept piécettes peuvent causer. » — On ne se lasserait pas de citer.

ment à la croyance universelle qu'il avait juré l'asservissement de son pays (!), fut le tragique résultat. Au commencement des troubles, une assemblée extraordinaire de la Générale-Bourgeoisie de Neuchâtel ayant été décidée dans le but de s'opposer au rétablissement des fermes, M. Ab. Droz, membre du petit conseil et secrétaire de ville, fut chargé par le magistrat (2 janvier 1767) de porter dans les juridictions du vignoble les *lettres convocatoires*. Etant parti de Boudry dans la soirée pour aller à Bevaix, il avait disparu, et pendant plusieurs mois on n'eut pas le moindre indice relativement à sa personne. Le bruit se répandit immédiatement qu'il avait été enlevé par des Prussiens, et conduit à Spandau. Cette rumeur trouva créance en dépit de tout, et ce ne fut qu'en août suivant que la vérité se fit jour d'une manière inattendue [1]. Cette méprise de l'imagination populaire contenait un enseignement dont on ne profita pas l'année d'après, quand une multitude affolée se rua sur la maison du malheureux avocat-général. — L.-F., en rapportant les petits incidents que voici, prévoyait bien peu la catastrophe qui les suivit de près; je recueille son récit qui touche aussi à l'histoire si peu connue des *Lettres au cousin David*. Après avoir raconté l'auto-da-fé de cet écrit, le pasteur continue ainsi :

« .... Les enfants, pour se venger de l'insulte faite à la patrie par la flétrissure d'un écrit qu'on regarde comme très patriotique, prirent un exemplaire d'une *Information* contre la ville, que M. l'avocat-général a fait imprimer à Berne dans le cours du procès, et firent brûler cet exemplaire devant la porte du château par le fils du bourreau, à qui ils donnèrent de l'argent pour cela, et choisirent si bien leur temps qu'on n'a pas pu découvrir ces petits criminels; mais les perquisitions ont été apparemment un peu légères. On a eu de plus graves enquêtes à faire au sujet d'une violence commise dans la maison de Sinnet le libraire. Il y a quelques semaines qu'on sonna chez lui à deux heures après minuit, et le garçon libraire étant allé ouvrir, six hommes masqués et armés de pistolets entrèrent et obligèrent ce garçon à les mener à l'imprimerie où ils demandèrent à voir une *Lettre* du roi aux cantons alliés, dans laquelle le roi traite les députés que les corps et communautés avaient envoyés à ces cantons, de ***députés de paysans rebelles, qui se sont rendus coupables de lèse-majesté, en recourant à des puissances étrangères***, ajoutant qu'il n'atten-

[1] Le pauvre secrétaire de ville s'était mis en route par une tourmente hivernale, et la nuit étant très sombre il avait perdu son chemin. « Le 1er du mois d'août suivant, des bouchers passant fortuitement dans un endroit isolé et sauvage, trouvèrent son cadavre au pied de la montagne de Boudry, à peu de distance de la rivière. Il était enveloppé dans un manteau et n'avait reçu aucune blessure; on trouva sur lui de l'argent, une montre et des pistolets, preuve certaine que M. D. s'étant égaré, et ayant pris beaucoup trop à droite, le mauvais temps, la fatigue et l'obscurité étaient les seules causes de sa mort. » *(Souvenirs msc. du justicier J.-H. B.)*

dait que la sentence de Berne pour se faire justice.... Comme on craignait que cette Lettre, si elle était rendue publique, ne décourageât les peuples du pays, et qu'on disait que M. Michel la faisait imprimer, l'intention de ces six masques était d'en enlever les feuilles à l'imprimerie pour supprimer l'édition; mais ne l'ayant point trouvée après bien des recherches, parce qu'en effet on ne l'a point fait imprimer, ils se retirèrent en chargeant le pauvre garçon imprimeur de paroles fort dures pour son maître. Le lendemain, Sinnet ayant porté ses plaintes, on ordonna des enquêtes que M. le maire faisait avec d'autant plus de diligence à la requête de M. Michel, qu'on publiait dans la ville que c'étaient des gens apostés par M. Michel lui-même, qui, sous prétexte d'enlever la Lettre du roi, avaient fouillé dans l'imprimerie pour voir s'ils n'y trouveraient point le manuscrit des *Lettres au cousin David*, et pour en découvrir ainsi l'auteur; et cette fable trouvait d'autant plus de créance qu'on nommait déjà ces prétendus apostés. Mais on a découvert les vrais coupables, et ce sont MM..... Ils sont bien connus, et chacun les nomme quoiqu'on n'ait pu les convaincre juridiquement parce qu'on a fait évader les témoins.... Pendant le cours de ces enquêtes on a assailli de nuit la maison de M. le maire....

Cependant les événements se précipitaient. La ville de Neuchâtel venait de perdre devant le sénat de Berne le procès que lui avait intenté le plénipotentiaire Derschau. On sait que Berne, le plus puissant des quatre cantons alliés de Neuchâtel, était devenu l'arbitre des différends entre les peuples et le souverain. Gaudot, dont les chaleureuses plaidoieries, devant les conseils de la république, avaient été pour beaucoup dans le succès de la cause du roi, revint imprudemment à Neuchâtel dans la soirée du dimanche 24 avril. Il était à peine entré dans sa maison [1], que des attroupements de plus en plus nombreux se formèrent dans la Grand'rue. Le malheureux avocat-général, chargé de toutes les haines et désigné à la fureur populaire comme un traître à son pays, ne songea pas à s'enfuir sous un déguisement comme cela aurait été possible pendant la nuit du dimanche au lundi. Soit connivence, soit impuissance, la compagnie des grenadiers, mise précipitamment sur pied, ne put rétablir l'ordre. L'intervention du frère de Gaudot, capitaine au service de France, et d'un officier prussien, qui voulurent se frayer un chemin dans la foule l'épée à la main, mit le comble à l'exaspération populaire; et, dans la soirée du lundi, après vingt-quatre heures de tumulte qui durent être pour Gaudot un long supplice anticipé, la populace ayant enfoncé les portes de la cave, et doublement ivre de fureur et de vin [2], se répandit dans la maison en poussant des cris de mort. Un menuisier nommé Droz, ouvrant de sa hache une armoire où Gaudot s'était caché, fut tué par lui d'un coup de pistolet, et

[1] Nous croyons que cette maison est actuellement celle de M. Tanner, Grand'rue, n° 10.

[2] Après s'être largement abreuvés, les assaillants ouvrirent les fûts et cassèrent les bouteilles, si bien que « le vin répandu dans la cave s'élevait à la hauteur de deux pieds. »

bientôt Gaudot lui-même, réfugié dans une chambre voisine, y tomba percé de coups de feu et d'armes tranchantes. Tout fut quasi détruit dans la maison, et la foule s'écoula lentement, regrettant de devoir laisser debout la maison elle-même.

Le rétablissement de l'ordre et les poursuites contre les auteurs du meurtre n'étaient possibles qu'avec l'intervention des cantons alliés. Leurs troupes (un bataillon avec une vingtaine de canons) n'occupèrent pourtant Neuchâtel, la baïonnette au fusil et la mèche allumée, que le 20 mai, près d'un mois après la catastrophe. Tous les individus impliqués dans le meurtre de Gaudot étaient en fuite ; mais un incident qui se produisit la veille de l'entrée des Suisses, porta la terreur parmi ceux-là mêmes qui n'y avaient pas trempé. Le pasteur de Cornaux, M. Abram Deluze, dont le franc parler et l'exaltation patriotique étaient connus, fut arrêté et mis au château de Thièle, comme si on eût voulu lui donner le spectacle de l'entrée des troupes qui venaient mettre à l'ordre le parti auquel il appartenait [1]. A peine la nouvelle de cette arrestation se fut-elle répandue à Neuchâtel, qu'une foule de patriotes, se croyant menacés, plièrent bagage. Pendant la nuit il y eut au Val-de-Travers un passage continuel de voitures et de cavaliers qui gagnaient la frontière avec une extrême diligence. La plupart s'arrêtèrent à Pontarlier, mais quelques-uns piquèrent jusqu'à Besançon, si bien que cette journée, disait en se frottant les mains un Neuchâtelois du parti royaliste, pouvait être appelée à bon droit « la journée des éperons. » Au bout de quelques jours l'inoffensif pasteur de Cornaux fut élargi, et les fuyards revinrent successivement un peu moins vite qu'ils n'étaient partis.

L'occupation dura quatre-vingts jours [2]. Vers le milieu de juillet le procès criminel était clos, et les sentences furent solennellement rendues dans un parquet dressé au-dessous de la terrasse de la collégiale. Cinq individus fu-

[1] « Je vis M. Deluze à l'une des fenêtres du château. Il était en bonnet et en robe de chambre, et paraissait fort peu satisfait du séjour qu'on lui avait assigné. » (*Souvenirs msc. du justicier J.-H. B.*)

[2] F.-O. écrivait (1 juin 1768) : « Hélas ! combien y a-t-il de soldats logés chez vous ? Vous voyez par ce seul mot que nous savons bien vos détresses, nous autres compatriotes qui sommes à Londres. Ah ! quelle suite funeste d'étranges événements !... Si vous, ou qui que ce soit de la famille, avez besoin d'argent dans ces troubles qui peut-être augmentent votre dépense et renchérissent d'ailleurs tout, dites-le moi ; quarante, soixante guinées vous sauteront au collet quand vous voudrez : vous n'avez qu'à dire. Pourquoi seriez-vous dans l'embarras pendant que je nage dans le superflu ? Insistez là-dessus auprès de mes frères. Qui sait comment vont les pensions des ministres dans ces temps de ruine et de dépenses pour la ville ? Hélas ! je leur ai tant fait avaler de couleuvres, pendant deux ou trois ans, qu'il est bien juste que j'adoucisse leurs maux, s'ils en souffrent que je puisse adoucir. »

rent condamnés à mort, les autres inculpés bannis. Le 16 juillet, les exécutions eurent lieu en effigie, pas un des coupables n'ayant pu être arrêté [1]. — Par sentence des cantons, les quatre-ministraux se virent obligés de donner satisfaction au roi en son château de Neuchâtel; la compagnie des grenadiers fut cassée à perpétuité, et le droit de port d'armes, si cher à la bourgeoisie de Neuchâtel, suspendu pour une année; la ville fut condamnée aux frais (près de trois mille louis), et dut payer une indemnité, d'ailleurs peu considérable, à la veuve de l'avocat-général.

Le vice-gouverneur Michel était trop détesté pour qu'il lui fût possible de pacifier le pays. Frédéric remplaça ce malencontreux diplomate par un de ses lieutenants dans la guerre de Sept ans, le général Lentulus [2]. Le choix de ce successeur de Milord Maréchal avait d'abord paru malheureux, parce que Lentulus était Bernois; mais on s'aperçut bientôt que les craintes d'une aliénation du pays au profit de LL. EE. étaient chimériques, et que le roi entendait bien garder sa principauté. Tous les yeux se portèrent vers le nouveau gouverneur qui eut le bon esprit et le bon goût de n'arriver à Neuchâtel qu'après le départ des troupes d'occupation. Pour gagner sa faveur dès le premier jour, le pays fit à Lentulus un accueil aussi splendide qu'il l'aurait pu faire à Frédéric en personne. Reçu au pont de Thièle par une foule d'officiers neuchâtelois qui s'y étaient portés à cheval, et à Monruz par une compagnie de cuirassiers, il entra en ville au bruit de l'artillerie par un arc de triomphe placé sous la Petite-Rochette, où les plus jolies personnes de Neuchâtel, habillées en bergères (c'était le goût du temps, mais l'idylle suivait de bien près les scènes sanglantes de la mort de Gaudot), le complimentèrent en répandant des fleurs sous les pas de son cheval. Lentulus, l'un des plus beaux hommes de son temps, saluait avec grâce, et sa bonne mine semblait à tous un gage de réconciliation et de paix.

Peu de temps après son arrivée, le nouveau gouverneur résolut de parcourir le pays, et de communiquer lui-même aux communes les instructions qu'il avait reçues de la cour. C'est à cette *tournée*, dont on attendait beaucoup, que se rapportent ces lignes écrites à l'une de ses nièces par Lisette P. (septembre 1768):

.... M. de Lentulus a été à l'église ce matin. L'oncle Frédéric nous évangélisait, et, sur la fin de son sermon, il s'est tourné de son côté en ôtant son chapeau, et lui

[1] Le principal accusé avait été condamné à la roue, quatre autres à la potence.

[2] C'est lui que nomme Voltaire dans ces vers du poëme de la *Tactique*:

Je hais tous les héros, depuis le grand Cyrus
Jusqu'à ce roi brillant qui forma Lentulus.

a adressé la parole par un petit discours, très court et à mon gré très apostolique. Il lui a d'abord parlé de la gloire éclatante dont il s'était couvert en servant le roi, le grand roi notre auguste souverain.... Puis, en touchant nos tristes circonstances et le sujet de sa mission parmi nous, il lui a dit qu'il était maintenant appelé au service d'un roi tout autrement grand, du roi des rois.... à cueillir une gloire et des lauriers tout autrement grands. Il l'a invité et même exhorté à aller faire sa tournée, à travailler au grand œuvre de la paix pour l'amour du Dieu de paix.... Mon Dieu, qu'il faisait bon l'entendre !

La tournée réussit. Secondé par un légiste habile du Pays de Vaud, Clavel de Brenles, le gouverneur rétablit la paix, et une transaction termina le différend. Le bail des fermes fut confirmé, mais avec cette clause qu'il ne pourrait être exigé sous les fermes que la somme de redevances exigible sous la régie. Le prince et le pays obtenaient ainsi satisfaction, et c'est par là qu'il aurait fallu commencer. Frédéric regagna bien vite l'affection que lui avaient fait perdre ses plénipotentiaires, et reconquit la ville de Neuchâtel en rendant le port d'armes à ses bourgeois désarmés par le prononcé des cantons. Il amplifia, au lieu de les restreindre, les libertés du pays, offrant en cette circonstance, selon l'historien le plus populaire de notre patrie, « un exemple qu'aucun des gouvernements républicains de la Suisse n'eût été capable de donner[1]. »

En cette néfaste année 1768, je rencontre dans la correspondance de la famille un charmant épisode, l'élection du pasteur Hugues Ramus à l'un des postes de la ville. Voici comment son collègue, L.-F. Petitpierre, raconte cet incident qui, de loin, semble bien minime, et qui alors étonna tout le monde, et surtout l'humble pasteur brusquement arraché en plein hiver aux solitudes neigeuses de la Chaux-du-Milieu :

C'est M. Ramus qui a succédé à M. Deluze. Il était dans le ternaire[2] avec MM. Chaillet et Roulet de la Brévine. C'est un grand coup de la Providence pour le pauvre Ramus. A cette occasion on lui a fait faire deux habits, l'un du plus fin drap et l'autre de peluche, car il était venu de ses montagnes, dans la plus rude

[1] Henri Zschokke, *Histoire de la nation suisse.*

[2] De toutes les paroisses du pays, la ville de Neuchâtel était la seule qui eût le droit d'élire ses pasteurs. Quand un poste venait à vaquer, la Compagnie présentait au conseil de ville trois candidats *(ternaire)*, parmi lesquels il devait arrêter son choix. Pour toutes les autres paroisses la Compagnie était souveraine, et désignait par l'élection le nouveau pasteur. Cet état de choses qui dura de 1577 à 1848, ne s'était pas établi sans résistance de la part du souverain, qui, vers le milieu du seizième siècle, possédait le droit de nomination, et se vit réduit plus tard, comme les paroisses elles-mêmes, à un droit d'approbation, presque illusoire, des élections faites par le corps ecclésiastique. (Voir *Hist. de Neuchâtel et Valangin*, par Frédéric de Chambrier, p. 382.)

saison, avec un méchant habit de camelot. On a d'ailleurs fait une collecte qui a rapporté au moins soixante louis, pour le libérer des dettes criardes qu'il avait dans les Montagnes, et c'est M. Pierre Meuron, à qui il fit perdre un œil par l'accident que vous savez, qui s'est montré pour son ancien maître avec un zèle qui lui fait un honneur infini.... (27 janvier.)

Et Lisette P., dans la joie de son âme, et d'une plume qui n'est qu'à elle, ajoute :

Le cœur me rit quand je pense comme la bonne Providence a ressuscité le pauvre frère Ramus. Ce n'est pas lui qui est allé où il est ; on l'y a porté comme un enfant. Déjà, sans son voisin M. Roulet, il ne descendait pas en générale ; dans le ternaire on le sollicitait de s'abandonner, qu'il ne risquait rien ; et puis c'est justement lui qui est élu avec une supériorité étonnante, trente-neuf voix contre seize pour M. Chaillet. M. Roulet, n'en voulant pas, avait prié ses voix d'aller à M. Ramus. Ce fut un cri de joie dans toute la ville bien touchant. Le dimanche suivant, mon frère Frédéric le présenta. Mon Dieu, quel sermon il nous fit, sur ces paroles : *Je me suis réjoui à cause de ceux qui ont dit : nous irons à la maison de l'Eternel !* Et à la fin, dans le discours à M. Ramus (quel discours !), d'abord sur l'état de l'Eglise, qu'il y avait des âmes endormies qu'il fallait ressusciter ; que le travail était grand .... mais qu'ils s'aideraient mutuellement ; et il finit par cette sentence de Salomon : *La vue d'un ami excite son ami.* Cela ne se raconte pas, mais jamais je ne l'oublie, et le pauvre frère Ramus était si attendri qu'il eut peine à prononcer son serment.

Ramus n'était pas un prédicateur ordinaire. Une dizaine de ses sermons ont été publiés à Amsterdam sous le titre de *Discours chrétiens* (1773). L'éditeur anonyme de ce volume défie le lecteur, dans son avant-propos, de savoir de quelle secte est l'auteur de ces discours, « qui n'a d'autre maître que le Christ..... Il a dit ce que son âme l'a pressé de dire, et il l'a dit sans doute comme il plaisait à son génie. Malheur à qui ne connaît qu'une manière, et qui met de la méthode là où il ne faut que sentir pour bien penser et pour s'exprimer avec force ! » Evidemment, cet éditeur enthousiaste n'est autre que Chaillet en personne ; il annonçait d'autres recueils du même prédicateur qui ne sont pas venus.

Les sermons de Ramus portent leur date ; l'influence de Rousseau s'y fait sentir ; il veut que nous apprenions à faire de nos passions tout autant de vertus ; il se laisse même aller à une apologie de l'homme à l'état de nature. Mais ils portent aussi, ce qui est plus précieux, l'empreinte de l'âme du prédicateur ; il y a des mots simples et vifs : « L'éternité vient qui répare tout ; « ah ! grand Dieu, ils ne pensent donc plus à l'éternité !.... — Ah ! ces amis du « siècle, voilà comme ils aiment ! » On voit le geste, on a l'accent, on comprend les succès de ce pasteur que « l'opprobre si injustement attaché à la

pauvreté » avait laissé sans amertume, et qui avait le droit de prêcher sur ce texte de l'un des sermons de son recueil : *J'ai appris à être content de l'état où je me trouve*[1].

Il s'était montré ami fidèle de Petitpierre dans les mauvais jours : on comprend avec quel plaisir celui-ci apprit à Londres l'heureuse fortune du pasteur de la Chaux-du-Milieu. — Plus tard, lorsqu'un autre ecclésiastique neuchâtelois, Elie Bertrand, fut déposé par la Compagnie, en même temps que son beau-père, Fréd. Osterwald, se voyait dépouillé, pour le même délit, « la publication de livres scandaleux, » de son office de banneret, Petitpierre écrivait aux siens : « Je ne vous dirai rien de l'affaire du *Système de la nature*, sinon que je lis cet épouvantable livre. Je suis épouvanté quand je pense qu'un magistrat et un ministre ont imprimé ce livre-là.... Eh ! mon Dieu, quel siècle que ce siècle ! Que je suis aise d'avoir cinquante bonnes années de ma vie passées, et que je plains la génération qui nous suit ! [2] » — Ce

[1] Ramus mourut pasteur de Neuchâtel en 1789. Il était poëte, et l'on trouve dans le recueil intitulé *Odes sacrées*, publié à Amsterdam, en 1764, par Garcin de Cottens (un autre poëte neuchâtelois), une version du psaume X, qui est de lui, bien que son nom ne soit pas indiqué. En voici deux strophes :

> Pourquoi te dérober à nos regards avides ?
> Sommes-nous dévoués aux fureurs des méchants ?
> Tomberons-nous, Seigneur, sous leurs coups homicides,
> Tels que l'herbe des champs ?
> . . . .
> Ceux qui suivent ses lois craignent notre présence,
> Ils n'osent se montrer, et nous, nous les bravons.
> Non, il n'est point de Dieu ! préjugé de l'enfance,
> Puisqu'enfin nous vivons !

Ce dernier trait qui n'est pas sans vigueur appartient au poëte, et non pas au psalmiste. On le voit, c'est une paraphrase selon l'esprit poétique du dix-huitième siècle, avec plus de souci de l'ampleur, de la *vastité* de la forme, que de la fidélité à l'original. — Le pasteur de Neuchâtel, je l'ai déjà remarqué, est le grand-père d'un autre poëte, Auguste Ramus, mort dans notre pays il y a peu d'années. Rien ne ressemble moins à la poésie de l'aïeul que celle du petit-fils, et il y a entre elles la même différence qu'entre les deux siècles.

[2] Dans la même lettre (2 nov. 1771) je trouve ce joli passage : « J'ai toujours oublié de parler à mon frère d'Irlande d'une de ses anciennes amies, lady Clermont née Fortescue, qui est à présent mon amie aussi. Je lui fus recommandé pour enseigner le français par milady Ancram, déjà l'hiver dernier. Ma première visite fut très drôle. Quand je sus que c'était elle-même et non un enfant qu'il était question d'enseigner, je refusai net, lui protestant que j'étais bien résolu *never to teach any grown lady*. Elle me dit qu'elle le voulait absolument, qu'à la vérité elle était *stupide* et l'avait toujours été, mais qu'absolument elle aurait de mes leçons, etc. Convention faite et réglée à la fin : connaissez-vous, me dit-elle, un M. Petitpierre que j'ai tant connu en Irlande ? — C'est seulement mon frère. — Votre frère ? Je n'ai jamais eu de meilleur ami ; si j'avais suivi ses conseils, je ne vous connaîtrais pas, car il me recommandait fort d'apprendre le français quand j'étais jeune, etc. »

jugement implicite d'un condamné de la Compagnie sur un autre de ses collègues condamné comme lui, ne laisse pas d'être piquant. On sait que la Compagnie au bout de peu d'années consentit sans grand effort à réintégrer Bertrand dans son sein [1], tandis qu'elle ne songea jamais à rouvrir ses bras à Petitpierre : ce rapprochement n'est pas moins piquant que l'autre. — Il avait fallu tout le bruit qui se faisait alors à Neuchâtel à l'occasion du livre du baron d'Holbach, pour engager Petitpierre à lire cet écrit. Ses occupations étaient si absorbantes que, pendant une partie de l'année, il devait renoncer à toute lecture. Quand arrivait le mois de mai, « l'époque de son répit, » le moment où il pouvait respirer et quitter pour quelques jours les brumes de Londres, il se réjouissait comme un enfant à l'idée « du plaisir de ne rien faire, et de s'acoquiner à la lecture dont il avait été privé pendant six mois. » Mais savez-vous quelle était alors la lecture favorite de ce travailleur infatigable? Comme ce professeur de mathématiques, mort dernièrement parmi nous, et qui, pour *se récréer* après une journée de labeur, lisait au lit la *Mécanique céleste* de Laplace, Petitpierre, pour se délasser, dévorait l'*Algèbre* de Wolf. « Je la reprends, écrivait-il, avec un plaisir indicible.... Il y a plus de quatre ans que j'ai acheté les œuvres mathématiques de ce grand homme, en cinq volumes in-quarto, et j'en fais mes délices dans mes heures de retraite en été.... » (Londres, 8 juillet 1768.)

Ces heures de loisir étaient aussi celles où il reprenait plus activement sa correspondance, surtout avec *le cloître des Bercles ;* ainsi appelait-on dans la famille la retraite où Lisette Petitpierre s'était installée avec ses trois nièces « dans l'appartement de feu l'oncle Perrot-Merveilleux. » Malheureusement presque toutes ces lettres ont disparu. « Je vous remercie, écrivait-il à sa sœur l'*abbesse*, des détails que vous me donnez sur la constitution et la police intérieure de votre couvent. Votre société, vos lectures de la Parole de Dieu et d'autres livres instructifs ou amusants, votre travail, vos entretiens, votre santé, votre bonne humeur, votre économie, votre contentement, en un mot votre bonheur (car en voilà tous les ingrédients), tout cela, mes chères amies, me réjouit jusqu'au fond du cœur, et me fait désirer avec ardeur d'entrer, ou plutôt de rentrer, dans cette chère société... » Il était fait pour être le directeur et le confesseur du petit cloître. — Simon de son côté, de sa plume souriante, s'amusait à taquiner sa sœur : « Croyez-moi, ne mettez jamais le loup dans votre bergerie.... L'une s'en va chanter en prêtant l'oreille à quelque rossignol caché.... L'autre va rêver à son aise dans la solitude.... devinez pourquoi.... Mais gardez cela pour votre instruction, et n'allez pas leur en

[1] *Musée neuch.*, VII, p. 53 et suiv.

souffler mot : elles seraient en fureur contre moi, et elles ont des ongles. Il faut avouer que c'est une terrible charge que celle-là. Vous me faites les cheveux gris en me rappelant mal à propos que j'aurai bientôt le même souci dans ma maison, à quoi je ne songeais guère. Mais, heureusement, on ne sait point chanter chez moi ; enfin je n'aperçois point encore qu'on y rêve ; mais, hélas ! on ne peut répondre de rien. » — L'aînée des recluses, cette Henriette que nous connaissons, apostillait ainsi une lettre de l'abbesse à F.-O. : « Ma tante me permet un petit coin dans sa lettre, et j'en profite avec reconnaissance. Ce n'est pourtant pas pour vous apprendre que rien au monde ne serait plus propre à me donner de l'orgueil que ce que vous me dites, s'il était possible que quelque chose qui me vient de vous pût produire un si mauvais effet.... Mais non, cela ne m'a point donné de l'orgueil, mais fait éprouver un sentiment bien plus doux comme une nouvelle preuve de votre précieuse tendresse ; mes sœurs et moi en sommes toujours touchées jusqu'au fond du cœur et voudrions bien en êtres dignes, *also that of my dear* tante Lisette ; *she is so good for my sisters and me !* » — Cette charmante fille revenait ainsi sans y songer à la langue de son enfance, et, répondant à une question de son oncle sur ses connaissances en fait d'anglais, elle ajoutait dans une sorte de gazouillement anglo-français, dont les *blunders* devaient bien amuser son correspondant : « *Yes, yes, dear* oncle, *I can read and understand pretty well an english book.... Try, will you send me one by* Combe ? *pray, do. But,* à propos, *I cannot understand now* poesy ; *but perhaps with time this* viendra. *Pray, tell me if you have laugh with all your heart of this scrawl, forget not. — Your respectful and affectionate* nièce *Harriet.* »

Dans une de ses lettres, Harriet, dont le cœur était toujours prêt aux effusions, et dont la délicatesse d'esprit, au gré de la simplicité et de la logique immuables de son oncle, ne prenait pas toujours assez uniment les choses, Harriet avait dit qu'elle se trouvait plus heureuse qu'elle ne le méritait. Son oncle, dans une page que je ne serai pas le seul à apprécier, la gronde doucement (6 mars 1768) :

J'ai relevé dans votre dernière lettre un mot qui m'a infiniment plu. Mais à présent, ma chère Henriette, que je vais glanant, j'en trouve un autre qui me déplaît beaucoup s'il y entre si peu que ce soit d'affectation, et presque autant s'il est bien sincère ; le voici : *il ne manque à mon bonheur que d'en être digne.* Hélas ! tant pis, ma chère nièce ; c'est comme si vous disiez qu'il ne manque à votre bonheur que d'être heureuse. Oh ! point de ces idées qui empêchent d'être aussi heureux que le bon Dieu le veut ! On est digne des bienfaits de Dieu quand on en a besoin, et qu'on les sent ; car, s'il fallait encore qu'on les méritât, ou que Dieu les dût, quelle créature de l'univers serait digne de ses bienfaits ? Il est vrai que les méchants

n'en sont pas dignes; mais, vous avez beau dire, vous ne me ferez pas croire, je ne dis pas que vous le soyez, mais que vous croyiez l'être. Ainsi, croyez-moi, livrez-vous hardiment à la joie pure d'être heureuse de la main de Dieu, et comptez que plus vous sentirez de cette joie, mieux vous répondrez à ses vues. — Pardon, ma chère sœur (c'est à elle qu'il écrivait).... Vous n'aviez garde d'attendre une pareille tirade, mais vous voyez bien que ce n'est pas ma faute; pourquoi s'avise-t-elle, aussi bien, d'être indigne de son bonheur?

Ces échanges de tendresses et d'affectueux conseils ne devaient guère durer. « Cette Henriette, si aimable et si aimée, » allait brusquement disparaître. Par une soirée de novembre, après une journée gaîment passée chez M[mes] Sandoz du château, elle descendait en société nombreuse « les escaliers de la ville, » quand elle fut frappée d'une apoplexie foudroyante, « bien foudroyante, en effet, écrivait un de ses oncles, — un coup de foudre ne l'aurait pas fait mourir plus promptement! » — « Oh! quelle perte pour nous! quel vide affreux! ajoutait Lisette avec larmes. Nous n'avons bien connu toute la beauté, toute la noblesse de son âme, qu'après l'avoir perdue.... Cette belle âme, cette âme tendre et délicate, était toujours occupée du beau, du bon, et par cela même toujours prête à tout événement.... Redoublons notre amitié les uns pour les autres. Occupons-nous comme elle à nous adoucir les maux de ce monde, à nous aider, à nous réjouir.... » (Novembre 1769.)

« Une belle âme! » Ainsi disait Lisette Petitpierre en employant une expression chère à son temps, et que le nôtre reproche à l'optimisme trop complaisant du dix-huitième siècle. Il semble pourtant, ou bien serait-ce simplement une erreur de perspective, qu'il y avait alors plus de ces *belles âmes* qu'il n'en existe aujourd'hui. Et peut-être, en réalité, en était-il ainsi, ne fût-ce que par cette raison bien simple que l'on y croyait davantage.

Plus tard, une mort plus douloureuse encore vint affliger la famille, et frappa cruellement Petitpierre dans son exil. Le pasteur de Couvet, celui de ses frères auquel il était le plus attaché, et qui, pendant les années d'épreuves, était resté le plus étroitement d'accord avec lui, mourut brusquement dans des circonstances qui ajoutèrent encore aux regrets de sa perte [1]. La mort de son frère lui arrache un cri de douleur, à lui toujours si ferme et si contenu: « Oh! mon Dieu, je ne reverrai plus ici-bas mon bon et tendre frère, mon frère jumeau (il l'appelait ainsi parce qu'ils avaient été consacrés ensemble au saint ministère), avec qui j'ai passé les années de mon enfance, avec qui j'espérais aller bientôt passer celles de ma vieillesse! » Puis, se reprenant aussitôt: « Ah! nous pensons trop à la manière plus ou moins gracieuse dont nous faisons le voyage de cette vie, au lieu de ne penser qu'au terme, à ce

[1] V. *Musée neuch.*, IX, p. 98.

glorieux terme où le cher défunt nous devance.... Je n'ai pu lire et repasser l'histoire de sa mort sans un cruel déchirement de cœur. Oh! quel supplice que le sien!.... Mais enfin tout est passé, il est délivré, le nom du Seigneur soit béni! » (23 juin 1772).

XIII

Est-ce le sentiment d'une solitude plus grande, même à Londres, après la mort de ce frère tendrement aimé, qui amena tout à coup dans la vie de Ferdinand-Olivier un changement que rien ne faisait prévoir? De ses deux neveux qui vivaient dans son voisinage, et qui, disait-il, étaient devenus « plus Anglais que lui, » l'un allait retourner au pays après la mort de son père, l'autre « volait désormais de ses propres ailes. » L'âge avançait, et son goût pour la vie domestique lui faisait sentir péniblement la privation d'un foyer à lui. Bref, il annonça aux siens son mariage, et l'effet de cette communication inattendue fut considérable. « Ferdinand marié! mardi passé! à cinquante ans! avec une personne qui n'en a pas vingt-huit[1]! de son propre aveu sans naissance et sans fortune, et qu'il ne connaissait pas il y a deux mois! » (août 1772). Et Henri-David qui écrivait ces lignes à son frère Frédéric alors absent, racontait avec une douce malignité combien les dames de la famille étaient consternées de cette union à laquelle on n'avait pas eu le temps de se préparer.

L'exilé s'était marié selon son cœur. La vie lui semblait trop sérieuse pour que l'un de ses actes les plus importants pût dépendre des calculs de l'intérêt ou des illusions de la vanité. Son mariage fait songer à ces vers du bon Ducis, qu'on dirait écrits pour lui:

En sa maturité sévère,
Dans sa femme que chercha-t-il?
Une très simple ménagère
Qui fît avec lui sa prière
Et répondît: ainsi soit-il![2]

[1] On voit par les lettres de Petitpierre qu'elle en avait alors trente-trois.

[2] Bonnes femmes, je vous salue!
Bien sot qui ne vous choisira.
Oui, quiconque vous connaîtra
A ses amis d'abord dira:
Par une faveur imprévue
Qu'il en tombe une de la nue.
Nous verrons de nous qui l'aura!

Celle qui échut à Petitpierre ne tombait pas de la nue mais du Pays de Vaud, et s'appe-

Il fut heureux, mais le bonheur passe vite, et il n'eut pas le temps de faire faire à sa famille la connaissance de sa femme. « Ah ! n'aurai-je pas bientôt, écrivait-il le 16 janvier 1775, la joie d'aller vivre avec ma petite (c'est ainsi qu'il la désignait toujours), avec ces quatre personnes ! *Bless me !* Ma Lisette ! mon frère d'Irlande ! ma nièce Jeannette qui aime tant les procès ! et ma nièce Nanette qui fait de si belles charades[1] ! Oh ! que le bonheur terrestre doit être grand pour mériter qu'on quitte avec une humble résignation une société aussi délicieuse que celle-là ! Que nos destinées sont hautes !....

.... « Mes occupations sont à présent aussi fortes que je puisse les soutenir. Depuis six heures du matin à huit heures du soir, je n'ai pas un moment à moi, et je dîne entre huit et neuf heures. Voilà le train de ma vie jusqu'au *Jour de naissance* qui est le 4 juin[2].... Vous auriez bien du plaisir de me voir dorloter par ma petite, chaque soir à mon retour. Elle vous embrasse tendrement. »

L'année suivante, retiré à Hammersmith, près de Londres, chez son ami la Guiffardière, « sans autre affaire que de penser à Dieu, à ma petite et à vous, » il écrivait aux siens (14 juillet 1776) :

.... Il n'y a pas encore quatre ans que je vous annonçai mon mariage, et je viens vous apprendre que je suis veuf.... Ma tendre épouse est morte jeudi dernier, à deux heures et demie après midi, le quinzième jour de sa maladie.... (une fièvre maligne). O mes amis, quelle perte ! quel affreux revers ! Le don d'une telle épouse était la plus grande grâce temporelle que Dieu m'ait accordée, et ma vie domestique, depuis quatre ans, était un vrai paradis. Je ne me reproche du moins pas de n'avoir pas bien senti cette faveur divine ; j'en bénissais Dieu sans cesse ; mais il a trouvé dans sa sagesse infinie qu'il n'était pas bon qu'un paradis terrestre fût de longue durée.... Ah ! dans les larmes que cette dispensation m'a fait et me fera répandre, que de larmes délicieuses mêlées avec des larmes amères ! Que de baume la bonté du Seigneur verse sur mes plaies ! Que de consolations pour soutenir cette épreuve et le reste de mon pèlerinage !

Et ici, selon son habitude, il énumère méthodiquement ces motifs de consolation. Il se réjouit d'abord pour *elle*, elle dont « l'innocence, la douceur et la bonté faisaient le caractère. »

lait N. Egly. Elle était originaire de Bonvillars, et se trouvait à Londres, dans une école de jeunes filles, assez peu satisfaite de son sort, lorsque Petitpierre eut l'heureuse chance de la rencontrer.

[1] Henri-David allait devenir veuf pour la seconde fois ; sa santé déclinait, et ses filles et sa sœur Lisette (le petit *cloître)* s'étaient établies chez lui, dans sa cure de la rue du château.

[2] Le *Birthday*, ou anniversaire, de la naissance de George III. L'école d'Eton, fondée par ce souverain, célèbre encore le 4 juin sa grande fête annuelle.

Je ne lui ai pu voir aucun vice, je pourrais dire *en conscience* aucun défaut. Un loup serait devenu agneau en vivant avec elle. Elle n'a laissé dans toutes ses connaissances que des amis qui la pleurent. Elle a eu une maladie douce; Dieu lui a épargné la vue et les approches de la mort. Je crois lui avoir rendu les quatre dernières années de sa vie plus heureuses que n'avaient été les précédentes.... Mais Dieu me préserve de regretter pour elle la perte d'une telle vie !

Pour ce qui est de moi qu'elle laisse après elle, de moi qui devais naturellement lui donner l'exemple du départ (je suis né l'an 1722, elle l'an 1739), de moi qui perds une société si douce en la perdant, un autre moi-même, à Dieu ne plaise que je ne le bénisse de cette dispensation comme de toutes les autres!.... L'humble acquiescement qui est dû à sa volonté suprême n'exige point que j'oublie ma chère amie, tant s'en faut. Son souvenir ineffaçable me donnera jusqu'à la mort un attendrissement qui aura chaque jour moins d'amertume et plus de douceur; mais surtout, dans cette dispensation salutaire, je perds bien peu pour cette vie, vu le petit bout qu'il m'en reste à parcourir, et je gagne beaucoup pour la vie qui est à venir. Ce Père des miséricordes rompt les liens temporels et fortifie les éternels. Encore un peu de temps, ma chère petite, et je te rejoindrai dans ce séjour de l'immortalité où toute larme sera pour jamais essuyée de nos yeux. Ah, mes amis! avec cette perspective délicieuse, le moyen d'être malheureux !

Puis, revenant au présent, il cherche, et ici comment suivre cet homme au cœur simple et droit, sans un sourire ému, à démêler les circonstances consolantes qui entourent son deuil. Veuf et sans enfants il pourra songer à retourner plus vite à Neuchâtel ; il entre dans des détails d'affaires, et s'aperçoit que tout le monde gagnera à son veuvage ; surtout, il entrevoit la possibilité de retrouver, dans une délicieuse retraite auprès des siens, « l'avantage inestimable d'achever sa vie comme il l'a commencée, par l'étude et la méditation des *choses magnifiques de Dieu.* » — « Je ne vous cacherai pas que je voudrais finir ma carrière en écrivant sur le plan de Dieu, tel qu'il nous l'a découvert dans ses œuvres et dans sa Parole. Si ce que je pourrai produire dans la lie de mes ans ne peut être bon que pour moi, à la bonne heure; c'est toujours un très grand coup pour moi : s'il peut être utile à d'autres, j'en bénirai Dieu, et j'aurai assez vécu. »

Cette lettre trouva les siens à Voëns, dans la maison hospitalière de la famille Marval. « Nous étions là, lui écrit sa sœur, dans le bien-être de l'hospitalité, quand vous étiez dans les larmes! » — « Tous ceux qui ont lu votre lettre, ajoute-t-elle *(ô Providence! ô quel trésor que la religion!)*, disent qu'il n'y a point d'homme sur la terre plus heureux que vous, même dans les épreuves. Cependant tout le monde pleure en la lisant, cette lettre, » où, écrit Henri-David à son tour, « il n'y a pas un mot qui ne console le cœur même en le déchirant. »

« Pour moi, mon cher frère, — continue Lisette, en parlant de celle qui a

disparu, — quand je ne l'aurais pas aimée pour elle-même et pour son mérite personnel, je lui aurais toujours été tendrement attachée par cela seul qu'elle était à vous, et qu'elle vous rendait heureux; je ne l'aimais point comme une belle-sœur, mais comme une sœur, *ma sœur Ferdinand.* » — Elle s'effraie pour son frère de la solitude qui recommence, et, faisant le compte de leurs petites fortunes, elle ajoute:

Ne pourriez-vous donc pas vous reposer en venant vivre avec nous?.... Mon cœur est vide d'ambition, excepté celle de vous voir, et de vous voir vous reposer. Encore un coup votre situation m'effraie. Et si vous tombiez malade! On n'ose pas y arrêter sa pensée. Au nom de Dieu, ne vous tuez pas, ne vous mettez pas hors d'état de travailler comme vous dites, et de méditer sur *les choses magnifiques de Dieu.* Je puis bien vous assurer que, de tous les motifs de consolation que nous donne votre lettre, celui-là est le plus grand pour moi, l'ayant toujours désiré ardemment, et n'en ayant cependant jamais parlé vu l'impossibilité où vous étiez jusqu'ici de pouvoir le faire. Hé bien! déjà vous n'aurez pas besoin de chercher un copiste: je me fais d'avance une fête de l'être, et je vous promets bien qu'il n'y manquera ni point, ni virgule... Je pourrais parler un siècle sur toutes vos circonstances actuelles, mais je ne prendrai pas une autre feuille, parce que mes frères veulent parler aussi. Mais ils ne le peuvent pas aujourd'hui. C'est dimanche, et ils sont chez Mme la major de Montmollin, qui entre aujourd'hui dans sa quatre-vingt-onzième année; elle est indisposée, et tellement attachée à mes frères que tous les jours de la vie elle les fait chercher.... Je vous embrasse plus tendrement que jamais. Oh! si seulement je pouvais partager vos maux!

Petitpierre se rendit à ces instances. Sa santé altérée ne pouvait plus suffire à sa tâche; après quarante ans de travail incessant, il aspirait « non pas à l'oisiveté que j'ai en horreur, » disait-il, mais au loisir, c'est-à-dire « à la joie de s'occuper tout à son aise de cette divine religion qui seule donne du prix à l'existence.... N'y a-t-il pas assez longtemps que j'en suis sevré de cette joie? » — Ce ne fut cependant pas sans avoir longuement débattu avec les siens les motifs de sa résolution, et examiné de très près tous les côtés de sa nouvelle existence à Neuchâtel, sans oublier le côté économique[1], qu'il finit par se décider. Il écrivait (décembre 1776): « J'aurai, Dieu aidant, la joie inexprimable de vous embrasser l'été prochain;

Cet oracle est plus sûr que celui de Calchas. »

[1] Exact et scrupuleux comme toujours, il démontrait à sa sœur que, moyennant une soixantaine de louis (c'était la rente de cette petite fortune si péniblement acquise), il pourrait vivre avec elle d'une manière aisée, *sans oublier la bénéficence.* « Je prétends bien qu'avec un louis par semaine nous nouerons les deux bouts: ainsi il restera quelque chose pour *le casuel.* » — Ce budget était à peu près celui de Rousseau à Motiers, vers le même temps (voir les piquants détails donnés par mon ami, M. Fritz Berthoud, dans la *Biblioth. univ.* de 1869); et l'on sait que Rousseau était très *aumônier*, et faisait beaucoup

Et, dans l'entraînement de son bonheur, il ajoutait :

Je vivrai donc enfin avec vous, ma chère Lisette, dont Dieu m'avait si longtemps séparé, et avec qui j'ai vécu dès ma naissance! Comme il n'y a personne qui puisse savoir comme moi ce que vous valez, il n'y a non plus que Dieu seul qui sache le cas que je fais de vous. Je vivrai avec vous, mon cher frère d'Irlande, à qui je ne pense jamais, non jamais, sans la plus tendre et la plus vive émotion ! Je jouirai à mon aise de votre aménité, de votre esprit..... et surtout de votre cœur, le plus noble que j'aie jamais connu. Souvenez-vous d'une certaine lettre d'avis que je reçus de vous à Cornaux, quand j'y étais à l'extrémité ; vous m'y donniez une certaine nouvelle d'Irlande.... Ah ! frère d'Irlande, il ne faut pas deux pareils traits pour connaître son homme : cela vaut un siècle de bienfaits. Je vivrai avec vous, mon cher frère Frédéric.... Et je pourrais hésiter un moment de vous rejoindre !

Au commencement de l'été de 1777, il quittait pour toujours son petit appartement de Deanstreet (Soho), et revenait à Neuchâtel après une quinzaine d'années passées à Londres, sans avoir fait, semble-t-il, pendant tout ce temps, un seul voyage ni dans l'intérieur de l'Angleterre ni en Suisse. Il était âgé de cinquante-cinq ans, quand il revint vieillir et mourir dans son pays.

(A suivre.) Ch. BERTHOUD.

de bien. Pourtant, alors comme aujourd'hui, on se plaignait de la difficulté des temps. « Sans être fort vieux, — écrivait Henri-David à son frère, en le félicitant de son prochain retour, — sans être fort vieux, je me souviens d'un temps où l'on aurait pu vivre à l'aise avec la moitié de ce revenu. Alors une seule domestique, avec dix écus de gages, vous servait mieux que ne font deux aujourd'hui avec le double, et il en est de même de toutes les autres nécessités de la vie. »



SAINT-BLAISE

DISCOURS

prononcé par M. Auguste Bachelin, Président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 23 juin 1873.

SUITE — VOIR LE No PRÉCÉDENT

L'administration de la Commune est régularisée, et, à partir du XVIIme siècle, ses procès-verbaux, plus nombreux et mieux rédigés, nous permettent de suivre l'histoire du village comme dans des annales. Il ne nous reste donc guère qu'à transcrire les arrêtés du Conseil ; leur forme est laconique, mais explicite, et l'on regrette souvent qu'il n'y ait aucune trace des discussions qu'ils ont suscitées.

En 1623, le 16 février, la Commune rend ses gouverneurs responsables de leur gestion, ils doivent rendre leurs comptes en sortant de charge, et rembourser les sommes non rentrées. Ceci, comme on le voit, est de bonne administration, et l'influence de Hugo Virchaux se fait visiblement sentir à soixante-dix ans de distance. Le 24 février 1626, un arrêté confirme la décision ci-dessus. Les gouverneurs sont tenus à fournir des cautions pour les sommes non rentrées. De plus, tous les acquéreurs de biens et de récoltes devront payer dans l'espace d'un an au plus tard.

Les gouverneurs font faire une « neuve bandière » en 1651. La garde en était mise aux enchères, paraît-il, témoin le passage suivant extrait des registres : « N'est pas compris le vin qui est dû de reste à la Commune par les ci-après nommés, savoir par Daniel Prince, dit Urs, et Jehan Dardel, meunier, pour la monte de la bandière, 3 $^1/_2$ setiers. » C'est un honneur assurément, que d'être jugé digne de garder un drapeau, mais comme la Commune est entrée dans la voie d'un sage aménagement de ses deniers, elle trouve moyen de faire payer cet honneur et de s'en faire un petit revenu, 3 $^1/_2$ setiers de vin! Nos modernes théories d'impôt n'ont rien trouvé de mieux. Ce vin était

consommé dans les corvées, il était bien aussi un peu bu dans les banquets par Messieurs du Conseil; mais les fonctions administratives sont gratuites en général, et nous chercherions en vain aujourd'hui un conseil qui se payât de 3 ½ setiers de vin. Le bon vieux temps est assurément regrettable par certains côtés.

Rien, dans les procès-verbaux de la Commune, n'a trait à la marche du gouvernement et du pays; on passe de la maison de Hochberg à celle d'Orléans-Longueville, et à celle de Prusse, sans que quelque chose l'indique. La Commune l'emporte, elle domine tout, elle est souveraine; on sent qu'ici, comme ailleurs, elle est un Etat dans l'Etat. Parfois cependant, il y a une indemnité notée au chapitre des dépenses, pour des hommes qui ont tiré au moment du passage d'un prince ou d'une princesse, et une note pour de la poudre. Les rapports avec Confédérés y sont écrits d'une manière plus précise; nous trouvons par exemple à l'année 1652 la note suivante: « Délivré aux soldats au nombre de 8 qui ont été élus pour le secours et service de Leurs Excellences de Berne, 120 livres. » En 1656, nouvel envoi de soldats et indemnités. En 1657, 26 soldats partent de nouveau. Berne à ce moment, menacée par la révolte des paysans commandés par Leuenberg et Schibi, avait réclamé le secours des Neuchâtelois. En 1656, ils prennent part à la bataille de Villmergen.

On voit, par la note ci-dessus, que les soldats envoyés l'étaient par élection. Etait-ce un honneur que d'aller grossir l'armée de Leurs Excellences, ou un impôt mis à la charge des citoyens dont on regretterait le moins l'absence; ce dernier cas nous paraît le plus probable.

Nous avons dit que les emplois de la Commune n'étaient pas rétribués. Nous trouvons cependant un de ses administrateurs porté au budget, c'est le secrétaire. On le comprend, n'écrivait pas alors qui voulait, et les procès-verbaux demandaient du temps. Ses « gages » s'élèvent à 10 livres (6 francs).

Puisque nous sommes au chapitre des finances, notons en passant, en quoi consistent les principales dépenses de la Commune au milieu du XVIIme siècle. La charité y a une grande part, hâtons-nous de le dire, et les incendiés du pays ne sont point oubliés; ceux de St-Martin, par exemple, en 1655, et ceux de Valangin en 1682. Nous trouvons ensuite:

Pour la maison de cure, les tireurs à la cible, le régent d'école, le médecin du bétail, les tanneurs, les derbonniers (destructeurs des taupes), les fontaines, la poudre pour le prince ou la duchesse, l'achat d'un drap pour mettre sur les cercueils, le gardien des chevaux, le pasteur des bœufs, la pastourelle des vaches. C'est à se croire en pleine idylle. Pour les enfants, lors de la visite de l'école, pour les chasses au loup, fort fréquentes à cette époque, pour

la sage-femme, le jour de Noël, les étrennes à la cuisinière, pour le repas du jour du bon an, et les verres cassés.

L'année 1658, il s'éleva un différent assez grave entre l'Etat, le ministre et la Commune. La maison de cure était en si mauvais état qu'elle menaçait ruine, écrivait le ministre au gouverneur Jacques de Stavay-Mollondin; les paroissiens, pensant que leur pasteur ne devait avoir nul souci des biens de ce monde, ne proposèrent non seulement aucune réparation à la maison de cure, mais refusèrent même de s'en occuper. L'autorité supérieure intervint, elle engagea la Commune à avoir plus de déférenee pour le pasteur, et un peu plus de soin de son logis; mais celle-ci refusa en vertu du contrat de septembre 1568, ratifié par Léonor d'Orléans en 1569, (voir plus haut). Mais la Commune n'ayant pu présenter aucun acte ou quittance, prouvant qu'elle avait accompli les conditions auxquelles elle était tenue, elle fut forcée de réédifier la maison de cure.

Les paroissiens y mirent moins de tiédeur, paraît-il, et l'acte du 28 février 1660 donné par Jacques de Stavay Mollondin, et signé H. Hory, se termine ainsi : « Il y ont mis la main avec tant de promptitude et affection qu'en peu de temps ils ont rebâti la dite maison; ils sont alors déchargés de son entretien. »

1680 — 2 Août. On a passé par *plus* qu'on doit rendre de la poudre de Commune pour faire honneur à S. A. S^me Madame la Duchesse de Nemours, qui doit passer par St-Blaise, comme aussi de mettre douze bons hommes pour tirer sur la tour.

1686 — 26 Novembre. Sur la représentation faite par les Gouverneurs que les enfants des étrangers étant aussi privilégiés que ceux du lieu, considérant que le Régent d'école coûte beaucoup à la Commune pour son gage annuellement, et même que la maison de l'école coûte beaucoup d'entretien, on a délibéré là-dessus que chaque enfant des étrangers qui paient giettes, paiera au profit de la Commune un batz par mois, en outre de ce qu'il doit au Régent d'école.

Comme on voit, l'éducation était déjà en partie gratuite.

1688 — 25 Septembre. Le Régent d'école ayant fait quantité de folies, on a passé par plus que dès aujourd'hui, il est cassé et interdit de ne plus régenter.

1689 — 1er Janvier. On a délivré en charité à M. d'Appelly, ministre réfugié, deux écus blancs. Et à une vieille femme réfugiée une paire de souliers qui lui seront faits par maître Abram Nourrice, cordonnier, pour sa giette (20 batz).

Ces deux écus blancs et cette paire de souliers généreusement votés par la Commune rattachent St-Blaise à un des grands faits de l'histoire, la révocation de l'Edit de Nantes et la persécution des protestants en France. La Suisse, qui a toujours reçu chez elle les fugitifs de tous les pays et de toutes les causes,

accueillit avec bienveillance les fugitifs qui apportèrent chez nous les industries qui devaient devenir des sources de prospérité pour le pays. En 1688, le dauphin était entré en Allemagne, les armées françaises avaient ravagé le Palatinat par le fer et le feu, et 100,000 habitants s'en allèrent, dans toutes les directions, chercher un asile à leurs misères; il en vint en Suisse une grande quantité dans l'année 1689, et les registres de la Commune de St-Blaise nous prouvent qu'ils trouvèrent ici des sympathies et des secours.

Nous rentrons dans l'histoire du ménage communal; ces petits faits ont leur importance, ils peignent les mœurs, les luttes, l'esprit du temps.

1690 — 6 Avril. Le sieur Greffier Péter voulant mettre un honnête homme qui est *horlogeur* chez lui, il prie la Commune qu'on le reçoive. On a passé par plus qu'on a déjà assez d'étrangers, qu'ainsi on ne peut le recevoir.

Voilà évidemment une preuve de l'esprit communal le plus étroit qui se puisse voir. L'étranger, et l'on est étranger en arrivant de Cornaux, de Marin ou d'Hauterive, l'étranger n'est jamais que toléré, c'est un inférieur; il n'en faut pas trop, même s'il est honnête homme, comme l'*horlogeur* en question.

1690 — 3 Juin. Sur les plaintes de la Biaza, bergère, qu'il y avait quantité de particuliers qui faisaient de petits communs (pâturages), il a été passé par plus qu'on reconfirme les plus déjà ci-devant passés : *assavoir* que tout le monde indifféremment sera obligé de mettre son bétail sous la verge de la bergère, et en cas qu'on ne veuille obéir à la Commune, on leur prendra leur bien commun, et paieront le salaire ainsi qu'ainsi à la dite bergère (Ce salaire était de 8 batz par vache. Chaque particulier payait pour son bétail).

On parle souvent de tyrans de village, commandant impérieusement du haut de leur château féodal. Ici, il n'y a ni seigneur, ni château, mais il y a la Commune, représentée par le Conseil, qui agit toujours, il faut l'avouer, dans l'intérêt de cette commune. Les habitants de St-Blaise ne peuvent faire pâturer leur bétail sous la garde de qui leur plaît; il faut, bon gré malgré, placer ses vaches sous la verge de la Biaza, c'est fort ennuyeux, tous en conviennent, il serait très simple de décider, par un plus, que les habitants ont le droit de faire pâturer leur bétail sous la garde de qui leur plaira, mais la Commune perdrait un de ses droits et son autorité serait compromise.

1690 — 3 Juin. Daniel Brenier, fournier, ayant fait plainte contre la veuve feu Gédéon Clottu qu'elle faisait ordinairement à son four, on a passé par plus qu'elle délivrera au dit Brenier un écu blanc par an (Plusieurs particuliers profitèrent dans la suite de ce plus).

Ici encore, nouvelle pression de la Commune; on n'ose pas faire au four chez soi. Toutes les maisons possèdent des fours, mais il est défendu de s'en servir parce qu'il y a un fournier communal, qui, établi à l'origine dans l'intérêt de tous, devient à la fin une source d'ennuis sans nombre. Les ménagères, on le comprend, ne peuvent résister à la tentation bien naturelle de cuire leur pain ou leurs gâteaux, mais les gouverneurs font bonne garde, ils ont le droit d'entrer à toute heure dans les maisons, ils y sont reçus autrement que ne le prescrit la politesse française, il y a des altercations, des batteries qui troublent la paix générale souvent.

On raconte qu'au passage de Mme de Nemours, à St-Blaise, la princesse demanda à une jeune fille de la famille Crible, qui lui avait présenté des fleurs, de lui dire quelle chose elle pourrait désirer. « Faire au four à la maison, » répondit-elle. La princesse satisfit sur-le-champ à ce désir.

1691 — 28 septembre. Dorénavant, quand on fera des reutes (corvées des chemins), et qu'on boira, les étrangers n'en seront pas participants.

Toujours le même esprit, comme vous voyez, mais ici implacable et grincheux; il ne manque certes pas de vin à St-Blaise. La Commune possède de fort beaux vignobles, mais à quoi servirait d'être communier si les étrangers buvaient de leur vin.

1694 — 6 mars. On a reçu comme habitant de cette commune pour six mois, le sieur Jean-Pierre Basonnel, Français réfugié, pour instruire les enfants dans la latinité seulement, et sans porter préjudice au régent d'école.

Nous n'avons qu'à applaudir à cette mesure, tout en regrettant cependant qu'on n'ait pas accordé plus de six mois de séjour au professeur.

1695 — 1er Janvier. On a passé par plus qu'on reçoit habitant pour un an le sieur Jonas Montandon confiseur, à condition qu'il ne vende pas au détail.

Il lui restait donc à vendre en gros ou à faire l'exportation; il est fort à présumer que le sieur Jonas Montandon ne fit pas fortune à St-Blaise.

1693 — 24 Octobre. Monsieur Béatus Fischer, seigneur de Riggenbach, ancien bailli de Wangen, donne à la Commune de St-Blaise la maison qu'il possédait au bas du village de St-Blaise (le Cheval Blanc actuel). En contr'échange, la Commune lui donne sa maison d'école, à côté de la cure, la grange de l'ancienne maison de Commune (actuellement la maison Mürner), la vigne allant de la Tuilerie au Muison, avec le môle ou port, et enfin une partie de l'emplacement où est actuellement l'Hôtel municipal, et celui du jardin qui est devant.

M. Fischer avait acheté plusieurs vignes derrière la maison qu'il fit bâtir. La Commune convertit l'ancienne habitation de M. Fischer en maison de Commune, et son ancienne maison de Commune, qu'elle avait achetée en 1599, en école.

1694 — 25 Mai. La Commune de St-Blaise, après autorisation de la Seigneurie, achète de cinq particuliers les masures d'une maison, au haut du Pré Brenier, pour en faire un bâtiment à l'usage de la compagnie des Mousquetaires de St-Blaise, tant seulement.

1695 — 24 Février. On a passé par plus que pour enseigne de la maison de Commune, on y mettra une effigie qui représentera saint Blaise avec un habit bleu et la croix d'or, comme portent les chevaliers de l'ordre de Saint-Blaise.

Cet arrêté ne fut pas exécuté, le pasteur ayant fait comprendre au Conseil que la chose ne convenait point.

1695 — 31 Décembre. On a décidé que dorénavant on fera payer 4 pots de vin d'entrage à chaque communier qui sera incorporé en conseil de Commune.

Le vin joue toujours un certain rôle dans les affaires officielles, il remplace l'argent et souvent lui sert d'appoint. Les nouveaux communiers offrent aussi des coupes en argent.

1699 — 25 Février. On a passé par plus de délivrer de Commune six écus blancs pour les réfugiés du Piémont.

1699 — 25 Mars. On a passé de faire la garde par le village, savoir trois personnes devant et trois après la minuit, en commençant au haut du village. Ceux qui manqueront la garde paieront un quart d'écu.

L'administration trouve sa formule; on fait dès règlements qui remplacent petit à petit la coutume traditionnelle. La pièce suivante nous paraît avoir son intérêt par le fond et par la forme:

1699. — La forme du serment que l'on a coutume de prester à ceux qui sont incorporez dans le Conseil de Commune.

Art. I. En premier, vous jurez d'avancer l'honneur et la gloire de Dieu et professer la sainte Religion réformée.

Art. II. Item, d'être fidèle et obéissant, et d'avancer l'honneur et prééminences et autorités de S. A. Madame la Duchesse de Nemours, notre souveraine Princesse.

Art. III. Comme aussi d'avancer le profit, honneur et avantage de la Commune, soit qu'il consiste en biens, terres, possessions, pasquiers, pâturages, bocquéages, arbres fruitiers, et généralement en tout ce qu'elle peut avoir de droit en évitant son dommage de tout votre possible.

Art. IV. Item de tenir secret et faire valoir les plus qui se passeront par devant l'assemblée de la dite Commune, sans les *réveller* à qui que ce soit, si ce n'était aux Communiers mêmes.

Art. V. Item, de réveller tout ce qui viendra à votre connaissance tendant au désespect, déshonneur ou désavantage de la dite Commune, le rapporter fidèlement dans huitaine aux Gouverneurs, afin d'y être pourveu par le général de la dite Commune.

Art. VI. Item, d'ensuivre et faire valluir les ordres ainsi qu'ils sont portez au long sur le livre de la Commune, et qui ont été observez jusqu'à aujourd'hui, à peine aux contrevenans subir tels châtois que la Commune le jugera à propos, même ensuite de la permission que la Seigneurie a accordé à toutes les Communes.

Art. VII. Finallement dans l'observation de tous les points ci devant écrits, vous y marcherés rondement, consciencieusement, ainsi que de bons, vrais et fidèles Communiers sont entenus, sans support de quoi que ce soit. Ainsi que vous désirez que Dieu vous soit en aide.

(A suivre.)

MARAT

Dans le milieu du XVIII[e] siècle naissait à Boudry, dans une maison de modeste apparence, située au bas de la ville, un enfant qui, après avoir vécu quelques années parmi nous, devait, devenu homme, après s'être fait un nom dans les sciences, arriver à une des plus grandes popularités qu'un homme puisse atteindre, et rouler enfin du Panthéon parisien dans l'égoût de la rue.

Mara [1], Jean-Paul, fils de Monsieur Jean-Paul Mara, prosélyte de Cagliari en Sardaigne, et de Madame Louise Cabrol, de Genève, est né le 24 mai 1743, et a été baptisé le 8 juin, n'ayant point de parrain et ayant pour marraine Madame Cabrol, grand'mère de l'enfant. (Extrait des registres de la paroisse de Boudry.)

Nous ne voulons point refaire ici une biographie de Marat, sur lequel on a déjà tant écrit; nous noterons seulement quelques points nouveaux et quelques fragments de ses œuvres aujourd'hui rééditées. C'est par cela surtout que nous le jugerons plus judicieusement.

Les premières années de sa vie sont assez vagues, nous savons cependant que son père, après avoir quitté Boudry, habitait Neuchâtel en qualité de

[1] Le nom est écrit ainsi dans l'acte indiqué.

précepteur en 1756, et qu'il alla demeurer à Genève en 1769. (Voir *Musée Neuchâtelois* 1864). L'enfant fit donc ses premières études dans notre ville. Son dictionnaire latin-français, portant son nom, propriété de la bibliothèque de notre ville, figurait à l'exposition nationale au profit des incendiés de Travers en 1866.

L'autobiographie de Marat, publiée dans le N° 98 du *Journal de la République française* (14 janvier 1793,) contient quelques passages sur sa jeunesse, mais sans indication de lieu ni de temps.

« Né avec une âme sensible, écrit-il, une imagination de feu, un caractère bouillant, franc, tenace, un esprit droit, un cœur ouvert à toutes les passions exaltées, et surtout à l'amour de la gloire, je n'ai jamais rien fait pour altérer ou détruire ces dons de la nature, et j'ai tout fait pour les cultiver.

» Par un bonheur peu commun, j'ai eu l'avantage de recevoir une éducation très soignée dans la maison paternelle, d'échapper à toutes les habitudes vicieuses de l'enfance, d'éviter tous les écarts de la jeunesse, et d'arriver à la virilité sans m'être jamais abandonné à la fougue des passions; à vingt-et-un ans, j'étais depuis longtemps livré à la méditation du cabinet.

» La seule passion qui dévorait mon âme était l'amour de la gloire; mais ce n'était encore qu'un feu qui couvait sous la cendre.

» C'est de la nature que je tiens la trempe de mon âme, mais c'est à ma mère que je dois le développement de mon caractère; car mon père n'aspira jamais à faire autre chose de moi qu'un savant.

» Cette femme respectable, dont je déplore encore la perte, cultiva mes premiers ans; elle seule fit éclore dans mon cœur la philanthropie, l'amour de la justice et de la gloire; sentiments précieux! Bientôt ils sont devenus les seules passions qui, dès lors, ont fixé les destinées de ma vie. C'est par mes mains qu'elle faisait passer les secours qu'elle donnait aux indigents, et le ton d'intérêt qu'elle mettait en leur parlant, m'inspira celui dont elle était animée. »

C'était, nous l'avons dit, en 1793 que le farouche conventionnel écrivait ces lignes; au plus fort de la Terreur, il jetait un regard en arrière et se rappelait ses premières années, celles passées dans le canton de Neuchâtel; mais, comment cette âme sensible, ce cœur épris de philanthropie et d'amour de la justice devint-il l'énergumène de la révolution? Comment le souvenir des douces leçons de sa mère ne calma-t-il pas ses violences?

« L'amour des hommes, continue-t-il, est la base de l'amour de la justice; car l'idée du juste ne se développe pas moins par le sentiment que par la raison. J'avais déjà le sens moral développé à huit ans: à cet âge, je ne pouvais soutenir la vue des mauvais traitements exercés contre autrui; l'aspect d'une cruauté me soulevait d'indignation, et toujours le spectacle d'une injustice fit bondir mon cœur comme le sentiment d'un outrage personnel.

» Pendant mes premières années, mon physique était très débile; aussi n'ai-je connu ni la pétulance, ni l'étourderie, ni les jeux de l'enfance. Docile et appliqué, mes maîtres obtenaient tout de moi par la douceur. Je n'ai jamais été châtié qu'une fois, et le ressentiment d'une humiliation injuste fit en moi une si forte impression, qu'il fut impossible de me ramener sous la férule de mon instituteur; je restai deux jours entiers sans vouloir prendre aucune nourriture; j'avais alors onze ans; on jugera de la fermeté de mon caractère, à cet âge, par ce seul trait. Mes parents n'ayant pu me faire fléchir, et l'autorité paternelle se croyant compromise, je fus renfermé dans une chambre; ne pouvant résister à l'indignation qui me suffoquait, j'ouvris la croisée et je me précipitai dans la rue. Heureusement la croisée n'était pas élevée; mais je ne manquai pas de me blesser violemment dans ma chute; j'en porte encore la cicatrice. »

Ceci se passa-t-il à Boudry, nous l'ignorons; l'enfant sensible passe brusquement de la douceur à la violence, son caractère s'accuse de plus en plus. Il y a dans les écrits de Marat une telle netteté, une telle insolence de franchise, qu'on n'ose mettre en doute ce qu'il avance, malgré les perfections dont il se pare. Suivons-le plus loin dans le portrait qu'il fait de lui-même.

« Les hommes légers qui me reprochent d'être *une tête*, verront ici que je l'ai été de bonne heure; mais, ce qu'ils refuseront peut-être de croire, c'est que, dès mon bas âge, j'ai été dévoré de l'amour de la gloire, passion qui changea souvent d'objet dans les diverses périodes de la vie, mais qui ne m'a jamais quitté un instant. A cinq ans j'aurais voulu être maître d'école, à quinze ans professeur, auteur à dix-huit, génie créateur à vingt, comme j'ambitionne aujourd'hui la gloire de m'immoler pour la patrie. »

Cet amour extravagant de gloire est sans doute pour une grande part dans sa conduite. Il veut s'immoler pour la patrie, mais il le crie, il veut qu'on le sache, il l'imprime sans cesse. Le désir de la gloire ne le quitte pas un seul instant. Cela ne fait-il pas songer à Erostrate?

Nous ne redirons pas l'histoire de ses études et de ses nombreux travaux scientifiques, publiés de 1773 à 1789; ils prouvent des talents remarquables d'étude et d'observation; il le dit, du reste, lui-même.

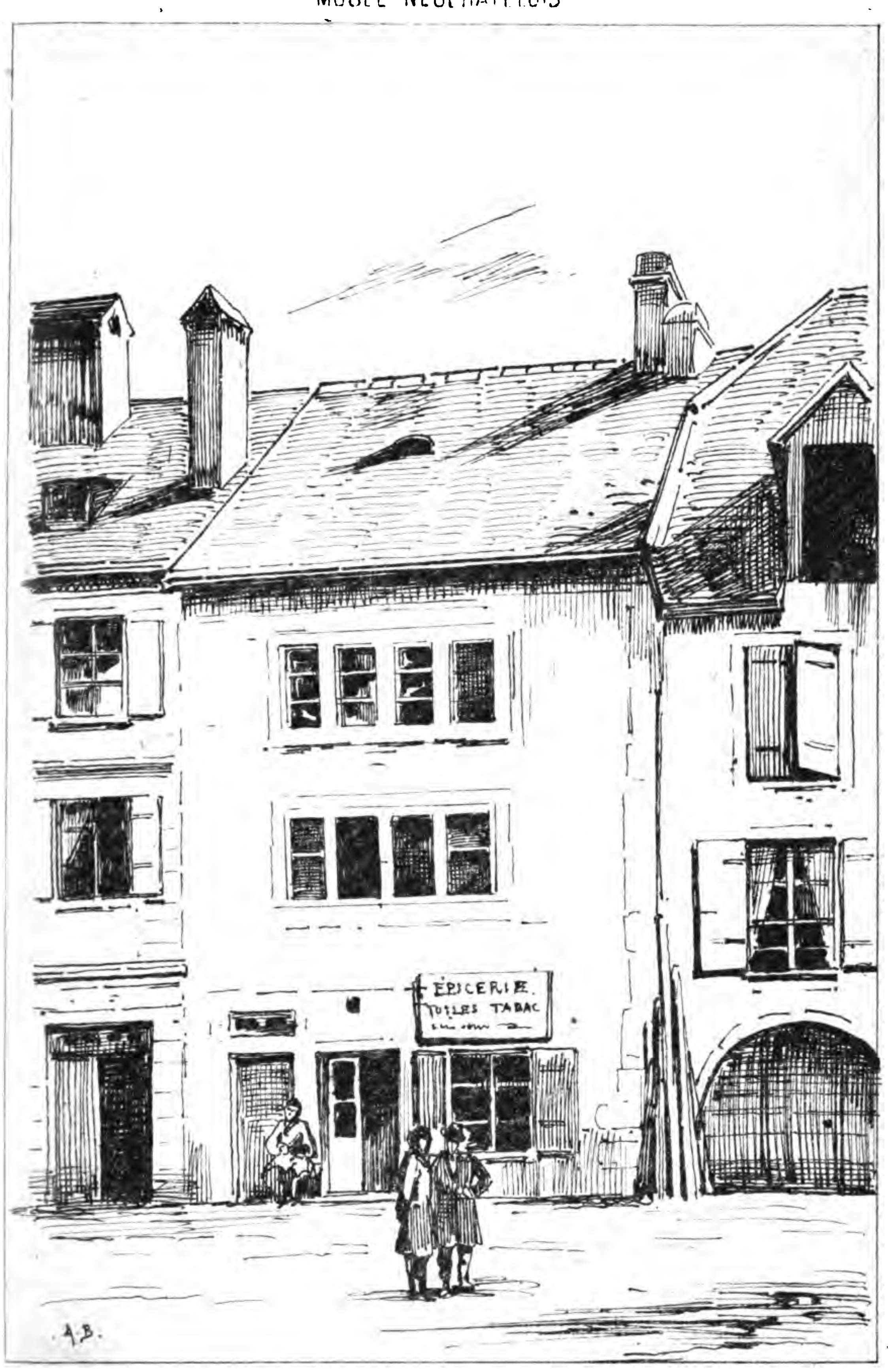
» J'étais réfléchi à quinze ans, observateur à dix-huit, penseur à vingt-et-un. Dès l'âge de dix ans, j'ai contracté l'habitude de la vie studieuse, le travail de l'esprit est devenu pour moi un véritable besoin, même dans mes maladies; et mes plus doux plaisirs, je les ai trouvés dans la méditation, dans ces moments paisibles où l'âme contemple avec admiration la magnificence du spectacle de la nature, où lorsque, repliée sur elle-même, elle semble s'écouter en silence, peser à la balance du bonheur la vanité des grandeurs humaines, percer le sombre avenir, chercher l'homme au-delà du tombeau, et porter une inquiète curiosité sur les vérités éternelles. »

Est-ce Rousseau, est-ce Bernardin de St-Pierre? Il faut lire plusieurs fois ce passage pour se convaincre que c'est le rédacteur de l'*Ami du peuple* qui vient de tracer ces lignes éloquentes. Les douces et humaines théories de la philosophie du XVIIIe siècle lui reviennent en mémoire, il revoit les paisibles campagnes où s'écoulèrent ses premières années, il en compare, sans doute, la sérénité aux bouillonnements de son âme tourmentée; est-ce un désir de revenir à ces jours passés, est-ce le regret de voir se noyer dans le sang cette grande révolution que les philosophes, les penseurs, les moralistes et les poëtes avaient rêvée si pure.

« A part le petit nombre d'années que j'ai consacrées à l'étude de la médecine, continue-t-il, j'en ai passé vingt-cinq dans la retraite, à la lecture des meilleurs ouvrages de science et de littérature, à l'étude de la nature, à des recherches profondes et dans la méditation. Je crois avoir épuisé à peu près toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique, pour en recueillir les meilleurs résultats. J'ai huit volumes de recherches métaphysiques, anatomiques et physiologiques; j'en ai vingt sur les différentes branches de la physique; plusieurs sont publiés depuis longtemps, les autres sont dans mes cartons. J'ai porté dans mon cabinet le désir d'être utile à l'humanité, un saint respect pour la vérité, le sentiment des bornes de l'humaine sagesse, et ma passion dominante, l'amour de la gloire; c'est elle seule qui a décidé du choix des matières que j'ai traitées, et qui m'a fait constamment rejeter tout sujet sur lequel je ne pouvais pas me promettre d'arriver au vrai, à de grands résultats, et d'être original. Car je ne puis me résoudre à remanier un sujet déjà traité, ni à resasser les ouvrages des autres. »

Ici il se montre sous un jour moins flatteur; il écrit, dit-il, pour la vanité d'écrire et non par plaisir ou par devoir; il veut être original; n'est-ce pas là encore une des raisons pour lesquelles il passe avec outrance du royalisme à la démocratie, pourquoi après avoir écrit le *Projet de Constitution*, dans lequel il soutient que le gouvernement monarchique peut seul assurer le bonheur de la France, il rédige l'*Ami du peuple* et déverse sa bile sur les plus nobles figures de la révolution.

(A suivre.) A. BACHELIN.



MAISON OU EST NÉ J.P. MARAT A BOUDRY d'après Mr A. Vouga.

LA BELLE PIERRETTE DE RAVINE

Dans une notice sur les causes de l'appauvrissement de la noblesse, que la *Revue d'Alsace* a publiée en 1868, nous avons raconté comment plusieurs grandes maisons nobles de l'Evêché de Bâle s'étaient éteintes dans la pauvreté, et plusieurs d'elles ne laissant que des bâtards inhabiles à relever ces vieilles races tombant en décrépitude. Parmi ces hauts barons nous aurions pu citer, sous ce dernier rapport, Louis, le dernier des comtes de Neuchâtel de la vieille souche, qui laissa mourir dans le malheur ses fils légitimes, tandis qu'il dota ceux qu'il avait eus d'une de ses maîtresses, durant ses trois mariages consécutifs avec de grandes dames. Cette maîtresse en titre, comme on les nommait à la cour des princes, occupa si longtemps celle du comte de Neuchâtel, ses enfants y causèrent de tels embarras, que nous avons cherché quelle pouvait être son origine. Son nom de baptême, celui de sa famille et de son lieu d'origine sont connus, mais ces deux derniers pourraient aussi n'en faire qu'un seul, et c'est ce qu'il faut tâcher d'éclaircir.

Le belle Pierrette, Perrenon, Perrusson, de Ravine, près de Saint-Ursanne, est née à l'extrémité orientale du Clos du Doubs. Ravine est un petit village situé au pied des rochers de Chatillon, qui dominent au loin les chaînes du Jura et les profonds encaissements dans lesquels coule le Doubs. Nous présumons que Châtillon a été occupé comme place de refuge dès les temps préhistoriques. Il fut choisi pour l'emplacement d'un castel, à l'extrémité d'un vaste camp romain, mais nous n'avons pas la certitude qu'il ait été réoccupé au moyen âge, quoiqu'alors il se trouve compris dans le fief noble voisin de Villar, Viller, Epauvillers. Une famille noble de ce nom apparaît déjà tout au commencement du douzième siècle.

Ravine formait une courtine et une mairie appartenant à l'Evêché de Bâle, en 1210. Les barons d'Asuel, dont une branche possédait le fief de Villar et en prenait le nom, avaient les dîmes de Ravine dans les 14e et 15e siècles. C'est durant cette période, qu'on trouve des personnages du nom de Ravine,

mais il n'est pas certain si ce nom indique leur famille ou leur lieu d'origine. L'un d'eux, Jean de Ravine, avait épousé la fille naturelle de Bourcard Muller, chanoine de St-Ursanne. Un chanoine ayant des enfants était alors chose fort commune. L'un d'eux, Jean Muller, dota richement la fille qu'il avait eue de sa ménagère. Ulric-Théobald, baron d'Asuel et chevalier, prenait le titre de prévôt de St-Ursanne, quoiqu'il fût marié à Bénédicte d'Arbourg, 1330 à 1347. C'est par les enfants de ce chevalier-prévôt que se perpétua la race des Asuel jusqu'à Jean Luthold, aussi prévôt de St-Ursanne et chanoine de Besançon, qui mourut en 1480, en laissant une fille naturelle. Avec lui s'éteignit la maison d'Asuel, sortie des sires de Montfaucon et de la sœur de Berthold I, comte de Neuchâtel, en Suisse.

Comme la branche des Asuels dits de Vilario était très-nombreuse dans la seconde moitié du 13e siècle, il se pourrait qu'un de ses rameaux eût en partage le fief noble de Ravine et qu'il ait pris le nom de cette localité, d'après un usage fréquent. Peut-être y avait-il alors à Ravine une maison forte dont nous n'avons pu retrouver les traces, ce qui arrive même pour des forteresses bien désignées par les actes, mais dont les vestiges ont disparu.

Matile, dans ses «Documents sur Neuchâtel», rapporte un acte du mois de mai 1372, par lequel Louis, comte de Neuchâtel, donne les seigneuries des Verrières et de Rochefort à ses deux bâtards, Jean et Vauthier, qu'il avait eus de Peretonne, fille de Bourquin de Ravine près de St-Ursanne. Bourquin ou Bourquard était-il le nom de baptême ou de famille de cet individu, et celui de Ravine ne désignerait-il que son lieu d'origine? ou bien encore le comte aurait-il anobli le père pour donner plus de relief à la fille? L'abbé de Lucelle, sur le revers septentrional du Jura, avait bien le droit d'anoblir, je ne dis pas ses maîtresses, mais qui bon lui semblait, et il devait être dans les attributions du comte de Neuchâtel d'avoir aussi cette prérogative. Il est ensuite très-remarquable que les noms de Bourquard et de Walther, ou Vauthier, étaient très-usités dans la maison d'Asuel et même dans la branche de Vilario.

Il est donc probable que ce Bourquin ou Bourquard de Ravine était sorti de cette branche, alors encore en possession du fief noble de Ravine, et par là même qui en prenait le nom. Il est pareillement vraisemblable que ce Bourquard était attaché à la maison de Neuchâtel par quelque fief, comme tant d'autres nobles de l'Evêché de Bâle, et que c'est pour ce motif que le comte Louis remarqua la belle et spirituelle Pierrette, comme les auteurs la qualifient. Si elle n'avait été qu'une paysanne se trouvant fortuitement à Neuchâtel, le comte ne lui aurait pas donné le rang d'une grande dame, d'une maîtresse en titre, qu'elle occupa pendant plus de vingt ans. Il n'aurait pu lui trouver un mari de naissance noble, comme il le fit ensuite. Ce qui fait en-

core présumer que Pierrette appartenait à une famille noble, c'est que ses enfants adultérins épousèrent des nobles, et que son fils Vauthier tint un rang éminent à la cour de Neuchâtel, et fut protégé à celles des ducs de Bourgogne et des comtes de Châlons.

L'histoire de la belle Pierrette de Ravine près de St. Ursanne, ainsi que la nomment tous les auteurs qui en parlent, et celle de ses enfants, est tout un roman, seulement il est véridique, et nous en rapporterons les faits principaux.

Louis, comte de Neuchâtel, avait épousé, en 1325, Jeanne de Montfaucon, puis cette dame étant morte encore jeune, il prit en secondes noces, par motifs politiques, Catherine de Neuchâtel en Bourgogne. Comme il n'aimait pas cette dame, il eut de nombreuses maîtresses, et un auteur dit qu'il fut le plus gaillard des comtes de Neuchâtel [1]. Mais une seule, la belle et spirituelle Pierrette de Ravine, parvint à fixer son inconstance, sans toutefois l'empêcher de convoler en troisièmes noces, après la mort de Catherine de Neuchâtel, arrivée déjà avant 1358. Ayant fait la connaissance, au château de Champvant, au pays de Vaud, de l'altière Marguerite, dame de Vufflans et autres lieux, il l'épousa en 1370.

Ce mariage, en apparence d'amour, porta le trouble à la cour de Neuchâtel. La jeune comtesse, au lieu d'avoir un peu d'indulgence pour l'objet des faiblesses passées de son époux, déjà très-fort sur le retour, trouva qu'il avait bien trop de deux femmes à la fois, l'une légitime et l'autre inféodée pour la forme à un sire de Péry.

L'époque où Pierrette de Ravine fit son entrée à la cour de Neuchâtel, n'est pas connue. On voit par un acte du 4 mai 1373, un mois avant la mort du comte Louis, que celui-ci confia la tutelle de ses fils bâtards à Pierre ou Perronnet du Mont, homme considéré de son temps, et auquel il avait donné en mariage Marguerite, sa fille aînée, issue de ses relations avec Pierette de Ravine. Marguerite devait avoir au moins vingt ans à la date précitée, et cela reporte l'arrivée de sa mère à Neuchâtel vers l'année 1352, si ce n'est déjà plus tôt. C'est en même temps une preuve que Pierrette sut conserver une grande influence sur le comte jusqu'à la mort de celui-ci.

La tutelle confiée à Pierre du Mont lui resta jusqu'en 1375 ; la comtesse Isabelle, fille de Louis, prit alors à sa charge et soigna elle-même ses frères adultérins, qui étaient donc encore jeunes à cette époque.

[1] Le chroniqueur se trompe ; il aurait dû attribuer cette vertu prolifique à Henri de Neuchâtel, évêque de Bâle de 1262 à 74, qui laissa en mourant vingt enfants orphelins aux femmes avec lesquelles il avait eu commerce. — *(Annales de Colmar*, p. 215) Montmollin dit que c'était un vrai blitre.

Le comte Louis, comme on l'a déjà laissé entendre, avait trouvé dans Bourquin ou Bourquard, sire de Péry, un vassal assez complaisant pour prendre le titre de mari de sa Perrusson ou Perusée maîtresse, comme nous l'apprend un acte de 1364. Louis donna alors à Perretonne de Ravine et à ses enfants, procréés en légitime mariage de Bourquin de Péry, aussi bien qu'à ceux qu'elle avait eus de lui, et à ceux qu'elle pourrait encore avoir par la suite, soit fils ou filles, en fief et hommage, certaines terres détaillées dans l'acte. Pierrette était donc déjà mariée depuis longtemps lors de l'arrivée de Marguerite de Wufflans, et elle avait des enfants censés appartenir au complaisant sire de Péry, puis ceux que reconnaissait le comte, en attendant les futurs, sans désignation préalable de paternité. Cette espèce d'inféodation avec droit de reprise de fief ne couvrait pas tellement les relations du comte avec Pierrette, qu'elle ne blessât la comtesse Marguerite. Cette dame d'un caractère violent, fit tantôt repentir le comte d'avoir entrepris ce troisième voyage matrimonial, et d'oser encore s'égarer dans des sentiers défendus.

Les enfants reconnus par le comte Louis étaient au nombre de quatre: Marguerite, femme de Pierre du Mont, châtelain de Boudry, et qui fut en 1377 maître d'hôtel du fils de la comtesse Isabelle. Marguerite épousa en secondes noces Petermann de Vaumarcus. Jean, l'aîné de ses fils, qui devint abbé de St-Jean; Vauthier, dont on aura à parler plus loin, sous le nom de sire de Rochefort, et Jeanne qui eut pour époux Philippe, sire de Joux. Par des actes du 1er mai 1372 et du 4 mai de l'année suivante, confirmés par son testament du 10 même mois, Louis, comte de Neuchâtel, donna à son fils naturel, Jean, la seigneurie des Verrières, reversible à son frère Gauthier, et à celui-ci la seigneurie de Rochefort. Il mourut le 5 juin de la même année, et ce fut sa fille aînée, Isabelle, épouse de Rodolphe, comte de Nidau, qui administra le comté. Etant morte en 1396, la succession passa à Conrad, comte de Fribourg, fils de sa sœur Vérenne de Neuchâtel, morte déjà en 1374.

Bien que la succession du comte Louis eût été réglée par son testament et par celui de sa fille Isabelle, Vauthier, sire de Rochefort, fut jaloux de voir passer le comté de Neuchâtel à un comte allemand, son neveu, pour lequel il ne se sentait aucune sympathie. De son côté, Conrad semblait vouloir contester la validité des dons faits par son aïeul aux enfants de Pierrette de Ravine. Il y eut de très-violents démêlés à ce sujet. Le duc de Bourgogne prit le château de Rochefort sous sa protection et y fit planter sa bannière. Mais Conrad n'y eut aucun égard, il emporta le château de vive force et emmena Vauthier dans les prisons de Neuchâtel. Celui-ci s'en échappa et invoqua l'intervention de Jean de Châlons, prince d'Orange, qui parvint à réconcilier les deux parents. Il fut décidé que Rochefort et les Verrières, dont Vauthier avait hérité de son frère

Jean, lui seraient restitués, et qu'il hériterait sans opposition des biens de Perrenon de Ravine, ainsi que de ceux de sa sœur Marguerite, mais qu'il renoncerait à ses autres prétentions envers le comte Conrad, 1409.

Parmi ces prétentions il s'agissait de certains fiefs à la Côte, que Marguerite, la bâtarde, avait revendiqués au moyen d'actes falsifiés, destinés, selon quelques auteurs, à remplacer des lettres d'investiture données à Marguerite par le comte Louis, mais lacérées frauduleusement par la comtesse Isabelle. Ces actes falsifiés avaient fait mettre Marguerite en prison, sans que la mauvaise issue de cette affaire ait découragé Vauthier dans l'emploi de ce moyen pour nuire à Conrad. Il se réconcilia cependant avec lui au point que le comte lui confia la lieutenance de Neuchâtel, pendant un voyage qu'il fit en Palestine. Vauthier profita de son absence pour fabriquer avec l'aide d'un certain Leschet, chanoine de Neuchâtel, divers actes en faveur des gens du Val-de-Travers et de la ville de Neuchâtel, afin d'amoindrir les droits du comte Conrad.

Celui-ci, après son retour, finit par découvrir la fourberie. Il fit ouvrir une enquête en janvier 1411, qui révéla la culpabilité de Vauthier. Tous ses biens furent confisqués, sa femme, Françoise de Colombier, et ses enfants prirent la fuite, et lui-même se réfugia en Bourgogne, où il vécut aux dépens de grands personnages qui ne croyaient pas au crime dont on l'accusait. Le comte Conrad parvint à le faire saisir à Besançon par Jean de Neuchâtel, sire de Vaumarcus. Vauthier nia tout, et faute d'aveux il fut relâché après neuf mois d'une dure détention. Il parvint ensuite à intéresser à son sort la duchesse de Bourgogne, administrant alors durant l'absence de son mari. Elle s'enquit des causes des poursuites dirigées contre son protégé. Elle apprit que pendant son emprisonnement on l'avait traité avec une grande inhumanité, qu'on l'avait mis à la torture pour lui arracher des aveux, et qu'un jour on l'avait géhenné jusqu'à treize fois, n'ayant laissé sur son corps que de petits draps, qu'enfin on avait procédé à son égard avec une cruauté qu'on n'osait dire, sans toutefois que pour autant, Vauthier ait rien voulu reconnaître de l'accusation.

Conrad ne se rebuta point de cette haute intervention féminine. Il alla trouver le duc de Bourgogne à son retour de Paris et lui présenta une des fausses chartes. Il en envoya même au Parlement de Paris pour les soumettre à l'examen de ses experts, et il parvint à obtenir un ordre d'ajournement contre Vauthier. Celui-ci était alors au château de Cerlier, et il se moqua de la citation, mais Conrad évoqua le procès devant une cour composée d'hommes éminents de toute la contrée environnante, de Berne à Lausanne. Les chartes furent reconnues fausses, leurs auteurs dignes de mort et leurs biens confisqués.

Vauthier ne se regarda point pour battu. Il souleva de nouveaux embarras à Conrad, mais celui-ci parvint enfin à le faire arrêter et amener à Neuchâtel le samedi 9 février, veille des Brandons de l'année 1412. Ce neveu fit alors trancher la tête à son oncle sous un grand mûrier qui ombrageait les bords du lac. Boyve dit que l'exécution fut retardée jusqu'au 18 août. Quant au chanoine Leschet, le complice de Vauthier, l'Eglise l'abandonna au bras séculier qui, en considération de son état ecclésiastique, le fit mettre dans un sac, avec une grosse pierre, et jeter dans le lac.

Il y a diverses versions sur la famille de Gauthier, sire de Rochefort. D'abord, en ce qui le concerne, Montmollin dit que c'était un vrai garnement qui avait fait de son château de Rochefort une caverne de voleurs. On prétend qu'au moyen de signaux il correspondait de là avec les forteresses de Châtelard, près de Bevaix, et de Roussillon, au-dessus des Buttes. Les seigneurs châtelains se prévenaient ainsi du passage des marchands et des voyageurs ; ils les guettaient et les pillaient à leur aise. Ces actes de brigandage n'étaient point deshonorans aux yeux de ceux qui les commettaient. Marguerite de Vufflans, cette troisième femme légitime du comte Louis, s'y livra sans pudeur. Le comte, par son testament, avait ordonné qu'on l'entretînt noblement au château, si elle n'aimait mieux se retirer chez ses parents en Bourgogne, auquel cas on lui servirait une pension annuelle de 500 florins du Rhin. Mais ambitieuse et altière elle ne suscita que des difficultés à sa belle-fille, la comtesse Isabelle, qui pour les apaiser, augmenta ses revenus. Marguerite se remaria à Jacques de Vergy, et alla habiter son château de Boudry, en continuant d'inquiéter Isabelle. Leurs différents furent soumis au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, qui condamna Marguerite. Pour se venger elle exerça toutes sortes de brigandages sur les sujets d'Isabelle, et comme celle-ci la menaçait, Marguerite et son époux firent venir des Bourguignons dans leur château de Boudry pour continuer leurs actes de pillage. Les Neuchâtelois prirent les armes et marchèrent contre Boudry. A leur approche, Marguerite s'enfuit en Bourgogne, mais son mari se laissa assiéger dans cette place. Elle fut emportée de vive force et le sire de Vergy n'obtint la vie qu'à la condition de partir définitivement pour son pays en laissant Boudry retourner à la seigneurie de Neuchâtel.

Quant à la famille même de Gauthier, sire de Rochefort, une tradition rapporte que sa femme, Françoise de Colombier, fille de François, sire de Vuillerens, chevalier, d'une bonne famille du Pays de Vaud, se retira en Guyenne avec ses deux fils qui furent, en ce pays, la souche d'une maison du nom de Rochefort. Elle ajoute que cette veuve ayant réclamé le corps de son mari supplicié, conserva sa chemise ensanglantée, et que l'ayant un jour montrée

à ses fils, ceux-ci, pour venger leur père, mirent le feu à Neuchâtel, le jour des Brandons, en 1434.

On dit encore qu'une fille de Vauthier épousa Claude de Menthon, bailli du Pays de Vaud, et se disant sire de Rochefort. Mais cette version paraît démentie par les documents. D'après une lettre originale de Jean, fils de Conrad, comte de Neuchâtel, Vauthier n'aurait laissé qu'un fils nommé Louis, mort quelques années après le supplice de son père, et une fille, religieuse dans un monastère, où elle vivait encore en 1437.

Telle fut la fin de cette famille issue de la belle Pierrette de Ravine et de Louis, comte de Neuchâtel. On ne sait rien des enfants attribués à son mari, Bourquard de Péry, possesseur à titre féodal d'un manoir dont les masures se voient encore sur les rochers derrière l'auberge de la Reuchenette. Nous n'avons pu établir avec précision la filiation des nobles de Péry, Periculo, Biederich, qui commencent à paraître dans les actes au 13e siècle et qui finissent avec le 15e. On les voit posséder divers fiefs des comtes de Neuchâtel, et dès lors il était tout naturel que l'un d'eux, Bourquard, se trouvât tout à propos à la cour du comte Louis. Pour le château de Rochefort, le comte allemand qui avait fait torturer et décapiter son oncle, crut qu'il devait en effacer jusqu'à la mémoire en faisant raser la forteresse.

A. QUIQUEREZ.

Nous avons consulté, pour écrire cette notice : les *Monuments de Neuchâtel*, par Matile. — Une *Notice* sur le procès de Vauthier, par le baron de Chambrier. — Les *Mémoires sur Neuchâtel*, par Montmollin. — L'histoire des sires de Joux. — Les *Annales de Neuchâtel*, par Boyve. — Sinner, *Voyage dans la Suisse occidentale*. — Les archives de l'Evêché de Bâle et de St-Ursanne, et autres ouvrages cités avec soin dans nos volumes manuscrits sur l'histoire des châteaux de l'Evêché de Bâle, aux chapitres *Ravine* et *Péry*.

HISTOIRE MILITAIRE DES NEUCHATELOIS

(SUITE) [1]

JEAN DE FRIBOURG

De retour de captivité, le jeune comte ne tarde pas à reprendre le chemin de la Bourgogne; il savait y être apprécié et s'y plaisait. De grands honneurs, entr'autres la charge de maréchal, lui furent décernés par le duc. Il s'en était rendu digne en détruisant ou dispersant les bandes d'écorcheurs ou armagnacs qui dévastaient la Bourgogne et dont la plus grande partie se composaient d'aventuriers licenciés à la paix, après la prise d'Arras (1438.)

Néanmoins, Jean n'oubliait ni Neuchâtel, ni les Suisses. Grand ami et allié des Bernois, il soignait leurs affaires en Bourgogne, et leur prêta main-forte à St-Jaques, comme nous le verrons plus loin, lui et ceux de sa ville de Neuchâtel.

Nous avons vu que celle-ci avait conclu une alliance avec Berne (1406) et que le comte en avait fait de même. Ce traité réservant la fourniture respective de secours armés en temps de guerre, Neuchâtel devait donc toujours avoir une milice prête à marcher et qui ne se rangeait sous la bannière du comte que dans ses guerres particulières, c'est-à-dire dans les guerres qui concernaient le pays de Neuchâtel, mais non les autres possessions du souverain. Les chefs de corps étaient bourgeois et ils présidaient à la visite des armes qui avait lieu de temps en temps, pratique suivie chez tous les confédérés et qui entraînait la peine d'une amende pour les hommes pris en faute. (Von Elgger p. 84.)

[1] Voir *Musée neuchâtelois*, années 1865, 1866 et n° de septembre 1873. Ce dernier article, intitulé *Conrad de Furstemberg*, aurait dû porter le même titre général de l'*Histoire militaire des Neuchâtelois*, dont il fait partie.

Comment se faisaient les levées? Différemment de canton à canton; tandis que les cantons forestiers se levaient en masse, il n'en pouvait être de même dans les villes, où les besoins de l'industrie réclamaient la présence d'un certain nombre d'hommes dans la cité. Le mode de recrutement usité dans notre pays nous est inconnu; on peut supposer toutefois qu'on avait recours à des ordres de marche adressés aux jeunes gens et spécialement à ceux d'entre eux qui n'avaient pas encore fait campagne.

Ce qui est certain, c'est que Berne, si elle avait besoin de secours, fixait le nombre d'hommes à lui expédier, nombre que la ville obtenait parfois de réduire, quoique l'esprit militaire qui régnait alors, poussât plutôt la jeunesse à rechercher l'occasion de prendre les armes qu'à la fuir; aussi beaucoup de volontaires se joignaient-ils aux levées, ce qui fut surtout le cas pendant les guerres du Milanais, où l'humeur guerrière était aiguillonnée par l'espoir du butin à recueillir dans les riches plaines lombardes. (*Mairie* p. 360.)

A l'appui de ce que nous venons de dire, touchant la fixation par notre alliée, du contingent de secours, citons sa réquisition de 40 hommes de Neuchâtel en 1468, pour aider la ville de Mulhouse attaquée.

Ce fait, rapproché d'autres du même genre, a fait naître un instant en nous une certaine inquiétude patriotique et rétrospective; il nous déplaisait de voir, en remontant les siècles, Neuchâtel allié de nom à la République de Berne et son combourgeois, n'être en réalité qu'une espèce de vassal se soumettant aux injonctions de son suzerain. Cette suprématie exercée sur notre pays nous semblait ressortir encore d'exigeances comme la suivante : A la fin du 15e siècle, les Suisses ayant modifié leur armement, Berne, dans une demande qu'elle adressa au contingent de la ville (1499), lui signifie de se conformer à ces réformes, et qu'aux longues épées à deux mains, qui se suspendaient derrière le dos pendant la marche, elle substituât les *haches meurtrières* (traduction du *Mordbeil* des Suisses); une autre fois Berne veut que le nombre des arquebusiers et arbalétriers soit augmenté.

Nous nous demandions comment les choses se seraient passées si Neuchâtel avait eu besoin de recourir à Berne; aurait-on imposé à cette dernière ville la fourniture d'un nombre déterminé d'hommes ou ce soin lui aurait-il été laissé? Sauf erreur, le cas ne se présenta pas jusqu'à l'affaire Gaudot, relativement récente, et nous manquons ainsi d'un élément de comparaison dans les rapports réciproques des deux alliés.

A défaut, et c'est ce qui réduit à néant les craintes que nous venons d'exprimer et que Boive semble avoir éprouvées aussi et avoir repoussées après examen, nous avons le texte des traités de 1406 entre Berne, la ville de Neuchâtel et le comte Conrad. En voici un fragment qui a trait à la ques-

tion : « Et pour ce que les dits nos seigneurs de Berne nous ont fait et démontré une faveur et grâce spéciale par la dite réception et acceptation, singulièrement en ce qu'ils nous ont promis de nous fidèlement défendre et maintenir avec les nôtres, tout ainsi que les autres leurs bourgeois contre tous nos perturbateurs et invaheurs quelconques, qui nous voudraient perturber contre droit et justice, etc. » Et plus loin : « Nous, les dits de Neuchâtel, promettons réciproquement, vouloir aider et faire fidèle et effectuel secours et assistance aux dits nos seigneurs de Berne, avec telles forces que nous en serons requis et par eux exhortés. »

On le voit, si ce n'est dans les termes, du moins dans le sens général, il y a réciprocité dans les obligations des alliés. Cette égalité, cette parité ressort plus expressément encore de l'acte par lequel Berne admet la ville de Neuchâtel à la bourgeoisie. Le passage qui suit ne laisse aucun doute : « Nous, l'advoyer et conseil de toute la communauté de la ville de Berne..... leur promettent (aux bourgeois de Neuchâtel) de les secourir, défendre et maintenir fidèlement à l'encontre de tous perturbateurs et invaheurs..... y employant toutes nos forces ou seulement telle puissance *dont serons par iceux requis* » et plus bas : « Les dits de Neuchâtel sont tenus de nous bailler fidèlement aide et secours selon leur pouvoir, voire avec toute leur puissance ou *avec celle qu'ils seront requis de nous.* »

Les mêmes expressions se retrouvent dans le traité signé à la même époque (1406) entre le comte et Berne; ils y promettent d'assister leurs alliés avec toute puissance ou telle qu'ils seront *sommés.*

Néanmoins nous ne serions point éloigné de croire que dans la pratique il y eut une certaine hauteur dans le ton des Bernois; ils ordonnent, la ville ou l'Etat se soumet, ou réclame comme on appelle d'un jugement trop sévère, et de ces rapports diplomatiques il reste l'impression que la puissante cité de l'Aar entendait avoir des alliés complaisants, chez lesquels la crainte qu'elle inspirait faisait taire les murmures.

Revenons à notre analyse des mœurs, coutumes et institutions militaires de l'époque qui nous occupe.

Dans les 15e et 16e siècles, c'était la ville qui soldait les troupes envoyées aux Suisses, à moins qu'elles ne le fussent par l'étranger au secours duquel les confédérés marchaient. On les munissait de vivres pour une partie de la campagne; des harengs même figurent dans l'énumération de ces victuailles, et parfois un ou deux fûts de vin suivaient en réserve, sans doute pour reconforter le guerrier après une journée de combat ou de marche pénible. Nos miliciens d'aujourd'hui, en buvant la chopine fédérale, sont donc les déposi-

taires de cette antique coutume; mais le hareng que l'on grillait au feu du bivouac a disparu de leur ordinaire.

Cette règle de munir de vivres le soldat, était générale en Suisse; ne peut-on pas en conclure qu'en thèse générale le grenier et le cellier de l'habitant des villages traversés par les troupes, étaient respectés et que le pays où devait éclore quatre siècles plus tard la convention de Genève, savait déjà faire respecter le foyer et le champ du villageois et du campagnard.

Si les ordonnances suisses de 1499 que nous avons déjà citées, ne prescrivent rien à cet égard, c'est que ce respect de la propriété particulière était pratiqué antérieurement. Les archives des cantons fournissent d'abondantes preuves de la sollicitude des Confédérés pour l'entretien de leurs troupes; à l'obligation pour chaque homme d'être muni de vivres, s'ajoutait celle imposée aux communes, abbayes, sociétés, de fournir à leurs ressortissants des provisions de bouche; dans certaines contrées il était aussi d'usage d'héberger gratuitement les corps armés qui les traversaient. Il est presque inutile d'ajouter que ces sages précautions prescrites tant en vue de soutenir les forces des soldats que de protéger les provisions des habitants, n'étaient point en usage en pays ennemi, et qu'ici les réquisitions et le pillage étaient largement pratiqués.

Est-il besoin de dire que des sanctions pénales accompagnaient les infractions aux ordres et à la discipline. Les ordonnances de 1499 avaient été précédées de celles de Sempach (1399) remarquables déjà comme code militaire et comme une base contenant en germe dans ses articles, les dispositions postérieures. C'est ainsi qu'elles interdisaient d'incendier ou de piller les églises, couvents et autres lieux consacrés à la religion, ainsi que les moulins; qu'elles recommandaient le respect des prêtres et des femmes. Au commencement des guerres de Bourgogne, une diète réunie à Lucerne ajoute entr'autres : Chacun doit jurer de ne porter dommage aux amis, ni dans leur vie, ni dans leurs biens.

Toute une procédure était prévue pour l'instruction des infractions à la discipline et le jugement des coupables. En particulier, les peines les plus rigoureuses, étaient prononcées contre la lâcheté et les autres causes qui pouvaient compromettre le succès.

Dans cette matière comme dans tant d'autres touchant à la guerre, les Suisses étaient de beaucoup plus avancés que leurs voisins, preuve en soit cette réflexion de Machiavel : Les Suisses prononcent la peine de mort contre quiconque, par peur du canon ennemi, abandonne son rang ou manifeste un signe de crainte. Que cela soit un exemple à suivre, si l'on veut vaincre.

Nous sommes arrivés à l'époque où commence à paraître l'uniforme. Il consiste d'abord dans des habits aux couleurs des villes ou cantons. En 1365 déjà, selon Boyve et Elgger, Berne envoya au secours de Bâle menacé par les bandes d'Arnold de Cervola, 1500 hommes avec des habits blancs sur lesquels était figuré un grand ours noir. Auparavant même, Zurich aurait habillé ses soldats de blanc et de bleu; en 1403, au combat du Speicher, les Appenzellois portaient les couleurs de l'alliance Saint-Galloise, ours noir sur fond blanc (Daguet p. 126). Les arbalétriers que la ville de Neuchâtel envoya en 1444 en Franche-Comté portaient la livrée vert et rouge de la bourgeoisie; en 1415 ces mêmes couleurs avaient été employées pour la première fois. Quant aux troupes de l'Etat, elles adoptèrent le rouge et le jaune, couleurs de l'écu chevronné du comté, et ces mêmes chevrons sur fond rouge et vert formaient le drapeau de la ville.

M. von Elgger, dans son nouvel et très intéressant ouvrage sur le militaire suisse aux 14, 15 et 16e siècles, déjà cité ici, donne aussi des exemples de troupes uniformées: celui des Zuricois à Morgarten; des 1000 Bâlois au siége de Montbéliard, vêtus de rouge avec la manche gauche rouge et blanc, couleurs de l'évêque. Mais cet auteur, d'accord avec de Rodt, l'historien militaire de Berne, insiste avec raison sur ce point, c'est que ces cas, tout nombreux qu'ils puissent être, ne constituent néanmoins qu'une exception, qui ne devint la règle qu'en se généralisant plus tard.

Matile *(Institutions judiciaires)* attribue aux uniformes une origine qui nous paraît exacte, lorsqu'il dit : « Le signe de la dépendance et de la domesticité était un vêtement aux couleurs du maître. Nous voyons ainsi Vauthier de Montfaucon, en 1300, retenir Jean Clerc, camerarius du comte de Neuchâtel, pour être de sa maignée (famille) et lui donner une robe comme à l'un de ses propres écuyers. Alors que des franchises furent accordées aux villes et qu'à l'instar des seigneurs elles eurent pris des armoiries et adopté des couleurs, elles firent porter ces dernières à leurs employés. C'est ainsi qu'anciennement les membres des conseils des villes suisses portaient des livrées. A Neuchâtel le conseil de ville vota souvent en reconnaissance de services rendus par une personne, une paire de chausses aux couleurs de la ville. »

Toutefois l'utilité de signes de reconnaissance et de ralliement, doit aussi être prise en considération quant à l'origine des uniformes. C'est ainsi qu'aux Croisades on portait la croix et que cet emblème fut dès lors maintenu. Les Suisses la portaient blanche sur fond rouge à Laupen (Justinger p. 3) et la conservèrent toujours dès lors.

Faute d'un signe pareil, les Bernois, à Dornach, furent assaillis par leurs amis.

Pendant longtemps l'uniforme se nomma *livrée.* Lors de l'entrée de Louis XII à Paris en 1498, au retour de son sacre, les Suisses de la garde étaient habillés *tous d'une livrée,* hoquetons rouges et jaunes et grands plumeaux sur la tête *(Cérémonial français,* par Théodore Godefroy).

Aujourd'hui cette expression s'est conservée, limitée à son acception primitive, pour les gens de la domesticité.

Quant à la taille des uniformes, c'étaient les modes suisses qui nous régissaient. Les mœurs étaient simples et les guerres étrangères n'avaient pas encore enrichi le peuple; il n'ornait ses pourpoints ni de bouffants ni de crevés, ces ornements qui prirent plus tard une si ridicule ampleur. La tête était coiffée du chapeau à plumes ou du casque, le corps couvert de la cuirasse, pour ceux du moins qui en possédaient, et de la culotte large et faite d'étoffes de couleurs différentes; les jambes n'étaient protégées que par les bas. Peu à peu, les armures devinrent plus fréquentes et le fer remplaça plus ou moins dans la bataille le chapeau, l'habit et les culottes.

Tandis que chez d'autres peuples on portait les cheveux longs, chez les Suisses ils étaient courts et la barbe longue; François Ier adopta cette mode et l'introduisit dans son royaume; ainsi dès ce moment les modes militaires suisses se répandent au dehors et notre petite nation donne le ton et sert de modèle à tout ce qui a trait à l'art de la guerre.

La remarque que nous venons de faire sur l'influence exercée par la Suisse sur les armées étrangères aux 14 et 15e siècles, présentée sous sa forme générale, flatte notre amour-propre national, et si nous l'avons accueillie, c'est parce que nous l'avons trouvée exprimée par divers écrivains étrangers à la Suisse, spécialement par Napoléon III dans son *Histoire de l'artillerie.* Il nous paraît juste d'en réduire la portée à ce qui concerne l'organisation et la tactique de l'infanterie; mais quant à l'artillerie, à la cavalerie, au perfectionnement des armes à feu, nous croyons que les preuves de la supériorité des Suisses et de leur influence sur l'étranger seraient difficiles à produire. Nous pouvons émettre les mêmes doutes sur l'imitation des modes militaires suisses, ailleurs qu'en France.

Il existe au Louvre un tableau allemand de Sebald Beham (16e siècle) où figurent de nombreux guerriers, qui portent le costume suisse, manches et culottes larges et de couleurs variées, chapeaux à plumes, cheveux courts, barbe longue, chez lesquels en un mot l'influence suisse est patente.

L'artillerie que nous avons vue dans son enfance chez nous, se perfectionne graduellement et les progrès qu'elle réalise partout, obligent les chevaliers et toute l'infanterie à renforcer de plus en plus leurs armures, jusqu'à ce qu'enfin l'excès amena une réaction et que l'on abandonna peu à peu les cuirasses,

reconnaissant leur insuffisance vis-à-vis des armes à feu et surtout, l'art militaire se modifiant, l'obstacle qu'elles opposaient à une plus grande mobilité des corps de troupes. A la fin du 15e siècle, les chevaliers avaient tellement augmenté le poids et l'épaisseur de leurs armures, qu'à 35 ans, dit Lanoue, ils en étaient bossus. Nous voyons aussi que déjà à la fin du 14e siècle, les cavaliers démontés ne pouvaient se relever seuls; c'est ce qui causa la mort du duc Léopold d'Autriche à Sempach.

Les Suisses, la meilleure infanterie de cette époque, évitèrent toujours ces excès et n'eurent jamais de cuirasses complètes; souvent leurs plastrons, au lieu d'être de fer, étaient simplement rembourrés d'étoupes. A Marignan, on les vit même, pour être plus agiles, jeter leurs bonnets, leurs chapeaux et jusqu'à leurs souliers; c'est ce qu'avaient fait déjà au combat du Stoss, les Appenzellois combattant contre les Autrichiens; ils étaient nu-pieds afin de ne pas glisser sur le terrain en pente et détrempé par la pluie (1404).

Si dans le siècle précédent tout cédait à l'homme d'arme à cheval et cuirassé, dans le 14e c'est à l'archer et en Suisse au porteur de la lourde épée, de la hache, de la pique ou de la massue.

La manière de combattre des Suisses avait déjà forcé la noble cavalerie à se faire infanterie, à Sempach par exemple et ensuite dans les guerres étrangères. Ce fut là le premier symptôme de la décadence de l'homme cuirassé; la noblesse dut reconnaître l'importance envahissante de l'infanterie contre laquelle elle ne pouvait plus lutter à cheval. Même en mettant pied à terre, ces fantassins d'occasion étaient lourds, inexpérimentés, ils n'avaient pas les armes qui convenaient à une troupe à pied et ils s'exposaient en outre à ne plus retrouver leurs chevaux et à les voir fuir avec leurs valets, comme à Sempach. Quant à fuir eux-mêmes avec leur pesant harnais de guerre et leurs souliers à poulaine, c'était impossible.

Ces poulaines ou pointes aux chaussures, devinrent si longues, qu'il fallait les relever avec une chaînette s'attachant aux genoux, et qu'une ordonnance spéciale de Charles VIII en France, fut nécessaire pour les faire abandonner. A Sempach, les Autrichiens les coupèrent afin de pouvoir marcher. En 1470, Berne en interdit aussi l'usage, car cette mode avait pénétré jusqu'en Suisse (Daguet, p. 116).

Nous sommes encore à l'époque des cris de guerre que le bruit des armes à feu et le combat à distance firent cesser plus tard, en France sous Henri IV. Déjà pendant les Croisades on criait : « Dieu le veut! Dieu nous aide! » Lorsque l'oriflamme était à l'armée, le cri des rois de France était : « Montjoie Saint-Denys! » celui des ducs de Bourgogne : « Montjoie Saint-André! » des

Anglais : « Saint-Georges! » Les Bernois à Anet contre Coucy, criaient : « Hie Bern! »

S'ils excitaient le courage, s'ils encourageaient les faibles, ces cris avaient le grand inconvénient de couvrir la voix des chefs et de rendre l'intervention de leurs ordres difficile. Les Confédérés paraissent l'avoir reconnu les premiers, et dans les prescriptions militaires qui complétèrent les ordonnances de Sempach, au commencement de la guerre de Bourgogne, on lit cette phrase : « Lorsqu'on en arrive aux mains, personne ne doit pousser de cris, mais bien invoquer Dieu, puis, les yeux ouverts et les mains fermées, frapper bravement et sans merci. »

Nous venons de donner plusieurs exemples de l'initiative que prirent les Suisses pour la réforme des choses de la guerre vers 1500. On pourrait les multiplier; mentionnons encore l'abandon de la hallebarde qu'ils avaient beaucoup aimée au 14e siècle dans leurs luttes contre l'Autriche; ils la remplacent par la pique de 18 pieds de long qui, abaissée devant le front de leurs profonds bataillons, en faisait des forteresses inabordables. Leur expérience plutôt que leur science leur avait fait admettre une formation, une unité tactique à peu près semblable à la légion romaine. Pendant que la pique tenait la cavalerie à distance, les archers et les coulevriniers (arquebusiers) qui formaient les rangs intérieurs, faisaient jouer leurs armes.

Ne retrouve-t-on pas là, en tenant compte de la différence des armes, l'ordre de bataille de Jules César à Bibracte contre les Helvétiens?

Suivant l'usage d'alors, les Suisses divisaient leur armée en bataille, en trois corps, placés en échelons; celui du centre fonçait sur l'ennemi ou l'attendait de pied ferme, selon les lieux et les circonstances du combat, et les deux autres protégeaient ses flancs et cherchaient à entamer ou à tourner ceux de l'ennemi. L'artillerie était placée dans l'intervalle des corps. Enfin, ils avaient leurs voltigeurs, *les enfants perdus*, qui étaient armés d'arquebuses ou d'arcs. On dédaignait de se protéger par des barricades de chariots, trouvant cela trop compliqué. Peut-être aussi pensait-on avec raison que l'ardeur au combat serait moindre et l'instinct de conservation individuel trop puissant, lorsque la marche en avant serait entravée par ces barrières et que l'on serait tenté d'y chercher un abri au lieu de s'exposer bravement aux coups.

Les Suisses ne craignaient pas la cavalerie; elle ne pouvait entamer leurs lignes profondes, puis, ils l'avaient si souvent vaincue dans leurs guerres autrichiennes! Quant à l'artillerie, elle n'était pas encore bien redoutable ; ils se lançaient hardiment pour la prendre, quittes à essuyer sa première décharge.

La peine de mort était prononcée contre celui qui quittait son rang, et l'armée, abandonnant avant les autres peuples les cris et les hurrahs, s'avançait

en silence et en ordre parfait. Après avoir battu leurs oppresseurs en bandes plus ou moins informes et bruyantes, les Suisses avaient reconnu le besoin de se plier aux exigences nouvelles et ils donnent à l'Europe le modèle de troupes bien organisées.

Sans nous appesantir davantage sur ce sujet, nous en avons dit assez pour faire comprendre la supériorité des Confédérés à une époque où les autres nations donnaient encore toute leur confiance à la cavalerie, méprisaient l'infanterie, craignaient l'emploi de l'arc qui aurait rendu le peuple aussi bien armé que le seigneur (l'Angleterre toutefois avait des archers), et qui traînaient une lourde et informe artillerie.

Pour revenir aux faits militaires des Neuchâtelois sous le règne du comte Jean, signalons sa campagne de 1425 contre le duc de Milan.

Berne et Soleure ayant réclamé le secours de la ville et du comte, ceux-ci envoient leurs bannières. Voici comment la chronique de Guy de Cottent (p. 10 des *Chanoines)* raconte cette campagne :

« Ledit Seigneur comte Jehan estant postoulé par la Seignourie de Berne et ville de Solloure leur bailley ayde par hommes d'armes, en virtou de la Combourgeoisie, tut et eusi que estait costoumier faire et se portey sou benin sir père Conraud (cui Dieu pardoint) remonstrant les dits de Berne et Solloure comme quoy le Douc de Milan contemnant touttes joustices et rasons, sans voloir se desportey de ses invasions et méprisements à l'endroit de ceux de Suitz, Uri et Unterval : partant besoignait que tuts léalx Combourgeois amez et partisseurs des Ligues et confraternaiges prestassent mains et force tant et si long que le dict Douc restaublit et rempollit les dicts de Suitz; prestement a forni le Segnour comte Jehan sa bandeyre, aussi les Borgeois à ce semblablement exhortey : Si que nos dicts gens de guerre, ensemble ceux de Solloure, Berne et autres gambadirent par delà le Valis et monts blancs, et comportait ycelle bande seix voire octe mill, porchassant et dépiesçant deça de la les Domizels et gens d'armes dou Douc, si que vaulx et Chastels mies fourent prins et sangnés. Ce oyant et vedant le cautuleux Sire, et que temps prou ne avait de encheviller nouvelles pratiques et déléaltés, fout contraint bramey miséricorde, mesmement bailley ugne charrée de florins biancs doubles et testons, et de prime se desportey des terres et droictures que il avait méchamment invadi : En après quoi retornèrent les Ligues par deça ung chacung en son héritage : prou trepassirent là des nostres ainssi du Vaul de Reul, et ne a vollou M. de Vallangin les nommerer. »

Il semblerait résulter de ces derniers mots que le Seigneur de Valangin était chef des Neuchâtelois ou tout au moins du contingent du Val-de-Ruz.

Les historiens sont moins enthousiastes que notre chanoine chroniqueur, à l'endroit des lauriers conquis par les Suisses et de l'obligation où fut le « cauteleux duc de Milan de brâmer miséricorde. » A la vérité, il bailla de l'argent, peut-être même une charrée de florins blancs, mais c'est qu'il était parvenu à diviser les Suisses et à les gagner par ses largesses. Aussi l'armée confédérée, la plus forte qu'ils eussent levée jusqu'alors, 22000 hommes, n'obtint pas de grands succès et abandonna la Lévantine, la vallée d'Ossola et Bellinzone aux Milanais. (Daguet, p. 188.)

La guerre civile venait d'éclater pour la première fois entre les Confédérés. Zurich, à l'instigation de Stussi, s'était alliée à l'empereur Frédéric III et à l'Autriche. Berne appela les Neuchâtelois conformément au traité (1443).

Remarquons en passant la manière particulière en laquelle se faisaient parfois les déclarations de guerre. C'est Jean de Muller qui le rapporte (V p. 326). Parmi les déclarations de guerre faites à Schwitz en 1440 de la part de seigneurs patriciens de Zurich, on trouve celle de Jean Baumann, officier d'artillerie, et de 52 simples soldats nominativement désignés. On voit que les serviteurs d'un seigneur pouvaient déclarer la guerre séparément, comme si la chose ne s'entendait pas d'elle-même; que l'on indiquait si le fils s'associait à son père; que les simples soldats allongeaient ces déclarations en y insérant leurs noms. Ces circonstances qui semblent si bizarres selon nos mœurs, étaient conformes à la vieille organisation d'une société où chacun agissait pour son compte et défendait son propre honneur.

Une nouvelle réquisition est adressée à Neuchâtel en 1444 par Berne et Soleure; il s'agissait encore de tenir tête à Zurich, à Fribourg et au duc d'Autriche. Ce fut le sieur de Bellevaux qui obtint le commandement du contingent de l'Etat, et Thiébaut Jaquemot celui des bourgeois; celui de Valangin avait pour chef Jaques Pitet de Savagnier, chevalier; la bannière du Landeron les rejoignit en route. Ils étaient nombreux, bien conduits et bien ordonnés. En les voyant partir, le comte leur dit : « Faites pour les Bernois comme pour moi-même » (Wesdehlen p. 131). Leur rendez-vous était à Arau et de là on les envoya au siége de Farnsbourg; c'est du camp devant cette ville que fut détaché le corps de 1600 hommes qui alla à Bâle à l'approche des Armagnacs, corps dans les rangs duquel se trouvaient 50 Neuchâtelois.

La solde des bourgeois dans cette expédition était selon Chambrier (*Mairie*) de 1 florin d'or ou d'une livre faible 15 sols par semaine. L'usage de la solde était du reste très répandu en Suisse, déjà au 14e siècle, mais tandis qu'au début les chefs et les soldats recevaient une même indemnité, les premiers ne tardèrent pas à être mieux traités que leurs subordonnés.

Ed. PERROCHET.

SAINT-BLAISE

DISCOURS

prononcé par M. Auguste Bachelin, Président de la Société cantonale d'histoire, dans sa séance générale du 23 juin 1873.

SUITE ET FIN — VOIR LE No PRÉCÉDENT

L'administration, comme nous l'avons dit, s'est régularisée, mais il y a encore des lacunes. Les actes de l'état civil sont tenus par le pasteur; il s'acquitte de sa tâche comme il peut et quand ses loisirs le lui permettent, ses inscriptions sont fort laconiques et seraient une source assez nébuleuse pour ceux qui devraient y avoir recours aujourd'hui. Nous en extrayons les passages suivants:

7 Janvier 1677. On a enterré un jeune homme de Savagnier qui est mort à Hauterive.

7 Janvier 1678. L'on a épousé (marié) le teinturier de St-Gall, à Gléresse.

10 Juin 1681. Jean Doudiet, l'aveugle d'Hauterive, et Cervoise Marval de Censé en Bourgogne, ont été épousés.

Moi, Abraham Boive, pasteur de cette église de St-Blaise, ayant été malade pendant Janvier, Février et Mars, n'ai pu écrire les enfants qui ont été baptisés pendant ce temps-là, ni les mariages que j'ai bénis, — partant la divine grâce m'ayant rétabli, je continuerai comme par le passé.

Ce dernier trait l'emporte, le pasteur a le temps de bénir des mariages, mais pas celui de les inscrire.

Nous arrivons au XVIIIe siècle. Le pays passe de la maison d'Orléans-Longueville à la maison de Prusse, sans que rien soit changé dans la marche de la commune de St-Blaise; peu lui importe, après tout, un prince ou un autre, le vrai souverain, c'est toujours elle. Elle l'emporte sur tout, elle triomphe. De rares protestations, quelques plaintes au Conseil d'Etat ou au Gouverneur, viennent parfois contester l'infaillibilité de ses décrets que nous allons suivre comme précédemment.

1700 — 31 Décembre. On a passé par plus que ceux qui loueront à des étrangers leur bien commun, en seront privés.

1701 — 10 Juillet. On a passé par plus de recevoir le sieur Henry Redard, chirurgien des Verrières, pour une année, en se comportant sagement.

« Se comporter sagement » est une condition essentielle; on n'exempte personne de la formule, pas même le chirurgien.

L'arrêt suivant soulève un coin du rideau sur les mœurs un peu rudes encore de l'époque.

1703 — 5 Janvier. On a passé par plus que celui ou ceux qui commenceront quelques querelles et débats, seront mis hors du poële et privés du Conseil de Commune pour un an, et en outre châtiés pour quatre pots de vin.

Le vin, qui sert ici d'appoint à la punition, est en général la cause des querelles qui troublent trop souvent la paix du village.

1704 — 28 Juin. David Astie, réfugié, demeurant à Lignières, ayant demandé par charité de lui accorder quelque argent pour faire rebâtir une maison qu'il a acquis, on luy a accordé par plus sept batz et demi, en considération de ce qu'il a habité icy.

Sept batz pour rebâtir une maison! heureux temps.

1705 — 1er Novembre. Les Sieurs Gouverneurs ayant représenté, qu'il était arrivé icy des Allemands qui ont des seringues pour éteindre le feu, la Commune ayant considéré l'utilité et la nécessité qu'il y a d'en avoir, quand par malheur, il arrive des incendies par le feu, a donné ordre aux dits sieurs modernes Gouverneurs d'en acheter deux des plus grosses.

1707 — 29 Mai. Le Receveur Peters est envoyé à Neuchâtel en qualité de député de la Commune avec un de ses gouverneurs, pour s'informer des résolutions que Messieurs de la Ville et autres corps ont prises au sujet de la maladie de S. A. la Princesse souveraine et pour aller assurer le Gouverneur de leur fidélité et obéissance.

Le 19 juin arrivait la nouvelle de la mort de Marie de Nemours; le pays, comme on sait, se trouve en présence de quinze prétendants. Le châtelain de Thièle, Simon Chevalier, fait partie du Conseil dit *les Trois-Etats* chargé de choisir un nouveau souverain. St-Blaise se passionne-t-il pour un des prétendants, nous l'ignorons; la politique palpitante du moment laisse cependant une trace dans les arrêtés de la commune.

On a prêté serment à tous les communiés et aux garçons qui ont communié qu'ils ne devront recevoir aucun argent ni de l'un, ni de l'autre de ceux qui prétendent à la succession de cette souveraineté, ni de leurs agents, item de n'aller boire, ni manger chez eux, ni ailleurs sur leur compte, pour se laisser corrompre, comme cela s'est pratiqué ci-devant.

1707 — 25 Septembre. On a encore passé par plus de payer de Commune, les bonnets des Grenadiers, lesquels ils maintiendront à leurs frais, mais les bonnets appartiendront à la Commune.

1708 — 16 Décembre. Ensuite d'un mandement de la Seigneurie, qui a été lu en pleine assemblée de Commune, au sujet des gueux et vagabonds, pour les empêcher de rouler si fréquemment comme ils le font, aussi bien que tous autres rôdeurs, on a établi Daniel Virchaux, l'aîné, pour veiller exactement là-dessus, sur le gage de dix batz par semaine, à commencer demain.

Si l'on consulte les arrêtés d'autres communes et d'autres cantons, on voit que le nombre des rôdeurs en question était considérable. Il y avait encore à ce moment de véritables bandes.

En 1709, l'importante question des fours et du pain amène de nouveaux démêlés; la commune est cependant arrivée à des accommodements; les communiers font au four chez eux, les étrangers se croient autorisés à en faire autant, et le 15 septembre un arrêté leur défend de « ne plus boulanger, ou d'avoir à sortir de la commune. » — Cette guerre des fours continue à travers toute l'histoire de St-Blaise. Dans cette première période du XVIIIme siècle, la guerre civile et religieuse sévit au dehors, le village lui fournit sa part de combattants, mais elle est au moins de courte durée, celle des fours est devenue chronique. En 1711, un arrêté défend, pour des raisons de culte, de faire au four le samedi. Nouveaux troubles. — En 1714, défense formelle de cuire du pain chez soi; obligation à tous les habitants du village d'ouvrir leur porte aux gouverneurs sur leur sommation. — Ceux-ci fouillent les corbeilles des femmes qui vont vendre du légume à Neuchâtel. — On résiste longtemps à ces exactions, cependant il est à remarquer qu'on les supporte avec un peu plus de patience ici, parce qu'elles émanent d'un pouvoir communal, ailleurs elles suscitent des révoltes ouvertes, lorsqu'elles sont l'acte d'un pouvoir personnel.

1712 — 9 Octobre. Les grenadiers ayant demandé d'être récompensés du long temps qu'ils ont servi à la guerre de Lucerne, on leur accorde demi écu blanc à chacun par semaine, pour tout le temps qu'ils y ont servi.

Dans cette même année 1712, un nombre considérable d'émigrants partent pour le Prusse; la commune leur accorde des subsides; ils pensaient trouver là, sans doute, ce que d'autres cherchèrent plus tard aux Etats-Unis, en Australie et en Californie.

Le 29 Janvier 1713, la commune accorde des gratifications aux grenadiers qui ont pris part à la bataille de Wilmergen, le tambour-major Jacques Prenier reçoit deux écus blancs.

Les officiers de plusieurs juridictions ayant réclamé au Conseil d'Etat des places spéciales dans les temples où il n'y en avait pas pour eux, celui-ci

pria la paroisse de St-Blaise par lettre du 18 janvier 1715, signée de Lubières, gouverneur, de bien vouloir leur faire faire des bancs spéciaux; que s'il y en avait et qu'ils ne fussent pas assez grands, « de les ralonger. »

1715 — 17 Février. Le sieur Samuel, feu J. Jacques Berthoud, de Neuchâtel, ayant offert un Recueil de tous les manifestes des prétendans cy-devant ès Comtés à la Communauté, qui, après l'avoir examiné, l'a accepté et a ordonné de délivrer pour récompense au dit Berthoud deux Louis d'or vieux.

1716. La Commune fait un règlement d'école. Le régent reçoit, outre son paiement, demi batz par élève communier par mois, 1 batz par étranger, des buches de bois, des raisins, du moût et un closel.

1717 — 18 Juillet. On a passé par plus qu'on enverra deux personnes auprès de M. de la Hyre, pour lui faire signer un billet touchant le tyllol et la place où il est posé; et que s'il ne veut pas signer, qu'on fera assembler là-dessus le Général de Commune pour délibérer sur cette affaire.

Il s'agissait de conserver comme propriété communale le magnifique tilleul qui fait partie depuis 1857 du domaine de Mme Terrisse.

Pour bien finir cette année 1717, le conseil décide qu'on fêtera le bon an en buvant un bon coup par ensemble, et qu'on devra dépenser 6 batz par tête, outre demi-pot de vin aussi par tête.

1726 — 18 Septembre. Ceux qui ont été à l'affût le soir de la chasse générale de l'ours, demandant d'être dédommagés par une petite libéralité pour avoir veillé la nuit entière à ce sujet, on leur a accordé à chacun cinq batz, outre ce qu'ils ont dépensé pour avoir traqué le jour.

1728. — Un arrêté de la Paroisse fixe le jour où les pauvres étrangers peuvent mendier: ce sera le samedi et non plus le dimanche. — Le Conseil de paroisse en question est formé des communiers de St-Blaise, Hauterive, la Coudre, Voëns, Maley et Marin; il se réunit le dimanche après le service divin lorsqu'il y a lieu. — Il s'occupe de l'Eglise et de son entretien, fixe l'heure du culte, décide le renouvellement de la robe du pasteur, et traite les questions de parcours et de brévarderie.

1729 — 23 Janvier. Monsieur Bugnot, ministre, étant comparu dans cette assemblée, y a fait lecture de la disposition de feu Monsieur le receveur Péter, qui porte 400 Livres tournois, à condition qu'on établisse une chambre de charité.

1731 — 1 Juillet. Guillaume des Champs, maître chapelier, habitant, a fait demander l'exemption de ses giettes, offrant de racommoder les chapeaux des communiers à un batz pièce, au lieu de six kreutzer qu'on lui en paie. Passé par plus qu'on lui quitte celle qui court et qui sera échute à la St-Martin prochaine et celles pour l'avenir, pendant que lui, sa femme et sa famille se comporteront bien

et qu'ils serviront les communiers, le tout sans conséquence, c'est-à-dire qu'il aura les égards sus-dits, quant au racommodage des chapeaux des communiers.

1738 — 2 Mars. La Paroisse, convoquée, décide d'une voix unanime d'acheter une douzaine et demie de très beaux bonnets de grenadiers, et que si Messieurs de la Paroisse de Cornaux veulent payer le tiers de leur prix, ils auront droit à s'en servir.

1739 — 19 Juillet. Ceux de Marin ne voulant pas se conformer au règlement de ne pas pâturer les prés avant le 1er août et ces mêmes revêches continuant à pâturer le champ des Bioles, on a passé par plus de les faire convoquer en Conseil d'Etat à Neuchâtel.

Le parcours amène les mêmes discussions partout, cela dure jusqu'au gouvernement de Berthier.

L'esprit communal l'emporte de plus en plus, et jamais calembourg ne fut mieux appliqué. En 1742, défense est faite par plus unahime, d'amodier des biens communs aux étrangers.

Même année. — Les Allemands de Cerlier se sont rendus ici avec leur seringue qu'on s'est mis en mesure d'éprouver, elle a été trouvée belle, bonne et recevable sans avoir pu y trouver aucun défaut. Ensuite après l'avoir longtemps marchandée on l'a achetée pour le prix de 170 écus bons, monnaie de Berne.

Extrait du *Journal Helvétique.*

1739 — Juillet. On a découvert trois sources d'eau minérale à St-Blaise, dans un lieu nommé la Fourmilière, appartenant aux Dlles Tissot. MM. d'Yvernois et Bugnot, docteurs, et Dupasquier, apothicaire, en ont fait l'analyse. Ces eaux, disent-ils, sont imprégnées d'un principe vitriolique, qui suppose toujours quelque chose de martial et de sulfureux, joint à une terre alcaline légère qui paraît encore être associée à un certain sel, sont propres à humecter, à adoucir et délayer un sang desséché, épais et noir, et pour désobstruer les viscères en donnant aux solides leur ressort naturel, peuvent guérir un grand nombre de maladies. La situation riante et gracieuse de St-Blaise, les manières douces et accueillantes des habitants ne manqueront pas d'attirer bien des personnes à ces eaux.

1740 — Avril. Les eaux de St-Blaise ont entre autres délivré une femme de St-Blaise d'une infirmité qui lui était restée d'une couche. Elles ont guéri plusieurs personnes affligées de maux d'yeux, de tête, de poitrine, d'estomac, de reins et de cœur, donné des forces, et rendu saines des personnes.

Les eaux en question sont celles de Bregot. On eut à plusieurs époques le projet d'utiliser leurs propriétés, mais rien ne fut réalisé dans ce sens.

1742 — 9 octobre. Les Gouverneurs et Communiers d'Epagnier et de Thièle, ayant obtenu hier une évocation de faire citer notre Communauté en Conseil d'Etat, pour aujourd'hui, conjointement avec celle de Marin, qui nous fut notifiée hier au soir fort tard, à peine put-on la lire, et cela au sujet des gagements qu'ils ont

fait de nos communs des vaches et de Marin, nous y avons député les deux Gouverneurs avec celui de Marin, pour y aller répondre avec ordre de se procurer l'assistance de Monsieur l'avocat Gaudot, qui nous assiste déjà contre la Communauté d'Hauterive et celle de la Coudre, lesquels ont été exhortés et chargés de bien informer le dit M. Gaudot de nos droits sur l'endroit des devins de dits d'Epagnier et de Thièle, où ils nous ont fait gager, ce qu'ils n'ont jamais fait, jusqu'à présent, quoique nous ayons toujours fait conduire toutes les années nos dits communs dans les dits dévins, après que l'on savait qu'ils avaient tous semé leurs champs, et que l'on voyait qu'eux-mêmes y menaient pâturer leurs jeunes bêtes et leurs vaches qui ne labourent point. Mais on sait qu'ils y ont été induits et sollicités, tout comme ceux d'Hauterive et la Coudre, par un ennemi juré de notre Communauté qui s'est déclaré à diverses compagnies de nous chagriner de tout son pouvoir pendant qu'il vivra. Tout ce qu'on doit faire dans ces occasions, c'est de s'en bien défendre et de prier Dieu qu'il lui ôte les moyens de ne plus nous pouvoir chagriner.

Est-ce donc une loi sur notre pauvre terre,
Que toujours deux voisins auront entre eux la guerre.

dit le poëte. La guerre, en effet, existe partout; est-elle donc une fatale nécessité des peuples et des individus? Ces escarmouches continuelles des autorités et des administrés, des localités les unes avec les autres, se constatent ici dans cette modeste histoire.

Dans cette même année 1743, un Français du nom de Rigaud et sa femme abjurent le papisme à St-Blaise.

1744 — 1 Mars. Les Gouverneurs ayant mené au receveur de Thièle, lundi passé le muid de fournage de nos deux fours, ils ont rapporté qu'ils furent si maltraités de mépris, tant à eux en particulier que contre toute la Communauté en général, qu'ils n'osent pas rapporter tout ce qu'il leur a dit, ayant après cela cependant reçu le froment avec grande répugnance, y ayant trouvé plusieurs défauts soutenant que ce n'était pas du même froment de la monstre qu'on y avait envoyé; les dits Gouverneurs eux-mêmes convenant qu'il avait raison là-dessus, ce qui est certes très désagréable. Au reste, la plus grande partie des communiers serait d'avis qu'on lui fit procès d'injure dans l'an et jour pour leur avoir dit à réitérées fois que notre Communauté n'était composée que de vieilles bêtes, et cela même en présence du Sieur justicier Jean-Pierre Dardel et de Siméon, fils feu Isaac Jean Henry, de Marin, le reste des autres Communiers n'étant pas de cet avis, de faire un procès avec lui pour un pareil sujet, l'on a dit enfin, que l'on avait du temps assez pour y penser plus sérieusement entre ci et l'expiration du dit an et jours.

Un plus de 1745 permet, sans conséquence, à Abraham Cordier de garder une chèvre, eu égard qu'il est chargé d'enfants. Ceci vous donne encore la mesure de l'ilotisme dans lequel l'étranger était tenu. En novembre même année, un particulier habitant la Prusse et à bout de ressources, Daniel Bugnot, trouve un moyen ingénieux pour reconstituer son avoir, c'est celui de

vendre son droit de communier. Le conseil refuse, on le comprend, l'événement fait scandale; vendre son droit de communier de St-Blaise ne peut être que le fait de l'aberration. Daniel Bugnot proteste, se pique au jeu, réclame au Conseil d'Etat, puis au roi, par lettre; l'unanimité de tous les refus finit par lui faire renoncer à son projet.

Le 30 avril 1746, la paroisse interdit la fabrication de l'eau-de-vie.

Un arrêté du 20 juillet 1749 ordonne une grande chasse au loup pour le 25 du même mois. 21 chasseurs sont inscrits, les rabatteurs seront armés de bâtons. On battra la Côte, de l'Abbaye de Fontaine-André à Cornaux, jusqu'au haut de Chaumont. L'arrêté appelle aussi à cette chasse les tambours de la paroisse. Chaque homme recevra $^{1}/_{2}$ pot de vin et $^{1}/_{2}$ batz de pain.

Comme on l'a déjà remarqué, les registres indiquent ce qui doit se faire et jamais ce qui a été fait; une simple note fixerait souvent nos doutes sur bien des points intéressants. Quel était le résultat de ces chasses au loup avec tambour, nous l'ignorons. Ce dangereux gibier devait assurément battre en retraite devant une attaque de cette nature, et chercher un refuge sur l'autre versant de Chaumont; les voisins du Val-de-Ruz ne bénéficiaient pas sans doute des arrêtés de chasse de St-Blaise.

Nous trouvons à la date du 2 mars 1749 un mandement de la Seigneurie ordonnant de faire arracher toutes les vignes plantées depuis deux ans. On sait que l'exportation de nos vins n'avait qu'un seul débouché, le canton de Soleure; il fallait donc donner plus d'extension à l'agriculture, mais le mandement n'en est pas moins fort arbitraire.

Le 14 juin 1750 nouvel arrêté de chasse, mais il s'agit ici d'un animal plus hypothétique.

La paroisse étant informée qu'il y a au pré des Pervieux (entre Marin et Wavre) un serpent d'une longueur et d'une grosseur monstrueuse dont l'odeur infecte partout où il passe, il a été arrêté par plus unanime que la sûreté publique étant intéressée à la destruction de cet animal, celui ou ceux qui le tueront auront une récompense de 3 écus blancs.

Silence complet sur le résultat de l'arrêté.

Même année. — Sur la requête présentée par J. François Courvoisier et Pierre Gorgerat, il a été passé par plus que les suppliants pourront se servir de l'eau du Ruz-de-Combe pour laver leurs toiles, moyennant 2 écus neufs par an, le tout sans conséquence pour l'avenir.

Henri-Paul Desplan demande à prendre l'eau du Ruz-de-Combe pour arrozer et laver ses indiennes. Il obtient une permission de 9 ans.

Voilà pour ce qui concerne St-Blaise, les premières mentions d'une indus-

trie qui prospéra chez nous; les fabriques de toiles peintes de Boudry, Cortaillod, Marin et St-Blaise, après une courte mais brillante carrière, succombèrent, celle de Boudry exceptée, aux coups de la concurrence étrangère.

Au mois de juillet 1750, une dame, Rose-Marguerite Pury, qui a envie de venir passer un séjour d'été à St-Blaise, demande à être reçue habitante. Il y a des craintes à son égard, cela pourrait sans doute « porter à conséquence », et le Conseil communal décide par plus qu'on ne peut pas la recevoir.

Voici un fait bizarre, de peu d'importance, mais qui prend des proportions considérables dans un village où la monotonie de la vie donne un besoin tout naturel d'émotions et de nouvelles. — Nous le transcrivons exactement.

Du 11 Juin 1752, sur les diverses plaintes portées aux Sieurs Gouverneurs par des paroissiens qu'aux fêtes dernières, M. le ministre Gaudot aurait donné, pour la communion, du vin gâté et rempli de fleurs, il a été passé par plus que M. Gaudot, ayant donné les marques du plus grand mépris qu'il soit possible, pour son troupeau, dans tout ce que nous avons de plus sacré dans la religion, au grand scandale de l'Eglise, les Sieurs Gouverneurs de paroisse ont été chargés d'en porter leurs plaintes à Monsieur le Châtelain, afin qu'une action semblable n'arrive plus dans la suite.

En 1756, MM. Louis et Jean Brand établissent une fabrique d'indienne.

1759, 18 mars. La commune vend à M. Meuron plusieurs terrains à Bregot pour y établir une fabrique avec jouissance de l'eau du Ruz-de-Combe, ou Terreau Jaquelet. Cette fabrique était située sur l'emplacement actuel de la maison de M. A. de Dardel-Perregaux.

Les troubles qu'amena chez nous ce qu'on appelait la *vente* et *l'abri*, *la ferme* et *la régie*, commencent en 1756. St-Blaise ne reste pas indifférent à la lutte et envoie à Neuchâtel, au mois de mars 1762, trois députés avec plein-pouvoir de délibérer, mais d'en référer à la communauté.

1763, 6 mars. Illumination du village à propos de la paix que le roi Frédéric II venait de signer et qui lui assurait la possession de la Silésie; on donne 7 batz aux communiers, 2 piécettes aux femmes et aux filles qui ont des biens communs.

En 1767 nous sommes au plus fort de la lutte. La commune envoie six députés à Neuchâtel, le 4 octobre; les instructions pour les députés sont ainsi conçues : Si malgré tous les moyens imaginables employés pour terminer les malheureuses difficultés qui agitent cet Etat avec S. M. notre souverain, on ne pouvait y réussir, les dits députés pourront se joindre à la ville de Neuchâtel dans le procès qu'elle a actuellement avec S. M. par devant LL. EE. de Berne, d'autant que la dite ville s'est engagée dans ce procès sans le concours du reste de l'Etat, et que d'ailleurs LL. EE. ne sont point nos juges dans ce cas.

Mais les députés ont pouvoir de consentir à une députation de la part des bourgeois du Landeron, Boudry et Valangin avec les autorités de l'Etat, à l'intention de se rendre à Berne le 19 courant, pour y faire, devant LL. EE., une protestation en forme, que quelle sentence qu'elles rendent sur le procès, elle ne puisse en aucune façon, ni en aucun temps, préjudicier à nos droits, franchises et libertés, autorisant de plus les dits députés d'être présents et consentir au projet de la dite protestation si le cas le requiert.

La juridiction de St Blaise se trouve en cause d'une manière assez imprévue après le meurtre de l'avocat-général Gaudot. Voici ce que nous lisons dans les Manuels du Conseil d'Etat.

1768 — 21 Mai. Monsieur le vice-gouverneur (Michel) a requis le Conseil de la part de S. E. de Derschau, de nommer un juge neutre par devant lequel on puisse dresser des enquêtes secrètes et instruire des procédures criminelles en règle contre tous ceux que l'on pourra découvrir être coupables de l'assassinat du sieur Gaudot, avocat général, vu que S. M. envisage les sieurs Quatre Ministraux et Conseil de ville comme complices du dit assassinat par le verbal même qu'ils ont dressé et qui a été envoyé en Cour, et, qu'en exécution des ordres du roi, il soit nommé un adjoint à M. le maire de la ville pour dresser les dites enquêtes et instruire une procédure en règle. Sur quoy, après avoir délibéré, il a été dit que dès que S. M. envisage les Sieurs Quatre Ministraux et Conseil de ville comme suspects et complices de cette horrible action, il est ordonné à M. Petitpierre, conseiller d'état et maire de la ville, de faire venir des juges neutres qui soyent pris dans la justice de St-Blaise et qui ne soient point Bourgeois internes de cette ville, afin de procéder sous leurs yeux aux dites enquêtes et à l'instruction des procédures criminelles qui s'en suivront.

Le tribunal ainsi composé fonctionna dans toute la cause et prononça le jugement par lequel trois accusés furent condamnés à mort par contumace et exécutés en effigie et neuf autres à un certain nombre d'années de bannissement. On sait qu'au bout de quelques mois tous ces condamnés rentrèrent dans le pays sans être inquiétés.

A la demande des Quatre Ministraux, l'arrêt transcrit plus haut fut radié dans le Manuel par un arrêté du Conseil du 29 août 1768.

Nous trouvons à la date du 16 mars 1777 une pièce fort curieuse, c'est une lettre adressée à M. de Sinner, bailli de Cerlier, par laquelle la commune approuve le projet de travaux que le gouvernement de Berne veut exécuter au-dessous de Nidau pour l'écoulement des eaux, les cinq communautés de la paroisse veulent contribuer à leur part des frais quand elles sauront ce que coûte l'entreprise. L'idée de la correction des eaux du Jura et du dessèchement des marais n'est donc point chose nouvelle, puisqu'elle était à l'ordre du jour en 1777.

Même année. — Comme les gouverneurs ont eu beaucoup de peine avec les guépiers, ils « supplient » la Commune qu'on leur donne les vieilles cordes de l'horloge. Passé par plus qu'on les leur cède, ainsi qu'au régent, qui a eu beaucoup de peine avec l'horloge.

1778 — 27 Octobre. Passé par plus que l'on pendra l'enseigne du Cheval blanc au bras de fer où pend l'enseigne de la maison du village.

L'usage du café, qui ne pénètre dans l'Europe occidentale qu'au milieu de la seconde moitié du XVII[e] siècle, se répandit en Suisse au XVIII[e] siècle. Mais ce produit exotique était encore l'objet de contestations scientifiques et de lois relatives à son usage.

1779 — 7 Mars. M. le receveur Guyenet a demandé par M. le lieutenant Peter, qu'ayant un tonneau de café qu'il voulait détailler et débiter, il priait la communauté de le lui permettre, non pas par tout petit détail, mais par six livres à la fois. Ce qui lui a été accordé.

Voici un arrêté d'une originalité assez locale.

1783 — 27 Janvier. La Communauté a arrêté que dorénavant lorsque les personnes qui devront délivrer de l'argent pour son compte aux préposés à cet effet, ne se trouveront pas à l'heure indiquée pour la dite livraison, les dits préposés sont autorisés à faire une dépense d'un pot de vin, si les personnes sont en retard d'une demi heure, et si c'est plus longtemps, ils pourront en outre faire une dépense de 10 batz au compte des défaillants.

Jusqu'à ce moment, les abords de l'Eglise servent de cimetière, le nom de cimetière est même encore conservé à cet endroit; cela dure jusqu'en 1783, époque à laquelle il est établi au haut de la route dite de Creuze.

1785 — 17 Août. Passé et ordonné par plus aux gouverneurs de commune de détruire par tous moyens possibles, les punaises qui infectent la petite chambre à côté du poêle de la maison du village (maison de commune).

Frédéric-Guillaume II, proclamé roi après la mort de Frédéric II, fut reconnu Prince et Souverain de Neuchâtel et Valangin, par des serments solennels prêtés dans toutes les juridictions de l'Etat et connus sous le nom de *Serments réciproques.* C'est à St-Blaise qu'eut lieu cette cérémonie pour la Châtellenie de Thièle et la mairie de la Côte, le 11 novembre 1786.

Le gouverneur de Béville arriva vers les neuf heures du matin en voiture, un piquet de gardes d'honneur à cheval l'escortait, il était suivi du Conseil d'Etat et d'un grand nombre de fonctionnaires, dans quinze voitures. Au moment où le cortége fut aperçu à Monruz, les mortiers commencèrent des

détonations qui ne furent suspendues que lorsque le gouverneur fut entré dans la maison du village où une magnifique collation l'attendait. Le Major Sergent vint, peu après, annoncer que la troupe était sous les armes et que les peuples de la Côte et de la Châtellenie étaient réunis.

Une tribune était dressée sur le cimetière à côté du jardin de la cure, les cloches sonnaient au moment où le gouverneur y prit place.

Le sieur secrétaire Lécuyer, vu l'indisposition du sieur Lieutenant de la Justice, prit le premier la parole :

Monseigneur,

Les Bourgeois externes de Neuchâtel, tant de la Châtellenie de Thielle que de la Mairie de la Côte, qui sont sous la bannière du Prince, et les francs sujets et autres habitants de la dite châtellenie, ici assemblés, prennent la respectueuse liberté de se présenter aujourd'hui devant votre Grandeur, pour la supplier de prêter le serment au nom et de la part de S. M. Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, notre Souverain Prince et Seigneur, tout ainsi qu'il fut solemnisé en 1707 par Son Excellence Monseigneur le comte de Metternich, au nom de S. M. Frédéric Ier, Roi de Prusse de glorieuse mémoire.

Nous supplions Votre Grandeur, avec le respect le plus profond, d'agréer l'hommage du sincère attachement, de la soumission la plus parfaite, et de la fidélité la plus inviolable que nous et nos neveux conserverons à jamais pour la personne sacrée de notre auguste Souverain et pour ses successeurs de l'illustre Maison de Brandebourg, et à porter jusqu'au trône de Sa Majesté nos intentions et nos serments de lui dévouer à jamais nos corps, notre vie, nos biens, et de tout sacrifier, lorsqu'il le faudra, pour l'avancement de sa gloire et de son service.

Discours de Son Excellence adressé à l'assemblée de St-Blaise:

Le Roi, notre gracieux souverain, toujours disposé à se prêter aux vœux de ses fidèles sujets, m'a adressé ses ordres, pour que je prête le serment en son nom, et que je le reçoive de votre part, à quoi je suis prêt à me conformer; et j'ai tout lieu de croire que votre cœur aura autant de part à ce serment que votre devoir : car, quel est le peuple qui puisse avoir plus de raison de chérir son souverain, que vous qui ne connaissez ce Souverain que par le bien qu'il vous fait, et par les maux qu'il écarte de vous? Heureux en mon particulier, si je puis seconder, d'après le vœu de mon cœur, ces dispositions invariablement paternelles de notre gracieux Souverain.

Serment du Prince.

(M. d'Ivernois, Conseiller d'Etat et Trésorier-général, a lu et intimé les serments.)

Monseigneur,

Au nom et en vertu du plein-pouvoir que vous avez de Sa Majesté Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, Margrave de Brandebourg, archi-Chambellan et Prince Electeur du Saint-Empire Romain, Souverain Duc de Silésie, Souverain prince

d'Orange, de Neuchâtel et Valengin, comme aussi de la Comté de Glatz, etc., etc. Notre Souverain Prince et seigneur: Vous promettez et jurez, par votre foi et serment (qui doit valoir ici tout autant que si c'était celui de S. M. en personne), à ses bourgeois externes de Neuchâtel, tant de cette châtellenie de Thielle que de la Mairie de la Côte; et à ses francs sujets et autres bonnes gens de cette châtellenie ici assemblés, et à leurs hoirs et successeurs, que Sa Majesté leur tiendra et maintiendra, à chacun selon sa qualité et condition, leurs franchises, libertés et constitutions, ensemble, leurs anciennes bonnes coutumes, écrites et non écrites, desquelles ils ont usé, notoirement au temps passé, comme aussi les déclarations par écrit que Son Excellence Mgr le comte de Metternich donna en 1707, de la part de S. M. le Roi Frédéric Ier, de glorieuse mémoire, tant celles du 31 Octobre de la dite année, que les neuf articles généraux pour tout l'Etat. Et ainsi vous le jurez et promettez au nom du Roi notre Souverain Prince et Seigneur.

A quoi Mgr le Gouverneur a répondu, mettant la main droite sur son cœur: « Ainsi je le jure et promets au nom du Roi notre Souverain Prince et Seigneur. »

Messieurs les Bourgeois externes de Neuchâtel, tant de cette châtellenie que de la Mairie de la Côte, etc. Vous jurez à Dieu votre Créateur et par la part que vous prétendez en paradis, que vous serez chacun dans son état et condition, féaux et obéissants bourgeois et sujets de Sa Majesté Frédéric Guillaume II, roi de Prusse, Margrave de Brandebourg, etc., Votre Souverain prince et Seigneur, selon le contenu des franchises et libertés, anciennes bonnes coutumes écrites et non-écrites, d'un chacun de vous, selon sa qualité et condition de lui payer tous trahus et censes dues, et autres droits: son profit, honneur et exaltation pourchasser et son dommage éviter; et si aucune conspiration ou entreprise contre son bien, honneur, autorité et proéminence de sa personne de son dit comté se faisaient, de lui révéler, ou à ceux qui le représentent, et le défendre envers et contre tous, de vos biens et personnes de votre pouvoir; et ferez et rendrez tout devoir, comme vrais et loyaux bourgeois sujets, selon vos dites franchises et bonnes coutumes, sont tenus de faire et rendre à leur souverain seigneur. Ainsi vous le jurez.

A quoi tous les peuples assemblés pour prêter le dit serment, ayant la main droite levée vers le ciel, ont répondu: « Ainsi nous le jurons. »

Discours de clôture, prononcé par M. Henri Péter, greffier.

Monseigneur,

Depuis l'instant où nous avons l'honneur d'être sous la domination de l'Auguste maison de Brandebourg, nous avons joui, à l'ombre de ses lauriers, de la paix et de la prospérité. Notre heureuse constitution étayée de la puissance la plus respectable de l'Europe, nous a donné cette assiette fortunée, qui assure notre félicité. Aussi Monseigneur, nos désirs ont-ils toujours été de resserrer de plus en plus les nœuds qui nous attachent à Elle. Nous ne pouvions mieux y réussir, qu'en ayant votre Grandeur pour interprète de nos sentiments, et pour appui de nos vœux. Placé entre le Trône et le Peuple, il vous a été donné, Monseigneur, d'être l'organe du roi et de ses sujets. Ministre des volontés de Sa Majesté, vous êtes venu nous promettre de sa part la continuation de notre bonheur.

Que de vertus nous avons à espérer d'un Monarque qui ne craint pas de se lier par sa parole sacrée! Les règnes des Tite et des Antonins ne commencèrent pas sous des auspices aussi réjouissants.

Veuille le ciel conserver longtemps ce grand Roi! que la gloire dont il s'est couvert, avant que de l'être du diadème, soit le sûr garant de la tranquillité de son règne! Que la justice le rende l'arbitre de l'Europe, et que tous les hommes, en admirant le successeur du Grand Frédéric, applaudissent à ses prospérités!

Mais, Monseigneur, puisque c'est par votre puissant secours, que nous voyons notre constitution rajeunie jusqu'à la postérité la plus reculée, quels droits immortels ne vous êtes-vous pas acquis à notre reconnaissance! Nous porterons dans le tombeau les douces impressions de cet acte de paix. Votre image vivra dans nos cœurs tant qu'ils palpiteront.

Puissiez-vous, Monseigneur, goûter longtemps les fruits précieux des emplois qui vous sont confiés, et dont vous remplissez les fonctions avec autant de bonté que de dignité!

Puissions-nous, Monseigneur, par notre respect et notre vénération, mériter la continuation de votre protection, à laquelle nous prenons la liberté de nous recommander instamment.

Les hourras de la foule se mêlent au bruit des détonations, la musique militaire se fait entendre, et tandis que le gouverneur retourne dîner à Neuchâtel, les autorités de la Côte et les officiers de la troupe prennent place à table dans la maison du village. Un repas a été préparé pour les soldats dans l'église.

1787. Après de longues discussions, la Commune accorde à Henri Muller le droit d'établir une boulangerie moyennant indemnité de deux écus neufs, outre un écu neuf pour son habitation.

La Commune entre dans la voie des accommodements, et elle accorde le même jour au Sieur Abraham, Juif de nation, toléré jusqu'ici, de pouvoir vendre de la friperie, mais non des choses neuves et non cousues.

1792. Il est arrêté que dorénavant on ne recevra pour habitant aucun étranger, s'il n'est armé et habillé en uniforme.

L'idée de service obligatoire pour tous était déjà réalisée à St-Blaise. Ici comme ailleurs, la révolution française passionne les esprits, mais la vie ordinaire n'en est pas troublée. St-Blaise a sa part d'émigrés, et la commune paraît moins rigide à accorder l'hospitalité à ces étrangers.

1793. — 13 Janvier. La paroisse ayant été convoquée par devoir au sujet des agitations qui se propagent dans quelques villages et communautés de cet Etat, particulièrement au Locle et à la Chaux-de-Fonds, à Peseux et Colombier, par la plantation d'une perche avec un bonnet rouge adapté en haut, appelé arbre de liberté, et de porter des bonnets rouges à l'imitation de ce qui se pratique en France, depuis la fameuse révolution de ce royaume, la paroisse est convoquée pour voter une adresse de fidélité et soumission à S. M. le roi de Prusse, notre auguste souverain, chaque comité s'assemblera et votera des adresses. »

— Le 15 du même mois, elle est convoquée par devoir èt serment; il y est arrêté à l'unanimité: que si un membre ou personne de la communauté était assez mal avisé pour planter l'arbre de la liberté, ou porter des marques extérieures de rébellion, ou faire quelques démarches contraires à l'obéissance due à la Seigneurie, il serait rayé du rôle des communiers, et privé de tous les avantages de la communauté, autant de temps qu'il conviendrait à cette dernière; et si cela arrivait à un habitant, il serait chassé du lieu du jour au lendemain.

Même année. — 4 août. On discute avec les délégués de Cornaux et de Chules s'il n'y aurait pas lieu de rectifier le lit de la Thièle en la canalisant.

La rareté et la cherté des vivres, l'année 1794, engage la commune à demander des secours à Berne, c'est ce qui est arrêté le 22 juin.

1800. — 11 mai. Le corps des officiers militaires de la paroisse vient déposer à l'église deux vieux drapeaux; la cérémonie a lieu au son de la musique et au bruit des décharges de la troupe.

1800. — 28 novembre. Arrêté qu'on rendrait réponse à la lettre dont nous ont honoré les quatre nobles et vertueuses bourgeoisies, tendant à dissoudre les abbayes de garçons, en leur annonçant qu'on a adopté leurs sages mesures.

Les Abbayes de garçons de notre pays étaient des sociétés de danse, ni plus ni moins, la politique les préoccupa en général fort peu, elles étaient même l'objet de la bienveillance de la commune, car nous trouvons qu'à chaque instant le Conseil leur vote des subsides d'argent « pour faire danser les filles en se comportant sagement. » Les quatre vertueuses bourgeoisies supposérent que ces abbayes étaient des sociétés dangereuses et qu'elles devaient être l'objet de mesures très sévères.

Même année. — 14 décembre. Ensuite de l'arrêté du 28 novembre dernier, on a ajourné les garçons à paraître à l'assemblée de commune, présidée par M. Louis Peter, lieutenant, pour y solenniser le serment de se conformer aux articles suivants:

1° De ne jamais assister à aucune corporation de garçons.

2° De ne rien demander ni directement, ni indirectement à l'occasion de quelque solennité que ce soit.

3° De faire connaître à leurs parents ou aux gouverneurs celles de ces sociétés qu'ils pourraient connaître.

Dix-neuf garçons prêtèrent ce serment, à la suite de quoi ils déposèrent leurs livres qui furent brûlés en présence de M. le président, du secrétaire et des gouverneurs. Ces livres avaient été recopiés secrètement par les membres de l'Abbaye.

Avant que d'entrer dans le XIXe siècle, permettez-moi de faire une petite incursion rétrospective dans le domaine des mœurs et coutumes. Cette intéressante partie de notre histoire a déjà été traitée avec talent par plusieurs écrivains neuchâtelois; nous ne citerons que deux faits, qui ont leurs pen-

dants assurément dans d'autres localités de notre pays, mais nous avons eu la chance, pour étudier ceux-ci, de rencontrer des documents manuscrits sans prétention et d'une sincérité incontestable.

Le premier de ces faits est l'histoire d'un banc d'église, contesté à la veuve du pasteur Pierre Prince. Ceci amène une véritable lutte intestine, des discussions sans fin, des arrêtés de commune et de paroisse, des protestations, des lettres, des requêtes, recours au Conseil d'Etat, et finalement arrêt de ce dernier. L'affaire dure 21 ans. La veuve Prince prétend avoir droit au banc de la cure, mais madame Gaudot, femme du pasteur, ne peut souffrir le désagréable voisinage de la pauvre veuve, contre laquelle elle obtient plusieurs arrêtés. La veuve persiste. Il se forme alors deux camps de partisans, et vous vous figurez sans peine les commentaires dont cette longue histoire fournit le thème. Le pasteur use de son autorité pour influencer les décisions du Conseil, il y parle vertement contre la pauvre veuve, et cela, écrit l'auteur du manuscrit, en venant de prêcher contre les jugements téméraires à l'endroit du prochain. L'affaire, commencée en février 1715, se termine par un arrêt du Conseil d'Etat du 9 septembre 1736, assignant deux places au banc de la cure à madame veuve Prince, au côté de vent, madame Gaudot et sa famille occupera le reste, devers bise.

L'autre fait est un procès criminel, et ses suites, racontés par Jonas Prince dans un carnet de notes; nous y apprenons bien des détails sur la façon de procéder des tribunaux, leurs lenteurs et les difficultés qu'amène une organisation judiciaire réglée seulement par des *us et coutumes.*

« Le jeudi 4 novembre 1728, environ les trois heures après midi, il est arrivé un grand malheur au beau-frère Jean-Jacques Clottu, en ce qu'étant dans le petit poële (la salle au petit poële) de la maison de commune avec Jean-Jacques Devevey, ils eurent difficulté ensemble et se sont demandés dehors. Un moment après, le dit beau-frère étant rentré seul, on alla au grand poële, où l'on trouva Devevey couché mort étendu, il avait un coup à côté de l'œil droit; en sorte que le beau-frère a malheureusement été obligé de quitter le pays, prise de corps ayant été décrétée contre lui.

Le lundi 8 j'ai été à Neuchâtel à la réquisition du beau-frère Louis Clottu avec lui et le sieur Abraham Clottu juré, pour intercéder et s'informer s'il y avait un asile pour le beau-frère Jean-Jacques, nous avons eu la satisfaction que nous demandions d'après ce que nous ont dit MM. de Chambrier, procureur-général, et de Montmollin, chancelier et avocat-général. »

L'auteur du manuscrit, auquel nous empruntons ce récit, porte une grande affection à son beau-frère, et commence des démarches sans nombre auprès de tous ceux qu'il croit capables d'avoir une influence favorable à l'affaire; il ne ménage point ses peines et ses courses, mais il ne s'oublie point cependant,

il sait que la campagne qu'il entreprend sera longue, et comme tout se paie, il tient un compte exact de ses dépenses, il estime généralement ses journées à 3 livres portées au chapitre du beau-frère.

Les samedi, dimanche et lundi 13, 14 et 15 novembre, le beau-frère Louis et moi nous avons été à Neuchâtel. Nous nous sommes présentés au Conseil d'Etat avec une longue requête que j'ai rédigée et que Monsieur l'avocat-général a corrigée et que j'ai ensuite mise au net. Nous avons intercédé autant qu'il nous a été possible pour le beau-frère, dans la vue de le justifier autant que nous avons pu. Plusieurs parents des Clottu et des Dardel ont porté présence à la comparution du 15 en Conseil d'Etat. Nous tâchons d'éviter qu'on ne tienne le *Land-Tag* (assemblée de la justice criminelle), mais suivant ce que j'ai appris, cela ne pourra se faire. Pour ces trois journées et pour ma requête: L. 19 ».

Le beau-frère s'est réfugié à Neuveville. L'auteur du manuscrit sait qu'il y a des accommodements avec la justice, il la suppose sans doute humaine, deux fois humaine, et il cherche à l'attendrir et à la corrompre.

Mardi 23 novembre. Le beau-frère Louis Clottu et moi avons été à Neuchâtel nous informer à quoi les affaires du beau frère gisaient. M. l'avocat-général, à qui j'ai porté une jeune paire de pigeons, nous dit que l'on n'avait pas encore résolu en Conseil d'Etat quelle justice on voulait envoyer à St-Blaise en remplacement de celle du dit lieu, toute composée de parents du beau-frère, mais qu'il croyait bien que lundi prochain on pourra le savoir.

Pour ma journée et la dite paire de pigeons, L. 4•32.

Le mercredi 8 décembre, Monsieur le maire de la ville et sa justice sont venus à St-Blaise commencer la Justice impériale (c'est-à-dire celle qui juge selon le code impérial de Charles-Quint, appelée *la Caroline).*

M. Bonvêpre, greffier, le beau frère Louis et moi y sommes parus et avons fourni des contre-interrogats pour les témoins, que nous avons remis à M. le maire.

Nous avons fort recommandé à tous ces Messieurs de la justice les intérêts du beau-frère Jean Jacques.

Pour ma journée, L. 3.

Le samedi 18 décembre, la beau-frère Louis, avec son charriot et ses bœufs, moi l'accompagnant, nous avons mené un petit boller de vin du Rochat à M. l'avocat-général et je lui ai porté trois jeunes pigeons.

L'avocat-général accepte les pigeons, mais il paie le vin, l'auteur inscrit dans son livre: « Pour ma journée et les pigeons 18 batz, soit L. 4-8-3, » et plus bas: « L'avocat général m'a remis 140 batz pour le tonnelet de vin.» L'auteur semble regretter ce paiement et il note en-dessous : « Seulement je l'ai invité à dîner un dimanche sur la fin de décembre. » Le *seulement* ne manque pas d'éloquence.

Le mercredi 19 janvier 1729, M. le maire de la ville et sa justice ont été à St-Blaise pour la seconde fois, tenir justice impériale.

Il a dirigé son action par former demande contre le beau-frère. M. le maître-bourgeois Bonvêpre, le beau-frère Louis et moi avons paru pour défendre et justifier le dit beau-frère autant qu'il nous a été possible. Pour ma journée, L. 3.

Le 29 janvier, M. le maître-bourgeois Bonvêpre, le beau-frère Louis Clottu et moi sommes allés à la Neuveville pour « s'éclairer » sur certains faits du beau-frère concernant *son malheur*. M. Bonvêpre a pu revenir le même jour étant bien monté, mais le beau-frère Louis et moi avons été obligés de rester à Cressier où nous avons couché à cause du vent violent et des pluies continuelles qu'il a fait ce jour. Journées, L. 6.

Le 4 février, la justice impériale est venue à St-Blaise, M. Bonvêpre, le beau-frère Louis et moi, accompagnés d'un grand nombre de parents, sommes parus pour défendre. Journée, L. 3, et 6 batz pour foin et avoine pour le cheval de M. Bonvêpre qui a été jusqu'à la nuit à mon écurie, L. 4-6. »

Le 9, la justice impériale est venue à St-Blaise. Après les conclusions prises par Monsieur le maire et le plaidoyer de M. Bonvêpre, qui nous assistait, Messieurs de la justice ayant pris avis par ensemble, ils ont rapporté que le beau-frère J.-J. Clottu est reconnu l'auteur du meurtre commis en la personne de Jonas Devevey et l'ont condamné aux frais.

Journée, L. 3, et 6 batz pour le cheval de M. Bonvêpre qui a été à mon écurie jusqu'à la nuit, ayant mangé foin et avoine, L. 4-6.

L'affaire avait duré plus de trois mois. A partir du jugement commence, pour les parents du meurtrier, une nouvelle campagne plus pénible et plus longue que la première. Il s'agit d'obtenir la grâce de J.-J. Clottu, et, pendant cinq ans, le beau-frère n'y épargnera ni les courses, ni les suppliques, les placets, les lièvres et les pigeons.

Le 7 juillet 1729, j'ai été à Neuchâtel parler à M. l'avocat général pour le prier de travailler à un placet qu'on se propose d'envoyer au roi, afin d'obtenir, s'il est possible, la grâce du beau-frère, et je lui ai porté une paire de pigeons dans mes poches. Journée et pigeons, L. 4-3.

Le vendredi 12 août, le beau-frère Louis Clottu et moi avons été à Cressier parler à Monseigneur le Gouverneur.

Il nous a promis, aussi bien que madame la Gouvernante, de nous être favorable, mais qu'il en coûtera de l'argent.

Les visites au gouverneur, au procureur-général, à l'avocat-général se multiplient, nous n'indiquerons ici que les points qui nous paraissent avoir quelque intérêt.

Le mercredi 21 septembre, le beau-frère Louis et moi avons été à Neuchâtel dans le dessein de parler à MM. les ministres qui ont été à Berlin pour les prier de nous donner une lettre de recommandation en faveur du beau frère J.-J. On sait qu'au moment des différents de la classe des pasteurs avec l'Etat, ceux-ci avaient envoyé des députés à Berlin où ils furent bien reçus, on les chargea depuis ce mo-

ment de présenter des demandes au roi. Les particuliers suivirent l'exemple des Quatre-Ministraux de Neuchâtel qui avaient confié leurs intérêts aux pasteurs. Mais avant que de monter en classe, nous sommes passés chez M. l'avocat-général qui nous en a détourné et défendu d'en parler à personne; il nous a dit que Monseigneur le Gouverneur lui avait donné parole de travailler secrètement auprès du roi et par dessous main.

Au commencement d'octobre, la belle-sœur femme du sieur J.-J. Clottu a envoyé mon fils à Cressier porter plusieurs pièces de beau gibier à Monseigneur le Gouverneur.

Le samedi 22 du dit mois, mon fils a encore été à Cressier, de la part de la dite belle-sœur, porter un cochon de lait à Monseigneur le Gouverneur. Je mets en compte pour les deux fois, L. 3.

Le mardi 1er novembre suivant, le sieur L. Clottu et moi avons été à Neuchâtel parler à Monseigneur le Gouverneur et à Monsieur l'avocat-général. Nous avons fait un présent de trois émines de pommes court-pendues à madame l'avocate-générale, qui m'ont coûté 15 batz à choisir, ce qui fait, compris ma journée, L. 6-9.

Le 11 du dit mois, Monsieur le Procureur-général m'a mandé par le Sautier Gallandre d'aller lui parler. Etant arrivé là chez lui, il m'a entretenu long espace de temps sur l'affaire du beau frère et m'a donné des avis et conseils sur la manière dont on devait s'y prendre pour obtenir facilement sa grâce, entr'autres, c'était de tâcher de trouver un bel homme et de le mener au roi avec celui que lui-même devait lui envoyer. »

On connaît le goût du roi Frédéric-Guillaume Ier pour les belles troupes et les beaux grenadiers en particulier; on sait le soin qu'il apporta à la formation de ces régiments de géants, que son fils Frédéric II devait trouver prêts à l'exécution de ses projets ambitieux et guerriers. Fournir un beau soldat au roi était un infaillible moyen de corruption, mais il coûtait un peu cher. L'avocat-général était un habile courtisan.

Le mardi (mars 1730), MM. les lieutenants Clottu d'Hauterive, Jonas Dardel de Marin et secrétaire Dardel, la belle-sœur Marie-Elisabeth, les beaux-frères Daniel et Louis Clottu et moi nous nous sommes présentés au Conseil d'Etat, où nous y avons produit une requête aux fins d'obtenir la grâce et le pardon du beau-frère. A la sortie du Conseil, nous sommes tous allés dîner à la Maison de Ville; dépensé 34 batz que la belle sœur a payés. J'ai porté la parole en Conseil d'Etat devant et après la lecture de la dite requête. L'après-dîner, nous sommes allés chez Monsieur notre châtelain et chez Monsieur l'avocat-général pour apprendre quelque chose du succès de l'affaire, il nous a dit qu'il n'y aurait cependant aucune réponse présentement, parce que MM. du Conseil d'Etat trouvaient la chose trop fraîche et trop récente. Pour ma journée, qui a été fort fatigante, 20 batz, mais comme la belle-sœur a payé 12 batz pour un mouchoir de cou à ma fille Titi, reste L. 2.

Le 18 janvier 1731, j'ai envoyé mon fils à Neuchâtel porter un lièvre qui m'a coûté 8 batz, chez M. l'avocat-général.

Mardi 15 mai 1731. Nous sommes parus en Conseil d'Etat accompagnés de

M. le L[t] Clottu et du sieur secrétaire Dardel. J'ai été obligé de porter la parole. J'exige pour ma journée L. 5.

Et les démarches continuent ainsi sans lasser la patience de l'auteur du manuscrit. L'avocat-général le renvoie au gouverneur, celui-ci au châtelain, celui-ci à l'avocat-général, au Conseil d'Etat, au roi, et cela dure sept ans ainsi. Nous avons compté les courses et démarches dans toutes les directions, elles sont au nombre de 80. Mais, dans les dernières années, l'auteur ne croit plus à l'efficacité des lièvres et des cochons de lait, ils ne sont plus portés en compte.

Nous trouvons à la date du 6 février 1734 la note suivante, c'est la dernière :

« Mon fils est allé à Valangin pour le placet que M. l'avocat-général adresse à M. le greffier Andrié, afin de l'envoyer à M. le conseiller son frère pour le faire parvenir au Roi. »

Le volume commence d'un côté pour l'argent dépensé, et de l'autre pour l'argent à recevoir, et le récit s'arrête au point cité plus haut. Le beau-frère obtint-il sa grâce, nous l'ignorons, nous le désirons à cause du solliciteur, car il est, après tout, le principal personnage de cette histoire; vous ne pouvez qu'admirer avec nous cette inébranlable patience, c'est sur cela que je compte pour m'excuser de mettre la vôtre un peu trop longtemps à l'épreuve.

L'époque de la sorcellerie nous fournirait, dans la juridiction de Thièle, de nombreux dossiers, mais cette phase sinistre a déjà été étudiée avec soin par plusieurs auteurs, notamment par M. F. Chabloz, nous la passons sous silence.

En 1803, l'ingénieur Bouquillon, auquel notre pays doit plusieurs de ses routes et auteur du *Mémoire sur l'amélioration et l'entretien des chemins*, couronné par la Société d'émulation, demande l'habitation à St-Blaise, elle lui est refusée, parce qu'il est catholique et qu'on a pour principe de ne plus recevoir comme habitants que des vignerons et des ouvriers de professions utiles.

Mars 1806. La communauté étant informée par un arrêt du gouvernement qu'il entrera des troupes françaises dans ce pays et qu'elles seront réparties dans toutes les communautés, on en rend sachant tous les chefs de maisons, on leur enjoint de loger et nourrir convenablement, et selon leur mérite les militaires qu'ils recevront.

Les troupes annoncées arrivèrent en effet à Neuchâtel dont elles prirent possession au nom de Napoléon.

Un détachement de 280 hommes d'infanterie avec leurs fourgons et six chevaux occupèrent St-Blaise du 18 mars au 21, à partir de ce jour il en resta 160 et huit chevaux.

Neuchâtel, occupé le 11 mars, annexé à l'empire le 22, passait à Berthier le 30 du même mois. On annonce l'arrivée du nouveau prince, des troupes sont mises de piquet pour le recevoir, la commune décide de donner 25 batz par jour à l'officier qui commandera les hommes appelés à partir à cet effet, et 14 batz par jour à chaque soldat.

Deux décrets de Berthier, du 19 janvier et du 11 avril 1807, ayant ordonné la suppression du droit de parcours, la commune remet à une commission de régler la chose.

La commune fait planter au printemps de 1808 les peupliers d'Italie qui longent le lac depuis la maison de commune actuelle à la Tuilerie.

16 juillet 1812. Le Conseil d'Etat accorde à la commune la concession des fourches patibulaires.

Elles sont démolies, et c'est avec leurs débris qu'on reconstruit le pont du Mouzon, limite des communes de St-Blaise et de Marin.

De nombreux arrêtés relatifs aux primes accordées aux hommes qui s'enrôlent dans le bataillon Berthier nous rappellent que nous sommes aux jours belliqueux du premier empire français, et c'est jusque dans les registres de St-Blaise qu'on peut voir ce que coûte la guerre.

Du 24 avril 1814. Lecture ayant été faite d'un arrêt du gouvernement qui ordonne aux communes de l'Etat de nommer des députés pour faire un tour chez les particuliers du village et inviter ceux qui auraient de l'argent de le prêter à l'Etat pour subvenir aux dépenses qu'occasionne le passage des troupes alliées, et pour se conformer au dit arrêt, la Commune a nommé à cet effet le sieur Crible et le sieur secrétaire Dardel.

Toujours la guerre et ses conséquences. St-Blaise, occupé précédemment par les légionnaires français, le fut alors par les Autrichiens, infanterie et cavalerie, venant de Bâle et se rendant en France par le Val-de-Travers. Le souvenir des *Kaiserlicks* n'est pas effacé.

Mais la guerre recommence, la Suisse envahie une seconde fois se voit obligée de se joindre aux soldats de la coalition, 25,000 hommes commandés par le général Bachmann entrent en Franche-Comté. Neuchâtel a fourni son contingent, cinq hommes de St-Blaise en font partie, et le dernier arrêté relatif à cette grande époque est ainsi conçu :

« Les cinq volontaires de cette commune ont prié celle-ci de leur faire cadeau de leur chapeau d'uniforme qu'ils ont commandé chez le sieur Courvoisier, à Neuchâtel, vu le zèle qu'ils ont manifesté lorsqu'on a tiré au sort. Demande qui leur a été accordée.

On sait que nos troupes, appelées subitement sous les armes, n'avaient pas de shakos en quantité suffisante. On leur donna alors le chapeau civil, comme celui que nous portons aujourd'hui, on le compléta par une énorme chenille de laine et une cocarde. C'est de ce chapeau qu'il est ici question.

Neuchâtel redevenu principauté prussienne, l'esprit communal peut suivre sa marche plus librement à St-Blaise, les étrangers y sont tolérés en plus grand nombre, il est vrai, mais ils y sont imposés plus fortement. Le 22 janvier 1822, un arrêté taxe, à une finance, une marchande et trois industriels, la première à 5 fr., l'un à 84 batz, un autre à 126 batz, le dernier à 162.

Cette période de l'histoire de St-Blaise ressemble davantage à celle des autres communes du pays et nous arrêterons ici cette notice déjà longue et cependant incomplète; les manufactures de toiles peintes de ce village, ses moulins, son agriculture et sa viticulture, son horlogerie et la fabrication de ses vins et liqueurs ont leur intérêt, mais nous laissons à d'autres le soin de les étudier.

Nous avons cité l'origine des constructions les plus remarquables, notons encore la Maigrauge, propriété du couvent de femmes de la Maigrauge à Fribourg, construite en 1285, et malheureusement démolie en 1866. M. le colonel de Mandrot en a donné l'histoire dans le *Musée neuchâtelois*.

Sur une maison de St-Blaise du haut nous lisons la date de 1248. Sous cette construction se trouve un passage voûté, spécimen intéressant et rare de l'ancienne architecture de nos villages.

La maison de M[me] Terrisse au village du haut fut élevée par la famille Prince dit Lahire, elle passa ensuite à la famille Marval, à M. de Tulmont-Marval et à feu le lieutenant Terrisse. Le magnifique et plus que centenaire tilleul qu'on y admire fut vendu à sa veuve par la commune en 1857.

On trouve un intéressant spécimen de fenêtres à colonnettes et à fronton à la maison de M. Hæmmerli au village du haut.

Une construction fort vaste et d'une certaine élégance intérieure, élevée vers 1700 par Pierre Chambrier trésorier, et surnommée le Petit-Paris, fut occupée par des familles françaises à la fin du XVIII[e] siècle, de là le nom de Nouvelle France qu'elle porte encore. Elle est aujourd'hui la propriété de M. Léon Berthoud.

La maison occupée par l'hôtel du Cheval-blanc fut construite par Nicolas de Graffenried de 1599 à 1602. Elle passa à la famille de Mulinen, puis aux Fischer et Riggenbach, qui la cédèrent ensuite à la commune.

St-Blaise a fourni peu d'illustrations. Nous avons cependant à citer quelques hommes distingués à plusieurs titres. Les véritables illustrations d'un pays, comme le nôtre surtout, ce sont les hommes qui y ont vécu et ont été

utiles à leurs concitoyens; à ce titre et selon l'ordre chronologique, nous citerons d'abord Hugo Virchaud, avec lequel vous venez de faire connaissance, c'est l'administrateur sage et dévoué qui rétablit les finances de la commune.

Après lui, nous devons citer *Jean Cordier*, son successeur dans l'administration du village; il est l'auteur de réglements fort sages datés de 1615. Il prend sa tâche à cœur, c'est un sacerdoce dont il faut se rendre digne; rimeur à l'occasion, il écrit en tête de ses registres.

Qu'en bonnes voies et sentiers
Dieu conduise Jean Cordier.

La famille Prince dite Lahire, anoblie en 1695, fournit cinq représentants de ce nom au service étranger.

Jacques de Lahire était capitaine dans le régiment suisse Stuppa au service de France en 1678.

Jean-Pierre de la Hire, neveu du précédent, né à St-Blaise en 1665, entra dans le régiment en question, assista à neuf batailles; frappé mortellement au siége de Philipsbourg en 1734, il mourut à Spire où il est enterré dans le temple protestant; il allait être nommé maréchal-de-camp.

Samuel et *Frédéric* de la Hire, frères du précédent, moururent officiers au service de France.

Isaac de la Hire, né le 26 juillet 1666, prit aussi du service dans les armées du roi de France, il y arriva au grade de commandant du second bataillon du régiment Brendli.

Ayant quitté le service, il revint à St-Blaise où il vécut quelque temps; il y mourut le 11 août 1729, et légua 50 écus blancs en faveur des pauvres du village. La communauté décida qu'il serait enterré dans l'église, et qu'une pierre tombale consacrerait son souvenir. Les communautés de la Paroisse s'opposèrent à cela, et la pierre, que vous avez sous les yeux, fut encore un sujet de graves contestations. L'intervention du Conseil d'Etat, ordonnant que la pierre soit posée, termina enfin le différent.

La *Biographie neuchâteloise* de MM. Jeanneret et Bonhôte a donné une notice sur quelques-uns de ces personnages.

Pendant la révolution française, il s'était créé à Paris un *Club suisse*, formé des réfugiés de divers cantons qui avaient embrassé avec enthousiasme les principes nouveaux, et travaillaient avec Frédéric-César de la Harpe à une rénovation de la Suisse, par le renversement des gouvernements aristocratiques. Dans le nombre de ces réfugiés se trouve un Neuchâtelois nommé Virchaux, de St-Blaise vraisemblablement, qui figure dans certains faits de la révolution.

Lors du retour du roi à Paris, après sa fuite de Varenne, l'Assemblée n'agit pas au gré du peuple et des Jacobins surtout, ceux-ci protestent; c'est le citoyen Virchaux qui rédige la protestation dans une assemblée tenue au Champ de Mars le 16 juillet 1791. La protestation ne plaît pas à tous et un autre Suisse, Marat, écrit dans l'*Ami du Peuple* du 18 juillet de la même année :

« Quel parti allez-vous prendre pour punir enfin ces lâches prévaricateurs, ces traîtres, ces éternels conspirateurs? Des pétitions? Eh! que sont vos plaintes, vos griefs, vos représentations, qu'ils sont en possession de dédaigner, qu'ils lisent quelquefois pour la forme et qu'ils mettent au rebut. Ce sont des coups et non des paroles qu'il leur faut pour les rappeler au devoir. »

Le 18 décembre de la même année, nous retrouvons encore le citoyen Virchaux aux Jacobins, où il arrive, suivi de plusieurs compatriotes, apportant un sabre de Damas à offrir au premier général qui vaincrait les ennemis de la liberté. Isnard, qui présidait l'assemblée, embrassa l'épée, et, la brandissant bien haut, il s'écria : La voilà! Elle sera victorieuse, la France poussera un grand cri, tous les peuples répondront. La terre se couvrira de combattants, et les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes.

Ce personnage que les historiens de la révolution mettent souvent en scène ne reparaît plus, on perd sa trace à partir de ce moment. Ses commencements sont aussi mystérieux. Ne serait-ce point le personnage dont il est question dans les deux arrêtés suivants :

1748. — 23 juin Le sieur Isaac Virchaux ayant demandé un certificat à la Communauté de sa conduite, il a été ordonné de lui en expédier un favorable.

1748. — 27 octobre. Le sieur Isaac Virchaux ayant demandé une attestation de sa conduite, vie et comportement, plus favorable que celle qui lui fut expédiée le 27 juin dernier, a été passé par plus, qu'on doit retirer la dite attestation et qu'on ne peut lui en accorder aucune favorable.

Nous avons encore à citer un autre représentant du service suisse à l'étranger. Georges-Alexandre de Dardel, né à St-Blaise à la fin du XVIIIe siècle, entrait tout jeune au régiment suisse de Meuron, au service d'Angleterre; il était sous-lieutenant en 1796, et passa dans les Indes orientales en 1799. Le régiment de Meuron, on le sait, faisait partie du corps d'armée commandé par les généraux Harris et Stuart, qui réduisit Tipou-Sahib, et se distingua à la prise de Seringapatam. Après un séjour de trois ans aux Indes, Alexandre de Dardel revint en Angleterre et assista au siége de Copenhague en 1808. Il se maria en Suède et revint habiter son pays natal; il est mort à Neuchâtel, en 1862.

Un citoyen, dont le souvenir est encore vivant parmi nous, était enlevé, il y a fort peu de temps, à ce village et au pays. Daniel Dardel, né en 1808, s'occupa avec dévouement des affaires de la commune et de la paroisse d'abord; député au corps législatif, membre de la Cour de justice et lieutenant civil de la châtellenie de Thièle, il développa, dans ces divers emplois, des aptitudes qui l'appelèrent naturellement aux plus hautes fonctions judiciaires du pays. Nommé président de la Cour d'appel en 1848, il montra, dans l'exercice de cette charge difficile, toutes les qualités du magistrat; il était enlevé brusquement par la mort le 11 avril 1871.

Nous ne pouvons passer sous silence le nom de François Borel, né à Neuchâtel, qui passa 20 ans à St-Blaise où il mourut en léguant une somme de 600,000 fr. à l'Etat. Un monument élevé dans le cimetière du village consacre le souvenir de ce généreux citoyen.

Voilà quelques traits de l'histoire d'un village. Le calme idyllique que peignent les poëtes ne paraît pas avoir été son lot, il y a eu bien des luttes, bien des discordes; de nombreux points noirs troublent l'harmonie idéale qu'on voudrait y voir régner, l'ombre y domine peut-être, mais il était réservé à notre époque d'y mettre la note lumineuse qui repose.

De nouvelles formes administratives ont succédé au régime qui fait le fond de cette histoire, et l'antique commune a vu s'asseoir à côté d'elle le pouvoir nouveau de la municipalité. Le maître du logis a tendu la main au nouvel arrivant, et tous les deux vivent aujourd'hui sous le même toit, dans une parfaite harmonie, et, selon la formule consacrée, *s'y comportent sagement.*

A. Bachelin.

MARAT

SUITE ET FIN.

Jusqu'à la Révolution Marat s'occupe de médecine et de sciences physiques; il porte le titre de docteur des gardes du corps du comte d'Artois. Mais aux premiers troubles de 1789, il se passionne pour les idées nouvelles; domicilié dans le quartier Saint-André-des-Arts, il se fait remarquer dans les assemblées populaires de cette section par la violence de ses motions. Danton ouvre le club des Cordeliers, il y appelle Marat qui fonde et dirige le *Publiciste parisien, journal politique, libre et impartial*, par une Société de patriotes et rédigé par M. Marat. *Vitam impendere vero.* — Le premier numéro paraissait le 12 septembre 1789.

A partir du nº 6 le journal parait sous le titre *l'Ami du Peuple* ou *Publiciste parisien*, qu'il conserva jusqu'à la mort de son rédacteur. La disette se fait sentir, le peuple manque de pain; alors que les autres journaux s'occupent des questions politiques du jour, *l'Ami du Peuple*, fidèle à son titre, prend en main la cause populaire.

Au sein de l'abondance, s'écrie-t-il, nous sommes à la veille de périr de faim, peut-on douter que nous ne soyons environnés de traîtres qui cherchent à consommer notre ruine? Serait-ce à la rage des ennemis publics, à la cupidité des monopoleurs, à l'impéritie ou à l'infidélité des administrateurs que nous devons cette calamité!

Il est inoui que pour écouler les farines et les grains gâtés, qu'avait accaparés le gouvernement, le bureau des subsistances, commis pour approvisionner Paris, continue à souffrir que le public soit empoisonné par un pain détestable. Ces farines et ces graines, dira-t-on, ont coûté des sommes immenses au gouvernement, il faut que ces sommes lui rentrent. Mais le gouvernement n'a rien à lui, le trésor public n'appartient qu'à la nation. Et ne vaut-il pas mieux qu'elle supporte quelque perte en destinant ces comestibles aux animaux que d'exposer le peuple à une épidémie.

Le lendemain, 17 septembre, l'Assemblée nationale décrétait la libre circulation des blés en province, et défendait leur exportation hors du royaume. A partir de ce moment commence la popularité de Marat et de son journal. Il arriva que certains jours le succès de cette feuille quotidienne fut si grand, qu'on payait jusqu'à 18 livres un seul numéro (25 francs).

Le prolétariat français n'avait pas, jusqu'ici, rencontré un homme qui prît à cœur la cause de sa misère et de ses souffrances, il trouvait dans Marat un défenseur ardent, audacieux, crachant sans mesure les plus acerbes récriminations contre les accapareurs, les concussionnaires, les lâches, les tyrans, les incapables, les factieux, les corrompus, les fripons, les hypocrites et les traîtres. Son indignation est sincère, elle l'emporte et le jette hors des limites parlementaires, il s'échauffe, il crie, il hurle, et nous nous effrayons aujourd'hui à la lecture de ces pamphlets, que nous ne pouvons bien comprendre dans le calme relatif de notre vie sociale et politique.

La Révolution a triomphé, le vieux monde ébranlé, tressaille de peur et d'espérance, tout un avenir se dresse lumineux aux esprits affolés d'avenir, mais les vieux partis s'agitent, un cercle de fer et de feu enserre la France. L'Assemblée discute au bruit du canon, les bulletins des victoires ou des défaites se commentent entre une loi et un décret, une fièvre ardente agite toute la nation, et la voix des journaux se met à l'unisson.

Il faut faire la part de cette époque unique dans l'histoire pour condamner ou pour absoudre.

Bien des écrivains ont parlé de Marat comme d'un charlatan, dévoré par la misère, aux prises avec les plus extrêmes besoins, vivant dans la débauche, écrivant par haine seulement. Rien de ceci n'a été prouvé, le conventionnel vivait avec une sœur cadette, Albertine, morte ces dernières années seulement.

La part du mal que Marat a fait à la Révolution est assez grande pour qu'on ne l'écrase pas encore sous le poids d'un opprobre de plus.

Nous avons cherché en vain dans ses nombreux écrits un souvenir de la Suisse. En 1778, une Société helvétique ayant demandé et mis au concours un plan de code pénal, Marat lui adressa son *Plan de législation criminelle*, qu'il fit imprimer à Neuchâtel en 1780. Nous n'avons pu trouver un seul exemplaire de cet ouvrage. Si ce fait est vrai, nous l'empruntons à A. Vermorel. Ce serait un des rares souvenirs que Marat ait donné à son pays natal.

Il faut, nous l'avons déjà dit, étudier *l'Ami du Peuple* dans son journal; il s'y élève, dans les premières années de la Révolution, à une grande puissance de pensée et de style, nous sommes même embarrassé de choisir pour en donner une idée. Citons seulement son *Discours au Peuple*, dans les nos 8 et 9 de son journal, 18 et 19 septembre 1789.

O Français, peuple libre et frivole, ne pressentirez-vous donc jamais les malheurs qui vous menacent. Vous endormirez-vous donc toujours sur le bord de l'abîme ?

Grâce au peu de vues de ceux qui tenaient les rênes du gouvernement, à la lâcheté des ennemis de l'Etat, à un concours d'événements inattendus, vous avez rompu vos fers, vous avez les armes à la main. Mais au lieu de poursuivre sans relâche le châtiment des ennemis publics, vous vous êtes livré au manége des hommes faibles ou corrompus qui s'efforçaient de les soustraire à votre juste vengeance, de les rappeler au milieu de vous, et vous avez laissé échapper ces coupables victimes.

.....Au lieu de vous dévouer généreusement à la patrie, vous avez fait un objet de lucre des minces services que vous lui rendez; n'est-il pas honteux que des citoyens opulents tirent un gros salaire du temps qu'ils donnent à la chose publique et quelquefois à la table; car ils sont fêtés chaque jour aux dépens du pauvre peuple. Et croira-t-on que plusieurs comités ne veulent pas entendre parler de rendre leurs comptes? Quelques-uns mêmes n'ont pas de registres.

Au lieu de choisir pour vos chefs des hommes indépendants, distingués par leurs principes, leurs lumières et leurs vertus publiques, vous vous abandonnez aux premiers venus; vous appelez à des places de confiance des hommes peu versés dans les affaires, des hommes pensionnés par le prince, des hommes qui ne subsistent que par ses largesses..... Ce que la postérité refusera de croire, c'est que dans l'Assemblée même de vos représentants où l'on ne devrait compter que des sages, se trouvent des hommes qui n'avaient d'autres titres auprès de vous, que d'avoir bonne table, et qui pis est, des hommes qui n'ont échappé à la loi que par un certificat d'imbécillité.... O siècle! ô mœurs!

Peuple inconsidéré, livrez-vous à la joie, courez dans les temples, faites retentir les airs de vos chants de triomphe, et fatiguez le ciel de vos actions de grâces pour un bien dont vous ne jouissez pas. Vous n'avez plus de tyrans, mais vous éprouvez tous les effets de la tyrannie; vous n'avez plus de maîtres, mais vous ressentez encore les maux de l'oppression! Vous ne tenez qu'un fantôme et vous êtes plus loin du bonheur que jamais. Hé, de quoi vous applaudiriez-vous? D'un bout du royaume à l'autre, l'Etat est en travail et en convulsions. Vous êtes dans l'infortune, vos ateliers sont déserts, vos manufactures abandonnées, votre commerce est dans la stagnation, vos finances sont ruinées, vos troupes sont débandées: vous vivez dans l'anarchie, et pour surcroit de calamité, c'est en vain que le ciel a eu pitié de vous, c'est en vain qu'il vous a ouvert les trésors de la fécondité. Vous n'avez échappé aux horreurs de la famine, que pour éprouver la disette au sein même de l'abondance.

Encore si vous touchiez au terme de vos maux, mais ils ne feront qu'empirer, bientôt la rigueur de la saison, ajoutera de nouveaux besoins à ceux qui vous consument : le gain des ouvriers et des maîtres diminuant peu à peu avec la longueur des journées, ajoutera à la misère commune; des légions de domestiques, mis sur le pavé, augmenteront la foule des indigents, et l'affreux désespoir poussant au crime les malheureux qui manquent de tout, et que la société abandonne, changera la capitale en un repaire de voleurs et d'assassins. Quel sort vous attend! les ennemis cruels, acharnés à vous perdre, ne cessent de vous tendre des piéges: jour et nuit ils s'efforcent de vous entraîner dans tous les désordres, de vous accabler d'inquiétudes et d'alarmes, de vous fatiguer de votre indépendance, de vous faire

sentir les maux de l'insubordination, de vous faire regretter l'esclavage et de vous réduire à chercher dans les bras d'un maître, le repos, l'abondance et la paix.

A juger de l'avenir par le présent, la marche des choses est précisément celle qui sous Charles II força les Anglais fatigués de leurs dissensions, à se remettre enfin sous la main d'un despote.

Si du moins le Sénat national mettait fin à vos malheurs par la régénération du Royaume. Mais ô douleur! depuis longtemps vos ennemis y siègent avec sécurité; ils ont trouvé moyen de s'y faire des créatures et de tourner contre vous vos propres défenseurs. La plupart de vos députés n'ayant à vous offrir qu'une fidélité incorruptible gardent le silence: tandis qu'une poignée d'orateurs ambitieux, verbeux et bruyants, consumant les jours en vains débats, tirent les affaires en longueur pour ne rien conclure, et semblent chercher à vous enlacer dans les liens d'une politique captieuse. Le voile enfin tombera..... Déjà quelques provinces font éclater leur mécontentement; l'Etat est sur le point d'être déchiré. La capitale qui ne subsiste que par le luxe et les vices, pourra bien redemander un maître. Mais les provinces perdues pour le monarque, s'érigeront en républiques. S'il en conserve quelques-unes, il combattra bientôt pour conquérir les autres, et nous serons replongés pendant une longue suite de siècles, dans les horreurs des guerres civiles, qui désolèrent autrefois la France.

O ma patrie! A l'aspect des malheurs qui t'accablent et te menacent, mon cœur se fend de douleur, des larmes de sang coulent de mes yeux..... Ne nous abusons plus, une nation sans lumières, sans mœurs, sans vertus, n'est pas faite pour la liberté. Elle peut bien rompre un moment ses fers, mais peut-elle éviter de les reprendre.

Insensez que nous sommes, nous fermons l'oreille aux sages..... et nous l'ouvrons aux fripons qui cherchent à nous endormir. Ah s'il nous reste encore quelqu'espoir. sortons, sortons de notre fatale sécurité, découvrons l'abîme ouvert sous nos pas, mesurons en la profondeur, et travaillons à le combler avant qu'il nous ait engloutis.

Réfléchissons-y mûrement. Jamais la machine politique ne se remonte que par des secousses violentes, comme les airs ne se purifient que par des orages. Rassemblons-nous donc sur les places publiques, et avisons aux moyens de sauver l'Etat: mais hélas pourrions-nous le méconnaître encore... La source de nos malheurs actuels, c'est que les conseils de ceux qui nous gouvernent sont trop nombreux et trop dépourvus de sages: les cohues ne servent qu'à jeter partout le désordre; et les ambitieux, les vicieux, les sophistes soudoyés ne sont bons qu'à nous perdre. Portons enfin la coignée à la racine. Le seul moyen de tarir la source de nos maux, c'est de purger nos comités des hommes dont les principes sont suspects ou dangereux, des hommes qui tiennent quelque place, quelque pension du gouvernement. Requérons aussi le Sénat national de se purger lui-même, que son premier décret déclare inhabile à siéger tout homme qui tient quelque bienfait de la Cour, ou qui fait une spéculation de la gloire de servir la patrie.

Il y a ici une âpreté d'idées et de mots qui étonne, mais la vieille société était en face de la nouvelle, il y avait à émonder, la coignée avait une ample besogne à faire, mais on sent à ces premières pages que *l'Ami du Peuple* va

devenir extrême et violent. De tous les côtés on lui reproche sa véhémence, on lui recommande le calme; il s'aigrit à ces reproches, il s'aiguillonne à leur lecture et jette brusquement ces mots aux journaux modérés.

N° 13 — 23 septembre 1789.

On m'écrit de tous côtés que cette feuille cause beaucoup de scandale: les ennemis de la patrie crient au blasphème; et les citoyens timides qui n'éprouvèrent jamais ni les élans de l'amour de la liberté, ni le délire de la vertu, pâlissent à la lecture. On convient que j'ai raison d'attaquer la faction corrompue dans l'Assemblée nationale; mais on voudrait que ce fût avec modération : c'est faire procès à un soldat de se battre en désespéré contre de perfides ennemis.

Au mois de novembre de la même année, il a déjà versé du côté du parti qui devait devenir celui de la Terreur, il excuse l'insurrection et ses saturnales.

N° 34.

Est-il quelque comparaison à faire entre un petit nombre de victimes que le peuple immole à la justice dans une insurrection, et la foule innombrable des sujets qu'un despote réduit à la misère, ou qu'il sacrifie à sa cupidité, à sa gloire, à ses caprices! Que sont quelques gouttes de sang que la populace à fait couler dans la révolution actuelle, pour recouvrer sa liberté, auprès des torrents qu'en ont versé un Tibère, un Néron, un Caligula, un Caracalla, un Commode; auprès des torrents que la frénésie mystique d'un Charles IX en a fait répandre; auprès des torrents qu'en a fait répandre la coupable ambition de Louis XIV. Que sont quelques maisons pillées en un seul jour par la populace, auprès des concussions que subit la nation entière pendant quinze siècles sous les trois races de nos rois?

Ici encore et comme on l'a vu dans son *Discours au peuple français*, Marat parle de la France comme de son pays. En était-il en effet devenu citoyen, nous l'ignorons. En 1790 *l'Ami du Peuple* est suspendu, son rédacteur se réfugie en Angleterre, d'où il envoie un *Appel à la Nation*. Il revient à Paris, où il est obligé de se cacher dans les caves pour échapper aux mandats d'arrêt lancés contre lui. Guiraut raconte qu'il s'était réfugié dans les carrières de Montmartre. « Il fallait le voir, dit-il, traqué de réduit en réduit, souvent dans des lieux humides où il n'avait pas de quoi se coucher. Rongé par la misère la plus affreuse, il couvrait son corps d'une simple redingote bleue, et sa tête d'un mouchoir, hélas! presque toujours trempé de vinaigre; une écritoire dans sa main, quelques chiffons de papier sur son genou » (c'était sa table). Ne s'explique-t-on pas le fiel d'articles rédigés dans ces conditions?

Le 6 juin 1790 (n° 123) il lance un pamphlet éloquent contre la guerre et les malheurs qu'elle traîne à sa suite.

Voyez les Romains, dit-il, ce peuple féroce, dévoré d'ambition, altéré de sang, et dont le carnage était l'unique métier, qu'a-t-il retiré de tant de guerres entreprises pour envahir le monde, de tant de campagnes périlleuses, de tant de batailles gagnées, de ces nuées d'ennemis étendus dans la poudre, de ces fleuves de sang qu'il a fait couler à grands flots. De quoi lui ont servi tant de trésors pillés, tant de couronnes ravies, tant de royaumes conquis? Et que lui a valu l'empire du monde? Le vain fracas de quelques fêtes militaires, quelques vains trophées, quelques statues d'or élevées dans ses temples. Et qu'a-t-il enfin retiré lui-même de ses nombreux triomphes? Des vices, la misère, la servitude, l'oppression et l'anéantissement.

Le reste du morceau a la même noblesse et la même fermeté de langage; lorsqu'il traite une question par le sentiment, il rappelle Rousseau, avec moins de pureté cependant, mais nous avons dit que le journal paraissait tous les jours.

Comment la même plume qui vient de nous émouvoir à l'idée du sang versé par la guerre, peut-elle, le 17 décembre de la même année, tracer les épouvantables lignes suivantes :

Il y a une année que cinq ou six cents têtes abattues vous auraient rendu libres et heureux pour toujours. Aujourd'hui il en faudrait abattre dix mille. Sous quelques mois peut-être en abattrez-vous cent mille; et vous ferez à merveille, car il n'y aura point de paix entre vous, si vous n'avez exterminé jusqu'au dernier rejeton les implacables ennemis de la patrie.

Une fois engagé dans la voie des moyens violents, Marat ne s'y arrêtera plus, le sang, la mort, le poignard deviennent ses arguments favoris; puis, comme s'il cherchait un correctif à ces fatales véhémences, il fait miroiter, aux yeux de ses lecteurs affolés, les mots de vertu, de droit, de liberté et de justice.

Le 18 décembre 1790, comme entraîné par ce qu'il a dit la veille, il s'écrie:

Cessez de perdre le temps à imaginer des moyens de défense. Il ne vous en reste qu'un seul, celui que je vous ai recommandé tant de fois : une insurrection générale et des exécutions populaires. Fallut-il abattre vingt mille têtes, il n'y a pas à balancer un instant.

Le 24 décembre même année :

Pendez, pendez, mes chers amis, c'est le seul moyen de faire rentrer en eux-mêmes vos perfides ennemis. Si j'avais été tribun du peuple, j'aurais commencé par faire accrocher tous les juges du Châtelet qui avaient voté pour le renvoi de Bezenval.

On recule épouvanté à la lecture de ces motions d'énergumène, et comme attiré par l'horrible de ces pages, on ne peut les quitter, parce que la raison, souvent l'humanité, s'y mêlent avec la démence et forment un mélange incompréhensible d'où l'on sort troublé, halluciné. Ses articles sur le projet d'établissement de bienfaisance et les moyens de détruire la mendicité, sur la liberté de la presse, les invalides, la patrie en danger, le bonheur du peuple, le serment civique, ont des passages remarquables par l'idée, parfois même par la forme.

Donnez à cet homme, dit-il dans son article sur les moyens de détruire la mendicité, quelque mince propriété et qu'il puisse jouir un jour du fruit de ses travaux, il s'y attachera comme à la source de son bonheur ; il mettra tous ses soins à le conserver et à l'augmenter ; c'est une vérité dont la Suisse, le pays du monde où l'on connaît le plus généralement les douceurs de la vie, offre un tableau touchant. Avec la misère disparaîtront l'oisiveté, la crapule et le libertinage ; le goût des plaisirs domestiques, inséparable de l'amour du travail, succédera à la dissipation et à la débauche. Les mœurs s'épureront, les mariages se multiplieront, la population augmentera et l'abondance, la vie réglée, la santé, la joie régénéreront l'espèce abâtardie par la misère et l'oppression.

Le 18 mars 1791, Marat démasque les turpitudes, vraies ou fausses, d'un agent de l'administration :

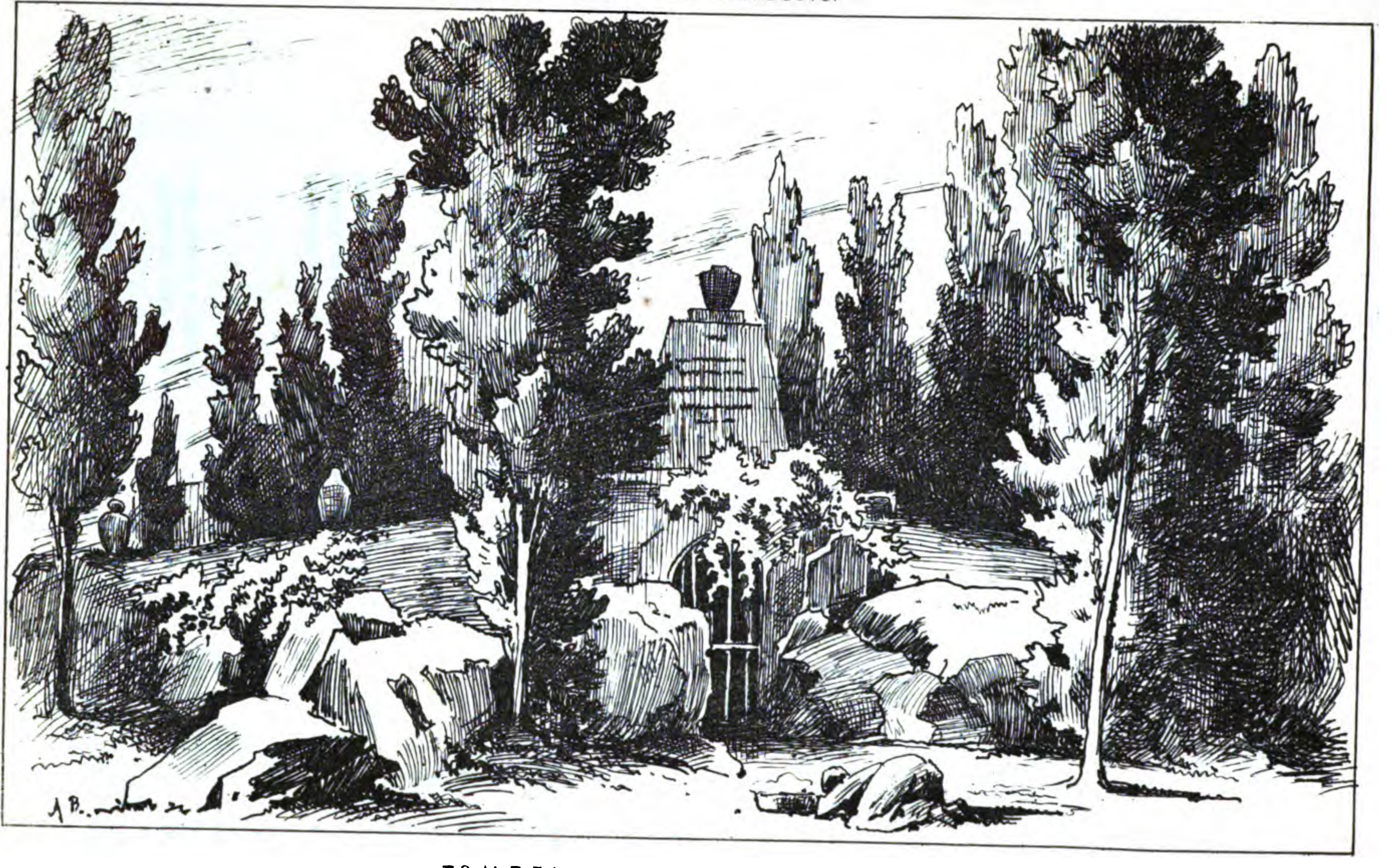
Ce scélérat, dit-il, est logé rue Babille, près les Halles, chez un tapissier, au second. Je donne son adresse pour que le peuple aille l'assommer.

Au mois de mai 1792, le député Beugnot dénonce à la tribune les provocations de *l'Ami du Peuple;* l'Assemblée décide qu'il y a lieu à accusation. Marat répond le 14 mai (nº 650) :

Ils ont lancé contre moi un décret d'accusation, je suis prêt à paraître devant un tribunal équitable, mais je ne me livrerai point à des tyrans, dont les satellites soudoyés ont ordre, sans doute, de me massacrer en m'arrêtant, ou de m'emprisonner dans un cachot. Que les pères conscrits, qui me persécutent, me traduisent devant un tribunal anglais, et je m'engage, le procès-verbal de leur séance à la main, de les faire condamner aux Petites-Maisons, comme des forcenés.

Ces façons grotesques lui sont assez familières, et le rire en est souvent près des larmes dans son étrange journal. On lui prête une fois des projets de dictature, il répond par un sarcasme des plus réalistes à ses accusateurs :

Je charge par ces présentes mes lieutenants généraux d'ouvrir un emprunt de 45 livres pour payer ma maison politique, diplomatique, civile et militaire... Je me propose d'employer la dite somme à me donner une paire de bottes, car aussi les miennes commencent à être à jour.



TOMBEAU DE MARAT à PARIS.

gravure de Née d'après Pillement.

L'Ami du Peuple devient plus sanguinaire de jour en jour avec l'année 1792 (3 mai) :

Si j'avais eu deux mille hommes comme moi, j'aurais été à leur tête poignarder Mottié (La Fayette) au milieu de ses bataillons de brigands, brûler le despote dans son palais, et empâler nos atroces représentants sur leur siége.

Quelques lignes plus loin il ajoute :

Il y a plus de six mois que j'avais prédit que nos généraux, tous bons valets de la cour, trahiraient la nation et livreraient les frontières. Mon espoir est que l'armée ouvrira les yeux et qu'elle sentira que la première chose qu'elle ait à faire, c'est de massacrer ses généraux.

La veille du jour où Marat écrivait cette phrase, on apprenait que le général Dillon avait été massacré par ses soldats.

On ne peut nier la prescience de cet homme, il voit les choses de loin, il a le flair subtil et découvre l'avenir avec une perspicacité remarquable. Le 14 décembre 1791 il écrit :

Louis XVI sera précipité du trône et proscrit avec son indigne famille. Le royaume sera déchiré par les factions, les citoyens les plus audacieux et les plus adroits usurperont l'empire ; et le gouvernement aura changé de forme sans profit pour la liberté.

Le 15 décembre de la même année il annonce en véritable prophète l'issue de la guerre :

Le peuple est sûr du triomphe, s'il combat avec courage. Il aura peut-être le dessous la première campagne ; il se défendra avec succès la seconde, et il écrasera tout la troisième.

On ne peut mieux résumer les événements militaires de 1792, 1793 et 1794.

Marat a eu le don de connaître le peuple, celui qui s'agite et s'exalte aux jours fiévreux des révolutions; l'aima-t-il réellement? personne ne le dira. Mais assurément il en a été aimé, adulé, parce qu'il avait su le flatter et parce qu'il entretint sans cesse ses effervescences, et donna un aliment à ses colères. Le peuple l'appelait à la Convention nationale en septembre 1792. On connait le rôle qu'il y joua, les luttes qu'il y soutint, le triomphe dont il fut l'objet, et sa fin dramatique le 13 juillet 1793.

A la nouvelle de sa mort, l'enthousiasme s'était changé en délire. Le peintre David, chargé de l'organisation des funérailles, s'exprime ainsi à la Con-

vention : « Il sera inhumé aujourd'hui, à cinq heures du soir, sous les arbres où il aimait à instruire ses concitoyens. La section du Théâtre-Français lui élèvera un tombeau de gazon, emblème de la simplicité de sa vie et de son vertueux désintéressement. »

C'est le monument que nous reproduisons aujourd'hui; sur le tertre de gazon s'élevait une pyramide tronquée surmontée d'une urne; on lisait sur la face antérieure de la pyramide :

ICI
REPOSE MARAT
L'AMI DU PEUPLE
ASSASSINÉ PAR LES
ENNEMIS DU PEUPLE
LE 18 JUILLET 1794

Le corps y demeura jusqu'au 21 septembre, jour où la Convention et le peuple le conduisent solennellement au Panthéon, dont il devait être retiré le 26 février 1795.

On avait brûlé de l'encens au rédacteur de *l'Ami du Peuple*, et plus de quarante mille monuments lui avaient été élevés.

On rencontre dans les Alpes des fissures imprévues, béantes, au fond desquelles rugissent des eaux troubles et bouillonnantes; une puissance innommée vous penche au bord de ces abîmes, l'horrible nous fascine malgré nous, et nous cherchons à en sonder les sombres profondeurs. L'âme a de ces replis sinistres qui effraient et attirent. On nous pardonnera d'être resté trop longtemps penché sur un de ces gouffres humains.

A. Bachelin.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME X (ANNÉE 1873)

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

NEUVIÈME ANNÉE

JANVIER 1872.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1872



Sommaire de la livraison de Janvier 1872.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7»50 par an, le port en sus. — Pour la France et l'Allemagne, fr. 10. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.

Prix des livraisons achetées séparément :

Une livraison	. . . . .	fr.	—»95,	le port en sus.
Deux »	. . . . .	»	1»80	»
Trois »	. . . . .	»	2»50	»
Quatre »	. . . . .	»	3»10	»
Cinq »	. . . . .	»	3»60	»
Six »	. . . . .	»	4»—	»

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

NEUVIÈME ANNÉE

FÉVRIER-MARS 1872.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1872

Renouvellement de l'abonnnement.

Messieurs les Souscripteurs du MUSÉE NEUCHATELOIS sont priés de renouveler leur abonnement pour 1872. A cet effet, pour les abonnés de la ville de Neuchâtel, la quittance leur sera présentée à domicile par le porteur. — Pour ceux servis par la poste, le prix de l'abonnement sera prélevé par voie de remboursement.

Il ne peut être fait d'abonnement pour moins d'une année.

Nous publierons entr'autres, dans l'un des prochains numéros, un

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

des articles et documents publiés depuis son origine par le *Musée neuchâtelois*, par M. Albert HENRY.

A NOS LECTEURS

Avec la précédente livraison, le *Musée neuchâtelois* est entré dans la neuvième année de son existence. Les huit volumes publiés jusqu'ici, et qui offrent une si riche collection de travaux inédits sur notre histoire nationale, artistique et littéraire, sur les hommes de talent qui ont honoré notre patrie, sur tant d'objets enfin qui rentrent dans le cadre de notre recueil, sont auprès de nos abonnés la meilleure des recommandations.

Nous appuyant sur ces titres, nous avons oser compter, en 1872, sur le suffrage et l'appui de tous nos anciens et fidèles souscripteurs, et sur l'espoir d'en acquérir de nouveaux. Nos lecteurs savent sans doute faire la distinction entre une publication comme le *Musée*, qui ne donne que des articles ou des documents inédits et originaux, et ces publications étrangères plus brillantes que solides, que chaque année voit naître et disparaître, et qui pourtant ne réussissent que trop souvent à accaparer au premier moment beaucoup de souscripteurs.

Sans faire une énumération des matériaux que le *Musée neuchâtelois* prépare en 1872, nous pouvons déjà promettre pour les prochains numéros des articles inédits très remarquables, en particulier la continuation de la nouvelle si attachante de M. L. Favre, *André le graveur*, et un travail considérable de M. Ch. Berthoud, intitulé *Les quatre ministres Petitpierre*, plein de documents curieux tirés de l'oubli, qui en font, sous la plume élégante de l'auteur, une lecture du plus haut intérêt. (*Voir la présente livraison.*)

Pour les éditeurs du *Musée*, la principale difficulté réside dans la publication des planches, qui sont souvent la cause du retard dans l'apparition du numéro. Nos abonnés ne se doutent sûrement pas de tout ce qu'il faut de frais, de temps et de démarches pour arriver à pouvoir joindre à telle livraison une gravure qui parfois obtient à peine un regard furtif du lecteur, devenu de nos jours bien difficile à contenter. Cependant la collection du *Musée*, et le volume de l'année dernière, en particulier, offrent certainement beaucoup de planches bien réussies; nous n'avons pas besoin de rappeler que toutes sont des dessins originaux d'artistes neuchâtelois estimés et d'une réputation qui s'étend à juste titre.

Ainsi, pour nous résumer, prendre un abonnement au *Musée neuchâtelois*, c'est se procurer, avec un volume qui sera toujours recherché, la satisfaction de contribuer directement à soutenir dans notre canton les études historiques et littéraires, et à propager le goût des œuvres artistiques. Serait-ce trop présumer du discernement de nos concitoyens que d'espérer d'avoir été compris ?

LES ÉDITEURS.

Sommaire de la livraison Février-Mars 1872.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 7»50 par an, le port en sus. — Pour la France et l'Allemagne, fr. 10. — Italie, fr. 8»70. — Angleterre, fr. 13»50.

Prix des livraisons achetées séparément :

Une livraison	. . . . .	fr.	—»95,	le port en sus.
Deux »	. . . . .	»	1»80	»
Trois »	. . . . .	»	2»50	»
Quatre »	. . . . .	»	3»10	»
Cinq »	. . . . .	»	3»60	»
Six »	. . . . .	»	4»—	»

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

NEUVIÈME ANNÉE

AVRIL 1872.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1872

AVIS AU LECTEUR

La gravure sur pierre du portrait de Louis-Frédéric Petitpierre qui devait accompagner cette livraison, ayant subi des retards imprévus, nos lecteurs recevront cette planche avec le numéro suivant; ils voudront bien se rappeler alors que sa place se trouve en tête de la présente livraison, page 81, où se lit une note explicative.

EDITEURS

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

NEUVIÈME ANNÉE

MAI-JUIN 1872.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1872

AVIS

Le portrait qui accompagne cette livraison est celui de LOUIS-FRÉDÉRIC PETITPIERRE, dont le dessin n'était pas achevé au moment de la publication de la Notice qui a paru dans le numéro précédent. Ceux de nos abonnés qui font relier les volumes du MUSÉE, devront donc faire placer cette planche par le relieur à la page 81 du volume.

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

NEUVIÈME ANNÉE

JUILLET-AOUT 1872.

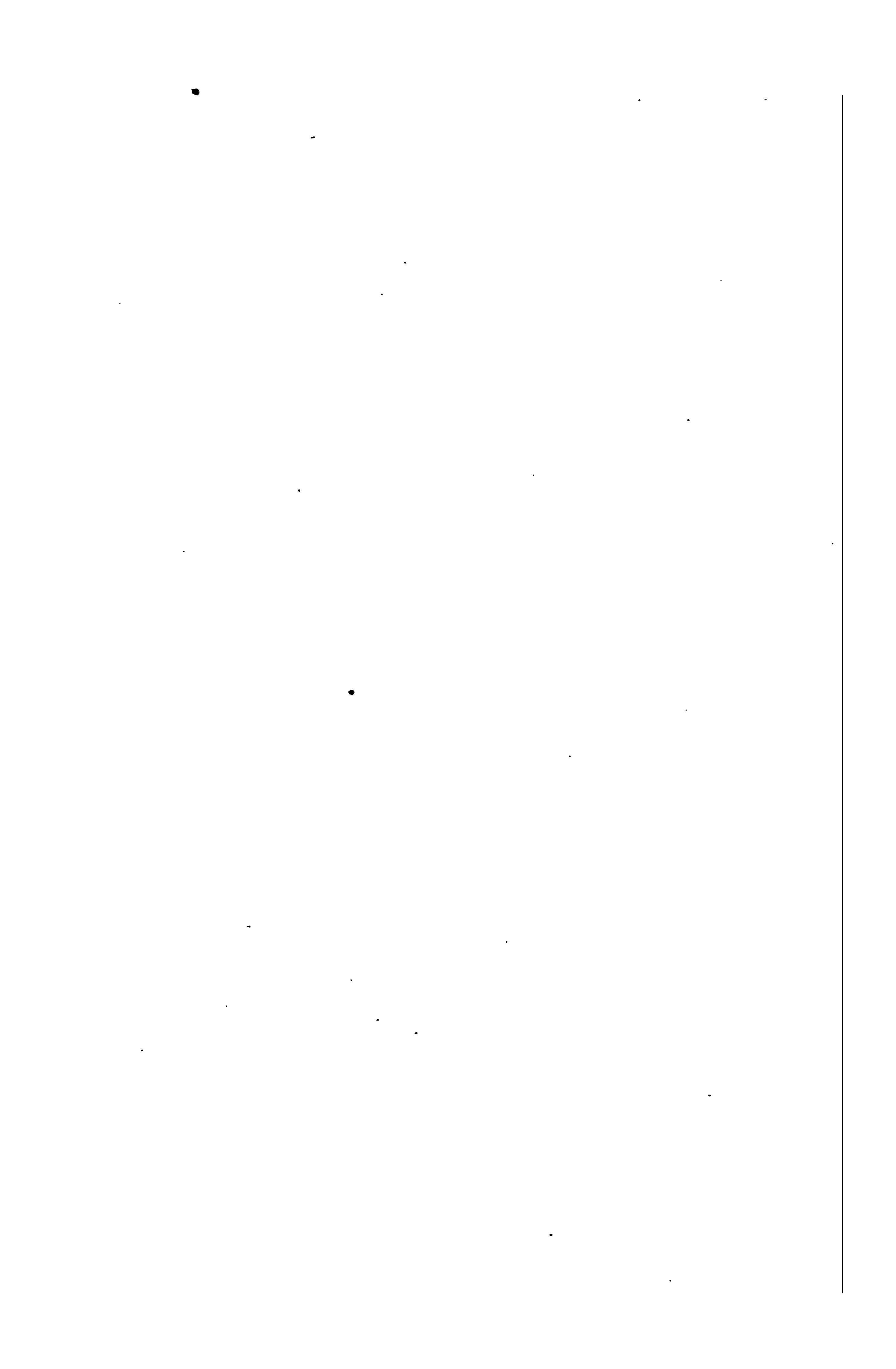
NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

—

1872



MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

NEUVIÈME ANNÉE

SEPTEMBRE 1872.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1872

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

NEUVIÈME ANNÉE

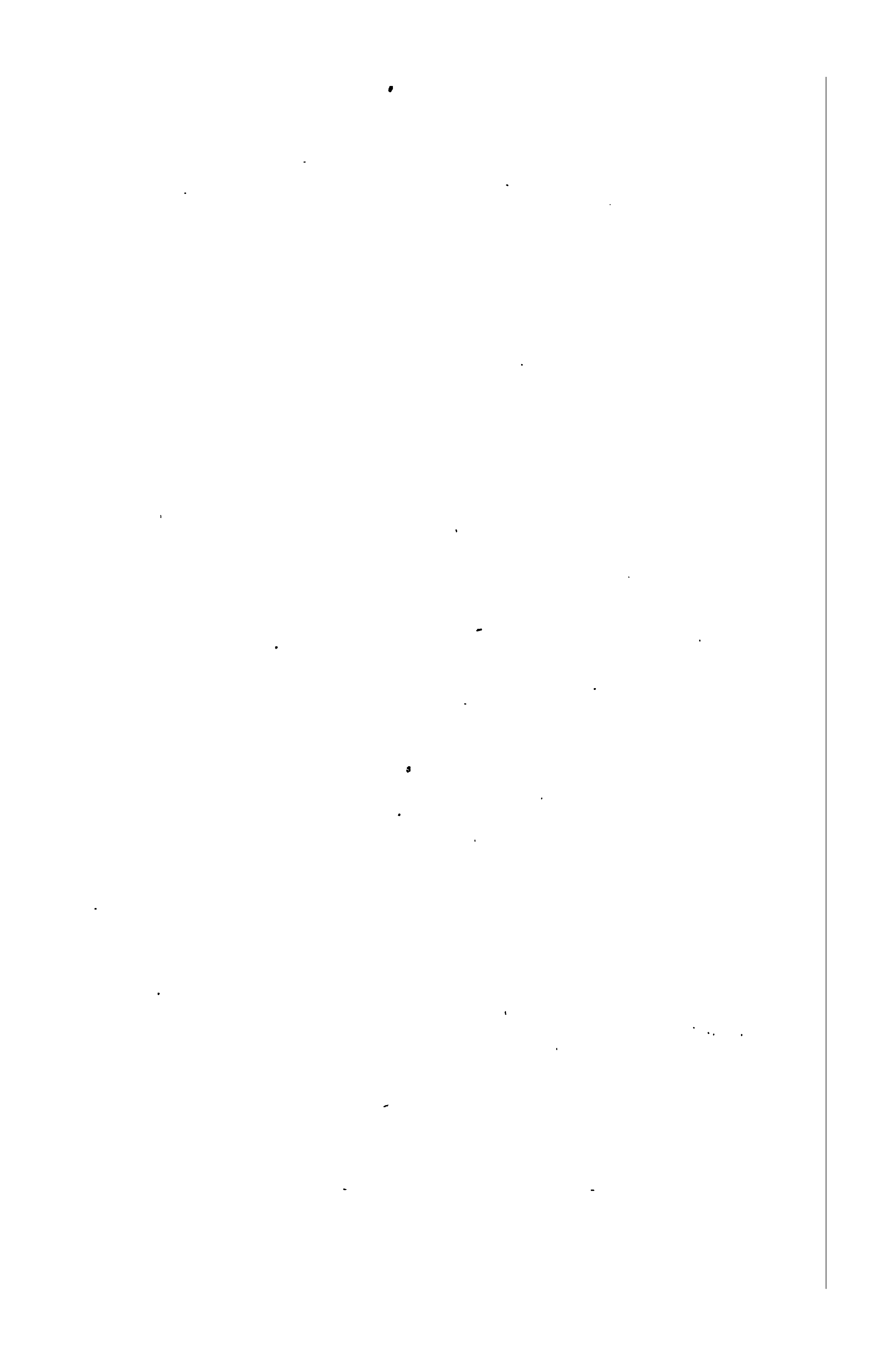
OCTOBRE 1872.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1872



MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

NEUVIÈME ANNÉE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1872.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1872

A NOS ABONNÉS

MM. nos souscripteurs peuvent dès maintenant renouveler leur abonnement au MUSÉE NEUCHATELOIS, soit directement à notre bureau, soit par mandat postal, ou par l'intermédiaire des bureaux de la poste.

Nous les prévenons que, par suite de l'augmentation des frais d'impression et de papier, le prix de l'abonnement du MUSÉE NEUCHATELOIS est maintenant, franco pour toute la Suisse, de fr. 8, au lieu de fr. 7»50.

Nous espérons que cette faible hausse ne nous privera d'aucun de nos anciens et fidèles abonnés, dont l'appui nous devient de plus en plus nécessaire. Ils savent qu'en soutenant de leur souscription un recueil comme celui-ci, ils favorisent les études historiques dans notre canton, et contribuent à propager le goût des œuvres artistiques et littéraires.

La difficulté de nous procurer des planches pour chacune de nos livraisons, est cause que celle-ci n'en contient qu'une, le CHATEAU DE THIÈLE. Pour tenir lieu de la seconde planche, nous avons ajouté des pages de texte, et nous ferons remarquer que le volume de 1872 contient 32 pages de plus que ce qui est rigoureusement obligatoire.

Neuchâtel, le 31 décembre 1872.

LES EDITEURS.

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIXIÈME ANNÉE

JANVIER 1873.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1873

A NOS LECTEURS

Le *Musée neuchâtelois* commence sa dizième année. Les neuf volumes publiés jusqu'ici, forment une riche collection de travaux inédits sur notre histoire nationale, artistique et littéraire, sur les hommes marquants qui ont honoré notre patrie, sur tous les matériaux enfin qui rentrent dans le cadre de ce recueil.

Nous appuyant sur ces titres, nous osons compter, en 1873, sur le suffrage et l'appui de tous nos anciens et fidèles souscripteurs, et sur l'espoir d'en acquérir de nouveaux. Nos lecteurs savent sans doute faire la distinction entre une publication comme le *Musée*, qui ne donne que des articles ou des documents inédits et originaux, et ces publications étrangères, plus brillantes que solides, que chaque année voit naître et disparaître, et qui pourtant ne réussissent que trop souvent à accaparer au premier moment beaucoup de souscripteurs.

Pour les éditeurs du *Musée*, la principale difficulté continue à résider dans la publication des planches, qui sont souvent la cause du retard dans l'apparition du numéro. Il faut parfois s'ingénier de bien des manières pour arriver à pouvoir joindre à telle livraison une gravure qui obtient à peine un regard furtif du lecteur, devenu de nos jours très difficile à contenter. Cependant la collection du *Musée*, et le volume de l'année dernière en particulier, offre certainement beaucoup de planches bien réussies; nous n'avons pas besoin de rappeler que toutes sont des dessins originaux d'artistes neuchâtelois estimés et d'une réputation qui s'étend à juste titre.

Ainsi, pour nous résumer, prendre un abonnement au *Musée neuchâtelois*, c'est se procurer, avec un volume qui sera toujours recherché, la satisfaction de contribuer directement à soutenir dans notre canton les études historiques et littéraires, et à propager le goût des œuvres artistiques. Serait-ce trop présumer du discernement de nos concitoyens que d'espérer d'avoir été compris?

Neuchâtel, janvier 1873.

LES ÉDITEURS.

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIXIÈME ANNÉE

FÉVRIER 1873.

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1873

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIXIÈME ANNÉE

MARS-AVRIL 1873.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1873

Cette livraison de Mars-Avril n'ayant qu'une planche, comporte en échange quelques pages de texte de plus qu'à l'ordinaire.

Dans la prochaine livraison de MAI, nous publierons le portrait de FORSTER, graveur, avec une notice par A. Bachelin.

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIXIÈME ANNÉE

MAI-JUIN 1873.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1873

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIXIÈME ANNÉE

JUILLET-AOUT 1873.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1873

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIXIÈME ANNÉE

SEPTEMBRE 1873.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1873

MUSÉE NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIXIÈME ANNÉE

OCTOBRE 1873.

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1873

MUSÉE

NEUCHATELOIS

RECUEIL

D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

DIXIÈME ANNÉE

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1873

NEUCHATEL

CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,

IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1873

Sommaire de la livraison de Novembre-Décembre 1873.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Fr. 8 par an pour la Suisse. — Pour la France et l'Allemagne, fr. 10. — Italie, fr. 9. — Angleterre, fr. 13»50.

Abonnements par la poste, 20 c. en sus.

Prix des livraisons achetées séparément :

Une livraison	. . . . .	fr.	—»95,	le port en sus.
Deux »	. . . . . .	»	1»80	»
Trois »	. . . . . .	»	2»50	»
Quatre »	. . . .	»	3»10	»
Cinq »	. . . . . .	»	3»60	»
Six »	. . . . . .	»	4»—	»

